DE

L'INSTITVTION, VSAGE, ET DOCTRINE DV SAINCT SACREMENT

DE L'EVCHARISTIE, EN

l'Egliſe Ancienne.

Enſemble; Comment, Quand, & par quels Degrez la Meſſe s'eſt introduite en ſa place.

LE TOVT EN QVATRE LIVRES.

Par Meſſire PHILIPPES DE MORNAI, Seigneur du Pleſſis-Marli, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Eſtat, Capitaine de Cinquante hommes-d'armes de ſes Ordonnances, Gouuerneur de ſa Ville & Chaſteau de Saumur, Surintendant de ſes Maiſon & Couronne de Nauarre.

Seconde Edition, reueuë par l'Autheur.



A LA ROCHELLE,

Par HIEROSME HAVLTIN.

M. D. XCVIII.

S. Cyprian, au traitté du Sacrement de la Coupe du Seigneur;

NOVS ne deuons pas regarder en ceci, ce que quelcun deuant nous a estimé deuoir estre fait; mais bien, ce qu'a fait & commandé de faire celui qui est deuant tous, Iesus Christ, nostre Seigneur: Car nous ne suiuons pas la Coustume d'vn Homme, mais la Verité de Dieu.

Item;

SI quelcun de nos predecesseurs ne l'a ainsi obserué; Dieu lui peut auoir pardonné en sa misericorde: Pour nous, desormais n'y aura-il point de pardon, qui en auons esté instruicts & admonestez par lui.

PREFACE DE L'AVTHEVR A MESSIEVRS DE L'EGLISE ROMAINE.

L'APOSTRE ſainct Paul diſoit aux Iſraëlites, ſes freres ſelõ la chair; *Ie dis verité en Chriſt, ie ne mens point, ma conſcience m'en rend teſmoignage, par le ſainct Eſprit, que i'ai grande triſteſſe en mon cœur; que ie deſirerois eſtre anatheme, eſtre ſeparé de Chriſt, pour vous.* Rom. 9.

Ce grand Apoſtre toutefois, qui ne veut rien ſçauoir pour tout, que Chriſt; qui deſire eſtre ſeparé de tout le monde; ſeparé en ſoi-meſmes, pour eſtre auec Chriſt: Certes donc, pour vne tres-grande & importante cauſe; pour les voir retirez de perdition, attirez à ſalut: c'eſt à dire, conioincts & vnis à Chriſt: Et partant, il eſt tout euident

qu'il les iugeoit perdus, en l'eſtat où ils eſtoient; entant qu'ils ne ſe trouuoient point en Chriſt; ains hors de ſalut, entant que hors de Chriſt. Eux neantmoins, dit-il, *Deſquels eſtoit l'Adoption, & la Gloire, & les Alliances, & l'Ordonnance de la Loi, & le Seruice diuin, & les Promeſſes: deſquels eſtoient les Peres; & deſquels, ſelon la chair, eſtoit deſcendu Chriſt.* Et contre leſquels, pour tout cela, il ne laiſſe de prononcer; *Pour eſtre d'Iſraël, vous n'eſtes pas toutefois Iſraël: Pour eſtre ſemence d'Abraham, vous n'eſtes pas toutefois tous enfans*; *Parce*, dit-il, *que la Parole de Dieu ne peut eſtre deſcheuë, &c.*

OSERAI-IE ici, Meſſieurs, vous dire de meſmes? En mon regard, certes, non. Ie deſire voſtre ſalut de grande affection; Ie le ſouhaitte; au peril de cette vie: Ie dirai en bonne conſcience, comme le meſme Apoſtre à Agrippa; *Que pleuſt à Dieu que vous fuſſiez tous tels que ie ſuis, hors ces liens*; Hors les afflictions auſquelles cette profeſſion eſt

Act. 26. 29.

ſubiette. Ce qu'il y a de plus, n'appartient qu'à l'Apoſtre; auquel l'excez de cognoiſſance engendroit vn excez d'amour enuers Dieu; de charité enuers ſes freres; que nous ne pouuons imiter en effect, ne deuons en parole; que cet excez meſme de parole à peine nous peut exprimer. Mais bien en voſtre regard, oſerai-ie dire d'aduantage: Car les Alliances, & les Ordonnances de la Loi, & le Seruice diuin, & les Promeſſes, vous auoient iadis eſté baillees: mais non à vous ſeuls; mais non à vous plus qu'aux autres. Et pluſieurs Peres ſont ſortis d'entre vous: & vous, peut eſtre, deſcēdus d'eux, ſelon la chair: Mais pour cela, la Parole de Dieu ne peut eſtre decheuë; Non pas, quand Chriſt meſme, qui eſt Dieu benit ſur toutes choſes, ſeroit deſcendu de vous, ſelon la chair. Cette Parole certes, qui nous aduertit; Qu'vne Reuolte deuoit aduenir en l'Egliſe; Que l'Homme de peché, le Fils de perdition, ſeroit aſſis au Temple de Dieu; s'y feroit adorer com- 2. *Theſſ.* 2.

me Dieu. Et parce que vous adherez à lui, ſous ombre de ce Siege, de cette pretendue Deſcente; Ie vous oſe dire franchement, auec l'Apoſtre: Pour eſtre enfans d'Abrahã, ne vous abuſez point, vous n'eſtes point enfans: *Ceux qui ſont de la Foi,* (& non pas de la ſucceſsion,) *ſont enfans d'Abraham; car ceux-là ſont enfans de la promeſſe, ſont vraiement reputez pour ſemence.*

Galat. 3. 7.

Rom. 9. 8.

Es differans, recours aux Eſcritures.

IL EST DONC queſtion de cette Foi; & chaſcun dit qu'il l'a: De ſçauoir de quel coſté eſt Chriſt; & chaſcun le reclame: & là deſſus, toute la Chreſtienté vit en doute, ou en trouble. Mes freres, n'en croions point les hommes: Les hommes, dit noſtre Seigneur meſmes, qui ne ſçauent de leur propre ſens, ni d'où il vient, ni où il va: Les eſprits des hommes, dit l'Eſprit de Dieu, qui ne comprennent point ſes voies. En vne Mer ſi incognuë à l'homme: en ces Golfes ſi perilleux, nous ne pouuons prendre langue aſſeuree, que de Dieu meſmes: Du Pere, qui a parlé du Ciel,

nous a monſtré le Fils; nous a dit, *Eſcouvrez-le*: Du Fils, qui nous crie au milieu du Temple, en l'ardeur de la diſpute des Phariſiens, de tous ces grands Docteurs; *Enquerez-vous ſoigneuſement des Eſcritures*: Du S. Eſprit, qui nous dit par le Prophete; *Elles font que les yeux voient*; *Elles donnent ſapience aux petits*: Par l'Apoſtre; *Elles ſont inſpirees de Dieu*; *Elles rendent l'homme de Dieu*; l'Euangeliſte, & le Docteur meſmes, *inſtruict à toute bonne œuure, ſage à ſalut*.

Matth. 17. 5. *Iean 5. 39.* *Pſalm. 19.* *2. Tim. 3.*

Les Peres le nous enſeignent.

Nos Peres, vous dit-on, ont ſi biẽ creu; ſi bien veſcu: A quoi ces changemens? Certes, ſi vous l'entendez des Peres charnels; Que dites-vous, que les Iuifs ne diſſent à noſtre Seigneur? Que les Iuifs & les Turcs ne nous puiſſent encores dire? Combien mieux S. Bernard, parlant de la Reformation neceſſaire en l'Egliſe; *Arriere de moi & de vous ceux qui dient*; *Nous ne voulons pas eſtre meilleurs que nos Peres*. Si des ſpirituels, de ceux qui nous ont engendrez à Chriſt; Et qui ſont-ils, ſinon les Apo-

S. Bern. Ep. 91.

ſtres, & les Saincts Peres qui les ont ſuiuis? Et que diſons-nous en ceci, que par leur bouche? Et qui plus qu'eux, nous rameine des Couſtumes, à la Loi; des Traditions, aux ſaincte Eſcritures? Irenee dit; *Les Apoſtres ont preſché l'Euangile; puis par la volonté de Dieu, le nous ont baillé és Eſcritures; afin que ce fuſt le fondement & la colomne de noſtre Foi.* Iuſtin Martyr; *Il faut adiouſter foi à Dieu, & à ſes ſeules Inſtitutiõs; non aux Traditions humaines: Il faut recourir aux Eſcritures, afin que nous y trouuions ſeureté en toutes choſes, &c. Que Dauid, que les Euangeliſtes, que les Epiſtres des Apoſtres nous enſeignẽt, &c.* Tertullian; *Ie ne reçoi point ce que tu apportes du tien, hors l'Eſcriture: Si tu es Apoſtolique, aies la doctrine des Apoſtres, &c. Reduiſez*, dit-il, *les heretiques aux Eſcritures; & ils ne ſe peuuent ſouſtenir.* Qu'euſt-il donc dit auiourd'hui, de nos pretendus Catholiques; qui ne craignent rien tant, que d'eſtre reduits aux Eſcritures? Certes, & n'en doutons point, ce qu'il dit de ces here-

Pren l. 3. ch. 1. & 11. contre les heretiques.

Tradiderunt

Iuſtin au Dial. auec Tryphon & en l'expoſit. de la Foi.

Tertull. contre Hermogenes.

Cum Apoſtolis ſenti.

tiques-là; *Hæretici ſunt lucifugæ Scripturarum*; *Ils fuient, comme les chahuans, la lumiere des Eſcritures. Mais, ſi ce que tu dis, n'eſt point eſcrit; redoute ce Væ, ce Malheur, qui eſt prononcé par l'Eſprit de Dieu, contre ceux qui adiouſtent aux Eſcritures.* S. Cyprian; *Les Martyrs commandent-ils de faire quelque choſe? Mais quoi, ſi elle n'eſt eſcrite en la Loi du Seigneur? &c. Il faut*, dit-il, *faire ce qui eſt eſcrit; Et ainſi l'ordonne le Seigneur à Ioſué: Il faut regarder, s'il eſt commandé en l'Euangile, ou és Epiſtres des Apoſtres, ou és Actes: Telle ſaincte Tradition ſe doit obſeruer.* Tradition, comme nous voions, comprinſe és Eſcritures: Car ainſi vſoient les Peres de ce mot; & non pas pour tout ce qui ſe peut imaginer au cerueau de l'homme, pourueu qu'il ait quelque cõtinuation, ou tolerance. Origene; *Il nous faut appeler les ſainctes Eſcritures en teſmoignage: ſans ces teſmoins, nos ſens & nos interpretatiõs ne font point de foi. Tout or qui eſt hors du Temple, n'eſt point ſanctifié; ni tout ſens qui eſt hors de l'Eſcriture.* Athanaſe;

S. Cyprian, de lapſis, & en l'Epiſtre 74.

Origen. hom. 1. ſur Ierem. & 25 ſur S. Matt.

Athan. contre les Idoles: à Iouinian: en la 2. oraiſon contre les Arriens: de l'interpret. des Pſalmes: in Synopſi.

Les Eſcritures ſainctes ſuffiſent d'elles meſmes à la demonſtration de Verité: C'eſt de ces pierres-là, qu'il faut lapider les heretiques: Ce ſont les maiſtreſſes de la vraie Foi; les anchres & les arc-boutans de la noſtre, &c. Et c'eſt pourquoi, en la diſpute contre les Arriens, l'Empereur Conſtantin, ouurant le camp, au Concile de Nice, n'ordõne point autres armes; *Les liures*, dit-il, *Euangeliques, Apoſtoliques, & Prophetiques, nous enſeignent euidemment ce qu'il faut croire. Tirons de là la deciſion de nos differans.* S. Baſile; *C'eſt vn. tres-euident argument d'infidelité & d'orgueil, de vouloir introduire quelque choſe non eſcrite: Car le Seigneur a dit, Mes brebis oient ma voix, & ne ſuiuent point celle d'vn autre, &c. Tout ce que nous faiſons & diſons, doit eſtre confirmé de là, pour la pi des bons, & confuſion des mauuais. Lefidele a cela de propre, de n'y adiouſter rien, de n'ordonner rien de nouueau: Car tout ce qui eſt hors l'Eſcriture, n'eſt point de la Foi; & partant eſt peché.* S. Ambroiſe; *Là où les ſainctes Eſcritures ne parlent point; qui*

Theodor. l. 1. Socrat. l. 1. & 5.

S. Baſil. de la vraie Foi. Es Morales, Reigle 26. & 80.

S. Ambr. de la vocation des Gentils, l. 2. c. 3.

parlera? Il ne faut rien adiouster au Commandement, pour bon qu'il semble estre: Qui y adiouste du sien, l'arguë d'imperfection, &c. & au liure du Paradis c. 12.

S. Hieroſme; *L'Egliſe de Christ qui habite bien, & par tout le monde, &c. a ſes villes; la Loi, les Prophetes, l'Euāgile, les Apoſtres. Elle ne ſort point de ſes limites, c'eſt à dire, des Eſcritures ſainctes. Tout ce que nous diſons, nous le deuons affermer de là: Les Eſcritures ſont noſtre vraie viande, noſtre vrai breuuage: De ces bois, s'edifie la maiſon de Sapience: Tout ce qui n'eſt point authoriſé par elles, nous doit eſtre en meſpris; eſt meſmes frappé du glaiue de Dieu. Qui veut s'eſclaircir d'vn doute; qu'il aille là: Qui s'addreſſe ailleurs, ſçache qu'il n'atteindra point la lumiere de Verité, qu'il taſtonnera en tenebres. Brief*, dit-il, *Tout ce qui ſe dit apres les Apoſtres, eſt retranché, n'a point d'authorité, &c. quelques ſaincts & diſerts qu'en puiſſent eſtre les autheurs.* S. Auguſtin; *L'Eſcriture Canonique eſt eſleuee ſur vn throne, & faut qu'à ſon authorité tout fidele entendement s'aſſubiettiſſe. Si nous, ſi meſmes vn Ange du Ciel, enſeigne*

S. Hieroſm. ſur Mich. liu. 1. Sur le Pſal. 98. Sur l'Eccl. ch. 3. Sur Agg. ch. 1. Sur S. Matth. c. 23. Sur Eſai. ch. 8.

S. Hieroſm. ſur le Pſal. 87.

S. Aug. contre Fauſt. l. 11. c. 5. & contre les lettres de Petilian, ch. 6.

rien outre ce qui eſt eſcrit en l'Eſcriture Legale, ou Euangelique; qu'il ſoit anatheme.

Liure 2. contre Donatiſt. ch. 6. traict. 2. ſur l'Ep. de S. Iean.

En nos differans apportons cette balance, ce trebuchet, comme du Cabinet de Dieu, pour iuger le peſant du leger. Iugeons y les Erreurs; car contre iceux Dieu a mis vn firmament és Eſcritures. Les Conciles; car dit-il aux Arriens, *Ie ne t'allegue point celui de Nice; ni toi donc à moi, celui de Rimini: mais combattons par les Eſcritures, que toi & moi approuuons, &c.* L'Egliſe meſmes; Car, *La Cité de Dieu croit aux Eſcritures, & d'icelles eſt conceuë la Foi. Es Eſcritures,* dit-il, *nous auons appris Chriſt; nous y auons auſſi appris l'Egliſe: Nous auõs cognu le Chef, nous n'y pouuons meſcognoiſtre le corps. Qui de nous, ou des Donatiſtes, tient l'Egliſe; les ſeules Eſcritures le nous peuuent apprendre.* S. Chryſoſtome; *L'ignorance des Eſcritures a engendré les hereſies, &c. Quand vn mort reuiuroit, quand vn Ange deſcendroit du Ciel; il nous faut croire principalement aux Eſcritures: Les Anges ſont des Seruiteurs; mais l'Eſcriture eſt du Maiſtre. Par cette porte entrent*

Contre Maxim. Eueſ. des Arr. l. 3. c. 14

De la Cité de Dieu l. 11. ch. 1.

Epiſt. 166.

De l'vnité de l'Egliſe. ch. 1. 3. 4. 5. 6. 16.

S. Chryſ. en l'homel. du Lazare.

Sur S. Iean, hom. 58.

& les Brebis, & les Pasteurs: Elles chassent les heretiques: Qui n'entre par icelles, est vn larron. L'Escriture est le Roiaume des Cieux; Il y est inseré & attaché: La porte de ce Roiaume, c'est l'intelligence des Escritures. Nauigeans selon icelles, nous auons le Fils de Dieu, pour patron: Elles sont nostre reigle, & nostre esquierre: Ce qui est lumiere à l'œil, c'est la Loi de Dieu à nostre esprit. Sans elle, toutes nos pensees clochent. Vn heritier a volontiers le testament de son pere: & nous donc les Escritures: L'Arsenal de nostre guerre contre le Peché, contre Sathan mesmes, &c. Ou il faut, dit-il ailleurs, *nier Christ, ou effacer les Escritures; ou estre seruiteur obeissant des Escritures.* Et s'il disoit cela alors, contre les heretiques de son temps; beaucoup plus contre l'Antechrist à venir; & en plus forts termes. *Car,* dit-il, *quand cette meschante heresie, qui est l'armee de l'Antechrist, possedera les Eglises; il n'y aura preuue, ni refuge, pour cognoistre la Chrestienté, que la saincte Escriture: Par icelle seule on cognoistra où sera, & qui sera la*

Sur l'Ep. aux Galat. hom. 1.
Sur S. Matth. hom 43. & 49.
Sur la 1. aux Thess. hom. 7.
Sur la 2. aux Corint. hom. 13
Sur les Ps. 5. 95. 142. 147.
Au liure du S. Esprit.
Sur S. Matt. hom. 4. 9.

vraie Egliſe. En cette Confuſion, il ne faudra point parler de Miracles; car dés cett'heure les faux Chreſtiens en ont le plus: ains, ſi on regarde ailleurs qu'aux Eſcritures; on ſera ſcandalizé, on perira, on tombera en l'Abomination de deſolation qui ſera és ſaincts lieux de l'Egliſe. Et pourtant, noſtre Seigneur ſçachant cette Confuſion és derniers iours, veut que nous fuions aux Eſcritures. Or eſt-ce auſſi pourquoi, ſelon l'aduertiſſement de S. Chryſoſtome, nous vous y appellons; nous qui pretendons, qui contendons, au peril de nos vies, & pour voſtre ſalut, & le noſtre; Que l'Antechriſt eſt venu, & en voſtre Egliſe: Et tout cela, ſelon les Eſcritures, & par les Eſcritures.

Que deuiennent donc les Traditions?

VOVS REPLIQVEZ; Si les ſeules Eſcritures ont lieu en cette diſpute, que deuiennent donc tant de belles Traditions? Que deuient noſtre Egliſe? Certes, ſi vous parlez des Traditions diuines; de celles, deſquelles

1. Cor. 11. ſainct Paul dit, *I'ai receu du Seigneur, quod & tradidi vobis, ce qu'auſſi ie vous*

ai baillé; De celles qui ont fondement és Escritures, desquelles Irenee nous dit; *L'Euangile que les Apostres ont preſché, ils le nous ont baillé; tradiderunt, inquit, nobis, és Escritures:* De celles, dit S. Cyprian, *qui deſcendent de l'authorité de l'Euangile, & des eſcrits des Apostres*; Certes, nous les defendrons, ſi vous nous voulez croire, de communes armes: Nous en ſerons, les vns & les autres, hors de peine; car les Escritures & elles s'entrecognoiſſent, comme les ruiſſeaux & la ſource: A la preuue des Escritures, elles ne ſuccomberont point. Mais ſi par les Traditions, vous entendez les inuentions humaines, des doctrines qui ſont ſans & hors l'Escriture; Nous vous diſons, que Chriſt en a prononcé l'Arreſt formel; *En vain vous me ſeruez, enſeignans pour doctrine, les Commandemens des hommes.* Et ſi parloit-il aux Phariſiens, qui en faiſoient tout leur appui, à l'Egliſe, & à la Sorbone d'alors, qui diſoit, comme vous des voſtres à Trente; Qu'il n'eſtoit moins

Cyp. en l'Ep. 74. ad Pomp.

Matth. 15. 9.

grief de commettre ou obmettre en leurs Traditions, qu'en la Loi meſme. Et y a grand' apparence qu'il vous ſoit aduenu, comme auoient predit les Prophetes; *Ils m'ont ſerui ſelon l'ordonnance des hommes; & pourtant, la Sapience perira des ſages: Ils ont reietté la Parole du Seigneur; & il n'y a nulle ſapience en eux.* Que ſi les Eſcritures vous ſont ſuſpectes, ou pluſtoſt Dieu en ſa propre cauſe; Oiõs donc les Peres. Iuſtin; *Il faut adiouſter foi à Dieu, & à ſes Ordonnances ſeulement, & non aux Traditions humaines.* Et qu'il les reigle par les Eſcritures, appert, parce qu'il diſoit ci-deuant; *Que Dauid, que les Euangeliſtes, que les Epiſtres des Apoſtres nous enſeignent, &c.* S. Cyprian; *Si elle eſt commandee en l'Euangile, ſi elle eſt contenue és Epiſtres, ou és Actes des Apoſtres; obſeruons-la, comme diuine & ſaincte.* Si elle n'y eſt point; que s'enſuit-il, ſinon le contraire? S. Baſile; *Il faut apprendre des Eſcritures, ce qui eſt à prattiquer; tant pour emplir noſtre eſprit de pieté, que pour ne l'accouſtumer aux Conſtitutions humaines.*

Au Thalmud, ord. 4. trait. 4. diſt. 10.

Iſai. 29. 13.

Ierem. 8. 8.

Iuſtin en ſon Tryphon.

S. Cyprian, Epiſtre 74.

S. Baſile, Reigle 95.

humaines. S. Hieroſme; *Ce n'eſt merueille*, dit-il, parlant des Iuifs, *ſi vous ſuiuez vos Traditions; puis que chaſque païs va au conſeil à ſes Idoles: Mais Dieu, certes, nous a donné ſes Eſcritures; & tenebres vous opprimeront, ſi vous ne les ſuiuez.* Mais aux Chreſtiens meſmes: car auſſi dit-il, que dés ſon temps il eſtoit à la lie; *Malheur ſur vous, miſerables, auſquels ont paſſé les vices des Phariſiens, deſquels la Tradition eſt condamnee, &c. Nous deuorons, contre le commandement de Dieu, les choſes grandes; & cherchons l'opinion de Religion, és petites, &c.* Et vne fois pour toutes: *Le glaiue*, dit-il, *du Seigneur frappe toutes ces doctrines qu'on controuue, comme ſi elles eſtoient de Tradition Apoſtolique, ſans authorité & teſmoignage des Eſcritures.* Et c'eſt ce que S. Auguſtin plaignoit tant de ſon temps; Qu'en l'Egliſe tout eſtoit plein de preſomptions, d'opinions anticipees: Que contre l'expreſſe Parole de Chriſt, le ioug des Chreſtiens eſtoit ja plus grief, que celui des Iuifs: Qu'on faiſoit moins de con-

S. Hieroſm. ſur Eſaï. ch. 8.

Sur S. Matth. 23.

Ad Lætam.

S. Aug. en l'Ep. à Iouin. Sur S. Iean, trait. 96. 97.

ſciẽce de la Loi de Dieu, que des moindres ordonnãces, ains pluſtoſt fantaſies humaines. Tout cela, ou pour la pluspart, venu des heretiques, & de quelques liures ſuppoſez & Apocryphes: *Sous ombre*, dit-il, *de ce mot du Seigneur, I'ai encores beaucoup de choſes à dire; dont il n'y auoit ſi fol qui n'oſaſt abuſer.* Paſſage qu'on nous obiecte encor auiourd'hui, ſur meſme ſubiect. *Mais*, dit-il, *quand le Seigneur le nous a teu; qui ſera ſi vain de le deuiner; ſi temeraire, que de le dire?* Et c'eſt pourquoi S. Bernard, las de ces inſupportables Traditions, diſoit; *Ie deſire de tout mon cœur, de me trouuer en ce Concile, où les Traditions ne ſoient point defenduës obſtinément, ou obſeruees ſuperſtitieuſement: mais bien, où en toute humilité & diligence ſoit recerchee la volonté de Dieu bonne & parfaite.* Et derechef; *S'il y en a d'inuentees par charité; il eſt iuſte, que par cette meſme charité elles ceſſent, s'il eſt ainſi trouué expedient.* Item; *Les preceptes qui ſont d'ordonnance diuine, ſont neceſſaires; mais ceux qui ſont d'ordonnance humaine,*

S. Bernard. ep. 91. aux Abbez aſſemblez à Soiſſons.

De præcepto & diſpenſat.

volontaires ou arbitraires, &c. Et de faict, l'hiſtoire Eccleſiaſtique nous fait foi, que les Anciens en laiſſerent l'obſeruation indifferente & aux Egliſes, & aux perſonnes; ne preſſans que ce qui eſtoit du pur commandement de Dieu; comme il ſe liſt en Socrate, Nicephore, &c. *Socrates. Niceph. l. 12. c. 14.*

L'Eglise donc ne pourra-elle rien ordonner ? Et où ſera ſon authorité ? Ains, ne craignõs point qu'elle ait trop peu à faire. Ce n'eſt pas peu en l'aueuglement humain, & és tenebres de ce ſiecle; de ne s'eſgarer point du chemin de vie; de ne perdre point de veuë la Lumiere celeſte; de conduire & ſoi, & les autres, par icelle. Que pleuſt à Dieu euſt-elle voulu ſeulement ſçauoir cela, ignorer tout le reſte ! Au lieu qu'aiant touché à l'arbre defendu, aiant transgreſſé cette Parole, *Mal-heur à ceux qui y adiouſtent*; Elle s'eſt ouuert les yeux à ces Feux deceuans, fermez à la Lumiere; a perdu conſequemment, ſa pureté, ſa loiauté, ſon innocence; delaiſſant la Verité de Dieu, delaiſſee à ſoi-meſmes.

Où s'eſtend l'authorité de l'Egliſe.

Deuter. 4. & 12.

Les Peres ont defini l'Egliſe, par la Foi, & la Foi, par l'Eſcriture.

LES PERES, certes, ne la penſent point deshonoree, quand ils l'obligent à l'obeiſſance de ſon Eſpoux; car ils la definiſſent par la Foi; & la Foi, par les Eſcritures. Et leur euſt eſté, au contraire, vne doctrine fort nouuelle, qu'elle euſt ou parlé, ou entendu autre langage, que le ſien: Veu qu'il lui eſt dit par l'Apoſtre; *Gardez qu'on ne vous deſrobe par Philoſophie, ou vaine deception, ſelon la Tradition des hommes.* Item; *Apprenez en nous, de n'eſtre ſages, outre ce qui eſt eſcrit:* Et en nous, dit l'Apoſtre, c'eſt à dire, en noſtre exemple. Et par l'Eſpoux meſmes; *Si vous demeurez en ma Parole, vous ſerez vrayement mes diſciples.* Irenee dit; *L'Euangile eſt la colomne & le firmament de l'Egliſe: Il ſe faut retirer de tous ceux qui ſe retirent de la principale Succeßion, & adherer à ceux qui gardent la doctrine des Apoſtres.* Tertullian; *L'Egliſe eſt cognuë Apoſtolique; non par la Succeßion, non par vn nombre d'Eueſques; mais par la Conſanguinité de la doctrine.* Et cette doctrine derechef; *En ce*, dit-il, *que ce qui eſt le plus*

Coloſſ. 2. 8.

1. Cor. 4. 6.

Iean 8. 13. Non par la Succeſſion. *Iren. li. 3. cont. les hereſ. c. 11. & l. 4. c. 43. & 44.*

Tertull. de preſcr. & de la pudicité.

Cõtre Marcion, liu. 4.

ancien, eſt le plus veritable; ce qui eſt le plus ancien, eſt ce qui eſt dés le commencement; & ce qui eſt dés le commencement, eſt ce qui eſt des Apoſtres: Des Apoſtres, dit-il, *qui ont laiſſé les Eſcritures, pour nous, auſquels ſont paruenus les derniers ſiecles: Les Eſcritures, par leſquelles la Verité ſe defend; & non par Tradition, ni par Couſtume. Car comment,* dit-il, *pourroit-on parler des choſes de la Foi; que par les lettres de la Foi?* S. Cyprian; *Ceux ſont l'Egliſe,* dit-il, *qui demeurent en la maiſon de Dieu.* Mais comment? *Certes,* dit-il, *celui n'eſt point ioint à l'Egliſe, qui eſt ſeparé de l'Euangile: Et c'eſt,* dit-il, *comme l'Antechriſt eſt introduit, ſous le nom de Chriſt; en feignant choſes vrai-ſemblables, pour fruſtrer ſubtilement la Verité: au lieu qu'il faut retourner à l'origine de Verité; remonter iuſqu'à la ſource; voir en quel endroit le canal, par lequel elle eſt decoulee à nous, s'eſt rompu; & par ce moien, atteindre à la doctrine du Maiſtre celeſte. Car,* dit Nazianzene aux Arriens, *L'Egliſe ne ſe definit point par la multitude: S'ils ont le peuple, nous auons la*

Id verius quod prius.

Tertull. de virg. velandis. Contr. Praxeam.

Tertull. des præſcripts.

S. Cypr. Ep. 55.

De lapſis.

Au traict. 3. de la ſimplicité des Prelats & en l'Epiſt. 74.

Greg. Nazianz. en ſon oraiſon à la louange de S. Athanaſe, & cõtre les Arriẽs.

Foi : s'ils ont l'or & l'argent, nous auons la vraie doctrine : La Succeßion ſe doit eſtimer par la Pieté, & non par le Siege. Qui retient la meſme doctrine de Foi, poſſede le meſme Siege : qui contrarie, en ce meſme Siege, doit eſtre tenu pour ennemi. Parce, dit S. Chryſoſtome ; *Que l'Egliſe ne conſiſte pas en la paroi, mais en la Foi : Que là où eſt la Foi, là eſt l'Egliſe : Où la Foi n'eſt point, l'Egliſe n'eſt point ; Cette vraie Hieruſalem, de laquelle les fondemens ſont poſez ſur les montagnes des Eſcritures.* Comme auſſi, dit-il ; *Celui ne ſort pas de l'Egliſe, qui en ſort de corps ; mais bien, celui qui delaiſſe d'eſprit les fondemens de la verité Eccleſiaſtique. Nous-nous ſommes donc*, dit-il, *departis d'eux, de lieu ; mais eux de nous, de foi : Nous auons laiſſé chez eux, les fondemens des parois ; eux chez nous, les fondemens des Eſcritures.* S. Ambroiſe ; *Chriſt eſt celui ſeul, que nul ne doit laiſſer, nul changer : auquel on dit à bon droict ; Seigneur, à qui irons-nous ? Tu as les paroles de vie. Il nous eſt donc commandé auant toutes choſes, de cercher la foi de l'Egliſe ; en laquelle ſi Chriſt*

διδαχὴ πίστεως τῆς εὐσεβείας διάδοχος ὁμοδέσμιος τὸ ὂν αὐτῇ δόγμα. *Chryſoſt. in Europ. Sur S. Matth. homel. 6. & 46.*

S. Ambroiſ. ſur S. Luc, l. 6. c. 9.

habite, il la faut eſlire (ſçauoir pour ſon domicile.) *Mais s'il y a ou vn peuple infidele, ou vn Docteur heretique, qui gaſte l'habitation; telle Synagogue eſt à fuïr: Et ſi, en ſomme, vne Egliſe reiette la Foi; il la nous faut abandonner, &c.* Et il en donne la raiſon; *Chriſt*, dit-il, *eſt la pierre: Le fondement de l'Egliſe, c'eſt la Foi: Si tu es en la pierre, tu es en l'Egliſe.* Mais afin que nous ne prenions point vne pierre pour l'autre: *Sçachez*, dit-il, *que ceux qui n'ont point la foi de Pierre; n'ont point auſſi l'heritage de Pierre.* S. Hieroſme expliquãt le Symbole; *Il n'a pas dit, Ie croi en la S Egliſe Catholique; mais, Ie croi la ſaincte Egliſe: La ſaincte Egliſe, c'eſt celle qui garde la Foi de Chriſt en ſon entier. Elle ne conſiſte point és parois, mais en la verité des doctrines. Où eſt la Foi, là auſſi elle eſt; & y eſtoit lors meſmes que les heretiques poſſedoient toutes ces Egliſes. Veux-tu entrer en cette Egliſe, & par le droit chemin? C'eſt la lecture des Eſcritures. Addreſſe, Seigneur, ma voie, afin qu'en ces Eſcritures ie ne trebuſche point; veu que par icelles ie deſire entrer*

Petra, non Petrus. S. Ambr. l. 1. de la Penit. ch. 9.

S. Hieroſ. ſur le Symb.

Sur le Pſal. 135.

Sur le Pſal. 1.

en ton Egliſe. Voire, dit-il, *ces Eſcritures, c'eſt le Roiaume de Dieu meſmes. Et quand il eſt dit, que noſtre Seigneur a transferé le Roiaume des Cieux, des Iuifs à nous; c'eſt, que pour les nous donner, il leur a oſté ſes Eſcritures. En icelles*, dit ſainct Auguſtin, *nous trouuons Chriſt; En icelles nous auons à cercher l'Egliſe: En icelles, & par icelles, elle nous eſt monſtree. Et ne penſons pas tenir l'Egliſe; parce que nous ſommes en celle où Ambroſius, où Optatus ont eſté deuant nous; ni encores parce qu'il s'y fait des miracles: Car noſtre Seigneur meſmes a voulu que ſes diſciples fuſſent confirmez par les Eſcritures, plus que par tout autre moien. Et tels ſont les tiltres, enſeignemens, & firmamens de noſtre cauſe. Si donc*, dit-il, *il eſt queſtion ou de Chriſt, ou de l'Egliſe, ou de quelconque choſe qui appartienne ou à la vie, ou à la Foi; anatheme à qui ſort des Eſcritures. Afin que tu ne fuſſes trompé, qu'on ne te fiſt prendre pour Chriſt, celui qui n'eſt point Chriſt; pour Egliſe, celle qui ne ſeroit point Egliſe; Oi la voix du Paſteur; Il s'eſt mon-*

Sur S. Matth. ch. 21.

S. Auguſt. de l'vnité de l'Egliſe.

Const. Petil. l. 3. ch. 6. & ſur le Pſal. 69.

ſtré à toi; Il t'a monſtré l'Egliſe; Mes brebis oient ma voix, &c. L'Egliſe eſt la maiſon de Dieu; mais elle n'eſt pas Dieu: Nous croions l'Egliſe; mais nous ne croions pas en l'Egliſe; Elle eſt mere, mais les deux Teſtamens ſont ſes mammelles: D'iceux il faut ſuccer le laict de tous les myſteres de noſtre ſalut. Les Eueſques peuuent errer; Il y en a eu d'autheurs de ſchiſmes & d'hereſies: l'Egliſe meſmes s'obſcurcit quelquefois, & ſe broüille de nuages. Le plus ſeur eſt, que l'Eſcriture ſaincte ſoit noſtre mirouër; que nous cheminions au flambeau des Eſcritures. Seigneur bon Dieu, diſoit ſainct Bernard, *ceux qui ſemblent tenir la primauté en l'Egliſe, ſont les premiers à te perſecuter! Il ne ſuffit pas à nos gardes, de ne nous garder point, s'ils ne nous perdent. Au moins,* dit-il ailleurs, *abonde en ſon ſens qui voudra, mais qu'on nous laiſſe abonder és ſens des Eſcritures.*

Sur S. Iean, ſerm. 131.

Sur l'Epiſt. de S. Ieã, traict. 3.

Sur le Pſ. 103. Obnubilatur. Epiſtr. 48.

Sermon. 237. de Tempore. Ad lucernam.

S. Bernard. in cõuerſ. S. Paul. ſerm. 1.

In Cantic. ſer. 76.

Epiſt. 77.

CEPENDANT, contre ces Eſcritures; la loi de l'Egliſe, la meſure de la Foi, la reigle & la bride de tout entendement; Ie parle par les Scholaſtiques

Durãd l'appelle menſurã fidei, en la preface des Sentences: Tho.

mas, regulam intellectus, sur la 1. d'Timoth. c. 6. leçon 1.
L'Escot, la mesure de la Theologie, in lib. 1. Sent. q. 1.
Gerson, regulæ Fidei, de comm. sub vtraque.

meſmes, Thomas, Durand, l'Eſcot, Gerſon, &c. Ces miſerables Docteurs ou de ce ſiecle, ou du Prince de ce ſiecle, ennemis de la vraie Lumiere, enfans de Tenebres, puis qu'ils s'y plaiſent tant; ne ceſſent de nous fournir de recuſations, & ne font tãtoſt plus autres liures. Et quand il n'y auroit que cela, nous deuſſent eſtre ſuſpects de mauuaiſe foi; veu qu'à elles ſeules appelloient tous les Peres de l'Egliſe, contre les heretiques: & quand ils ſubiſſoient vne fois ſa iuriſdiction, tenoiẽt leur cauſe gaignee.

L'Escriture ſuffiſante.

L'ESCRITVRE ſaincte, nous diſent-ils, n'eſt pas ſuffiſante. Quelle autre ſuffiſance y cherchons-nous, que de poſſeder Dieu, qui ſuffit à ſoi-meſme, non qu'à toutes choſes? Et quelle autre, en ſomme, que de paruenir à ſalut? Or, ſi tu ne veux croire l'Apoſtre qui te dit:

2. Timot. 3.

Les ſainctes lettres te peuuent rendre ſage à ſalut, par la Foi qui eſt en Chriſt, voire l'homme de Dieu, l'Euangeliſte, le Docteur des autres: au moins, croi le Fils de Dieu, qui nous enuoie ſi expreſſément

aux Escritures; *Parce*, dit-il, *que nous auons vie en icelles*. As-tu donc à cercher ton propre salut? Le Seigneur te dit, que tu les enquieres soigneusement; Tu as vie en icelles. Cerches-tu dequoi l'enseigner à autrui? Elles sont vtiles à endoctriner, à conuaincre, à corriger, à instruire. Par elles le Fils de Dieu, la Parole Eternelle, enseignoit ses disciples. As-tu affaire contre les heretiques? Par elles-mesmes il rẽbarroit les Pharisiens, confondoit les Sadduceens, qui n'en admettoient qu'vne partie. Les heretiques ne peuuent tenir deuant elles: Ils ne s'en defendent, qu'en les recusant: *Reduits qu'ils y sont*, dit Tertullian, *ils sont confus*; *Ebionites*, *Hermogenians*, *Marcionites*, *&c.* Et si mesme contre le Diable; c'est de là que le Seigneur lui ferme la bouche; qu'il renuerse toute sa Scholastique; qu'il le rẽuoie à l'Abysme: Combien plus le Fils de perdition; pour lequel combattre & desconfire, n'est parlé d'autres armes? qui doit estre cõfondu par l'Esprit de sa bouche; Iean 5. 39. Iean 20. 31. Apocalyps.

debellé par l'efficace de ſes Eſcritures? L'Eſcriture dõc eſtoit ſi ſuffiſante alors, & pour les enfans de Dieu, & contre ſes aduerſaires; où aura-elle depuis perdu ſa ſuffiſance? Et qui n'aura pluſtoſt à ſoupçonner, que nous ſommes deuenus trop ſuffiſans, c'eſt à dire, perdus de preſomption? que nous la blaſmons d'inſuffiſance, parce que nos pretẽdues ſuffiſances ne s'y trouuent point? Et ſi elle l'eſtoit, & à ſalut, & à condãnation, dés lors meſmes que l'Egliſe n'auoit que le Vieil Teſtament; que deuons-nous dire depuis, & auiourd'hui que nous l'auons & accompli en la perſonne de Chriſt, & eſclairci par le Nouueau? Et certes auſsi, les Peres ſe ſont bien gardez de cette pluſtoſt infidelité, qu'erreur, ou hereſie. Irenee dit; *Nous ſçauõs tres-bien, que les Eſcritures ſont parfaites; car elles ſont dictees de la Parole de Dieu, & de ſon Eſprit.* Tertullian; *I'adore la plenitude de l'Eſcriture: L'Eſcriture a ſa raiſon, & ſuffit à elle-meſmes.* S. Cyprian; *Parle, Seigneur; ton ſeruiteur eſ-*

Selon les Peres.

Iren. contre les hereſ. l. 2. ch. 47.

Tertull. contre Praxeas, & contre Hermogenes.

S. Cyprian, du Baſteſme de Chriſt.

coute. La Religion Chreſtienne trouuera que de cette Eſcriture ſont emanees les reigles de toutes doctrines; Que de là naiſt, & là retourne tout ce que la diſcipline de l'Egliſe contient. Antoine l'Hermite; *Les Eſcritures ſuffiſent à toute cognoiſſance de Dieu, à toute diſcipline.* Athanaſe, qui toutefois a affaire contre les Arriens; *Les ſainctes Eſcritures ſont ſuffiſantes pour la demonſtration de Verité: Appren ſeulement des Eſcritures; car les enſeignemens que tu y trouues, te ſuffiſent.* Encor, dit-il ailleurs, *que ie n'y aie pas trouué ce mot ὁμοούσιον, Conſubſtantiel; ſi ai-ie neantmoins trouué la choſe meſme.* S. Hilaire en meſme argument; *La Parole de Dieu, qui par le teſmoignage de l'Euangile, a eſté transfuſe en nos aureilles, ſuffit aux croians: car qu'y a-il appartenãt au ſalut humain, qui n'y ſoit contenu? ou qu'y a-il ou de manque, ou d'obſcur? Certes tout y eſt plein & parfait, &c.* S. Baſile attribue à meſme orgueil & infidelité, d'introduire ce qui n'eſt point eſcrit, ou de reietter ce qui eſt eſcrit: *Le Vieil & le Nouueau Teſtament,*

Antoine en ſes Epiſtres.

Athanaſ. contre les Idoles.

A Serapion.

En l'Epiſtre des Sentences de Denys.

S. Hilair. liu. 2. de la Trinité.

S. Baſile de la vraie Foi.

Homil. 29.

dit-il, *ſont le threſor de l'Egliſe. Tous les Cõmandemens de Dieu ſont eſcrits, & doiuent eſtre obſeruez. Tout ce qui eſt outre la droicture de l'Eſcriture, eſt vne execrable abomination deuant Dieu.* S. Chryſoſtome; *L'Eſcriture Ste t'enſeigne tout ce que tu dois ou apprendre, ou ignorer: Tu es Gentil, & veux deuenir Chreſtien; mais nos debats te troublẽt: Tu ne ſçais auquel aller, parce que chaſcun pretend les Eſcritures, &c. Sçaches que qui y cõſent, eſt Chreſtien; que qui y repugne, eſt bien loin de cette reigle. Meſmes*, dit-il ailleurs; *C'eſt le propre du Diable, d'adiouſter aux Commandemens de Dieu.* S. Auguſtin; *L'Eſcriture*, dit-il, *nous prefige vne loi, de n'eſtre plus ſages qu'il faut: Ne t'attends donc point, que pour mon regard, t'enſeigner me ſoit autre choſe, que t'interpreter les paroles du Maiſtre: car auſſi*, dit-il, *és choſes qui ſont ouuertement en l'Eſcriture, ſe trouue pleinement tout ce qui eſt à faire, & à fuïr; tout ce qui appartient à la Foi, ou aux mœurs. On a choiſi pour eſcrire, tout ce qui a ſemblé ſuffire au ſalut des fideles: En ton Chriſt, Seigneur, & és Eſcritures ſainctes,*

En l'Oreiſon Ethiq.

Sur Eſai. ch. 2.

S. Chryſ. hom. 9. ſur la 2. à Tim.

Sur les Actes, homel. 33. πανοῦργον.

S. Aug. de bono viduit. De la doctr. Chr. l. 2. ch. 9. ſerm. 88. ad fratres. Liu. des Confeſſ. 7. ch. 7. Sur S. Iean, traict. 49. vbi. viam ad vitam. De conſenſu Euang. l. 1. c. der.

ie penſe que tu as mis la voie du ſalut humain. Tout ce qu'il a voulu que nous leuſſions de ſes faicts, & de ſes dicts; il a commandé à ſes Apoſtres de l'eſcrire, comme de ſes propres mains, &c. S. Cyrille, Eueſque d'Alexandrie; *Tout ce que le Seigneur a fait, n'eſt pas eſcrit; mais bien ce que les Eſcriuains ont eſtimé ſuffire, tant aux mœurs, qu'à la doctrine, afin que reſplendiſſans de droitte foi, d'œuures, & de verité, nous paruinſſions au Roiaume de Chriſt.* Cyrill. Alexãd. ſur S. Iean L. 12. ch. dernier.

Or ces Eſcriuains, dont il parle, eſtoient-ils pas inſpirez de Dieu? Eſt-ce pas ſon Eſprit meſmes? Item; ſoit Iui, ſoit Origene ſur le Leuitique; *Es deux Teſtamens nous pouuõs cercher & diſcuter tout ce qui appartient à Dieu, & d'iceux prendre toute ſcience des choſes: Que s'il en reſte que cette Eſcriture n'ait determiné; il n'y en a point de troiſieme que nous deuons receuoir pour authorité de ſcience.* Liu. 5. ſur le Leuit.

Cyrille, Eueſque de Hieruſalem; *Ne me croi point, ſi ie ne te demonſtre par les Eſcritures: Car le ſalut de noſtre Foi, n'eſt point d'vne diſpute controuuee,* Cyril. Hieroſoly. Catech. 4.

mais de la demonstration d'icelles. Et que diront-ils plus, quand leur Thomas dit; *Que les choses qui prouiennent de la seule volonté de Dieu, au dessus de tout le deu de la creature, ne peuuent nous estre notifiees, sinon entant qu'elles nous sont baillees és Escritures? Que la doctrine de la Foi & des Sacremens, ne peut estre que de Christ? Que les Statuts de l'Eglise ne sont pas d'eux-mesmes, de la necessité du salut?* Quand mesmes, expliquant le passage controuers auiourd'hui, de la seconde à Timothee, chap. 3. il vse de ces mots; *Que les Escritures enseignent la verité, arguent la faulseté, induisent au bien, retirent du mal: Non,* dit-il, *tellement quellement, mais iusques à la perfection de salut; voire,* dit-il, *la derniere perfection, &c.* Et l'Escot apres lui; *Que la S. Escriture est suffisante au viateur,* c'est à dire au Chrestien cheminant ici bas, *pour paruenir à son but,* c'est à dire, à salut: *Que ce n'est point vn chemin douteux; mais tres-certain: Qu'en icelle mesmes se trouue suffisamment expliqué tout ce qui est du croire, de l'esperer, & du faire?*

Thom. 1. part. Sum. q. 1. art. 3. Supra omne debitum creaturæ. & q. 147. art. 4. p. 3. in add. q. 6. art. 6.

In 2. ad Timoth. c. 3.

Scotus in 1. Sent. q. 1.

Et

Et le Cardinal Caietan ſur le paſſage ci-deſſus ; *Iuſques à rendre*, dit-il, *l'homme ſage à ſalut eternel, accompli de toutes les parties requiſes pour parfaire l'homme de Dieu.*

L'Eſcriture claire à ſalut.

Svffisante ſoit-elle, nous diront quelques-vns ; mais neantmoins obſcure, & difficile, & ambigüe ; & par conſequent, perilleuſe. C'eſt tout ce qui ſe pourroit dire contre vn teſtateur malin, qui auroit pris plaiſir de mettre ſes heritiers en procez. Et que diroient-ils donc aux Gentils, à Celſus, à Iulian, à tous ces Philoſophes ; auſquels ſa facilité & ſimplicité la rẽdoient contemptible ? Celui qui eſt la Lumiere de lumiere, & tout enſemble la Bonté meſmes, aura pris plaiſir de nous eſtre obſcur ? Cette Lumiere qui illumine tout homme venant au monde ; ſera deſcẽduë en terre pour aueugler le monde, ceux meſmes qu'il a choiſis & ſeparez du monde ? La Parole Eſſentielle, & toute-puiſſante de Dieu, n'aura peu, ou ſceu, ou voulu s'expliquer en ſa Parole ;

Lactan. l. 5. c. 1.

Origen. contre Celſ. paſſim.

Iean 1.

venuë neantmoins du Ciel à nous, du ſein du Pere entre les hõmes, pour s'expliquer ? Le S. Eſprit enuoié du Pere & du Fils, pour enſeigner aux Apoſtres les choſes du ſalut ; & en eux, à nous ; deſcẽdu ſur eux, en lãgues de feu, pour s'interpreter en toutes langues ; Nous aura eſté barbarie & tenebres ; n'aura point de mots aſſez clairs pour ſe faire entendre és Eſcritures ? Certes, nous n'apprenons pas cette leçon des Prophetes, s'ils n'ont à nous dire, qu'ils parlent en leur propre cauſe. *Ta Parole*, dit Dauid, *eſt vn flambeau à mes pieds ; C'eſt vne lumiere, qui fait que nos yeux voient.* *Pſal. 119. & 19. & 12.* *Ceux qui ne parlẽt point ſelon cette Parole*, dit Eſaie, *n'ont aucune lumiere.* *Eſaïe 8.* Auſsi peu de S. Pierre, qui la nous a iugee ſi peu obſcure, qu'il nous commande d'eſtre attentifs à la Parole Prophetique, comme à vne lampe qui luit en tenebres. Et que ſera-ce dõc de l'Euãgile, la lumiere de cette Lumiere ? le Soleil, au regard de la lampe ? à nous declaré par le Fils, la reſplendeur de la gloire du Pere ? *2. Pierre 1. 19.*

Apres, dit l'Apoſtre, qu'il a eu parlé en pluſieurs manieres, aux Peres & aux Prophetes, &c. Et à qui donc ſera-il obſcur? à qui couuert; ſinon, comme nous dit S. Paul; *A ceux qui periſſent; à ceux, à qui le Dieu de ce ſiecle a aueuglé l'entendement; afin que la lumiere de l'Euangile de la gloire de Chriſt ne leur reſplendiſt?* 2. Corinth. 4. 4.

Selon les Peres.

Avssi les Peres n'en parlent-ils pas comme nos Aduerſaires: Et quand ils reſpondent aux Paiens, ils ne l'excuſent pas de ſimplicité, & de clarté, par les nier: mais bien, diſent-ils, qu'il falloit qu'elle fuſt telle; afin que celle qui eſtoit pour le ſalut d'vn chaſcun, fuſt entenduë de tous. Irenee dit; *Toutes les Eſcritures, Prophetiques, & Euangeliques, ſont ouuertes & ſans ambiguité, & peuuent eſtre ſemblablement ouïes de tous.* Iuſtin; *Recourons aux Eſcritures, pour y trouuer ſeureté.* Tertullian; *Les heretiques fuient la lumiere des Eſcritures.* Tãt s'en faut qu'ils ſe puiſſent embuſquer dedans leurs tenebres. Athanaſe; *La vraie Foi en Chriſt eſt claire par les Eſcritures. Mettons,* (dit- Irenee, cõtre les hereſ. l. 2. ch. 42. & 67. In aperto. Iuſt. in Tryph. Tertul. de la Reſurrect. Athan. en l'Epiſtre à Ioannian.

& en la 2. oraiſõ contre les Arriens.

il, contre les Arriens) *cette chandelle ſur le chandelier; & il ſuffit.* S. Hilaire, à meſme propos; *Le Seigneur a expliqué la foi de l'Euangile, en la plus grande ſimplicité qu'il ſe peut; & a accommodé ſes paroles à noſtre intelligence, autant que noſtre infirmité l'a peu porter.*

S. Hilair. de l'vnité du Pere & du Fils.

L'Empereur Conſtantin auſſi, en meſme cauſe; *Les liures Euãgeliques, Apoſtoliques, & Prophetiques, nous enſeignent apertement, ce que nous auons à croire des choſes diuines.* S. Chryſoſtome; *Toutes choſes ſont claires és Eſcritures: Elles s'expliquent elles-meſmes, & ne laiſſent errer perſonne. La verité n'y eſt cachee ni obſcure, qu'à ceux qui ne la veulent point chercher. Ce qui eſt la lumiere à l'œil, c'eſt la Loi de Dieu à noſtre eſprit: Ceux qui ne la regardent point; cheminent en tenebres. Tout noſtre mal eſt, que nous ne la liſons point; elle, qui eſt l'huis, par lequel entrent & les Brebis, & les Paſteurs: Plus neceſſaire aux ignorans, qu'aux doctes; aux idiots, qu'aux Docteurs. Brief, en la Confuſion qui ſera ſous l'Antechriſt, nous ne pourrons auoir recours qu'aux Eſcritu-*

Conſtant. au Cõcile de Nice. Socrat. liu. 1.

Chryſ. ſur la 2. aux Theſſ. hõ. 3. Sur Gen. hõ. 13. Sur S. Iean, hõ. 16. Sur Eſai. c. 1. Au proëme ſur l'Epiſt. aux Rõ. Sur S. Matth. hom. 49. Sur S. Iean, hom. 58. Sur S. Matth. hom. 22.

res : & n'y a que les cœurs peruers qui n'en entendent point les mysteres, esquels l'Esprit de Verité ne repose point. De semblables passages il se feroit vn volume. Epiphanius; *Toutes choses sont claires & luisantes és Escritures, à ceux qui par vn sainct discours de raison, veulent ouir la Parole de Dieu.* S. Hieroſme; *Ils errent, parce qu'ils ne sçauent pas les Escritures; & parce qu'ils les ignorent, ils ne sçauent point la vertu de Dieu, &c. Si nous ne suiuons les teſmoignages d'icelles; tenebres nous opprimeront, & passeront sur nostre doctrine, &c.* S. Augustin contre les Donatistes; *Choisissons les passages ouuerts & manifestes : Car s'ils ne se trouuoiēt point tels és Escritures, en vain seroit-il dit, que nous aurions en icelles dequoi ouurir les choses closes, & esclaircir les obscures.* Item; *Il n'y a pas si grand' difficulté és Escritures, de paruenir aux choses neceſſaires à salut : La façon meſmes dont elles sont tissuës, est accessible à tous; Il y a dequoi pour tous esprits, pour corriger les peruers, nourrir les petits, delecter les grands. Es choses qui sont ouuertement en l'Escritu-*

Epiph. hæresi 69. & 70.

S. Hieroſ. sur S. Matth. ch. 22. Sur Esaie c. 8.

S. Auguſt. de l'vnité de l'Eg. c. 5.

Epistre 3.

Praua & prauã.

re, ſe trouuent clairement toutes celles qui appartiennẽt à la foi & aux mœurs. Quand nous diſputons de choſe fort obſcure; ſi nous n'y ſommes aidez de clairs teſmoignages de l'Eſcriture, la preſomption humaine doit tenir bride : Le S. Eſprit les a tellement modifiees, qu'és lieux clairs, elles preuiennent la faim; és obſcurs, le degouſt; nous ſommes repeus des choſes claires; exercez és obſcures. La hauteur de cette Parole aiguiſe noſtre eſtude, & ne nous denie pas pourtant l'intelligence, &c. Que ſi tu penſes inferer; Il y a donc de l'obſcurité: & de cette obſcurité, conclurre, ou à ne les entendre pas, ou à y cercher ce qui n'y eſt point: A l'vn il te reſpond; *Le meſchant eſprit hait à l'entendre; de peur que par l'entendre, il ne ſoit contraint de la faire :* A l'autre; *Que de toutes ces obſcuritez ne ſe tire preſque rien, qui ne ſe trouue tres-clairement dit ailleurs.* Brief, afin que tu ne diſtingues entre Parole eſcrite & non eſcrite; ce que le Pſalmiſte dit; *Ta Parole eſt vn flambeau à mes pieds, &c. C'eſt,* dit-il, *cette Parole qui eſt contenuë és ſainctes Eſcri-*

De peccat. meri. & rem. l. 2. cap. vlt.

De la doct. Chreſtien. l. 2. c. 6.

De verb. Dom. ſerm. 11. & de verb. Apoſt. ſer. 13.

De verb. Apoſt. ſerm. 13.

Planiſsimè. De doct. Chriſt. l. 2. c. 6.

Sur le Pſal. 119. & Senten. 120.

tures. Et derechef; *Le fidele qui adhere à icelles, ne peut estre obscurci de l'iniquité mondaine; non plus que l'estoile fichee au Firmament, qui ne peut estre esteinte par la nuict.* Tant s'en faut, comme nos Aduersaires, que pour l'obscurité, il en vueille faire peur au fidele.

Mais il y a des lieux obscurs.

TANT Y A, direz-vous, qu'il y a des choses difficiles en l'Escriture; car S. Pierre mesmes dit qu'il y en a és Epistres de S. Paul, &c. Et quel est le liure, en quelque faculté que ce soit, où il n'y en ait, & bien plus? Ains, si tu auois bien leu ce texte, & consideré le relatif; il ne dit pas, que les Epistres de S. Paul soiēt difficiles; mais quelques choses en quelques poincts qu'il y traitte. Et qu'y a-il de faict de plus haut, que le mystere de nostre salut, ni plus bassement interpreté? de plus obscur, que celui de la Trinité; ni plus clairement prononcé? Mais tu deusses donc auoir adiousté ce qui suit; *Que les ignorans & mal-asseurez les tordent, comme aussi les autres Escritures, à leur propre perdition.* Certes,

2. *Pier.* 3.

pour ces obſcuritez, les Peres ne rebutent point les Chreſtiens des Eſcritures; ains, ils les y accouragent tant plus. *Vous auez*, nous diſent-ils, *cet aduantage, qu'il n'y a point de contrarieté; qu'vn paſſage y peut expliquer, mais non iamais impliquer l'autre.* Si nous en pouuions dire autant des liures des autres ſciẽces, où il ſe rencontre tant de contradictions, tant d'antinomies; combien aurions-nous ſauué de difficultez? combien penſerions-nous auoir gaigné de chemin? Irenee dit; *Toute l'Eſcriture qui nous a eſté donnee de Dieu, ſe trouuera conſoner*; c'eſt à dire, d'accord en elle-meſmes. *Les choſes manifeſtement dites, y expliquent les paraboles, &c.* S. Ambroiſe; *Il y a beaucoup d'obſcurité és Eſcritures: mais ſi de la main de ton eſprit tu frappes à leur porte, tu commenceras à recueillir la raiſon de ce qui y eſt dit; & il te ſera ouuert, non par autre, que par cette Parole meſmes.* S. Auguſtin; *Pour illuſtrer les manieres de parler obſcures, prenons exemple des manifeſtes; des ſentences ouuertes, pour les ca-*

Iren. l. 3. ch. 12. contre les heref.

Liur. 2. ch. 46. contr. hæreſ.

S. Ambr. ſur le Pſ. 119. ſerm. 8.

S. Auguſt. de la doct. Chreſt. l. 2. ch. 25.

chees. Mais bien, si sous ombre d'obscurité, tu en veux tirer quelque nouueauté; Irenee te dira; *Il faut argumenter des lieux clairs de l'Escriture, & non des paraboles.* S. Basile; *Les choses qui semblent dites obscurement en vn lieu, sont tres-claires en vn autre.* S. Augustin; *Qui est si impudent, d'interpreter quelque passage pour soi, par allegorie; s'il n'en a vn autre bien clair en l'Escriture qui l'esclaircisse?* Veu mesmes, dit-il ailleurs; *Que de tout ce qui y est obscur, il n'en resulte presque rien, que ce qui est clair ailleurs.* Lombard; *Là ou l'Escriture se taist, il vaut mieux ne rien affermer.* Thomas; *Tu ne peux argumenter d'vn sens allegoriq, &c.* Brief, le Cardinal de Alliaco; *Que l'Escriture est vne lampe qui fait lumiere; qu'il y faut recourir, pour auoir salut.* Gerson; *Qu'vn idiot, vne femme, vn enfant, sont plus croiables alleguans l'Escriture; que le Pape, & tout vn Concile.* Et le Comte Iean Pic de la Mirande, de mesmes. Tant estoient ces gens, les lumieres toutefois de leur temps, esloignez de cette tenebreuse opinion; ve-

Iren. l. 2. ch. 46. cont. hæres.
S. Basil. in asceticis, 267.
S. August. ep. 48. & de la doctrin. Chr. l. 2. ch. 6.
Lomb. l. 3. d. 5.
Th. in Summ. q. 147. art. 10.
Petr. de Alliac.
Gerf. de script. & de exa. doctr.
Picus in quæst. au Pape, sup. Cõcil.

nue ſans doute, des tenebres exterieures; *Que les Eſcritures ne fuſſent que tenebres.* Mais le mal eſt, en sõme, que nous la voulõs trouuer difficile; parce qu'en ſa clarté il nous eſt impoſſible de trouuer nos inuentions; obſcure, parce que nos Traditions ne peuuent ſubſiſter deuant cette Lumiere; imparfaite, parce que ni par elle, ni deuant elle, nous ne pouuons defendre nos imperfections.

Comment il les faut interpreter.

TANT YA, repliquent nos Aduerſaires; Qu'il y a des matieres controuerſes entre nous; Que nous ne ſommes pas d'accord de l'interpretation des lieux qui ſont reſpectiuement alleguez. Et donc, qui les nous interpretera? Qui nous fera receuoir vne interpretation pluſtoſt que l'autre? Qu'en fuſſions-nous là, par la grace de Dieu; & qu'y vinſſions-nous auec le zele de ſa gloire, l'amour de verité, le deſir du ſalut! Mediocre ſcience, & bonne conſcience en ſeroient bien toſt venuës à bout. Et pour en donner quelque gouſt au lecteur; ie le prie d'examiner quelques

reigles qui ensuiuent ; que les Anciens mesmes nous en apprennent.

La premiere est ; Que nous-nous accordiõs des Escritures Canoniques, sans les confondre auec les Apocryphes ; i. de l'Esprit de Dieu pour Iuge, droittement discerné de tout esprit humain : Car l'Escriture humaine, comme la monnoie, est d'autant plus nuisible & condamnable, qu'elle a osé falsifier vn meilleur coin : Et de ce l'Eglise Anciẽne a eu vn particulier soin. Ie dis cette premiere ; parce que par cette porte elle voioit entrer & des heresies, & des vanitez en l'Eglise, sous le nom suppose de nostre Seigneur, & de ses Apostres. Ils nous dient, *Que l'Escriture est la balance, la reigle, l'esquierre, &c.* Pour rẽdre donc toutes choses, & de poids, & de mesure, & de droitture ; il est necessaire qu'elle soit iuste. Et c'est ce que nous dit S. Hieroſme ; *Gardons-nous de tous liures Apocryphes : Et si nous les voulons lire, &c. sçachons qu'ils ne sont pas de ceux desquels ils portent le nom ; que beaucoup de choses vi-*

S'accorder des liures Canoniques.

S. Hieroſme ad Laiam.

tieuſes y ſont meſlees; qu'il n'appartient qu'à vne grand' prudence, de cercher l'or en la bouë; qu'en ſomme, nous n'auons pas à les lire, ad dogmatum veritatem, pour la verité des doctrines. Tant s'en faut qu'il fuſt d'aduis de racler la lie de tous tels autheurs de toutes parts, pour en ſouiller l'Egliſe. Et ailleurs; *Quelques hommes peruers, pour fortifier leurs opinions, ont inſeré ſous le nom des ſaincts perſonnages, choſes qu'ils n'ont iamais eſcrites: Et cependant il y en a qui preferent ces fables Hiberiennes, aux liures authentiques.* Et c'eſt pourquoi S. Auguſtin preſſe touſiours les heretiques, par les liures Canoniques, & recuſe les Apocryphes; eſquels ils taſchoient de ſe fonder. *Oſtons,* dit-il, *de part & d'autre, ce que nous produiſõs d'ailleurs que des liures Canoniques: monſtrons la ſaincte Egliſe par les ſaincts Oracles; cerchons-la és ſainctes Eſcritures Canoniques, &c. A celles-là ie defere cet honneur, que l'Autheur n'a peu aucunement errer: les autres, ie les lis en telle ſorte, quelques ſaincts ou doctes qu'ils aient peu eſtre,*

In Symb. Ruf. en la Pref. ſur les Prou. & ſur les Rois. In Prologo Galeato.

Hiberas nenias

S. Auguſt. de l'vnité de l'Egliſe. c. 3.

que ie ne les croi pas de ce qu'ils dient, parce qu'ils le dient : mais parce qu'ils le me persuadent, ou par les liures Canoniques, ou par raiſon probable, &c. Et pourtant dit-il encor ; *Le recercheur aduisé des ſainctes Eſcritures, les lira premierement tout entieres, celles ſeulement qui s'appellent Canoniques ; car alors il pourra lire plus ſeuremẽt les autres, eſtant ja inſtruit de la foi de Verité ; afin qu'elles ne preoccupent & gaignẽt le deuant ſur vn eſprit imbecille, l'abuſent de menſonges dangereux, & preiugent quelque choſe contre la ſaine intelligence.* Car, *Bien qu'il s'y trouue quelque verité ; toutefois à cauſe de pluſieurs faulſetez, ils n'ont aucune authorité Canonique.* Et cependant, quelle impudence, de lui auoir voulu faire accroire au Decret, par vn crime de faux tout notoire, recognu meſmes par Alphonſe de Caſtres, qu'il ait dit ; Que les Epiſtres Decretales des Eueſques de Rome, ſoient de meſme authorité, que l'Eſcriture Canonique ? Cyrille, Patriarche de Hieruſalem ; *Medite ſeulement ces Eſcritures que nous liſons con-*

Epiſt. 19. à S. Hieroſ. l. 2. contre les Donat. c. 3. cõtr. Fauſt. l. 11. c. 5.

De la Cité de Dieu, l. c. 15. 23.

D. 9. c. in Canonicis.

Cyrill. Hieroſol. Catech. 4.

Nazianz. des vrais liures de l'Escrit.

fidemmẽt en l'Egliſe; mais n'aies rien à faire auec les Apocryphes. Nazianzene; *En icelles nous voions la lumiere, &c. Mais afin que les liures qui ſont hors de là, ne t'abuſent; ſçaches-en le legitime nombre, &c. S'il s'en trouue autre que ceux-là, qu'il ſoit tenu entre les baſtards.* Or ce fut auſſi vn des premiers labeurs de l'Egliſe Apoſtolique & Primitiue, de nous aſſeurer le Canõ de ces liures, par le meſme Eſprit qui les auoit inſpirez; & les appella Canoniques, comme qui diroit, Reguliers; parce qu'ils doiuent reigler la doctrine Chreſtienne, & donner loi à tous nos diſcours. Et à ce premier nombre n'appartient, & n'a appartenu depuis à aucun, ni homme, ni Egliſe, d'inſerer, ou d'adiouſter autres liures, ſans violer ce iugement de l'Egliſe Apoſtolique Primitiue. Car que ſeroit-ce à dire, ſinon qu'elle en auroit exclus ceux qu'elle y deuoit admettre? Penſons donc ce qu'ils euſſent dit de ceux qui auiourd'hui nous rameinent aux fables Iudaïques, & aux commandemens des hom-

mes, que S. Paul nous defend ſi ſerieuſement: aux Euãgiles pretendus de S. Iacques, de S. Barthelemi, de Nicodeme, de Ioſeph d'Arimathie, &c. aux liures meſmes, que l'Egliſe & Chreſtienne, & Iudaïque ont prononcé Apocryphes: Non pour en tirer quelque exemple de bonnes mœurs, cõme quelquefois les Anciẽs, mais des pretendus Articles de Foi: non pour fortifier la doctrine Canonique, mais pour en fonder vne nouuelle hors du Canon? Certes, S. Auguſtin, ſelon ſa modeſtie, leur reſpondroit ce qu'il dit aux Donatiſtes; *Ces gens deſtituez d'exemples de leur meſchãceté, ſe glorifiẽt d'auoir trouué és liures des Machabees, vn Razias, pour l'imiter; qui ſe tua ſoi-meſmes: mais les Iuifs ne tiennent pas ces liures-là, comme la Loi, les Prophetes, & les Pſalmes, auſquels Dieu a rendu teſmoignage, comme à ſes teſmoins. Ils ont eſté receus de l'Egliſe non inutilement, s'ils ſont leus ſobrement; principalement en conſideration de ces freres Machabees, qui trauaillerent pour la Loi de Dieu, &c.* Des liures diuins,

Tit. 1. 14.

S. Auguſt. cont. Gaudent. l. 2. c. 23.

inſpirez de Dieu; euſt-il peu dire ſans blaſpheme; *Non inutilement, s'ils ſont leus ſobrement? &c.* Et c'eſt ce que de noſtre temps meſmes a recognu le Cardinal Caietan, expliquant la difference des Apoſtres, à tous autres, en l'Egliſe: *Aux Apoſtres ſeuls*, dit-il, *appartient le regime vniuerſel de l'Egliſe; non ſeulement par parole & action, mais meſmes par eſcriture: & pourtant les ſeuls eſcrits des Apoſtres, ou ceux qui ont eſté approuuez par iceux, doiuent auoir authorité d'Eſcriture ſaincte.*

Caietan. in 1. ad Corint. c. 12. v. 28.

Recours aux originaux Hebrieux & Grecs.

LA SECONDE reigle eſt; Que pour l'intelligẽce de ces liures Canoniques, ou d'vn paſſage controuers en iceux, nous aions recours, pour le Vieil Teſtament, à la verité Hebraïque; pour le Nouueau, à la Grecque: Parce qu'il n'y a aucune verſion, par qui qu'elle ait peu eſtre faite, qui ſe puiſſe dire ni Canonique, ni Authentique: Parce auſsi, que cõme de faulſes premiſſes ou propoſitions ne peut ſortir que faulſe concluſion; auſsi de faulſe Grammaire ne

peut

peut proceder vraie Theologie. C'eſt ce que nous dient les Peres. S.Ambroiſe; *Si quelcun debat de la diuerſité des exemplaires Latins, que quelques perfides aient falſifiez; qu'il regarde les Grecs, &c.* Item; *Nous l'auons trouué ainſi és exemplaires Grecs, deſquels l'authorité eſt preferable.* S.Hilaire; *Nous vous auons ſouuent admoneſtez, que nous ne pouuons eſtre ſatisfaits en l'intelligence des Eſcritures, par la verſion Latine*: Lui toutefois, dit S. Hieroſme, qui eſtoit ignorant de la langue Hebraïque. S. Hieroſme meſmes, duquel on nous priſe tant la verſion, encor que les plus doctes doutent ſi elle eſt de lui; & tous ſont d'accord, qu'elle n'en eſt pas toute : *Il faut recourir à la ſource Hebraïque, pour le Vieil Teſtament; à la Grecque, pour le Nouueau : Car*, dit-il, *il y a autant d'exemplaires Latins diuers, que de liures; & par ces originaux nous faut changer & corriger ce qui a eſté mal tourné par les Interpretes.* S. Auguſtin; *Les Latins, pour atteindre à la cognoiſſance de l'Eſcriture, ont beſoin de deux ailes, de la langue*

S. Ambr. l. 2. du S. Eſprit, c. 6. & de l'inſar. c. 8.

S. Hilaire ſur le Pſal. 118.

S. Hiero. en l'Epiſtre à Paulinus, & à Marcella, & à Sunia, & à Damaſe, & en la preface ſur les 4. Euang. & ſur Zachar. c. 4. & 8. & à Lucinius.

S. Auguſt. de la doct. Chreſt. l. 2. c. 11. epiſt. 59. & 19.

Hebraïque, & de la Grecque : Que les Latins recourent aux exemplaires Hebrieux & Grecs, &c. Item; *Pour corriger les Latins, employons les Grecs, &c. Croions plustoſt à la langue, dont les Interpretes ont traduit l'Eſcriture en autres langues, &c.* S. Auguſtin, dis-ie, qui ne ſçauoit rien en l'Hebraïque. Et qu'à bon droict ils aiẽt ainſi parlé, nous pourroit apparoir par infinis exemples. En Geneſe il eſt dit; Que la Semence briſera la teſte du Serpent; c'eſt à dire, Chriſt: Le vulgaire Interprete dit *Ipſa, Icelle*; non *Ipsũ*, aſçauoir *ſemen*. Et par-ainſi on l'a rapporté à la Vierge Marie; & d'vn Sauueur, fait vne Sauuereſſe. A cette pierre s'eſt achoppé le bon Sainct Bernard, comme recognoiſſent Burgẽſis, Caietan, Canuſius, &c. Encor la nous veulent-ils laiſſer au chemin, afin que chaſcun y bronche. S. Paul en l'Epiſtre aux Hebrieux dit, Que Dieu prend plaiſir à la charité & beneficence : l'Interprete a traduit, Que par icelles on merite enuers Dieu. Voila pas donc, nous dit-on, le Merite prouué en

De la doct. Chr. l. 2. c. 10. & 15. & au Decr. d. 9. c. Inveterum.

Gen. 3.

Heb. 13.

l'Escriture ? Oui, n'estoit que chascun sçait, que veut dire le mot εὐαρεστεῖται, a-sçauoir, que Dieu prẽd plaisir, &c. Melchisedec presenta du pain & du vin à Abraham : Au lieu de *Protulit*, il a tourné *Obtulit* : Voila pas ausi le Sacrifice de la Messe ? Mais Vatable, & Pagnin, & Caietan mesmes, recognoissent bonne foi: Et partant, corrigez la version; vous effacez la Messe. Ainsi sur le Psal. 68. pour *Dormir entre les chenets* ; il traduit, *Inter Cleros*, *Entre le Clergé*; les lots, ou les heritages: &, *Ex lapidibus sacculi*, on fait *lapides sæculi*, *des pierres de la balance*, i. des poids, on fait des pierres eternelles : & cinq cents semblables. Où est le Docteur, pour sainct ou grand qu'il ait peu estre, s'arrestant à telle version, qui en ait peu tirer vn vrai sens ? qui ne soit obligé par là, d'abuser & soi, & autrui ? Non moins qu'Accurse en la Loi, quãd il n'a point entendu ou vn Latin trop exquis pour son temps, ou quelque mot Grec allegué par le Iurisconsulte. Et cependant, le Concile de Trente, qui

Gen. 18.

Psal. 68.

prend pour theme, d'authentiquer tous Erreurs, veut que cette version ſoit authentique; Qu'és leçons, diſputes, ſermons, expoſitions, on en vſe ordinairement; pluſtoſt meſmes que de celle de Pagnin, ou d'Arias Montanus, qui ſe ſont tenus plus pres de l'Hebrieu. Pourquoi? ſinon afin que l'Ignorance dure, ſous les tenebres de laquelle l'erreur ſe peut cacher, qui ne pourroit ſubſiſter deuant la Verité; la vraie intelligence; la Lumiere?

L'Eſcriture s'interprete par l'Eſcriture.

LA TROISIEME eſt; Que nous interpretions l'Eſcriture, par l'Eſcriture; vn paſſage, par l'autre; vn, par pluſieurs; vn obſcur, par vn clair, ou par pluſieurs clairs: En quoi nous auons plus de facilité, qu'és autheurs profanes; parce que nous ſommes aſſeurez, qu'il n'y a point de contrarieté; parce auſſi qu'il y a vne perpetuelle correſpondance du Nouueau Teſtament, au Vieil; & de l'vn & l'autre en ſoi-meſme; des Sacremens nouueaux, aux anciens; anciens & nouueaux entr'eux, &c. Et en fin; parce

qu'és lieux obſcurs nous n'auons à cercher ni deuiner rien de nouueau: Rien au contraire, diſoit S. Auguſtin, qui ne ſoit clairemẽt és plus clairs. C'eſt la methode que nous liſons prattiquee par Eſdras; lequel, dit Nehemie, liſoit au liure de la Loi de Dieu, & en donnoit l'intelligence; la faiſant entendre par l'Eſcriture meſme: Il eſtoit lors queſtion de repurger les abus, qui pendant la Captiuité s'eſtoient gliſſez en l'Egliſe, par le meſlinge des Gentils. Dont auſsi ſont louëz ceux de Berroë, qui conferoient diligemment les Eſcritures; pour voir s'il eſtoit ainſi comme leur preſchoit S. Paul: Il eſtoit queſtion de ſe reſouldre par icelles, contre l'opinion des Phariſiens & des Docteurs de la Loi, par les Eſcritures, Si Ieſus crucifié eſtoit le Chriſt, ou non. Et auſsi eſt-ce l'enſeignemẽt que nous en donnent les Peres. Irenee; *Les demõſtrations qui ſont és Eſcritures, ne ſe peuuent monſtrer que par les Eſcritures.* Item; *L'expoſition qui eſt ſelon les Eſcritures, eſt la legitime, & ſans dan-*

Nehem. 8. 8.

Act. 17. 11.

Iren. contr. les hereſ. l. 2. c. 46. & 67.

ger, &c. S. Basile; *Ce qui semble obscur ou ambigu en vn lieu de l'Escriture, est clair & ouuert en l'autre.* Chrysostome; *L'Escriture s'expose par elle-mesmes: C'est nostre Arsenal contre le Diable, &c.* Sainct Augustin; *Les Paroles Euangeliques portent leur interpretation auec elles.* Item; *Entendons les passages obscurs, par les clairs: Ce qui est obscurement en vn lieu, est clairement en vn autre, &c.* Sainct Thomas; *Ce qui est dit en vn lieu metaphoriquement; est dit simplement en vn autre.* Aegidius Romanus; *De plusieurs expositions, nous deuons prendre celle qui s'accorde aux autres Escritures, & non celle qui nuit à quelcune d'elles.* Suiuant aussi ce que dit le Canon, *Relatum; Que nous ne deuons pas chercher à nostre plaisir vn sens, hors de propos, pour le confirmer tellement quellement par l'authorité des Escritures; mais des Escritures mesmes prendre le sens de Verité, si le passage peut estre tiré en diuers sens.*

S. Basil. in asceticis 267.

Chrys. hom. 13. sur Genes. & sur le Psal. 147.

S. Aug. de verb. Dom. ser. 2. & 11.

Thom. 1. p. Sum. q. 1. art. 9.

Ægid. l. 2.

Dist. 37. Can. Relatum.

Faut garder és interpretations, l'analogie de la Foi.

LA QVATRIEME est; Que l'interpretation que nous donnons ou re-

ceuons, retienne touſiours l'analogie de la Foi; ſoit proportionnee & correſpondante au corps de la doctrine Chreſtienne, qu'aucuns des Anciens ont appellé la Reigle de la Foi: Non, dis-ie, pour eſtablir nouueaux principes, nouueaux Articles de Chreſtienté; mais pour ſe rapporter & conformer à ceux qui y ſont receus de tout tẽps. Car l'Eſcriture ſaincte eſt le principe vniuerſel de noſtre Foi: & eſt bien dit; Qu'il y a en icelle autãt d'Articles de Foi, que de ſyllabes; parce qu'il eſt dit du moindre iota, qu'il ne paſſera point; & par cõſequent, qu'il la nous faut toute fermement croire. Mais neantmoins, comme dit cet Aegidius; *Toute cette Eſcriture ſe reſoult en certains Articles de Foi, auſquels toute ſa doctrine ſe rapporte; & leſquels, cõme principes, demeurent fermes en eux-meſmes; & ne ſe reſoluent point en d'autres.* Et de ces principes nous deduiſons nos theoremes, & ſoluons nos problemes; non moins que les Mathematiciens de leurs maximes, axiomes, & poſtulats: αἰτήματα

Ains d'autant plus ſolidemẽt, que nous ſommes plus fermement fondez ſur le Createur, que ſur la creature; ſur le Legiſlateur de l'Vniuers, que ſur la Loi qu'il lui a donnee, qui eſt la Nature. Et c'eſt ce que dit Thomas; *Que la ſaincte doctrine ne prẽd point ſes principes de quelque ſcience humaine; mais de la Sapience diuine; de laquelle, comme de la ſouueraine Sapience, toute noſtre cognoiſſance doit prendre ſon ordre: Que cette ſcience ne nous vient point de raiſon naturelle, mais de reuelation;* Sçauoir, de l'Eſcriture diuinement inſpiree: & pourtant, *Qu'elle iuge de toutes.* Bien loin de ceux qui veulent diſputer de la Theologie, par les principes de Philoſophie, ou des autres Sciences; contre la loi de Logique, qui dit, Μὴ μεταβαίνειν εἰς ἄλλο γένος, &c. Qu'il ne faut point paſſer d'vne ſcience à l'autre; mais bien, par vne vraie Logique, vn vrai diſcours de raiſon; des principes d'vne ſcience, deduire les propoſitions & conſequences qui appartiennent à icelle meſme. Nos principes donc ſont, les

Thom. in Sum. q. 1. art. 5. 6. 8.

Articles de Foi, contre lesquels nous auons à regarder que nos interpretations ne heurtent; au contraire, il est necessaire qu'ils s'y conformẽt. Y heurter, c'est entre les Mathematiciens, *deduci εἰς ἀδύνατον, estre reduit à l'impossible*; c'est à dire, hors des termes de Raison, de Nature, de vraie Theologie: c'est, selon les loix du Duel, fraier contre les cordages qui ferment le camp, i. estre vaincu, estre conuaincu de faux. Or l'Eglise Primitiue les nous a compris en vn bref Symbole; tous ceux que les Conciles ont dressé depuis, n'en sont que commentaires: Et c'est ce que Tertullian appelle *regulam Fidei*; Sous laquelle, dit S. Augustin, *a esté redigé ce qui estoit espars par les Escritures diuines; afin que la memoire des tardifs ne fust en peine.* Et de laquelle Beda apres lui, nous donne cette leçon; Qu'il nous faut prendre garde que, *Secundum Fidem sit sacramenti diuini expositio*; *Que l'interpretation des diuins mysteres soit selon la Foi.* Tellement que nous auons deux Canons, l'vn

Tertul. de velã. virg. de præsc. & aduersʃ. Praxeam.

S. Augustʃ. de Symbol.

Beda sur S. Ieã, l. 1. c. 4. & l. 3. c. 5.

neantmoins abbregé de l'autre; l'Escriture Canonique, & le Canon de la Foi, i. le Symbole: Cettui-là, pour arrester nostre esprit, à ce qu'il ne cerche en substance, *Rien en la Foi*, disoit Tertullian, *hors des lettres de la Foi:* Cettui-ci, pour le diriger en l'exposition de cettui-là; sçauoir des Escritures, & lettres de Foi; à ce qu'il n'admette aucun sens, pour plausible qu'il puisse estre, qui s'esloigne, tant soit peu, des Articles de Foi. Pour exemple: Nous auons affaire à vn Arrien; nous lui dirons, apres S. Augustin; Demeurons pied ferme aux Escritures Canoniques; Nous n'auons autres tiltres, dont nous puissions prendre droict, que ceux-là. Que si de ces Escritures il nous allegue; *Le Pere est plus grãd que moi, &c.* nous-nous souuiendrons qu'il est aussi escrit, *Moi & le Pere sommes vn:* & l'Escriture ne se peut estre contraire. Afin donc, que l'vn & l'autre se verifie, nous distinguerons; rapportant le premier, à la nature humaine; & l'autre, à la diuine; pour ne conclurre

Tertul. des præscript.

cõtre ce qui eſt dit; *Ie croi en Ieſus Chriſt*; car, *Malheur à qui met ſa fiance ailleurs qu'en Dieu; &c.* Et notons encor ici, que comme nous auons dit, qu'il n'y a point de ſocieté depuis les Apoſtres, qui puiſſe faire Eſcriture Canonique, celle qui ne l'eſt pas: auſſi n'y en a-il point, qui puiſſe faire Article de Foi, ce qui de ſoi ne l'eſt pas. Cette puiſſance, dit le Cardinal Caietan meſmes, eſt limitee là; & n'y a Succeſſion ni Deſcente, qui ſe la puiſſe attribuer, qui la puiſſe pretendre.

Comment il faut receuoir les Peres.

QVOI DONC? Et les Peres qui ont ſi bien merité de l'Egliſe; qui ont tant & ſi bien trauaillé ſur les Eſcritures, nous ſeruent-ils de rien? Ains, voici leur propre rang; & autre ne leur peut eſtre donné; ils ne pouuoient eſtre appellez pluſtoſt: C'eſt à Dieu en ſa Parole, de nous donner ſa Loi: *Il eſt noſtre ſeul Legiſlateur; auquel ſeul appartient*, dit l'Apoſtre, *de ſauuer & deſtruire*. Le plus grand honneur qui puiſſe eſtre attribué à l'hõme en l'Egliſe; c'eſt d'en eſtre interprete.

Iaq. 4. 12.

Interpretes, non Legiſlateurs.

D'entreprendre d'y faire des loix de ſoi-meſme; c'eſt battre monnoie; c'eſt attenter ſur le Prince: il ne ſe peut, ſans leze Majeſté diuine; ſans encourir blaſpheme. Nous admettons donc ici les Peres, à l'expoſition de la Loi, Parole, & Eſcriture diuine: Nous receuons leurs interpretations, auec reuerence; auec admiration de leur pieté, de leur doctrine, de leur zele: Mais touſiours auec cette exception trop raiſonnable; Qu'ils ſoient Interpretes, & non Legiſlateurs; diſpenſateurs des myſteres de pieté, & non autheurs: Eſquels il faut conſiderer ce qu'ils ont dit, non entant qu'ils l'ont dit; mais entant qu'ils l'ont dit, expoſans l'Eſcriture; non parlans de leur ſens, mais ſelõ leur ſens, du ſens d'icelle. Pour exemple; Nous diſputons du Purgatoire: Il n'eſt pas queſtiõ ici, de ſçauoir, s'il s'en trouue quelque choſe en Origene, en S. Auguſtin, en ſainct Gregoire: Cette reigle demeure touſiours immobile; Que s'il y en a vn, il faut que Dieu l'ait fait; car nul Docteur

ne l'a peu faire. Si nous auons à le ſçauoir, qu'il le nous aura reuelé; car nul Pere ne l'a deu deuiner: Que nous auons donc à le trouuer au threſor de l'Egliſe, en l'Eſcriture. En icelle donc, on nous mõſtrera quelques lieux, dont on le nous voudra tirer: Ils voudront qu'ils s'entendent ainſi; nous, au contraire. En cette diſpute, nous lirons ſoigneuſement le texte; ce qui precede, & ce qui ſuit: nous examinerons s'il eſt fidellement tourné; nous comparerons les lieux ſemblables. Tout cela encor, n'eſt qu'appeller l'Eſprit de Dieu à noſtre aide, pour nous ouurir tant plus l'eſprit, ſelon ce que nous dit l'Apoſtre; *Que les eſprits des Prophetes*, c'eſt à dire, de ceux qui ont le don d'interpreter, *ſont ſubiects aux Prophetes*. Nous conſulterons certes ici les Anciens; nous comparerons leurs interpretations, & auec le texte, & entr'elles; obſeruerons s'ils ont vſé de bonne verſion; s'ils traittent le lieu en paſſant, ou par exprez; affirmatiuement, ou douteuſement: Et où

1. Corinth. 14.

ils ſeront diuers, comme ordinairement; les peſerons, & ſelon le ſiecle où ils auront veſcu, car il importe infiniment; & ſelon le teſmoignage que l'Egliſe aura rendu à leur doctrine, car ils ne ſont pas tous de meſme poids. Et en fin, *cæteris paribus*, là où ils ſeroient eſgaux, ne meſpriſerons pas le conſentement de pluſieurs contre peu. Mais ja n'aduienne; que nous les receuions pour Legiſlateurs, ni pour Autheurs de dogmes en l'Egliſe; ni contre l'Eſcriture, ni ſans l'Eſcriture: Auſſi peu, que nous les rendions ou Correcteurs, ou Iuges de la Balance qui les iuge, & en laquelle eux-meſmes veulent eſtre peſez. Car ce ſeroit vn blaſpheme contre Dieu, vne trahiſon à l'Egliſe, vne iniure faite à eux-meſmes. Nous leur rendons tout entier, en ce faiſant, l'honneur qu'ils ont deferé à leurs predeceſſeurs; dont ils ont donné & la loi, & l'exemple aux ſucceſſeurs; prattiquee par eux, contre ceux-là; par ceux-ci, contr'eux-meſmes. S'ils euſſent fait au-

trement; où pieça fuſſions-nous? quand il n'y a vn ſeul d'eux, qui n'ait erré en quelque choſe? pluſieurs és poincts de la Foi; quelques-vns iuſques à hereſie? Certes, nous euſſions eſté Chiliaſtes, de par Irenee; Mõtaniſtes, de par Tertulliã; Anabaptiſtes, de par S. Cyprian; Arriẽs, de par Theophile; Pelagiẽs, de par Fauſtus; Origines de tous erreurs, de l'Arrianiſme meſmes, de par Origene: Nous ferions le corps de Chriſt, incapable de douleur; parlerions meſmes douteuſement de la Deité du S. Eſprit, de par S. Hilaire: Nous dãnerions les enfans ſans Bapteſme, de par S. Auguſtin; leur baillerions l'Euchariſtie, de par S. Cyprian, & la plus-part, iuſques à Charles-Magne, aux morts meſmes en la bouche; comme quelques Conciles en font foi: Nous aurions fait, en ſomme, en moins de rien, de l'Egliſe de Chriſt, vne eſtable d'Augie; de l'Arche de Noé, vne cloaque de toutes Superſtitions, de tous Erreurs. Ce que ne pouuans diſſimuler nos plus grands Aduerſaires en ce tẽps:

Zonar. de Orig. in Conſtantino. S. Hier. ad Pammach. & Oceanum, de Origen.

Canus. l. 7. de locis Theolog. c. 3.

Idem Cent. 3. & seq. ad finē, c. 4. Villavincentius de ratione studij Theolog. l. 4. c. 6. obserū. 1. & 2. Baron. annal. tom. 2.

Tous les Saincts, dient-ils, *ceux seuls exceptez qui ont escrit les liures Canoniques, ont parlé par esprit humain, & ont quelquefois erré, mesmes és choses de la Foi, & en parole, & en escrit; quelque doctrine, quelque innocence que nous y puissions remarquer.* Et viennent iusques à cotter leurs erreurs, & par leurs noms, & par leurs especes: concluans, que les seules Escritures sont sans erreur, sont seules exemptes de mensonge.

Les Peres doiuent estre admis pour Interpretes, non pour Legislateurs.

COMME donc il y a des reigles pour interpreter l'Escriture, par l'Escriture; il y en a aussi pour l'interpreter par les Peres. Et la premiere est tousiours celle-ci; Qu'ils soient leus & admis pour Interpretes, & non pour Legislateurs; pour rapporter leurs expositions à la Reigle de Foi, aux Articles d'icelle; & non pour faire nouuelle Foi, nouueaux Articles: selon ce que S. Hieroſme nous dit; *Toutes les fois que ie n'interprete pas les Escritures, mais que ie parle librement de mon propre sens; me reprenne qui voudra.* Et S. Augustin; *La saincte Escriture nous a*

S. Hieros. cont. Iouinian.

S. August. de bono viduitatis.

borné

borné la reigle, pour n'oſer ſçauoir plus qu'il faut : Mon enſeigner donc, ne ſoit autre choſe, que t'expoſer les paroles de l'Enſeigneur, i. du Seigneur. Et c'eſt ce que nous dit Vincentius Lyrinenſis ; *Le Canon des Eſcritures,* dit-il, *eſt parfait, plus que ſuffiſant à ſoi-meſmes, pour toutes choſes.* Nous n'auons donc point à interpoſer les Peres, pour ſuppleer à la doctrine des Eſcritures : mais bien, dit-il, *Parce qu'on les peut interpreter à diuers ſens, il y faut ioindre l'authorité de l'intelligence Eccleſiaſtique.* Non pour adiouſter ou changer à ce qui eſt eſcrit ; ains ſeulement pour l'entendre. Car, dit-il ailleurs ; *Il eſt eſcrit, Depoſitum ſerua ; Ce qui t'a eſté commis, non ce que tu auras inuenté : Ce que tu as receu, non ce que tu as controuué ; en laquelle tu ne dois pas eſtre autheur, mais de laquelle tu es gardien ; non inſtituteur, mais ſectateur ; non conducteur, mais ſuiuant ; Ce que tu as receu en or, que tu le bailles en or, &c. Et en la perſonne de Timothee, ceci eſt dit à tous les Docteurs, il eſt dit à toute l'Egliſe, &c.* Et ce que nous diſons d'vn des Peres, nous Vincentius c. 2. & 22. & 41.

l'entendons dit de tous enſemble: Car quand tous les hommes du monde ſe pourroient aſſembler en vn ſeul Concile, & que chaſcun d'eux vaudroit vn S. Auguſtin; Ils ne peuuent ni faire, ni auoir fait vn Article de Foi, obliger la foi du Chreſtien à croire autre choſe neceſſaire à ſalut, que ce qui eſt en l'Eſcriture ſaincte: Suiuāt ce que dit S.Paul; Galat. 1. *Quand moi-meſmes, ou vn Ange du Ciel vous euangeliſeroit outre ce que nous vous auons euangelisé, qu'il ſoit en execration.* Et il en adiouſte peu apres la raiſon; *Car ie ne l'ai receu, ni appris d'aucun homme, mais par la reuelation de Ieſus Chriſt, &c.* Ce qui a eſté repeté par tous les Peres plus anciens; bien que mal obſerué par ceux qui les ont ſuiuis; & dont neantmoins noſtre Maiſtre Gerſon, & le Cardinal Caietan apres lui, nous ont tiré cette concluſion; *Que l'Egliſe de ce ſiecle ne peut plus, & n'a peu depuis, ce que pouuoit la Primitiue; Canoniſer vn liure, eſtablir vn Article de Foi, &c.*

Diſcerner les vrais liures, des ſuppoſez.

LA SECONDE eſt; Que nous diſ-

cernions és œuures des Peres, les liures legitimes d'auec les ſuppoſez, pour ne leur attribuer; & par conſequent, ſuccer d'eux, les erreurs d'autrui, au lieu de leurs ſaines opinions; & ne receuoir vne doctrine pour ancienne, celle qui ſeroit ou moderne, ou moins recommandee d'antiquité. Car il ne ſe peut nier qu'il n'y en ait beaucoup de tels, qui ſont aiſez à recognoiſtre ou par le ſtile, autre en vn ſiecle, qu'en l'autre; autre en vn meſme ſiecle d'vn Pere, que de l'autre; ou par la cõtrarieté ou de doctrine, ou d'interpretation, qui ne tombe pas volontiers en meſme autheur; ou par alleguer des autheurs qui ont notoirement veſcu depuis eux; ou par vſer de termes non encor prattiquez de leur temps en l'Egliſe, &c. Et de tous ces argumens, nous n'auõs, par la malice des hommes, que trop d'exemples. Car le ſtile des Epiſtres attribuees aux premiers Eueſques de Rome, eſt entierement Barbare & Gotthique; és ſiecles les plus floriſſans de la langue Latine: & n'y pouuoit

auoit, ni en toute l'Italie, ni en tout l'Empire Romain; ni docte, ni idiot, qui peuſt parler ce langage-là. Le ſtile de Denys pretendu Areopagite, ne tient rien de celui de S. Paul; rien du charactere Apoſtolique; rien de l'expoliation des Ceremonies, tant repetee par les Apoſtres. Le traitté de Sina & Sion contre les Iuifs, &c. rien de la vigueur de S. Cyprian en ſes autres eſcrits contr'eux-meſmes; moins de ſon elegance, de ſon zele, de ſa doctrine. Les Canons auſſi pretendus des Apoſtres, comment ſeroient-ils d'eux, qui defendẽt ce qu'ils approuuent? commandent ce qu'ils improuuent apertement? D'autant donc plus dangereux, plus venimeux, qu'ils ont emprunté le nom d'vne plus ſalutaire drogue. Et ainſi dirons-nous des Recognitions de Clement, & de ſa Peregrination de S. Pierre; que S. Hieroſme & Epiphanius nous teſmoignent tenir à bon eſcient, de l'hereſie d'Eunomius & d'Ebion, des plus pernicieuſes qui aient eſté en l'Egliſe: De l'œuure

S Hier. en l'Apolog. cont. Ruffin. Epiph. hereſ. 27.

imparfait ſur S. Matthieu, où l'Arrianiſme eſt tout euident, condamné neantmoins & combattu en tous les liures de Chryſoſtome, &c. La Liturgie, comment ſera-elle de S. Iacques, qui parle par tout de l'Homouſion ? nom lors incognu en l'Egliſe? Le liure de la Hierarchie, comment de S. Denys, au moins de l'Areopagite, qui cite Clement Alexandrin ? Celui des Queſtions Chreſtiennes, de Iuſtin Martyr; qui parle des Manicheens ? Des diuerſes Queſtions, d'Athanaſe; qui allegue le grand Athanaſe ? De la vocation des Gentils, de S. Ambroiſe; qui parle des Pelagiens ? Ceux de Clement, d'Abdias, de Iulian l'Africain, qui ſont pleins de Temples, d'Autels, de Portiques, de Paſtophores; qui en baſtiſſent en l'honneur de S. Iean en Epheſe? De la Reſurrection en Ethiopie, & par le commandement de S. Matthieu, en vn temps que toute la Chreſtienté ne ſongeoit qu'au Martyre ? Qu'aux Apoſtres & à leurs diſciples on ne dreſſoit que des piles de bois pour

De variis queſt. q. 23.

les brusler ? on ne preparoit que des Theatres pour les faire deuorer deuant le peuple, aux bestes ? Et cependant, ce sont ces beaux liures, pour la plus-part, ausquels nos Aduersaires appellent, pour s'aider bien souuent des choses mesmes qui les ont fait condamner de faux ; qui les ont rendus fabuleux à l'Eglise. Mais apres tout ; qui ignore, combien les heretiques en ont falsifié, combien ils y ont glissé ou de leurs heresies, comme Ruffin tesmoigne és liures de Clement ; & S. Hieroſme, en plusieurs autres : ou de leurs Traditions, comme il est aisé à remarquer en celles des Mõtanistes ? Et si encor, à mesure que les erreurs ont pris & affermi le pied en la Chrestienté, l'Eglise Romaine a esté aussi soigneuse, que nous l'auons veuë à Trente, de retrancher, ou changer és liures des Peres, ce qui se trouuoit impugner ses superstitions ; (& qui en doutera, depuis plusieurs siecles conduite par vn mesme Esprit ?) Qui pourra s'asseurer de la verité, syncerité, naifueté,

S. Hieros. in Symb. Ruffin.

meſmes des plus legitimes ? Quand au Decret de Gratian nous remarquons tant de lieux des Peres, & des Conciles notoirement deprauez ; ſelon que l'authorité du Pape, ou la puiſſance de l'Abus a creu en l'Egliſe; attẽperez *ad ſenſum currentem*, qu'ils appellẽt, à la maladie du tẽps, au cours du marché? Quand nommémẽt és exemplaires de Beda, & de Theophylacte, qui ſont du tẽps que la doctrine de l'Euchariſtie commença à varier en l'Egliſe; nous recognoiſſons par la comparaiſon des vieux liures, trouuez és Monaſteres, des paſſages ſur ce ſubiect ou retranchez, ou adiouſtez? Et auſſi n'eſt-ce d'auiourd'hui, que les grands perſonnages s'en ſont plaints; qu'ils ont trauaillé à nous diſcerner, & les ſtiles, & les eſprits ; du labeur deſquels nous pouuõs eſtre ſoulagez pour la prattique de cette reigle. Et ceci ſoit dit ſeulement, pour de pluſieurs donner exẽple en quelques-vns, de la malignité que Sathan a continué en l'Egliſe, pour introduire ſes erreurs, ſous le nom des

plus authorisez Docteurs. Non nouuelle certes, ni estrange; puis que dés le viuant des Apostres, si S. Iean qui les seruescut, n'y euſt pourueu; il en auoit suppôsé à S. Paul, & à S. Pietre, & à quelques autres; & ceux mesmes de la Peregrination de S. Paul & de Thecla; pour lesquels & deterrer, & remettre en auant nos Aduersaires trauaillent maintenant.

Considerer si le Pere a vsé de bonne version.

LA TROISIEME est; Que nous obseruions, si le Pere ou Ancien Docteur que nous manions, a vsé d'vne bonne version, a bien entendu les mots, & la phrase du texte controuers, ou non: Car pour exemple; Quelle apparence, que les commentaires de S. Hilaire, ou de S. Gregoire sur Iob; de S. Ambroise, de S. Augustin, ou de S. Bernard sur les Psalmes, puissent tous-iours atteindre le sens, qui ont vsé d'vne version où il y a presques autant de fautes, que de mots? Que S. Anselme, ou S. Bernard, aient peu tirer bonne doctrine de ce passage, en la version du Genese; *Ipsa*

Gen. 3.

conteret caput Serpentis; *La femme*, (& non le Christ) *briſera la teſte du Serpent?* De cet autre Geneſ. 4. *Quam vt veniam merear*; dont nos Aduerſaires tirent le Merite? là où il y a, *Ma punition eſt plus grande que ie ne puis porter*. Où donc nous trouuerons qu'vn Pere aura ſuiui fauſſe verſion, nous n'en attendrons pas volontiers vne expoſition vraie: ains, aurons à preferer en ce cas, le moindre qui l'aura eu vraie, à celui qui l'aura ſuiui fauſſe: ſuiuant le precepte qu'ils nous donnoiēt ci-deuant eux-meſmes; *Qu'il ne faut point s'arreſter à la verſion Latine, mais recourir à l'origine & ſource Hebraïque, ou Grecque.* Geneſ. 4.

Comment il faut peſer les expoſitions des Peres.

Mais voici la quatrieme; C'eſt, qu'où nous ſerons d'accord de la lettre, nous aurons à peſer les expoſitions des Peres Interpretes, & à la balāce de l'Eſcriture, & à l'analogie de la Foi: deferons à leur pieté, à leur doctrine, à leur ſiecle; receurons leurs opinions auec reuerence: Où elles ſeront differentes ou en vn meſme, ou entre pluſieurs;

prefererons ce qui eſt dit en traittant le paſſage par exprez, à ce qui eſt dit en le touchant en paſſant; ce qui eſt dit en enſeignant didactiquement, à ce qui peut eſtre dit Rhetoriquement, comme quelquefois en preſchant; ce qui eſt dit affirmatiuement, à ce qui eſt dit douteuſement; ce qui eſt dit du propre ſens de l'autheur, à ce qui eſt dit par imitation d'vn autre; ce qui eſt inferé du ſens literal, à ce qui eſt tiré de l'allegoriq, qui n'argumente point: Et ſur tout; ce qui eſt dit du paſſage controuers, auant la cõtrouerſe nee, lors qu'on n'y cerchoit que la ſeule verité; ou depuis la controuerſe, lors que nous y aurons cerché dequoi fortifier noſtre opinion. Eſcherra auſſi ici, de faire difference entre les Peres, ſelon le degré que leur doctrine & pureté leur a donné en l'Egliſe: Car il y en a tel, qui en vaut pluſieurs, ſelon leurs ſiecles; ſelon, dis-ie, qu'ils ont eſté plus pres, ou plus loin de la vraie Lumiere; puis que S. Hieroſme ſe plaint, qu'il eſtoit dés ſon temps, à la lie: Sainct

Auguſtin ; *Que tout eſtoit deſia plein de preſomptions, de preiugez, de ceremonies plus que Iudaïques :* Beda meſmes ; *Que c'eſtoit vne choſe lamentable, & non à dire ſans larmes ; combien l'Egliſe de ſon temps alloit empirant tous les iours.* Ce qui ſe fera, en contant tout au rebours de nos Ieſuites ; qui pour jetter de la pouldre aux yeux du monde, nous dient ; Vn tel, qui viuoit il y a 800. ou 1000. ans. a dit ceci, ou cela : Au lieu qu'il faut dire ; Vn tel, qui viuoit 200. ou 300. ou 400. ans apres les Apoſtres, a parlé ainſi, &c. Car noſtre queſtion n'eſt pas, Combien de temps a duré le menſonge ; *Le Diable*, dit le Seigneur, *eſt menteur dés le commencement :* mais, Quelle eſtoit la premiere doctrine, i. ſelon Tertullian, la Verité ; puis, quand, comment, & par quels degrez, le Menſonge eſt nai, s'eſt accreu, s'eſt eſleué, & contre, & au deſſus de cette Verité, &c. Et c'eſt ce que dit Lyrinenſis ; *Pour l'interpretation de l'Eſcriture Canonique, il nous faut aſſembler*

S. Aug. ad Ianuarium.

Beda liu. 4. ſur Sam. ch. 2.

Vincent. Lyrinenſis. c. 39.

les aduis des Peres, &c. mais preferer tousiours, ce qu'ils ont dit, ou tous, ou la plus-part, manifeſtement, frequemment, perſeuerамment, aſſeurément, &c. Ce qu'autrement, quelque Sainct, & Martyr, ou Docteur qu'il ait eſté; tenons-le, inter proprias, & occultas, & priuatas opiniunculas; pour opinions apocryphes & priuees.

Qu'il les faut lire en la façon qu'ils veulent eſtre leus.

MAIS TOVSIOVRS en faut-il reuenir à vne cinquieme; Qu'ils doiuent eſtre leus, comme grands hommes, mais neantmoins comme hommes; deſquels les eſcrits ne peuuent eſtre eſgalez à l'Eſcriture; auſſi peu que leurs eſprits au S. Eſprit; leſquels, au contraire, doiuent eſtre iugez par l'Eſcriture, examinez les vns par les autres, les vieux meſmes par des nouueaux à leur regard; comme ils ont bien ſceu reprendre en quelques lieux, ceux deſquels ils auoient appris en pluſieurs: ſelon la reigle que nous donne S. Cyrille; *S'il reſte à decider quelque choſe en l'Eſcriture, apres les deux Teſtamens; ſçachons que nous n'en auons point de troiſieme, de laquelle nous deuiõs receuoir*

S. Cyril. ſur le Leuitiq. liu. 5.

l'authorité. C'eſt ce que nous dient auſſi les Peres. S. Hieroſme ; *Apres les Apoſtres, toute autre choſe qui ſe dira, ſoit retrãchee: Qu'elle n'ait aucune authorité, quelque ſainct ou eloquent qu'en ſoit l'autheur.* S. Auguſtin; *Lis moi, de la Loi, des Prophetes, des Pſalmes, de l'Euangile, des Epiſtres; Liſez, & nous croirons, &c. Tous autres,* dit-il, *pour ſaincts ou doctes qu'ils ſoient; ie les lis, non pour croire ce qu'ils dient eſtre vrai, parce qu'ils le dient; mais entant qu'ils me le prouuent par ces autheurs Canoniques, &c. Car pour Catholiques qu'ils ſoient, il y a touſiours quelque choſe en leurs eſcrits, que, ſauf leur honneur, il nous eſt loiſible de reprendre, s'il ne conſent à la Verité. Ie ſuis tel és eſcrits des autres, & tel deſire-ie qu'on ſoit és miens, &c.* Et ſi vous voulez ſçauoir de quelles gens il entend parler ; il parle de ſes propres liures : *Ne t'arreſte point,* dit-il, *à mes liures ; mais corrige-les par la lecture des Eſcritures.* De ceux de S. Cypriã ; *Ie ne les tiẽs pas pour Canoniques; mais ie les examine par les Canoniques : Ce que i'y trouue conforme, ie le louë; ce que non,*

S. Hieroſ. ſur le Pſal. 86.

S. Auguſt. de l'vnité de l'Egliſe, ch. 6.

Ep. 19. à S. Hier. Ep. 111. & 112.

Liu. 3. de la Trinité.

Contre Creſco. l. 2. c. 31.

ie le reiette, auec ſa bonne grace. De ceux de S. Ambroiſe, & de S. Hieroſme, &c. *Ie n'ai point*, dit-il, *voulu interpoſer leurs opinions, afin que tu ne penſes qu'il faille ſuiure le ſens d'aucun homme, comme l'authorité de l'Eſcriture.* De tous ceux generalement qui ont eſcrit depuis les Apoſtres: *En iceux tous*, dit-il, *le lecteur ou auditeur a le iugement libre, pour les approuuer ou improuuer, sãs neceſſité d'y croire, ains auec liberté d'en iuger, &c.* Voire, dit-il ailleurs; *Toutes les lettres des Eueſques* (& n'excepte point celles des Eueſques de Rome) *qui ont eſté eſcrites, ou qui s'eſcriuent depuis le Canon des Eſcritures, peuuent eſtre repriſes par les Conciles; & les Conciles Prouinciaux cedẽt aux Generaux; & les Generaux premiers ſont ſouuẽt amendez par les derniers; Sine vllo typho ſacrilegæ ſuperbiæ; Sans aucune vanité ſacrilege.* Meſmes, dit-il à Maximin, Eueſque des Arriens; *Ie ne t'allegue point le Concile de Nice*, (le plus celebre toutefois qui fut onc) *pour preiugé: ni toi donc à moi celui de Rimini: Ie ne ſuis point tenu à l'authorité*

Epiſt. 112.

Contr. Fauſtus l. 11. ch. 5. & l. 2. cont. les Donat.

S. Auguſt. cont. Maxim. l. 3. c. 14

de cettui-là; ni toi de cettui-ci; combattons par l'authorité des Escritures, &c. De laquelle seule, dit-il contre les Donatistes, *par vn priuilege special, priuatiuement à toutes autres subsequentes, il n'est loisible de douter.* Et cependant, Pierre, Abbé de Clugni, entre les pretendus erreurs, pour lesquels Pierre Bruits, qui enseignoit la Theologie à Thoulouse, fut bruslé, enuiron l'an 1200. remarque cettui-ci; *Qu'il croioit en la seule Escriture Canonique, & ne vouloit pas que les Peres eussent mesme authorité qu'elle.* Et que ce fust l'erreur du temps, appert en Gratian; qui de ce mesme siecle, esgale les Epistres Decretales des Papes, aux Epistres de S. Paul; & falsifie S. Augustin, pour fortifier son dire. Combien mieux Gerson, & le Comte Pic de la Mirande, qui preferent vn laic, vn idiot, vne vieille, vn enfant, auec vn passage d'Escriture; à vn Pape, & à vn Concile Vniuersel, sans Escriture?

Pierre de Clugni liu. 2.

Or, qvi lira les Escritures, & les Peres sur les Escritures, muni de ces

reigles, auec l'inuocation du nom de Dieu, & vn droit zele de cercher la Verité; ne doutõs, qu'il ne puisse aisément discerner és Cõtrouerses de ce temps, de quel costé est ou la Verité, ou le Mensonge; ou la droicte & naifue Interpretation des lieux controuers, ou la perS. Chryſoſt. hom. 33. ſur les Actes uerse & bastarde. Voire, *Le Gentil mesmes*, disoit Chrysostome, *apprendra en nos contentions, à quelle Eglise il deura adherer; encor que l'vne & l'autre pretende les Escritures: Parce que nous ne disons pas, que nous croions aux raisons humaines; cela le pourroit troubler; mais aux Escritures, qui sont simples & vraies.* Et combien donc plustost le Chrestien, qui par maniere de dire, deust estre nai, nourri, & fait au langage des Escritures? Et de fait, i'espere qu'en ce discours que nous auons entrepris de l'histoire & doctrine de la Messe, il apperra de lieu en lieu, Que c'est bien en vain, pour la pluspart, que nos Aduersaires se font forts des Peres; qui certes, s'ils auoient à reuenir à nous, ne recognoistroient iamais

iamais pour enfans, les abus qu'on authoriſe de leurs noms.

Mais comme S. Auguſtin diſoit; *Nous auõs appris Chriſt és Eſcritures; Nous y auons auſſi appris l'Egliſe:* I'oſe auſſi vous dire ici, Meſſieurs; Nous y recognoiſtrons l'Antechriſt; nous y remarquerons la corruption qu'il a introduite en l'Egliſe: La corruption; car elle n'eſt plus en ſemence, ou en graine, ou en herbe, comme autrefois: L'yuroie & le bled ſemblables peut eſtre, iuſqu'à eſpier, nous auroient peu tromper; mais montee en fleur, venue en ſa perfection, empuantiſſant de ſon odeur, empoiſonnant de ſa vapeur, tous ceux qui l'approchent de bien loin: Et l'Antechriſt certes, pareillement; car il n'eſt plus queſtiõ d'vne eſtoile, pour nous y conduire; de le cercher en la creche, en ſon maillot, en ſa premiere enfance; *Lors*, dit S. Paul, *que le myſtere d'iniquité ne commençoit qu'à operer*. Ains, pour nous rendre tous inexcuſables, le iour du Seigneur eſt en ſon plein midi: Il eſt logé S. Auguſt. epiſt. 166.

ſur les Sept montagnes; cãpé au Temple de Dieu, s'eſleuãt deſſus Dieu, s'eſleuant contre Dieu; beſongnant en toute efficace de Sathan, en toute puiſſance & miracles de Menſonge; enyurant de ſa Coupe, les Rois & Princes de la terre; ouurant ſa bouche en blaſphemes contre le Souuerain, contre ſon Chriſt, & ſous le nom de Chriſt. Toutes ſes proprietez, ſes circonſtances nous y ſont ſi viuement depeintes; qu'il n'y reſtoit plus qu'à adiouſter ſon nom: & encor nous y eſt-il baillé en chiffre; en myſtere; que la ſuite du temps, l'euidence de ſes effects a deſchiffré depuis. A vous donc, Meſſieurs, auſquels ces derniers ſiecles ſont paruenus, appartient de le recognoiſtre; ſoit par le pourtrait que vous en auez en l'Eſcriture, ſoit par les operations que vous en voiez en l'Egliſe; ſoit en ſes paroles, ſoit en ſes œuures. Alors n'aurez-vous plus à nous dire; Qui eſtes-vous qui le nous annoncez? Où ſont vos Commiſſions? où ſont vos Bulles? Ce ſont Chiquane-

ries de Cour de Rome. Il eſt dit; Que le Fils de perdition fera vne grande Reuolte: Ou il faut eſtre auec le Reuolté; ou proteſter contre la Reuolte. Ains, vous en ſçaurez gré à qui vous aura aduerti; De la peſte, en voſtre ville; du loup, en voſtre bergerie; du feu, en voſtre grange. Vous ſonnerez vous-meſmes le tocſein; afin qu'on y accoure, qu'on vous ſecoure. Vous en ſortirez: car il eſt dit; *Sortez de Babylon, mon peuple.* A grand' haſte; & ſans regarder derriere; car c'eſt la Sodome ſpirituelle: Et il eſt dit; *Mes petits enfans, fuiez les Idoles.* Et tous enſemble irons crians; *Elle eſt cheute, elle eſt cheute:* Irons chantans; *Salut, & gloire, & honneur, & puiſſance au Seigneur Dieu: Ses iugemens ſont veritables & iuſtes; Il a vangé le ſang de ſes ſeruiteurs; Il a fait iuſtice de celle qui a corrompu toute la terre: La fumee d'icelle en montera à iamais.* Amen.

Apoc. 18. 4.

1. Iean 5.

Apoc. 18. & 19

QVEL EST LE BVT DE L'AVTHEVR EN CE LIVRE.

IESVS CHRIST, *nostre Seigneur, qui est la* VERITÉ *(nous disent les Anciens,) nō la* COVSTVME, *disoit aux Pharisiens & Docteurs de la Loi;* Au commencement, *(c'est à dire, lors de la Creation)* il n'estoit pas ainsi. *Il estoit question de la loi du Diuorce; loi ordonnee par Moyse, en l'authorité du Tout-puissant; loi pratiquee en ce peuple, par l'espace de seize cents ans & plus, sans contradiction; en son Israël, en son Eglise. Le Fils de Dieu toutefois, sans auoir esgard à la prescription, à la longue souffrance; les rameine à la Creation, à l'institution premiere.* Dieu, *dit-il,* les fit masle & femelle: Ce que Dieu a conioint, que l'homme ne le separe point. *Disons certes de mesme, selon l'exemple & le precepte de nostre Seigneur; mais bien en plus forts termes. Quand on nous presentera les Inuentions*

Ignatius, Cyprianus, Tertullianus, passim.

Matth. 19. 8.

Marc 10. 2.

des hõmes, au preiudice de l'Institution de Dieu: Quand on nous ſubrogera les fantaſies humaines, en abrogation de ſa ſaincte Parole; Il n'eſtoit point ainſi du commencement; Non de la Creation de l'Egliſe Chreſtienne; non de l'Inſtitution de Chriſt; non de ſes Apoſtres; non de leurs Diſciples; non de l'Obſeruation de la Primitiue Egliſe; non de la Determination de ſes premiers Conciles. Ce que Dieu a vne fois ordonné, ne l'abandonnons point: Ce que le Fils nous a dit de ſa bouche; ce qu'il nous a enſeigné par ſes Apoſtres; Ce Fils, duquel le Pere a prononcé, Eſcoutez-le: *Ses Apoſtres, deſquels le Fils nous a dit;* l'enuoierai le S. Eſprit qui vous enſeignera toutes choſes: *Ne le quittons pour choſe qui vienne; pour belle apparence qu'elle puiſſe auoir; pour authorité, prerogatiue, ou preſcription qu'elle pretende. De cela deurons-nous aiſément tomber d'accord auec toute ame qui a ſentiment de pieté; qui porte quelque reuerence à l'Ordonnance de Dieu, à ſa Parole. Mais la queſtion ſera auiourd'hui; S'il s'eſt introduit des Abus en l'Egliſe Romaine, au preiudice de ſon pur Seruice, des ſainctes Inſtitutions contenues en cette Parole; des bonnes Obſeruations de la Primitiue Egliſe: Parce qu'vn puiſſant preiugé a occupé les eſprits de la plus-part; Que tout ce qui ſe fait auiourd'hui en l'Egliſe Romaine, s'eſt touſiours fait ainſi; Qu'y requerir vne Reformation, eſt vn deſir de Nouueauté, eſt tranſporter les Bornes anciennes. Et là deſſus, ceux qui*

Jean 14. 26.

font profit de l'Abus, n'ont pas faute de palliations, pour corrompre ou deſguiſer les anciennes chartres, enfumer & authentiquer les modernes; nous faire receuoir pour Antique, ce qui, eu eſgard au cours de l'Egliſe, eſt fort Nouueau. C'eſt donc ce que nous auons à eſclaircir maintenant, par la grace de Dieu, pour ſubuenir à la ſimplicité des vns, & preuenir la malice des autres : Afin que ce qui eſt Ancien, ſoit recognu pour ancien; ce qui eſt Nouueau, pour nouueau : Afin auſſi que la curieuſe & longue obſeruation de quelque mal-fondee Nouueauté, ne vienne à preſcrire contre l'ancienne & authentique Verité, nonchalamment obſeruee. Ne, inquam, antiquiſſima illa Veritas, vel ipſa Antiquitate, antiquari videatur.

Nos differans, pour la plus-part, ſur Traditions ſans Eſcriture.

CERTES, QVI conſiderera d'vn ſain iugement, les Controuerſes qui ſont auiourd'hui en la Religion Chreſtienne; ne trouuera point, qu'elles ſoient fondees, pour la plus-part, ſur aucune doctrine vraiement ancienne : Sur aucune, dis-ie, enſeignee ou mentionnee és Eſcritures ſainctes; Eſcritures neantmoins, qui ſont les vraies bornes des fantaſies humaines; les regiſtres & documens antiques & authentiques de l'Egliſe, pour reigler & la proprieté, & la poſſeſſion d'vn chaſcun. Et auſſi declarons-nous franchement; Que qui remueroit tant ſoit peu cela, tomberoit dignement en la malediction qui eſt prononcee par le Prophete, contre ceux qui remuent les bornes anciennes. Mais il eſt queſtion de Traditions, qui ſe ſont inſinuees

& accreuës auec le temps, par la culture des hommes, iuſques à eſtouffer les vraies plantes du champ de Chriſt. De Traditions que nous voions en la lecture de l'Antiquité, premierement en ſemence, puis germer, croiſtre, monter en tuiau, venir en graine, ſurmonter en fin le bled, couurir la terre; arrouſees de la vanité & curioſité ordinaire des hommes; fumees & fomentees de l'ignorance des plus tenebreux ſiecles: De Traditions, deſquelles nous ne voions en l'Eſcriture ſaincte, ni en la Primitiue Egliſe, pour la plus-part, aucune trace; mais que de ſiecle en ſiecle nous voions naiſtre de quelque mot dit à la trauerſe, ou de quelque action inopinee, comme herbes à l'aduanture, ſans qu'on y prenne garde: venir de priuation, ou negatiue, en vne propoſition douteuſe; d'icelle, paſſer en vne affirmatiue mal-aſſeuree; & puis, en vne concluſion toute abſoluë; dont on tire, à quelque temps de là, & à diuers ſiecles, des corollaires ſi eſtranges, des conſequences ſi eſloignees des premiers erremens; que ces premiers, qui en ont ietté les ſemences, ſans y penſer; comme les oiſeaux qui laiſſent choir vne noix, ou vn gland, ne les aduoüeroient iamais, s'ils reuenoiẽt; les euſſent eſtouffees, s'ils les euſſent preueuës: De Traditiõs, en ſomme, qui gliſſent doucement d'vne indifference ou bien-ſeance pretendue, en vtilité, en neceſsité, en ſeruitude plus que Iudaïque, en articles de Foi; Articles, dis-ie, tant les hommes ſont ialoux & fols de leurs inuentions, auiourd'hui entre nos Aduerſaires, pl^o foi, que la Foi

meſmes. Pour leſquels on ſe debat beaucoup plus en l'Egliſe Romaine, que de l'Atheiſme, qui ſe va promenant & prouignant par tout, ſous le nom de Philoſophie; qui va ſappant ſous le pied, les fondemens de l'Egliſe de Chriſt, les ſainctes Eſcritures, les ſaincts Symboles. Articles derechef, pour leſquels fortifier, on n'a point de honte d'eneruer, entant qu'on peut, la force & authorité de la Parole de Dieu: Pour leſquels authoriſer, on combat ſa ſuffiſance, ſon integrité, ſa ſimplicité; on ne fait point conſcience, d'appeller miniſtere de mort, le miniſtere de noſtre vie; de prononcer imparfaites à ſalut, celles deſquelles la Parole Eſſentielle diſoit aux Iuifs, (*& à plus forte raiſon à nous;*) Examinez ſoigneuſement les Eſcritures; car vous eſtimez auoir par icelles, vie eternelle: Et ce ſont elles qui portent teſmoignage de moi.

Iean 5.39.

Or ne nous ſeroit-il mal-aiſé, de demonſtrer cela en tous les articles qui ſont en controuerſe: & ce ſubiect a eſté manié par quelques-vns cideuant. Mais ie me contenterai pour cette fois, de le verifier au faict de la Meſſe, & de ce qui en deſpend: Parce qu'elle tient auiourd'hui en l'Egliſe Romaine, le principal lieu du Seruice diuin: Parce qu'elle leur ſemble eſtre la liuree qui fait difference du bon au mauuais Chreſtien: Parce que n'y aller pas, ou y aller; eſt, ſelon leur opinion, faire ou ſa damnation, ou ſon ſalut: Et parce certes auſſi, qu'icelle contenant & recueillant en ſoi, ou la doctrine, ou la prattique des principaux poincts qui ſont en di-

ſpute entre nous; qui l'aura foigneuſement examinee, aura ſatisfait, ou peu s'en faut, à tout le reſte. Si donc elle eſt de telle importance au ſalut, qu'on la nous fait; ne doutons nullement, que nous ne la trouuions bien claire és ſainctes Eſcritures; que nous ne la remarquions en ces premiers & plus purs ſiecles, eſquels la ſource ſacree du ſalut eſtoit en ſa pureté, en ſa clarté; non encor troublee de nos inuentions humaines; non encor ſoüillee des ſuperſtitions que la peruerſe imitation du Iudaiſme, ou l'imprudente prudence de s'accommoder aux Gentils, y ont coulé auec le temps. Ou certes, ſi nous ne la recognoiſſons és ſainctes Eſcritures, ſi nous ne la retrouuons en ceste plus pure Antiquité; ains que ſon ſeul nom n'y ſoit pas cognu; ains que tout autre ait eſté lors le Seruice de Dieu: Diſons hardiment; Qu'en elle donc ne giſt point le ſalut, puis que le Salut n'en a rien ordõné: Qu'en elle ne conſiſte point le Seruice de l'Egliſe, puis que l'Egliſe Primitiue l'aura ignoree. Mais bien verrõs-nous, que ç'a eſté vn abaſtardiſſemẽt, vne corruption vniuerſelle de l'Inſtitution de Chriſt, du Seruice premier & ancien; qu'on a transformé peu à peu, d'vn abus de mots, en vn abus de ſubſtance; de ſacrement, en ſacrifice; de ſacrifice d'action de graces, en ſacrifice de propitiation; de la commemoration du ſacrifice vnique de Chriſt, en vne pretendue reelle & quotidienne immolation de lui-meſmes. Que cette Meſſe, que nous voions auiourd'hui, eſt vn Ramas de pluſieurs ſiecles; vne Compoſition de pluſieurs Pa-

pes; en laquelle, pour l'enrichir, ſont entrez pour ingrediens, de temps en temps, tous les abus que Sathan, les hommes, & les temps ont ſceu introduire, ou par malice, ou par nonchalance, ou par ignorance, en l'Egliſe. Tant que finalement, la ſaincte Cene de noſtre Seigneur n'y peut plus en choſe aucune eſtre recognue; n'a au contraire, tantoſt rien de ſi opposé, rien de ſi contradictoire, que la Meſſe: Qui de cette Legitime, qu'appelloient quelques Anciens, a paſſé en illegitime; de publique, en priuee; de la Communion des fideles en meſmes ſacremens, en la particuliere celebration d'vn Preſtre: Brief, d'vne ſerieuſe meditation de la mort du Seigneur, en vne repreſentation froide & ridicule; d'vne reelle & effectuelle participation de cette chair donnee pour la vie du monde, de ce ſang eſpandu pour la remiſsion de nos pechez, en vne muëtte & inepte ceremonie: Et ceremonie neantmoins, à la ſeule aſsiſtance de laquelle (choſe incognue à toute l'Antiquité,) on attribue autant & plus d'efficace, non qu'à la S. Cene du Seigneur, celebree ſelon ſon Inſtitution; non qu'à la participation de tous les ſacremens de l'Egliſe Chreſtienne; mais qu'au Sacrifice meſmes que le Seigneur a vne fois fait en l'arbre de la Croix, pour le ſalut du genre humain.

OR DEPARTIRAI-IE *donc ce Traitté, pour l'eſclairciſſement de cette matiere, en quatre parties: La premiere ſera de l'Origine & Progrez de la Meſſe, ſelon toutes ſes parties; Et la ſeconde,*

de ſes Circonſtances & Dependances: Ce qui concerne proprement ſon hiſtoire. La troiſieme la conſiderera & examinera, en qualité de Sacrifice; Et la quatrieme, en qualité de Sacrement: Ce qui touche de plus pres à la doctrine d'icelle. Et ie prie tous ceux qui ſont amateurs de la Verité, & ialoux de leur propre ſalut, d'ouurir ici leurs yeux, de les y apporter purgez de tout preiugé de toute opinion anticipee: Comme ie prie Dieu auſſi, qu'il me face la grace, d'y apporter vne vraie & ſyncere affection de voir en nos iours l'Egliſe Chreſtienne reformee ſelon la vraie Antiquité; repurgee de toute Nouueauté, qui degenere d'icelle: Antiquité, qui a pour fondement la doctrine du Fils de Dieu; la prattique de ſes Apoſtres regis de ſon Eſprit: Nouueauté; qui ne peut alleguer que les ſonges des hommes; touſiours nouueaux en ce qui eſt de Dieu; touſiours enfans; ains touſiours animaux, dit ſainct Paul, en ce qui eſt de ſon Seruice.

SOMMAIRE
DES CHAPITRES.

Du premier liure. CHAP. I.



QVELLE a esté l'Institution de la saincte Cene : & que la Messe n'est fondee ni en l'Escriture, ni en la prattique des Apostres. Pag. 1.

II. Que ces Messes attribuees aux Apostres & disciples de Christ, sont notoirement supposees. 18.

III. Quel estoit le Seruice diuin, en l'Eglise Chrestienne du temps des Apostres, & de leurs disciples. 33.

IIII. Quel estoit le Seruice de Dieu en l'Eglise, iusques au temps de S. Gregoire, ou enuiron: & quelle nommément la Messe appellee des Catechumenes. 53.

V. Quel estoit le Seruice diuin, nommément en ce qui s'appelloit la Messe des Fideles. 67.

VI. Responsе à quelques obiectiõs: & quel Seruice se conforme plus à cette Antiquité, de l'Eglise Romaine d'auiourd'hui, ou de la Reformee. 83.

VII. Quelle mutation receut la celebration de la Cene, enuiron le temps de Gregoire le Grand; qui tombe sur le sixieme siecle de l'Eglise. 101.

VIII. Quel fut le progrez de la Meſſe, depuis Gregoire le Grand, iuſques enuiron le temps de Charles Magne. 118.
IX. Quel a eſté le progrez depuis Charles Magne, tant de la conſtruction de la Meſſe, que de ſon vſage; & particulierement du retranchement de la Coupe du Seigneur. 136.
X. Que la Communion ſous les deux eſpeces, a eſté prattiquee en toute l'Egliſe Ancienne. 144.
XI. Quel a eſté le progrez du retranchement de la Coupe du Seigneur, aux fideles: & ſous quels pretextes. 158.
XII. Où il eſt reſpondu aux pretendues Raiſons des Aduerſaires; tant par l'Eſcriture ſaincte, que par les Peres. 179.
Recapitulation du premier liure. 197.

Du ſecond liure. CHAP. I.

DES Temples & Autels: leur origine & progrez. 201.
II. Des Images: Que les Anciens Chreſtiens n'en auoient point. 218.
III. Quel a eſté le progrez des Images entre les Chreſtiens: & de l'abus effrené où ils ſont venus en l'Egliſe Romaine. 237.
IIII. Du Pain ſans leuain; Vin meſlé d'eau: & des choſes qui ſeruoient à l'adminiſtration des Sacremens. 272.
V. Que tout le Seruice Ancien ſe faiſoit en langage entendu du peuple: & par quels degrez il s'eſt changé. 280.
VI. Qu'en la Primitiue Egliſe, & long temps depuis, les ſainctes Eſcritures ſe liſoient entre le peuple, en toutes langues. 296.
VII. Où il eſt traitté des Miniſtres de l'Egliſe: & de leur charge & vocation en icelle. 310.
VIII. Que les Eueſques & Miniſtres de l'Ancien-

ne Egliſe Chreſtienne, eſtoient mariez. 320.
IX. Quel a eſté le progrez du Celibat en l'Egliſe Romaine, iuſques au Decret de Calixte. 335.
X. Continuation du progrez du Celibat, & eſtabliſſement d'icelui iuſques à nous. 359.
Recapitulation du ſecond liure. 373.

Du troiſieme liure. CHAP. I.

QVE le Sacrifice Propitiatoire de Chriſt n'eſt point reïteré en la ſaincte Cene: & en quel ſens l'Egliſe Anciéne a vsé de ce terme. 375.
II. Reſponſe aux obiections des Aduerſaires, qu'ils pretendent tirer des ſainctes Eſcritures, pour le Sacrifice. 389.
III. Que le pretendu Sacrifice Propitiatoire de la Meſſe n'a aucun fondement au Nouueau Teſtament. 408.
IIII. Que les Anciens n'ont recognu autre Sacrifice Propitiatoire, que l'vnique fait en la Croix. 422.
V. Comment, & par quel progrez, le Sacrement de la S. Cene a paſsé en Sacrifice Propitiatoire. 439.
VI. Que le Purgatoire, fondemẽt des Meſſes pour les morts, eſt nul: & premierement, qu'il n'a eſté cognu en l'Egliſe d'Iſraël, ou ſous le Vieil Teſtamẽt. 458.
VII. Que le Purgatoire n'a aucun fondement au Nouueau Teſtament. 485.
VIII. Que l'Egliſe Primitiue, ni les Peres d'icelle, pendant pluſieurs ſiecles, n'ont point recognu le Purgatoire de l'Egliſe Romaine. 513.
IX. Auquel eſt ſatisfait aux obiections des Aduerſaires, voulans prouuer leur Purgatoire, par les Anciens. 532.
X. Quel a eſté le progrez du Purgatoire en l'Egliſe Romaine; & par quels degrez. 551.
XI. Que l'Inuocation des Saincts n'a aucun fondement és ſainctes Eſcritures du Vieil Teſtament. 563.

XII. Que l'Inuocation des Saincts n'a aucun fondement és ſainctes Eſcritures du Nouueau Teſtament. 580.
XIII. Que l'Inuocation des Saincts n'a eſté enſeignee en l'Egliſe Primitiue: & du progrez d'icelle. 591.
XIIII. Continuation de la pure doctrine, touchant l'Inuocation: & du progrez de la corruption d'icelle en l'Egliſe Latine. 621.
XV. Progrez de la corruption de l'Inuocation en l'Egliſe tant Grecque, que Latine. 639.
XVI. Que l'homme ne peut meriter la vie eternelle pour ſoi; moins pour autrui: où il eſt premierement conſideré auant la Regeneration. 665.
XVII. Que l'hõme depuis la Regeneration, ne peut meriter vie eternelle, ni pour ſoi, ni pour autrui. 680.
XVIII. Que la Loi a eſté baillee à l'homme, pour le conuaincre de peché; & lui faire cercher ſon ſalut en la grace, par la foi en Chriſt; ſelon les Eſcritures, & les Peres. 694.
XIX. Que les bonnes œuures ſont don de Dieu, & partant ne peuuent meriter: & à quoi elles ſeruent, ſelon les ſainctes Eſcritures, & les Peres. 713.
XX. Comment eſt entree la doctrine du Merite en l'Egliſe: quel a eſté ſon progrez: & des oppoſitions qu'elle a receu en tous ſiecles; meſmes iuſques à S. Bernard. 730.
XXI. Quel a eſté le progrez du Merite depuis S. Bernard, iuſques à nous: & quelles les oppoſitions à icelui, iuſques à la pleine renaiſſance de l'Euangile. 752.
Recapitulation du troiſieme liure. 764.

Du quatrieme liure. CHAP. I.

QVe c'eſt que Sacrement; & en quoi il conſiſte: & de la difference entre les Sacremens du Vieil & du Nouueau Teſtamẽt; où ſont baillees

certaines reigles des Anciẽs, pour les entẽdre. 767.
II. Que la doctrine de la saincte Cene doit estre examinee par les reigles traittees ci-dessus; comme celle de tous les autres Sacremẽs, tant du Vieil, que du Nouueau Testament. 790.
III. Que l'interpretation que donnent nos Aduersaires aux paroles de la saincte Cene, destruit tous les fondemens de la Foi Chrestienne; mesmes la nature de Christ, & de ses Sacremens. 804.
IIII. Que les Peres n'ont point cognu la Transsubstantiation; ni la presence reelle és signes: Ce qui est deduit iusques au temps du premier Concile de Nice, icelui enclos. 833.
V. Continuation de la creance des Peres de l'Eglise, au faict de la saincte Cene, depuis le Concile de Nice I. iusqu'au temps de Gregoire le Grand. 850.
VI. Que mesmes long temps depuis Gregoire, la Transsubstantiation n'estoit cognue: mesmes, que toutes les Liturgies plus celebres entre nos Aduersaires, y repugnent. 877.
VII. Que l'Eglise Ancienne n'a point creu, ni enseigné la Transsubstantiation; veu qu'elle n'a point fait ni obserué enuers les especes, ou sacremens, ce qui se fait auiourd'hui. 884.
VIII. Quelle a esté l'origine, progrez, & acheminement de l'opinion de la Transsubstantiation, iusques à l'an 1215. qu'elle fut establie par Decret, au Concile de Latran. 903.
IX. Quel a esté le progrez de la Transsubstantiation, depuis le Concile de Latran, iusques à celui de Trente: & les absurditez & contradictions procedees d'icelle. 928.
Comparaison de la saincte Cene à la Messe. 949.
Recapitulation de tout l'œuure. 952.

LIVRE

LIVRE PREMIER;
DE LA MESSE, ET DE SES PARTIES.

CHAP. I.

Quelle a esté l'Institution de la saincte Cene; & que la Messe n'est fondee ni en l'Escriture, ni en la prattique des Apostres.

NOS ADVERSAIRES, pour fonder la Messe en l'Escriture saincte, la nous veulẽt deriuer de l'Institutiõ de la saincte Cene de nostre Seigneur; Et marquent ordinairement auiourd'hui sur ces passages-là, *Ici est l'Institution de la Messe:* au lieu que leurs predecesseurs, & nommément la Glose ordinaire, souloient noter; *Ici est l'Institution de la Cene, ou Eucharistie.* Pour donc en cognoistre ou la similitude, ou la difference; pour voir tant plus clairement cõme l'vne a degeneré en l'autre; Il nous faut cõsiderer premierement, Quelle a esté l'institution de la saincte Cene; La saincte Cene, sacrement du Nouueau Testament, qui a succedé à la Pasque, sacrement de l'Ancien; La saincte Cene, vraie commemoration du sacrifice de l'Agneau sans macule, immolé pour nos pechez; duquel la prefiguration auoit esté ordonnee en l'agneau de la Pasque. Car nous sommes tous d'accord, que comme la Loi estoit ordonnee pour mener à la Grace; Moyse & les

Prophetes, pour cõduire à Christ: Ainsi estoient tous les sacrifices propitiatoires de la Loi, pour nous addresser au vrai & vnique propitiatoire de ce vrai Agneau qui porte les pechez du monde. Tous les sacrifices Eucharistiques & d'actions de graces pareillement, qui se faisoient pour la recognoissance des benefices temporels, pour nous exciter à la consideration de ce grand & inenarrable benefice spirituel; qu'il plaisoit à Dieu, selon les thresors de sa misericorde, desploier en son Fils. Et pourtant, comme il nous faut venir à la cognoissance de la Messe, par la saincte Cene: ainsi à celle de la saincte Cene, par la Pasque; La saincte Cene aiant succedé à la Pasque, par l'Institution de nostre Seigneur Iesus Christ; la Messe en l'Eglise Romaine pris la place de la saincte Cene, par la Deprauation introduite par le Siege de l'Antechrist.

La saincte Cene a succedé à la Pasque.

Voici donc l'Institution de la Pasque en Exode: Pharao persistant en sa rebellion, Dieu declare à Moyse, qu'il veut exterminer tous les premier-nais d'Egypte: Et neantmoins pour faire difference des vaisseaux de son ire, à ceux de sa misericorde; il veut espargner les premier-nais d'Israël; Les espargner, dis-ie, non en leurs merites, mais en ses compassions; en faueur de l'Agneau occis pour le peché, dés la fondation du monde. Il ordonne donc qu'en chasque famille, entre les deux vespres, vn agneau sans macule, en figure de ce vrai Agneau, soit immolé, & mangé: Que de son sang les posteaux des maisons de son peuple soient arrousez, afin que l'Ange exterminateur passe par dessus: En admonition euidente, que là où ce sang n'est point, quelque famille ou personne que ce soit, il n'y a que matiere de son ire: Que d'abondant, cette immolation de l'agneau soit renouuellee tous les ans, & en tous aages, pour l'instruction de la posterité; tant en memoire des

Exode 12.

benefices ia receus, qu'en attente des plus grands à venir & à receuoir.

ORR EN cette meſme Inſtitutiõ nous auons à conſiderer, & le ſacrement, & le ſacrifice. Le ſacrement, donné de Dieu à ſon peuple, en ſeau & aſſeurance de ſa promeſſe, & de l'exhibition d'icelle: Car à cette fin ſont donnez de Dieu les ſacremens à ſon peuple, quand il dit; *Et ce ſang vous ſera en ſigne en vos maiſons, que quand ie le verrai, ie paſſerai outre, & qu'il n'y aura point de plaie entre vous en perdition, quand ie frapperai l'Egypte.* Le ſacrifice, rendu à Dieu par ſon peuple: Car auſſi ſont-ils propremẽt du peuple enuers Dieu, comme les ſacremens de Dieu au peuple, quand il dit; *Et ce iour vous ſera en memoire, & celebrerez cette feſte en vos generations; parce que l'Eternel frappa l'Egypte, & paſſa neantmoins par deſſus nos maiſons, &c.* Sacrement toutefois, qui nous meine de cet agneau à vn autre Agneau, de ce ſang à vn autre ſang, de cette efficace temporelle à vne ſpirituelle; Entant qu'il eſt choiſi ſans macule, en ſigne de l'innocence du Redempteur; immolé, en ſigne de ſa mort & paſſion; mangé, en ſigne de la vie & nourriture que nous tirons de ſa mort, & de la communion de ſa chair & de ſon ſang; eſtans os de ſes os, chair de ſa chair, &c. Et ſacrifice auſſi; lequel outre ce qu'il eſt vraiement Euchariſtiq & d'actiõ de graces, ne laiſſe pas neantmoins en quelque regard de tenir du propitiatoire: Entant que cet agneau offert par le pere de famille, nous prefigure l'Agneau que le Pere celeſte immoloit en l'arbre de la Croix, pour le ſalut des domeſtiques de la foi; & noſtre propitiation en ſon ſang, ſelon qu'il eſt expoſé par ſainct Iean le Precurſeur; *Iean 1. & 19.* *Voici l'Agneau qui oſte les pechez du monde*: Et par l'Euangeliſte plus formellement, rapportant à la verité, ce qui eſtoit ordonné de la figure; *Afin*, dit-il, *que l'Eſcriture fuſt accomplie, Pas vn de ſes os ne ſera caſſé.*

En la Paſque, ſacrement, & ſacrifice.

Le mesme en la saincte Cene, & à quelle fin.

OR NOSTRE Seigneur, le vrai Agneau, qui estoit venu pour accomplir la Loi, & non pour la destruire; celebre la feste de l'agneau typique ou figuratif, auec ses disciples; & selon cette Institution, & selon toutes ses circonstances. Il la celebre, dis-ie, le quatorzieme iour du mois, commençant au soir, à la façon des Hebrieux, le premier iour des Pains sans leuain, entre les deux vespres; c'est à dire, entre l'Oblation du soir, & le Soleil couché. Il y obserue le Lauement accoustumé, sauf que pour ramener touſiours les hommes de la ceremonie à la doctrine; il y enseigne l'humilité, lauant les pieds de ses disciples, qui autrement les lui deuoient lauer. Il y distribue apres le souper, le pain & la coupe de main en main, à ses Apostres; comme il se souloit faire ce iour-là entre les Iuifs en vne espece de collation, qu'ils appellent *Aphicomin*, du Grec corrompu ἐπικωμιον; autrement *kinnuah*: Mais au lieu que les paroles que le pere de famille prononçoit en cette distribution, ne rameneuoient aux assistans que la misere d'Egypte, & la misericorde de Dieu qui les en auoit deliurez; Nostre Seigneur en cette actiõ, comme souuent ailleurs, esleue leurs esprits de la figure à la verité, de l'ombre au corps, de la deliurance temporelle à la spirituelle, de la seruitude d'Egypte à celle du peché; de la mãducation, en somme, de cet agneau qu'ils auoient solennizee auec lui; à celle du vrai Agneau, representé tant de siecles par cettui-là; duquel le corps ce iour mesmes est donné pour eux à la mort; duquel le sang à peu d'heures de là, est respandu pour la remission de leurs pechez. *Vos peres*, disoit-il en sainct Iean, *ont mangé la manne au desert, & ils sont morts.* Mais voulez-vous voir le vrai pain du Ciel, le pain de vie, le pain viuifiant? Ce suis-ie moi, *qui suis vraiement descendu du Ciel; Et ce pain, c'est ma chair, que ie donnerai pour la vie du monde.*

παραδοσιμεσν.

Iean 6. 50. 15. &c.

Qui en aura mangé, ne mourra point, ains viura eternellement, &c. Comme s'il disoit de mesme ici; Vos peres ont mangé l'agneau; Nous l'auons encor mangé presentement: Mais le vrai Agneau ce suis-ie moi; celui duquel vous a dit Esaie; *Il est mené à la tuerie pour le forfait du peuple; Son ame est mise en oblation pour le peché*; Duquel vous disoit n'agueres Iean Baptiste, *Voici l'Agneau qui oste les pechez du monde*: duquel ie vous di moi-mesme maintenant; Que ie m'en vai estre liuré à la mort pour vous; que vous aurez desormais à manger ma chair, & boire mon sang, en remission de vos pechez; en nourriture de vos ames en vie eternelle: Vos ames certes, seiches & vuides de toute iustice en elles-mesmes, & partant de la vraie vie; mais qui trouueront la vie en moi, en mon obeissance, en ma iustice; qui sont faites vostres, par le sacrifice que ie vai faire de moi-mesme: Vous tourneront en nourriture de vie eternelle; si vous recognoissez vostre peché, vostre nudité, vostre inutilité, vostre misere; c'est à dire, si vous estes vraiement affamez de ma grace; si vous-vous sentez alterez de iustice. Et afin que la memoire de ce grand benefice vous soit tousiours recente; qu'il vous en souuienne, non moins que du boire & du manger, duquel vos corps ne se peuuent passer, & moins vos ames du benefice de ma mort; & de la vie & nourriture spirituelle d'icelles, qui y est cachee; *Faites ceci toutes les fois que vous le ferez, en memoire de moi*; En souuenance de mon corps rõpu, de mon sang espãdu pour vous; & telle souuenance neantmoins qui les vous exhibera, les vous cõmuniquera, en asseurance de la remission de vos pechez, & consequẽment du salut de vos ames. Car *Toutes fois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur*; c'est à dire, vous receurez la nouuelle aggreable de vostre vie en lui, *iusques à ce qu'il vienne.* Esaie 53.

OR CECI s'expliquera plus amplement en ſon lieu : mais voila comment du ſacrement de l'agneau Paſchal, noſtre Seigneur prend occaſion d'inſtituer le ſacrement de la ſaincte Cene ; paſſant, comme dit ſainct Hieroſme, du vieil au nouueau ; Auquel, comme en cettui-là, nous auons pareillemẽt à conſiderer, & ſacrement, & ſacrifice: Sacrement, en ce que Dieu nous y preſente le pain & la coupe, ſignes viſibles, & neantmoins exhibitifs d'vne grace inuiſible ; de la communication qu'ont les fideles en ſon corps & en ſon ſang ; eſtans membres de ce chef, rameaux de ce ſep, chair de ſa chair, os de ſes os, &c. Sacrifice auſſi, en ce qu'en la ſaincte Cene nous rendons graces à Dieu de cette grande deliurance que nous receuons de la ſeruitude & peine de peché, en la mort de ſon Bien-aimé : Et c'eſt proprement celui que nous appellons Euchariſtique, dont auſſi elle eſt ditte Euchariſtie ; & lequel neantmoins tient en quelque ſorte du propitiatoire, entãt que nous y celebrons ſerieuſemẽt la memoire de cet vnique ſacrifice, ſeul vraiement propitiatoire ; que le Fils enuoié du Pere, a offert vne fois pour toutes, en l'arbre de la Croix pour nous: Differant en ce regard de l'agneau Paſchal; que l'inſtitution de l'agneau eſtoit vn ſacrement de la deliurance à venir, au lieu que la ſaincte Cene l'eſt de la grace accomplie : En ce pareillement qu'il tenoit du ſacrifice propitiatoire, entant qu'il repreſentoit celui qui deuoit eſtre fait au ſang de Chriſt ; au lieu que la ſaincte Cene en tient, entant qu'elle nous remet deuant les yeux cette propitiation faite & parfaite. Et ceci en ſoit dit ſommairement, attendant que nous venions au ſacrifice pretendu en la Meſſe.

Quelle fut la forme de la ſaincte Cene, inſtituee par le Seigneur.

CE QVE nous auons à obſeruer pour cette heure ; C'eſt quelle fut la forme de la ſaincte Cene, premierement inſtituee par noſtre Seigneur, que nous auons en trois Euangeliſtes, & en S. Paul aux Co-

rinthiens 1. chap. 11. Et voici la ſomme; Que noſtre Seigneur apres le ſouper, prit du pain & le benit; Ils vſent du mot εὐλογήσας. C'eſtoit ſelon la loüable couſtume des Iuifs, deſquels la benediction ordinaire en cet endroit, ſe lit encor; *Beni ſois-tu, Seigneur noſtre Dieu, Roi du ſiecle; qui nous as ſanctifiez par tes commandemens, & nous as ordonné de manger les pains ſans leuain, &c.* Puis le rompit, le bailla à ſes diſciples, & dit; *Prenez, mangez, Ceci eſt mon corps; faites ceci en memoire de moi.* Au lieu que les Iuifs auoient accouſtumé de prononcer ces mots; *Ceci eſt le pain de miſere* (ainſi eſt appellé le pain ſans leuain) *que nos peres ont mangé en Egypte. Qui a faim, qu'il vienne & mange; qui en a beſoin, qu'il vienne, & face la Paſque:* Noſtre Seigneur faiſant ici ce pain de miſere, ſacrement du pain de vie; de ce Pain que qui mange à bon eſcient, n'a iamais faim. En apres eſt dit; Qu'il prit la coupe, & rẽdit graces; vſans les Euãgeliſtes du mot εὐχαριστήσας, en meſme ſignification que le precedent εὐλογήσας; Et la leur bailla de main en main, diſant, *Beuuez-en tous.* Cette coupe que les Iuifs appelloient כּוֹס חֶלֶל ποτήριον ὑμνήσεως, la coupe de benediction, la coupe de loüange; qu'ils beniſſoient en ces mots; *Beni ſois-tu, Seigneur noſtre Dieu, Roi du ſiecle, &c. qui as creé le fruict de la vigne, &c.* Et en la diſtribuant, chantoient l'vn de ces Pſalmes de Dauid qui commence, Hallelu-jah, Louëz le Seigneur. Mais afin que deſormais elle ſoit ſacremẽt du Nouueau Teſtamẽt; noſtre Seigneur y adiouſte ces mots; *Car ceci eſt mon ſang, le ſang du Nouueau Teſtamẽt, qui eſt reſpãdu pour pluſieurs en remiſſion des pechez.* Et ſelon l'Apoſtre, afin que ce ſoit deſormais vne inſtitution perpetuelle pour l'Egliſe Chreſtienne; *Et toutes fois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur inſques à ce qu'il vienne.* En fin il eſt dit; Que noſtre Seigneur & ſes Apoſtres chan-

1. *Corinth.* 11. Inſtitution de la S. Cene. *Matth.* 26. *Marc.* 14. *Luc.* 22. *Paulus Fagius Deuter.* 8.

Deuter. 16.3.

terent vn Cantique ; & puis s'en allerent en la montagne des Oliuiers : sçauoir le Cantique qui en cette solennité des Pains sans leuain auoit accoustumé de clorre le souper, que les liures Rituaux des Iuifs nous enseignent auoir esté le cent quatorzieme Psalme, *Quand Israël sortit d'Egypte, &c.* Burgensis toutefois tient, que c'estoient plusieurs Psalmes, sçauoir depuis le 113. iusques au 119. Ce qui se peut voir plus amplemẽt en Munster, Fagius, & autres : mais mieux encor, au liure du Sieur de l'Escalle de l'Emendation des temps ; qui a surmonté de bien loin tous les precedants en l'esclaircissement de cette matiere.

ὕμνον ἀπολυτικὸν τῆς ἀναστάσεως.

Munster sur S. Marc. Paul. Fag. sur le Deuter. ch. 8. Scalig. de Emendat. lib. 6. Cassander en ses Liturgies.

OREST maintenant à nous à considerer ; Qu'a de cõmun, qu'a de semblable la Messe d'auiourd'hui, auec cette saincte Cene-là ; La saincte Cene, en laquelle nous voions que nostre Seigneur, le Seigneur du Sabbath, le Seigneur de toutes les Ceremonies ; le Seigneur de la Loi mesme ; ne desdaigne point d'obseruer exactement toutes les circonstances de la solennité ordonnee en la Loi ; le iour, l'heure, la forme ; la rapportant seulement à son vrai vsage, à son vnique fin ; asçauoir à lui, designé & prefiguré en icelle. Au lieu que ceux de l'Eglise Romaine, hommes & pecheurs, comme toute l'espece, n'ont point eu honte de se dispẽser de son Institution en ce sainct sacrement ; d'y tailler, changer, remuër tout à leur fantasie. Nostre Seigneur distribue le pain & la coupe à ses Apostres ; le pere de famille à ses enfans : Où est vne seule trace de cette Communion, de cette Communication, en la Messe ? Il veut que ce sainct sacrement soit vne Commemoration de sa mort & passion, iusques à ce qu'il vienne ; que nous-nous consolions & fortifions en cette foi ; nous estreigniõs en mutuelle charité, attendãt que nous participions à sa gloire, que nous accompliſſions son corps és Cieux. Où est cette Cõmemoration en la Messe ? où

tout ſe dit en langage incognu, où tout ſe fait par ſignes, & par murmures, non expliquez, non entendus; dont les interpretations meſmes ſont ſi ridicules, ſi bizarres, ſi controuerſes entre leurs Docteurs? Et de fait, qui iamais aiant veu la celebration de la S. Cene en ces premiers ſiecles, ſe pourroit aduiſer de la retrouuer en la Meſſe? Qui eſt-ce, l'oiant, bien qu'attentiuement, qui peuſt auoir l'eſprit aſſez penetrant pour la recognoiſtre, par auoir leu és Euangiles, la vraie Inſtitution de la S. Cene?

Du paſſage, *Cætera, cùm venero, &c. 1. Corinth. 11.*

MAIS, diſent-ils, les Apoſtres n'ōt pas tout expliqué; Il y auoit bien d'autres Ceremonies: Et ſainct Paul meſme dit; *Cætera, cùm venero, diſponam: I'ordonnerai du reſte, quand ie ſerai venu.* Mais ne font-ils donc point de conſcience, de comprendre ſous vn *Et cætera*, la doctrine, ou du Sacrifice, ou de la Tranſſubſtantiation; tout le nerf & le nœud de la Meſſe? Et eſt-il croiable que ſainct Paul, de choſes ſi importantes, ſi neceſſaires; eſquelles, ſelon eux, giſt le ſalut; ſans leſquelles il ne peut conſiſter, les remiſt ainſi à longs iours? Et n'ont-ils point de honte, de nous vouloir ici fonder la Meſſe, vn ſi vaſte edifice, ſur vne pure diuination, ſans fondement? Ains oions les Peres: S. Ambroiſe; *Il nous enſeigne qu'il faut premierement traiter pour l'ordre, le chef qui appartient au ſalut; auquel on ne peut errer, ſans faillir griefuement. Cætera, Quant aux autres choſes qui ſont pour l'edification de l'Egliſe, il les remet à ſa venue.* Chryſoſtome ſur ce paſſage; *On il parle*, dit-il, *de la meſme choſe, ou de quelques autres* μὴ ἐπειγόντων, *non vrgentes, non neceſſaires; pour les rendre plus ſoigneux de corriger leurs fautes, quand ils penſeront à ſa venue.* Theodoret; *Il ne pouuoit ordonner de toutes choſes: mais aiant eſcrit des plus neceſſaires; il a reſerué le reſte à ſa preſence.* Oecumenius; *Ou bien il parle de la meſme choſe, comme ſi la ſaincte Cene du Seigneur auoit beſoin entre les Corinthiens d'eſtre corrigee en autres*

Ambroſ. in 1. ad Corint. c. 11.

S. Chryſoſt. ſur la 1. aux Corint. cha. 11. hom. 28.

Theodo. ſur l'Epiſt. 1. aux Corinth. chap. 11.

Oecumen. in 1. ad Corint. c. 11.

poincts; ou bien il parle de quelque autre qui a besoin de sa propre presence. La Glose ordinaire; *De la mesme; mais vous ne vous pouuez passer de ceci.* Sainct Thomas; *Il parle de quelques familieres Traditions; Il parle de choses esquelles il n'y a grand danger, c'est à dire indifferentes.* Et ailleurs; *Mais quant aux choses qui sont necessaires au sacrement, Christ les auoit instituees.* Caietanus mesme; *Cætera,* inquit, *scilicet prænarrata; les choses qu'il a ci-deuant dites; sçauoir, que l'vn y venoit yure, l'autre affamé; qu'il y auoit des contentions entr'eux; à quoi il promet à sa venue d'apporter remede.* Si donc cette chose dont vouloit parler sainct Paul, n'est point la Messe; mal à propos s'allegue ce passage: Si ce l'est, qu'en retirent-ils d'auantage; sinon qu'ils se pouuoient donc passer de la Messe, qu'il reseruoit (selon eux) à expliquer, comme non necessaire? & non de la saincte Cene qu'il leur auoit enseignee? Mais voulons-nous voir plus clairement, que sainct Paul ne remettoit pas à sa venue la doctrine necessaire à salut, en ce qui estoit de la substance; mais quelques circonstances seulement, bien-seantes plustost que necessaires: *Ie vous declare,* dit-il en cette mesme Epistre, *l'Euangile que ie vous ai euangelizé, que vous auez receu, auquel vous demeurez, par lequel vous estes sauuez*: Et donc, celles qu'il reserue hors de cette Epistre, ne sont point de cette nature. Que si la Messe est necessaire à salut, elle n'est point de ces cas reseruez, & le passage partant mal allegué: Ou si elle y doit estre cõprise; elle n'est donc point necessaire, comme ils dient. Et ne fait rien pour eux, ce qu'ils alleguent de sainct Augustin; *Que de ce passage appert, que tout cet ordre qui s'observe en l'Eglise, est de l'ordonnance des Apostres.* Car premierement il appert, qu'il parle des circonstances de la saincte Cene, & non de la substance; par les questions de Ianuarius, ausquelles il respond; S'il la faut celebrer à tels ou à tels iours, à telle ou telle heure;

Glos. ordin. in 1. ad Corinth. c. 11. Thomas 3. parte Sum. q. 64. art. 2. & in 1. ad Corinth.

1. Corinth. 1.

S. August. epist. 118. c. 6.

deuant, ou apres manger, &c. Or d'ici veulent-ils tirer non vne circõſtance, mais vne principale ſubſtance ; vne doctrine d'vn ſacrifice propitiatoire, & non vn ordre de le celebrer. En apres, pour la circonſtance ; ils auroient à prouuer, que l'ordre duquel parle S. Auguſtin, eſt le leur meſme : c'eſt à dire, que la ceremonie de la Meſſe eſtoit de ſon temps telle qu'auiourd'hui : Au lieu que nous monſtrerons ci apres ; Que la ſaincte Cene y eſtoit celebree en ſon entier ; Que la Meſſe, & en nom, & en effect, eſtoit incognue. Mais il y a plus ; car en cette Epiſtre meſme, apres que ſainct Auguſtin a reglé & eſtabli la ſaincte Cene du Seigneur, par les ſainctes Eſcritures, en ce qui eſt de la foi, en ces mots ; *Sicuti communicatio corporis & ſanguinis Chriſti, & ſi quid aliud in Scripturis Canonicis commendatur : Comme la communication du corps & du ſang du Seigneur, & ſi autre choſe nous eſt recommandee és Eſcritures.* Item ; *Si l'authorité de l'Eſcriture diuine nous preſcript, il ne faut point douter que nous n'aions à faire ce que nous y liſons, &c.* Il deſcend euidẽment aux circonſtances d'icelle ; le iour, l'heure ; à ieun, ou non, &c. choſes deſquelles l'Eſcriture ne parle point : Eſquelles il conſeille de ſe ranger à l'ordre plus commun à l'Egliſe ; parce qu'il y a apparẽce que telle obſeruation procede, ou des Apoſtres, ou des grands Conciles : Ou bien à celui qui s'obſerue en celle à on eſt, comme ſainct Ambroiſe conſeilloit à ſa mere ; *N'eſtant raiſonnable*, dit-il, *de troubler les conſciences, ſur telles obſeruations, ni par vne obſtination contentieuſe ; ni par vne ſuperſtitieuſe timidité.* Et neantmoins, pour monſtrer comment nous deuons preferer l'Eſcriture à toute Tradition ; *Si noſtre Seigneur*, dit S. Auguſtin, *auoit ordonné, qu'il falluſt receuoir la Cene apres les autres viandes ; ie croi qu'aucun des Apoſtres n'y euſt rien voulu changer, &c.*

COMMENT qu'il en ſoit, dient-ils ; les Apoſtres

Non fondee en l'vſage des Apoſtres.

ont dit la Meſſe. Et qu'il ſoit vrai; vous l'auez és Actes chap. 13. λειτουργούντων δὲ αὐτῶν τῷ κυρίῳ, καὶ νηστευόντων, c'eſt à dire, que *Comme les Prophetes & Docteurs la nommez, faiſoient leur miniſtere au Seigneur, & ieuſnoient, le ſainct Eſprit leur dit; Separez-moi Barnabas & Saul, &c.* Il eſt donc queſtion du mot Grec λατρεύειν, dont deſcend *Liturgie.* Nous diſons qu'il ſignifie, Faire ſon office; & ils veulent que ce ſoit, Dire la Meſſe. S. Paul appelle en pluſieurs lieux, la collecte des aumoſnes; λειτουργίαν, Liturgie: La Gloſe ordinaire, *La diſpenſation charitable de nos biens à nos freres:* Oecumenius; *L'Apoſtre n'a pas dit* κοινωνῆσαι τὰ σαρκικά, *communiquer les choſes charnelles; mais* λατρεῦσαι, c'eſt à dire, dit la Gloſe ordinaire, *adminiſtrer. Parce,* dit Oecumenius, *qu'il met les Romains pour Officiers publics, pour paier les tributs aux Saincts, ne plus ne moins qu'aux Rois:* Dont auſſi S. Paul appelle Epaphrodite λειτουργόν, miniſtre ou adminiſtrateur de ſes neceſſitez. Parce auſſi, dit Suidas, bon Grammairien, que λειτουργία, liturgie eſt ἡ δημοσία ὑπηρεσία, vn office ou charge publique; comme ἀλειτουργησία, vne exemption ou immunité, ſoit és choſes ſacrees, ſoit és profanes. Mais pour ne ſortir point de noſtre paſſage des Actes; Oecumenius dit, *Qu'eſt-ce à dire,* λειτουργούντων? *certes* κηρυττόντων; *Comme ils preſchoient.* Et ainſi Chryſoſtome. Le vieil Interprete, *Miniſtrantibus, Comme ils faiſoient leur charge:* Le Syriaque & l'Arabe, *Comme ils eſtoient en prieres;* parce qu'il y parle conioinctement du ieuſne. Nicolaus de Lyra; *Comme ils ſeruoient à Dieu chaſcun en ſon degré, ieuſnãs, afin que leur eſprit fuſt tant plus eſleué aux choſes diuines.* Caietanus; *Il ne dit point en quelle eſpece de miniſtere: mais puis qu'il a parlé ci deuant de Prophetes & Docteurs, il nous inſinue qu'ils ſeruoient à Dieu, en enſeignant & prophetizant;* c'eſt à dire, expoſant l'Eſcriture. Et ainſi des autres. De tous ces Interpretes anciens, ne s'en trouue vn ſeul

Actes 13.

1. Corinth. 9. 12. Rom. 15. 27. Philipp. 4. 18.

Philip. 3.

Oecumen. in Act. c. 13.

qui se soit aduisé d'y trouuer la Messe ; iusques à nos Sophistes du iourd'hui, qui par mesme argument la feroient dire aux Anges ; puis que l'Apostre aux Hebrieux les appelle λειτουργικὰ πνεύματα, Esprits qui seruent à Dieu & aux siens, comme ses Officiers ; &c. Mais donnons leur encor, que λειτουργοῦντων en ce passage, signifie, qu'ils celebroient le sainct sacrement; Que pretendront-ils de là, s'ils n'ont premierement obtenu que la Cene soit la Messe ? Donnons mesmes qu'il signifie, sacrifier ; Que sera-ce sinon, selon ce que dit Epiphanius, qu'ils sacrifioient l'Euangile par toute la terre ? parlant nommément de Paul, Barnabas, & autres mentionnez en ce passage ? Ce que S. Paul mesmes appelle ἱερουργεῖν τὸ εὐαγγέλιον, sacrifier l'Euangile ? Et cependant c'est ainsi qu'ils se iouënt de l'ignorance du mõde; auquel ils font impudemment trouuer la Messe és autheurs qui onc n'y ont pensé, tournans és Anciens ces mots, ἐκκλησιάζειν, συνάγειν, δεῖπνον ἐπιτελεῖν, λειτουργεῖν, par *Missas facere, celebrare, &c.* qui ne signifient autre chose, que prescher, assembler, faire la Cene, administrer ; &c.

Hebr. 1.

Epiph. hæres. 79. contre les Collyridiens.

ἱερουργοῦντες. *Rom. 15. 16.*

I'AI honte de refuter vne inuention d'vn de ce temps, qui s'est aduisé, que les Apostres auoient chãté leur premiere Messe le iour de la Pẽtecoste: Et l'a voulu trouuer au Vieil Testamẽt, se voiãt debouté du Nouueau. Et sa raison est excellente : car ainsi se iouënt-ils des Escritures. Il falloit, dit-il, que ce fust ce iour-là, le iour de la descente du S. Esprit sur les Apostres: suiuant ce que nostre Seigneur disoit en S. Iean; *Les paroles que ie vous dis, sont esprit & vie.* Il est question de ce passage des Actes, où il est dit, *Qu'ils perseueroient en la doctrine des Apostres, en la communion, en la fraction du pain, & aux prieres.* De là il tire tout d'vn sault, que ce iour-là S. Iaques commença à dire la Messe. Et sa preuue est; Qu'en l'Ancien Testament Dieu auoit ordonné, que le iour de la Pente-

Genebrar. en la Liturgie de Denys.

Act. 2. vers. 42.

Leuit. 23. 16. מנחה חדשה Deut. 16. 10. מטה נדבה

coſte il lui fuſt preſenté vn gaſteau nouueau en oblation, qui eſt appellé au Leuitiq *Minha Hadaſcha:* au Deuteron. dit-il, *Miſa Nedaba.* De ce mot donc il veut faire naiſtre la Meſſe, inſtituee en ce lieu par Prophetie; & icelle accomplie le iour de Pentecoſte par S. Iaques. Il y adiouſte vne graue coniecture: *Car* dit-il, *auparauant il eſtoit dit ſeulement, Qu'ils perſeueroient en priere & oraiſon, non en la communion & fraction du pain, &c.* Au lieu qu'il deuoit auoir conſideré, que le mot de Perſeuerer, ne ſe peut proprement dire d'vne choſe qu'on commence à faire; & qu'il ſe rapporte là eſgalement, & à la communion & fraction du pain, & à la priere & oraiſon. Mais venons à ſon fondement. Au paſſage qu'il allegue, ſont ces mots, מַשַּׂת נִדְבַת יָדְךָ. *Tu feras*, dit-il, *la feſte ſolennelle des Sepmaines au Seigneur ton Dieu, en preſentāt l'offrande volontaire de ta main.* Le Grec dit; κατ' ὃ, τι ἰσχύει ἡ χείρ σου, ſelō ta puiſſance; c. *laquelle tu donneras, ſelon que le Seigneur ton Dieu t'aura beni.* Qui ne voit que cette Ordonnāce s'addreſſe à tous, & à chaſcun du peuple; d'offrir ſes premices au Seigneur, ſelō la benediction qu'il en auoit receuë? Et qui de ceux qui ont gouſté la langue Hebraïque, ne ſçait que נדבה s'entend de ce qui ſe donne volontairemēt par vn chaſcun, ſelon le ſentiment & la conſcience qu'il a de ſes facultez; comme il ſe voit en la Contribution qui ſe fit pour le Tabernacle; où ce mot eſt ordinaire? Et qu'a de commun la Meſſe, l'oblation d'vn Preſtre ſeul, auec la contribution de chaſcun du peuple? de ſon hoſtie, auec les premices? du Fils de Dieu, qu'ils pretendent, auec ces fruicts nouueaux? Et ſi ſeulement il fait force ſur le nom; d'où vient donc que tant d'Interpretes vieux & nouueaux, meſmes quelques-vns qui ne ſe plaiſent que trop és allegories, n'y ont point remarqué la Meſſe? Origene, encor qu'il deſtourne l'inſtitution des pains de Propoſition en ce paſſage, à la

Origen. hom. 13. ſur le Leuit.

saincte Cene; S. Hieroſme, encor qu'il explique fort particulierement cette feſte, citant & expoſant ce lieu meſme ſur Aggee? Mais bien plus; Comment ce mot vne fois emploié par ſainct Iaques, ſi nous croions à cette inuentiõ, en cette ſignification; n'a-il paſſé par toute l'Egliſe, comme le nom de Chreſtiens en Antioche? Comment demeure-il enſeueli quatre cents ans apres en vn profond ſilence, ſans qu'aucun Ancien Grec ne Latin, s'en reſſouuienne? Et par quel heur reuient-il au deſſus? Comment ne s'eſt-il conſerué en ces Liturgies Orientales, dont ils nous font tant de cas: auſſi bien que tant d'autres mots Hebrieux, *Amen, Oſanna, Hallelu-jah, Sabaoth, Paſcha*, & autres? Au moins en celle de Hieruſalem, en la Syriaque; ſi en cette ſignification, par la bouche d'vn ſi grand Apoſtre, en vn iour ſi ſolennel, vne action ſi celebre, il auoit eſté prononcé, meſme vne ſeule fois? Auſſi ne voi-ie point qu'aucun, ni en ce paſſage des Actes, ni en celui du Deuteronome, ou Leuitique, ait voulu cercher ce que cet homme y trouue. La Gloſe dit; *Vn ſacrifice nouueau, parce qu'il ſe fera des nouueaux fruicts; non en grain, comme à Paſques; mais en pains: & pourtant adiouſte-il, Les pains des premices, &c.* Item; *Offrande volontaire, parce que Dieu aime ceux qui donnent gaiement, ceux qui multiplient leurs bonnes œuures; In azymis ſyncéritatis & veritatis, i. ſans leuain, en ſyncerité & verité.* Et quant au lieu des Actes; *Ils perſeueroient*, dit ſainct Luc, *en la doctrine des Apoſtres, en la communion & fraction du pain, &c.* La Gloſe dit; *Du pain, tant cõmun, que ſainct*; c'eſt à dire, tant ordinaire, que ſacramentel. Et Lyranus; *Partie*, dit-il, *parce qu'ils communiquoient tous les iours; partie auſſi, parce qu'ils auoient leurs viures & biens communs.* Et Oecumenius; *Rompans le pain*, dit-il, *pour monſtrer le viure des Apoſtres ſimple & de peu de couſt.* Caietanus; *Diſtribuans le pain; c'eſt à dire la viande, par les maiſons, à*

S. Hieroſme ſur Aggee.

Gloſſa ordinaria in Leuit. & Deuteron.

Gloſ. ordin. in Acta c. 2.

Oecumen. in Acta c. 2.

meſure qu'elle leur eſtoit donnee par les fideles. Et quand nous dirons, comme les Interpretes Syrien & Arabe; *Communiquans à l'Euchariſtie*; Car ils vſent de ce mot *Vcariſtio*; & auec meſme raiſon euſſent peu retenir le mot de Meſſe; Qu'a cela de cõmun auec cette inuention moderne? Et qui doute, que ce ne fuſt vn des ordinaires exercices de pieté entre les Apoſtres & diſciples? Cependant remarquons, comme pour eſtablir la Verité, toute la ſaincte Eſcriture ne ſemble pas ſuffiſante à ces gens; Vn ſeul mot d'icelle mal entendu, mal expliqué, deſtourné de ſon ſens, eſloigné de l'interpretation de toute l'Antiquité, de la plus docte Nouueauté, & des leurs meſmes; Vne diuination, vn ſonge, leur eſt aſſez, & plus qu'il n'en faut, pour fonder le menſonge.

OR QVE les Apoſtres & diſciples de noſtre Seigneur ſe ſoient tenus à ſon Inſtitution, ſans s'en departir; ſi nos Aduerſaires n'en veulent croire S. Paul, quand il dit aux Corinthiens, & à nous tous; *I'ai receu du Seigneur ce qu'auſſi ie vous ai baillé*; Voions au moins, s'ils en voudroient croire leurs propres Docteurs. Gregoire le Grand, qui toutefois a beaucoup contribué à la conſtruction de la Meſſe, nous dit; *L'Oraiſon Dominicale ſe dit incõtinent apres la priere*; *Parce que la couſtume des Apoſtres eſtoit de conſacrer l'hoſtie, en diſant l'Oraiſon Dominicale ſeulemẽt, &c.* Où il appelle conſecratiõ de l'hoſtie, la ſanctification des ſymboles ou ſacremẽs. Platine en la vie de *Xiſtus I.* *Il ordonna, que Sanctus, Sanctus, &c. fuſt chanté en l'Office: car au commencement ces choſes ſe faiſoient nuëment & ſimplement*; *Et S. Pierre à la Conſecration n'adiouſtoit que l'Oraiſon Dominicale.* V Valafridus Strabo, ſous Loys le Debonnaire, enuiron l'an 850. Abbé celebre, ſelon Trithemius; *Ce que nous faiſons*, dit-il, *auiourd'hui par vn Office multiplié d'oraiſons, de leçons, de cantiques, de conſecrations*; *les Apoſtres, comme il eſt à croire*

Greg. liu. 7. du Regiſtre. c. 67.

Platina in vita Xiſti I.

V Valafri. Strabo, Abbas, chap. 22. liu. des choſes Eccleſiaſt.

à croire, & ceux qui les suiuirent, le faisoient simplement; ainsi comme nostre Seigneur auoit commandé; par prieres, & commemoration de sa passion; Et pourtãt ils rompoient le pain és maisons, comme il appert Actes 20. Et nos Anciens aussi nous referent, qu'és premiers temps, les Messes n'estoient autre chose, que ce qui se fait en la Parasceue ou Vendredi deuant Pasques, auquel iour il ne se dit point de Messe; mais on communique au sacrement apres auoir prononcé l'Oraison Dominicale: Et de mesme, selon le commandement du Seigneur, apres vne deuë commemoration de sa mort & passion, participoient anciennement à son corps & à son sang ceux que la raison y admettoit. Berno Augiensis en mesme sens; *En la naissance*, dit-il, *de l'Eglise, la Messe ne se celebroit pas selon la façon d'auiourd'hui; tesmoin le Pape Gregoire* (& en allegue le lieu ci dessus.) *Et peut estre*, dit-il, *en ces premiers temps on n'y lisoit que les Epistres de sainct Paul: depuis autres leçons, tant du Vieil, que du Nouueau Testament y ont esté meslees.* Ce qu'il semble auoir pris de la Vie de sainct Gregoire. S. Remi, Eueſque d'Auxerre, sous Charles le Chauue; *On tient*, dit-il, *que S. Pierre a premier celebré la Messe en Antioche, asçauoir selon le commandement que nostre Seigneur auoit fait à ses disciples, en ces mots; Faites ceci en souuenance de moi; c'est à dire, Ressouuenez-vous que ie suis mort pour vostre salut; & faites le mesme, & pour icelui, & pour celui des vostres. Et dit-on qu'il ne s'y prononçoit que trois oraisons, qui commençoient à ces mots, Hanc igitur oblationẽ, &c.* Durand en son Rational; *La Messe en la Primitiue Eglise n'estoit pas telle qu'auiourd'hui: car elle ne consistoit proprement qu'en ces huict paroles; Ceci est mon corps; Ceci est mon sang. Depuis les Apostres y adiousterent l'Oraison Dominicale*, &c. Et de fait, les traces s'en remarquent encor és Monasteres de S. Benoist, esquels les trois iours deuant Pasques l'Abbé seul sanctifie le pain & le vin; & les Moines assis auec lui, les reçoiuent de sa

Mandatum.

Berno Augiensis, de rebus ad Missam spectantibus. ca. 1.

B. Remig. Antisiodo. de celebrat. Missæ. ca. 2.

Durandus in Rationali.

main; & ne se dit ces iours autre Messe : L'institution du Seigneur se lit ; quelques passages de l'Escriture saincte, & appellent cela, *Mandatum* ; c'est à dire, le commandement du Seigneur, comme VValafridus, Berno, Remigius, &c. Or en tous ces passages ils vsent du mot de Messe, vsité en leur temps pour la saincte Cene ; Ce que nous coulons, pour nous accommoder à leur langage. Tant y a, que du tesmoignage de tous ces Abbez, qui ont fait profession d'escrire de la Messe, nous gagnons ces poincts ; Que les Apostres auoient retenu l'Institution du Seigneur; & par consequẽt baillé à leurs disciples ; Qu'ils n'y auoient, par leur dire mesmes, rien adiousté, qui ne fust du mesme Esprit, & du Maistre mesme; sauoir l'Oraison Dominicale ; Non tant certes, pour forme de la saincte Cene, que pour priere ordinaire à eux cõmandee: Qu'en cet Office au reste, il n'y auoit ni Canon, ni commencement, ni trace d'icelui, sinon entant que les mots de l'Institutiõ y sont recitez. Encor que Hugues de S. Victor n'a point eu honte de dire, que *Le Canon de la Messe est de pareille authorité, que l'Euangile*; Que Gabriel Biel mesmes ait encheri par dessus; Que *Le seul mot Enim* (par eux adiousté aux paroles de nostre Seigneur) *n'y peut estre obmis par le Prestre, sans peché mortel.*

Hugo de sacr. altar.
Gabr. Biel lect. 36.
Innoc. 3. de celeb. Missæ. c. cùm Marth. Et ibi glossa.

CHAP. II.

Que ces Messes attribuees aux Apostres & disciples de Christ, sont notoirement supposees.

QVE DEVIENDRONT donc, direz-vous, ces Messes ou Liturgies, dont on nous fait tant de fondement ; de S. Pierre, de S. Iacques, de S. Matthieu, de S. André, de S. Marc, de S. Clement, de S. Denys Areopagite, &c. Apostres, Euangelistes,

Diſciples? Et c'eſt ce que nous auons à eſclaircir en ce chapitre. Seulement que nous y apportions autant d'attention que nous ferions à vn paiemẽt, pour nous garder de faulſe monnoie; en vn procés, pour n'admettre point faulſes eſcritures: Ains d'autãt plus qu'il y va de plus grand' ſomme, d'vn bien autre heritage, de noſtre ſalut propre. Certes, ſi ces Meſſes ſont de tels autheurs, Apoſtres & Euangeliſtes; il y a dequoi ſe rendre: car ils ont eſté conduits du S. Eſprit; le ſainct Eſprit touſiours ſemblable à ſoi-meſme; & par-conſequent aurions à y deferer, cõme à leurs Epiſtres & Euangiles meſmes. Mais s'il ſe prouue auſſi euidẽment, qu'elles ne peuuẽt eſtre d'eux; Aduoüons, que ce qu'elles enſeignent, nous doit eſtre ſuſpect, de la ſemence & zizanie de l'homme ennemi qui ſe leua de nuict; voire en abomination extreme: Entant qu'il n'y a que l'eſprit de menſonge & de rebellion capable de falſifier le coin du Prince; qu'il n'y a auſſi que l'eſprit de Sathan aſſez hardi pour contrefaire l'Eſprit de Chriſt, le ſtile & la main de ſes Apoſtres. Ce que ie ne dis point par apprehenſion de ces pretendues Meſſes, qui ne peuuent rien contre nous: puis que nos Aduerſaires meſmes ne les oſent prononcer authentiques; puis qu'il n'y a auſſi Preſtre en l'Egliſe Latine qui penſaſt auoir bien conſacré ſelon icelles. Au lieu que nous-nous en pouuons preualoir en beaucoup de ſortes contr'eux; Parce que la Confeſſion n'y eſt addreſſee qu'à Dieu ſeul; Parce que la Communion y eſt demeuree à tout le peuple, & ſous les deux eſpeces; Parce que le Canon y eſt bien differant du Latin; Parce qu'elles ſe dient en langage vulgairement entendu; & pour pluſieurs autres raiſons qui ſeront deduites en leur lieu. Mais certes, parce qu'il eſt de noſtre deuoir, pour le teſmoignage que nous deuons à la Verité, de nous rendre parties contr'elles; pour la ſeule horreur du menſonge, emploié

si impudemment és choſes du ſalut.

La Liturgie de S. Iacques.

ENTRONS-Y donc, & commençons par celle qu'ils pretendent de S. Iacques. Sainct Iacques le Iuſte, dient-ils, frere de noſtre Seigneur, a premier redigé cette Meſſe par eſcrit; Il a ſacrifié à la Iudaique, & à la Chreſtienne; Et à lui ſeul, de tous les Apoſtres, eſtoit permis par les Iuifs, à cauſe de ſa race, & de ſa ſainctеté, d'entrer au Sainct des Saincts. Iugez quelle apparence; Que S. Iacques, qui auoit veu, auoit appris, enſeignoit, que le ſacrifice vnique de noſtre Seigneur mettoit fin à tous les ſacrifices de la Loi, ſacrifiaſt encor à la Iudaïque: Que les Iuifs, qui n'auoiēt rien tant en abomination que les Apoſtres; qui perſecuterent S. Iacques iuſqu'à la mort; Ananias meſme Souuerain Sacrificateur, lui permiſſent cela: Et comme ils adiouſtent, auec les habits pontificaux: Sur tout, pour la nobleſſe de ſa race; tāt plus ſuſpecte aux Romains, qui tenoiēt la domination ſur la Iudee? Cependant, dient-ils, elle eſt alleguee au Concile de Conſtantinople ſecond, cōtre ceux qui ne meſloient point l'eau au ſacrement de la ſaincte Cene. Adiouſtons donc, que c'eſt pres de ſept cens ans apres noſtre Seigneur; & iuſques là ne s'en parloit point. Au lieu certes, que ſi elle euſt eſté vraie; & pour telle recognue de l'Antiquité, elle n'euſt pas eſté oubliee és precedens Conciles; deſquels, par l'authorité d'vn tel Apoſtre, elle euſt peu vuider les plus grāds differans, tout en vn mot. Es Conciles d'Epheſe premier & ſecond, où il s'agiſſoit contre Neſtorius & Eutyches; où les Peres ne produiſent des Anciens, que quelque paſſage d'Euſebe, & d'Origene, eſquels la ſaincte Vierge eſt appellee Mere de Dieu: Penſez quel preiugé ils euſſent eu contre Neſtorius, s'ils euſſent eu en main cette Liturgie, où elle eſt appellee Θεότοκος, cinq & ſix fois? c'eſt à dire, la voix d'vn Apoſtre; Le ſainct Eſprit meſme, pour eſtablir la verité d'vne ſi

Concil. Conſtant. 1. in Trull. can. 32.

importante doctrine, authorizer le premier & principal Canon de ces Conciles. Et toutefois on tient que Proclus, Archeueſque de Conſtantinople, eſtoit au premier; y diſputoit contre Neſtorius; Celui meſme par les mains duquel ils la nous veulent produire. Auſſi peu euſt-elle eſté obmiſe au Concile de Conſtantinople premier contre les Macedoniens, controuerſans la Deité du ſainct Eſprit; Veu qu'elle l'appelle Conſubſtantiel au Pere: Et au Concile premier de Nicee, lors qu'il fut queſtion de confondre Arrius; d'eſtablir le mot *Homouſion*; de declarer le Fils Coeternel & Conſubſtãtiel au Pere: Et en pluſieurs Conciles ſubſequens; de Sardis, de Rimini, &c. où il fallut iuger entre ὁμοούσιον & ὁμοιούσιον; Si le Fils ſeroit dit, de meſme ſubſtance, ou de ſemblable: Veu qu'en cette Liturgie ces mots ſont ordinaires; & du Fils, & du ſainct Eſprit; qui pouuoient terminer tous ces differans; preuenir, ſans plus, tant de Tragedies en la Chreſtienté? Adiouſtons S. Cyprian, l'vn des plus anciens, qui s'en fuſt ſenti bien fortifié, pour meſler l'eau auec le vin en la ſaincte Cene; au lieu qu'il a recours à des allegories. Sainct Hieroſme auſſi, qui n'en euſt pas pris vn petit aduantage contre Vigilantius, pour les ceremonies qu'il lui debat: Car qui pourra croire, que celui qui auoit tout leu, habitant en Hieruſalem, où on veut que cette Meſſe ſoit nee, où elle deuſt par conſequent auoir eſté mieux conſeruee; ne l'euſt point cognue? Comme auſſi eſt-il certain que ces mots de ὁμοούσιον, Συσικὸς, inuſitez en la Primitiue Egliſe, deuant les Conciles de Nicee & d'Epheſe, bien que la ſubſtance & doctrine en ſoit non ſeulement receuë en l'Egliſe dés ſa naiſſance; mais expreſſément fondee en la Parole de Dieu; & pluſieurs ſemblables; la nous conuainquent notoirement cõtrouuee depuis ces Conciles. Car outre ce que nos Aduerſaires nous ſauent bien alleguer, pour

τὸ ὁμοούσιον.

l'authorité de l'Egliſe, que le mot ὁμοούσιον eſt de l'ordonnance du Concile de Nicee ; non de l'Eſcriture, ni des Apoſtres ; Il eſt euident, qu'il ne ſe liſt deuant ce temps, en aucun autheur qu'on puiſſe ſouſtenir. On allegue Prochorus, diſciple pretendu de noſtre Seigneur : Mais celui meſme qui l'a fait imprimer, le tire en ſoupçon de faulſeté, par ce meſme argument: & le charactere, par ſon propre iugement, n'a rien d'Apoſtolique. Iuſtin Martyr auſſi enuiron l'an 150. au liure intitulé, Expoſitiõ de la Foi, de la droite Cõfeſſion, ou de la Trinité Conſubſtãtielle ὁμοουσίου. Mais outre ce que ce liure n'eſt point nommé par Photius, Honorius, S. Hieroſme, Euſebe, ni autres Anciens, entre les œuures de Iuſtin ; & qu'il eſt recognu pour ne tenir rien de ſon ſtile ; Il eſt à noter, qu'il ne prononce en vn ſeul lieu de ce traitté, le mot ὁμοούσιον ; qu'on a fait ſans doute gliſſer au tiltre, pour explication de ces mots, τῆς ὀρθῆς ὁμολογίας, *de la droite confeſſion*, &c. Et pour ces raiſons, il eſt mis en doute meſme par Perion. Vous auez apres en cette Liturgie, le τρισάγιον, qui s'y chante : comme qui diroit, le Treſſainct, ou Trois fois ſainct, en ces mots, ἅγιος ὁ θεὸς, ἅγιος ἰσχυρὸς, ἅγιος ἀθάνατος ἐλέησον ἡμᾶς, *Sainct Dieu, Sainct Fort, Sainct Immortel, aies pitié de nous.* Comment ? Veu que le Pape Felix III. eſcriuant à l'Empereur Zenon, recite l'origine de le chanter en l'Egliſe : Sçauoir, que la ville de Conſtantinople eſtant esbranlee de continuels tremblemens de terre ; & le peuple s'eſcriant, κύριε ἐλέησον, *Seigneur, fai miſericorde* ; Vn petit enfant, à la veuë du peuple & du Patriarche Proclus, fut raui au Ciel, par l'eſpace d'vne heure, où il apprit cet hymne : Et reuenu, l'enſeigna au peuple ; qui le chanta, & fut le tremblement appaiſé ; Dont conſequemment il fut receu entre les ſaincts Hymnes de l'Egliſe, & depuis approuué au Concile de Chalcedoine : Car ce Felix III. viuoit enuiron l'an

In Photium tom. 3.

480. le Patriarche Proclus enuiron l'an 460. Et c'eſt ce Proclus meſme, qu'on nous baille pour principal teſmoin de cette Liturgie. Or ſe peut-il faire, que cet hymne en ſuite de ce miracle, ne ſoit receu en l'Egliſe, que pres de cinq cents ans apres noſtre Seigneur; & nonobſtant ſe trouue inſeré, & en meſme endroit qu'és autres, en cette Liturgie? Pourſuiuons. Il y eſt fait Priere publique *Pour ceux qui ſont és Monaſteres.* De ce temps, ni trois cẽts ans apres, il n'y auoit point de Moines en Syrie, c'eſt à dire, au païs où eſt ſituee Heruſalem. Moins encor eſtoient-ils en Monaſteres. S. Hieroſme teſmoin Synodal là deſſus: *Ils accouroiẽt*, dit-il, *à l'enui de Syrie & d'Egypte, à Hilarion, tellement que pluſieurs croioient en Chriſt, & ſe faiſoient Moines: Car lors il n'y auoit point encor de Monaſteres en la Paleſtine, & nul ne ſçauoit encor que c'eſtoit en Syrie; & y fut Hilarion fondateur & inſtituteur de cette conuerſation.* Il prie Dieu, *Qu'il nous face trouuer grace, auec les Apoſtres, Martyrs, Confeſſeurs.* Où ſe liſt, que long temps apres, le nom de Confeſſeurs? Et qu'ils en croient au moins Belarmin, qui veut prouuer l'antiquité du Canon Romain, de ce qu'il ne s'y en fait point de mention: *Parce*, dit-il, *que le nom des Confeſſeurs n'auoit eſté receu és prieres de l'Egliſe, que fort tard, meſmes peu auant Charles Magne.* Introduit *des Temples, des Autels, des Encenſemens, des Encenſoirs*; En vn temps que chaſcun ſçait qu'on ne parloit que de perſecutiõ, de prieres ſecrettes, dans les maiſons, dans les grottes: Et qui ne ſçait combien de ſiecles ſe ſont paſſez, premier qu'en venir là? Mais, blaſpheme inſupportable! *Il offre de l'encens à Dieu:* L'offre és meſmes termes, qu'il lui pretend offrir ſon propre Fils, auec meſme foi, meſme eſperance. *Reçoi*, dit-il, *de la main de nous pecheurs, cet encenſement, en odeur de bonne ſenteur, en remiſſion de nos pechez, & de tout ton peuple, &c.* Ce qu'il repete puis apres, ſans y rien changer, quand il benit

S. Hieroſme en la vie de Hilarion.

Belarm. de la Meſſe, liur. 2. cha. 20.

& preſente les ſacremens. Comment s'accordera cela, auec la doctrine des Apoſtres ; *Qu'il n'y a point de remiſſion du peché, ſans ſang? Que noſtre ſeule propitiation eſt au ſeul ſang de Chriſt, &c.* Comment meſmes auec celle de nos Liturgiſtes? *Que l'encens eſt vne oblation d'action de graces: non de propitiation, expiation, ni ſatisfaction.* Meſmes ſelon la Loi Ancienne, de laquelle ils veulent emprunter les ceremonies, qui defendoit de mettre huile ni encens ſur les oblations qui eſtoient pour le peché. Directement contre ce qu'ils font dire à S. Iacques, ſacrificateur toutefois, dient-ils, de l'vn & l'autre Teſtament. Or beaucoup d'autres choſes s'y pourroient remarquer, pour la conuaincre de faulſeté ; Comme le *Gloria patri*, & le *Gloria in excelſis*; Leſquels comme nous verrons, ſont entrez long temps depuis aux Liturgies: Comme les Prieres pour les morts, l'Inuocatiõ de la ſainte Vierge, &c. encores plus modernes. Teſmoin meſmes Epiphanius, qui condamne l'Inuocation de la Vierge cinq cents ans apres ; lequel n'euſt pas voulu prẽdre à partie vn Apoſtre du Seigneur. Et ſans doute, on l'a introduite pour authoriſer d'vn ſi grand nom, tous ces Erreurs. Mais toutes ces particularitez auront leur lieu plus à propos. Vne ne voulons nous obmettre, qui court par toute la tiſſure de cette Meſſe ou Liturgie ; C'eſt qu'il y a infinies periodes & clauſes entieres des Epiſtres de ſainct Paul, inſerees çà & là; eſcrites toutefois apres la mort de S. Iacques.

Genebr. en la Meſſe de S. Denys.

Leuiti. 5. 11.

La Meſſe de S. Marc.

ORCE que nous auons dit du mot ὁμοούσιον, du τελούμενον, de la Priere pour les Moines, & Monaſteres; de l'Encens pour la remiſſion des pechez, &c. Soit dit auſſi, pour ne rien repeter, pour la Meſſe attribuee à S. Marc. Elle a neantmoins ſes particuliers indices de faux ; Vne oraiſon pour le Pape : Où eſtoit-il en conſcience? & où le cognoiſſoit-on alors? Pour les Sousdiacres, Lecteurs, Chantres, &c. Or

ſommes-nous d'accord, que la Primitiue Egliſe ne cognoiſſoit degré au deſſous des Diacres. Pour la cité d'Alexandrie, que Dieu la garde en vertu de ſon Martyr S. Marc, &c. Qui peut excuſer ces contradictions, ces inepties? Et derechef, en celle de S. Matthieu, outre tout ce que deſſus; vous y voiez la benediction de la Boëtte, du Calice, & de la Cueiller pour prendre le vin: Vne Priere pour les Papes, Patriarches, Archeueſques, non inſtituez pluſieurs ſiecles apres: Mention du Concile de Nicee, dont le Symbole meſme y eſt chanté; des Conciles de Conſtantinople, d'Epheſe, &c. De S. S. Chryſoſtome, Baſile, Gregoire le Grand, &c. De tous les Rois Chreſtiens: Et de ſon temps n'y en auoit pas-vn. Qui pourra donc conteſter, ni en la matiere, ni en la forme, qu'elles ſoient Apoſtoliques? Et ſi pour s'en eſchapper, on dit que le gros en eſt; mais que de temps en temps quelques particulieres circonſtances y ont eſté inſerees: En attendant que nous prouuions le contraire, comme nous ferons; au moins qui nous oſera diſcerner ce qui eſt du leur, de ce qui eſt de l'autrui? le diuin, de l'humain? l'authentique, du poſitif? &c. De celle qu'ils pretendent de S. André, nous ne l'auons pas: mais on nous allegue vn Abdias, Eueſque de Babylone, inſtitué par les Apoſtres, qui dit auoir veu noſtre Seigneur en chair, &c. Ce teſmoin, eux-meſmes iuges, eſt trop aiſé à conuaincre de faux. Il a veu, dit-il, noſtre Seigneur; & il allegue Hegeſippe l'hiſtorien, qui viuoit cent ſoixante ans apres. Cela ſuffit pour conclurre du reſte. Mais qui plus eſt, S. Auguſtin nous apprend en pluſieurs lieux; Que c'eſt pour la pluſpart, ce liure que les Manicheens ſuppoſerent pour la vraie hiſtoire des Apoſtres; Quand nous y liſons l'hiſtoire de S. Thomas, qui maudit vn homme, qui toſt apres eſt deſchiré d'vn lion; De Maximilla, qui refuſe de coucher auec Eger ſon mari, &

La Meſſe de S. Matthieu.

De celle qui eſt attribuee à S. André.

S. Auguſt. con. Fauſt. liu. 11. & 22. ch. 80.

Cont. Adim. ch 17. De fide contra Manich. ch. 18. Con. aduer. leg. l. 1 ch. 20. Dist. 21. Sancta Romana.

lui suppose Eucleïa sa chambriere, &c. alleguees par S. Augustin en mesmes mots, & tirees des susdits lures heretiques, qu'il condamne: Et telle aussi en a esté l'opinion du Pape Gelase. Adiouſtez les miracles qu'il attribuë aux Apostres, indignes de leur dignité; de raccoustrer des pierreries rompuës; de conuertir des arbres & des pierres en or; & mille telles inepties. Vn Temple basti à Ephese à S. Iean, de son viuant, &c. Au lieu que plus de deux cents ans apres, Origene est en peine de respondre à Celsus sur cette question; *Pourquoi les Chrestiens n'ont ni Temples, ni Autels, &c.* Reste celle de S. Pierre; qu'ils tiennent estre la mesme de S. Marc, son disciple; conforme à peu pres, dit Turrian le Iesuite, à celle qui se chante en la grande Grece, ou cette partie d'Italie qui est appellee Basilicata. Qui l'en croira? Quand S. Gregoire nous dit, & tant d'autres apres lui; Que S. Pierre celebroit l'Eucharistie si simplement, n'adiouſtant aux paroles de l'Institution, que l'Oraison Dominicale. Et qui voudra se persuader; que l'Egliſe Romaine, qui tient tant de S. Pierre; qui sous son nom, triomphe de tout le monde; lui eust voulu faire cette iniure, de preferer celle de S. Gregoire; de chasſer la sienne de Rome; de la confiner entre vn nombre de pauures Prestres, dans les montagnes de la Basilicata? Et telles neantmoins sont pour tout, les preuues qu'ils produisent des Messes, ou Liturgies pretenduës des Apostres.

De celle qui est attribuee à S. Pierre.

De la Messe attribuee à S. Denys. *Actes 17.*

ORNE sont-ils pas mieux asseurez de celles de leurs disciples. Il est dit és Actes; Que Denys Areopagite fut conuerti à Athenes, à la predication de S. Paul. Grand cas, si cettui-ci ne nous a laissé la mesme institution qu'il aura receuë de lui: Plus grand certes, si S. Paul la lui auoit baillee autre qu'aux Corinthiens; autre qu'il n'auoit receuë & appriſe du Fils de Dieu! Cependant de sa Hierurgie, c'est à dire, de

ſon diuin Seruice, ils nous font vne Meſſe, bien eſloignee, comme il ſe verra, de celle qu'ils exercẽt: Mais encor eſt-elle auſſi peu de ce Denys, que les precedentes ſont des Apoſtres. N'alleguons point le ſtile tout differant de l'Apoſtolique; les ſpeculations curieuſes, iuſqu'à nous faire l'inuentaire de tout ce qui eſt és Cieux, defendues ſi expreſſément par ce grand Apoſtre, biẽ qu'il euſt eſté raui iuſques au tiers Ciel: Cela ne ſatisferoit pas, peut eſtre, aux contentieux. Mais qui croira que ces liures ſoient de lui, apres les preuues qui enſuiuẽt? Euſebe qui cotte tous les Denys celebres en l'Egliſe, & tout ce qu'ils ont eſcrit; ne dit rien de cettui-ci. Sainct Hieroſme au Catalogue des hommes illuſtres, parle de deux ou trois: de cettui-ci, ni de ſes liures, ne ſe ſouuient point. Origene, Chryſoſtome, tous les precedents Grecs & Latins, tout auſſi peu. Meſmes Gregoire le Grand, citant les liures de ce Denys, ne le nomme pas Areopagite. Il parle de la Conſecration des Moines: Qui nous peut nier, que plus de trois cents ans apres noſtre Seigneur, ces ceremonies eſtoient incognues? De leur tonſure meſme; qui la pourroit trouuer, plus de 600. ans apres; Sinon entant que les Peres admoneſtent generalement ceux du Clergé, de ne ſe conformer pas à la vanité de ceux qui ſe glorifioient en leurs grands cheueux? De l'vſage des Parreins au Bapteſme; qui en pourra monſtrer en aucun Ancien Grec ou Latin, ie ne dis pas le nom, mais vne legere trace, pluſieurs ſiecles apres? Encor qu'ils aient eſté tres-exactes à nous deſcrire toutes les ceremonies obſeruees és Bapteſmes? Mais qui que ſoit ce Denys, il ne pretendit iamais eſtre l'Areopagite: car au liure des Noms diuins, il allegue Clement le Philoſophe; & ils veulent que ce ſoit le Romain: Mais il appert que c'eſt l'Alexandrin; parce que le paſſage ſe trouue en ſon liure 8. lequel viuoit enuiron l'an 200.

Gregoire homil. 33. de decem drachmis.

Dionyſ. de diuin. nomin.

Et pourtant, apres ſon teſmoignage, qu'auons-nous plus affaire d'autres? Auſſi voions-nous que Theodore Gaza en ſa preface ſur les Problemes d'Alexandre Aphrodiſee, dediee au Pape Nicolas V. prononce que ces liures de la Hierarchie, ne ſont point de Denys l'Athenié. Eraſme de meſme ſur les Actes: Et en adiouſte la raiſon; *Ie ne penſe pas*, dit-il, *qu'en ces premiers temps les Chreſtiens euſſent tant de ceremonies, &c.* Laurens Valle; Que les doctes de ſon temps les attribuoient à vn certain Apollinaris: Meſme le Cardinal Caietan monſtre qu'ils ne peuuent eſtre de lui: Et Sixtus Senenſis contredit ſi foiblement, & auec tant de ſcrupule; qu'il reiette les queſtiõs du Vieil & Nouueau Teſtament attribuees à Athanaſe: *Parce*, dit-il, *qu'en la queſtion quatrieme il y eſt fait mention de la myſtique Theologie de Denys Areopagite, que ie penſe auoir eſté incognue alors.* Brief, ie ne fai point de doute qu'à quiconque les lira tout du long, il n'aduienne ce qu'Eraſme recite d'vn grand perſonnage, nommé Guilielmus Grocinus, Theologien Anglois, non ſuſpect à nos Aduerſaires; Lequel aiant entrepris ſous le Roi Henri VIII. d'interpreter publiquement cet autheur à S. Paul de Londres; ſe tourmenta fort du commencement contre ceux qui doutoient que ce fuſt l'Areopagite: Et à peine fut-il venu à la moitié, qu'il s'en deſdit, & en demanda preſque pardon à ſes auditeurs. Et par là nous auons à remarquer, quelle cõſciẽce font nos Aduerſaires d'expoſer faulſe monnoie. A tout cela ils nous oppoſent le Concile de Nicee: Mais notons que c'eſt le II. tenu pour l'adoration des Images, enuiron l'an 800. Encor n'y eſt-il pas nommé l'Areopagite. Le Concile de Conſtantinople III. où quelque paſſage aſſez froid eſt allegué de ſes liures, contre les Monothelites. C'eſtoit enuiron l'an 680. Qu'eſt-ce pour nous en prouuer l'antiquité? Car quant à ce qu'ils tirent de la 1. homelie

Theod. Gaza in præf. in Proble. Aphrod.
Eraſme ſur les Act. chap. 17.
Caietan ſur les Act. cha. 17. & ſur le 3. des Rois.
Sixte Senẽs. liu. 4. en la diction Athanaſius.
Nicen. Syn. 2.
Conſtantinop. Syn. 3.

d'Origene sur S. Iean, ils en deussent estre honteux, veu qu'il y nomme les Manicheens & les Arriens: Combien depuis lui? Mais que dirons-nous; Qu'en France, où on tient qu'il a exercé son Apostolat, nous aions esté si mauuais gardiens de cette Messe, que nous ne l'aions que depuis l'an 900. ou enuiron, que Michel, Empereur de Constantinople, l'enuoia à Loys, fils de Charles le Chauue? Où n'est à oublier que l'ignorance estoit telle, lors qu'elle nous fut apportee; tant estions-nous capables d'en bien iuger; que pour la pouuoir celebrer tous les ans, le iour S. Denys, en l'Abbaie S. Denys lez Paris, comme il fut lors ordonné; il la fallut escrire en lettres Latines, esquelles elle se list encor auiourd'hui.

De la Messe attribuee à Clement.

VENONS à Clement. Ils nous produisent sa Liturgie. Ie les prens à serment, s'ils l'estiment bonne & suffisante: Si par les loix de leurs Canons, ils penseroient consacrer, selon icelle. Et cependãt ils n'ont point de honte d'en faire bouclier. Eusebe & S. Hieroſme, de ce Clement, duquel ils nous trouuent tous les iours nouueaux volumes, n'approuuent qu'vne seule Epistre aux Corinthiens: encores est-elle perduë. Ils ne dissimulent pas cependant, qu'on pourmenoit force liures sous son nom; fort destournez de la doctrine des Apostres: Ceux particulierement qui sont intitulez des Recognitions, ἀναδεωεισμῶν, que Ruffin, allegué par S. Hieroſme, prononce tenir si euidemment de l'heresie des Eunomiens, qu'il semble que ce soit Eunomius lui-mesme qui parle. Gelase Pape fait mesme iugement de l'*Itinerarium Petri*, du Voiage de S. Pierre. Et Epiphanius adiouste que les Ebioniens en faisoient leur profit. Et l'Inquisition, dit Sixtus Senensis, les a aussi condamnez. Quant à ses Epistres à S. Iacques, Eueſque de Hierusalem; Il est clair qu'il estoit mort 30. ans premier que Clement peust estre Eueſque de Rome: Et toutefois il

Euseb. l. 3. c. 16. S. Hier. de Eccl. scriptor.

S. Hier. in Apol. aduerſ. Ruff.

Dist. 15. Sancta Romana. Epiphan. hæreſ. 27.

Sixt. l. 2. Bibl.

prend cette qualité: Comment soustenable, auant la mort de S. Pierre? Apres donc tout cela; qui nous voudra garantir de faulseté, les liures des Constitutions; par vn certain Capellus Venitien tout fraischement apportez de Candie, esquels nous lisons cette pretenduë Liturgie de Clement? Veu que le Concile de Constantinople tenu *in Trullo*, se plaint que ces Constitutions de Clement ont esté falsifiees: Veu aussi ce qu'en dit le Cardinal Bessariõ, lequel ne pouuant approuuer les paroles consecrantes, dont elle vse; en reiette du tout l'authorité, comme d'vne escriture Apocryphe, & suspecte de suppositiõ trop euidente. Or, qu'ont donc merité, quel seruice ont fait depuis ces liures de Clement à l'Eglise, condamnez par la Primitiue; pour estre maintenant approuuez par la nostre? Liures contentieux, pour arbitres de nos contentions? Si ce n'est pour nous y faire condamner en particulier, la doctrine qu'ils portent; puis qu'ils l'estoient dés lors vniuersellement en l'Eglise? Adioustez les mesmes notes de faux, qu'és autres; & quelques particulieres; La priere pour les Confesseurs, non receuë, dit Belarmin, 700. ans apres en l'Eglise Romaine; & si veulent-ils que dés lors il y fust Pape: Les restes de l'Eucharistie, qu'il ordonne estre iettez és Pastophores; C'estoient anciennement certains portiques és Temples des Paiens, où logeoient ceux qui venoient aux sacrifices: Et combien estoient les pauures Chrestiens esloignez encores de tels edifices?

Epistres Decretales.

ACHEVONS tout d'vn train, ce qui reste de ce subiect. Que dirons-nous donc de ces belles Epistres de ces premiers Euesques de Rome, où si souuent on parle de la Messe? Seront-elles aussi de mesme poids, de mesme fin? Ce sera, peut estre, trop les fascher. Mais qui pourra souffrir que telles Epistres soient donnees à ces grands personnages, aux plus floris-

ſans ſiecles de la langue Latine ? pleines d'incongruitez, de barbariſmes plus que Gotthiques ; *Epiſcopi ſunt obediendi ; ſunt venerandi ; non ſunt detrahendi* ; en celle d'Euariſte : *Non ſunt reſpuendi, non inſidiandi* ; en celle de Teleſphore : Item, *Ab iis omnes ſe fideles cauere debent*, & ſemblables. Qui iamais parla vn tel Latin? ou, qui n'aura à dire, s'ils parloient ainſi ; que de tous les Latins, les Eueſques de Rome, de la ville capitale de l'Vniuers, eſtoient les plus Barbares, les moins Latins ? Or eſt-ce toutefois en ces pretenduës Epiſtres que nous trouuons ces beaux Decrets ? De Clement I. Que les Laics n'entrent point au Presbytere, tandis que la Meſſe ſe dit. Et de ce temps, ni 300. ans apres, il n'y auoit ni Temples, ni Presbyteres : Teſmoins Origene & Arnobe. Et auſſi peu eſtoit, comme nous verrons, le nom de Meſſe entre les Latins ; moins entre les Grecs. D'Alexandre I. Qu'vn Preſtre ne die qu'vne Meſſe le iour. De Teleſphore ; Qu'il en puiſſe dire trois le iour de Noel ; Sçauoir, parce que le peuple accourant à milliers au Chriſtianiſme, chaſcun vouloit communiquer ce iour là ; voire en auoit commandement exprez. Et ainſi abuſent-ils par tout, du nom de Meſſe, au lieu de Communion, ou d'Euchariſtie.

De Conſecr. D. 1. Can. Sufficit. Can. Nocte ſanctâ, &c.

OR N'AVONS-nous donc point encor la Meſſe, ni des Apoſtres, ni de leurs diſciples, ni des premiers Eueſques de Rome : & ſi ſommes-nous deſia à plus de cent ans de la mort du Seigneur. Et quand meſme nous aurions voulu allouër tout ce qu'ils nous alleguent ; cõbien ſerions-nous encor loin de leur grand' Meſſe d'auiourd'hui ? & combien de leurs Meſſes priuees ? Ils repliquent ; Qui vous pourra prouuer, veu que vous niez tous ces liures ? Ains, comment les pouuons-nous receuoir ; puis qu'ils ſe demẽtent ? fonder là deſſus, puis qu'ils ſe deſtruiſent ? condamnez par l'Ancienne Egliſe ; cõfondus par leur bouche ? Et

à qui demeure le tort ? Ou à nos Aduersaires, de produire de faux tesmoins ; ou à nous, de les obiecter ? Ou à eux, de nous vouloir paier de faulses pieces, & en marchandise de telle importance ; ou à nous, de les cizeler ? Mais quel profit derechef, d'auoir supposé ces liures ? Certes, celui qui reuient ordinairement à Sathan, de toute la peine qu'il se donne ; D'induire & entretenir par ses supposts, ou en ignorance, ou en erreur, le genre humain : Celui qui reuenoit à ces esprits impostеurs és premiers siecles de l'Eglise Chrestienne, qui supposoient ces beaux Euangiles de Nicodeme, de S. Iacques, de S. Barthelemi, de S. Thomas, & autres ; Sçauoir est, de deroger, entant qu'ils pouuoient, à l'authorité des vraies Escritures, par l'introduction des faulses. Que pretendoient aussi les Manicheens, dit S. Augustin, par leurs faux Actes des Apostres ? D'affoiblir la verité de l'histoire saincte ; & fortifier le mensonge : Suiuant ce que disoit tresbien Leon I. *Que ces Escritures pretenduës des Apostres, qui sous ce beau nom contenoient les semences de plusieurs faulses doctrines, ne deuoient pas seulement estre defenduës en l'Eglise ; mais exterminees, mais bruslees.* Aussi est-il tout certain, qu'vne des plus fortes persecutions que souffrit la Primitiue Eglise, & dont elle se plaint autant ; fut celle des escrits supposez ; Iusques à en composer au nom de Iesus Christ ; de la Verité mesme : Tant estoit cet esprit de mensonge & desbordé, & desbridé, en ces premiers siecles ! Et comme contre la pureté de l'Euangile il n'y auoit plus dangereuse plaie ; aussi ramparoiēt les Anciens le plus qu'ils pouuoient contre icelle : Irenee, Iustin, Origene, Melito, & autres ; par distinguer les liures Canoniques, des Apocryphes : Au lieu qu'auiourd'hui nos Aduersaires, pour auoir le moien de defendre le mensonge ; ne sont de rien tant curieux, tant zelateurs, que d'esbranler l'authorité de ce Canon ; d'y faire glisser les li-

les liures que l'Egliſe Primitiue en a retranchez; de reſſuſciter, voire ſuſciter tout de nouueau, autant de telles fables, autant de telles inepties qu'ils peuuent; afin que parmi les ordures qu'ils nous rameinent, iadis baloiees par les Anciens hors de l'Egliſe, ſe puiſſent au moins retrouuer quelques eſchantillons de celles dont ils ont infecté & corrompu leur Egliſe.

CHAP. III.

Quel eſtoit le Seruice diuin en l'Egliſe Chreſtienne, du temps des Apoſtres, & de leurs diſciples.

OR NE NOVS ſuffit-il point de ſçauoir, que la Meſſe d'auiourd'hui n'eſtoit point le Seruice de Dieu en l'Egliſe Chreſtienne, du temps des Apoſtres, & de leurs diſciples; ni rien qui en approche: Il nous faut paſſer outre à recercher quel il eſtoit, & en repeſcher la verité deſſous l'abyſme du Menſonge. Choſe qu'on nous a rendu difficile, par l'entaſſement des Ceremonies, & la multiplication des Nouueautez, eſquelles les hommes ſe ſont esbattus, par tant de ſiecles: & que neantmoins nous taſcherons de demeſler, par les erremens qui s'en remarquent és liures qui nous reſtent, & que nos Aduerſaires meſmes approuuent: Afin que d'vne part, nous puiſſiõs recognoiſtre la Superſtition, dont nous auons à nous departir; & que de l'autre auſſi nous ne demeurions pas en doute du vrai Seruice, auquel nous-nous deuons adioindre, & ſelon lequel nous deuons à peu pres deſirer & pourſuiure la Reformation de l'Egliſe. Or nous deuoit-il ſuffire; Que S. Paul nous a dit, qu'il n'a enſeigné aux Egliſes, que ce qu'il auoit receu du Seigneur, ce qu'auſſi il nous a expliqué: Que S. Pierre, par les propres liures de nos Ad- 1. *Corinth.* 11.

uerſaires, ſe tenoit à ſon Inſtitution. Et qui voudra croire autrement de tous les autres? Si toutefois on ne ſe veut contenter de cela; traittõs encor ce poinct plus amplement.

Quel eſtoit le Seruice Iudaique.

ICI premierement eſt à conſiderer, ce que nous dit S. Auguſtin; Que l'Egliſe de Dieu, voire de Chriſt, a commencé en Adam, & finira en ce monde, par le dernier Chreſtien. i. Qu'il n'y a qu'vne Egliſe depuis le commencement iuſqu'à la fin des ſiecles, encor qu'elle ait diuerſes periodes; & celle-ci la principale, lors que du Iudaïſme elle paſſa au Chtiſtianiſme. Car à proprement parler, vn bon Iuif n'eſtoit autre choſe, qu'vn Chreſtien, attendãt en foi le Meſſias, i. Chriſt: vn Chreſtien pareillement, vn vrai Iuif, de la vraie ſemence d'Abraham; entant qu'en cette meſme foi, il auroit receu Ieſus, pour Chriſt. Le Seruice diuin auſſi entre les Iuifs, quoi qu'offuſquez en leurs opinions, des peruerſes gloſes des Phariſiens, eſtoit demeuré en ſon entier, repurgé de toute Idolatrie, autant que iamais parauãt, lors que noſtre Seigneur vint: Dont nous voions qu'il ne faiſoit point difficulté, ni ſes diſciples, de conuerſer au Temple, & és Synagogues. Au contraire, c'eſtoit là que noſtre Seigneur prenoit ſouuent occaſion d'enſeigner le peuple; de lui interpreter les Eſcritures, qui y eſtoient ſoigneuſement leuës; & les Apoſtres à ſon exemple: Et de ce, nous auons infinis paſſages formels, & és Euangiles, & és Actes. Comme donc noſtre Seigneur n'eſtoit pas venu pour abolir la Loi; ains pour l'accomplir: ni les Apoſtres enuoiez pour changer le pur Seruice de Dieu, inſtitué & entretenu en la Synagogue; ains pour l'affermir: Ne doutons qu'ils ne ſe conformaſſent à l'exemple du Seigneur, à ce ſainct Seruice; entant qu'il ne deſtruiſoit point la venuë du Seigneur; qui auoit par l'Vnique ſacrifice de ſoi-meſme, aboli tous les ſacrifices Legaux, qui n'e-

Iean 18.
Act. 15.

ſtoient rien, qu'entant que rapportez à lui.

Or auoient les Iuifs en chaſcune ville, vne Synagogue, en laquelle ils s'aſſembloient tous les iours de Sabbath; pour y prier Dieu tous enſemble; & y ouïr la lecture de la Loi, & l'expoſition d'icelle: Meſme, ſelon la grandeur des villes, y en auoit pluſieurs, comme entre nous des Parroiſſes; tellement que les Rabins en content en Hieruſalem iuſqu'à cinq cents, & eſtoient icelles appellees en Heb. בתי מדרשות & בתי כנסיות, comme qui diroit, Maiſons de Congregation, de Sermon, d'Expoſition, &c. De cet ordre, nous auons des traces en l'Euangile: *Jeſus*, dit S.Luc, *vint en Nazareth, où il auoit eſté nourri, & entra en la Synagogue au iour du Sabbath, ſelon la couſtume, & ſe leua pour lire, &c. Et là aiant trouué le paſſage d'Iſaie; L'Eſprit du Seigneur eſt ſur moi, d'autant qu'il m'a oingt, &c. Auiourd'hui*, dit-il, *cette Eſcriture eſt accomplie, vous l'oians, &c.* Es Actes pareillement, S. Iacques dit; *Quant à Moyſe, il a d'ancienneté gens par chaſque ville, qui le preſchent: veu qu'és Synagogues il eſt leu par chaſcun Sabbath, &c.* Et auſſi eſtoit-ce par ces Synagogues que S. Paul alloit conuainquant les Iuifs, par les Eſcritures par chaſcun Sabbath. Car, *Eſtans*, dit S.Luc, *Barnabas & Paul entrez en la Synagogue le iour du Sabbath, ils s'aſſirent: Et apres la lecture de la Loi, & des Prophetes, les principaux de la Synagogue enuoierent vers eux, diſans; Hommes freres, s'il y a de voſtre part, quelque parole d'exhortation (i. de מדרש) pour le peuple, dites-le: Et lors Paul ſe leua, & fit ſigne de la main, &c.* Où nous auõs à noter en paſſant, que les autres iours de la ſemaine, τὸ μεταξὺ σαββάτων, ils ſont priez des Gentils de leur annoncer l'Euangile; non, comme aucuns ont traduit, le Sabbath enſuiuant: Et par-ainſi nous auons la lecture de la Loi, & l'expoſition ordinaire d'icelle és Synagogues. Or cet exercice de pieté, qui ſe faiſoit en ces ſainctes Congregations, ſous

Bathei Midraſchoth.

Fagius in Leuit. Paraph. Chald. c. 23.1

Luc 4.18.

Act. 15.21.

la Loi, commençoit par Prieres; & ces prieres, ſelon l'opinion la plus probable, par vne Confeſſion generale du peuple, recognoiſſant ſes pechez; confeſſion anciennement accouſtumee en tous leurs ſacrifices; leſquels ſans icelle, euſſent eſté deſtituez de leur vraie fin, & par conſequent inutiles. Et outre ce que les traces en ſont en la Loi, le formulaire és Prophetes; nous l'auons particulierement és liures des Iuifs, en ces mots; *Nous auons peché, Seigneur, nous auons fait meſchamment: Nous auons preuariqué deuant toi, ton peuple, & toute la maiſon d'Iſraël: Nous-nous en repentons; nous en auons honte. Et donc, Seigneur, nous te ſupplions, remets nous nos pechez, nos iniquitez, nos preuarications, ainſi qu'il eſt eſcrit au liure de Moyſe ton ſeruiteur, &c.* Et s'appelloit cette Confeſſion, וידוי הדברים, confeſſion verbale, qui ramenteuoit aux Iuifs le vrai vſage des ſacrifices; ſçauoir la proteſtation & condamnation de leurs demerites, comme aux Chreſtiens le benefice de la mort & paſſion du Seigneur; ſans lequel les vns & les autres demeuroiẽt morts en leurs pechez. Suiuoient quelques Pſalmes de Dauid, & autres Prophetes, qui ſe chantoient entiers, & quelques תודות *Todoth*, actions de graces des gratuitez de Dieu enuers ſon Egliſe, qu'on tient auoir eſté de l'inſtitution d'Eſdras, lors qu'il redreſſa la Captiuité; comme il ſe voit en leur formulaire: Puis la Lecture de la Loi, departie en 54. *Sedarim*, ou *Parſijoth*, c'eſt à dire ſections: & des Prophetes, en autant de *Haphtaroth*, c'eſt à dire, Ouuertures de liure, Leçons; ou, comme les autres veulent, Dimiſſions; parce que le Seruice ſe terminoit là; aſçauoir correſpondans aux 50. ou 51. Sabbaths de l'annee commune, ou aux 54. de l'annee intercalaire ou embolique. Or apres cette Lecture & Expoſition d'icelle, ſuiuoit vne Oraiſon generale pour les neceſſitez, tant de l'Egliſe, que de l'Eſtat; tant publiques, que priuees: & finalement la

Leuit. 16. 5. & 16.

Fagius in parap. Chald. Leuit. ch. 16. 16. Nemb. c. 5. Thalmud au traitté des ſacrifices.

Viddui Hadebarim.

Congregation receuoit la benediction, prononcee ſur le peuple, par la bouche du Miniſtre, ou Archiſynagogue; & auoit congé de ſe retirer. C'eſtoit le Seruice ordinaire: mais les grandes feſtes, & nommément en la feſte de Paſques, à laquelle reſpond la ceremonie de la ſaincte Cene, il y auoit ceci de plus; C'eſt qu'apres les benedictions & actions de graces, que nous auons mentionnees ci-deſſus, ſuiuoit vne longue Oraiſon, prononcee de la bouche du pere de famille בעל הבית, en laquelle l'Eternel eſtoit remercié; de ce que par ſa ſeule miſericorde, il repaiſt tout l'Vniuers; de ce qu'il les auoit deliurez d'Egypte, & mis en poſſeſſion de la terre promiſe; de ce qu'il auoit daigné ſeeller ſon Alliãce en leur chair, & leur manifeſter ſa Loi: Supplié pareillement, par ſa ſeule bonté d'auoir pitié de ſon Iſraël, de ſa Hieruſalem, de ſon Tabernacle; de leur aduancer le Prophete Helie, c'eſt à dire le Precurſeur; & leur faire voir les iours du Meſſias, la redemption d'Iſraël, &c. Quoi fait, & chaſcun des aſſiſtans aiant par vne priere à baſſe voix, faite chaſcun à part ſoi, ratifié cette Priere generale; on venoit à la diſtribution du pain, & de la coupe, auec des paroles formelles; en commemoration, tant de la miſere ſoufferte, que de la miſericorde receuë en la deliurance d'Egypte.

Le Seruice des Chreſtiens, tiré de là.

LES premiers Chreſtiens donc s'accommoderent à ce Seruice; ſauf qu'apres auoir tout doucemẽt enſeueli l'Ancienne Synagogue, ils prirent le iour du Dimanche, ſçauoir le premier de la ſemaine, en memoire de la Reſurrection, au lieu du Sabbath; Introduirent la lecture des Euangiles, & Epiſtres des Apoſtres, auec celle de la Loi, & des Prophetes; dont l'Eueſque ou Paſteur leur interpretoit quelque partie: Apres leſquelles lectures, ſe celebroit la ſaincte Cene entre les fideles, par la recitation de l'Inſtitution d'icelle, & la diſtribution du pain & de la coupe,

au peuple ; lesquels le plus souuent, pour l'vsage des saincts sacremens, estoient pris de ses propres offrandes. Quoi fait, suiuoient quelques Psalmes, pour actiõs de graces des biens spirituels receus de Dieu en cette saincte Table : apres laquelle, se separoit l'Assemblee. Et se faisoit & disoit tout, au reste, en grand' simplicité, & en langage entendu ; & en vestemens communs à tout le peuple ; comme il se verifiera ci-apres, de poinct en poinct.

Matth. 3. Marc 1. DE LA Confession des pechez, premiere profession de tout Chrestien ; nous en auons des traces en S. Iean Baptiste ; Que ceux qui venoient à lui, confessoient leurs pechez, & estoient baptisez : car sans la cognoissance du peché, on ne peut paruenir à la recognoissance de la grace. Et la conclusion du Sermon de S. Paul aux Iuifs, en la Synagogue d'Antioche, est en ces mots ; *Vous soit notoire, que par Jesus Christ vous est annoncee la remission de vos pechez, &c.* Dont aussi nous voions, que ceux qui se conuertissoient à la predication des Apostres, estoient atteints d'vne compunction de cœur, & confessoient leurs pechez. Et c'est de là que Lyranus nous dit, sur ces mots du Leuitiq ; *Et le Sacrificateur mettant les deux mains sur la teste du Bouc, confessera les iniquitez des enfans d'Israel, &c. Non*, dit-il, *en expliquant tout en particulier, car il seroit impossible ; mais en general, comme nous faisons en la Confession qui se fait au commencement de la Messe.* Et toutefois le Prestre n'y parle auiourd'hui, que pour lui seul : au lieu que le Pasteur, qui tient le lieu du Sacrificateur, i. qui est la bouche du peuple en l'Eglise, doit confesser à Dieu, les iniquitez d'icelui ; en lui representant, pour la remission d'iceux, le benefice du sacrifice de son Vnique, Iesus Christ, nostre Seigneur. Qui nous doit faire croire, auec les marques que nous en verrons ci-apres ; que cette partie y estoit bien recommandee. De la Lecture, elle estoit

Actes 13.

Leuit. 16.

ordinaire, comme nous auons veu, és Synagogues; où les Apoſtres entroiēt pour l'inſtruction des Iuifs: Et pour les Aſſemblees Chreſtiennes, nous en auons vn manifeſte exemple, Actes 20. où S.Paul, les diſciples eſtans aſſemblez pour rompre le pain, i.pour faire la ſaincte Cene, traitte de la Parole de Dieu auec eux; & eſtend ſon propos iuſqu'à la mi-nuict, i.non ſeulement la leur liſt, mais la leur explique; & leur en tire la doctrine, en forme de predication: & auſſi appelle-il ordinairement ſa charge, le Miniſtere ou Adminiſtration de la Parole. Des Prieres pour l'aduancement de la gloire de Dieu, pour les neceſſitez de l'Egliſe, & de la Police; chefs & membres d'icelles, & pour noſtre ſalut propre; Nous en auons le precepte & le formulaire de noſtre Seigneur, Matth.6. &c. l'admonition de S. Paul, de faire requeſtes, prieres, ſupplications, &c. pour tous hommes; pour les Rois, pour les perſonnes conſtituees en dignité, &c. & l'exemple des Apoſtres, perſeuerans en prieres, & en la fraction du pain, &c. Et ſainct Auguſtin nommément explique le paſſage de S. Paul, des prieres ſolennelles de la ſaincte Cene. Et quant à l'adminiſtration d'icelle, nous en auons la forme en la 1. aux Corinthiēs 10. & 11. ſous les ſacremens du pain & du vin, qui ſe ſouloient apporter aux communs cōuiues des Chreſtiens; eſtoiēt benits, ſelon l'Inſtitution du Seigneur, y recitee; en communication du corps & du ſang d'icelui; & commemoration de la mort par luí ſoufferte pour nos pechez. Et eſtoit toute cette action entremeſlee de Pſalmes, & actions de graces ſpirituelles, tirees de l'exemple de noſtre Seigneur; qui apres la ſaincte Cene, chanta le Cantique auec ſes Apoſtres: Selon l'exhortation auſſi de S.Paul, qui nous dit; *Soiez remplis de l'Eſprit, parlans entre vous en Pſalmes, loüanges, & chanſons ſpirituelles, &c. rendans touſiours graces pour toutes choſes au Nom de noſtre Seigneur*

Actes 20.

Matth.6.
1.Timoth.2.

1.Corinth.11.

Epheſ.5.
Coloſ.3.

Iesus, à nostre Dieu & Pere. Du iour solennel, il est
Act. 20. clair par ces mots, és Actes ; *Et le premier iour de la semaine, les disciples estans assemblez, &c.* c'est à dire, le
1. Corinth. 11. Dimanche. Confirmé aussi, 1. Corinth. 11. où ces Assemblees semblent estre proprement destinees à la saincte Cene du Seigneur. Brief, que tout s'y fist en langage entendu, n'en faut tesmoin que S. Paul ; *I'aime mieux*, dit-il, *en l'Eglise cinq paroles en mon intelligence, que dix mille en langage non entendu, &c.* Et aussi
1. Corinth. 14. estoit-ce la fin & le but du Don des langues.

OR CE que dessus concernant specialement l'exercice des fideles en la celebration de la saincte Cene, plus frequente durant ce premier zele, qu'il n'a esté depuis; est confirmé par tous ceux qui ont escrit des Offices diuins : Et nous-nous tiendrons à ceux qui ont le plus, ou d'authorité, ou d'approbation. De la Confession, Lyranus nous disoit, qu'il y en auoit vne generale des pechez du peuple, au commencement du Seruice, à l'imitation de celle des Iuifs, en leurs prieres & sacrifices. S. Cyprian soit adiousté ici ; *Le*
Cyprianus, siue quis alius, de card. operib. Christi. *sainct Hierarche*, dit-il, *i. Ministre de l'Eglise, que le S. Esprit touche de compunction; qu'il esueille ; qu'il habite; qu'il sanctifie, &c. prie confidemment pour les ignorances de lui, & du peuple, par vne Confession d'vn cœur honteux & contrit, &c.* Des Psalmes & Leçons des Escritures,
Vvalafridus de diuin. offic. c. 22. Microlog. c. 1. l'Abbé VValafridus dit ; *Qui premier a institué les leçons de l'Apostre, & de l'Euangile, auant la celebration du Sacrifice ; il n'est pas bien certain : mais on croit que les premiers successeurs des Apostres l'ont ainsi dispensé; principalement, parce qu'és Euangiles la celebration de ces sacrifices est commandee ; & en l'Apostre est enseignee la façon dont elle se doit faire, &c.* Et au mesme chapitre; *Telesphore*, dit-il, *Euesque de Rome IX. ordonna que les Euangiles & Epistres se leussent és Assemblees Chrestiennes, au lieu des Escritures Prophetiques.* Et derechef; *Auant le Pape Celestin, i. auant l'an 430. ou enuiron, il ne se*

recitoit rien deuant la Conſecration, que l'Epiſtre, & l'Euangile: Encor, dit-il, *fut-il vn temps, qu'il ne s'y liſoit rien que S. Paul*: Aſçauoir, comme il eſt à preſumer, le paſſage qui concerne la ſaincte Cene. Albinus Flaccus de meſme; *Auparauant ſe recitoit ſeulement l'Epiſtre de S. Paul; & puis le ſainct Euangile: & ainſi ſe celebroit la Meſſe.* Rabanus auſſi, preſque en meſmes mots; ſauf qu'il adiouſte, Que cette façon de chanter n'eſtoit en l'Egliſe telle qu'auiourd'hui. Et eſtoient ces autheurs enuiron l'an 800. & 900. L'Abbé Berno, alleguant la Vie de S. Gregoire; *Il reſſerra*, dit-il, *en vn volume, le Code de Gelaſius, de la ſolennité des Meſſes; en retranchant beaucoup, changeant peu, & adiouſtant quelque choſe; & l'appella le Liure des ſacremens. Et peut eſtre, qu'en ces premiers temps, on n'y liſoit que les Epiſtres de S. Paul: Depuis, autres leçons y ont eſté meſlees, tant du Vieil, que du Nouueau Teſtament, ſelon que l'ordre des ſolennitez le requeroit.* Amalarius, Eueſque de Treues; *Celeſtin fut le premier qui ordonna que les Pſalmes de Dauid ſe chantaſſent par Antiphones: Non*, dit-il, *qu'ils ſe chantaſſent; car auparauant on liſoit ſeulement l'Epiſtre de S. Paul, & le ſainct Euangile; & puis le ſacrifice ſe celebroit: Et commençoit la Meſſe par la ſuſdite lecture; dont la couſtume ſe retient encor auiourd'hui es Vigiles de Paſque & de Pentecoſte*; Aſçauoir en ces feſtes ſolennelles, eſquelles ſur ces derniers temps, chaſcun ſe reſeruoit de communiquer à la ſaincte Cene. Et ceci ſoit noté en paſſant, contre ceux qui blaſment l'Egliſe Reformee, d'auoir fondé principalement le formulaire de la ſaincte Cene, ſur l'onzieme de l'Epiſtre S. Paul aux Corinth. où il recite l'Inſtitution de noſtre Seigneur; puis qu'il ſe voit ainſi prattiqué en la premiere Antiquité, par le teſmoignage de leurs autheurs. Des Pſalmes; Raoul, Doien de Tongres, dit; Que l'Office diuin ancien conſiſtoit en Pſalmes & en Leçons: mais que les Pſalmes en faiſoiẽt la plus grand' partie,

Albinus Flaccus de diuinis offic.

Rabanus de inſtitut. Clericor.

Berno Aguienſis c. 1.

Amalar. lib. 3. c. 5.

Radulph. Tungrenſ. c. 8. & 11.

tellement que le Psaultier s'y acheuoit en vne semaine. Et en rend la raison ; *Parce*, dit-il, *que c'est vn parfait abbregé de Theologie, où Dauid a parlé plus en Euangeliste, qu'en Prophete : & nous est, en outre, & à tous penitens, en exemple de la misericorde de Dieu: Et pour mesme raison s'y frequentoit la lecture de S. Paul, en la conuersion & promotion duquel, nous remarquons cette mesme bonté diuine.* Et de mesme VValafridus, ch. 26. Apres ces Lectures, estoit le lieu de parler de la Predication, tiree d'icelles; car l'Eueſque, ou Pasteur, souloit exposer quelque passage au peuple : Dont nous lisons ces mots en la Liturgie attribuee à Clement; *Apres les Leçons, que l'Eueſque parle au peuple, en propos d'exhortation.* Et de là sont tant d'homelies des Anciens, Grecs & Latins: Comme aussi les Eueſques, en faisant le serment, promettoient ce deuoir ; en signe duquel, leur estoit baillé l'Euangile, en ces mots; *Pren l'Euangile, & le preſche au peuple qui t'eſt commis*; Comme nous verrons ci-apres: Dont le Prosne semble encor retenir quelque trace ; auquel les Curez prononcent au peuple quelques rudimens de la foi Chreſtienne. Mais l'ignorance, ou le luxe des Prelats auoit desia tant gagné du temps de ces escriuains, qu'ils obmettent le Sermon ; & passent de plain pied, de la Lecture, à l'Offertoire ; lequel VValafridus & Berno dient estre venu, *ex prioris populi conſuetudine*, de la coustume de l'Egliſe Iudaique. Et ces offrandes en l'Egliſe Chreſtienne estoient pour la plus-part, de pain & de vin, ou des premices d'iceux, en grain & en raisins; lesquels estoient benits, & consacrez à Dieu, par la priere ; puis on en prenoit ce qui estoit neceſſaire pour la Communion de la saincte Cene: Ce qui restoit, ou estoit mangé en commun, ou distribué aux pauures. Et notez, qu'ils dient tous deux en propres termes; *Nous ne liſons point ouuertement, qui a adiouſté à nos Offices, ce qui ſe chante inter offerendum*, à

VValafr. c. 26.

Clemens, ſiue quis alius, in Liturgia.

VValafr. c. 22.
Berno Augienſis c. 1.

l'Offertoire ; & auſſi peu cette antiphone qui ſe dit à la Communion: Car auſſi croions-nous veritablement, que les ſainct⁊ Peres és premiers temps offroient, & communioient en ſilence: Ce qui s'obſerue encor au ſainct Samedi de Paſques. D'où nous apperceuons clairement, que les Eueſques ou Preſtres ne diſoient point; *Offero, ſacrifico, Offerimus, ſacrificamus:* Mais, qu'à l'exemple de noſtre Seigneur, apres auoir prononcé les ſainctes paroles de l'Inſtitution du ſacrement; ils le diſtribuoient au peuple, en ſilence: Ces ceremonies ſi preciſes, attachees à vn nombre de mots prononcez d'vne haleine, & à certains ſignes de Croix, &c. eſtans ſuruenues long temps depuis, deſquelles ces bonnes gens ne rendent autre raiſon ; Sinon, qu'à meſure que l'Egliſe croiſſoit de puiſſance, il y auoit apparence qu'elle deuſt auſſi croiſtre de pompe & de ceremonies. Et de fait, pour les circonſtances du temps, & de l'heure; *Vvalaſr. c. 2.* ils dient, tantoſt deuant, tantoſt apres midi; tantoſt du matin, tantoſt du ſoir; & quelquefois de nuict. Et du lieu; Que c'eſtoit dans des maiſons priuees; des grottes; des cauernes; des lieux les plus ſecrets. Et des veſtemens; *Es premiers temps*, diſent-ils, *les Meſſes ſe diſoient auec l'habit commun; les habits ſacerdotaux s'eſtans accreus de fois à autre: & encor y a-il des Orietaux qui en vſent ainſi.* Et des vaiſſeaux; *Les calices en la Primitiue Egliſe eſtoient de verre, & de bois, & c. Lors,* dient-ils, *que nos Eueſques eſtoient d'or.* *Vvalaſr. c. 23.*

AINSI donc en parlent ces ſoigneux Recercheurs de l'ancien Seruice de l'Egliſe; vſans neantmoins des termes de leur ſiecle, bien que non cognus és premiers; comme de Meſſe, de Sacrifice, &c. Et pouuoient iceux auoir veu de leur temps, les premiers liures Rituaux, ou formulaires de l'Egliſe; auant que l'authorité des Papes, aſſiſtee de la force des plus grands Princes, par vne ſi longue continuation en euſt aboli & l'vſage, & la memoire. Mais, afin

que nous ne penſions qu'ils deuinent ; ne nous fions pas tant à ce qu'ils nous en dient, que nous ne regardions comment ils s'en accordent auec la venerable Antiquité plus proche des Apoſtres. Iuſtin Martyr, enuirõ l'an 160. deſcrit ainſi la ſaincte Cene; *Le iour,* dit-il, *qui eſt appellé du Soleil, (i. le Dimanche) ſe fait vne Aſſemblee de tous ceux qui demeurent tant és champs, qu'és villes, en meſme lieu ; & là ſont leus les commentaires des Apoſtres, & les eſcrits des Prophetes ; μέχρις ἐγχωρεῖ, autant que le temps le peut porter. Puis le Lecteur aiant ceſſé de lire, ὁ προεστὼς, celui qui preſide en l'Aſſemblee (i. l'Eueſque, ou Paſteur) fait vne admonition & exhortation; νουθεσίαν καὶ πρόκλησιν διὰ λόγου, par vn diſcours, à imiter ces bonnes choſes: En apres, nous-nous leuons tous en commun; & enuoions nos prieres à Dieu. Et, comme nous auons dit ci-deuant, la Priere eſtant acheuee; le pain, le vin, & l'eau ſont apportez, προσφέρεται: Et celui qui dirige cette action, ὁ προεστὼς, prononce de toute ſa force, des prieres & actions de graces: & le peuple ἐπευφημεῖ, acclamat, γ cõioinct ſa parole, ſon affection, ſa benediction, diſant, Amen. Lors ſe fait la diſtribution à vn chaſcun, & la communication τῆς εὐχαριστηθέντων, des choſes benites par ces actions de graces; & s'enuoient par les Diacres, aux abſents. Au reſte, ceux qui ont le moien, & la volonté, donnent chaſcun ſelon qu'il lui plaiſt : & ce qui s'en recueille, demeure παρὰ τῷ προεστῶτι, par deuers celui qui preſide; dont il pourueoit aux orphelins, aux veſues, aux malades, aux captifs, aux eſtrangers, &c.* En vn autre paſſage precedent; *Apres,* dit-il, *que nous auons laué, i. baptiſé celui qui a receu la foi, & qui s'eſt adioint à nous; nous le menons en l'Aſſemblee des freres, où ils ſont congregez pour faire communes prieres, & pour eux-meſmes, & pour celui qui a eſté illuminé; & pour toutes perſonnes en quelque part qu'ils ſoient, &c. Puis ces prieres finies, nous-nous ſalüons d'vn ſainct Baiſer: Et lors ſont apportez à celui qui preſide, προσφέρεται τῷ προεστῶτι, le pain & la coupe d'eau & de vin : & icelui les aiant pris,*

Iuſtin Martyr in Apologia 2.

τὰ ἀπομνημονεύματα τῶν Ἀποστόλων.

δυνάμεως καὶ μιμήσεως.

διάδοσις, καὶ μετάληψις.

τὸ συλλεγόμενον.

τὸν πεπιστευκότα καὶ φωτισθέντα.

donne loüange & gloire au Pere de l'vniuers, au nom du Fils, & du S. Esprit: & fait vne grande action de graces, εὐχαεισίαν, *à ce qu'ils ſoient par lui reputez dignes de ces choſes: Laquelle acheuee, tout le peuple* ἐπευφημεῖ, *y conioinct ſa benediction, diſant, Amen; qui eſt en Hebrieu, Ainſi ſoit. Puis,* εὐχαεισήσαντος τοῦ πρεσβυτέρου, *le Paſteur aiant beni;* καὶ ἐπευφημήσαντος τοῦ λαοῦ, *& le peuple reſpondu à cette benediction; Ceux que nous appellons Diacres, donnent à chaſcun des aſſiſtans à participer du pain, & du vin, & de l'eau, ainſi benits par cette action de graces,* ἀπὸ τοῦ εὐχαεισθέντος ἄρτου, καὶ οἴνου, *& en portent aux abſents. Et cette viande s'appelle entre nous* εὐχαεισία, *Euchariſtie, action de graces; de laquelle il n'eſt permis a aucun de participer, qui ne croit que noſtre doctrine eſt vraie; & qui n'ait eſté laué du Lauement de regeneration, en remiſſion des pechez, &c.* Or en ces deux paſſages, qui ſont formels pour la maniere de la celebration de la ſaincte Cene, en la Primitiue Egliſe; (car nos Aduerſaires les citent en ces mots; τῆς λειτουργίας, i. de la Liturgie, ou Office diuin) nous auons tout ce qui eſt dit ci-deſſus, auec les traces euidentes de tout le Seruice Iudaïque, & aurions bien de la peine à y recognoiſtre la Meſſe. Nous y voions vn Troupeau de Chreſtiens; & vn Paſteur qui les r'aſſemble pour ſeruir à Dieu, & eſtre nourris de ſa Parole, & de ſes ſacremens: le Lecteur qui liſt les ſainctes Eſcritures; le Paſteur qui en tire vne Exhortation au peuple: Des prieres ardentes, & à haute voix à Dieu, deuant & apres; tant pour l'Egliſe, que pour tous hommes: En apres, le pain & le vin auec l'eau, qui ſont apportez; & non pas offerts: qui ſont benits par le Paſteur, par vne action de graces, en langage entendu; & non pas conſacrez, ni conuertis, par vn murmure de certaines paroles; le peuple y ioignant ſon vœu & affection, & faiſant partie de ce Seruice. En fin, apres vn baiſer mutuel, ſigne de la ſaincte charité qui doit eſtre entre les membres de

ἐπὶ τῷ κατιοῦσθαι.

ἐυτόνως.

Christ; les sacremens sont distribuez par les Diacres à vn chascun; mesmes à ceux qui par infirmité n'y auroient peu venir, en signe de la conionction qu'ils ont auec eux. Qui a-il de plus dissemblable à la ceremonie de la Messe? de plus semblable à la simplicité de l'Eglise Reformee? Tertullian en son Apologetiq, quelques cinquante ans apres; *Maintenant*, dit-il, *vous veux-ie declarer les affaires de la faction Chrestienne; afin qu'aiant refuté le mal, ie vous monstre le bien: Nous conuenons en vne Congregation, pour faire la cour à Dieu par oraisons; lui faisans comme force, par la conionction de nos prieres: & cette violence est aggreable à Dieu. Nous prions pour les Empereurs; pour leurs ministres & puissances; pour l'estat de ce siecle; pour le repos des affaires; pour le retardement de la fin: Nous-nous assemblons pour la communication des lettres diuines; si la qualité du temps present nous presse; ou de prendre garde pour l'aduenir, ou d'y recognoistre le present: Et ainsi nourrissons-nous nostre foi de saincte voix; nous releuons nostre esperance; nous affermissons nostre confiance: & neantmoins fortifions nostre discipline, par l'instante repetition des bons preceptes. Là aussi se font exhortations, & reprehensions, & s'exerce la censure diuine: car on y iuge auec grand poids, comme entre personnes asseurees que Dieu les regarde. Et est vn grãd preiugé du iugement a venir, si quelcun entre nous a failli, iusques à estre banni de la communication de l'Oraison, & de l'Assemblee, & de tout ce sainct commerce. Les Anciens plus approuuez president en nos Assemblees; aduancez à cette dignité, non au prix de l'argent, mais au poids du bon tesmoignage, &c. Et de la main d'iceux*, dit-il ailleurs, *nous receuons l'Eucharistie.* Au 2. liure, à sa femme, parlant des exercices de pieté, dont la femme mariee à l'infidele ne peut iouir. *De la main de qui*, dit-il, *desirera elle (c'est à sçauoir, le sacrement du pain?) de la coupe de qui participera-elle? Que lui chantera son mari, ou que lui chantera-elle? Pensez qu'en la Cene de Dieu on parlera*

Tertul. in Apol.

Συνέλευσις *Iustino, quod Tertullianus Cœtus.*

Pro morz finis, i. soit du Monde, soit de l'Empire.

οἱ προεστῶτες, *Iustino.*

Tertull. de coro. mili.

Tertull. l. 2. ad vxorem.

de la tauerne, de la gehenne, &c. Et où ſeront donc la ſouuenance de Dieu; l'inuocation de Chriſt; les ſemens de la Foi; la lecture entremeſlee des Eſcritures? Au liure de l'ame; *Il y a*, dit-il, *vne ſœur entre nous, à laquelle eſt eſcheu le Don de reuelation. Au milieu du Seruice du Seigneur, elle eſt rauie en ecſtaſe; elle conuerſe auec les Anges; quelquefois auec le Seigneur meſmes, &c. Meſmes, ſelon que les Eſcritures ſont leuës; ou que les Pſalmes ſe chantent; ou que les Sermons ſe prononcent; ou que les Prieres ſe font; nouuelles matieres de viſions lui ſont adminiſtrees: elle voit & oit les ſacremens, &c.* Eſquels mots il ſemble auoir compris briefuement toute la ſubſtance de l'ancien Seruice. Pour les circonſtances, au liure de la pudicité, on lui alleguoit vn calice, où eſtoit depeint noſtre Seigneur cerchant la brebis eſgaree; *De ce calice*, dit-il, *tu veux boire, i. tirer vne ſeconde penitence;* (Il parle ſelon l'hereſie de Montanus) *mais moi, ie puiſe & boi de l'Eſcriture de ce Paſteur, qui ne peut eſtre caſſee*; Faiſant allusiõ aux calices de verre de ſon temps. Comme auſſi au liure de l'oraiſon, il reprend ceux qui à l'imitation des Paiens, *poſitis penulis orabant*; laiſſoient leurs robes pour prier. *Où en auez-vous*, dit-il, *le commandement, ou du Seigneur, ou des Apoſtres? C'eſt vne ſuperſtition, non pas vne religion; vn ſeruice curieux, non raiſonnable: quand il n'y auroit que l'imitation des Gentils.* I'obmettois le Baiſer de reconciliation auant la ſaincte Cene, qu'il appelle *ſignaculum orationis*; ſans lequel auſſi nous ne pouuons bien prier Dieu; ni approcher de ſes myſteres: Et pourtant reprend-il viuement ceux-là, qui *habita oratione, ſubtrahebant oſculum pacis*; apres la Priere, ſe deſroboient du Baiſer de paix, i. refuſoient la marque de reconciliation auec leurs freres. Or ſommes-nous d'accord de tous ces paſſages, auec nos Aduerſaires; qui neantmoins en veulent tirer la Meſſe Africaine. Mais qu'en gagneront-ils autre choſe, ſinon;

Tertull. de anima.

Adlocutiones proferuntur.

Tertull. de pudic. c. 10.

Tertull. de orat. c. 12.

Tertull. in lib. de oratione.

Que la saincte Cene estoit distribuee sous les deux especes, à tous & chascun, par le Pasteur ou Ministre? Qu'il s'y faisoit d'ardentes prieres, deuant & apres? Que la Parole de Dieu y estoit leuë & interpretee par le *Præses*, ou Pasteur de l'Eglise; appliquee mesmes aux reprehensions & censures? Que les Psalmes s'y chantoient par les hommes & les femmes? Que tout s'y faisoit en langage entẽdu; sans curiosité, pour les vaisseaux; sans distinction, pour les habillemens?

Cypri. in Epist. ad Cecilium. S. Cyprian en l'Epistre à Cecilius, disputant *contra Aquarios*, contre ceux qui vsoient d'eau en la saincte Cene; qu'il appelle *Dominicum*, comme qui diroit le Banquet du Seigneur; Nous monstre bien, qu'il se faut tenir ferme à l'Institution de Christ, sans rien changer; & qu'en son Diocese il en vsoit ainsi: Car il les renuoie à l'Euangile, & à S. Paul aux Corinthiens;

2. Cor. 11. dont il recite le passage tout au long. *Certes*, dit-il, *puis que ni l'Apostre, ni vn Ange du Ciel ne nous peut annoncer ni enseigner, Præterquam quod Christus semel docuit; Outre ce que Christ a vne fois enseigné; Ie m'esmerueille fort, comment, contre la discipline Euangelique & Apostolique, on offre en quelques lieux, de l'eau en la coupe, &c.* Puis adiouste; *Car il leur faudroit demander, qui ils ont suiui; d'autant que, si au sacrifice, qui est Christ, il ne faut suiure que Christ; Il nous faut donc obeïr, & faire ce que Christ a fait, & a commandé de faire: veu qu'il nous dit en son Euangile; Si vous faites ce que ie vous commande, ie ne vous appelle plus mes seruiteurs, mais mes amis. Car que Christ doiue estre seul ouï*, dit-il, *le Pere l'a conteste du Ciel; Cettui-ci est mon Fils bien-aimé, &c. oiez-le. Et ne faut donc point auoir esgard à ce que quelcun deuant nous aura estimé estre à faire; mais à ce qu'a fait Iesus Christ, qui est deuant tous: parce que nous ne suiuons pas la coustume de l'homme, mais la verité de Dieu.* Que si tu es en peine de tes predecesseurs, qui ont ainsi vescu, qui ont suiui cette Tradition; il t'y respond aussi;

Si quel-

Si quelcun de nos predeceſſeurs, dit-il, *ou par ignorance, ou par ſimplicité, a fait ou tenu autrement que le Seigneur ne nous a appris, ou par ſon precepte, ou par ſon exemple; Dieu pardonnera à ſa ſimplicité, par ſa miſericorde: mais a nous il ne peut eſtre pardonné, qui ſommes admoneſtez & inſtruits par lui.* Or nous faudroit-il ici tranſcrire tout ce traitté, qui n'a autre but, que d'aneantir toutes Traditions humaines, pour ſe tenir à la pure Inſtitution de Chriſt, contenuë en l'Euangile, & en l'Apoſtre. Mais, pour venir aux particularitez du Seruice; nous auons veu ce qu'il nous diſoit de la Confeſſion generale que faiſoit le Miniſtre, ou Preſtre, des pechez du peuple, & ſiens. Il y auoit auſſi de ce temps, és Aſſemblees Chreſtiennes vn lieu eſleué, duquel la Lecture des Eſcritures ſe faiſoit, par le Lecteur à ce ordonné; & le Sermon ſur icelles, par l'Eueſque. Ce que S. Cyprian appelle, *Tribunal Eccleſiæ*; les autres, *Suggeſtum, Pulpitum, &c.* Et ſe faiſoit le Sermon ou Homelie, apres la lecture de l'Euangile, auant la celebration du ſacrement; comme appert par le Concile de Laodicee; ſçauoir, auant la ſortie des catechumenes, i. de ceux qui ſe faiſoient inſtruire pour eſtre receus en l'Egliſe Chreſtienne. De cette Lecture appert, où S. Cyprian ordonne pour Lecteur, vn Confeſſeur du nom de Chriſt: *Il eſtoit digne*, dit-il, *non pour ſes ans, mais pour ſes merites, d'vn plus grand degré en l'Egliſe: mais il nous a ſemblé, qu'il deuoit commencer par l'office de la Lecture; parce que rien ne conuient mieux a la voix qui a confeſſé Chriſt, par vne glorieuſe predication; que de ſe faire ouir en la celebration des Lectures diuines. Lire*, dit-il, *l'Euangile de Chriſt, qui fait les Martyrs venir des ceps au pulpitre, &c. Et parce que cette ioie ne peut ſouffrir delai, Dominico legit; Il a commencé à lire le iour de la ſaincte Cene, &c.* Et quant au Sermon; Euſebe récite, qu'és Egliſes Africaines il eſtoit ordinaire és ſainctes Aſſemblees: & nous en auons pluſieurs de S. Cyprian

Cypri. de oberit. Cardinal. Chriſt.

Concile de Laodicee, can. 19.

Cypr. l. 2. Epiſt. 5.

Euſeb. l. 7. c. 22.

meſmes. Nous apprenons auſſi d'Origene ; que la couſtume eſtoit, que le Lecteur liſoit l'Eſcriture, & le Paſteur l'expliquoit: Et Socrates recite, qu'en l'Egliſe d'Alexandrie c'eſtoit la profeſſion d'Origene. Des Prieres ; *Noſtre oraiſon*, dit S. Cyprian, *eſt publique, & commune ; non pour vn ſeul, mais pour tout le peuple, parce auſſi que tout ce peuple n'eſt qu'vn. Et afin que toute penſee charnelle ſe retire de nous ; le Preſtre, auant l'oraiſon, prepare les cœurs des freres, par cette preface ; Surſum corda, Eſleuez vos cœurs en haut ; afin que le peuple, qui reſpond, Habemus ad Dominum, Nous les auons au Seigneur; ſoit admoneſté de ne penſer qu'à lui.* Et ſuiuoit conſequemment la celebration de la ſaincte Cene; de laquelle l'Inſtitution ſe liſoit ; pour la benediction des ſacremens ; apres la Priere generale : comme il appert en l'hiſtoire de cette Demoniaque, de laquelle il dit ; Qu'elle eſtoit impatiente durant cette priere & oraiſon; *Precis orationisque noſtræ impatiens, &c.* Mais que, *ſolennibus adimpletis*, les choſes ſolennelles eſtans acheuees; aſçauoir, la benediction des ſacremens ; le Diacre commẽçant à diſtribuer la coupe; elle la voulut prendre en ſon rang: mais auſſi toſt par vn inſtinct de Dieu, commença à en deſtourner ſa face. Comme auſſi lors tous les fideles indifferemment communiquoient, ſuiuant ce qu'il dit ailleurs; *Les ſeuls Preſtres n'y ſont pas admis, à ces viandes: mais toute l'Egliſe, chaſcun en reçoit ſa portion eſgalement, &c.*

Socrat. l. 5. c. 22.

Cypri. ſerm. 6. ſur l'Oraiſon Dominicale.

Cypr. in ſerm. de laſſis.

Et accipientibus cæteris, locus eius aduenit.

Cyprian. de Cœn. Domin.

IVSQVES ici donc la ſimplicité : Mais voions ce que pendant tout ce temps, on veut que les Eueſques de Rome y aient adiouſté. On attribuë à Alexandre I. cette clauſe ; *Qui pridie quàm pateretur, & c. i. Lequel la veille de ſa paſſion, prit le pain en ſes venerables mains, & eſleuant les yeux à toi, Dieu ſon Pere Tres-puiſſant, & te rendant graces; le benit, le rompit, le donna à ſes diſciples; diſant, Prenez, mangez-en tous, &c.* Dont appert ; Qu'auparauant, ſelon eux-meſmes, ces mots;

Hoc eſt corpus meum, ſe prononçoient ſans Canon, & ſans Preface; comme nous les liſons tout nuds en Iuſtin, Apolog. 2. *Faites ceci en commemoration de moi; Ceci eſt mon corps; Ceci eſt mon ſang, &c.* A Sixte I. on donne le *Sanctus, Sainct, Sainct, Sainct eſt le Seigneur des exercites: Les cieux & la terre ſont pleins de ſa gloire.* Et c'eſt en la vie de cettui-ci, que Platine nous dit; *Que du temps des Apoſtres toutes choſes ſe faiſoient en ce ſainct myſtere, nuement & ſimplement, &c.* A Teleſphore, ou ſelon aucuns, à Symmachus, long temps apres; l'Hymne des Anges, pour eſtre chanté auant la ſaincte Cene; ſçauoir, *Gloria in excelſis, &c.* Or combien y a-il de choſes entre-deux, en l'Office d'auiourd'hui; & des plus ſubſtantielles de la Meſſe? Et ſera cependant noté ici en paſſant, que le *Sanctus*, & le *Gloria*, ſont és Liturgies attribuees aux Apoſtres & diſciples, par nous ci-deuant refutees; qui en dementent l'antiquité. A Marc I. en fin; le chant du Symbole, tel qu'il auoit eſté dreſſé au Concile de Nicee I. enuiron l'an 335. ou ſelon aucuns, à Iules I. pour eſtre chanté incontinent apres l'Euangile, par le Clergé & le peuple. Et quant aux circonſtances; Zepherin ordonne, Que le vin ſoit mis en vaiſſeaux de verre; Vrbain I. en metal; Sylueſtre I. Que le Preſtre n'vſe de ſoie, ni de drap teinct, mais ſeulement de lin: Et de toute cette pompe Romaine, pas-vn mot. Qu'approche tout cela, ie vous prie, de celle d'auiourd'hui; de laquelle tous les autheurs, iuſques ici, bien qu'ils aient eſcrit en Latin, n'ont pas ſeulement cognu le nom? Car quant à ce qu'on ſe veut faire croire, qu'il s'y liſt de ce temps; i'aduertis ici derechef pour touſiours; Que c'eſt vne manifeſte impoſture, & que c'eſt dans les autheurs Grecs, tournez és ſiecles poſterieurs en Latin, à la poſte des interpretes, leſquels l'ont voulu trouuer où elle ne fut onc. Ainſi en ſainct Ignace; en S. Denys; en l'Hiſtoire Tripartite, &c. là où ces autheurs

Iuſtin Apol. 2.

Plat. in Sixto 1.

Plat. in Teleſpho.

D. I. c. a. ſa. & vt calix de conſecr.

Le nom de la Meſſe, incognu tout ce temps.

Ignat. en l'Epiſtre ad Smyrnæ-ſes.

Dionyſ. libr. 3. Hier. Hiſt. Trip. l. 3. c. 11. & l. 4. c. 13. & l. 7. c. 31 & l. 9. c. 9. &c.

ont eſcrit, δεῖπνον ἐπιτελεῖν, λειτουργεῖν, ἐκκλησιάζειν, σωμάχειν, i. faire la Cene, faire l'Office, preſcher, aſſembler l'Egliſe, &c. ils n'ont point eu de honte de traduire; Faire, dire, chanter & celebrer la Meſſe. Et de meſme conſcience ſont ces belles Epiſtres Decretales de Zephyrinus, Calixtus I. Pontianus, Sother, & ſemblables; eſquelles ce nom ſe liſt, & non ſans rougir pour ceux qui les ont ſuppoſees. Car qui voudra iamais croire, qu'au temps qu'vn Tertullian & vn Cyprian eſcriuoient ſi eloquemment, ſi exactement, ſi doctement, des plus grands myſteres de la foi; meſmes en Afrique, où la langue Latine n'eſtoit ſi pure; Les Eueſques de Rome, au milieu du Palais du monde, s'amuſaſſent à eſcrire & faire loix de choſes ſi pueriles, ſi ineptes; ſi puerilement, ſi ineptement, ſi barbarement? *Perſecutiones patienter portandæ ſunt: Præſentem fraternam ſyllabam expoſuimus: Modernis temporibus Chriſtianitatem ſuſcepiſtis: Habent poteſtatem ordinare regulariter.* Et ces beaux mots, *Introniſare; prætexatus modus, charitatiuè conuenire:* Sont-ce là, en leur conſcience, ou paroles, ou phraſes Latines? Peuuent elles eſtre nees deuant les rauages des Goths? Et puis; Quel Ancien a iamais fait mention de ces Epiſtres? Euſebe, Hieroſme, Damaſe, ou autre, qui toutefois n'oubliẽt rien des eſcrits de ceux qui ne leur eſtoient pas tant recommandez? Et de fait, qui y apportera des yeux, recognoiſtra qu'vn ſeul fauſſaire a compoſé tous ces menſonges-là, pour en aduancer la domination: Comme de fait, les plus doctes les tiennent toutes compoſees depuis Syricius, i. pres de 500. ans apres noſtre Seigneur. Et donc, par quel eſprit, que du pere de menſonge?

Epiſtres Decretales ridicules.

La Meſſe incognuë au Cõcile de Nicee.

AINSI, ſommes-nous arriuez iuſques à ce grand & celebre Concile de Nicee, où conuinrent enuiron l'an 328. de toutes les parts de la Chreſtienté, 318. Eueſques; Sans auoir peu recognoiſtre, ni en toute

l'Antiquité, ni en l'Egliſe Romaine, la Meſſe d'auiourd'hui, ni de nom, ni de fait: Non le Canon; non l'Inuocation des Saincts; non les autres principales pieces d'icelle. La Meſſe neantmoins; la plus formelle partie de l'Egliſe Romaine; le Canon, l'ame de cette Meſſe: Sans laquelle, l'homme ne leur ſemble pouuoir eſtre Chreſtien; ſans lequel auſſi, elle ne peut eſtre ditte; ains par l'obmiſſion du moindre mot, demeure inutile & imparfaite. Mais bien y auons-nous trouué la ſaincte Cene du Seigneur, celebree en prieres publiques; en chants de Pſalmes, de tout le peuple; en lecture des ſainctes Eſcritures; en expoſitions d'icelles; en la benediction des ſacremens ſelon l'Inſtitution du Seigneur; en la diſtribution d'iceux en leur entier à tout le peuple; en langage entendu d'vn chaſcun, qui reſpondoit de fois à autre, Amen: Sans ſuperſtition d'habillemens; ſans curioſité de vaiſſeaux; ſans autres vaines ceremonies. Et tout cela, ſous le nom de *Coetus dominicus*; *σύναξις*, *συνέλευσις*, *Cœna dominica*, *Epulum dominicum*, ou *Dominicum* ſimplement; c'eſt à dire, de l'Aſſemblee, Congregation, ſaincte Cene, ou Banquet du Seigneur. Iugent maintenant les Lecteurs, qui ont veu l'vne & l'autre; qui approche plus de cette vraie Antiquité, ou l'Egliſe Romaine, ou la Reformee.

CHAP. IIII.

Quel eſtoit le Seruice de Dieu en l'Egliſe, iuſques au temps de S. Gregoire, ou enuiron: Et quelle nommément la Meſſe appellee des Catechumenes.

MAINTENANT ſous l'Empire de Conſtãtin, nous voions paſſer l'Egliſe Chreſtienne de la perſecution à la proſperité: de ſeruitude en la domination: aux villes, des cauernes: les Empereurs, les plus notables de l'E

ation nacle ſous Cõſtantin, & depuis.

tions entieres; l'orgueil & le luxe du monde. Ne trouuons estrange, si en cette grande mutation, nous la voions changer tout à coup : si l'Eglise receuant le monde en son giron, s'en trouue enflee en vn moment; si le monde entre en l'Eglise auec le monde, introduit en elle par son entree; ie dis les vanitez, les superfluitez, les affections, les imperfections, les infections mesmes du monde. L'Eglise auoit esté nourrie és montagnes, & és deserts; elle en sortoit vestuë de poils de chameau; toute sobrieté, toute simplicité, toute innocence. Les Eueſques, pour la plus-part, la produisans au monde, auoient honte de la presenter telle aux Gentils, à ceux qui tout fraischement sortoient, ou mesmes vouloient sortir du Paganisme. Ces bons Empereurs de mesme, desireux de la faire receuoir à leurs peuples; plus curieux de l'exterieur, que de l'interieur; de l'apparence, que de la verité; de la ceremonie, que de la substance: Ils ne font donc point de conscience de l'habiller à la Paienne; de la parer des ornemens des Gentils; d'accommoder, entant que sans preiudice de la foi, ils pensoient le pouuoir faire; les seruices & ceremonies Chrestiennes, aux Paiennes. Et cette procedure s'appelloit entr'eux zele & prudence; que Tertullian, seuere obseruateur de cette premiere pureté, eust appellé *sacrilege*. En quoi encor ils eurent à garder ce temperament; que aians en mesme temps à contenter ceux de la Circonsision, les Iuifs qui se rangeoient au Christianisme, venus pour la plus-part, de l'opinion d'vne grande sous le regne du Messie; ils estoient bien aises deur en monstrer l'accomplissement, en la splen- estimoient de l'Eglise Chrestienne: Et là où ils volontiers, pour orner sa simplicité, empruntoient les ceremonies qu'ils pouuoient, & les paroles, &

COMME donc ces.

Seruice exterieur des Iuifs

& des Gentils consistast principalement en sacrifices; ceux des Gentils sans but certain, ceux des Iuifs visans tous à vn Iesus Christ, auquel ils s'estoiēt tous fondus & consommez; Il leur sembloit dur & scandaleux, d'abolir tous sacrifices: parce que ces nouueaux conuertis croioient que religion ne pouuoit estre sans ces sacrifices; Ne conceuans pas, que tous sacrifices ne sont rien, qu'entant qu'ils sont rapportez à l'vnique sacrifice du Fils de Dieu, accompli en la Croix. Pour donc ne les effaroucher, ni les vns, ni les autres; les Chrestiens s'accommodent à parler, & d'autels, & de sacrifices. Et autant que les Apostres auoient pris peine à leur inculquer, que tous sacrifices auoient pris fin en Christ; ils prennent plaisir à appeller leurs seruices, immolations, oblations, sacrifices; la table du Seigneur, son autel; la commemoration de sa mort en sa saincte Cene, le sacrifice de l'autel, vne saincte hostie; les Eueſques & Pasteurs, sacrificateurs; les Diacres, Leuites, &c. Façons de parler entr'eux bien entenduës, lesquelles en ces siecles-là n'estoient pas nuisibles; & qui és siecles suiuans, plus ignorans, plus esloignez de la Lumiere, ont esté neantmoins causes de grands abus: Parce qu'elles ont passé de la figure, à la chose; de l'esprit, à la lettre; d'vne impropriété de mots, en vn erreur de doctrine. Les Gentils aussi auoient vne multiplicité de Dieux: A tous iceux ils auoient basti des temples, fondé des autels & des sacrifices. Se restreindre tout à coup au seruice d'vn seul Dieu; vn Dieu, tout Esprit; vn Seruice tout spirituel; gens charnels, gens abbrutis apres les pompes & ceremonies, apres le bois & la pierre; La prudence humaine le trouuoit & scandaleux, & imprudent; eu esgard aux Gentils, qu'il falloit edifier, & non destruire; nourrir, disoient-ils, de laict, premier que de viande solide: Car ainsi abusoit-on de ce passage. Au lieu donc que la pre-

ψευδοθεότης, δαιμονίων.

miere Antiquité auoit conteſté tout bruſquement; qu'auoir pluſieurs Dieux, eſtoit n'en auoir point: Il eſt trouué doux, de transformer leurs Dieux, en Saincts; leurs Deeſſes, en Saincte; de mettre nos Apoſtres & nos Martyrs en leur place; leur dedier leurs temples, & leurs autels; leur donner des Sacrificateurs, & des Pontifes; leur ordonner des feſtes, & des honneurs, & des ſeruices: Mais cet argument ſe deduira ci-apres plus au long. Si auant, comme l'eſprit humain eſt aueugle és choſes de Dieu; que ſous ombre d'attirer les Iuifs & les Gentils à Chriſt; ces bonnes gens, par vn laps de temps, nous introduirent tout doucement le Iudaïſme & le Paganiſme en l'Egliſe; I'entens leurs ceremonies, & pompes exterieures; leurs ſuperſtitions & vanitez: mais, qui pis eſt, beaucoup de leurs preſomptions, & opinions anticipees en la doctrine: Et par conſequent, comme les peuples s'attachent touſiours plus à l'exterieur; nous mirent en danger d'eſtre plus Iuifs & Gentils, que vrais Chreſtiens; abuſans de l'exemple de S. Paul, qui ſe faiſoit, dit-il, Iuif aux Iuifs, Gentil aux Gentils, tout à tous, pour les gaigner à Chriſt: Et ne conſiderans pas, que l'Eſprit de Dieu n'eſt pas donné à tous en meſme meſure; que chaſcun auſſi n'eſt pas capable en lieux ſi gliſſans, de la tenir: Mais au reſte, que S. Paul ſe faiſoit Iuif, obſeruoit la Loi; mais pour retirer les Iuifs de ſa pedagogie: ſe faiſoit auſſi Gentil, prenoit occaſion de leur Dieu Incognu; mais pour leur annoncer le Fils de Dieu venu au monde; c'eſt à dire, ſans euacuer la Croix de Chriſt; ſans preiudice, ains auec aduancement de la verité, de la ſimplicité, de la pureté de la doctrine.

OR N'A laiſſé toutefois la ſubſtance de la Verité de nager & flotter long temps au deſſus de ces inuentions humaines; eſtant la bonne ſemence cultiuee par le ſoin des bons Docteurs, qui ne la laiſſerent du

premier coup ſuffoquer à l'yuroie. Mais l'inondation des Barbares, qui ſuruint quelque ſiecle apres, y mit la derniere main; à l'occaſion de laquelle, les tenebres d'ignorance occuperent la Chreſtienté: Les Paſteurs, partie ignorans, partie nonchalans, laiſſerent croiſtre l'yuroie; l'yuroie qui prit la place du bled, de la ſemence incorruptible de la Parole: Tant que la plus-part de la Chreſtienté ſouffrit famine du vrai pain, de la droicte predication de l'Euangile; enyuree cependant & eſtourdie, ſous le nom de Traditions, d'inuentions humaines; vrai pain d'yuroie. Et c'eſt ce que nous auons maintenant à verifier au faict de la Meſſe; continuant à deduire ſon progrez, de ſiecle en ſiecle.

ICI reſſouuenons-nous en quel eſtat nous auons laiſſé le diuin Seruice au precedent chapitre. Il conſiſtoit en vne Confeſſion generale des pechez; en Chants de Pſalmes entiers; en vne Lecture des Eſcritures ſainctes; en vne Predication du Paſteur ſur icelles: puis en vne Priere generale pour tout le monde; en la Benediction, & Diſtribution des ſacremens, à tous les fideles, ſous les deux eſpeces; en vne Action de graces pour le benefice receu de Dieu, en Chriſt, renouuellé en l'action du Sacrement. Le tout en langage entendu du Peuple, qui y reſpondoit de fois à autre; auec vaiſſeaux & habillemens communs, en ſimplicité, loin de vanité, de toute vague ceremonie. Or ces meſmes choſes continuent encor és ſiecles que nous auons à traicter; parties ſubſtantielles du vrai & legitime Seruice.

EVSEBE, parlant des actions ordinaires du vrai Seruice diuin, fait mention des oraiſons, des pſalmes, des leçons, des ſermons; de la benediction & participation des ſacremens, des actions de graces, &c. *Meſmes*, dit-il, *Conſtantin l'Empereur prioit auec la compagnie, chantoit lui-meſmes, oïoit le Preſche reueremment:* *Euſeb. l. 10. c. 2. & 3.*

Euſeb. l. 4. de la vie de Conſtant.

Et debout, dit-il, *n'eſtimant pas conuenir, de s'y aſſeoir.* S. Hilaire; *Si quelcun s'arreſte hors de l'Egliſe, il orra la voix du peuple qui prie, il entendra les celebres ſons de ſes Pſalmes, & parmi les offices des ſaincts ſacremens, la reſponſe d'vne deuote Confeſſion.* S. Auguſtin en autant de mots; *Il n'eſt pas*, dit-il, *à propos de chanter les Pſalmes en l'Egliſe, lors qu'on fait la Lecture; lors qu'on y traicte l'Eſcriture.* C'eſt ce qu'il entẽd par ces mots, *Quando diſputatur: Lors que Antiſtites, les Paſteurs ou Eueſques, ſont les prieres à haute voix: ou lors que la voix des Diacres a annoncé, qu'il faut faire la priere generale. Mais hors ces interualles-là, que peuuent mieux faire les fideles aſſemblez, que peuuent-ils plus ſainctement, que chanter les Pſalmes?* Heſychius; *Saincte eſt l'oraiſon; ſaincte la leçon de la ſaincte Eſcriture; ſaincte l'ouie de l'interpretation d'icelle; ſainct eſt tout ce qui ſe fait & dit en l'Egliſe de Dieu ſelon la Loi, &c.* C'eſt en peu, le ſommaire de tout le Seruice: Comme auſſi en la Hierarchie de S. Denys; (car elle doit eſtre rapportee à ce temps) deſcriuant la celebration de la ſaincte Cene, il donne lieu à toutes ces parties: Car il la fait commencer, par la melodie des Pſalmes, toute l'ordonnance de l'Egliſe chantant auec l'Eueſque: Puis fait ſuiure la lecture des ſainctes Eſcritures, διὰ τῶν λειτουργῶν, par les Miniſtres de l'Egliſe; & d'icelle tirer des exhortations au peuple: En apres, licentie ceux qui n'eſtoient admis aux ſacremens, hors du Temple; les catechumenes, les penitens, les poſſedez. Et lors ſe deſploient les ſaincts ſacremens ſur la table, benits & ſanctifiez par vne ſaincte priere: leſquels ſont pris & receus premierement par le Hierarche, ou Preſtre, ou Eueſque; puis diſtribuez à tous les aſſiſtans, apres qu'ils ont teſmoigné leur vnion ſpirituelle, par vn ſainct baiſer. Quoi fait, μεταλαβὼν, dit-il, καὶ μεταδούς, apres auoir participé & diſtribué les ſacremens, i. le pain, & le vin; Il finit par vne ſacree Euchariſtie, i. action

S. Hilaire Pſal. 65.

S. Aug. ep. 119.

οἱ πρεσβῶτες.

Heſychius ſur le Leuit. l. 7. c. 24.

Dionyſ. in Hier. l. 3.

πάσης τῆς ἐκκλησιαστικῆς διατάξεως.

de graces publique, du benefice receu de noſtre Dieu, en la perception de la ſaincte Cene.

SVIVONS maintenant ceci par toutes ces parties. Les Pſalmes. Chryſoſtome dit des Pſalmes ; *Toutes les ſemaines, on nous liſt deux ou trois fois les Pſalmes.* Item; *Pourquoi les Chreſtiens ont-ils à toute heure les Pſalmes en la bouche; veu que nous ne liſons qu'vne fois ou deux de l'Euangile, ou de l'Apoſtre ? Et ceux-là encor nous les chantons de noſtre propre bouche; à ceux-ci nous ne faiſons que preſter nos aureilles?* S. Auguſtin les recommande par l'exemple de Chriſt, & des Apoſtres ; par l'vtilité de leurs preceptes ; par la pointe qu'ils donnent à noſtre zele : Meſmes en prend la protection, contre ceux qui blaſmoient l'Egliſe de Carthage, de ce qu'elle les châtoit, ſoit auant l'Oblation, ſoit pendãt qu'on la diſtribuoit au peuple; ſçauoir, la ſaincte Cene. Or eſtoit la couſtume ancienne de les chanter ; & tous enſemble, & tout entiers, comme encor auiourd'hui és Egliſes Grecques: Mais enuiron ce ſiecle, ſe refroidiſſant peu à peu le zele des Chreſtiens, on les coupa en l'Egliſe Romaine en certaines pieces ou pauſes, qui s'appelloient Diapſalmes, afin d'abbreger le Seruice : Comme nous liſons en Optatus, qui cite le ſecond Diapſalme du Pſal. 49. Encor que dés le temps de S. Hilaire, cette ſeparation ſemble auoir eſté, mais non receuë en l'Egliſe. Epiphanius les appelle Diſtinctiõs, S. Ambroiſe en ſa Liturgie, *Pſalmulos*, petits Pſalm. qui n'en ſont que verſets. Et furent iceux quelque temps apres châtez *antiphonatim*, vn verſet reſpõdant à l'autre: De l'inſtitutiõ, dit Theodoret, de Flauianus & Diodorus en Antioche, qui les faiſoient ainſi chanter autour des ſepulcres des Martyrs: Mais en l'Egliſe Latine, dit Paulinus, de l'ordõnance de S. Ambroiſe en ſon Dioceſe; qui fut depuis, enuiron l'an 430. eſtẽduë par tout, par l'authorité du Pape Celeſtin, qui nõmément le prattiqua à l'entree du Seruice Eccleſiaſtique.

Chryſ. hom. 8. ſur les Hebr.

Chryſ. hom. 6. de la Penitence.

S. Aug. ep. 119.

S. Auguſt. l. 2. retract. c. 11.

Les Pſalmes coupez.

Optat. lib. 4.

Epiph. hæreſ. 64.

Theod. l. 2. c. 24.

Paulinus in vita Ambroſ.

Des Lectures. *Chryſ. homel. 36. ſur la 1. aux Cor. Hom. 3. ſur la 2. aux Theſſal.*

DES Lectures ; S. Chryſoſtome dit ordinairement ; *Quand on te dit en l'Egliſe, Le Seigneur dit ainſi: & que le Diacre commande ſilence à tout le monde ; Ne penſe pas que ce ſoit afin que tu honores le Lecteur, mais bien celui qui parle par ſa bouche.* Item ; *Quand tu ois le Prophete qui te dit; Le Seigneur dit ceci; Remuë toi Terre, & toi Ciel monte plus haut ; Penſe en toi, qui eſt celui, de par qui le Prophete te parle.* Si ces Lectures euſſent eſté telles qu'auiourd'hui en la Meſſe ; à quel propos ces exhortations de S. Chryſoſtome? Mais le Concile de Laodicee y eſt auſſi exprez ; Que les Eſcritures Canoniques ſoient leuës en l'Egliſe, & non autres. S. Ambroiſe ſouuent ; *Combien auons-nous de peine en l'Egliſe, afin qu'on face ſilence, pendant qu'on liſt? Les Pſalmes toutefois ſe font ſilence à eux-meſmes.* Et eſtoient ces Lectures ou Leçons, tant de la Loi, que de l'Euangile, & de l'Apoſtre, cõme appert en infinis lieux; de S. Ambroiſe, de S. Auguſtin, & autres. Et par lures entiers ; iuſques à ce que S. Hieroſme, par le commandement du Pape Damaſe, parce que l'Office ſembloit encor trop long; fit vn extraict de certaines Leçons; des Prophetes, Epiſtres, & Euangiles ; dont il dreſſa le liure qui eſt appellé *Comes*, ou *Lectionaire:* Et commencerent dés lors à eſtre en vſage à l'Egliſe. Or de ces Leçons, l'Eueſque ou Paſteur de l'Egliſe tiroit ordinairement le theme de ſon Sermon, comme appert par ces mots frequens de S. Ambroiſe, de S. Auguſtin, &c. *Nous auons oüi en la Leçon qui a eſté leuë, &c. Et ſur icelle nous faut dire ce que le Seigneur nous daignera donner, &c.* Quelquefois auſſi du Pſalme qui auoit eſté chanté, comme il ſe voit en ſainct Baſile ſur le Pſalme 114. Ou bien ils entreprenoient vn liure entier, comme ſainct Auguſtin en ſes traittez ſur S. Iean : ſauf qu'és grand's feſtes, de Noël, Paſques, la Pentecoſte, ils choiſiſſoient des paſſages exprez, pour en traicter l'hiſtoire, & le myſtere. Et le Ser-

Concile de Laodicee, c. 17.

Leçons coupees. *Ambroſ. in præf. in Pſalm. De offic. lib. 1. c. 11. & 44. Seuer. Sulpit. de vita S. Mart. lib. 2. De offic. lib. 1. c. 8. de Virg. l. 3 ad Gratian. l. 4. &c. S. Aug. tract. 9. in Ioann ſerm. 236. de temp. ſer. 7. & 10. de ver. Apoſtol. &c. Beleth. c. 57. Berno & Radulphus.*

Le Sermon.

Ambroſ. ep. 33. Poſt tractatum.

S. Baſil. in Pſal. 14. & 114.

S. Aug. ſur la 1. Epiſt. S. Iean.

mon s'appelloit *Tractatus*, *Sermo*; & de là, *Homilia*, *tractare, de superiori loco dicere, siue de exedra.* Et estoit la coustume du Pasteur, premier que parler au peuple; de prier Dieu qu'il lui fist la grace de le bien enseigner, & à lui de bien comprendre: selon ce precepte de S. Augustin; *Auant qu'il parle, qu'il prie Dieu, & pour soi, & pour ceux qu'il a à prescher; & soit*, dit-il, *orator antè quàm dictor:* comme qui diroit; prieur, premier que prescheur. Et duroit, comme nous apprenons de S. Basile, ce Sermon, ou Homelie, enuiron vne heure; se concluant derechef par vne oraison. En sainct Augustin, *Conuersi rursus ad Dominum, &c. Nous nous retournons derechef à Dieu, &c.* En Chrysostome; *Faisons fin de parler, & selon nostre coustume, prions Dieu, &c.* Et de fait, comme c'est la principale charge des Ministres de l'Eglise, d'annoncer la Parole; ausquels nostre Seigneur deliurant sa commission, dit par exprez; *Allez, prescher l'Euangile à toutes creatures, &c.* Aussi auons-nous de ces grands personnages, infinis Sermons; de sainct Cyprian, de sainct Ambroise, de sainct Augustin, de sainct Chrysostome, de sainct Basile, &c. de nul d'eux en tous leurs œuures, aucun Ritual, aucun modelle de sacrifice: Et prennent bien la peine de nous former vn Ecclesiaste; vn Eueſque capable d'enseigner le peuple; sainct Augustin nommément en ses liures de la doctrine Chrestienne: De lui enseigner en quantes manieres & ceremonies il doit dire sa Messe, ou faire son pretendu sacrifice; ils ne s'en tourmentent point.

Ambros. epi. 33.
S. Aug. de Ciuit. l. 22. c. 8.
Aug. de doct. Christ.

OR apres le Sermon, on entroit ordinairement en la celebration de la S. Cene, principalement pendant ce premier zele, que les Chrestiens y cõmuniquoient la plus part, toutes les semaines; quelques-vns mesmes tous les iours: les sacremens ne se desploians iamais sur la table du Seigneur, qu'il n'y euſt nõbre de fideles pour y participer. Et de fait, S. Augustin exhorte

La saincte Cene, lors frequẽtee de tous les fideles.

S. Aug. ad Ianuar. ep. 119.

les fideles à y cõmuniquer tous les Dimanches; *Pourueu*, dit-il, *que l'ame ne soit point en affection de pecher.* Et S. Ambroise admoneste de celebrer la memoire du Seigneur tous les iours; reprenant quelques Orientaux qui n'y participoient qu'vne fois l'an. Et Euse-

Eusebe. l. 1. de la Demonst.

be dit, que telle estoit de son temps, la coustume de

S. Hieroſme ad Lucinium.

l'Eglise. Ce que S. Hieroſme tesmoigne, nommémẽt de celle de Rome, & de celles d'Hespagne. Dont aussi nous voions que Chrysostome se plaint auec vehemence, du refroidissement de son siecle; Que comme ainsi fust que tous les iours on celebrast la saincte Cene, si peu de gens s'approchassent de la saincte Table.

Chryſoſt. in Epi. ad Epheſios.

Or tant y a, que la loi de l'Eglise nous appert telle, par les anciens Canons; Que la benediction des sacremens estant faite, tous les fideles, i. tous ceux qui estoient admis en la communion de l'Eglise (car ainsi les appelloient-ils) demeuroient en l'Assemblee, & estoiẽt exhortez, voire sous peine, d'y participer: Ceux au contraire qui n'y pouuoient estre receus; Catechumenes, pour n'estre encor suffisamment instruits; Penitens, pour n'auoir assez fait apparoir de leur penitence; Energumenes, pour estre agitez du malin esprit, estoient aduertis de se retirer, & laisser la place nette aux fideles. Et c'est ce que dient les Canons;

Distinction des Fideles & Catechumenes.

Concil. d'Antioche. c. 2.

Ceux qui entrent en l'Eglise de Dieu, qui oient les Escritures, & ne communiquent point en l'oraison auec le peuple; ains par quelque intemperance se retirent de la saincte Communion; qu'ils soient reiettez de l'Eglise: &c. Item;

C. Peracta. D. 2. de conſecr.

La Cõsecration acheuee; que tous aient à communiquer, s'ils ne veulent estre exclus de l'Eglise: Car ainsi l'ont ordonné les Apostres, &c. Dont nous dit S. Hieroſme; *La Cene du Seigneur doit estre commune à tous*;

Hieron. in 1. ad Corinth. c. 11.

car il a baillé les sacremens à tous ses disciples esgalement. Et Chrysostome; *En certaine chose le Prestre n'est en rien differant du Lai; Nihil differt ſacerdos à ſubdito; comme quand il faut iouïr des reuerens mysteres: Car nous sommes reputez tous*

Chryſoſt. in 2. ad Corinth. 18.

eſgalement dignes de les receuoir : Non comme en la Loi Ancienne; où le ſacrificateur prenoit vne certaine portion, le peuple vne autre ; & ne pouuoit le peuple participer à ce que prenoit le ſacrificateur : Car à tous ici eſt proposé vn meſme corps, vne meſme coupe. Et pourtant, il s'offenſe griefuement contre ceux qui s'arreſtoient auec les fideles, apres que les catechumenes eſtoient mis hors, & neantmoins ne communiquoient point ; comme faiſans injure à la Table & au Banquet du Seigneur. *Tu es ici venu*, dit-il, *& y as chanté le Pſalme auec tous les autres; & en ce que tu ne t'es point retiré, as recognu que tu eſtois de ceux qui ſont dignes d'y eſtre admis: Comment donc, eſtant demeuré, ne participes-tu à la ſaincte Cene ? Et ſi tu dis que tu es indigne; l'es-tu pas auſſi, par conſequent, de la communion qui eſt és prieres? &c.* *Chryſoſt. ſur les Eph. hom. 3.*

DES catechumenes, penitens, & poſſedez ; le Diacre apres le Sermon, leur denonçoit, qu'ils euſſent à ſortir. Ce qui ſe prattiqueroit auec moins de ſubiect auiourd'hui ; qu'on ne void preſque point de poſſedez ; que la rigueur des penitences eſt amollie; & qu'il n'entre que des enfans de Chreſtiens en l'Egliſe. Et ce Congé qui leur eſtoit denoncé, s'appelloit, *Mittere, vel Dimittere; vnde Miſſio, & Miſſa*; en Grec ἄφεσις, ἀπόλυσις, dont eſt venu premierement en l'Egliſe, le mot de Meſſe: Parce, comme Belarmin meſme le recognoiſt, que ce congé ſe donnoit en ces mots, *Ite, Miſſa eſt* ; comme entre les Paiens, *I, licet, &c.* Et peu à peu, comme l'abus ſe gliſſe aiſément és mots plus familiers, on vint à appeller cette partie du Seruice qui duroit iuſques au Sermon, & au recit du Symbole incluſiuement, La Meſſe des catechumenes ; ce qui eſtoit apres, ſçauoir la celebration de la ſaincte Cene, s'appropriant le nom de Meſſe des fideles : ſelon la diſtinction des fideles & catechumenes ancienne en l'Egliſe ; meſmes en Tertullian en pluſieurs lieux : Et commençoit la Meſſe des fideles, où celle

Le Congé des Catechumenes

D'où le nom de Meſſe.

Rabau. l. 1. c. 32. Innocent. l. 6. de Sacr. Hugo. l. 2. part. 8. ca. 14. Tertull. de præſcript. & de coron.

des catechumenes finiſſoit.

Raldi Letti ſur le Leuit. ch. 5.

OR, SOIT que cette excluſion fuſt prattiquee en l'Egliſe, à l'exemple de l'Egliſe Iudaïque, qui n'admettoit les lepreux & autres perſõnes infectees, aux ſacrifices : ou bien des Paiens meſmes, qui faiſoient retirer les profanes de leurs myſteres, en ces mots, λαοῖς ἄφετε, congé aux peuples: Tant y a, qu'elle a indubitablement donné le nom à la Meſſe ; Nom qui ne ſe liſt point auant ce temps, en aucun autheur Hebrieu, Grec, ni Latin ; c'eſt à dire, 400. ans apres la mort de noſtre Seigneur : Et encor ſi nouueau en ce ſiecle ; que S. Hieroſme, Preſtre de Rome, qui a eſcrit tant de volumes, n'en fait aucune mention. Meſmes S. Ambroiſe qui le prononce vne fois, & S. Auguſtin deux ſeulement, ne le prennent point en noſtre ſens: car ni l'vn, ni l'autre n'en parlent point, en expliquant la matiere du ſacrement ; encor que ſainct Ambroiſe en ait fait ſix liures ; & que ſainct Auguſtin en ait traicté plus amplement, & plus ſouuent, que nul autre, & ſur ſainct Iean, & ailleurs. Mais, tous deux en vne ſignification tout autre, qu'aujourd'hui; c'eſt à dire, n'entendans par ce mot, ni ſacrifice, ni ſacrement: Encor S. Auguſtin eſt-il allegué en des Sermons, que les plus doctes tiennent n'eſtre point de lui; parce qu'on les trouue ailleurs ; attribuez, ou à ſainct Ambroiſe, ou à Hugues de ſainct Victor ; ne ſçachans ceux qui les trouuoient ſans nom, à qui bonnement les donner. S. Auguſtin dit ; *Ecce poſt Sermonem fit Miſſa catechumenis, manebunt fideles ; Voici qu'apres le Sermon on donnera congé aux catechumenes, i. à ceux qui ſe faiſoient encor inſtruire en la foi, les fideles demeureront.* Auquel lieu, Belarmin eſt d'accord qu'il ne ſe peut prendre que pour le ſimple congé, non pour ſacrifice, ni ſacrement. Item ; *In Lectione quæ nobis ad Miſſas legenda eſt, audituri ſumus ; Nous orrons en la Leçon qui ſe lira aux Meſſes, &c.* Où il ſemble comprendre

Eraſm. de Concionib. Ambroſ. & Aug. ad frat. Eremit.

Aug. in ſer. de temp. 237.

prendre non seulement l'vn & l'autre Seruice; ou partie du Seruice, sçauoir des catechumenes, & des fideles: mais mesme toute espece d'exercice spirituel en l'Eglise; soit qu'il fust suiui de la celebration de la saincte Cene, ou non; comme ordinairement il est pris en Cassian, qui a escrit plus de cent ans depuis. S. Ambroise; *Le iour ensuiuant, qui estoit vn Dimanche; Post lectiones atque tractatum, dimissis catechumenis, &c. Missam facere cœpi; Apres les Leçons & le Sermon aiant donné congé aux catechumenes, ie commençai à faire la Messe.* La voici, ce semble, restreinte au Seruice qui estoit peculier aux fideles; c'est à dire, à la benediction, communion, & distribution des sacremens; bien esloignee, comme nous verrons, de la Messe Papale: Vne fois, dis-ie, pour tout en S. Ambroise; iamais en S. Hieroſme; en sainct Augustin en tout autre sens: Non certes, sans adiouster du poids au soupçon de quelques-vns, que ces liures ne soient point de sainct Ambroise, qui contrarient sa doctrine en plusieurs lieux. Car quant au lieu qu'on allegue de S. Hieroſme sur les Prouerbes; qui croira qu'il soit de lui, quand il y allegue S. Gregoire? & non plustost de Beda, auquel les plus doctes le donnent? Mais, quelle fatale mutation en ce mot; que d'vn Congé en mauuais Latin, il passe en Seruice diuin; puis en pretẽ du Sacrifice; puis en Oeuure œuuree pour le salut des viuans & des morts; en fin, pour tenir lieu d'vn Palladium en la Chrestienté? Et n'est ici cependant à obmettre, ce que nous auons touché; Que tous les seruices & exercices de l'Eglise, comme prieres publiques, chants de Psalmes; de nuict, de iour, du soir, du matin, s'appelloient Messes, és siecles suiuans; encor que la saincte Cene ne s'y fist pas: Parce que toutes assemblees Chrestiennes se licentioient par vne oraison generale, qui s'appelloit *Collecta*, & quelquefois *Missa*, i. Congé, ou Messe; parce que le congé

Cassian. l. 2. c. 8. li. 3. c. 7. & 8. Ambros. in 5. ep. 33.

Hieronym. in Prou. Salom. c. 11.

Bruno Ameria. in præfat. lib. in Prou. Salomon.

eſtoit immediatement donné apres icelle. Appert par la Reigle de ſainct Benoiſt, en laquelle apres auoir expoſé l'ordre des prieres & oraiſons és heures Canoniques, il eſt adiouſté; *Et ſint, vel fiant Miſſæ, i. Et que lors on les laiſſe aller, qu'on leur donne congé.* Appert de Caſſian, qui dit; parlant des Moines d'Egypte; qu'apres la Meſſe des Vigiles on leur permettoit vn petit ſomme iuſqu'au iour. Item; Que les Dimanches ils n'auoient qu'vne Meſſe deuant diſner, qui leur eſtoit imputee pour tierce & ſexte, &c. Mais parce qu'en cette-là ils ſouloient communiquer à la ſaincte Cene tous enſemble; le nom peu à peu, & par ſucceſſion de temps, lui en demeura, priuatiuement à toutes les autres.

OR SANS nous y arreſter d'auantage, nous auons des teſmoignages de cette Miſſion ou Cõgé, és meilleurs de ce ſiecle. Ie laiſſe les Liturgies dont il a eſté parlé ci-deuant, & ſera ci-apres; eſquelles toutes, ces mots ſe liſent; *μὴ τις τῶν κατηχουμένων· μὴ τις τῶν ἀμυήτων. μὴ τις τῶν ἐν μετανοίᾳ ὄντων· μὴ τις τῶν σωθῆναι μὴ δυναμένων, ὅσοι πίστει*, &c. c'eſt à dire; Que les catechumenes, & les penitens ſe retirent; que les fideles ſeuls demeurent, &c. Et du temps meſme de Gregoire, ce cri du Diacre apres l'Euangile; non plus apres le Sermon, parce que dés lors on preſchoit peu; *Si quis non communicat, exeat; Qui ne voudra cõmuniquer, s'en aille.* Mais en S. Denys, en S. Hieroſme, en S. Chryſoſtome, cette ceremonie ſe remarque en infinis lieux: Et les Conciles de ce meſme temps dient clairement; *Catechumeni in Miſſa eorum ne dimittantur, &c. Que les catechumenes ne ſoient point congediez de leur Meſſe; ſinon apres auoir ouï ou la predication de l'Eueſque, ou le ſermon du Preſtre: Que l'Eueſque auſſi n'empeſche aucun d'eſtre en l'Egliſe pour ouïr la Parole de Dieu, ſoit Gentil, ſoit Iuif; iuſques à la Meſſe (c'eſt à dire, iuſques au congé) des catechumenes.* Et par-ainſi auons-nous veu quel e-

Dionyſ. in Hierar. l. 3.
Hieron. in ep. ad Gal. l. 3. c. 6.
Chryſoſt. hom. 24 & 83. in Matth. 24. 61. & 79. ad popul. Antioch. homi. 3. ad Ephe. hom. 3. & 4. de natura Dei.
Concil. Laodic. c. 19.
Concil. Carthagin. 4. c. 84.

ſtoit le Seruice auquel ils aſſiſtoient; les premieres Oraiſons; le chant des Pſalmes; la lecture des ſainctes Eſcritures; le Sermon; le Symbole. Reſte à voir ce qui eſtoit reſerué pour les Fideles.

CHAP. V.

Quel eſtoit le Seruice diuin, nommément en ce qui s'appelloit la Meſſe des Fideles.

ESTANOTER premierement, qu'en l'interualle des deux Seruices, ſçauoir des Catechumenes, & des Fideles; eſtoit le lieu des Offrandes, que les Chreſtiens preſentoient de leurs fruicts à Dieu, en ſon Egliſe, applicables partie à l'vſage des ſacremens, partie à la nourriture des pauures. A l'exemple des Iſraëlites, auſquels il eſtoit dit; *Vous ne comparoiſtrez point deuant le Seigneur, les mains vuides.* Et eſtoient ces offrandes apportees au Sacrificateur, & preſentees auec vne proteſtation de la grace receuë de Dieu. *Lequel, dit le Seigneur, les tournoiera deuant l'Eternel, afin qu'elles ſoient acceptables pour vous.* Et c'eſt ce que nous diſoient ci deuant Vvalafridus & Berno; Que l'Offertoire eſtoit venu de la couſtume de l'ancien peuple. Dont auſſi nous auons des traces en S. Paul, où ces offrandes faites pour la ſubuention des pauures, ſont appellees ſacrifices. Irenee dit; *Le Seigneur conſeillãt à ſes diſciples d'offrir a Dieu les premices de ſes creatures, non qu'il en ait beſoin; mais pour n'eſtre point infructueux & ingrats; prit ce qui de ſa creation eſt pain, rẽdit graces, & dit; Ceci eſt mõ corps, &c.* Item; *Nous lui offrons pour le remercier du don qu'il nous en a fait, & pour ſanctifier la creature, i. le pain & le vin; les conſacrant au corps & au ſang du Seigneur.* Puis peu apres adiouſte

Des offrandes ou oblations.

Exod. 23. Deut. 16. & 26.

Leuit. 23. 11. & 17 & c. 34. Deuter. c. 26. De conſecr. d. 1. C. omnis Chriſti & 12. q. 1. Vulturand. Philip. 4. Hebr. 13. Irenee l. 4. c. 34.

l'autre vſage; *Pour nourrir*, dit-il, *les affamez; pour veſtir les nuds, &c. ſuiuãt ce qui eſt eſcrit; Qui a pitie du pauure, baille à vſure à Dieu, &c.* Dont nous tirons clairement l'vn & l'autre; & que ces dons eſtoient ordinaires en l'Egliſe; & que d'iceux ſe prenoient le pain & le vin, pour eſtre ſanctifiez & adminiſtrez en la S. Cene; le reſidu eſtant reſerué aux pauures. Iuſtin dit; *Le pain & le vin προσφέρεται, ſont preſentez à celui des freres qui preſide*, i. à l'Eueſque, ou Miniſtre, qui fait l'action. S. Cyprian plus clairement; *Riche que tu es, Dominicum celebrare te credis, i. Tu penſes celebrer le iour du Seigneur, ou le banquet du Seigneur, & ne regardes point à l'offrande: & tu viens ad Dominicum, à cette ſaincte Aſſemblee, ſans ſacrifice; & prendras-tu part au ſacrifice que le pauure aura offert?* Tant eſt cette * *Ceremonie* ancienne en l'Egliſe. Et de fait, Paulin recite qu'au Temple y auoit vne table au milieu, où ces offrandes eſtoiẽt preſentees; que S. Auguſtin appelle l'Autel de Dieu, à l'imitation du Iudaique; plaignant en certaine Epiſtre, les pauures captiues entre les Barbares, comme les Iuifs en Babylone, de ne pouuoir porter leurs oblations à cet Autel; ni trouuer par la bouche de qui, ils les offriſſent à Dieu. Et nous liſons de Theodoſe, qu'il ſouloit offrir tels dons auant la celebration des ſaincts myſteres: De l'Empereur Eugene, que ſes dons ſont refuſez; pour s'eſtre pollu de ſacrilege: Du Comte Boniface auſſi, pour auoir raui quelcun de l'Egliſe: Parce, dient-ils, que receuoir d'eux ce ſacrifice qu'ils preſentoient à Dieu, eſtoit les aduouër capables de participer aux prieres de l'Egliſe. L'abus s'y mit en fin tel, que pour y conuier vn chaſcun, les noms de ceux qui offroient, & ce qu'ils donnoient, eſtoient recitez à haute voix en l'Egliſe: Ce qui eſt amplement redargué par S. Hieroſme. Or s'appelloient ordinairement ces offrandes, τὰ δῶρα, τὰ δόματα, τὰ καρπώματα, en Grec; en Latin, *Dona, munera, oblationes*; Dons, pre-

Iuſtin Martyr Apolog. 2.

S. Cypri. de l'aumoſne, & in Epiſt. ad Decentiũ. D. 2. c. Panem igitur. Corbanam.

* Couſtume. συνήθεια.

Paulin. in libel. de Gazophyl. Auguſt. ep. 122. ad Victorinum.

Theodo. l. 5. c. 17. Niceph. lib. 12. c. 41. Paul. in vita Ambroſ. Auguſt. ep. 187.

S. Hieroſme ſur Hiere. l. 2. c. 11. & ſur Ezech. ch. 18. l. 6. Innoc. I. Epiſt 1. caſ. 2.

sens,fruicts,oblations, &c. qui sanctifioient toute la masse.Dont se lisent ces mots és Liturgies,Τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν; *Tua ex tuis*; *Nous te donnons du tien, ce qui est tien.* Et estoient consacrez & dediez à Dieu,par l'oraison du Prestre,à la maniere de l'Eglise Iudaique, par ces mots,ou semblables ; *Has oblationes famulorum famularumque tuarum benignus assume, quas singuli obtulerunt;Vueilles recevoir benignement ces oblations de tes serviteurs & servantes,que chascun d'eux t'ont offert.* Quelquefois en recitant mesmes les noms, contre l'opinion de S.Hieroſme,& comme nous en voions les vestiges en ces mots alternatifs en la Messe ; *Pro quibus tibi offerimus,vel qui tibi offerunt,i.Pour lesquels nous t'offrons,ou qui t'offrent.* Aussi és oraisons secretes du cinquieme,sixieme,& septieme Dimanche apres la Pentecoste,en ces mots;*Has oblationes famulorum tuorum, &c.benignus assume;& accipe sacrificium à devotis famulis tuis,& pari benedictione,sicut munera Abel sanctifica:* C'est à dire ; *Pren ce sacrifice de tes serviteurs, & le sanctifie comme les presens d'Abel.* Mesmes en ces mots de la Messe, & des Liturgies ; *Qu'il te plaise les recevoir en sacrifice de loüange & de bonne odeur, comme ceux d'Abel,de Noé,de Melchisedech,de Samuel,&c.*Dont on a depuis abusé blasphematoirement, comme il sera monstré ci-apres;les transferant à la pretendue oblation du corps & du sang du Seigneur. Or pendant la presentation de ces offrandes, le peuple emploioit coustumierement ce temps,à louër Dieu,en chant de Psalmes ; dont est venu l'Offertoire ; c'est à dire, au commencement certains Psalmes;& depuis, certains versets seulement, qui se chantent en cet interualle. N'est aussi à oublier ici, que partie de ces offrandes, comme elles abonderent, commencerent à estre emploiees à l'entretenement des Pasteurs : qui fut cause d'y introduire & l'auarice, & les abus qui la suiuent. S.Hieroſme dit ; *Clerici de altario viuunt : Altari ser-*

uientes, altaris oblatione ſuſtentantur, &c. Les Cleres viuent de l'autel: Ceux qui ſeruent à l'autel, ſont ſuſtentez de l'oblation de l'autel, &c. Or comme Vvalafridus, Berno, & autres nous ont dit, que l'Offertoire eſtoit venu au Seruice, de la couſtume du peuple Iudaïque; auſſi y en remarquons nous pluſieurs traces. Car les liures des Hebrieux nous apprennent, que ſept choſes eſtoient obſeruees en l'oblation des premices. La premiere, Que les chefs de maiſon les apportoient eux-meſmes iuſques au Paruis: & les aians ſur les eſpaules, prononçoiẽt chaſcun ces mots du Deuteronome 26. au Sacrificateur: *Ie vous fai aſçauoir auiourd'hui deuant Dieu, &c. que ie ſuis venu en la terre qu'il auoit promiſe a nos peres, &c.* La ſeconde; Que le Sacrificateur receuoit le panier d'vn chaſcun, de la main, & le mettoit deuant l'Autel. La troiſieme; Que cet excellent paſſage du Deuteronome, où cette gratitude eſt ordonnee, auec vne ſi viue repreſentation des miſeres du peuple, & de la miſericorde de l'Eternel, lui eſtoit leu tout du long. La quatrieme; Qu'à l'oblation des premices eſtoit ordinairement conioint vn ſacrifice d'actiõ de graces. La cinquieme; Qu'il y auoit chant ordinaire de Pſalmes, ſans lequel ne ſe paſſoit, dient-ils, aucun ſacrifice. La ſixieme; Que l'oblation de ces premices eſtoit eſleuee en haut, par le Sacrificateur: dont nous liſons le commandement en infinis lieux en l'Eſcriture, & en dirons d'auantage en ſon lieu. Ils adiouſtent la ſeptieme; Que les offrans eſtoient tenus de paſſer la nuict en la ville: pour monſtrer, qu'ils n'y venoient par acquit, ni à la haſte, mais pour auec loiſir rendre graces à l'Eternel.

De l'eſleuatiõ, *Exod.* 29. 24. & 27. *Leuit.* 23. 11. &c.

Commẽce or' ici le Seruice des fideles, par l'Oraiſon generale pour tout le monde, pour l'eſtat de l'Egliſe, pour les neceſſitez publiques & particulieres, que les Grecs appellent λιτανίαν, i. ſupplication, εἰρηνικὰ, les pacifiques: parce qu'on y prie Dieu pour la

Oraiſon generale.

Litanie.

paix & prosperité d'vn chascun, καθολικὴ συναξις, Collecte vniuerselle; parce qu'elle contient vn abregé de toutes prieres, de laquelle il semble rester quelque trace au Prosne: ainsi appellé, parce qu'alors tous se prosternoient en terre; le Ministre de l'Eglise, pour faire l'oraison; le peuple, pour y ioindre sa deuotion: Et de là encor s'appelle-il en quelques lieux, Prieres. La forme continuee comme nous auons veu, depuis la Primitiue Eglise, se lit & remarque és autheurs de ce temps. S. Ambroise; *Oratio præmittitur*; *L'Oraison precede pour le peuple, pour les Rois, pour tous autres, &c. Et cette reigle nous est baillee, & à nos Prestres, par le Maistre des Gentils, &c. par S. Paul: Iusques là*, dit il, *que c'estoit vne reigle en toutes les Eglises, de prier non seulement pour les saincts & regenerez en Christ, mais mesmes pour les infideles, & ennemis de sa Croix; Pour les idolatres, les persecuteurs, les Iuifs, les heretiques, les schismatiques.* S. Augustin, apres les Leçons & le Sermon adiouste; *Aut cùm Antistites clara voce deprecantur, i. Quand les Pasteurs prient à haute voix.* Item; *Apres le Sermon, on donne congé aux catechumenes; les fideles demeurent; on viendra à l'endroit de l'Oraison, &c.* Et pour la forme; *Pour tous hommes; pour les Rois; pour ceux qui sont en authorité, &c. Pour les catechumenes; pour les incredules, pour les infideles.* Chrysostome; *Nous prions pour tout le monde; pour l'Eglise estendue par l'Vniuers; pour l'vnion d'icelle; pour ceux qui la gouuernent, qui y presidents, &c.* Item; *Pour les possedez, les penitẽs, les pecheurs, les affligez, & pour nous-mesmes.* S. Basile; *Pour l'air, pour les fruicts de la terre, pour la paix, pour les voiageurs, les nauigeans, les malades, les captifs; pour les tribulations, pour la remission des pechez, pour l'Eglise, les Eueſques, les Empereurs, &c.* Et c'est ce que S. Denys appelle la Priere sacree; les autres, Litanie, i. Supplication, addressee par tout, & pour toutes choses, à vn seul Dieu, par Iesus Christ. Et qu'elles se fissent proprement en

S. Ambros. cont. vrb. Symmach. & ep. 29. & l. 4. de Sacr. c. 4. & in 1. ad Timoth. c. 2 S. Ambroise de vocatione gentium.

Augustin. ep. 119. ad Ianuar. & ser. 228. de tempor. 227. & ep. 59. ad Paulin. q. 5. Epist. 106. & de bon. perseu. c. 22. & hæres. 88.

Chrysost. hom. 79. ad pop. Antioc. & 72. in Matth.

Liturgie attribuee à S. Basile.

ce lieu, appert en Chryſoſtome; *Apres*, dit-il, *que nous auons mis hors ceux qui ne peuuent eſtre participans de la ſaincte Table, nous auons vne autre oraiſon à faire: & lors nous sõmes tous ſemblablemẽt proſternez en terre, & le Preſtre, & le peuple, & tous nous leuõs ſemblablement, &c.*

Chryſoſt. ſur l'Epiſt. 2. aux Corinth. hom. 18.

Benediction des ſacremens.

CETTE Oraiſon donc acheuee, qui eſtoit aſſez longue, mais par articles; à chaſcun deſquels, le peuple, pour eſtre plus retenu en attention, eſtoit tenu de reſpondre Amen; On venoit à deſploier le pain & le vin deſtinez aux ſacremens, ſur la ſaincte Table, auec reuerence & deuotion, & auec certaines prefaces qui y excitoiẽt le peuple. Le Preſtre diſoit; *Dominus vobiſcum*, Salutation accouſtumee aux Hebrieux; *Le Seigneur ſoit auec vous*: Le peuple lui reſpondoit; *Et cum ſpiritu tuo, Et auec ton eſprit*. Le Preſtre; *Surſum corda*, ἄνω τὰς καρδίας, *Eſleuez vos cœurs en haut*; κατὰν γνώμην ἡμῶν ἄγετε, *Ne vous imaginez ici rien de terreſtre*: Le peuple reſpondoit, ἔχομεν πρὸς τὸν θεόν, *Habemus ad Dominum, Nous les auons au Seigneur*. Derechef le Preſtre, εὐχαριστῶμεν τῷ θεῷ, *&c. Gratias agamus, Rendons graces au Seigneur noſtre Dieu*: Le peuple, *Il eſt digne & raiſonnable, &c.* Et lors le Preſtre diſcouroit en vne briefue Preface, les cauſes pour leſquelles on lui rendoit graces; parce qu'il auroit creé l'homme à ſa ſemblance; que s'eſtant deſtourné de lui, il l'auroit daigné reparer en Ieſus Chriſt; lui auroit dõné ſa Loi; l'auroit admoneſté par ſes Prophetes, lui auroit enuoié ſon Fils Vnique en la plenitude des temps, pour accomplir la Loi en ſa perſonne; viuifier en ſa mort, ceux qui eſtoient morts en Adam, les rendre capables de vie eternelle; que pour ce il ſeroit mort, reſſuſcité, monté aux Cieux: Et neantmoins allant volontairement à la mort, preſt à ſe liurer pour la vie du monde, pour nous laiſſer vne memoire viue de ce grand benefice; il auroit pris du pain en ſes ſaincts mains, l'auroit beni, ſanctifié, rompu, diſtribué à ſes diſciples & A-

postres, en disant; Prenez, mangez, Ceci est mon corps, &c. Auroit fait le mesme de la coupe, disant; Beuuez-en tous, Ceci est la coupe du Nouueau Testament en mon sang, &c. Et en cet endroit, en suite de cette belle Preface, se lisoit sommairement l'Institution de la saincte Cene, comme elle se voit mesmes en toutes les Liturgies: Et concluoit cette action par vne response du peuple, en ces mots: *Seigneur, nous commemorons ici ta mort & passion, & confessons ta resurrection, iusques à ce que tu viennes*: Ou, comme il se lit en S. Denys, en protestant; *Seigneur, σὺ εἶ πας, Tu l'as dit, Faites ceci en memoire de moi.* Quoi fait, sans autre chose, le pain & le vin estoient tenus pour consacrez, pour sanctifiez, pour sacremens, en vertu de l'Institution du Seigneur, qui a son efficace à tousiours, & non pas de certains mots prononcez sur les elemens: A quoi, comme il se verra en son lieu, la vraie Antiquité n'a iamais pensé. Suiuoit vne priere, Qu'il pleust à Dieu leur faire à tous la grace, de communiquer au corps & au sang de son Fils, en vraie foi, & non à leur condamnation & iugement: De les vnir aussi tous ensemble en vraie charité, en la communion de son Fils, par son Esprit; tout ainsi qu'il les rendoit participans de mesme pain & de mesme coupe. Et estoit icelle suiuie & conclue de l'Oraison Dominicale: Puis, en signe de cette saincte vnion d'esprits & de volontez en Christ; d'vn Baiser mutuel, signe & tesmoignage d'vne vraie, ou amitié, ou reconciliation, & qu'ils n'auoient pas prononcé en vain; *Pardonne-nous nos pechez, comme nous pardonnons, &c.* Dont aussi il auroit esté appellé *Osculum pacis, le Baiser de paix.* Mesmes, pour signifier que cette vnion des fideles passoit outre ce monde; apres cette Paix, se faisoit mention de ceux, ou qui auoient bien vescu, ou qui estoient morts en Christ; specialement des Martyrs, les noms desquels estoient leus

Liturg. Basilij.

Liturg. Dionys.

Le Baiser de paix.

διπτύχων, de certain regiſtre : *Partie*, dit S. Denys, *pour teſmoigner qu'ils n'eſtoient pas morts, mais vraiement viuans* ; (Et pourtant, la Primitiue Egliſe appelloit leurs morts, Natiuitez :) *Partie auſſi pour nous exciter à meſme conſtance, par leur exemple.* Or cela fait, les Paſteurs & Diacres, qui auoient à diſtribuer la ſaincte Cene, communiquoient les premiers; puis diſtribuoient le pain & la coupe aux fideles ; & les leur bailloient en la main, en prononçant des paroles ſignificatiues de ce ſainct myſtere ; ſans toutefois ſe lier tous à meſmes termes. Et pendant toute cette action eſtoient chantez des Pſalmes par le peuple, conuenables à icelle: laquelle en fin eſtoit congediee par vne action de graces ſolennelle ; & auant icelle, n'eſtoit loiſible de ſe retirer. Le tout touſiours en langage entendu du peuple, & à voix ſi haute, qu'il pouuoit, comme nous dit l'Apoſtre, reſpondre, Amen. Et cet ordre pourſuiurons-nous derechef par toutes ſes parties.

La Preface. *Chryſoſt. in 1. ad Corint. hom. 36. & in 2. hom. 18.*

DE LA Preface, Chryſoſtome dit ; *Quand nous commençons à dire, Le Seigneur ſoit auec vous : le peuple reſpond; Et auec ton eſprit.* Item ; *Es ſaincts & venerables myſteres, le Paſteur prie pour le peuple, le peuple pour le Paſteur. Car ces mots ; Et auec ton eſprit, ne veulent dire autre choſe.* Le Concile de Nicee I. dit ; *Ne nous arreſtons point au pain & au vin qui ſont mis ſur la ſaincte Table ; mais eſleuons nos cœurs en haut, i. Surſum corda,* ſçauoir à l'Agneau de Dieu, &c. Chryſoſtome ; *N'as-tu pas promis au Preſtre qui t'a dit ; Eſleuez vos cœurs & entendemens en haut ; Nous les auons au Seigneur? Cette table eſt toute ſeruie de myſteres ; l'Agneau de Dieu eſt immolé pour toi, &c.* Et ailleurs ; *Eſleuons nos entendemens en haut ; Cette table eſt des aigles, & non des corneilles, &c.* S. Auguſtin ; *Ce qui eſt dit au ſacrement des fideles, Vt ſurſum corda habeamus ad Dominum ; Que nous eſleuions nos cœurs en haut, au Seigneur ; monſtre que c'eſt vn*

Chryſoſt. hom. de Euchariſt. & ad Heb. hom. 22.

Aug. de bono perſeuer. c. 13. de vera relig. c. 3. de bono vid. c. 16. ep. 15. in Pſalm. 85. &c.

don de Dieu : veu que le Prestre nous dit apres, que nous auons à lui en rendre graces ; Et nous respondons, qu'il est iuste & raisonnable, &c. Et ces mesmes mots sont repetez en infinis lieux. *Non toutefois*, dit Chrysostome; *qu'il ait besoin de nostre action de graces ; nous lui disons* εὐχαριστῶμεν, &c. *Car qui le pourroit dignement, quand les Cherubins n'y peuuent atteindre ? Mais il le veut, afin que le gain nous en demeure à nous-mesmes, &c.* Et les raisons de cette action de graces, qui se discourent par le Ministre de l'Eglise, asçauoir, en l'histoire abbregee de la Redemption du genre humain, ou plustost de l'Eglise, ne nous sont moins remarquees. Chrysostome; *Nous remercions Dieu*, dit-il, *en ce sacrement ; de ce qu'il nous a deliurez d'erreur ; de ce qu'il nous a adoptez pour freres, esgarez que nous estions de toute esperance, à cause de nos impietez : Et pource l'appellons-nous le Calice de benediction, & l'Eucharistie.* En la Liturgie aussi qui est attribuee à S. Basile, le discours de la Redemption est tout entier; & au propre lieu du Canon de la Messe Romaine ; & finist par l'Institution de la saincte Cene; sans qu'il y soit fait mention d'aucun sacrifice propitiatoire, autre que de nostre Seigneur. Brief, il est à noter, que du Canõ de cette Messe nous ne rencontrõs aucun vestige és Anciẽs, assez soigneux neãtmoins de nous cotter les pieces de leur Seruice; si ce n'est vn tout seul passage de S. Ambroise, és liures des sacremẽs non recognus de tous: encor en abusent-ils notoirement. S. Ambroise dit; *Fac nobis hanc oblationẽ adscriptam, rationabilem, acceptabilem, quod est figura corporis & sanguinis Domini, &c. i. Ren nous, Seigneur, cette oblation allouee en nostre conte, tien la pour receuë, qui est la figure du corps & du sang de nostre Seigneur ; Lequel, le iour auant qu'il souffrist, prit du pain en ses sainctes mains, &c.* Et nous auons assez dit ci-deuant, en quel sens ils vsoient de ce mot d Oblation, à l'imitation de l'Eglise Iudaïque : Ce qui se voit mesme par cette

Chrys. hom. 26. in Genes.

Chrys. hom. 24. sur la 1. aux Corinth.

Du Canon.

S. Ambrois. l. 4. c. 5. & 6. des Sacremens.

priere, conforme à celle de la Loi ; *Que l'oblation de leurs dons ſoit acceptable.* Mais au lieu que S. Ambroiſe dit *figure* ; leur Canon dit, *Fai qu'elle nous ſoit le corps & le ſang de Chriſt.* Item; De cette oblation, i. des elemens du pain & du vin, pris de la maſſe d'icelle ; preſentez aux croians en ſacremens ; & à Dieu en ſacrifice d'action de graces, en commemoration de la paſſion, mort, & reſurrection de Chriſt ; S. Ambroiſe diſoit; *Vnde memores eius paſſionis, &c. precamur vt hanc oblationem ſuſcipias, &c. Nous te prions qu'en commemoration de cette mort & reſurrection, &c. tu reçoives cette oblation en ton autel celeſte, par les mains de tes Anges; cõme tu daignas les dons de ton enfant Abel; le ſacrifice du Patriarche Abraham, &c.* Or ce qu'il dit de l'oblation des elemens, faits ſacremens par la parole; le Canon Romain, en conſequence de la premiere corruption, le dit de Ieſus Chriſt meſmes ; i. Ce que l'vn dit de la figure, l'autre le prononce de la choſe ; & par conſequent, rend le ſacrifice de Chriſt inferieur à ceux d'Abel, d'Abraham, de Melchiſedech: *Acceptables*, dit-il, *comme ceux-là*; que nous ſçauons par toute l'Eſcriture, n'auoir eſté acceptables à Dieu, qu'en vn ſeul Ieſus Chriſt. Et notons auſſi en paſſant, qu'en la Liturgie qu'ils attribuent à S. Ambroiſe, ils ont raié le mot de *Figure*, pour en accommoder le Canon à celui de la Meſſe Romaine.

De la conſecration, ou benediction.

DE LA Conſecration ou Benediction, elle n'eſtoit point attribuee à certaines paroles ; moins à vn nombre prefix d'icelles: mais à la ſeule Inſtitution du Seigneur, & à ſon efficace. Appert en ce que les Docteurs anciens ne l'ont iamais enſeigné ; en ce que diuers ont vſé de diuerſes paroles ; en ce qu'en diuerſes Liturgies, elles ſont diuerſes : en ce auſſi que les Latins ne faiſoient point de doute que les Grecs, comme ils parlent, ne conſacraſſent ; & toutefois les Grecs n'eſtiment point leur Conſecration accom-

plie, qu'apres la priere qui ſuit l'Inſtitution de la ſaincte Cene: Les Latins au contraire, debattent auiourd'hui, qu'elle ſe fait en ces ſeuls mots; *Hoc eſt enim corpus meum, &c.* Qu'il ſoit ainſi; En ces Liturgies dont ils nous veulent esblouïr, qu'ils attribuent à S. Iacques, à S. Clement, à S. Baſile, à S. Chryſoſtome, &c. ſelon leurs interpretes, les mots conſecratifs ſont ceux-ci, en la priere qu'ils font apres la lecture de l'Inſtitution de la Cene; *Nous, Seigneur, memoratifs de la paſſion de ton cher Fils, te ſupplions ſelon ton Inſtitution, qu'il te plaiſe enuoier ton S. Eſprit ſur les preſens ci propoſez; lequel face ou declare, que le pain ſoit le corps de Chriſt, & le vin ſon ſang eſpandu pour la vie du monde.* Et ainſi en parle auſſi Cyrille: Au lieu qu'en l'Egliſe Romaine la Conſecration n'eſt attribuee ni à l'Inſtitution qui precede; ni à l'oraiſon qui ſuit; mais à la ſeule prononciation non interrompuë, de ces mots baillez par conte: comme ſi c'eſtoit vne formule de contract en Iuriſprudence; ainſi qu'en diſputent les Scholaſtiques: Encor que le Cardinal Caietan tient, que quand il eſt dit, *Benedixit*; c'eſtoit *benedictione laudis, non conſecrationis*; & ne ſe ſoit iamais voulu expliquer ſur les mots pretendus de Conſecration, parce qu'il n'y trouuoit point de fondement en l'Antiquité. Or comment ces mots ſe doiuent entendre, nous le traitterons ſur le poinct de la Tranſlubſtantiation: nous ſuffit en ce lieu d'en parler par forme d'hiſtoire.

In Liturg. Clement.

Oſtenſa.

LA Priere, qu'il plaiſe à Dieu faire de plus en plus, tous les fideles communiquans, vn corps & vn eſprit, c'eſt à dire, le corps myſtique de Chriſt; eſt en toutes les Liturgies ſuſdites: ſelon ce qu'enſeigne S. Auguſtin; Que le ſacrifice des Chreſtiens eſt, qu'ils ſont pluſieurs vn corps en Chriſt. *Ce qui eſt notoire*, dit-il, *au ſacrement de l'Autel, parce qu'en l'oblation que l'Egliſe offre, elle eſt offerte elle-meſme à Dieu. Et offerte*, dit-il

La Priere.

Auguſt. ep. 59.

ailleurs, *c'eſt à dire voüee: entant que nous proteſtons en ce ſacrement, d'vn grand & ſouuerain vœu, de demeurer en Chriſt, & en la liaiſon d'icelui: Et pource*, adiouſte-il, *s'eſtime que l'Apoſtre commandoit qu'en la ſanctification, & preparation de la diſtribution d'icelui, il ſe fiſt certaines oraiſons:* (Il les appelle προσευχας, ἀπὸ τῆς ἀγῶν, à cauſe de ce vœu; comme l'Apoſtre à Timothee) eſquelles ce vœu d'vnion fuſt teſmoigné. Comme de fait, le but de ce ſacrement eſt, que nous ſoions vn auec Chriſt, & vn entre nous.

S. *Aug. ep.* 118. & 1. *Timoth.* 2.

L'Oraiſon Dominicale.

Aug. ſerm. 237. *de temp. Item Epiſt. ad Paulinum, &c.*

DE l'Oraiſon Dominicale ſainct Auguſtin dit; *Apres le Sermon, nous viendrons à l'Oraiſon: Vous ſçauez où il nous faut venir, aſçauoir à la ſaincte Table: & ce que vous aurez premieremẽt à demander à Dieu; Dimitte nobis debita, &c. Quitte nous nos dettes, comme nous à ceux qui nous doiuent.* Et ailleurs; *Toute l'Egliſe preſque conclut toute cette priere, par l'Oraiſon Dominicale, &c.* S. Ambroiſe, & S. Hieroſme de meſmes; Que cette Oraiſon ſe diſoit, *poſt verba Chriſti*; apres les paroles de l'Inſtitution, & eſtoit ſuiuie par tous les fideles. Et y a auſſi quelques Conciles qui reprennent les Preſtres d'Heſpagne, qui ne la prononçoient que le iour du Dimanche. Et quant au Baiſer de paix, Chryſoſtome dit; *Le Seigneur commande de laiſſer le don deuant l'Autel, & premierement ſe reconcilier à ſon frere, &c. Nous retenons l'image de ce Commandement, & en negligeons la verité; car c'eſt la couſtume de s'entrepreſenter le Baiſer de paix, lors que les dons ſont offerts à Dieu: mais ie crains que pluſieurs de vous ne le faites que des leures, &c.* Et ailleurs, il le met toſt apres l'Oraiſon Dominicale; *Tous enſemble*, dit-il, *nous proſternons (ſçauoir Clers & Laics:) Et quad il faut communiquer à la paix, tous enſemble nous entre ſaluons, &c.* S. Hieroſme; *Y a-il aucun qui cõmunique mal-gré ſoi? qui entre ces ſacrees viãdes, en aduançant la main, deſtourne ſon viſage, & preſente vn baiſer de Iudas?* S. Auguſtin plus clairement;

Ambroſ. l. 5. de ſacr. c. 4. Hieroſ. l. 3. aduerſus Pelag. Concil. Tolet. 4.

Le Baiſer de paix.

Chryſoſt. l. 1. de la compunct. de cœur.

Hier. ad Theoph. Alex.

Apres l'Oraiſon Dominicale, dit-il, *on dit*, *Pax vobiscum*, *Paix ſoit auec vous*; *& les Chreſtiens s'entrebaiſent d'vn ſainct baiſer: mais que le ſigne de la paix de Chriſt, que les leures teſmoignent, ſe face en la conſcience*; *& comme les leures s'entr'approchent*, *ainſi les cœurs*. Et c'eſt ce qui ſe liſt és Liturgies; *Offerte vobis pacem*; Αγαπήσωμεν ἀλλήλους τῷ ἁγίῳ φιλήματι, *Entrepreſentez vous la paix*; *Saluons nous d'vn ſainct baiſer*, *&c. La paix de Chriſt & de l'Egliſe ſoit touſiours auec nous*, *&c.* S. Aug. ſerm. de vig. Paſchæ. In Ambroſiano. In Graco.

OR apres qu'ils auoient prié Dieu de les vnir de plus en plus à ſoi en Chriſt, & proteſté d'vne ſyncere vnion d'eſprit entr'eux; s'enſuiuoit la communication & diſtribution des ſaincts ſacremens, en cette maniere: Les Preſtres communiquoient entr'eux, puis les diſtribuoient aux Diacres; & apres, les Preſtres & Diacres aux fideles. Appert par le Canon du Concile de Nicee I. ioinct à Ruffin; *Que le Diacre reçoiue la grace de la ſaincte communion, de l'Eueſque, ou Preſtre: Que le Diacre auſſi la diſtribuë, au defaut du Preſtre.* Où nous voions que cette action n'eſtoit pas eſtimee deſpendre, comme on a voulu depuis, de la puiſſance du Preſtre. Les diſtribuoient, ſous les deux eſpeces, le pain & la coupe: Appert, en ce qu'en aucun des Anciens ne ſe peut, pour le dire en vn mot, remarquer vn ſeul paſſage, où la coupe ſoit ſeparee du pain, le pain de la coupe. En S. Ambroiſe meſmes, qui en rend vne raiſon, bien que peu pertinente: *Le ſacrement que nous recenons*, dit-il, *ſert au corps & à l'ame*; *la chair de Chriſt*, *pour le ſalut du corps*; *le ſang*, *pour le ſalut de l'ame*. Dont au moins nous apprenons, en quelle conſcience nos Aduerſaires nous alleguent la Meſſe Ambroſienne, dont ils ont notoirement retranché la diſtribution de la coupe. Bailloient les ſacremens en la propre main des fideles cõmuniquans; hommes & femmes: Appert par ce qui eſt dit de Nouatus, qui bailloit à vn chaſcun ſa part de l'Oblation

La Cõmunion.

Concil. Nic. c. 18. Ruffi. l. 1. c. 6.

S. Ambroiſ. ſur la 2. aux Corinth.

Euſeb. l. 6. c. 43.

consacree : De la femme heretique, qui fit semblant de prendre le pain, de la main de Chrysostome : De ces mots de S. Ambroise à Theodose ; *Prendras-tu de tes sanglantes mains le sainct corps du Seigneur? &c.* Signe tout euident, que cette Opinion n'auoit pas encor gagné alors, que cette operation changeast la nature de la chose, pour la rendre non maniable de la main des Chrestiens. Et leur estoient distribuez les pains par morceaux ; & les coupes de main en main, selon la multitude des communiquãs ; en leur prononçant, en diuerses Eglises, diuerses paroles. En la Latine ; *Accipe corpus Christi ; Pren le corps du Seigneur ; Pren le sang de Christ :* Et respondoient, *Amen ; Qu'ainsi me soit fait* ; ou, *Ainsi soit-il.* Autrement ; *Le corps de nostre Seigneur ; le sang de Christ te garde & conserue en vie eternelle.* Item ; *Le corps de Christ* ; Et respondoient, *Amen. Le sang de Christ, coupe de vie. R. Amen.* Comme il se voit és Liturgies Latines : A l'imitation de ce qui est en l'Euangile ; *Prenez, mangez, Ceci est mon corps, &c.* Où est cependant à noter ; Que les mots que le Prestre dit auiourd'hui pour lui seul, se disoient lors par les Prestres à tous les fideles cõmuniquãs. En la Grecque ; *Ie te communique*, disoit le Prestre, *le precieux corps de nostre Seigneur & Sauueur, en remission de tes pechez, & en vie eternelle.* Et ainsi de la coupe, selon ces mots de S. Paul ; *Le pain que nous rompons, la coupe que nous benissons ; est-ce pas la communion du corps de Christ?* Et sont cependant toutes les oraisons deuant & apres, tousiours temperees de ces mots ; *Ne pensons ici, rien de terrestre ; rien de charnel : Tout y est plein de mysteres : C'est vn sacrifice de loüange ; spirituel ; rationel ; sans sang : Vn pain celeste, qui se prend par vne ferme foi, par vn pur entendement : Vn Christ, qui est distribué, sans estre departi ; mangé, sans estre maschè ; qui nourrit, sans estre consommé, &c.* Pour nous apprẽdre tousiours à retenir la reuerence deuë aux sacremens, & neantmoins

Niceph. l. 13. c. 7.

Les paroles.

Ambros. liu. 4. des sacr. ch. 5.

Clemens in Liturg.

Microlog. c. 19.

moins à ne les confondre auec la choſe meſme ; à ne penſer pas proprement à vne mutation qui ſe face és ſignes: mais bien au changement que cette nourriture ſpirituelle, qui nous conioinct à Chriſt, doit operer, & opere en nous. Adiouſtons, qu'il eſt ſi certain, que de ce temps le Seruice n'eſtoit iamais ſans communication; que tout le Canon meſme d'auiourd'hui ne parle que du peuple aſſemblé pour la Communion, offrant & communiquant ; & non du Preſtre: tellement que les plus doctes, meſmes deuant nos Controuerſes, tenoient & diſputoient ouuertement; Que le Canon ne pouuoit eſtre leu, ni auoir operatiõ és Meſſes priuees: & le prouuoient par S. Gregoire. *Caſſan. in Præf. ad Ord. Romã.*

OR PENDANT que les ſacremens ſe diſtribuoient, parce qu'il s'y paſſoit vn long temps, il s'y chantoit pluſieurs Pſalmes. Ceux que nous y voions plus frequens, ſont; le 23. *Le Seigneur eſt mon Paſteur*: le 34. *Ie benirai le Seigneur en tout temps*: & nommément ce verſet; *Gouſtez, & voiez que le Seigneur eſt bon*: le 145. *Seigneur mon Dieu & mon Roi, ie t'exalterai*: le 103. *Mon ame, beni le Seigneur*: le 42. *Comme le cerf bruit apres le decours des eaux*: le 117. *Toutes gens louez le Seigneur, &c.* Ainſi qu'il ſe voit en S. Denys, en S. Cyrille, en Clement, & és autres Liturgies; Grecques toutefois principalement, parce qu'à Rome ils commencerent à les retrancher en verſets, dés ce temps. Le lieu de S. Auguſtin eſt clair à ce propos, parlant des Pſalmes: *Soit*, dit-il, *qu'on les chante deuant l'oblation, ou bien quand on diſtribue au peuple ce qui a eſté offert*. Et n'eſt à oublier, que les Pſalmes ci-deſſus cottez, ſont auiourd'hui, pour la plus-part, les plus ordinaires és Egliſes Reformees de ce Roiaume, pendant la celebration de la ſaincte Cene. Pſalmes pendant la diſtribution. *Denys en la Hierarch. Cyrille Catech. 5. Liturgie Clem. Auguſt. liu. 2. Retract. cap. 33*

APRES la Diſtribution, s'enſuit l'Action de graces; ſuiuant ce que dit S. Auguſtin; *Gratiarum actio omnia concludit*. Et S. Denys; *La ſaincte Communion finit par* Action de graces. *S. Aug. ep. 118. Dionyſ. in Hier. lib. 3.*

vne ſaincte action de graces. Et Chryſoſtome ; *Apres l'hymne, ils allerent à la montagne : A vous qui n'attendez point la derniere oraiſon, s'addreſſe cette parole ; car ce Cantique eſtoit le ſymbole de cettui-ci. Noſtre Seigneur commença & acheua par vne action de graces, afin que nous fiſſions de meſmes.* Et nommément en la Liturgie qu'on dit de Chryſoſtome, eſt pour Action de graces, le Cantique de Simeon; comme és Egliſes Reformees. Or la couſtume ancienne eſtoit, dit-il en vn autre lieu, que les fideles, apres auoir ouï la doctrine, les prieres, fait la ſaincte Cene, &c. ne s'en retournoient pas chez eux, toſt apres l'Aſſemblee congediee : mais les plus riches faiſoient apporter des viures de leurs maiſons; appelloient les pauures, & les feſtoioient au Temple meſmes. C'eſtoit ce que la Primitiue appelloit Agapes. Dont nous liſons en S. Iude; *Ce ſont des taches en nos agapes.* En Tertullian; *Noſtre ſouper, noſtra cœna, prend ſon nom de la choſe : Il s'appelle agape, i. dilection : Quoi qu'il nous couſte, ce nous eſt gain, de deſpendre en pieté, pour le ſoulagement des pauures, &c.* Et S. Auguſtin ; *Nos agapes repaiſſent les pauures, ſoit de pain, ſoit de chair: Vous dites que la charité des Chreſtiens eſt ſemblable aux ſacrifices des Paiens, &c.* Mais pour quelques abus qui s'y commirent, cette couſtume ceſſa. Et y eut meſmes articles exprez en quelques Conciles, pour ne faire plus ces Banquets és lieux deſtinez à l'Oraiſon. Bien voions-nous, que du temps de S. Auguſtin cõtinuoit encor la façon de faire vne Cene, ou Souper, le iour de la Paſſion du Seigneur; à l'iſſue duquel les conuiues communiquoient enſemble au ſacrement. Ce qui eſt encor retenu és Monaſteres de S. Benoiſt, comme il ſe verra ailleurs ; & l'appellent *Mandatum.*

Chryſoſt hom. 83. ſur S. Matt.

Agapes.

Chryſoſt. in 1. ad Corinth Oportet hæreſes eſſe.

Tertul. in Apol.

Auguſt. contra Fauſt. l. 20. c. 20. Siue frugibus, ſiue carnibus.

Concil. Laodic. c. 27. 28.

Auguſt. ad Ianuar. epiſt. 119.

Langage entendu.

ADIOVSTONS pour la fin de ce propos; Que l'vn & l'autre Seruice, tant des catechumenes, que des fideles, ſe faiſoit en lãgage entendu; aux Latins, en La-

tin; aux Grecs, en Grec; aux Syriens, en Syriac, &c. Et qui plus eſt, à haute voix, le peuple non ſeulement reſpondant; mais chantãt ſouuent auec les Miniſtres de l'Egliſe. Dont S. Ambroiſe dit, expliquant ce paſſage de S. Paul; *Mieux vaut cinq paroles en langage entendu en l'Egliſe, qu'autres dix mille, &c.* Que l'intention de S. Paul auoit eſté, de reprendre les Iuifs, qui prenoient plaiſir, pour la recommandation de leur langue, d'vſer de la Syrienne en leurs Sermons, & Oblations, i. en la celebration du diuin Seruice, & de la ſaincte Cene: directement contre ceux qui veulent maintenir, qu'il ſuffit que les Sermons ſoient entendus, & non le Seruice qui ſe fait en l'Egliſe.

S. Ambroſ. in 1. ad Corint. c. 14.

CHAP. VI.

Reſponſe à quelques obiections: Et quel Seruice ſe conforme plus à cette Antiquité, de l'Egliſe Romaine d'auiourd'hui, ou de la Reformee.

OR AVONS-NOVS donc veu en partie, en quoi conſiſtoit la celebration de la S. Cene, pendãt tout ce temps; ſçauoir depuis le Concile de Nicee I. où nous l'auions laiſſee, iuſques à ces grands Flambeaux de l'Egliſe Grecque & Latine, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Hieroſme, S. Chryſoſtome, S. Baſile, & autres. Où nous noterons en paſſant; Que l'Egliſe Romaine a eu ce malheur, qu'en la fertilité de ce ſiecle, elle n'a produit vn ſeul Docteur qui ait eu nom en l'Egliſe; Plus attentiue, cõme il eſt à preſumer, à fonder ſa Monarchie, qu'à eſtablir le Regne de Chriſt. Ne faut toutefois eſtimer, encor qu'en ſubſtãce le Seruice de ces Egliſes s'accordaſt; qu'il y euſt vn meſme formulaire par tout. Car, outre ce que la diuerſité y eſt palpable; il appert en Damaſe, que la Liturgie Grecque eſtoit differente de la Latine: Itẽ, entre les Grecs,

Diuers formulaires de la ſaincte Cene.

Damas. in epiſt. ad Hieronym.

diuerſes celles qui ſont attribuees à S. Denys, à S. Baſile, à S. Chryſoſtome : entre les Latins ; à S. Ambroiſe, à S. Iſidore, à S. Gregoire. Et S. Auguſtin eſcriuant à Ianuarius, dit que Milan & Rome auoient ceremonies differentes. Et le Concile de Veniſe, tenu ſous Leon I. *Que non ſeulement en diuerſes prouinces, mais en vne meſme, le Seruice eſtoit differant :* Entãt que les formulaires eſtoient remis à la diſcretion des Eueſques; pourueu qu'ils gardaſſent en ſon entier l'Inſtitution de la S. Cene ; telle qu'elle eſt és Euangiles, & en S. Paul. Et de fait, il n'y a aucune Liturgie, encor qu'elles aient eſté bien remuees, où elles ne ſe trouuent. Qui eſt ce qu'Optatus, qui viuoit en ce temps, appelle *Legitimum, quod in ſacramentorum myſterio præterirì non poteſt ; Cette legitime, i. eſſentielle partie, qui ne peut eſtre obmiſe au myſtere des ſacremens.*

Auguſt. ad Ianuar epiſt. 118. Concil. Veneti-um, Can. 15.

Optat. l. 2. aduerſ. Parmen.

Additions de l'Egliſe Romaine.

MAIS parce que nous ſommes principalement ſur l'Egliſe Romaine; remarquons conſequẽment ce qu'elle a adiouſté à ce Seruice, en tout ce temps. Damaſe, enuiron l'an 368 eſcriuãt à S. Hieroſme, le prie de lui enuoier *Pſallentiam Græcorũ*, la forme de chanter des Grecs: *Parce*, dit-il, *qu'entre nous il y a vne telle recherche de ſimplicité, que le iour meſme du Dimanche il ne ſe liſt qu'vne Epiſtre de l'Apoſtre, & vn chapitre de l'Euangile : Et nec pſallentium mos tenetur, nec hymni decus in ore noſtro cognoſcitur, i. On ne cognoiſt point en nos bouches la beauté des Pſalmes, &c.* Qui eſt à reuenir à ce que nous diſõs ci-deuant; Qu'anciennement il n'y auoit point d'Introit certain en l'Office Romain. Et ſi auons-nous veu, que les Pſalmes y eſtoient plus ordinaires, que toute autre choſe : Car meſme apres le Cõcile de Nicee, pour diſcerner les Orthodoxes des Arriens; Le *Gloria Patri*, fut ordõné au bout d'iceux, dés le tẽps de l'Empereur Cõſtãce. Les Orthodoxes diſoiẽt; *Patri, & Filio, & Spiritui ſancto, i. Au Pere, au Fils, & au S. Eſprit:* Les Arriens, qui les voulurẽt con-

Damaſ. in epiſt. ad Hieron. tom. 1. Concil.

Theod. l. 2. c. 22. Sozom. l. 34. 19

trefaire; *Patri, per Filium, in Spiritu ſancto; Au Pere, par le Fils, au ſainct Eſprit.* Anaſtaſe enuiron l'an 405. ordõne que tant Clercs, que Laics, ſe tiennent debout pẽdant la Lecture de l'Euangile. Innocent I. l'an 411. Qu'és aſſemblees & feſtes ſolennelles on baillaſt la paix aux Chreſtiens, auant la reception du ſacremẽt. Cela ſuccedoit au ſainct Baiſer, que nous auons noté en ſigne de reconciliation; & s'appelloit, *Annoncer la paix*, en ces mots; *Pax omnibus fidelibus, &c.* Celeſtin I. enuiron l'an 418. Que les Pſalmes de Dauid fuſſent chantez par Antiphones, i. alternatiuement, vn verſet reſpondant à l'autre, par tout le peuple, auant la celebration du S. ſacrement: Et de là puis apres, furẽt coupez par verſets, pour l'Introit, le Graduel, & l'Offertoire: L'Introit, qui ſe chantoit à l'entree du Seruice: le Graduel, lors proprement que le Diacre mõtoit les degrez du pulpitre pour aller lire: l'Offertoire, pendant que le peuple faiſoit ſes offrandes. Leon I. enuiron l'an 440. adiouſta cette oraiſon; *Hanc igitur oblationem, i. Nous te prions donc, Seigneur, que tu vueilles benignement receuoir cette oblation de noſtre ſeruice, & meſmes de toute ta famille, & diſpoſer nos iours en paix:* ſans paſſer plus outre. Laquelle, qui voudra bien conſiderer, au Canon ſuiuoit immediatement ces mots; *Hæc dona, hæc munera, hæc ſancta ſacrificia illibata, i. Ces dons, ces preſens, ces ſacrifices*; car elle ſe dit nommément, *ſuper oblata, ſur les preſens, & oblations du peuple.* Et tout ce qui eſt entre-deux, eſt notoirement inſeré depuis, ſans qu'il y ait aucune liaiſon naturelle. Inſera auſſi ledit Leon I. en l'oraiſon, *Vnde memores*, mẽtionnee par S. Ambroiſe, apres ces mots; *Que te preſenta ton Souuerain Sacrificateur Melchiſedech*; ceux qui enſuiuent; *Sainct ſacrifice, hoſtie immaculee*; deſtournãt peu à peu le propos, *ab oblatis, ad oblatam*; des preſens du peuple, à cette partie qui en eſtoit conſacree par le Preſtre pour l'vſage des ſacremens. Et à icelui meſme attri-

C. Sacerdos, C. Apoſt. anth.

D. 1. de Conſecr. Can. Pacem, de conſecr. Diſt. 2.

Bergomas lib. 9.

Ambroſ. l. 4. c. 6.

Sabell. Ennead. 8. l. 1.

Sigebert. in Chron.

Polydor. l. 5. c. 11.

Naucler. in Chron. bue Nauclerus, *Orate pro me, fratres & sorores*; & le *Deo gratias*, à la fin. Gelase vint enuiron l'an 409. qui rangea & ordonna les Collectes & Complendes; entre lesquelles il s'en recognoist encor quelques-vnes fort pures: & furēt icelles depuis remaniees par Gregoire, comme lui-mesme recite. Institua aussi que le peuple fust beni à la fin, par ces mots; *Benedicat vos Omnipotens, &c.* Et que le Seruice fust acheué par l'hymne des trois Enfans en la fournaise. Item; Parce que l'Eglise commençoit desia à estre fort riche d'oblations; que les sacrifices, i. les offrandes du peuple, fussent distribuees en quatre portiōs; Pour l'Euesque ou Pasteur; pour le Clergé, ou Ministres de l'Eglise; pour les pauures; pour la reparation du Temple. Et pourtāt, non sans cause, chascun estant ainsi chatoüillé d'adiouster tousiours quelque chose au Seruice, à sa fantasie; le Concile Mileuitain, du temps de S. Augustin, y auoit mis la main; Ordonnāt, qu'autres Prieres, Prefaces, Oraisons, Messes, i. Collectes, Recommandations, Impositions de mains, &c. ne fussent faites en l'Eglise, que celles qui auoient esté approuuees en Concile, ou Synode. *De peur*, dit-il, *que par nonchalance, ou ignorance, il ne s'y glisse quelque chose contre la foi.* Ce qui est repeté par le Concile Africain. Et venoit encor assez à temps, s'il eust esté bien obserué par les successeurs, mesmes par Gregoire.

Innocent. 3. de sacrament. altar.

Dissimilitude de la Messe Romaine.

ET PAR-AINSI nous voici venus iusques à cinq cents ans apres nostre Seigneur; recognoissans en tout ce temps, vn Seruice, consistant en Confessions & Oraisons, Psalmes, Lecture, Presche, Benediction, & Distribution des sacremens, selon l'Institution du Seigneur; Loüanges de Dieu, pendant la Commmunion, Action de graces pour la fin, &c. sans immolation nouuelle du Fils de Dieu, sans inuocation des creatures, sans adoration des sacremens; sans infinies autres, ou impietez, ou supersti-

tions: bien eſloigné par conſequent, de la Meſſe d'auiourd'hui; bien plus approchant au contraire, de la ſaincte Cene de l'Egliſe Reformee. La Meſſe Romaine, qui eſt l'action d'vn ſeul homme, diſant, liſant, parlant par ſignes, en langage non entendu, i. ſans edification: puis mangeant, beuuant, ſans communion, tout ſeul; & parlant neantmoins touſiours en plurier: ceremonie froide, s'il en fut onques. La S. Cene au contraire, qui conſiſte en vne ardente Oraiſon, par laquelle le Paſteur, pour tout le peuple, & pour ſoi-meſme, proteſte de la miſere & perdition humaine, d'vne ſerieuſe repentance, d'vn amẽdement de vie, de la remiſſion du peché par la foi, en Chriſt: En Pſalmes chantez vnanimement par tout le peuple; pour exciter & eſleuer l'eſprit à Dieu: En la Lecture de ſa ſaincte Parole; qui en ſon lieu eſt expliquee & appliquee par le Paſteur; apres qu'il a ſupplié le Createur ſolennellement, en faueur de ſon Vnique, qu'il lui oure la bouche, pour la bien enſeigner; les aureilles & le cœur au peuple, pour la bien entendre: En vne Oraiſon generale, pour les neceſſitez de l'Egliſe, & de tout le monde; pour les Magiſtrats, les Paſteurs; la conuerſion des infideles; l'extirpation des hereſies; la paix publique, les afflictions generales, & particulieres: En la Lecture de l'Inſtitution de la S. Cene, & explication d'icelle; par laquelle nommément les fideles ſont exhortez à approcher de la S. Table, en humilité & deuotion, en certitude de foi, & ardeur de charité; auec vne ſerieuſe recognoiſſance de leurs pechez; & neantmoins auec vne confiance de la miſericorde de Dieu, deſploiee en Ieſus Chriſt; admoneſtez de renoncer à toutes rancunes & ſimultez; & reconciliez ſoigneuſement, ſi elles ſont venues en cognoiſſance: Sinon, les impenitens & refractaires exclus d'icelle; non par la voix & prononciation d'vn Diacre ſeulement; mais par vne ſeuere

Conformité de la ſaincte Cene à l'ancienne.

denonciation du iugement de Dieu, s'ils abuſent du corps du Seigneur; par le ſentiment auſſi de leur propre conſcience; ou par le iugement de l'Egliſe. Apres leſquelles choſes, tous & chaſcun s'approchent de la S. Table, auec ordre, & reuerence, pour communiquer au corps & au ſang du Seigneur; reçoiuent les ſaincts ſacremens des mains des Paſteurs, auec les paroles plus ſignificatiues, ſoit de l'Euangile, ſoit de l'Apoſtre; eſleuãs leurs cœurs en haut, & prians Dieu, qu'il lui plaiſe, par la vertu de ſon S. Eſprit, leur donner la chair de ſon Fils, en viande; ſon ſang, en breuuage de vie eternelle; puis que par ſon infinie miſericorde, il les a daigné faire os de ſes os, chair de ſa chair, &c. pour eſtre, viure, & demeurer touſiours en lui. Et pendant toute cette action, la deuotion de l'Aſſemblee eſt entretenuë & fomentee de la lecture des ſainctes Eſcritures, plus conuenables à annoncer la mort du Seigneur, iuſques à ce qu'il vienne, & à rememorer le benefice inenarrable d'icelle: Du chant des Pſalmes auſſi, choiſis à propos; & pour ramenteuoir aux hommes leur miſere; & pour leur faire reſſentir la miſericorde de Dieu; & pour lui en rendre graces & ſerieuſes, & ſolennelles. Et eſt finalement congediee l'Aſſemblee, par vne priere de tout le peuple à Dieu, contenant vne ſommaire action de graces, de ce qu'il lui a pleu lui faire voir & gouſter l'aſſeurance de ſon ſalut, en la communion & participation de ſon Fils bien-aimé; coniointe auec le chant du Cantique de Simeon; emploié des Anciens, comme nous auons veu, à meſme vſage: Et apres la benediction ſolennelle; admoneſtee de teſmoigner la conionction qu'elle reſſent auec Chriſt, par le vif reſſentiment de ſes membres; en diſtribuant chaſcun ſelon ſon pouuoir, aux pauures, pour leſquels les Diacres ont à receuoir. Ie laiſſe les Catechiſmes, & publics, & priuez, qui ſont ordonnez & prattiquez quelques

ſemaines deuant, pour inſtruire & examiner ceux qui y doiuent eſtre receus. Le Preſche du matin, qui eſt ordinairement emploié à expliquer au peuple, la doctrine de ce S. ſacremẽt; & de l'apres-midi, pour nous exciter à en rẽdre graces à Dieu. Et iuge donc maintenant vn chaſcun ſans paſſion ici; Où eſt l'Antiquité; & où la Nouueauté: Vers l'Egliſe Romaine, qui du Seruice ancien, ne retient qu'vne legere & inutile eſcorce; ou vers la noſtre Reformee, qui en a r'eſtabli & toutes les parties, & la ſubſtance en ſon entier.

Obiection des Ceremonies.

ON nous dit ici; Si ne pouuez-vous nier que beaucoup de ceremonies ne fuſſent ja introduites en l'Egliſe, & au ſeruice & miniſtere d'icelle, que vous n'approuuez en vos Egliſes. Et qui doute, qu'en l'eſpace de cinq cents ans; de plus de cent mille nuits, l'homme ennemi, Sathan qui ſe leue de nuit, n'y ait peu ſemer de la zizanie? Et qui trouuera eſtrange, qu'en ces champs, parauãt & poſſedez, & cultiuez par les Gentils, par les Iuifs meſme; il ſoit demeuré de leur ſemẽce? Et qui au contraire ne s'esbahira, qu'aiant vne fois ouuert la porte à la Licence, à la Tradition, à l'Inuention humaine; il ſoit rien demeuré en ſon entier? Qui n'aura à louër Dieu, auec nous, qui contre la malice du Diable, la tyrannie de la Couſtume, la licence de la Tradition, la nature gliſſante de la Superſtition, la preſomption de l'Eſprit humain, les tenebres d'Ignorance ſuruenuës vers la fin de ce temps; ait daigné conſeruer vn ſi long temps, le principal de ſon Seruice; au moins en ce qui eſtoit de la ſubſtance? Ou qui n'admirera encores plus ſa bonté, de l'auoir fait comme renaiſtre en nos iours; le Soleil de ſa verité, apres vne ſi horrible confuſion; apres vne eternelle nuict? S. Auguſtin, eſcriuant des Ceremonies & Traditions de ſon temps, diſoit à Ianuarius; *Auant toutes choſes, ie veux que tu ſçaches ce qui eſt le principal de cette diſpute; C'eſt que Ieſus Chriſt, noſtre Seigneur, a voulu aſſub-*

Aug. ep. 118. ad Ianuar.

iettir les siens à vn doux ioug, & à vn fardeau leger, comme il nous dit lui-mesme en l'Euangile : Dont est aussi, qu'il a conioint & r'allié la societé de son nouueau peuple, par des sacremens, qui sont tres-peu en nombre, tres-faciles à obseruer ; & neantmoins tres-excellens en signification, &c.

S. Aug. ep. 119. Et que nous dit-il cependant en l'Epistre qui suit? *Certes*, dit-il, *il me desplaist, que l'on n'a point de soin de plusieurs choses tres-salutaires, commãdees és liures diuins, & cependant tout est si plein de presomptions (c. d'opinions anticipees) qu'vn homme est plus repris, d'auoir touche la terre à pied nud, en ces octaues ; que s'il auoit noie son esprit de vin, &c. Tellement que la condition des Iuifs est plus tolerable, que celle des Chrestiens : lesquels, bien qu'ils n'aient point recognu le temps de Liberté, au moins ne sont assubiettis qu'aux charges de la Loi (qui estoit de Dieu) non pas aux presomptions humaines : mais l'Eglise de Dieu constituee entre beaucoup de paille & d'yuroie, supporte beaucoup de choses, &c.* Et dit ceci S. Augustin, à propos de quelques Chrestiens, qui s'abstenoient de manger chair en telle sorte, qu'ils estimoient immondes ceux qui en mangeoient : *Ce qui est*, dit-il, *tout ouuertement contre la foi, & la saine doctrine.* Or remüons donc cette paille & cette yuroie, bastie sur le fondement d'or & d'argent, semee au champ de Christ, & neantmoins condamnee au feu par la Parole du Seigneur ; par l'arrest de l'Apostre. Loüons Dieu seulement, que ces bons Docteurs ont à faire à lui ; Seigneur plein de douceur, Maistre plein de clemence : Que si leurs ouurages, leurs inuentions bruslent deuant le feu de son Esprit ; au moins sont-ils sauuez quant à eux, à cause du fondement, par sa misericorde en Iesus Christ.

1. Cor. 3.

L'Eau benite.

Basil. l. de S. Spiritu ad Amphilochium. c. 27. Ambros. l. 2. de sacr. c. 5.

ILS nous alleguẽt pour la premiere, l'Eau benite ; & la nous veulent tirer de S. Basile, au liure du S. Esprit, à Amphilochius, où il dit ; *Nous consacrons l'eau du Baptesme, &c.* Et de S. Ambroise ; Qu'és Egliſes Occidentales il se faisoit vne priere à Dieu, qu'il lui

pleuſt benir l'eau,&c. Ie reſpons, que c'eſt mal argumenté,de l'eau du Bapteſme,à l'eau benite;de la priere, par laquelle l'vſage des creatures eſt benit, ſelon la vocation de chaſcune d'elles, à l'exorciſation d'vne creature deſtournee de ſon vſage : Et pourrois adiouſter pour S. Baſile, auec Eraſme, que ce liure depuis le milieu, ne tient rien de lui : Et Gregoire Nazianzene ſon frere, lui euſt reſpondu ; Que le Bapteſme ſe peut faire indifferemment de toute eau. Et ſi l'vſage de leur Eau benite eſtoit alors en l'Egliſe, eſtoit particulierement approuué de S. Baſile ; d'où vient donc qu'il ne ſe trouue point en la Liturgie qu'ils lui attribuent ? Car quant à ce qu'on la veut imputer à Alexandre I. ne faiſons point ce tort à l'Egliſe de Rome,ou de dire, ou de croire, qu'au temps que S. Iean diſoit en ſes Epiſtres; *Le ſang du Fils de Dieu nous purge de toute iniquité* : il y euſt vn Eueſque à Rome, qui diſt és ſiennes ; *L'eau aſpergee de ſel, conſacree par prieres, ſanctifie & nettoie le peuple, à l'exemple des cendres de la Vache rouſſe, &c.* Mais la verité eſt ; Que cette Eau a eſté introduite long temps apres, à l'imitation de l'Eau luſtrale & expiatoire des Gentils ; qui en vſoient encor en ce temps,& auec meſme ceremonie. Iuſtin dit ; *Les Gentils quand ils entrent en leurs temples, s'aſpergent d'eau, puis offrent ſacrifice à leurs Dieux.* Valentinian auſſi, Tribun de guerre, ſous Iulian l'Apoſtat, le ſuiuant au temple de Fortune,les Marguilliers qui eſtoient à la porte,ietterent de l'eau ſur tous ceux qui entroient, dont il en tomba vne goutte ſur ſa cappe. Lui ſe retournant, donna vn coup de poing à l'vn d'eux; s'en tenant,dit Theodoret,ſoüillé,non nettoié; parce qu'il eſtoit Chreſtien. Et de fait, le meſme dit ailleurs ; que Iulian en fit arrouſer tout ce qui ſe vendoit au marché, afin que les Chreſtiens n'y peuſſent rien achetter. Et que par cette Aſperſiō ils pretendiſſent expier les pechez ; appert par ces mots d'Hippo-

Greg. Nazianz. hom. 3. de ſancto Ianuario.

De conſecr. D. 3. Aquam.

Iuſtin Martyr Apol. 2.

Theodor. l. 3. ch. 15. 16.

Hippoc. de morbo sacro. crates meſmes, *de morbo ſacro*, afin que nous n'alleguions point ici les Poëtes : *En entrant*, dit il, *nous nous aſpergeons de cette eau, afin que ſi nous auons quelque peché, nous en ſoions purifiez.* Et Proclus dit; *Que non ſeulement elle ſe faiſoit d'eau vive, mais auſſi d'eau marine, parce que le ſel eſt deterſif.* Et l'*aſperſillum*, le vipillon, qu'ils appellẽt, *ou de roſmarin, ou de laurier, ou d'oliue:* Et non ſeulement pour en expier les hommes ; mais les villes, mais les temples, & autres choſes inanimees; cõme on fait aujourd hui en l'Egliſe Romaine. Brief, comme il y auoit entre les Gentils vne forme peculiere de la ſanctifier ; y trampant, comme nous dit Athenæus, vn tiſon pris de l'autel où ils faiſoient leurs ſacrifices: Ainſi de celle-ci; en exorciſant le ſel, & puis l'eau, & puis la mixtion des deux. Quoi fait, & les Gentils, & eux, eſtiment qu'elle purge les pechez.

Proel. de ſacrif. & magia.

Turneb. in Adverſ. l. 13. c. 21.

Athen. l. 9.

Durand. l. 4. c. 4.

L'Encenſemẽt. DE l'Encenſement; il eſtoit ſi couſtumier entre les Gentils, que Iulian l'Apoſtat, pour y obliger tacitement les Chreſtiens; introduit, que lors qu'on viendroit, ſelõ la couſtume, receuoir les preſẽs de ſa main, il ſe feroit fumer de l'encens deuant lui. Dont quelques notables Chreſtiens aians ſceu ſon intention, les lui vinrent r'apporter, pour n'en eſtre pollus : & à peu tint qu'il ne les fit mourir. De fait, entre ceux qui fleſchiſſoient anciennement en ce qui eſtoit de la pureté Chreſtienne, on nomme *Thuriſicantes*, ceux qui s'eſtoient laſchez iuſques là, d'offrir de l'encẽs aux creatures ; non qu'aux Idoles. Or ſoit de là, ſoit du Iudaïſme, où l'encens repreſentoit l'odeur des ſainctes oraiſons des fideles à Dieu: par cette meſme cacozelie, ou peruerſe imitation, il fut en fin tranſporté en l'Egliſe Chreſtiẽne. Non toutefois ſi toſt que l'õ veut faire croire: Car S. Auguſtin, S. Ambroiſe, S. Baſile, S. Chryſoſtome, & autres Anciens, en tant de volumes, n'en parlent point ; ſi on ne veut alleguer quelques Liturgies, que nous impugnerons ci apres de faux.

Theod. l. 3. c. 16.

Sozom. l. 5. c. 17.

Ruffin l. 1. c. 36.

S. Auguſt. in Pſal. 49. & 50.

S. Augustin au cõtraire; *Nous voila*, dit-il, *hors de souci: nous n'allons plus querir d'encens en Arabie; Dieu requiert de nous vn sacrifice de louange; & tel sacrifice auoit Zachee en son patrimoine, &c.* Item; *Ne lui offrirons-nous donc rien? Approcherons nous ainsi de Dieu? Et d'où donc l'appaiserons-nous? Offre; tu as en toi, dequoi offrir: ne vas point acheter d'encens au loin, mais di; Tes vœus sont en moi, Seigneur, que ie te rendrai en loüanges, &c.* Le seul où il se trouue, est S. Denys; autheur plus confit en vaines ceremonies, qu'en solide doctrine. Et long temps apres, enuiron l'an 800. nous lisons que Leon III. ordonna d'en vser en la Messe. *Plat. in vita Sixti I. Polyd. lib. 5.*

POVR les Cierges & Luminaires en l'Eglise; il est à noter, que la plus-part du Seruice des Chrestiens se faisoit au commencement, en cachette, & deuant le iour; comme nous lisons en Pline Second, & en tous les escriuains Ecclesiastiques; & par-ainsi ils n'y pouuoient estre sans lumiere. Or cette coustume de s'assembler la nuit, sous la persecution, continua encor sous la paix: Dont nous lisons, que Constantin continuoit les saincte veilles iusques au iour; & faisoit allumer, pour y aller & venir, des cierges & flambeaux fort grands, par toute la ville; & des lampes au lieu de l'oraison, pour esclairer aux assistans. Epiphanius appelle de là, *Psalmos & orationes lucernales*; *Les Psalmes & prieres qui se disoient à la lãpe.* Et c'estoit l'office des Acolythes, ἀκολούθων, de les allumer. De plein iour, nous ne voions point que l'Eglise Primitiue en ait vsé. Tertullian au contraire; *Pourquoi*, dit-il, *en vn iour de ioïe, n'ombrageons-nous point les posteaux de lauriers; & ne põons-nous point le iour de flambeaux?* Item; *Qui contraint le Philosophe de sacrifier, de mangrer, d'allumer de vains flambeaux en plein midi?* Parce que les Gentils contraignoient les Chrestiens à ce faire. Et Lactance, apres s'estre longuement moqué des Paiens, en cõclut en ces mots; *Qui pourra estimer que* Luminaires. *Euseb. lib. 4. de la Vie de Constantin. Epiphan. l. 3. t. 2. Tertul. in Apol. Lactã. lib. 6. c. 2.*

celui ſoit ſage, qui offre des chandelles & des lampes en don, à celui qui a creé & donné la lumiere? Reproche qui euſt eſté mal à propos faite aux Paiẽs, ſi elle euſt peu alors eſtre retorquee contre les Chreſtiens. Brief, le Concile Elibertin defend, ſous anatheme, de les allumer és cimetieres des Martyrs, où ſe ſouloient aſſembler les Chreſtiens: & appelle cela, *Troubler les eſprits des Saincts.* Or, auec beaucoup d'autres, cette ceremonie commença à paſſer des Gentils, aux Chreſtiens, du temps de S. Hieroſme, i. plus de 400. ans apres noſtre Seigneur: Et contre icelle eſcriuit Vigilantius, Preſtre de Barcelone, ſe plaignant de voir la ſuperſtition des Paiens, tiree en religion; & deriuee des Dieux du Paganiſme, aux Martyrs des Chreſtiens. S. Hieroſme l'entreprit contre lui; & trop aigrement, au iugement des plus ſains: Iuſques là, que S. Gregoire meſmes dit, qu'il euſt deſiré, qu'il euſt procedé plus modeſtemẽt enuers lui: encor au fonds, ne les defend-il qu'en tergiuerſant: *Nous n'allumons pas*, dit-il, *les cierges en plein iour, comme tu calomnies; mais nous emploions la lumiere, pour temperament des tenebres; afin de veiller iuſqu'au iour*, &c. Ailleurs il confeſſe, Qu'il y en a bien voirement qui les allument en plein iour; mais que c'eſt par ignorance & ſimplicité, en l'honneur des Martyrs: *Par vn zele de Dieu*, dit-il, *mais non ſelon ſcience.* Ces raiſons, en conſcience, ſont-elles pas directement contre l'vſage de l'Egliſe Romaine? En vn autre lieu, il obiecte à Vigilãtius; Qu'és Egliſes d'Orient on les allumoit meſme de Soleil, lors que l'Euangile ſe liſoit: Non, dit-il, pour eſclairer, mais en ſigne de ioïe. Tant qu'en fin; de la defenſe, on vient à la conniuence; à la tolerance; à l'approbation: & par ces degrez, ſous Gregoire le Grand, quelques cent ans apres, à l'ordonnãce expreſſe: car il ordonna des reuenus pour entretenir des cierges. Et Sabinian ſon ſucceſſeur; Que les lampes ardiſſent perpetuel-

Concil. Elibert. c. 34.

Hieron. contra Vigilant.

Greg. l. 12. Indict 7. ep. 9. Plat. in Sabiniano.

lement és Temples. Dont Durand, & autres voulans rendre la raiſon, aiment mieux dire, que c'eſt à l'imitation des chandeliers du Vieil Teſtament, ramenans les Chreſtiens au Iudaiſme, dont les Apoſtres auoient pris tant de peine de les arracher. *Durand. lib. 4 in Ration. Extrauag. de celebr. Miſſ. c. fin. &c.*

DE LA Croix, ils alleguent merueilles. Ils en font mille allegories; mille hyperboles. Qu'en peut-on dire apres S. Paul; *Dieu a reconcilié toutes choſes à lui, ayant fait la paix, par le ſang de la Croix de Chriſt.* Et ailleurs; *Ia n'aduienne que ie vueille ſçauoir, ou que ie me glorifie en autre choſe qu'en Ieſus Chriſt, & icelui crucifié.* Mais tout en vn coup, nous les voions deſcendre de cette Croix, i. de la mort & paſſiõ de noſtre Seigneur, de laquelle l'efficace eſt adoree des Anges, au ſeul ſigne de la Croix, de la forme du bois où il fut eſtendu: Et là deſſus paſſans, ſelon leur couſtume, des ſignes, aux choſes; des choſes, aux ſignes; ils viennent à attribuer à ce ſigne muët & nud, tout ce qui eſt dit, ſoit par les Apoſtres, ſoit par les Anciẽs, de la vraie Croix de Chriſt: Non, dis-ie, du vrai bois; c'eſt ce qui vient le moins en conte: mais du ſang precieux de noſtre Seigneur, vraiement & reellement eſpandu en l'arbre de la Croix, pour nous. Combien euſt il mieux vallu eſtre demeuré aux premiers termes? *Auoir*, dit S. Paul, *Ieſus Chriſt pourtrait deuant nos yeux, crucifié entre nous; & nous, auec lui.* Or S. Paul nous enſeigne, Que la Croix de Chriſt eſtoit ſcandale aux Iuifs; folie aux Gentils: Et la verité eſt, qu'ils reprochoient aux Chreſtiens, *Cruces ferales, des Croix funeſtes*; Les appelloient *Religioſos Crucis, Les Religieux*, ou *Deuotieux de la Croix, &c.* Comme encor les Iuifs modernes, eſcriuans de noſtre Seigneur, ne l'appellent point autremẽt, que le Crucifié. Les Chreſtiens donc pour monſtrer qu'ils n'eſtoient point honteux de ſa Croix, ains que c'eſtoit leur gloire; la plantoient ſur le milieu du front; en faiſoient leur marque & leur

De la Croix.

Col. 1. 20. Gal. 6. 14.

Gal. 2. 29. & 3. 2.

Minut. in Octauio.

Tertul. in Apol. c. 16.

תתלוי

enſeigne : & au lieu que les infideles la leur monſtrẽt en ſigne de moquerie ; en veulent vſer en honneur, & en reuerence ; la leur reprocher pour trophee de leur victoire, marque de leur triomphe. C'eſt à ce propos que Tertullian dit ; *Frontem ſignaculo Crucis terimus* ; *Nous fraions le front du ſignal de la Croix*. Et S. Auguſtin ; *Nous auons vn cœur, mais non pas tel que vous : Nous n'auons point de honte du Crucifie, ſçauoir de Chriſt : au contraire, en la partie ou eſt le ſigne de honte, nous mettons le ſigne de la Croix, i. au front, au plus deſcouuert de la perſonne*. Et ne pẽſez toutefois, que pour cela ils adoraſſẽt, ou ce ſigne, ou la figure de la Croix. Ains ce ſigne entre les Chreſtiens, ſe faiſoit en l'air du commencement, & ne ſubſiſtoit point : & ceux qui ont eſcrit 300. ans depuis les premiers, quand les Gentils le leur reprochent, dient clairement ; *Nous n'adorons point les croix, & ne les ſouhaittons ; mais bien vous*, dit Arnobe, *qui conſacrez des Dieux de bois, adorez les croix de bois, qui en ſont partie*. Et Cyrille, à pareille reproche de Iulian, reſpond tout à plat ; Que *Les Chreſtiens n'adorent ni honorent le ſigne de la Croix*. Que ſi en quelques lieux aucuns s'eſchappẽt à loüer la Croix ; qu'elle parfait tous les ſacremens ; qu'il n'y a rien de bien fait, ſans le ſigne de la Croix, &c. C'eſt par alluſion à la Croix de Chriſt, à l'efficace de ſa mort, en laquelle ſont fondez tous les ſacremens & myſteres de l'Egliſe ; & ſans laquelle, toute la doctrine d'icelle eſt nulle. Comme quand Athanaſe a dit, que le Diable ſe retire au ſigne de la Croix ; il adiouſte auſſi toſt, que c'eſt en l'Inuocatiõ du nõ de Chriſt. Que ſi nos Aduerſaires le veulent prendre au pied de la lettre ; qu'ils conſentent donc à S. Auguſtin, quand il dit en ces meſmes paſſages ; Que les catechumenes, en certaine façon, eſtoient ſanctifiez par le ſigne de Chriſt ; Que le ſigne de la Croix eſt vn ſacrement qui ſe reçoit au front, comme les autres en la bouche &

Tertul. de coro. militis.

Auguſt. de verb. Apoſt. ſerm. 8. & in Pſal. 41.

Arnob. libr. 8. aduerſus gentes, ex Minutius. Cyrill. l. 6. contre Iulian.

Chryſoſt. hom. 55. in Matth. Augu. tract. 118. in Ioan.

Hieronym. ad Euſtochium.

Athan. de humanit. Verb.

Auguſt. de pecc. merit. l. 2. c. 26. Cõtr. Fauſt. l. 19. c. 14. & in Pſal 141.

au

au corps : Paroles impropres, non moins l'vne que l'autre ; qui ont engendré des opinions de meſmes. Autrement ; que diront-ils à Thomas d'Aquin, qui maintient, que le ſigne de la Croix n'eſt point neceſſaire aux ſacremens ? Et combien euſt-il eſté plus à propos, de ſe tenir à la ſerieuſe meditation de la vraie Croix, de la mort & paſſion de noſtre Seigneur ? Or ce qu'ils en debattent, c'eſt pour preuue des ſignes de Croix, qui ſont tant frequens en la Meſſe : & ne peuuent ſçauoir bon gré à S. Denys, qui en ſa Liturgie, entre tant de ceremonies, ne les mentiõne point. *Thomas 3. p. Quæſtione 83. art. 5. ad 3.*

MAIS, toutes ces ceremonies, nous diſent ils, ſe trouuent dans les Liturgies ou Offices de ce temps ; de S. Baſile, de S. Chryſoſtome, &c. meſmes pluſieurs doctrines que vous n'approuuez pas. Ie l'aduouë certes volontiers, & reſerue à traicter les doctrines en leur lieu : mais ie reſpons ici en vn mot ; Que ie m'inſcrits en faux contre ces Liturgies ; pour prouuer, ou qu'elles n'ont iamais eſté eſcrites ni compoſees par ceux-là ; ou s'ils auoient dreſſé quelque formulaire de la celebration de la ſaincte Cene, comme il y a apparence, en leurs dioceſes ; qu'à meſure que les abus ſe ſont introduits, il a eſté corrompu & alteré depuis. Premierement ; Qui comparera celle dont vſent les Syriens, ſous le nom de Baſile, auec celle que nous auons ; y trouuera notable difference. Puis, en celle meſme que nous auons ; autre eſt l'exemplaire dont a vſé le vieil Interprete ; & autre, celui du nouueau ; meſmes en ce qui eſt de la ſubſtance. En ſecond lieu ; Pour celle de Chryſoſtome ; les exemplaires de Leon Thoſcan, d'Eraſme, & de Pelargus, ne ſe rapportent point : en l'vne ſe faiſant mẽtion des Treſpaſſez, & de l'Inuocation de la Vierge ; en l'autre, non : celle-là imprimee à Rome, celle-ci à Paris ; ſelon qu'on a eu plus de zele de la corrompre en vn lieu, qu'en l'autre. Qui n'eſt pas vn petit ſubiect pour les mettre en dou- *Liturgies de ce temps.*

Claud. Espenc. in lib. de Missa priuat.

te. Et de fait, le Docteur d'Espence note; *Que ce Leon ici a voulu mal à propos desguiser celle qui se dit de Chrysostome, en Messe priuee; l'accommodant a la façon de l'Eglise Latine de son temps, en laquelle elle estoit ja introduite: Car il estoit Secretaire d'Emanuel, Empereur de Grece, enuiron l'an 1170. & fut Interprete de l'Abbé Trithemius, vers lui. Ce que toutefois,* dit-il, *ie ne dis pas, pour la rendre ou suspecte, ou indigne de Chrysostome, & de l'Eglise Grecque: mais pour croire que comme elle auroit esté commencee par Chrysostome, elle aura esté par succession de temps, amplifiee par d'autres.* Et le mesme, pour mesmes raisons, se peut dire de celles qui sont attribuees à S. Basile. Pour le troisieme; En l'vne & en l'autre, nous auons le τειτάκιον: Or auons-nous monstré ci-deuant, qu'il n'est receu qu'enuiron cent ans apres eux, par Proclus, Archeuesque de Constantinople. En toutes deux; mention des Confesseurs, apres les Martyrs: Or est-il confessé, par nos Aduersaires mesmes, que leur nom n'a esté receu au Seruice de l'Eglise, que lõg temps apres; bien que beaucoup plus tard en la Latine. En toutes deux, le nom de Θεοτόκος, mere de Dieu; parlant de la S. Vierge: La doctrine en est nee auec l'Eglise; mais l'heresie de Nestorius a donné subiect à ce mot; receu és Conciles d'Epheſe, qui sont apres eux. En toutes deux, l'Encẽsement, εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν, en remission des pechez: Ceremonie incognuë à ces Peres; doctrine blasphematoire, non tolerable entre les Chrestiens. En celle de S. Basile particulierement l'ἀντίδωρον, εὐλογία; en Latin, *panis catechumenorum*; le pain benit; pour estre distribué apres le Seruice, à ceux qui n'auoient point communiqué; Incognu de ce temps en l'Eglise Grecque; non mentionné ni en Basile, ni en Nazianzene, ni mesmes en Chrysostome: Comme aussi particulierement en celle de Chrysostome, le Prestre adore l'image du Sauueur Crucifié, & de la S. Vierge. Chose inouïe en l'Eglise Grec-

que 300. ans apres; non mentiõnee en tous ſes liures, encor qu'il ait eſcrit pluſieurs volumes; deſcrit fort diligemment les ceremonies de la ſaincte Cene: mais qui plus eſt, condamnee par lui-meſmes en termes exprez: *N'eſt-ce point*, dit-il, *vne honte, que ceux que Dieu a doüez de raiſon, honorent le bois & la pierre? Que ceux auſquels il a donné la voix & la parole, s'emportent vers les choſes muettes? Et cuidons-nous que telle brutalité puiſſe obtenir miſericorde?* Pour le quatrieme; Adiouſtez, qu'il y eſt fait mention, non de Chryſoſtome ſeulement, qui y eſt inuoqué, en quelques exemplaires; mais de pluſieurs Saincts, qui ont veſcu depuis Chryſoſtome: qu'il y eſt prié pour l'Empereur Alexius; & pour le Pape Nicolas, ſous le nom d'Oecumenique, ou Vniuerſel. Or ſçait-on que l'Egliſe Grecque n'a iamais recognu l'Eueſque de Rome en cette qualité; Que dés l'an 1054. les Grecs l'auoient degradé, & mis le Patriarche de Conſtantinople en ſa place, c'eſt à dire, plus de 30. ans auant que Alexius vinſt à l'Empire. Et d'ailleurs, le premier de ce nom tombe en l'an 855. c'eſt à dire, plus de 200. ans auant Alexius. Tellement que ce doit eſtre le Patriarche de Conſtantinople, Nicolas, duquel fait mention Zonare, ſous Alexius; & non le Pape. Et de fait, il y nomme tous les autres Patriarches: Et quelle apparence, qu'il euſt oublié celui de Conſtantinople; s'y fuſt ſouuenu de l'Eueſque de Rome? Semblablement pour l'Empire d'Alexius; Et le premier du nom regnoit enuiron l'an 1080. C'eſtoit 700. ans apres Chryſoſtome. Celui donc qui a broüillé ces Liturgies, deuoit auoir mieux aduiſé à ſes affaires. Et neantmoins nous y gaignons encor ces poincts; Qu'en icelles, le peuple communique touſiours aux ſacremens; & ſous les deux eſpeces; Non le Clergé ſeul, qu'ils appellent: Qu'on ne ſçauoit lors que c'eſtoit, ni de Meſſe priuee, ni d'*Opus operatum*, d'Oeuure œuuree: Qu'il y a en icelle

Chryſoſt. hom. 57. in Geneſ. c. 31.

Zonar. tom. 3. Belarm. in præf. de Ro. Pontif. & Sigebert. & Leon. 9. Onuphr. Faſt. lib. 4.

prou choſes pour condamner la Meſſe Romaine; nulle qui nous doiue amener à l'approbatiõ d'icelle. Ce qui ſoit dit auſſi, pour les autres Liturgies, qu'on veut attribuer à ce meſme temps.

Epiſtres Decretales.

QVANT aux Epiſtres Decretales de ces ſiecles; elles ne ſont de meilleur alloi que les precedẽtes. Les meſmes raiſons les nous font reietter: La barbarie; les inepties; les ignorances. Si nous les donnons aux Papes; donnons-leur auſſi ce priuilege, d'auoir eſté les moins capables Eueſques qui fuſſent lors; plus Goths, en vn mot, que les Goths meſmes. Et n'ignore cependant, que dés ce temps la pieté n'eſtoit que trop confonduë auec la ſuperſtition; par le meſlinge des infideles; par le profond loiſir des Chreſtiens; par l'inondation des Barbarés; par l'ignorance des Prelats; qui s'entreſuiuirent conſecutiuement. Mais ie dis, que c'eſtoient deuotions particulieres, qui n'eſtoient encor paſſees en loix; ἐθελοθρησκείας *vere appellemus*; nous les pouuons appeller, auec l'Eſcriture, Seruices volõtaires; deſreiglemẽs de quelques hommes, pluſtoſt que de l'Egliſe. Comme quand nous liſons en S. Cyprian; Que quelques femmes emportent l'Euchariſtie en leurs mouchoirs; la gardent en leur coffre; en prennent tous les iours à ieun. En S. Hieroſme; Qu'on l'enuoioit aux nouueaux mariez, pour la prendre chez eux enſemble. En S. Auguſtin; Qu'on la baille aux enfans, par l'abus de ce paſſage; *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point de vie en vous, &c.* Es Conciles de Carthage III. & de Bonne en Afrique; Qu'on la mettoit en la bouche des morts; contre ce qui eſt dit, *Prenez, mangez*. Ce que nous liſons pratiqué meſmes par S. Benoiſt, à l'endroit d'vne femme morte: & defendu au Concile d'Auxerre par exprez. Brief, en ce beau liure d'Amphilochius, ſi nous le voulons croire, qui nous dit; Que S. Baſile en fit enterrer vne piece auec

Superſtitions particulieres.

Concil. Carthag. 3. c. 6. Compend. Concil. Hipponẽſis.

Concil. Altiſſio. Amphiloc. in vita Baſilij.

lui, qu'il auoit gardé ie ne ſçai quants ans, à cet effect, &c. Toutes ſuperſtitions ; qui ont des exemples tres-anciens ; & neantmoins auiourd'hui condamnees par l'Egliſe Romaine, qui veut s'appuier de telle Antiquité. Car qui pourroit dire, en quantes manieres l'homme ſe deſuoie, quand vne fois il ſort du droict chemin ; en quantes, il s'enueloppe de menſonge, quand vne fois il quitte l'Inſtitution du Seigneur, pour ſuiure ſa fantaſie?

CHAP. VII.

Quelle mutation receut la celebration de la Cene, enuiron le temps de Gregoire le Grãd; qui tombe ſur le ſixieme ſiecle de l'Egliſe.

NOVS ENTRONS maintenant du ſilence, aux tenebres ; de la pompe, en l'ignorance de l'Egliſe ; I'entens de la face exterieure d'icelle. Si l'vne a adiouſté beaucoup à la vanité, à la ceremonie ; non moins certes l'autre, à la ſuperſtition, à la fauſſe doctrine. Et pour le mieux comprendre ; reſſouuenons-nous ici en brief, en quel eſtat nous auons laiſſé, ou la Cene, ou la Meſſe, (appellons-la ainſi; puis que ce nom commence à gaigner le deſſus en ce ſiecle.) C'eſtoit vne Aſſemblee de Chreſtiens, inuoquans Dieu par Ieſus Chriſt ; chantans ſes loüanges, oians ſa Parole, attentifs à l'interpretation d'icelle, qui leur eſtoit faite par les Paſteurs: Offrans puis apres à Dieu, en action de graces, de ſes graces, des fruicts & biens qu'il leur auoit donnez ; pour eſtre partie conſacrez à l'vſage des ſacremens; partie à la nourriture des pauures ; ou autres neceſſitez de l'Egliſe. Et quant au Canon, c'eſt à dire, à cette partie principale du Seruice, en laquelle eſtoient benits, receus, & communiquez les ſacremens ; Nous l'auons

laiſſé compoſé d'vne preface, qui eſleuoit les eſprits des aſſiſtãs en haut; d'vn recit de la pure & ſaincte Inſtitution de la Cene; d'vne priere à Dieu, qu'il lui pleuſt donner efficace aux ſacremens, pour vnir de plus en plus les communiquans, à Ieſus Chriſt, leur chef; & aux membres de ſon corps, qui eſt l'Egliſe; & comme tels, les nourrir en vie eternelle: d'vne cõmemoration des ſaincts Martyrs; de leur vie & de leur mort, pour exciter le zele d'vn chaſcun à n'eſpargner rien pour la gloire de Dieu, à poſtpoſer tout à ſon ſalut: d'vne participatiõ & communication du corps & du ſang du Seigneur, ſous les ſacremens de pain & de vin, diſtribuez en la main des fideles: pendant laquelle, l'Aſſemblee Chreſtienne retentiſſoit de Pſalmes: & finalement eſtoit congediee par vne poſtcommunion, i. par vne ſolennelle action de graces, du benefice receu en Chriſt, ramenteu & ſeellé en la ſaincte Cene. Tout ce Seruice en langage entendu de tous; commun tant aux Miniſtres de l'Egliſe, qu'ils appellent Clercs; qu'au reſte du peuple, qu'ils dient Laics; leſquels, iuſques aux plus ſimples, reſpondoient, Amen; c'eſt à dire, ratifioient toute cette action, entant qu'en eux; & conioignoient leurs vœux à tout ce qui eſtoit dit & fait, comme à choſes par eux bien entendues. Voions conſequemment ce qui y a eſté adiouſté depuis; & iugeons ſans paſſion, ſi ce Seruice a amendé ou empiré de cet accroiſſement.

La mutation & ſes cauſes.

CERTES, ſi les Cõciles Mileuitain & Africain euſſent eſté bien obeïs, nous eſtions hors de cette peine: car voians les Peres qui y aſſiſtoient, la licence que chaſcun donnoit à ſa fantaſie; ſous ombre, les vns de Tradition, les autres de bonne Intention; ils auoient tres-bien ordonné, Que nul n'entrepriſt d'y rien inſerer ni introduire, ſans l'aduis des plus ſages, & l'authorité des Conciles. L'ignorãce, qui n'eſt iamais ſans preſomption, paſſa toſt apres par deſſus: & d'autant

plus perilleuſement, qu'elle fut coniointe auec vne authorité, qui lors vint à ſon comble; L'authorité, dis-ie, de l'Egliſe Romaine, qui ſucceda lors aux Empereurs, & peu à peu ſe logea en leur place; puiſſante de force, & de credit, non moins d'exẽple. Les Goths donc, & les Huns, & les Vandales, &c. plus de cent ans entiers rauagent l'Empire d'Occident; les Perſes & les Parthes, celui d'Orient: Ils enſeueliſſent toutes bonnes lettres; ils n'eneruent pas moins les legitimes Polices. Les grands perſonnages que Dieu auoit ſuſcitez tant en Orient, qu'en Occident, viennent à mourir; les lumieres de l'Egliſe, les fleaux des hereſies: Leurs ſucceſſeurs nais & eſleuez ſous la Barbarie, les precedent en authorité, & ne leur ſuccedent pas en ſuffiſance. Cela fait que les ſemences des Pelagiens, & autres heretiques, pluſtoſt couuertes, qu'eſteintes, reuiennent ſus; plus ſoigneuſement cultiuees que les bonnes plantes; parce qu'elles s'approchoient plus du ſens commun, de l'orgueil de noſtre nature. Ceux auſſi qui ne ſe pouuoient ſi bien faire valoir par la doctrine, veulent preualoir par l'apparence; qui ne pouuoient nourrir leur troupeau de la Parole de Dieu, le veulent paiſtre de ſuperſtitions & de ceremonies; à faute de laict, comme les nourrices ſeiches, de la premiere liqueur qu'ils rencontrent; à faute de pain, de ſiliques. Et pourtant voions-nous en ce ſiecle, toutes ces Nouueautez entrer à flot, ſans retenuë, ſans bride: Les contes du Calendrier des Bergers, y ſont pour hiſtoires; les ſonges, pour Euangiles. L'Egliſe auſſi s'y trouue en vn moment maſquee & deſguiſee à la Paienne, à la Iudaique. Et ne chãge pas (c'eſt bien le pis) de robe ſeulemẽt; mais bien de mœurs, mais meſme de doctrine.

COMMENÇONS par l'Egliſe Grecque. Nous auons parlé ci deuant du Τετράμυον, introduit par Proclus, Patriarche de Conſtantinople, & receu en la Additions en l'Egliſe Grecque.

Liturgie, à la ſuggeſtion d'vn certain enfant, qui diſoit l'auoir ouï, eſtant extraordinairement rauï au Ciel. Auons auſſi touché, comme au Concile d'Epheſe, en conſequence de la condamnation de Neſtorius & Eutyches, il auoit eſté dit; Que la ſaincte Vierge pouuoit eſtre appellee Θεοτόκος i. mere de Dieu. Or voici s'eſleuer vn certain Petrus Gnapheus, en Antioche, qui en veut abuſer à hereſie & ſuperſtition: C'eſtoit vn Preſtre de Chalcedoine, Eutychien de ſecte, qui par la faueur de Zenon Iſaure, depuis Empereur, ſe pouſſa en l'Eueſché d'Antioche, en ſupplantant le legitime Eueſque, Martyrius: Et receu qu'il eſt, ordonne en ſon Egliſe, qui eſtoit de grande eſtenduë; qu'au bout du *Triſagium*, hymne ainſi appellé, parce qu'il contient ces mots; *Sanctus Deus, Sanctus Fortis, Sanctus Immortalis, miſerere nobis*; Il fuſt inſeré, *Qui crucifixus es pro nobis, Qui fus crucifié pour nous*; le referant au Pere; lequel il tenoit, heretiquement, auoir ſouffert pour le genre humain; en confondant & les perſonnes, & les natures. Et Nicephore dit, que cela y duroit encor de ſon temps. Et d'abondant; Qu'en toutes les prieres qui ſe feroient en ſon Egliſe, le nom de la Vierge, mere de Dieu fuſt inuoqué; En intention, que cette doctrine ſe rendroit plauſible, en faueur du Concile d'Epheſe; & feroit aualler ſes hereſies plus doucement. Or s'enſuiuit toſt apres, que l'Empereur Leon le Grand, aduerti de ces nouueautez, le condamna à l'exil: tant qu'il promit de s'en abſtenir; & ſe contint iuſques à ce que le Perfide Baſilicus ſe voulut emparer de l'Empire; par le moien duquel, il recouura la liberté, & la licence de mal-faire, tout enſemble: Et fut depuis ſupportee ſa doctrine, par l'Empereur Anaſtaſe; lequel eſtoit Eutychien. Iuſtinian l'Empereur adiouſta, mais ſans rien gaſter: car il voulut qu'és Aſſemblees Chreſtiennes cet hymne fuſt chanté; Μονογενὴς υἱὸς καὶ λόγος θεοῦ, &c.

Theodor. Anagnoſtes in Collecta.

Nicephor. lib. 16.

Fils Unique de Dieu, Verbe diuin, qui eſtant immortel, daignas pour noſtre ſalut, prendre chair humaine, de la ſaincte Vierge mere de Dieu, & touſiours vierge, mort, reſſuſcité, &c. Sauue nous. Il y a apparence que ce fut par l'authorité du Synode Vniuerſel de Conſtantinople, pour reprimer les Samoſateniens, Arriens, Monothelites, &c. Et c'eſtoit honorer la S. Vierge, ſelon l'intention des Conciles d'Epheſe, ſans preiudice de l'honneur deu à Dieu, priuatiuement à toutes creatures. Paul. Diac. l. 16.

DE CE meſme temps vinrent auſſi à naiſtre les Litanies, ou Supplications, entre les Orientaux premierement; & puis entre les Occidentaux: Non ſans quelque imitation des Ambaruales des Paiens. Et en fut pris l'occaſion à Conſtantinople, d'vne peſte; à Lion, d'vn tremblement de terre; dont elles paſſerent, en ſemblables occurrences, par tout l'Orient & l'Occident. La forme eſtoit; Qu'ils conceuoient par certains articles, les neceſſitez ou calamitez publiques, qui les preſſoient, ou menaçoient; à chaſcun deſquels, prononcé par le Preſtre, ou Eueſque qui alloit deuant, le peuple reſpondoit; Κύριε ἐλέησον, Κύριε εἰσάκουσον, *Seigneur, fai miſericorde; Seigneur, exauce nous.* Les Inuocations des Saincts, ni meſme de la ſaincte Vierge, n'y entrerent de long temps apres; ſinon, entant que l'Empereur Anaſtaſius, Eutychien, fauteur des opinions de Petrus Gnapheus, innouateur en cette part, entreprit de les faire valoir.

MAIS venons à l'Egliſe Romaine, où nous auons plus à faire. Symmachus, Eueſque de Rome, enuiron l'an 506. ordonne que tous les Dimanches & iours de feſte, *Gloria in excelſis*, ſoit chanté: Ce qui par autres eſt attribué à Teleſphore. Aucuns diſtinguent que cettui-ci ne l'auoit ordonné que pour le iour de Noël. Tant y a, que les Grecs l'auoient pluſtoſt; car c'eſt ce qu'ils appellent δοξολογία. Il adiouſte au Con- Mutation en l'Egliſe Romaine. *Alcuinus, Berno, Rabanus, Walafridus, &c.*

cile de Rome, tenu sous lui; *Que nul Prestre en l'Eglise de Rome ne dira la Messe, sans son sceu.* Qu'on iuge de là, si ce n'est pas pour reuenir à ce que nous lisons, & disons ailleurs; Qu'il n'y auoit en chacune paroisse, qu'vne Assemblee Chrestienne, en laquelle les fideles prioient Dieu, oioient l'Euangile, & communiquoient ensemble aux sacremens. Agapet I. institua les Processions, premierement auant la Messe de Pasques: Parce, dit Durand, que les Anges dirẽt aux femmes; *Dites aux disciples, qu'il sera premier qu'eux en Galilee.* Et de cette procession furent puis apres engendrees celles des Dimanches. Ce fut enuiron l'an 535. Vigilius ordonna enuirõ l'an 536. que ceux qui auroiẽt à celebrer la Messe, regardassent l'Orient; Et dés cette heure-là, la plus-part des Autels y furent tournez. Item; Que les iours de feste eussent leurs Lectures, ou Leçons particulieres: & neantmoins voulut, *Que les presens, oblata munera, fussent tousiours consacrez à Dieu, par mesme ordre de prieres.* En quoi est à noter; que le Canõ n'estoit pas reiglé & prefix, comme nous le verrons depuis: Et d'ailleurs, que les oraisons, dont il entend parler, sont referees *ad oblata munera, aux dons qui s'offroient par le peuple:* & non à l'oblation pretenduë par le Prestre, de Christ, Fils de Dieu, à son Pere. A icelui mesmes est attribuee la feste de Chandeleur; & nous en est donnee la raison: *Les Paiens*, dit Rhenanus, *à l'entree de Feurier celebroient Proserpine auec des cierges ardents: Pour n'irriter leur opiniastreté, on les ordõne le mesme iour, pour la Vierge Marie:* Et Iacobus de Voragine en parle de mesmes. Pelage II. enuiron l'an 580. ordonne qu'il se feroit mention des Trespassez en toute Messe, apres l'esleuation de l'hostie: Soit qu'il l'entende de toutes les oblations, qui à la mode du Vieil Testament, s'esleuoiẽt pour les presẽter à Dieu; soit de cette partie, qui en estoit mise à part pour le sacrement: Car

Petr. de Natalibus.

Petr. de Natal.

Vigil. epist. 3.

Rhenan. in Tertull. de corona militis.

Jacob. de Vorag. serm. 82. de Sanctis.

ainſi en parle Hermannus Gigas; vſant des termes de ſon temps, pour exprimer ce qui ſe faiſoit en cettuilà; non encor ſi corrompu. Et de là appert ce que nous diſions ci-deſſus; Que ce qui ſe faiſoit pour les Treſpaſſez auparauant, eſtoit vne couſtume Paienne, & non vne loi Chreſtienne; vne ſouffrance, & non vne ordonnance de l'Egliſe. Et par-ainſi nous voici paruenus à Gregoire I. qui de tous ces ingrediens, & de pluſieurs autres, fait vne compoſition, qu'il appelle, l'Ordre Romain, ou la Meſſe Gregorienne. Et c'eſt ſur cela que nous auons maintenant à inſiſter. *Hermannus Gigas.*

GREGOIRE donc, nous dient les hiſtoriens, venu au Pontificat, veut reformer tout l'Ordre de l'Egliſe, en toutes ſes parties; Iuſques-là, que Platine apres auoir ſpecifié Meſſes, Chãts, Litanies, Stations, Proceſſions, Feſtes, &c. *Que dirai-ie plus*, dit-il, *quand toute l'inſtitution de l'office Eccleſiaſtique, principalement de l'ancien, eſt inuentee & approuuee de lui? Que pleuſt à Dieu que nous tinſſions; & non cette Barbarie, qui en deſgouſte les gens doctes auiourd'hui, &c.* Mais certes, ſous ombre de redreſſer l'ordre & la diſcipline, decheus ſous la confuſion des Barbares; Il n'endommage pas peu la doctrine meſmes: & ceux qui vinrent apres, comme dit Platine, encor pis. Pour la Liturgie; il n'y auoit point d'Introït du commencement: & depuis, Celeſtin en auoit inſtitué vn; Gregoire veut qu'il ſoit doublé, & chanté par deux fois. Les Pſalmes ſouloient eſtre chantez premierement entiers, par tout le peuple, & d'vne voix: puis par pauſes, ou diapſalmes; & en fin par verſets, eſquels le Clergé & le peuple s'entrereſpondoient: Gregoire en dreſſe vn Antiphonaire pour tout le cours de l'an; des Verſets & Reſponſoires de chaſque iour. Meſmes ordonne vne eſchole de Chantres, pour chanter l'Office; & ſe peine fort à faire receuoir ſon Chãt par toutes les Egliſes Latines; ſe plaignant que les voix barbares des

Changement notable ſous Gregoire.

Plat. in Gregorio Magno.

Introït.

Hermannus Gigas in Vter. tẽp.

Pſalmes.

Chant.

Ioan. Diacon. l. 2. c. 6. & 7. Vvalafr. c. 22.

François, Allemans, & Anglois, ne s'y pouuoiẽt bien accommoder. Il prend le Kyrie eleiſon des Grecs, & en eſt blaſmé; diſans quelques vns, Que c'eſtoit bien loin de reduire l'Egliſe de Conſtantinople, ſous celle de Rome, puis qu'il en attiroit les façõs à Rome. Il s'ẽ excuſe en ces mots; *Entre les Grecs, tout le peuple le dit; entre nous, le Clergé, (i. les Miniſtres de l'Egliſe) ſeulement, & le peuple reſpond.* Item; *Autant de fois que nous diſons, Kyrie eleiſon; autant diſons nous, Chriſte eleiſon: Ce qui ne ſe fait point entre les Grecs.* Pour les oraiſons, il en compoſa vn liure; partie compilé de celui de Gelaſius, qui eſt appellé le Sacramentaire, contenant celles qui ſe doiuent dire tous les iours de l'annee. *S'il ſe trouue*, dit Vvalafridus, *en ce liure quelque choſe qui cloche, il eſt à croire que ce n'eſt pas de lui, mais que quelques-vns l'auront adiouſté depuis.* Et de fait, il ſe voit encor des anciens Meſſels, où ſont notees les Oraiſons, Secretes, & Poſt-communions de Gregoire; pour les diſcerner des autres; leſquelles à la verité, ſont plus impures que les ſiennes. Pour les Leçons de l'Euangile, & de l'Epiſtre; il ſuit du tout le Lectionaire, ou *Comes*, attribué à S. Hieroſme; ſauf que pour les iours de feſte, l'ordonnance du Pape Vigilius fut entretenuë: & y conforme meſmes ſon Antiphonaire; taſchant de faire venir les Antiphones priſes des Pſalmes, à propos des Leçons: Au lieu, qu'auant ce Lectionaire, les Euangiles, Epiſtres, Propheties, & autres liures du Vieil & Nouueau Teſtament, ſe liſoient entiers. Et quant aux Predications, & Expoſitions de la Parole de Dieu au peuple; Il dit de ſoi-meſme en quelque lieu, qu'il auoit expoſé quarante Leçons de l'Euangile, ſelon qu'il auoit accouſtumé d'eſtre leu à certains iours en l'Office: Et que de ſes Expoſitions, les vnes il les auroit dictees à vn notaire, qui puis apres les auoit leuës à l'aſſiſtance; les autres, il les auroit prononcees de ſa propre bouche. Mais ſi

Kyrie eleiſon.

Greg. lib. 7. epiſt. 63. ind. ct 2.

Oraiſons.

Gregor. l. 2. c. 17.

Vvalafrid. c. 22.

Leçons.

Sermon.

Gregor. in præf. homil.

se plaint-il fort, que de son temps l'abus auoit tant gaigné, que *Les Pasteurs de l'Eglise abandonnoient la chaire, & la predication de l'Euangile, & ne vacquoient plus qu'à chater.* Ce qu'il dit estre aduenu, parce qu'on aduançoit au Ministere de l'Eglise, des Chantres, qui pensoient auoir fait leur charge, quand ils auoient desploié leurs voix à recreer le peuple de leurs chãts; & non pas à lui enseigner la foi, & les mœurs. Pour les Offrandes, elles continuoient tousiours, encor que l'Eglise fust ja fort riche: dont aucuns Anciens se plaignent, que les Euesques n'auoient pas fait comme Moyse, qui fit publier qu'on n'apportast plus rien, quand il vit qu'il en auoit assez pour la construction du Tabernacle. Car nous trouuons mesmes que du temps de Gregoire, on offroit des brebis, des veaux, &c. contre le Canon exprez, de ne presenter que du pain & du vin. Mais le plus grand abus qui suruint de la Consecration des offrandes, nous fait plus legerement passer par dessus les autres.

Gregor. D. 92.

Offrandes.

Gregor. in Dialogũ.

OR AVONS-nous veu que la coustume estoit; Que le peuple presentoit de ses fruicts à Dieu, à l'imitation du peuple ancien: Que ces fruicts lui estoient consacrez par vne saincte oraison, à l'imitation de celle du Sacrificateur, entre les Israëlites; par laquelle il estoit supplié de prendre cette action de graces en gré; d'accepter ce sacrifice de loüange. Et estoient ces fruicts, comme tous les Pacifiques entre les Iuifs, esleuez ou tournoiez, pour les monstrer au peuple: puis de ces mesmes fruicts, i. pain & vin, en estoit pris ce qui estoit necessaire pour les sacremens; le surplus reserué aux pauures, &c. Or toute cette loüable coustume commence non à degenerer seulement, mais à passer en poison, enuiron ce temps de Gregoire: Et à bon droict, dit Vvalafridus, qu'il dressa l'ordre des Messes & Consecrations, aussi bien que des Chants. Car de fait, la forme de la Consecra-

Vvalafrid. 22.

tion fut lors reellement changee, en changeant le ſubiect : entant que les mots proprement attribuez à la benediction des dons & offrandes, furent appropriez directement aux ſacremens. Ici donc s'agiſt de cette partie de la Meſſe, qui proprement s'appelle Canon. En la Primitiue Egliſe la ſaincte Cene ſe celebroit tous les Dimanches, & tous les fideles aſſiſtans eſtoient tenus d'y participer : Peu à peu ce zele ſe refroidit; dont nous oions crier S. Ambroiſe, S. Chryſoſtome, & autres. En fin, on en vient là; Que les Laics s'accouſtument pour la plus-part à n'y communiquer plus, & n'en ſont plus preſſez par la diligence des Paſteurs. Dont auſſi s'enſuit vne relaſche de la ſeuerité des Canons, ſçauoir ; Qu'ils y participeront au moins trois fois l'an, à Noël, à Paſques, & à la Pentecoſte : Autrement, ne ſeront point tenus pour Catholiques; ce qui fut depuis reſtraint à Noël ſeulement. Et par ainſi, ne reſtoit à participer ordinairement au ſacrement, que les Miniſtres de l'Egliſe, qu'ils appellent Clercs. Qu'en aduient-il ? Les Preſtres ne veulent laiſſer pour cela à prendre des offrandes : Et afin que le peuple ne s'y rende moins deuotieux; lui font entendre, que l'œuure qu'ils font, ne laiſſe de lui profiter par la ſeule aſſiſtance. Mais peu à peu, ces offrandes ne ſont plus apportees de la Table, à l'Autel; de la Nef, au Chœur; pour eſtre conſacrees par le Preſtre: comme auſſi il euſt eſté indecent, eſtãs icelles, contre les Canons, compoſees d'argent, de laines, de beſtail, &c. Mais ſeulement celle partie de pain & de vin, qui deuoit ſeruir au ſacrement. Et au lieu encor qu'on ſouloit benir pluſieurs pains, pour ſatisfaire à la multitude, leſquels eſtoient coupez & diſtribuez par pieces; le Preſtre ſe cõtente d'en benir autant qu'il lui ſemble en eſtre de beſoin, pour le nombre des communiquans, qui eſtoit petit. Tellement qu'il ne ſe benit plus d'ordinaire, qu'vn pain;

Le Canon.

Can. Non iſte. C. quotidie. de Conſecrat. diſt. 5.

Synod. Agath. c. 18.

lequel du tẽps de Gregoire, eſtoit grand, large, & rõd, paiſtri comme le commun ; & tel que l'ordinaire : Il l'appelle *Coronam, ſiue Corollam.* Et ce pain eſt allé diminuant, à la proportion de la deuotion, tellement qu'il eſt venu peu apres à rien: ſelon ce Canõ qui dit, Que le Preſtre ne peut celebrer à moins de trois, pour communiquer auec lui : Dont naſquit la couſtume de rompre ce pain ainſi extenué, en trois pieces ; que depuis, comme nous verrons en ſon lieu, on a allegoriſé diuerſement. *Grego. l. Dial. 4.*

OR VENONS-nous donc par ces degrez, en ce ſiecle, à paſſer *ab oblatis, ad Oblatam* ; des choſes generalement offertes, à cette partie reſeruee pour le ſacrement, que par corruption on a appellé Oublie ; des pains de l'offrande vſuels & ordinaires (comme nous apprend S. Gregoire) à vn ſeul pain ſans leuain ; que le Preſtre commença puis apres à fournir lui-meſme pour le ſacrement. Et toutes les prieres & oraiſons, qui ſe ſouloient dire & faire en la Conſecration de ces premieres offrandes, viennent à eſtre transferees au pain & au vin, deſtinez pour le Preſtre & ce peu qui auoient à communiquer auec lui. C'eſt où ſe trouuerent empeſchez, ſoit Scholaſticus, ſoit Gregoire, lors qu'il fut queſtion de redreſſer ces oraiſons qui font partie du Canon : Car de fait, ces mots ; *Vt accepta habeas, & benedicas hæc dona, hæc munera, hæc ſancta ſacrificia illibata ; Que tu aies aggreables ces dons, ces preſens, ces ſacrifices ſaincts & entiers.* Item ; *Qui tibi offerunt hoc ſacrificium laudis ; Ceux qui t'offrent ce ſacrifice de loüange.* Item ; *Supra quæ propitio vultu ac ſereno reſpicere digneris, & accepta habere, ſicuti dignatus es munera pueri iuſti tui Abel, &c. Sur leſquels il te plaiſe regarder de ton viſage propice & ſerain, & les aggreer, comme tu daignas les dons de ton iuſte enfãt Abel, &c.* Item ; *Iube hæc perferri per manus Angeli tui, in ſublime altare tuum, &c. Commande qu'ils ſoient portez par les mains de* Changement *ab oblatis ad Oblatam.* *Gregor. in Dialogu.*

ton Ange, en ton ſublime autel, &c. Tous ces propos, dis-ie, ne peuuent pas eſtre ſainement entendus, ſinon de ces dons: Ni ſans ineptie, deſtournez à la benediction des ſacremens que nous receuons de la main de Dieu; au lieu que de noſtre main il daigne receuoir ces ſacrifices de loüange: Ni ſans blaſpheme, deſtors à l'oblation que le Preſtre pretend du Fils de Dieu, veu meſmes qu'il eſt dit; *Qui tibi offerunt, Ceux qui t'offrent*: Ce qui ne peut eſtre dit que du peuple aſſiſtant, & non du ſeul Preſtre. Et neantmoins tout d'vn coup, ils deſcendent *ab oblatis ad Oblatam*, en leur Canon; des oblations à l'Oublie; ſans teneur, ſans liaiſon, ſans conſequence; d'vn ſacrifice de loüange, à vn ſacrement; d'vn ſacrement, à vn ſacrifice propitiatoire; du ſigne, à la choſe meſme; de la commemoration de la mort de Chriſt, à la pretenduë reelle immolation d'icelui meſme. Et veulent que tout ce qui a eſté dit de ces dons, ſoit dit de Chriſt, qu'ils pretendent offrir & immoler à Dieu; quelque reſiſtance qu'y face & la Grammaire, & la Theologie: c'eſt à dire, Qu'il ſoit prié de daigner aggreer le ſacrifice de ſon Fils vnique, comme celui d'Abel; Que ſes Anges le lui repreſentent ſur ſon autel: & mille telles impertinences, qui ſeront mieux examinées en leur lieu. Et neantmoins, apres quelques oraiſons qui tombent entre deux, ne ſe peuuent garder de reuenir encor à ces preſens, meſmes apres la Conſecration; *Per quem*, dient-ils, *hæc omnia, Domine, ſemper bona creas, ſanctificas, viuificas, benedicis, & præſtas nobis*; *Par lequel, Seigneur, tu nous crees touſiours ces biens, les nous ſanctifies, viuifies, benis, & fournis, &c.* Ce qui eſtoit notoiremẽt rapporté à *dona, munera, ſacrificia illibata*; *aux dons, preſens, & ſacrifices*: Et fut deſtourné par eux, aux ſacremens premierement; & puis au ſacrifice de Chriſt meſmes; qu'à leur conte, ils recognoiſtroient pour creature, qui ſeroit creée, ſanctifiee, viuifiee, & benite

tous

tous les iours. Et de fait, en la Liturgie qu'ils attribuent à Clement, meſmes apres la Conſecration, ils prient *pro dono oblato, pour le preſent offert*: Mais en tout autre ſens, qu'en la Meſſe Romaine; ſçauoir, à ce *Qu'il plaiſe à ce bon Dieu le receuoir en ſon ſainct autel, par l'interceſſion de Chriſt, en odeur ſouëue.* Ce qui par conſequent, ne peut eſtre dit de Chriſt meſmes.

Es SERVICES precedents il eſtoit fait mention des Saincts & Martyrs, deſquels les noms, dit S. Denys, eſtoient leus ἐκ τῶν διπτύχων, de certain regiſtre: Partie, pour nous mõſtrer qu'ils viuoient, & faiſoient encor partie de l'Egliſe; partie, pour nous exciter & accourager à leur imitation: Et depuis, les Deuotions, ou pluſtoſt Superſtitions particulieres auoient paſſé iuſques à les prier. Or en ce Canon, on va plus auant; iuſques à prier Dieu, qu'il reçoiue leurs merites & interceſſions pour les viuans. Et eſt auſſi de ce temps, que Gregoire veut qu'il ſoit adiouſté és Litanies; Pour la Vierge Marie, *Ora pro nobis Deum, Prie Dieu pour nous.* Ce qui par ſucceſſiõ de tẽps, a gaigné pour tous les Saincts. Et de fait, du temps de S. Auguſtin, il eſt tout clair, qu'au formulaire de la celebration de la ſaincte Cene, ils n'eſtoient point inuoquez, ains vn ſeul Dieu. Le paſſage eſt clair; *Ils y ſont*, dit-il, *nommez comme hommes de Dieu, qui en leur Cõfeſſion ont vaincu le monde: mais ils ne ſont point inuoquez par le Preſtre qui ſacrifie*, i. qui fait le ſainct Office, &c. Priere des Saincts. *Auguſt de ciuit. Dei, l. 22. c. 10.*

En apres, il y auoit eu vne couſtume, que ceux qui mouroient, faiſoient des dons à l'Egliſe; & leurs parens pour eux; pour eſtre iceux diſtribuez aux pauures: & ces dons ſouloient eſtre benits, comme les autres. Mais de là on eſtoit venu à Paganiſer, iuſques à prier, ou faire prier pour eux. Ce que nous auons dit, que Pelagius II. auoit ordonné eſtre obſerué par exprez. Comme donc les dons viennent à tenir lieu de ſacrifices; ces dons auſſi en leur lieu, viennent à Priere pour les morts.

eſtre ſacrifices pour les morts : Dont nous liſons ces mots en S. Gregoire; *Offrir l'hoſtie ſalutaire pour quelcun*; incognus aux ſiecles precedēs: & naiſſent quelque temps apres, les Meſſes pour les morts. Et parainſi, cette partie entre encor en ce Canon, en plus forts termes que deuant; non toutefois receue par tout: Car il ſe trouue encor des Meſſels fort anciens, & authentiques, où la priere pour les morts n'eſt du tout point. Meſmes, ſi nous peſons les mots du Canon; *Pro his qui dormiunt in ſomno pacis*; *Pour ceux qui dorment au ſomne de paix*; Ils reſſentent plus ou la memoire de ceux deſquels le ſalut eſt aſſeuré, ou l'opinion lors vulgaire, d'vn lieu de refrigere, ou repos, attendant la pleine gloire, apres la reſurrection; que l'opinion d'vn Purgatoire, plein de tourmens; ou la priere d'auiourd'hui pour en deliurer les morts.

Gregor. in Dial. 4. & paſſim.

Le vieux Meſſel de Zurich.

Bulinz. de origine errorus, c. 8.

POVR les viuans, Gregoire introduit la couſtume d'en faire mention à l'endroit des myſteres; comme nous voions qu'il eſcrit à Conſtantius, Eueſque de Milan, qu'elle ſoit faite nommément de Iean, Eueſque de Rauenne. Comme ainſi fuſt toutefois qu'auparauant, de l'ordonnance d'Innocent I. il ne s'y parlaſt que de ceux qui auoient fait offrande, deſquels les noms eſtoient leus à l'endroit de la Conſecration. Et ainſi voions-nous clairement, que tout ce qui ſe dit & fait en ce Canon, pour les viuans, & pour les morts, eſt traduit & deſtourné des ſacrifices de loüange, i. des oblations que faiſoient les Chreſtiens, ſoit pour leur proſperité, ſoit pour departir de leurs biens aux pauures; à cette pretenduë oblation propitiatoire du Preſtre.

Pour les viuās.

Grego. l. 3. epiſt. 37. & l. 6. ep. 17.

OR NOVS dit Gregoire, que le compilateur, ſoit du Canon, ſoit de la priere du Canon, fut vn certain Scholaſticus, duquel nous ne trouuōs rien en Euſebe, en S. Hieroſme, en Sophronius, en Gimodius meſmes, qui a dreſſé vn catalogue des eſcriuains Eccle-

Qui autheur du Canon.

fiaſtiques, enuiron l'an 500. Tellement que ce ne deuoit pas eſtre, ni vn ancien autheur, ni vn grand perſonnage; comme auſſi il appert aſſez de ſon ouurage. Et quant à ceux qui pour s'en eſchapper, dient que c'eſtoit le Pape Gelaſe, appellé par Gregoire, de ce nom Scholaſticus; pour la dignité & vocation qu'il auoit auant que venir au Papat, deſignee par ce tiltre: Il leur eſt reſpondu, qu'il appert par autres lieux de S. Gregoire, que Scholaſticus de ſon temps eſtoit vn nom propre aſſez vſité: car vn Iuge de Champagne en Italie, & vn Defenſeur de l'Egliſe y ſont nommez ainſi. Mais nous ſçauons d'ailleurs, par l'hiſtoire de l'Egliſe, tout ce qui eſt attribué à Gelaſius, qui n'y eſt iamais ni appellé, ni qualifié Scholaſticus: Outre ce qu'il eſt tout euident, que S. Gregoire l'euſt pluſtoſt remarqué de ſon nom, qui eſtoit en reputation; que d'vne qualité, que nous ne liſons point qu'il ait iamais euë. Et n'eſt auſſi la couſtume, d'appeller les hommes, meſmes les grands perſonnages, par les premieres & moindres charges qu'ils ont euës; mais par les dernieres, ordinairement plus eminentes.

Greg. li. 7. ep 63.

Grego. l. 2. epiſt. 54. & l. 9. ep. 14.

OR QVI qu'en fuſt l'autheur; S. Gregoire ne laiſſa pas de le remanier apres lui, comme il nous eſt apparu: Et de fait, on eſt d'accord, qu'il y adiouſta; *Diésque noſtros in tua pace diſponas, &c.* qu'ils appellent, *Les trois petitions*, procedees touſiours de ce meſme eſprit qui deſtourna les offrandes des fideles, en ſacrifice du Preſtre. Car l'oraiſon de Leon I. qui ſe diſoit, (comme dit encor le Meſſe) *ſuper oblata, ſur les dons & offrandes*, portoit ſeulement; *Qu'il te plaiſe, Seigneur, receuoir & auoir aggreables ces dons, de noſtre ſeruitude, & de toute ta famille*; & ſelon aucuns, *Et diſpoſer nos iours en paix*, i. Nous cõtinuer par ta grace, tes ſainctes benedictions, conformément à l'Oraiſon des Iſraëlites. Mais Gregoire, qui s'attache à la pretenduë oblation du corps de Chriſt, paſſe plus outre;

Les trois petitions.

Nous arracher, dit-il, *de la damnation eternelle, & nous inserer au troupeau de tes esleus, &c.*

La Communion pour la plus part supprimée.

OR APRES cette Consecration, le Prestre & les Ministres de l'Eglise souloient communiquer, comme nous auons dit, & consequemment le peuple; auquel les sacremens estoiẽt encor distribuez, du temps de Gregoire, auec ces mots; *Le corps de nostre Seigneur Iesus Christ, conserue ton ame en vie eternelle; Le sang de nostre Seigneur, &c.* sçauoir, toutes les fois qu'ils s'y presentoient. Mais comme le peuple se rendit nonchalant à la communication des sacremens; & que nonobstant, les Prestres le vouluſſent touſiours entretenir à continuer ſes offrandes; ils lui font entendre, qu'il lui suffisoit d'oüir la Messe, sans y participer: Dont quelque temps apres, vint à naistre cette façon de parler, d'Ouir la Messe; & de Chanter la Messe, incognuë à toute l'Antiquité: Et en somme, que s'ils ne communiquoient au sacrement, au moins ils auoient part au sacrifice, &c. De là s'introduisent peu à peu les Messes priuees; singulieremẽt és Monasteres, esquels le peuple assistoit; le Prestre, ou seul, ou auec quelques Moines, ou Clercs communiquoit. Et lors ces mots; *Corpus Domini, &c. Sanguis Domini, &c. custodiat animã tuam in vitam æternã; Le corps, ou le sang du Seigneur garde ton ame en vie eternelle*; qui se souloiẽt dire à toutes personnes & de tout sexe; qui y respondoient, Amen; demeurerent en la Messe; premierement, pour ce peu de gens qui participoient auec le Prestre, & en fin, pour lui seul. Et neantmoins, pour perseuerer touſiours en contradictoires, bien qu'il les die pour lui seul, & qu'il prenne seul; és oraisons qui suiuent, il parle ineptement de tous; *Quod ore sumpsimus, Domine, fac pura mente capiamus*; *Ce que nous auons pris de la bouche, Seigneur, fai que nous le receuions d'vn pur entendement, &c.* Qui est cause, que quelques anciens Expositeurs du Canon, tenoient

Ioan. Diacon. l. 2. cap. 41.

qu'il ne pouuoit estre leu qu'és Messes publiques, esquelles le peuple souloit receuoir les sacremens; asçauoir, selon les Canons de ce temps, à tout le moins à Noel, Pasques, & Pentecoste; parce qu'il est tout conceu en termes pluriers: Ce qu'ils pretendent estre de l'intention de Gregoire mesmes.

ENCOR eut S. Gregoire cela de bon; qu'il laissa tousiours en la liberté des Eglises, de receuoir l'ordre qu'il auoit innoué à Rome, ou de retenir le leur. Car en l'Epistre mesmes qu'il en escrit à Augustin, Eueque des Anglois, qui le vouloit introduire en Angleterre, il vse de ces mots; *Les Eglises ont diuerses formes en la celebration des mysteres: Il est en la liberté de chascune d'elles, de suiure celle que bon lui semblera: En chascune Eglise pren & retien ce que tu trouueras de meilleur.*

Gregoire ne laisse les autres de receuoir sa Messe.

Gregor. in epist. ad Augustin. Anglic. Episc.

ADIOVSTONS encor deux mutations tres-grandes en ce temps; en ce qu'elles sont en choses sensibles à vn chascun. L'VNE est, qu'enuiron l'an 600. comme nous lisons en Sabelliq, l'inondation des Barbares continuee en Italie, és Gaules, & en Hespagne, par vn long temps, où la langue Latine estoit receuë, & par consequent le Seruice de l'Eglise en Latin; se trouua peu à peu tellement corrompuë & changee en Italien, Hespagnol, & François, qu'elle n'estoit plus intelligible au populaire; & par laps de temps, lui est de siecle en siecle renduë plus obscure. Dont aduint, non par ordonnance; mais, ou par souffrance, ou par nonchalance; que le Seruice demeurant en Latin, & le peuple venant à ne l'entendre plus; tout se fit en l'Eglise cõtre l'institution des Apostres, l'vsage de l'Eglise ancienne, les Ordõnances mesmes des Empereurs; en langage non entendu; & par consequent, sans edification, ni instruction du peuple.

Changement en la langue.

Sabel. Enn. 8. l. 5

Iustin. Nouell. 123.

L'AVTRE est; Qu'au lieu de la simplicité Chrestienne, qui s'obseruoit és habits des Pasteurs, celebrans les sacremens, & autres exercices sacrez; Gre-

Changement és habits.

goire introduit les habits Pontificaux ; à l'imitation, dit Rabanus, de ceux de l'Egliſe Iudaïque, des Sacrificateurs, & des Leuites; leurs conſecrations, leurs onctions, leurs purifications ; meſmes des temples, des autels, des veſtemens, des vaiſſeaux, de tout ce qui ſert à l'Egliſe. Choſes incognuës iuſques à lui; ne ſe trouuant pour tout en l'Antiquité, que quelque Canon mal aſſeuré qui ordonne aux Lecteurs, *lœuam lino-ſtima tectam* ; *la gauche couuerte de lin*; & aux Preſtres quelque ſurpelis de meſmes. Et c'eſt de là cependant qu'Innocent III. veut maintenir, que les ceremonies de la Loi ne ſont pas abolies.

Rabanus l. 1. Inſtitut. cap. 14.

Innoc. 3. lib. 4. de ſacr. alta. cap. 4.

ORTANTY a neantmoins, encor que les fondemens de l'abus & de la ſuperſtition fuſſent profondement iettez dés le temps de Gregoire ; que le baſtiment ne s'en eſleua pas tout en vn coup. Car & de ſon temps, & depuis, la loi demeura en l'Egliſe; Que les fideles communiquoient apres la Conſecration des ſacremens ; & les bons Paſteurs en blaſmoient la nonchalance ; & y exhortoient leurs paroiſſiens ; & touſiours ſous les deux eſpeces : meſmes les Ordonnances Politiques y interuenoient quelques-fois, comme nous verrons ci-apres.

CHAP. VIII.

Quel fut le progrez de la Meſſe, depuis Gregoire le Grand, iuſques enuiron le temps de Charles Magne.

Plat. in Sabiniano.

GREGOIRE ne fut pas ſi toſt mort, que Sabinian ſon ſucceſſeur, fait bruſler ſes liures, ſoit par haine & enuie, ſoit par ſiniſtre opinion qu'il en euſt. Et ce qui nous en eſt reſté, fut ſauué à la priere d'vn Petrus Diaconus, qui en eut ſoin. Mais tant y a, qu'il auoit laiſſé de ſon viuant, le formulaire du Seruice, à la diſcretion des Paſteurs ; & que ceux qui toſt

apres, lui succederent, ne se mirent pas en grand' peine de faire obseruer le sien : ains demeurerent les Eglises long temps en cette liberté, que nous auons recogneuë és Canons des Conciles de Venise, & de Geronde, tenus enuiron l'an 500. & 550. sçauoir, que tout ce qu'on auoit peu gaigner, estoit; Qu'en vne mesme prouince, ou sous vn mesme Metropolitain, il y eust vn mesme Seruice: sauf qu'és païs où le Christianisme s'establissoit de nouueau, les Reformateurs que les Papes y enuoioient, faisoient de plain pied receuoir l'Ordre Romain.

Es Gavles, cet Augustin, Moine Romain, de l'ordre de S. Benoist, passant pour aller de la part de Gregoire, en Angleterre; s'estoit scandalisé de ce qu'on n'y obseruoit pas les façons de Rome; & en auoit escrit à Gregoire, qui l'auoit retenu, & redressé, par ces mots; *Qu'il falloit prendre en chascune Eglise, ce qui y estoit de bon, &c.* Aussi estoit l'authorité de l'Eglise Gallicane alors si grãde, qu'elle tenoit ses Conciles à part, sans contradiction, & se soucioit peu ou point de l'Eglise Romaine.

En Angleterre, où il pense trouuer vne terre toute neuue à cultiuer, il passe plus outre; mesmes s'estant fait creer par le Pape, Archeuesque de Canturberi; & y rencontrant par son bon-heur, vn Roi ignorant, vne Roine superstitieuse: Car il y presche, dit-il, (cela s'appelloit ainsi) la Religion Chrestienne, sçauoir toutes les ceremonies & bagatelles de Rome; Messes, Letanies, Processions, Chappes, Chasubles, Autels, Chandeliers, Eaux-benites, Consecrations, &c. & les y fait receuoir : à condition toutefois, *Que personne n'y seroit contraint.* Mais comme il s'en veut faire croire plus auant, passant du Renard au Lion; vn celebre Abbé, nommé Dinoth, grand Theologien, qui instituoit sous lui, plus de deux mille Moines, pour pepiniere des sept Dioceses d'Angle-

Messe Romaine receuë en Angleterre.

Beda l. 1. & 2.

terre; s'oppose vertueusement à lui, en plein Synode; lui maintiẽt, qu'il ne falloit point chãger les anciennes formes de la Religion Chrestienne; refuse de le recognoistre pour Archeuesque, &c. Tant que ce bon Augustin lui suscita Ethelfred, Roi de Northumberland, qui le fit assommer, auec douze cents des siens. De là en auant, le peuple intimidé, enuiron l'an 637. à la poursuite du Pape Iean IIII. & sollicitation de Laurentius, Mellitus, Iustus, Honorius, & autres, enuoiez du Siege Romain, l'vn apres l'autre, pour presser les Rois & le Clergé d'Angleterre, sur cette mutation; commença à celebrer la Pasque à la Romaine. Et enuiron l'an 666. les Eueſques receurent les tonsures & onctions: & commencerent les Prestres à y estre appellez *Sacerdotes*, *i. Sacrificateurs*. Puis enuiron l'an 679. y furent receus & establis la maniere de celebrer en langue Latine; à la diligence d'vn Iean Archi-Chantre Romain, que le Pape Agathon y enuoia: Adiouſtant le Pape Vitalian la musique des Orgues, au Chant Romain; exprez pour le leur rendre plus aggreable. Au lieu, dit Beda, qu'auparauant le principal Seruice y consistoit en la predication de l'Euangile, & audition de la Parole de Dieu.

Beda l. 4. c. 18. de gestis Anglorũ.

La Messe Romaine receuë en Italie.

MAIS comme les Romains ne pensoient point auoir bien conquis vn païs, s'ils ne lui auoient donné & leurs loix, & leur langue; les Papes aspirans de ce mesme temps, à la Monarchie de l'Eglise, n'estimerent point l'auoir à bon escient, s'ils ne lui faisoient receuoir la loi du Seruice Latin, & mesmes en langue Latine. Et comme Pepin & Charles-Magne, nouueaux vsurpateurs & des Gaules, & de l'Empire d'Occident, eussent grand besoin de leur faueur, pour s'authoriser, & faire recognoistre par les peuples; n'oublierent aussi à tirer d'eux vn mutuel office; de faire establir leurs Loix, Seruices, & Ceremonies, en-

tant qu'ils peurent, où leur eſpee & authorité ſe peut eſtendre. Ainſi Adrian I. enuiron l'an. 790. tient vn Concile à Rome, auquel il fait ordonner; Que la Meſſe Gregorienne ſera obſeruee par toute l'Egliſe Chreſtienne: & Charles-Magne de meſme temps; Que les Decrets du Pape de Rome ſeront obeïs par tout l'Empire; & la Meſſe Gregorienne particulierement receuë en tous les païs d'icelui. Et pour en faciliter l'execution, qui n'eſtoit ſans difficulté; n'y eſpargne ni menaces, ni peines: L'hiſtoire en eſt fort au long en Naucler, Iacobus de Voragine, & autres; iuſques à ces mots; *Carolus Imperator omnes Clericos minis & ſupplicijs coegit libros Ambroſiani Officij comburere, &c. Il contraignit tous les gens d'Egliſe, par menaces, & ſupplices, de bruſler tous les liures de l'Office de S. Ambroiſe, &c.* Meſmes n'y furent eſpargnez les miracles; dont la malice de peu, contre l'ignorance de pluſieurs, eſtoit lors fort fertile. Ils racõtent donc; Qu'en ce Concile de Rome, les Meſſels ou Offices de S. Ambroiſe, & de S. Gregoire furent mis ſur l'Autel de S. Pierre, les portes du Temple bien cloſes, & cachettees des ſeaux de pluſieurs Eueſques; eux tous en ieuſnes & en prieres, à ce qu'il pleuſt à Dieu demonſtrer par quelque ſigne, lequel des deux lui aggreoit le plus. Mais, que comme ils vinrent le matin à ouurir la porte, ils trouuerent le Meſſel de S. Ambroiſe ouuert & entier, au meſme lieu qu'ils l'auoient poſé: celui de S. Gregoire, au contraire, tout en pieces, eſpars par le Temple. De là ſembloit eſtre le droict du ieu; que celui de S. Ambroiſe demeuraſt entier, & celui de S. Gregoire biffé, & laceré en pieces. Au contraire, ils en tirent toute autre interpretation; *Quia placuit, aut placeat*; *Parce qu'ainſi il leur pleut*, comme ils dient en leurs Conciles: car autre raiſon n'en donnent-ils; Que celui de S. Ambroiſe ne deuoit auoir lieu qu'à Milan; mais celui de S. Gre-

Adria. diſt. 63.

Durand. l. 5. c. 2.

Naucler. Gener. 21. f. 94. Jacob. de Voraz. in Legenda Gregorij, & B. Eugenij.

goire estre espandu par toute l'Eglise. Et voila comment il fut premierement receu par toute l'Italie; ne restant proprement à contester, que pour le diocese de Milan, à cause de l'authorité de S. Ambroise.

Mutation és Gaules.

Es GAVLES, Berno Augiensis tesmoigne, que deuant S. Gregoire il y auoit autre Office, qu'à Rome: Ce qu'il prouue par certaine Epistre de Hildevvinus, à l'Empereur Loïs le Debonnaire; encor que le Pape Innocent, Gelase, & Gregoire, Eueſques de Rome, eussent fait leur pouuoir par douces sollicitations, pour les faire cõformer à l'Ordre Romain: Et le mesme dit-il d'Hespagne, & d'Allemagne; mesmes que dans les regiſtres de son Monastere, il y auoit encor vn ancien Messel, fort esloigné de l'vsage Romain. Pepin donc, pour se monſtrer deuot enuers le Siege de Rome, qui l'auoit installé, en fraudant Chilperic, Roi legitime, de la Couronne Françoise; à l'instance du Pape Estienne, qui vint exprez en France pour le sacrer; y reçoit tout le premier l'Ordre Romain; & donne la charge de l'establir, à Gilles, ou Remi, Archeueſque de Roüen, son frere. Mais, comme tel changement ne peut estre fait tout d'vn coup; Charles Magne sous pretexte, par l'vnion des Seruices, d'vnir plus estroictement l'Egliſe & l'Empire, eut besoin d'y interposer à bon escient son authorité; à l'instigation du Pape Adrian I. qui le recognut pour Empereur; & cõtraignit, dit Durãtes, tous les gens d'Egliſe des nations à lui subiettes, par tourmens & supplices, à l'obseruation du Seruice institué par Gregoire: Et toutefois, pour la resistance qu'il y vit, il se contenta de commencer par les Moines, lesquels dés lors auoient des Messes en leurs Monasteres; au lieu qu'ils souloient estre obligez à celles des Paroisses. Et c'est ce que nous lisons és Ordonnances de Charles Magne; *Que les Moines*, dit-il, *obſeruent le Chant Romain*; (car desia on ne parloit que de

Epiſt. Hildevvini ad Ludouicum Pium.

Guaguin. l. 3.

Carolus lib. 1. capit. c. 80.

chanter) *ſelon que noſtre pere de bonne memoire, Pepin, decertauit vt fieret, a conteſté eſtre fait, quand il a oſté Gallicanum Cantum, le Chant Gaulois; à cauſe de la concorde auec le Siege Apoſtolique, &c.* Puis continua par les Preſtres; *Que tout Preſtre*, dit-il, *celebre la Meſſe, ordine Romano, ſelon l'Ordre Romain, auec des ſandales; & ſoit annoncé au peuple, de faire ſes offrandes tous les Dimanches, leſquelles ſoient receuës hors l'enclos de l'Autel.* Toutefois la plus vraie opinion eſt; que ce cinquieme liure, & les ſuiuans, ſont des Conſtitutions des Empereurs qui vinrent depuis. Tant y a, que la Chronique d'Angouleſme dit; Que Charles demanda au Pape Adrian de ſes Châtres, pour corriger le Chant de France à la Romaine; qui lui bailla Theodore & Benoiſt, qu'il appelle *doctiſſimos Cantores*; & les Antiphonaires, que S. Gregoire auoit notez de ſa main; pour ſelon iceux, corriger ceux de France. Et la plus grand' maiſtriſe de chanter, dit-il, demeura en la ville de Mets.

Aliàs, decretauit. Lib. 5. c. 219.

Sigebertus in Chronico. Odo Cameracen. in Canon. Vva. afrid. c. 25. Ioan. Salisbe-rienſ. lib 1. Policr. cap 6. Chronic. Engoliſ.

ENVIRON ce meſme temps, les Papes ne s'endorment point en Allemagne: Gregoire II. tendant à meſme fin, y enuoie pour Legat, vn certain Venofridus Anglois, eſclaue biẽ recognu de ſon ambition; qui depuis, pour auoir preſché ſes inuentions, & non la foi Chreſtienne, qui de lõg temps y eſtoit plus pure, fut ſurnommé l'Apoſtre des Allemans. Cettui-ci apres auoir bien ſondé les affaires d'Allemagne, s'en reuient à Rome; où le Pape, pour faciliter tant plus ſon deſſein, le cree Archeueſque de Maience, & veut qu'il ſoit appellé Boniface; lui baille le liure des Decrets de Rome, ſuiuant lequel, il veut & entend que les Egliſes d'Allemagne ſoient reformees; & prend ſerment de lui, d'ainſi le faire. Il l'arme de pluſieurs lettres de recommandation à pluſieurs Princes, Eſtats, & Nations; qu'il prie de vouloir patiemment ſouffrir la Reformation; promet Paradis à tous ceux

La Meſſe Gregorienne receuë en Allemagne.

qui l'assisteront en ce dessein ; prononce anatheme contre ceux qui ne le receuront comme Legat de Iesus Christ mesmes : Et pour le comble, lui ordonne Charles Martel, pour defenseur & patron de cette entreprise, pour la reputation de sa prouësse. Suit Gregoire III. les erremens de Gregoire II. auec mesme soin ; fortifié consequemment par Pepin & Charles-Magne, qui y ioignent leurs authoritez : Pepin nommément, obligé à ce Boniface, duquel le Pape Zacharie s'estoit serui pour deposer Chilperic, & l'establir en sa place ; en absoluant & deschargeant les François de leur naturel serment : Tellement qu'ils font receuoir l'Ordre Romain aux peuples de Franconie, Hesse, Bauiere, Saxe, Frise, &c. Oppriment ceux qui s'y opposent ; Virgilius, Euesque de Iuuauia, ditte Saltzbourg, Clemens Scotus, Samson, & autres grands personnages ; mesmes vn Albert, François de nation, que Boniface fit mourir en prison ; pour auoir escrit vn liure contre ses innouations. Puis, pour perpetuer cet Ordre ; fonde nouueaux Eueschez dans le païs, & y installe Eueques à sa mode ; à Vvirtzbourg, à Bamberg, à Erford, à Eichstat, à Hirtzfeld, &c. tost apres confirmez par Zacharie, lesquels y instituent les ceremonies Romaines : pour lesquelles tant plus affermir, ordonne ; Que tous les ans és prouinces de Germanie soit tenu vn Synode. Les mots particulierement du serment que fait Boniface au Pape, sont à noter ; *Fidem meam atque concursum tibi & vtilitatibus Ecclesiæ tuæ exhibebo* ; *Ie t'oblige ma foi, & ma concurrence*, ou *mon secours, en tout ce qui sera des profits de ton Eglise.* Item, escriuant à Zacharie ; *Autant*, dit-il, *de disciples que Dieu me donne, en ma legation* ; *ie ne cesse de les encliner à l'obeissance du Siege Apostolique.* Dont est à iuger, si son but estoit de les gaigner à Christ, ou au Pape ; de prescher la Foi Chrestienne,

2. tom. des Conciles, vbi epist. Gregor. 2. & 3. Auent lib. 3. Naucler. Gen. 25.

Voiez les lettres de Zacharie à Boniface, & de lui à Zacharie. Item, le serment qu'il fait au Pape.

Munster etat. 3.

Auent. lib. 3.

ou l'Authorité Romaine. Neantmoins nous liſons, qu'enuiron l'an 860. vn grand & ſainct perſonnage, nommé Methodius Illyricus, s'efforça encor contre ces abus; à cette fin tourna les ſainctes Eſcritures en langue Sclauonne; reſtablit le Seruice ancien en toutes les Egliſes de cette langue; & tenta le meſme en Bauiere, Auſtriche, Suëue, & autres prouinces d'Allemagne; y aboliſſant la Meſſe Latine, & les ceremonies Romaines: Contre lequel ces nouueaux Eueſques ſuſciterent les Princes & les peuples; & mourut toutefois paiſible en Morauie, enterré en Olmuntz, metropolitaine du païs, où ſon nom eſt encor en reuerence. *Annales Carentanorum.*

EN HESPAGNE, comme ils ſont plus tenans en ce qu'ils ont vne fois receu & conceu, les Papes n'eurent ſi toſt gaigné ce poinct. Ils auoient au commencement diuers formulaires de Seruice, comme nous apprenons du Concile de Geronde, qui ordonne; Qu'au moins, ſous vn meſme Metropolitain il n'y en ait qu'vn. Et depuis, au Concile de Tolede IIII. auoit eſté dit; *Qu'en toute l'Heſpagne il y auroit vn meſme Ordre és prieres, és chants, és ſacremens, és ſolennitez des Meſſes, &c.* Ce qui auroit auſſi eſté confirmé au Concile de Bracare: & ſemble auoir eſté preferé à tous, le formulaire, ou ordre inſtitué ou par ſainct Leandre, ou par Iſidore, Eueſque de Seuille, diſciple de S. Gregoire, appellé vulgairement l'Office des Mozarabes; parce que les Arabes, meſlez auec les Chreſtiens, en vſoient en Heſpagne: non fort differant au reſte, du Gregorien; non plus que le diſciple du maiſtre. Et de fait, il appert par le Concile de Bracare, que le Metropolitain Profuturus l'auoit apporté de Rome, en l'Egliſe de Bracare, de l'authorité du Siege Romain. Neantmoins les Papes, pour s'en faire croire tout outre, veulẽt que, toutes cõſiderations ceſſantes, l'Ordre Romain ſoit receu en He-

La Meſſe receuë en Heſpagne.

Concil. Toles. 4. c. 2.

C. Bracar. 1. c. 22

ſpagne: mais ils ne le peuuent obtenir que bien long temps apres toutes les autres nations; au temps de Gregoire VII. & d'Vrbain II. enuiron l'an 1090. pour les contradictions & reſiſtances qui y furent apportees. Alors, dit Roderico, Archeueſque de Tolede, en ſon hiſtoire, le Pape Vrbain II. reprenant les erremens de Gregoire VII. dit Hildebrand, ſon predeceſſeur, enuoia vn Legat en Heſpagne, nommé Richard, Abbé de S. Victor de Marſeille, à la requeſte du Roi Alphonſe VI. pour redreſſer les Egliſes d'Heſpagne, endommagees par les longues & dures perſecutions qu'elles auoient ſouffertes. Lequel, ſous cette ombre, aiant perſuadé le Roi Alphonſe, par le moien de la Roine Conſtance ſa femme, qui eſtoit Françoiſe; ordonna que l'Ordre Gallican, ou François; & c'eſtoit alors le Romain, ou Gregorien, ſeroit receu; & celui de Toledo, autrement Mozarabique, aboli en Heſpagne. Les Trois-Eſtats des Roiaumes en vinrent en notable trouble; le Roi vouloit neantmoins en eſtre creu. Tant qu'en fin, la choſe en vint là, qu'il en ſeroit decidé par vn duël: & fut nommé & choiſi par le Roi, vn Cheualier, qui combattroit pour l'Office Gallicã, ou Gregorien; & par les Eſtats, vn autre, pour l'Office de Toledo. Mais le champion du Roi, dit l'hiſtoire, fut toſt vaincu; non ſans incroiable applaudiſſement des Eſtats, pour la victoire du champion de l'Ordre de Toledo; lequel eſtoit de la maiſon de Matanza, pres Piſorica, dõt la race dure encor auiourd'hui. La Roine Conſtance, tant plus animee, ne laiſſe de pourſuiure ſa pointe vers le Roi ſon mari; Que le duël ne deuoit tenir lieu de droict; ni eſtre deciſif en telles choſes, &c. Dõt les Eſtats furent tres-mal-contans, & en danger de ſedition. Tellemẽt que derechef fut aduiſé, que le liure de l'Office Gallican & celui de Toledo ſeroient tous deux iettez en vn grand feu; que le Primat, le Legat, & les

Roderic. Tolet. lib. 6. c. 24.

gens d'Egliſe tiendroient cependant tout le peuple en ieuſnes & oraiſons. Si aduint encor, que le liure de l'Office Gallican, ou Romain, fut bruſlé & reduit en cendres; celui de Toledo au contraire, demeura entier, ſans ſe ſentir en rien de la flamme. Et nonobſtant, dit l'hiſtorien, *le Roi demeura encor obſtiné, ſans eſtre effraïé du miracle; ſans eſtre flechi de la ſupplication du peuple: au contraire, enioignit à peine des biens, & de la vie, que l'Ordre Gallican, i. Romain, fuſt gardé par tous ſes païs. Dont fut dit alors, au grand regret d'vn chaſcun, & non ſans douloureuſes larmes; Quò volunt Reges, vadunt Leges, &c. Les Lois vont où il plaiſt aux Rois, &c.* Or fut ce Legat Richard, pour ſes inſolences, r'appellé de ſa Legation, par le Pape Vrbain II. apres auoir executé cette mutation. Nonobſtant laquelle, pour contenter aucunement le peuple; fut retenu l'ancien Office en ſix Parroiſſes, à Toledo, où il eſt encor de preſent; comme auſſi en l'Egliſe Cathedrale, en la Chappelle du Cardinal Ximenes; & en celle du Docteur Talabrica, en la ville de Salamanca. Ne faut douter qu'on n'ait depuis tout ce temps, bien alteré cet Office; auſſi bien que celui de S. Ambroiſe, où ils n'ont point eſté honteux, contre tous ſes eſcrits, de retrancher la Communion du calice, qui a duré ſans contredit, plus de 600. ans depuis en l'Egliſe: Ni moins d'y inſerer certaines oraiſons, tant au petit Canon, qu'ils appellent, qu'au grand; qui par leur propre confeſſion, comme nous verrons, n'ont eſté receuës en leur Meſſe, que long temps depuis; comme, *Suſcipe ſancta Trinitas; Communicantes, &c.* Autrement, qui pourroit croire, pour peu de difference, de ſi grands differents; pour peu de paroles, vn ſi notable & dangereux remuëment és choſes de l'Eſtat?

L'Office de S. Ambroiſe corrompu.

OR QVEL eſtoit lors cet Ordre Romain ou Gregorien, qu'on introduiſoit auec tant & d'affection, & de peine; il ſe peut voir au liure qui nous en eſt de-

Quel eſtoit cet Ordre Romain.

meuré, atteſté par les plus grands Recercheurs de l'Antiquité : auquel neantmoins nous obſeruons; Que pendant que les vers de l'Offertoire ſe chantent, le peuple donne ſes oblations ; ſcauoir hommes & femmes, du pain & du vin; les Preſtres & les Diacres du pain ſeulement : Que celui qui fait le Seruice, reçoit ces oblations, ſuiui de l'Archidiacre; lequel verſe toutes les burettes des oblations, dedans vn grand calice ; & les Sousdiacres reçoiuent & enuelopent les pains, dedans vn linceul ou doublier blanc : Que ces oblations receuës hors l'enclos du Chœur, ſont par eux apportees ſur la Table ou Autel: puis l'Offertoire fini, benites par vne oraiſon à haſſe voix, prononcee ſoit par l'Eueſque, ſoit par le Pape meſme; car en cet Ordre, dont nous auons le liure, il deſcrit la Meſſe de l'Eueſque de Rome: Que l'Eueſque apres auoir communiqué ſoi-meſme, fait rompre les hoſties, ou oblations (ainſi appelle-il les pains conſacrez) par les Preſtres qui l'aſſiſtent ; & partie les diſtribue luimeſme, partie fait diſtribuer par les Eueſques ſuffragans, ou par les Preſtres, à tout le peuple, tant hommes, que femmes : Que ceux que le Pape, ou Eueſque de Rome a communiquez, l'Archidiacre les confirme, (c'eſt le langage du temps ;) c'eſt à dire, à ceux à qui il a baillé le pain, l'Archidiacre diſtribuë le calice ; & à ceux à qui les Eueſques ont diſtribué le pain, les Diacres baillent le vin, &c. Que pendant tout ce temps que le peuple communique, l'eſchole des Chantres chante des Pſalmes par antiphones: Quoi fait, s'enſuit la Poſt-communion, i. l'Action de graces apres la Communion, qui fait fin au Seruice. Et n'eſt à oublier, que meſme les lepreux, & les epileptiques eſtoient admis en cette publique Communion : les lepreux, en vne table à part ; les epileptiques tous les derniers, comme il ſe voit és Epiſtres de Gregoire III. & de Zacharie, à Boniface, Archeueſque

Ordo Romanus ex Caſſandro, & cæteris.

Epiſt. de Greg. 3. & de Zacharie à Boniface.

uesque de Maience. Or à cette forme appartiennent ces Ordõnances, tant de Charles Magne, que de Lois son fils; *Nul Prestre ne peut chanter la Messe seul: autrement, comment dira-il; Dieu soit auec vous? Esleuez vos cœurs en haut?* Et ailleurs; *Nous ne trouuons point par les paroles du Sauueur, les enseignemens de Paul, ni la prattique des Apostres, qu'vn Prestre puisse celebrer seul le mystere du corps & du sang du Seigneur, &c.* Où il appelle tels Prestres, *solitarios consecratores, consecrateurs solitaires*: & telle façon, *dehonorationẽ mysterij, deshonorer le sacrement.* Au contraire, veut & entend Charles Magne, cõformément aux anciens Canons; *Que tous, és iours de Dimanche, & bonnes festes, communiquent à l'Eucharistie.* Item; *Que tous les iours ils offrent en l'Eglise, & au moins oient le Sermon, & communiquent le Dimanche: parce qu'il est dit, Qui ne mange ma chair, & boit mon sang, &c.* Encor que la peine & censure Ecclesiastique s'exerçoit principalement contre ceux qui s'en abstenoient les trois festes principales; & sur tout, le iour qu'ils appellent de la Cene. Or tout ceci quelle similitude a-il auec la Messe d'auiourd'hui, où le peuple n'est que spectateur, sans participer; auditeur, sans entendre? Et à plus forte raison, combien doit-elle estre dissemblable de celles, pour lesquelles retenir, on se bandoit tant contre la Romaine? Et de fait, la Messe Latine dont on vsoit auant l'vniuerselle reception de celle-ci, enuiron l'an 700. telle qu'elle nous est produite par Cassander, & imprimee en Allemagne, n'a point cette partie qui s'appelle le Canon; qui est toutefois censee pour l'ame de la Messe. Dont ne se faut esbahir, si l'*Index Expurgatorius*, ordonné par le Concile de Trente, enioint que les Liturgies de Cassander, bien que Catholique Romain, & cette Messe Latine, soient raiees & abolies. Et note ici vn chascun la bonne foi de ce Concile: car ce liure est vn *Index*, ou Table de tous les passages qui leur

Lib. 5. c. 93.
Add. 2. c. 7.
L. 5. c. 182. Festiuit. aut præclaras. Lib. cit. 167.
Add. 3. c. 38.
Quelle la Messe Latine, il y a 800. ans.
Index Expurg. p. 77.
Et que c'est

desplaisent en tous les autheurs qui ont escrit depuis cent ans ; mesmes en quelques vns, de sept & huict cents ans ; lesquels ils ordonnent en la premiere impression estre, ou obmis, ou changez, ou retranchez, nommément en tous les commentaires qu'ils ont escrit sur les anciens Docteurs. Entr'autres n'y sont oubliez Volaterran, Polydore Virgile, Faber Stapulensis, Reuchlinus, Munster, Langus, Rhenanus, Viues, Erasme, Cassander, &c. les plus grands hommes en somme, de ce siecle, faisans profession de l'Eglise Romaine.

POVR donc reuenir à nostre propos ; telle estoit la Messe du tẽps de S. Gregoire, mesmes long temps depuis Charles Magne, en bonne partie de la Chrestienté ; Celle, dis-ie, à laquelle neantmoins pour plusieurs nouueautez, on s'opposoit ; en laquelle cependant restoit la Communion entiere, sous les deux especes à tout le peuple: Et les Canons & Docteurs du temps, ne parloient point autrement. Le Concile de Bracare II. *Si quelcun entre en l'Eglise de Dieu, y oit les Escritures, & par son insolence se destourne de la Communion du sacrement, &c. Nous voulons qu'il soit rejetté de l'Eglise Catholique.* Le Concile d'Auxerre ; *Chasque femme, quand elle communique, ait son dominical: Si elle ne l'a point, que le Dimanche prochain elle ne communique point.* Et Rabanus descriuant le Seruice de son temps ; *Apres le Sanctus*, dit-il, *se fait la Consecration du corps & du sang du Seigneur; puis vne vehemẽte Priere à Dieu ; & suit l'Oraison Dominicale : Puis, quand on vient à communiquer, les fideles s'entredonnent le Baiser de paix, chantans ; Agneau de Dieu, qui portez les pechez du monde, aies pitié de nous: afin que receuans le sacrement en paix, nous soions faits dignes d'estre nombrez entre les enfans de Dieu.* Et de fait, pour monstrer que la Consecratiõ ne se faisoit que pour la Communion; Alexander Hales, le plus ancien des Scholastiques, a

Concil. Bracar. 2. c. 84.

Concil. Altisiod. c. 42.

prononcé long temps depuis ; *Consecratio est propter Communionem; Communio maior est in effectu sanctitatis quàm Consecratio,&c.i. La Consecration est pour la Communion; La Communion plus saincte en effet, que la Consecratiõ,&c.* Et le Cardinal Humbert; *Hoc quotiescunque feceritis, &c. Toutes les fois*, dit-il, *que vous benirez, que vous romprez, que vous distribuerez; vous le ferez en memoire de moi: Parce*, dit-il, *que si l'vn des trois, quel que ce soit, y est obmis; ce n'est point parfaitement representer la memoire du Seigneur.* Et Gabriel Biel, de nostre temps, en ces mots; *La Consecration n'est pas tousiours la fin de la Consecration: mais plustost, l'vsage des fideles; car le corps & le sang du Seigneur sont proprement consacrez, à ce que les fideles en vsent en le mangeant, &c.* Ne faut douter neantmoins, que dés lors les Messes priuees ne taschassent à s'introduire, contre la discipline de l'Eglise; & en toutes les deux manieres; sçauoir, en premier lieu; entant qu'elles se disoient en lieux priuez; & aussi, entant qu'elles estoient sans Communion. Car contre celles-là, nous auons les loix de Charles Magne, & de ses enfans; *Le Prestre qui fait agenda, les Services, en lieux priuez, sans licence de l'Euesque; soit degradé: Nul ne les face en la Paroisse d'autrui: Nul ne soit ordonné, sans attribution de certaine Paroisse, &c.* Et contre celles-ci, outre les precedentes; Vvalafridus, qui viuoit sous Lois le Debõnaire, apres nous auoir discouru par quels degrez la Messe seroit venuë à estre si commune; au lieu d'vne, qu'il y souloit auoir le Dimanche en chasque Paroisse, lors que les fideles soulotent communiquer tous ensemble; vient en fin, à faire vne comparaison, ou plustost vne opposition des Messes legitimes, aux solitaires; appellant legitimes, celles, *Où il y a*, dit il, *Prestre; Respondans; Offrans & Communiquans, comme la composition des prieres le demonstre:* & par consequent les solitaires, ou priuees qu'il appelle, ausquelles il n'y a

Alex. Halen. q. 25. mem. 2. Ibid. solut. 2.

Humbert. contr. libell. Nicetæ Monach.

Gabr. Biel, lect. 38.

Cõmencement des Messes priuees.

Lib. 1. c. 28. Addit. 4. c. 39. Lib. 1. c. 25. & 154.

Vvalafrid. c. 22.

point de Communion, illegitimes & baſtardes. Adiouſtez auſſi, que du temps de Charles Magne, on ne diſoit pas en la Meſſe; *Pro quibus tibi offerimus*; *Pour leſquels nous t'offrons:* mais, *Qui tibi offerũt hoc ſacrificiũ laudis*; *Leſquels t'offrent ce ſacrifice de loüange:* Parce que c'eſtoit le peuple, & non le Preſtre qui offroit à Dieu; & vn ſacrifice, non de propitiation, mais de loüange. Auſſi n'eſt à oublier, qu'entre toutes les Egliſes qui portent le nom de Chriſt; il n'y a que la Latine qui les ait receuës: Teſmoin celles de Grece, de Moſcouie, de Syrie, d'Ethiopie, eſquelles toutes ne ſe fait aucune Liturgie, ou Meſſe priuee: Aucune en outre, ni pour les viuans, ni pour les morts; ni par deuotion particuliere: Mais bien vne publique, ſelon la multitude du peuple; ſoit chaſcun iour, ſoit chaſcun Dimanche, en langue vulgaire; en laquelle ils communiquent tous enſemble aux ſacremens, & tous les deux eſpeces.

Lib. 6. c. 173.

Nulle Liturgie ſans Communion, que la Romaine.

VENONS à ce que ces ſiecles ont encore adiouſté à la conſtruction de la Meſſe: Premierement, nous liſons du temps d'Agathon, i. enuiron l'an 670. que Iean, Eueſque de Port, dit le premier la Meſſe Latine au Temple de S. Sophie à Conſtãtinople; dont on en veut tirer l'approbation par les Grecs. Et nous diſons donc; S'ils l'approuuoient lors, & non auiourd'hui; qu'elle ne doit eſtre auiourd'hui telle qu'alors. Or n'eut-il point de honte, pour l'inſinuer aux Grecs, de ſuppoſer à Chryſoſtome, vn liure *de Miſſa*; dont il nous a eſté euidẽt, par ce que deſſus, qu'il ne pouuoit auoir ouï parler en cette ſignification. En ſecõd lieu; Gregoire I. auoit inſtitué vne Proceſſion le iour de Paſques, auec vne Supplication ou Litanie; & l'inſtitution de ces Supplications auoit commencé par des calamitez publiques, de peſte, de tremblement de terre, &c. Pour leſquelles deſtourner, le peuple ioignoit ſes prieres à Dieu. Or Honorius I. veut que

Additions à la Meſſe, depuis Gregoire. *Plat. in Agath.*

Proceſſions.

tous les Dimanches il ſe face à Rome Proceſſion depuis S. Apollinaire, iuſques à S. Pierre, auec la Litanie de Gregoire : aucuns l'attribuent à Agapet. Pour le troiſieme ; Sergius vient apres, qui y adiouſte, enuiron l'an 690. tous les iours de feſte, nommément les quatre de la Vierge Marie. Et ainſi va croiſſant la Superſtition ; iuſques à tous les Dimanches, & en tous lieux. C'eſt ce que dit Charles Magne ; *Que le Preſtre cum pſallentia circumeat Eccleſiam ; tournoie l'Egliſe en chantant auec le peuple, &c.* vrai executeur de toutes les inuentions Romaines. Ordonne ce meſme Sergius, que pendant qu'on rompra le pain de la Communion, il ſoit chanté ; *Agnus Dei, &c.* Donne des encenſoirs aux Temples : Veut que du pain, que le Preſtre tient en la Meſſe, il ſe face trois parties ; ſelon la couſtume qui eſtoit lors qu'il y auoit d'ordinaire, nombre de communiquans ; & que nulle Meſſe ne ſe faiſoit ſans Communion ; de faire trois parts du pain, qui y eſtoit deſtiné ; l'vne, pour le Preſtre ; l'autre, pour les gens d'Egliſe ; & la tierce, pour le peuple communiquant. Mais parce que lors auſſi commençoiẽt les Meſſes ſolitaires ; continuant cette fraction au pain, qui n'eſtoit pris que du Preſtre ; il y trouua vn ſens myſtiq : *Parce*, dit-il, *que partie de Chriſt eſt reſſuſcité, partie chemine en terre, & partie eſt au ſepulcre, &c.* Les autres ont mieux aimé entendre les fideles au Ciel, en terre, & en Purgatoire : Quelques-vns, les Patriarches Abraham, Iſaac, & Iacob : Et ainſi d'inuentions à plaiſir, allegories de meſmes. Pour le quatrieme ; En ſigne de paix, le Baiſer eſtoit vſité entre les Anciens ; Et Innocent I. nõmément en auoit fait vn Canõ, dont eſt la loi de Charles Magne ; *Vt pax detur ab omnibus, confectis Chriſti ſacramẽtis ; Que la paix, i. le Baiſer de paix ſoit donné par tous, &c.* Et en donne la raiſon ; *Parce qu'en icelle eſt ſignifiee la vraie concorde, &c.* Or peu auant Charles Magne, l'auoit

Fraction en trois.

La Paix.

Lib. 1. c. 55. & l. 5. c. 94.

Leon II. à Rome tournee en superstition; instituant au lieu d'icelle, cette lame d'argent, ou de cuiure, qui se baille à baiser, apres la Consecration; laquelle peu apres est receuë auec les autres ceremonies. Pour le cinquieme; L'Eucharistie se souloit bailler en la main; mesmes du temps de Charles Magne, comme appert par ce Canon; *Vt qui acceperint, sumant; Que ceux qui l'auront prise de la main, la prennent de la bouche; autrement soient exclus, comme sacrileges.* Or de ce tẽps est defendu aux femmes de la prendre à main nuë, mesmes de toucher les linges où les sacremens sont enueloppez: Bien loin de l'vsage que nous voions prattiqué par Gorgonia, sœur de Nazianzene, qui le manioit de ses mains, & le gardoit en ses besognes. Commencent aussi de le bailler en la bouche; comme nous lisons de Iustinian en Nicomedie, qui le prend en la bouche, de la main de l'Eueſque de Rome; & de Vvitikind qui voioit, disoit-il, vn petit enfant qu'on bailloit en la bouche; car aussi ce mesme siecle est plein de telles fables. Pour le sixieme; Ne se souloit celebrer qu'vne Cene commune pour tous; ni par consequent y auoir en chasque Temple, qu'vne Table, ou Autel. Or à mesure que le peuple s'esloigne de communiquer, on le persuade neantmoins d'apporter; on l'y contraint par Canons Synodaux; par loix Imperiales: Et à cette fin lui fait-on croire, contre les precedens Canons, qu'il suffit d'assister, pourueu qu'il offre; Tellement que les Messes & Autels se multiplient, pendant que la saincte Communion va tarissant: Iusques-là, que les Prestres mesmes quelquefois, apres auoir consacré, ne prenoient pas. De ce fót foi ces loix de Charles Magne; *Que le peuple soit admonesté de faire, ingiter, continuellement offrande:* Au lieu que les precedens disoient, *De participer souuent.* Et est adiouſtee la raison; *Parce que ces offrandes sont fort profitables à celui qui offre, & aux siens.*

L'Eucharistie en la bouche.

Lib.7 c.367.

Concil. Altis. sod. c.36.37.

Albert. Krantz in Metrop. l. 1 c.19.
Bedæ de rat. temp. lib. 2.
Paul. Diacon. l.6 de gestis Longobard.
Adon. etat 6.

Plusieurs Messes.

Lib.7.c 94.

Item; *Que les fideles offrent aux Prestres tous les iours, au moins les Dimanches, &c.* Et pour la multiplication des Messes, ces beaux Canons; *Il n'est pas loisible de dire deux Messes sur vn Autel en vn iour: Ni a vn Prestre de la dire le mesme iour, sur l'Autel où l'Euesque l'aura ditte.* Et de la non-participation des Prestres mesmes; *Nous voulons*, dit Charles, *que toutes les fois que le Prestre immole le corps & le sang de Christ, qu'autant de fois il le reçoiue, &c. Parce*, dit le Canon, *qu'il nous a esté rapporté que plusieurs font autrement*: Tellement qu'il faut que l'authorité Imperiale y entreuienne. Le septieme; Pour mõstrer où l'abus en estoit ia venu; Si vn Moine auoit desrobé la moindre chose en vn Monastere; pour s'en purger, on lui faisoit prendre le sacrement, en ces mots; *Corpus Domini sit tibi in purgationem; Que le corps du Seigneur te soit en purgation*, i. en espreuue si tu es coulpable: au lieu qu'ils souloiẽt dire en la Cene; *En nourriture de vie eternelle.* Aucuns la bailloient aux morts; dont est le Canon du Concile d'Auxerre, *de Eucharistia mortuis non danda.* Tous, aux enfans; dont est la loi de Charles Magne; *D'auoir touſiours l'Eucharistie preste pour les enfans.* Autres l'appliquoient à la poitrine, comme les Agnus Dei, les grains benits d'auiourd'hui, &c. Et pour le huictieme; on commença à consacrer en l'honneur des Saincts; tirant la Messe, à son aduãtage, tous les abus & poisons qui se concreoient en l'Eglise: Dont nous lisons que Gregoire III. adiouste ces mots au Canon; *Quorum festiuitas hodie celebratur; Desquels la feste est auiourd'hui solennisee:* Parce que de ce temps commença à s'espaissir l'Inuocation des Saincts en l'Eglise Romaine. Brief, Adrian I. comme nous auons veu, redouble & allonge l'Offertoire; afin que les oblations aient plus de loisir; & fait receuoir, entant qu'il peut, l'Office Gregorien par tout. Estienne son successeur, de mesmes; & ordonne d'abondant,

Lib. 6. c. 161.

Concil. Altissiod. c. 10.

Concil. Tolet. 12. De Consecr. dist. 2. c. Relatum est.

L. 6. Car. c. 118.

Concil. Worm. C. de purgand. Monach.

Concil. Altissiod. c. 12. Carol. l. 1. c. 161.

Enuiron l'an 750. & l'an 800.

Lib.6.e.170. qu'en toute Messe le iour de Dimanche, *Gloria in excelsis*, soit chanté ; dont nous auons la loi en Charles Magne : Tant il estoit soigneux de s'accommoder à tous leurs Decrets & Nouueautez. Et tout cela depuis Gregoire I. iusques au troisieme, qui tombe enuiron le temps de Pepin & Charles, vers l'an 800. Et neantmoins est à remarquer ; Que les Messes pour les morts n'estoient pas encor passees en loi: Car Boniface, ce grand Apostre des ceremonies Romaines en Allemagne, consultant Gregoire II. sur sa commission, lui demande entre autres questions ; *Si les parens doiuent offrir pour leurs morts:* Ce que le Pape lui enioint d'obseruer.

Les Messes pour les morts n'estoient encor passees en loi.

Epist. Gregor. 2. ad Bonifac. in tom. 2. Concil. Nauel. Gen. 25.

CHAP. IX.

Quel a esté le progrez depuis Charles Magne, tant de la construction de la Messe, que de son vsage : Et particulierement du retranchement de la Coupe du Seigneur.

QR AVONS-NOVS veu iusques ici, comme la Messe a esté bastie ; & à plusieurs siecles ; & par plusieurs autheurs ; & de bien differentes pieces. D'ici en auant, nous verrons l'accroissement, non tant de sa construction, que de son vsage ; plus pernicieux encor que le premier. Ressouuenons-nous touſiours ; Que la saincte Cene de sa premiere institution, estoit la commemoration de la mort & passion de nostre Seigneur ; & la communicatiõ des fideles au corps & au sang d'icelui, auec les especes du pain & du vin, en gage & asseurance de vie eternelle: Et nous auons veu qu'on en a fait vne Cene, sans communion ; vn pretendu sacrifice, sans commemoration de la mort de Christ. Or maintenant commence-on à en vser en commemoration, non plus de la passion

du Seigneur, & du merite de ſa Croix : mais des Saincts ; de leurs paſſions ; de leurs merites. Elle ſe fait bonne à tous vſages ; Aux viuans, & aux morts ; aux ſains, & aux malades ; aux hommes, & aux beſtes ; aux fruicts de la terre, & aux intemperies de l'air, &c. C'eſt deſormais vn Catholicon, & vn remede vniuerſel : & ſert, en ſomme, icelle à toutes fins ; fors qu'à celle dont elle a degeneré ; pour laquelle la ſaincte Cene auoit eſté inſtituee : & la ſaincte Cene, dis-ie, dont elle a vſurpé la place, ſans en retenir ni marque, ni enſeigne.

Meſſes en l'honneur des Saincts, & à diuers vſages.

ELLE eſt bonne pour les morts : *Qu'en toutes Meſſes*, dit le Concile de Cauaillon, *il ſe face memoire des morts*. Et la raiſon eſt adiouſtee peu pertinente : *Car auſſi*, dit-il, *on y prie tous les iours pour les viuans*. Et c'eſt auſſi de ce temps, qu'on commence à les ordonner par dizaines, & par trentaines, &c. Comme il appert par les Epiſtres de Sigibaldus, de Torchelmas, de Cuthbertus, de Lullus, &c. De donner les terres à l'Egliſe, en ces mots ; *Offero Deo omnes res quæ in hac chartula tenentur inſertæ ; pro remiſſione peccatorum meorum, & parentum, ad ſeruiendum Deo ex ijs, in ſacrificiis, Miſſarúmque ſolemniis, &c. I'offre a Dieu, tout ce qui eſt compris en cette charte, pour la remiſſion des pechez de mes parens, & miens ; pour en ſeruir à Dieu és ſacrifices & Meſſes.* Choſe dont tous les autheurs precedens n'auoient ouï parler. Bonne pour la tempeſte : *Reſſouuenez-vous*, dit Lullus, *de chanter les Meſſes qu'on a accouſtumé pour la tempeſte*. Bonne contre la maladie : *Les Preſtres*, dit Vvigbertus, *de ce temps ont dit chaſcun cinq Meſſes, pour la conualeſcence de Lullus*. Bonne pour la guerre : *Que les Preſtres*, diſent Charles & Lothaire, *dient des Meſſes pour ceux qui vont à la guerre auec nous*. Bonne pour purger les criminels ; *Si quelcun és Monaſteres*, dit le Concile de Vvormes, *eſt ſuſpect de larrecin, qu'on l'en face purger, par la perception du ſa-*

Concil. Cabilonen. Can. 33.

crement. Et Sybicon, Eueſque de Spire, au Concile de Maience, enuiron l'an 1100. ſe purge par là, d'vn adultere. Bonne pour ſacrer les villes & les forteresſes : Leon IIII. enuiron l'an 900. en ſacre la ville de Leopolis, contre les Sarraſins. Bonne en fin aux enchanteurs : car les Preſtres vſent de corporeaux pour eſteindre le feu; & à pluſieurs ſemblables vſages. Et fallut que le Concile de Scheleſtat y remediaſt, par article exprez. Tous ces vſages cõbien eſloignez de celui qui eſt ordonné du Fils de Dieu ; *Qui mange ma chair, & boit mon ſang ; il demeure en moi, & moi en lui.* Item ; *Nous tous*, dit l'Apoſtre, *qui mangeons vn meſme pain, ſommes vn corps, &c.* Allons plus outre. Si elle eſt de S. Gregoire ; elle deliure les ames de Purgatoire: ſi de S. Roc, de peſte : ſi de S. Antoine l'Hermite, elle ſauue le beſtail : ſi de S. Sigiſmond, elle gueriſt la fieure : ſi de S. Antoine de Padoua, elle recouure les choſes perduës : ſi de S. Apollonie, elle appaiſe les dents : ſi de S. Lucie, elle eſclaire les yeux : ſi du S. Eſprit, donne beau mari, ou belle femme, &c. Et à chaſcune faut obſeruer particuliere ceremonie; certain nombre de cierges allumez; les dire à certains autels, &c. Et diroit S. Paul; *Paul, ou Apollos, ou Cephas, ont-ils eſté crucifiez pour vous ?* Et y a-il entre les Chreſtiens, autre paſſion, que celle du Seigneur? autre commemoration ordonnee en l'Egliſe, que de celle de Chriſt ? Quoi plus ? dit Gabriel Biel ; *Elle profite tres-ſpecialement, moiennement, & tres-generalement : Tres-ſpecialement à celui qui la dit ; car elle lui vaut la vie eternelle : tres-generalement à toute l'Egliſe ; car tous les membres y participent, ſans y eſtre : & neantmoins moiennemẽt ; aſçauoir à celui pour qui particulierement elle eſt dite:* Et pour ſupreme excez de priuilege ; *Ex opere operato, ſine bono motu vtentis ; ſeulement pour y aſſiſter, ſans y apporter aucun bon mouuement.* Combien donc, ſi nous les voulons croire, plus precieuſe

Concil. Seleg-ſtad. c. 6.

que la saincte Cene, instituee de Christ; pour laquelle il se faut esprouuer soi mesme; entrer en iugement de ses actions; fueilleter sa conscience; apprehender l'ire de Dieu, en approchant indignement? Et qui trouuera donc plus estrange, que le peuple abandonnast la saincte Cene, pour courir à la Messe; dont la prattique est si aisee; & nonobstant si salutaire? Où il n'y a qu'à desploier les yeux, sans rien considerer; qu'à ouurir les aureilles, sans rien entendre? Aussi n'est-il pas croiable, comme sous l'ignorance de ces siecles, elle gaigne pais: Elle laisse la saincte Cene, par vn manifeste iugement de Dieu, pour le mespris de son Institution, bien loin derriere; Car vous n'oiez plus parler d'ici en auant, que de fonder Messes: Tout le Seruice des viuans & des morts, est reduit là; toute la Prestrise n'a autre occupation. Et au lieu que nostre Seigneur auoit dit à tous ses Apostres; *Allez, preschez l'Euangile à toute creature; Baptisez; faites ceci en memoire de moi*; On commence enuiron l'an 1000. à creer les Prestres, auec ces mots; *Accipe potestatem Missas celebrandi, & sacrificium offerendi pro viuis & mortuis: Reçoi la puissance de celebrer Messes, & d'offrir sacrifice pour les viuans, & pour les morts.* Vous voiez les Conciles occupez à en empescher le desbordement. Que les Messes, dient-ils, ne se puissent dire qu'en lieu public: Qu'il ne s'en die qu'vne le iour és Monasteres; par l'ordonnance de S. François mesme. Que le Prestre, dit l'vn, n'en puisse dire qu'vne; l'autre, deux; l'autre trois, au plus, le iour. Que nul Prestre ne puisse estre creé, absoluëment; c'est à dire, sans tiltre, sans Paroisse; & qu'il n'en puisse dire qu'vne, où tout le peuple se trouue. Au contraire, on ne parle plus en l'Eglise, de la saincte Cene du Seigneur: la chambriere a enjambé la couche de sa maistresse. Vn Canon dit; *Que celui qui ne communiquera au moins trois fois l'an; a Noël, a Pasques, & à la Pentecoste; ne*

Vide Iuellum c. 13.
Synodus Seleuciadensis, c. 5.
Synodus Rom. c. 5. c. 21. q. 2. præcipimus.
Francis. in epist. ad fratres.
Carol. l. 1. c. 25.

ſoit pas tenu pour Catholique. Vn autre en rabat encor; *Qui ne communiquera à tout le moins vne fois l'an, ſoit tenu pour excommunié.* Et lors vint la couſtume de leur diſtribuer le pain benit, i. vn grand pain, procedant des offrandes; au lieu du pain de la laincte Cene. Et qui pis eſt, pour s'authoriſer touſiours par deſſus les Laics; premierement, ils introduiſent la couſtume, que les Laics ne communiquẽt plus auec le Preſtre, mais ſeulement trois ou quatre Clercs: puis il n'y en eut du tout point, & fut aſſez d'vn Reſpondant, qu'ils appelloient *campanarium, celui ordinairement qui ſonnoit la cloche.* Et finalement, les Laics viennent à en eſtre preſque totalement fruſtrez; car les Preſtres, cette fois meſme que les Laics ont à communiquer, leur ſouſtraient la coupe du Seigneur; & pour leur en laiſſer quelque image, leur font lauer ſeulement la bouche: Au lieu que le Seigneur auoit dit; *Beuuez-en tous*: que toute l'Egliſe ancienne dit; *Tout le peuple a commandement de prendre & de boire.* Or eſt-ce auſſi la raiſon, pourquoi par degrez on eſt venu à ce petit pain de la Meſſe. Car comme les aſſemblees fuſſent grandes; il s'y preſentoit pluſieurs grands pains, qui eſtoiẽt coupez par morceaux, & diſtribuez au peuple: Comme elles vinrent à ſe reſtraindre; vint le Decret de Clement III. Qu'il ne ſe miſt non plus de pain ſur l'Autel, qu'il en falloit pour communiquer le peuple. Et en fin, n'y aiant plus que le Preſtre auec ſon Clerc, & le plus ſouuent tout ſeul; de pluſieurs pains de la grandeur ordinaire, on vint à vn grand; de ce grand, à vn mediocre; & en fin, à ce petit, dit Durand, de la grandeur d'vn denier, *denarioli.* Et encor nous veut-il paier d'vne allegorie, à faute de raiſon; *Parce*, dit-il, *que noſtre Seigneur fut vendu pour pareille monnoie.* Iuge donc ici derechef chaſcũ, qui doit eſtre l'innouateur; celui qui veut reſtablir l'Antiquité, contre la Nouueauté; ce ſommes-nous: ou bien ſouſtenir la Nou-

Gemma anime, c. 36.

ueauté, contre l'Antiquité; & ce ſont euidemment nos Aduerſaires.

NE PENSONS cependant, que cet eſprit de Nouueauté, qui a de ſi long temps accompagné l'Egliſe Romaine, l'ait abandonnee en ces derniers ſiecles: nous y en auons encor de bonnes marques. Tous les recercheurs & expoſiteurs de l'Ordre Romain, ſont d'accord; Qu'entre l'Offrande & le Canon, ou la Secrete, qu'ils appellent; il ne ſe ſouloit dire aucune oraiſon. Or nous y en trouuons cinq inſerees, il y a enuiron quatre cents ans; comme eux-meſmes recognoiſſent; & c'eſt ce qu'ils appellét le petit Canon; aſçauoir, *Suſcipe ſancte Pater hanc hoſtiam*; ou bien en quelques-vns, *Suſcipe ſancta Trinitas hanc oblationem*; *Reçoi, Seigneur Dieu, cette oblatiõ, ou hoſtie, que ie t'offre pour mes pechez, qui ſont ſans nombre: pour ceux de tous les aſſiſtans, & pour tous fideles Chreſtiens, tant viuans, que morts; afin qu'à moi & à eux elle profite à ſalut, en vie eternelle.* Item; *O Deus qui humanæ ſubſtãtiæ; Offerimus tibi Domine, calicem ſalutaris, in ſpiritu humilitatis, &c. Veni ſanctificator Spiritus*: Puis la benediction de l'Encens: Eſquelles il ſe fait mention de ſacrifice propitiatoire; & de l'Interceſſion de S. Michel; nouuelles oraiſons fondees ſelon le temps, ſur nouuelles doctrines. Alexandre II. ſuſpendit l'Alleluia, depuis la Septuageſime, iuſques à Paſques: encor que par certaine Epiſtre de Michaël Conſtantinopolitain, il ſemble que cela ſoit plus ancien. Vrbain II. ordonna vne Meſſe tous les Samedis, en l'honneur de la Vierge Marie. Calixte III. dreſſa l'Office de la Transfiguration. Innocent III. apres l'*Agnus Dei*, voulut que le Pſalme, *Deus venerunt gentes*, fuſt chanté. Gregoire IX. introduit le *Salue Regina*, auec le ſon de cloche. Albert le Grand auſſi compoſa les Sequences, pour la plus part; & Thomas d'Aquin l'Office qu'ils appellent de la Feſte Dieu. Vn Concile tenu à Colo-

Additions à la Meſſe.

Belarm. de Canone.

Anno 1065.

Herm. Gigas.

Anno 1090.

Anno 1165.

Anno 1200.

Anno 1370.

Anno 1250.

Naucleru Gen. 42.

Sous l'Empereur Rodolphe. Concile de Cologne. gne, ordõna comment l'hoſtie doit eſtre choiſie, bien ronde, bien polie ; non trop vieille ; de quelle grandeur ; comment couuerte ; comment leuee ; quel vin ; quelle eau ; à quelle proportion ; comment le Preſtre les doit diſcerner auec l'odeur ; quels doiuent eſtre les corporeaux ; quelles cautions contre l'aigreur, la moiſiſſure, les ſouris, les araignes, &c. aſçauoir, à meſure que l'erreur croiſſoit en la Transſubſtantiatiõ, l'erreur l'accompagnoit en la ceremonie.

Anno 1165. C. 20. Dont eſt, qu'Innocent III. au Concile de Latran, veut que l'hoſtie ſoit gardee en vn cabinet à ce deſtiné : & declare les mots du Canon eſgaux aux mots de l'Euangile. Et Honor. III. enioint, qu'à l'eſleuation de l'hoſtie, on s'agenouille : & qu'elle ſoit portee en habit decent aux malades. Et Gregoire IX. pour en aduertir, adiouſte le ſon de la cloche. Eſt auſſi inſtitué en ces derniers temps, que le Canon ſe prononce à baſſe voix ; dont il eſt appellé Secrete. Et Hugues de S. Victor, Durand, Honorius, & Beleth, en adiouſtent la raiſon : *Parce*, dient-ils, *que chaſcun le ſçauoit par cœur, & que des Paſteurs en abuſerent, pour transſubſtantier leur pain en chair, ce qui aduint ; & en furent neantmoins miraculeuſement punis de feu du Ciel:* Contre l'vſage ancien de toute l'Egliſe Orientale & Occidentale ; comme il appert par toutes les Liturgies ; eſquelles les mots de la Conſecration ſe diſent tout haut.

Anno 1216.

Blond. l. 7. dec. 2

Durãd. l. 4. c. 35. Beleth. c. 44.

Gabriel Biel.

Formulaires encor diuers, iuſques en l'an 1200.

EST TOVTEFOIS à noter, qu'vn fort long temps s'eſtoit paſſé, ſçauoir plus de 600. ans depuis Gregoire I. deuant que d'obtenir, que par toute l'Egliſe Latine il n'y euſt qu'vn formulaire de Meſſe. Car nous liſons enuiron l'an 1000. & Belarmin le confeſſe ; Que Bruno, frere d'Othon le Grand, Archeueſque de Cologne, redreſſoit encor la forme de la Meſſe en ſon dioceſe, à la Romaine. Et meſmes en France, ils auoient des Meſſes, qu'ils appelloient à

deux, à trois, à quatre viſages ; *bifaciatas, trifaciatas, &c.* Parce qu'elles auoient trois ou quatre ſubiects diuers; comme pour diuers Saincts; & à diuerſes fins, iuſques à l'Offertoire ; & neantmoins ſe concluoient par vn Canon ; que le temps a en fin abolies, ou pluſtoſt le bon meſnage des Preſtres, qui en a voulu faire à deux, ou à trois fois. *Tantæ molis erat*, dit quelcun à ce propos, *Romanam condere Miſſam!*

Petrus Cantor in verbo abbreuiato.

OR VOILA comme la Meſſe, qui veut prendre ſon fondement de la ſaincte Cene, l'a en fin iettee de ſa place; tellement qu'il n'y en reſte aucun veſtige. Et pourtant ne faut s'esbahir, ſi Petrus Cantor, il y a plus de quatre cents ans, taxoit la multiplication & profanation des Meſſes: blaſmoit les Preſtres d'auoir delaiſſé la predication de la Parole, pour chanter des Meſſes : d'auoir recouſu le voile du Temple, deſchiré par la mort de noſtre Seigneur, pour reſtablir le Iudaïſme, par leurs ceremonies; d'auoir en ſomme, dit il, negligé les commandemens de Dieu, pour ſuiure les inuentiõs des hommes. Si Arnaud de Villeneuue, l'vn des plus grands hommes de ſon ſiecle, diſoit, il y a trois cents ans ; Que ces Meſſes, & ces ſacrifices pour les morts, n'eſtoient qu'abus, & deſuoiemens de la verité de Chriſt : Que le Preſtre en ſon pretendu ſacrifice, n'offroit rien à Dieu ; & que le Diable, par ſucceſſion de temps, auoit fait deſuoier tout le peuple Chreſtien, de la verité de noſtre Seigneur. Si les Vvaudois, & depuis les Albigeois, qui ont repeuplé, par leur diſperſion, la Chreſtienté, de la pureté de l'Euangile; enſeignoiẽt en ce temps, Que la Meſſe ne tient rien de l'Inſtitution de Chriſt, ni pour les viuans, ni pour les morts : Que la Conſecration n'eſt point attachee aux mots du Canon, mais à l'Inſtitution du Seigneur : Que la ſaincte Cene ſe doit celebrer ſelon icelle ; autrement n'eſt point Cene : Que toutes autres ceremonies y ſont inutiles ; & la langue

Contradictions à ces abus.

Petrus Cantor in verbo abbreuiato, allegué par le Cardinal de Alliaco.

vulgaire, neceſſaire pour l'inſtruction du peuple, &c. Si meſmes le Roi S. Loïs, bien qu'emporté des torrens de la Couſtume, exhorte le Roi Henri d'Angleterre, à ouïr les Sermons pris de la Parole de Dieu, pluſtoſt qu'à frequenter la Meſſe : *Parce*, diſoit-il, *que l'vn lui ſeroit beaucoup plus ſalutaire, que l'autre*. Or parce que nous auons touché ci-deſſus, Que les Preſtres auoient tant gaigné par leurs iournees, qu'ils auoient finalement retranché la Coupe du Seigneur au peuple; Il importe que nous voions conſequemment, par quel progrez ils y ſont paruenus; non à vn Changement, mais à vn Retranchement ſi preſomptueux, ſi proche de ſacrilege.

Matth. Paris addit.

CHAP. X.

Que la Communion ſous les deux eſpeces, a eſté pratiquee en toute l'Egliſe Ancienne.

Communion ſous les deux eſpeces.

CERTES, quand noſtre Seigneur Ieſus Chriſt a dit vne fois ; *Prenez, beuuez-en tous ; C'eſt la coupe de la nouuelle Alliance en mon ſang, qui eſt eſpandu pour vous* ; Où ſera le Preſtre, ſous le nō d'Egliſe, qui le puiſſe refuſer au fidele ? Où ſera le fidele, qui n'en doiue faire inſtance au Preſtre, s'il le lui denie ? la coupe, le ſang, le ſalut au ſang du Seigneur, reſpandu pour nous : la coupe de l'Alliance, ſi nous n'en voulons eſtre forclos à noſtre eſcient ; la coupe du Nouueau Teſtament, ſi nous ne voulons eſtre par vn trop euident meſpris, fruſtrez de l'heritage ; ſi nous ne voulons eſtre effacez du liure des enfans ? Et toutefois, ceux ſont excommuniez, qui demandent la Communion au ſang de Chriſt ; qui ſe formaliſent, que la moitié de ſon legs teſtamentaire

leur

leur eſt deſrobé : Ceux ſont appellez heretiques Sacramentaires, qui ſe plaignent que le ſacrement du ſang de Chriſt leur eſt oſté. Et c'eſt Nouueauté, de recourir à ce Teſtament ; tiltre ſi ancien, ſi authentique ; d'agir, en vertu de ſes clauſes : C'eſt Antiquité, de nous en debouter ; par vne ordonnance nouuelle ; qui n'a fondement, que les fantaſies ; raiſon, que la preſomption ; antiquité, qu'à peine l'aage d'vn homme. Voions le progrez & l'acheminemẽt de cet abus. On a ſappé, comme nous auõs veu, par deſſous terre, la ſaincte Cene du Seigneur ; on a baſti ſur ſes ruines, la Meſſe Romaine. Par ce moien, le peuple a eſté fruſtré de l'vſage ordinaire du corps & du sãg de Chriſt. Des ſemaines, il a eſté reduit aux mois : des mois, aux quartiers ; & finalement à vne fois l'an. Au lieu du pain Euchariſtiq, on lui a diſtribué le pain benit, au ſortir de la Meſſe : Au lieu de la coupe du Seigneur, en la Communion ; on lui baille maintenant à lauer la bouche : Tout cela touſiours couuert de ce beau nom d'Egliſe. Que dirons-nous donc, ſi toute l'Egliſe Ancienne eſt au contraire ? s'il n'y a meſme rien de plus nouueau en la corruption de l'Egliſe ? Suiuons donc & tous les Siecles, & tous les Peres : car ie prens volontiers patience d'eſclaircir les lecteurs, meſmes en m'ennuiant ; encor que cette matiere ſoit de celles dont S. Auguſtin a donné cette reigle ; *Valeat ad ſui demonſtrationem, ipſa rei euidentia ; L'euidence de la choſe doit valoir pour demonſtration.*

S. Pavl, en la premiere aux Corinthiens, commence par là ; *I'ai receu du Seigneur, ce qu'auſſi ie vous ai baillé.* Il n'eſt pas ſi hardi que ces gens, qui baillent tout autrement qu'ils n'ont receu : Et ce qu'il auoit receu, & qu'il baille ; c'eſt la Communion ſous les deux eſpeces. Vſons de ce mot d'*eſpeces*, pour ſignes, ou ſacremens ; pour nous accõmoder à eux. *Toutes les fois*, dit-il, *que vous mangerez ce pain, & boirez ce calice,* 1. Corinth. 11.

&c. Que l'homme s'eſprouue ſoi meſme ; & ainſi mange de ce pain, & boiue de ce calice, &c. L'homme, dit-il, & non l'Apoſtre, ni le Diſciple, ni le Preſtre, ni le Clerc: mais tout Chreſtien. Car auſſi eſcrit-il à l'Egliſe de Dieu qui eſt en Corinthe, aux ſanctifiez en Ieſus Chriſt; à ceux qui ſont appellez ſaincts: *Ains a tous ceux*, dit-il, *qui inuoquent le nom de noſtre Seigneur, en quelque lieu qu'ils ſoient.*

Conſentement des Peres. *Ignatius ad Philadelph.*

IGNACE, eſcriuant à toute l'Egliſe de Philadelphe; *Ie vous exhorte*, dit-il, *que vous vſiez tous d'vne foi; d'vne predicatiõ; d'vne Euchariſtie: Car il n'y a qu'vne chair de Ieſus Chriſt, & vn ſang eſpandu pour nous; vn pain auſſi briſé pour tous; vne coupe diſtribuee a tous.* A tous, dit-il, & non aux Preſtres ſeulement: car meſmes en cette Epiſtre, il a fait parauant mention de l'Eueſque, du Preſtre, des Diacres, du peuple.

Anno ſalutis 100.

Iren. l. 4. c. 32. 33. 34.

IRENEE conioint touſiours les deux; *Le Seigneur a commandé*, dit-il, *a ſes diſciples d'offrir a Dieu les premices de ſes creatures; le pain, pour eſtre ſon corps; le calice, pour eſtre ſon ſang, &c.* Et iamais ne les y trouuons à part.

Epiſt. 4. Anno 200.

S. CYPRIAN, eſcriuant à Corneille, Pape; *Comment*, dit-il, *enſeignons-nous, ou excitons-nous les fideles à eſpandre leur ſang, pour la confeſſion du nom de Chriſt; ſi nous leur denions ſon ſang? a eux qui ont à combattre pour lui? Comment les rendrons-nous idoines a la coupe du Martyre; ſi nous ne les auons premierement receus en l'Egliſe, à boire la coupe du Seigneur, par droict de communication?* Ailleurs, racontant l'hiſtoire d'vn Diacre qui donna le ſacrement du vin à vne fille demoniaque: *Comme*, dit-il, *apres la ſolennité accomplie, le Diacre commença à preſenter le calice aux aſſiſtans; & que les autres l'aians receu, il vint au rang de la fille, de le prendre; elle commẽça à deſtourner ſon viſage, par vn inſtinct de la maieſté diuine, &c.* Le voila donc donné aux Laics, hommes & femmes; & non par priuilege, mais par droict

Ser. 5. de lapſis.

commun ; car il l'appelle *ius communicationis*. Outre que toute la dispute qu'il fait contre ceux qui ne prenoient que de l'eau, *contra Aquarios*, peut estre induite à ce propos ; entant qu'il les rameine tousiours à l'vsage des deux especes, commandees en la saincte Cene. Dont dit Gabriel Biel ; *Il parle*, dit-il, *selon la façon de l'Eglise à laquelle il presidoit ; en laquelle peut estre que de son temps estoit la Communion sous les deux especes.* Et de mesme Eccius *de sumptione Eucharistiæ, hom.* 33. Tous deux toutefois des grands Sophistes de nostre temps. *Gabr. Biel, lect. 84. littera R.*

TERTVLLIAN dit ; *Par le sacrement du pain & du calice, nous auons prouué en l'Euangile, la verité du corps & du sang du Seigneur, contre le fantosme de Marcion.* Et ailleurs, parlant de la femme qui se marie à l'infidele ; *De la main de qui desirera-elle?* sçauoir le sacrement du pain : *De la coupe de qui participera-elle?* sçauoir le sacrement du vin. *Lib. 5. aduersus Marcion. Tertul. ad vxor. rem, li. 2.*

ORIGENE iamais autrement ; *Les fideles*, dit-il, *mangent au pain, le corps de Christ ; bouuent au vin, son sang. Car aussi nostre Seigneur disoit a ses disciples ; Prenez, & mangez ; Prenez, & beuuez, &c. Et n'a point voulu que l'vn ni l'autre fust reserué au lendemain, &c.*

IVSTIN MARTYR plus clairement ; *Apres l'action de graces du Pasteur, & la benediction de tout le peuple ; les Diacres donnent a chascun des assistans, vne portion du pain, & du calice trampé d'eau, sur lesquels s'est fait l'Eucharistie ou action de graces : & mesmes en laissent porter aux absens ; & c'est ce que nous appellons Eucharistie, &c.* Et ce passage est d'autant plus à peser, qu'en icelui est descrite toute la forme de la saincte Cene, en la Primitiue Eglise. *Iustin Martyr apol. 2.* εὐχαριστηθὲν τοῦ.

QVANT à S. Denys, ie le pourrois produire ici en sa Liturgie, où il parle formellement de la communion & distribution des deux especes : mais ie le reiette en son lieu ; parce que i'ai assez monstré, qu'il

ne peut estre ni du premier, ni du second siecle. A mesme raison, les Liturgies attribuees à S. Iacques, & S. Clement ; encor qu'en celle-ci nommément, parlãt de ceux qui cõmuniquent au corps & au sang, par la distribution de l'Eueſque & du Diacre, il vſe de ces mots ; *Apres cela, que l'Eueſque prenne l'Euchariſtie ; puis les Preſtres, Diacres, Sous-diacres, Lecteurs, Chantres, & Aſcetes : Et des femmes, les Diacreſſes, Vierges, & Veufues ; & enfin, les enfans, & tout le peuple, chaſcun en ſon ordre, auec reuerence, & ſans tumulte, &c.*

Anno 300. L'ARTICLE du Concile de Nicee, qui ſe trouue en la Bibliotheque du Vatican, dit ainſi ; *En cette diuine Table, ne nous abbaiſſons pas vers le pain & la coupe, qui y ſont propoſez : mais eſleuans l'entendement, penſons par foi, que l'Agneau de Dieu, oſtant les pechez du monde, giſt en cette Table, immolé des Preſtres, ſans eſtre ſacrifié ; & que nous prenans veritablement ſon precieux corps, croions ces choſes eſtre les ſignes de noſtre reſurrectiõ. C'eſt pourquoi, nous n'en prenons pas beaucoup, mais peu ; afin que nous ſçachions que ce n'eſt pour nous remplir, mais pour nous ſanctifier.* Or ne pouuons-nous eſtre en doute, de qui il parle ; car il eſt là queſtion de tous les fideles.

Accepta & hauſta. Hilar. l. 8. de Trinit. S. HILAIRE ; *Le corps & le ſang du Seigneur pris & beus, font que nous ſommes en Chriſt, & Chriſt en nous.* Ces deux termes ſont reſpectiuement affectez aux deux eſpeces. Et ailleurs ; *Si les pechez de l'homme ne ſont ſi grands, qu'ils l'empeſchent de communiquer, il ne ſe doit pas ſeparer de la medecine du corps & du ſang du Seigneur.*

Hilar. de conſecrat. D. 2. C. Si non.

ET COMME de ce temps, ſçauoir enuiron l'an 340. il y en euſt qui vouluſſent, non pas retrancher du tout le calice ; mais bailler le pain trampé dedans le vin, qu'ils appelloient *Intinctam* ; ſous ombre qu'en cas extraordinaires il auroit eſté prattiqué à l'endroit des enfans & des malades ; comme il ſe voit en l'hiſtoire de Serapion ; en S. Cyprian *de lapſis* ; & en

Euſeb. l. 6. c. 44. Cyprian. ſerm. 4. de lapſis.

Prosper *de promiſ.* &c. Iulius Eueſque de Rome s'en formaliſe aſprement; Que c'eſt contre l'Inſtitution de Chriſt; contre la doctrine Apoſtolique & Euangelique; contre la couſtume de l'Egliſe: Que pour terminer ce differant, n'y a qu'à ſe retirer à la ſource de Verité, de laquelle les myſteres des ſacremens ont procedé. *Où*, dit-il, *noſtre Seigneur a-il ordonné le pain à part; le calice à part? &c.* Et que diroit-il donc, s'il voioit ſes ſucceſſeurs retrancher du tout le calice? condamner d'hereſie, ceux qui le demandent? Ou que nous peuuent-ils reſpondre, quand nous le leur conteſtons; & par l'authorité; & par les meſmes raiſons de leur predeceſſeur?

Prosp. de promiſ. c. 6. 26. q. 6. C. Is. in Decret.

Iulius Papa de conſecrat. diſt. 2 Can. Cum omne paragr. Illud.

ENS. AMBROISE, Laurens Diacre dit, que l'Eueſque Sixte lui a commis la diſpenſation du ſang du Seigneur, (auſſi eſtoit-ce l'office ordinaire des Diacres:) & l'appelle *conſummationem ſacramentorum*; *l'accompliſſement des ſacremens*; ne l'eſtimant point parfait, ſans la coupe. Mais lui-meſmes iamais ne ſepare le pain, du calice: *Tu as receu*, dit-il au peuple, *les ſacremens celeſtes*; *le corps & le ſang du Seigneur, &c.* Et y accommode ces mots du Cantique 5. *I'ai mangé mon pain, auec mon miel*; *& beu mon vin, auec mon laict, &c.* Derechef; *Si toutes les fois que le ſang eſt reſpãdu, il l'eſt en remiſſion des pechez*; *ie le doi touſiours receuoir, afin que touſiours mes pechez me ſoient pardonnez.* Et ailleurs, afin que nous ne penſions qu'il parle de lui, il parle à tout fidele; *Tu reçois la remiſſion des pechez, & es enyuré d'eſprit, &c.* Et plus clairement encor; car il en veut donner la raiſon, bien que mauuaiſe: *Parce*, dit-il, *que ce que nous prenons, ſert à la defenſe du corps & de l'ame*; *Car la chair de Chriſt eſt offerte pour le ſalut du corps*; *le ſang, pour celui de noſtre ame: ainſi qu'auoit prefiguré Moiſe*; *La chair*, dit-il, *s'offre pour voſtre corps*; *le ſang, pour voſtre ame, &c.* Ce qui ſe rapporte tres-bien à la reigel qu'il donne, traittant de ce ſacrement; *Celui eſt*

Anno 400. Ambroſ. l. 1. offic. c. 41.

Ambroſ. l. 4. c. 6. de ſacram. & l. 5. c. 3. l. 5. c. 1. 2. 3

Cantique c. 5.

De conſecrat. diſt. 2. C. ſi quotieſcunque.

Ambroſ. in epi. 2. ad Corinth.

Ambroſ. in 1. ad Corinth. 11.

indigne du Seigneur, dit-il, *qui celebre ce mystere autrement qu'il n'a esté baillé : Car celui n'y peut estre deuot, qui presume autrement qu'il n'a este donne par l'auteur*, &c. Et cependant l'impudence a passé si auant; qu'en l'Office qui se dit sous son nom, il ne se fait mention que de la communion du corps ; contre la doctrine expresse de S. Ambroise.

Officium Ambrosianum.

Hieronym. in Sopho. c. 3.

S. HIEROSME sur Sophonie; *Les Prestres, qui seruent à l'Eucharistie, & qui distribuent aux peuples du Seigneur, son sang; font meschamment, contre la loi de Christ, estimans que les paroles, & non la vie, facent l'Eucharistie*, &c. Il parle nommément des peuples. Et à Damase;

Ad Damasum.

Nous sõmes repeus tous les iours de la chair du Seigneur, nous sommes abbreuuez de son sang : ce banquet se celebre tous les iours.

August in lib. Sententiarum. Prosper. de consecrat. d. 1. Can. Dum sanguine. & Can. Qui manducant.

S. AVGVSTIN; *Quand l'hostie se rompt, quand le sang se respand du calice, en la bouche des fideles, i. de tous communiquans; qu'y designe-on, sinon le corps du Seigneur immole en la Croix ; le sang respandu de son costé ?* Item; *Ceux qui mangent & boiuent Christ, mangent & boiuent la vie : Le manger, c'est se refaire ; le boire, c'est viure.* Et la Glose dit là notamment ; *Sous l'espece de pain & de vin.* Et ailleurs il passe plus outre: *Tant s'en faut*, dit-il, *qu'à personne il soit defendu de prendre en nourriture, le sang de ce sacrifice, comme il estoit des anciens ; qu'au contraire, tous ceux qui veulent auoir la vie, sont exhortez à le boire.*

August. in Leuit. c. 57.

Consentement des Peres Grecs.

LES GRECS de tout temps n'en peuuent auoir autremẽt parlé; veu mesmes qu'auiourd'hui ils communiquent tous, sous les deux especes ; & tiennent à sacrilege, de faire autrement: quoi que nos Sophistes, à l'ombre de quelques fables, ou froides & ineptes histoires, leur veulent faire croire. La Liturgie de S. Denys est formelle pour la communication & distribution des deux especes à tout le peuple, en ces mots; μεταλαμβανει ὁ μεταδιδους, &c.

S. BASILE dit ; *Il faut que celui qui s'approche du corps & du sang du Seigneur, s'esprouue soi-mesmes, &c.* Il parle des fideles simplement, & non des Prestres ; *de accedente, non de offerente: De peur*, dit-il, *qu'il ne mange & boiue à son iugement.* En la Liturgie, dont ils se seruent, quand il leur plaist, il n'administroit point autrement à son peuple. Et quant à ce qu'ils alleguent de lui ; Qu'il y auoit certains Hermites en Egypte, qui n'auoient point de Prestre ; lesquels gardoient la Communion chez eux, & la prenoient d'eux-mesmes: voulans nos Aduersaires inferer de là, qu'ils n'auoiẽt que le pain ; parce que le vin se gardoit difficilement en Egypte. Certes, au lieu de decider cette question de tauerne, comme ils font, Si le vin se garde bien en Egypte, ou non ; il leur vaudroit mieux se conformer & à S. Basile, & aux sainctes Assemblees de l'Eglise de son temps, qu'à ces Hermites : mais beaucoup mieux encor apprehender cette dure sentence, qu'i leur prononce ; *Celui qui commande ce que Dieu defend ; ou qui defend ce qu'il commande ; qu'il soit maudit à tous ceux qui aiment le Seigneur.*

Basil. de Bapt. l. 1. c. 3.

Basil. in epist. ad Cæsar.

Basil. in Moral. summa c. 14.

NAZIANZENE en l'Oraison de la Pasque, dit au peuple ; *Sans honte, & sans doute, mange le corps, & boi le sang ; si au moins tu desires la vie.* L'exemple de sa sœur Gorgonia, ne fait rien à l'encontre ; la deuotion d'vne personne priuee, contre l'vsage public de l'Eglise: Au contraire, il y est fait mention des deux especes ; asçauoir, *Qu'elle mesloit ses larmes auec les antitypes, ou figures du precieux corps & sang de Christ, &c.*

Nazianz. in oratione in sanct. Pascha.

S. CHRYSOSTOME nous en fera plus claire foi, qui administroit les sacremens en cette celebre cité de Constantinople : Car n'imaginons point de trouuer chez lui, cette maxime ; Qu'il faut qu'és sacremens, les Prestres soient priuilegiez d'vne espece, par dessus les Laics. D'abordee il nous baille vne reigle toute contraire; *Il y a chose*, dit-il, *où le Prestre ne dif-*

Chrysost. in 2. ad Corint. hom. 18.

fere rien de celui duquel il a charge, à du Laic ; comme quand il eſt queſtion de iouïr des redoutables myſteres ; car nous ſommes tous ſemblablement reputez dignes de les receuoir : Non comme en l'ancienne Loi, où le Preſtre mangeoit ſa part, le peuple la ſienne ; & n'euſt peu le peuple participer a ce, dont participoit le Preſtre. Auiourd'hui il n'eſt pas ainſi, ains a tous eſt preſenté vn meſme corps, vne meſme coupe. La Liturgie auſſi qui lui eſt attribuee, celebre ainſi. Et quand il excite le peuple à reuerence enuers les ſacremens, c'eſt touſiours en conioignant les deux eſpeces ; *Quelle bouche apporteras-tu à ce pain? quelles leures à cette coupe ?* Et paroles ſemblables. Dont dit auſſi Theophylacte, qui a fait comme vn abbregé de Chryſoſtome ; *Que la coupe du Seigneur a eſté ordonnee pour tous, à pareille condition.* Et ailleurs ; *Quand*, dit-il, *tu viens à la coupe de la communion du ſang de Chriſt ; diſpoſe toi, comme ſi tu beuuois de ſon propre coſté.* Ces mots ; *Quand tu viens*, ne ſe peuuent entendre que du peuple fidele.

Homil. 84. in Matth.

Chryſoſt. de Euchariſt.

Theophyl. in 1. ad Corinth. c. 11.

Idem in Ioan. c. 10.

Cõdamnation de ceux qui ne prennent que le pain.

DV TEMPS de Leon I. enuiron l'an 440. la Communion ſous les deux eſpeces eſtoit ſi ordinaire & certaine, que c'eſtoit la marque à laquelle on recognoiſſoit les Manicheens, heretiques tres-pernicieux en l'Egliſe. Dont dit le Pape Leon en vn ſermon ; *Ils prennent de leur bouche indigne le corps du Seigneur ; & refuſent du tout de boire le ſang de noſtre redemption.* Ce qu'il appelle vne ſacrilege ſimulation ; & accommode à ce propos, ces mots de S. Paul aux Romains ; *Prenez garde à ceux qui font diſſenſions & ſcandales, outre la doctrine que vous auez appriſe, &c.* Qu'euſt-il donc dit, ſi les Preſtres & Eueſques l'euſſent refuſé au peuple? Mais comme les procez engendrent les arreſts ; & les hereſies, les decrets : comme quelques preſomptueux & ſuperſtitieux Preſtres enuirõ l'an 540. vouluſſent ſeparer le pain de la coupe ; le Pape Gelaſe en prononce ſon iugement ; *Nous auons appris*, dit-il,

Leo ſerm. Quadrag. 4.

Rom. 16.

De conſecrat. D. 2. Can. 2.

qu'il y en a quelques-vns, qui aians participé au corps, s'abſtiẽnent de la coupe du ſacré ſang: leſquels, parce qu'ils ſont detenus de quelque ſuperſtition; ou qu'ils reçoiuent les ſacremens entiers; ou qu'ils en ſoient forclos entierement: parce que la diuiſion d'vn meſme myſtere ne ſe peut faire ſans grand ſacrilege. Notez qu'il dit, *ſuperſtition*; non, *hereſie.* Il ne parle donc pas des Manicheens, comme Leo: mais de perſonnes receuës en l'Egliſe Chreſtienne. Item, que Gelaſe prononce; Que ne receuoir que le corps, n'eſt pas receuoir le ſacrement entier: au contraire, qu'au lieu de participer au ſacrement; c'eſt s'enuelopper en ſacrilege. Et n'eſt ici à receuoir la Gloſe de Gratian; Que ce Canon s'entend de certains Preſtres, qui aians conſacré les deux eſpeces, n'en prenoient que l'vne: Ni la deprauation de certains Chronographes, qui pour s'accommoder à l'abus de leur temps; dient, que Gelaſe ordonna par ce Canon, que les Preſtres ne conſacraſſent point vne eſpece ſans l'autre. Car ie leur demanderois ici; S'ils les conſacroient toutes deux, que deuenoit donc l'autre? Si vne ſeulemẽt, où eſt l'hiſtoire qui en face mention? Ains pluſtoſt, des perſonnes ſuperſtitieuſes qui n'en receuoient que l'vne, y ſont condamnees: comme il ſe peut tirer de ces mots; *Ab integris arceantur*; *Qu'ils en ſoient forclos entierement*: qui ſe rapportent pluſtoſt aux receuans, qu'aux diſtribuans. Or ſuperſtition s'appelle par les Scholaſtiques; *cultus Dei indebitus, i. quand on ſert Dieu à ſa mode, & non ſelon ſon commandement.*

ADIOVSTONS pour corollaire de ces cinq cẽts premiers ans, S. Remi, qu'on appelle l'Apoſtre des Gaules: Hincmarus, Archeueſque de Rheims, qui a eſcrit vn liure exprez de lui, nous dit; qu'il ne celebroit point autrement: *Car*, dit-il, *ces vers ſe liſent encor auiourd'hui eſcrits ſur ſon calice*;

Hauriat hinc populus vitam de ſanguine ſacro,

Iniecto æternus quem fudit vulnere Christus:
Remigius reddit Domino sua vota Sacerdos.

Continuation depuis Gregoire le Grand. *Anno* 600.

S. GREGOIRE encor qu'il ait bien remué la Religion en son temps, mesmes en ce qui est de l'administration des sacremens; ne touche point ici. En l'homelie de Pasques; *Que c'est*, dit-il, *que du sang de l'Agneau, vous ne l'auez pas maintenant appris, en l'oüant; mais mesmes en le beuuant: lequel sang est mis sur les deux posteaux, quand il est beu; non seulement de la bouche du corps, mais aussi de la bouche du cœur.* Or parle-il là à tout le peuple. Le mesme dit-il en l'homelie qui commence; *Fractus longa molestia.* Et escriuant à Augustin, Eueſque de Canturberi, & en ses dialogues; il recite, qu'vn certain Maximian, depuis Eueſque de Sarragosse en Sicile, estant pressé de la tourmẽte; tous ceux qui estoient au vaisseau, receurent le corps & le sang du Seigneur, apres auoir donné la paix l'vn à l'autre: au lieu qu'auiourd'hui il ne se dit sur la mer que des Messes seiches. Mais, qui plus est, l'Ordre Romain, qu'on tient dressé de son temps, porte exprez; Qu'à tous ceux ausquels l'Eueſque bailloit le pain, l'Archidiacre distribuoit la coupe; & à qui le corps; le sang: dont l'vn s'appelloit Communiquer, & l'autre Confirmer: Que ces mots leur estoiẽt prononcez; *Corpus Domini*; *Sanguis Domini &c. custodiat te ad vitam æternã: Le corps du Seigneur, &c. Le sang du Seigneur, &c. te garde en vie eternelle.* Et y sont nommément compris Clercs & Laics, hõmes & femmes, de toutes qualitez. Et de fait, les oraisons, deuãt & apres, parlent ainsi; *Nous te supplions, Seigneur, que nous tous qui aurons pris le S. corps & sang de ton Fils, soions remplis de toute grace & benediction celeste, &c.* Et la Post-communion, i. l'Action de graces apres la Communion y estoit; *Ton corps, Seigneur, que nous auons pris; ton sang que nous auons beu; daigne adherer à nos entrailles, & fai qu'il ne demeure aucune trace de macule en nous, qui auons*

De consecrat. di. 2. C. Quid sit.

Gregor Dialog. l. 3. c. 36.

Ordo Romanus.

Matrologus.

eſté refaits de ſi precieux ſacremens, &c.

BEDA, en l'homelie ſur ces mots de S. Iean; *Iean vit Ieſus venant à lui, &c. Ieſus Chriſt*, dit-il, *nous laue tous les iours en ſon ſang, quand la memoire de ſa mort & paſſion eſt repliquee a l'autel; quand la creature du pain & du vin, par l'ineffable ſanctification de l'Eſprit, eſt transferee en ſacrement de ſa chair, & de ſon ſang: Car lors ſon corps & ſon ſang ne ſont plus tuez, ni eſpandus par les infideles a leur ruine; mais pris par la bouche des fideles, a leur ſalut.* Et le Concile XI. de Toledo en meſme temps, teſtifie, que l'vne & l'autre eſpece eſtoient portees aux malades; quand il excuſe d'excommunication, ceux qui par imbecillité reiettoient de la bouche l'vn ou l'autre. Et Beda recite de Ceadda, Roi d'Angleterre: & Vincent, de Bauon, de Furſeus, & de Richarius, qu'ils auoient receu l'vne & l'autre, en mourant.

Anno 700. Beda in homil. Vidit Ioan. &c.

Concil. Toles. 11. c. 11.

Beda l. 4. c. 3. Vincent. l. 23. c. 781. 97. Vadianus in Æols. & Troada.

CHARLES MAGNE dit; *Nous prenons la chair de noſtre redemption, en remiſſion de nos pechez; & nous eſchappons de la plaie de l'Ange; eſtans trampez de ſon ſang.* Et derechef; *Le myſtere du corps & du ſang du Seigneur eſt tous les iours pris par les fideles au ſacrement, &c.* Et le Pape Gregoire III. dit en ce meſme tẽps; *Qu'il eſt de beſoin d'auoir deux ou trois calices, ou coupes, en l'autel; lors que les Meſſes ſe celebrent; pour communiquer le peuple.* Et tous les grands hommes de ce ſiecle de meſmes.

Anno 800. Carol. Mag. lib. 2. & 3. de Imaginibus.

Gregor. 3. Pap.

RABANVS; *L'eau & le vin en la coupe, monſtrent les ſacremens, qui ont coulé du coſté du Seigneur en la Croix, dont nous ſommes abbreuuez.* Item; *Les fideles en l'Egliſe mangent tous les iours le corps de Chriſt, & boiuent ſon ſang.* Et ailleurs, il enſeigne par la comparaiſon de la nourriture corporelle, qui giſt en viande & en breuuage; que les deux eſpeces nous ſont neceſſaires: meſmes il commande que tous ceux qui ſont baptiſez, communiquent au corps & au ſang du Seigneur.

Anno 900. Raban. l. 1. c. 33. de inſtit. cleric.

Lib. 1. c. 29.

Paſch. de Eucha. c. 15. PASCHASIVS dit; *O homme, toutes les fois que tu bois ce calice, ne penſe point boire autre ſang, que celui qui a eſté eſpandu pour les pechez.* Et puis adiouſte; *Prenez, beuuez-en tous; tant les Miniſtres*, dit-il, *que reliqui credentes, tous les autres croians.* Et derechef; *La chair eſt bien accõpagnee du ſang, parce que la chair ne peut eſtre à bon droict communiquee, ſans le ſang; ni auſſi le ſang, ſans la chair.* Et pource, dit-il ailleurs; *Nous ſommes repeus de la chair du Verbe diuin, nous ſommes abbreuuez de ſon ſang.*

c. 48.

c. 7.

Anno 1000. Haimo. l. 1. c. 2. in Apocal. Et ſuper hæc verba, Ecce Agnus Dei. Super hæc verb. In Cana Gal'il. Item, Tum venit Ieſus in partes Cæſ. Philip. In 1. Cor. c. 11. Concil. Vvorm. c. 36.

HAIMO, Eueſque de Halberſtat, eſcriuant ſur l'Apocalypſe; *Les fideles mangent tous les iours en l'Egliſe, le corps de Chriſt, & boiuent ſon ſang.* Item; *Le calice s'appelle communication, à cauſe de la participation; parce que tous communiquent d'icelui.* Et le meſme ſur S. Iean, ch. 1. & 2. & ſur S. Matth. ch. 16.

LE CONCILE de Vvormes parlant de l'Inceſtueux; *Qu'il s'abſtienne par l'eſpace de trois ans de la communion du corps & du ſang du Seigneur.* Et encor qu'enuiron ce temps, Giſilbert en ſuite de la Tranſmutation reelle, enſeigne la Concomitance, i. que ſous l'vne des eſpeces il y a autant que ſous les deux; & en infere, qu'il ſeroit plus à propos, pour n'eſtre au danger de reſpandre, de ne communiquer le calice au peuple: toutefois l'vſage continuë touſiours au contraire. Teſmoins

Rupert. Abbas Tuicenſis in Matth. c. 27. in Ioan. c. 6. De offic. diuino, lib. 6. c. 9. & 22. Vincent. l. 24. c. 75. Regino Monach. c. 119. de diſcipl. Eccleſ. Radulph. Tungrenſis in Leuit. lib. 14. c. 4.

ROBERT, Abbé de Duits, qui recite en pluſieurs lieux, que le ſacrement ſe conferoit de ſon temps, ſous les deux eſpeces; traittant cette matiere par exprez: & Vincent, qui dit qu'vne certaine ſaincte Dame, nommee Elgyfa, les receut en mourant. Regino le Moine; *Il faut*, dit-il, *recreer les ames des infirmes, du corps & du ſang du Seigneur.* Et Radulphus Tungrenſis plus clairement; *Le peuple reçoit le ſacré corps de Chriſt; & boit vn ſacré traict de ſon ſang, &c.*

ANSELME, Archeueſque de Canturberi; *Nous*

nous qui prenons d'vn meſme pain, & d'vn meſme calice, ſommes faits vn corps. Et Lanfranc; *L'hoſtie du Seigneur ſe rompt, quand le ſang eſt verſé du calice en la bouche des fideles.* Et Alger; *Le corps & le ſang du Seigneur ſont pris des fideles enſemblement; afin qu'aiant pris le corps & l'ame de Chriſt, tout l'homme en corps & en ame ſoit conioinct auec Chriſt.* Et Damian; *Comment penſons-nous que le Seigneur ſe faſche, quand vn meſchant approche des ſaincts autels, pour receuoir ſon corps, & ſon ſang?* Et Berno, Abbé de Reichenavv; *Nous ne ſommes pas ſeulement tous les iours nourris du pain de Chriſt, quand nous ſommes repeus de la nourriture de ſa chair, de la Meſſe de l'autel: mais auſſi nous ſommes abbreuuez de ſon ſang; ainſi qu'il nous a promis; Qui mange ma chair, & boit mon ſang, &c.* Et ſi ſont tous les ſuſnõmez, ceux principalement qui eſcriuoient contre Berengaire.

Anno 1100.
Anſel. in epiſt. ad Corinth. c. 10.
Lanfrancus de Euchariſt.
Alger. de Euch. l. 2.
Damianus in ep. ad Nicol. Papam.
Berno in ſerm. de Purific. Mariæ.

S. BERNARD; *Celui qui ſeme chichement, ne ſera pas ſans moiſſon; mais moiſſonnera chichemẽt: car ce moiſſonner, eſt receuoir loier. Or ſçauons-nous celui qui a promis, que qui donnera vn verre d'eau froide pour lui, ne ſera point ſans loier: mais c'eſt à ſçauoir, s'il lui ſera remeſuré en la meſme, qu'il aura meſuré; ou ſi en la recompenſe, il ſera rendu eſgal à celui, qui non en preſentant de l'eau, mais en eſpandant ſon ſang, aura beu le calice que le Seigneur lui aura verſé. Certes ce n'eſt point ici la coupe d'eau froide, mais la coupe qui enyure, la coupe de vin pur, &c. Car mon Seigneur Ieſus, & non autre, a le vin pur chez lui, &c.* Ailleurs; *Ieſus Chriſt, la veille de ſa paſſion, preſcriuit à ſes diſciples la forme de ce ſacrement; lui donna l'efficace; commanda de le faire. La preſcription de la forme, giſt au pain & au vin. Notez l'ordre; Comme on ſoupoit encor, il ſe leua de table; laua les pieds de ſes diſciples: puis reuenant à table, ordonna le ſacrifice de ſon corps, & de ſon ſang; baillant le pain a part, le vin auſſi à part: Du pain, diſant; Prenez, mangez; Ceci eſt mon corps: du vin ainſi; Beuuez-en tous; Ceci eſt mon-*

S. Bernard. in Pſal. 90. ſerm. 2.
Serm. 3. de Ramis palm.
Serm. 2. de Cœna Domini.
Serm. 3. ſuper Cant.

ſang, &c. Et le meſme ſe peut recueillir de pluſieurs autres lieux. Et de fait, Vincent recite, qu'vn certain Tundatus, homme meſchant, ſe voiant nauré du Ciel à mort, requit la Communion: & qu'aiant pris le corps du Seigneur, & beu le vin, il s'eſcria; *O Dieu, ta miſericorde eſt plus grande, que mon iniquité, pour grande qu'elle ſoit!* Et Guillaume Duc de Normandie aiant à dõner la bataille aux Danois en Angleterre, nous liſons qu'il fit communiquer toute ſon armee au ſacrement; & nommément ſous les deux eſpeces. Mais il eſt deſormais temps, de voir par quel progrez, & ſous quel pretexte, le ſang de Chriſt a eſté retranché au peuple: Et c'eſt aſſez de matiere pour vn autre chapitre.

Vincent. l. 27. c. 88.

CHAP. XI.

Quel a eſté le progrez du Retranchemẽt de la coupe du Seigneur aux fideles: & ſous quels pretextes.

QUEST-IL DONC, que le Diable, ennemi du ſang de Chriſt, qui ne ſe rend iamais, pourſuiuoit touſiours ſa poincte, de l'arracher aux fideles: & qui pis eſt, par la plus dangereuſe voie, ſous pretexte de deuotiõ. Car nous auons veu, qu'enuiron l'an 350. ſous ombre des enfans, & des malades, on auoit voulu introduire le pain trampé: ce que Iules I. Eueſque de Rome, auroit empeſché, formellement oppoſant l'Inſtitution du Seigneur. Or nous liſons maintenant, qu'enuiron l'an 950. les Moines de l'ordre de Clugni, ſous pretexte de craindre de reſpandre le calice, inſtituoient en leurs Conuents, de bailler le pain trampé au vin, *Intinctam*, à leurs nouices; recognoiſſans neantmoins expreſſément, que c'eſtoit contre l'ordre & vſage des autres Egli-

ſes : *Parce*, dient ils, *qu'il y a de nos nouices ſi rudes & ſi groſſiers, que s'ils receuoient le ſang à part, ils en tomberoient en inconuenient :* Et cet inconuenient, c'eſt ce qu'ils appellent, *periculum effuſionis ; le danger de reſpandre* ; nai & accreu, comme nous verrons, auec la Tranſſubſtantiation ; & à meſure qu'elle a gaigné païs. De là en auant, en vn Concile tenu à Tours, pour meſme conſideration, il fut permis de bailler *intinctam, le pain trampé*, aux malades, non és Monaſteres ſeulement ; mais és Paroiſſes. Et la raiſon y eſt adiouſtee : *Afin*, dit-il, *que le Preſtre puiſſe dire veritablement ; Le corps & le ſang de noſtre Seigneur te profite en remiſſion des pechez, &c.* Tant ils iugeoient touſiours les deux eſpeces neceſſaires. En fin, du temps d'Yues, Eueſque de Chartres, on paſſe en quelques lieux, iuſques à la donner meſmes aux ſains. Mais Hildebert, Eueſque du Mans, s'en debat fort ; en blaſme la couſtume ; fait inſtance ſur l'Inſtitution de Chriſt ; *Que chaſque eſpece doit eſtre baillee à part : autrement, que c'eſt bailler le morceau de Iudas, & non le corps de Chriſt.*

Yuo. de diuin. offic.

Hildebert. Cenom. Epiſcop. epiſt. 64.

ET DE FAIT, il eſt clair, que de ce temps les plus grands & plus authentiques ne parlent point autrement. Hugues de S. Victor dit ; *On prend l'vne & l'autre eſpece ; pour ſignifier que ce ſacrement a double effect : car c'eſt la redemption du corps, & de l'ame. Ce qui ne ſeroit pas bien ſignifié, s'il ne ſe prenoit que ſous l'vne.* Et ailleurs ; *Ce qu'on prend les deux eſpeces, ſignifie la redemption de celui qui le prend, en corps, & en ame, &c.* Or de laquelle des deux nous ont-ils donc voulu fruſtrer ? Pierre Lombard, dit le Maiſtre des Sentences, fait cette queſtion ; *Pourquoi on reçoit Ieſus Chriſt ſous les deux eſpeces, veu qu'il eſt tout entier ſous l'vne ?* Et y reſpond par S. Ambroiſe ; *Que c'eſt parce que ce ſacrement profite au corps & à l'ame ; & que noſtre Seigneur auoit voulu monſtrer par là, qu'il auoit pris toute la nature*

Enuiron l'an 1280.

Hugo de ſacr. altar.

Lombard. diſt. 11. l. 4.

humaine, pour la rachetter toute. Il presuppoſoit donc desia la Concomitance, deriuee de la Transſubſtantiation, comme on a fait depuis; & neantmoins n'en tiroit pas cette conſequence, qui eſt venuë apres; *Qu'il falloit donc, contre l'expreſſe Inſtitution, retrancher le calice aux Laics.* Au contraire; *L'Euchariſtie trempee,* dit-il, *ne doit point eſtre baillee aux peuples pour ſupplément de la Communion: Car nous ne liſons point que noſtre Seigneur l'ait baillé ainſi à aucun de ſes diſciples, ains à Iudas ſeulement, &c.* Gratian, Compilateur du Decret, traittant en meſme temps cette matiere, au traicté *de la Conſecratiõ,* repete plus de vingt fois, que Ieſus Chriſt l'a ordonnee à ſes diſciples, ſous les deux eſpeces; & n'en parle iamais autremẽt: Tant s'en faut, qu'il y ait trace dãs tout ſon Decret, recueilli de tous les Peres, de l'interdiction du calice. Et de fait, les paſſages des Anciens qu'il y allegue, ſont formels: *Pierre,* dit-il, *leur annonce de croire en celui qu'ils auoient crucifié; afin qu'en croiãt, ils beuſſent le ſang qu'ils auoient reſpandu en forcenant.* Item; *Ce meſme ſang, qu'ils auoient reſpandu par leur folie; ils l'ont beu par ſa grace, &c.* Et les Canons qu'il tire de Iules, Gelaſe, & Gregoire le Grand, parlent de meſme: Comme auſſi toute la Gloſe du Decret ne parle point autrement, *de conſecr. d.* 2. Brief, les anciennes Agendes, iuſques à ce temps, en la Rubrique de la viſitation des malades, portent ces mots; *Que le corps & le ſang du Seigneur leur ſoit adminiſtré ſous les deux eſpeces.* Et depuis meſmes que la Superſtition introduit ce qu'ils appellent *periculum effuſionis, le danger de reſpandre*; dont iuſques ici, il n'y a vn ſeul mot és Anciens; la couſtume continua d'adminiſtrer la coupe, au peuple: Dont les vers qui ſe trouuent grauez ſur les calices anciens, peuuent faire foi: meſmes cet hymne encor vſité auiourd'hui;

Lombard. lib. 4. diſt. 11.

De conſecr. diſt. 2. Can. Tunc ips Petrus. Ex Auguſt. de vtilitate credẽdi, & Pſal. 33. & 35.

Vide de conſecr. diſt. 2. C. comperimus. C. quia paſſus. C. Si non ſunt. C. In Cœna. C. Timorem. C. Quum frangit. C. Quid ſit ſanguis. C. Sacerdotes. 1. q. 1.

Cet Hymne eſt en l'Office de la

Dedit fragilibus corporis ſeculum,

Dedit

Dedit & tristibus sanguinis poculum:
Dicens; Accipite quod trado vasculum;
Omnes ex eo bibite.
Sic sacrificium istud instituit,
Cuius officium committi voluit
Solis Presbyteris, quibus sic congruit,
Vt sumant, & dent cæteris.

fiste du Sacrement, qu'on dit estre de S. Thomas: & pource doit estre referé là.

Comme aussi Beatus Rhenanus recite, que de son temps se voioient encor en quelques Eglises Cathedrales, les calices auec lesquels on administroit au peuple; qui s'appelloient *Calices ministeriales*; mesmes *In Pontificali Romano*; lesquels estoient couuerts du poids de 60. & 70. marcs: & auoient vn certain petit bec ou canal, par lequel le peuple beuuoit, pour euiter l'effusion. Il se lit nommément de celui de l'Eglise Cathedrale de Maience, & de l'Abbaïe de S. Gall en Suisse. Et encores auiourd'hui en l'Abbaie de Clugni à la grand' Messe, le Prestre consacre trois hosties, qu'ils appellent; l'vne pour lui, & les autres pour le Diacre & Sous-diacre; lesquelles prises, il boit dans le calice, partie du vin consacré, auec vn tuiau ou canal; & puis ses Diacre & Sous-diacre, l'vn apres l'autre, boiuent le reste, auec le mesme canal. Et les Chrestiens Maroniques, qui sont encor de present en Hierusalem, font de mesme.

OR SOMMES-nous ainsi paruenus iusques à douze cents ans & plus, apres la mort de nostre Seigneur; obseruãs en tous siecles, sans interruption, cet vsage des deux especes en l'Eglise. Et pourtãt, quelle Antiquité peuuent desormais opposer nos Aduersaires? Mais, comme la doctrine de la Transsubstantiation, authorisee par le Concile de Latran, apres l'an 1200. eust peu apres engendré en consequence, la Concomitance, & le Danger de respandre; s'ensuit de ces deux corollaires enuiron l'an 1300. cette nouuelle Illation; *Qu'il suffisoit donc, puis aussi qu'il estoit*

moins dangereux, de bailler seulement l'espece du pain aux Laics. Encor fut-ce plustost par tolerance, que par ordonnance; car il ne s'en trouue du tout point; & en quelques Eglises, non en toutes: & tousiours auec cette resolution des plus doctes; *Que le sacrement n'estoit point parfait, que sous les deux especes.*

Guliel. Durand. in ration. diuinorum.

GVILLAVME Durand, Euesque de Miniate, maintient par tout, que nostre Seigneur l'institua pour tous, sous les deux especes: & qu'elles sont requises pour la perfection du sacrement: Brief dit-il, *En la primitiue Eglise tous ceux, qui assistoient à la Messe, communiquoient; parce que tous les Apostres auoient beu du calice; le Seigneur leur commandant, Beuuez-en tous: car ils offroient vn grad pain, suffisant pour tous; ce qu'encor les Grecs obseruent.* Où est donc la distinction des Prestres & des Laics? Item; *Encor qu'on reçoiue sous l'espece du vin, le corps auec le sang: toutefois selon Innocent III. le sang ne se boit sous l'espece du pain, le corps ne se mage point sous l'espece du vin: Parce que comme le sang ne se mange point; & le corps ne se boit point; aussi ne l'vn ne l'autre ne sont beus sous l'espece du pain; ni mangez sous l'espece du vin, &c. Et c'est pourquoi,* adiouste-il, *en quelques lieux, apres la prise du corps & du sang, on reserue quelque peu du sang au calice; & verse-on du vin par dessus, afin que les autres communiquans en prennent: parce qu'il ne seroit conuenable de faire tant de sang, & qu'il ne se trouueroit calice qui le peust tenir. Et neantmoins,* dit-il, *en plusieurs lieux on communique encor auec le pain & le vin, i. auec tout le sacrement.* Ce qui nous est aussi confirmé par Thomas. Or c'est de là, qu'aucuns attribuent à cet Innocent, le retranchement du calice; encor qu'il n'en fit point de Decret. Mais c'est bien de ce mesme temps, que l'vsage de bailler le vin pour lauer la bouche, fut introduit; au lieu de l'espece retranchee: Car nous lisons au liure Synodal de l'Eglise de Nismes, ces mots; *Nous commandons à tous Prestres, qu'ils aient*

L. 4. p. 3. tit. de osculo pacis.

Durand. l. 2. p. 2. tit. simili modo.

Paleus lib. 5. de la vie des Papes.

du vin pur tout preſt en l'Egliſe, pour bailler à chaſcun du peuple, incontinent qu'il aura receu le corps du Seigneur: leur defendant tres-expreſſément de ſe retirer de la preſence des Preſtres; iuſques à ce qu'ils en aient pris, & en aient ſoigneuſement laué la bouche. Et nonobſtant, cet erreur ne gaigna pas encor par tout en ce ſiecle: veu que nous liſons que les ſoldats Chreſtiens, qui eurent à ſouſtenir l'aſſaut de Damiette, premier que s'y preſenter, *communiquerent tous au corps & au ſang du Seigneur, &c.*

Liber Synodalis Nemau. Eccleſ.

Abbas Vſperg.

ALEXANDER Hales recite que de ſon temps les perſonnes deuotes & religieuſes trouuoient eſtrãge, qu'on leur oſtaſt le calice, & demanderent qu'il leur fuſt rendu: mais qu'on fruſtra leur requeſte, par vn pretendu miracle; Qu'il eſtoit ſorti du ſang d'vne hoſtie, &c. Mais pour ſon regard, voici ſon iugemẽt; *Encor que prendre vne eſpece ſuffiſe, toutefois les prẽdre toutes deux, eſt de plus grand merite.* Item; *Chriſt tout entier n'eſt pas contenu ſacramentellement, ſous chaſcune eſpece: mais la chair, ſous l'eſpece du pain; le ſang, ſous l'eſpece du vin.* Meſmes il appert que la reigle n'eſtoit pas generalement tenuë de ſon temps, quand il dit; *Ita ferè vbique fit à Laïcis in Eccleſia: Ferè vbique, non vbique; Il ſe fait preſque par tout ainſi par les Laics: Preſque par tout* dit-il, *non par tout.* Comme auſſi quãd Linvvoldus dit; *Qu'és moindres Egliſes, il n'eſt permis qu'aux Preſtres de receuoir le ſang ſous l'eſpece du vin conſacré.* Car en ce qu'il dit, *Es moindres Egliſes*; il entend les champeſtres; à l'excluſion de celles des villes; preſuppoſant les bourgeois mieux appris que les païſans. Tellemẽt que ce ſacrement, inſtitué de noſtre Seigneur, pour deſigner en la communion d'vn meſme pain, & d'vne meſme coupe; l'vnion de tous les fideles en vn corps; ſeruiroit par cette corruption à des-vnir manifeſtement; premierement ceux du Clergé, d'auec ceux du peuple: & en apres les peuples des champs, d'auec

Alexand. 4. q. 40. M. 3. art. 2. & 4. q. 53. M. 1.

Linvvoldus de Summa Trinit. & fide cathol.

ceux des villes : comme si les ames des vns estoient plus cheres, que celles des autres, à celui qui les a toutes acquises d'vn mesme sang. Procede aussi de cette mesme Theologie, ce que dit Thomas Vvaldensis, Carme en son liure qu'il a escrit *des Sacremẽs, contre les Vvicleſistes*; approuué neantmoins par Bulle expresse du Pape Martin V. Car apres qu'il a fort debatu pour maintenir la Communion des Laics, sous vne espece ; il fait cette exception ; Qu'il permet neantmoins aux Pasteurs, s'ils n'ont point consõmé les sacremens, mais seulement participé, i. s'ils n'ont point tout beu, d'en faire part à ceux de leurs Paroissiens, qui sont forts de foi, & discrets: *Tout ainsi*, dit-il, *que le Pape a accoustumé d'en faire aux Diacres & Ministres ; aux personnes excellentes en foi, ou aduancees en dignites; aux Docteurs; & aux Rois: ou que l'Eglise fait encor aux personnes religieuses ; ou de grand lieu, &c.* Et derechef ; *Nous ne leur permettons point*, dit il, *generalement: aussi ne leur defendons-nous pas generalement: Car nous sçauons qu'il est reserue a l'industrie de l'Eglise, & des Prelats, de communiquer le calice à telles personnes, &c.*

ET CEPENDANT ils ont si bien gaigné, que ce priuilege est demeuré aux Rois, priuatiuement à tous autres: En qualité toutefois, disent-ils, non de Laics; mais de personnes sacrees. Dont nous lisons, que le grand Roi Frãçois en demãdant la cause à ses Theologiens; *Parce* dirent-ils, *que les Rois sont oincts, comme les Prestres*. Ce que S. Ambroise auroit, à ce cõte, bien mal entendu, quand il fit sortir l'Empereur Theodose du Chœur du Temple ; comme personne purement Laie.

Thomas de sacra. altaris.

THOMAS D'AQVIN nous monstre clairement, que c'est de son temps que cet abus s'introduit en l'Eglise. Car au lieu que Lombard auoit fait cette question; *Pourquoi le sacrement se receuoit sous les deux*

eſpeces, Thomas la fait au contraire; *Pourquoi le peuple ne reçoit point le ſang, ſous le vin.* Et il y a difference de quelque cẽtaine d'annees entr'eux; pendant lequel interualle, cette ſouffrance ſe gliſſa en l'Egliſe. Or ſes raiſons ſont: Premierement; Que comme il faut vn plus ſpecial vaiſſeau pour mettre le vin, que pour mettre le pain; qu'auſſi en faut-il vn plus ſpecial & plus ſacré, pour receuoir le ſang, que pour receuoir le corps: c'eſt à dire, des Preſtres ſacrez, & non des Laics. Où ſera dõc ce que diſoit Chryſoſtome; Qu'en la perception de l'Euchariſtie, il n'y a point de difference des Preſtres au peuple? En ſecond lieu; Qu'il y a danger, que le peuple ne reſpande le ſang; ce qui n'eſt pas à craindre au corps. Et où eſtoit donc la prudence de l'ancienne Egliſe? comment lui a-elle manqué par tant de ſiecles? lors que le peuple accouroit au ſacrement par milliers? qu'elle n'ait point preueu, moins pourueu a cet inconuenient? ſinon certes, que les nouuelles opinions ont engendré nouuelles cautions? Pour le troiſieme; De peur que le peuple, qui eſt volontiers rude, aiant pris le ſang, ſous l'eſpece du vin; ne peuſt croire puis apres le receuoir ſous l'eſpece du pain: comme ainſi ſoit toutefois, qu'il y ſoit vraiement. Qu'eſt cela, ſinon nous apprendre, que la Transſubſtantiation a engendré la Concomitãce; & la Concomitance, la Communion ſous vne eſpece? par conſequent, que la Communion ſous les deux, prattiquee 1200. ans durant en l'Egliſe, preſuppoſoit vne doctrine toute autre, que Transſubſtantiation, & Concomitance? Mais ce meſme Thomas recognoiſt ailleurs, que les deux eſpeces ſont de l'Inſtitution de noſtre Seigneur: Car il dit par exprez;

Parce que l'accompliſſement de noſtre ſalut s'eſt fait par la paſſion de Chriſt, par laquelle ſon ſang a eſté ſeparé de ſon corps; le ſacrement de ſon corps nous eſt baillé à part ſous le pain; le ſacrement du ſang, ſous le vin; afin que ſous ce

Thomas aduerſ. gentes, l. 4. c. 55.

ſacrement ſoit la commemoration & repreſentation de la mort du Seigneur, & qu'ainſi ſoit accompli ce qu'il dit; Ma chair eſt vraiement viande, & mon ſang eſt vraiement breuuage, &c. Et là il parle expreſſément, non du pretendu ſacrifice du Preſtre; mais de la diſtribution des ſacremens aux fideles. Auſſi en l'Office de la feſte du Sacrement, dreſſé par lui; cet hymne nous en teſmoigne; *Dedit fragilibus, &c.* Item en l'hymne *Verbum ſupernum prodiens,* il dit;

Iodoc. Clithoueus in Elucidario Theologico.

Quibus ſub bina ſpecie,
Carnem dedit & ſanguinem,
Vt duplicis ſubſtantiæ
Totum cibaret hominem:

Là où il recognoiſt l'inſtitution de Chriſt. Mais ſur l'Epiſtre aux Corinthiens; *Ce ſacrement,* dit-il, *eſt baillé ſous double eſpece, pour trois raiſons. La premiere; Pour ſa perfection: Car puis que c'eſt vne refection ſpirituelle; il faut qu'il y ait vne viande ſpirituelle, & vn breuuage ſpirituel: dont il eſt dit au chap. 10. Que tous ont mangé vne meſme viande ſpirituelle, & tous beu vn meſme breuuage ſpirituel. La ſeconde; Pour ſa ſignification: Car c'eſt vn memorial de la paſſion du Seigneur; en laquelle le ſang a eſté ſeparé du corps: & pourtant eſt-il preſenté à part en ce ſacrement. Et la troiſieme raiſon; Pour l'effect ſalutaire de ce ſacrement: Car il ſert au ſalut du corps; & pource preſente-on le corps: Il ſert au ſalut de l'ame; & pource preſente-on le ſang.* Or de combien ſont plus pertinentes ces trois raiſons, pour le donner? que les trois autres, pour l'oſter? Et que s'enſuit-il donc? ſinon que c'eſt retrancher la nourriture ſpirituelle? eneruer la memoire de la paſſion du Seigneur? fruſtrer le peuple, entant qu'ils peuuent, de ſon ſalut? Mais voici comme le temps l'emporte: car apres qu'il a dit; *A la perfection de ce ſacrement concurrent manducatio & potatio ſanguinis, eſt requis de manger la chair, & boire le ſang: Et par-ainſi, qui prendroit le corps ſans le ſang, le ſa-*

Thom. in 1. ad Corinth. c. 11. lect. 5.

Thomas in Summa par. 3. q. 8. art. 12.

erement ſeroit imparfait. Il adiouſte à cette verité, (l'erreur du ſiecle l'emportant;) *Toutefois de la part de ceux qui le reçoiuent, eſt neceſſaire vne grand caution & reuerence, de peur qu'il n'y aduienne choſe qui tourne au meſpris d'vn tel myſtere: Ce qui pourroit principalement arriuer, par reſpandre le ſang, s'il eſtoit indiſcrettement manié;* (c'eſt ce qu'ils appellent *periculum effuſionis.*) *Et pource le peuple Chreſtien croiſſant de nombre; parce qu'il y a des viellards, des ieunes gens, & des enfans; dont aucuns n'apporteroient pas la diſcretion requiſe à vn tel ſacrement; à cette occaſion on obſerue en quelques Egliſes, de ne bailler pas le ſang à prendre au peuple, mais le Preſtre ſeulement le prend.* Il dit, qu'il *s'obſerue.* En quoi nous remarquerons, que ce n'eſt pas loi; mais couſtume. Et *en quelques Egliſes*, i. Qu'encor de ſon temps cette couſtume n'auoit pas paſſé par toutes. *Thom. opuſc. 58. c. 23.* Et ſa raiſon du grand nombre du peuple Chreſtien, n'eſt à propos: car il n'eſt pas queſtion au danger de reſpandre, du nombre des Chreſtiens; mais du nombre des Communiquans. Or auons-nous ci-deuant monſtré, que le zele de la primitiue Egliſe à frequenter les ſacremens, eſtoit tout autre que de ce temps. Brief; pour pouuoir ſouſtenir cette opiniõ; il reſoult, que le ſang ſous le ſigne du pain, eſt ioint au corps, *per connexionem*; comme tous les autres humeurs; qui eſt vne branche de ſa Tranſubſtantiation. Mais l'Eſcot lui diſpute & la ſouche, & les branches, en ces mots; *Non eſt certum; nam vtrumque poteſt ſuſtineri, & neutrum probari: Cela n'eſt point certain; car l'vn & l'autre ſe peut ſouſtenir, & ne l'vn ne l'autre ne ſe peut prouuer.* *Scotus in Rep. ad 10. q. 3.*

RICHARDVS de Mediauilla, & Petrus de Tarentaſia, qui fut depuis Innocent III I. teſmoignent que de leur temps on la diſtribuoit ſous les deux eſpeces; non ſeulement aux Miniſtres de l'autel, mais auſſi aux plus notables Paroiſſiens, pour la diſcretion deſquels ce danger n'eſtoit à craindre.

Petrus de Palude in 4. Sentent. d. 11. q. 1.

PETRVS de Palude dit; Qu'en quelques Egliſes cela ſe faiſoit à tous de ſon temps, par le bon ordre qu'on donnoit de ne reſpandre point. Item; *Il faut*, dit-il, *qu'il y ait double matiere en ce ſacrement, viande & breuuage; parce que l'effect du ſacrement doit eſtre parfaitement repreſenté par la figure: Or l'effect du ſacrement, eſt la parfaite refection de l'ame, &c.*

D. 11. art. 1.

Idem in 4. Seten. d. 11. q. 2. art. 1. q. 1.

CASSANDER, *ex Gulielmo de Monte-landuno; Qui recipit corpus Chriſti totam veritatem recipit; ſed non totum ſacramentum: & ideo multis in locis communicatur pane & vino, i. toto ſacramento; Qui reçoit le corps de Chriſt, reçoit toute la verité; mais non le ſacrement entier: & pource en beaucoup d'endroits, on communique au pain & au vin, c'eſt à dire, au ſacrement entier, &c.*

Bonauent. in lib 4. Sentent. d. 11.

BONAVANTVRE, Cordelier celebre entre les Scholaſtiques; *Au Sacrement deux choſes ſont à conſiderer, l'efficace, & la ſignifiance: & pourtant, eſtre de la perfection, ou integrité du ſacrement; eſt dit en deux ſortes: Ou ſelon l'efficace; & de cette façon chaſque partie eſt le tout: Ou quant à la ſignifiance; & en cette ſorte, les deux eſpeces ſont de la perfection, ou integrité de ce ſacrement; parce que ce ſacrement n'eſt ſuffiſamment en l'vne d'icelles; mais en toutes les deux.* Item; *Des deux ſignes reſulte vn parfait ſacrement; de l'integrité duquel la raiſon diſpoſitiue vient de la nature: parce que ni le pain, ni le vin, chaſcun à part, ne refont & ne nourriſſent pas l'homme; mais bien tous deux enſemble. Completiue la raiſon vient auſſi de l'inſtitution diuine, laquelle a ordonné ces deux ſignes, pour repreſenter vne parfaite nourriture.* Et n'en parle iamais autrement.

TANT y a, qu'encor en ces derniers ſiecles, on ne s'eſtoit point aduiſé de nier, que la communion ſous les deux eſpeces, fuſt de l'Inſtitution de Chriſt; ou de l'Obſeruation de l'ancienne Egliſe: ou de donner autre cauſe du Retranchement du calice; que le danger de reſpandre: Car Lyranus dit clairement, ex-

Lyran. in 1. ad Corinth. c. 11. &

pliquant le passage de la premiere aux Corinthiens ; *Il se parle ici des deux especes ; parce qu'en la primitiue Eglise on les bailloit aux fideles : mais pour le danger de respandre, on ne baille auiourd'hui aux Laics, que l'espece du pain.* Et long temps apres lui, Dionysius Carthusianus, appellé le Docteur Extatiq, dit sur le mesme passage ; *En la primitiue Eglise on bailloit le sacrement sous les deux especes, à tous les fideles : depuis, l'Eglise a defendu, de distribuer l'espece du vin, au peuple, propter periculum effusionis.*

Prouer. 9. sup. hæc verba, Bibite vinum quod miscui vobis.

Dionys. in 1. ad Corinth. c. 11. & 2. part. serm. In die cœnæ Domini.

OR SOMMES-nous venus maintenant à la notable Opposition que firent Iean Hus & Hieroſme de Prague, à cet abus ; enuiron l'an du Seigneur 1400. Au mesme temps, dis-ie, que le Retranchement du calice gaignoit en la Chrestienté, par les monopoles du Clergé, d'vne Eglise en l'autre. Et est à noter, que ce Iean Hus, comme recite le Pape Pie II. en son histoire de Boëme, estoit vn personnage *lingua potens, & mundioris vitæ opinione clarus ; puissant en eloquence, & en reputation de saincte vie* : & en outre, qui auoit vocation pour enseigner. Car outre ce qu'il estoit le Principal du College erigé à Prague par le Roi Vvenceslaus, à l'imitation de celui de Paris ; Il estoit esleu pour prescher la Parole de Dieu, en langue vulgaire, en l'Eglise qu'ils appellent de Bethlehem à Prague. Cettui-ci donc commence à prescher contre les abus de l'Eglise Romaine ; & nommément contre la Profanation de la saincte Cene, & le Retranchement du calice contre l'Institution de Christ, & l'Obseruation de l'ancienne Eglise : & est assisté en cette entreprise, de Hieroſme de Prague, & suiui de plusieurs. Mais au lieu que l'Eglise Romaine eust deu reprendre là dessus, les vieux erremens ; & se repentir, & corriger sur les originaux, sur les sainctes Escritures ; Elle conuoque, à l'instance de l'Empereur Sigismond, vn Concile à Constance ; y appelle sous

Du Concile de Constance. *Anno* 1400.

Æneas Sylvius histor. Boemicæ, c. 35.

bonne foi, Iean Hus & Hierosme de Prague : & contre la foi publique, tant Imperiale, que Papale; les aiant plustost condamnez, qu'ouïs ; l'vn sur le champ, l'autre apres vne longue prison ; les fait tous deux brusler vifs : laissant au bout, vn Arrest pour la posterité ; De ne tenir la foi aux pretendus heretiques : afin que de là en auant, toute esperance fust coupee de pouuoir reformer l'Eglise ; ou reünir les pretendus schismes par Concile. De leur Martyre nous n'auons à en croire que le Pape Pie, ou son Secretaire Pogge, qui eux-mesmes font le procez au Concile : *Pertulerunt*, dit-il, *ambo constanti animo necem ; & quasi ad epulas inuitati, ad incendium properarunt, nullam emittentes vocem quæ miseri animi posset facere indicium. Vbi ardere cœperunt, hymnum cecinere, quem vix flamma & fragor ignis intercipere potuit. Nemo Philosophorum tam forti animo mortem pertulit, quàm isti incendium. Poggius Florentinus, ætatis nostræ nobilis scriptor, de morte Hieronymi ad Nicolaum Nicol. conciuem suum, elegantem scripsit epistolam, &c. Tous deux souffrirent la mort de grand courage ; & allerent gaiement au feu, comme conuiez à vn festin ; sans ietter vne seule voix qui donnast indice de cœur triste. Commençans à brusler, ils chanterent vn hymne, qu'a peine la flamme & le bruit du feu peurent empescher d'estre ouï. Iamais Philosophe ne receut la mort si constamment, que ceux-ci le feu. Pogge Florentin, illustre escriuain de nostre aage, a escrit vne belle epistre à Nicolo Nicolai, de la mort de Hierosme, &c.* Et quant à ce Pogge, allegué par le Pape Pie II. lequel estoit Secretaire du Concile, escriuant à Leonard Aretin ; son epistre meriteroit d'estre leuë sur le lieu, ou d'estre ici rapportee au long. *Il n'est pas croiable*, dit-il, *comme il se defendoit bien par argumens ; comme il se seruoit bien & des Escritures, & des Docteurs, &c. Iamais il ne prononça mot indigne d'vn homme de bien. S'il croioit, comme il parloit ; tant s'en faut*

Poggius in epist. ad Leonardum Aretinum. Fasciculus rerum expetendarum.

qu'il y euſt en lui iuſte cauſe de mort, que non pas ſeulement tant ſoit peu dequoi s'offenſer. Chaſcun le regrettoit, chaſcun le vouloit ſauuer : mais il deſiroit mourir pluſtoſt que ſe retracter. Iamais Caton ; iamais Sceuola ; iamais Stoïque n'a ſouffert perte d'vn membre, comme lui de la vie ; n'alla a la mort, comme lui au feu. Mais ceci, dit-il, *meriteroit bien plus long diſcours, &c.*

LE CONCILE neantmoins, s'endurciſſant contre l'eſperon ; d'vne couſtume, introduite par ſouffrance, fit vne loi : & au lieu de reſtablir la Communion, excommunia tous ceux qui en feroiẽt inſtance. Les mots exprez ſont ; (iuge vn chaſcun ſi l'Eſprit de Chriſt, ou de l'Antechriſt parloit en ce Concile) *Comme nous ſoions certiorez, qu'en pluſieurs Egliſes on continuë à adminiſtrer le ſacrement, ſous les deux eſpeces aux Laics ; Nous diſons & declarons, qu'encor que Ieſus Chriſt, apres auoir ſoupé, inſtitua & adminiſtra à ſes diſciples, ce venerable ſacrement, ſous les deux eſpeces : & que depuis il ait eſté receu à conficientibus, par ceux qui le font, i. par les Preſtres, ſous les deux ; & par les Laics, ſous celle du pain ſeulement : Ce nonobſtant, la loüable authorité des ſaints Canons ; & la couſtume approuuee de l'Egliſe, a obſerué & obſerue, que pour euiter certains dangers & ſcandales, ce ſacrement ſera ſeulement diſpenſé ſous vne eſpece.* Et par-ainſi, voila les Canons oppoſez à l'Inſtitution de Chriſt, Canon & reigle vnique des ſacremens : l'Egliſe de ce temps, oppoſee à la primitiue ; patron toutefois, auquel proprement elle ſe doit configurer en tous ſiecles. Et pourtant adiouſte-il ; *Nous commandons, ſous peine d'excommunication, que nul Preſtre ne communique le peuple, ſous les deux eſpeces de pain & de vin.* Contre ce qu'il auoit reſerué à l'Egliſe, & aux Paſteurs ; de iuger de la diſcretion de ceux auſquels ils auroient à l'adminiſtrer ; ainſi que nous auons veu en Thomas Vvaldenſis, qui eſcriuoit en ce meſme temps. Or c'eſt de ce temps, que noſtre Mai-

ſtre Gerſon fit le traicté contre l'hereſie de la Communion ſous les deux eſpeces; condamnant par là d'hereſie, & Ieſus Chriſt, l'autheur du ſacrement; & toute l'Egliſe primitiue; & fut prié de ce faire par les Peres du Concile, deux ans apres ce Decret pour le iuſtifier & confirmer au mieux qu'il pourroit. Ce qu'il fit au pluſtoſt qu'il peut, parce que toute la Chreſtienté auoit eſté ſcandaliſee de ces preſomptueuſes clauſes; *Licet Chriſtus aliter inſtituerit*; *Licet primitiua Eccleſia aliter obſeruauit*; *Encor que Chriſt l'ait autrement inſtitué*; *Encor que l'Egliſe primitiue l'ait autrement obſerué*, *&c.* & de ce *Nonobſtant* qui les ſuit: & en outre, peu edifiee des raiſons y alleguees par ces bons Peres. Et ce ſont celles qui enſuiuent. La premiere; *Qu'vne liqueur ſe peut reſpandre.* S. Auguſtin dit, qu'auſſi peut tomber le pain: Eſt-il toutefois d'aduis, de le retrancher du ſacrement? En ſecond lieu; *Qu'on ne le peut porter ſans danger.* Auſſi n'eſt-il pas inſtitué pour le porter: Et l'Egliſe qui l'a porté aux malades, ne ſe met pas en peine de cet inconuenient. Pour le troiſieme; *Qu'il peut geler l'hyuer; qu'il ſe peut corrompre l'eſté.* Auſſi faiſoit-il pendant 1200. ans. & toutefois nous ne voions point és Anciens, ces queſtions, *Quid ſi aceſcat? quid ſi congeleſcat? aut computreſcat? &c.* Pour le quatrieme; *Qu'il peut faire mal au cœur, apres que tant de gens y ont beu.* Mais en la primitiue Egliſe communiquoit-on pas encor, & plus ſouuent, & en plus grand' multitude? En cinquieme lieu *Qu'ē quelques pais le vin ſe recouure ou cherement, ou difficilement.* Et la rarité ou cherté, y eſtoit ou plus grande, ou de meſme. Pour le ſixieme; *Que cela eſtant, les Laics toucheroient le calice.* Où leur eſt-il defendu de le toucher, puis qu'il leur eſt commandé de le prendre? Pour le ſeptieme; *Que quelques-vns ont la barbe trop lōgue; qu'autres ſont paralytiques, &c.* Cōbien eſtoit-il plus tolerable, d'oſter la barbe, que le

Les ineptes raiſons du Cōcile. *Can. Interrogo vos. D. de conſecrat. 6.*

calice? de suppleer à l'imperfectiõ des paralytiques, que de tronquer la perfection du sacrement? Et qui ne voit que toutes ces raisons sont nees de la Transsubstantiation, incognuë à toute l'Eglise auparauant? Pour le huictieme; *Que la dignité des Prestres & des Laics seroit par ce moien pareille.* Où ont-ils iamais leu, que nostre Seigneur & ses Apostres aient fait distinction au sacrement? Pour le neufuieme; *On estimera, que le sacrement gist plus à le prendre, qu'à le consacrer; à le receuoir, qu'à le voir: & par-ainsi du sacrifice pretendu, nous reuenons au sacrement.* Qui en peut douter, quand le Seigneur a dit; *Prenez, mangez, beuuez, &c.* Et pour le dixieme; *Chascun iugera, si on la restituë au peuple, qu'elle aura donc tousiours esté necessaire.* Quelle plus violente necessité aux disciples de Christ, que la volonté de leur maistre? En fin; *Que l'Eglise Romaine donc aura failli és sacremens, le Concile de Constance en la foi, & és mœurs: dont s'ensuiura vn mespris d'elle, vn chisme consequemment en la Chrestiente?* Or ici est le principal grief: & c'est pour ce poinct d'honneur, qu'on se debat tant. Et combien eust-il mieux vallu, pleurer sa faute, au chant du Coq? Et voions-nous pas comme Dieu a maudit ces raisons d'Estat, & non d'Eglise? quand pour eschapper ce pretendu schisme, ils se sont rendus abominables à la pluspart de la Chrestienté? Or nostre Maistre Gerson, scandalisé lui-mesme de cette clause de *Nonobstant*, se tourmente pour en trouuer d'autres, aussi blasphematoires, que celles de ces bons Peres estoient ridicules; *Que le calice n'est point de droict diuin, ni de la necessité du sacrement: Qu'il n'est ordonné qu'aux Apostres; & en eux, aux Prestres; Qu'il ne s'en faut pas tant tenir à l'Escriture, qu'à la Tradition de l'Eglise*, i. comme dit le Cardinal Cusan, en la 2. epistre aux Boëmiens; *Que l'Institution de l'Escriture se change en temps, & s'accommode à la ceremonie qui a cours en l'Eglise*; *secundum currentem*

ritum Eccleſiæ. Mais la plus forte eſt, & auſſi auoit-elle eſté ja prattiquee ſur le lieu ; Qu'en ce fait, *vtendum eſt*, dit-il, *brachio ſeculari contra refragantes* ; *Il faut deſployer le bras ſeculier, la perſecution contre ceux qui n'y voudront obeir* ; ſans s'amuſer à diſputer : & que l'Empereur doit eſtre exhorté à y mettre la main à bon eſcient.

OR N'EST-IL à croire, pour oſter le ſang de Chriſt aux fideles, combien il ſe reſpand de ſang Chreſtien en Boëme, Morauie, & autres prouinces? Le Pape vouloit eſtre obei, à quelque prix que ce fuſt; le peuple, pour retenir ce gage precieux du ſang de Ieſus Chriſt, s'abandonnant au ſac & au ſang. En fin, les affaires de la Chreſtienté preſſans du coſté du Turc, quelques vingt ans apres, le Concile de Baſle fut tenu : où le Pape, qui allonge & accourcit ſes ordonnances, à la meſure de ſes affaires ; en ordonna tout autrement. *Les fideles*, dit-il, *ſoit Laics, ſoit Clercs, ne ſont pas tenus par le commandement du Seigneur, de receuoir le S. ſacrement de l'Euchariſtie, ſous les deux eſpeces: mais l'Egliſe, regie par l'Eſprit de verité, doit ordonner, comment les communiquans, & non les conſacrans, le doiuẽt receuoir; ſelon qu'il lui ſemble expedient, pour la reuerence deuë à ce ſacrement. Soit donc qu'on communique ſous vne eſpece, ou ſous les deux, ſelon l'ordonnance & obſeruation de l'Egliſe; il profite à ſalut, à ceux qui y communiquent dignement.* Notez, que pour ſauuer l'honneur du Concile de Conſtance, il veut que cela depende, non de l'Inſtitution de Chriſt, mais de la couſtume de l'Egliſe. Item, qu'il rend indifferant au ſacrement, ce qui lui eſt eſſentiel : Encor veut-il que les Boëmiens, non ſeulement lui en ſçachent gré; mais s'obligent, en leur vendant le ſang de Chriſt, à ſe departir de tous les autres griefs, propoſez contre l'Egliſe Romaine ; ſpecialement contre la primauté & tyrannie du Pape. *Si*, dit-il, *les Boemes perſeuerent*

Concile de Baſle.

Conficientes.

à demander cette Communion, & en font instance par vne Legation expresse ; le S. Concile donnera liberté aux Prestres de Moravie & de Boëme, de communiquer leurs Paroissiens sous les deux especes. Mais moiennant, dit Nauclerus ; *Qu'en toutes autres choses, fors & excepté la seule Communion sous les deux especes, ils se conforment à la foi, ordonnances, & ceremonies de l'Eglise Romaine.* Pourquoi tant de guerres, tant de sang respandu; pour reuenir en fin à ce Decret? Iuge ici vn chascũ, si c'est pas à bon droict, qu'Albertus Pighius, l'vn de nos grands Aduersaires, a dit, parlant de ces deux Conciles ; *Qu'ils ont decreté contre la loi de Nature ; contre les manifestes Escritures ; contre l'authorité de l'Antiquité ; contre la foi Catholique de l'Eglise.* Comme aussi les Thomistes tiennent, que le Concile de Basle fut mal conuoqué ; & doit estre tenu pour nul. Encor apres ces deux Conciles, ne sont leurs Docteurs bien asseurez en leurs decisions: Tant est difficile au mensonge, d'eschapper des prises de Verité ! Car Gabriel Biel dit que, *Les Prestres sont plus dignes, que tous les Saincts Laics, que la Vierge Marie mesmes : parce qu'ils communiquent sous les deux especes.* Et pourtant, le sacrement sous l'vne, nonobstant leur Concomitance, est plus excellent que sous les deux. Et ailleurs tranche tout outre ; *Qu'il ne suffist point d'auoir la grace de Communion, par la prise du corps, qui est signifiee par l'element du pain ; si nous n'auons la grace de redemption, par le sang, signifiee par l'element du vin : autrement*, dit-il, *le sacrement est imperfectum alimentum ; c'est vne imparfaite nourriture.*

Naucler. Gen. 48. f. 174.

1500.

Gabr. Biel. lect. 52. littera F.

EN FIN, sommes-nous venus iusques au Concile de Trente : Auquel, comme il appert par la teneur d'icelui, fut requis par plusieurs grands Princes & Estats de la Chrestienté, de rendre le calice au peuple. Ce qui fut mis en deliberation: & y passerent tout l'esté de l'an 62. en grandes altercations ; les vns tenans

Concile de Trente, Sess. 6.

Consult. Cassād. de Communione sub vtraque specie. Edita Coloniæ 64.

pour la prohibition, ordonnee au Concile de Constance, sous la moderation des durs termes, dont ils auoient esté admonnestez par Gerson; les autres pour la concession, faite au Concile de Basle, sous certaines conditions: Moiennant lesquelles; *Talis concessio fieret sine detrimento & imminutione plenariæ potestatis Ecclesiæ Romanæ*; *Cette concession se fist sans dommage & diminution de la plaine puissance de l'Eglise Romaine.* Mais, *multis vltro citroq; verbis*, prenans vn chemin metoien; Ils y ordonnent, *Quæ non conficientes, i. proprement ceux qui ne font pas le sacrement, mais le reçoiuent seulement, tant Prestres, que Laics, ne sont point tenus, par l'Institution de Christ, de prendre les deux especes.* En quoi, ils n'estendent le priuilege des Prestres, que, *quo ad actum conficiendi*; *Iusques a l'acte de consacrer*. Or quelle plus grande necessité demandons-nous en l'Eglise, que le commandement de Dieu? Declarent, *Qu'il a esté touſiours en la puissance de l'Eglise, de dispenser des sacremens, selon qu'elle iuge pour le mieux*; *salua eorum substantia, en gardant la substance d'iceux*. Or d'où en apprendrons-nous la substance, que de l'Institution de Christ? Et neantmoins concluent; *Que l'Eglise a tres-bien ordonné la Communion sous vne espece seule*: comme si les deux n'estoient de la substance du sacrement. Or qu'y a-il toutefois de plus substantiel au sacrement, que ce qui le fait sacrement, i. les signes instituez de Christ? Et d'abondant; *Que puis que Iesus Christ est tout sous l'vne des deux especes; qu'il n'est besoin d'en prẽdre que l'vne: & que ceux qui la prenent seule, ne sont defraudez pour cela, de chose necessaire a salut.* Qui doute que cette Theologie ne fust cognuë de la primitiue Eglise; *Que Christ en quelque lieu qu'il soit, y est tout entier?* Et toutefois, qui iamais y fut si hardi, d'en tirer vne conclusion directement contraire à l'Institution expresse? Et est-il ici question de pratiquer la reigle de Physique; *Ce*

qui

qui ſe peut faire par moins, ne ſe doit point faire par plus, &c. Et ſi cela a lieu, qui ne prendra pretexte de rejetter tous les ſacremens? Veu qu'il eſt dit, *Que Ieſus Chriſt par foi habite en nos cœurs: Que nous ſommes faits participans de Chriſt par foi, en ſa Parole: Qu'il demeure aux croians, & les croians en lui: Que nous le veſtons au Bapteſme, &c.* Car qui ne pourra conclurre de là; Le Bapteſme ſuffit, qu'ai-ie affaire de la ſaincte Cene? La Parole ſuffit, qu'ai-ie beſoin des ſacremens? Si ce n'eſt que nous rendions cette reuerence Chreſtienne à l'Inſtitution de Chriſt; de borner toutes nos concluſions dans les termes d'icelle. Cependant il anathematiſe tous ceux qui tiennent, que la Communion ſous les deux eſpeces, eſt neceſſaire; ou à raiſon de ſalut; ou à raiſon du commandement de Dieu: Tous ceux auſſi qui dient, que pour raiſons moins que ſuffiſantes, le calice ait eſté oſté aux Laics. Et pour le regard de la priere faite par les Princes, de le leur rendre, & à leurs ſubiects; remettent au Pape ſeul à en determiner; ſur les diuers aduis des Eueſques: & en tout cas, lui enuoiet certaines conditions & capitulations, auſquelles il eſt admoneſté d'aſtreindre ceux, auſquels il ſera rendu; leſquelles ne ſont inſerees aux Decrets du Concile, mais furent lors retenuës *In mente Curiæ*; & depuis ont eſté communiquees aux ſuſdits Princes, Sçauoir

Ephes. 2. Hebr. 3. Ioan. 6. Galat. 3.

EN PREMIER lieu; *Que ceux qui voudront communiquer ſous les deux eſpeces, proteſteront, qu'ils contiennent de cœur & de bouche, en tout ce qui eſt receu en l'Egliſe Romaine; tant au fait de ce ſacrement, que de tous les autres; tant en la foi, qu'és ceremonies; & reçoiuent religieuſement tous les decrets du Concile, tant publiez, qu'à publier.* Combien d'erreurs ils pretendent gaigner par la conceſſion d'vne choſe deuë?

POVR LE ſecond; *Que les Paſteurs & Preſcheurs des nations auſquelles l'vſage du calice ſera concedé, croient*

& enſeignent, que la couſtume de communiquer ſous l'vne, n'eſt point contre l'Inſtitution diuine ; ains loüable, & digne d'eſtre obſeruee comme vne loi ; ſi l'Egliſe n'ordonne autrement: Que ceux qui enſeignent, ou croient autrement, ſont heretiques : Et qu'ils ne bailleront les deux eſpeces, qu'à ceux qui le croiront & confeſſeront ainſi. Or, ſi c'eſt pour s'accommoder ſeulement à l'infirmité du peuple, qu'ils le lui concedent; quelle gehenne donc eſt-ce ici, d'extorquer cette profeſſion de lui, contraire à ſon infirmité ; le lui preſenter de la main gauche, & le lui arracher de la droicte ?

ET POVR LE troiſieme ; *Qu'ils promettront de recognoiſtre le Pape, comme legitime Paſteur & Eueſque de l'Egliſe Vniuerſelle ; & de lui rendre, comme enfans obeiſſans, toute reuerence de franc & loial cœur.* Qui croira que les Apoſtres; que S. Pierre, premier que de conſentir les ſacremens aux fideles, tiraſſent ce ſerment, & cet hommage d'eux ? Et qui ne voit donc, qu'ils vendent le ſang de Chriſt, aux peuples ? ce ſang que noſtre Seigneur a eſpandu ſi liberalement pour eux? le leur font achetter, au prix de la ſeruitude de leurs ames ? mais qui pis eſt, de l'Egliſe ; de la Verité meſmes ?

OR PARCE que ces conditions ſemblerent dures & tyranniques à ces Princes & Eſtats ; les choſes en ſont demeurees par tout és termes du Concile. Et ne faut plus s'esbahir ſi Luther diſoit; *Quand le Pape l'accorderoit, qu'il faudroit bien aduiſer à le receuoir.* Aſçauoir, parce que pour oſter vn abus, il auroit ſans doute intention de les eſtablir tous. Tant y a, que de toutes les Egliſes Chreſtiennes, Grecques, Ruſſiennes, Syriennes, Armeniennes, Abyſſines, &c. Il n'y en a vne ſeule, où la Communion ſous les deux eſpeces ne ſoit demeuree ; où la Communion ſous l'vne, ne ſoit condamnee. Et c'eſt pourquoi ils ont voulu tant de mal aux Liturgiques de Caſſander, bien que

de leur profession: ordonnans en leur *Index Expurgatorius*; en ce liure, dis-ie, où ils font registre de tous les passages qu'ils veulent estre raiez & retranchez en l'Impression des bons liures de ce siecle; que, *Deleantur apud Cassandrum, quæ de vtraque specie, &c. Que tout ce qu'a dit Cassander en ses liures de la Communion sous les deux especes, en soit raié & retranché.* Or ie demande, par quel priuilege le Pape s'est peu vendiquer à lui seul, cette puissance; si ce n'est par celui de l'Homme de peché, du Fils de perdition, qui est enregistré en la 2. aux Thessaloniciens; *Qu'il s'oppose & s'esleue contre tout ce qui est nommé Dieu: ou qu'on adore, iusques à estre assis comme Dieu, au temple de Dieu, se presentant comme s'il estoit Dieu, &c.*

Index Expurg. p. 38.

2. Aux Thessal. c. 2.

CHAP. XII.

Où il est respondu aux pretenduës raisons des Aduersaires: tant par l'Escriture saincte, que par les Peres.

Refutation des raisons contre les deux especes.

IL FAVT-IL briefuement examiner les raisons qu'ils pretendent d'vn si hardi changement: encor, qu'alleguer raison contre l'institution de Christ, soit proprement, ce que dit le Comique; *cum ratione insanire*. Et premierement ils inferent, que le calice n'est point necessaire au sacrement: Parce, dient-ils, que les sacremens du Vieil Testamẽt, qui figuroient cettui-ci, n'ont point de breuuage; comme la manne, l'agneau Paschal, &c. Certes ces sacremens estoient figures de cettui-ci; la manne, du vrai pain, qui deuoit descendre du Ciel; l'agneau, du vrai Agneau qui deuoit porter les pechez du monde; en la Communion duquel nous sommes sauuez. Mais, que peut cet argument, tiré d'vne figure, contre l'expresse Parole de

Christ? Et si donc le Bapteſme a ſuccedé à la Circonciſion; & en la Circonciſion on coupe, mais on ne laue point: s'enſuiura-il, qu'il faille couper au Bapteſme, puis qu'on coupe en la Circonciſion? où qu'il n'y faille point de lauement, puis qu'en la Circonciſion on ne laue point? Au contraire S. Paul parlant des ſacremens de l'ancienne Loi, de la Mer, de la Nuee, &c. *Nos peres*, dit-il, *ont tous eſté baptiſez en la nuee, & en la mer; ont tous mangé d'vne meſme viande ſpirituelle; ont tous beu d'vn meſme breuuage ſpirituel, &c.* Et de ce paſſage, quelques Anciens ont tiré la Communion ſous les deux eſpeces. Mais, que diront-ils de Melchiſedec, qu'ils veulent auoir repreſenté au pain & au vin, le ſacrement de l'Euchariſtie, quand nous voions qu'il les diſtribuë à Abraham & aux ſiens? à ſes ſeruiteurs, & à ſes ſoldats?

1. *Corinth.* 10.

Matth. 26. IL EST DIT; *Beuuez-en tous. Tous, dient-ils, c'eſt à dire, tous les Apoſtres: & pource il ne tire conſequence pour les autres fideles.* Ces gens parlent tant de l'Antiquité: qui en veulent-ils pour interprete? S. Paul, Or *Il baille*, dit-il, *à l'Egliſe ce qu'il a receu.* Il baille à l'Egliſe de Corinthe, les deux eſpeces: Il les auoit donc receuës, pour elle. Et de fait, Tyranus dit ſur ce paſſage; *C'eſt parce qu'en la primitiue Egliſe les fideles communiquoient ſous les deux eſpeces.* En croient-ils la primitiue Egliſe; les Anciens Docteurs? Nous ne pouuons mieux iuger de leur interpretation; que par leur pratique, que nous auons veuë, par la condamnation meſmes de ceux qui s'abſtenoient de l'vne des eſpeces. Veulent-ils les Conciles? Celui de Conſtance, regi, dient-ils, par le Sainct Eſprit, prononce tout haut; *Encor que Ieſus Chriſt ait inſtitué le ſacrement ſous les deux eſpeces, à ſes diſciples: Encor que la primitiue Egliſe l'ait ainſi diſtribué aux fideles, &c.* Brief, où Ieſus Chriſt a parlé aux Apoſtres

1. *Corinth.* 11.

ſeuls; ou bien en leurs perſonnes; ſoit à tous les fideles, ſoit aux Preſtres ſeulement. Aux Apoſtres ſeuls, ne ſe peut dire: car il eſt eſcrit; *Faites ceci en memoire de moi*; *Annoncez la mort du Seigneur, iuſques à ce qu'il vienne*. Aux Preſtres ſeuls, ſous le nom des Apoſtres; quelle apparence? Car les Apoſtres en cette action, *non erant conficientes, ſed ſumentes*; *Ils ne tenoient pas lieu de Preſtres, mais de fideles*; de Paſteurs, mais d'oüailles. Et à le prendre donc à la rigueur; Ieſus Chriſt aiant parlé à ceux qu'ils appellent *non conficientes*; & à iceux commandé de prendre le calice; s'enſuiuroit, que le commandement de Dieu leur impoſeroit neceſſité de communiquer ſous les deux eſpeces. Ce qui eſt directement contraire à l'article du Concile de Trente, qui dit; *Clericos non conficientes, non obligari ad vtramque ſpeciem, &c. Que les Clercs meſmes ne conſacrans point, ne ſont point obligez aux deux eſpeces.* Reſte donc, que ce ſoit en qualité de fideles, repreſentans le peuple Chreſtien; aſçauoir, que Ieſus Chriſt, comme le pere de la famille, & Maiſtre-Paſteur de l'Egliſe, ait diſpenſé l'Euchariſtie à ſes diſciples; l'ait inſtituee pour ceux qui croioient à leur parole, i. à la ſienne; & leur ait ordonné de leur diſtribuer, chaſcun en ſon endroit, ce qu'ils auoient receu de ſes mains. Et de fait, Gerardus Lorichius, quoi que grand patron de la Tranſſubſtantiation, & de la Meſſe, a honte de cet eſchappatoire, en ces mots: *Il y a*, dit-il, *de faux Catholiques, qui ne font point de conſcience, de retarder la Reformation de l'Egliſe, en toutes ſortes. Iceux, afin que l'autre eſpece ne ſoit renduë aux Laics, n'eſpargnent aucuns blaſphemes; car ils dient, que Ieſus Chriſt dit aux Apoſtres ſeulement; Beuuez-en tous: & ne conſiderent pas les mots propre du Canon; Prenez, mangez-en tous. Qu'ils nous diſent donc, ie les en prie, ſi ces mots auſſi s'addreſſent aux ſeuls Apoſtres. Et par ainſi, il fau-*

Gerardus Lorichius in lib. de priuata Miſſa abroganda.

droit que les Laics s'abſtinſent auſſi du pain. Ce qui ſeroit vne hereſie, & vn blaſpheme peſtilent & execrable. Or faut donc conclure, dit-il, *que l'vne & l'autre parole s'addreſſe à toute l'Egliſe.*

Luc. 22. IL EST DIT; *Faites ceci en memoire de moi.* Oui; diſent-ils; mais c'eſt ſeulement apres auoir diſtribué le pain: & pourtant ce commandement n'oblige point les Paſteurs à diſtribuer la coupe. Et certes l'Euangeliſte monſtre aſſez par ces mots qui ſuiuent; *Semblablement auſſi leur bailla la coupe, &c.* ſi ces mots, *Faites ceci, &c.* ſe rapportent au pain; que par la meſme analogie, ils ſont entendus pour la coupe. Mais en cette difficulté, S. Paul nous reſoult: car apres *1. Corinth. 11.* qu'il a dit; *Ceci eſt mon corps, qui eſt rompu pour vous; Faites ceci, &c.* Il dit conſequemment; *Cette coupe eſt la nouuelle alliance en mon ſang; Faites ceci, toutes & quantes fois que vous en boirez, en memoire de moi. i.* Vous Paſteurs adminiſtrez le pain & le vin; vous fideles receuez-le de leurs mains, ſacremens de mon corps & de mon ſang; annonçans ma mort iuſques à ce que ie vienne. Et c'eſt meſme l'opinion de Iean de Louuain, tiree des Anciens.

QVE DIRONS-nous, s'ils nous veulent faire croire; non ſeulement que noſtre Seigneur ne l'a point commandé; mais meſmes, qu'il a fait le contraire? S. Luc chap. 24. recite, que noſtre Seigneur *Luc. 24.* apres ſa Reſurrection eſtant à table, en Emaus, prit du pain, rendit graces, le rompit, le diſtribua aux deux diſciples qu'il auoit rencontrez; & qu'alors leurs yeux furent ouuerts, & le recognurent, &c. Ils veulent, que ce fut le pain de la Cene; adminiſtree par conſequent, ſous vne eſpece à ſes diſciples. Le fil de l'hiſtoire eſt au contraire: car il a dit deuant; qu'ils auoient long temps cheminé, qu'ils approchoient d'vne bourgade, que le ſoir commençoit, &c. c'eſt à dire, que c'eſtoit l'heure de repaiſtre. Et le mot de

Fraction de pain, eſt ordinaire aux Hebrieux, en cette ſignification. Mais en ce differant derechef, qui croirons nous? L'Interprete Syrien dit; *Ils le recognurent, comme il rompoit le pain.* S. Ambroiſe, Theophylacte, & autres Anciens; en leurs amples commentaires, n'y recognoiſſent rien de ſemblable. Hugo; *Le pain, c'eſt la Parole de Dieu, qu'il faut que le Paſteur benie, en priãt; rompe, en expoſant; baille aux auditeurs, en preſchant, &c.* Lyranus; *Le lui voiant rompre*, dit-il, *auſſi droit, comme s'il euſt eu vn couſteau; ainſi comme il ſouloit auant ſa paſſion, i. conuerſant auec eux.* Et le Cardinal Cajetan de meſmes. Denys le Chartreux ſur ce paſſage; *Non comme en la Cene, mais comme on a accouſtume de benir la viande.* Et la grand' Poſtille; *Comme il auoit accouſtumé deuant ſa paſſion.* Guillaume Vvideford eſcriuant contre Vviclef, paſſe plus outre; *Ni du texte*, dit-il, *ni de la gloſe, ni des anciens Docteurs, il ne ſe peut tirer que la fraction du pain en S. Luc, ſoit de pain conſacré.* Et Alphonſus de Caſtro n'en veut rien definir. Et de fait, les Conciles de Conſtance, de Baſle, & de Trente, n'ont oſé alleguer ce paſſage; le laiſſans aux plus impudens Aduocats de leurs erreurs, pour le faire valoir ce qu'ils pourront. Car quant à ce qu'ils alleguent, que S. Auguſtin appelle cette Fraction, *ſacramentum panis*; Ils ſçauent qu'il ne lui eſt iamais venu en l'eſprit, d'en tirer le ſacrement ſous vne eſpece: Qu'en ſon Egliſe au contraire, il l'a touſiours adminiſtré ſous les deux: Que c'eſt en allegoriſant ſur ce paſſage; & que *ſenſus allegoricus*, comme ils dient, *non eſt argumentatiuus*; *Que le ſens allegoriq ne prouue point:* Et que c'eſt donc en la meſme façon, qu'il appelle ſacremens, i. myſteres, tant d'autres ceremonies, qui ne le ſont point; comme le ſigne de la Croix; toutes les obſeruations du Bapteſme; le pain des catechumenes, &c. Comme auſſi S. Hilaire appelle *ſacramentum orationis, ieiunij,*

Iſa. 58. 45 Lameus. Ierem.

Cajetanus in Lucam. Dionyſ. Carthuſ.

Guliel. Vvideſ. contra Vvicleſum.

Alpho. de Caſtro l. 6.

Auguſt. de conſenſu Euãg. l. 3.

Hilar. in Matth. c. 11. 12. 13. Et lib. 10. de Trinit. Bernard. in ſerm. de cœna Domini.

ſaturitatis, ſitis, lacrymarum; le Sacrement d'oraiſon, de ieuſne d'aſſouuiſſement, de ſoif, de larmes, d'incarnation, &c. S. Bernard, le lauement des pieds, ſacrement, &c. Meſmes S. Auguſtin allegoriſant ce paſſage, exprime les deux eſpeces: *Celui*, dit-il, *qui ne mange & ne boit point ſon iugement, cognoiſt Jeſus Chriſt en la fraction du pain.* En quoi il recognoiſſoit manifeſtement vne ſinecdoche, i. vne eſpece nommee pour les deux. Mais ſon intention eſt plus claire par ces mots; *Parce qu'ils ont aimé hoſpitalité; Ils ont cognu en la fraction du pain, celui qu'ils n'auoient peu en l'expoſition des Eſcritures.* Et S. Gregoire auſſi; *Ils mettent la table, ils preſentent des pains, & recognoiſſent Dieu en la fraction du pain, qu'ils n'auoient peu en l'interpretation des Eſcritures:* Puis la concluſion de S. Auguſtin ſuit; *Que perſonne ne penſe auoir cognu Chriſt, s'il n'eſt participant de ſon corps, i.* dit-il, *de l'Egliſe; de laquelle l'Apoſtre recommande l'vnité au ſacrement du pain, quand il dit; Nous ſommes tous vn pain & vn corps, &c.* Et de fait, Lyranus infere neceſſairement de ces mots de S. Auguſtin; qu'il doit eſtre entendu, non du corps naturel de Chriſt; mais du myſtiq, qui eſt l'Egliſe. Et leurs Docteurs meſmes en ce temps, ſe trouuent partis ſur ce paſſage de S. Luc. Car comme Belarmin confeſſe, Iean de Louuain veut, qu'il s'entende de l'Euchariſtie, & y veut accommoder S. Auguſtin: Corneille Ianſen au contraire, ſe contente que cette fraction ait eſté vne figure de l'Euchariſtie, & non icelle meſmes. Ce qu'il prouue par le paſſage ſuſdit de S. Auguſtin, par Beda, Theophylacte, par Innocent III. &c. Mais en fin, quelle Theologie ſera-ce ici; de ruiner par vn paſſage douteux, ce qui eſt fondé ſur pluſieurs tous euidens: par vne hiſtoire de ce qui ſe paſſe en vne hoſtellerie; l'Inſtitution formelle d'vn ſacrement en l'aſſemblee des Apoſtres? Et que diront-ils à Lyranus, qui dit que S. Luc eſtoit vn de ces pelerins? à Epipha-

nius, qui dit que c'eſtoit Nathanaël : s'ils n'en veulent conclure, que meſmes les perſonnes Eccleſiaſtiques doiuent eſtre retranchees du calice, auſſi bien que les Laics ?

ILS POVRSVIVENT ; Les Apoſtres meſmes n'en ont pas vſé autrement. Appert par les Actes : car il eſt dit, qu'ils communiquoient en la fraction du pain. Certes, aucuns des Anciens l'entend de l'Euchariſtie ; autres, de la ſocieté de vie qui eſtoit entre les Apoſtres ; Nul de tous, de la Communion ſous vne eſpece. Mais Chryſoſtome, & tous les Interpretes Grecs, recueillis par Oecumenius, l'interpretent des ſobres repas qu'ils faiſoient enſemble : Et la Gloſe ordinaire y eſt ambiguë ; *In fractione panis*, dit-elle, *tam profani, quàm ſacri ; tant commun, que ſainct.* Tant s'en faut que de ce paſſage ils veulent impudemment inferer, comme le Cardinal Hoſius, que Sainct Iacques en ſon Egliſe n'adminiſtroit qu'vne eſpece ; encor que S. Paul baillaſt les deux. En quoi ils ſont refutez ; & par la main d'aſſociation, que ces Apoſtres s'eſtoient donnee, Gal. 1. en vnion de doctrine : & par la Liturgie meſmes qu'ils attribuent à S. Iacques, où il ſe fait diſtribution des deux. Or c'eſt merueille, que ces gens veulent ailleurs tirer la Meſſe toute entiere de ce paſſage ; comme ſi le iour de la Pentecoſte, la premiere auoit eſté celebree : & maintenant, ſe contentent qu'il leur ſerue pour eſtablir la Communion ſous l'vne des eſpeces : Ne conſiderans pas cependant, qu'il eſt dit, Actes 20. que S. Paul prit du pain, lui qui eſtoit le conſacrant ; & qu'ils le font communiquer ſous vne eſpece, i. commettre vn ſacrilege : eſtant vne Maxime entr'eux, Que nul conſacrant ne peut obmettre l'vne des eſpeces, ſans ſacrilege. Quoi donc ? Se tirera-elle mieux du 27. des Actes ? Ils auoient eſté quatorze iours ſur la mer, ſans manger ; S. Paul les exhorte à prendre nourriture : pour les y

Act. 2. & 20.

Galat. 1.

Actes 20.

Actes 27.

encourager, il prend du pain, il rend graces, il le rompt, il en mange, & eux apres lui. A quoi nous porte tout ce discours, toutes ces circonstances, sinon à vn repas ordinaire? Ce qui est repas aux nauigeans; pourquoi sera-il sacrement à S. Paul? Et comment le leur eust-il distribué, qui estoient Infideles? Et s'il n'estoit que pour lui, n'y estoit il donc pas *conficiens, i. consacrant?* Et pourquoi donc ne communiquoit-il que sous vne espece; c'est à dire pourquoi encor vn second sacrilege? Si ce n'est encor, qu'ils veulent tirer de ce passage, leur belle Institution, de ne pouuoir dire que des Messes seiches sur les vaisseaux? Et s'ils dient, qu'il a benit, qu'il a rendu graces; Qui doute que c'est selon la loüable façon des Iuifs, qui ne prennent iamais le pain ni le vin, sans cette benediction? *Benit soit le Seigneur, qui nous donne, &c.* Aussi dit ici la Glose ordinaire; *Sumpsit panem, vt alijs esset exemplo; Il prit du pain, pour en monstrer,* dit-elle *l'exemple aux autres. Et gratias egit; rendit graces; Iuxta morem solitum in cõmedendo; selon la coustume qu'il auoit en mangeant: Et cùm fregisset, cœpit manducare; Et l'aiant rompu, commença de manger; exhortationis verbo,* dit-elle, *& operis exemplo; en parole d'exhortation, & en exemple d'œuure, &c.* Ce que Oecumenius dit; ὐ λόγῳ πείθων, ἀλλ' ἔργῳ: Et Chrysostome; Qu'il les persuada de manger, de peur qu'apres si long ieusne, ils ne mourussent de faim: & le Cardinal Caietan mesmes ne l'a point entendu autrement. Ici dont il n'y a rien qui touche la Cene: Et de fait, les Conciles susdits ne l'ont osé alleguer.

Oecumen. in Act.
Chryso. in Act.
Card. Cajet. in Act.

MAIS RESTE le grand mot; *Cætera cũ venero, disponam; Je disposerai du reste, à ma venue.* Nous y auons respondu ci-deuant: Sous vn *Et cetera*, ils veulent faire passer à S. Paul, tout ce qu'ils ont changé, adiousté, retranché à la saincte Cene: Ils veulent que *disposer & ordonner*, soit *renuerser*. Ce que tous les An-

ciens ont entendu, comme nous auons ci-deuant monſtré, de quelques circonſtances; Ils le veulent eſtendre à la ſubſtance: Ils veulent, en ſomme, qu'en vertu de ce mot, tout leur ſoit loiſible. Combien mieux Durandus de S. Portiano, celui qu'ils appellent en la Sorbone, le Tres-reſolu Docteur, traitant cette matiere? *Il faut tenir*, dit-il, *ſelon la commune doctrine; qu'en ce qui eſt des ſacremens, & des ſacramentaux; circa ſacramenta & etiam ſacramentalia; inſtituez par Ieſus Chriſt il n'y a hõme quelconque qui y puiſſe rien changer: & en telles choſes, Chriſt n'a donné commiſſion à homme quelcõque, non pas au Pape meſmes, ſinõ de la ſimple adminiſtration; encor que pour la ſolẽnité du miniſtere, l'Egliſe ait bien peu changer, oſter, ou diminuer, &c.* Et ailleurs; *La matiere*, dit-il, *& la forme ſont de la perfectiõ de chaſque ſacremẽt, i. il ne peut eſtre entier, ſans icelles entieres.* Or ie leur demande en conſcience; Si le pain & le calice ſont pas la matiere? s'ils ne ſont pas *ſacramenta, ne dum ſacramentalia?* Et que s'enſuit-il donc, ſinon que tous les hommes, tous les Papes, tous leurs Conciles n'y peuuent toucher?

Durand. de S. Port. d. 7. q. 3. art. 10. & 11.

Lib. 4. Act. 10.

EN FIN, ils renoncent aux liures Canoniques, pour recourir aux Apocryphes; quittent les hiſtoires, pour les fables. Il ſe liſt, dient-ils, en l'Euangile ſelon les Hebrieux, que noſtre Seigneur apres ſa Reſurrection, bailla l'Euchariſtie à Iacques le Iuſte, ſous vne eſpece; en la Legende de S. Denys, que noſtre Seigneur ne lui adminiſtra que le pain ſeul. Quelle demangeaiſon de retrancher ce ſacrement; veu que toutes les ſainctes Eſcritures ailleurs ne leur ſuffiſent pas: & qu'ici ils ſe contentent de telles Eſcritures? Et quelle contrarieté d'eſprit, que ceux qui preſſent tant la lettre, en la forme de ce ſacrement; en la matiere, ſe fondent tant ſur figures, ſur allegories? Que ceux qui en l'eſpece du pain, ont tant pris de peine à leurs additions; en l'eſpece du vin ſe plaiſent tant en

Reſſenſis.

Contradictions des Aduerſaires.

retranchemens? Or ne ſont ici à oublier leurs contradictions, ſuites ordinaires d'vne doctrine menſongere: Car tantoſt ils dient, que les Iuifs ne beuuoient point en leurs ſacrifices, & en veulent tirer vne conſequence, pour la ſaincte Cene: tantoſt, ils alleguent ce paſſage d'Exode; Qu'apres que le peuple eut ſacrifié au Veau d'or, il s'aſſit pour manger & boire.

Verga de Euch. Item; Il eſtoit, dient-ils, indifferant, d'vſer en la primitiue Egliſe des deux eſpeces, ou de l'vne; & tout auſſi toſt le cõtraire: Que les deux furent ordonnees pour les Gentils; l'vne pour les Iuifs, qui abhorroiẽt le vin és ſacrifices: L'vn & l'autre nullement

Idem Verga. fondez en l'Eſcriture. Item; Les deux eſpeces ſont inſtituees pour les Gentils: & tout à coup il les refuſent aux Laics; & les reſtreignent aux Preſtres: Item;

Verga & Belarm. Quelquefois ils dient, que l'vſage d'vne eſpece eſt venu des Apoſtres: & peu apres, que l'Egliſe l'ordonna contre les Neſtoriens, qui n'admettoient pas la Concomitãce; dont toutefois l'hiſtoire Eccleſiaſtique ne dit mot. Brief, en vn lieu ils dient que, *Hoc facite, Faites ceci en memoire de moi*; s'eſtend à toutes les deux eſpeces: & en vn autre, qu'il ſe doit proprement reſtreindre au pain; lequel, dient-ils, fut baillé long temps deuant, & eſtoit digeré auant que noſtre Seigneur diſtribuaſt la coupe. Et voila, en ſõme, comme en diuiſant les eſpeces du ſacrement, ou pluſtoſt les ſignes; ils ſe diuiſent, & entr'eux, & en eux-meſmes.

DE LA PRATTIQVE ancienne de l'Egliſe; ne la pouuans nier, ils l'extenuent: le Concile de Trente ſpecialement, en ces mots; *Licet in primitiua Eccleſia vtriuſque ſpeciei vſus non infrequens fuerit*; Encor qu'en la primitiue Egliſe l'vſage des deux eſpeces ne fuſt pas infrequent: Au lieu que le Concile de Conſtance auoit prononcé à bouche ouuerte; *Licet in primitiua Eccleſia hoc ſacramentum à fidelibus reciperetur ſub vtraque, &c.* Encor qu'en la primitiue Egliſe les

fideles receuſſent ce ſacrement ſous les deux eſpeces. Or auons-nous veu, que 1200. ans durant, la ſaincte Cene n'a point eſté autrement diſtribuee en toute la Chreſtienté : Que lors qu'il s'eſt commencé à faire autrement, ç'a eſté par ſouffrance, & non par loi; iuſques au Concile de Conſtance. Autres dient, que la primitiue Egliſe eſtant encor rude & groſſiere, obſeruoit religieuſement l'Inſtitution de Chriſt : mais que depuis elle apprit des Peres, que les deux eſpeces eſtoient pour les Preſtres, & non pour les Laics. Docte Ignorance, & elegante rudeſſe, de ſe tenir à la loi de ſon Maiſtre ! Ignorante doctrine, rude erudition, de s'en departir ! Autres, que cela eſtoit bon, pendant qu'il y auoit peu de Chreſtiens : mais que depuis ce grand accours, il n'y auoit ordre. Et par cette belle raiſon, ils veulent s'eſchapper de tous les anciens Peres. Et que diront-ils à Tertullian, qui dit ; *Nous auons empli vos villes & vos champs, vos palais & vos armees : Où eſt l'Empire qui nous peuſt reſiſter, ſi noſtre doctrine ne portoit pluſtoſt de mourir, que de tuer ?* Et toutefois, tout ce Peuple communiquoit ſous les deux eſpeces. Et à S. Chryſoſtome, où nous voions des gens-darmes s'entre-preſſans à la perception du calice ? Et à la Conuerſiõ des nations à Ieſus Chriſt, que nous liſons communiquer toutes entieres ? Ie dis les villes, les prouinces, les nations, les armees, meſmes en la campaigne ? Au lieu que nous voions que cette couſtume proprement s'eſt introduite ſur le declin de la Chreſtienté, & de ſon zele ; lors qu'il y a eu moins de preſſe & de deuotion, & à la parole, & aux ſacremens ?

Latomus.

Belarminus.

Tertul. in apol.

ILS DIENT ; Si liſons-nous ordinairement és Anciens, *Communionem Laicam* ; *la Communion des Laics :* c'eſtoit celle ſous vne eſpece. Cette impoſture n'eſt que trop deſcouuerte ; la diſtinction des clercs & des laics, eſt cognuë en l'ancienne Egliſe : ceux-la,

Que c'eſt que Communion Laïque.

pour auoir charge & miniſtere en l'Egliſe ; de Paſteurs, Preſtres, Diacres, Sous-diacres, &c. ceux-ci, pour eſtre ſimplement fideles, conduits par le miniſtere de ceux-là. Or l'Egliſe ancienne, pour contenir en deuoir ceux qui auoient charge en la diſpenſation de l'Euangile, les tenoit en plus eſtroitte diſcipline : & s'il eſtoit aduenu, qu'aucun d'iceux euſt flechi en la confeſſion de Ieſus Chriſt ; ou griefuement failli en ſon deuoir ; ſelon la meſure de la faute, on les ſuſpendoit de leur Miniſtere ; ou bien on les en oſtoit du tout, quelque recognoiſſance qu'ils en euſſent faite : ſauf neantmoins à les receuoir en la ſocieté Chreſtienne, & à communiquer aux ſacremens, en l'ordre des autres fideles, i. des laics : mais non à diſpenſer ou diſtribuer les ſacremens, en la charge que parauant ils auroient euë ; ni meſmes à communiquer entre ceux du Clergé. Et c'eſt ce qu'ils appelloient, *recipi ad laïcam Communionem* : & aux Canons, *ad ve-*

Euſeb. l. 6. c. 33. *niam, non ad dignitatem, &c.* Ainſi Euſebe dit, que des trois Eueſques qui auoient par importunité impoſé les mains à l'heretique Nouatus ; l'vn reuint incontinent à l'Egliſe, confeſſa ſon peché, & fut receu en la Communion des laics, par l'interceſſion meſmes du peuple ; c'eſt à dire, non plus pour eſtre perſonne publique en l'Egliſe, mais priuee ; pour eſtre ſimple brebis, & non Paſteur. Et Cyprian l'explique plus

Cyprian. l. 2. epi. ad Stephanum. clairement, eſcriuant à Eſtienne ; *Si*, dit-il, *il y a des Preſtres ou Diacres, qui aians eſté ordonnez en l'Egliſe Catholique, ſe ſoient rebellez, ou deſloialement portez contre elle, &c. nous t'adiouſtons ceci par l'authorité commune ; que s'ils viennent à penitence, communicent laïci, i. ils ſoient receus en la Communion de l'Egliſe, comme laics ; & ſe contentent d'eſtre receus à la paix de l'Egliſe, eux qui en ont eſté ennemis : mais non pour y retenir les armes ou enſeignes d'ordination & d'honneur, dont ils ont abuſé à rebellion*, *i.* ce qu'on appelle communément les Ordres,

&c. comme s'ils disoient; Qu'ils soient receus en l'Eglise, pour y receuoir l'Eucharistie, auec les fideles; mais non pour la benir & distribuer. Et la raison qu'il adiouste, prise de l'ancien Testament, en fait foi: *Car*, dit-il, *il faut que les Prestres & ministres, qui seruent à l'Autel & aux sacrifices, soient sans tache & sans macule*, La Glose de Gratian dit; *De cette authorité nous apprenons, que ceux qui ont voulu estre ordonnez par les heretiques, renonçans à leur heresie, sont receus en l'Eglise; & ne peuuent toutesfois exercer leur office. Et de celle de S. Cyprian, qu'ils sont interdits de l'administration Ecclesiastique.* C'est donc à dire que, *ad laïcam Communionem recipi*; *Estre receu à la Communion laïque*, est interpreté par ces mots; *Administratione Ecclesiastica prohiberi*; *Estre exclus de l'administration Ecclesiastique*, &c. Ce qu'vn Canon du Pape Syricius appelle, *Omni ecclesiastica dignitatis priuilegio denudari*; *Estre denué de tout priuilege de dignité Ecclesiastique*. Et vn d'Innocent prononce, contre ceux qui sont baptisez par les heretiques, que *laïcam quidem Communionem accipiant*; *ne ex iis aliquis in Clericatus honore vel exiguo subrogetur*; *Qu'ils reçoiuent la Communion laïque*; *mais qu'aucun d'eux ne puisse estre receu au moindre honneur du Clergé*: C'est donc à dire, que la position de l'vn presuppose l'exclusion de l'autre. Et ainsi est-elle entenduë és Conciles de Sarde, d'Agde, & autres, où il est question d'Euesques passãs d'vne ville à l'autre, de Prestres & Diacres criminels, &c. Dont aussi confesse Georgius Vvicelius que, *laïca Communio*, en S. Cyprian, n'est autre chose sinon, que Tryphonius Prestre apostat & penitent, pourra communiquer auec les Laics; mais non pas celebrer selon l'office de Prestrise. Adioustez; Que tous ces Canons sont du temps que tous les fideles, comme nous auons prouué, prenoiẽt les deux especes. Et n'est à propos ce que dit Belarmin, que ces Canons parlent pour la plus-part des

C. 1. 24. Communientib.

Dist. 84. C. Quisquis Clericus. 1. q. 4. C. homines.

Concil. Sard. c. 1. Concil. Agath. c. 34.

Georg. Vvicel. in lib. qui inscribitur typus Ecclesiæ priorum. Cyprian. l. 4. c. 2.

Diacres ; auſquels n'appartient de conſacrer. Car encor qu'il s'y parle auſſi des Eueſques ; il ne s'agiſt pas ſeulement des perſonnes conſecrantes ; mais de toutes perſonnes aians charge en l'Egliſe : outre ce que la function ordinaire des Diacres, eſtoit d'adminiſtrer le calice. Auſſi peu la conſequence qu'il tire de ce que les Eueſques ambitieux, à la requeſte d'Oſius, ne ſont pas receus à la communion laïque, meſme à la mort. Ce qui eſt dit auſſi ailleurs de tous crimes atroces : car la rigueur de l'ancienne Egliſe excluoit les criminels de la ſaincte Cene, pour la reuerence du ſacrement ; & execration des meſchans, à la proportion de leurs crimes ; pour dix ans ; pour vingt ans ; pour toute la vie ; quelquefois iuſques à ne la leur bailler pas meſme à la mort. Dont eſt encor ce que nous voions, qu'on ne la baille point aux conuaincus de crimes enormes ; & à ceux qui vont au ſupplice. Or pendant le temps, ils giſoient entre les penitens ; en lieu ſeparé des clercs & des laics. Et de ceux-ci, s'ils ſont laics, dient les Conciles ; *Ne in fine quidem Communionem ijs dandam* ; *Que meſme à la mort on ne leur doit bailler la Communiõ*. S'ils ſont clercs, ils adiouſtent ; *Ne laïcam quidem* ; *Non pas meſme la Communion laïque* ; pour dix, pour vingt, pour trente ans ; meſmes à la mort. Et quand ils la concedoient à l'euidence de leur penitence, & à l'abondance de leurs larmes ; encor eſtoit-ce, pour ne les recognoiſtre que laics, ſans les rehabiliter en leurs dignitez ; pour contenir en deuoir les Miniſtres de l'Egliſe. Car quant à ce que dit Belarmin ; Que l'on ne leur bailloit que le pain, parce qu'ils n'oſoient toucher le calice : Quelle apparence, qu'ils priſſent en la main le pain, comme on eſt d'accord, & n'oſaſſent toucher la coupe ? qu'ils n'oſaſſent toucher au vaiſſeau, & touchaſſent le ſacrement ? Item ; Quelle punition euſt-ce eſté, de bailler le corps, & non le ſang ; & le corps,

Concil. Sardic. c. 1. & 2.

ſelon

ſelon leur Concomitance, comprenant le ſang? Et n'euſt-ce pas eſté pluſtoſt iniure au ſacrement, que peine au crime? Brief, il nous eſt apparu, que l'vn & l'autre ſe bailloiẽt aux malades; par pluſieurs exẽples. Iuſtin dit, que l'vn & l'autre ſe portoit aux abſens. S. Hieroſme, parlant d'Exuperius, Eueſque de Tholeſe, parle *de caniſtro vimineo, & de vaſe vitreo; du panier pour le pain, & du verre pour le vin.* L'hiſtoire de Serapiõ vſe de ces mots; *Couler & verſer en la bouche:* qui ne peut eſtre entendu que d'vne liqueur, Mais tout ainſi que nous diſiõs ci-deuãt, que par tout où ils trouuent *Euchariſtie*, ils ont tourné *Meſſe*: maintenãt, ils ne veulent entendre par le mot d'*Euchariſtie*, que *le ſacremẽt du pain*; contre l'Antiquité, qui dit de l'vn & de l'autre; *Et cet aliment, nous l'appellons Euchariſtie.* Item; *Quand la parole ſuruient au vin meſlé, & au pain rompu, ils ſont faits l'Euchariſtie du corps & du ſang du Seigneur,* Et quant aux malades; les Anciens ne les portoient pas indifferemment à tous; mais à ceux qui approchoient de la mort, aians eſté ſuſpendus des ſacremens; comme il ſe voit en l'hiſtoire de Serapion; pour leur annoncer ſerieuſement la reconciliation auec Dieu; & la paix auec l'Egliſe; en aſſeurance de leurs conſciences, ſur le paſſage de cette vie en l'autre; leſquelles autrement euſſent eſté diuerſement agitees en cette agonie; mourans ſous les cenſures de l'Egliſe. A ce propos S. Cyprian; *En l'extreme peril de la mort*, dit-il, *l'excommunié ne doit point attendre qu'il ſoit reconcilié par l'Eueſque; qu'il face ſa penitence deuant le Diacre, & treſpaſſe au Seigneur en paix.* S. Auguſtin; *Quand on en vient là*, dit-il, *on court à l'Egliſe; les vns demandans le Bapteſme; les autres, la Reconciliation; les autres, l'Action de penitence, &c. Et ſi les Miniſtres defaillent, en quel danger mettent-ils ceux qui partent de l'Egliſe, ou non baptiſez, ou liez de cenſures Eccleſiaſtiques?* Or l'hiſtoire de Serapion eſclaircit toute

Iuſtin in apol. 2.

Inſt. apol. 2.

Irenæus l. 5.

Aug. epi. 28.

cette matiere : Sous la perſecution, il auoit ſacrifié à l'Idole ; l'Egliſe l'auoit excommunié, & liuré à Sathan : Il eſtoit donc comme ethnic & idolatre ; exclus non de la Communion du ſacrement ſeulement, mais de la ſocieté Chreſtienne. Aiant en fin imploré ſes freres par larmes, il tombe malade de triſteſſe, & trois iours durant perd la parole ; le quatrieme, elle lui reuient: *Iuſques a quand*, dit-il, *me tiendrez vous ainſi ? amenez moi vn Preſtre, que ie ſoie reconcilié à Dieu, & reſtitué en l'Egliſe, premier que ie meure.* Et lors les ſacremens lui ſont adminiſtrez ; en ſigne de la paix de l'Egliſe à lui renduë.

A L'VSAGE ordinaire de l'Egliſe, par nous propoſé ; ils continuent à oppoſer des abus extraordinaires de quelques femmes ou perſonnes priuees. Il s'en trouue, dient-ils, qui prenoient le calice en l'Egliſe; & nonobſtant portoient chez elles le ſacrement du pain. Et nous alleguent là deſſus, l'exemple de Gorgonia, ſœur de Nazianzene ; de Satyrus, frere de S. Ambroiſe, &c. de certaine femme infidele qui deſroba le pain à Chryſoſtome, &c. de S. Ambroiſe meſmes, qui mourut apres auoir pris le ſacrement du pain, &c. Quelle authorité peuuent auoir ces exemples priuez, contre vne loi & couſtume publique ? ces exemples de femmelettes, ou infirmes, ou mal-appriſes ; contre l'inſtitution du Fils de Dieu ? Et ſi ces exemples leur ſont ſi certains ; comment donc n'ont-ils pluſtoſt retranché le pain ; veu qu'ils ſont d'accord, qu'elles l'emportoient chez elles, & prenoient le calice en l'Egliſe ? En apres, que ne ſe reſſouuiennent-ils donc, qu'il eſt dit de Gorgonia, qu'elle reſeruoit & l'vne & l'autre eſpece, ἀντίτυπα, dit Nazianzene, τῶν τιμίων σώματος καὶ αἵματος, *ſignes du precieux corps & ſang* ? Et qu'en l'hiſtoire de Satyrus il eſt fait mention *hauſtionis, & fuſionis in viſcera* ; *de les reſpandre & verſer dans les entrailles*; qui ne ſe peu-

Tertul. lib. 2. ad vxorem.
Hieron. aduerſ. Iouinianum.
Nazianz. in funere Gorgoniæ.

uent entendre que d'vne liqueur ? Et que ce pretendu Paulinus, qui a eſcrit de S. Ambroiſe, eſt celui, dit Eraſme ; *Qui a broüillé tout S. Hieroſme & S. Auguſtin ; nai*, dit-il, *ſeulement pour gaſter les bons autheurs ?* Mais au moins, comme nous ne leur nions point, que ces ſuperſtitions n'aient eu lieu en quelques-vns : auſſi ne nous deuroient-ils point celer, qu'elles furent condamnees par les Conciles. Le premier de Toledo dit ; *Si quelcun reçoit l'Euchariſtie du Preſtre, & ne la prend point ; qu'il ſoit chaſſé comme ſacrilege.* Et celui de Sarragoſſe ; *S'il ne la conſume en l'Egliſe, i. au lieu meſmes, qu'il ſoit anatheme à iamais.* Quãt à ce que Belarmin allegue la Liturgie des Preſanctifiez entre les Grecs, qui ſe fait en Careſme, pretendant qu'ils n'y ſanctifient, & participent qu'vne eſpece : Certes la Liturgie dit expres ; Qu'apres que le Miniſtre a ſanctifié le pain ; il verſe le vin & l'eau dans le S. calice ; & prononce les mots accouſtumez. Et l'Oraiſon des fideles dit ; *Car voici ſon corps ſans macule, & ſon ſang viuifiant, &c. qui entrent ſur cette table.* Et en la Poſt-communion, ils rendent graces à Dieu, pour la reception de l'vn & de l'autre. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt qu'ils conſacrent en vn iour pour pluſieurs ; dont ils alleguent quelque Tradition. Or telles ſont leurs defenſes ſur ce poinct, froides & friuoles. Et commẽt pourroient-elles eſtre autres, contre la Parole expreſſe de Dieu ? Mais à ces deuotions particulieres, qui ſont ſans fonds & ſans borne, oppoſons cette maxime ; *En vain vous me ſeruez à voſtre fantaſie* : ce que l'Eſcriture appelle proprement, ἐθελοθρησκείαν, *ſeruice fait à ſon plaiſir.* A la Couſtume, que chaſcun ſe figure vieille ou nouuelle, comme il lui plaiſt ; oppoſons la vraie Antiquité : *Jeſus Chriſt*, dient Tertullian & S. Cyprian, *a dit ; Ie ſuis la Verité, & non la Couſtume.* Là où la Couſtume meſmes auroit emporté contre la Loi ; diſons

Concil. Tolet. 1. c. 14.
Concil. Cæſar-Auguſt. c. 3.
Liturgia Præſanctificatorum, interprete Genebrardo.
Tertul. de virg. veland.
Cypr. ad Quint. & ad Iubajan.

Aug. l. 2. contra Donatiſt. c. 6. & de Bapt. cont. Donat. l. 2. c. 14.

auec S. Auguſtin ; *Il faut peſer les doctrines, à la droicte balance des Eſcritures, non à la faulſe & trompereſſe des Couſtumes.* Mais ſur tout, concluons; & n'en aions point de honte, auec S. Cyprian ; *Ce en quoi quelques-vns deuant nous auront erré, corrigeons-les, à l'admonition du Seigneur : (& où parle-il plus haut & plus clairement, qu'en ſa Parole ?) afin que quand il viendra en ſa gloire & maieſté celeſte, il nous trouue tenans ce qu'il aura admoneſté, obſeruans ce qu'il a enſeigné, faiſans ce qu'il a fait.* Ainſi ſoit-il.

OR AVONS-nous donc veu iuſques ici, par toutes ſes parties; comment, & par quels degrez la ſaincte Cene du Seigneur a degeneré en la Meſſe: comment de la corruption de l'vne, s'eſt engendree l'autre; puis nourrie, puis eſleuee, iuſqu'où elle eſt depuis quelques ſiecles; iuſques à l'auoir du tout aneantie en l'Egliſe Romaine. Mutation ſi eſtrange, qu'en toute la Nature il ne s'en voit de ſemblable: parce que la Meſſe ne tient plus rien de la ſaincte Cene, ni en l'exterieur, ni en l'interieur: parce que les plus clair-voians aians bien cõſideré l'vne, n'y pourroient remarquer vne ſeule trace de l'autre: parce auſſi que c'eſt paſſer contre les loix de Nature, d'vne extremité en l'autre: non croiable, non recognoiſſable; ſi la ſoigneuſe obſeruation de l'hiſtoire ne nous en remarquoit & le progrez, & le milieu. La ſaincte Cene eſtoit vne aſſemblee, vn corps des fideles, vnis en vn eſprit; fortifians la foi, excitans la charité; eſchauffans le zele les vns des autres; en vne commune celebration du Seruice de Dieu. La Meſſe, qu'en tient-elle, dite par vn Preſtre, en quelque recoin de Temple; ſerui de quelque Clerc; qui n'entend, la plus-part du temps, mot qu'il die? La ſaincte Cene reſonnoit de Cantiques à la loüange de Dieu; chantez indifferemment par tout le peuple; l'enſeignoit par la lecture & expoſition des ſainctes Eſcritures; l'eſleuoit à Dieu; l'enleuoit hors de ſoi, par ardentes prieres. La Meſſe quelle impreſſion peut-elle faire és cœurs des hommes? Vn murmure precipité d'vn homme ſeul, non entendu des aſſiſtans; à peine intelligible à ſoi-meſmes; où les Eſcritures ſont leuës, exprez pour n'eſtre entenduës: les Prieres à baſſe voix, en langage incognu, pour ne pouuoir eſtre eſcoutees auec attention, moins ſuiuies de la deuotion du peuple; où par conſequent il demeure attaché à ce qu'il voit, ſans s'eſleuer plus haut; à des ſignes, ſans ſigni- Recapitulation

fication ; à des pretendus myſteres, qui n'ont rien du myſtere, que le murmure affecté du celebrant ; l'ignorance recerchee expreſſément par telles voies, du pauure peuple. En la ſaincte Cene ſe celebroit la memoire de la mort & paſſion du Seigneur, par vn clair recit de la cauſe, maniere, & benefices d'icelle: & par là eſtoient les fideles enſeignez à recognoiſtre la grandeur de leurs pechez; & à admirer l'ineffable miſericorde de Dieu: excitez conſequemment à renoncer à eux meſmes, pour ſe donner à Dieu; à mourir à leurs concupiſcences, pour viure à Chriſt: A Chriſt, dis-ie, qui s'eſtant liuré vne fois à la mort de la Croix, pour leur rendre la vie ; ſe daignoit encor tous les iours dõner à eux en ſes ſacremens; en viande & en breuuage de leurs ames; en nourriture de vie eternelle. En la Meſſe, i'appelle la conſcience de tous ceux, ou qui la dient, ou qui la voient ; qui pourroit dire, la frequentant tous les iours, qu'il y peuſt apprendre rien de tout cela: Que l'infidele y peuſt deuiner ; y peuſt eſtre enſeigné ; ou en la cheute mortelle d'Adam ; ou en la mort viuifiante de Chriſt : Que le Chreſtien y peuſt, tant ſoit peu, profiter en la recognoiſſance des graces de ſon Dieu ; en la cognoiſſance de ſoi-meſmes ; y reſſentir, en ſomme, ſes defauts, pour courir au remede: Cette alteration, cette ſechereſſe en l'ame, que noſtre Seigneur appelle ſoif de iuſtice, pour l'eſtancher en la ſource de vie ; cette eau viuifiante, ſaillante en vie eternelle ; ce ſang precieux du Seigneur, qui a eſté fait noſtre iuſtification, noſtre iuſtice ? En la ſaincte Cene derechef, tous les fideles communiquoient enſemble, au pain & à la coupe, au corps & au ſang du Seigneur: admoneſtez par là, qu'ils n'eſtoiẽt qu'vn corps, le corps de Chriſt; mais diuers membres ; animez, meuz, & regis d'vn meſme eſprit, de ſon Eſprit ; viuans de meſme vie; enſeignez conſequemment à s'entr'aimer, s'entr'em-

braſſer: les grands ſeruans aux petits; les robuſtes aux foibles; les ſçauans aux ignorans, & les prudens aux ſimples: rapportãs toutes leurs actions à la gloire du chef, au ſeruice du corps, au ſalut de ſes membres. En la Meſſe qu'y a-il qui nous imprime cette charité, qui nous exprime cette doctrine? qui au contraire, ne la nous ſupprime, ne la nous opprime, cõme par deſpit? Où le Preſtre (s'il ſe peut ainſi dire) communique ſeul; vn, dit-il, pour tous: Où le pain ancien de la Communion du corps de Chriſt; grand à la proportion des communiquans, eſt reduit à vne Oublie; à la grandeur en quelques lieux, d'vn denier; pour le ſeul Preſtre; au lieu que le Seigneur s'eſt liuré pour tous, s'eſt donné à tous: Où meſmes, quand quelques-vns y ſont admis, ils ſont retranchez de la coupe; de la Communion, entant qu'ils peuuent, au ſang de Chriſt. Cela quelle analogie a-il? quelle antilogie au contraire, n'a-il point auec l'Apoſtre; *Nous ſommes vn ſeul pain, & vn ſeul corps, &c*? En la ſaincte Cene, en ſomme, l'homme eſtoit enſeigné, comme il deuoit ſa creation à vn ſeul Dieu; qu'il n'eſtoit auſſi tenu de ſa regeneration, de ſa iuſtification, de ſa ſanctification, de ſon ſalut; qu'à vn ſeul Chriſt; Fils Eternel de Dieu; principe, milieu, & fin de noſtre vie ſpirituelle: Entant que celui ſeul qui nous regenere au Bapteſme, nous nourrit en la ſaincte Cene, nous eſt fait viande lui-meſmes; entant que celui qui nous laue de nos pechez, nous veſt de ſa iuſtice. En la Meſſe que dirons nous? où de la ſaincte Table du Seigneur, on nous a fait vn Autel de toutes ſortes de Saincts; où de la Commemoration de ſa mort, on nous a fait la Legende de leurs paſſions; où au lieu de ſon ſang, ſeule propitiation de nos pechez, on nous pretend diſtribuer leurs interceſſions, & leurs merites: où, pour tout dire en vn mot, on pretend ſacrifier en l'honneur des Saincts, celui pour le Nom du-

1. Corint. 10. 17.

quel ſe ſont ſacrifiez, ſe doiuent ſacrifiér tous les Saincts. Brief, repreſentons-nous d'vne part, vne aſſemblee de fideles prians Dieu, chantans ſes louanges, oians ſa Parole, attentifs à l'explication d'icelle: vn ſeruiteur de Dieu en toute ſimplicité, leur faiſant ſentir leurs pechez par ſa Parole; leur annonçant la remiſſion d'iceux, en la mort & paſſion du Seigneur; leur diſtribuant autour de la ſaincte table, ſon corps & ſon ſang; és ſacremens du pain & du vin qu'il a inſtituez; les excitant à lui rendre graces, & ſolennelles, & perpetuelles de ce grand benefice: C'eſt la ſaincte Cene des Anciens; c'eſt la noſtre. Mais mettez-vous de l'autre coſté, deuant vos yeux, vn Preſtre, auec vn habillement eſtrange, le viſage vers vn Autel, auec vn Clerc qui lui tient le derriere, murmurant vn langage incognu, entre-coupé de ſignes; leuant vne Oublie auec ceremonie; la faiſant adorer; la trampant en ſon vin; la mãgeant tout ſeul; ſans interpretation, ni exhortation; ſans en donner autre inſtruction au peuple: voulant neantmoins qu'il ſoit perſuadé par ce ſeul acte, que moiennant quelques Carolus qu'il donnera, il ait ſacrifié noſtre Seigneur pour lui; lui aura mis en vn beſoin, ſon pere en Paradis, tiré de Purgatoire, &c. C'eſt la Meſſe Romaine; celle dont nous cõteſtons, dont on fait tant de bruit: combien differente, & en maniere, & en effect (i'atteſte ici leurs ames) du Seruice des Peres? combien donc de l'inſtitution de Chriſt; combien de ſes diſciples? Mais il eſt temps deſormais de finir ce diſcours: paſſons des Parties, aux Circonſtances; & cette verité nous en ſera tant plus eſclaircie.

Fin du premier liure.

LIVRE SECOND;

AVQVEL EST TRAITTÉ DES CIRCONSTANCES ET DEPENDANCES du Seruice diuin; & de celles de la Messe.

CHAP. I.

Des Temples, & Autels: leur origine, & progrez.

SENSVIT APRES auoir parlé des Parties du Seruice, de leur origine, progrez, accroissement, deprauation, corruption, &c. que nous examinions les Circonstances d'icelui: Et partant, commençons par les Temples, Autels, & Images; & y considerons comme par la bonne culture du Siege Romain, les circonstances ont pris le lieu de la substance; les accidens, du subiect: Tellement qu'on a plus d'esgard en la Papauté, à la decoration pretenduë des lieux, qu'à la forme & substance de ce qui s'y doit faire, pour le salut & instruction des hommes.

LES ANCIENS Iuifs, par le commandement de Dieu, auoient basti vn Temple, pour les sacrifices; *Act. 2. 5. 21.* & depuis, plusieurs Synagogues, comme lieux Paro- *Act. 9. 13. 18.* chiaux; esquels la Parole de Dieu se lisoit & interpretoit. Nostre Seigneur les frequente, pour attirer les Iuifs à la cognoissance de verité: ses Apostres aussi, à son exemple. Mais parce qu'il ne leur est loisible d'y faire le Seruice ordonné au Nouueau Testament;

ils se contentent de le faire és maisons priuees; non moins sacrees & dediees, que le Temple & les Synagogues: parce que c'est le Seruice qui sanctifie le lieu, & non le lieu, le Seruice: ains d'autãt plus que la voix propre du Fils de Dieu manifesté au monde, y retentissoit en son Euãgile. Car quant à ce qu'Eusebe veut appliquer aux Chrestiens, ce que Philo dit au traitté ὅτι πᾶς σπουδαῖος ἐλεύθερος, qu'ils auoient dés lors des maisons sacrees, qu'ils appelloient σεμνεῖα, & μοναστήρια; les plus doctes ont recognu, qu'il y parle des Esseens; secte & Moinerie Iudaïque, en ce qu'il dit qu'ils sont παρόνυμοι τῆς ὁσιότητος, faisant allusion à leur nom: & Eusebe mesme en vn autre lieu, l'explique d'eux. Ceux qui ont escrit depuis lui, Sozomenus, Epiphanius, Nicephorus, &c. comme ils suiuoient ses traces; aussi ont-ils choppé à la mesme pierre. Et ce qu'Onuphrius dit, qu'Anaclet I. du viuant de S. Pierre, bastit à Rome le Temple de Latran, est trop friuole.

Act. 1. 2. 4. 5. 10. 12. 20. 28.

Euseb. l. 2. *c.* 16. & 17.

De præparat. Euang. lib. 8. *c.* 4.

Nuls Temples au commencement.

Orig. contra Celsum, lib. 8. *Minutius in Octauio.*

Euseb. l. 9. *c.* 10.

Et DE FAIT, les premiers Chrestiens ont esté quelques siecles sans Temples: Appert par Origene & par Arnobe; ausquels les Paiens reprochoient, que les Chrestiens n'en auoient point. Par Eusebe mesmes, qui dit que les lieux de leurs oraisons, estoient des cauernes & des grottes; eux en aians fait des lieux d'oraison: au lieu que de lieux d'oraison, nostre Seigneur reproche aux Pharisiens, qu'ils auoient fait des spelonques. Tertullian nous mõstre que de son temps ils ne s'assembloient qu'en simples maisons, quand il dit; *La maison de nostre coulombe est simple, és lieux hauts, touſiours à l'erte.* C'estoit enuiron l'an 200. Et leurs premieres congregations publiques furent és cemetieres, i. és lieux où ils ensueliſſoient les Martyrs. Ainsi lisons-nous que sous Valerian, Æmilianus, Gouuerneur d'Egypte, defend l'exercice de Religion aux Chrestiens d'Alexandrie, en ces mots; *Vous estes*

Tertul. contra Valentinian.

Onuphr. in appendice Platin.

Euseb. l. 7. *c.* 9.

ingrats à la douceur des Empereurs, &c. Vous ne tiendrez plus ni vos Synodes, ni vos Assemblees, és cemetieres. Et de Galerius, il est dit; *Pour nous ruiner, il nous veut oster la liberté de nos Assemblees és cemetieres.* De Galienus au contraire; *Qu'il leur rendit les cemetieres, afin qu'ils y peussẽt faire leurs Seruices,* i. dit Onuphrius, les Baptesmes, la saincte Cene, les Sermons, &c. Or auec le tẽps, on commença contre les iniures du Ciel, à y faire quelques legers bastimẽs, qu'ils appellerent Fabriques. Ce que Damasus attribuë à Fabianus, Eueſque de Rome & Martyr. Et de là se voit l'impudence de ceux qui ont supposé ces belles Legendes; esquelles S. Sauinian bastit vn Temple à S. Pierre à Rome, de son viuant; & Alexãdre I. vn autre, qu'il surnõme *Ad vincula.* Et Hyginus ordõne, que les Temples ne soient pas dediez sans Messe; & que les materiaux assemblez pour en bastir, ne soient conuertis à vsages profanes, &c. Tous qui ont vescu au fort de la persecution; plus attentifs à edifier l'Eglise par leur mort; que par tels monumens de leur vie. Depuis l'an 200. sous quelques interualles de calme, ils s'assemblerent plus librement, & bastirent des Oratoires plus solides: mesmes dans les villes, sous Alexandre Seuere, Gordian, Philippe, Æmilian, Marc Aurele, &c. Dont Eusebe s'exclame; *Qui nous descrira,* dit-il, *ces belles Assemblees en chascune ville; ce grand abord de gens aux Oratoires, qu'on a amplifiez grandement au lieu des vieux?* Et nous les voions tost apres ruiner, par les Edicts de Diocletian, sans y laisser les fondemens: iusques à ce que Dieu leur suscite Constantin; qui non seulement commande qu'ils soient restablis soigneusement: mais lui-mesme commence à en bastir de tres-somptueux; passant de la necessité, à l'vtilité; & de l'vtilité, au luxe; conuertit peu à peu és bonnes villes, les Temples dediez aux Idoles, à l'vsage des Chrestiens: & ses successeurs, à son

Euseb. l. 9. c. 2.

Euseb. l. 6. c. 3.

Cõmencement des Temples.

Euseb. l. 8. c. 1. & 2.

exemple. Et de là en auant auſſi, nous voions les Eueſques de Rome plus ſoigneux d'edifier les Egliſes qu'ils appellent, que l'Egliſe meſme; les Docteurs au contraire, bien que loüans Dieu de la ſplendeur de l'Egliſe, les rappeller au vrai ornement d'icelle. Lactance, precepteur de Conſtantin; *Il ne faut pas baſtir à Dieu*, dit-il, *ces Temples ſi ſomptueux: Il lui faut conſacrer chaſcun ſa poictrine; ſe retirer en icelle, pour l'y adorer.* Et Chryſoſtome; *Veux-tu edifier vne maiſon à Dieu, donne aux pauures fideles dequoi viure, & tu lui as edifié vne maiſon raiſonnable. Les Martyrs ne prennent pas plaiſir d'eſtre honorez de ton argent; & que les pauures en pleurent.* Mais S. Hieroſme plus que tout autre, bien qu'ordinairement trop addonné à l'apparat exterieur; *Que les autres*, dit-il à Demetrias, *edifient des Egliſes; veſtent les parois d'incruſtations de marbre, dorent les chapiteaux de ces monſtrueuſes colomnes, qui ne ſentent point leur ornement, &c. ie n'y contredi pas: mais il faut bien que tu aies autre deſſein. Et quel? De veſtir*, dit-il, *Ieſus Chriſt, en ſes pauures; de le viſiter, és langoureux; de le nourrir, és affamez; de l'heberger, en ceux qui n'ont point de toict; & ſur tout, és domeſtiques de la Foi, &c.* Voulant dire, que la charité Chreſtienne loge bien au deſſus de tous ces edifices. Et ſur Aggee; *Veux-tu ſçauoir que i'entens par l'argent, dont doit eſtre orné le Temple de Dieu? Certes, les paroles des ſainctes Eſcritures, deſquelles il eſt dit; Les paroles du Seigneur, ſont paroles pures; C'eſt vn argent eſpuré au feu, repurgé de la terre, affiné iuſques a la ſeptieme fois. Et quel eſt l'or dont parle le Prophete? Certes, ce qui eſt au ſens caché des Saincts, & au ſecret de leur cœur, eſclairé de la lumiere de Dieu, ſuiuant ce que dit l'Apoſtre; Que les vns ſure difient de l'or, autres de l'argent, autres des pierres precieuſes, &c.* Et par-ainſi voici que la foi, la vraie doctrine, eſt le vrai edifice de l'Egliſe. Et derechef; *Beaucoup de gens edifient des parois, dreſſent des co-*

Chryſoſt. ſur S. Matthieu.

Hieronym. ad Demetriad.

Hieronym. in Aggeum.

Idem ad Nepotianum.

lomnes, &c. mais où eſt le choix qu'on fait dès Miniſtres de l'Egliſe? Et qu'on ne m'allegue point ici le Temple des Iuifs; la Table, les Lampes, les Encenſoirs, &c. Cela eſtoit bon, quand les Preſtres immoloient des beſtes; quand leur ſang eſtoit le rachapt des pechez, &c. Maintenant que noſtre Seigneur, pauure qu'il eſtoit, a dedié la pauureté de ſa maiſon; ne penſons qu'à ſa Croix; eſtimons les richeſſes moins que fange; n'admirons point cette mammone, que noſtre Seigneur a appellé inique; n'aimons point ce que S. Pierre confeſſe ſi glorieuſement n'auoir point; ne diſons point de nos beaux marbres, comme les Iuifs; Le Temple du Seigneur, le Temple du Seigneur: Car le Temple du Seigneur, c'eſt où habite la vraie foi, la ſaincte conuerſation, la compagnie de toutes les vertus. C'eſt à dire; ſi nous croions S. Hieroſme; Que le Temple de Dieu, c'eſt le lieu, quel qu'il ſoit, où ſa pure doctrine eſt preſchee par de bons Paſteurs: où elle eſt receuë par les fideles, en obeïſſance de foi, & de charité, &c. Dont auſſi nous voions, que depuis meſmes que les Chreſtiens eurent ces beaux Temples, ils les abandonnerent quelques fois, pour retenir le pur Seruice de Dieu. Sous la perſecution des Vandales, Victor recite, qu'ils reuinrent à faire le Seruice diuin, ſans diſtinction de lieu, par tout où ils pouuoient: & que pour les fureurs des Arriés, ils s'aſſembloient en maiſons priuees. Et à Conſtãtinople, nous liſons que les Orthodoxes, pour l'iniuſte exil de Chryſoſtome, abandonnoient les Temples, pour s'aſſembler en priué; premierement au Lauoir de Conſtantin; puis hors la ville, en vne eſpece de vieux Theatre: & finalement, continuant la rigueur, tantoſt ſous des portiques, és faux-bourgs, tantoſt par les champs. Dont Chryſoſtome dit en quelques lieux; *Nous auons retenu les fondemens de la doctrine, bien que nous leur aions quitté les fondemens des temples & des parois.*

Idem in c. 7. Ieremi.

Chorus.

Victor l. 1. & 3.

Sozomenus l. 8. c. 21. & 27.

Socrat. l. 6. c. 18. Chryſoſt. hom. 46. in Matth.

Or les lieux des Aſſemblees Chreſtiennes, ſelon

le temps, & construction, eurent diuers noms. Es Actes 1. ὑπερῶον, vne salle haute ; és autres passages, οἶκοι, des maisons; puis εὐκτήρια, des oratoires; *Dominica*, des lieux du Seigneur ; *Martyria*, parce qu'on s'assembloit pour eschauffer le zele, aux sepulcres des Martyrs. Comme ils vinrent à croistre, enuiron le temps de Constantin, ils s'appellerent *Basilicæ* ; empruntans leur nom des Palais où les Princes souloient tenir leurs Assises: Et puis, *Temples*, lors que la Chrestienté vint au dessus du Paganisme ; comme il se voit du temps de S. Augustin, de S. Hieroſme, &c. Et en fin, le contenant prenant la place du contenu, furent appellees *Egliſes:* parce que l'Egliſe s'y assembloit, comme les autheurs profanes disent, σαίρειν τὴν ἐκκλησίαν, ἢ τὸ συμπόσιον, *Nettoier l'Egliſe ou l'assemblee, ou le feſtin*, i. le lieu où ils se doiuent faire.

Luciæn. in Dial. Merc. & Maiæ.

A qui baſtis.

EN CETTE premiere Antiquité, ne se liſt point qu'ils fuſſent dediez à autre qu'à Dieu seul : & pourtant s'appelloient--ils *Dominica*, κυριακά : dont est encor demeuré le mot de *Kirche* entre les Allemans. Meſmes Constantin n'en vſa point autrement: Et en cela, vouloient-ils differer des Paiens. Au lieu du sepulcre de Chriſt, il en baſtit vn magnifique ; Euſebe l'appelle *Martyrium magnum*: parce, dit-il, qu'il estoit consacré à Ieſus Chriſt, le grand & fidele Martyr, &c. A Constantinople il en nomma vn *Irenen* ; à cauſe de la paix de l'Euangile : vn autre, *Des Apoſtres* ; à cauſe de leur doctrine ; mais tous deux dediez au Fils de Dieu. Car quant à ce qui se liſt en Nicephore, que Constantin dedia la ville de Constantinople τῇ Θεοτόκῳ, à la Mere de Dieu ; Langus, bien que Romain, a tres-bien annoté, & prouué par Euſebe, que l'accent l'a abuſé, prenant Θεοτόκον, pour Θεότοκον, *Dei genitricem*, pour *Deo genitum* ; *la Mere de Dieu*, pour *le Fils de Dieu* ; où il n'y a difference que de l'accent: Et Nicephore en vn autre paſſage, le recognoiſt

Euſeb. l. 3. de vita Conſtant. Et l. 5. c. 2. Sozom. l. 2. c. 26.

Socrat. l. 1. c. 16.

Niceph. l. 8. c. 49. Et l. 7. c. 49.

lui-meſmes. En Athanaſe (mais ce liuret ne peut eſtre de lui) les Iuifs de Beryta conuertis, dedient leur Synagogue au Sauueur du monde: & pluſieurs puis apres, à leur exemple. Et S. Auguſtin auſſi argumente de là contre Maximinus Arrien; *Si*, dit-il, *nous baſtiſſions vn Temple de pierre & de bois, à quelque S. Ange, bien que tres-excellet; ne ſerions-nous pas anathematiſez de la verité de Chriſt, & de l'Egliſe de Dieu; parce que nous rendrions à la creature, le ſeruice qui n'eſt deu qu'à Dieu ſeul.* Cõme auſſi il enſeigne par tout, que les Temples, les Preſtres, les Sacrifices ne ſont deus qu'à Dieu; *Vni magno debentur*: Qu'on ne baſtit aux Martyrs, ni Temples, ni Autels; *Parce*, dit-il, *qu'ils ne ſont pas Dieux, mais ont vn meſme Dieu que nous: mais bien qu'on leur edifie des ſepulcres, memorias ſicut hominibus mortuis; des memoires comme à perſonnes mortes, deſquelles toutefois les eſprits viuent aupres de Dieu.* Dont nous apprenons, que ſi nous liſons meſmes de ſon temps, ou peu apres, ſelon que l'abus ſe gliſſoit, qu'il y euſt des Oratoires, ou Temples nommez du nom des Martyrs, ou des Saincts; que la doctrine de l'Egliſe eſtoit au contraire; que c'eſtoient monumens, pluſtoſt que temples; differences de noms, pluſtoſt que d'intentions. Mais le grand abus commença ſous Iuſtinian l'Empereur, & ſous Gregoire, ſous le ſixieme ſiecle; apres que les grands perſonnages, qui arcboutoient l'Egliſe, contre l'Idolatrie, furent eſteints; que la barbarie eut inondé les nations; l'ignorãce par conſequent l'Egliſe: Car c'eſt alors qu'à l'imitation du Paganiſme, les Saincts prennent la place des Dieux, & ſe vendiquent leurs temples: que toute l'edification de l'Egliſe ſemble conſiſter en baſtimens; non plus, comme enſeignoiẽt S. Pierre & S. Paul, à aſſembler & adiuſter des pierres viues: que conſecutiuement, & par degrez, les pechez ſe rachettẽt par là: Si auant que les hiſtoriens ordinairement, apres auoir dit de quelque Roi ou

Athanaſ. in l. de paſſione Dom.

Auguſt. aduerſ. Maxim.

Idem de ciuit. Dei, l. 8. c. 7. l. 22. c. 10.

Auguſt. in Pſal. 94.

Empereur, toutes les meschancetez qu'ils peuuent, les concluët en ces mots ; Et toutefois, *erat pius & deuotus ; Il estoit plein de pieté, & deuotion enuers Dieu : Car*, dient-ils, *il bastit vn tel monastere, vne telle Eglise, &c.*

Dedication des Temples.

AVEC le luxe des bastimens, entre en l'Eglise la ceremonie des Dedications, prise du Iudaïsme ; car la simplicité Chrestienne n'en cognoissoit point : & ce que nous en lisons en l'Epistre de Clemẽt à S. Iacques, est friuole. Car puis qu'il n'y auoit point de Temples de leur temps, il n'estoit point question de les dedier. Mais comme Salomon auoit dedié le Temple, par vne celebre oraison, qu'il prononça de sa bouche, deuant tout le peuple ; Constantin, à son imitation, consacra la ville de Constãtinople à Dieu, en presence des Peres du Concile de Nice : le Temple du sainct Sepulcre à Hierusalem, deuant ceux qui estoient assemblez au Concile de Tyr. Et se passa cette Consecration en prieres solennelles ; en homelies & exhortations prises de la Parole de Dieu ; en vne celebration de la saincte Cene, &c. puis en vne ioie publique ; en vne largesse du Prince ; & choses semblables. De l'Eau benite, de cette farcerie qui s'y fait auiourd'hui ; pas-vn mot. Or selon que l'authorité des Eueſques creut, ils attirerent à eux cette faculté de dedier les Tẽples. Dont nous auons le Decret de Gelasius, peu auant l'an 500. Que les Basiliques ou Temples nouueaux ne se dediẽt sans le commandement de l'Eueſque de Rome : & de Felix III. peu auant l'an 600. Que les Eueſques les dedient, & non les Prestres. Et Socrates y adiouſte ce mot ; *Auec le consentement de l'Eueſque de Rome.* Dont Durand rend vne excellente raison : *Parce*, dit-il, *qu'il porte l'image de Christ, duquel il est escrit ; Sans moi vous ne pouuez rien faire.* Item ; *Si le Seigneur n'edifie la maison, les edifians trauaillent en vain.*

Euseb. l. 4. de vita Constant. Athanas. apolog. 2.

16. q. 5. De Consecrat. 1. C. Nemo.

Socrat. l. 2. c. 8.

POVR LA forme ; qui voudra croire Clement en l'Epi-

en l'Epistre à S. Iacques; *Diuinis precibus sacrabantur; On les cõsacroit par les prieres:* mais lors il est tout clair, qu'il n'y auoit point encor de Temples Chrestiens. Et qui youdra suiure Euaristus, c'estoit par vne Messe: mais nous auons monstré, que plus de trois cents ans apres lui, ce mot estoit incognu. Et c'est de là toutesfois, que Gratian tire que la Messe est de la substance de la Dedicace. Mais la verité est, que la premiere fut faite par Constantin, par prieres, sermons, loüanges de Dieu, &c. Et Sylueſtre I. consacrant le Temple de Latran, y adiousta l'onction, à la Iudaïque, dit la Bulle de Clement V I. Mais ce fut pour l'honorer d'vne façon extraordinaire, qui n'eut point de suite iusques à Gregoire I. lequel y ordonna d'abondant, les parfums, & les reliques des Saincts, par simple admonition: Dont le Concile idolatre de Nice I I. en fit vne loi; *Qu'on ne consacrast plus de Temples, sans reliques des Saincts.* La coustume estoit en cette resiouissance, de dõner volontairemẽt à l'entretenemẽt du Temple: Elle passa en vn Decret; Qu'on n'en eust plus à consacrer, qu'on ne viſt dequoi entretenir les Prestres, le Clergé, les Lampes, & tout le Seruice: Ce qu'ils appellent, *Estre asseuré du dot.* Et là dessus, l'histoire est pleine des fraudes que l'auarice des Prestres y engendroit. Puis ils en firent vn sacrement; les consacrerent au nom de la S. Trinité: & en prononçant les mots, donnerent le nom au Temple; & estimerent vn grand erreur, de les consacrer pour la seconde fois, comme si c'euſt esté vn charactere indelebile; en faisant mesmes loix que du Bapteſme; comme nous voions en l'Epistre de Zacharie à Boniface, enuiron l'an 800. *Si*, dit-il, *pendant sa Prestrise, il a consacré des Egliſes au nom de la Trinité, ou baptisé des enfans; que la Consecration & le Bapteſme demeurent fermes.* Et en ce beau Decret, supposé par Gratian; *Les Egliſes*, dit-il, *vne fois consacrees, ne le doiuent plus estre;*

Clemens in ep. 2. ad Iacob.

Euarist. in decret. epistol.

Anno 350.

Clemens 6. in Bulla.

Anno 600.

Anno 788. Conc. Nic. 2. c. 7.

Synod. Bracar. 2. c. 5.

Anno 800.

non plus que l'enfant vne fois baptisé au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit. En fin, vers l'an 1000. la forme se trouue toute complete; Que l'Eueſque, apres vne brieue priere, arrouſe les parois de dehors, d'Eau benite, auec vn bouquet d'hyſope: puis frappe la porte de ſon baſton paſtoral, en diſant; *Attollite portas principes veſtras, &c.* iuſques à trois fois: Laquelle ouuerte, peint des lettres aux parois par dedans; exorcize le ſel, le vin, l'eau, la cendre; en fait vne mixtion, où il trampe le poulce: & tout cela entremeſlé de quelques prieres mal-couſues. Pour comble de ſuperſtition, prononce ces mots; *Sanctificetur hoc Templum in nomine Patris, & Filij, & Spiritus ſancti, Amen; Ce Temple ſoit ſanctifié au nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit.* Et neantmoins, Durand a bien pris la peine d'allegoriſer toutes ces ſingeries, qui n'ont fondement que la fantaſie. Et Thomas n'a pas eu honte de dire; *Que l'Egliſe & autres choſes inanimees, conſacrees comme deſſus, acquierent vne vertu ſpirituelle, par laquelle ils ſont rendus plus aptes au Seruice de Dieu, &c.* Iuge ici vn chaſcun à quelle edification a peu tendre tout ceci; quel fondement il a en Ieſus Chriſt: Si ce a pas eſté, en ſomme, ce que dit S. Paul, baſtir ſur icelui, du bois, du foin, & de la paille.

Anno 1000. D. 68. c. Eccleſ. ſemel.

Anno 1300.

Thom. teſt. 1. Summæ q. 83. art. 3.

Des Autels, ou Tables.

VENONS aux Autels. Veu l'honneur, veu la reuerence qu'on leur porte; qui oſera croire, qu'ils fuſſent incognus en l'Ancienne Egliſe? Certes, auec le ſacrifice de noſtre Seigneur, ont eſté conſommez tous ſacrifices: cettui-là, recent touſiours deuant les yeux de Dieu, nous doit ſuffire. En ſa Croix, n'en doutons point, ſont auſſi abolis tous les Autels: Vn tout ſeul nous reſte, celui duquel nous parle l'Apoſtre; *Nous auons*, dit-il, *vn Autel, duquel n'ont point puiſſance de manger ceux qui ſeruent au Tabernacle, i.* Ieſus Chriſt, noſtre Seigneur. Les Paiens reprochoient ordinairement aux Chreſtiens, qu'ils n'auoient point

Heb. 13. 10.

d'Autels: & nous voions comme ils s'en iuſtifient. Il leur euſt eſté plus prompt de leur reſpondre, qu'ils en auoient, & qu'ils en eſtoient mal informez. Clement Alexandrin; *Ains nous auons*, dit-il, *vn Autel. Et quel? La terreſtre congregation de ceux qui ſe courbent en oraiſons, qui ont vne voix, & vne intention commune.* Et derechef; *Vn ſainct Autel, vne ame iuſte, vne ſaincte odeur qui en ſort, quand nous ſommes en oraiſon: mais ils ne la croient pas.* Origene à cette meſme obiection faite par Celſus, ne lui dit point qu'il s'abuſe: *Ains*, dit-il, *nos Autels, & nos Temples, ſont les eſprits des gens de bien, qui reſpirent vn doux encens; les vœux & les prieres d'vne conſcience pure. Quelle cõparaiſon de ceux de Celſus, à ceux-ci? ceux-là corruptibles, ceux-ci immortels autant que l'ame?* Minutius Felix en ſon Octauius, introduit auſſi vn Ceciile, Paien, faiſant cette queſtion; *Pourquoi les Chreſtiens n'ont-ils point d'Autels, de Temples, d'Images?* Et ce reproche duroit encores du temps d'Arnobius, i. pres 300. ans apres noſtre Seigneur: *Vous nous accuſez*, dit-il, *que nous n'auons ni Temples, ni Images, ni Autels.* Ce ſont les plus anciens Docteurs de l'Egliſe. Nos Aduerſaires dient; Puis qu'il y auoit des Autels; il y auoit vn ſacrifice de la Meſſe propitiatoire, &c. Argumentons au contraire; Il n'y auoit donc point de Meſſe en tout ce temps, puis que nous n'y voions point d'Autels.

Clem. Alexand. l. 7. Stromat.

Orig. l. 8. contra Celſum.

Arnob. l. 2. & 4.

ON NOVS obiecte, que Sixte I. ordonna, que la Meſſe ſe diſt ſur vn Autel. Ces Peres leur ont dit, que 200. ans apres il n'y en auoit point: & ie leur ai prouué que 400. ans apres, le nom de Meſſe n'eſtoit point cognu: Qu'ils nous pardonnent donc, ſi nous ne l'en croions point. Ils repliquent auec plus d'apparence, que Tertullian fait mention *adgeniculationis pœnitentium aris Dei*; *des penitens agenouillez aux autels.* Que S. Cyprian parle auſſi quelquefois de l'Autel. Certes ils ne peuuent eſtre contraires; tous d'vne foi, tous

Tertul. de pœnit. c. 9.

Cypr. l. 1. ep. 7. & 9. l. 3. ep. 13.

d'vn temps: Il y faut donc de la distinction. Or quant au passage de Tertullian, Pamelius, Archidiacre de S. Omer, l'a corrigé sur les exemplaires du Vatican; où il y a d'vn consentement, *caris Dei adgeniculari*; & non, *aris*. Et soustient sa correction, par vne raison euidente, Qu'on ne laissoit pas venir les penitens, *vsque ad pastophoria virorum & mulierum*; *iusques au departement des hõmes & des femmes*: moins aux barrieres du Clergé; & beaucoup moins approcher des Autels. Quant aux lieux de S. Cyprian; il est certain, qu'en l'Eglise Primitiue il se faisoit des offrandes, comme nous auons dit; partie, pour l'vsage de la saincte Cene; partie, pour la subuention des pauures; & qu'au milieu de l'assemblee il y auoit vne Table, où elles estoient mises & presentees. Et parce que ces oblations que le peuple faisoit de ses fruicts à Dieu, s'appelloient sacrifices, à l'imitation de l'ancienne Loi; de S. Paul mesmes, qui appelle les aumosnes, sacrifices: cette Table en consequence, prend aussi quelquefois le nom d'Autel. A telle Table nostre Seigneur celebra la premiere Cene, auec ses Apostres: Et d'vne semblable, S. Paul dit; *Vous ne pouuez participer à la Table de Christ, & à la Table des diables.* Or parle-il là de la communion que nous auons en Christ, en sa saincte Cene: & parauant il auoit dit; *Ceux qui mangent des sacrifices, ne sont-ils pas participans de l'Autel?* Argumentant de l'Autel ancien, à cette Table. De ces Tables, qui estoient ordinairement de bois, parlent les Anciens fort auant en l'Eglise. Le I. Concile de Nice intitule l'article de la saincte Cene, περὶ τῆς ἱερᾶς τραπέζης, i. de la saincte Cene. Athanase parlant des fureurs des Arriens & Macedoniens; *Contre la saincte Table*, dit-il, *il n'est pas croiable quelles impietez, quels outrages ils ont commis: vous y eussiez veu immoler des oiseaux, des pommes de pin, &c.* Et en l'Epistre aux Solitaires, il dit clairement, qu'elles estoient

1. *Cor.* 10. *vers.* 11. & 8.

Athanas. in epi. ad Orthodox.

Idem in ep. ad Solitariam vitam agentes.

de bois. Ainſi Theodoret entre les inſolences de Iulian, oncle de Iulian l'Apoſtat, dit; qu'eſtant au Temple baſti par l'Empereur Conſtantin, il piſſa contre la ſacree Table. Et ailleurs il dit, qu'à Milan il y auoit vne Table, ſur laquelle eſtoient offerts les preſens. Et S. Auguſtin ſur S. Iean; Que le ſacrement du corps & du ſang *Præparabatur in mẽſa dominica, & in menſa dominica ſumebatur*; *Se preparoit ſur la Table du Seigneur, & d'icelle meſme eſtoit pris.* Et apres l'auoir appellee Table, il l'appelle auſſi quelquefois Autel, au meſme lieu: Dont nous voions, que la Table des offrandes, la Table du Seigneur, & l'Autel, eſtoit vne meſme choſe. *On voue*, dit-il, *à Dieu ce qui lui eſt offert; ſur tout, l'oblation du S. Autel.* Si nous ſommes en doute, ou de l'Oblation, ou de l'Autel; il l'explique lui-meſmes: *Quand*, dit-il, *ce qui eſt ſur la Table du Seigneur, eſt beni & ſanctifié.* Et Durand recognoiſt que cet Autel, c'eſt la Table où noſtre Seigneur banqueta auec ſes diſciples. Et iceux Autels, de bois, ſi nous croiõs Optatus; *En quelques lieux*, dit-il, *par faute de bois, ils les ont raclez; és lieux où ils en auoient abondãce, ils les ont briſez, &c.* & S. Auguſtin en l'epiſtre 50. où les Donatiſtes briſent les bois de l'Autel, apres auoir bleſſé l'Eueſque. Et deſtachez, non fixes: car en vn autre lieu il dit, que l'office du Diacre eſtoit, de porter l'Autel, i. cette Table. Chryſoſtome l'appelle ordinairement la ſaincte ou ſacree Table. Les Liturgies Grecques de meſmes. Quand ils parlent autremẽt, c'eſt par metaphore: non toutefois qu'ils n'vſent du mot d'*Autel*, en ce ſens; mais plus ſouuent en autre. Ainſi Irenee; *Noſtre Autel*, dit-il, *eſt és Cieux, où nos prieres & nos oblations s'addreſſent, ſçauoir Chriſt.* Origene donne ce nom à noſtre cœur: & les Liturgies Grecques priẽt Dieu, *Qu'il lui plaiſe receuoir le ſacrifice ſpirituel, le ſacrifice de loüange, ſur ſon Autel celeſte, ſpirituel, &c.* Et la Meſſe; *Iube hæc in ſublime Altare tuum ferri, nimirum dona.* Or depuis le

Theod. l. 3. c. 11.

Idem l. 5. c. 18.

Augu. in Ioan. tract. 26.

Idem epiſt. 50.

Durand. l. 1. c. 2.

Les Tables eſtoient de bois. *Optatus l. 6.*

Aug. in queſt. Veter. & Nou. Teſt. q. 101.

Iren. l. 4. c. 24.

temps de Constantin, l'vsage gaigna peu à peu, & de les faire de pierre, cõme tesmoigne Gregoire Nysse-ne, non toutefois si tost par tout: & de les rendre immobiles, selon que l'estat des Chrestiens vint aussi à s'affermir. Dõt dit Gerson, que Sylueſtre I. fut le premier qui les fit de pierres: & Gabriel Biel; Qu'auparauant ils vsoient d'vn Autel de bois portatif, que Clement appelle la Table du Seigneur: Et Durand apres auoir tesmoigné le mesme, dõne vne raison digne de lui, pourquoi elles furẽt faites de pierres: *Parce*, dit-il, *que la pierre estoit Christ; la pierre que les bastisseurs ont reiettee, la pierre coupee de la montagne sans main, &c.* Or appellons-les, Tables, ou Autels: ils estoient dediez à la participation de la saincte Cene. Et afin qu'on y peust aborder de tous costez, ils estoient au milieu du Temple, enuironnez de quelques barrieres, pour euiter la presse du peuple. Eusebe descriuant le celebre Temple basti par Cõstantin; *Apres*, dit-il, *auoir acheué le Temple, mis des bancs esleuez pour les Presidens, &c. il colloqua au milieu Sanctum sanctorũ: (à la façon Hebraique,) c'est à dire l'Autel.* Et que ce fust la coustume, S. Augustin le nous apprẽd; *Iesus Christ nous paist tous les iours, voila la Table dressee au milieu: d'où viẽt, auditeurs, que vous voiez sa Table, & n'approchez point de la viãde?* Dont nous voions, qu'au Concile de Cõstantinople V. *sub tempus diptychorum; à l'heure de la commemoration des Martyrs*; tout le peuple courut auec silence, tout à l'entour de l'Autel, pour ouïr. Comment l'eust-il peu, s'ils eussent esté, comme aujourd'hui, tout à vn bout, ou appuiez contre la paroi? Mais aussi le Ministre ou Prestre, du temps que la saincte Cene se distribuoit en l'Egliſe, ne tournoit point le dos au peuple; ains le voioit, & estoit veu de tous en face: Dõt nous auons encor les vestiges és Egliſes Cathedrales de Rome, Milan, Naples, Florence, Lion, Maiance, &c. où le Prestre regarde vers l'Occident, & a tousiours le peuple

Gerson. l. 4. contra Flouetum.
Gabr. Biel lect. 13. in Can.
De Consecr. D. 1. Cau. Nemo.
Durand. l. 1. t. 7. & l. 4.

Tables au milieu.
Euseb. l. 10. c. 4.

Aug. in Ioan. tract. 42.

Concil. Constantinop. 5. c. 1.

deuant ſes yeux: ce qui eſt meſme recõnu par Durãd. *Durand. l. 4.*

CET AVTEL auſſi eſtoit vnique; & en cela ſe monſtroit la communion des Chreſtiẽs, participans d'vne meſme Table. Ignace dit; *Il n'y a qu'vn Autel pour toute l'Egliſe.* Euſebe parlant de ce grand & magnifique Temple, baſti par Conſtãtin; *V'n vnique Autel au milieu*, dit-il, *grand & auguſte.* Et cet Autel eſt interpreté par Chryſoſtome, en ces mots; *Vn Bapteſme*, dit-il, *& vne Table.* De fait, en tous les anciens Temples Chreſtiẽs de Grece & d'Italie, la ſtructure ne ſouffre qu'vn Autel, comme il a eſté remarqué des Antiquaires: ceux qui ſe voient de plus, ſont hors œuure. Et encor auiourd'hui, aux Temples des Grecs, il n'y en a qu'vn; & icelui au milieu du chœur. Vn ſeul Autel. *Ignat. ad Phila. Euſeb. l. 10. c. 4. Chryſoſt. in 2. ad Cor. hom. 8.*

ESTOIT conſequemmẽt cet vnique Autel dedié au ſeul Dieu. L'Antiquité qui n'adoroit point les Saincts, ne leur en donnoit point: Autrement, de quel front S. Auguſtin euſt-il reproché aux Gẽtils, les autels conſacrez aux Dieux? Et qu'euſt vallu cet argument, du Chreſtiẽ au Gẽtil; *On ne peut cõſacrer Autel, qu'à ce qu'on tiẽt pour Dieu*; ſi les Chreſtiens en conſacroient alors aux Saincts; ſi les Saincts des Chreſtiẽs ne leur tenoient lieu de Dieux? *C'eſt l'Autel*, dit-il, *qui teſtifie qu'on tient pour Dieu celui, à qui il eſt erigé: autrement, à quel propos vn Autel, ſi on n'y croit vne Diuinité? Qu'on ne me die point; Ce n'eſt point vne Diuinité; Ce n'eſt point vn Dieu: Que pleuſt à Dieu, creuſſẽt & cogneuſſent-ils comme nous, ce qui en eſt. Mais tãt y a, que l'Autel teſmoigne, pour qui ils le tiennẽt, ce qu'ils y font, &c.* Or auec l'Inuocatiõ des Saincts, entra la multitude des Autels, à l'imitation du Paganiſme: & depuis encor plus, par la multiplication des Meſſes, ſelon ce vers du Poëte; Dedié au ſeul Dieu. *Auguſt. t. 10. ſerm. 6. de verb. Domini.*

Vbi Templum illi, centum q; Sabæi Thure calent aræ:

Ou pluſtoſt, ſelõ le dire du Prophete, *Ephraim a multiplié ſes Autels, &c.* Et cependant ne ſe trouue plus és Temples, de Table pour la Communiõ ordinaire de *Oſee c. 8.*

la saincte Cene : pour l'vsage de laquelle, soit les Tables, soit les Autels, auoient esté premierement instituez : tellement que la saincte Cene a esté chassee par la Messe ; la saincte Table du Seigneur, par les Autels.

Consacré.

Conc. Epaunense. c. 26. Gratian. de Consecr. D. 1. C. Altaria. & C. Nullus. Concil. Bracarens. c. 37.

SVIVENT, comme l'vn abus l'autre, mille Decrets superstitieux, mille singeries, soit des Iuifs, soit des Gentils; *Que les Autels soiẽt sacrez, soient oincts de chresme, mais ceux seulemẽt de pierres.* Par là ils ont petit à petit banni les Tables. *Que les Eueſques seuls le facent: Si vn Clerc l'entreprend, soit degradé: si vn Laic, excõmunié.* Est-ce là la charge que S. Paul recommandoit aux Eueſques ? Et quelle ineptie, qu'vn Prestre communique le corps & le sang du Seigneur au peuple ; & ne puisse verser de l'huile sur vne pierre ? Et la Consecration est composee de mesmes ingrediens, que celle des Temples : Vne aspersion d'eau mixtionnee de vin, de sel, de cendre ; des Croix, d'Eau benite, aux quatre coins, & au milieu : L'Eueſque circuit l'Autel par sept fois ; il y chante le Psalme 51. *Asperges me hyssopo* : non sans profanation de l'Escriture, & de la remission de nos pechez. Il y prie Dieu, qu'il y daigne auoir aggreables ses sacrifices; non sans euacuation, comme dit l'Apostre, de la Croix de Christ. Il y ensseuelit des Reliques: *Trois*, disent-ils, *seroit peu; quatre, assez; cinq, trop :* les met en vne petite chasse, auec trois grains d'encens ; afin qu'en faueur d'icelles, Dieu ait les prieres & sacrifices aggreables, &c. Puis oinct la Table d'autel ; & en l'oignant, chante, *Erexit Iacob lapidem, &c. Iacob dressa vne pierre, & l'oignit, &c.* Toutes inuentions modernes, esloignees du temps des Apostres, de 700. de 800. de 900. de mil ans: de leur doctrine, bien plus loin ; sans signification, sans fondement. Et cette mesme ceremonie passe puis apres, iusques à tous les ornemens ; aux linges, aux calices, aux burettes, aux encensoirs; auec plus de soin beau-

coup, que des legitimes sacremens du Seigneur. Que pensons-nous que respondent ces gens, quand il dira; *Qui a requis de vous, toutes ces choses?* Et combien eust-il mieux vallu enseigner aux Chrestiens, l'abolition de tous les sacrifices, par l'vnique sacrifice; de tous les autels, en l'autel de la Croix? que non pas, nous ramener de la pierre angulaire, à la pierre de Iacob; de la pierre qui nous oinct, à la pierre oincte; du Christianisme, au Iudaïsme: Releuer les autels, à la Iudaïque, en attente de quelque sacrifice nouueau; en euacuation du sacrifice de l'Agneau occis deuant la fondation du monde; recent toutefois deuant les yeux de Dieu, iusqu'à la fin des siecles? Et combien derechef eust-il mieux vallu, ruiner les autels des Gentils, que les donner aux Saincts? arracher leurs ceremonies, que les transplanter en l'Eglise? Veu qu'il est tout euident, qu'on ne les a que d'eux; quand nous voions les Aruspices prendre les cendres de la Maison de ville, la demesler auec l'eau du fleuue Alphee, & en enduire l'autel de Iupiter Olympien, &c. *Pausan. l. 5.* Car qui a-il de plus semblable à nos Dedicaces? Quand derechef nous voions lauer nos Autels auec le vin & l'eau; frotter de rameaux de sauinier auec quelque Psalme Penitential, &c. Car n'est-ce pas comme on sauonnoit la statuë de la Mere des Dieux, dont se moquoit en son temps nostre Arnobe? *Durand. l. 6. c. 76.* *Arnob. l. 7.*

CHAP. II.

Des Images : Que les anciens Chreſtiens n'en auoient point.

SENSVIVENT les Images; l'ornement auiourd'hui & des Autels, & des Temples; le recours & le ſecours des plus deuots: Sans leſquelles, les Temples ſemblent profanes, ores que le Seruice de Dieu s'y face ſainctement : les peuples ne ſont pas eſtimez bien enſeignez, encor que ſa Parole y retentiſſe clairement. Qui doute, ſi elles ſont de telle importance, ſi elles tiennent vn tel rang en l'Egliſe; qu'elles ne doiuent eſtre recommandees, ou par precepte, ou par exemple? Et qui donc n'en conclurra, ou l'impieté, ou la futilité; s'il ne s'en trouue rien, s'il ſe trouue tout au contraire? L'Eternel dit en ſa Loi; en cette Loi, donnee à ſon peuple, du haut de la montagne, accompagnee de foudres & d'orages, menaces viſibles de l'horreur à venir; *Tu ne te feras Image taillee, ne ſemblance aucune, &c. Tu ne t'enclineras point à icelles, & ne les ſeruiras.* Quand Dieu parle ſi clairement, ſi hautement; que peuuent cauiller les hommes au contraire? Il adiouſte; *Car ie ſuis le Dieu fort, ialoux, viſitant l'iniquité des peres ſur les enfans, &c.* Repreſentant en cette ialouſie, vne ardeur de colere, vne vengeance qui ne dort point: exaggerant auſſi en cette extenſion de la peine, ſur les enfans (ce qu'il ne fait ailleurs,) & l'extremité de la peine, & l'enormité du crime. Et nous voiõs ce Commandement reïteré au Vieil Teſtament, de ligne en ligne: En toute l'hiſtoire ſaincte, rien de plus frequent, que la vengeance de ce peché, ſur les Rois, ſur

les Peuples, ſur les Eſtats entiers. En la Prophetie, rien de plus vehement, que les menaces contre les idolatres; les vacarmes contre les Idoles. Et ſi on nous dit, que cela touche les Idoles, & non les Images (miſerable diſtinction contre vn exprez Commandement de Dieu!) Il y parle manifeſtement de toute ſemblance deuãt laquelle on s'encline, de toute repreſentation qu'on adore. Et toute l'Egliſe de Dieu ſous la Loi, l'a interpreté, l'a prattiqué ainſi; Iuſques à refuſer les Images des Empereurs, & les Aigles Romaines en leur Temple: Meſmes, dit Origene, pour n'eſtre tentee de ce peché, iuſques à ne receuoir ordinairement les peintres & ſtatuaires en leur Republique: Et toutefois ils n'auoient pas faute de grands Rois, de ſaincts Prophetes, d'excellens Seruiteurs de Dieu en tout ce temps; en la main deſquels il auoit manifeſté ſa puiſſance; par la bouche deſquels il auoit prononcé ſa volonté: Dignes ſubiects, ſi elle n'euſt eſté directement au contraire, pour en retenir les Images és Temples; les honorer, les adorer, les parfumer, les inuoquer; Moyſe, Aaron, Ioſué, Dauid, Ezechias, Ioſias, Elie, Eliſee, Eſaie, Daniel, & tant d'autres. Ce qui ne ſe trouue point en tant de ſiecles; quelque corruption qui ſoit entree en l'Egliſe ſous la Loi; quelque deprauation que les Gloſes Phariſaïques aient depuis introduite. Or ſi ſous la Loi, en ſon Iſraël, l'Eternel a abhorré, a condamné ſi preciſément les Images; qui croira que le Fils, l'image viue, le charactere tres-exprez du Pere, les ait approuuees en l'Euangile, les ait aggreables en l'Egliſe Chreſtienne? Et qui doute au contraire, eſtant venu pour enſeigner & iuger le monde; qu'il n'enſeigne ſelon cette Loi? comme nous voions en S. Iean; *Mes petits enfans, fuiez les Idoles.* Qu'il ne iuge ſelon icelle meſmes; ſuiuant ce que nous dit S. Paul; *Les idolatres*, dit-il, *n'heriteront point le Royaume de*

Orig. contr. Celſ.

1. Cor. 6. verſ. 10.

Apocalyps. 22. 15. *Dieu.* Ains lui meſme en l'Apocalypſe, parlant non des Idoles anciens, mais de ceux des derniers ſiecles; *Ceux*, dit-il, *qui feront mes commandemens, mangeront de l'arbre de vie, entreront par les portes de ma cité: les chiens, les empoiſonneurs, les idolatres, & tous ceux qui font & qui aiment menſonge, en ſeront hors.* Pourquoi? ſinon, parce que *l'Idolatrie*, dit la Gloſe, *eſt directement contre le commandement de Dieu, voire contre lui-meſmes:* parce auſſi que c'eſt vne eſchole de vanité & de menſonge.

Nulles Images entre les premiers Chreſtiens. *Clemens in parænetico, & in 6. Strom.*

AVSSI l'Egliſe Chreſtienne Primitiue ne l'a point autrement prattiqué; & nous le verrons par la ſuite des temps. Clement Alexandrin dit; *A nous eſt defendu d'exercer cett' art trompereſſe: car le Prophete dit; Tu ne feras ſemblance aucune des choſes qui ſont là ſus au Ciel, ni ça bas en la terre, &c. A nous n'y a Image ſenſible de matiere ſenſible, mais celle ſeulement qui ſe perçoit par l'intelligence; entant que Dieu, qui eſt ſeul vraiement Dieu, eſt apprehẽdé de l'intelligence, & non du ſens, &c.* Et pourtãt auſſi dit-il; *A nous n'y a aucune Image, aucun ſimulacre au monde; parce qu'entre toutes choſes creées, il n'y en a aucune qui puiſſe rapporter l'Image de Dieu.* Que ſi vous voulez des Images, dit l'autre Clement plus ancien, Eueſque de Rome; ſucceſſeur, diẽt-ils, de S. Pierre; eſcriuant, cõme ils pretẽdent, à S. Iacques: *Ne vous faites point*, dit-il, *des pierres, pour leur attribuer le nom de Dieu. Qui l'oſeroit faire de l'Empereur? Mais, ſi vous en voulez honorer; nous vous diſons que vous faciez du bien, & deferiez de l'honneur à l'homme, au prochain, qui eſt l'image de Dieu: Que vous nourriſſiez l'affamé; abbreuuiez l'altere; veſtiez le nud; ſolliciticz le malade; logiez l'eſtranger; ſecouriez le priſonnier, &c. N'on pas courir*, dit-il, *à ces Images de bois & de pierre, honorer des figures ſans ame; & ne faire cependant cas du prochain, la vraie image du Createur. Ce ſont perſuaſions ſecrettes du vieux Serpent, qui vous fait croire que vous eſtes bien deuots,*

Clem. Epiſc. Ro. ad Iacob. fratr. Domini, l. 5.

quand vous honorez les choſes inſenſibles ; & oublier que vous eſtes impies, quand vous offenſez les raiſonnables ; non que les ſenſibles. Et quelle impieté, dit-il, *quelle ingratitude, de receuoir le bien de Dieu, & en rendre graces au bois & à la pierre ?* Par où il nous appert, que ces premiers Chreſtiens n'auoient point d'Images ; qu'ils n'en recognoiſſoient autres au monde, que les membres de Chriſt, leurs pauures freres. Et ainſi l'auoit donc appris ce Clement, de Simon Pierre ; ne faiſant diſtinction d'Idoles à Images, par les noms qu'on leur donne, mais par l'honneur qu'on leur porte : De Simon Magus, non de Simon Pierre, ont pris & appris nos Aduerſaires la doctrine cõtraire ; duquel Theodoret & S. Auguſtin eſcriuent, qu'il bailla à ſes diſciples ſon Image & celle de Selene ſa concubine, à adorer, en forme de Iupiter & de Minerue : De Baſilides auſſi & Carpocrates, tres-anciens heretiques, appellez Gnoſtiques ; deſquels Irenee dit ; *Qu'ils vſoiẽt ſecrettement de certaines Images, ſoit peintes, ſoit grauees en or & en argent, qu'ils diſoient eſtre de Ieſus Chriſt, auſquelles meſmes ils ſacrifioient.*

Theodo. & Auguſt. de hæreſib.

Iren. l. 1. c. 23. & 24.

Epiph. l. 1. hereſ. 27.

TERTVLLIAN ordinairement ou ſe moque, ou ſe courrouce des Idoles. Et afin qu'on ne penſe qu'il les diſtingue des Images, il s'explique clairement : *S. Iean*, dit-il, *crie tout haut ; Mes enfans, gardez-vous des Idoles. Non tant*, dit il, *de l'Idolatrie, i. de l'office ou reuerence enuers elles ; que des Idoles, i. de leurs effigies meſmes. Car*, dit-il, *c'eſt choſe indigne, que l'Image du Dieu viuant ſoit faite l'image d'vne Idole, ou d'vne choſe morte.* Et ne faut point que contre des paroles ſi expreſſes de cet ancien Pere, ils nous obiectent, qu'au liure de la pudicité il fait mention de certain calice, où eſtoit peinte l'hiſtoire du bon paſteur, allant rechercher la brebis eſgaree. Car qu'a de commun la peinture d'vn calice, auec la veneration d'vne Image ? la façon du verrier, auec le iugement de l'Egliſe ?

Tertul. de corona milit.

Tertul. lib. de pudicit.

Orig. l. 7. contr. Celsum. ORIGENE contre Celsus, traitte la question toute entiere. Ce Paien lui reprochoit, *Que les Chrestiens estoient pis que barbares, pis qu'athees; qui ne vouloient voir*, dit-il, *ni Autels, ni Images, ni Statues, &c.* La response, s'il eust creu ou enseigné comme nos Aduersaires, eust esté prompte; Nous ne voulons pas d'Idoles, mais bien des Images: Nous ne voulons pas honorer les statues de vos Dieux, mais de nos Saincts, &c. Mais que dit-il? *Les Chrestiens*, dit-il, *abhorrent les Images; mais non pour mesme raison que les Perses, que tu appelles barbares. Car de vrai, ils ne souffrent pas qu'on honore Iesus Christ aux Temples, aux Autels, aux Images, &c. Mais c'est, parce qu'il est escrit; Tu n'auras point d'autres Dieux que moi; Tu ne te feras semblance aucune: Tu ne les adoreras, ni seruiras.* Il est donc ici question des Images de Christ, & non des Dieux; lesquelles neantmoins il n'estime moins defendues en ce passage, que des Dieux mesmes. Heraclite disoit; *C'est folie de prier les Images, qui ne cognoist les Dieux.* Origene passe plus outre; *Ains*, dit-il, *nous cognoissons Dieu; nous cognoissons son Fils vnique; nous cognoissons ses Saincts: mais nous disons bien plus, qu'il est impossible de cognoistre Dieu, & de s'agenoüiller aux Images: Et n'est pas seulement folie de s'y agenoüiller, mais d'en faire semblant: Et pourtant nous ne venerons point les Images, de peur qu'on ne pense, que nous ne pensions quelque Diuinité en elles.* Que nous laisse de là à conclurre Origene; sinon, qu'il met les Images du Fils de Dieu & des Saincts, en mesme rang que les Idoles anciens? Encor, dit-il, qu'il sçache bien faire difference du vrai Dieu, aux faux: du Fils de Dieu, & de ses Saincts; à Sathan, & à ses Anges. Que si Celsus replique, comme on nous fait; Qui ne sçait que les Images ne sont pas Dieux? &c. Il ne prend cette excuse en paiement: Ains dit-il, *Vous ne vous pouuez purger de crime, puis que vous leur faites honneur.*

Statuis.

Simulacra.

Le pauure idiot qui voit cela, penſe qu'ils ſont Dieux: non pas nous certes, qui ſçauons qu'ils n'en peuuent pas ſeulement eſtre les images: veu que Dieu ne ſe peut repreſenter en image; veu meſmes que l'homme n'eſt ſon image, ſinon eu eſgard, non à ſa forme exterieure, mais à l'ame raiſonnable, qu'il a inſpiree en lui. Brief, ſi Celſus dit; Vous fuiez nos Images: il ne dit pas; C'eſt pour en mettre d'autres en leur place: mais bien; *Nous en auons d'autres en nous, formees par la Parole de Dieu; les exemplaires des vertus en nos ames, ſur le patron de noſtre Seigneur, le premier-nai de toute creature.* Et s'il dit derechef; Que ne les mettez-vous ſur les Autels? Ains dit-il, *Nous les voulons loger en nos eſprits, les vrais temples de Dieu, eſquels il daigne habiter, par ſon Eſprit, &c.* Et ne faut point ici, qu'apres tant de paſſages ſi formels, on nous allegue la diſtinction qu'il fait ſur Exode, entre Idole & Semblance: *Entant*, dit-il, *qu'Idole eſt vne peinture fantaſtique d'vne choſe qui n'eſt point en nature; mais Semblance, vne repreſentation de choſe qui eſt.* Car outre ce que les paroles Hebraïques ne la ſouffrent point; que nous chaut-il comment il les appelle, puis qu'il condamne & l'vne, & l'autre? puis que d'vne & d'autre ſorte, il les declare cõdamnees en la Loi du Seigneur? *Pour n'eſtre honorees*, dit-il, *ni d'affection, ni d'apparence.* Et tant celles qui ne ſubſiſtent qu'en noſtre fantaſie, que celles qui ont corps ailleurs: tant celles du vrai Dieu, que des faux: tant celles de ſon Fils vnique, Dieu & homme, & partant repreſentable en la nature humaine; que celle du Dieu Eternel, incomprehenſible à nos eſprits, non qu'à nos ſens. Et c'eſt, ſuiuant ce que dit ſainct Auguſtin en vn mot; *Pagani ea colunt quæ ſunt; les Paiens adorent des choſes qui ſont:* non donc des fantaſies; *ſed quæ pro Dijs colenda non ſunt; mais qui ne ſont pas à adorer comme Dieux:* En quoi giſt l'effect d'Idolatrie. Par où auſſi leur eſt oſté ce qu'ils alleguent de S. Paul; que *l'Idole n'eſt*

Orig. l. 8.

Idem hom. 8. in Exod.

Aug. contra Fauſtum l. 20. c. 3.

1. Cor. 8. verſ. 4.

Chryſoſt. in 1. ad Cor. hom. 20. Theoph. ibid. Auguſt. contra Fauſtum l. 20. c. 5. Beda, Bruno, Hugo Victor. Dionyſ. Carthuſ. Faber Stapul. Genebrard. in Pſal. 95. & 96 Arnob. l. 2. aduerſ. gent.

rien. Sunt quidem Idola, dit Chryſoſtome, *ſed nihil poſſunt*; *Les Idoles*, dit-il, *ſont bien quelque choſe, mais elles ne peuuent rien.* Et S. Auguſtin; *Elles ſont: mais elles ne ſont rien à ſalut.* Et leurs Docteurs meſmes; *Formaliter ſunt, ſed non efficaciter*; *Si vous regardez la forme, elles ſont: mais en effieace, elles ne ſont rien.*

ARNOBE & Minutius Felix dient; *Nous n'auons ni Autels, ni Images:* & ſe defendent contre les Paiens, qui leur faiſoient ce reproche: Iuſques là, qu'Arnobe prononce; Qu'il n'y peut auoir aucune Religion, là où il y a des Images; *Simulacra*, dit-il, *non Idola.* Combien loin de ceux, qui ne trouuent Religion, s'ils ne voient des Images? Mais Lactance, ſon diſciple, & precepteur du Grand Conſtãtin, s'y deſploie tout entier, en ces maximes; Que les Images, *Imagines inquam*, n'ont eſté introduites que pour les abſens; & que l'Image de Dieu eſt touſiours ſuperfluë, parce qu'il eſt preſent par tout: Que la plus vraie Image d'icelui, eſt l'homme, qui le repreſente és functions de ſon ame: Que c'eſt pure folie, de peindre des choſes qu'on ait apres à adorer; veu que les Images au contraire, ſi elles auoient intelligence, auroient à adorer les hommes qui les auroient faites. Grand' ſtupidité auſſi à ceux qui ont ſens, d'adorer les choſes inſenſibles; à ceux qui ont raiſon, les irraiſonnables; à ceux qui ſont nais du Ciel, les terreſtres: Que ce ne ſont qu'effigies d'hõmes morts; ou ouurages d'hommes mortels: Concluant en ſomme, à la façon de ſon precepteur, par ces mots; *Non dubium eſt quin Religio nulla ſit, vbi ſimulacrum eſt*; *Il eſt tout certain qu'il n'y a point de Religion, là où il y a des Images.* Or de quel front pouuoit-il dire cela, ſi de ſon temps, i. du temps de Conſtantin, du temps de ce celebre Concile de Nice, les Chreſtiens auoient des Images? veu que toutes les raiſons, qu'il allegue contre les Paiens, ſont eſgalement appliquables aux Chreſtiens; puis qu'elles ſe

Lactan. l. 2. c. 2. 4. 18.

les se peuuent esgalement prononcer contre leurs Images? Et de fait, le Concile Elibertin, tenu en ce temps, donne cet arrest en termes exprez; *Placuit picturas in Ecclesia esse non debere; ne, quod colitur aut adoratur, in parietibus depingatur; Il nous a pleu, i. il est arresté, qu'en l'Eglise il n'y ait point de peintures; de peur que ce qu'on honore ou adore, soit peint aux parois.* Non doucques les trois personnes de la Trinité; car nous les adorons: non mesmes les Anges, ni les Saincts, selon le sens de nos Aduersaires; puis qu'ils les honorent & adorent. Et n'est ici à dire ce qu'on respond, que c'estoit au temps des persecutions: car la raison conuiẽt en tout temps; *Que ce qu'on adore, ne soit point peint, &c.* Au contraire, il y a plus d'apparẽce que cet arrest fut dõné, de peur que sous le repos qui fut lors donné à l'Eglise, les Chrestiens ne vinssent à imiter les mœurs des Paiens: estant tout recognu & confessé par les Paiens, que les Chrestiens n'en vsoient point; tant par les reproches qu'ils leur en font coustumierement; que mesmes par le tesmoignage de l'historien Lampridius; *Que l'Empereur Adrian, voulant receuoir Iesus Christ entre les Dieux, lui fit dresser plusieurs Temples sans Images, lesquels se recognoissoient iusques au temps de Constantin, & estoient appellez les Temples d'Adrian, &c.*

Concil. Elibert. c. 36.

Tuo in Decreti l. 2.

Lampri. in Adriano.

ATHANASE dit; *L'inuention des Images n'est pas du Bon; elle est du Malin: & ce qui a eu mauuais commencement, ne peut estre iugé bon, ains tout mauuais. Car comment par les Images, ie vous prie, se peut cognoistre Dieu? Si c'est par la matiere; qu'estoit-il donc besoin de forme? Et sa gloire apparoist-elle pas en toutes choses? Si par la forme; qu'est-il donc besoin de couleurs & de peintures? Et seroit-il pas mieux recognu és animaux raisonnables? Et quelle pitié, au reste, que ceux qui voient, adorent ce qui ne voit point? ceux qui oient, prient ce qui n'oit point? car où est vne creature qui puisse sauuer l'autre, & ce*

Athanas. contr. Gentes.

Raisons toutes alleguees directemẽt contre les Païẽs; mais qui ont mesme force contre les Chrestiens. Et ne faut point qu'on nous allegue ici, vn petit traitté de l'Image de Christ, qui s'est glissé dans les œuures de ce grand personnage; où il est recité, que Nicodeme en auoit fait vne, qui tomba és mains de Gamaliel, Zachee, & autres; puis des Eueſques de Hierusalem: & icelle destruite, fut trãsportee en Barut de Syrie; où estant percee par vn Iuif, elle ietta du sang, & fit des miracles, &c. Car outre que ce conte sent sa Legende, & n'est confirmé d'aucun autheur; Nannius, Docteur de Louuain, qui a digeré en tomes, les œuures d'Athanase; ne feint point de le mettre entre les suppoſez: & Belarmin mesmes a honte de le nier. Adioustez, que Sigebert afferme que cela aduint en la ville de Barut l'an 765. & l'histoire Lombarde, l'an 750. i. pres de 400. ans apres la mort d'Athanase: Comme de fait, ce traitté ne se trouue allegué auant le Concile de Nicee II. enuiron l'an 800. Et sur telles & semblables faulsetez s'est fondee cette doctrine de mensonge. Et de fait, nous lisons bien en Athanase ces mots; *Qui adore l'image du Roi, adore en icelle, le Roi mesmes.* Dont nos Aduersaires se seruent contre nous; mais ils dissimulent de quelle image il parle: Non certes de celle de Nicodeme; cela n'eust esté à propos pour soustenir l'Adoration du Fils de Dieu, contre les Arriens: mais de l'Image substantielle du Pere, Iesus Christ, nostre Seigneur; qu'il conclut deuoir estre adoré en soi, & le Pere en lui: Comme S. Augustin dit à mesme raison; Que ce qu'il est defendu en la Loi de Dieu, d'honorer la ressemblance d'icelui; n'est pas qu'il n'y ait vne Image de Dieu: mais parce qu'il n'y en a qu'vne qui doiue estre adoree; celle qui est lui-mesme, sçauoir est le Fils de Dieu; & non icelle pour lui, mais auec lui: Non pas mesme Christ, consideré comme homme, quelque

Nann. in præf. in Athanas.

Sigebert. in Chronic. Legend. 30.

Serm. 4. contra Arrian.

August. ep. 119.

glorieux qu'il ſoit: veu que les Saincts Peres appellent les Arriens, idolatres; parce qu'ils adorẽt Chriſt, lequel ils tenoient pour creature: les Neſtoriens auſſi, *anthropolatres*, *adorateurs d'vn homme*; parce qu'ils diuiſoient les deux natures, le Fils de Dieu, d'auec le fils de Marie. Athanaſe, Gregoire de Nyſſe, les Synodes d'Epheſe I. & II. & de Nicee II. & ce dernier, bien qu'idolatre. Et ſi toutefois il y auoit creature à adorer; quelle pluſtoſt, que Chriſt homme, que Chriſt par ces heretiques-là recognu Sauueur des hommes?

Athanaſ. contra Arria. orat. 1. Gregor. Nyſſ. in laud. Baſil. Syned Epheſ. in ep. ad Theodoſ. & Valent. c. 67. Synod. Nicen. 2. act. 7. in ep. Synodali ad Conſtant & Iren. Amphiloch.

AMPHILOCHIVS, Eueſque d'Iconie, *Nous ne nous ſoucios point de repreſenter en couleurs, ni en tableaux, les Images des Saincts; parce que nous n'en auons point de beſoin: mais bien nous deuons nous reſſouuenir de la pureté de leur vie.* Et cela ſemble-il dire contre les Carpocratiens heretiques, qui honoroient les Images de Chriſt & des Apoſtres.

S. AMBROISE; *Helene*, dit-il, *trouua le tiltre. Que fit-elle? Elle adora le Roi, nõ pas le bois; parce que c'eſt vn erreur Paien, & vne vanité impie: Elle adora donc celui qui fut pendu au bois, qui eſtoit eſcrit en ce tiltre.* Et parle là d'Helene, mere de Conſtantin; à laquelle nos Legendes veulent faire accroire le cõtraire. Et ailleurs; *Par quelle raiſon*, dit-il, *ou par quelle authorité deuons-nous adorer les Images des Anges, ou des Saincts; quand les Anges & les Saincts de leur viuant n'ont iamais ſouffert d'eſtre adorez?*

Ambroſ. de obitu Theodoſ. & in ep. ad Rom.

OPTATVS Mileuitain recite que les Donatiſtes, pour mettre en haine les Catholiques, menaçoient qu'il viendroit des gens entr'eux qui mettroient des Images ſur les Autels: *Et à bon droit*, dit-il, *ſi la choſe euſt ſuiui le bruit: mais il ne s'eſt rien veu de tel; on n'y a veu que la pureté & ſolennité accouſtumee, &c.*

Optatus contra Parm. l. 2.

S. AVGVSTIN en pluſieurs lieux s'eſcarmouche rudement cõtre les Images: comme en l'Epiſtre 222.

Augu. ep. 222. & in Pſal. 114.

& ſur le Pſalme 114. qui eſt formel contre la vanité d'icelles. Et nous en pourrions rapporter ici des fueillets entiers: car il les met au deſſous des beſtes, des charoignes, de toutes creatures; les appelle inſtrumens d'erreur; ſieges des demons, &c. Et par raiſons appliquables toutes à celles de noſtre temps: mais en peu de mots; *Ils ont*, dit-il, *en veneration ce qu'ils ont fait eux-meſmes d'or & d'argent: Et nous auons bien auſſi quelques vaiſſeaux d'or & d'argent, pour l'vſage des ſacremens, qui ſont appellez ſaincts, pour le miniſtere auquel ils ſeruent.* Si és Temples de ſon temps il y euſt eu de ſemblables Images; qui ne voit que le fil du texte le portoit à en parler encor pluſtoſt, que de ces vaiſſeaux? Puis conclut contre toutes les excuſes qu'on en peut alleguer; *Ils ont plus de force*, dit-il, *à courber nos miſerables ames, parce qu'ils ont bouches, yeux, aureilles, nez, &c. qu'à les corriger; en ce qu'ils ne parlent, ne voient, n'oient, ne flairent, &c.* Et de fait, George Caſſander en ſa Conſultation à l'Empereur Maximilian, tire de ce paſſage; Qu'és Temples du dioceſe de S. Auguſtin, il n'y en auoit point. Mais afin qu'on ne s'opiniaſtre encor, qu'il n'en veut qu'aux Paiẽs; au liure des mœurs de l'Egliſe Catholique; *I'en cognois beaucoup*, dit-il, *qui ſont adorateurs des ſepulcres, & des peintures; qui font grand' chere ſur les ſepulcres des morts, & s'enſeueliſſent de vin ſur les enſeuelis: & ſi reputent cela à Religion, &c.* Si on dit, qu'il reprend cela és Manicheens; cõment donc l'euſt-il appris aux vrais Chreſtiens? Or dit-il; *Ne ſuiuez point la tourbe de ces mal-appris qui meſmes en la vraie Religiõ ſont ſuperſtitieux.* Il eſt donc queſtion de Chreſtiẽs. *Car l'Egliſe*, adiouſte-il, *condamne ces façons de faire, & s'efforce tãt qu'elle peut, de les corriger tous les iours.* Et contre Adimantus Manicheen; *Adimantus*, dit-il, *reprend noſtre zele*, i. des Catholiques, *par lequel nous nous abſtenons d'honorer les Images; il veut donc qu'on croie qu'il leur fauoriſe: Ce*

Caſſand. in Conſult. 4. 151.

Auguſt. de moriб. Eccleſ. Cath. l. 1. c. 34.

Idem contra Adimant. c. 13.

que ſans doute les Manicheens font, afin d'acquerir à leur malheureuſe ſecte, la bonne grace des Paiens. C'eſtoit donc Paganiſer, qu'honorer les Images: viure à la vraie Catholique, que de les abhorrer. Au liure de la Foi & du Symbole; *Ce que nous diſons*, dit-il, *que le Pere eſt aſſis; ne nous imaginons point que ce ſoit les iarrets ployez: car c'eſt choſe impie à vn Chreſtien, de mettre vne telle Image en vn Temple; combien plus en ſon cœur, qui eſt vraiement le temple de Dieu?* Et qu'euſt-il donc dit de ces Images de la Trinité, qu'on peint auiourd'hui; où le Pere eſt aſſis, la barbe chenuë, vne couronne Imperiale ſur ſa teſte; le Fils en ſes bras? &c. Et qu'euſt-il dit à Belarmin, qui n'a point honte en la lumiere de l'Euangile, de les ſouſtenir? Au Pape Sixte V. & Clement VIII. qui les peignent à l'entree de ces Bibles qu'ils font ſolennellement imprimer? Au Concile de Trente, qui ordonne ces mots eſtre raiez de certain liure; *Taxat, inquit, eos qui Trinitatis ſimaginem humana ſpecie depingunt in Templis; Deleatur, &c.* Choſe abominable en l'Egliſe, iuſques aux derniers ſiecles, iuſques aux plus idolatres. A Damaſcene, nous diſant que peindre Dieu, eſt vne extreme impieté: Nicetas, vne manie: Nicephore, vne hereſie: le Concile idolatre de Nicee II. impoſſible, vaine, & impie. Et Thomas & Oleaſter maintenans en termes exprez; Que Dieu n'a peu eſtre peint au Vieil Teſtament; mais bien au Nouueau; depuis ſeulement que le Verbe a eſté fait chair. Dont Abulenſis note deux inconueniens en ceux qui peignent la Trinité; *D'idolatrie, de peur que nous n'adorions l'Image: Or eſt-il*, dit-il, *que Dieu ne defend pas ſeulement d'adorer les Images; mais meſmes de l'adorer és Images: D'hereſie auſſi, de peur que par là nous n'attribuions à Dieu corpulence, & eſſentielle difference, telle que nous remarquons en ces trois figures.* Ce qui ſoit dit pour celles de la Trinité, en paſſant. Et en vn autre lieu ſainct Auguſtin monſtre

Idem in l. de fid. & ſymbol. c. 7.

Index Expurg. 146.
Petr. Ramus in ſcholis Metaphyſic.
Damaſc. de Orthodox. fid. l. 4. c. 17.
Nicetas in vita Iſaaci Commen. Niceph. l. 18. c. 53.
Synod. Nicen. 2. act. 6. 7. art. 3. 4. 5. 6. 7.
Thom. part. 3. q. 23. art. 3.
Oleaſter in Deuter. c. 4.
Abulenſ. Epiſc. in Deuter. c. 4.

le danger generalement de toutes Images, en ces mots; *Quand*, dit-il, *on les voit logez en places honorables, la reſſemblance qu'ils ont de nos membres, touche les eſprits infirmes, iuſques à les prier, & à leur immoler, principalement quand on y voit courre la multitude.* Et ailleurs, parlant de ceux qui ſuppoſoient des Epiſtres de Ieſus Chriſt à S. Pierre & à ſainct Paul; *Peut eſtre*, dit-il, *parce qu'ils les auoient veus peints enſemble. Et ainſi ont merité d'eſtre trompez ceux qui ont cerché Chriſt & ſes Apoſtres és parois peintes, & non és ſainctes Eſcritures.*

Auguſt. l. 1. de conſenſ. Euang. c. 10.

Chryſoſt. in Geneſ. c. 31. hom. 57.

CHRYSOSTOME ſur Geneſe, ſe moque des Dieux de Laban; *Pourquoi* (diſoit Laban à Iacob) *as-tu deſrobé mes Dieux? Excellente folie: Et tes Dieux*, dit-il, *ſont-ils tels, qu'on te les puiſſe deſrober?* Item; *Vous ſçauez que quand vous eſtiez Gentils, vous eſtiez deſtournez aux ſimples idoles muettes; vous qui parlez, oiez, & voiez; aux choſes inſenſibles: Et cela peut-il meriter pardon?* Que ſi és Temples de Conſtãtinople tel abus euſt eſté; comment euſt-il peu prononcer cela, ſans eſtre ridicule? *Ains*, dit-il, *encor*, afin qu'on ſçache que ces reigles paſſent iuſques aux Images des Chreſtiens; *Nous n'auons que faire des Images de nos Saincts: car nous ne iouiſſons pas de leur preſence, par les images de leurs corps; mais par celles de leurs ames, que nous auons, entãt que ce qu'ils ont dit, eſt l'image de leurs ames.* Et n'eſt à obiecter, qu'en la Liturgie qui lui eſt attribuee, ſe fait mention de l'Image du Crucifix: car comment peut-elle eſtre de Chryſoſtome, puis qu'il s'y fait priere ou pour le Pape Nicolas I. pres de 500. ans apres lui; ou pour le Patriarche de Conſtantinople Nicolas, plus de 700. ans? auſſi pour l'Empereur Alexius I. plus de 700. ans apres? Et qui ne voit donc qu'elle eſt faite depuis 400. ans, ou enuiron; long temps meſmes depuis le Concile de Nicee II. qui eſtablit les Images?

Liturg. Chryſoſt.

Hieronym. in Eſai. c. 2.

S. HIEROSME dit; *L'homme, animal raiſonnable, A*

adoré le cuiure & la pierre, &c. Et derechef; *Cet erreur eſt venu iuſques à nous, de conſtituer quelque Religion és richeſſes.* Et ailleurs, encor qu'il traitte des trois Enfans en la fournaiſe, il donne la reigle generale; *Les ſeruiteurs de Dieu ne doiuent point adorer les Images.* Et ſur le Pſalme 113. il ne les traitte pas mieux que S. Auguſtin ci-deſſus. Mais entre ſes Epiſtres, il y en a vne de ce grand perſonnage Epiphanius, Eueſque de Salamine en Cypre, eſcriuant à Iean, Patriarche de Hieruſalem, que S. Hieroſme n'a point deſdaigné de traduire: par laquelle nous apperra clairement, quelle eſtoit l'opinion de l'Egliſe, iuſques à ce temps-là, ſur les Images; encor qu'il n'y fuſt proprement queſtion de les adorer; mais de les auoir pour hiſtoires. *Comme ie fus venu*, dit-il, *en vn village appellé Anablatha; & y eu veu, en paſſant, vne lampe ardente; & appris, en m'en enquerant, que c'eſtoit vne Egliſe; I'y entrai pour prier; & trouuai à l'entree d'icelle, vn voile pendant, teint & peint, aiant l'Image comme de Chriſt, ou de quelque Sainct; car il ne me ſouuient pas bonnement de qui. Aiant donc veu cela, qu'en l'Egliſe de Chriſt, contre l'authorité des Eſcritures, eſtoit penduë l'image d'vn homme; ie coupai ce voile, & donnai pluſtoſt conſeil aux gardiens du lieu, d'en enſeuelir quelque pauure mort, &c. Or ie te prie donc, que tu cõmandes qu'en l'Egliſe de Chriſt tels voiles ne ſoient plus tendus, qui contreuiennent a noſtre Religion: Car il eſt plus ſeant d'auoir ſoin d'oſter cette ſcrupuloſité, indigne de l'Egliſe de Chriſt, & des peuples qui te ſont commis.* Cõtre ce paſſage ils ſe tourmẽtent; qui d'vne façon, qui de l'autre: les vns diſputãs contre Epiphanius, mais à eux le debat; les autres conteſtans qu'on lui preſte cette Epiſtre, laquelle neantmoins eſt alleguee ſous ſon nom, en ce celebre Synode de Paris dont nous parlerons tantoſt. Mais qui en pouuons-nous mieux croire que lui, ſi en ſes œuures il enſeigne le meſme? Au ſecond tome contre les hereſies, il

Idem in Hieremi. Idem in Daniel. c. 3.

Epiſt. Epiphan. ad Ioan. Hieroſolymit.

Epiph. tom. 2. contra hæreses §. 31.

fait vne liſte des Traditiõs lors obſeruees en l'Egliſe; & nos Aduerſaires nous veulent faire croire, que les Images viennent de Tradition Apoſtolique: des Images toutefois pas-vn mot. Qui a-il de plus honoré en l'Egliſe Romaine, que l'Image de la S. Vierge? Et voici toutefois ce qu'il dit d'elle meſmes; *Nous entendons*, dit-il, *qu'il y en a qui la veulent introduire pour Dieu; qui lui ſacrifient collyridem* (c'eſtoit vne certaine tarte;) *qui s'aſſemblent en ſon nom: C'eſt vn œuure blaſphematoire, contraire à la predication du S. Eſprit; vn œuure diaboliq; vne doctrine de l'eſprit immonde. Et en ceci eſt accomplie la parole du S. Eſprit; Quelques-vns ſe deſtourneront de la foi, s'addonnans aux fables, & aux enſeignemens des diables, &c. Et ſoit donc*, dit-il, *qu'elle ſoit morte & enſeuelie; ſoit qu'elle ait eſté enleuee, ou qu'elle ſoit demeuree; apprenons, qu'il ne faut point honorer les Saincts, outre ce qui eſt ſeant; mais bien le maiſtre des Saincts, noſtre Seigneur: Et que l'erreur de ces ſeducteurs ait à ceſſer; car Marie n'eſt point Dieu: Que perſonne n'offre en ſon nom: qui le fait, perd ſon ame, &c.* Qui croira que celui qui diſoit cela, euſt approuué ſes Images? Qui doute au contraire, qu'il ne les euſt foudroiees par ſon ſainct zele; s'il euſt veu ces Confrairies, ces vœux, ces tableaux pendus, ces habits de toile d'or & d'argent, renouuellez ſelon que les modes chãgent? Toutes les Idolatries des Paiens, de tous les ſiecles; rapportees en noſtre temps, à l'Image de la S. Vierge? Mais oions ce qu'il dit de ſon Image, en termes exprez; *Cet amour de faire des Images, qu'eſt-ce ſinon vn effort du Diable; qui ſous pretexte de iuſtice, ſe gliſſe en l'entendement humain; veut deïfier la nature mortelle, par les ſtatues portans images d'hommes? Or ceux qu'ils adorent, ſont morts: mais non contens de cela, ils propoſent leurs Images à adorer, qui meſmes n'ont peu mourir; parce qu'elles n'ont onc veſcu: Et parainſi l'homme va adulterant du vrai & du ſeul Dieu, com-*

§. 79.

me vne putain publique abandonnee à toute couche, &c. Certes le corps de Marie estoit sainct, mais non pas Dieu: certes elle estoit Vierge, & Vierge honorable; mais non à nous donnee pour adorer: ains elle adoroit celui qui selon la chair estoit engendré d'elle, mais estoit venu du Ciel, de la part du Pere: Et pourtant l'Euangile vous munit contre cet erreur, quand il dit; Qui a-il entre toi & moi, femme? Comme prophetisant par là, les sectes & heresies qui seroiet là dessus au monde; de peur que quelques-vns par trop admirans sa saincteté, ne tombassent en cette resuerie d'heresie, &c. Or est-elle honorable comme Helie, comme Iean l'Euangeliste, &c. Plus mesmes, par la dispensation du mystere dont elle a esté faite digne: mais non à adorer, non plus que ceux-là. Car ja n'aduienne, que l'antique erreur domine sur nous; que nous delaissions le Dieu viuant, & adorions les choses qu'il a faites. Car s'il ne veut pas qu'on adore les Anges; combien moins celle qui est nee d'Anne, qui est donnee par Ioachin à Anne, engendree de semence d'homme & de femme, comme toute autre, &c. Marie donc nous soit en honneur; mais adorons le Pere, le Fils, & le S. Esprit: que personne n'adore Marie, ni homme, ni femme. Ce mystere est deu à vn seul Dieu; les Anges ne demandent point cette gloire: Effaçons ce qui a esté mal escrit és cœurs des abusez; ostons de deuant nos yeux, la conuoitise du bois: mais que la creature se conuertisse, & addresse à celui qui l'a faite, &c. Or celui qui parle ainsi de la S. Vierge mesmes; qu'euſt-il donc dit des Saincts? qu'euſt-il dit & de ſon Image, & des leurs? Qui condamne l'Idolatrie qui ſe commettoit enuers elle, qui n'eſtoit qu'en graine; qu'euſt-il dit auiourd'hui, la voiant en ſa fleur; la voiant en ce comble? Le meſme prononce-il en autres lieux, de ceux qui adorent l'Image de Moyſe en Arabie; celle de la fille de Iephthé en Samarie, &c. Mais ce qui eſt allegué de lui au Concile de Conſtantinople VII. eſt plus notable: *Prenez garde*, dit-il, *d'obſeruer les Traditions que*

Epiphan. tom. 1. l. 3. cõtr. Anom. hæreſ. 76. & l. 2. tom. 1. hæreſ. 55. contra Melchiſed. & in Amir.

vous auez receuës; n'en declinez ni à dextre, ni à senestre. Souuenez-vous, mes chers enfans, de n'introduire point les Images en l'Eglise, ni aux cemetieres des Saincts: mais portez tousiours Dieu en vos cœurs; mesmes ne les tolerez pas és maisons priuees: car il n'est loisible que le Chrestien soit attaché par les yeux; mais bien par l'occupation de l'esprit. Brief, Alphonse de Castres à cette occasion, traittant des heresies, impute celle-ci à Epiphanius, d'auoir condamné les Images.

Alphons. de Castro, in verb. Imago.

THEODORE, Eueſque d'Ancyre, qui fuit de pres Epiphanius; *Nous n'estimons point à propos*, dit-il, *de former les Images des Saincts, de couleurs materielles: mais bien de rafraischir de fois à d'autre, les vertus que nous lisons d'eux, comme de viues Images: car par là nous pouuons venir à l'imitation d'icelles. Et ces gens qui leur erigent des statuës; quelle vtilité, ie vous prie, nous diront-ils, qui leur en reuienne? Est-ce seulement de s'en ressouuenir tellement quellement, en les regardant? Mais il est tout manifeste, que c'est vne cogitation vaine, & vne inuention de deception diabolique.* Et Theodoret de mesme temps, sur le Psalme 113. *Dieu*, dit-il, *fait ce qui lui plaist, mais les Images sont faites telles qu'il plaist aux hommes: Ils ont les domiciles des sens; mais ils n'ont point de sens; en cela moins que les mouches, les punaises, & toute la vermine: & est iuste, que ceux qui les adorent, perdent & la raison, & le sens.*

Theodor. Episc. Ancyr.

Theodor. in Psal. 113.

ORC'EST pour reuenir à ce que dit Eraſme en ſa Catecheſe; Que iuſques au temps de S. Hieroſme, & comme nous voions, encor par deçà, les Images n'eſtoiẽt approuuees entre ceux de Religion plus approuuee; non pas meſme celle de Chriſt. Et pourtant, apres s'eſtre tourné de tous coſtez, pour s'accommoder au temps; il vient neãtmoins à conclurre; *Qu'il n'y a ni diuine, ni humaine loi, qui ordonne les Images és Tẽples: Qu'il est & plus aisé, & plus seur, de les oster toutes; que d'impetrer du peuple, qu'il y tienne mesure, ou*

Eraſm. in Catecheſ. & in Eccleſiaſt. l. 2.

d'empeſcher que la ſuperſtition ne s'y meſle. Que quand meſmes l'eſprit ſeroit net de toute ſuperſtition ; ſi en eſt-ce vne eſpece, d'eſtre agenoüillé deuant vne Image de bois ; d'y auoir les yeux tendus ; d'y addreſſer ſa parole ; d'y donner ſes baiſers ; de ne prier point, en ſomme, ailleurs, que deuant vne Image. Auſſi les bons Peres de Trente, procedans de bonne foi, comme en toutes choſes, n'ont pas oublié à ordonner, qu'en imprimant les œuures d'Eraſme, ce paſſage en fuſt raié ſoigneuſement. *Index Expurg. pag. 255.*

QVE SI l'Egliſe a eſté cinq cents ans en ſa plus grand' fleur, ſans loger les Images aux Temples ; quelle vtilité de les y auoir receuës ; quel peril de les en oſter ? quelle conſcience, de perſecuter ceux qui s'en eſloignent ? quelle audace, de les prononcer heretiques ? puis que ces premiers Peres appelloient hereſie, d'en auoir ; inuention diabolique, de les introduire ? Et qu'euſſent-ils dit de les adorer ?

MAIS pour ne ſembler muets, comme elles ; ils ne veulent pas demeurer ſans replique. Abgarus, Roi d'Edeſſe, dient-ils, enuoia vn peintre pour auoir le pourtrait de Ieſus Chriſt : Ils liſent cela en Damaſcene, & en Nicephore, qui ont eſcrit depuis l'an 800. D'où vient donc qu'Euſebe, autheur & plus ancien, & plus authentique, dit bien auoir leu és archiues de la Republique d'Edeſſe, qu'Abgarus enuoia vers noſtre Seigneur, pour eſtre gueri : mais de cette peinture, n'en parle point ? Et qu'a cela de commun auec noſtre queſtion ; S'il faut auoir des Images és Temples pour les adorer ; & ſi l'Egliſe Primitiue les a euës ? Veu qu'il n'eſt ici queſtion que d'vne curioſité d'vn Prince, d'auoir vn pourtrait, d'vn Prince non Chreſtien, qui ne peut tirer conſequence pour les Chreſtiens. Et que ne ſe ſouuiennent-ils au moins, que le Pape Gelaſe en leur Decret, & Iſidore mettent cette hiſtoire entre les Apocryphes ? Ils rechargent de la Veronique, qui n'a teſmoignage qu'en leur Le- Obiections des Aduerſaires. *Damaſc. l. 4. c. 17* *Nicepb. l. 2. c. 7* *D. 15.*

gende doree. Que diront-ils à Viues? *Legende d'or*, dit il, *ains plustoſt de fer, ou de plomb; dont l'autheur ne pouuoit auoir qu'vn cœur de plomb, vne bouche de fer?* Puis de celle de Nicodeme; qu'auront-ils à reſpondre à la faulſeté toute prouuee, toute confeſſee, meſmes par eux, de ce pretendu traitté d'Athanaſe, qui ſeul en fait mention? Ains pour toutes ces Images de Chriſt; comment ſe ſauueront-ils de l'Epiſtre d'Euſebe à l'Imperatrice Conſtance? *Parce*, dit-il, *que tu m'as commandé de t'enuoier l'Image de Chriſt; ie deſire ſçauoir laquelle tu penſes; ou la vraie & immuable, qui porte les characteres de ſa nature diuine; ou bien celle qu'il a priſe pour nous, veſtant la forme de ſerf*, i. la nature humaine, &c. *Mais ſans doute, tu deſires l'Image de cette chair, qu'il a priſe pour nous; & icelle neantmoins conjointe à la gloire de ſa Deïté, bien que paſſible & mortelle. Or qui pourroit auoir exprimé en peinture, par des couleurs mortes & inanimees, les ſplendeurs eſclatantes d'vne telle dignité, d'vne telle gloire?* Que ſi elles n'eſtoient du temps d'Euſebe, Eueſque de Ceſaree en Paleſtine, ſous le Grand Conſtantin; où donc ont-elles eſté trouuees depuis? Et quelle vanité; vouloir, par des faulſes images, prouuer la verité des Images? Le meſme eſt-il de l'Image de la Vierge Marie; peinte, dient-ils, par S. Luc. Vn Theodorus Anagnoſtes, qui a eſcrit apres tous les autres; & vn Simon Metaphraſtes, compilateur des Legendes, maiſtre d'eſchole à Conſtantinople, autheur fort recent; leur content cela. Mais l'Apoſtre S. Paul nous dit, que S. Luc eſtoit medecin, & non peintre: & eſtant Iuif, quelle apparence qu'il le fuſt; veu ce que dit Origene, que les Iuifs n'en ſouffroient point entr'eux? Mais certes, comme les Iuifs autrefois en la conuerſation des Gentils, auoient appris les Images; ainſi les Proſelytes Gentils, venans à ſe faire Chreſtiens, les amenerent auec eux; les Chreſtiens auſſi eſtoiét bien aiſes de s'accommoder à leurs

Euſeb. in ep. ad Conſtant. Auguſtam.

Coloſſ. 4.

façons, en choſes premierement indifferentes, pour les auoir pour hiſtoire & ſouuenance, & non pour veneration; & qui paſſerent puis apres plus auant; comme la nature humaine, meſmes en ce qui tend à ſuperſtition, ne tient iamais meſure. Et ce poinct ſera deduit au chapitre ſuiuant.

CHAP. III.

Quel a eſté le progrez des Images entre les Chreſtiens: & de l'abus effrené où ils ſont venus en l'Egliſe Romaine.

Les Gentils, inuenteurs des Images.

CERTES, que les Gentils en ſoient les premiers inuenteurs, tous les Docteurs Chreſtiens en ſont d'accord. S. Ambroiſe; *Les Gentils adorent le bois, comme l'Image de Dieu.* Gregoire, Eueſque de Neocæſaree; *Le Paganiſme a inuenté & donné commencement aux Images.* S. Cyprian; *Ils furent faits premierement, pour retenir les viſages des morts: & puis, ce qui auoit eſté introduit pour conſolation des viuans, leur tourna en Religion enuers les morts.* Que les Gentils les aient introduites auſſi entre les Chreſtiens, retenans touſiours de ce vieil leuain; Euſebe nous le teſmoigne: car parlant de la ſtatuë de celle que noſtre Seigneur auoit guerie du flux de ſang en Cæſaree de Philippes, & de celle qu'elle lui auoit erigee de bronze, proche de la ſienne: *Il ne faut*, dit-il, *s'eſmerueiller, ſi ceux qui auoient creu d'entre les Gentils, pour les benefices qu'ils auoiẽt receu de noſtre Sauueur, lui offroient telle choſe, comme en forme de preſent: veu que nous voions encor auiourd'hui, les peintures qu'on deſigne des Apoſtres S. Pierre & S. Paul, & du Sauueur meſmes; & les tableaux qui s'en font; meſmes quelques Antiques qu'on en a gardees. Ce qui me ſẽble auoir eſté retenu ἀπαραλλάκτως, ſans changer de façon, de la couſtume des Gentils, qui ſou-*

Ambroſ. in Pſal. 118.

Concil. Nic. 2. act. 6.

Cyprian de Idol. vanit.

Les introduiſent entre les Chreſtiens. *Euſeb. l. 7. c. 18.*

loient ainsi hõnorer ceux qu'ils estimoient dignes d'hõneur, & qu'ils recognoissoient pour Sauueurs. Dont dit aussi Beatus Rhenanus sur Tertullian ; *Que les Gentils qui venoient tout aagez au Christianisme, se departoient difficilement des façons ausquelles ils auoient esté accoustumez toute leur vie.* Mais que ce fust pour histoire, & non pour religion; appert par Nicephore mesmes, le plus superstitieux de tous les escriuains Ecclesiastiques. Car outre ce que nous voions que cette statuë n'est point en vn Temple, mais en vne ruë; qu'en tous ces trois cents ans on ne lui fait ni autels, ni sacrifices, ni parfums, ni oraisons, ni pelerinages : Il en parle proprement comme d'vne antique, quand il dit ; *Que le laps de temps auoit fait oublier, & pourquoi elle estoit là, & de qui elle estoit: Que l'esgout des eaux, & le limon, & la mousse l'auoient tant corrompuë, qu'on n'y cognoissoit plus les lettres : Que cette herbe miraculeuse quelque temps apres ne se trouua plus, &c.* Certes, si les Images meritent ou veneration, ou adoration; celle-là sur toutes ; Image de Christ, authorisee d'vn miracle, &c. Si donc elle estoit si negligee par l'Ancienne Eglise; nous ne la pouuons excuser d'vn mespris trop insigne ; d'vn erreur mesmes insupportable. Ou certes, puis qu'elle n'en a tenu autre conte, elle que nous suiuons pour patron ; disons donc, qu'elle croioit, & que nous deuons croire, qu'il n'est deu, en termes de Religion, ni adoration, ni veneration à quelconque Image : Et si non alors que les Images pouuoient auoir esté conseruees auec quelque vrai-semblance ; combien moins auiourd'hui, que chascun les peint à sa fantasie ? &c.

Beat. Rhenan. in Tertul. de coron. milit.

Nicephor. l. 10. c. 30.

De la Croix.

LE MESME disons-nous de la Croix ; & nous l'auons dit ci-deuant en vn autre lieu. Au commencement c'estoit vn signe qui se faisoit des doigts en l'air, comme nous lisons en Tertullian. Et sainct Augustin en donne la raison ; *Afin,*

dit-il, *qu'on ne penſe que nous aions honte du Crucifié.* Combien euſt-il eſté meilleur, de l'auoir pourtrait, de l'auoir crucifié, dit l'Apoſtre, deuant nos yeux? De là les Paiens appelloient, dit Tertullian, les Chreſtiens, *religioſos Crucis, les religieux de la Croix*, par deriſion: Mais vraiement ſelon ce que dit l'Apoſtre, entant que cette Croix, ſcandale aux Iuifs, folie aux Gentils, eſtoit recognuë d'eux pour vn myſtere de la ſapience inenarrable de l'Eternel. Mais quand les Paiens reprochent aux anciens Chreſtiens, qu'ils l'adorent; comment le prennent-ils au poinct d'honneur? Arnobe dit; *Nous ne ſouhaittons, ni adorons les Croix: mais bien vous qui conſacrez des Dieux de bois; adorez auſſi peut eſtre les Croix de bois, comme parties de vos Dieux. Car que ſont les bannieres de vos armees, ſinon des Croix dorees? Et que ſont vos trophees, ſinon des hommes attachez à la Croix, non que des Croix?* Conſtantin pour monſtrer à qui il deuoit ſes victoires, aſçauoir à Chriſt, arbora le *Labarum, c'eſt à dire ſon Oriflam, ou Cornette generale*, auquel il mit le nom de Chriſt abbregé, apres la viſion qu'il eut, pour confirmer ſa vocation à la deliurãce de l'Egliſe. Car quant à la Croix, nous auons veu en Arnobe, que dés le temps des Paiens, les baſtons des Enſeignes eſtoient croiſez.

Auguſt. de verb. Apoſt. ſerm. 8. *Galat. 3.* *Tertul. in apolog.* *Arnob. ſiue Minutius, l. 8. contra gentes.*

OR QV'A de commun vn Temple, auec vn camp; vne cornette guerriere, auec vne banniere de proceſſion; vn drapeau ordonné pour le ralliement d'vne armee, auec vn tableau promené pour l'adorer? Et puis, où trouueront-ils que iamais Conſtantin l'ait ou adoré, ou fait adorer? Et que diront-ils de Cyrille, Patriarche d'Alexandrie, qui reſpond à l'Empereur Iulian, long temps apres Conſtantin, lui reprochant l'honneur rendu à la Croix? Que les Chreſtiens ne rendoient ni adoration, ni reuerence au ſigne de la Croix: Ou meſmes des Empereurs Theodoſe & Valens, qui encor depuis les defendẽt par Edict exprez;

Cyrill. l 6. contr. Iulian.

Petr. Crinit. l. 9. de honest. disipl.

Parce, dient-ils, *que nous n'auons rien en plus grand soin, que le Seruice de Dieu; nous defendons à toutes personnes, de faire le signe de nostre Sauueur Iesus Christ, ni en couleur, ni en pierre, ni en autre matiere; de le grauer, peindre, ni tailler: ains voulons, en quelque lieu qu'il se trouue, qu'il soit osté; a peine aux contreuenans d'estre tres-grieuement punis.* Lesquels toutefois nous ne voions point en estre repris par les grands & celebres Docteurs de ce temps, S. Augustin, S. Ambroise, &c. personnages capables de ne leur en rien celer: moins par les Conciles de l'Eglise, plus frequens en ce siecle, qu'en tous les precedens. Et ne faut point s'arrester ici aux mots d'vn Poëte Prudentius; *Crux pellit omne malum; La Croix chasse tous maux, &c.* Car c'est vne locution Poëtique assez ordinaire, d'attribuer au signe, les proprietez de la chose signifiee; comme à la Croix, les effects de la mort ignominieuse que le Fils de Dieu y a souffert pour nous. Comme de fait il est tout clair au *Lignum vitæ* de S. Cyprian, & a esté remarqué par les plus doctes; que les Anciens par la Croix n'entendoient pas le bois, mais le Seigneur mesmes attaché à icelui; y attachant en sa mort, la cedule de mort eternelle qui nous obligeoit. Ce que le Concile de Trente a ordonné estre raié des liures de Georgius Fabricius, de la censure des Poëtes Chrestiens.

Index Expurg. pag. 28. & 30.

Imges premierement pour l'histoire.

OR COMME nous auons veu le soin de ces premiers Pasteurs de l'Eglise à esloigner l'Idolatrie, par l'exclusion des Images; nous verrons consequemment, comme peu à peu elle s'est introduite, par la nonchalance des successeurs, sous la reception d'icelles; lesquelles Sathan faisoit glisser doucement des maisons priuees, aux publiques; de l'vsage profane & historique, à l'abus de veneration, d'adoration, de deuotion toute entiere. De Meletius Antiochien, qui mourut au second Concile Oecumenique, nous lisons, qu'il laissa vn tel desir de soi, que chascun en vouloit

Chrysost. in Vita S. Meleti.

vouloit auoir la peinture aux parois, aux vaſes, aux anneaux, &c. C'eſtoit partie vne curioſité; partie, vne conſolation humaine. Parce auſſi qu'on faiſoit les anniuerſaires des plus celebres Martyrs; aſçauoir des Panegyriques en leur loüange, le iour de leur Martyre, pour allumer le zele des Chreſtiens par leur exemple; Il ſe trouue qu'en quelques Temples, telles hiſtoires eſtoient peintes, pour en rafraiſchir la memoire: comme celle du Martyr Barlaam en S. Baſile; *Mieux peinte*, dit-il, *en la paroi, que deſcrite en ſon oraiſon*: Celle de Theodore, en Gregoire Nyſſene; *Où le maſſon*, dit-il, *a poli la pierre, comme ſi c'euſt eſté argent; où le peintre n'a rien eſpargné de ſon art, &c.* Les hiſtoires du Vieil & Nouueau Teſtamẽt és parois du Temple de Nole, que Pontius Paulinus enuiron l'an 430. fit peindre, pour entretenir de la conſideration de ces tableaux, ceux qui venoient au feſtin qui ſe faiſoit en l'honneur de S. Felix, Martyr; qui autrement, dit Trithemius, ſe laiſſoient emporter au vin & à la bonne chere. Mais combien eſt loin tout cela, de l'adoration? Vn ſeul paſſage nous eſt allegué, ſous le nom de S. Baſile, dont ils esbloüiſſent le monde; *J'honore*, dit-il, *les Images des Apoſtres, & les honore publiquement: car cela nous ont-ils laiſsé par Tradition, & ne doit eſtre defendu; & pource en toutes nos Egliſes nous erigeons leurs hiſtoires.* Mais ſur leur conſcience; où en ont-ils trouué vn ſeul mot en tous les œuures de S. Baſile? Et quelle apparence; qu'en meſme temps il appellaſt *Tradition Apoſtolique*, ce que Epiphanius tient & qualifie *Inuention diabolique?* En apres, ce mot d'*Adorer*, comment conuient-il à ſon temps? qui meſmes n'eſt prononcé qu'à petite bouche, pluſieurs ſiecles apres, meſmes és plus idolatres; & eſt encor diſſimulé par nos Aduerſaires en ce temps? Et de fait, c'eſt ſeulement vne allegation du Pape Adrian I. eſcriuant à l'Imperatrice Irene, du II. Concile de Nicee, 400. ans

Nicephor. l. 17. c. 14.

Baſil. in orat. de Barlaam.

Concil. Nicen. 2. apres S. Basile, au plus fort de la furie des Images.

Commencent à passer en veneration.

OR LES Images ne furent gueres receuës és Temples, que les peuples qui sortoiẽt nouuellement du Paganisme, pensans auoir retrouué en celles des Apostres & des Saincts, ce qu'ils auoient perdu en celles de leurs Dieux; ne commençassent à leur vouloir rendre les mesmes honneurs. Et cet abus se prouigna en diuers lieux diuersement, selon l'ignorance, ou la capacité; la nonchalance, ou la diligence des Eueſques: mais gaigna euidemment vn grand païs sous la Barbarie, qui inonda tout l'Empire Romain, par le desbordement de tant de nations farouches & barbares: Tellement que les Images vne fois receuës, n'y eut plus de moien de les chasser des Temples; la plus-part des Eueſques pensans auoir beaucoup fait, d'empeſcher qu'elles fussent adorees. Combien plus prouidens ceux-là, qui les auoiẽt excluses? combien plus sages, s'ils se fussent pris garde sur l'admonition de S. Augustin; *Qu'elles sont plus puissantes à tromper les ames, entre qu'elles ont des yeux; qu'à les raddresser, en ce que ces yeux ne voient point?*

Augustin. in Psal. 113.

Oppositions.

SERENVS donc, Eueſque de Marseille, du temps de S. Gregoire, enuiron l'an 600. s'offense que son peuple les adoroit. Il est meu d'vn sainct zele, à l'imitation du Roi Ezechias; & les brise. Alphonse de Castres le nomme entre les heretiques, pour cela: Belarmin toutefois dit, qu'il lui est fait tort. Mais que lui dit le Pape Gregoire là dessus; le pere neantmoins, pour la plus-part, des superstitions qui ont corrompu l'Eglise? *Nous auons esté aduertis*, dit-il, *que vostre fraternité, voiant quelques adorations des Images, les a brisé & ietté dehors. Et certes auons loüé vostre zele, en ce que vous n'auez voulu tolerer qu'vn ouurage de main d'homme fust adoré: mais aussi ingeons-nous, que vous ne les auez pas deu rompre.* Ce qu'il repete encor plus amplement en vne autre Epistre à Serenus.

Gregor. l. 7. epist. 109.

Ne quid manu fabrile. Greg. 9 ep. 9.

Puis adiouſte ; *Autre choſe eſt adorer vne peinture ; autre, d'apprendre par la peinture, ce qu'on doit adorer : car la peinture eſt aux idiots, ce que l'eſcriture à ceux qui liſent.* Il ne les recognoiſſoit donc, que pour hiſtoire: En danger d'eſtre condamné d'hereſie, s'il euſt eſté à Trente. Et en fin, pour tenir vne voie moienne; *Il eſt beſoin*, dit-il, *que tu appelles les enfans de l'Egliſe, i. tes dioceſains ; que tu leur faces entendre par teſmoignages de l'Eſcriture, qu'il n'eſt pas loiſible d'adorer aucun ouurage de main d'homme : parce qu'il eſt eſcrit ; Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à lui ſeul ſeruiras. Mais que tu leur adiouſtes apres, que tu t'eſtois offensé de ce qu'ils auoient abusé, en adoration, des peintures qui n'auoient eſté baillees que pour apprẽdre l'hiſtoire à ceux qui ne ſçauoient les lettres : qui auroit eſté cauſe que tu les aurois briſees. Mais que tu les leur permets ; pourueu qu'ils ſe tiennent en meſmes termes, qu'elles y ont eſté admiſes. Et en ſomme, ſi quelcun en veut faire, ne les empeſche point : ſi adorer, garde-t'en en toutes manieres.* Or euſſe-ie deſiré, cõme Gregoire lui dit ; *Enſeigne-leur par les Eſcritures, qu'il ne les faut point adorer : car il eſt eſcrit, &c.* qu'auſſi il euſt adiouſté ; Mais bien qu'il les faut auoir pour inſtruction : car auſſi eſt-il eſcrit, &c. Mais le mal eſt, que le bon-homme trouuoit en l'Eſcriture tout le contraire : En Ieremie ; *Que le bois eſt vne doctrine de vanité:* En Abacuc; *Que les Images fonduës ne ſont que demonſtrations de menſonge.* Tellement que c'eſt vn Eueſque emporté de la vague du temps, de la foule du peuple, qui parle comme vn Concile en ce meſme ſiecle ; *Si tu peux, ſans que le peuple en face rumeur, abats les Autels, qui ont eſté erigez ſans memoire de Martyrs: laiſſe-les là, tolere-les, s'il s'en remuë.* Qui auſſi, pour ſupporter ces reliques du Paganiſme, n'a à alleguer à Serenus, que des raiſons Paiennes, celles meſmes des Philoſophes Gentils : *Leſquels*, dit Athanaſe, *quand ils ſe ſentoient preſſez des Chreſtiens, ſur*

Ieremi. 10.

Abacuc. 2.

Conc. Carthag. 4

Athanaſ. contra gent.

leurs images ; nous respondent, que ce sont signes visibles, pour cognoistre la nature de Dieu inuisible ; que ce sont aux ignorans comme des lettres, par lesquelles ils parviennent à l'intelligence des choses celestes. Et Athanase & Eusebe se moquent de ces responces. Dont aussi sainct Augustin nous disoit ; *Que ceux sont subiets à apprendre mensonge, qui cerchent Iesus Christ & ses Apostres és peintures des parois, & non és Escritures.* Peu de temps apres, le Pape Boniface, celui qui authorisa le Parricide Phocas, (car tels patrons falloit il aux Images) ouurit le Pantheon à Rome, par sa permission : & au lieu des Images de tous les Dieux, y mit celles de la Vierge Marie & des Saincts : Comme aussi en mesme temps, furent logees en l'Oratoire de Latran, celles de Phocas & de Leontia, sa femme ; parce qu'il auoit accordé au Pape la superiorité sur tous autres Eueſques. Puis enuiron l'an 700. fut dit par le Concile Vniuersel VI. Qu'au lieu que nostre Seigneur souloit estre representé par vn agneau ; puis que la verité auoit succedé aux ombres, desormais il seroit peint en figure humaine : *Afin*, dit-il, *de nous ramenteuoir sa conuersation en chair, sa passion, sa mort ; & en icelles, nostre redemption.* D'adoration donc iusques ici, pas vn mot ; encor que faulsement Gratian cite ce Synode de l'adoration des Images : prenant au lieu d'icelui, vn Canon du Concile de Nicee II. qui commence *Venerabilis*, ainsi que nous apprend Zonare : & que Polydore, qui n'auoit pas encor veu les Canons de ce Concile, allegue à veuë de païs, *Que l'adoration des Images des Saincts y fut resoluë.*

Sigebert. & Plat. Blond. l. 9. dec. 1.

Syn. sext. c. 82. Constant. 3. Gregor. Cedren. in histor.

Grat. de Consecrat. D. 3. C. Venerabilis.

Zonar. tom. 3.

Les guerres pour les Images.

VIENNENT maintenant les grands combats sur cette Adoration ; la guerre, à proprement parler, des Images ; ou plustost des Empires, sous les Images. Ce Synode Vniuersel VI. auoit condamné l'heresie des Monothelites, i. de ceux qui ne recognois-

ſoient qu'vne volonté en Chriſt, ſçauoir diuine : Et Conſtantin Pogonat auoit fait peindre au porche de S. Sophie à Conſtantinople, les Images de tous les Peres qui auoient aſſiſté à ce Concile. Or Philippicus venant à l'Empire, qui tenoit de cette hereſie, fait oſter ces Images ; le Pape Conſtantin par deſpit, les fait peindre au portique de S. Pierre : & non celles là ſeulement, mais de tous les Peres qui s'eſtoient trouuez aux ſix Conciles Vniuerſels. La queſtion donc des Images, qui n'eſtoit qu'acceſſoire, deuient principale ; meſmes depuis le Synode tenu ſous Conſtantin Copronyme, auquel furent approuuez tous les Decrets du Synode Vniuerſel VI. & particulierement contre les Monothelites, & auquel furẽt ſeulement condamnees les Images ; à l'occaſion deſquelles ſeules, demeura la contention, celle des Monothelites eſtant vuidee. Le Pape Conſtantin donc aſſemble vn Concile à Rome ; où il fait dire le premier, qu'il faut honorer les Images ; excommunie l'Empereur Philippic, &c. N'eſt de merueilles, puis qu'il fut auſſi le premier qui ſe fit baiſer les pieds en la ville de Nicomedie par l'Empereur Iuſtinian. Et de là en auant, guerre cruelle entre l'Orient, & l'Occident ; l'Egliſe Grecque, & la Latine ; les Empereurs, & les Papes, pour les Images. Philippicus eſt exterminé par Arthemiůs : Arthemius, par Theodoſe. Il auoit beſoin de la faueur du Pape, pour l'inſtaller : il ordonne donc, que les Images ſeroient remiſes. Mais eſtant mort au bout de l'an, Leon III. dit Iſauricus, lui ſuccedant, entre en cognoiſſance auec ſes Theologiẽs, de cette queſtion ; aſſemble vn Concile à Conſtantinople : Toutes choſes debatuës par les Eſcritures ; la Veneration des Images, & Inuocation des Saincts y ſont condamnees : l'Archeueſque Germanus, qui les defendit, depoſé ; les ſtatuës briſees ; les peintures effacees : Mandé au Pape Gregoire

Beda l. 2. Paul. Diacon. l. 6. c. 11.

Lib. Pontific. Plat.

Anno 730. Sigebert. Paul. Diacon. l. 21.

II. de par l'Empereur, d'obeïr à la decision de ce Concile. Gregoire II. au contraire, prend cette occasion pour s'aggrandir en Italie ; assemble vn autre Concile à Rauenne: y fait dire ; Que quiconque destruira, profanera, ou blasphemera les Images, est declaré anatheme : il n'ose pas dire, *Qui ne les adorera:* car c'eust esté contre le Canon de Gregoire I. Excommunie l'Empereur Leon ; souſtrait de son obeïssance toute l'Italie, & defend à ses subiets de lui rien paier : s'allie des François contre lui, pour partager l'Occident auec eux. Aussi estoit-ce la principale cause qui les mouuoit ; les Images n'en estoient que l'image. Notent les historiens sur ces mutations, des Eclipses de Soleil & de Lune non vulgaires; foudres, deluges, tremblemens de terre ; admonitions de l'ire de Dieu ; & de la defection de l'Eglise : mais dont les Papes ne s'esmouuoient non plus que leurs Images.

Bosin. l.8.dec.1. Anton. Arch. Florentinus. t. 14.c.1.§.1.

Can.Perlatum D.3. de Consecr.

Anno 755. A LEON succede Constantin Copronyme : Il assemble derechef vn autre Concile à Constantinople, contre le pretendu de Rome : le Pape y est appellé ; mais n'y veut comparoir. Est dit en icelui; *Que les Images ne seront point honorees :* & Gregoire, Eueſque de Neocæsaree, a la charge de rediger en vn liure, les raisons du Concile; lesquelles sont leuës & publiees solennellement à tout le peuple : le Patriarche Germain, & Iean Damascene, fils de Manzar, condamnez par exprez. Et le traité de ce Gregoire se list encore. Or cet Empereur n'estoit point Monothelite, ains auoit iuré les V I. Conciles Vniuersels; ausquels il voulut que cettui-ci fust adiousté pour septieme, lequel il signifia au Pape, à ce qu'il eust à le faire obseruer: mesmes enuoia en France, à mesme fin, vers Pepin, qui y auoit lors toute puissance ; lequel fit assembler vn Concile à Gentilli : Pepin, qui tenoit son authorité du Pape, y fauorisa son parti ; y

fut conclu, que les Images seroient tolerees: on ne disoit pas encor, *adorees*. Encor y en eut-il beaucoup qui y resisterent: comme aussi enuiron ce mesme temps, on les fit receuoir en Angleterre. Et c'est de ce temps, que les Eueſques souscrirent és actes publics auec le signe de la Croix, sçauoir sous Adrian I. Cependant Estienne III. fit dire en vn Concile *Anno 768.* tenu à Latran, Qu'on encenseroit deuant les Images: mais son but y fut principalemẽt de s'authoriser contre le Pape Constantin, que sa faction auoit deposé, parce qu'il sembloit vouloir remettre sus l'authorité de l'Empereur: comme de fait, il estoit frere de Didier, Roi des Lombards, lequel cerchoit support en l'Empire contre les François. Et ainsi estoit tousiours la queſtion de Theologie trauersee de celle de l'Estat.

MAIS COMME l'Imperatrice Irene, fille d'vn *Anno 790.* Roi des Tartares, Paienne de nation, vefue de Leon IIII. vint à la tutele de Constantin son fils, & à la Regence de l'Empire; elle voulut recercher les moiens de rentrer en l'Occident; & n'en pensa point vn plus propre, que de gratifier le Pape, qui estoit lors Adrian I. au fait des Images. Icelle donc conuoque *Concil. Nicen. 2.* vn Concile à Constantinople: Grand' partie des Eueſques y maintiennent, par la Parole de Dieu, l'abolition des Images: l'Imperatrice sous diuers pretextes, en veut exclurre ceux qui auoient assisté *Dacon. l. 23.* aux precedens: le peuple s'en offense; là dessus elle trouble l'Assemblee. Mais l'an suiuant, apres auoir desarmé ceux de l'opinion contraire, chassé les meilleures & plus puissantes familles qui la soustenoient; armé les partisans des Images; elle en fait assembler vn autre en la ville de Nicee. Là comparurent les lettres d'Adrian I. pleines de faueur enuers elle & Tharasius, son Patriarche: Là aussi fut prononcé à pleine bouche; (car le Diable y estoit tout desbri-

dé) contre l'opinion de tous les precedens; de Gregoire le Grand meſmes; *Qu'il falloit adorer les Images de Chriſt, de la Vierge, de tous les Saincts.* Là en ſomme, ſont anathematiſez tous ceux qui ſentiroient au contraire: & les Eueſques qui les auoient condamnees au precedent Concile, contraints de reuoquer; Baſile d'Ancyre, Theodore de Myre, Gregoire de Neocæſaree; non cet ancien, mais vn poſterieur: & en ce faiſant, remis en leurs charges. Et fut dit, que ce Concile ſeroit appellé le ſeptieme Oecumenique; & non celui de Conſtantinople, tenu ſous Conſtantin Copronyme. Et fut ce Concile tenu enuiron l'an 800. que nos Aduerſaires ont accouſtumé d'alleguer pour les Images, ſous le nom de Nice; diſſimulans que c'eſt Nice II. & non I. pour les authoriſer du nom de ce celebre Concile, qui maintint la Diuinité & Adoration du Fils de Dieu; au lieu que ce ſecond les donne aux Images: Et y a diſtance de l'vn à l'autre, de pres de cinq cents ans; l'vn tenu ſous le Grãd Conſtantin, Liberateur de l'Egliſe; l'autre, ſous vne femme forcenee, meurtriere de ſon fils, addonnee aux deuins, Paienne de race, & non moins de profeſſion; de laquelle les hiſtoires dient, que *Le Soleil s'eclipſa, pour ne voir ſes enormitez; la terre eſbranla la ville de Conſtantinople, laſſe de les ſupporter.*

Eutrop. & Abb. Vſperg.

Concile de Francford contre.

ET NEANTMOINS en ce meſme temps, comme Adrian I. eut enuoié à Charles Magne les actes de ce Synode, pour les approuuer; Il tient vn Concile à Francford, des Eueſques & Prelats d'Italie, des Gaules, & d'Allemagne. Là furent comparez & examinez les deux Conciles contraires; ſçauoir de Conſtantinople & de Nicee II. Ordonné que cettui-ci de Nicee ne ſeroit tenu, ni pour Oecumenique, ni pour ſeptieme, ni pour choſe qui vaille; *Vt nec ſeptima, nec aliquid diceretur:* ains pour vn Synode ſuppoſé, & abuſif; l'appellant Pſeudoſynode: les Decrets de l'A-

Eginard. in vita Carol. Regino Add. Vſperg. Ammon. l. 4. c. 85.

doration des Images, reſcindez & abolis : vn liure compoſé exprez, par l'authorité de ce Concile, en refutation de ce faux Synode ; qui fut ſigné de tous les Eueſques : Et pour l'authoriſer d'auantage ; publié ſous le nom de Charles Magne ; lequel nous liſons encor auiourd'hui : & fut il y a enuiron 40. ans, mis en lumiere par Meſſire Iean du Tillet, Eueſque de Meaux. Ce liure tient le milieu entre les Synodes de Conſtantinople, & de Nicee II. ſçauoir ; *Qu'on peut auoir des Images, pour l'hiſtoire des choſes* ; ce que cettui-là nioit ; mais, *Qu'elles ne doiuent eſtre adorees:* ce que cettui-ci affermoit. Et ne fait pas, comme nos Sophiſtes d'auiourd'hui, par vne fauſſe Grammaire, cette diſtinction vulgaire, entre Idole & Image; mais bien dit-il en bonne Theologie, *Nous n'appellons pas Idoles, les Images qui ſont és Temples ; mais nous defendons de les adorer; de peur qu'elles ne ſoient appellees Idoles, c'eſt à dire, que par l'adoration elles ne le deuiennent.* Et afin qu'on ne reuoque ce liure en doute ; Auguſtinus Steuchus, Eueſque d'Agobio, Bibliothecaire du Pape, teſmoigne qu'il eſt gardé en la Bibliotheque de Latran, eſcrit en vieilles lettres Lombardes: & Hincmare, Archeueſque de Rheims, en cite des pages entieres: & Belarmin meſmes recognoiſt qu'en icelui ſont compris les actes du Concile de Francford. Ce qui eſt plus à eſmerueiller ; c'eſt qu'Adrian, par lettres qu'il eſcriuit à l'Empereur de Conſtantinople, & à Tharaſius Patriarche, promoteur des Images, approua ce qui en auoit eſté ordonné à Francford : comme de fait, il y auoit eu ſes Legats; honteux de ce qui s'eſtoit paſſé à Nice. Mais parce que les Images auoient eſté retenuës és Temples ; venant Charles le Grand à mourir; l'Idolatrie reprit aiſément ſes erres en Occident : ce qui ſe verra ſous Charles ſon fils, qui fut contraint d'en faire vn liure plus aſpre que le premier : Comme au contraire, Conſtantin, fils d'Irene,

Hincmar. Archeueſque de Rheims c. 20.
Belarm. de Eccleſ. triumph. l. 2. c. 19.

venu en aage, ne voulut point se tenir au Concile de sa mere; qui à cette occasion, le fit mourir. Et dura cette contention en l'Empire de Grece, plus de 200. ans, selon que les Empereurs estoient bien ou mal instruits; tantost à destruire, tantost à establir les Images.

Comparaison de ces deux Conciles.

EN CETTE contrarieté de Conciles; à qui, ie vous prie, auront recours les Chrestiens, pour asseurer leurs consciences? A qui, dis-ie, quand ils voient l'Orient bandé contre l'Occident, sur cette querelle? l'Orient mesmes, contre l'Orient; les Eglises & les Empires entr'eux-mesmes? Certes, rien ne les peut asseurer que la Parole de l'Eternel; *Tu ne te feras Image taillee, &c. Tu ne les adoreras; Tu ne leur serviras.* Parole que les Papes & les Empereurs n'ont peu, & ne pourront iamais effacer du monde; aussi peu du cœur des vrais fideles: Encor qu'il est à remarquer, que dés ce temps, ce Commandement commença à estre (quelle audace!) raié de la Loi de Dieu. Ce qui se voit encor és anciennes loix d'Angleterree, scrites & publiees peu apres le Concile de Nice II. desquelles le premier tiltre contient le Decalogue; mais en icelui le second Commandement retranché tout entier, & le troisieme continué en sa place.

Archæonomia Anglicana.

PESONS neantmoins briefuement les raisons de ces Conciles, les vns contre les autres: que peut estre de leur contention ferons-nous naistre la lumiere. Celui de Nicee allegue l'Image que Iesus Christ enuoia à Abgarus; celle que Nicodeme peignit, sous le nom d'vn faux Athanase, que nous auons prouué supposees; la vision aussi de Constantin, admonesté par Pierre & Paul auant son Bapteſme; que toute l'histoire Ecclesiastique recognoist, comme aussi celles-là, pour Apocryphes. Des Escritures Canoniques il s'en iouë, comme on fait aux Pasquils,

Adrian Pape en ſon Epiſtre Synodale ; *Dieu prit de la fange, & en fit l'homme à ſon image & ſemblance.* Et le Prophete Dauid dit; *Confeſſion & dignité eſt deuant lui.* Item; *I'ai aimé la beauté de ta maiſon, Seigneur, ie cercherai ton viſage, &c.* Il faut donc, dit-il, auoir des Images és Temples. Theodore dit ; *Comme nous auons oüi, ainſi auõs-nous veu:* Il faut dõc auoir des Images, pour les regarder. Et, *Dieu eſt admirable en ſes Saincts:* Il en faut donc auoir les peintures. Et, *Nul n'allume la chandelle, pour la mettre ſous le muid:* Il les faut donc mettre ſur les Autels. Brief, le Pſalmiſte a dit ; *Adorez le ſcabeau de ſes pieds; Adorez en ſa ſaincte montagne; Seigneur, tous les riches de ton Temple, adoreront deuant ta face:* Il faut donc adorer les Images. Or voudroisie bien, que de tant d'anciens Docteurs qui ont eſcrit ſur les Pſalmes, & ſur les Prophetes, on m'en monſtraſt vn ſeul, qui euſt trouué les Images en vn ſeul de ces paſſages. Ils ſe ſeruent des Peres, en meſme conſcience ; alleguans vne Epiſtre de Baſile à Iulian, qui ne ſe trouue point ; vne de Gregoire le Grand, qui eſt notoirement de Gregoire III. certain liure de Queſtions ſous le nom d'Athanaſe, en la queſtion 16. qui ſe trouue eſtre d'vn certain Leontius, qui viuoit pres de 300. ans apres, ſous l'Empereur Maurice. Et comment y euſſent-ils eſpargné les Docteurs, quand ils n'ont eu honte d'y corrompre le premier Concile des Apoſtres, tenu à Antioche : oſans dire, qu'ils y ordonnerent d'adorer l'Image de noſtre Seigneur, au lieu de celles des faux Dieux ? Comme ainſi ſoit toutefois, qu'ils confeſſent, qu'auant Conſtantin il n'y auoit point d'Images en l'Egliſe Chreſtienne : Non ſans vn blaſme trop inſupportable de la Primitiue, qui euſt ſi peu tenu de conte d'vne ordonnance des Apoſtres ; ains du S. Eſprit, en plein Concile. En fin, ils ont recours aux Legendes des Saincts ; aux pretendus Miracles. Et quels miracles ? Vne femme

Concil. Nic. 2. act. 2.

Queſt. 16.

Act. 15.

guerie des tranchees, en regardant les Images de S. Cosme & S. Damian : vne autre, du flux, en regardant celle de Simeon : vne autre trouue vn puits, en faisant apporter celle de Theodosius Abbas. Vne Image de la Vierge Marie garde la chandelle d'vn Abbé de s'esteindre par vn long chemin : vne autre aide à porter l'eau d'vne cisterne à la maison. Et comme vne femme est tentee par le Diable, de laisser l'Image de la Vierge ; l'Abbé Theodore lui remonstre, qu'il vaudroit mieux mille fois aller au bordeau, que d'en quitter l'Adoration. Quelles bagatelles, pour opposer à la Loi de Dieu ; *Donnee*, dit l'Apostre, *par le ministere des Anges* ; prononcee de sa propre bouche ; *Tu n'adoreras point les Images!*

OIONS au contraire, les fondemens du Concile de Francford : *Il ne faut point*, dit-il, *adorer les Images ; parce qu'il ne faut adorer qu'vn seul Dieu ; vn seul Iesus Christ, qui auec le Pere & le S. Esprit regne eternellement.* Parce aussi, *Qu'il n'y a ni commandement, ni exemple ; soit des Apostres, soit des Patriarches ou Prophetes, soit des Peres de la Primitiue Eglise. Au contraire ; Que si on a des Images pour l'histoire, que ce ne doit estre pour parement de l'Eglise ; Que c'est Gentilisme ; Que ces bons Peres, Antoine, Hilarion, & autres, qui aimoient bien la beauté de la maison de Dieu ; s'en estoient bien passez.* Aussi peu, *Pour l'instruction du peuple ; Que Dieu a donné la saincte Escriture à cette fin ; la Loi pour venir à la cognoissance de Christ, non les Images.* Non plus, *Pour l'imitation ; Que les vertus des Saincts, Foi, Esperance, Charité, sont inuisibles : Qu'il les faut donc chercher en leurs œuures, non en leurs peintures.* Prouue que tout ce que les defenseurs des Images alleguent de l'Escriture, est ou sans propos, ou contre le propos ; leurs contes des Images de Christ, Apocryphes ; leurs authoritez des Peres, supposees ; leurs pretendus miracles, ou douteux, ou notoirement faux, ou diabo-

liques. *Et quand meſmes*, dit-il, *il y en auroit de vrais: parce que Dieu apparut à Moyſe en vn buiſſon; adorerons-nous tous les buiſſons? Ou ſous ombre de la verge d'Aaron, toutes les verges? De la machoire de Samſon, toutes les machoires? De l'ombre de S. Pierre, toutes les ombres? &c.* Que cette propoſition du Concile de Nice, eſt damnable; *I'adore l'Image de meſme adoration que la Trinité meſmes, & anathematiſe les contredisans.* Eſtant *Cette Parole expreſſe, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, excluſiue*, dient-ils, *de toute autre adoration, que du ſeul Dieu; non des Images ſeulement, mais de toutes creatures, pour excellentes qu'elles ſoient.* Auſſi peu tenable cette autre, de la relation de l'image au prototype ou original: veu que Chriſt n'a pas dit; *Qui reçoit les Images*; mais, *Qui vous reçoit, me reçoit: Ce que vous aurez fait aux Images, vous me l'aurez fait:* ains, *Ce que vous aurez fait à vn de ces plus petits.* Et pourtant, Que qui dit de la peinture, *Ceci eſt Chriſt*; peche, ment, & fait meſchamment: au lieu que le Synode de Nice II. auoit nommément dit, qu'il ſe pouuoit ſainctement dire. Toutes ces choſes ſi grauement, ſi doctement, ſi religieuſement; auec des raiſons tirees ſi à propos de l'Eſcriture & des Peres, S. Hieroſme, S. Auguſtin, S. Gregoire, &c. & preſſees auec ſi bonne conſequence, que tous les Dagons des Philiſtins, quelque bien appuiez qu'ils peuſſẽt eſtre, ne peuuent ſubſiſter deuant. Et eſt cependant recognu ce liure par Hincmarus, Archeueſque de Rheims, qui en allegue vn chapitre entier contre Hincmarus, Eueſque de Laon, qui viuoit au ſiecle de Charles Magne: Et Eccius meſmes ne le reuoque pas en doute.

POVRSVIVONS l'effet de ces deux Conciles. Il appert que celui de Francford reprima le cours de l'Idolatrie pour vn temps, és Egliſes de Gaule & de Germanie: En ce que Haimo & Rabanus, qui le ſuiuirent de pres, ne dient pas-vn mot de l'Adora- Quel fut l'effet de ces Cõciles.

Vvalafr. Strab. c. 8. tion des Images : En ce que Vvalafridus Strabo contemporain, en demeure en ces meſmes termes; *Qu'il ne les faut ni adorer, ni auſſi jetter hors :* En ce auſſi que Claude, Preſtre celebre, nourri en la Cour de Charles Magne, n'eſt pas ſi toſt Eueſque de Turin, ſous Loïs le Debonaire, qu'il y abbat & efface les Images; y trouuant ſes dioceſains addonnez à les adorer, par la ſuperſtition Romaine qui auoit deſia gaigné iuſques là. Vn Abbé Theodomirus s'oppoſe à lui: Ce Claude lui eſcrit vn liure contre l'Adoration des Images, lequel il ne craint point d'enuoier à l'Empereur Loïs, qui le baille à Ionas, Eueſque d'Orleans, à examiner. Mais il n'y reſpond qu'apres la mort de Loïs & de Claude : & ne ſe trouue point, que Claude fuſt inquieté par l'Egliſe Gallicane, à cette occaſion. Signe que la doctrine des Images y eſtoit reiglee par le Concile de Francford. Or du liure de ce Claude, Eueſque de Turin, nous n'en auons que ce que Ionas nous en a conſerué, en le refutant; & apres ſa mort: Il eſt à douter, s'il a tout allegué de bonne foi. Mais tant y a, que ſes reſponſes propres teſmoignent aſſez, que l'Idolatrie eſtoit encor bien tendre és Egliſes Françoiſes. Claude reprend l'Adoration, ſelon le Concile de Francford: Ionas ne la maintient pas; ains dit ſeulement, comme Gregoire à Serenus, qu'on en peut auoir pour inſtruction du peuple, & non pour adoration ; iuſques à anathematiſer ceux qui adorent. Claude maintient par Origene, S. Hieroſme, Fulgence, Lactance, &c. Qu'elles ne doiuent eſtre ni honorees d'affection, ni adorees de geſte exterieur : Qu'il ne faut ni adorer, ni ſeruir à la creature, &c. Que meſmes c'eſt vn erreur, de le faire en contemplation de ceux de qui elles ſont Images. A cela tant s'en faut que Ionas contrediſe ; qu'au contraire il dit, *Quant à ceux qui maintiennent l'Adoration des Images, en diſant, qu'ils la deferent, non aux effigies, mais*

Claud. Taurinenſ. de ador. Imaginum.

Anno 840. Ionas Aurelian. aduerſ. Claud. Taurinenſ.

à ceux qu'elles repreſentent ; comme ſont, dit-il, *les Orientaux, qui ſont aſſeruis à ce tres-meſchant erreur; Nous les reprenons, & deteſtons auec toi: Le Seigneur doint, que tant ceux-là, que ceux-ci, ſoient arrachez de cette ſuperſtition.* Claude diſoit contre les Adorateurs: *La Loi, Exode 20. defend non les Images des Dieux ſeulement; mais toutes generalement, pour les adorer.* Et Ionas recognoiſt, que c'eſt vne ſaine & ſaincte creance. Item; *Si les œuures des mains de Dieu ne doiuent eſtre adorees*, diſoit Claude; *moins les œuures des mains des hommes.* Et Ionas, *Sobriè nobiſcum ſapis, teſtifie qu'en cela il enſeigne ſagement.* Que reſte-il donc de differant entr'eux? Certes, qu'il en deuoit, dit-il, condamner la ſuperſtition, & redarguer l'ignorance; & non pas les effacer: &, qu'il les deuoit laiſſer, non pour les adorer, mais pour ſeruir & d'ornement au Temple, & de memoire des choſes paſſees aux ignorans. Comme de fait, dit-il, *La Gaule les a, & les ſouffre; encor qu'elle ait en grand' abomination de les adorer; & la Germanie de meſmes.* En ſomme; Que c'eſt bien vne faute, vne ignorance, vn erreur, vne ſuperſtition, de s'agenoüiller deuant les Images des Saincts; mais dont il faut rappeller les perſonnes, par la raiſon, non par anathemes: Parce qu'il n'eſt à croire, puis qu'ils demeurent en la confeſſion de la Trinité, que leur intention ait eſté de retourner aux Idoles. Or combien donc eſtoit eſloignee alors la creance des Egliſes Gallicanes & Germaniques, i. enuiron l'an 850. de celle de ce temps? Et combien differente celle de ce Ionas meſmes, encor qu'il fuſt expreſſément armé pour la defenſe des Images? Et de fait, Nicetas nous apprend, que meſmes du temps de Frederic Barberouſſe, enuiron l'an 1160. l'Adoration des Images eſtoit interdite aux Allemans: *Car*, dit-il, *comme il eut occupé Philippopoli, les Armeniens demeurerent en la ville, ne s'eſtrangeans point pour les Allemans, parce que*

Nicetas in vita Iſaac. Angel. l. 2. Anno 1160.

l'Adoration des Images eſt condamnee des vns & des autres. Comme auſſi Anaſtaſe Bibliothequaire, en ſon Epiſtre au Pape Iean VIII. teſmoigne que l'Adoration des Images eſtoit bien receuë de ſon temps en l'Egliſe Romaine, mais non és Gaules. Et c'eſt enuiron l'an 900. Mais l'hiſtoire qui enſuit, nous en fera voir plus à clair la verité: Eſt donc à ſçauoir, que l'an 824. les Empereurs Michael & Theophile, pere & fils, troublez en Orient pour le differant des Images, qui n'auoit peu eſtre aſſopi par le Concile de Nice II. enuoient par Ambaſſadeurs exprez, vers les Empereurs Loïs & Lothaire en France; leur repreſentant d'vne part, les ſuperſtitions qui s'exerçoient vers les Images, en conſequence de ce pretendu Concile: & de l'autre, la rigueur dont on vſoit à les abbatre par tout, pour en arracher la ſuperſtition; demandant leur bon aduis là deſſus. Loïs & Lothaire pour leur reſpondre, font tenir vn Synode National à Paris fort celebre; lequel nous auons en lumiere tout entier: Où les aſſemblez firent vn recueil de l'opinion de tous les Anciens, ſur ce faict, qui eſt enuoié auec vne belle Epiſtre Synodale, à ce Loïs & Lothaire; par les mains de Halitgarius & Amalarius, Eueſques. Et en voici le ſommaire; *Qu'auant toutes choſes, ils ont leu l'Epiſtre du Pape Adrian I. qui ordonne d'adorer les Images, les appelle ſainctes, & pretend qu'on acquiert ſainctetè en les ſeruant: Que, ſauf l'authorité Pontificale, c'eſt contre verité; ne pouuant cela eſtre dit, ſans indiſcretion, ſuperſtition, & erreur: Que tous les paſſages, où il ſe fondoit, ſoit des Eſcritures, ſoit des Anciens, ſont tirez par les cheueux; & qu'auſſi l'en auroit bien aduerti l'Empereur Charles Magne, par l'Abbé Engelbert, enuoié exprez vers lui. Mais ſe ſentant preſſé, auroit en fin declaré, qu'il s'en vouloit tenir & reſtraindre à ce qu'auoit dit S. Gregoire, ſçauoir, qu'on les pouuoit auoir pour memoire & pour hiſtoire; mais que c'eſtoit impieté de les adorer, ni honorer: Que*

Anaſt. Biblioth. in præf. in Syn. Nicen. 2.

Syn. Pariſienſ. Anno 825.

Halitgarius.

cette

cette superstitiõ auroit gaigné païs depuis ; partie, par ignorance: & partie, par la meschante coustume. Et que de fait, ils n'ignorent pas que le Siege de S. Pierre est atteint & contaminé de cette peste, (car ainsi l'appellent-ils;) *mais que par la grace de Dieu ils ne lui auroient point encor donné de lieu en France, & moiennant icelle mesme, ne lui donneroient point à l'aduenir.* A cette fin, produisent tous les passages des Peres sus-alleguez par nous, & tout au long, qu'il est plus à propos de lire audit Synode. Si on se veut couurir de la coustume ; *Que l'origine en est des Païens, des Egyptiens, de Simon Magus, de Carpocrates, &c. Que Dieu n'est pas prouué par vieillesse, mais par eternité : Que c'est, en somme, dit Ieremie, aller apres les Baalins, qu'ils ont appris de leurs peres: Qu'il s'en faut tenir à Dieu, en ses Escritures.* A ce qu'on dit des Cherubins, respondent par S. Augustin ; *Qu'il y auoit commandement de Dieu, & que c'est prendre les signes pour les choses.* A la pierre oincte par Iacob; par lui-mesmes ; *Que Iacob le fit, pour signifier vn mystere, en l'onction de cette pierre ; & non pour honorer la pierre.* En reuiennent en fin là ; *Que quand il n'y eust iamais eu Image en l'Eglise ; la foi, l'esperance, & la charité n'en eussent pas esté pis : Que quand aussi il y en aura pour simple histoire, elles n'en empireront pas. Mais qu'il ne faut pas contraindre ceux qui n'en veulent point, à en auoir : ni permettre aucunement à ceux qui en voudront auoir, de les honorer en aucune sorte; ni en les priant, ni en les baisant, ni en les enchâssant ; moins en leur offrant, &c.* Or est ce liure enuoié au Pape Eugene II. par les susdits Empereurs ; par les mains des Eueſques Ieremie & Ionas, pour le lui communiquer: Enioint à eux, de le prier en leur nom, de le bien examiner ; & de vouloir prendre vne bonne resolution, pour contenter les consciences des Empereurs d'Orient; mesmes d'enuoier conioinctement ses Legats vers eux, auec lesquels ils feront trouuer à poinct

Pessima consuetudinum vsus.

Augustin. l. 3. de doctrina Christ.

Idem de locut. ad Genes.

nommé, au lieu de l'embarquement, Halitgarius & Amalarius, de la part du Synode, afin de rendre meilleur conte de leur resolution y prise. Et est à noter, qu'en l'Epistre qu'ils escriuent à Ieremie & Ionas, qui porte leur instructiõ, ils les aduertissent de manier le Pape doucement, plustost en cedant, qu'en disputant; de peur, dient-ils, d'irriter *pertinaciam Romanam, l'obstination Romaine*; & de le faire venir en quelque opiniastreté irreuocable. C'estoit en l'an 825.

Anno 825.

De la Croix.

DE LA Croix, nous auons veu ce que les Anciens en enseignoient: aussi estoient ces siecles bien esloignez de ce qui se fait auiourd'hui. Car le Synode de Francford parle de la Croix, à la façon de S. Paul, & de la plus pure Antiquité: entendant par icelle, tout le mystere de nostre Redemption, accompli en la Croix; pareillement les afflictions qui continuent iournellement és membres de Christ. En ce sens sainct Paul dit, Qu'il se glorifie en cette Croix, & veut que Iesus Christ soit touſiours crucifié deuãt nos yeux, i. qu'à toute heure nous-nous ressouueniõs de la mort ignominieuse qu'il a soufferte pour nous, pour mourir à nos pechez, & recercher nostre vie en lui. En ce mesme sens Chrysostome; *La Croix nous est la cause de toute beatitude, l'esperance des Chrestiens, la resurrection des morts, la deffaite du Diable.* Mais de quelle Croix parle-il? Certes de celle dont il auoit dit auparauant; *Auiourd'hui il a pendu en la Croix*, i. de la mort & passion du Seigneur: *Cette Croix*, dit-il, *qu'il n'a point laissé en terre, mais enleuee au Ciel*, i. qu'il a vaincue par sa resurrection, qu'il a reuestu de toute gloire. Cette Croix, qu'il nous faut porter; *Non*, dit-il, *en chargeant vne piece de bois sur nous: mais en nous tenant prests d'espandre à toutes occasions nostre sang pour sa gloire, &c.* Et S. Augustin de mesmes; *Tous les sacremens se parfont par la Croix.* Car que sont les sacremens, & de l'ancienne, & de

Chrysost. hom. 1. & 2. de Cruce. Homil. de Cruce & Latrone, & de Cruce Dominica.

S. August.

la nouuelle Loi, que ſignes muets, ſans cette Croix? Meſmes Honorius, Eueſque d'Autun; *Nul ſage n'adore la Croix, mais bien Chriſt crucifié, &c.* encor qu'il veſcuſt en l'eſpais des tenebres. Mais qu'a cela de commun auec ces deux pieces de bois trauerſees; auſquelles Ionas les applique? auec cette doctrine du Pape Adrian; Qu'en voiant la Croix, nous deuons lui dire; *Nous adorons la Croix, nous adorons la Lance, &c.* Et pourtãt argumẽtoit fort à propos ce Claude, Eueſque de Turin, nourriſſon de Charles Magne: & certes, ſelon ſon ſtile & intention: *S'il faut*, dit-il, *adorer la Croix, parce que ſur vn bois de telle forme noſtre Seigneur a ſouffert, adorons donc toutes les vierges; car vne Vierge l'a enfanté: adorons les creches & les langes; car il y a eſté couché; il y a eſté enueloppé: les eſpines, les roſeaux, les lances; car ils furent auſſi inſtrumens de ſa paſſion: les aſneſſes; car le Seigneur entra en Hieruſalem ſur vne aſneſſe, &c. Or eſt-il que noſtre Seigneur a commandé de porter la Croix, & non de l'adorer, &c.* Et ne voi point que Ionas euſt encor trouué dequoi lui reſpondre.

Honor. Auguſt. in Gemma anime.

Adrian. in ep. ad Conſtan. & Irenem.

QVANT au Concile de Nicee II. comme il eſtoit apertement mal fondé; auſſi ne contẽta-il aucunement les conſciences des Grecs. Conſtantin, ſous la minorité duquel il auoit eſté tenu; comme il eſt maieur, le reſcinde: l'Empereur Michaël le remet ſus, & perſecute les contrediſans. L'Empereur Leon IIII. Armenien, encouragé par les Moines Grecs, qui crioient, qu'adorer les Images, eſtoit Idolatrie; les abbat derechef. Michaël le Begue, & Theophile ſon fils, chaſtient ceux qui les maintiennent. Theodore ſa femme, venue par ſa mort, à la Regence, perſuadee par d'autres Moines, les reſtablit par grãd' rigueur. Son fils Michaël Bardus, venu en maiorité, les deſtruit derechef. Meſmes Zonare, grand patron des Images, nous dit, qu'il y fit conſentir les Legats

Zonaras tom. 3.

du Pape. Tant que le Pape Adrian obtint de Basile, successeur de ce Bardus, qu'vn Concile fust tenu à Anno 870. Constantinople, qu'ils nomment ordinairement le huictieme Vniuersel; duquel nous n'auons point les actes, és tomes des Conciles, & aussi peu és histoires: & Bartholomeo Caranze dit les auoir trouuez si deprauez, qu'il ne les osa transcrire. Seulement les partisans des Papes afferment, qu'en icelui fut confirmee l'Adoration des Images; & repetez les anathemes du Concile de Nicee II. Dont n'est à douter, si nous en considerons la procedure, telle qu'elle est escrite au liure Pontifical mesmes; sçauoir, Que le Pape Adrian bailla à ses Legats vn liuret, contenant ce qu'il vouloit qu'on creust de la Primauté du Pape, & de l'Adoration des Images; à la charge, de n'admettre aucun au Concile, que premierement ne l'eust signé: & par ce moien lui fut aisé de gaigner sa cause, la plaidant sans partie. Aussi ce qui nous en est demeuré, est tel qu'il ne se peut lire sans horreur. L'Empereur Basile y prononce; *Maintenant estes-vous hors de la possession du Diable, vrais Chrestiens, dignes de la vie eternelle: car si vous n'eussiez anathematisé cette heresie, Christ ne vous profitoit de rien.* Combien d'heresies, combien de blasphemes, en ce peu de mots? *Christ*, dit l'Apostre, *ne nous profite de rien, si nous ramenons les ceremonies de la Loi.* Quelle conclusion; Que si nous obseruons ce Commandement du Decalogue; *Tu ne te feras Image taillee*; *Tu ne les adoreras point*, &c. Christ ne nous profite rien? Vn autre Canon dit; *Nous voulons que les Images soient adorees, comme les saincts Euangiles.* La raison en est excellente: *Car*, dient-ils, *comme les hommes sont sauuez par les syllabes de ces liures*; *ainsi sont & les sages, & les idiots grandement aidez par les Images.* Et nonobstant ces sottes raisons; de là en auant, Zonare & Nicetas sont autheurs, qu'on tenoit pour here-

Liber Pontificalis.

tique, qui n'adoroit les Images. Non toutefois, que cette ſuperſtition ſoit iamais paſſee ſi auant en l'Egliſe Grecque, qu'en la Latine : car outre ce que la Grecque en a peu, & des peintures ſeulement, non des ſtatuës ; la difference en la façon de les honorer, eſt ſi grande, qu'Emeric au volume de ſes Inquiſitiõs, recitant les erreurs des Grecs, note ceux-ci ; Qu'il ne faut point inuoquer les Saincts, non pas la S. Vierge Marie meſmes ; Que leur offrir, c'eſt faire ſacrifice au Diable ; Qu'adorer & baiſer la Croix, eſt impieté & ſottiſe. Ce qui doit eſtre diſtingué, & par les nations, & par les temps.

OR ENTRONS-nous deſormais en l'abyſme d'Idolatrie: Nous-nous en rendons ſcãdaleux aux Iuifs, puans aux Turcs, que nous deuſſions attirer par la pureté de la doctrine ; par la ſaincteté des ceremonies. Plus nous y voions de contradiction; plus nous apportons de ſoin, pour la prouigner ; d'authorité, pour l'eſtablir; de fureur, pour la garantir. Les Princes, tantoſt en deſpit, tantoſt à l'enui l'vn de l'autre ; & tous, pour gratifier le Pontife Romain : Le Pape, par decrets, par cenſures, par anathemes; par degrader les Empereurs ; par abſoudre leurs ſubiets de leurs ſermens ; par exterminer, par bruſler les cõtrediſans, &c. En fin, le pur Seruice de Dieu, maintenu ſi longuement ſous la Primitiue Egliſe, deuient hereſie: & deſormais ne parle-on plus de ceux qui n'adorent les Images, qu'en qualité d'heretiques: l'Adoration d'icelles au contraire, eſt Orthodoxe; eſt cenſee entre les marques, entre les characteres principaux de l'Egliſe. Cependant pour faire receuoir l'Adoration des Images aux Egliſes Gallicanes & Germaniques ; l'Egliſe Romaine fut contrainte du commencement d'y apporter quelques diſtinctiõs, quelques limitations plus plauſibles, comme de *Dulie*, & de *Latrie*; de la repreſentation, à la choſe repreſen-

Diſtinctions friuoles.

tee: Non toutefois, que ni en Grammaire, ni en Theologie elles valent rien; mais par quelque espece de honte, pour couurir l'ineptie du Concile de Nicee II. Car pour la premiere, ceux qui sont versez en l'Escriture, sçauent que *Dulie* & *Latrie* se confondent ordinairement: & ceux qui entendent la langue Grecque, que *dulie* mesmes est vn seruice plus estroit que *latrie*: parce que *dulie* c'est à proprement parler, la seruitude d'vn esclaue, qui est tout à son maistre; *latrie*, l'obligation d'vn mercenaire, qui moiennant le loier, de libre & à soi qu'il estoit, se met en seruice pour tant qu'il est paié. Et ainsi l'interpretent les plus doctes Grecs. Quelle raison donc, de dõner le moindre à Dieu; le plus grand aux hommes? Et qui croira que S. Augustin, qui premier a introduit cette distinction, l'entendist ainsi; qui denie aux Saincts & aux Martyrs, des temples, des autels, des sacrifices, des seruices? Ce que toutefois nos Aduersaires leur donnent, sous pretexte de ce mot *Dulie?* Et de fait, le but de S. Augustin n'est pas en ce passage-là, de nous abandõner à seruir les creatures; ains plustost de nous en retirer, en nous monstrant quel est le vrai Seruice de Dieu, pour ne l'attribuer aux creatures. Car celui qui reprend en Marcelline, qu'elle encensoit l'Image de Christ; qu'eust-il dit de ceux qui encẽsent tous les iours à celles des Saincts? Dont est aussi que l'Hespagnol Peresius recognoist vice en cette distinction. Et quant à l'autre; *Qu'ils n'adorent pas l'Image, mais la chose dont elle est signe*: peuuent ils nier que les Paiens n'en dissent autant à S. Augustin, à Lactance, à Arnobe, à Tertullian, qui ne laissoient de les condamner? Et s'ils ne trouuoient point d'excuse vers ceux-là; quelle donc y pourroient trouuer nos Idolatres en vne mesme cause? Mais S. Augustin coupe tout, par vne proposition generale; *Les signes*, dit-il, *des Iuifs sont vtiles, parce qu'ils sont instituez de Dieu; inuti-*

Genes. 9. Exo. 2. Esa. 14. vbi Septuaginta. Deuter. 28 34. Rom. 1. Ephes. Coloss. vbi Oecumenius. Matth. 6. Eustath. in Homer. & Suidas.

Augu. l. 8. c. 27. de ciuit. Dei. Idem de verb. Domini, secundum Matth. sermon. 6.

Idem contra Faust. Manich. l. 15. c. 9. Et contr. Arriã. serm. 5. c. 17. Idem ad Quod-vult-Deum.

L. 3. de Tradit. 7. consider.

Idem l. 3. de doct. Christ. c. 7. & 9.

les ceux des Gentils; comme leurs images, ſimulacres, &c. encor qu'en iceux ils honorent proprement leurs Dieux. Puis parlant des vns & des autres; *Si*, dit-il, *tu honores les ſignes, au lieu des choſes ſignifiees; rapportant l'honneur à icelles, & non à eux: c'eſt neantmoins vne ſeruitude charnelle; la liberté Chreſtienne en a meſmes deliuré les Iuifs.* Et par-ainſi cette Adoration relatiue va à vau l'eau; laquelle auſſi Caſſander recognoiſt ſyncerement n'auoir iamais eu lieu, ni trouué raiſon en l'Egliſe ancienne. *Caſſand. in Conſultatione.*

MAIS deſormais on parle bien plus à deſcouuert: l'Idolatrie commence à leuer le maſque. Theodore, Eueſque de Mire, auoit dit au Concile de Nicee II. *Il n'y a point deux adorations, latrie, & dulie; il n'y en a qu'vne: Il n'eſt pas queſtion auſſi de relation; la repreſentation & la choſe repreſentee s'adorent l'vne en meſme degré que l'autre:* Mais cette propoſition n'auoit pas eſté bien receuë de tous. Or voici les Scholaſtiques maintenant qui franchiſſent le ſaut; en vertu d'vn paſſage d'Ariſtote; (qu'a-il de cõmun auec noſtre Theologie?) *La penſee*, dient-ils, *qui va à l'image, & celle qui va à la choſe, ſont pareilles:* Ergo les adorations pareilles. Et pourtant, ils concluent à adorer la Croix, & l'Image de Chriſt, de *latrie*. Dont on chante à la Croix en l'Egliſe Romaine; *Voici le bois de la Croix, adorons le; ô ſaincte Croix, donne accroiſſement de iuſtice aux bons, pardon aux pecheurs, &c.* Et cette eſt l'opinion de Thomas, de l'Eſcot, de Bonauanture, &c. Iuſques là, que Iacques Nanclantus, Eueſque de Chioggia en Italie, reprend aſprement ceux qui dient, qu'il faut adorer deuant les Images, & veut qu'on tranche le mot, *Adorer les Images*. Or de ces beaux theoremes, quels ont eſté les corollaires? Certes, que comme on tenoit les Images de l'imitation des Paiens; ainſi a-on emprunté d'eux toutes les façons qu'ils auoient d'adorer leurs Dieux; de leur

Progrez de l'Idolatrie.

Thomas in 3. Sent. D. 2. Idem Scotus.

Iacob. Nanclan. Clugienſ. Epiſc. Anno 1557.

faire des offrandes, des vœus, des temples, des autels, des sacrifices, de dire mesmes la Messe, i. sacrifier le Fils de Dieu, à leur intention, deuant eux: En apres, habits exquis, couronnes de fleurs, encensemens, cierges & lampes ardantes, ieusnes, & festes en leur honneur; port de leurs statues, adoration de leurs os. Qui a-il en tout cela, qui iamais ait esté pratiqué ou en l'Eglise d'Israël, ou en la Primitiue Chrestienne? qui au contraire, n'ait son tesmoignage, & son exemple, en l'histoire Paienne? Et que peuuent-ils donc auoir reserué à Dieu de particulier, sous le nom de *Latrie*? Ou que deuient Lyranus auec sa distinction; *Qu'il ne faut ploier les deux genoux qu'à Dieu seul*; quand nous le faisons & aux creatures de Dieu, & aux ouurages des hommes? Mais encor ne s'est-on pas arresté là: car à la maniere des Païes, on a mesme dedié ces Images, par des façons si blasphematoires, que le Paganisme en eust eu honte. Chose toutefois, que le Cõcile de Frãcford nous fait apparoir n'auoir esté cognue de son temps. En consacrant vne Croix, ils prient Dieu; *Qu'à tous ceux qui s'y agenoüilleront deuant, soit compunction de cœur, & remissiõ de leurs pechez.* Que reste-il donc à la vraie Croix, i. au mystere de nostre Redẽption, accompli en la mort de la Croix, par Christ? Item; *Que ce bois de la Croix*, ainsi l'appellẽt-ils, *soit salut à l'ame, santé au corps, remede au genre humain, en force de foi, en accroissement de bonnes œuures, en rachat des ames, en preseruatif contre le Diable.* Que restera-il plus à l'efficace du S. Esprit, de l'Esprit de Christ, qui nous regenere, nous sanctifie, nous fortifie, nous fait heritiers du salut eternel? &c. Le Pape Iean XXII. instituë vne oraison à dire à la Veronique, à cette pretenduë Image de Christ, imprimee au Suaire; *Salue sancta facies nostri Redemptoris, &c.* Là elle est priee de *Repurger de toutes taches de vices; de donner infusion de lumiere aux cœurs; d'accroi-*

Tertul. in lib. de Idolelatria.

Germanus in ep. ad Thomam. in Nice. Conc. 2.

In Antidotar. anime.

ſtre le merite de ceux qui la croient; de deſtruire les heretiques; de defendre la foi Chreſtienne; d'amener ceux qui la prient, à la iouiſſáce de la vie eternelle; à la viſion de Dieu; à la conionction de Chriſt, qui de pain eſt fait Dieu, &c. Et le Pape ſuſdit y donne en attendant, dix mille iours d'indulgences. Que reſeruent-ils plus à Chriſt luimeſmes? Et qui dira plus, que c'eſt deuotion particuliere, quand le Pape en eſt l'autheur? quand meſmes Pius II. ordonne que le iour de Paſques elle ſoit monſtree à Rome; & que le peuple à haute voix criãt & pleurant, lui demande miſericorde? Quand auſſi ils conſacrent vne Image de la S. Vierge, ils prient; *Qu'elle puiſſe contre les foudres, les deluges, les guerres ciuiles, les inondations des Barbares.* Que demanderont-ils à Dieu, s'ils demandent cela à la Vierge? ſi meſmes à ſon Image? Mais bien plus; *Que qui priera en cette Image, la Roine de miſericorde; y obtienne pardon de tout ce qu'il a commis ou obmis; merite grace preſente, & ſalut à venir.* Qu'eſt-ce tout cela, ſinon euacuer la Croix de Chriſt? Et ſemblables ſuperſtitions blaſphematoires ſe pratiquẽt és Images des Saincts, meſmes iuſques à la benediction de l'encens; *Que les Diables aient à le fuir; Que ceux qui en ſeront encenſez, ne ſoient iamais mords du vieil Serpent*, i. ſoient exempts de peché, &c. Qui attend telles graces de la creature; que lui reſte-il à eſperer du Createur? Mais telles choſes ont eſté traittees par d'autres plus particulierement; & leur liure Pontifical en fait foi: & c'eſt pluſtoſt pour les cotter, que pour les examiner. Et qui n'y diſcerneroit donc l'Eſprit & la Parole de Chriſt, de l'eſprit & parole de l'Antechriſt: de Chriſt, qui des pierres meſmes ſuſcite des enfans à Abraham; de l'Antechriſt, qui des enfans d'Abraham, fait des pierres, & pis que pierres, puis qu'il les reduit à adorer des pierres?

Pius II. comment. l. 8.

DIEV cependant, ſoigneux de ſon Egliſe, n'a pas

Cõtradictions.

laissé ces abominations sans contradiction : ains au plus espais de l'obscurité, a fait encor luire quelque lumiere, mesmes des tenebres. Le premier Concile de Maiance dit ; *Les Images ne sont pas proposées en l'Eglise ; ni pour les adorer, ni pour les honorer.* Durand, Euesque de Miniate dit ; *Si les hommes, ni les Anges ne doiuent estre adorez ; aduisent à ce qu'ils font, ceux qui sous ombre de deuotion, adorent diuerses Images : car il ne nous est loisible d'adorer l'ouurage de l'homme, aliquid manufactum, &c. Il n'y a qu'vne Image du Pere que nous deuons adorer, comme le Pere ; asçauoir le Fils, &c.* Robert Holcoth, Iacopin, qui viuoit enuiron l'an 1350. qu'ils appellent *Doctorem Moralissimum*, reprend la decision de Thomas ; *Latria*, dit-il, *ne conuient qu'à Dieu ; l'Image de Dieu, n'est pas Dieu : & pourtant latrie, l'adoration diuine, ne lui peut estre attribuee ; autrement, le Createur & la creature s'adoreroient d'vne mesme façon :* c'est à dire, autrement ce seroit Idolatrie. Et donc, les Peres du Concile de Nicee sont idolatres. Durand de S. Portian est de mesme opinion; mesmes pour la Croix, & pour l'Image de Christ ; mais il craint la censure : *Loquendum*, dit-il, *vt plures ; Il faut parler comme le plus grand nombre.* Et ainsi en sont Henricus de Gandauo, Petrus de Aquila, Ioannes de Guiuerra, & autres Scholastiques. Enuiron l'an 1380. sous le Schisme d'Vrbain VI. & Clement VII. duquel Theodorus à Niem a escrit l'histoire, fut publié vn liure *de Concilio*, où il est traitté, combien vn Concile estoit lors necessaire, & pour oster le Schisme, & pour reformer l'Eglise. Entre autres abus, il se plaint de la multitude des Images ; *Qui donnent*, dit-il, *aux simples occasion d'Idolatrie.* Du temps du Concile de Constance, Gerson, Chancelier de l'Vniuersité de Paris, escrit vne Epistre de la negligence des Prelats. *C'est grand' pitié*, dit-il, *comme la Religion va de iour en iour en pis : chascun y adiouste tous les iours quel-*

Durand. in ration. diuin. offic.

Holcot. in l. Sapient. lect. 158.

Durand. tit. 57.

Anno 1380. Lib. de Concilio.

Gerson in ep. de negl. Prælat. Anno 1415.

que mal ; nul n'en retranche. Par tout en nos Temples nous ne voions qu'exercer les restes des Idolatries Paiennes, & nos Spirituels ne veulent point qu'on y touche. Et pour semblables reprehensions, il fut chassé de Paris, & mourut à Lion. Le mesme enseignoit Nicolas de Clemangis, Docteur de Sorbone, & Archidiacre de Bar; en son liure *de l'Estat corrompu de l'Eglise.* Le Cardinal aussi de Alliaco, au liure *de la Reformation de l'Eglise*, par lui presenté au Concile de Constance. Et c'estoient les lumieres de leur temps. Ce grand Picus de la Mirãdole en ses theses qu'il proposa pour estre disputees à Rome ; *Ni la Croix*, dit-il, *ni l'Image de Christ, ne peuuent estre adorees de latrie ; ni mesmes en la façon que le pose Thomas.* Gabriel Biel, l'Interprete du Canon de la Messe, tient pour ceux qui enseignent, que l'Image ne peut estre adoree, ni au regard d'elle, ni au regard de celui qu'elle represente. *Car*, dit-il, *en quelque façon qu'elle soit consideree; c'est tousiours vne chose insensible, & vne creature, laquelle ne peut estre adoree de latrie. Et de là*, dit-il, *voions-nous la sottise de ceux qui attribuent quelque diuinité, grace, ou saincteté aux Images; pour en attendre, ou de la gueriſon, ou autres miracles : & l'indiscretion de certains autres, qui les adorent plus volontiers belles, que laides ; nouuelles, que vieilles ; parees, que nues : & la grossiere legereté des autres, qui leur font des vœus; s'obligent à des pelerinages, tantost à vne Eglise, tantost à l'autre, en contemplation de certaines Images; pensans trouuer des miracles & des vertus, ou en l'vne plus qu'en l'autre, ou en vn lieu plustost qu'en vn autre. Toutes ces choses ont passé en superstition, en laquelle nous ne tomberions pas, si nous sçauions que c'est du vrai Seruice, ou si en humilité nous le voulions apprendre. Car la raison d'adorer Dieu est en sa souueraine perfection & administration: és creatures aussi il y a quelque vertu à elles communiquee de Dieu : En l'Image ; ni l'vn, ni l'autre, qui ne voit, qui n'oit, qui n'entend*, &c. Polydore Virgile s'offense de mesmes

Concluſ. 3.

Gabr. Biel in Can. lect. 49.

contre ces superstitions: & conclut par ces mots; *Nous sommes venus à telle folie, à telle rage vers nos Images, que cette partie de pieté ne differe en rien de l'impieté mesmes.* Le Cardinal Cajetan est repris, pour comprendre en pareille defense, & l'Idole, & l'Image; encor qu'il face distinction *inter dolatum & similitudinem*, pour le regard des mots: & Paulus Burgensis aussi, l'vn des plus doctes Hebrieux qui ait esté entr'eux. En quoi toutefois nos Aduersaires constituent leur principale defense. Paulus Ricius dit franchement, apres auoir pesé toutes les raisons & solutions qui s'y apportent: *S'il faut*, dit-il, *s'abstenir des choses sacrifiees aux Idoles, à cause des infirmes; combien plus, quoi que puisse dire Thomas, de cette pestifere Adoration des Images? &c. Ce sont des lambruches en la vigne de Christ; de l'yuroie en son champ. Les Iuifs y ont apporté les œuures de la Loi; & les Gentils les Images, &c. Que pleust à Dieu n'y en eust-il point en nos Temples! nous esleuerions nos cœurs au Ciel, au lieu de les courber aux Images.* Brief, Ludouicus Viues, escriuant sur S. Augustin, dit; *Qu'il ne voit point de difference entre plusieurs Chrestiens honorans les Images, & les Paiens adorans leurs Idoles.* Et Erasme conclut; *Qu'il est plus seur de les oster, que de s'attendre à y apporter reigle ou mesure.* Mais, dit Cassander, apres auoir allegué Biel; *Qui le fera? qui ramenera le peuple de cette superstition; quand ceux qui ont à l'instruire, sont eux-mesmes autheurs de ces superstitions; sont ceux qui les nourrissent, & les fomentent en leurs cœurs, pour en tirer profit?* Or nos Peres du Concile de Trente ont pensé y auoir bien pourueu; quand ils ont ordonné en leur *Index Purgatorius*, que ces passages de Polydore, de Viues, d'Erasme, de Cassander, & autres, fussent raiez en la premiere impression qui s'en feroit. Mais les defenseurs mesmes des abus en nostre temps, ont eu aucunement honte de leur doctrine, Martinus Peresius, Ambrosius Ca-

Polyd. Virg. l. 6. c. 13.

Cajetan. in Pentateu. Exod. c. 20.

Cassand. in Consult.

Michael Episc. Mersburg. in Catechism.

tharinus, Nicolaus Sanderus, traittans cette matiere; qui tiennent contre Thomas, l'Escot, & Bonauenture; *Que les Images ne peuuent estre adorees de mesme façon que les personnes dont elles sont images.* Et Alphonse de Castres, leur Refutateur d'heresies, passe plus outre; *Qu'il ne faut point adorer ni venerer les Images; mais bien deuant les Images:* En danger d'estre condamné d'heresie lui-mesmes. Et Belarmin, qui les veut accorder, en reuient là. Premierement, *Qu'il les faut honorer pour elles-mesmes: mais non adorer.* En second lieu; *Qu'il ne faut point enseigner au peuple, principalement és Sermons, qu'il les faille adorer de latrie; non pas mesme l'Image de Christ; ains au contraire.* Où est donc le Concile de Nice II. *Qu'il n'y a qu'vne adoration, qu'vne disie pour le prototype, i. pour l'original, & pour l'Image? &c.* Et pour le troisieme; *Que les Images ne peuuent estre proprement & de par elles adorees, comme les exemplaires mesmes: & qu'il ne leur est deu proprement ni latrie, ni hyperdulie, ni dulie; ni adoration, ni seruice: mais ie ne sçai quoi, à la proportion de ceux dont elles sont images.* Où est donc la decision de Thomas, de l'Escot, de Bonauenture, &c? Brief, *Qu'il ne leur est deu que certain honneur, tel que celui qu'on porte aux liures & vaisseaux de l'Egliſe, aux calices, platines, &c.* Et que deuiennent donc ces agenoüillemens, ces inuocations, ces si expresses adorations? Car qui adora iamais ou les Messels, ou les corporeaux, ou les calices? &c.

Belarm. de Imagin. l. 2.

OR COMBIEN euſt-il esté plus court, de se tenir à la pure Parole de Dieu, à l'obseruation de l'Egliſe ancienne; que d'enuelopper le peuple en ces impietez, en ces superstitions, en ces ignorances, que nous n'en pouuons desuelopper par nos distinctions, par nos limitations, par nos subtilitez? Et combien euſt-il mieux vallu suiure le conseil de Gratian en son Decret, & en plus forts termes; veu que les Images en l'Egliſe Romaine sont d'ordonnance humaine;

Grat. D. 63. C. Quia sancta §. verum.

le Serpent d'airain en Israël, d'ordonnance de Dieu? Et toutefois il dit; *Ezechias destruit le Serpent d'airain, que Moyse auoit construit au desert, par mandement exprez de Dieu: parce que le peuple, meu des miracles qu'il en voioit, se mit à l'adorer. Dont*, dit-il, *nous voions la grande authorité de l'Eglise; sçauoir, que si nos predecesseurs & peres ont fait quelques choses qui de leur temps estoient sans coulpe, lesquelles depuis soient passees en superstition, ou erreur; ceux qui viennent apres, aient à les destruire, sans retardement, & auec grande authorité.* En fin, ils prennent Dieu à partie. C'est lui-mesmes, dient-ils, qui le nous a appris: car pourquoi a-il commandé à Moyse, d'eriger vn Serpent d'airain au desert, de faire des Cherubins en l'Arche? Comme si Dieu par les Commandemens qu'il nous fait, se lioit les mains; & non à nous: Comme si Abraham eust respondu à Dieu, Ie ne sacrifierai point mon fils: car tu as dit; *Tu ne tueras point.* Mais nous auons vne defense de tailler & adorer des Images; qu'ils nous monstrent vn contraire commandement d'en faire. A cette obiection blasphematoire, par laquelle ils font Dieu autheur de leur abomination, leur respondra Tertullian pour moi; Tertullian combattu de ce mesme argument, par les idolatres de son temps: car comme ils en ont emprunté les Idoles, aussi les argumens pour les defendre: *Tres à propos*, dit-il, *que ce mesme Dieu, qui a defendu en sa Loi de faire vne semblance, a ordonné neantmoins, par vn precepte extraordinaire, de faire celle du Serpent: Si tu obserues ce mesme Dieu, tu as sa Loi; Ne fai point de similitude: & si tu consideres le Commandement qui vient apres, d'en faire vne; en icelui tu as à imiter Moyse; Ne fai point d'image, ni de semblance contre la Loi, si ce mesme Dieu ne le commande.* Et par-ainsi Tertullian leur tranche net; Que la Loi de Dieu est generale; Que nul ne doit presumer à l'encontre, sans vne exception expresse; & icelle pro-

Tertul. de Idolo.

cedee de ſa meſme bouche. Ce que Paulus Ricius, bien que des leurs, leur ſoult en cette maniere; *La Loi du Seigneur*, dit-il, *te defend d'allumer du feu pour ton meſnage le iour du Sabbath; & tu peches mortellement, ſi tu le fais: & neantmoins, elle te commandoit d'en allumer ce iour-là meſmes au Tabernacle. Le meſme eſt-il des Cherubins, ordonnez expreſſément de Dieu; encor qu'auoir des Images ſoit d'ailleurs, par ſon commandement, vne abomination & meſchanceté implacable.* Nos Aduerſaires donc, font ici comme noſtre premier pere, inſtruit par Sathan: Quand Dieu lui reproche ſa deſobeïſſance, il l'en veut faire autheur; *La femme*, dit-il, *que tu m'as donnee, en eſt cauſe.* Et ainſi reprocheroient-ils volontiers à Dieu; Si nous ſommes idolatres, tu l'as fait: car pourquoi des Cherubins, & vn Serpent? &c. Mais la iuſte condamnation leur en demeure, celle qui leur eſt acquiſe, par le priuilege qu'ils pretendent de ſe pouuoir ſeuls eſleuer au deſſus de tout ce qui eſt de Dieu; au deſſus de ſes loix plus expreſſes. Priuilege qui ſemble lui appartenir, meſmes pour cet article, priuatiuement à tous autres; en ce que les Egliſes Grecques, nonobſtant les anathemes du Concile de Nice II. ſe ſont tenuës aux peintures; encor les honorent-elles plus ciuilement, que ſainctement: les Abyſſines & Armeniennes pareillement; encor y en a-il, comme nous recite Aluarez, qui n'en ont point du tout: & celles qui en ont, pour monſtrer que ce ſont preſens de l'Eueſque de Rome, ont encor inſcriptions Latines; celle-ci en a voulu eſtre la ſource & l'origine; en a inondé le Seruice de Dieu; en a, comme d'vn deluge, couuert & noié toute la terre.

Paulus Ricius de Moſaicæ Legis præcept.

CHAP. IIII.

Du pain sans leuain, vin meslé d'eau: & des choses qui seruoient à l'administration des sacremens.



AVONS-NOVS traitté des Temples, & de leurs ornemens principaux, selon nos Aduersaires, i. des Images: Auons aussi parlé des saincte Tables, autrement appellees Autels; sur lesquels le pain & le vin, destinez pour le sacrement, souloient estre presentez: le vin, en quelques vaisseaux nets; soit de verre, soit de metal; le pain, enueloppé d'vn linge, afin que rien ne tombast dessus: Sans superstition, sans curiosité; & en quelques lieux, vn Voile ou rideau estoit tendu au deuãt de cette Table. S'ensuit donc que nous voions, comme cette simplicité a passé en curiosité; cette pureté en superstition; mesmes l'indifference & la liberté qui estoit anciennement en ces choses, en necessité & subiection plus que Iudaïque.

Pain leué, ou sans leuain.

NOSTRE Seigneur celebrant la Pasque auec ses disciples, vsa des pains sans leuain. Il n'y a point de doute: car la Pasque, selon la Loi, se celebroit sans leuain; l'ordonnance y estoit expresse: & nostre Seigneur estoit venu pour accomplir la Loi; & en trop plus dures choses: quoi que vueille dire Epiphanius, & les Grecs apres lui, qu'il anticipa la feste, & bailla le pain leué à ses disciples. Mais que l'Institution nous assubiettist à cette circonstance; S. Paul, vrai interprete de Christ, est au contraire; *Nostre Pasque*, dit-il, *a esté sacrifiee, &c. Faisons donc la feste, non point auec vieil leuain de mauuaistie & de malice; mais auec pains sans leuain de syncerité & verité.* Cela donc pouuoit

1. Cor. 5. v. 7. 8.

uoit estre obserué : mais sans garder vn leuain plus dangereux, vn Schisme entre les Egliſes Grecques & Latines : sans se lier aussi à la circonstance du leuain, qui estoit vne ceremonie Iudaïque; puis que l'Egliſe Chrestienne auoit bien recognu, que la Pasque se pouuoit celebrer sans offencer la Loi, le Dimanche apres le 14. de la Lune du mois Nisan, & non le 14. selon l'Institution: Que le iour du repos mesmes pouuoit estre celebré le Dimanche; & non le Samedi, à la Iudaïque: demeurant la substance de l'institution en son entier; en ce que la deliurance spirituelle, effectuee par la Resurrection de Christ, estoit celebree, au lieu de la charnelle; la recreation du genre humain, en nostre Seigneur, au lieu de la creation premiere.

OR SOVS les Apostres, & leurs premiers disciples; nous ne voions point cette distinction. Il est à croire, qu'ils se tenoient à l'admonition de S. Paul; *Repurgez le vieil leuain, afin que vous soiez vne masse nouuelle*, i. Qu'ils repurgeoient leurs cœurs, pour estre nouuelles creatures en Christ. Car quant à l'Epistre Decretale d'Alexandre I. il ne la faut que lire, pour la tenir pour suppoſee. Au Concile de Laodicee, enuiron l'an 400. il est defendu aux Chrestiens, de Iudaïzer; chommer le Sabbath; auoir des Phylacteres; fester mesmes iours que les Iuifs; prendre nommémẽt de leurs pains sans leuain, i. de s'attacher aux ceremonies Iudaïques; & particulierement à celle-là. Cela n'euſt esté à propos; si lors l'Egliſe euſt penſé estre obligee aux pains sans leuain, en la celebration de ce diuin myſtere: comme de fait, il n'y est iamais parlé que de pain simplement. Et toutes les offrandes dont le pain de la saincte Cene se prenoit, estoiẽt du pain ordinaire qui se mãgeoit és maisons; qui euidemmẽt n'estoit pas sans leuain, veu que l'Ancienne Egliſe communiquoit tous les iours : si nous

Concil. Laodic. c. 29.36.37.38.

ne voulons croire, que les Chreſtiens ne mangeaſſent auſſi chez eux, que pain ſans leuain. Chryſoſtome dit; *Ne ſois plus en ſoucy de ce leuain: car auſſi as-tu vn autre Agneau; les ombres ſont paſſees.* Et Gregoire le Grand ne recognoiſt en la ſaincte Cene, autres pains que les communs & vſuels; tels qu'ils ſe paiſtriſſoient chez le boulanger; ſe vendoient au marché à Rome. Meſmes en ſon Regiſtre nous auons ces mots; *Quand nous prenons le pain, ſoit ſans leuain, ſoit leué; nous ſommes faits vn corps du Seigneur, noſtre Sauueur.* Item expliquant la Paſque aux Chreſtiens; *Celui*, dit-il, *mange les pains ſans leuain, qui fait de bonnes œuures: ſans les gaſter par vaine gloire, des œuures de miſericorde, ſans les meſler de peché, &c.* Brief, Nicephore traittant de l'hereſie des Theopaſchites, & Monophyſites; ainſi appellez, parce qu'ils enſeignoient, que la Deité meſmes auoit ſouffert; nous remarque, qu'en la Cene ils vſoient de pain ſans leuain; & non de vrai pain. Ce qu'ils diſoient tenir du grand Gregoire, Eueſque d'Armenie. Tant s'en faut, qu'on tinſt lors, ou pour hereſie, ou pour erreur, d'vſer en la ſaincte Cene du pain commun. Et c'eſtoit apres l'an 700. Teilement que cette couſtume ſemble eſtre venue en l'Egliſe Latine, enuiron le meſme temps que les Papes prindrent plaiſir à la parer de toutes les ceremonies Iudaïques; apres l'auoir deſpoüillee de ſes vrais & principaux ornemens; d'humilité, de ſimplicité, de pureté, &c. Et de fait, la Decretale de Clemẽt III. enuiron l'an 1188. contre les Preſtres qui vſoient de calices de bois, & de pain leué; monſtre que cette ordonnance n'eſtoit encor bien eſtablie. Nous liſons enuiron l'an 1100. vn Schiſme entre l'Egliſe Grecque & Latine, ſur ce ſubiect: les raiſons deduites de part & d'autre par Nicetas, Moine de Conſtantinople, tenant le parti de Michaël, Patriarche; & par Humbert, Eueſque de Sylua Candida, tenant

Chryſoſt. 1. Cor. c. 5.

Gregor. in Regiſtro.

Nicephor. l. 8. c. 53. & 54.

De celebrat. Miſſ. contra Iuter.

celui de Leon IX. les vnes & les autres foibles, en ce qu'ils veulent rendre neceſſaire, ce que l'Egliſe auoit tenu indifferant. Le pis eſt, qu'en cette queſtion entreuenoit celle de la Primauté de ces deux Eueſques; qui faiſoient que chaſcun, pour ne raualler ſon authorité, ne vouloit rien rabbattre de ſon opinion. Car enuiron ce meſme tẽps, Durand eſcriuoit, que la Meſſe ſe peut celebrer auec pain leué, & induiſoit à ce propos, l'Extrauag. *de Celeb. Miſſ.* & Thomas d'Aquin apres lui; *Qu'à la verité il conuient mieux à la pureté du corps myſtique, d'vſer de pain ſans leuain, en ce ſacrement: mais non toutefois*, dit-il, *qu'il ne puiſſe eſtre bsen adminiſtré ſous le pain leué.* Et l'Epiſtre de Hildebert, Eueſque du Mans, qui cenſure le Preſtre qui auoit offert du pain commun, vſe de ces mots; *Il y va de la couſtume, & non de la foi; & faut pluſtoſt que tu chaſties le ſcandale, que le peché; & y tiennes lieu de pere enuers lui, que de Iuge.* Ce qui depuis fut determiné par le Concile tenu à Ferrare, pour l'vniõ des Egliſes Grecques & Latines; *Qu'il eſtoit indifferant de celebrer la ſaincte Cene, ou auec pain ſans leuain, ou auec pain leué.* Et à quelle fin donc, pour choſe indifferante, de ſi longs differans?

Durand. l. 4. 6. 41.

Extrauag. de Celebr. Miſſ. C. ſina i.

Thomas Aquin. op. 1. contr. error Græc. c. 32.

Hildebert. Cenoman. ep. 44.

Concil. Ferrar.

DV VIN de la ſaincte Cene, on en a eſté de meſme. Aucuns ſous ombre de ſobrieté, ont voulu vſer de l'eau, & non du vin. S. Auguſtin & Epiphanius en font mention, entre les heretiques: & non ſans cauſe; puis qu'ils aboliſſoient partie de la ſubſtãce du ſacrement. Mais ſainct Cyprian les refute aſprement; les rameine à l'Inſtitution de Chriſt, qui ſeul doit eſtre oui en ce qui eſt d'iceux: Et c'eſt ici qu'il s'eſcrie tant de fois; *Qu'en ce ſacrement qui eſt Chriſt, nul ne doit eſtre oui que Chriſt meſmes.* Les autres ont voulu que le vin fuſt trampé d'eau; & les plus anciens en ont ainſi vſé; non ſans apparence: parce que les Orientaux n'vſoient pas ordinairement du

Du vin.

vin sans eau ; comme les façons de parler Hebraïques & Grecques le nous tesmoignent : encor qu'ils alleguent autres raisons de cet vsage ; Que du costé du Seigneur seroient sortis sang & eau ; Que c'est en signe des deux natures en Christ ; ou bien de l'vnion de Christ auec l'Eglise, allegorisans sur tout, selon leur coustume : Comme ainsi soit toutefois que le fil du texte ne nous a voulu monstrer en cette particularité de sang & eau, qu'vne vraie & indubitable mort du Seigneur ; en ce que le coup auoit percé la taie du cœur : Et que s'il faut allegoriser, la plus-part des Peres en tirent les deux sacremens de l'Eglise ; le Bapteſme, de l'eau ; & l'Eucharistie, du sang, &c. Tant y a, que nous ne blasmons point cette obseruation ; pourueu qu'elle soit sans superstitiõ, i. sans condamnation de ceux qui n'administrent que le vin ; sans preiudice aussi de la liberté que Christ a laissee aux siens ; qui ne reçoit autre necessité, que sa S. Parole. Si on en fait au contraire, vne necessité ; nous disons qu'elle n'est sans erreur ; parce, comme ils dient eux-mesmes, qu'estimer estre de la foi, ce qui n'en est pas, est pecher & errer en la foi : Et pourtant nous condamnons les Canons de l'Eglise Romaine, qui dient absolument, qu'on ne peut administrer le vin sans l'eau ; parce qu'il n'est parlé en l'Escriture, que du fruict de la vigne : monstrãs par là, combien leurs inuentions leur sont plus cheres, que l'institution du Seigneur ; en ce qu'ils ont rendu le vin de la saincte Cene, selon leur doctrine, superflu ; que par son institution il auoit rendu necessaire : l'eau, au cõtraire, qui est de leur inuention, necessaire ; que l'institution du Seigneur auoit laissee indifferente. Il est certain, que les Eglises d'Armenie, iusques au Concile de Ferrare, qui fut tenu sous Eugene IIII. n'vsoient que de vin pur ; & ne furent iamais excommuniees pour cela : & encor auiourd'hui n'obeissent-elles pas à ce qu'õ leur

Can. Oportet. & C. in sacrament. D. 2. de Consecr.

fit ſouſcrire au Concile. Et les Abyſſins en font telle difficulté, qu'ils ne cõſentiroient iamais, dit Aluarez, que la fille de leur Prince fuſt mariee à qui communiqueroit ſans le vin. Des Grecs, Durand, l'Eſcot, & Innocent diſent, que de leur temps la plus-part faiſoient de meſmes; encor qu'és Liturgies que nous auons, il eſt trampé, meſmes d'eau chaude; ce dit Cabaſilas, *Pour mieux repreſenter le ſang:* Tant l'eſprit humain eſt chatoüillé de ſes propres inuentions? Pour les Latins, le Concile d'Orleans defend d'offrir du vin trampé: & adiouſte la raiſon; *Parce*, dit-il, *que c'eſt ſacrilege, d'offrir autre choſe que ce que noſtre Sauueur a inſtitué.* Et c'eſtoit ſous le Roi Childebert, au temps de Pelagius, i. deuant S. Gregoire. Le Concile de Vvormes, plus de 200. ans apres, ordonna le contraire: Puis vint celui de Tiuoli, qui limita d'y mettre les deux tiers de vin, contre vn tiers d'eau: Differences ſuffiſantes pour en monſtrer au moins l'indifference. Mais la Gloſe du Decret dit, que cela eſt *de honeſtate tantùm, de la ſeule hõneſteté:* Et Thomas; *Que cela n'eſt point de l'Euangile, mais qu'il y a apparence, pour la force du vin, qu'on le trampoit au païs.* Et Hales, l'Eſcot, & Bonauenture diſent; *Il n'y en a rien en l'Eſcriture.* Et Richard; *Non de neceſſitate, ſed de congruitate: Ce n'eſt point neceſſité, mais bien-ſeance.* Et partant s'enſuit, que le Concile de Trente excommunie & retranche du ſalut, entant qu'il peut, pour des fantaſies, pour des choſes qui ne font rien au ſalut: Qui plus eſt; Que cette mixtion n'eſt donc point ſignificatiue des myſteres qu'on y recerche; mais procedante ſeulement ou de la couſtume du païs, ou de l'apparence.

Nicephor. l. 8. c. 54.
Concil. Aurel. 4. c. 4.
Conc. Vvormat. c. 4.
Concil. Tiburt. c. 19.
C. Sicut. D. 2. de Conſecr. & ibi gl.
Thomas 3. part. q. 74. art. 7. & q. 83. art. 6. & ad 4.
Senten. D. 11. q. 2. art. 4. & in 1. Cor. c. 11.
Ioan. Scotus D. 11. q. 6. l. 4. Sentent.
Innocent. de offic. Miſſ.
Bonauent. D. 11. q. 3.
Richard. D. ead. art. 3.

ORLE PAIN preparé pour la ſaincte Cene, eſtoit porté ou en vn linge, ou en vn panier; cõme nous liſons en S. Hieroſme; & mis ſur la ſaincte Table; couuert de quelque ſeruiette, pour le tenir net; ſans autre ceremonie. Hommes & femmes le touchoient,

Les vaiſſeaux.
Hieron. ad Ruſticum.

ſans ſuperſtition, ſelon qu'ils apportoiẽt leurs offrandes; apres meſmes la Benediction, ou Cõſecration. Il eſtoit diſtribué aux fideles, non en leur bouche, comme nous auons veu; mais en leur propre main. Et quant au vin, il ſe portoit, comme nous liſons en ce meſme S. Hieroſme, en vaiſſeaux de toutes ſortes, meſmes de verre; nonobſtant le danger de les rompre: & s'enuoioit meſmes quelquefois ainſi, en ſigne d'vnion, de l'vn à l'autre. La vaine ſuperſtition ſuruint apres, qui defendit premierement aux femmes, en apres aux hommes meſmes, de toucher ni aux linges qui enueloppoient le pain; ni aux calices. La Tranſſubſtantiation encherit par deſſus, qui fit conſacrer les calices, & les platines, par onctions & paroles expreſſes; conuertit tous les inſtrumens & vaiſſeaux de ce ſacrement, en ſacremens; appella la pierre de l'autel, le ſepulcre; & les linges, les corporeaux, i. les linceuls qui enueloppent le corps de noſtre Seigneur: ordonna que de là en auant les calices fuſſent de metal, meſmes d'argent; non plus de verre. Choſes que l'Antiquité, attentiue aux choſes plus qu'aux ſignes, n'auoit iamais ſongees: parce qu'elle ne s'eſtoit point auſſi aduiſee de cette monſtrueuſe doctrine de Tranſſubſtantiation; ſource & origine de telles vanitez. Et de fait, au lieu que l'Egliſe Primitiue auoit ſoin, ſelon l'admonition de S. Paul, que les fideles, les vrais vaiſſeaux du corps & du ſang du Seigneur, les receuſſent dignement; Nous voions les Conciles, depuis ce temps, conuertir tout ce zele, & tout ce ſouci; de l'eſprit, à la chair; des temples ſpirituels, aux materiels; des vaiſſeaux eſleus de Dieu à ſalut, aux ſeuls vtenſiles de ce miniſtere. Teſmoin ce Concile de Rheims, tenu enuiron ce temps, dont voici les Decrets; *Que les calices ſoient ſinon d'or, au moins d'argent; & que le peuple ſoit exhorté d'y contribuer, comme pour le Tabernacle, au temps de Moyſe: Non de*

Concil. Altiſiodor. c. 36. 37.

Concil. Rhemenſ.

cuiure, ou de laiton; de peur qu'ils ne facent vomir, parce que le vin les rouille: ſur tout, non de bois, ni de verre. Que les corporeaux ſoient d'vn linge fort net; Qu'apres la Meſſe, ils ſoient mis dans vn liure des ſacremens; & que premier que les bailler à la lexiue, ils ſoient lauez en l'Egliſe, par le Preſtre, le Diacre, ou Sous-diacre: Parce, dit-il, *qu'ils ſont tachez du ſang de noſtre Seigneur*. Le meſme liſons-nous, & encor pis, en vn Concile tenu à Cologne, enuiron l'an 1300. *Que le Preſtre ſente ſoigneuſement les burettes, pour cognoiſtre par l'odeur, l'eau d'auec le vin: Qu'il les remarque d'vn ſigne notable, pour ne s'y trõper: Que ce calice ait vn bon & ſolide pied, pour ne point renuerſer: Que s'il tõbe quelque choſe ou du corps, ou du ſang, ſur la palle de l'Autel; qu'ils ſoient ſoigneux de la retracher & bruſler, & mettre la cendre en lieu net, &c.* Grand cas, ſi ce ſoin eſtoit neceſſaire, que l'Antiquité l'euſt oublié; que l'Antiquité, que nous vãtons tant, l'aiant negligé, nous le tenions toutefois ſi neceſſaire! *Conc. Colon. c. 7.*

DEVANT la ſaincte Table, ſur laquelle eſtoient poſez les elemens, ou dons & preſens, eſtoit, nommément en l'Egliſe Grecque, tendu vn Voile; lequel, apres que les catechumenes eſtoient ſortis, ſe tiroit: & lors on procedoit à la benediction des ſacremens. Chryſoſtome en pluſieurs lieux; *Quand tu vois, Prions tous en commun; que tu vois retirer les voiles; penſe alors que le Ciel ſe va ouurir, que les Anges deſcendent, &c.* Cette couſtume auoit eſté retenue ou des Iuifs; car il y auoit vn Voile au milieu du Temple; & ce Voile fut fendu, en ſigne de l'vnion des Gentils auec les Iuifs: Ou des Gentils meſmes; car il y auoit auſſi des voiles tendus deuant leurs autels. Apulee dit; *Velis candentibus reductis, Les voiles blancs eſtans tirez*. Tertullian, *Conſpectus cæterorum velo oppanſo interdicebatur. Il n'y auoit*, dit-il, *que les Preſtres qui en approchaſſent; La veuë meſmes en eſtoit defendue à tous autres, par le moien d'vn voile pendu* Voile. *Chryſoſt. in hom. ad pop. Antioch. & hom. 36. in 1. Cor.* *Tertul. in apol.*

au deuant. Et en ces choſes indifferentes, l'Egliſe Ancienne s'accommodoit prudemment, ſoit aux Iuifs, ſoit aux Gentils. Tout ce grand apparat eſt venu long temps depuis; l'Egliſe par la corruption de ce ſiecle, paſſant peu à peu; de l'interieur, à l'exterieur; du centre, à la circonference; de la ſubſtance, à la circonſtance; de la diſcipline de Chriſt, à l'Empire du monde.

OR CES ſacremens eſtans là diſpoſez, nous auons dit, quelle eſtoit la façon de les benir, conſacrer, diſtribuer aux fideles; auec quelles prieres, quelles ſainctes paroles, &c. Mais vne circonſtance nous reſte; Si ces prieres, ſi ces paroles ſe prononçoient en lãgage entendu du cõmun peuple, ou non. Ce qui nous eſt contentieux auec nos Aduerſaires.

CHAP. V.

Que tout le Seruice ancien ſe faiſoit en langage entendu du peuple: & par quels degrez il s'eſt changé.

Le Seruice de l'Egliſe Iudaïque, entendu de tous.

CERTES, le ſoin qu'il a pleu à Dieu auoir de l'inſtruction de ſon peuple, par tout le cours de l'Egliſe, nous deuſt vuider cette queſtion, en vn mot: Celui qui a voulu que tout ſon peuple ſceuſt toute ſa Loi; toutes les ceremonies meſmes d'icelle, ſur le doigt: Qui en commande tant la ſcience; en condamne ſi aſprement l'ignorance: Qui veut que elle ſoit en fronteau ſur le front, en miroir deuant les yeux; que le pere l'enſeigne à ſon enfant, aux champs, & en la maiſon; au lict, & debout, &c. N'aura point voulu qu'elle lui fuſt cachee, ſous la barbarie d'vne langue non entenduë, i. fermee à clef, baillee en chiffre, pour ne la comprendre point. Celui pareillement qui commande ſi expreſſément

aux peres d'enſeigner à leurs enfans, la cauſe de l'inſtitution de ſes ſacremens, de la Paſque nommément, à laquelle noſtre ſaincte Cene a ſuccedé: Qui veut que les enfans en interroguent les peres; que les peres en reſpondent aux enfans, meſmes ſous les voiles de l'Ancien Teſtament, & ſous la pedagogie de la Loi; N'aura point entendu que ſon peuple fuſt enſeigné en langue non entendue; n'aura point pris à honneur & veneration, d'eſtre prié, d'eſtre ſerui d'eux, ſans intelligence. Et de fait, les ſacremens de l'Ancienne Loi ſont inſtituez en langue Hebraïque, qui eſtoit vulgaire entre ce peuple; tout le Seruice ſe fait en cette langue: En icelle meſmes les Prophetes attachent leurs Propheties aux portes du Temple, en menace, ou en conſolation au peuple: Quand meſmes ils leur veulent donner terreur, ils les menacent de langue barbare & eſtrangere, de levres qu'ils n'entendront point. Et S. Paul en tire cette cõcluſion; *Les langues donc*, dit-il, *ſont en ſignes non aux croians, mais aux infideles.* 1. Cor. 14. Et n'eſt ici à alleguer, Que depuis le temps d'Eſdras, iuſques à Chriſt, le peuple auoit appris la lãgue Chaldaïque, ſous la captiuité; & que neantmoins l'Eſcriture ſe liſoit touſiours en langue Hebraïque en l'Egliſe. Car la queſtion n'eſt pas, En quelle langue elle ſe liſoit: mais, Si elle eſtoit entendue du peuple, ou non. Eſdras lui-meſme en ſoit creu; *Le Sacrificateur Eſdras*, dit-il, *apporta la Loi deuant vne multitude d'hommes & de femmes, & de tous ceux qui pouuoient entendre.* Nehem. 8. 2. La voila donc entendue, iuſques aux femmes. *Il la leur lit deuant la place, depuis l'aube du iour, iuſques à midi: & les aureilles de tout le peuple ſont attentiues au liure de la Loi.* Nehem. 8. 3. A quoi cette attention; qu'en intention d'entendre? Mais qui plus eſt, *Ils leurent eux-meſmes diſtinctement*, dit-il, *& ouuertement pour l'entendre; & l'entendirent, en la liſant.* Nehem. 8. 8. Qu'eſt cela proprement, ſinon lire Eſdras, ſans le vouloir en-

tendre ? Mais dient-ils ; Il eſt dit, qu'Eſdras & les Leuites expliquerent la Loi au peuple. Certes, (& il appert) le ſens de la Loi; & non les termes : car ce meſme chapitre nous a dit, qu'ils les entendirent. Et ainſi eſt il dit, que noſtre Seigneur interprete Eſaie en la Synagogue ; dont le peuple eſt raui : les Eſcritures auſſi aux diſciples en Emaus : Que Philippes expoſoit le 53. d'Eſaie à l'Eunuque. Qui croira que ce grand perſonnage n'entendiſt pas les mots, puis qu'il liſoit ? puis meſmes qu'il demande, ſi le Prophete parloit de lui, ou d'vn autre ? Mais il n'entendoit pas que cette Prophetie eſtoit du Chriſt. Car quãt à ce qu'ils veulent faire croire, que les Iuifs n'entendoient point Hebrieu, ſous ombre de quelques mots, que la hantiſe des Chaldeens auoit coulez en leur langue : pourquoi donc noſtre Seigneur euſt-il dit aux peuples ; *Examinez les Eſcritures?* Et comment les Iuifs de Beroé l'euſſent-ils fait autrement? Et que diront-ils à ce qui eſt és Actes, que S. Paul harangua le peuple en Hebrieu ; que le peuple l'oiant parler en cette langue, lui donne plus de ſilence ? Et s'ils ne l'entendoient point ; d'où vient donc, que quand il parle d'aller aux Gentils ; ce peuple ſe mutine, & s'eſcrie ; *Que cet homme ſoit oſté de la terre, il n'eſt pas conuenable qu'il viue ?*

Nehem. 8. v. 7. & 9.

Luc 24. 27. Act. 8. 35.

Iean 5. 39. Act. 17. 11.

Act. 21. 40. 22. 2. & 21.

Sous le Nouueau Teſtament de meſmes.

OR NOVS en demeurons donc là ; Que ſous l'Ancien Teſtamẽt, le Seruice de Dieu a eſté fait en lãgue entenduë du peuple : ſous le Nouueau, qui croira autrement ? que la lumiere ſoit moins claire que l'ombre ? la pleine ſcience plus rude que les rudimens? Certes, noſtre Seigneur eſt venu pour deſuelopper les myſteres cachez deuant tous les ſiecles ; pour les deſploier aux Iuifs & aux Gentils, à toutes nations, à toutes langues. *Et deuant lui*, dit l'Apoſtre, *il n'y a diſtinction du Iuif au Grec, ni du Grec au Barbare.* Penſons donc, que tout ce qui a ſerui à l'eſclairciſſement

Gal. 3.

de ſes ſaincts myſteres; à l'inſtruction des Chreſtiens; lui aura eſté aggreable. Ne penſons point que ce qui en pourroit obſcurcir la clarté, ait peu proceder de ſon exemple; moins encor de ſon commandement. Il inſtituë ſa ſaincte Cene entre ſes diſciples : Qui doute, que toutes les paroles d'icelle n'aient eſté par lui prononcees en la meſme langue, dont il auoit accouſtumé d'vſer auec eux ? Il veut qu'à ſon exemple, elle ſoit celebree en ſon Egliſe : qu'en icelle nous annoncions ſa mort iuſques à ce qu'il vienne. Quelle façon d'annoncer; prononcer vn langage que le peuple n'entend point ? Cependant, parce qu'il faut que ſon Euangile, ſa mort, & ſa reſurrection ſoient preſchees à totues nations ; & que la multitude des langues y euſt apporté du retardement; il enuoie ſon Eſprit en lãgues de feu à ſes Apoſtres; il octroie & continuë le don des langues, vn aſſez long temps à ſon Egliſe. Ceux qui dient, que ce meſme iour de Pentecoſte la Meſſe fut inſtituee, & qui veulent neantmoins que pour toute la Chreſtienté elle ſe die en Latin; qu'ils nous dient donc, en quelle langue elle y fut dite, ſi ce ne fut qu'en vne; ou quelle lãgue en fut exceptee, ſi ce fut en toutes? Viẽnent puis quelques-vns à abuſer de ce don, en vanité, en oſtentation en l'Egliſe. Que leur dit S. Paul ? *Les langages*, dit-il, *ſont pour ſignes proprement, non aux croians, mais aux infideles : Ils nous ſont donnez à edification, non à confuſion. Si vous prononcez langage non entendu, vous parlez en l'air; vous eſtes barbares les vns aux autres ; inutiles comme la trompette, qui donne vn ſon qu'on n'entend point. Si tu benis d'eſprit, & non d'intelligence ; le ſimple populaire qui ſera là, comment reſpondra-il, Amen, à ton action de graces? comment ſera-il edifié de toi* ? Et la concluſion eſt, apres toutes ces maximes, de la moindre deſquelles nos Aduerſaires ne peuuent s'eſchapper ; *I'aime mieux prononcer en l'Egliſe cinq paroles en mon intelligẽce*, i. entenduës ; *que* 1. Cor. 14.

dix mille paroles en langage, aſçauoir non entendu, &c. Et peu apres ; *I'enſeigne ainſi en toutes les Egliſes : Si quelcun eſt ſpirituel, qu'il entende ce que ie vous eſcris, que ce ſont commandemens du Seigneur.* S'ils doutent de l'expoſition de ce paſſage ; oions ſur icelui les Docteurs.

Hieron. in 1. Cor. 14. S. Hieroſme l'expoſant exprez : *Toute parole qui n'eſt point entenduë, doit eſtre eſtimee barbare.* Item; *L'eſprit ſignifie ici la langue; comme quand il a dit; Qui parle langue, c'eſt à dire incognue.* Il ne s'enquiert point ſi elle eſt

Ambroſ. in 1. Cor. Latine, ou Grecque. S. Ambroiſe; *Ceci eſt dit à l'occaſion des Iuifs, qui és Sermons & Oblations vſoient entre les Grecs de la langue Hebraïque.* Si eſtoit-ce la ſaincte langue ; celle des Patriarches : Et il dit, *Es oblations* nommément, i. en l'adminiſtration des ſacremens: Comme de fait, il ſemble qu'en ce mot de εὐχαριστεῖν, S. Paul vueille parler de la ſaincte Cene. Item ; *Si tu benis d'eſprit,* dit-il; *Il parle de celui qui parle à ſoi d'vne langue à lui cognuë : & dit, qu'il rend bien graces, parce qu'il ſçait ce qu'il dit ; mais vn autre,* dit l'Apoſtre, *n'en eſt pas edifié : Parce que ſi vous-vous aſſemblez pour edifier l'Egliſe, il y faut dire choſes que les auditeurs entendent. Car que ſert-il, que quelcun y parle vn langage que ſeul il entend ; & que l'auditeur n'y profite rien ? Ains il doit ſe taire en l'Egliſe, afin que ceux-là parlent, qui peuuent profiter aux auditeurs.* Et ſa concluſion eſt; *Ainſi l'ignorant, qui n'entend point, ne peut dire, Amen : car il ne ſçait point la fin de l'oraiſon, pour y reſpondre ce mot, qui eſt la confirmation de la benediction en ſon endroit.* S. Baſile fait cette queſtion, traittant ce meſme paſſage;

Baſil. in Reg. contract. *Comment,* dit-il, *l'eſprit de quelcun prie-il, & neantmoins ſon intelligence eſt infructueuſe ? Ceci,* dit-il, *doit eſtre nommément entendu de ceux qui font les oraiſons en langue incognuë aux eſcoutans. Car quand les paroles de l'oraiſon ſont non entenduës des aſſiſtans ; l'intelligence de celui qui prie, eſt infructueuſe ; entant que perſonne n'en reçoit profit.* Chryſoſtome; *S. Paul veut dire, Si ie ne dis cho-*

Chryſoſt. in 1. Cor. 14.

ſes que facilement & clairement vous puiſſiez entendre, & que ie vueille ſeulement monſtrer que ie ſçai des langues; vous vous en allez ſans fruict : car quel peut eſtre le fruict d'vne parole non entenduë? Vous tout de meſmes, ſi vous ne prononcez vne voix ſignifiante, vous parlez au vent, i. à perſonne. Item; *Si l'indocte n'entend point ce que tu pries, il n'eſt point edifié, il ne peut preſter ſon conſentement à tes prieres : Tu parles au vent, & par conſequent en vain.* Item; *Toi qui parles langage non entendu, s'il n'y a point d'interprete, tai toi : car en l'Egliſe ne ſe doit rien faire de ſuperflu, rien à oſtentation. Que cettui-là parle à Dieu, & à ſoi, i. en ſon eſprit, ſans bruit, & à part ſoi.* Theodoret; *L'Apoſtre commande que tout ſe face à edification en l'Egliſe : & pource*, dit-il, *celui qui a le don des langues, qu'il prie Dieu, de lui adiouſter le don d'interpreter, afin de pouuoir ſeruir à l'Egliſe : car le fruict de celui qui parle, c'eſt l'vtilité des auditeurs; ce que n'a point celui qui parle langage non entendu. Il appelle donc l'eſprit, le don des langues; mais l'intelligence, l'explication de ce qui ſe dit, &c.* Oecumenius, qui a recueilli de tous les Peres Grecs; *Il appelle l'eſprit, le don ſpirituel des langues; l'intelligence, la faculté de bien interpreter ce qu'on dit : Prier donc d'eſprit, ne tend qu'à ſon propre profit; prier d'intelligence, à l'edification du prochain. Et pourtant, quand il dit; Si tu benis d'eſprit, il veut dire; En telle ſorte, que tu t'entendes ſeul, & que tu ne ſois pas entendu, &c.* A quoi adiouſtoit Chryſoſtome; *Et il y a autant de difference de l'vn à l'autre, que de toute l'Egliſe, à vn homme; d'edifier l'Egliſe, ou ſeulement ſoi-meſmes.* Iuſtinian l'Empereur en ſa Nouuelle, où il commande aux Miniſtres de l'Egliſe, de faire le Seruice diuin, en langage clair & entendu, n'a point autrement expoſé ce paſſage : *Ainſi*, dit-il, *le nous enſeigne le diuin Apoſtre, en ces mots; Si tu benis ſeulement d'eſprit, le ſimple peuple comment dira-il, Amen, ſur ta benediction; veu qu'il n'entend pas ce que tu dis?* Iuſques à emploier le bras

Idem in hom. 36.

Theodor. in 1. Cor. 14.

Iuſtin. Nouel. 123. §. interdicimus.

seculier contre ceux qui feroient au contraire. Non plus que le Concile d'Aix la Chappelle, qui dit; *La voix & l'entendement de ceux qui chantent à Dieu, doiuent s'accorder : afin que ſoit accompli ce que dit l'Apoſtre ; Ie chanterai d'eſprit, ie chanterai auſſi d'intelligence.* Haimo, Eueſque de Halberſtat, ſous Loïs, fils de Charles Magne ; *Ie ſuis Grec*, dit-il, *& toi Hebrieu; ſi ie te parle Grec, ie ſemblerai barbare. Ie prononce le Symbole en Grec, parce que ie l'ai trouué ainſi eſcrit, & ie ſuis Latin ; ie te ſuis barbare, &c. Si donc*, dit-il, *vn idiot t'aſſiſte ; vn homme qui ne ſçait que ſa langue maternelle; & tu dis ta Meſſe en langue non entendue ; comment te reſpondra-il, Amen, qui ne ſçait que tu dis? &c. I'aime donc*, dit-il, *mieux cinq paroles en l'aſſemblee des fideles, par eux entendues, que dix mille autrement, qui ne profitent point.* Et le Cardinal Hugo de meſmes. Brief, Lyranus expliquant ce paſſage en ſon lieu ; *L'Apoſtre parle ici de l'oraiſon publique : Que ſi le peuple entend la benediction du Preſtre, il en eſt bien mieux reduit à Dieu, & plus deuotieux à dire, Amen.* Et Thomas apres lui ; *Qu'en la Primitiue Egliſe, le Seruice eſtoit celebré en langage entendu.* Et la maxime de S. Auguſtin reuient là; *Que nul n'eſt edifié, oiant ce qu'il n'entend pas.*

Haimo in 1. Cor. 14.

Hugo Cardinal. in 1. Cor. 14.

Auguſt. l. 12. de Geneſ. ad lit. c. 8.

MAIS apres l'Inſtitution de noſtre Seigneur, & de ſes Apoſtres; s'enſuit que nous voions, quelle en a eſté la Prattique en l'Ancienne Egliſe. Et premierement eſt à noter, que la forme du Seruice public eſtoit telle, que le peuple reſpondoit au Preſtre : Il falloit donc, cõme dit l'Apoſtre, qu'il l'entendiſt; mais qui plus eſt, que tous reſpondiſſent à tous; le peuple faiſant ſa partie en l'Office, non moins que le Clergé: ce qui ne ſe pouuoit faire commodémẽt, ſans intelligence. S. Paul dit; *Comment celui, qui ſupplet locum idiotæ, qui tient la place de perſonne priuee, dira-il, Amen?* S. Hieroſme, *Il parle des Laics, & non des Eccleſiaſtiques.* Chryſoſtome & Oecumenius de meſmes. Theodoret; *Il appelle idiot,*

Prattique de l'Ancienne Egliſe.

Theodor. in 1. Cor. 14.

celui qui eſt en l'ordre des Laics ; comme meſmes nous appellons idiotas, ceux qui ſont hors de la milice. Et tous les Anciens en teſmoignent l'vſage. Clemẽt Alexandrin; *En leurs oraiſons ils n'ont qu'vne voix commune, qu'vn meſme eſprit.* Iuſtin en la deſcription de la ſaincte Cene; *Tout le peuple,* dit-il, ἐπευφημεῖ, ἀμὴν, *crie en maniere d'approbation, Amen.* Et Denys pretendu Areopagite, en meſmes mots. S. Hieroſme; *Toute l'Egliſe comme vn tonnerre retentit, Amen.* Chryſoſtome ; *Les prieres ſont communes au Preſtre, & au peuple; Ils diſent l'oraiſon enſemble : Le peuple prie pour le Preſtre ; le Preſtre pour le peuple, &c.* Item; *Tout ce qui eſt de l'Euchariſtie, eſt commun à tous deux ; toute la ſacree Liturgie leur eſt commune. Que t'eſmerueilles-tu donc, ſi tu les vois en leurs oraiſons parler enſemble ?* S. Baſile ; *Hommes & femmes & enfans eſpandent leurs prieres à Dieu : vous diriez que ce ſont des flots qui battent vn riuage.* En vn autre lieu, il deſcrit comme ils chantoient les Pſalmes mi-partis, entre-laſſez de prieres, meditans profondement, & d'vn zele ardant, ce qu'ils chantoient. Cela, en conſcience, ſe peut-il dire de gens qui n'entendent rien de ce qu'ils diſent? Or de ceci que s'enſuit-il, ſinon, puis que le Laic pour dire, Amen, entendoit le Seruice; que tous les Laics, qui tous auoient à reſpondre, & faiſoient partie d'icelui, auoient auſſi à l'entendre : & par conſequent, que le Seruice de l'Ancienne Egliſe eſtoit en langue entendue d'vn chaſcun: Et comment d'vn chaſcun, ſi elle n'eſtoit vulgaire?

L. 7. Stromat.

Iuſtin in apol. 2.

Hieronym. in 2. proœm. ad Galat.

Chryſoſt. in 2. Cor. hom. 18.

Baſil. in Exa. hom. 4.

Idem epiſt. 63.

LES PREVVES de cette Prattique ſe peuuent encor donner plus claires, par la deduction des nations. En l'Egliſe de Hieruſalem & és circonuoiſines, nul n'eſt en doute, qu'ils n'vſaſſent és prieres publiques, de l'Hebraïque; laquelle nous auons monſtré auoir eſté entendue du commun. Mais afin qu'ils ne dient, que cette langue eſt l'vne des trois qui furent ſanctifiees par le tiltre de la Croix de noſtre Sei-

Prouuee par toutes nations.

Theodor. l. 4. c. 29.

gneur; Theodoret nous dit, que Ephrem, vn Archidiacre de la ville d'Edeſſe en Syrie, vſoit de la Syriaque, corrompuë de l'Hebraique; que ſes homelies eſtoient en cette langue; ſes cantiques meſmes, qui ſe chantoient, dit Sozomenus, en l'Egliſe Syriaque. Car pour la langue Grecque, Theodoret & Amphilochius teſmoignent qu'il l'ignoroit. Or eſtoit-ce plus de 400. ans apres la mort de noſtre Seigneur. S. Baſile, apres auoir dit, comme toute l'Egliſe chantoit enſemble, & s'eſchauffoit en la meditation de ce que elle chantoit; ce qui ne peut aucunement eſtre entendu d'vne langue non entendue, adiouſte ces mots; *Si vous nous fuiez, dit-il, pour cela; fuiez donc les Egyptiens, les Lybiens, les Thebains, les Paleſtins, les Arabes, les Phœniciens, les Syriens, les Euphratiens: car entre tous ceux-là, les veilles, les pſalmodies, les prieres communes ſont en honneur.* S. Hieroſme de meſme; *Maintenant,* dit-il, *les voix & les levres de toutes gens reſonnent la mort & la reſurrectiõ de Chriſt. Ie laiſſe les Hebrieux, les Grecs, les Latins, que noſtre Seigneur a dedié par le tiltre de ſa Croix: mais la ſauuage nation des Beſſes, tous ces peuples veſtus de peaux, qui ſouloient autrefois immoler les hommes, ont rompu l'aſpreté de leur langue, en hymnes Chreſtiens: & la voix auiourd'hui de tout le monde, c'eſt Chriſt.*

Hieremy. de Eccleſ. ſcriptor. Baſil. ep. 63.

Hieron. ad Heliodor. in epitaphio Nepotian.

Encor de ce temps les Maronites ont leur Office en langue Chaldee; les Armeniens, en langue Armenienne; les Abyſſins, en langue Abyſſine; & ceux-ci nommément, qui font telle portion du nom Chreſtien, que tout ce qui reſpond auiourd'hui à l'Eueſque de Rome, ne monte pas d'aduantage. Es Egliſes qui viuent à la Grecque, la Liturgie a eſté retenue en Grec, par tout où cette langue s'eſt eſtendue: Appert par les Liturgies attribuees à S. Baſile, à S. Chryſoſtome; par l'vſage meſmes de la Grece. Mais afin qu'ils n'attribuent cela, ou à la dignité de la langue, ou à la prerogatiue qu'ils pretendent acquiſe par le tiltre

tiltre de la Croix ; là où la langue n'eſt point Grecque, encor que l'Egliſe ſoit à la Grecque ; l'Office eſt en la langue vulgaire du païs, & non en Grec. Appert, par les Egliſes de tout ce grand Empire de Moſcouie & de Ruſſie ; eſquelles autre langue n'eſt recognuë en tout le Seruice, que la vulgaire ; encor qu'ils recognoiſſent le Patriarche de Conſtantinople, & la Confeſſion Grecque.

Meſmes par la Latine.

EN L'EGLISE Latine, ou Occidentale, ne penſons point qu'il y ait eu autre reigle. La langue Grecque, dit Ciceron, alloit de ſon temps preſque par tout : la Latine auſſi, à cauſe de l'Empire, s'eſtoit fort eſtenduë : C'eſt pourquoi il y a apparence, qu'en pluſieurs regions de l'Occident, le Seruice ſe faiſoit en Latin. Mais tant y a, que la reigle s'y trouuera generale ; Que ſoit en Latin, ſoit autrement ; il ne ſe faiſoit és anciennes Egliſes Occidẽtales, non plus qu'és autres, qu'en langue entendue des eſcoutans. La vulgaire en Italie, eſtoit la Latine ; & pource nous en ſommes d'accord : és prouinces voiſines, Heſpagne, Gaule, &c. il y a apparence, que l'Empire en plantant ſes loix, y auoit auſſi prouigné ſa langue : comme de fait, ces prouinces eſtoient dites parler Romain, i. la langue de l'Empire ; encor que leur langue primitiue n'y fuſt pas du tout abolie. Mais s'il demeure douteux, ſi le Seruice s'y faiſoit en Latin ; il demeure neantmoins certain, qu'il ſe faiſoit en langue cognue du peuple. Sulpice en la vie de S. Martin ; *Comme le Lecteur*, dit-il, *a qui appartenoit ce iour-là de lire, fuſt retenu par la preſſe ; vn des aſſiſtans prenant le Pſaultier, ſe prit au premier verſet qu'il rencontra : Or le Pſalme eſtoit, De la bouche des enfans & des allaictans tu as parfait ta loüange, &c. Ce paſſage leu, s'eſleua vn cri du peuple, dont les aduerſaires furent confus.* Le peuple certes s'eſmeut de ce qu'il entend. Il eſt tout clair : car ſi cette lecture ſe faiſoit auiourd'hui, au milieu de noſtre populaire

Sulpic. in Vita Martin.

François ; il eſt certain, ſelon l'ignorance qui y domine, que nul n'en ſeroit eſmeu à crier; parce que nul n'y prendroit garde. De l'Heſpagne, que le Latin y fuſt anciennement familier; appert, par les veſtiges de la langue; par les loix que les Goths meſmes y donnerent; le Code Gotthique qu'on appelle, qui eſt eſcrit en bon Latin; par ces grands perſonnages qui en ſont ſortis, lumieres de la langue Latine; Lucain, les Seneques, & pluſieurs autres. Dont dit l'vn de leurs hiſtoriens; que ſi les Goths & les Mores ne fuſſent point venus en Heſpagne, le langage des Heſpagnols ſeroit auſſi pur, que celui des Romains du temps de Ciceron: Et pourtant ſi l'Office y eſtoit en Latin, il y eſtoit vulgaire: s'il n'y eſtoit vulgaire, en vain euſt dit Iſidore, Archeueſque de Seuille; *Que lors qu'on chante en l'Egliſe, il faut que chaſcun chante; lors qu'on prie, que chaſcun prie:* Car quel mouuement peut donner à l'eſprit, ou vne pſalmodie, ou vne priere non entenduë? Ainſi de l'Angleterre. Le langage de leur Iſle eſtoit particulier; le Latin n'y eſtoit que par les Colonies des Romains. Ils veulẽt que la doctrine Chreſtienne y ait eſté eſtablie dés le tẽps de Ioſeph d'Arimathee: Chryſoſtome toutefois dit, que ce fut enuiron ſon temps. Et neantmoins S. Gregoire dit, que de ſon temps la langue des anciens habitãs de la grand' Bretagne, dite auiourd'hui Angleterre, n'auoit qu'vn *barbarum frendere, vn gronder barbare.* Où donc s'y pouuoit trouuer le Seruice en Latin? Mais la verité eſt, comme les Ieſuites Anglois le confeſſent, que le Moine Auguſtin, enuoié par Gregoire, y changea & la forme, & la langue du Seruice: & n'en peuuent repeter l'antiquité de plus loin. Ils dient; Il ne ſe peut au moins nier, que le Seruice Latin ne fuſt és Egliſes d'Afrique. Adiouſtons dõc auſſi, que la lãgue Latine y eſtoit commune entre le menu peuple: Appert; car les Sermons de S. Cyprian, & de S. Auguſtin, Eueſ-

ucius Marm. iculus l. 5.

Iſidor. de Eccleſ. Offic. c. 10.

Gregor. in Iob. c. 27.

ques d'Afrique, se faisoiēt en Latin. Or sommes-nous d'accord auec nos Aduersaires; Que les Sermons ont touſiours esté faits, & se doiuent faire, pour l'instruction du peuple, en langue vulgaire; parce, dient-ils, qu'ils s'addressent proprement au peuple; les Prieres, à Dieu. Mais d'ailleurs, S. Augustin dit, qu'estant nai en la ville de Tagaste d'Afrique, il auoit appris la langue Latine, *inter blandimēta nutricum, entre les caresses des nourrisses*, i. au maillot: Elle estoit donc cognuë iusques aux nourrisses. Item; *Afin*, dit-il, *que iusques aux plus idiots & ignorans sceussent que c'est de la cause des Donatistes, j'en ai fait exprez vn Psalme en Latin, afin qu'il leur demeurast en la memoire.* Elle l'estoit donc iusques aux plus rudes. Et parce que le peuple ne la parloit pas bien correct, S. Augustin s'accommode à leurs solœcismes; disant *Ossum, pro os*: & quelquefois prenāt vn cas pour l'autre. *Parce*, dit-il, *qu'il vaut mieux que les Grammairiens nous reprennent, que si les peuples ne nous entendoient point.* Brief; *C'est*, dit-il, *vn Prouerbe Punique: Ie le vous dirai en Latin, parce que vous ne sçauez pas tous la langue Punique.* La Latine donc estoit plus cognuë en Afrique, que la Punique mesmes. Mais voulez-vous voir, que là où la langue Latine n'auoit point de lieu; l'Eglise ne s'y obligeoit point? En tout l'Illyriq le Seruice se faisoit en langue Dalmatique; & S. Hieroſme mesme le traduit en leur langue: & nos Aduersaires en sont d'accord, & qu'il y est obserué iusques à ce iourd'hui. En cette partie d'Italie aussi, qu'on appelle la grande Grece, opposee à la Sicile; il se dit en Grec, parce que la Grecque y estoit vulgaire. En Allemagne, iusques à la Reformation pretendue de Boniface, c'est à dire apres l'an 800. pareillement: Iusques là, que l'Abbé Vvalafridus dit, que de son temps encor, les regions Septentrionales auoient leur Seruice, en langue Allemande. Et Æneas Syluius, depuis Pape Pie II. nous

Augu. l. 1. Confess. c. 14.

Idem l. 1. Retract. c. 20.

Idem in Psalm. 118.

Eccius de Missa Latina.

Vvalafr. c. 7.

Æneas Sylu. hiſtor. Boëm. c. 13.

recite apres pluſieurs autres; Que comme Cyrillus & Methodius euſſent conuerti à la foi Chreſtienne, quelques peuples de la langue Sclauonne, & fuſſent venus prier le Pape, enuiron l'an 800. qu'il leur fuſt permis de leur adminiſtrer le Seruice en langue vulgaire; Sur ce que le Conſiſtoire heſitoit, auroit eſté ouïe vne voix, comme du Ciel, en ces paroles; *Omnis ſpiritus laudet Dominum, & omnis lingua confiteatur ei; Que tout eſprit loüe le Seigneur; que toute langue le recognoiſſe.* Et de fait, tout ce qu'alleguent nos Aduerſaires au contraire, eſt plus de 600. ans apres noſtre Seigneur: aſçauoir depuis que les Papes, pour affermir leur authorité, entreprirent, comme nous auons dit ailleurs, de donner le formulaire du Seruice Romain, aux nations, en aboliſſant l'ancien; & meſmes en langue Romaine: dont aucuns attribuent le commencement au Pape Vitalian, enuiron l'an 700. Or cet ancien vſage de l'Egliſe, eſt pour reuenir à ces belles maximes des anciens Docteurs; *Ce que nous chantons*, dit S. Auguſtin, *d'vne voix accordante, aduiſons auſſi que nous le comprenions d'vn cœur clair & ſerain.* Et S. Baſile conformément; *Que la langue chante, mais que l'entendement en meſme temps ſonde le ſens de ce qui ſe chante.* Et Caſſiodore; *Ce que nous chãtons, que ce ſoit en l'entendant: car rien ne ſe peut faire ſagement, ſans l'entendre.* Ce qui, ſelon la doctrine de la Papauté, ne ſe pourroit point. Et Iuſtinian l'Empereur, pour preuenir tels abus, y met la main, enuiron le temps que le Pape s'efforçoit de les introduire; en ces mots; *Nous voulons*, dit-il, *que les Eueſques & les Preſtres celebrent l'oblation, & les prieres du Bapteſme, à haute voix, qui puiſſe eſtre entenduë du peuple, afin qu'il ſoit eſmeu à plus grande deuotion à louër Dieu, &c.* Alleguant, pour confirmation de ſon ordonnance, les paſſages de ſainct Paul, 1. Corinth. 14. & les menaçant aſprement, de l'horrible Iugement de Dieu, s'ils faiſoient

Auguſt. in Pſal. 18.

Baſil. in Pſalm. 28.

Caſſiodor. in Pſ. 46.

Iuſtin. Nouell. de diuerſ. Eccleſ. c. 123.

au contraire. Et n'eſt à receuoir, ce qu'ils dient, que cette ordonnance n'obligeoit que l'Egliſe Grecque. Car on ſçait aſſez, ſi le droict Romain a obligé tout l'Empire; & meſmes celui que compoſa Iuſtinian: Et ſon intention en ſes loix Eccleſiaſtiques, eſt cognue par ces mots; *Leſquelles nous entendons valoir, non en la vieille & nouuelle Rome ſeulement, mais ſans aucune borne par tout le monde.* Charles Magne à meſme intention, ordõne que le peuple ſçache & entende ce qu'il demande à Dieu, ce qui ſe dit en la Meſſe; & non le Preſtre ſeulement. Ainſi auons nous ſuffiſamment prouué ce que dit Origene en vn mot; Que tous les peuples de ſon temps louoient & inuoquoient Dieu en leur propre langue. Dont dient auſſi Thomas & Lyranus ſur l'Epiſtre 1. aux Corinth. c. 14. Que l'vſage de la Primitiue Egliſe eſtoit ſans doute tel; & à cette occaſion, plus deuotieux. Et Iean Belet y adiouſte; *Et que ferons-nous*, dit-il, *en ce temps, qu'il y en a ſi peu qui entendent, ſoit de ceux qui eſcoutent, ſoit meſmes de ceux qui liſent? Si ce n'eſt, qu'il nous faille pluſtoſt nous taire, que chanter?* Brief, nos Aduerſaires, meſmes les plus obſtinez, ſont contraints de s'y rendre. Le Cardinal Caietan, qui dit; *Qu'il eſt plus à edification, de faire le Seruice en langage entendu du peuple & du Clergé; que non pas en Latin:* & en eſt repris par Ambroiſe de Compſe, & cenſuré par Sixtus Senenſis. Hardingus meſmes, qui *Recognoiſt que cela eſtoit neceſſaire en la rudeſſe de la Primitiue Egliſe*; qu'il nous die dõc, pourquoi moins en la noſtre? & qu'il mette la main ſur la conſcience; ſi les tenebres de celle-là ne vallent pas tout ce que nous appellons lumiere? ſes rudeſſes, plus que noſtre erudition? Et que ſera-ce donc, ſi nous concluons cette diſpute contre le Pape, par le Pape meſmes? Car voici Innocent III. qui dit; *Parce qu'en pluſieurs endroits, en vne meſme ville, ou dioceſe, il y a des peuples qui ſous meſme foi; vſent de diuerſes langues;*

Euſeb. de vita Conſtant. orat. 4.

C. de Iudic. L. propemod. C. de Epiſc. & Cleric. I. generaliter. Carol. l. 1. c. 70. & 173. l. 6.

Origen. contra Celſum l. 8. Thom. in 1. Cor. 14. Lyran. ibid.

Ioan. Belet. in Summa de diuin. offic.

Cardin. Caietan. in 1. Cor. 14.

Sixt. Senenſ. lib. 6. annot. 263.

Innoc. 3. Extrauag. de offic. iud. ordin.

nous commandons tres-eſtroittement aux Eueſques d'icelles, qu'ils aient à leur pourueoir de perſonnes capables, leſquelles ſelon la diuerſité des ceremonies, & langues, leur celebrent les offices, & adminiſtrent les ſacremens. Et le meſme eſt ordonné au Concile de Latran, c. 9. Ils dient, que cela ne s'entend que des deux langues, Grecque & Latine: nous en demandons preuue. Diſons au contraire, que ce fut à l'inſtance des diuerſes nations, qui auoient pris Conſtantinople. Or y auoit-il Allemans, François, Italiens, Anglois, &c. Ils repliquent, qu'au moins n'a-il point eſté obſerué: Et ie leur pourrois dire, que Leon X. permit bien aux Chaldeens & Syriens, leur Liturgie à Rome, en leur vulgaire. Mais qui ignore auſſi que les meilleurs Canons ſont negligez en l'Egliſe Romaine? Et notez cependant, que ce Decret eſt enuiron l'an 1200.

Concil. Lateran. c. 9.

ON DEMANDE; D'où vient donc cette mutation? Remarquons ici qu'elle n'eſt qu'en l'Egliſe Latine: car par tout ailleurs, le Seruice eſt entendu du peuple. Prerogatiue, partie d'ignorance, partie de malice; qui leur eſt eſcheuë par deſſus les autres. Mais comment encor en l'Egliſe Latine? Certes partie par le changement des langues; partie auſſi par le changement du Seruice, parce que le Pape Gregoire en entreprit le changement en l'Egliſe Latine; lequel les Papes ſucceſſeurs firent receuoir, cõme nous auons dit, par l'authorité des Princes; & ſur tout, de Pepin & Charles Magne; s'entre-preſtans la main les Papes & eux, les vns par la Monarchie ſpirituelle, les autres par la temporelle. Et afin que tout dependiſt de Rome, ils firent receuoir le Seruice par force en tout l'Occident; non ſeulemẽt ſelon l'ordre Romain, mais en langue Romaine. Et en furent promoteurs Remi, Archeueſque de Roüen, frere de Pepin, és Gaules; Boniface, Anglois, Archeueſque de Maiãce, en Allemagne; le Moine Auguſtin, Italien, Archeueſ-

La langue non entendue, en l'Egliſe Romaine eſt: & comment.

que de Canturberi, en Angleterre. Et depuis, ſelon que les natiõs infideles eſtoient ſubiuguees aux Princes Chreſtiens; le Seruice y eſtoit inſtalé en Latin, à la Romaine; comme en Suede, en Dannemark, en Saxe, en Bauiere, &c. Des langues auſſi, parce que les nations Septentrionales inonderẽt vn long temps tout l'Empire d'Occident; y planterent meſme leur Siege: dont aduint telle corruption des langues, & particulierement de la Romaine, qui y eſtoit receuë en la plus-part; que peu à peu le commun peuple ne l'entendoit plus: Tant s'eſtoit par ſucceſſiõ de temps, renduë la langue vulgaire, diſſemblable à elle-meſmes, c'eſt à dire à la Romaine, telle qu'elle ſe ſouloit & parler, & eſcrire. Ce que nous voions eſtre aduenu en Italie, en Heſpagne, en Gaule; où les langues d'auiourd'hui furent premierement dialectes; puis corruptions de la langue Latine. Demeurant donc touſiours le Seruice Latin, & le langage populaire s'y changeant; ce Seruice qui premierement eſtoit intelligible au peuple, lui deuint barbare, i. non entendu; les Prelats ne prenans pas le ſoin de le ramener à la premiere inſtitution; ſoit endormis en nonchalance, ſoit prenans en patience d'exceller en cela par deſſus les Laics; & les meilleurs opprimez de l'authorité du Pape. Ne plus ne moins qu'il nous ſeroit aduenu en France, parce qu'on y plaidoit du commencement en Latin, que toutes les eſcritures s'y faiſoient en Latin; encor que le commun, par le changement ſuruenu, ne l'entendiſt pas: A quoi neantmoins nos Rois, qui veilloient plus ſur les biens du peuple, que les Eueſques Romains ſur leurs ames; auroient bien ſceu pourueoir par leurs Ordonnances.

CHAP. VI.

Qu'en la Primitiue Eglise, & long temps depuis, les sainctes Escritures se lisoient entre le peuple, en toutes langues.

L'Escriture traduite en toutes langues, dés les premiers temps.

LA LITVRGIE donc, ou Seruice diuin, par vn long espace furent conseruez en l'Eglise, en langue vulgaire; suiuant le precepte de S. Paul, *Que tout se face à edification en l'Eglise*. Et n'y entra que bien tard cette maxime de l'Eglise Romaine; De tenir le peuple en ignorance de son salut; D'attacher sa conscience, & sa science, à celles d'vn Curé, pour abuser puis apres de sa simplicité, soit en vaine superstition, soit en subiection seruile. Les sainctes Escritures du Vieil Testament, nous disent-ils, furent escrites en Hebrieu; du Nouueau, en Grec; non en autre langue. Ainsi soit, parce que la langue Hebraique estoit celle d'Israël, auquel la Loi estoit proprement addressee; la Grecque aussi fort cõmune, cognue à tout l'Orient, où premierement se prouigna le Christianisme. Mais, quelle prerogatiue nous alleguent ils pour la Latine? Qu'ils dient donc, que l'Euangile fut neantmoins annõcé de bouche en toutes langues; & pource fut enuoié ce don à l'Eglise: & si tost qu'il y cessa, ces sainctes Escritures, tant du Vieil, que du Nouueau Testament, se trouuerent pour supplément d'icelui, traduites en plusieurs langues; en Hebrieu, en Syrien, en Arabe, en Scythe; comme l'histoire Ecclesiastique nous fait foi. Que cette diligence fut continuee par les bons Pasteurs, à mesure que la cognoissance de Christ s'achemina par le monde. Dont nous voions que S. Hieroſme traduit les saincte Escritures en langue Dalmatique; Chrysostome, en langue Arme-

Hieronym. in epi. ad Sophron.

nienne ; Vlphilas, Eueſque des Gots, en Gotthique; Methodius, en Sclauonique : & leurs traductions ſe trouuent encor & en eſtre, & en vſage. Que ce meſme zele fut ſuiui en fin, en toutes les Egliſes; dont nous auons encor les Euangiles en langue Ethiopique; le Pſaultier, en Egyptiaque, meſmes en Indien; imprimez toutefois en characteres Syriaques ; les cinq liures de Moyſe, en langue Perſique ; le Pſaultier, & tout le Nouueau Teſtament, en Gotthiq, ou ancien Friſon : toute la Bible, dés le temps d'Etelſtanus, Roi d'Angleterre, i. il y a 900. ans, en langue Britannique, &c. Et pourtant, dit Chryſoſtome; *Les Syriens, Egyptiens, Indiens, Perſiens, Ethiopiens, & autres nations innombrables, ont la doctrine celeſte tranſlatee en leurs langues; & par ce moien ont depoſé leur barbarie, pour philoſopher a bon eſcient.* Theodoret; *Les liures Hebraïques ne ſont pas ſeulement traduits en Grec ; mais en Romain, en Egyptien, Perſique, Indique, Armenien, Scythique, Sauromatique; & brief, en toutes langues, dont les nations vſent encor auiourd'hui.* Tous ces bons Paſteurs, zelateurs del'inſtruction de leurs troupeaux ; toutes ces celebres Egliſes là n'auoient point encor eſtudié ſur le tiltre de la Croix, que les Eſcritures ne ſe pouuoient lire qu'en trois langues : parce certes qu'ils ne vouloient pas auſſi gaigner ce poinct, par vn tel ſubterfuge ; Que le pauure peuple, pour tenir ſa conſcience en hommage d'eux, n'appriſt ſon ſalut en aucune langue.

Georgius Patriarch. Alexan. in Vita Chryſo. Sixtus Senenſ. l. 4. in litter. L. K. Poſtellus in epi. ad Amroſium Theſeum.

Theodor. l. 5. de corrig. Græcor. affect.

QVOI qu'on en puiſſe dire, dient-ils ; il eſt, & a touſiours eſté dangereux, que le peuple euſt & leuſt l'Eſcriture ſaincte en vulgaire. Et à qui donc diſoit noſtre Seigneur, *Examinez les Eſcritures?* Et pourquoi toutes les Egliſes Chreſtiénes les auoient-elles ainſi traduites ? Mais qu'ils oient donc, eux qui font tant de bruit des Anciés, en quel danger ils mettoient les conſciences, par la lecture des ſainctes Eſcritu-

S'il eſt dangereux, que le peuple les liſe.

res ; en quel danger, ſi on les en veut croire, toute l'Egliſe. Certes, Irenee n'apprehendoit point ce danger, quand il diſoit des heretiques Valentiniens; *Que l'ignorance des Eſcritures les auoit menez à cette hereſie.* Il y trouuoit le preſeruatif; & nos Aduerſaires y craignent rencontrer le venin. Auſſi peu en reculoit-il les fideles, pour l'obſcurité : *Les Eſcritures*, dit-il, *ſont in aperto, ſont ouuertes & claires, ſans ambiguité: elles peuuent eſtre ſemblablement ouïes de tous.* Origene de meſmes, qui prit tant de peine de les traduire & publier en toutes langues : *Pleuſt à Dieu*, dit-il, *que tous fiſſions ce qui eſt eſcrit ; Examinez les Eſcritures: Elles ſont cloſes aux negligens; mais elles ſont trouuees de ceux qui cerchent & qui frappent à la porte.* Par icelles il veut que ſes paroiſſiens, ſes catechumenes, ſes diſciples examinent ſa doctrine. *Quand ie vous dis*, dit-il, *ce que ie ſens; examinez, & iugez vous autres, s'il eſt droict, ou non. Car nous deſirons*, dit-il ailleurs, *non ſeulement que vous oiez les Paroles de Dieu en l'Egliſe ; mais bien que vous-vous exerciez en icelles en vos maiſons, & meditiez en ſa Loi, iour & nuict.* Voire, afin qu'ils n'en redoutent la difficulté : *Quelque difficulté*, dit-il, *qui s'y rencontre ; ſi tu les lis, elles te profiteront: car ſi noſtre Seigneur nous trouue occupez és Eſcritures, non ſeulement il daigne repaiſtre en nous ; mais meſmes, s'il trouue ces viandes-là appreſtees chez nous, il nous y amenera le Pere*, &c. S. Hieroſme en fait vne reigle generale: *Il nous faut*, dit-il, *lire les Eſcritures de toute noſtre affection ; afin que, comme bons changeurs, nous ſçachions diſtinguer la bonne monnoie, de la fauſſe.* Tant s'en faut qu'il craigne que nous y receuions la fauſſe. *Car*, dit-il ailleurs, *noſtre Seigneur a parlé par ſon Euangile ; non afin que peu l'entendiſſent, ains tous.* Les Laics n'en ſont point exclus ; au contraire, *Les Laics*, dit-il, *n'en doiuent pas ſeulement auoir ſuffiſamment, mais abondamment; pour s'entr'enſeigner, pour s'entrereprendre.* Et le tire des Coloſſiens 3. *La Parole*

Iren. l. 4. c. 12. & 31.

Orig. in Eſaiam hom. 2. In Exod. hom. 9.

Orig. in Ioſué, hom. 20.

Idem in Leuit. hom. 9.

Idem in Ioſué, hom. 20.

Hieronym. in ep. ad Epheſ. l. 3. c. 4.

Idem in Pſalm 86.

de Christ ſoit abondante entre vous, &c. Les femmes auſſi peu : car il dit de ſa Paule, en la louant; *Il n'eſtoit pas permis à aucune de ſes ſœurs d'ignorer les Pſalmes, ou de faillir à lire & apprendre tous les iours quelque choſe des Eſcritures ſainctes.* Et il donne ce meſme conſeil à Demetriade: Au contraire, il condamne quelques-vns de ſon temps, qui s'en abſtenoient, comme nos freres Ignorans, ſous ombre d'humilité. *Ils s'addonnent*, dit-il, *à ignorance, à oiſiueté, à dormir; & penſent que ce leur eſt peché, de lire les Eſcritures; & meſpriſent, comme cauſeurs & inutiles, ceux qui meditent en la Loi du Seigneur, iour & nuict.* S. Auguſtin n'en parle point autrement; *Nous auons vne grande conſolation en la lecture des Eſcritures: En icelles l'homme ſe peut conſiderer, comme en vn miroir. Cette lecture le purifie, par l'horreur de l'Enfer, par le deſir de la ioïe celeſtee. Qui veut ſouuent eſtre auec Dieu; qu'il prie, & qu'il liſe. Quand nous prions, nous parlons à Dieu: quand nous liſons, il parle à nous.* Et fait cette leçon à tous, en ces mots; *Liſez*, dit-il, *les ſainctes Eſcritures: car Dieu a voulu qu'elles fuſſent eſcrites, afin que vous en receuſſiez tous conſolation, tant doctes, qu'indoctes; tant Clercs, que Laics: Car*, dit-il, *Dieu parle és Eſcritures; cõme vn ami priué: Il parle ſans fard, à noſtre cœur, ſoit des ſçauans, ſoit des ignorans.* Et ne ſe contente point qu'on les oie en l'Egliſe: *Ains*, dit-il à ſes dioceſains, *il ne ſuffit pas, que vous oiez en l'Egliſe les diuines leçons; il faut que vous les liſiez vous-meſmes en vos maiſons, ou que vous recerchiez ceux qui les liſent.* Taxe au cõtraire, certaines gens de ſon temps, qui pẽſent eſtre plus humbles, quand ils ne les liſent point; qui craignent, diſent-ils, d'apprendre, de peur de s'enorgueillir: *Et par-ainſi*, dit-il, *demeurent touſiours au laict; ce que l'Eſcriture reprend.* Meſmes, contre l'obſcurité & la difficulté, il nous donne courage: *Il n'y a rien*, dit-il, *dit obſcurement en vn endroit; qui ne ſoit fort clair en quelques autres. Tout ce qui appartient à la foi, & aux bonnes*

Idem in epi. ad Coloſſ. c. 3.
Idem in Epitaph. Paulæ.
Idem de Virginitate ad Demetriad.
Idem in 1. ad Tit.
Auguſt. ſerm. 1. fer. 6. poſt Domini paſſionem.
Idem in Pſalm. 33.
Idem ad Voluſ. epiſt. 3.
Idem in c. jeiunij.
Idem in Pſalm. 131.
Idem l. 2. de doctr. Chriſt. c. 6. & 9. tract. 45. in Ioan.

mœurs, y eſt fort clairement: *Il y a és choſes claires, dequoi ſaouler la faim; és obſcures, dequoi aiguiſer l'appetit.* Ce que dient Fulgence & Gregoire en autres mots; *Il y a abondamment à l'homme robuſte dequoi manger; à l'enfant, dequoi ſucer: En cette riuiere l'agneau peut gaier, & l'elephant nager, &c.* S. Baſile; *L'Eſcriture ſaincte eſt comme vn lazeret ou vne boutique, vn magazin de medecine; dont chaſcun ſe peut choiſir vn remede propre à ſon mal: Le ſeul moien de venir à trouuer la verité, c'eſt la meditation des Eſcritures.* Et deduit ce poinct largement. Belarmin nous obiecte, qu'il renuoia le maiſtre de la cuiſine de l'Empereur Valens, à ſa cuiſine, voulant parler des Eſcritures. Encor ſi contre tant de paſſages il alleguoit ce petit mot de verité! Theodoret dit ſeulement, que ce fut, non ſur les Eſcritures, mais ſur ce qu'il le rudoioit barbarement. Mais oions Chryſoſtome; cettui-ci les tourmente fort. *La lecture, dit-il, des Eſcritures, eſt vn grand bouleuert contre le peché: l'ignorance des Eſcritures, vn grand precipice, vn profond bourbier. Ne rien ſçauoir des loix diuines, eſt vne grand' ruine du ſalut: C'eſt ce qui a engendré les hereſies, qui a corrompu les mœurs; qui a mis ſans deſſus deſſous toutes choſes. Les Manicheens, dit-il, & les autres heretiques, trompent les ſimples: mais ſi nous auons exercé noſtre ame à la diſcretion du bien & du mal; il nous ſera aiſé de les cognoiſtre: & nous acquerons cet exercice, par l'vſage des Eſcritures.* Des Eſcritures, dit Theophylacte, qui le ſuit preſque pied à pied; *Qui nous empeſchent telles illuſions, parce qu'elles ſont cette Lumiere qui deſcouure & ſurprend le larron, &c.* Bon pour les Moines, & pour les Docteurs de Sorbone, diront nos Aduerſaires. Et donc, oions plus outre: Ains dit Chryſoſtome; *Voici la peſte qui nous gaſte tout, que vous penſez que la lecture des ſainctes Eſcritures n'appartienne qu'aux Moines: ains elle vous eſt plus neceſſaire beaucoup qu'aux Moines; & vous eſt encor plus de peché, de croire qu'on ne la doit point lire,*

Fulgent. in ſerm. de Confeſſionib. Gregor. in ep. ad Leandrum.

Baſil. in Pſal. 1.

Idem ep. 1. ad Gregor. Magn.

Theodor. l. 4. hiſt. Eccleſ. c. 19.

Chryſoſt. in hom. de Lazaro.

Idem ad Hebræ. hom. 8.

Idem in Matth. hom. 3.

que de ne la lire point. Tels propos ne peuuent eſtre procedez que d'vne meditation diabolique. Nous ſommes aſſaillis des aiguillons du Diable, comment les eſteindrons-nous? Certes, par la leçon des Eſcritures: Car ie te dis, & te redis, que ſans l'aſſidue lecture des Eſcritures, nul ne peut paruenir a ſalut. Chaſque artiſan a des inſtrumens de ſon meſtier, neceſſaires a ſon ouurage; Et ie te dis, Chreſtien, que les liures des Prophetes & des Apoſtres, ſont les inſtrumens du Chreſtien, pour corriger ſon ame, pour la redreſſer, pour renouueller ce qu'il y a de vieil en nous, & c. Tu diras; Mais bien-heureuſe eſt toute ame ſimple; Qui chemine ſimplement, chemine ſeurement. Ains S. Pierre t'a dit; Soiez touſiours preſts à rendre raiſon, à quiconque la vous demandera, de l'eſperance qui eſt en vous. Et S. Paul; Que la Parole de Chriſt habite abondamment en vous, &c. La cauſe de tous maux eſt, que la plus part ne ſçauent pas alleguer les paſſages à propos: Car ſimple n'eſt pas pris là, pour ſot, ni pour ignorant; mais pour non mauuais, non trompeur, &c. Autrement, comment euſt dit noſtre Seigneur; Soiez prudens comme ſerpens, & ſimples comme colombes. Mais, I'ai de l'occupation au Palais; I'ai vn meſtier; I'ai vne femme: N'eſt-ce pas le propre de ceux qui ont renoncé au monde, de lire les Eſcritures? de ces gens qui ſe ſont ſaiſis du ſommet des montagnes? O homme, dit-il, que nous diras-tu ici, que tu n'aies que faire de fueilleter les Eſcritures? Ains beaucoup plus qu'eux: car eſtans hors des ſollicitudes mondaines, ils ſont comme en vn port; toi qui vogues aſſiduellemẽt parmi les flots du monde, n'as-tu pas tant plus beſoin de cette conſolation? Certes, ceux qui parlent ainſi, ie ne ſçai comment ils peuuent reſpirer, comme ils n'ont honte de regarder le Soleil. Mais; Nous ne pouuons pas tous auoir des liures; nous ſommes trop pauures pour en achetter. Ie te prie, di moi; N'as-tu donc point, quelque pauure que tu ſois, les inſtrumens de ton meſtier? Et tu t'excuſeras de pauureté, pour auoir les outils du Chreſtien; ces outils, dont il te reuient ſi grand' vtilité? Mais en fin; car il bouſche,

Idem hom. 3. de Lazaro.

Idem hom. 16. in Ioan.

Prouerb. 10. 9.

1. Petr. 5. 15. Coloſſ. 3. 16.

Chryſoſt. hom. 3 de Lazaro.

Idem hom. 10. in Ioan.

comme par Prophetie de ces derniers temps, tous les trous qu'ouurent nos Aduerſaires; *Nous n'entendrons peut eſtre pas, ce que nous lirons és ſainctes Eſcritures.* *Idem ibid.* *Ains*, dit-il, *voulez-vous bien faire? Au moins le iour du Sabbath, ſoiez ſoigneux de lire l'Euangile. Auant qu'ouïr le Sermon, repetez-le moi ſouuent à la maiſon; recerchez-en diligemment le ſens: ce qui y ſera de clair ou d'obſcur, qui y ſemblera accorder ou diſcorder; notez-le moi bien, & puis vous rendez attentifs au Sermon.* *Idem hom. de Lazaro.* *Ie te dis meſmes; qu'encor que tu n'entendes pas les choſes qui y ſont cachees; qu'il ne laiſſe pas de te naiſtre de la vne grande ſainteté. Toutefois il eſt impoſſible que tu les ignores egalement; parce que le S. Eſprit les a tellement temperees, que les publicains, les peſcheurs, les tentiers, les paſteurs, les Apoſtres idiots; les non-lettrez, en ſomme, fuſſent ſauuez par icelles: Afin que les plus ignorans ne peuſſent auoir recours à cette excuſe; afin que les choſes qui s'y diſent, fuſſent faciles à cognoiſtre à tous; afin auſſi que l'artiſan, le valet, la veufue, la ſimple femme, les plus rudes de tous les hommes, peuſſent tirer profit de cette lecture: entant qu'elles ne ſont pas eſcrites à la vaine gloire des autheurs, comme les liures des Paiens; mais au ſalut des auditeurs. Car les Philoſophes pour ſe faire admirer; s'ils ont dit rien d'vtile, encor ont-ils voulu le cacher de quelque obſcurité: les Apoſtres & les Prophetes au contraire, ils ont baillé toutes choſes claires & manifeſtes, ils les ont deſploiees à tous; comme les Docteurs communs de l'Vniuers: de telle ſorte, que chaſcun peut apprendre de la ſeule lecture, les choſes qui y ſont dites. Apprendre*, dit-il meſme ailleurs, *ſans preſcheur: Car*, dit-il, *ce que nous auons des preſcheurs, c'eſt pour remede de noſtre negligence. Toutes choſes ſont claires & plaines és diuines Eſcritures; toutes les doctrines neceſſaires y ſont manifeſtes. Mais vous autres, auditeurs delicats, vous cerchez des preſcheurs qui flattent vos aureilles.* *Idem hom. 3. in 2. Theſſal.* Mais; *Ie n'entens pas, dis-tu, les Eſcritures. Di donc pourquoi? Sont-*

elles eſcrites en Hebrieu; ſont-elles en Latin? ſont-elles en quelque langage eſtrange? Ne les as-tu pas en Grec? Mais obſcurement, dis-tu. D'où cette obſcurité? Ne ſont-ce pas hiſtoires que tu entens clairement? Et tu nous parles d'obſcurité? Ce ſont pretextes & vaines paroles. L'Eſcriture, dit-il ailleurs, *s'expoſe elle-meſmes; elle ne laiſſe point errer ſon auditeur: Auſſi toſt que ſon teſmoignage vient en auant, elle confirme & la parole de celui qui parle, & l'eſprit de celui qui eſcoute.* Si auant, que le peuple par icelles doit iuger de l'Antechriſt. *Si vous n'auez*, dit-il, *recours aux Eſcritures, ſi vous auez voſtre regard ailleurs; vous ſerez ſcandaliſez, vous perirez, vous ne cognoiſtrez point qui ſera la vraie Egliſe; vous tomberez en l'abomination de la deſolation qui eſt és lieux ſaincts de l'Egliſe, &c. Parce*, dit-il en vn autre endroit, *qu'il ne faut point croire aux Egliſes, ſi elles ne diſent & font choſes conuenables aux Eſcritures.* Or apres tant de raiſons; que nous reſtera-il, ſinon de crier auec lui; *Aduiſez ſeculiers, i. Laics, qui auez femmes & enfans, comme il vous eſt ici commandé de lire les Eſcritures*; (& il le tire du 3. aux Coloſſiens, verſet 16.) *non ſimplement, ni en paſſant, mais auec diligence: Aduiſez, dis-ie, de vous achetter des Bibles, medecines de l'ame: au moins vn Nouueau Teſtament, les Actes des Apoſtres, les Euangiles, &c. Et ici n'eſt point beſoin de ſyllogiſmes: les païſans, & les bonnes femmes les entendent; le mari en peut deuiſer auec ſa femme; le pere auec ſon fils, &c. Les Preſtres heretiques vous ferment les portes de verité; parce qu'ils ſçauent que vous laiſſerez leur Egliſe; que de cette dignité ſacerdotale, où ils ſont, ils reuiendroient à la condition populaire.* A ceci que reſpondent nos Aduerſaires? Vn temps fut, dient-ils, que les fideles receuoient le ſacrement auec la main: depuis, pour auoir eſté indignement traitté, l'Egliſe a ordonné qu'ils ne le toucheroient plus: le meſme a-elle eſtimé

Idem hom. 12. in Geneſ.

Idem in Pſalm. 95. & 49.

Idem in oper. imperf. hom. 29.

Idem in ep. ad Coloſſ. hom. 9.

Coloſſ. 3. 16.

Chryſoſt. hom. 1. in Ioan.

Idem in oper. imperf. hom. 44.

Six. Senenſ. l. 6. annot. 152.

neceſſaire des ſainctes Eſcritures. Eſt-ce là, en conſcience, ſouldre les nœuds, ou les couper? reſpondre, ou chiquaner? Et le Concile de Trente n'en a-il pas encor vſé plus franchement, qui a ordonné en ſon *Index Expurgatorius*; Que par tout où ces mots, *Scripturæ omnibus neceſſariæ*; *Les Eſcritures ſont neceſſaires à tous*, ſe trouueroient és Tables des œuures des ſaincts Peres, ils en ſeroient raiez: Certes, afin que par l'aide des Tables ils ne ſe peuſſent plus trouuer en ces liures. Et combien donc plus volõtiers, s'il n'y en euſt eu qu'vn exemplaire ou deux, les euſſent-ils effacez des liures meſmes? Epiphanius n'eſtoit pas bien auec Chryſoſtome, mais la Verité les a ralliez en ce poinct: *Toutes choſes*, dit-il, *ſont claires és Eſcritures: rien de contraire; nul laqs mortel en icelles. A ceux*, dit-il ailleurs, *qui auec le diſcours de raiſon, en veulent approcher: & non auec vne conſcience diabolique, pour ſe precipiter eux-meſmes en l'abyſme de mort.* Et pourquoi, dit Lactance; *Celui qui a fait l'entendement, la langue, & la voix; n'euſt-il peu parler intelligiblement? Au contraire, il a voulu par vne ſinguliere prouidence, que ces choſes diuines, où il parloit pour tous, fuſſent ſans fard, afin qu'elles fuſſent entendues de tous.* Dont auſſi dit Theodoret; *Nous voions communément, que les poincts de la doctrine Chreſtienne ne ſont pas ſeulement entendus de ceux qui preſident en l'Egliſe, ou qui enſeignent les peuples; mais des cordonniers, des ſerruriers, des ouuriers de laine, de tous artiſans: qui plus eſt, de toutes les femmes; non celles ſeulement qui ont appris les lettres, ſi aucunes y en a, mais des couſturieres, des chambrieres, de celles qui gaignent leur vie de leurs mains. Et ne les ſçauent pas ſeulement ceux qui habitent les villes, mais tres-bien les laboureurs des champs, les bouuiers, les planteurs, que tu trouueras diſputans de la diuine Trinité, & de la Creation de toutes choſes; & és choſes de la nature humaine, plus ſçauans que ne furent one Platon, ni Ariſtote.* Or de ce paſſage ſoit iugé, ſi ces

Index Expurg. pag. 27.

Epiphan. contra Anomœos.

Lactan. l. 6. c. 26.

Theodor. de natur. hom.

gens

gens euſſent eſté ainſi inſtruits, ſelon la diſcipline de l'Egliſe Romaine.

APRES ces bons Peres; reſte que nous oions ce que nous diront ces Peres du Concile de Trente. *Parce*, dient-ils, *que ſi les Bibles eſtoient en langue vulgaire, les hommes par leur temerité, en tireroient plus de dommage, que de profit; nous leur defendons d'en auoir, ſans congé par eſcrit de l'Eueſque ou de l'Inquiſiteur; qui leur en accordera, ſous l'atteſtation de leur Curé, ou Confeſſeur. Si quelcun en a autrement; nous lui declarons, qu'il ne pourra auoir abſolution de ſes pechez, iuſques à ce qu'il ait rendu la Bible à ſon Curé, ou à l'Ordinaire. Et que pour le regard du libraire; il en perdra le prix, au profit des pauures. Meſmes n'entendons que les Reguliers en puiſſent lire, ni acheter, ſans permiſſion de leurs Prelats.* Ici que dirons-nous; ou que n'aurions-nous à dire? Les Anciens tançoient les Laics, comme d'vn inſigne peché, de n'en auoir point: Ici le Pape & les ſiens chaſtient les Laics, pour en auoir; confiſquent les Bibles; les leur defendent, non comme vn peché ſeulement, mais à peine de ne pouuoir auoir abſolution de leurs pechez: les Reguliers meſmes, vouëz par leur inſtitution, à l'eſtude des ſainctes lettres, en ſont en peine. Ie vous prie; vn meſme Eſprit peut-il auoir dicté l'vn & l'autre? Et que ſera-ce donc; ſinon certes que ces bons Peres-là, aſſeurez de leur doctrine, prenoient plaiſir qu'on la viſt à la lumiere: & ceux-ci donc qui la fuiét, qui doutera qu'ils ne ſoient clairement en doute de la leur; ains conuaincus en leur conſcience de l'abus, de la ſuperſtition, de l'hereſie?

Reſponce du Concile de Trente. *Index lib. prohib. Reg. 4.*

OR CE N'A point eſté aſſez, d'auoir fait le Seruice en langage non entendu; comme ſi la Barbarie y euſt apporté quelque veneration; ne plus ne moins qu'aux receptes & incantations Magiques, que nous liſons en Cato, Trallianus, Scribonius, &c. Mais encor y ont-ils adiouſté, que la principale partie d'i-

La Secrette de la Meſſe.

celui ; celle qui, ſelon leur ſens, contient la Conſecration, ſeroit prononcee ſecrettement; dont on l'appelle *Secrette*; afin que ni les mots, ni la voix n'en fuſſent entendus du peuple : apprenans cela des Paiens, qui ſous le murmure de quelques mots barbares, cachoient leurs myſteres. Au lieu que la gloire de noſtre Maiſtre, eſt de publier les ſiens ; ce grand ſecret ſpecialement, caché deuant tous ſiecles ; du ſalut acquis au genre humain, par le ſang de ſon Fils; duquel il a dit à ſes Apoſtres ; *Annoncez mon Euangile, cette bonne Nouuelle à toute creature :* Lequel nommément il a voulu eſtre publié & reiteré à toutes heures en la ſaincte Cene; pour ce proprement inſtituee, auec ces mots ; *Vous annoncerez la mort du Seigneur, iuſques à ce qu'il vienne.* Or qu'eſt-ce annoncer, ſinon prononcer ſi haut qu'on l'oie, ſi clairement qu'on l'entende? Et qui a-il donc plus contraire à l'inſtitution de la ſaincte Cene de noſtre Seigneur, à la commemoration de ſa mort en l'Egliſe ; que ce pretendu myſtere, ce barbare murmure ? Encor y a adiouſté le Concile de Cologne, enuiron l'an 1300. *Que le Preſtre ſe doit haſter tant qu'il peut, de prononcer le Canon; de peur d'inconuenient par l'interruption de quelque hoquet, ſanglot, eſternuement, ou autrement.* Comme ſi noſtre Dieu nous prenoit à vn mot, ou à vne ſyllabe pres : comme ſi ce myſtere dependoit, comme les mots conceus des ſacrifices Paiens, de la ſeule prononciation. Au lieu que noſtre Dieu y opere par ſon Eſprit, qui ne peut eſtre interrompu ; & y regarde la foi, comme nous verrons apres, (examinee toutefois en ſa miſericorde) de celui qui ſe preſente à cette ſaincte Table. Oions neantmoins que nous diront les Peres. S. Paul veut que le peuple puiſſe reſpondre, Amen : ce qu'il ne peut, comme nous auons veu, s'il n'entend ; encore moins, s'il n'oit. Auſſi eſtoit-il ainſi obſerué par tous les Anciens. Leur Clement, qu'ils nous alleguent

Conc. Colonienſ.

Clemens Conſtit. Apoſtol. l. 8.

tant, fait foi, tant en ſa Liturgie, qu'en ſes Conſtitutions Apoſtoliques, qu'apres la prononciation des mots, qu'ils appellent conſacrans, i. de l'inſtitution de la ſaincte Cene; le peuple diſoit, Amen: ſigne qu'il les oioit & entendoit. Puis donc qu'ainſi l'auoiẽt ordonné les Apoſtres; à quoi, & de quelle authorité, ce changement? S. Denys dit d'vn qui auoit eſté baptiſé auec les heretiques; *Qu'il ouit l'Euchariſtie, & prononça auec les autres, Amen.* S. Ambroiſe; *Et apres ces paroles*, dit-il, *tu dis, Amen, i. Il eſt vrai.* S. Auguſtin; *Nos freres celebrent meſmes ſacremens, & reſpondent vn meſme Amen.* S. Baſile, S. Chryſoſtome, toute l'Egliſe Grecque en ſes Liturgies, encor auiourd'hui, de meſmes. Dont auſſi dit le Cardinal Beſſarion; *Le Preſtre, ſelon la façon de l'Egliſe Orientale, prononce à haute voix ces mots; Ceci eſt mon corps, &c.* Et Iuſtinian l'Empereur en ſa Nouuelle conſtitution ci-deuant alleguee, le commande ſous grandes peines, & menaces du iugement de Dieu; adiouſtant le precepte de S. Paul, pour fondement, & en rendant cette raiſon; *Afin*, dit-il, *qu'ils ſoient mieux entendus du peuple fidele, & que les cœurs des auditeurs ſoient tant plus eſpoints à penitence, & tant plus eſmeus à louer Dieu.* Et tous ſont d'accord, qu'en la Primitiue Egliſe il ne ſe fit onc autrement. Où donc fonderont nos Aduerſaires cette Nouueauté? Et de quel temps, & en quelle Eſcriture, en quelle Tradition, en quel Concile? Ils dient, Il faut tenir le ſacrement en reuerence. Et leur dira noſtre Seigneur; Qui vous a appris cette pretenduë reuerence? *Qui a requis cet honneur de vous?* Que ſainct Baſile dit; *Que ce qui eſt commun, eſt ſubiet a meſpris.* Et de là prend ſon fondement Innocent III. *Ne ſancta verba vileſcerent, Laicis nota; De peur que ces mots entendus des Laics, ne s'auiliſſent.* Ains que ne diſent-ils pluſtoſt auec Moyſe; *Pleuſt à Dieu que tous prophetiſaſſent:* auec S. Paul; *Trauaillez ſur tout à ce que vous*

Ambroſ. de ſacrament. l. 4. c. 5.
Aug. in Pſalm. 33.
Card. Beſſar. de ſacrament. Euchar.
Gab. Biel in expoſit. Can. l. 15. lit. D.

prophetiſiez: à ce que vous puiſſiez entendre, & faire entendre aux autres. Mais ſi S. Baſile a voulu eſtendre cette reigle à ce ſacrement, & iuſques à cette prononciation; pourquoi nous a-il laiſſé vn contraire exemple? Et que ne nous ſouuenons-nous auſſi toſt du dire de Lactance; *Que ces ſilences ſi recommandez ont eſté inſtituez par perſonnes cauteleuſes, afin que le peuple n'entendiſt pas ce qu'il adoroit*. Ils n'ont point de honte, d'alleguer le Concile de Laodicee: mais nous diſſimulent cependant, qu'il n'eſt là queſtion du Canon, ni de la Conſecration du Preſtre; mais bien de la premiere oraiſon du Seruice des fideles, laquelle chaſcun d'iceux, exhorté par icelui, faiſoit à Dieu, à baſſe voix; le priant de vouloir benir cette ſainction & miniſtere: comme nous en voions encor les traces és Liturgies. En fin, n'en pouuans plus, ont recours à vn miracle; Que quelques bergers qui auoiēt retenus ces mots par cœur, en abuſerēt ſur leur pain, dont ils furent ſur le champ punis de Dieu: Et de là en auant l'Egliſe ordonna, qu'ils ne ſe diroient plus qu'en ſecret. Où ſe liſt donc cette hiſtoire? où eſt le Concile, ou le Decret enſuiui ſur vn miracle ſi euident, ſi important? Et qu'eſt-ce, ſinon oppoſer à l'inſtitution de Chriſt, à l'vſage de toute l'Egliſe, aux conſtitutions des Empereurs, au teſmoignage de tous les Peres; vn conte fait à plaiſir? le Calandrier, en ſomme, des bergers? Cependant, nos Aduerſaires n'ont point honte de dire auiourd'hui; Qu'en vſer autrement, c'eſt ce que diſoit noſtre Seigneur; *Donner les marguerites aux pourceaux*; *Jetter les choſes ſainctes au deuant des chiens*. Et que diront-ils donc de toute l'Egliſe Ancienne? Et que leur ſeront donc tous les fideles de tāt de ſiecles, que pourceaux & chiens? Meſmes le Concile de Trente oſe prononcer; *Si quelcun condamne la façon de l'Egliſe Romaine, de prononcer tout bas, le Canon, & les mots de la Conſecration, ou que la*

Lactant. l. 5. c. 20.

Concil. Laodic. c. 19.

Hardingus.

Concil. Trident. c. 8. 9.

Messe ne se doiue dire qu'en langue vulgaire; qu'il soit anatheme. Or la verité est, que cette coustume s'est glissee par compagnie, auec les autres abus de la Messe. La saincte Cene anciennement se souloit celebrer, au moins tous les Dimanches; & iamais sans que les fideles y communiquassent: tout le peuple faisoit partie, & de tout le Seruice, & de la saincte Cene. Peu à peu, elle fut moins frequente, & moins frequentee: tant, qu'en fin peu de gens y assistoient; nul n'y communiquoit. Les Prestres neantmoins, pour retenir l'authorité, furent bien aises de persuader, que la seule assistance estoit fructueuse: & à cette fin, desguiserent ce sacrement en sacrifice; terminerent cette communication des fideles, en la seule action du Prestre. Le Prestre donc, qui estoit ou seul auec son respondant, ou peu assisté, cõmença à parler plus bas: & la Transsubstantiation suruenant sur cette solitude de la Messe; attacha la force de ce sacrement, à la prononciation des mots; que l'Ancienne Eglise auoit tousiours attribuee à la vertu de l'Esprit de Dieu d'vne part, & à la foi des participans de l'autre: Iusques là, que Gabriel Biel a osé dire, que la Consecration se fait par vne vertu occulte de ces mots; Ne plus ne moins, dit-il, *Que les enchantereſſes tirent le laict d'vn banc, ou du manche d'vne coignee.* Tellement que pour adiouster dignité & veneration à la Messe, & particulierement à la Consecration; il passa doucement en coustume, de prononcer ces mots auec plus de mystere. Ce qui ne se trouue de fait obserué, auant le Concile de Latran, en l'Eglise Romaine; ni depuis icelui, en aucune autre.

Gabr. Biel in expoſ Can. l. 4. lit. F. G. H.

CHAP. VII.

Où il eſt traitté des Miniſtres de l'Egliſe: & de leur charge & vocation en icelle.

Les Miniſtres de l'Egliſe pour euangeliſer, non pour ſacrifier.

SENSVIT que nous traittions des perſonnes: Et parce que, ou la Meſſe n'a point de fondement en l'Eſcriture; ou ſi elle y en veut auoir, elle ne le peut prendre qu'en l'inſtitution de la ſaincte Cene; de laquelle nous pretendons qu'elle n'eſt proprement que la deprauation: Ses Miniſtres conſequemment ne ſe peuuent cercher, ni trouuer en l'Eſcriture, qu'en ceux qui auoient la charge d'adminiſtrer la ſaincte Cene; c'eſt aſçauoir, ceux qui y ſont appellez Miniſtres de la Parole, Paſteurs, Preſtres, Eueſques: Diuers noms, ſignifians neantmoins vne meſme charge; ſçauoir, d'annoncer l'Euangile, & diſpenſer les ſacremens. Car de Sacrificateurs, qu'ils appellent *Sacerdotes*; nous n'en auons point au Nouueau Teſtament: parce que les ſacrifices de la Loi, comme nous verrons ci-apres, ſe rapportoient tous au ſeul ſacrifice de noſtre Seigneur, conſommé en la Croix: Qu'en ce ſacrifice eſtoient conſommez & accomplis tous les autres ſacrifices; & ne reſtoit que le ſacrifice d'action de graces, inſtitué en la ſaincte Cene, pour annoncer cette mort; la renouueller aux croians; exciter en leurs cœurs, des loüanges de Dieu, en recognoiſſance de ce benefice. Ainſi tous les fideles, dit ſainct Pierre, eſtoient ſacrificateurs. Et n'y auoit plus proprement, ni de ſacrifice, ni d'ordre de ſacrificature: comme auſſi ils eſtoient tous oincts, entant que Chreſtiens, aians receu l'onction de l'Eſprit, de par Ieſus Chriſt, le premier-nai d'entre ſes freres. Noſtre Seigneur enuoie ſes Apoſtres; il leur donne ſon

Matth. 18. *Marc* 16.

S.Esprit: Est-ce pour sacrifier? *Preschez*, dit-il, *l'Euangile à toutes creatures*: *Baptisez au nom du Pere, du Fils, du S. Esprit, &c. i.* Annoncez ma Parole, dispensez mes sacremens. S. Paul dit; *Que l'Eueſque soit ferme en la Parole; fidele & puissant à exhorter, par la saine doctrine; idoine & à enseigner, & à redarguer les pecheurs, &c.* De sacrifier le corps ou le sang du Seigneur, pour les viuans, ou pour les morts; pas-vn mot. Et aussi ne voiõs-nous point, qu'en l'Eglise Ancienne, lors qu'on leur imposoit les mains, on leur donnast cette charge: encor que pour s'accommoder, & aux Iuifs, & aux Gentils, les anciens Docteurs les appellent quelquefois *Sacerdotes*; & leur ministere, *Sacerdoce*; voire *Sacrificateurs*, & *Sacrifices*: comme S.Paul mesmes; *Ie sacrifie*, dit-il, *l'Euangile de Dieu*; appellant le ministere de la Parole, sacrifice: & les plus anciens de mesme. Origene; *C'est vn œuure de sacrificateur, que d'annoncer l'Euangile de Christ.* Et Nazianzene à son peuple; *Ie vous ai offerts à Dieu, comme vne hostie, ou beste de sacrifice.* Et Chrysostome; *Ma sacrificature, c'est de prescher & euangeliser.* Dont aussi dit Pachymeres, Interprete de Dionysius; *Il appelle Sacrificateur, celui qui proprement est appellé* πρεσβύτερος, *Ancien; parce que l'vsage l'a ainsi obtenu.* Au contraire, tous les Chrestiens sont appellez sacrificateurs: En sainct Pierre; *Vous estes la sacrificature Roiale.* En l'Apocalypse de S. Iean, de mesmes, &c. Dont S. Cyprian prononce; *Tous ceux qui du nom de Christ, sont appellez Chrestiens, offrent à Dieu vn sacrifice quotidien, & sont ordonnez de Dieu, sacrificateurs de saincteté.* Et Origene; *Tous ceux qui sont oincts de la saincte onction, i. du S. Esprit de Christ, sont faits par là sacrificateurs.* Et presse le passage de S. Pierre, à ce propos. Et S. Augustin passe plus outre; *Chascun*, dit-il, *offre l'holocauste de la passion du Seigneur, pour ses pechez.* Qui est cause aussi, que S. Ambroise veut qu'on s'entr'attende; *Afin*, dit-il,

Tit. 1. *1. Tim. 3. 5.*

Rom. 15.

Orig. in ep. ad Rom. l. 10.

Nazian. in orat. ad plebem.

Chrysost. in ep. ad Rom. hom. 19.

Pachym. in Dionys.

1. Petr. 2.

Cypr. de vncl. Chrismat.

Orig. in Leuit. hom. 9.

Augustin. in expos. inchoata ad Rom.

Ambros. 1. Cor. 11.

que cette oblation, qui eſt de pluſieurs, ſoit celebree enſemble. Et Chryſoſtome nous donne pour maxime; *Qu'és myſteres, i. en ce ſacrement, le Preſtre ne differe point du paroiſſien, &c.*

Chryſoſt. in 1. Cor. hom. 18.

L'Impoſition ancienne.

EST AVSSI la forme & ceremonie à les ordonner en l'Egliſe Apoſtolique, tres-claire. L'Egliſe prioit Dieu qu'il lui pleuſt, par ſon Eſprit, aſſiſter à l'election, & la benir. A ce qu'elle fuſt plus diſpoſee à prier, le ieuſne precedoit: puis ceux qui eſtoient eleus par l'Egliſe, receuoient l'impoſition des mains; au commencement, par les Apoſtres; puis par les Paſteurs & Eueſques: touſiours auec vne bonne cognoiſſance & examen de leur doctrine, & de leur vie. Eſt meſmes à remarquer, que ce que noſtre Seigneur ſouffla ſur ſes Apoſtres, en leur diſant; *Receuez le S. Eſprit*; n'eſt point prattiqué en la Primitiue Egliſe: parce que ces ſignes n'ont efficace, que celle que Dieu leur donne; & ne doiuent eſtre preſumez l'auoir, ſans l'inſtitution expreſſe du Seigneur.

Euſeb. l. 6. c. 29.

EN L'ELECTION de l'Eueſque Fabian, nous voions l'ancienne ſimplicité. L'Egliſe s'aſſemble, tant les Preſtres & Diacres, que le peuple: pluſieurs ſont mis en auant, reputez capables de la charge: enfin, par la voix commune de toute l'Egliſe, Fabian eſt nommé Eueſque. Et bien que nous voions, qu'en quelques lieux le peuple en fait l'election, & les preſente au Presbytere, i. à l'aſſemblee Eccleſiaſtique: en d'autres, que le Presbytere les propoſe au peuple, pour les approuuer, s'il n'y a que dire: Tant y a que touſiours, auant qu'ils ſoient ordonnez & inſtallez en leur Miniſtere, il y a par tout vne concurrence du conſentement du peuple & de l'ordre Eccleſiaſtique, i. de toute l'Egliſe; en la pureté de la doctrine, & en l'integrité de vie de l'Eueſque, ou Preſtre. Ce que nous pourrions deduire par tous les ſiecles, s'il eſtoit contétieux entre nous. Pour l'heure, il eſt ici queſtiõ;

premierement, de la charge du Miniſtre de l'Egliſe, ſoit Eueſque, ou Preſtre : car les premiers ſont qualifiez par les Anciens, de ce nom de Miniſtres ; & les anciens liures Epiſcopaux en font encores foi: ſecondement, de la ceremonie qui s'obſeruoit en l'ordination d'icelui. Et parce que ces deux poincts s'entr'eſclairciſſent ; nous auons à inſiſter ſur iceux. La charge, diſons-nous, eſtoit de preſcher l'Euangile, & adminiſtrer les Sacremens : Non, de dire des Meſſes ; non, de ſacrifier le corps de Chriſt, pour les viuans, & pour les morts. La forme ancienne auſſi, diſons-nous, n'auoit aucune ceremonie qui demonſtraſt ni ſacrificateur, ni ſacrifice. Et c'eſt ce qu'il nous faut prouuer, par la recerche de l'Antiquité. Theodoret nous apprend en l'election d'vn ſucceſſeur au grand Meletius, que la couſtume eſtoit, pour ordonner vn Eueſque, que tous les Eueſques de la prouince y aſſiſtaſſent ; au moins, iuſques au nombre de trois ou quatre. Là il eſtoit examiné en ſa doctrine ; quelquefois, iuſques à bailler ſa Confeſſion de foi : & en ſa vie, iuſques à receuoir toutes accuſations contre lui ; dont nous auons la loi de l'Empereur Iuſtinian treſexpreſſe. Puis s'il eſtoit aggreé, le Metropolitain, ou en ſon abſence, le plus ancien Eueſque, lui impoſoit les mains en le beniſſant : & tous les autres y portoient auſſi les leurs, en ſigne de conſentement. Et afin qu'il fuſt par vn ſigne oculaire aduerti de ſon deuoir, deux Eueſques lui tenoient les ſaincts Euangiles ſur le ſommet de la teſte; afin qu'il ſe ſouuinſt, que ſa vocation l'attachoit à la predication de l'Euangile. Et ſe faiſoit ordinairement cette ceremonie deuant la ſaincte Table, où les ſacremens ſouloient eſtre adminiſtrez. En quelques lieux meſmes on obſeruoit, que l'Eueſque euſt paſſé par tous les degrez de l'Egliſe, premier que de pouuoir paruenir à cettui-là. S. Denys deſcriuant cette ceremonie ; *L'Eueſque*, dit-il, *eſt à*

La forme des Ordres anciés.

Theodor. l. 5. c. 23.

Concil. Carthag. 4. c. 1. & 2.

Epiphan. l. 1. tom. 2.

Sozom. l. 4. c. 24.

Iuſt. Nouel. 123. de Eccleſiaſt. diuerſ.

Nazianz. in laud. Baſil.

genoux deuant l'Autel ; Il a sur sa teste, les liures bailez de Dieu, & la main de l'Eueſque, (ſçauoir de celui qui lui impoſe les mains,) *& eſt beni de lui par les oraiſons treſſainctes : l'Eueſque conſacrant lui imprime le ſigne de la Croix, &c.* De Meſſe, ni de ſacrifice, & de toute autre ceremonie, il ne s'en parle point. Cette meſme façon eſt prattiquee en la perſonne de Creſconius, de Maximianus, de Theophile Alexandrin, &c. & touſiours auec prieres publiques, & ieuſnes precedens. Et de là l'Egliſe Romaine retient encor les Ieuſnes des quatre temps ; parce que le Pape Gelaſe ordonna que les Ordres ſe conferaſſent ſeulement quatre fois l'an ; vn iour de Samedi ; & les precedens eſtoient emploiez à l'examen de la vie & mœurs. Les ſiecles ſuiuans y adiouſterent le Baſton & l'Anneau : *Le baſton,* dient-ils, *comme vne houlette, pour raddreſſer les deſuoiez, & ſouſtenir les infirmes : l'anneau, en ſigne de l'honneur Epiſcopal ; & pour ſeeller ſes ſecrets.* Mais la verité eſt, que ce fut depuis qu'ils furent Seigneurs des grands fiefs, que les Papes, & les Empereurs voulurent tirer foi & hommage d'eux ; les inueſtiſſant d'iceux, par ces marques ; comme les Cheualiers, ou Eſcuiers, par la lance, l'eſpee, le bouclier, &c. Or de ceci que gaignons-nous ? Sinon que l'Eueſque, & par ſon election, & par ſon examen, & par toute la forme tenue en ſon ordination, eſtoit admoneſté ſeulement de bien enſeigner la Parole de Dieu ; adminiſtrer purement ſes ſacremens ; tenir ſon peuple en vne diſcipline, toute ſon Egliſe en vne police vraiement Chreſtienne ? Et ce que nous diſons des Eueſques en l'Ancienne Egliſe, nous le diſons auſſi des Preſtres ; & à plus forte raiſon. Premierement, parce qu'il n'y a nulle apparence, qu'au Preſtre euſt eſté conferee par l'Ordre, la puiſſance de ſacrifier le Fils de Dieu ; & qu'elle euſt eſté deniee à l'Eueſque. Secondement, parce que, comme ia nous auons dit, le Preſtre &

Auguſt. l. 3. contra Creſcon. c. 21. & 22.
Sozomen. c. 19. l. 8.
Chryſoſt. 2. Cor. 8. hom. 18.
Volater. l. 22.
Herman. Gigas.
Concil. Aquiſgran. c. 9.

Eueſques & Preſtres anciennement tout vn.

l'Eueſque en l'Antiquité n'eſtoient qu'vn. Et de fait, S. Hieroſme traittant cette matiere, le prouue par pluſieurs textes exprez de S. Paul, qu'on peut voir ſur le lieu : en infere, Que c'eſtoient diuers noms d'vne meſme perſonne ; l'vn, d'aage ; l'autre, de dignité : Que les Preſtres meſmes auoient puiſſance anciennement, d'impoſer les mains : Que ce que les Preſtres en eliſoient l'vn d'entr'eux, en Eueſque ; n'auoit pas eſté, que l'vn fuſt en effect, plus que l'autre ; mais pour retenir l'vnion, & oſter le ſchiſme : Que de droict diuin, l'Eueſque ne pouuoit rien pretendre ſur le Preſtre : Que le Preſtre auſſi ne faiſoit rien que l'Eueſque ne fiſt ; & reciproquement : Que de ſon temps l'Ordination, ou collation des Ordres eſtoit reſtrainte à l'Eueſque, pour les raiſons ſuſdites : & traitte cette matiere par exprez, non en paſſant ; mais tout au fonds. Le meſme dient S. Ambroiſe, Chryſoſtome, Iſidore, Beda, concluans en ſomme ; Que l'Eueſque n'auoit rien que la collation des Ordres, plus que le Preſtre : Dont auſſi ſeroit touſiours demeuree cette controuerſe indeciſe entre les Scholaſtiques & Canoniſtes ; ceux-ci voulans faire vn ordre à part, pour les Eueſques ; ceux-là, reputans les Eueſques, en l'ordre des Preſtres. Et de tout ceci nous concluons ; Puis que la charge de l'Eueſque & du Preſtre n'eſtoit qu'vne ; & que celle de l'Eueſque ne conſiſtoit, comme nous auons veu, qu'en la diſpenſation de la Parole & des ſacremens, & en la conſeruation de la diſcipline & police Eccleſiaſtique ; Qu'il n'y auoit point auſſi de Preſtres, ſacrifians pour les viuans & pour les morts, en la Primitiue Egliſe.

Paul. in ep. ad Philippenſ. Act. 20. Tit. 1. 1. Petr. 5. 1. Timoth. 4. Hieron. in ep. ad Titum. in ep. ad Euag.

Ambroſ. in ep. ad Epheſ. c. 4. Chryſoſt. in 1. Timoth. Iſidor. D. 21 C. Cleros. Beda ad Philip. Sedul. Scotus in ep. ad Titum. Anſel. Cantuar. ad Titum.

DE L'ONCTION Sacerdotale ; auſſi peu y en trouuerons-nous ; ni en ſainct Denys meſmes, encor qu'il ſoit tout confit en ceremonies. Car encor qu'il dit, que l'Eueſque vſoit d'Onction en pluſieurs de ſes functions ; ſi ne fait-il en ſon Ordination,

De l'Onction. *Dionyſ. Hierar.* 5.

aucune mention d'onction. Et des Eueſques nous tirons conſequence pour les Preſtres. S. Ambroiſe dit ; *L'homme impoſe les mains, Dieu donne la grace: Sacerdos, le Preſtre impoſe ſupplicem dexteram, ſa main droitte, faiſant requeſte à Dieu pour lui ; & Dieu benit par ſa puiſſante dextre.* Si en eſtoit-ce le lieu ; veu qu'en ce liure il traitte exprez de la dignité ſacerdotale. Au Concile d'Afrique, tenu du temps de S. Auguſtin, & duquel nous auons amené ci-deuant les Canons, concernans l'Ordination, tout de meſmes ; encor que toutes les ceremonies y ſont au long. Brief, en tant d'eſlections & de promotions d'Eueſques qui ſe trouuent en l'hiſtoire Eccleſiaſtique, ne s'y en fait aucune mention ; ſi nous ne voulons croire les Legendes d'vn Simeon Metaphraſtes, qui regentoit à Conſtantinople il y a quelques 150. ans. Ils nous oppoſent S. Cyprian ; mais Belarmin meſmes eſt d'accord, que le liure du Chreſme n'eſt point de lui ; & par tout ailleurs, où il parle de l'ordination de l'Eueſque ; pas-vn mot. Au contraire, il rend la vraie Onction commune, non à tous Clercs ſeulement, mais à tous Chreſtiens. De l'Epiſtre d'Anaclet, ils en ont eux-meſmes honte. Le premier en ſomme, qui en parle clairement, eſt Gregoire le Grand, au ſixieme ſiecle, en ſes Commentaires ſur les Rois ; lequel, entant qu'il a peu, a rendu à l'Egliſe Chreſtienne, toutes les ceremonies Iudaïques, que les Apoſtres auoient eu tant de ſoin d'abolir. *Maintenant*, dit-il, *nous oignons ceux qui ſont in culmine, i. qui tiennent la principale charge en l'Egliſe:* Comme ſi cela auoit commencé de ſon temps. Et le Pape Innocent III. confeſſe que de ſon temps, l'Egliſe Grecque n'en vſoit point, i. enuiron l'an 1200. ni en l'Ordination des Preſtres ; ni en la Conſecration des Eueſques. Adiouſte meſmes, qu'à cette occaſion quelques Anciens auoient taxé l'Egliſe Romaine de Iudaïſer. Nous alle-

Ambroſ. de dignitat. Sacerdot. c. 3.

Concil. African. c. 2. 3. 4. &c.

Cypr. de vnct. Chriſm.

Gregor. 1. Reg. 9.

Innoc. 3. de ſacra. vnct.

guons le texte, tel qu'il eſt; encor que Belarmin le change à ſa fantaſie, & veut qu'il y ait, *Aliqui*; non *Antiqui*. Et Lombard dit nommément, qu'elle eſt empruntee de l'Ancienne Loi: Durand auſſi, de la Sacrificature d'Aaron, commandee à Moyſe, Leuit. 8. Or quelle audace donc, d'auoir prononcé anatheme au Concile de Trente, contre ceux qui n'eſtimoient l'Onction neceſſaire, i. contre toute l'Ancienne Egliſe? *Durand. in Rational. l. 2. c. 10.*

DES VESTEMENS, nous en auons ci-deuant touché: mais ce lieu veut que nous en parlions d'aduantage. L'antique ſimplicité n'y faiſoit point de difference, ſinon en la modeſtie, & non en la façon: & l'habit du Preſtre, ou Miniſtre, faiſant l'Office, n'eſtoit point different de ſon ordinaire. Vvalafridus Strabo, qui a eſcrit du temps de Charles Magne, & depuis; le prononce clairement, *Qu'en la Primitiue Egliſe ils n'vſoient d'autres habits en l'Office, que des ordinaires: & que meſmes de ſon temps en pluſieurs lieux d'Orient on viuoit encor ainſi.* Le Concile de Gangres auſſi, tenu proche de celui de Nicee; *Excommunie ceux qui eſtiment vn veſtement plus ſainct que l'autre*: comme nos Moines d'auiourd'hui. Et Eraſme note ſur S. Hieroſme, que les habits Eccleſiaſtiques eſtoiẽt ceux du temps, & non certains affectez aux Miniſtres. Comme meſmes ceux des Moines de S. Benoiſt, n'eſtoient autre choſe que le *Latus-clauus* des Romains. Ce qu'aians recognu nos Peres de Trente, ont fait raier ce paſſage en l'Index des Notes d'Eraſme ſur S. Hieroſme. Depuis, comme les habits entre les hommes ne demeurent gueres en vn eſtat, ils vinrent à changer entre les ſeculiers, & furent retenus touſiours d'vne ſorte entre les Eccleſiaſtiques; dont naſquit la difference des vns aux autres. Tant y a, que les Canons anciens en demeurent là, meſmes depuis Conſtantin, ſous la proſperité de l'Egliſe, lors que les Miniſtres eurent vn habillement particulier, par l'ordonnance

Les Veſtemens ſacerdotaux.

Vvalafr. Strab. c. 25.

Concil. Gangr.

Index Expurg. pag. 46.

Plat. in Vita Sylueſtr.

de Sylueſtre I. *Qu'ils aient à s'abſtenir de draps de ſoie, & de drap teinct; & à ſe contenter de lin lors de l'adminiſtration des ſacremens:* & ne paſſent point plus outre. Mais comme Gregoire eut entrepris de ramener tout l'Ancien Teſtament au Nouueau; changer les Preſtres, en Sacrificateurs; les Tables, en Autels; les Sacremẽs, en Sacrifices; les Diacres, en Leuites; il n'y eut plus de fin. Et alors auſſi vinrẽt à naiſtre de temps en temps, ces habits Sacerdotaux, dediez à l'action du Miniſtere, que nous liſons que les Princes donnoient quelquesfois aux Egliſes, comme Charles Magne, & Loïs ſon fils: Ces beaux Canons auſſi; Que iuſqu'au portier fuſt habillé autrement que le commun; & ces veſtemens des iours ouuriers, & des feſtes: meſmes diuers, ſelon diuerſes feſtes; blancs, noirs, rouges, verds, &c. Blancs, és feſtes des Confeſſeurs, & des Vierges; rouges, és ſolennitez des Apoſtres, & des Martyrs; noirs, és iours d'affliction, & d'abſtinence, depuis l'Aduent iuſques à Noël; depuis la Septuageſime, iuſques au Samedi de Paſques: verds, és iours communs & ouuriers: & mille autres particulieres obſeruatiõs; qu'il ſeroit trop long de reciter; eſquelles l'Egliſe Romaine s'eſt ioüee de ſiecle en ſiecle, pour entretenir en Nouueauté; & non certes pour enſeigner en l'Antiquité, le pauure peuple. A l'occaſiõ deſquelles auſſi les Docteurs ſpeculatifs du temps, Innocent III. Durand en ſon Rational, & pluſieurs autres, perdent leur eſprit à allegoriſer les chaſubles, les eſtoles, les fanons, &c. à rechercher auſſi les blaſons des couleurs; comme les vieux Romans. Ineptes curioſitez, dont non la premiere Antiquité; mais celle meſme qui au regard d'icelle eſt iugee nouuelle, ne s'eſtoit iamais aduiſee.

Progrez de l'Onction & Sacrificature.

OR EST-CE auſſi de ce meſme tẽps, que l'Onction s'eſt accreuë en l'ordre ſacerdotal. Gregoire le Grand commença, par vne peruerſe imitation du Iudaïſme.

Le temps vint ſous les inondations des Barbares, que chaſcun, comme parle l'Eſcriture, empliſſoit ſa main; que le Miniſtere eſtoit proſtitué aux ignorans, l'Impoſition offerte à tous venans. Par meſme moien auſſi le zele des Chreſtiens ſe refroidit, qui n'approchoient plus du ſacrement de la ſaincte Cene, que rarement. De la negligence donc des Eueſques, occupez és choſes de ce ſiecle; de la multitude des Preſtres, incapables, pour la pluſpart, d'enſeigner la Parole de Dieu; & de la froideur des fideles, en ce qui eſtoit des ſaincts exercices; naſquirent ces abus; Que les Eueſques & les Preſtres ne preſchans plus la Parole de Dieu; & les fideles n'approchans des ſacremens que quelquefois l'an; tout le Seruice fut reduit à ouïr; ou, comme dient les Italiens, à voir la Meſſe. Dont s'enſuiuit auſſi, qu'au lieu que les Eueſques & les Preſtres ſouloient eſtre appellez à euangeliſer; les Preſtres deſormais ne furent inſtituez, que pour celebrer la Meſſe: Ce qu'ils appellerent premierement, *Conſacrer*; & puis, *Sacrifier*. Furent iceux ordonnez, par ces mots; *Accipe poteſtatem, &c. Reçoi la puiſſance de ſacrifier, pour les viuans & pour les morts*; ſans plus parler d'euãgeliſer: inueſtis de leur charge, *per calicem & patenam, par le calice plein de vin, & la patene pleine d'hoſties:* & non par la liuraiſon de l'Euangile; cõme eſtans reduits à ce ſeul office, & auec ces mots; *Reçoi la puiſſance de pouuoir offrir à Dieu des hoſties capables de l'appaiſer, &c.* Et eſtoient oincts pour cet effect, par les mains, auec cette priere; *Qu'il plaiſe à Dieu conſacrer & ſanctifier ce que ces mains conſacreront & ſanctifieront, &c.* Et cette mutation ſe trouue enuiron l'an 1000. au ſiecle le plus qualifié de toute eſpece d'ignorance, du commun conſentement des hommes, qui ait eſté depuis noſtre Seigneur; & ſous lequel toutes ſuperſtitions prirent plus d'accroiſſement, qu'elles n'auoient fait en pluſieurs pre-

Durand. l. 1. c. 9.

Anno 1000.

cedens. En fin, la Transſubſtantiation y adiouſta; Qu'au Preſtre qui auroit à eſtre receu, ſeroit baillee par l'Eueſque, vne hoſtie conſacree, laquelle il mangeroit quarante iours durant; chaſque iour en prenant tant ſoit peu, pour le ſanctifier peu à peu; en ſigne des quarante iours que noſtre Seigneur auoit conuerſé auec ſes diſciples apres ſa Reſurrection, &c. Et quel fondement ont toutes ces Nouueautez en l'Eſcriture? quel en la vraie Antiquité? Si nous ne voulons appeller de ce nom, tout ce qui peut alleguer preſcription centenaire, contre le priuilege de l'Egliſe: aux droicts de laquelle; moins à la doctrine; moins encor à la verité de Chriſt il n'y a preſcription d'annees, dit la Loi, qui puiſſe preiudicier.

Hoſtia 40. dierum. Fulbert. Epiſc. Carnot. ep. 2. ad Finard.

CHAP. VIII.

Que les Eueſques & Miniſtres de l'Ancienne Egliſe Chreſtienne eſtoient mariez.

L'Eſcriture contraire au Celibat.

RESTE LE Celibat; la loi de l'Egliſe Romaine, par laquelle les Miniſtres & Paſteurs de l'Egliſe ſont tenus de s'abſtenir du Mariage; ceux qui adminiſtrent les ſacremens, de renoncer, ſelon leur doctrine, à l'vn des ſacremens. Or la voix de l'Eſcriture eſt claire; Noſtre Seigneur ordonna & benit le mariage dés la creation: il le daigna honorer és Patriarches; commander à ſes Sacrificateurs; approuuer és Prophetes meſmes, vaiſſeaux euidens du S. Eſprit, aians vocation extraordinaire en l'Egliſe, approuuee par ſignes & miracles. Ces gens qui nous ramenent toutes les ceremonies du Vieil Teſtament; pourquoi donc nous banniſſent-ils cet ordre ici? Au Nouueau noſtre Seigneur fait ſon premier miracle és

noces

nopces de Cana : la comparaiſon eſt frequente és Eſcritures, du mariage de Chriſt & de l'Egliſe. Si c'euſt eſté vn œuure de la chair, cõme ils dient; y euſt-il aſſiſté? Si c'euſt eſté vne conionction profane; le S. Eſprit auoit-il faute d'autres comparaiſons? & pour deſigner vne vnion ſi ſublime, ſi ſaincte? Mais d'abondant, les Apoſtres dient generalement; *Celui qui ne ſe peut contenir, ſe marie*; *Le mariage & la couche ſans macule, ſont honorables entre tous.* Et puis ſpecialement; *Il faut que l'Eueſque & le Diacre ſoient maris d'vne ſeule femme, &c. Si l'Eueſque ne gouuerne bien ſes enfans, comment gouuernera-il l'Egliſe de Dieu?* Donnent au reſte des precautions contre la doctrine contraire; *Car il viendra*, dit S. Paul, *des gens addõnez aux eſprits abuſeurs; aux doctrines des diables; enſeignãs menſonge en hypocriſie, cauteriſez en leur conſcience, qui defendront de ſe marier, &c.* Apres tout cela, ie laiſſe aſſez d'autres lieux, pour abbreger; qu'auront-ils à nous dire? Contre vne telle euidence, qu'eſt-il beſoin ou d'interpretatiõ, ou de raiſon? Contre le commandement exprez de Dieu; d'inuention humaine? Et d'où peuuẽt elles proceder, que de l'Eſprit abuſeur? qui ſe veſt de cette hypocriſie? Et d'où cette feinte ſainɛteté, cette conſcience de ce qui n'eſt point peché; que d'vne conſcience qui eſt morte & inſenſible à tout peché; qui pour ne ſembler inſenſible à tous pechez, ſe monſtre indifferemment, eſgalement ſenſible à ce qui l'eſt, à ce qui ne l'eſt point?

1. Cor. 7. Hebr. 13.

SI NOVS leur alleguons l'exemple des Sacrificateurs de l'Ancienne Loi; ils nous dient, que c'eſt parce qu'il falloit qu'ils vinſſent de race. Qui dõc leur a dit, que les Miniſtres du Nouueau deuſſent n'en auoir point? Ils adiouſtent, que ces Sacrificateurs ſeruoient tour à tour; & lors s'abſtenoient de leurs femmes. Qu'ils nous dient donc, ſi pour cela ils renonçoient au Mariage. Et comment en vſoit le grand Sacrifica-

teur, auquel il estoit commandé de sacrifier soir & matin? Et comment, en somme, tous les autres, 400. ans entiers? Car ils ne peuuent dissimuler, que cet ordre, de seruir tour à tour, ne fut introduit que par Dauid, long temps apres la Loi. Et où nous trouueront-ils mesmes, qu'il leur fust commandé, pendant le temps de leur seruice, de laisser leurs femmes? encor que nous voions que toute espece de pollution leur est si soigneusement defenduë; toute espece de purification si distinctement commãdee. Si d'ailleurs nous leur alleguons les Prophetes, qui tous ont esté mariez, & pour tels sont recognus par tous les Anciens, particulierement par S. Chrysostome: Ce qu'ils ne peuuent soudre, ils le coupent; *Ils n'auoient pas*, dient-ils, *charge de sacrifier*. Ou bien ils deuinent qu'ils les abandonnoient pendant ce temps. Et en fin, ils n'ont point de honte, d'ordonner au Concile de Trente, par leur *Index Expurgatorius*, qu'il sera raié de la Table de Chrysostome; *Que tous les Prophetes ont esté mariez*.

1. Paral. 24.

Chryſ. in Matth. hom. 56. in fine.

IESVS CHRIST se trouua és nopces en Cana de Galilee. Le Mariage donc, disons-nous, n'est pas conté entre les pollutions, les œuures de la chair. Ains, dient-ils, il y venoit, parce que c'estoiẽt les nopces de S. Iean l'Euangeliste, pour l'empescher de se marier: & nous trouuent incontinent vn Abdias Babylonius, vn nouueau Legendaire, qui nous conte toute cette histoire, par le menu: *Si tu n'estois mien*, dit là nostre Seigneur à sainct Iean, *ie te permettrois de te marier*. Directement contre la Parole expresse; car Dieu le Createur l'a instituë, l'a consacré, & par sa benediction, & par sa presence. Au preiudice mesmes de la foi de sainct Iean; qui auroit eu grand tort, d'authoriser le Mariage, par la narration de cette histoire; si Iesus Christ l'eust condamné en lui-mesme; si estre à Iesus Christ, & estre marié, n'eussent

peu compatir enſemble. Ains d'où vient donc, que tous les Anciẽs ne ſe ſont point aduiſez de ce poinct? Sainct Auguſtin qui dit, traittant ce paſſage; *Que le Seigneur n'a point deſdaigné les nopces; qu'il les a voulu honorer; a voulu qu'il en vinſt des enfans; y a affermi par ſa preſence, les droicts de concorde; conuerti les chants nuptiaux, en Pſalmes, à la gloire de Dieu, &c.* S. Cyrille; *Qu'il y a voulu declarer la ſainteté du Mariage; ſanctifier le principe de noſtre naiſſance, &c.* S. Chryſoſtome; *Qu'il y a honoré les nopces; qu'elles ne ſont donc point obſtacle à la pieté: Et pourquoi*, dit-il, *à la noſtre, pluſtoſt qu'à celle de Moyſe, d'Helie, de S. Pierre?* L'Apoſtre dit; *Le Mariage eſt honorable en tous*, ἐν πᾶσι, *& la couche ſans macule: mais Dieu iugera les paillards & les adulteres.* En cette generalité il n'y a rien d'exclus: Et Paphnutius l'allegua au Concile de Nicee, contre ceux qui vouloient interdire le mariage aux Eccleſiaſtiques: & ce paſſage arreſta la contention, par ſon euidence, quelques cauillations qu'on apportaſt au contraire; tellement que cette interpretation eſt ratifiee par ce celebre Concile. Cependãt l'Eſprit menſonger y trouue vne exception; *In omnibus*, dit-il, *continere non valentibus*; *Entre tous ceux qui ne ſe peuuent contenir.* Quel fondement peut-elle trouuer en ce texte? lequel au contraire, eſt tellemẽt tiſſu, que cette exception coupe tout le nerf à l'argument de l'Apoſtre, qui eſt tel; Dieu iugera de tant plus rigoureuſement les paillards & adulteres, qu'il leur a donné vn remede contre la concupiſcẽce de la chair; le Mariage, honorable entre tous; de quelque condition qu'ils puiſſent eſtre: Aſçauoir, dit Chryſoſtome, *Contre la pollution des voluptez eſgarees; la couche ſans macule:* Suiuant ce que dit ailleurs l'Apoſtre; *Pour euiter tentation, vn chaſcun ait ſa femme, & vne chaſcune ſon mari, &c.* Et c'eſt ce que dit le Cardinal Caietan; *In omnibus, c'eſt à dire, non in aliquibus: Sic, in aliquibus non; Non en quel-*

Auguſt. ſerm. 23 dom. 2. poſt Epiphan. & tract. 8. in Ioan.

Cyrill. in Io. l. 2. c. 22.

Chryſoſt. contrà Iudæ. Gentil. & Hæretic.

Hebr. 13. 4.

Chryſ. in ep. ad Hebr. in Matth. 15. hom. 52.

1. Cor. 7. 2. 1. Timoth. 3.

Caietan. ibid. ad Hebr.

Haimo ibid.

ques-vns, oui; en quelques autres, non. Et Haimo, Eueſque de Halberſtat, adiouſte; *Qu'on ſe leue du lict de mariage, ſans macule, en vſant ſelon l'inſtitution du Seigneur.*

1. Timoth. 3. Tit. 1. 6.

S. PAVL preſſe encor plus. *Il faut*, dit-il, *que l'Eueſque ſoit irreprehenſible, mari d'vne ſeule femme.* Le meſme des Preſtres; en meſmes mots. Eſtre donc marié, leur eſt, ſans reprehenſion; puis que irreprehenſible, & mari d'vne ſeule femme, peuuent compatir enſemble. Item; *Il faut*, dit-il, *qu'il tienne le myſtere de la foi, & la ſaine doctrine, i.* qu'il ſoit capable d'enſeigner: *Qu'il prie pour ſoi, & pour l'Egliſe; Qu'il la ſçache gouuerner, par vne ſaincte prudence, en toutes ſes parties; eſtablir le Miniſtere; conuaincre les aduerſaires; iuger les delinquans; ſolliciter les pauures: Qu'il face tout cela, en bonne conſcience; s'exerçant en pieté, en charité, en foi, en ſainctеté; donnant tout exemple de vertu; euitant tous vices contraires, iuſques à faire rougir de honte les ennemis de la verité, &c.* Et neantmoins il faut qu'il ſoit marié; qu'il ait des enfans; qu'il les nourriſſe en la crainte de Dieu; qu'en leur inſtitution il ait donné vn eſchantillon du ſoin qu'il aura de l'Egliſe. Il faut donc que toutes ces vertus puiſſent compatir auec le mariage; puis que S. Paul veut que l'Eueſque & le Preſtre ſoient mariez; & nonobſtant, requiert d'eux toutes ces vertus, la chaſteté, & la pudicité meſmes. Ce lieu n'a beſoin de clarté; & toutefois contre les enfans de tenebres, n'y plaignons la lumiere des Docteurs. Chryſoſtome dit; *Tu demandes, Pourquoi ſainct Paul nous produit ici vn Eueſque, qui ſoit mari d'vne ſeule femme? Sçais-tu pourquoi? C'eſt pour fermer la bouche aux heretiques, qui blaſonnent le Mariage, comme impur: & leur monſtrer au contraire, qu'il eſt ſi honorable, & ſi precieux, que l'homme marié peut neantmoins monter iuſques au throſne Epiſcopal: & toutefois pour y tenir meſure, il a dit, D'vne ſeule; afin qu'à la façon des Iuifs, qui ſe licentioient, il n'en ait pas deux enſemble.* Et le meſme ſur

Chryſoſt. in ep. ad Tit. 1. & in 1. Timoth. 3.

ces passages dit Theodoret; refutant expressément ceux qui en ont voulu abuser contre les secondes nopces des Ecclesiastiques. Mesmes dit Chrysostome; *L'Apostre dit, S'il ne sçait gouuerner sa famille, &c. Parce qu'vn bon Oeconome deuient bien tost bon Politique: & celui qui a sceu bien contenir en deuoir, femme, enfans, seruiteurs, est tant plus capable de gouuerner toutes sortes de gens en l'Eglise.* Comme si le mariage lui estoit vn apprētissage & vn degré à l'administration de l'Eglise: tant s'en faut qu'il le tinst pour vn achoppement. S. Hieroſme, quelquefois peu fauorable au Mariage, interpretant ce passage à Timothee; n'y trouue point de subtilité contre le mariage des Euesques: sur celui de l'Epistre à Tite, il doute s'il se doit entendre, Que l'Eueſque ne puisse auoir qu'vne femme; sçauoir à l'exclusion des digames; ou bien qu'il n'en puisse auoir deux à la fois, comme les anciens Patriarches, desquels les Iuifs se dispensoient de suiure l'exemple: prefere neātmoins vne chaste & modeste digamie, à vne monogamie lasciue. Contre Iouinian emporté de colere, comme souuent lui aduient; il tranche tout net; Que l'Apostre entend, qu'il ait esté marié; non qu'il le soit. Mais hors de passion, escriuant à Oceanus, il plaide la cause de Carterius, Eueſque d'Hespagne, qui auoit eu vne femme deuant son Bapteſme, & vne depuis: *Pour lui*, dit-il, *il est escrit*; *Le mariage est honorable, & la couche sans macule: mais pour toi qui le blasmes*, (il parle de ses aduersaires,) *Dieu iugera les paillards & les adulteres*. Item; *L'Apostre estoit d'entre les Iuifs; & la premiere Eglise de Christ, estoit des residus d'Israël; il sçauoit qu'il estoit permis par la Loi, & accoustumé entre le peuple, par l'exemple des Patriarches, & de Moyse, de semer des enfans, en diuerses femmes; aux Sacrificateurs mesmes estoit ouuerte cette licence: Il ordonne donc que les Sacrificateurs, Sacerdotes, de l'Eglise*

Theodor. in 1. ad Timoth. 3. & ad Tit. 1.

Hieronym. in 1. Tim. 3. & ad Tit. 1.

Idem aduerſ. Iouinian.

Idem ad Ocean. ep. 83.

Chreſtienne ne s'attribuent meſme licence; qu'ils n'aient pas deux ou trois femmes, vno tempore, à la fois, &c. Puis reuenant à Carterius; *Et penſes tu donc, que ce bon-homme pechaſt contre l'Apoſtre, qui conte entre les vertus d'vn Eueſque, qu'il ſoit mari d'vne ſeule femme? Et tout le monde*, dit-il, *en eſt plein; non de Preſtres, non d'inferieurs; mais d'Eueſques; dont le nombre ſeroit plus grand, que de ceux qui ſe trouuerent au Concile de Rimini, &c.* Tertullian meſmes, bien que Montaniſte, alleguant ces paſſages de S. Paul à Timothee & Tite; conſent que les Eueſques & Preſtres doiuẽt eſtre mariez: ſeulement il en veut tirer la condamnation des ſecondes nopces; & en eſt repris par S. Hieroſme, au paſſage que deſſus. Mais ce poinct nous ſeroit hors de propos. Cependãt il n'eſt à croire, comme on nous a chiquané ce paſſage de S. Hieroſme, diſſemblable à ſoi-meſme, emporté de la contention: On a voulu retenir, que l'Eueſque ait eſté marié, non qu'il le ſoit; au lieu de preferer les lieux où il traitte la queſtion, & par exprez, & hors de paſſion. Diſons donc, car il y a meſme raiſon, par le fil du texte; Que l'Apoſtre entend auſſi, que l'Eueſque ait eſté vigilant, modeſte, honorable, hoſpitalier, propre à enſeigner, &c. mais qu'il ne le ſoit plus. Mais le ſainct Eſprit y a pourueu, qui dit; Au temps preſent, *Que le Preſtre ſoit eſtabli, lequel ſoit mari d'vne ſeule femme; Que les Diacres auſſi ἑνὸς ἀνδρὸς, ſoient maris d'vne ſeule; &c.* Et S. Paul nous deſcrit apres, quelles doiuent eſtre les femmes des Eueſques, des Preſtres, des Diacres. Et voila où nous meine l'aueugle paſſion, contre vne clarté euidente. Chryſoſtome donc mieux; *Il y en a*, dit-il, *qui dient que S. Paul entend parler d'vn qui ait eſté marié; mais qu'il ne le ſoit plus. Ains*, dit-il, *quand bien il le ſera, il peut honneſtement s'y comporter. Vſe*, dit-il, *moderément du mariage; & tu ſeras le premier au Roiaume des Cieux.* Meſmes S. Ambroiſe; *Celui*, dit-il, *qui ſans crime eſt mari d'vne*

Tertul. de Monogam.

Tit. 1. 1. Timoth. 3.

Chryſoſt in ep. ad Tit. hom. 2. In ep. ad Hebr. hom. 7.

Ambroſ. D. 26. C. Qui ſine.

ſeule femme, eſt tenu à la Loi de prendre l'office de Preſtriſe. S. Auguſtin; *L'Apoſtre dit, que celui qui a femme, peut & doit eſtre fait Sacerdos, Preſtre, Sacrificateur, Eueſque.* Le Cardinal Hugo dit; *Alors il eſtoit licite aux Preſtres, d'auoir vne femme.* Le Cardinal Caietan apres lui; *Cette condition doit eſtre entendue negatiuement; ſçauoir, non pluriũ vxorum virum, non mari de pluſieurs femmes.* Le Pape Calixte II. enuiron l'an 1100. l'a tourné d'vn autre ſens; *Mari d'vne ſeule femme, i. dedié à vne ſeule Egliſe, à vne ſeule Eueſché; ſoit pour n'en auoir qu'vne; ſoit pour n'aſpirer pas à eſtre transferé de l'vne à l'autre.* Et dés le temps de S. Hieroſme, cette allegorie eſtoit nee, qu'aucuns preferoient à la lettre: Et les aduerſaires meſmes de Carterius, dit-il, *la trouuent violente & dure.* Auſquels il reſpond; *Rendez dõc à l'Eſcriture ſa ſimplicité, afin que nous ne diſputions point contre vous, par vos propres loix.* C'eſt à dire, que nous n'oppoſions point allegorie, à allegorie; ſubtilité, à ſubtilité: mais nous tenions ſimplement aux mots de l'Apoſtre. Autrement, que deuiendra l'argument de S. Paul; *S'il ne ſçait conduire ſes propres enfans; comment gouuernera-il l'Egliſe de Dieu?* Et quand donc l'Apoſtre nous dira des vefues; Qu'il en faut choiſir qui aient eſté femmes d'vn ſeul mari; nous faudroit il entendre Eueſchez, ou Dioceſes d'vn ſeul Eueſque? Mais en fin, qui euſt empeſché l'Apoſtre de dire plus clairement; Il faut que l'Eueſque ſoit irreprehenſible; qu'il ne ſoit point marié, au moins qu'il ſoit veuf? &c. La honte donc les fait demeſler de ces abſurditez, par vn blaſpheme; Que durant la foibleſſe de l'Egliſe, ces mariages furent permis; mais prohibez, quand elle fut venue en ſa force. Et que diront-ils à Chryſoſtome, qui dit clairement; *Que S. Paul donne cette loi à Timothee, non pour lui ſeulement, mais pour tous ceux qui ont à venir.* Ains pluſtoſt à Egeſippe, qui termine la fleur & la virginité de l'Egliſe, à la mort des Apoſtres;

Aug. in queſt. ex vtroq. Teſt.

Hugo Card. in 1. Timoth. 3.

Caiet. in 1. Timoth. 3. & ad Tit. 1.

1. Timoth. 3. verſ. 4. & 5.

Euseb. l. 3. c. 32. *Tost apres suiuie*, dit-il, *d'infinies impuretez & corruptiõs.*

ILS TASCHENT de faire le procés à S. Paul, par lui meſmes : car, diſent-ils, il nous dit ailleurs, *Qu'il faut s'abſtenir des femmes, pour vacquer à ieuſne & oraiſon.* Et que feront donc ceux qui ont tous les iours à prier ? Qu'ils liſent ce paſſage en conſcience, & ils verront ce que remarque Chryſoſtome ; Qu'il n'eſt point ici parlé d'vne priere ordinaire, mais d'vne extraordinaire, preparee à vne ſinguliere attention, par le ieuſne. Et pourtant dit-il; *Ne fraudez point l'vn l'autre, ſinon par vn conſentement mutuel, & pour vn temps.* Item; *Et derechef retournez enſemble, afin que Sathan ne vous tente ; à cauſe de voſtre incontinence.* Et Chryſoſtome dit exprez ; *S'il diſoit, σωιόντας ἀλλήλους, que les mariez qui couchent enſemble, ne peuuent prier; comment s'accorderoit ce qu'il commande ailleurs à tous Chreſtiens, Priez ſans ceſſe : Il parle donc d'vne priere extraordinaire*, dit-il, *qui requiert vne exacte attention; non que la compagnie des mariez emporte vne impureté, ἀκαθαρσίαν, mais bien vne occupation ἀσχολίαν.* Dont auſſi dit S. Ambroiſe; *Il faut prier ſans ceſſe: mais ceci ſe dit, vt orationi inſiſtatur ; par interualles*, dit-il, *pour roidir la meditation.* Et Theodoret; *Pour ſanctifier le ieuſne.* Et auſſi dit-il ailleurs ; *Que l'Apoſtre a iugé digne de l'Epiſcopat, celui qui vit & cohabite pudiquement auec vne ſeule femme.* Or n'ignore-ie pas cependant qu'Origene, qui ſe chaſtra lui-meſmes, contre le Canõ exprez qu'ils attribuent aux Apoſtres ; qui le declare homicide, pour auoir mal interpreté ces mots, *Qui poteſt capere, capiat*, dont il fut repris de l'Egliſe ; a voulu tirer de ce paſſage, qu'il n'appartient qu'aux chaſtes d'offrir vn ſacrifice continuel à Dieu : bien toutefois qu'il dit ſimplement; *Il me ſemble.* Ce qu'il n'euſt pas, ſi c'euſt eſté vne determinatiõ Eccleſiaſtique: en quoi il a eſté ſuiui en quelque lieu de S. Ambroiſe. Mais certes, ils deuoient auoir appris de S. Paul ; que la

1. Cor. 7. verſ. 5.

Ambroſ. in ep. 1. Cor. 7.

C. Apoſtol. cap. 21. 22.

couche ſans macule n'eſt point incompatible auec la chaſteté ; ni par conſequent auec le ſacrifice. Et le Concile de Gangres, tenu enuiron le temps de celui de Nice, pour reprimer telles ſuperſtitions, remedia à cette peruerſe interpretation, par vn Canon exprez: *Si quelcun*, dit-il, *fait difference d'vn Preſtre marié; cõme ſi à l'occaſion de ſon mariage, il ne deuoit pas offrir: & s'abſtient pour cette cauſe, de ſon oblation ; qu'il ſoit anatheme.* *Concil. Gangrēſ. 4. D. 28. c. ſi quis diſcernit.*

Mais il est dit derechef ; *Que les mariez ont ſoin des choſes de ce monde ; les non-mariez de plaire au Seigneur, &c.* Ainſi ſoit : mais qu'ils conſiderent donc ce que Chryſoſtome remarque contre les ſuperſtitieux de ſon temps ; Que S. Paul ne parle pas ici des Eccleſiaſtiques, mais de tous Chreſtiens. Et que s'en enſuiuroit-il donc, ſinon que tous les Chreſtiens indifferemment euſſent à s'abſtenir du mariage ? Ains celui qui a ordonné l'Eueſque, veut qu'il ait ſoin de la maiſon de Dieu, & de la ſienne enſemble. Et pour la ſienne ; pour le ſoulager des ſollicitudes de ce monde, l'aſſiſte d'vne femme : Telle, dit Nazianzene, qu'eſtoit ſa mere à ſon pere ; qui lui aidoit beaucoup, meſmes à mieux vaquer à ſon Miniſtere. Et Chryſoſtome veut que l'Eueſque ſoit bon Oeconome, premier que d'eſtre bon Politique. Et nos Eueſques d'auiourd'hui, qui n'ont point de femmes, ne laiſſent pas de vouloir gouuerner tout le monde. Mais, ô homme, qui es-tu qui iuges du ſeruiteur d'autrui ? qui vueilles apprendre à Dieu, comme, & par qui il doit eſtre ſerui ? contrerolles l'eſtat de ſa maiſon, la reigle de ſon Seruice ; apres qu'il l'a donnee, l'a publiee, en termes ſi exprez ? Et qui ſçait mieux que lui, ce qui conuient à ſon Seruice ? Et ce que tu y adiouſtes de ton inuentiõ ; qu'eſt-ce ſinon vne ἐθελοθρησκεία, vn ſeruice fait à ton plaiſir ; condamné par ſon Eſprit ; parce qu'il procede du tien ? Et derechef ; qui ſçait mieux que lui, iuſqu'où doit deſcendre l'homme en ſon in- *1. Cor. 7. 33.* *Nazianzen. de matre.*

firmité ; ou iusqu'où il peut monter, par la puissance qu'il lui donne ?

Le Celibat de droit positif.

OR AVSSI ont-ils esté contraints de recognoistre apres toutes tergiuersations ; Qu'il n'y a passage quelconque en l'Escriture saincte, qui oblige les personnes Ecclesiastiques au Celibat. Gratian dit absolument ; *Le mariage des Prestres n'est defendu par authorité ni de la Loi, ni de l'Euangile, ni des Apostres ; mais bien par vne loi Ecclesiastique.* (nous verrõs apres quelle, & d'où elle est.) Et la Glose du Decret dit ailleurs; *Que deuant le Pape Syricius, le mariage estoit permis aux Prestres.* Thomas d'Aquin ; *Que le vœu de continence n'est pas essentiellement attaché à l'ordre, mais seulement par accident, & à l'occasion du statut Ecclesiastique.* Et en cette opinion est suiui des plus notables Scholastiques. Et de nostre temps, le Cardinal Caietan ; *Il ne se peut prononcer ni par raison, ni par authorité, que le Prestre peche en se mariant: & l'ordre, entant qu'ordre, ni entant que sacré, ne le peut empescher, ni deuant, ni apres; demeurant en ce qui est de Christ, & de ses Apostres, &c.* Et le mesme tient le Cardinal Cusan, escriuant aux Boëmes. Thomas passe mesmes iusques là; *Que si vn Ecclesiastique declare à son Confesseur, qu'il ne se peut contenir ; le Confesseur ne fera pas grand mal, de lui conseiller de se marier secrettement, au deseu de son Euesque.* Et qui ne iuge par là, ce qu'il eust dit, s'il n'eust craint la censure ? Durand, autheur du *Speculum Iuris*, parle plus hardiment ; *Que le Concile deuroit rendre le mariage aux Prestres, puis qu'en vain on les auoit voulu ranger à chasteté, par la rigueur de tant de Canons.* Or tient-il neantmoins, que le Concile ne peut rien contre l'Escriture expresse. Le Pape Innocent III. qui viuoit enuiron l'an 1250. *Le mariage*, dit-il, *de droict naturel n'empesche personne d'estre receu aux Ordres ; & celui qui seroit ordonné, pourroit iouir & vser d'vn mariage ja contracté, comme il se fait en l'Eglise Orientale : mesmes en*

D. 23. 28. & c.

D. 84. vbi Gl.

Thom. in 2. secundæ, q. 88. art. 11.

Caiet. in opusc. tit. 1. tract. 27.

Thom. in Summa quæ incipit, Commiserationes Domini. c. 165. Posthæc dicendum.

Durand. Sent. 4. D. 38. q. 2.

Innocent. 4. t. de conuers. coniug. C. Placet.

contracter de nouueau, ſi les conſtitutions Eccleſiaſtiques ne l'empeſchoient.

OR COMME le Celibat n'a point de loi en l'Eſcriture, ni de conſtitution Apoſtolique ; auſſi peu eſt-il fortifié par la prattique des Apoſtres, ou de leurs diſciples. S. Ambroiſe ſur la ſeconde aux Corinthiens, tient que tous les Apoſtres, excepté S. Iean, furent mariez ; & tous neantmoins (excepté par aucuns S. Iean) Martyrs. De S. Pierre, l'Euangile fait mention de ſa belle mere. S. Paul dit ; *N'ai-ie pas la puiſſance de mener auec moi vne femme ſœur, comme Cephas ?* Et Clement Alexandrin l'interprete d'vne femme en mariage : & en tire argument contre les vanteurs du Celibat. S. Auguſtin dit, que S. Pierre, pour auoir engendré des enfans, n'a laiſſé d'eſtre le premier entre les Apoſtres. Et ne faut point dire, qu'il l'auoit euë ; mais qu'il ne l'auoit plus : car de cet exemple, au meſme paſſage, S. Auguſtin conclut ainſi ; *Et c'eſt pourquoi l'Apoſtre monſtre, que celui qui a femme, pourueu qu'és autres choſes il obſerue les Commandemens, doit & peut eſtre fait Preſtre :* vſant nommément du mot de *Sacerdos*. Brief, Clement & Euſebe nous font foi, que S. Pierre vit mener ſa femme à la mort, pour le nom de Chriſt ; & la conſola, ioieux de cette vocation. De S. Paul, le paſſage du 9. aux Corinthiens, allegué par Clement Alexandrin ; nous en donne vne marque aſſez expreſſe : encor que nos Aduerſaires, par le mot de γυναῖκα, veulent entendre, *mulierem*, non *vxorem* : & ne peſent pas le mot ἀδελφὴν, qui y eſt adioint. Mais tant y a, que Clement Alexandrin, proche du temps des Apoſtres, l'a entendu de mariage. Et Tertullian y faiſant alluſion ; *Il eſtoit*, dit-il, *permis aux Apoſtres de ſe marier, & de pourmener leurs femmes.* Et S. Hilaire en tire ; *Que la virginité eſt de volonté, & non de neceſſité.* Ce ſont les plus anciens. Mais Ignace, diſciple de S. Iean, coupe tout : *Vierges*, dit-il, *ie me*

Le Celibat non obſerué en l'Ancienne Egliſe.

Ambroſ. in 2. Cor. 11.

1. Cor. 9.5.

Clem. l. 4. & 7. Strom.

Aug. in queſt. ex vtr. Teſt.

Fieri poſſe ac debere Sacerdot. Clem. l. 7. Strom.

Tertul. in exhor. ad caſtit. c. 8.

Hilar. in Pſalm. 118.

Ignac. ad Philadelph.

resiouis auec vous, de vostre saincteté ; comme d'Helie, de Iosué, de Melchisedec, d'Elisee, de Ieremie, de Iean Baptiste, de S. Iean, de Timothee, de Tite, d'Enodius, de Clement, qui ont vescu non mariez. Mais non, dit-il apres, *que i'e rabbatte rien des autres Saincts, διότι γάμῳ προσωμίλησαν, pour auoir conuersé en mariage : Car ie souhaitte au contraire, que Dieu me face digne d'estre à leurs pieds au Roiaume des Cieux; d'Abraham, d'Isaac, de Iacob, de Ioseph, d'Esaie, & des autres Prophetes ; de Pierre aussi & de Paul, & des autres Apostres, qui ont conuersé en mariage.* Notez *Conuersé*, pour designer qu'ils n'auoient abandonné leurs femmes : Aussi qu'il les met au rang d'Abraham & d'Isaac, qui auoient tousiours continué menage auec elles. Puis conclut ; *Si donc quelcun confesse Dieu & Christ, & neantmoins appelle τὴν γαμικὴν μῖξιν, la couche legitime, tache ou pollution ; ou abhorre quelque espece de viandes ; vn tel est habité & possedé du dragon apostat, i. du Diable.* De Philippes l'Apostre, Clement dit qu'il fut marié, eut des enfans, & maria ses filles : De l'Euangeliste, les Actes font mention de ses quatre filles. Brief, Platine recite, que S. Luc vescut marié, aiant sa femme en Bithynie, iusques à l'aage de 83. ans. Et les Nicolaïtes tirent leur nom du Diacre Nicolas, compagnon de S. Estienne ; de la femme duquel est si souuent fait mention en l'histoire de l'Eglise. Et Clement mesmes, pretendu successeur de S. Pierre, en l'Epistre qui lui est attribuee, parle de femme & d'enfans, en telle sorte, qu'il y a apparence qu'il estoit marié lui-mesmes. Brief, Polycrates, Euesque d'Ephese, dit au Pape Victor, qu'il est le huictieme Euesque de sa race, venu de sept predecesseurs Euesques.

Mixtionem legitimam, i. copulã. Habet ἔνοικον.

Euseb. l. 3. c. 30. ex Clemente. Act. 21.

Euseb. l. 3. c. 29.

NOS ADVERSAIRES nous font grand estat des Canons des Apostres, bien que declarez Apocryphes, par Isidore mesmes. Toutefois oions-les : *Si l'Euesque, le Prestre, ou le Diacre, &c. s'abstiennent du*

D. 16.

mariage, de la chair, ou du vin ; non pour en auoir l'esprit plus esleué aux exercices de pieté, mais pour les auoir en abomination ; qu'il soit deposé & reiette de l'Eglise : & se souuienne que Dieu les crea masle & femelle, &c. Ils diront, que c'est contre les heretiques qui condamnoient absolument le Mariage, & qu'ils ne sont pas de ceux-là. Mais voici sur le mesme subiect ; *Que l'Eueſque*, dient-ils, *Prestre, ou Diacre, n'aient à reietter leurs femmes, sous ombre de Religion : S'ils le font, qu'ils soient retranchez de la Communion ; s'ils perseuerent, qu'ils soient deposez.* Suiuons les Anciens. L'opinion d'Ignace nous est assez testifiee par le passage sus-allegué. De Clement Alexandrin aussi, qui enseigne que le Mariage & le Celibat ont chascun leurs dons diuers, & leurs moiens de seruir à Dieu : Que viure bien, soit en l'vn, soit en l'autre, est don de lui ; iusques à les esgaler ensemble. Irenee fait mention d'vn certain Marc, heretique, qui auoit corrompu la femme d'vn Diacre, qui estoit fort belle. L'ordre donc de ce tẽps-là ne leur defendoit pas le Mariage. Tertullian estoit Prestre ; appert par ce qu'en dit S. Hieroſme : & marié ; il se voit par ses liures à sa femme : & non moins pour cela Martyr, si nous en croions quelques-vns. Or est-il que deuenant Montaniste, il vestit les opinions de Montanus contre les mariages ; dont les traces ne sont que trop euidentes en ses derniers liures : mais si lasche-il ce mot ci-dessus allegué ; *Licebat & Apostolis nubere, & vxores circumducere ; licebat & de Euangelijs viuere, &c. Il estoit loisible aux Apostres de se marier, & de pourmener leurs femmes ; Il leur estoit loisible aussi de viure de l'Euangile :* Conioignant ces deux choses licites ensemble ; encor qu'il conclue, que tout ce qui est loisible, n'est pas expedient. Et bien qu'il condamne les secondes nopces en toutes personnes ; si nous apprend-il, que les Catholiques ou Orthodoxes de son temps n'en faisoient pas ainsi ;

Can. Apost. 50.

Can. Apost. c. 5. D. 28. Si quis docuerit. & D. 31. Quicunque declar. C. 11. in Decret.

Clem. Alex. l. 2. c. 10. Pædag. & 3. Strom.

Hieron. de Eccles. script.

Tertul. in exhort. ad castit. c. 8.

quand il leur reproche leurs Eueſques, non ſeulement mariez vne fois, mais deux. *Car*, dit-il, *il ſemble que toutes choſes entre vous ſont licites aux Eueſques: Combien y a-il de digames qui preſident ſur vous? qui n'ont point honte de l'Apoſtre, quand on lit, Mari d'vne ſeule femme?* Denys, Eueſque de Corinthe, en l'Epiſtre aux Gnoſiens, enuiron l'an 170. dit à Pynitus, qui vouloit introduire le Celibat entre ſes freres, i. ſes compagnons au Miniſtere; *Qu'il n'impoſe point aux freres ce peſant ioug de Celibat, comme de neceſſité, ains pluſtoſt qu'il ait eſgard à l'infirmité de pluſieurs.* Et eſt à noter qu'en *l'Index Expurgatorius*, le Concile de Trente ordonne que Langus ſoit raié, qui l'auoit noté en ſes Annotations ſur Nicephore. Et l'vſage s'en voit tel en Spiridion, ordonné Eueſque de Cypre, que Sozomenus dit n'en auoir eſté, ni pire en ce qui eſtoit de pieté, ni moins diligent en ſa charge; que l'hiſtoire appelle perſonnage de l'ordre des Prophetes; qui eut vne fille nommee Irene. Pareillement en Denys, Fauſtinian, Syluere, Cæcilius, Serge, Hormisdas, Talatus, Valere, Tertullian, Leon, Felix; tous Eueſques & Preſtres recognus mariez par nos Aduerſaires: en pluſieurs autres de ces premiers ſiecles, deſquels Athanaſe dit, qu'il cognoiſſoit de ſon temps, pluſieurs Eueſques, voire pluſieurs Moines, qui auoient des enfans: Et cela a encor continué pluſieurs ſiecles depuis. Brief, la deciſion Synodale y eſt expreſſe au I. Concile Oecumenique de Nicee; enuiron l'an 330. où eſtant conteſté par pluſieurs, que de là en auant les Eueſques, Preſtres, Diacres, & Sous-diacres, ne couchaſſent point auec leurs femmes; Paphnutius, Confeſſeur, ſe leua, & dit; *Le mariage eſt honorable; & la compagnie de la femme legitime, eſt chaſteté:* comme nous dirons plus amplement ci apres. Dont tout le Concile eſmeu, laiſſa en la liberté des perſonnes Eccleſiaſtiques, de demeurer en ma-

Tertull. de Monogam. c. 12.

Euſeb. l. 4. c. 23.

Index Expurg. p. 76.

Sozom. l. 1. c. 11. Eccleſ. hiſt. l. 10. c. 5. Tripart. l. 1. c. 10.

Athanaſ. in ep. ad Dracont.

riage, &c. Et le dementi que donne ici Belarmin à Socrates & à Sozomenus, hiſtoriens Eccleſiaſtiques, n'eſt ſuffiſant pour l'en ſauuer. *Socrat. l. 1. c. 8. Sozom. l. 1. c. 22.*

CHAP. IX.

Quel a eſté le progrez du Celibat en l'Egliſe Romaine: iuſques au Decret de Calixte.

OR NOVS voici donc venus iuſques au Concile I. de Nicee; periode notable de l'Egliſe Chreſtienne; terminee par vne loi fauorable à la cauſe que nous defendons. Mais ne nous perſuadons pas toutefois, que pendant tout ce temps, cet Eſprit menſonger, dont l'Apoſtre nous auoit menacé, fuſt endormi: ains ſous la figure d'vn Ange de lumiere, il ſemoit la doctrine du Diable; ſous le maſque hypocrite de chaſteté, ſubornoit la pudicité; introduiſoit la laſciueté, les amours folles, l'adultere; & pis encor au monde. L'Egliſe Chreſtienne ſe compoſoit des Gentils, & des Iuifs; & eſtoit mal-aiſé qu'ils n'y apportaſſent de leur leuain. Or auoit l'Eſprit fornicateur blaſonné de telle ſorte le Mariage entre les Gentils, qu'il eſtoit interdit à pluſieurs de leurs Sacrificateurs; aux Hierophantes, que nous liſons qui ſe chaſtroient par l'vſage de la ciguë; à ceux de la Mere des Dieux, à ceux d'Egypte, &c. *Et d'iceux*, dit Clement, *les premiers heretiques apprirent à condamner le Mariage.* Des Gentils auſſi, ſur le declin du Iudaïſme, les Eſſeens auoient appris, dit Ioſephe, le meſpris du Mariage, nommément des Pythagoriens: Et ce ſont ceux de qui parle Philo; non des Moines Chreſtiens, comme nous auons remarqué ci deuant: Meſmes Epiphanius nous enſeigne, que cette ſuperſtition a- *1. Timoth. 4. 2.*

Le Celibat procedé des Gentils.

Hieronym. l. 2. contra Iouin.

Clem. Alex. l. 3.

Ioſeph. Antiquit. l. 15. c. 13. & l. 18. de bell. Iudaic. c. 2.

Philo apud Euſ. l. 8.

Epiphan. l. 1. t. 1.

uoit passé iusques aux Scribes & Pharisiens. Dont nous ne deuons douter, que par la culture de l'Esprit de mensonge, elle ne se glissast doucement; premierement entre les heretiques, comme les Marcionites, & les Gnostiques, qui abhorroient du tout le Mariage, en Irenee & Epiphanius; & se fondoient sur vn Euangile Apocryphe, selon les Egyptiens, dit Clement: les Manicheens aussi, qui le defendoient au moins à leurs eleus; & finalement par contagion, en l'Eglise Chrestienne. La dispute qui en est en S. Paul, en fait foi viue & aspre, comme elle est: car ne pensons point que S. Paul y combatist son ombre; mais il lui fait teste à l'entree: Que le Celibat, i. viure hors de mariage, n'est pas pour tous; Qu'il n'a point de commandement de Dieu, pour les vierges; Qu'il ne nous veut point mettre vn laqs au col; Que celui qui ne se peut contenir, se marie. Et estend ailleurs cette generalité, aux especes, pour reprimer la legereté des ieunes veufues, les conseillant de se marier; pour contenir en bon exemple les Eueſques; en leur ordonnant en mots exprez; iusques à dire, que la defense du Mariage, est doctrine de diables, &c. Suiuit Nicolas, l'vn des sept Diacres: Epiphanius recite, que voiant qu'aucuns se faisoient admirer par le Celibat; il renonça à sa femme, qui toutefois estoit fort belle: & que ne se pouuant contenir, honteux d'y retourner, il s'addonna auec sa secte, à toute impureté, iusques à la Sodomie; estimant que tout lui estoit sainct, au moins tolerable, pourueu qu'il ne touchast à sa femme. Et comme il n'y a secte si infame, qui ne trouue de la suite; il n'en eut faute en Asie, pais delicieux; qui furent appellez Nicolaites. Mais S. Iean qui enseignoit és villes d'Asie, oppose son sainct zele à cet imposteur, & lui ferme la porte de l'Eglise.

Puis des heretiques.

1. Corinth. 7.

Epiphan. l. 1. c. 2. haref. 25.

Apocal. 2.

LES APOSTRES pour la plus-part morts, les grandes Lumieres esteintes; l'esprit des Tenebres pensa

penſa mieux faire ſes affaires: mais les Eſcritures, qu'ils auoient laiſſees ſi claires pour ce regard, le mettoient en peine. A leurs eſcrits donc il en oppoſe & ſuppoſe d'autres; aux Canoniques, des Apocryphes. Des liures Apocryphes.

Ce fut vn liuret *de la Peregrinatiõ de S. Paul & de Tecla*, cõpoſé par vn Preſtre; Que S. Paul aiant trouué cette ieune fille fiancee en Iconie, à vn certain Themirus; il l'auoit tellement rauie par les loüanges de Virginité, qu'il l'auroit oſtee à ſon fiancé, emmenee & pourmenee auec lui par le monde: l'auroit voilee; lui auroit donné puiſſance d'en voiler d'autres; meſmes d'enſeigner & baptiſer. Penſez combien à propos de la doctrine de S. Paul, qui veut que les femmes adherent à leurs eſpoux; qui ne veut point qu'elles parlent en l'Egliſe, &c. S. Iean qui reſtoit encor, voit ce liure; fait venir le Preſtre deuant lui; le conuainq de l'auoir ſuppoſé; le depoſe du Miniſtere: & pour l'inſtruction de la poſterité, cõdamne le liure; liure neantmoins, que les Moines de noſtre temps ont remis ſus, ſous le nom de la Legende de Tecla, pour fonder la Moinerie; bien que reietté encor depuis par le Pape Gelaſe. Et de là auons nous à meſurer les Traditions qu'ils nous ingerent, ſous le nom des Apoſtres, & de ces beaux liures ſur leſquels ils les appuiẽt; le Proteuangelion, Abdias Babylonien, & ſemblables. *Tertul. de Baptiſm. Ambroſ. de Virgimit. Hieron. de ſcriptor. Eccleſ.*

APRES FAVLSES Eſcritures; que reſtoit-il, qu'vn S. Eſprit ſuppoſé? Voici le Paraclet de Montanus, enuiron l'an 230. qui ſe met à faire la guerre au Mariage. Tertullian, vehemẽt eſcriuain, s'en fait l'aduocat; depuis nommément qu'il eut embraſſé l'hereſie de Montanus, par vn certain deſpit: Et ne pouuant obtenir le Celibat des Preſtres, il preſſe la Monogamie, la loi de ne pouuoir ſe marier qu'vne fois; la preſſe, dis-ie, contre l'Egliſe Orthodoxe, à laquelle il reproche clairement l'obſeruation contraire. Et comme il eſtoit fort eſtimé, il en fait decliner plu- Montanus. *Tertul. de Monogam.*

fieurs apres lui: dont nous voions que les vns ne pensent iamais auoir assez loué la Virginité, s'ils ne blasment le Mariage: les autres font scrupule que les mariez administrent les choses saincte. Opinions premierement particulieres, dont nous auons les semences en Eusebe, en Origene, prononcees sourdement, defenduës encor plus foiblement: *Qu'il leur semble, qu'il seroit mieux ainsi; Que les Euesques pourroient mieux vacquer à receuoir cette grande multitude de gens qui accouroient au Christianisme, &c.* & qui neantmoins peu de temps de là, passent si auãt, qu'au Synode Prouincial de Neocesaree, il est dit; *Que le Prestre qui se mariera, sera deposé; qui adulterera, reietté de l'Egliſe.* En celui de Rome; *Que celui qui se mariera, sera priué de sa charge dix ou douze ans.* En celui d'Eliberte en Hespagne; *Que les Eccleſiastiques s'abſtiendront de leurs femmes, ſous peine d'eſtre degradez.* En celui d'Arles I I. plus doucement; *Que les perſonnes mariees n'y ſeront plus receuës.* Tous tenus sous le Pape Sylueſtre I. auãt le Concile de Nicee, qui vint iusques au temps de Iules I. Et en celui d'Ancyre; *Que les Diacres qui proteſteront de ne ſe pouuoir contenir, ſe marieroient; mais auec licence de l'Eueſque.* Tant va viste la presomption humaine, quand elle s'est vne fois licentiee outre la Parole de Dieu!

Euſeb. L. 9. demonſtr. c. 9.

Synodes Prouinciaux. c. 10. 2. c. 19.

Concil. Elibert. c. 33.

Concil. Arelat. c. 2. D. 16.

Concil. Ancyr. c. 10.

EN FIN, la queſtion ia preiugee par ces Prouinciaux, est debattue & examinee au Concile de Nicee; l'Arrest donné, parties ouïes, l'Escriture saincte Iuge, au rapport de Paphnutius, Vieillard non iamais marié, & Martyr; representant les impuretez dont le Celibat pourroit estre cause en l'Egliſe; par lequel, la liberté du Mariage, comme nous auons veu, demeure en son entier aux Eccleſiastiques. Encor tant est grande la ruse du Diable; tant a d'efficace en l'infirmité humaine, l'anticipation d'opinion, depuis qu'elle se licentie outre la Parole de Dieu; cõme pour sauuer les despens, il gaigne cette queuë; *Que ceux qui*

Concile de Nice Vniuerſel.

D. 31 C. Nicena Synodus.

auront eſté receus en l'Ordre Eccleſiaſtique non mariez, ne ſe marieront point ; à cauſe de la Tradition de l'Egliſe. Tout ainſi que le Paraclet de Montanus, n'aïant peu obtenir la loi de Digamie pour les Laics, l'arracha pour les Eccleſiaſtiques.

ORCE Concile Vniuerſel fit tenir bride à la ſuperſtition pour quelque temps; & retenir l'execution de ces Canons Prouinciaux; d'autãt que de toutes les principales Nations & Prouinces de la Chreſtiẽté, les plus notables Eueſques s'y trouuerent. Hoſius, Eueſque de Cordoüa, pour l'Heſpagne, y ſouſcriuit ; qui en emporta dequoi corriger le Canon Elibertin: Hilaire, Eueſque de Poitiers, tant celebré par l'Antiquité, lequel ſans contredit fut marié ; nous fait foi auſſi, qu'il fut obei és Gaules ; nonobſtant le Synode d'Arles. Et des autres Prouinces; appert par Oceanus, Numidicus, Seuerius, Reſtitutus, Cheremon, Philogonius, Apollinaris, Syneſius ; tous Eueſques, ou Preſtres celebres, qui ont veſcu & exercé leurs charges, mariez, auec loüange. Auſquels pour corollaire nous adiouſteroñs le pere de Gregoire Naziãzene, le pere de S. Baſile & Gregoire de Nyſſe, ſon frere; tous Eueſques & grãds perſonnages en leur tẽps. Mais en nul lieu ne fut mieux executé le Concile de Nicee, qu'en l'Armenie ; par la diligence des Peres du Concile de Gangres. Vn certain Euſtathius, Eueſque en ces contrees-là, dit Sozomenus, contre les Canons de l'Egliſe, introduiſoit des nouueautez ; entre autres defendoit le Mariage des Preſtres, commandant de s'abſtenir des prieres & ſacremens de ceux qui eſtoient mariez, comme prophanes & pollus : & ſous ombre de ſainɛteté, l'abus gaignoit païs, n'oſans les Eueſques voiſins le prendre à partie. Ceux donc qui auoient comparu pour la Prouince, au Cõcile de Nicee, eſtans de retour; condamnent ſa Moinerie : & en conſequence de celui de Nicee, font le Canon ſus-

Mantuan. de Hilario,
Non nocuit tibi progenies, non obſtitit uxor. Legitimo coniuncta thoro.

Greg. Nazian. in Monach. Niceph. de Baſil. Mantuanus, Præſule patre ſatus, nam tunc id iura ſinebant, Paſtorale pedum geſſit poſt fumera patris.

Sozom. l. 3. c. 14.

εὐλογίαν καὶ κοινωνίαν.

Conc. Gangrenſ. c. 4. mentionné ; *Si quelcun fait difference d'vn Preſtre marié, à vn autre ; qu'il ſoit anatheme.*

QVELQVES quarante ans apres, Iouinian ne ſembloit pas parler aſſez aduantageuſemẽt de la Virginité : S. Hieroſme s'en formaliſe ; & aſpremẽt, comme en toutes choſes. Et en l'Egliſe Grecque Epiphanius s'opiniaſtre, que l'Egliſe ne doit receuoir au Sacerdoce τεκνογονοῦντας, *des gens engendrans encor des enfans*. Reſtes de ce vieil leuain, repurgé au Concile de Nicee. Et ne penſent point ces gens louër aſſez haut la Virginité, s'ils ne rabbaiſſent le Mariage : dons de Dieu toutefois, & l'vn, & l'autre, comme enſeignoient tresbien Iuſtin & Clement. De cette contention donc naiſſent en cette doctrine des hyperboles, des façons de parler impropres ; leſquelles pour l'authorité des perſonnes, ont porté conſequence en l'Egliſe : & neantmoins pour teſtifier que l'vſage de l'Egliſe eſtoit au contraire de leur opinion ; S. Hieroſme nous apprend, en l'exemple de l'Eueſque Carterius, qui auoit eu deux femmes ; & ſans contreuenir, dit-il, à ce precepte de S. Paul, 1. Timoth. 3. que les Eueſques de ſon temps ſe pouuoient marier. Contre Iouinian, il vſe de ces mots ; *Si Samuel nourri au Tabernacle, a eſté marié ; que fait cela contre la Virginité ? N'y a-il pas auiourd'hui aſſez de Preſtres mariez ?* Iuſques à ſe faſcher en quelque lieu, qu'on en eliſoit pluſtoſt de mariez, que d'autres. Et contre Vigilantius, il dit ; *Que de ſon temps les Diacres ſe marioient premier que de ſe faire receuoir au Diaconat : afin que puis apres ils peuſſent eſtre aduancez aux autres Ordres*. Bien au contraire de ce qu'il pretend tirer du texte de S. Paul ; Que ceux qui ont eſté mariez, peuuent eſtre Eueſques, pourueu qu'ils ne le ſoient plus. Mais nous auons monſtré ci deſſus ; qu'ailleurs il eſt contraire à ſoi-meſmes. Et quant à Epiphanius, quelque dur qu'il ſoit ; ſi louë-il vn Eueſque de Conſtantinople,

Epiphan. l. 2. t. 1. hæreſ. 59. contra Cathar.

Hieron. l. 1. contra Iouinian.

Sacerdotes.

Idem contra Vigil.

de ce qu'il eſtoit iſſu de race de Preſtres : & nous apprend que de ſon temps c'eſtoit choſe couſtumiere, que les Preſtres, Diacres, & Sous-diacres auoient femmes & enfans. Il adiouſte que c'eſt contre les Canons. Mais quels ? veu ce que nous auons monſtré des Eſcritures, des pretendus Canons des Apoſtres, d'Ignace, de Clement, de Tertullian, de tous les Anciens, meſmes du I. Concile Vniuerſel tenu à Nicee. Et pourtant, Chryſoſtome lui fait teſte là deſſus, bien viuemẽt ; Que le Mariage n'empeſche point la pieté ; veu que Moyſe, Pierre, le Centurion ont eſté mariez : Que S. Paul contre telles hereſies a affranchi l'Egliſe, quand il a voulu loger le Mariage en la chaire Epiſcopale meſmes. Et bien qu'en quelques endroits de l'Oriẽt ces diſputes euſſent laiſſé du ſcrupule ; comme en Theſſalie, où celui qui ſe marioit apres auoir receu Ordre en l'Egliſe, en eſtoit demis ; Socrates nous dit, Que c'eſtoit contre la couſtume des autres Egliſes : Que pluſieurs celebres Eueſques s'abſtenoiẽt de ſe marier en Orient, de leur franc vouloir, ἐκ ἀνάγκη νόμου, non adſtraints d'aucune loi : mais que pluſieurs auſſi, pendant l'exercice de leur Epiſcopat, auoient & engendroient des enfans de leurs femmes legitimes, dedans les maiſons Epiſcopales meſmes.

Chryſoſt. contra hæretic.

Idem in 1. Timoth. 3.

Socrat. l. 5. c. 22. Nicephor.

EN FIN, de ces opinions particulieres, nonobſtãt l'authorité des Eſcritures, de l'Ancienne Egliſe, de ce celebre Concile ; l'Egliſe Romaine, enuiron l'an 400. fit vne loi : Et d'où auſſi, ſinon de la Mere des fornications, euſt-elle deu ſortir ; puis que, ſelon la Prophetie de Paphnutius, elle deuoit eſpãdre Sodome par toute la terre ? Et eſt icelle attribuee au Pape Syricius, peut-eſtre à tort ; comme quelques Epiſtres Decretales ſur le meſme ſubiect à Vrbain I. à Luce I. à Calixte I. car ainſi ont-ils pris plaiſir d'abuſer le peuple, ſous pretexte d'Antiquité. Elle dit donc, *Suademus Sacerdotibus & Leuitis, &c. Nous conſeillons aux*

La loi de Syricius.

Syric. ep. 4. c. 9. Innoc. 3. c. 1. ep. 3.

D. 27. 32. 81. 82.

Preſtres & Diacres, de ne coucher plus auec leurs femmes; parce qu'ils ſont occupez au Miniſtere ordinaire: Ils eſtoient donc mariez encor alors. Mais cette ſuaſion termine en vne fureur, par ces mots; *Si quelcun ſe deſtourne de ce Canon, qu'il ſçache qu'il eſt exclus de noſtre Communion, & qu'il aura les peines d'Enfer.* Et par les Conſuls, de la datte appert que cette Epiſtre eſt de l'an 405. Or ce que l'Apoſtre appelle *La couche ſans macule*, il l'appelle là, *Concupiſcence charnelle*: Ce qu'il a dit, *Irreprehenſible, mari d'vne ſeule femme, &c.* il le deſtourne, que c'eſt à condition d'en quitter la compagnie; *Parce*, dit-il, *que ceux qui ſont en chair, ne peuuent plaire a Dieu.* Et Dieu donc aura il commandé de lui deſplaire, quand il ordonna, *Et ils ſeront deux vne chair?* Cependant c'eſt enuiron ce meſme temps, que nous liſons ces Canons? *Que celui qui n'a point de femme, ait vne concubine; & pour l'auoir, ne ſoit point reietté de la Communion.* Et cette vie ne leur ſemble point eſtre en chair, viure en opprobre, &c. contre le commandemẽt exprez de Chriſt. Mais voici la ſource de ſa Theologie; *Oſtons*, dit-il, *cet opprobre, que les Gentils peuuent a bon droict reprocher:* Aſçauoir, parce que les Gentils, comme nous auons dit, vouloient en pluſieurs lieux, que leurs Sacrificateurs fuſſent non mariez. Innocent, qui le ſuiuit de pres, en ſon Epiſtre à Exuperius, Eueſque de Tholoſe, prononce de meſme; & ſur meſmes fondemens, & ſous meſmes peines: Et là où l'autre a allegué l'exemple de la Gentilité; cettui-ci fait bouclier de tous les paſſages dont les Gnoſtiques, les Montaniſtes, les Marcionites, les Manicheens abuſoient contre le Mariage, i. de la doctrine des diables, & des eſprits d'erreur, predits par l'Apoſtre.

D. 34. c. ii qui C. Chriſtiano.

1. Cor. 7.

Gentilitas

Fondee ſur les Gentils, & les Heretiques.

1. Timoth. 4.

Progrez de l'execution.

OR NE FVT pas receuë cette loi tout d'vn coup; comme il ſe voit clairement, par tous les Conciles Prouinciaux ſubſequens, qui ont peine à la renouuel-

ler touſiours par quelque article: mais & peu à peu, & loin à loin, & par pluſieurs ſiecles; faiſans les Papes profit tantoſt de l'exemple de la reduction d'vne Prouince, contre l'autre; tantoſt de la force des grands Princes, qui auoient beſoin de leur authorité. Tertullian par ſes eſcrits l'auoit esbauchee en Afrique. Syricius donc fait tenir vn Concile à Carthage, où il fait requerir ce Decret par Fauſtin, Eueſque de Potentia, en la Marque d'Ancone: Dont il fut dit; *Que ceux qui manieroient les ſacremens, garderoient pudicité, & s'abſtiendroient de leurs propres femmes:* comme ſi la pudicité n'eſtoit pas proprement dite au regard du mariage. Et pour le faire aualler, ils adiouſtent; *Afin*, dit-il, *que nous obſeruions ce que les Apoſtres ont enſeigné; & que l'Antiquité a obſerué*. Mais Gratian en a eu honte: & pourtant, pour couurir la fauſſeté, il a adiouſté ce mot, *Exemplo*, ce qu'ils ont enſeigné par leur exemple; ſentant bien en ſa conſcience, que leur parole y eſtoit contraire. Et leur Gloſe dit ſur le mot *d'Antiquité*, que *cette Antiquité ne ſe peut repeter de plus haut que de Syricius*, i. que c'eſtoit vne pure Nouueauté. Car on eſt d'accord, que ce Concile de Carthage II. fut tenu ſous lui: & au V. tenu peu apres, ſous le Pape Anaſtaſe; le Canon eſt repeté, mais en termes plus doux; fondé ſur *priora, aut propria ſtatuta*, (car il y a diuerſes leçõs,) & non ſur les Apoſtres. Mais le Pape Pelagius, enuiron l'an 550. nous dit plus priuément l'intention de ce Decret, en la cauſe d'vn Eueſque de Syracuſe en Sicile; Sçauoir que, *La cauſe principale auroit eſté, pour euiter la diſſipation des biens Eccleſiaſtiques, en aduantageant femme, enfans, ou parens, &c.* Où Gratian adiouſte; *Et parainſi cette authorité n'empeſche point vn qui ſera eleu pour Eueſque, de prendre femme, & auoir des enfans; aſçauoir pourueu qu'il donne bonne cautiõ, comme fit cettui-ci de Syracuſe, de ne les diſſiper point. Et parce que nul ne peut eſtre*

Concil. Carth. 2. c. 2.

Grat. D. 84. c. cum in præter. D. 82. C. Plurimos.

Concil. Carth. 5. c. 3. d. 84. c. Cum de quorundam.

Pelag. 28. c. de Syracuſ. & ibi Gratian.

eleu, qui ne ſoit ou Preſtre, ou Diacre; ceux-ci peuuent licitement vſer du Mariage, &c. Leon I. dit, *Qu'ils retiennent leurs femmes, mais qu'ils s'en abſtiennent:* Item, commande aux Eueſques de Mauritanie, de priuer de leurs charges ceux qui ont eu pluſieurs femmes: Et Hilaire I I. ceux qui ont eſpouſé des vefues, ou autres que vierges. Et par toutes ces defenſes, nous voions que le Mariage continuoit. Brief, ce grand perſonnage Sidonius Apollinaris, Eueſque d'Auuergne, eſtoit marié, & eut des enfans depuis eſtre Eueſque: Et Syneſius, Platonique, refuſoit d'eſtre Eueſque de Damas, s'il ne lui eſtoit permis de coucher auec ſa femme legitime; *Proteſtant qu'il prieroit Dieu de lui donner ſouuent des enfans.* Ce qui lui fut permis. Et de ce temps-là, i. enuiron l'an 600. Olympiodore eſcrit; *Il y a temps que nous pouuons approcher de nos femmes, pour euiter les tentations de l'Ennemi: temps de s'en eſloigner, quand il faut eſpandre ſes prieres deuant Dieu, &c.*

Leo 1. d. 31. in ep. ad Epiſc. Mauric.

Hilar.

Sidon. Apol. in ep. ad Aquil.

Euag. l. 1. c. 15.

Olympiod. in Eccleſ. 3. cap.

Cõtradictions.

SVIVONS les Prouinces, pour obſeruer les difficultez qui ſe preſenterẽt par tout, en l'executiõ de cet Arreſt. Es Gaules nous le voions repeté, iuſques à l'importunité, és Conciles d'Agde, d'Aurange, d'Auuergne, d'Orleans, de Tours, de Maſcon, d'Auxerre, &c. Si eſt-il certain que le Concile de Tours I. mitigua la peine, ſe contentant de n'aduancer point à plus haut degré, ceux qui ſe marient apres les Ordres. Et par le Concile de Tours I I. tenu ſous le Roi Cherebert, pres de huict vingts ans apres le Decret, appert que les Eueſques, Preſtres, & Diacres, auoient encor des femmes, qui eſtoient appellees *Epiſcopæ, Preſbyteræ, Diaconiſſæ*, qui viuoient auec eux; ſauf qu'il leur eſtoit defendu d'y coucher, & qu'ils eſtoient corrigez quand ils y eſtoient ſurpris. Le meſme appert par celui d'Auxerre, tenu apres l'an 600. par lequel il leur eſt defendu de dormir en meſme lict, & de ſe meſler

En Gaule.

Concil. 2. c. 13. 14. 20. &c.

Concil. Altiſiodor. c. 21. 22.

en peché, & à leurs femmes, apres leur mort de ſe remarier. Dure commiſſion aux Archipreſtres, de veiller entre mari & femme. Nous auons dit que Sidonius Apollinaris, Eueſque d'Auuergne, eſtoit marié, & eut des enfans eſtant Eueſque: Mais oions Saluian, Eueſque de Marſeille, ſur ce ſubiect, lors que le Pape Gelaſius y voulut aſtreindre l'Egliſe Gallicane; *Penſez*, dit-il, *la belle conuerſion*: Il ſemble faire alluſion à ce Canon, qui dit, que le Preſtre marié ne doit point eſtre receu à la Preſtriſe, s'il n'a promis *à ſa conuerſion; de s'abſtenir de ſoüilleure & de meſchanceté*, (ainſi appelloient-ils le Mariage.) *Ils s'abſtiennent de leurs femmes, & ne s'abſtiennẽt point des biens d'autrui: Ils fõt profeſſion de contenir le corps; & ſe deſbauchent en toute incontinence de l'ame. Nouueau genre certes de conuerſion: Ils ne font point ce qui eſt licite; & ne font point conſcience de ce qui eſt illicite: Ils s'abſtiennent du mariage, & non de la rapine. Que fais tu, ſotte perſuaſion? Dieu a defendu les pechez, & non les mariages: vous faites les choſes tout à rebours. Ce n'eſt pas vne conuerſion, mais vne auerſion. Vous qu'on dit auoir l'aiſſe l'honneſte compagnie de mariage, au moins abſtenez vous de meſchanceté, au moins d'vne meſchanceté ſi prodigieuſe.* Or cela eſcriuoit-il contre les Preſtres Romains & Italiens de ſon temps; ne diſſimulant point en vn autre endroit, que dés lors la Sodomie eſtoit publique à Rome.

Saluian. Epiſc. Maſſil. l. 5. de Prouid. Dei.

à labe & ſcelere

BRIEF, enuiron l'an 800. Zacharie eſcriuant à Pepin, & lui enuoiant les Decrets qu'il entend eſtre obſeruez en France, au Canon 37. recommande que les Eueſques, Preſtres, & Diacres s'abſtiennent de leurs femmes: Et vn Claude, Eueſque d'Auxerre, fauori de Charles Magne, declamoit hardiment contre les abus de l'Egliſe Romaine; entre autres, contre le Celibat. Et Sigibert nous dit, que l'Empereur Lothaire vers l'an 855. rencontrant en France vne grande contradiction à cette loi, s'y oppoſa: comme auſſi,

D. 32. C. de illo Clerico.

enuiron l'an 860. vn Odo, Eueſque de Vienne, donna permiſſion à Alueric, Sous-diacre, de ſe marier; dont le Pape Nicolas I. s'offenſa. Et iuſques à bien pres de l'an 1100. Lambertus Schafnaburgenſis, & Gebvviler, autheur Alleman, bien que Romaniſte, teſmoigne que 24. Eueſques, tant Allemãs, que François, auec tout le Clergé de leurs dioceſes, eſtoient mariez, & defendoient conſtamment leurs mariages. Le couſteau ſeculier en fin, y mit la main; ce couſteau, dont Innocent I. les auoit de long temps menacez; Que ce que l'authorité des Canons ne pourroit, la violence le perſuaderoit. N'eſt à oublier cependant, qu'à l'heure meſmes que Gregoire III. ordonne en France, que nul n'eſpouſe *Preſbyteram, Diaconam, Monacham, Commatrem ſpiritualem, i. les vefues des Preſtres, des Diacres, & des Moines, les Commeres ſpirituelles, les vefues meres des filles qu'on a tenuës au Bapteſme, &c.* alleguant aux François, que c'eſt vn enorme peché; que toutefois Boniface à l'endroit des Allemans, dit n'auoir encor recognu pour tel: ce meſme Gregoire permet, contre l'expreſſe Parole de Dieu, d'eſpouſer ſa tante, femme de ſon oncle; de ſe departir de ſa femme, pour cauſe de ſterilité, ou de maladie; ſuiuant ce qui eſt eſcrit des Phariſiens, *Qui coulent le moucheron, & engloutiſſent le chameau.*

Gebvviler.

Liber Pontificalis.

Boniſac. in ep. ad Pechelin. & Nothelin.

Item ad Zachariam.

Tom. 2. Concil. Naucler. gener. 25.

En Heſpagne.

EN HESPAGNE, appert de la couſtume, par Carterius, Eueſque, deux fois marié, qui n'en eſt pour cela blaſmé de S. Hieroſme, ni eſtimé rien faire contre le precepte de l'Apoſtre: & de la reſiſtance qui fut faite au Celibat, par la colere de Syricius; *Que me diront*, dit-il, *ces deſbauchez, ces precepteurs de vices?* Ainſi parle-il des Preſtres mariez d'Heſpagne: & l'Eueſque d'Arragon lui declare, qu'il ne les a peu reduire à cela. Meſmes le Canon 33. du Concile Elibertin, eſt couché de ſorte; qu'on ne peut dire bonnement, s'il condamne, ou s'il approuue le Celibat; à cauſe de

Hieronym. ad Oceanum.

Sectator libidinis, & preceptor vitiorum.

Concil. Elibert. 1. c. 33.

l'ambiguité qui eſt en ces mots ; *Placuit in totum prohibere abſtinere ſe à coniugibus, &c.* Tant y a, qu'au I. Concile de Toledo, tenu ſous Syricius, l'Eueſque Patronus commence par là ; *Qu'il entend ſe tenir ferme à tout ce qui ſe trouuera auoir eſté ordonné au Concile de Nice.* Tellement que le Mariage, à proprement parler, n'y eſt pas defendu: mais par vne conſequence, frauduleuſement tiree de la queuë qui fut laiſſee au Decret de Nice, pour ceux qui ſe marieroient apres les Ordres; ils excluēt de la promotion aux plus grands, ceux qui apres iceux, auront eu des enfans de leurs femmes. Les Conciles ſuiuans de Geronde, de Seuille, & de Toledo, y apporterent pis ; iuſques à emploier le bras ſeculier : encor enuiron l'an 600. Iſidore le jeune prononce ; *Que les Clercs doiuent, ou viure du tout chaſtement, ou ſe contenter au moins d'vn ſeul mariage.* *Concil. Tolet. 1. c. 1. 2. 3. 4. 5. Iſidor. de vita Cleric.*

NE PENSONS qu'en Italie il en ſoit allé autrement: Tant de Papes engendrez de Preſtres en mariage, nous en peuuent faire foi : Boniface I. fils du Preſtre Iucundus ; Felix III. fils du Preſtre Felix ; Gelaſe I. de l'Eueſque Valerius ; Agapet I. du Preſtre Gordian ; Syluerius, de l'Eueſque Hormiſda; Deus-dedit, d'Eſtienne Sous-diacre ; Theodore, de l'Eueſque Theodore ; Adrian II. de l'Eueſque Tolarus, &c. Tous depuis l'an 400. iuſques à 900. & plus: legitimes neantmoins, bien que nais apres la reception des Ordres. *Parce*, dit Gratian, *qu'auant la prohibition receuë, tels mariages eſtoient licites ; & encor le ſont en l'Egliſe Orientale.* En Sicile auſſi nous liſons au Decret ; que ceux de la ville de Syracuſe aians choiſi vn Eueſque, qui auoit encor femme & enfans ; le Pape Pelagius dilaioit à le receuoir ; & en fin fut contraint de ceder à leur importunité. Et comme Gregoire, enuiron l'an 600. vouluſt defendre aux Sous-diacres de Sicile, l'vſage de leurs femmes, contre la

En Italie. *D. 56. Plat. & Volaterr.*

Gratian. C. Cenomanenſem. D. 56. Et in palea, Oſius.

D. 28. C. de Syracuſ. vrbis.

D. 31. C. 2.

couſtume continuee iuſqu'alors ; Ils s'en formaliſerent iuſques là, qu'il fut contraint de les laiſſer comme ils eſtoient ; ſauf à commander, que de là en auant nul ne fuſt plus receu aux Ordres de l'Egliſe, qui ne promiſt continence en termes exprez. Meſmes Lambertus Schafnaburgenſis, docte hiſtorien, qui a eſcrit la Chronique de Hirtzfeld, teſmoigne que de ſon temps, qui eſtoit apres l'an 1000. il y en auoit pluſieurs en Gaule & en Italie. Or Calixte II. tint vn Concile à Rome, de 300. Eueſques, pour authoriſer le Celibat, enuiron l'an 1123 : & comme la Sodomie multipliaſt par là ; fut dit en deux Conciles tenus à Rome conſecutiuement; *Que les Clercs qui s'en trouueroient entachez, ſeroient penitence és Monaſteres; & ceux qui ſe trouueroient retenir leurs femmes, ſeroient priuez de leurs Offices & Benefices : mais les Laics qui ſe trouueroient atteints de Sodomie, excommuniez.* Belle proportion entre les peines, ſoit qu'on conſidere, ou les perſonnes, ou les crimes !

Synon. Ro. C. 11.

En Bulgarie.

EN LA BVLGARIE, partie du Roiaume de Hongrie, les Eccleſiaſtiques eſtoient encor mariez en l'an 800. Appert par la queſtion qu'ils font au Pape Nicolas I. s'ils doiuent entretenir ou reietter vn Preſtre marié : Et la reſponce eſt, que ledit Preſtre *eſt fort reprehenſible* ; au lieu que S. Paul auoit dit, *irreprehenſible, mari d'vne ſeule femme, &c.* Toutefois, *qu'il peut eſtre toleré, comme Iudas par noſtre Seigneur, entre ſes diſciples.* Guntherus & Thetgaudus, leurs Eueſques, s'y oppoſent vertueuſement : & non moins aux Legats d'Adrian II. ſon ſucceſſeur ; Sylueſtre, Leopard, & Dominique, voulans y changer tout, à la Latine ; & amenans à cet effet, des Preſtres Latins auec eux, pour les y eſtablir : Dont s'enſuiuit, que s'eſtans ioincts à l'Egliſe de Conſtantinople, ils furent excommuniez du Pape, comme les plus execrables de tout le monde ; & fut mis le nom de Bulgarie en

D. 28. C. Conſulendum. vbi Nicol. ad conſulta. Bulgar.

telle abominatiõ, qu'encor auiourd'hui en eſt deriué le nom du plus abominable vice qui regne au mõde.

L'ALLEMAGNE, pour ſa ſeuerité, moins penetrable aux prattiques de Rome; fut plus tard aſſaillie de cet abus; & le combatit plus longuement que toutes, premier que s'y rẽdre. Elle auoit receu la Foi dés le temps des Apoſtres, comme nous liſons en Irenee; l'auoit continuee ſelon ſes premieres inſtitutions; comme font foi S. Hilaire, S. Ambroiſe, S. Hieroſme, en quelques Epiſtres. Enuiron l'an 730. l'Eueſque de Rome y enuoie vn Vinofridus, autrement Boniface, pour y eſtablir ſes ceremonies; dont il fit ſerment en mots exprez au Pape Gregoire II. (c'eſt de là qu'il eſt appellé l'Apoſtre d'Allemagne; & non d'y auoir eſtabli la Foi Chreſtienne.) Or il y trouue vn Geholibus, autrement Gerbilio, Eueſque de Maiance; marié, fils de Gerard, parauant lui Eueſque du meſme lieu: & depuis, nous liſons d'vn Paſchal, Eueſque de la ville de Coire, capitale des Griſons, duquel la femme eſt appellee *Antiſtita, ſeu Epiſcopa Curienſis:* Et le Pape Nicolas I. enuiron l'an 865. impoſant penitence à vn Preſtre, qu'il n'offriſt de ſept ans, y met cette queuë; *Et ne ſoit toutefois ſeparé de ſa femme legitime, de peur qu'il ne tombe au gouffre de fornication.* Et enuiron l'an 1080. ſous le Pape Gregoire VII. Auentin recite, que tous les Preſtres eſtoiẽt mariez, & auoient des enfans; Que leurs femmes s'appelloient *Presbyteriſſæ*, qui ſe trouuent meſmes ſignees és fondations qu'ils faiſoient aux Temples & Monaſteres: Ce que Gebvviler, ci-deſſus allegué, ne diſſimule pas. Mais voici comme pied à pied le Pape gaigne ſur les Allemans. Gregoire II. n'oſe pas dire à Boniface, que d'abordee il oſte le Mariage: Il ſe contente, qu'il ne reçoiue pas les digames, aux charges, ceux qui auroient eſté mariez deux fois. Gregoire III. dit meſmes; *Ou qu'ils viuent en continence, ou qu'ils eſpouſent des*

En Allemagne.

Hilar. in ep. ad Epiſc. German. Ambroſ. ad Reginã Fridgildã. Hieronym. ad Simonem & Fridelum.

Auent. l. 3. p. 294. Gaſpar. Nedio in Eccleſ. hiſt. Nicol. 1. in ep. ad Radulph. Epiſc. Argent.

Auent. l. 5. p. 574.

Greg. 2. ad Bonifac. ep. 2.

Auent. p. 250.

femmes qu'il ne leur ſoit aucunement loiſible de repudier,
Zachar. in ep. ad Bonifac. *&c.* Le Pape Zacharie paſſe outre : Sur la conſultation de Boniface, il lui reſpond ; *Qu'apres les Ordres il leur defend de ſe marier ; & s'ils le ſont, de conuerſer auec leurs femmes.* Mais au Synode qu'il fit tenir ſous Caroloman, deſcrit par Auentinus ; il n'y en eſt rien emploié, encor qu'il y ait pluſieurs articles pour refrener les desbauches des Preſtres : Signe que Boniface ne trouuoit pas encor les choſes diſpoſees ; & le Mariage entre les Preſtres continua touſiours depuis. Et ce que nous liſons au Concile de Maiance,
Concil. Mogunt. c. 10. tenu enuiron l'an 813. *Que les Clercs gardent perpetuellement vne inuiolable chaſteté en leurs corps* ; eſt, comme il a eſté tres-bien noté, vn paſſage tiré de la Reigle des Clercs d'Iſidore, frauduleuſement tronqué par ces compilateurs, qui en diſſimulent les mots qui en-
D. 23. C. his igitur. ſuiuent, *Aut certè vnius matrimonij vinculo fœderentur, i. Ou qu'ils ne ſoient mariez qu'vne fois :* & n'ont pas honte cependant, d'y alleguer Iſidore. Et de fait, il
Lar. l. 7. c. 384. ex Regul. Cleric. eſt ainſi couché és loix de Charles Magne, & au Decret de Gratian meſmes. Le grand combat vient ſous le Pape Nicolas I. enuiron l'an 800. entre lui & S. Vlrich, Eueſque d'Ausbourg, dont nous auons l'Epiſtre. Le ſubiect fut, que ſur ce que Odo, Eueſque de Vienne, auoit permis à vn Sous-diacre, nommé Alueric, de ſe marier ; le Pape Nicolas prit occaſion de faire ce Decret ; *Qu'il ne fuſt iamais permis à*
D. 32. C. de illo Clerico. *Clercs quelconques de ſe marier ; excepté les Lecteurs, & les Chantres :* & voulut ledit Nicolas I. en preſſer l'execution à outrance, par tout ; meſmes en Allemagne. Et merite bien cette Epiſtre d'eſtre toute leüe, ſoit pour le zele, ſoit pour la doctrine de cet
Vlrich. Epiſc. Auguſt. ad Nicol. I. Vlrich : mais nous n'en toucherõs que les principaux poincts. *Liſant*, dit-il, *tes Decrets ſur la continence des Clercs ; i'ai eſté ſaiſi de crainte & de triſteſſe tout enſemble : De crainte, parce que la ſentence de ſon Pa-*

ſteur, iuſte ou iniuſte qu'elle ſoit, eſt à craindre : & puis, ie craignois que ceux qui à peine obeiſſent aux iuſtes ſentences, ne foulaſſent aux pieds vne iniuſte ; le Paſteur les voulant obliger à vn inſupportable commandement. De triſteſſe auſſi, ou pluſtoſt de compaſſion : Car comment les membres ſe peuuent-ils bien porter, leur chef eſtant ſi grieuement malade ? Car quelle plus grieue maladie, quelle plus digne de la compaſſion de toute l'Egliſe; que ſi tu te deſuoies de la ſaincte diſcretion ? Ce que tu n'as pas peu fait, quand tu as voulu forcer imperieuſement à continence, ceux que tu deuois doucement exhorter : Quand contre l'inſtitution de l'Euangile, & ce qui eſt dicté par le S. Eſprit, tu veux neantmoins que tes Decrets priuez ſoient executez. De pluſieurs, dit-il, *ie t'en dirai quelques-vns. Dieu en l'Ancienne Loi permit le mariage aux Sacrificateurs ; Il ne ſe liſt point qu'il l'ait defendu depuis : en l'Euangile, il y a des Eunuques, qui ſe ſont chaſtrez pour le Roiaume des Cieux: mais tous, dit noſtre Seigneur, ne prennent pas cette parole. L'Apoſtre dit ; Des vierges, ie n'en ai point de commandement du Seigneur, i'en donne conſeil, &c. Et tu dois encor conſiderer, que tous ne ſont pas capables de ce conſeil. Ce qu'ils dient, que cela n'appartient qu'aux Laics ; ils mentent comme hypocrites : en voulant preſſer la mammelle des Eſcritures ; ils ont ſuccé le ſang, au lieu du laict. Ce que l'Apoſtre dit; Que chaſcun ait ſa femme, n'excepte veritablement perſonne; ſinon ceux qui ont fait vœu de continence, à quoi on ne les doit contraindre. Mais l'Apoſtre dit ; Il faut que l'Eueſque ſoit irreprehenſible, mari d'vne ſeule femme : le meſme des Diacres. Et afin qu'on ne die, que c'eſt de l'Egliſe, il adiouſte ; Celui qui ne peut bien conduire ſa maiſon, &c. Meſmes tu ſçais aſſez, que par les Decrets du Pape Sylueſtre, il eſt dit, que les femmes des Diacres doiuent eſtre benies par le Preſtre.* (Et eſt à noter cependant, que ce Decret de Sylueſtre a eſté effacé du Decret, & des Conciles.) Là il cite Iſidore en la Reigle des Clercs, mais en ſon entier; non tron-

qué, comme au Concile de Maiance; le Canon de Gangres; l'hiſtoire de Paphnutius, &c. Et ſur ce qu'ils alleguẽt, *Sans chaſteté nul ne verra Dieu*; il lui reſpond; *Oui, mais chaſteté n'eſt pas ſeulement en la fleur de virginité, mais auſſi en la conionction de mariage.* Et ſur ce qu'ils ſe ramparẽt de S. Gregoire; *Ie me mocque*, dit-il, *de leur temerité, & ai pitié de leur ignorance: car il fit bonne penitẽce de cette perilleuſe hereſie.* Là deſſus donc il recite, que S. Gregoire aiãt enuoié peſcher ſon eſtãg, on lui en apporta plus de ſix mille teſtes de petits enfans, dont il gemit au fonds de ſon ame; confeſſa que cela eſtoit deu au Celibat; & eut recours de ſon Decret, au conſeil de l'Apoſtre; *Il vaut mieux ſe marier, que bruſler: Il vaut mieux, adiouſta-il, ſe marier, que donner occaſion de mort.* Paſſe aux adulteres, aux inceſtes, aux ſodomies, dont ce Decret de ſon temps faiſoit puïr la terre: Qu'on en tiroit vne conſequence, qu'il valloit mieux ſe polluër ſecrettement de paillardiſe, auec pluſieurs; qu'en conſcience viure, à la veuë des hommes, auec ſa femme legitime, &c. Qu'en ſomme, *Defendre le mariage aux Eccleſiaſtiques; c'eſt vne peſtilence, vne doctrine Phariſaïque, vne ſecte peruerſe, vne hereſie perilleuſe, vn ſcandale inſupportable à toute l'Egliſe; l'accompliſſement de la menace de S. Paul; Qu'il viendroit des gens qui s'addonneroient aux eſprits d'erreur, &c. defendans le mariage. L'adiure donc de s'en departir, autant qu'il aime l'eſpouſe de Chriſt; & en deſire la pureté: de prendre cette correction en bonne part; de ſe ſouuenir que ſi l'Eueſque eſt plus que le Preſtre; S. Auguſtin toutefois peut eſtre moins que S. Hieroſme, i. qu'il peut eſtre enſeigné par vn de moindre dignité. Autrement, qu'il craint que ſa Saincteté par ce Decret priué* (car il l'appelle ainſi) *ne ſe trouue contrarier au Vieil & Nouueau Teſtament, &c.* Ce qui s'y remarque, pour le progrez de l'abus; eſt qu'il y auoit des Eueſques non mariez qui meſpriſoient les autres, auſquels il reſpond; *Ne preſumez*

point

point de vos dons ; ne iugez point le seruiteur d'autrui ; gardez que sous cette ombre de continence, plusieurs infames voluptez ne soient cachees. Aussi que de son tẽps ils commençoiẽt à gaigner ce poinct, plus de frãche liberté, que de loi; Que les Clercs qu'ils receuoient, leur promissent de la bouche, ou de la main, qu'ils seroient continens. A quoi S. Vlrich se lasche; *Pourueu qu'il n'y ait point de cõtrainte.* Or estoit cet Vlrich, grãd personnage, de la maison des Comtes de Kiburg & Dillingen, en Suevve ; depuis canonisé, pour la saincteté de sa vie. Et afin qu'on ne pense que cette Epistre soit faite à plaisir ; encor qu'elle respond assez de soi-mesme par son stile; le Pape Pie II. en sa Germanie l'allegue, & en recite l'argument: & elle a esté veuë en celebres Bibliotheques, auant les Controuerses de ce temps; & Berthold, Prestre de Constance, qui escriuoit en l'an 1079. l'allegue en ces mots ; *Gregoire tint vn Synode à Rome, où il condamna l'Epistre de S. Vlrich, au Pape Nicolas I. du mariage des Prestres, & le Chapitre de Paphnutius de mesme subiect.* Or l'effet en fut tel, que iusques au Pape Gregoire VII. i. 200. ans apres, le Celibat ne fut point receu en Allemagne: Tellement que les Chanoines de l'Eueschè d'Ausbourg estoient mariez ; les Moines mesmes de la celebre Abbaïe de Fulde, enuiron l'an 950. sous l'Abbé Hadamarius. Dont encor demeure en plusieurs Abbaïes de femmes en Allemagne, & és Païs-bas, que les Chanoinesses se mariẽt quand elles trouuent honneste parti ; mais non l'Abbesse.

Berthold. in Appendice ad Hermann. contract. Chronic.

Bruschius.

LES RAISONS precedentes n'estoient assez fortes pour faire receuoir le Celibat. Apres l'an 1000. la doctrine de la Trãssubstantiation, comme les abus s'entr'aident, qui vint à s'authoriser, leur en fournit d'autres. *Tout ainsi*, dient-ils, *que nostre Seigneur voulut èstre conceu au ventre d'vne Vierge : ainsi ne veut-il estre receu à l'Autel, qu'en mains impollues & vierges.*

Raison nouuelle pour le Celibat.

Petrus Damianus in ep. ad Petrum Lateranẽsem.

Anſel. in ep. ad Hebr. 7.

De là concluent Pierre Damian, & Anſelme, que les Eueſques, Preſtres & Diacres, ne peuuẽt aucunement eſtre mariez ; que par mariez ne peut eſtre ce ſacrement adminiſtré. Et que ſera-il donc fait (& que nos Aduerſaires nous reſpõdent ici) à tãt de ſaincts Eueſques & Preſtres mariez, qui l'ont ainſi adminiſtré ? à tant de peuples fideles qui ont receu le ſacrement de leurs mains ? Le ſacrement leur aura-il eſté, tant de ſiecles, en toutes nations, en execration, en ſacrilege ?

COMME donc leurs raiſons ſe ſemblent fortifier ; de meſme leurs Canons ; de meſme auſſi leurs executions. Leon IX. Alleman de nation, tient vn Synode à Maiance, l'Empereur preſent, pour l'execution de ſon Decret, auec 40. Eueſques : Il n'y fait pas mieux ſes affaires. Et de ce tẽps, vn Nicetas, ſurnommé Pectoratus, Abbé Grec, mais reſſeant en l'Egliſe Occidentale, lui fait teſte : *Que ce n'eſt point la doctrine des Apoſtres ; auſſi peu de leurs Traditions : Que ſi c'euſt eſté Tradition Apoſtolique, il falloit donc que le Pape Agatho l'alleguaſt au Concile Oecumenique VI. où ce faict fut traitté ſi ſolennellement ; & prononcé contre le Celibat : & nonobſtant il y acquieſça,* (ce que nous verrons ci-apres plus au long :) *Qu'il cognoiſſoit donc en ſa conſcience, que c'eſtoient des Traditions baſtardes, des Canons ſuppoſez, procedans de cet Eſprit d'erreur, predit par l'Apoſtre, &c.* Et le Pape Nicolas II. qui ſucceda à Leon, lui fit faire reſponſe, par vn Cardinal Humbert, Eueſque de Sylua Candida ; qui lui reproche, que ſouſtenir le mariage des Preſtres, eſt l'hereſie des Nicolaïtes : & le lui veut prouuer par Epiphanius, ſuppoſant vn paſſage qui ne s'y trouue point, ni rien qui en approche : Au lieu que nous auons monſtré par Epiphanius meſmes, que Nicolas commença l'erreur du Celibat, ſe departant ſuperſtitieuſement de ſa femme. Corrompt auſſi le Canon des Apoſtres ; *Que l'Eueſque, Preſtre, ou Diacre, ne ſe departe point de ſa femme,*

Nicetas de coniugio Sacerdotii.

Humbert. contr. Nicetam.

ſous ombre de Religion: adiouſtant ces mots; *En ce qui eſt de lui pouruoir de la vie & du veſtement, & non autrement.* Et penſe, en ſomme, de ſa ſeule authorité eſtouffer les raiſons de Nicetas: commãde ce meſme Pape Nicolas à Pierre Damian, Eueſque d'Hoſtia, de reſpondre à Nicetas, duquel le liure lui tenoit au cœur: & d'autant plus, qu'Auxentius, Archeueſque de Milan, tenoit pour l'opinion de Nicetas. Et c'eſt lors que Pierre Damiã trouue cette nouuelle raiſon; *Que noſtre Seigneur conceu en vne Vierge, ne pouuoit eſtre marié ni receu que de mains vierges, &c.*

MAIS GREGOIRE VII. dit Hildebrand, enuiron l'an 1074. eſtant lors le Seruice de l'Egliſe Chreſtienne preſque reduit à la ſeule ouïe, ou au ſeul ſpectacle de la Meſſe, par l'ignorance qui auoit occupé tout le peuple Chreſtien; tranche en fin vn Decret, par lequel il defend, ſous peine d'excommunication, d'ouïr la Meſſe d'vn Preſtre marié, & de lui païer les dixmes: & le fait paſſer en vn Synode à Rome; *Par vn nouuel exemple,* dit Vincẽt, *& par vn preiugé inconſideré, contre la ſentẽce des Saincts Peres, &c.* Et ce Decret lui ſembloit porter ſon execution ſoi-meſmes; entant que les peuples qui ne pourroient viure ſans Meſſes, aſtreindroient les Preſtres à ne ſe point marier: ſinon, ſeroient bien aiſes d'eſtre quittes des dixmes enuers eux. Or c'eſt ici neantmoins où commencent les grands combats d'Allemagne: car Hildebrand mãde à tous les Eueſques, qu'ils aient à faire obeir ſon Decret, en ces poincts; *Que les Clercs mariez laiſſaſſent leurs femmes; Que les non mariez n'en priſſent point: Que nul ne peuſt eſtre receu à la Preſtriſe, qui ne s'obligeaſt au Celibat: Que les Meſſes des mariez leur fuſſent comme peſte ou contagion, &c.* Au lieu que nous auons veu en l'Epiſtre de S. Vlrich, que ce vœu eſtoit libre encor de ſon temps. Mais Otho, Eueſque de Conſtance, & Rathold, Eueſque de Strasbourg,

Vincent. l. 26. c. 46.

Epiſt. Hildebr. ad Conſtantienſ. Naucler. t. 2. p. 140.

Auent. p. 603.

Crantius in Metropol.

lui oppoſent les Eſcritures, & l'antique obſeruation de l'Egliſe Germanique; contre leſquels il taſche de mutiner les dioceſains; comme il appert par ſon Epiſtre à ceux de Conſtance. Non content, il ſomme les Princes & les Princeſſes, les Clercs & les Laics, d'y tenir la main: leur interdit toute conuerſation, toute parole, ſous les plus extremes cenſures, auec les Preſtres mariez, ſous le nom d'heretiques Nicolaïtes, &c. abſoult les ſubiets de la domination de leurs Princes; les dioceſains & paroiſſiens, de l'obeïſſance de leurs Eueſques & Curez; ſe prend à la perſonne meſme de l'Empereur Henri IIII. Et comme ſes predeceſſeurs de la queſtion des Images auoient fait profit, pour chaſſer les Empereurs d'Orient, de l'Italie: ainſi cettui-ci ſe preualoit de celle-ci, pour arracher l'Empire d'Allemagne, au moins pour l'celbrācher, de ſorte qu'il ne fiſt plus ombre à ſa Monarchie. Cette contention toutefois agitee en diuers Synodes; à Milan, à Maiance, à Erphord; portee de l'authorité de l'Archeueſque de Maiance, aduancé par le Pape: mais cōtreditte & par tous les Eueſques, & par tout le Clergé; combattans les Canons du Pape, par textes de l'Eſcriture, que les hiſtoriens meſmes du temps alleguent; n'eut autre fin, ſinon que l'Archeueſque voiāt tout le Clergé d'Allemagne reſolu pluſtoſt de quitter leurs charges, que leurs femmes; mais qui plus eſt, de ſe prendre à lui, comme executeur d'vne telle tyrannie, en ſa propre perſonne; remit à en conferer encor auec le Pape.

Ep. Gregor. ad Conſtantienſ.

Auent. 564. Faſciculus rerum ſcuendar. impreſſ. Colon. 1553.

Lamb. Schafnaburgenſ. & Nauclerus.

CEPENDANT l'an 1076. vn Concile ſe tient à Vvormes, où ſe trouuerent tous les Eueſques tant de Germanie, que des Gaules; où Gregoire VII. eſt condamné, & depoſé, du commun conſentement de tous; ſauf d'Adulberon, Eueſque de Vvirtzbourg, & de Herman, Eueſque de Mets. Entre les cauſes eſt notee celle-ci; *Il ſepare les maris d'auec les femmes: Il*

Auentinus.

prefere les putains aux femmes legitimes ; les paillardiſes, les adulteres, & les inceſtes, aux legitimes mariages : Il eſmeut les peuples contre les Eccleſiaſtiques ; les Eccleſiaſtiques contre les peuples, &c. Et eſt cet Arreſt ſigné des Eueſques de Maiance, (qui y preſidoit) de Treues, d'Vtrecht, de Mets, de Luques, de Verdun, de Thoul, de Spire, de Halberſtat, de Strasbourg, de Baſle, de Conſtance, de Vvirtz-bourg, de Bamberg, de Ratiſbone, de Brichſen, d'Eichſtatt, de Munſter, de Hildeſcheim, de Minde, d'Oſnabourg, de Naumbourg, de Padeborn, de Brandebourg, de Lauſane, de Vienne ſur le Rhoſne : meſmes ſous-ſigné toſt apres par les Eueſques d'Italie, aſſemblez en Synode à Pauie. Dõt le Pape Gregoire enragé de plus en plus, eſmeut les Moines contre les Preſtres ; les ſubiets contre les Princes ; les Princes contre l'Empereur. *Iamais*, dit Auentinus, *le troupeau de Chriſt ne fut affligé de ſi cruelle ſidition, que pour le Mariage defendu aux Preſtres. Toutes choſes diuines & humaines renuerſees ; iuſques à piller les Temples ; iuſqu'à ietter en la fange, & fouler aux pieds, les hoſties conſacrees par Preſtres mariez. Si quelques Eueſques ne vouloiẽt point admettre les Preſtres, ſans le vœu ; les peuples qui les auoient eleus, ne laiſſoient point de leur faire exercer leurs charges, adminiſtrer les ſacremens, &c. Les Preſtres d'autre-part, preſchoient tout haut, que Hildebrand eſtoit l'Antechriſt ; aſſis en Babylone au Temple de Dieu ; s'eſleuãt au deſſus de Dieu meſmes, &c. Qu'il controuuoit des fables, corrompoit les Annales ; falſifioit les Eſcritures ; les tournoit par ſes interpretations, à ſon appetit, &c. pour introduire vne nouueauté, vne peſtilence, vne hereſie.* En fin dit Auentinus ; *Comme pluſieurs auſſi aimãs mieux abuſer de pluſieurs femmes, qu'vſer legitimement d'vne, ſe laiſſaſſent aller à la fureur du Pape ; enuiron l'an 1080. les Eueſques d'Italie, de Germanie, & des Gaules, pour y obuier, ſe retrouuent à Brixen, en Bauiere ; là où derechef le Pape Hildebrand eſt deposé, comme ſacri-*

Sabellic.

Auent. p. 564.

Auent. 573.

Nauclerus. *lege & heretique.* Nauclerus dit, qu'vne des cauſes fut *La loi du Celibat, & les diuorces qu'il auoit fait par violence.* Auentinus, que le Concile vſa de ces mots; *Suauis homo, Ce bel homme nie que les Preſtres legitimement mariez puiſſent conſacrer; & y reçoit des paillards, des adulteres, des inceſtueux.* Et mourut ledit Hildebrand exilé à Salerne, que les Allemans appellerent Hellebrand, Tiſon d'Enfer; pour auoir embraſé par ſes fureurs toute l'Allemagne de ſon execrable vie, & particulierement de ſes diaboliques magies. Qui en voudra ſçauoir d'aduantage, liſe le Cardinal Bennon, qui viuoit lors: Et pourtant l'vn de leurs Docteurs de ce temps, à bon droit, a eſcrit de lui, *Vir Pontificatu dignus, &c.*

Auent. l. 5.

Cardinal. Benno in vita Greg. 7. Ponta. en ſa Chronolog.

Vrban. 2. D. 32.

ENCOR l'Eſprit abuſeur ne ſe rend-il point: car Vrbain II. enuiron l'an 1090. reuient aux excommunicatiõs; libere les ſubiets de l'obeiſſance de l'Empereur; ſe ſert encor de ce Decret, pour troubler la Chreſtienté, & particulierement l'Allemagne, dont les hiſtoriens lui donnent le nom de *Turbanus.* Et ce mot lui eſt particulier; *Qu'il priue les Clercs d'Office & de Benefice, s'ils ſe marient:* parce que les Benefices auoient pris la place des Offices. Item; *Qu'il rend leurs femmes eſclaues du Prince, ou du Seigneur, en la ſubiection de qui ils ſeront.* Comme ces bons Peres de l'Egliſe encheriſſoient touſiours l'impieté & la tyrannie l'vn ſur l'autre; Paſchal II. paſſe plus outre, enuiron l'an 1105. car il arme l'Empereur, qui fut Henri V. contre Henri IIII. ſon pere; ne pouuant mieux eſtablir vn ſacrilege, que par vn parricide: puis l'aiant engagé par cette enormité, lui fait ordonner en la Diete & Synode de Northauſen, tenus du viuant de ſon pere; *Que ce Decret ſeroit executé par le bras ſeculier de l'Empire.* Et touſiours, ſous ce faux & ſot pretexte de l'hereſie des Nicolaïtes; dont pluſtoſt ils eſtoient coulpables. Ce qui fut fait par Henri V. & par

les Princes d'Allemagne, enuiron l'an 1120. ſous Calixte II. ſon ſucceſſeur ; auquel à cette occaſion, on attribuë particulierement ce Decret. Et pour l'authoriſer d'aduantage, on le cite ſous le nom de Calixte I. *Calixt. 2. D. 27.* Cettui-ci y adiouſta, car il ne falloit pas qu'il fiſt moins que ſes predeceſſeurs ; *Qu'il eſt defendu aux Eueſques, Preſtres, Diacres, Moines, d'auoir concubines, ni femmes legitimes:* eſgalant le Mariage, œuure de Dieu; au Concubinat, ſuggeſtion du Diable : *Et que s'il y en auoit de mariez, ils ſeroient ſeparez*. C'eſt pourquoi le vers dit,

O bone Calixte, nunc omnis Clerus odit te :
Quondam Preſbyteri poterant vxoribus vti, &c.

Et Polydore Virgile eſcrit, qu'enuiron l'an 1100. le Mariage fut oſté aux Eccleſiaſtiques de l'Egliſe Occidentale : ce qui ſe verifiera ci-apres és autres nations. Mais auſſi nos bons Peres de Trente n'ont pas oublié de noter en leur *Index Expurgatorius*, que ces mots, *Coniugium quando Sacerdotibus Occidentalibus interdictum*, en ſoient raiez ; & autres que nous noterons ci-apres. *Polydor. l. 5.* *Index Expurg. pag. 195.*

CHAP. X.

Continuation du progrez du Celibat, & eſtabliſſement d'icelui iuſques à nous.

CECI ſe verifiera encor mieux par la ſuite des autres nations. En Angleterre on tient que l'Euangile eſtoit paruenu dés l'an 170. Si n'ouïrent-ils parler du Celibat, que lors que le Moine Auguſtin leur fut enuoié par S. Gregoire, pour y eſtablir les ceremonies Romaines. Le commẽcement fut, d'y preſcher les louãges de Chaſteté ; puis y plan- En Angleterre.

ter des Moines de S. Benoist : en fin, comme les autres inuentions Romaines furent iettees pour fondement ; ils y tenterent le Celibat. Britvvoldus, Euesque de Londres, commença enuiron l'an 714. assisté de l'authorité de Beda, bandant les Moines contre les Prestres ; l'hypocrisie des vns, contre les desbauches que le peuple recognoissoit és autres : mais pour ce coup inutilement. Otho, Archeuesque de Canturberi, enuiron l'an 950. declara le mariage des Prestres heretique : mais fut repoussé viuement par l'authorité de l'Escriture, & de l'Ancienne Eglise ; & ne lui en reüssit pas mieux qu'à l'autre. Au contraire, Elserus, Prince des Merces, prit la defense des Prestres mariez, contre les Moines, qui les auoient chassez de leurs Eglises ; & les y restablit par force. Dunstanus, homme renommé és histoires pour la Magie, l'entreprend plus viuement : Il s'en va offrir son seruice au Pape Iean XIII. à Rome, monstre celebre par les histoires du temps ; achette le *Pallium* Archiepiscopal de Canturberi, pour succeder à Otho ; rapporte des foudres tout frais-esmoulus de Rome ; fait tenir vn Concile à Vvincestre. Là neantmoins la question disputee, par les Escritures, il perd sa cause : nonobstant les Sophismes d'vn certain Moine Etheluoldus, qu'il auoit fait venir d'Escosse. Il a donc recours à autres artifices : On feint que l'Ange Gabriel auoit apporté vn certain parchemin qui condamnoit le mariage des Prestres : & S. Paul nous dit ; *Quand mesmes ce seroit vn Ange du Ciel, &c.* Sur le fort mesmes de la dispute, il fait ouïr vne voix de derriere vn Crucifix, qui dit ; *Ceux ne font pas bien qui maintiennent le mariage des Prestres.* Le peuple s'en estonne d'abordee : mais les Prestres repliquent viuement, que la voix de Dieu ne peut estre contraire à sa Parole. Vn Eueſque d'Escosse, nommé Fathbodus, entre autres, que le Roi Elfredus auoit fait venir, recommandé de

Polyd. & Malmesburiensis.

Polydor. l. 6. & Malm Surienſ.

Malmesburienſ. l. 2.

grand' pieté & doctrine, rend confuſe toute la faction de Dunſtan. En cette extremité, il a recours, ſoit à ſa Magie, comme dient les eſcriuains du temps, ſoit à autre diabolique artifice: *Ie ſuis*, dit-il, *deſormais trop vieil pour diſputer; encor plus pour eſtudier: mais ſi ne l'emporterez-vous de cette ſorte.* Et toſt apres aiant fait appeller ſes aduerſaires en vne ſalle; elle tomba ſous eux, & en accabla la plus-part; lui ſeul, qui auoit pourueu à ſa ſeureté, demeura debout, & poſſeda ſon Archeueſché en paix: & eſtablit des Moines de S. Benoiſt, en lieu des Preſtres, qui furent appellez Chanoines reguliers. Ce qui fut continué par le Roi Canutus, enuiron l'an 1020. en l'Egliſe de Cãbrige; & par le Roi Edouard, en celle d'Oxford, &c. *Ranulph. l. 6. c. 11. Capgranius. Polyd. l. 6.*

POVR CELA ne laiſſerent point les Preſtres de ſe marier en Angleterre: ſoit, comme aucuns dient, que le Roi Guillaume en priſt vn tribut, pour le leur permettre; ſoit que la liberté ne peuſt pas leur auoir eſté oſtee en vne ſi generale contradiction, tout en vn coup. Appert par les lettres d'Anſelme, Archeueſque de Canturberi, au Prieur Arnulphe; qui confeſſent que ſous le Roi precedent, & l'Archeueſque Lanfranc, ſon predeceſſeur; ils auoient & des Egliſes, & des femmes enſemble. Anſelme donc reuenãt de ſon exil de Lion, tient vn Synode à Londres, enuiron l'an 1100. où apres pluſieurs conteſtations, il les leur defend. Peu d'annees ſe paſſent, qu'il y a vne plainte generale par tout le Roiaume, que du Celibat on eſt venu aux adulteres, & aux inceſtes; de là, à la Sodomie; qu'elle paſſe du Clergé, par contagion, aux Laics; & gaigne païs, iuſques à s'en aller publique. Anſelme, pour la reprimer, fait de notables ordonnances, en vn Synode tenu exprez à S. Paul de Londres: Il excommunie ceux qui ſont conuaincus de Sodomie; iuſques à ce qu'ils aient merité abſolution, par confeſſion & penitence: ceux pareillement qui les *Anſel. ad Arnulph.*

aideront en ce crime: les Religieux, il ordonne qu'ils ne seront point aduancez à plus haut ordre; (non moins criminel en la douce punition, que les criminels mesmes.) Au contraire, excommunie les Prestres qui auront esté trouuez parlans sans deux ou trois tesmoins, auec leurs femmes; non contant de les priuer d'Offices & Benefices, &c. En fin, le mal continuant; en cette anxieté s'en va au remede à Rome: où le Pape, au lieu d'auoir recours à celui que Dieu auoit ordonné, enuoie en Angleterre vn Cardinal, Iean de Creme, auec lettres au Clergé d'Angleterre, qu'on eust à le receuoir reuerem̃ent, comme Vicaire de S. Pierre: & semblables à Dauid, Roi d'Escosse, lors estant à Roxbourg, qui fait encor de plus beau authoriser le Celibat, i. prouigner le sep de Sodome, en vn Synode à Londres. Et notent les hi-
Ranulph. & Roger. Cestiens. & Ioan. Treuisa in Chronicis. stoires, que la mesme nuict qu'il le fit publier, il fut surpris auec vne putain à Londres: Dont aduint que son Decret perdant authorité; le Roi Henri, qui lors estoit, repermit pour vn certain tribut, le Mariage aux Prestres: Iusques à ce que le Pape Innocent III. enuiron l'an 1138. enuoia Albert, Euesque d'Hostia, en Angleterre; qui tint vn Synode à Vvestmester; y establit pleinement le Celibat; sauf que pour vn temps il fut toleré (quelle puante impieté!) que ceux qui laissoient leurs femmes, les peussent retenir pour concubines. Et c'est de ce temps que furent faits en Angleterre ces vers,

Prisciani regula penitus cassatur,
Sacerdos per hic & hæc olim declinatur, &c.

En Irlande. QVANT à l'Irlande, appert clairement que iusques à l'Archeuesque Malachie, i. l'an 1150. le mariage des Prestres y a esté sans interruption; pour nous
Simeon Dunelinens. Baleus Centur. 14. tesmoigner tousiours, que ce n'est pas de la premiere semence du Pere de famille; mais de la zizanie que l'ennemi se leuant de nuict, y a sursemee. Car Ma-

lachias là enuoié par le Pape, appelle *Le mariage des Prestres, vn droict peruers; vne coustume meschante; vne execrable succession; vne generation mauuaise, & adultere, &c.* Et S. Bernard en la vie de Malachie, dit que iusques à son temps, les Euesques y estoient mariez; mesmes qu'en la ville Archiepiscopale d'Armachan, deuant l'Archeuesque Celsus, son contemporain, il y en auoit eu huict mariez, personages de doctrine; lesquels, pour ne tomber au laqs du vœu du Celibat, n'auoient voulu enuoier pour leurs Bulles à Rome; & que ce Malachias y introduit le Celibat le premier. Dont nous lisons que le Pape Adrian, Anglois, commande au Roi Henri I. d'opprimer les Irlandois, comme heretiques; sçauoir est Nicolaïtes; *Parce*, dit-il, *qu'ils souffrent & soustiennent leurs Prestres mariez*. Et c'estoit enuiron l'an 1150. *Bernard. in Vita Malach.*

EN CE MESME temps, ou à peu pres, tombe l'establissement du Celibat és prouinces Septentrionales. En Pologne, enuiron l'an 1190. deux cents ans & plus, apres y auoir receu la Foi Chrestienne, Celestin III. enuoie Petrus Diaconus, Cardinal de Capua, qui en fait les diligences: & quelque temps apres, Henri, Archeuesque de Gnesna, sous Honorius III. y aiant conuoqué vn Synode, tira le serment du Clergé, d'obeir à l'ordonnance du Legat, sous peine de priuation d'Offices & Benefices. En Boëme ce mesme Cardinal, enuiron l'an 1196. venu à mesme fin, fault à estre assommé, par la coniuration des Prestres & Prelats. En Dannemarch, Clement III. excõmunie les Danois, parce qu'ils maintenoient le mariage de leurs Prestres. En Suede, & és païs de Gotie, le Cardinal Guillaume, enuoié par Innocent III. enuiron l'an 1200. assemble vn Synode à Schoening, où il oste les femmes legitimes aux Prestres qui les auoient espousees publiquement, & en face d'Eglise: & ce, à l'aide de la force du Roi Eric, & du Duc Bri-

En Pologne. *Martin. Cromerus in Polonic. l. 7.*

En Boëme. *Saxo. L. 15.*

En Dannemarch.

En Suede. *Ioan. Magnus l. 9. c. 15. Goth.*

histor. & lib. 3. de Pontificibus Vpsalensibus, in vita Iarlery.

gere; non sans vn grand tumulte en tout le Roiaume. Et voila desormais le Celibat establi par toute l'Eglise Occidentale.

AVSSI EST-CE de ce mesme temps, que l'Esprit d'erreur pensant auoir le dessus du vent, par l'hypocrisie des Moines, & la faueur des Papes; commence à parler plus effrontément contre le Mariage. Innocent II. pour rendre raison du Celibat des Prestres; *Il ne faut pas*, dit-il, *que les Prestres, qui sont les temples du Seigneur, seruent aux couches, & aux immondices.* Comme s'il parloit en despit de S. Paul, qui appelle tous les fideles, les temples de Dieu; le mariage, la couche de pureté, la couche sans macule. Alexandre III. dit; *Il n'est pas possible de vaquer au Seruice diuin, & aux voluptez charnelles, tout ensemble:* blasonnant le S. Mariage de ce nom. Que deuiendra donc S. Paul, qui ne trouue pas incompatible, que l'Eueſque gouuerne & la maison de Dieu, & la sienne; & les enfans de Dieu, & les siens, tout ensemble? Lucius III. dit; *Les mariez sont indignes d'administrer les sacremens; Imò indigni qui vrceum ad altare suggerant; mesmes de porter le seau à l'autel.* Que sera-il donc fait de tant de saincts Eueſques, de saincts Prestres mariez, qui ont tenu l'autel eux-mesmes, en toutes nations, par tant de siecles? Et neantmoins apres tout cela, Innocent III. au Concile de Latran, enuiron l'an 1200. aiant fait vne loi pour reprimer la Sodomie des Clercs, que les Decrets prealleguez auoient prouignee par tout le monde; conclut, *Que les Clercs, qui selon la coustume de leur region, n'auront laissé leurs femmes; s'ils sont surpris en fornication, seront plus grieuement punis: d'autant*, dit-il, *qu'ils peuuent vser du mariage legitime.* Signe que, nonobstant toutes leurs fulminations, ces mariages continuoient encor en plusieurs lieux: Argument aussi, qu'ils ne les tenoient pas pour prohibez, *ipso iure*; puis qu'apres tant de Conciles, le Pape Innocent les

Paroles execrables du S. Mariage.

Hebr. 13.

Alex. 3. Extranag. de Cleric. coniug.

1. Timoth. 3.

D. 81. C. ministri.

Concil. Lateranens. c. 14.

Regionis aliàs Religionis.

appelle encor legitimes.

OR AVONS-nous assez veu iusques ici, que ce Celibat n'est pas d'institution diuine; mais d'inuention non tant humaine, que diabolique: & les fruicts, si nous les recapitulons, nous monstreront que Dieu n'a pas plãté cette plante en son Eglise. Car disoit nostre Seigneur, *Par les fruicts nous cognoissons les arbres:* & certes, par les fruicts, les doctrines. Cette loi a son origine des Gentils, & des Prestres Gentils. Arnobe dit; *Où est-ce que ces Prestres commettent plus volontiers leurs paillardises, qu'en leurs Temples? qu'entre leurs Autels? Où se font les maquerelages? où se pourpensent les adulteres, que là? Certes plus souuent se trouue la paillardise logee és chambrettes des Gardiens, qu'és plains bourdeaux.* Et le mesme aurons-nous à dire de ce pretendu sainct Celibat. Le Diacre Nicolas renonça, par vne ambitieuse superstition, à sa femme: aussi tost Epiphanius nous a dit en quantes impuretez il tomba. Les Gnostiques pareillement voulurent que leurs Leuites obseruassent le Celibat: & le mesme Epiphanius nous recite, qu'aussi tost y entra la Sodomie. Mais le Decret de Syricius n'est pas si tost fait, (& comment eust-il peu autrement, aiant vne si grande multitude d'hommes à exercer leurs desbauches sur le commun?) que nous oions Saluian, Eueſque de Marseille, qui crie; *Vous qui laissez l'honneste mariage, au moins abstenez-vous de meschanceté; sinon de toute,* dit-il, *car peut estre seroit il trop dur; au moins de celle qui est si abominable, si prodigieuse.* S. Gregoire, dit S. Vlrich, sur le rapport des 6000. testes d'enfans trouuees en son estang, vient tout confus à s'escrier, atteint de compunction en son cœur; *J'ai peché, il vaut mieux se marier que brusler:* S. Vlrich, Eueſque d'Ausbourg qui s'en tourmente; *Ces gens,* dit-il, *qui dient que les chastes mariages des Clercs leur puent, n'ont point d'horreur des paillardises, des adulteres, des incestes, des*

Fruicts du Celibat.

Arnob. l. 8.

Iren. & Epiph.

Saluian. l. 5. de Prouident.

ſodomies, des beſtialitez; & en ſomme, de tout ce que l'Eſcriture appelle les abominations des Chananeens. En Angleterre nous auons veu, iuſqu'où cette malheureuſe loi paſſa; & en quelle peine s'en trouua l'Archeueſque Anſelme; celui meſme qui en eſtoit le promoteur. En Allemagne auſſi, où Auentin recite, que ſous ombre de ſanctimonie, *Toutes eſpeces d'inceſtes furent commiſes, ſans y eſpargner aucun degré.* Et que s'en peut-il dire apres S. Bernard, qui ſe tourmente, qui ſe tue de crier; honteux de le dire; & plus encor de le celer: *Que le Diable a eſpandu ſur le corps meſmes de l'Egliſe,* (ainſi appelle-il le Clergé) *la cendre execrable de Sodome: Que le nombre en eſt trop grand; mais qui plus eſt, trop effronté, pour les cacher: Qu'ils ſe ſont abſtenus du legitime remede de Mariage, pour ſe laſcher à toute vilainie, couuerts du Celibat? Et combien,* dit-il, *euſt-il mieux vallu ſe marier, que bruſler?* Brief, Mantuan dit, Cordelier toutefois,

Bern. in ſerm. de conuerſ. ad Clericos. c. 29.

Sanctus ager ſcurris, venerabilis ara cinædis
Seruit; honorandæ diuum Ganymedibus ædes.

Et afin que le vice, comme il eſt raiſonnable, paroiſſe plus à la ſource; allõs à la Mere des fornicatiõs: Nous y verrons les Cardinaux mener les Courtiſanes dans leurs coches; le Pape prenãt tribut ordinaire d'elles, tenir le bordeau (& i'ai horreur de dire pis) lui-meſmes. Nous y trouuerons les Aretins; non en peinture, mais en perſonne: vn Iean de Caſa, Archeueſque de Beneuento, Doien de la chambre Apoſtolique, Nonce du Pape, eſcriuant les loüanges de Sodomie en vers Italiens, les faiſant meſmes imprimer à Veniſe.

Ioan. à Caſa, excuſ. Venet. apud Trianũ Nauum.

OR IE VEVX au contraire, que cette loi fuſt indifferente; ce que non, puis qu'il y auoit contraire Commandement, & de par l'Eternel; qui cognoiſt mieux & noſtre infirmité, & ſes remedes, que nous meſmes. Mais ſi iamais ce qui eſt dit au Decret, deuſt auoir lieu; *Qu'vn ſtatut poſitif, introduit pour edifier,*

doit eſtre aboli, quand il vient à deſtruire; entrons à bon eſcient en la conſcience; Se peut-il nier, qu'il ne ſe deuſt prattiquer ici? ſe peut-il meſmes diſſimuler; quand la loi n'eſt pas ſi toſt eſcloſe, que le vice s'en voit: quand il ne ſe voit pas ſeulement; mais que chaſcun s'en plaint, que chaſcun s'en eſcrie? Laiſſons les contentions de pluſieurs ſiecles ſur la publication de ce Decret: mais depuis Calixte II. meſmes, qu'il fut en ſa pleine authorité, regnant par tout; combien y a-il de grands perſonnages qui en ont adiourné le Pape par leurs eſcrits; qui en ont comme attaché les exploits à ſa porte, pour le rendre inexcuſable à la poſterité? Thomas d'Aquin *Conſeille à l'Eccleſiaſtique qui ne ſe peut contenir, de le declarer à ſon Confeſſeur, & de ſe marier ſecrettement, au deſceu de ſon Eueſque.* Durand diſpute par pluſieurs raiſons, *Qu'vn Concile general doit rendre aux Preſtres la liberté de ſe marier.* Marſilius de Padouë, en ſon *Defenſor pacis*, en meſme temps; *Qu'il leur peut eſtre ſainctement permis.* Dante & Petrarque de meſmes; *Juſques à eſgaler le Mariage à la Virginité*: mais cettui-ci plus aſprement, qui auoit eſté ſollicité de proſtituer ſa ſœur au Pape Benoiſt. Sur le temps du Concile de Baſle, l'Empereur Sigismond fit dreſſer quelques articles de Reformation, dont cettui-ci eſt l'vn; *Le Decret de Calixte II. a fait plus de mal en l'Egliſe, que de bien: il ſeroit donc meilleur, & plus ſalutaire à l'ame, de permettre l'honneſteté du Mariage aux Preſtres, à l'exemple de l'Egliſe Orientale, &c.* Æneas Syluius, qui fut depuis Pape Pie II. *Ce ne ſeroit pas, peut eſtre, mal fait*, dit-il, *que pluſieurs Preſtres fuſſent mariez: car pluſieurs ſe ſauueroient en vne Preſtriſe mariee, qui en vne non mariee ſe damnent.* Et recite qu'il fut allegué au Cõcile de Baſle; *Pourquoi nos Docteurs diſputent-ils, ſi vn homme marié eleu Pape, n'eſt pas tenu de rẽdre le deuoir à ſa femme; ſinon parce qu'vn homme marié y peut eſtre receu? Car n'y a-il pas eu des Papes mariez?*

Thom. in Summa quæ incipit, Commiſerationes Domini. c. 165. Anno 1270.

Durand de modo celebrand. Conc. Anno 1320.

Anno 1430. Reformationum articuli Sigiſmundi, editi Argentinæ. Anno 1520.

Æne. Syluius in act. Baſil. Lc. Quamplurim.

Æn. Syl. in ep. 307.

S. Pierre mesmes l'a-il pas esté? Et en son Epistre à Iean Freund, qui lui demandoit conseil là dessus; *Il eust esté*, dit-il, *plus à propos, que tu y eusses pensé premier que de prendre les Ordres: mais puis que tu en es venu là, encor vaut-il mieux se marier, que bruſler. Cependant le Pape ne t'en veut point donner dispense; ains demeure en sa seuerité: & pourtant te faut attendre l'Apostolat de quelcun qui soit plus facile.* Au Concile de Basle fut grande l'authorité de Panorme, Abbé premierement, & depuis Archeuesque: Il fait vne question, *Si l'Eglise pourroit pas faire vn statut, que les Clercs peussent se marier?* & reſpond, *Qu'oui.* Et ses raisons sont; Que ce n'est point de droit diuin; aussi peu de la substance de l'Ordre: autrement que les Grecs pecheroient. *Ains*, dit-il, *ie croi que pour le salut des ames, il le faudroit faire: & d'autant plus, que nous voions qu'il s'en est ensuiui vn effect tout contraire à la continence qu'on pretendoit; entant qu'ils se soüillent la plus-part en couches illicites; au lieu qu'auec leurs propres femmes, selon le Concile de Nice, ce seroit chasteté. Et pleust à Dieu*, dit-il, *qu'ainsi se fist de tous ces droicts positifs qui se sont tant multipliez, que peu y en a qui n'aient corrompu leur voie.* Et apres Panorme, plusieurs Canoniſtes ont esté de mesme aduis; disans que ce Decret ne sert qu'à enlacer les ames: & qu'ils veulēt esperer, que l'Eglise en deschargera le Clergé, pour son salut. Et de là estoit passé comme en Prouerbe, recité par Platine & Sabellicus, qui l'attribuent à Pie II. *Le Mariage a esté osté pour quelques raisons; il doit estre rendu pour plus grandes.* Polydore Virgile, apres en auoir allegué quelques raisons, & authoritez, conclut à le restituer. Le Concile de Trente a ordonné, qu'il seroit raié; & de Munſter de mesmes. Eraſme aussi en son liure du Mariage conseilloit de le permettre non aux Prestres seulement, mais aux Moines: *Car*, disoit-il, *vantent tant qu'il leur plaira leur Celibat; il n'y a plus saincte vie qu'vn mariage chastement obserué.*

Ab. Panorm. C. Cū olim, de Cleric. coniug.

Stephā. Aufrer. & Franciſc. in deciſionib.

Polydor. l. 6.

Indvx Expurg. pag. 203. Eraſm. de laud. Matrimon.

Item;

Item remarque; *Qu'és plus anciens Peres le Celibat n'eſt pas meſmes cogneu par ſon nom.* Mais le meſme Concile veut que tout ce traitté, & tous les lieux où il en parle de meſmes, ſoient effacez. Et ne doutons point, qu'ils n'en facent ainſi de ces beaux vers Latins de Mantuan, en la vie de S. Hilaire, Eueſque de Poictiers, qui eſtoit marié. Brief, Staniſlaus Orichouius, Eueſque de Ruſſie, preſenta requeſte l'an 1551. au Pape Iules III. à ce qu'il lui fuſt permis de ſe marier; lui remonſtrant l'iniquité de la loi de Syricius, contraire à tout droict diuin; lui alleguant meſmes, que le Pape Paul II. l'auoit condamné entre ſes amis; regrettant d'auoir à tenir pour baſtarde, vne ſienne fille, que le droict diuin lui pouuoit donner pour legitime; iuſques à s'eſtre reſolu de la rompre, ſi la mort ne l'euſt preuenu: lui reprochant les enfans de Paul III. dignes, dit-il, d'vn loial mariage; & ne l'eſpargnant pas en ſes desbauches propres. Et Lindanus qui defend ailleurs, les plus groſſiers abus de la Papauté, ſe rend ſur cettui-ci; & conclut auec Paphnutius. Et au Concile de Trente la plus-part des Ambaſſadeurs des Princes requirent la liberté du Mariage: l'Empereur Ferdinand meſmes par ſes articles, quoi qu'affectionné infiniment à l'Egliſe Romaine; alleguant les impuretez qui s'en enſuiuoient, & plus grands inconueniens à l'aduenir. Et neantmoins admirons ici l'effronterie: mais auſſi la Mere des fornications pourquoi s'eſmouueroit-elle pour paillardiſes? Le Concile de Trente prononça lors anatheme ſur ceux qui dient, que ceux du Clergé ſe peuuent licitement marier: & l'execute auec meſme rigueur encor auiourd'hui, par tout où il eſtend ſa main. Et les Ieſuites n'ont eu honte d'enſeigner depuis, que le Celibat eſt de l'eſſence de la Preſtriſe; & que le Pape n'en peut non plus diſpenſer, que de tuer, ou de desrober: Condamnans par là, toute l'Egliſe Occiden-

Idem in 1. Timoth. 3. Index Expurg. pag. 249. 255. Item 210. 213. 227. Mantuã. l. 1. Faſtor. de Hilario. Stan. Orich. de lege Syricij, ad Iul. 3. Orichou. Epiſc. Ruſſienſ. de Celibatu.

Turrian. l. 2. de dogmatic. character.

tale & Orientale en tous les siecles.

De l'Eglise Orientale.

EN L'EGLISE Orientale cette doctrine mesme fut tentee; & nous auons veu ci-deuant, iusques où l'opinion d'Epiphanius passa : mais elle ne vint point iusques à en faire loi ; ains plustost donna occasion à vne loi contraire. Certes ces deux Eglises, auant la diuision de l'Empire, ou plustost auant la distraction de celui d'Occident; n'estans point encores diuisees par la factiõ des Papes, il estoit mal-aisé que le mal de l'vne ne s'attachast à l'autre. Et pourtãt lisons-nous que Iustinian enuiron l'an 530. ordonna qu'il ne se feroit point de Clercs qui eussent eu cõcubines, ni bastards: mais, *ou non mariez; ou qui l'eussent esté; ou le fussent encor auec vne femme legitime :* Iusques là, selon la Parole de Dieu. *Et icelle non vefue, ni repudiee:* Encor cela venoit de l'interpretation douteuse du passage. Mais il passe apres plus outre; *Qu'il prefere entre les mariez, ceux qui s'abstiennent de leurs femmes.* Or l'Eglise Orientale, enuiron l'an 680. pour y apporter vn restreintif, en fit la decision au VI. Concile Vniuersel, tenu au Palais de Iustinian II. appellé Trulle; estãs assemblez au nombre de 227. Eueſques. Car au 13. Canon, recité par Gratian, nous lisons ces mots ; *Parce qu'au Canon de l'Ordre Romain, nous auons cognu qu'il est ordonné, que ceux qui sont establis Prestres & Diacres, declarent qu'ils s'abstiennent de la compagnie de leurs femmes; Nous ensuiuant l'ancien Canon de la diligence Apostolique, & les constitutions des saincts personnages; voulõs que les loiaux mariages aient lieu d'ici en auant, & ne dissoluons point leurs conionctiõs auec leurs femmes; comme aussi nous ne les priuõs point de la familiarité auec elles, en tẽps opportun. Quiconque donc sera trouué digne d'estre ordonné Sous-diacre, Diacre, ou mesme Prestre; n'en sera point reculé, pour la compagnie de sa loiale espouse: ni tenu à l'ordonnãce de promettre de s'abstenir de la familiarité deuë auec elle. Aussi faut-il que ceux qui seruẽt à l'Autel, au temps de l'oblation*

Iustin. in auth. de sanctiſſima col. 9. & col. 6. & 9.

In auth. Quomodo oportet.

Concil. 6. Oecumen. Constantin. in Trullo. D. 31. C. Quoniam.

τῆς ἀποστολικῆς ἀκριβείας

Familiaritatem

Cohabitatione

des choſes ſainctes, ſoient continens en toutes choſes, &c. Et pourtant; *Si quelcun preſume cõtre l'authorité des Canons Apoſtoliques; priuer les deſſuſdits de l'attouchemẽt de leurs legitimes femmes; qu'il ſoit deposé: Et quant a eux, ſi ſous pretexte de Religion, ils chaſſent leurs femmes; qu'ils ſoient excommuniez: & ſi neantmoins ils s'y obſtinent, depoſez.* Où eſt à noter, que ces Peres oppoſent au Canõ Romain, les Canons Apoſtoliques, & les Statuts des Peres. Mais parce que ce Canon leur cuiſoit; ils ont diſputé, nonobſtãt leur Gratian, qu'il ne fut point fait de Canons au VI. Concile; diſſimulans que ce Concile fut fait à deux fois; à la premiere deſquelles, il ne ſe dreſſa point de Canons: mais à la ſeconde, les Peres commencent par là; *Qu'a l'imitation des Oecumeniques precedens, il en faut dreſſer:* Et dit l'Eueſque Pierre, cité par Gratiã, à l'Eueſque de Nicomedie; qu'il auoit vn liure qui en contenoit 102. Nicetas Studenſis cite cettui-ci pour le 13. Nilus auſſi, Archeueſque de Theſſalonique; ſauf qu'il obmet cette partie; *Auſſi faut-il que ceux qui ſeruẽt a l'Autel, &c.* laquelle y ſemble aſſez mal couſuë. Mais nous auons ce Canon tout entier au Nomocanon de Photius; & en termes qui eſclairciſſent bien celui de Gratian, meſmes interpreté par Gentian Heruet, & Perion: tellement qu'il ne leur a rien ſerui, de l'auoir retrãché des Volumes des Conciles. Sans le repeter, nous noterons ſeulement, qu'au lieu de ce paragraphe, *Auſſi faut-il que ceux, &c.* il y a au Canon Grec; *Sed vicis ſuæ tempore abſtinebũt; Qu'ils s'abſtiendrõt de leurs femmes, quãd il viendra a leur tour de faire le Seruice.* Item, que les mots ſont beaucoup plus exprez & plus forts en toute la teneur du texte Grec, qu'ils n'ont eſté traduits en Latin: ſoit que Gratian, en faueur de l'Egliſe Romaine, les ait voulu affoiblir: ſoit qu'vne lãgue n'exprime pas touſiours bien l'autre. Et n'eſt à oublier, qu'à ce Concile comparut le Pape Agathon, és perſonnes de George

D. 16. C. Habeo.

de Constantinople, & Theophanes d'Antioche: Ce que Nicetas sçait bien reprocher au Cardinal Humbert, qui escriuit contre lui, par le commandement du Pape, & particulierement sur ce subiect. Dont aduint ce qui est coustumier és contentions; que pour auoir paix, on relasche de part & d'autre, pour descẽdre en vne opinion moienne. Car le Canõ 3. reietta des Ordres les bigames: le 12. excepta de la liberté generale des Ecclesiastiques, les Euesques, (& aucuns notent la raison, pour ne dissiper les biens de l'Egliſe:) ce qui ne se doit toutefois entendre, que de ceux qui se marieroient apres estre appellez à l'Eueſché: Car le 6. excommunie l'Eueſque qui laisse sa femme, sous ombre de Religion: le 6. aussi cõseilla à ceux qui voudroient seruir aux charges Ecclesiastiques, de se marier deuant; estimant moins conuenable, qu'ils le fissent apres: Et selon cette loi, on vit auiourd'hui en Grece. Tant y a, que le plus certain estoit, de se tenir à la Loi du Seigneur, au Canon Apostolique: car dés que nous rendons le droict diuin arbitraire, nous ne pouuons plus tenir de borne. Tant y a aussi, que toutes les Egliſes qui portent le nom de Christ, ailleurs que sous l'authorité de l'Eueſque de Rome, ont retenu le mariage des Prestres; Abyssins, Syriens, Armeniens, Russiens, Moscouites, &c. Iusques là, dit Aluarez, qu'entre les Abyssins, les Chanoines & les Prestres ont femmes & enfans: entre les Grecs & Moscouites, dit le Baron de Herbestein, selon le cõseil du Canon de Constantinople, on voit les Prestres, & les Diacres souuent se marier & estre appellez à leurs charges, en mesme iour. Afin qu'auec tant d'autres marques de l'Antechriſt, qui s'accommodẽt au Siege de Rome; tant de characteres de l'Esprit d'erreur, besognant par hypocriſie; elle eust encor celle-ci priuatiuement à toutes autres Egliſes; la prohibition du Mariage, predite par l'Apostre, & par l'Esprit de Dieu,

qualifiee de ce nom ſi exprez, *Doctrine des diables.*

OR AVONS-nous donc deduit & examiné les Dependances & Circonſtãces du Seruice diuin ancien, & de la Meſſe qui a vſurpé ſa place en l'Egliſe Romaine: examinant, quelles elles ont eſté inſtituees de Dieu premierement; quelles elles eſtoient obſeruees en l'Antiquité; quelles Nouueautez & Deprauations y ſont ſuruenues; en quel temps, & par quelles erres. Nous auons veu l'Egliſe aux Cauernes; puis baſtir des Temples; puis les Temples, ſans Autels, & ſans Images; puis les Autels, pour Tables de la ſaincte Cene; & apres vn lõg laps de temps, pour vn pretendu Sacrifice: les Images auſſi pour hiſtoire, pour veneration, pour adoration: Et en fin, l'vn & l'autre multiplier iuſques à l'aneantiſſemẽt du vrai Autel de Chriſt; iuſques au ſcandale des Iuifs, & à la riſee des Turcs, par la forcenerie des miſerables Chreſtiens. Nous auõs veu paſſer les Vaiſſeaux de l'Egliſe de netteté, en apparat; d'apparat, en honneur; d'honneur, en veneration; en adoration meſmes. Les Habillemens pareillement des Preſtres; de communs, en particuliers; d'indifferens, en certains; de ſimplicité, par degrez, en bien-ſeance, en ceremonie, en ſaincteté, en neceſſité. Auons veu tout le Seruice en langue vulgaire, entendu iuſques aux enfans; commun aux Preſtres & au peuple, par toutes les Egliſes de la Chreſtienté; puis par la corruption, partie des lãgues, partie des hommes; rendu incognu; non-entendu à tout le peuple, aux plus entendus meſmes: iuſques à diſputer contre l'Eſcriture, contre les Peres, contre la Raiſon, contre le Sens commun; Qu'il eſt & plus vtile, & plus ſainct, qu'il demeure ainſi. Nous auons veu les Eueſques & Miniſtres de l'Egliſe, ordõnez pour preſcher, pour adminiſtrer les Sacremẽs: puis par ſucceſſion, les ſeruiteurs chaſſez auec le Seruice; la lampe Recapitulatiõ.

de la Parole de Dieu eſteinte en l'Egliſe ; tout le Seruice reduit à la Meſſe; toute la charge des Preſtres, à dire Meſſes; le plus ſouuent ſans intention,& ſans attention. Et en fin, pour les faire croire plus hypocrites que ſaincts ; de mariez qu'ils eſtoient, ils ſont en Celibat. Et par quels degrez ? Certes, nous auons loué & la Virginité,& la Chaſteté en mariage; comme dons inſignes de Dieu; l'vn & l'autre recommandables en l'Egliſe : puis au lieu de les diſpoſer enſemble,comme l'Apoſtre, nous les auons oppoſez l'vn à l'autre;comme ſi la loüange de l'vn n'eſtoit point ſuffiſante ſans le blaſme de l'autre:Dont eſt aduenu,que les Eueſques & Eccleſiaſtiques, qui premierement eſtoient mariez,ont commẽcé à eſtimer plus de ſainɛteté, à ne l'eſtre point:Et ainſi, de la liberté & indifference, on eſt venu à y mettre & difference, & preference : De là à exhorter les Eccleſiaſtiques au Celibat ; puis à les y obliger par douces paroles ; puis à les y aſtreindre par la loi; à les y contraindre par dures peines ; & en fin, par priuation de leurs Offices & Benefices ; par degradations ignominieuſes. Dont s'eſt enſuiui tant d'ordures, que le monde en put; que le nom d'Eccleſiaſtique en eſt blaſonné par toute la terre.

OR S'ENSVIT maintenant, que nous venions à noſtre troiſieme Partie,qui entre en la doctrine de la ſainɛte Cene, & par conſequent en celle de la Meſſe. Ici ie deſire encor le lecteur & plus attentif, & plus feruent: afin qu'il puiſſe mieux iuger iuſqu'où eſt venu l'abus, & où eſt retenu le vrai vſage; iuſqu'où auſſi la profanation ; & où en eſt conſerué & obſerué le ſainɛt Miniſtere, le vrai Myſtere.

Fin du ſecond liure.

LIVRE TROISIEME, AVQVEL EST TRAITTE' DV SACRIFICE DE IESVS Christ; & de celui qui eſt pretendu en la Meſſe.

CHAP. I.

Que le Sacrifice propitiatoire de Chriſt n'eſt point reïteré en la ſaincte Cene: Et en quel ſens l'Egliſe Ancienne a vſé de ce terme.

NOSTRE DIEV aiant daigné, par ſon infinie miſericorde, ſe choiſir auant tous les ſiecles, vn peuple entre les hommes, que nous appellons Egliſe: lequel, par cette meſme grace, il a cõtinué à trauers toutes les mutations qui y ſont aduenuës; à trauers toutes les confuſions du mõde; L'a voulu lier & obliger à ſoi, par certaines ceremonies ſainctes & ſacrees, pleines d'inſtruction & d'efficace: par leſquelles il fuſt aduerti à toute heure, de ſon deuoir enuers Dieu, de la grace de Dieu auſſi enuers lui; la grace de Dieu, en laquelle il lui plaiſoit, ſelon le propos de ſon bon plaiſir, ſe donner à ſon Egliſe, & à ſes fideles; Le deuoir de l'homme, par lequel, en recognoiſſance de cette grace, il ſe deuoit donner & conſacrer entierement à Dieu; & d'autant plus, qu'il n'auoit à recognoiſtre en ſa nature, rien qui meritaſt, rien qui euſt peu, ni deu conuier cette grace; rien au-

contraire, qui n'euſt deu prouoquer l'ire & la malediction de Dieu ſur lui. Or parce que la iuſtice de Dieu, & le peché de l'homme, eſtoient comme les deux extremes; il falloit vn Moienneur, pour les reioindre: & à cette fin, qu'il tinſt des deux extremes, i. qu'il fuſt Dieu & homme: c'eſt Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, engendré eternellement, deuant tout tẽps, nai toutefois & exhibé en ſon temps. Et pourtant, en ce Moienneur prennent leur racine & fondement toutes les ſainctes ceremonies de l'Egliſe de Dieu; Soit celles qui ſont inſtituees pour rendre noſtre deuoir à Dieu: car ſi nos actions ne ſont conſiderees en la perfection de ce Mediateur, leurs imperfections naturelles les reiettent de ſa preſence, les font meſmes receuoir pour offenſes; tant s'en faut qu'elles ſoient meritoires de grace: Soit celles qui ſont ordonnees pour nous aſſeurer de la grace de Dieu: car où eſt la conſcience, informee tant ſoit peu de la Loi du Souuerain, tant ſoit peu ſenſible à ſoi-meſme; qui puiſſe ſe promettre la grace de Dieu, quelque bon, quelque miſericordieux qu'elle le conçoiue? qui au contraire, ne tremble deuant ſon iuſte courroux; ne s'y condamne ſoi-meſmes? ſinon entant qu'il plaiſt à ce Moienneur la prendre par la main, l'amener deuant le Iuge; non tant pour lui impetrer, que pour lui ſceller, que pour lui interiner ſa grace? pour lui dire en confiance; Pere, cettui ci eſt de ceux que tu m'as donnez; donnez, au merite de mon obeiſſance; ains de ceux que i'ai acquis de mon ſang propre: Or de ceux là ie n'en veux perdre vn ſeul; reçoi les en ta grace: pour ceux-là, Pere, ie te prie, *Garde les en ton nom; qu'ils ſoient vn comme nous; que ma ioie ſoit accomplie en eux, &c.*

Ioan. 17.

Sacrifices & ſacremens.

OR CES ſainctes ceremonies ſont de deux manieres: celles qui ſont de l'homme à Dieu, ont proprement le nom de ſacrifices; celles qui ſont de Dieu à l'homme, de ſacremens: Tellement que nous pou-

uons dire, à proprement parler ; qu'és ſacrifices l'homme, entant qu'il pouuoit, eſtoit admoneſté de renoncer à ſoi, pour ſe donner à Dieu : és ſacremens, aduerti & aſſeuré que Dieu deſcendant de ſa iuſtice en ſa miſericorde, auoit daigné & daignoit ſe donner à lui : le peuple en ſes ſacrifices, & chacun fidele, proteſtant de vouloir eſtre peuple & enfans de Dieu ; Dieu en ſes ſacremens, lui atteſtant qu'il daignoit eſtre ſon Dieu en Ieſus Chriſt, ſelon ſes promeſſes gratuites ; meſmes ſon Pere. Brief, Sacrifice eſt vn acte ou œuure, par lequel nous recognoiſſons en la cognoiſſance du vrai Dieu, l'hommage entier que nous lui deuons ; & les fautes qu'en noſtre infirmité nous y faiſons : Sacrement, eſt vne ſaincte ceremonie inſtituee de Dieu, en laquelle les fideles ſont confirmez, par ſignes exhibitifs de ce qu'ils repreſentent, de la grace de Dieu promiſe à ſes fideles, en l'Alliance qu'il lui a pleu faire auec eux. Mais du coſté de Dieu, l'Alliance ne cloche point ; il eſt fidele, trop plus prompt à ſe donner, à ſe liurer à nous, auec tous ſes biens ; que nous à y tendre la main : De noſtre coſté toutes nos actions ſont manques ; ce cœur charnel, addonné à la chair, attaché à ſoi meſme, ne ſe peut donner à lui, de par ſoi-meſmes ; il le lui faut arracher, violenter, quand il le veut auoir. Et ne nous reſte, pour tout deuoir enuers Dieu, que d'en proteſter la cognoiſſance ; de teſtifier vne douleur de ne le pouuoir rendre ; de recognoiſtre en nos ſacrifices, que tous les biens, toutes les proſperitez que nous auons, ſont de Dieu ſeul, de ſa benediction, de ſa faueur : que tout ce qu'il peut auoir & receuoir de nous, au lieu de paiemẽs, nous ſont nouuelles dettes ; au lieu de graces, ingratitudes ; au lieu de bienfaits, meſme offenſes : en diſant auec Dauid, l'homme toutefois ſelon le cœur de Dieu ; *Mon ame, tu as dit à l'Eternel, Tu es le Seigneur ; mon bien ne vient pas iuſques à toi:* Pſal. 16. & 19.

& derechef; *Qui cognoist, Seigneur, ses fautes commises par erreur ? Purge-moi de mes fautes cachees.* Et c'est pourquoi l'Ancienne Eglise auoit deux principales sortes de sacrifices: les Pacifiques; par lesquels tous & chascun protestoient, à mesure que les biens leur venoient; que tout ce qu'ils en auoiẽt, estoit de Dieu: les Propitiatoires, par lesquels ils tesmoignoient tous & chascun; qu'au lieu de tant de biens qu'ils receuoient, ils ne pouuoient rendre à Dieu, que des impuretez, des pechez, des crimes; lesquels, par le sang espandu des bestes, ils attestoient estre dignes de mort: mais par la repetition ordinaire du meurtre de tant de bestes innocentes, ils signifioient ne pouuoir estre remis, qu'au sang de l'Agneau sans macule; du vrai, vnique, eternel, & perpetuel sacrifice propitiatoire de l'Eglise, Iesus Christ, nostre Seigneur.

La S. Cene considerable en sacrifice & en sacrement.

EST NEANTMOINS à noter ici, nonobstant la difference qu'auons remarquee, de *Sacrifice*, & de *Sacrement*, qu'il y a ceremonie en l'Eglise, qui peut estre consideree en diuers respects, & pour sacrifice, & pour sacrement. L'Agneau Paschal en l'Eglise Iudaïque, est consideré pour sacrement; En ce qu'il est donné de Dieu, pour signe certain de salut promis à l'Eglise, & à chascun fidele en icelle: En ce que ce sang de l'Agneau, dont les posteaux sont arrousez, nous represente le sang de Iesus Christ, qui arrouse nos ames; esloigne de nous, & de nos familles Chrestiennes, l'Ange Exterminateur: Et pource est-il dit, *Ce sang sera en signe en vos maisons, que quand ie le verrai, ie passerai outre.* Et neantmoins, pour sacrifice d'action de graces; en ce qu'il est recommandé de le perpetuer par tous aages, en souuenance & remerciement de la conseruation des premier-nais d'Israël; au milieu du dueil vniuersel d'Egypte: signe aussi de la conseruation des eleus de Dieu en l'Eglise, au milieu de la condamnation de ce mon de peruers.

Et pourtant eſt-il dit, *Ce iour ici vous ſera en memoire; vous le celebrerez pour feſte en vos generations, &c.* Pour ſacrifice propitiatoire meſmes, en quelque ſorte; ſçauoir en ce qu'il eſtoit figuratif du vrai & vnique ſacrifice propitiatoire, offert par le Fils de Dieu, noſtre ſouuerain Sacrificateur, pour nos pechez, à Dieu ſon Pere, ſur l'autel de la Croix: ſuiuant ce que l'interprete l'Euangeliſte; *Vous ne romprez point des os d'icelui*: & l'Apoſtre S. Paul; *Noſtre Paſque, c'eſt Jeſus Chriſt, immolé ou crucifié, &c.* Le meſme ſe peut dire de la ſaincte Cene de noſtre Seigneur; Elle eſt inſtituee pour ſacrement de la nouuelle Alliance; entant que c'eſt la communion reelle du corps & du ſang de Chriſt, vrai Dieu & vrai homme; liuré à la Croix pour nos pechez; reſſuſcité pour noſtre iuſtification; diſtribué en l'vſage de la ſaincte Cene, ſelon ſon inſtitution; en nourriture de vie eternelle à nos ames. Et pourtant eſt dit; *Prenez, mangez; Ceci eſt mon corps, qui eſt liuré pour vous.* Et neantmoins elle ne laiſſe d'eſtre conſideree, en quelque ſorte, comme ſacrifice; entant que c'eſt la commemoration de ce ſacrifice propitiatoire de noſtre Seigneur en la Croix; ſuiuant ce qui eſt dit; *Faites ceci en memoire de moi; Annoncez la mort du Seigneur, iuſques à ce qu'il vienne.* Tellement que comme l'agneau eſtoit, en quelque façon, ſacrifice propitiatoire; entant qu'il le prefiguroit: la ſaincte Cene peut eſtre ditte de meſmes, entant qu'elle le nous ramentoit; qu'elle le nous repreſente crucifié deuant les yeux de noſtre foi. Mais de cette commemoration procede encor vn autre ſacrifice; vn vrai ſacrifice de loüange & action de graces, que l'Egliſe a appellé Euchariſtie: C'eſt que quand nous-nous reſſouuenons que Dieu a tant aimé le monde, ou pluſtoſt l'Egliſe, haïe du monde; qu'il a donné ſon cher Fils; eternel, pour les mortels; iuſte, pour les criminels; à l'ignominieuſe

mort de la Croix, pour les rachetter de leurs pechez; Nous adorons les entrailles de ſes miſericordes; nous ſommes eſleuez d'vn ſainct rauiſſement, iuſques au Ciel, loin de nous-meſmes: nous nous eſcrions en vne ardeur de foi, pour tous en general; Loué ſois-tu, Seigneur, que ta grace ſoit apparuë au monde; qu'elle ait ſurabondé en dilection, pour ſauuer les pecheurs: Puis diſons auec S. Paul, humiliez en noſtre infirmité, enhardis en ſa grace, pour nous appliquer particulierement ce benefice; *Voire les pecheurs, Seigneur, dont ie ſuis le premier, moi blaſphemateur, perſecuteur, & oppreſſeur, &c.* Et cette foi nous applique ce ſacrifice, le nous rend particulier & ſpecial, nous faict dire alors confidemment; Non plus, *Qui mange la chair & boit le ſang de Chriſt, il a vie eternelle:* Non plus, dis-ie; *Dieu a tant aimé le monde, qu'il a enuoié ſon Fils, &c.* Que nous ſert cela, que de regret; ſi nous n'en ſommes pas? Mais plus hardiment, auec l'Apoſtre; *Ie ſuis crucifié auec Chriſt; Ie vis, non moi maintenant, mais Chriſt en moi: Ce que ie vis en la chair, ie vis en la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, qui s'eſt donné ſoi-meſme pour moi, &c.* Ainſi en commemorant ce ſacrifice, la mort ignominieuſe du Seigneur; nous-nous recognoiſſons perdus en nous meſmes; bien perdus, puis que, pour ſauuer l'homme, il ait fallu que le Fils de Dieu ſe ſoit fait homme, ſe ſoit expoſé aux opprobres des hommes. Et cette cognoiſſance nous engendre vne recognoiſſance de la gratuite miſericorde de Dieu, qui nous ait donné ſon Fils vnique; en ſon Fils, nous ait donné ſoi-meſmes. Que pouuons nous donc moins, que de nous donner, de nous ſacrifier à lui? de lui preſenter, comme dit l'Apoſtre, *Nos corps en ſacrifice viuant, ſainct, aggreable, noſtre raiſonnable ſeruice?* Tellement qu'en la ſaincte Cene nous communiquons reellement & effectuellement, au corps &

Galat. 2. 20.

Rom. 12. 1.

au ſang de Ieſus Chriſt ; iuſques à en tirer la vie & la nourriture de nos ames : C'eſt ce qui eſt du ſacrement. Nous celebrons auſſi la mort de celui en qui nous puiſons la vie : & d'autant plus, que cette mort nous a eſté en vie ; entant que nous auons la propitiation de nos pechez en ſon ſang : Et la commemoration de ce ſacrifice propitiatoire, bien qu'improprement, a peu eſtre appellee ſacrifice. Conſequemment, de la profonde meditation de ce haut myſtere, de cet inenarrable benefice, receu par les fideles, adoré des Anges ; nous entrons en vne ſerieuſe action de graces ; en laquelle nous nous reſoluons de renoncer à nous meſmes, pour nous donner à Dieu ; de ne nous conformer plus au preſent ſiecle, ains de nous transformer, par le renouuellement de noſtre entendement, &c. Ici nous auons vn autre ſacrifice ; vn ſacrifice pacifique, entant que la paix eſt faite entre Dieu & l'homme fidele ; vn ſacrifice de louange, entant que toutes proſperitez nous ſont donnees en Dieu, & Dieu en cette paix. Brief, vn ſacrifice de nous meſmes en Euchariſtie, en action de graces ; entant que nous nous reſoluons de viure & mourir en celui, & à celui, qui s'eſt donné pour nous, qui a daigné liurer ſon corps, eſpandre ſon ſang, pour nous rendre la vie ; qui les nous baille en viande & en breuuage ordinaire, pour nourrir nos ames en vie eternelle, Amen.

ORE ST-CE auſſi pour ces conſiderations, que les Anciens appellent quelquefois la ſaincte Cene, Sacrifice ; ſacrifice commemoratif, & d'action de graces des fideles. Et ſi nos Aduerſaires ſe tiennent dans ces bornes là ; nous ne diſputerons point des mots ; nous ne reietterons point le mot de Sacrifice. Mais s'ils nous dient, que la Meſſe eſt vn ſacrifice propitiatoire, pour les viuans, & pour les morts ; nous leur diſons ; Qu'ils nous reſpondent, s'ils la fondent ſur

Pourquoi les Anciens ont vſé du mot de *Sacrifice*.

la saincte Cene, ou s'ils en veulent prendre l'institution d'ailleurs. Si d'ailleurs; nous leur declarons, Qu'il n'y a point de Messe en l'Escriture saincte, ni rien qui en tienne; qu'aussi peu y en a-il en toute l'Antiquité: & ia l'auons prouué, & le prouuerons d'abondant, si rien y manque. S'ils la prennent & deriuent de la saincte Cene; nous leur disons, Que ce n'est point vn sacrifice propitiatoire; Que le Seigneur ne l'a point instituee à cette fin; Que les Apostres ne l'ont point ainsi enseignee; Que les Peres ne l'ont point ainsi entenduë. Et c'est ce que nous auons à deduire en ce chapitre.

NOTERONS cependant en passant, que les mots de *Sacrifice* & de *Sacrement*, ne sont pas touſiours retenus dedans leurs termes: mais quelquefois pris generalement, ou pour tous saincts offices, ou pour tous signes vsitez en l'Eglise, significatifs de quelque chose; afin que la generalité ne nous laisse ici vne ambiguité du mot de *Sacrement*. Appert en quelques Anciens, qui donnent ce nom au signe de la Croix; à toutes les ceremonies du Bapteſme; au Pain des catechumenes, que nous appellons le *Pain benit*; au lauement des pieds fait aux Apostres, &c. Lesquels neantmoins nous monstrent bien à leurs discours, qu'en abusant du mot, ils ne laissent pas, là où besoin est, d'en entendre bien l'vsage. Du mot de *Sacrifice* pareillement, les Grammairiens dient, ἱερέτευμα, ἡ περὶ τὸν θεὸν ἐπιμέλεια, *la sacrificature, c'est le soin, ou administration des choses diuines*. Et c'est pourquoi toute action sacree a esté appellee de ce nom: mesmes il a volontiers esté retenu pour designer le Seruice diuin; parce que les Iuifs & les Gentils en vsoient ainsi, qui constituoient tous leurs seruices en sacrifices. Ainsi voions-nous que sainct Paul appelle tout le ministere de l'Euangile, *Sacrifice*: & Origene dit; *C'est vn vrai œuure de sacrificature*, ἱερουργικὸν ἔργον, *d'annoncer*

Aug. l. 19. contr. Faust. c. 14.
In Psalm. 141.
Psalm. 65. de peccat. meritu.
Bernard. de Cœna Domini.

Rom. 15.
Philip. 2.
Orig. ad Rom. l. 10.

l'Euangile. Chryſoſtome; *Ma ſacrificature, c'eſt d'euangeliſer*. Epiphanius parlant de ceux qui furent choiſis au 13. des Actes, *Ils ſacrifioient l'Euangile*. En ce ſens auſſi S. Auguſtin a dit; *Nous appellons ſacrifice, tout œuure referé à Dieu, qui ſe fait pour adherer à luy en la ſaincte ſocieté*. Comme Tertullian parlant des oraiſons; *Je lui offre la plus graſſe victime qui ſe puiſſe; l'oraiſon qu'il a commandee, procedante d'vne chair pudique, d'vne ame innocente, d'vn eſprit ſainct, &c.* Irenee; *Noſtre autel eſt és Cieux, où nos prieres & oblations ſont addreſſees*. Et les loüanges de Dieu, les actions de graces, ſont ſacrifices, és Pſalmes. Dont dit S. Auguſtin; *Nous rendons graces au Seigneur noſtre Dieu, qui eſt le grand ſacrement, au ſacrifice du Nouueau Teſtament, &c.* Et Euſebe; *Nous ſacrifions & bruſlons la memoire de ce grand ſacrifice, &c. rendans graces à Dieu de noſtre ſalut, &c.* Et Tertullian; *La Samaritaine entendoit faire la vraie oblation, l'action de graces, au vrai Temple, & au vrai Sacrificateur Ieſus Chriſt, &c.* Les Offrandes auſſi qui ſe faiſoient és Aſſemblees Chreſtiennes, pour la ſubuention des pauures, ont eu ce nom, en S. Paul; *Odeur de bonne ſenteur; Sacrifice aggreable à Dieu; Victimes eſquelles il ſe plaiſt*. En Irenee; *Nous offrons à Dieu, les premices de ſes preſens; repaiſſant les affamez; habillant les nuds, &c.* En S. Cyprian, où il reproche à vne riche vefue; *Viens-tu au banquet du Seigneur, ſans ſacrifice?* Et S. Auguſtin, qui appelle les aumoſnes de certaines matrones, ſacrifices; la Table du Temple, ſur laquelle ils les poſoient, l'Autel: Brief, la penitence, l'eſprit contrit, eſt vn ſacrifice à Dieu, Pſal. 51. La charité enuers ſon prochain, Eccleſiaſtiq. 35. Le vœu que nous faiſons de conſacrer noſtre vie au Seigneur, Rom. 12. Or qui trouuera donc eſtrange, que les Anciens aient appellé la ſaincte Cene, *Sacrifice?* en laquelle toutes ces actions concurrent; vn ſainct office; vne commemoration du ſacrifice de Chriſt en la

Chryſ. ad Rom. hom. 29.
Epiphan. hæreſ. 79.
Auguſt. de ciuit. Dei. l. 10. c. 6.
Tertul. in apolog.
Idem ad Scapul.
Iren. l. 4. contr hæreſ. c. 34.
Pſalm. 50. 69.
Eccleſiaſt. 35.
Ad Hebr. c. 13.
Auguſt. ep. 120. ad Honorat.
Euſeb. de Demonſtr. l. 1. c. 10.
Tertul. l. 4. contra Marcion.
Philip. 4.
Hebr. 3.
Iren. l. 4. c. 32. & 34.
Cyprian. ſerm. 1. de elemoſ.
Auguſt. ep. 122.
Pſalm. 51.
Eccleſ. 35.
Rom. 12. 2.

Croix; la lecture & predication de sa Parole; des oraisons ardentes; vne meditation profonde du peché & de la grace de Dieu tout ensemble; vne contrition de cœur; vn vœu de se sacrifier de là en auant, corps & ame à Dieu; vne ouuerture de ses entrailles enuers ses freres: Toutes actions qui chascune à part, sont appellees & és Escritures saincles, & és Peres, *Oblations*, & *Sacrifices*: Et combien donc plus celle qui seule les comprend toutes?

OR NE debattons point sur les mots: La question est, Si la Messe est vn sacrifice propitiatoire; Si la saincte Cene mesmes en son integrité, a esté instituee à cette fin; Si nostre Seigneur Iesus y est sacrifié de nouueau, reellement & de fait; en propitiation pour nos pechez, voire des viuans & des morts, par les Ministres ou Prestres. Ce que nous nions; & nos Aduersaires l'afferment.

Nuls sacrifices propitiatoires au Nouueau Testament, fors celui de Christ.

L'ESCRITVRE nous dit; *Que l'Agneau est occis dés auant la fondation du monde*: Et cet Agneau, c'est le Fils Eternel de Dieu; duquel le sacrifice ne peut estre que tres-puissant, tres-suffisant, & tres-parfait; pour la fin desiree, pour le salut des hommes. Pour le salut donc des hommes, nous n'auons point besoin ni de sacrifice reiteré, ni de quelconque autre sacrifice: au contraire, tous les sacrifices de la Loi, en leurs imperfections, nous addressent à la perfection de cettui-là; en leurs reiterations, nous demonstrent leur inualidité, terminee en la valeur & efficace de cet vnique là. Dont en l'Euangile nous n'oions plus parler de Sacrifices, ni de Sacrificateurs: De Sacrificateurs, sinon entant que tous Chrestiens le sont. *Vous estes*, dit S. Pierre, *la sacrificature Roiale, le S. sacerdoce, la gent saincte, &c.* Et S. Iean; *Christ nous a faits Rois & Sacrificateurs à Dieu son Pere: Pour offrir*, dit la Glose, *hosties acceptables à Dieu par lui*. De Sacrifices aussi, sinon entant que nous rendõs graces perpetuelles à

1. Petr. 2. Apocal. 1.

les à Dieu, de ce grand ſacrifice, par la conſecration de tout ce qui eſt en nous; *Pour offrir à Dieu*, dit l'Apoſtre, *hoſties ſpirituelles, qui lui ſoient aggreables en Ieſus Chriſt: voire nous-meſmes en hoſtie viuante, qui eſt noſtre raiſonnable ſeruice, &c.* Meſmes en la ſaincte Cene, dont ils veulent deriuer la Meſſe, il n'y a aucune action de ſacrifice, pour le peché. Le ſacrifice de Ieſus Chriſt a eſté accompli en la Croix, où il a eſté immolé pour nous; non en la ſaincte Cene: Et la memoire de ce ſacrifice, fait en la Croix, ſe fait en la Cene, ſelon l'inſtitution du Seigneur, iuſques à ce qu'il vienne, i. ſans qu'il y ait autres ſacrifices pour le peché entre-deux; ſans que nous aions à attendre, ou qu'il ſoit immolé derechef, par les mains des Iuifs; ou que tous les iours il ſoit ſacrifié par l'action des Preſtres. 1. Petr. 2. Rom. 2. Non reiterable

L'APOSTRE dit; *La Loi qui auoit l'ombre des biens futurs, & non la forme expreſſe des choſes; par les hoſties qui eſtoient offertes tous les ans, ne pouuoit iamais ſanctifier ceux qui en approchoient, &c.* De cette propoſition que conclut l'Apoſtre? Il oppoſe la Loi, à l'Euangile; les Sacrificateurs d'icelle, à noſtre Souuerain Sacrificateur Ieſus Chriſt; leurs hoſties reiterees, à ſon ſacrifice qui n'a beſoin d'eſtre reiteré; leur impuiſſance à ſanctifier, à la ſainteté & ſanctification effectuelle d'icelui. Puis conclut; *Il oſte le premier, pour eſtablir le dernier*; les ſacrifices de la Loi, ſubiets à reiterer, pour eſtablir cet vnique ſacrifice. Or cette concluſion ſeroit-elle bonne, s'il falloit encor reiterer ce ſacrifice? Non pas tous les ans, comme ſous la Loi: mais tous les iours; mais toutes les heures; mais tous les momens; mais en tous momens, vn million de fois? Si on dit; Les ſacrifices de la Loi ſont abolis en celui de Ieſus Chriſt; mais il n'eſt pas dit, que lui-meſme ne puiſſe encor eſtre ſacrifié: Eſcoutons l'Apoſtre; *Chriſt eſtant venu pour eſtre le Souuerain Sacrificateur des biens à venir, &c. Non point par ſang de boucs, ou de veaux;* Hebr. 8. 9. 10. Hebr. 9. verſ. 12. & 24.

mais par ſon propre ſang, eſt entré vne fois és lieux ſaincts, aiant obtenu vne redemption eternelle. Eſt entré, dit-il, *aux lieux ſaincts, au Ciel meſmes ; pour maintenant comparoir pour nous, deuant la face de Dieu: Mais non point qu'il s'offre ſouuentefois ſoi-meſmes ; ainſi que le Souuerain Sacrificateur entre és lieux ſaincts chaſcun an, auec autre ſang: autrement lui euſt-il fallu ſouuentefois ſouffrir, depuis la fondation du monde : Mais maintenant, en la conſommation des ſiecles, il eſt comparu vne fois, pour l'abolition du peché, par le ſacrifice de ſoi-meſmes. Et tout ainſi qu'il eſt ordonné aux hommes, de mourir vne fois; & apres cela, enſuit le Iugement : pareillemẽt auſſi Chriſt aiant eſté offert vne fois, pour oſter les pechez de pluſieurs, apparoiſtra pour la ſeconde fois, ſans peché, à ceux qui l'attendent à ſalut.* Où nous noterons, que par pluſieurs fois l'Apoſtre nous repete, *Que Chriſt s'eſt offert vne fois.* Où eſt donc la pretenduë reiteration ? Que *Par cette ſeule oblation il a acquis vne redemption eternelle* ; i. accompli l'œuure entier de la Redemption de l'Egliſe : & ſuffiſamment, comme parlent les Scholaſtiques, pour tout le monde; & efficacement, pour ſes eleus. Et pourtant, qu'eſt-il beſoin d'vne propitiation nouuelle ? *Qu'il comparoiſt au Ciel deuant le Pere :* ſçauoir eſt, pour appliquer, par ſon interceſſion, l'efficace de ce ſacrifice, à ſes fideles ; faiſant lui-meſmes l'application de ſon ſacrifice: *Que par cette ſeule comparution, ce ſeul ſacrifice vne fois fait, il a fait l'abolition du peché:* Non, dis-ie, des pechez de quelques-vns ; mais du peché, i. deſtruit l'Empire du Peché meſmes: tellement que tout autre ſacrifice propitiatoire eſt deſormais inutile; voire *iuſques à ſa ſeconde apparition*; iuſques à la conſommation des ſiecles. Et n'eſt à dire ici, qu'il s'eſt voirement offert vne fois ; mais que d'autres auroient à l'offrir ci-apres : Car en ce qu'il a monſtré la ſuffiſance de ce ſacrifice ; il a aneanti, en vn mot, tous les autres; *Les autres*, dit-il, *qui ne ſont reiterez, qu'à cauſe de leur imper-*

Hebr. 10.

fection: Entant qu'il eſt impoſſible que le ſang des taureaux & des boucs, quand ils ſeroient mille fois reïterez, oſtent les pechez. A l'occaſion dequoi, dit-il, il ſe fait commemoration reïteree des pechez d'an en an: Au lieu que noſtre Seigneur, par vne ſeule oblation, *a conſacré pour touſiours, ceux qui ſont ſanctifiez*: Dont s'enſuit, que là où le ſang a ſuffiſante efficace, il n'eſt point beſoin de reïteration. Or ſommes-nous d'accord, que cette efficace eſt entiere & parfaite au ſang precieux de noſtre Seigneur; mais pour nous arreſter à ce ſeul ſacrifice: Comme par la ſuffiſance d'icelui, oppoſee à l'inſuffiſance des autres, il en a exclus la reïteration; par la perfection du Sacrificateur, oppoſee à l'imperfection des precedés, il nous exclut tous autres Sacrificateurs, nous reſtreint à vn ſeul; & icelui reſidant au Ciel, à la dextre du Pere: au ſacrifice duquel, comme tous ſacrifices ſont terminez; en ſa perſonne auſſi, toute Sacrificature ait eſté & finie, & accomplie. *Vn Sacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſedec; ſans pere, ſans mere, ſans genealogie, ſans commencement de iours, ſans fin de vie*, i. qui n'a point eu de predeceſſeurs ſemblables; qui n'aura point auſſi de ſucceſſeurs apres lui, comme en la lignee de Leui: Vn Sacrificateur eternel, & partant vnique; & partant auſſi, non ſuiui d'autres Sacrificateurs, & moins de Preſtres qui aient à le ſacrifier: *Car*, dit-il, *ce qu'il y a eu pluſieurs Sacrificateurs, eſtoit, parce qu'ils eſtoient mortels*; Que la mort les empeſchoit de durer. Or cettui-ci demeure eternellement; & Dieu le lui a atteſté, meſmes par iurement: & pourtant il a vne Sacrificature perpetuelle & eternelle en ſoi, & en l'Egliſe. Vn Sacrificateur, qui ſoit, & ſacrificateur, & ſacrifice tout enſemble: Sacrificateur ſainct, qui n'ait pas beſoin d'offrir tous les iours, & pour ſes pechez, & pour ceux du peuple: & tel eſt Ieſus Chriſt, Fils de Dieu Eternel, Dieu lui-meſme. Sacrifice auſſi parfait & ſuffiſant: ce qui ne *Hebr. 7.*

se trouue au sang de toutes les creatures, en l'oblation mesmes de tous les hommes, & de tout le monde: Et tel est derechef Iesus Christ, Dieu & homme; mais homme sans peché, separé des pecheurs; l'Agneau sans macule: *Lequel*, dit l'Apostre, *s'est offert vne fois soi-mesme, pour les pechez du peuple; ordonné par la parole du serment, pour estre consacré à iamais: Tousiours viuant, pour interceder pour nous; tousiours puissant, pour sauuer à plein, ceux qui s'approchent de Dieu par lui*; c'est à dire, tousiours presentant les prieres des siens, sanctifiees & authorisees par la sienne; tousiours leur appliquant le merite du sacrifice de son obeissance, par son intercession; de ce sacrifice, de cette hostie, de laquelle il est dit; *Que par vne seule oblation, il a consommé à iamais ceux qui sont sanctifiez: Qu'vne fois il a esté offert, pour abolir le peché de plusieurs: Que par l'oblation de son corps vne fois faite, nous sommes sanctifiez: Que par son propre sang il est entré aux lieux saincts, aiant obtenu vne Redemption eternelle: Qu'aiant offert cette seule hostie pour les pechez, il sied à perpetuité à la dextre de Dieu son Pere*. Et est ici aussi peu à repliquer; Que Christ à la verité, n'est plus offert, par vne façon sanglante; mais par vn genre de sacrifice non sanglant. Car outre ce que cette distinctiõ n'a aucun fondement en toute l'Escriture; l'Apostre, comme s'il l'auoit preueuë, la preuient en vn seul mot: Car non content d'auoir repeté souuent, Que nous auons la propitiation de nos pechez au sang vne fois respandu de nostre Seigneur Iesus Christ: Que tout autre sang estoit incapable de cette efficace, &c. Afin que nous arrestions nostre propitiation à ce seul sang; il nous baille encor ces maximes; *Qu'il faut que la mort de ce Sacrificateur entreuienne, pour la rançon des trãsgresseurs: Que là où il y a remission des pechez,* (c'est à dire, apres cette rançon paiee,) *il n'y a plus d'oblation pour le peché: Qu'au reste, sans sang il n'y a point*

Hebr. 7.

Hebr. 10.

de purification, point de remiſſion. D'où s'enſuit, qu'il n'y a plus d'oblation pour le peché, autre que celle de noſtre Seigneur; plus de propitiation, qu'en ſon ſang; plus donc encor, de ſacrifice par eux pretendu ſans ſang. Que ſi on replique; Au moins ſi ce n'eſt pour propitier, ce ſera pour appliquer la propitiatiõ. Tout auſſi peu: car nous ſommes tous Sacrificateurs, en cette partie; tous oincts de l'Eſprit de Chriſt, pour repreſenter tous les iours à Dieu, le ſacrifice de ſon vnique, en l'ardeur de nos prieres, faites en viue foi; à ce qu'il lui plaiſe, en contemplatiõ d'icelui, nous pardonner nos fautes. Lui-meſmes auſſi, dit l'Apoſtre, eſt ſeant aupres du Pere, pour interceder pour nous; pour faire interiner nos requeſtes; pour appliquer à nous, ſes fideles, le merite de ſon obeiſſance, le benefice de ſa mort, l'efficace de ſon ſacrifice: ſuppleant les defectuoſitez de nos requeſtes, par ſon interceſſion; les infirmitez de noſtre foi, & les imperfections de noſtre obeiſſance, par la fidelité de l'Alliance faite en ſon ſang, par la parfaite obeiſſance de ſa Croix.

CHAP. II.

Reſponſe aux obiections des Aduerſaires, qu'ils pretendent tirer des ſainctes Eſcritures, pour le Sacrifice.



RA CETTE doctrine, fondee en l'analogie de toute l'Eſcriture ſaincte, du Vieil & Nouueau Teſtament; en textes & ſi frequens, & ſi exprez; que peuuent oppoſer nos Aduerſaires? Ils nous dient; Que les ſacrifices de la Loi ont tellement figuré le ſacrifice de noſtre Seigneur en la Croix; qu'ils ne nous ont pas neantmoins oſté tout ſacrifice: & que de fait, le ſacrifice de la Meſſe eſt predit au Vieil Teſtament; tel qu'ils le celebrent auiourd'hui,

immolans le corps & le sang de nostre Seigneur, sous les especes du pain & du vin, en leurs autels. Voions dequoi: En Genese 14. il est dit; *Melchisedec, Roi de Salem apporta, ou fit venir, pain & vin: & icelui estoit Sacrificateur du Dieu Souuerain.* Ils ne peuuent nier, que ce ne soit là le vrai texte: Cependant ils en tirent de plein vol, cette conclusion; Christ est Sacrificateur selon l'ordre de Melchisedec; & icelui a apporté du pain & du vin: Ergo, Iesus Christ a sacrifié le pain & le vin; & sous le pain & le vin, son corps & son sang: & les Prestres le font tous les iours, à son exemple. Accordons-nous en Grammaire; le procez sera tost vuidé en Theologie. Le mot Hebrieu, dont il est vsé là, ne fut iamais emploié en l'Escriture, en matiere de Sacrifice: & ne se peut mieux exprimer, que par ce que nous disons en François, *Tirer, mettre hors; ou faire venir, ou produire.* Ainsi lisons-nous, que le glaiue est tiré, Ezech. 21. & les vents, Psalm. 135. & les pouls produits, Exod. 8. & l'eau de la pierre, Nomb. 30. Esquels lieux, & infinis autres, le S. Esprit a vsé du mesme mot. Le Paraphraste Chaldaiq dit, *Amena, ou fit venir:* le Grec, ἐξήνεγκε: le Latin, *Protulit.* Cyprian & Chrysostome de mesme. Iosephe dit; *Il le receut hospitalement; & ne souffrit, que lui, ni les siens eussent faute de rien.* S. Ambroise aussi; *Protulit in refectionem:* Et le Cardinal Hugo semble s'y tenir; tesmoignant que les Docteurs Hebraïques l'auoient ainsi exposé. La version vulgaire, *Proferens panem & vinum.* Le Cardinal Caietan mesmes; *Il n'est ici rien escrit de sacrifice, ni d'oblation; sed de prolatione, seu extractione; mais d'auoir apporté & fait venir du pain & du vin, comme Iosephe dit, pour rafraischir les victorieux, &c.* Et ainsi Erasme, & Sigonius; dont ils sont repris par le Iesuite Pousseuin. Mais l'Apostre decide tout, qui nous dit, que Melchisedec vint au deuant d'Abraham, & le benit. Il ne parle point de ce pain & de ce vin; il

Genes. 14. Melchisedec.

Cypr. in ep. ad Cecil. Chrys. hom. 35. in c. 14. Genes. Ioseph. l. 1. c. 18. Ambros. ad Hebr. c. 7. Cardin. Caietan. in Genes. c. 14.

Pousseuin. Biblioth. Select. l. 4. c. 13.

n'y trouue point ce grand myſtere; il le taiſt, comme acceſſoire de ce qu'il lui alla au deuant: & paſſe à la benediction, ſans s'arreſter. Si en ce mot giſt le ſacrifice; & ce mot, par le conſentement de tous les Interpretes, ne tient rien du ſacrifice; qu'eſt-il donc beſoin, de paſſer plus auant, à de longues conſequences, ja taries en la ſource du mot? Ainſi ſoit, diront-ils; mais il produit du pain: Ains, qu'ils ne diſſimulent donc point, que les Hebrieux ſous le nom de Pain, comprennent toutes ſortes de viures, & de rafraiſchiſſemens; que meſmes les Septante ont interpreté ici ἄρτους, *des pains*, en nombre plurier; pour monſtrer, qu'ils deuoient eſtre diſtribuez aux troupes; & non ἄρτον, *vn pain à ſacrifier*. Ils repliquent: Mais il eſt adiouſté, *Car il eſtoit Sacrificateur du Dieu Souuerain*. Faux encor, plus que tout: car l'Hebrieu dit, *Or il eſtoit*; ou, *Et il eſtoit*: & non, comme ils veulent, *Car il eſtoit*: Dont le Grec a traduit, ἦν δὲ ἱερεὺς τοῦ θεοῦ, &c. Le Chaldee, *Et erat Miniſter coram Deo*. La particule cauſale n'eſt recognuë par aucun. Caietan meſmes; *Et quant à ce qu'en la verſion vulgaire il s'enſuit; Car il eſtoit Sacrificateur, &c. comme ſi c'eſtoit la cauſe de l'oblation; ceci n'eſt point en l'Hebrieu; vt cauſa, ſed vt ſeparata clauſula; comme vne cauſe, ains c'eſt vne clauſe ſeparee*. Tant ſont foibles les fondemens d'vn ſi grand edifice! Mais s'il eſt queſtion ici d'vn ſacrifice; à qui donc Melchiſedec a-il ſacrifié? A Abraham, à vn homme? ce ſeroit impieté; & abſurdité auſſi, d'vn plus grand au moindre. A Dieu? En conſcience, le peuuent-ils recueillir d'vn ſeul mot? Et liſons-nous l'Eſcriture Saincte; ou pour y deuiner ce qu'elle taiſt; ou pour y eſcouter ce qu'elle enſeigne? Mais, qui plus eſt, l'Apoſtre aux Hebrieux, entreprend la comparaiſon de la ſacrificature de Melchiſedec, auec celle de Ieſus Chriſt: Il la deduit par toutes ſes parties; Tous deux Rois de Iuſtice & de Paix; Tous deux Sacri-

ficateurs permanens, &c. Qui auoit-il de plus important, que de dire; *Et il sacrasia le pain & le vin, en vin, en signe du sacrifice que Christ fit en la saincte Cene? &c.* Hosius dit, & Belarmin apres-lui; que ce mystere estoit trop grand pour les Hebrieux. Mais pourquoi donc l'Apostre eust-il dit deuant; *Delaissons la parole qui donne commencement de Christ; & tendons à la perfection? &c.* Et qui auoit-il de plus ardu, que de leur proposer vn homme sans pere, sans mere, sans commencement, sans fin? &c. Et s'il y auoit quelque obscurité; de qui la pouuoient ils plus clairement apprendre, que de l'Apostre; que de l'Esprit de Dieu mesmes? Et à quel temps donc, & à quels autres hõmes nous diront ils qu'il en eust reserué la cognoissance? Mais donnons leur, qu'il ait sacrifié à Dieu, du pain & du vin: c'est tout ce qu'ils peuuẽt tirer de toutes les falsifications de ce texte; qu'en auront-ils gaigné? Premieremẽt, est-ce chose que les Sacrificateurs selon l'ordre d'Aaron ne fissent tous les iours? Et en quoi donc se trouuera l'excellence & la prerogatiue que l'Apostre cerche? Veu mesmes qu'ils tiennẽt, que pour raison de la matiere, le sacrifice de Melchisedec n'est pas plus que les Leuitiques: & que la mort de nostre Seigneur estoit mieux representee en ceux-ci, qu'en cettui-là. En apres; S'il faut, parce que Melchisedec offrant pain & vin, a esté figure de Christ, que Christ soit sacrifié sous les especes de pain & de vin; pourquoi moins, sous toutes les autres especes qui le representoient sous la Loi, offertes par les Sacrificateurs selon l'ordre d'Aaron, qui pareillement le figuroient? Et si derechef ce sacrifice a esté figure de Christ; l'a-il pas accomplie, comme toutes autres? Et que reste-il donc plus à y refaire? que sert-il de reïterer vne chose parfaite? Et qui dira que non; quand il est dit, *Consummatum est*; quand il est venu pour les accomplir toutes? Mais disons plus; Ils com-

Hebr. 6.

Hebr. 6.

Exod. 29. Numer. 28.

Veg. de Missa lect. 68. fol. 33.

parent Christ, à Melchisedec ; l'oblation de Melchisedec, à l'Eucharistie ; & entre l'offrant & l'oblation doit estre tousiours gardee proportion. Comme dõc il n'y a Prestre qui se puisse vanter de tenir la Sacrificature de Christ, selõ l'ordre de Melchisedec: aussi n'y en pourra-il auoir aucun qui se puisse attribuer d'offrir l'Eucharistie. Et si Melchisedec offrit le pain & le vin; non certes en accidens, mais en substance: & on n'offre neantmoins en la Messe, que des accidens; pourquoi donc alleguent-ils Melchisedec, s'ils s'en veulent tenir à la figure ? & pourquoi mesmes la Transsubstantiation en la Messe ? Brief, quand ce seroit vn sacrifice; encor ne seroit-il qu'Eucharistique, ou pacifique ; & non pas propitiatoire : Car il est dit, que Melchisedec dit à Abraham ; *Benit soit le Seigneur, qui a donné tes ennemis en ta main, &c.* Paroles toutes d'actions de graces ; qui ne tiennent rien du sacrifice pour le peché: ni partant la Messe, du propitiatoire, si c'en est la figure. A tout cela ils nous obiectent quelques passages des Anciens. Que diront-ils donc, s'ils voient le contraire; si tous ceux mesmes qui parlent d'offrir, dient que Melchisedec offrit le pain & le vin à Abrahã ; auquel celui qui le benissoit, n'eust eu garde de sacrifier. Clement Alexandrin ; *Melchisedec donna le pain & le vin sanctifié, en nourriture, en figure de l'Eucharistie.* Notez, *Donna*, sçauoir à Abraham ; & non, *Offrit :* Et le mot de *Nourriture* qui s'ensuit, le prouue assez. S. Augustin ; *Il vint au deuant d'Abrahã; Protulit, Il fit venir des pains & du vin: Il lui en offrit, & le benit.* S. Ambroise; *Abraham reuenant victorieux; Melchisedec lui alla au deuãt, & lui offrit pain & vin.* Tertullian ; *Melchisedec incirconcis offrit à Abraham circoncis, reuenant du combat, pain & vin.* Chrysostome dit ; *Selon l'ordre de Melchisedec, à cause des sacremens : parce qu'il offrit à Abraham du pain & du vin.* Epiphanius ; *Proposuit ipsi, Il lui mit deuant.* Brief,

Augu. in quæst. ex vtroq. Test. 109.
Ambros. l. 4. de sacram. c. 3.
Tertul. aduers. Iud.
Chrysost. in Psal. 110.
Epiphan. hæres. 55.

Damasc. l. 4. c. 14. Damascene dit; *Il receut Abraham auec le pain & le vin:*
Thom. D. 8. l. 4. Et Lombard tout net; *Obtulit Abrahæ; Il offrit ou presenta à Abraham.* Et quant à ceux qu'ils nous peuuent alleguer en fort petit nombre; qui ont dit, qu'il offrit à Dieu; comme Primasius, Cassiodore, & peu d'autres, s'aheurtans sur la mauuaise version du texte: encor ne peuuent-ils nier, qu'ils en font comparaison, non auec le sacrifice pretendu de la Messe; mais auec l'Eucharistie, auec la saincte Cene: tant s'en faut, qu'ils aient pensé à vn propitiatoire. Car quant à tous les autres, ils n'en ont point autrement parlé. S. Hieroſme; *Melchisedech*, dit-il, *auoit prefiguré le sacrement du corps & du sang, au pain & au vin qu'il offrit.* S. Augustin; *Offertur sub sacerdote Christo; quod protulit Melchisedec, &c. On offre sous Christ Sacrificateur, ce que Melchisedec presenta.* Où est à noter la difference qu'il fait de *Obtulit*, à *Protulit*. S. Ambroise parlant du pain & du vin de la saincte Cene; *Nous auons cognu la figure de ces sacremens, dés le temps d'Abraham.* Etainsi les autres. Mais Lombard; *Les Prestres prennent le calice auec le vin; & la patene auec les hosties: afin qu'ils sçachẽt, qu'ils reçoiuent puissance d'offrir à Dieu hosties pour l'appaiser: Et cet ordre descend des fils d'Aaron.* Que nous alleguent-ils donc Melchisedec? Cependãt il est tout certain, que nous deuons estre retenus à n'allegoriser pas legerement les passages, mesmes cõtre vne doctrine claire; telle que nous l'auons tantost tiree de l'Epistre aux Hebrieux. S. Augustin dit à semblable propos; *Qu'on ne m'allegue point les choses dittes obscurement & figurément: Il faut arrester sa foi, à celles qui sont claires, non subiettes a diuerses interpretations.* Et ailleurs; *Ce que vous m'allegue?*, dit-il, *ce sõt choses mystiques, couuertes, figurees; nous demandons quelque chose qui ne soit point subiet à interpretation, &c.* Ce qui doit seruir pour tout ce qui suiura ci-apres. Et de fait, il ne se doit celer, qu'il y en a qui s'esgaient sur ce passage,

Primas. c. 7. in ep. ad Hebr. *Cassiodor. in Psalm. 109.*

Hieronym. in Matth. c. 26. l. 4.

August. de ciuit. Dei. l. 17. c. 17.

Idem contra lib. Petil. c. 16. d. 9.

si auant, que de dire que Melchisedec estoit, ou vn Ange, ou le sainct Esprit, ou le Fils de Dieu mesmes. Et en ces opinions nous trouuons Origene, Didymus, sainct Augustin en quelque endroit. Tant il est dangereux, de parler sans l'Escriture, & d'y vouloir trouuer ce qui n'y est point! *Hieronym. ad Euagr. Aug. in quæst. Veter. & Nou. Test. q. 209.*

S'ENSVIT l'Agneau Paschal. Ils veulent, qu'il soit figure de Christ, sacrifié ou en la Cene, ou en l'autel de la Messe. Nous disons, qu'il est veritablement figure de Christ, & de Christ crucifié; mais en l'autel de la Croix. L'Escriture parle ainsi; *L'Agneau a esté occis; A porté les pechez du monde, en son corps, sur le bois; Nous a rachettez à Dieu, en son sang, &c.* Asçauoir, le vrai Agneau, au lieu du figuratif. S. Paul; *Christ nostre Pasque a esté immolee.* Il ne dit point; Doit estre immolé desormais tous les iours: au contraire; *Faisons la feste*, dit-il, *non auec le vieil leuain; mais auec pains sans leuain, de syncerité & de verité.* La conclusion, selon leur sens, sembloit suiure de soi-mesme; *Immolons-le donc, tous les iours, sur l'autel.* Mais S. Iean plus clairement; *Afin*, dit-il, *que l'Escriture fust accomplie; Pas vn os d'icelui ne sera cassé.* Ce qui fut accompli en la Croix; non à la Table: Ce qui ne le seroit pas aussi sur l'autel de nos Aduersaires; si le Canon, *Ego Berengarius*, estoit creu, qui veut qu'il soit rompu & brisé des dents, comme chascun sçait. L'Agneau de la Pasque donc, n'est pas proprement la figure de Christ mangé en la saincte Cene; mais de Christ crucifié: bien qu'en la saincte Cene on celebre le salut que nous auons en sa mort; comme en la Pasque on rememoroit la deliurance d'Egypte. Posons, que l'Agneau de Pasque fust figure de l'Eucharistie; que s'ensuiura-il? Que comme l'Agneau, dient-ils, estoit sacrifié sur la table; ainsi Christ le soit sur l'autel. Ains disons-nous; L'Agneau Paschal, à parler exactement, ne tint iamais lieu de sacrifice: La Pasque. *Iean 1. 1. Pierr. 2. Apocalyps. 5.* *1. Cor. 5.* *Iean 19. Exod. 12. Nombr. 9.*

Il n'eſtoit point eſgorgé par les Sacrificateurs; point ſur l'Autel. Or dient-ils, quand ils definiſſent ſacrifice, qu'il faut que *ab electo Miniſtro offeratur*; *qu'il ſoit offert par le Miniſtre choiſi à cet effect, &c.* Ains le pere de famille en faiſoit l'office, arrouſoit du ſang les poſteaux de ſa maiſon; & la famille le mangeoit. Qu'il ſoit ainſi: Les Iuifs bien entendus en la Loi, hors Hieruſalem ne ſacrifient point; hors Hieruſalem toutefois, en toutes leurs Tranſmigrations, ont touſiours mangé l'Agneau Paſchal. Moyſe meſmes y met vne expreſſe diſtinction: Car quand Pharao lui permet de ſacrifier en Egypte; il reſpond, qu'il ne lui eſt loiſible: il lui eſt loiſible neantmoins d'y manger la Paſque. Donnons meſmes, qu'il fuſt ſacrifice: il faudra donc, pour accomplir la figure, que Chriſt ſoit de nouueau ſacrifié. L'Apoſtre ne l'entendoit pas ainſi, quand il diſoit; *Noſtre Paſque eſt immolee, &c.* Il faudra que ſon ſang ſoit eſpandu: autrement, comment vn ſacrifice ſanglant ſera-il figure de leur pretendu non ſanglant ſacrifice? Il leur ſera defendu de rien garder de l'Euchariſtie; car telle eſtoit la loi de la Paſque. Ieſus Chriſt auſſi (ce qui ne ſe peut dire ſans blaſpheme) ou n'aura du tout point accompli cette figure de la Loi; ou l'aura inutilement accomplie. En ces perplexitez, touſiours recours aux Peres: Voions, ſi à bonnes enſeignes. Les Peres, dient-ils, ont parlé de l'Agneau, comme figure de l'Euchariſtie: Ainſi ſoit. Mais, qu'a de commun l'Euchariſtie auec la Meſſe? l'action de graces, auec le propitiatoire? Ains, diſons-nous, ils ont parlé de l'Agneau, pour figure de Chriſt; & icelui crucifié. Dont Irenee dit; *Chriſtus paſſus, adimpleuit Paſcha*; *Chriſt en ſouffrant a accompli la Paſque, &c.* De la Paſque, comme figure de la Cene; entant que la Cene conſiſte en partie, en vne actiõ de graces du ſalut ſpirituel, receu en Ieſus Chriſt;

Augu. Retract. l. 1. c. 10. Et de Geneſ. allegor. l. 1. Exod. 8.

Iren. aduerſ. hær. l. 4.

comme la Pasque en partie, en l'action de graces de la deliurance du peuple en Egypte : & par consequent, ont comparé non le sacrifice, mais la manducation qui se faisoit en l'vn & en l'autre. Chrysostome dit ; *Les Iuifs celebroient la Pasque : mais ils ne sçauoient pas les ineffables mysteres, qui estoient sous ces ombres ; Que le Fils de Dieu se vestant de chair, auoit à estre tué ; & a deliurer tout le monde : Qu'il bailleroit son sang à boire aux Grecs, & aux Barbares ; Qu'il ouuriroit le Ciel à tous ; Qu'il esleueroit cette chair au Ciel ; l'assieroit à la dextre du Pere, &c.* Ailleurs, *La figure dit ; Prenez vn agneau par les familles, & sacrifiez, &c. Christ ne commande rien de semblable ; mais il est fait lui-mesmes sacrifice, s'offrant à Dieu son Pere : D'où tu vois, comment la figure a esté donnee par Moyse, la verité effectuee par Christ.* Il est donc question ici de Iesus Christ crucifié. Tertullian, (& toutefois ils n'ont pas honte de le citer ;) *Nostre Seigneur aiant declaré, qu'il desiroit manger sa Pasque, (car du Seigneur il estoit indigne de rien desirer que sien) benit, & distribua le pain à ses disciples ; & le fit son corps, disant ; Ceci est mon corps, c'est à dire, la figure de mon corps.* Il est donc ici question non de sacrifier ; mais de manger ; mais de distribuer à manger ; & non son corps, mais la figure de son corps. S. Hieroſme ; *Nostre Pasque est immolee ; Il ne dit pas, Pourueu que nous la sacrifions encor ; mais, pourueu que nous la mãgions en pains sans leuain de syncerité & verité.* S. Bernard ; *L'Agneau a esté occis dés le commencement des siecles : Mors eius profuit antè quàm fuit ; Sa mort profita premier qu'elle fust.* Voire, *Cet Agneau*, dit Pierre de Clugni, *immolé en la Croix.* S. Thomas ; *Et pourtant*, dit-il, *faisons feste ; mangeans Iesus Christ, non seulement sacramentellement, selon ce qui est en S. Iean ; Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, &c : mais spirituellement, en iouissant de sa sapience.* Anselme ; *Par l'immolation de la Pasque, les Israelites sont deliurez d'Egypte ; par l'immolation de Christ, les*

Chrysost. in 1. Cor. 13.

Idem hom. 14. in Ioan.

Tertul. contra Marc. l. 4.

Hieron in c. 26. Matth. l. 4.

Thom. in 1. Cor. c. 5.

Iean 6.

Chreſtiens ſont deliurez de la puiſſance du Diable. Mais Nicolas de Lyra plus clairement; *Tout ce que Moyſe a eſcrit,* dit-il, *tend à Chriſt: & pourtant en l'immolation de l'Agneau, il y a double ſens; l'vn eſt, l'eſtat du peuple, ſortant d'Egypte; & c'eſt le literal, & le premier: l'autre eſt la prefiguration, ou figure de Chriſt, qui deuoit eſtre crucifié; lequel eſt le premier en l'intention, bien que le dernier en ſuite.* Et pourſuit ledit Lyranus cette comparaiſon en toutes ſes parties: cõme auſſi fait Petrus Alphõſus, encor plus particulierem̃t: & eſtoiẽt tous ces deux conuertis des Iuifs à Chriſt. Or que fait dõc toute cette figure de l'Agneau Paſchal, pour le ſacrifice de la meſſe?

Nicol. de Lyra. Exod. c. 12.

Eſai. 56. 61. 66. ESAIE dit; *Ie les amenerai en ma ſaincte montagne, leurs holocauſtes me plairont ſur mon Autel.* Itẽ; *I'en prendrai d'eux pour Sacrificateurs & Leuites.* Et, *Vous ſerez appellez Sacrificateurs de Dieu.* Voila des Sacrificateurs, dient-ils: voila des Sacrifices; & ces Propheties ſe rapportent au Nouueau Teſtament: Ergo au ſacrifice propitiatoire, pour les viuans, & pour les morts: Ergo la Meſſe. Combien il y auroit de ſyllogiſmes à faire entre-deux, premier que venir à cette concluſion! Ains, ils deuroient recognoiſtre ici, que la couſtume des Prophetes, eſt de parler du Seruice du Nouueau Teſtament, és termes du Vieil: Autrement, nous faudroit-il pas rebaſtir Hieruſalem, & le Tẽple, & l'Autel? &c. Ains, leur faudroit-il pas demolir ſelõ la Loi, & tous leurs Temples, & tous leurs Autels; pour les reduire à vn? Et ainſi voions-nous que

eſai. 60. Eſaie dit ailleurs; *Toutes les oüailles de Cedar y ſeront aſſemblees: Les brebis de Nabajoth mõteront ſur mon Autel, ſelon mon bon plaiſir.* Et S. Paul meſme parlant de l'Euangile, és termes du Vieil Teſtamẽt; *Ie ſacrifie,* dit-il, *l'Euangile; Ie ſacrifie les Gentils à Dieu, &c.* Et S. Iean deſcriuant le reſtabliſſement de l'Egliſe Chreſtienne, parle de Hieruſalẽ, de Tẽple, d'Autel, d'Encenſoir, &c. Toutes choſes abolies en Chriſt; allegoriques en l'E-

gliſe Chreſtiéne. Mais voulons-nous voir qui ſont ces Sacrificateurs, & ces Leuites? S. Pierre le nous dit; *Vous eſtes la Gent eſleuë, la Sacrificature Roiale.* Et S. Iean; *Il nous a fait tous Sacrificateurs à Dieu ſon Pere, &c.* Tous ceux qui adorent Dieu en Chriſt. Eſaie meſmes au verſet precedent s'explique aſſez; *Les fils*, dit-il, *des eſtrangers, ſeront vos vignerons, & vos labouteurs: mais vous ſerez ſacrificateurs, &c.* Oppoſant notoirement les Gentils aux Chreſtiens. Et ſi vous demandez quels ſacrifices? *Les ſacrifices*, nous dira S. Paul, *de vos ames, hoſtie viuante, voſtre ſeruice raiſonnable*: Et; *Sacrifices ſpirituels*, dira S. Pierre, *aggreables à Dieu, par Ieſus Chriſt.* Le ſacrifice meſmes de noſtre Seigneur en la Croix; que le Chreſtien repreſente à Dieu, pour la remiſſion de ſes pechez; que le grand Sacrificateur du Nouueau Teſtament applique par ſon interceſſion, à tous ceux qui inuoquent Dieu en vertu, & par le merite de ce ſacrifice. Dont nous dit S. Cyprian; *Que tous Chreſtiens offrent à Dieu vn ſacrifice quotidien, eſtans ordonnez de Dieu Sacrificateurs de ſaincteté.* Et Origene; *Tous ceux qui ſont arrouſez de la ſaincte Onction, i. de l'Eſprit de Chriſt, ſont faits Sacrificateurs.* Comme auſſi S. Pierre dit à toute l'Egliſe; *Vous eſtes la Sacrificature Roiale, &c.* Et S. Auguſtin; *Chaſcun offre à Dieu, pour ſes pechez, l'holocauſte de la paſſion du Seigneur.* S. Hieroſme; *Tu accepteras*, dit-il, *ſacrifice; ou quand tu t'offres pour nous au Pere; ou quand tu reçois de nous, actions de graces, & loüanges.* Mais nommément en ce paſſage; *Ie prendrai des Sacrificateurs & des Leuites d'entr'eux: Afin*, dit-il, *qu'ils preſchent le ſalut aux autres.* Et ainſi tous les Anciẽs ſur ce paſſage.

1. Petr. 2. Apocalyps. 1.

Cypr. de vnct. Chriſmat.

Orig. in Leuit. hom. 9.

Aug. ad Rom. inchoatæ expoſit.

Hieronym. in Pſalm. 51.

Idem in Eſa. 61. Haimo Halberſtat. in Eſai.

MAIS IL y doit auoir en l'Egliſe Chreſtienne, dient-ils, quelque ſacrifice ſpecial, & ordinaire, autre que tous ceux-là. Car Daniel dit; *Depuis le temps que tuge ſacrificium, le continuel ſacrifice ſera oſté, & qu'on aura mis l'abomination de deſolation; mille deux cents & no-*

Dan. 11. 31.

nante iours, &c. Ce doit donc estre la Messe. Auant toutes choses est à noter ici, que le mot de *Sacrifice* n'y est du tout point ; & partant, pourroit aussi tost estre suppleé Seruice, que Sacrifice. Comme de fait, S. Hieroſme dit, *Ablato Dei cultu, Le seruice de Dieu estant osté.* Dont on voit, combien est incertain le fondement de la Messe. Mais que Daniel parle ici, de l'abolition du Sacrifice Legal ; appert par Daniel mesmes, chap. 11. *On soüillera le Sanctuaire, qui est la forteresse: On ostera le Sacrifice, ou Seruice continuel ; & y mettra-on l'abomination, qui causera sa desolation.* Lequel lieu est interpreté par tous les Anciens ; partie, de la desolation faite en l'Egliſe Iudaïque, par Antiochus ; partie, de la destruction de tout le Sacerdoce Iudaïque, acheuee en la ruine de Hieruſalem meſmes. A laquelle noſtre Seigneur, vrai Interprete de la Loi & des Prophetes, a referé ce paſſage, en ces mots ; *Quand vous verrez*, dit-il, *l'abomination de la desolation, qui est dite par Daniel le Prophete, miſe au lieu sainct ; (qui lit, y prenne garde ;) lors que ceux qui sont en Iudee, fuient aux montagnes, &c.* Origene dit ; *Daniel nous signifie les septante ans apres la venue du Seigneur ; car cette semaine confirme le Testament, &c. Et au milieu d'icelle, le Sacrifice de l'autel fut osté ; ſçauoir la trente-cinquieme annee ; & fut accompli ce qui auoit esté escrit ; Au milieu de la ſemaine, &c. Lors auſſi fut l'abomination de la desolation, &c. Quand ils virent Hieruſalem aſſiegee, &c.* Chryſoſtome dit ; *La couſtume des Iuifs estoit d'offrir ſacrifice à Dieu, au ſoir & au matin, & tous les iours ; & appellerent ce ſacrifice,* ἐντελεχισμόν, *vne continuelle action: Or Antiochus à ſa venuë oſta cela.* Ici donc ils n'ont point trouué la Messe. S'ils oppoſent S. Hieroſme, le referant à l'Antechriſt ; qu'ils demeurent donc en ſes termes. *A tempore*, dit-il, ἐντελεχισμοῦ, *Depuis le temps de cette continuation, que nous auons traduit, iuge ſacrificium, quand l'Antechriſt poſſedant le monde, aura defendu le ſeruice de Dieu,*

Matth. 24.

Orig. in Matth. tract. 29.

Hieron. in Daniel. c. 12.

Dieu, Dei cultum. Et ainſi Theodoret ; *Eccleſiaſticum cultum.* S. Chryſoſtome dit; *Ma ſacrificature, c'eſt de preſcher, c'eſt d'euangeliſer; c'eſt l'oblation que i'offre.* Origene auſſi; *C'eſt vn œuure de ſacrificature,* ἱερατικὸν ἔργον, *d'annoncer l'Euangile.* Mais comment, en fin, accorderont-ils cette contradiction? *Ie ſuis,* dit Ieſus Chriſt, *auec vous iuſques à la conſommation du monde;* c'eſt aſçauoir, dit Turrianus, au myſtere de la Meſſe. *Et toutefois,* dit Vega, voire Turrianus meſme en vn autre lieu, *En Daniel; Gabriel qui ne peut mentir, dit que l'Antechriſt abolira iuge ſacrificium: Et qu'eſt-ce,* dit-il, *ſinon la Meſſe meſmes?*

Theodor. in Daniel.
Chryſoſt. in ep. ad Rom. hom. 29.
Orig. ad Rom. l. 10.
Turrian. tract. 2. c. 22. de Miſſ.
Vega de Miſſa theſi 46.

VN MOINE d'Ausbourg a voulu trouuer la Meſſe en vn autre paſſage de Daniel; *Les Anges,* dit-il, *ont offert le Fils de l'homme à l'Ancien des iours, &c. Offrir ici, c'eſt ſacrifier. Si donc les Anges l'offrent à Dieu; pourquoi moins les Preſtres?* Tellement que voici les Anges meſmes en Daniel, diſans la Meſſe. Combien d'inepties, en vne? Et qui entreprendra de les eſplucher toutes? Ici le Prophete raconte, comme le Pere donne tout Roiaume, tout Iugement au Fils; que les Anges lui ſeruent; qu'ils le conduiſent aupres du Pere. Où ne pourra-on trouuer la Meſſe, ſi on la rencontre ici? Ils s'aheurtent ſur le mot, *Obtulerunt:* L'Hebrieu dit, *Ils ont fait approcher:* Le Grec de meſmes, ἐγγίσαν αὐτῷ παρῆσαν. S. Hieroſme; *Ceci ſe doit entendre, ſelon le dire de l'Apoſtre; Que celui qui n'euſt point reputé rapine d'eſtre eſgal à Dieu, s'eſt aneanti ſoi-meſmes, &c.* Et S. Chryſoſtome; *Tous peuples lui ſeruent; Toute Principauté lui eſt offerte:* En tirans tous deux nommément argument; non pour la Meſſe, qu'ils ne cognoiſſoiét point; mais contre Arrius. S'ils veulent meſme ſe tenir à leur Gloſe Interlineaire, *Obtulerunt in Cruce; En la Croix:* Non en la Meſſe. Et cependant c'eſt par ce ſeul paſſage, allegué ſi à propos, qu'ils defendent ces mots du Canon; *Iube hac*

Dan. 7. 13.
Hieron. in Daniel. c. 7.
Chryſ. t. 5. hom. Quod Chriſtus Deus.

perferri per manus ſancti Angeli tui, &c. Commande que ces choſes ſoient portees par les mains de ton ſainct Ange, en ton ſublime Autel, deuant la face de ta Maieſté, &c.

Malach. 1. MALACHIE dit; *En tout lieu il eſt offert & ſacrifié en mon nom, vne oblation munde; parce que mon nom eſt grand entre les gens:* C'eſt donc la Meſſe. Que diront-ils donc à leur Arius Montanus, duquel ils font tant d'eſtat, qui l'interprete des ſacrifices des Gentils; meſmes entant que Gentils? Or le texte au vrai, eſt tel; *En tout lieu Encens eſt offert à mon nom, & Oblation mũde.* Et le Grec l'a ainſi traduit: La Paraphraſe Chaldaïque auſſi; *Voſtre oraiſon me ſera comme vne oblation munde, &c.* Mais le ſubiect du Prophete, eſt d'oppoſer les Gentils, aux Iuifs; les ſacrifices Leuitiques, par eux ſoüillez, à la pureté du Seruice qui ſera à la venuë de Chriſt; non en vn peuple, mais entre tous. Si l'encens ſe prend au pied de la lettre; diront-ils que l'encens, & la Meſſe, ne ſoient qu'vn? Nous rameneront-ils aux ceremonies des Iuifs? ains des Gentils? S'il ſe prend figurément; qui mieux en interpretera la figure, que Dauid; *Mon oraiſon paruienne à toi, Seigneur, comme l'encens:* Que S. Iean; *Il lui fut donné,* dit-il, *beaucoup d'encenſement, afin qu'il donnaſt des oraiſons de tous les Saincts, ſur l'Autel d'or qui eſt deuant le Throne.* Item, *La fumee de l'encens monta des oraiſons des Saincts; les phioles d'or eſtoient pleines du parfum, qui eſtoient les prieres des Saincts, &c.* Adiouſtons, qu'ils ſont d'accord, que l'encens n'emporte aucune propiciation auec ſoi. Si l'oblation auſſi ſe prend literalement; peuuent-ils nier, que *Minha*, le mot dont vſe ici le Prophete, ne ſignifie en tout le Leuitique, que l'oblation des fruicts, & autres choſes inanimees; pacifique, & d'action de graces? Et quelle analogie donc aura-elle à vn ſacrifice pour le peché? Et ſi ainſi eſt; que s'enſuiura-il donc, ſinon qu'en la Meſſe il ne s'offre que du pain? & en action de graces? Ou ſi figurément;

Genebrard. en la Liturg. de Denys.

qui en ſera meilleur interprete, que l'Eſprit de Dieu, meſmes au Nouueau Teſtament, qui ne nous parle que d'hoſties ſpirituelles, de la predication de la Parole, des actions de graces, de la conſecration de nous meſmes? &c. Tertullian dit, expliquant ce paſſage; *En tout lieu ſera offert pur ſacrifice; aſçauoir*, dit-il, *vne oraiſon ſimple, d'vne conſcience pure.* Item; *Il adiouſte*, dit-il, *parlant des ſacrifices ſpirituels, Et en tout lieu ſeront offerts en mon nom ſacrifices purs.* Item; *Apportez à Dieu, nations des Gentils, parce qu'indubitablement la predication des Apoſtres deuoit aller par toute la terre.* Item; *En tout lieu ſera ſacrifié à mon nom, ſacrifice pur. Et quel? Gloriæ ſcilicet relatio; Rapport de gloire; & benediction, & loüanges, & hymnes:* Et de la Meſſe, pas-vn mot. S. Hieroſme ſur ce paſſage; *Sçachent les Iuifs qu'il ne faut plus offrir à Dieu le ſacrifice des boucs, & des taureaux; mais l'encenſement, les oraiſons des Saincts: Et non en vne prouince de Iudee, en vne ville de Hieruſalem; mais par tout le monde, vne oblatiõ munde, comme il ſe voit és ceremonies des Chreſtiens.* Et derechef; *Le ſon des Apoſtres eſt paruenu par tous les bouts de la terre: En tout lieu on offre ſacrifice à Dieu. En cela eſt accõplie la parole du Prophete; ſçauoir, en ce que Dieu eſt preſché purement, inuoqué purement par tout.* Et ainſi, Chryſoſtome. Euſebe nous expliquant ce paſſage; *Nous ſacrifions donc & bruſlõs la memoire de ce grãd ſacrifice, ſelon les myſteres qui nous ont eſté enſeignez; rendans graces à Dieu de noſtre ſalut; lui offrans des hymnes religieux; des oraiſons ſainctes. Nous ſacrifions au Dieu Souuerain, le ſacrifice de louãge, vn ſacrifice plein de bonne odeur: Nous le ſacrifions d'vne nouuelle façon, ſelon le Nouueau Teſtament; vne oblation pure.* Or qui a-il en tout ceci, de propitiatoire? Theodoret l'interprete de l'abolition des ſacrifices Legaux; & du ſeruice en eſprit & verité, eſtabli par noſtre Seigneur, ſelon ce qu'il dit à la Samaritaine: Et ainſi la plus-part. Mais, nous repliquent ils ici, tout cela eſt

Tertul. aduerſ. Marcion. l. 4. & aduerſ. Iud.

Aduerſ. Marcion. l. 3.

Hieron. in 1. ex Malach.

Idem in Eſai. 52.

Chryſoſt. t. 2. hom. 16. ex variis in Matth. Euſeb. l. 1. Demonſtr. Euang. c. 6. & 10.

Theodor. in Malach. c. 1.

vieux : eſt-il pas queſtion de quelque choſe de nouueau ? Il ſe peut reſpondre en vn mot ; Que le Prophete dit, *Oblation pure* ; & non, *Oblation nouuelle.*

Iren. l. 4. c. 34. Mais donnons-leur, *Nouuelle* : Irenee leur reſpondra ; *Oblationes hîc, oblationes illic ; Il y auoit des oblations là, il y en a ici ; ſacrifices en Iſraël, ſacrifices en l'Egliſe Chreſtienne : l'eſpece eſt ſeulement changee, en ce qu'ils ſe faiſoient lors par des ſerfs, & maintenant par des libres ; ou, diſans mieux, par des enfans.* Chryſoſtome auſſi ; *Sacrifice nouueau*, dit-il, *parce qu'il part d'vne eſperance nouuelle ; parce qu'il n'eſt plus offert par le feu & la fumee, mais par la grace & Eſprit de Dieu.* Mais, dient-ils, quelques Docteurs l'ont entendu de l'Euchariſtie : Et quelques vns auſſi, leur diſons-nous, autrement. Il nous en eſt prou apparu ci deſſus : Mais il ne s'agiſt pas ici, de l'Euchariſtie ; ains du ſacrifice de la Meſſe ; d'vn ſacrifice de loüange, ains d'vn propitiatoire. Et n'abuſons donc point des Peres, ſous ce mot ; veu qu'il ne s'en trouue vn ſeul qui y ait penſé. Irenee dit, *Chriſt donnant conſeil à ſes diſciples, d'offrir à Dieu, les premices de ſes creatures ; non comme en aiant beſoin, mais pour n'eſtre ingrats & infructueux ; prit ce qui eſt de ſa creation, pain, & rendit graces, diſant ; Ceci eſt mon corps, &c. enſeignant que du Nouueau Teſtamẽt l'oblation eſt nouuelle.*

Chryſoſt. contra Iud. l. 3.

Iren. l. 4. c. 32.

Mais il adiouſte ; *Laquelle l'Egliſe prenant des Apoſtres, offre par tout le monde à Dieu ; à celui qui nous donne les alimens, les premices de ſes preſens.* Sçauoir, parce que les anciens Chreſtiens ſouloient offrir de leurs fruicts à Dieu ; comme nous auons veu ci deſſus par pluſieurs paſſages de ce meſme Irenee : & d'iceux ſe prenoiẽt le pain & le vin qui eſtoient diſtribuez en la ſaincte Cene ; le reſte eſtoit donné aux pauures, ou conuerti aux neceſſitez de l'Egliſe. Il eſt donc ici queſtion d'vn ſacrifice d'action de graces, & non d'vn propitiatoire : du ſacrifice des fruicts, & autres choſes inanimees ; non de l'immolation reelle de noſtre Seigneur Ieſus

Christ: d'vn remerciement ſolennel, pour les biens receus ; non d'vn appaiſement enuers Dieu, pour les maux commis. Et de fait, Irenee dit ailleurs ; *En tout lieu, encens & ſacrifice pur ſont offerts à mon nom: S. Iean en l'Apocalypſe, a appellé les oraiſons des Saincts, encenſemens.* Et derechef ; *Parce*, dit-il, *que l'Egliſe offre auec ſimplicité ; à bon droict ſon preſent eſt enuers Dieu reputé ſacrifice pur, comme S. Paul dit aux Philippiens; I'ai eſté rempli, aiant receu ce que m'auez enuoié par Epaphrodite, &c.* Or eſtoit-ce vne contribution de leurs biens : Et pourtant Irenee adiouſte ; *Car il faut que nous facions offrande à Dieu, & que nous ſoions trouuez recognoiſſans en toutes choſes.* Et eſt cette offrande encore plus declaree en ce qui enſuit ; *Nous lui offrons ; non qu'il en ait affaire, mais pour le remercier de ſes dons; ſanctifians par ce moien, la creature. Car comme Dieu n'a beſoin de choſe qui procede de nous ; ainſi auons-nous beſoin de lui offrir, ſelon ce que dit Salomon; Qui a pitié du pauure, il baille à vſure à Dieu ; &c.* Or en tout ce paſſage, dont ils font ſi grand bouclier ; qu'ils nous remarquent vn ſeul mot qui tienne du ſacrifice propitiatoire ; qui ne teſmoigne, au contraire, du ſacrifice de loüange, d'action de graces, de charité ; entant que ce qui eſt donné à Dieu, eſt donné en l'vſage du prochain ; ce qui eſt donné au prochain, ſacrifié à Dieu. Iuſtin Martyr dit ; *Nous ſommes veritablement rendus Sacrificateurs du Seigneur, ſelon ce qu'il atteſte lui-meſmes; Que par tout le monde lui ſont offerts ſacrifices purs & aggreables.* Là où il oppoſe generalement, les Chreſtiens aux Iuifs, ſelon ce paſſage de S. Iean ; *Qui nous a fait Rois & Sacrificateurs, &c.* Mais, dient-ils, il adiouſte, que ce ſont les ſacrifices du pain & de la coupe ; c'eſt à dire de l'Euchariſtie. Ainſi ſoit, pourueu qu'ils ne diſſimulent pas auſſi ce qui enſuit ; *Pour rendre*, dit-il, *graces à Dieu ; tant de ce qu'il a creé le monde, & tout ce qu'il contient, en faueur de l'homme ; que principalement,*

Iuſtin Martyr aduer. Typhon.

pource qu'il nous a deliurez de toute la malice où nous eſtions; & a tué, d'vne parfaite occiſion, les principautez & puiſſances qui nous opprimoient, par celui, qui de ſon conſeil & volonté s'eſt rendu paſſible. Mais parce que Langus n'a pas interpreté ce paſſage à leur mode, il eſt ordonné au Concile de Trente, qu'il ſera raié. Chryſoſtome dit; *L'Egliſe, qui pourmene Chriſt par tout, n'eſt forcloſe d'aucũ lieu; mais par tout il y a des autels; par tout la doctrine.* En quoi il fait la doctrine, partie de ces ſacrifices, entendus par Malachie; ſelon ce qu'il dit ailleurs; *Mon ſacrifice, c'eſt la predication de l'Euangile, &c.* Il adiouſte; *Voiez comme il a bien deſcrit la Table myſtique, l'hoſtie ſans ſang, &c.* i. la ſaincte Cene. Mais puis apres; *C'eſt donc ici*, dit-il, *le premier ſacrifice, que i'ai ci-deuant dit, ce don myſtiq & ſpirituel, duquel S. Paul dit; Soiez imitateurs de Dieu, comme enfans bien-aimez, & cheminez en dilection, comme auſſi il vous a aimez, & s'eſt liuré ſoi-meſmes pour nous à Dieu, en ſacrifice & oblation, en odeur de bonne ſenteur.* Et ce ſacrifice, il l'appelle *don ſalutaire*; ſçauoir entant que nous commemorõs Ieſus Chriſt ſacrifié, & crucifié pour nous; nous obligeant à vne charité, à l'exemple de la ſienne, enuers nos freres, qui ſont ſes membres; & ſommes faits vn auec lui, en la perception de ce ſainct myſtere, i. ſacrifiez & crucifiez en lui, & auec lui, en ſa mort & paſſion; entant qu'il a ſouffert pour nous, & non pour lui; pour reſſuſciter auſſi en gloire auec lui. S. Auguſtin allegue ce paſſage contre les Iuifs; *Ce ſacrifice*, dit-il, *eſt celui qui eſt offert par tout le monde, par le Sacerdoce de Chriſt, ſelon l'ordre de Melchiſedec: les Iuifs ne le peuuent nier, & pourtant qu'attendent-ils vn autre Chriſt? &c.* Mais nous demeurons en doute, ſi c'eſt vn ſacrifice de louange, ou vn ſacrifice pour le peché; s'il ne nous en tire lui-meſmes. *L'Egliſe*, dit-il, *immole à Dieu au corps de Chriſt, le ſacrifice de loüange, depuis que le Dieu des Dieux aiant parlé, a appellé la ter-*

Index Expurg. pag. 75.

Chryſoſt. in Pſal. 95.

Auguſt. de ciuit. Dei. l. 18. c. 35.

re, depuis le Leuant iuſques au Couchant. Car cette Egliſe, c'eſt l'Iſraël ſelon l'eſprit, diſtingué de cet Iſraël ſelon la chair, qui ſeruoit és ombres des ſacrifices; eſquels eſtoit ſignifié ce ſingulier ſacrifice, que maintenant offre Iſraël ſelon l'eſprit, &c. De la maiſon de cettui-ci il n'a point pris de veaux; Il immole à Dieu le ſacrifice de louange. En tout lieu, dit-il apres, *encens eſt offert à mon nom: Et S. Iean l'expoſe en l'Apocalypſe, les oraiſons des Saincts.*

OR VOILA donc ce qu'ils alleguent du Vieil Teſtament; figures, allegories, termes generaux: des Docteurs auſſi ſur ces paſſages, auſquels ils veulent faire croire, que par tout où ils ont dit *Sacrifice*, ils ont entẽdu *Meſſe*. Et les Latins meſmes quatre cents ans apres noſtre Seigneur, n'en ſçauoient pas le nom. Qu'ils ont recognu leur ſacrifice propitiatoire pour les viuans, & pour les morts: & ils ne recognoiſſent ſacrifice pour les pechez, qu'en la propitiation que nous auons au ſang de Chriſt; ſacrifice en la ſaincte Cene, ſinon entant que nous y celebrons la memoire de ce grand ſacrifice; y ſacrifions louanges & actions de graces à Dieu, pour vn ſi grand benefice: nous y immolons nous-meſmes à ſon ſeruice, en hoſtie viuante; conſacrons à nos freres, membres de Chriſt, d'vn meſme corps, en vraie charité, en la contemplation du Createur, du Redempteur, les dons que nous auons receus de lui. Mais s'enſuit, que nous voions s'ils auront mieux fondé leur pretendu Sacrifice au Nouueau Teſtament, auquel il n'eſt plus queſtion d'ombres & de figures; auquel s'il n'eſt qu'en ombrage, s'il n'eſt qu'enueloppé, s'il n'eſt du tout clair; certes nous pouuons dire hardiment, & ſans ſcrupule; Que c'eſt vne inuention humaine; qu'il n'eſt du tout point.

CHAP. III.

Que le pretendu Sacrifice propitiatoire de la Messe, n'a aucun fondement au Nouueau Testament.

NOS ADVERSAIRES dient, Nostre Seigneur dit à la Samaritaine ; *L'heure est venuë, que vous n'adorerez plus le Pere, ni en cette montagne, ni en Hierusalem; mais les vrais adorateurs l'adoreront en esprit & verité.* Que tirent-ils de là ? Adorer, diēt-ils, c'est sacrifier. S'ils disoient, c'est seruir Dieu ; il seroit plus à propos. Mais encores, que s'en ensuit-il? Certes, que le Seruice de Dieu ne sera plus attaché à vn lieu ; mais espandu par tout le monde, suiuant ce que disoit Malachie. Certes aussi, qu'au lieu qu'il estoit serui sous la pedagogie de la Loi, plus charnellemēt; il le sera spirituellement: Et en somme, qu'aux sacrifices materiels, disent les Peres, succederont les sacrifices spirituels. S. Augustin dit ; *Cerches-tu quelque lieu sainct? Rens-toi au dedans, vn temple à Dieu: Car le temple de Dieu est sainct: & ce estes vous. Veux-tu prier en vn temple ? Prie dedans toi, &c.* Nous ramenant tout ce Seruice materiel, au spirituel. Cyrille; *Il signifie le temps de son aduenement, qui change les figures de la Loi, en verité; l'ombre, en seruice spirituel, selon la doctrine de l'Euangile, &c.* Et Origene de mesmes. Chrysostome; *C'est*, dit-il, *qu'il n'y aura plus de Sacrifices, de Sacrificature, ni de Roiaume en Iudee ; pour les tirer de la necessité d'vn certain lieu, & les amener à vn seruice plus esleué & plus spirituel.* Mesmes expliquant ce passage en vne homelie expresse ; il n'y a trouué qu'vne oraison, fondee en la doctrine de verité ; de sacrifice, pas-vn mot. Le Cardinal Caietan en mesme sens ; *En esprit, c'est à dire, non en la montagne, non à Hierusalem, non en*

Ioan. 4.

Augustin. in Ioan. t. 15.

Cyril. in Ioan. l. 2. c. 93.

Chrysost. aduers. Iud. hom. 2.

Item de Cruce & de Spiritu hom. 3. & in hom. Veniet hora, &c.

vn lieu certain, non d'vn ſeruice temporel, mais interieur, mais ſpirituel, &c. Et en foi, i. en ſcience & cognoiſſance, &c. Ferus auſſi; *En eſprit; entant qu'ils auront receu l'eſprit d'adoption; crians en icelui, Abba, Pere. En verité, entant qu'ils l'inuoqueront en ſon Fils, qui eſt la Verité meſmes. Offrans,* dit-il apres, *non plus des animaux, mais leur propre corps en ſacrifice, en hoſtie ſaincte:* Et non pas le ſacrifice de la Meſſe. Or comment donc conclurront-ils d'ici? Dieu ſera adoré & ſerui en eſprit; non plus en vn lieu, mais par tout; non plus en ſacrifiãt des beſtes, mais en ſacrifiant ſoi-meſmes. Ergo, La Meſſe eſt vn ſacrifice propitiatoire, pour les pechez des hommes; Ergo, Cette Meſſe doit eſtre dite par tout, &c.

MAIS ILS ioignent de plus pres, & font inſtance ſur l'inſtitution de la ſaincte Cene: & c'eſt auſſi noſtre vrai champ. Il eſt dit; *Faites ceci en memoire de moi:* Et *Faire* en l'Eſcriture, ſignifie quelquefois *Sacrifier*. Il eſt donc queſtion ici d'vn ſacrifice: Et noſtre Seigneur auoit pris le pain & la coupe; Il auoit dit, *Ceci eſt mon corps, Ceci eſt mon ſang*: Ergo, il s'eſtoit ſacrifié ſous les eſpeces du pain & du vin, ſon corps & ſon ſang à Dieu ſon Pere: Et par ces mots, commande aux Preſtres le ſemblable. Beaucoup d'erreurs, de cauillations, de fauſſes preſuppoſitions, en peu de mots. Et de ces argumens tant de fois refutez, ils deuroient eſtre rebutez depuis le temps. *Facere*, en Latin ſignifie *Sacrifier*; mais en abbregeant le langage, pour *Rem diuinam facere*; pluſtoſt és Poëtes, qu'és Orateurs; rarement, & non ſouuent; & ſeulement lors que manifeſtement il s'agiſt de ſacrifice; qu'il eſt, diſie, à voir euidemment, & non à deuiner. Ici nous ſommes en tout autres termes. Le mot Grec ποιεῖν, n'eſt point emploié pour *Sacrifier*; auſſi peu, que *Faire* en François: Et les Euangeliſtes & Apoſtres ont eſcrit en Grec. Il s'agiſt ici d'vne phraſe commune, & non pas recerchee: il ne s'agiſt point euidemment de Sa-

Luc 22.
1. Cor. 11.

crifice; ſi peu eſt-il euident, que les plus clair-voians Peres n'en ont rien cognu. Or eſt-il, que meſmes le mot Hebrieu *Aſa*, (& combien plus le Grec?) ne ſignifie iamais *Sacrifier*, que quand l'hoſtie ou victime le ſuit: Comme, *Facere hœdum, agnum, &c.* ou *hœdo, agno, &c. vn cheureau, vn agneau, &c.* Leur Gloſe interlineaire n'y a point trouué cette ſubtilité. *Hoc facite; C'eſt*, dit-elle, *Toutes fois que vous mangerez ce pain, & boirez ce calice, annoncez la mort du Seigneur, iuſques à ce qu'il vienne.* Donnons que ce ſoit; *Hoc facite, Sacrifiez cela*; Que nous ſera-ce encor? Sacrifier le corps de Chriſt? Mais Chriſt dit; *Qui eſt liuré pour vous.* Et *Liurer*, n'eſt pas *Sacrifier*. Ce n'eſt donc pas faire, ce que Chriſt a fait: ſacrifier, s'il n'a point ſacrifié. En apres; *Qui eſt liuré*, c'eſt à dire, qui eſt tout maintenant liuré, abandonné à la Croix pour nous. La vieille verſion approuuee par le Concile de Trente, a tourné, *Dabitur*, non *Datur*: referant cela à la Croix, & non à la Cene. Chryſoſtome, & Origene; *Dabitur, Effundetur; Qui ſera donné, Qui ſera liuré.* Et Chryſoſtome adiouſte la raiſon; Que pour conſoler ſes diſciples, noſtre Seigneur leur enſeigne, que ſa paſſion eſt le myſtere du ſalut des hommes: la Meſſe meſme, ennemie en cet endroit de ſoi-meſmes, a leu ainſi. Diſons donc que ces mots, *Hoc facite*, ſe rapportent à l'inſtitution de la Cene, & que par iceux il nous eſt commandé de faire ce qu'il a fait; benir le pain, manger le pain; benir la coupe, boire la coupe; les diſtribuer, les receuoir. De Sacrifice, il n'y en a qu'en la Croix: La communicatiõ, l'action de graces s'en ordonne, s'en inſtituë en cette Table: En cette Croix il a porté nos iniquitez; en cette Croix il a eſté desbriſé pour nos pechez. *Ja n'aduienne*, dit ſainct Paul, *que ie me glorifie iamais qu'en cette Croix.* Si donc c'eſt ſacrifier le corps; ce n'eſt pas, *hoc facere, faire ce que Chriſt a fait*; qui a pris le pain; qui l'a diſtribué,

qui n'a fait en tout cela, aucun acte de ſacrifice. Si c'eſt, Faites ce que i'ai fait; ce n'eſt donc point ſacrifier; il ne ſe trouuera point ici de ſacrifice: Et donc, pauure Theologie, de pauure Grammaire! Brief, ſi *Faire* ici, eſt Sacrifier; il eſt dit, *Faites ceci toutes les fois que vous boirez, &c.* Le ſacrifice donc, n'a lieu que lors qu'on boit. Et ſi diſent-ils toutefois, que le Sacrifice & la Tranſſubſtantiation precede. Et ſi derechef, il eſt dit à tous ceux qui eſtoient aſſis à table, auec noſtre Seigneur, *Hoc facite*; à tous donc il eſt commandé de ſacrifier: Car meſmes à tous generalement, à toute l'Egliſe de Corinthe, S. Paul a dit, *Hoc facite*, τοῦτο ποιεῖτε. Et les Sacrificateurs, à ce conte, ſeront auſſi peu fondez, que le Sacrifice. Mais qui pourra eſtre meilleur interprete de ce paſſage, que S. Paul; *Faites ceci*, dit-il, *en memoire de moi?* Et comment? *Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & boirez cette coupe, vous annõcerez la mort du Seigneur, iuſques à ce qu'il vienne.* Non par vn vain ſpectacle; non par vne farce; non par des ſingeries ineptes: mais par vne ſerieuſe, ſoit meditation, ſoit expoſition de l'horreur de noſtre peché, & de la miſericorde de Dieu; qui ait tant aimé le mõde, qu'il ait daigné liurer ſon Fils à la Croix, pour nous miſerables; afin que qui croit en lui, ait vie eternelle. C'eſt ce que dit leur Gloſe; *Faites ceci en memoire de moi:* Car dit-elle, *Le Sacrement ſe doit prendre en memoire de la paſſion du Seigneur; Annoncez la mort du Seigneur, & c. c'eſt à dire, reputez que ſa paſſiõ a eſté à l'occaſion de vous.* Car, *Quiconque*, dit Oecumenius, *annonce cette mort; il annõce toute eſpece de don, toute eſpece d'amour enuers les hõmes; ſomme*, dit-il, *tout noſtre ſalut.* Viennẽt ces gens maintenãt qui font tant de bruit des Peres, & n'ẽ produiſent vn tout ſeul qui ait trouué le ſacrifice de la Meſſe caché en ces mots, *Hoc facite*; qui ait interpreté ce mot, pour *ſacrifier*. Et toutefois s'il y auoit lieu où la trouuer; qui doute, ou qui peut nier, que ce ne fuſt ici?

Oecum. in 1. Cor. 11.

Genebrard. VN GRAND homme de ce temps donc, se voiant debouté de ce passage, a inuenté, que les Apostres auoient dit la premiere Messe, le iour de Pẽtecoste. Ce qu'il veut tirer par les cheueux, tant d'vn passage du Deuteronome, où il est parlé de l'Oblation des nouueaux fruits, qui lors estoit ordõnee en la Loi; que du

Act. 2. 2. des Actes, où sont ces mots; *Ils perseueroient en la doctrine des Apostres, en la communion, en la fraction du pain, & aux prieres.* Ce que nous auons ci-deuant suffisamment refuté. Car qu'a tout cela de commun auec le sacrifice de la Messe, pour la remission des pechez? Et neantmoins, ressouuenons-nous ici seulement, que leur Glose dit sur ce passage des Actes; *Du pain; tant commun, que sainct; c'est à dire, tant ordi-*

Hugo Card. in Act. c. 2. *naire, que sacramental.* Et Hugo Cardinal de mesmes. Et Lyranus; *Partie*, dit-il, *parce qu'ils communiquoient tous les iours; partie aussi, parce qu'ils mangeoient en commun.* Et Oecumenius; *C'est*, dit-il, *pour monstrer la simplicité de leur viure.* Et les Interpretes Syrien & Arabe; *Ils communiquoient à l'Eucharistie, Vcharisto.* Et Caietan; *C'est pour exprimer la distribution de la viande, qui se faisoit par les familles.* Tellement qu'en toutes façons, la Messe est encor ici mal asseuree.

Act. 13. POVRSVIVONS les autres. Il est dit, Actes 13. λειτουργούντων αὐτῶν, *Comme ils sacrifioient.* Leur vieille Version dit; *Ministrantibus, Comme ils seruoient.* Et adiouste la Glose; *En bonnes œuures, chascun selon sa charge, & son degré.* Le Syrien & l'Arabe; *Comme ils estoient en prieres*; Parce qu'il est adiousté, qu'ils ieusnoient. Chrysostome & Oecumenius, κηρυττόντων, *Comme ils preschoient.* Caietan; *Comme ils preschoient & prophetisoient*; c'est à dire, interpretoiẽt la Parole. Et le Cardinal Hugo; *Ministrantibus, scilicet prædictis Prophetis.* Et de ce lieu nous auõs parlé ailleurs. Mais donnõs-leur, tout à plein, *Sacrificãtibus*: qu'il soit dit; *Comme ils sacrifioient.* Epiphanius dit touchant ce passage;

Ceux-ci furent eleus auec Paul & Barnabas, ἱερατεύοντες τὸ εὐαγγέλιον, *sacrifians l'Euangile.* Chryſoſtome dit à ce meſme propos; *Qu'il ſacrifie l'Euangile.* Mais qui en ſera meilleur interprete, que S. Paul meſmes? *Cette grace,* dit-il, *m'a eſté donnee de Dieu, que ie ſois* λειτουργός, *Liturgus, Miniſtre de Ieſus Chriſt,* diſons Sacrificateur, s'ils veulent, *enuers les Gentils,* ἱερατεύοντα τὸ εὐαγγέλιον τοῦ Θεοῦ, *ſacrifiant* (en termes bien plus forts) *l'Euangile de Dieu; afin que l'oblation des Gentils,* ἡ προσφορὰ, *ſoit bien receuë, ſanctifiee par le ſainct Eſprit.* Auquel lieu, dit Theodoret; *L'Apoſtre appelle ſa predication,* ἱερουργίαν, *ſacré miniſtere, ſacrifice; & la vraie & ſyncere Foi, vne oblation aggreable.*

IL EST DIT 1. Corinth. 10. *Vous ne pouuez eſtre participans de la Table du Seigneur, & de la table des diables.* Or la table des diables, dient-ils, c'eſt vn autel; Celle donc du Seigneur, vn autel auſſi: Et ſi vn autel, vn ſacrifice: Et ſi vn ſacrifice, vne Meſſe. Tellement que *à Menſa, ad Miſſam; de la Table, nous venons à la Meſſe.* Ie crains qu'on ne penſe ici, que ie me forme ces argumens moi-meſmes: mais c'eſt vn des argumens de Belarmin, en cette matiere; & duquel il ne fait pas peu de conte. Grand cas, que nul des Anciens ne ſe ſoit apperceu de ce myſtere! Que leur Gloſe meſme, aſſez recente, ne trouue en ces mots, que l'vnion de nous à Chriſt; qui ſe confirme au ſacrement de la ſaincte Cene, ou Euchariſtie. Mais auſſi eſt-il tout clair, que S. Paul parle ici, *de Menſa,* non *de Miſſa:* qu'il defend ici aux Chreſtiens, les feſtins des Idolatres; eſquels ils mangeoient apres leurs ſacrifices, les viandes ſacrifiees aux Idoles. Ce qui eſt clair en ces mots precedens; *Vous ne pouuez boire la coupe du Seigneur, & la coupe des diables.* Car, que les Paiens beuſſent en leurs autels, il ne fut iamais dit; bien qu'ils feſtinoient apres. Dont dit Atheneus, que μεθύειν eſt dit, comme μετὰ τὸ δύειν, parce qu'ils s'en- 1. Cor. 10.

Tertul. de Spect. c. 13. yuroient apres leurs sacrifices. Tertullian n'a point autrement entendu ce passage; *Non sacrificamus*, dit il, *nec parentamus: sed neque de sacrificio, & parētato edimus: quia non possumus cœnam Dei edere, & cœnam dæmoniorum.* C'est à dire; *Nous ne sacrifions point aux Idoles, ni pour nos parents morts; aussi peu mangeons-nous de ce qui est sacrifié, ou aux Idoles, ou pour les morts;* (ce qu'il appelle, *Idolothyta*, & *Necrothyta*, en ce mesme passage:) *Parce*, dit-il, *que nous ne pouuons manger le souper, cœnam de Dieu; & le souper des diables.* Ce que l'Apostre a dit *Mensam*, il l'exprime par *Cœnam.* Theodoret de mesme; *Comment communiquerons-nous au Seigneur, par son precieux corps & sang; & puis apres aux diables, par la viande qui est immolee à l'Idole?* Et Haimo; *Mensæ Domini, Participer à la Table du Seigneur; c'est à dire, au corps du Seigneur.*

Theodor. in 1. Cor. 10.

Haimo in 1. Cor. 10.

ILS LA trouuent en fin, là où elle ne peut trouuer aucune place; En l'Epistre aux Hebrieux, qui la chasse de tout le monde. *Nous auons*, dit l'Apostre, *vn Autel; duquel n'ont puissance de manger ceux qui seruent au Tabernacle.* S'il y auoit vn Autel, il y auoit vn Sacrifice: Que pouuoit-ce donc estre, que la Messe? Or par la cognoissance de l'autel, nous viendrons à cognoistre le sacrifice. *Voici*, dit S. Paul ailleurs, *Israël selon la chair; Ceux qui mangent des sacrifices, sont-ils pas participans de l'autel?* C'est donc cet Israël selon la chair, c'est à dire les Iuifs, qu'il oppose à Israël selon l'esprit, c'est à dire aux Chrestiens; pour les destourner de Iudaïser. Ne pensez pas, dit-il, que nous n'aions vn Autel, & vn Sacrifice, duquel ceux qui seruent au Tabernacle, ceux qui s'assubiettissent encor aux ceremonies de la Loi; n'ont point faculté de manger: asçauoir, dit l'Apostre, parce qu'ils aneantissent la grace de Dieu, qu'ils euacuent l'efficace de la Croix: entant que, *Si la iustice est par la Loi; Christ seroit*, dit-il, *mort en vain.* Et cet Autel, c'est la Croix de

Hebr. 13.

Chriſt; ce ſacrifice, c'eſt Chriſt eſtendu ſur la Croix; *Qui a ſouffert*, dit-il, *hors de la porte, pour accomplir la figure des animaux ſacrifiez hors le camp, pour le peché; qui a reſpandu ſon propre ſang, pour ſanctifier ſon peuple.* Or faut-il, dit-il, ſi nous voulons participer à cet Autel, à ce Sacrifice; *Que nous ſortions dehors, pour porter ſon opprobre:* c'eſt à dire, que nous abandõnions toutes choſes, pour le ſuiure; que nous renoncions à nous-meſmes, portions noſtre croix apres lui, ſoions crucifiez auec lui: ſuiuant ce qui eſt dit; *Si nous ſouffrons auec lui, nous regnerons auſſi auec lui.* Puis l'Apoſtre cõclut; *Par icelui donc*, par le merite de ſon ſacrifice, *offrons à Dieu aſſiduellemẽt ſacrifice de loüange, c'eſt à dire, le fruict de nos leures, celebrans ſon nom, &c.* Et de fait, leur Gloſe meſmes ne l'a point autrement entendu. *Nous auons vn Autel, ſçauoir la Croix, en laquelle Chriſt a eſté offert, duquel ne participent point, &c. Sçauoir, ſelon ce qui eſt eſcrit; Si vous eſtes circoncis, Chriſt ne vous ſeruira de rien: parce que ceux qui obſeruent les choſes de la Loi, deſignees par le ſeruice du Tabernacle, n'ont point de part en l'efficace de la paſſion de Chriſt. Et partãt, offrons par lui, &c. Sçauoir vn ſacrifice ſpirituel, par Chriſt, qui eſt noſtre Souuerain Sacrificateur:* Et non Chriſt lui-meſmes, cõme pretendent nos Aduerſaires: Et ce ſacrifice; *Ce ſont*, dit Lyranus, *des aumoſnes, pour la nourriture des indigens, &c.* Oecumenius de meſmes; *Les Iuifs diront; Comment dites vous que vous auez vn Autel? Car qu'a-il eſté ſacrifié ou immolé en icelui? Car quant à Chriſt, que tu nous pourmenes tant, qu'il a eſté immolé, qu'il a eſté oblation & ſacrifice pour tout le monde; il n'a pas eſté ſacrifié en ton Autel; au contraire, il a ſouffert hors la porte: Ains c'eſt de là, dit l'Apoſtre, que ie te prouue tant plus, que nous auons vn Autel. Car meſmes entre nous, les corps des beſtes immolees ne ſe bruſlent pas és Autels; mais hors le camp. Or pource auſſi, a-il ſouffert hors la porte, afin qu'il ſanctifiaſt non les Sacrificateurs ſeulement,*

Oecumen. in ep. ad Hebr. c. 13.

mais tout le peuple. Que s'il a eſté Oblation pour tout; pourquoi non auſſi l'Autel? Et peu apres; *Offrons donc par lui, comme anciennement par le Souuerain Sacrificateur, le fruict de nos leures; ſçauoir, prieres, hymnes, requeſtes à Dieu: Non plus*, dit-il, *des ſacrifices d'animaux, mais des ſacrifices ἀναιμάκτους, ſans ſang.* La Meſſe, diront ici nos Aduerſaires, qu'ils appellent *ſacrificium incruentum.* Ains il s'explique, *τὰς διὰ χειλέων, des ſacrifices qui ſe font par les leures; τὰς ἐν εὐχαῖς, &c. en prieres, en hymnes, en requeſtes, &c. confeſſant le nom du Seigneur.* Et comment? *Entant*, dit-il, *que nous le remercions de ce qu'il eſt mort pour nos pechez, &c.* Chryſoſtome & Theodoret ſur ce paſſage, de meſmes. Mais Thomas plus clairement que tous; *Cet Autel*, dit-il, *ou c'eſt la Croix de Chriſt, en laquelle il a eſté immolé pour nous; ou bien c'eſt Chriſt lui-meſmes, auquel & par lequel nous offrons nos prieres: Cet Autel meſmes, duquel il eſt parlé, Apoc. 8. &c.* Or qu'ils me diſent donc, en leur conſcience, s'il y a en tout cela, vn ſeul mot de Meſſe? Et de fait; Belarmin en quelque lieu, apres les autres, en veut abuſer: mais ailleurs il dit, qu'il ne veut point preſſer ce lieu, parce que de bons autheurs Catholiques l'entendent de l'autel de la Croix.

Theodor. ad Hebr. c. 13.
Thom. ad Hebr. c. 13.
Belarm. l. 1. de ſacram. c. 35. & l. 1. de Miſſa c. 14.

ILS VEVLENT en fin, faire viure la Meſſe, d'où elle ne peut que mourir; de cette Epiſtre qui nous repete en cent endroits; Que noſtre Sacrificateur a accompli toute noſtre redemptiõ, au ſeul ſacrifice de la Croix. Il eſt dit, diſent-ils; *Omnis Pontifex, ſiue Sacerdos; Tout Sacrificateur, ou Preſtre pris du nõbre des hõmes eſt eſtabli pour les hommes, és choſes qui ſe font enuers Dieu, pour offrir dons & ſacrifices pour les pechez:* Il faut donc que nos Preſtres offrent pour les pechez, meſmes au Nouueau Teſtament. Notons la bonne foi: Il eſt dit; Πᾶς ἀρχιερεὺς, *Tout Souuerain Sacrificateur*: & non, *Tout Sacrificateur, ni tout Preſtre.* Et de fait, il compare & oppoſe ici le Souuerain Sacrificateur de la Loi,

Hebr. 5. verſ. 1.

la Loi, à noſtre Souuerain Sacrificateur Ieſus Chriſt, en ces mots ; *Pareillement auſſi Chriſt, &c.* Le compare, dis-ie, en ce que tous deux ont vocation de Dieu ; le fait exceller, en ce que l'vn eſtoit ſeruiteur, mais l'autre le Fils; auquel il eſt dit, *Ie l'ai auiourd'hui engendré.* Il l'oppoſe, en ce que cettui-là ſe prend des hommes, de temps en temps ; cettui-ci eſt eternel, ſans origine, à la façon de Meſchiſedec. C'eſt pourquoi la Gloſe Interlineaire dit, *Omnis Pontifex ſecundum Legem*: Et Oecumenius ; *Par la comparaiſon des Sacrificateurs, ſçauoir de Chriſt, & du Souuerain Sacrificateur de la Loi; il veut monſtrer l'excellence du Nouueau Teſtament ſur le Vieil, &c.* Et Thomas d'Aquin, apres toute l'Antiquité, entend ce paſſage de meſmes. Quelle effrontee piperie donc eſt ceci; De conclurre du Souuerain Sacrificateur, à tous les Preſtres ; du Souuerain Sacrificateur de la Loi, aux Preſtres de l'Egliſe Romaine ? Et ſoit dit ici en paſſant, ce qui doit eſtre retenu vne fois pour toutes ; Qu'il ne ſe trouue vn ſeul paſſage en toute l'Eſcriture ſaincte, où les Miniſtres du Nouueau Teſtament ſoient appellez ἱερεῖς, ἱερουργοί, *Sacerdotes, Sacrificateurs* ; ou de nom equiualant: Bien ſont appellez en quelques lieux, tous Chreſtiens, *Sacrificateurs* ; encores qu'ils ſoient qualifiez de diuers noms, Apoſtres, Euangeliſtes, Prophetes, Docteurs, Miniſtres, Paſteurs, Anciens: Parce certes qu'alors le S. Eſprit vouloit abolir la pedagogie de la Loi, en l'Euãgile; tous les ſacrifices Legaux, au ſacrifice de la Croix; tous les Sacrificateurs, en la Sacrificature de Chriſt: Vouloit auſſi oſter aux Chreſtiens cette pierre d'achoppement, que l'Antechriſt a bien ſceu reietter au chemin; aiant tiré du mot de *ſacrifice*, qui eſt à dire, *vn office ou ſeruice ſainct ou ſacré*, (terme premierement emploié par les Chreſtiens en general, pour tout exercice de deuotion,) vn ſacrifice proprement dit, comme ils parlent; puis propitia-

toire, puis meritoire de la remiſſion des pechez; non pour les vifs ſeulement, mais pour les morts. Ils adiouſtent; Si eſt-il dit pour le moins ailleurs, qu'il faut que Ieſus Chriſt ait quelque choſe à offrir: & ſi quelque choſe, c'eſt qu'il s'offre tous les iours à Dieu au Ciel pour nous. Certes la Meſſe, à ce conte, eſt auſſi loin de ce paſſage, que le Ciel eſt loin de leur autel. Mais ſi faut-il voir la tromperie. Il faut qu'il ait quelque choſe à offrir; c'eſt à dire, qu'il ait offert quelque choſe: & ce qu'il a offert, l'Apoſtre nous le dit en cent endroits; *Il s'eſt offert vne fois pour toutes, & pour les pechez du monde*; *Il nous a acquis par ſon ſang, vne redemption eternelle*; *Par vne ſeule victime, vne fois offerte, il nous a ſanctifiez, & ſied à la dextre de Dieu ſon Pere*. Non donc, qu'il la lui offre, ou ſacrifie tous les iours, comme ils falſifient le texte: mais bien *Apparoiſt-il deuant Dieu, intercedant pour nous, priant & requerant pour nous, en vertu de ce ſacrifice vne fois fait, &c.* La queſtion ſeulement eſt entre nous; Si ces mots, ὃ προσενέγκῃ, ſe doiuent expoſer, *Quod offerat*, ou, *Quod offerret*, *i. Qu'il offre tous les iours*, ou, *Qu'il ait offert vne fois*. Et l'Apoſtre l'a decidé, ſans autre, en pluſieurs lieux: mais oions ce qu'en diſent les Anciens. Oecumenius; *Parce*, dit-il, *que c'eſt le propre des Sacrificateurs d'offrir dons & ſacrifices*, Ἀναγκαῖον ἔχειν τι καὶ τὸν Χριστὸν ὃ προσενέγκῃ θυσίας λόγῳ: Où nos Aduerſaires veulent ſuppleer ἐστὶ, *Il eſt neceſſaire*; nous ἦν, *Il eſtoit*, qui s'accorde mieux auec προσενέγκῃ c'eſt à dire, qu'il falloit que Chriſt euſt auſſi quelque choſe à offrir. Mais ce qui enſuit, vuide la queſtion: *C'eſt pourquoi*, dit-il, *il a eu ſa chair propre, laquelle προσήνεγκε, il a offerte. Car on euſt peu dire*; *S'il eſt Souuerain Sacrificateur eternellement, pourquoi eſt-il mort? Pourquoi?* ἵνα προσενέγκῃ θυσίαν ἑαυτόν, *Afin qu'il s'offriſt lui-meſmes en ſacrifice, &c.* Et peu apres; *Il eſt donc mort, afin qu'il offriſt ce ſacrifice: mais il eſt reſſuſcité des morts, & monté au Ciel,*

Hebr. 8. 3.

Oecumen. in Ep. ad Hebr. c. 8.

pour posseder le Ciel ἔνθα αὐτὸν ἱερᾶσθαι δεῖ, *Où il faut qu'il exerce sa Sacrificature.* Et comment? *Asçauoir,* dit-il, *en intercedant enuers Dieu, pour nous.* S. Ambroise dit; *Il est necessaire que nostre Sauueur és iours de sa chair, ait quelque chose qu'il offre pour nous; & pourtant, il a pris nostre chair, qu'il peut offrir.* Et Theodoret; *C'est pourquoi l'Unique aiant pris nostre nature, l'a offerte à Dieu pour nous.* Haimo; *A pris de nous ce qu'il auoit à offrir pour nous; sçauoir la chair humaine, soi-mesmes qu'il a offert en l'autel de la Croix, &c. Sacrifice, & Sacrificateur lui-mesmes.* Et ainsi le Cardinal Hugo, & Thomas; *Car il falloit que Christ haberet quod offerret, eust chose qu'il offrist; Il s'est offert soi-mesmes, &c.* Le referans tous au sacrifice fait, & non à faire. Caietan, *Sçauoir, lui-mesmes qui s'est offert, & les Saincts qui sont faits tels, par grace celeste.* Mais qu'estoit-il besoin d'autre interprete, que l'Apostre mesmes, quand il adiouste; *Non point qu'il offre souuentefois soi-mesme.* Item; *Car par vne seule Oblation il a consacré à tousiours, ceux qui sont sanctifiez.*

Ambros. ad Hebr. c. 8. *Theodor. ibid.* *Haimo ibid.* *Hugo ibid.* *Thom. ibid.*

ILS POVRSVIVENT; L'Apostre dit, *Il est necessaire que les exemplaires, ou figures des choses celestes soient nettoiez par ces choses: mais les choses celestes, par meilleures hosties, ou victimes, que celles-ci.* Il parle, dient-ils, en plurier: il y a donc plusieurs Victimes, plusieurs Oblations; ce sont nos Messes. Ressouuenons-nous tousiours, que l'Apostre a dit infinies fois; *Qu'il n'y a qu'vne victime, c'est Christ; Qu'il n'y a qu'vne oblation faite en la Croix par Christ.* Et distinguons aussi *hostiam, seu victimam,* à προσφορᾷ, *la chose sacrifiee d'auec l'oblation;* c'est à dire, de l'acte de sacrifier. Or vse ici l'Apostre du mot θυσία, non προσφορᾷ, de victime, non d'oblation; de la chose, non de l'action. Qu'infererõt-ils donc? Que l'Eglise Chrestienne, opposee ici à la Iudaïque, a deu estre nettoiee par plusieurs victimes? L'oseront-ils? Vn tel blaspheme? Ou par plusieurs

Hebr. 9.

oblations de cette meſme victime? Et n'eſt-ce pas reuenir à vn? & directement contre tant de paſſages de l'Apoſtre? Et puis, il n'eſt pas dit ici, *Oblations*; mais, *Victimes*. Mais, dient-ils, il eſt dit en plurier, *victimes*. Certes, parce que l'Apoſtre auoit parlé en plurier, de celles de la Loi; en l'oppoſition il retiẽt auſſi le nõbre plurier: *Non quia victimæ plures, ſed quia in vna plures, vel potius illæ omnes*; *Parce qu'en cette ſeule elles eſtoient toutes*. Et de fait; qu'ils ne tergiuerſent point; nous n'en voulons croire que leurs Docteurs. S. Thomas; *Hoſtiis in plurali; Il dit victimes, ou hoſties, en plurier: au cõtraire, il dit apres, qu'il n'y a qu'vne hoſtie, celle de Chriſt; Car par vne ſeule Oblation, il a accompli à iamais ceux qui ſont ſanctifiez, Heb. 10. Ie reſpons, encore qu'elle ſoit vne en ſoi, toutefois elle eſtoit figuree par pluſieurs hoſties de l'Ancienne Loi*. La Gloſe Interlineaire; *Meliores hoſtiæ; Meilleures victimes, ou ſacrifices; aſçauoir Chriſt, & toutes celles de l'Ancienne Loi, entant qu'il eſtoit ſignifié en toutes*. Hugo Cardinal; *Sçauoir le ſacrifice de Chriſt, par lequel tous ceux de la Loi eſtoient ſignifiez & ſanctifiez*. Anſelme; *Ces meilleures hoſties ou ſacrifices ne ſont qu'vn, aſçauoir Chriſt*. Caietan; *Chriſt crucifié eſt ici appellé meilleures victimes; parce que virtualiter, en efficace, il a la puiſſance de toutes*.

Thom. ad Hebr. c. 9.

Anſelm. ad Hebr. c. 9.

Caietan. ibid.

MAIS EN FIN, dient-ils; Le Sacerdoce transferé, il faut que la Loi ſe transfere auſſi; *& viciſſim*: Il faut donc, qu'il y ait vne Sacrificature au Nouueau Teſtament. Et qui leur nie? Seroit-ce donc eſtre ſans Sacrificateur, que d'en auoir vn qui vit eternellemẽt? eſtre ſans Sacrifice, que d'auoir vne Oblation eternelle? Et au contraire, ne ſommes-nous pas, dit l'Apoſtre, tous Sacrificateurs; entant que nous auons tous accez au Pere par lui; voire, pour lui preſenter en lui, nos ſacrifices; voire, pour le lui repreſenter lui-meſmes en nos oraiſons, ſacrifice pour nous? Mais nous nions, qu'il y ait au Nouueau Teſta-

Hebr. 7.

ment vn ordre de gens, ordonnez pour le ſacrifier de nouueau ; & affermons, que toute l'Eſcriture n'en dit vn ſeul mot : Non moins, qu'il y ait vne reiteration du Sacrifice de Chriſt; & nul des Peres ne l'a interpreté comme nos Aduerſaires auiourd'hui. Affermons auſſi, qu'en toute l'Eſcriture ſaincte, parlant des Miniſtres de l'Egliſe Chreſtienne, ils ne ſont iamais qualifiez Sacrificateurs, en quelque langue qu'on les puiſſe prendre. Que ſi meſmes les ſainctes Eſcritures du Nouueau Teſtament parlent des ſacrifices, qu'elles les qualifient tout à l'heure, pour nous oſter d'erreur ; Sacrifices de la predication de l'Euangile; ſacrifices de loüange, & d'action de graces ; hoſties ſpirituelles ; veaux des leures ; œuures de charité, &c. Offerts partie par les Miniſtres du S. Euangile, qui tiennent vn rang particulier en l'Egliſe; pour nous diſpenſer la Parole de Dieu & ſes Sacremens; pour nous remonſtrer noſtre perdition en noſtre nature, noſtre condamnation en la Loi, noſtre grace en la mort de noſtre Seigneur; la grandeur, par conſequent, de noſtre peché, & la miſericorde de Dieu, en la grandeur de ce remede : dont s'enſuit en nous, vn amour enuers Dieu, vne haine de nous-meſmes, &c. Partie auſſi, par tous les Chreſtiens, eſquels cette amour produit des ſacrifices ſpirituels ; Pacifiques, entant que nous auons par ce moien, la paix enuers Dieu ; Euchariſtiques, entant que nous lui rendons graces par toute eſpece de ſeruices; de cœur, de bouche, de mains, d'vn ſi grand benefice receu de ſa pure miſericorde: Diſons Propitiatoires en quelque ſorte, à meilleur droict qu'en la Meſſe ; entant que nous lui confeſſons nos pechez, d'vn cœur contrit & humilié ; le prians qu'il nous ſoit propice en la vraie & vnique propitiation d'iceux, le ſang de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, ſon Fils vnique. Amen.

CHAP. IIII.

Que les Anciẽs n'ont recognu autre Sacrifice Propitiatoire, que l'vnique fait en la Croix.

Pourquoi les Anciẽs ont appellé la S. Cene, *Sacrifice.*

SINE POVVEZ-VOVS nier, diẽt-ils, que les Anciens n'aient appellé la Meſſe, *Sacrifice :* Ains nous leur auons nié tout à plat, & prouué euidemment, que les Anciens n'en cognoiſſent pas ſeulement le nom. Au moins, repliquent-ils, la celebration du Sacrement de l'Euchariſtie, ou ſaincte Cene du Seigneur. Et certes à bon droict; veu que c'eſt vne action ſacree ; que les hoſties ſpirituelles de nos cœurs y ſont immolees à Dieu, en penitence ; l'encens de nos oraiſons ; les veaux de nos leures : veu que l'Euangile, la Parole de Dieu, comme parle S. Paul, s'y ſacrifie : veu que nos entrailles, *Tanquam per viſcerationem,* s'y ouurent, s'y deſploient, s'y diſtribuent par nos aumoſnes, à nos prochains : veu meſmes, que la mort de Ieſus Chriſt s'y annonce, le ſacrifice vnique de la Croix ; & par commandement exprez du Sacrificateur. Et ainſi l'ont-ils tous entendu, non autrement. Mais nous nions qu'ils en aient parlé, comme d'vn ſacrifice proprement appellé; d'vne immolation nouuelle du Fils de Dieu, à Dieu, par le Preſtre ; de ſon corps, & de ſon ſang, ſur vn autel, pour nos pechez. Et ne faut point ici, qu'ils nous abuſent, par vne diſtinction *Sacrificij cruenti, aut incruenti ; de Sacrifice ſanglant, ou non ſanglant.* Car cette diſtinction ne peut eſtre receuë contre des propoſitions vniuerſelles de l'Eſcriture: qui nous dient, Que là où il y a remiſſion, il n'y a plus d'oblation ; Qu'il n'y a point auſſi de remiſſion, où il n'y a point de ſang. Or eſt-il, que nous auons remiſſion au ſang de Chriſt ; Plus donc d'obla-

tion. Or eſt-il, qu'en leur pretendu ſacrifice il n'y a point de ſang; Ni donc de remiſſion; ni d'efficace qui nous rende Dieu propice. Mais il y a plus, que iamais les Anciens n'ont appellé ἀναιμάκτους θυσίας, *ſacrifices non ſanglans*; pour diſtinguer entre le ſacrifice de la Croix, & le ſacrement ou ſacrifice pretendu de l'Autel; mais bien, pour diſtinguer entre les ſacrifices de la Loi, & les ſacrifices des Chreſtiens: Dont dit Oecumenius; ἀναιμάκτους θυσίας τὰς διὰ χειλέων, c'eſt à dire, *ſacrifices non ſanglans*, dit-il, *ceux des leures; les prieres, les hymnes, les ſupplications à Dieu, par Ieſus Chriſt*, &c. Et ainſi les autres. Ce que nous verrons encor mieux, les ſuiuant de ſiecle en ſiecle. *Oecumen. ad Hebr. c. 12.*

CLEMENT ALEXANDRIN, des plus proches des Apoſtres; *Nous ne ſacrifions point à Dieu*, dit-il, *& à bon droict; car il n'a faute de rien; & nous a donné toutes choſes: mais nous glorifions celui qui a eſté ſacrifié pour nous, en nous ſacrifiant nous-meſmes.* Item; *Dieu veut eſtre honoré, encor qu'il n'ait beſoin d'aucune choſe: C'eſt pourquoi nous l'honorõs de nos prieres; & c'eſt le meilleur & plus ſainct ſacrifice, quand nous les enuoions en iuſtice*, &c. *Noſtre autel donc, c'eſt la congregation de ceux qui ſont attentifs en oraiſons, qui ont tous vne voix commune, vn eſprit commun*, &c. Item; *Noſtre autel, c'eſt vne ame ſaincte; noſtre parfum, nos oraiſons.* Tellement qu'il ne recognoiſt point de ſacrifice proprement dit, quand il dit; *Nous ne ſacrifions point*: Il en recognoiſt de l'autre façon; ſçauoir, les oraiſons des fideles, le ſacrifice d'eux-meſmes à Dieu, &c. Ce n'eſt pas toutefois, qu'il ne parle honorablement de l'Euchariſtie: *Car*, dit-il, *c'eſt la bonne grace, de laquelle ceux ſont participans, qui y communiquent en foi, & ſont ſanctifiez de corps & d'ame.* *Clem. l. 2. Pædag. c. 2. & in Strom.*

IRENEE; nous auons veu ci-deſſus, comme il en parle; mais le voici encores plus clairement: *Il nous faut faire*, dit-il, *vne oblation à Dieu, & en toutes choſes* *Iren. l. 4. c. 34.*

estre trouuez recognoissans enuers le Createur; en pure opinion; en foi, sans hypocrisie; en esperance certaine; en dilection ardente; lui offrans les premices des creatures qui sont siennes. Et c'est cette oblation pure, que l'Eglise seule offre au Createur; lui offrant de ses creatures, auec action de graces. Pourtant, dit-il, *veut-il que nous offrions assiduellement nos presens à l'autel.* Et quel autel? Il l'enseigne: *Il y a*, dit-il, *vn autel és Cieux; Là nos prieres & nos oblations sont addressees: Et au Temple, selon ce qu'a dit S. Iean en l'Apocalypse; Et le Temple de Dieu fut ouuert, & le Tabernacle; Car voici*, dit-il, *le Tabernacle de Dieu, où il habitera auec les hommes.* Ici donc il n'y a sacrifice, que celui de l'homme à Dieu, en recognoissance de ses benefices, par oraisons assiduelles; des premices aussi des biens qu'il lui donne, en les communiquant charitablement auec ses freres.

Iustin Martyr in Tryphon.

IVSTIN MARTYR parle magnifiquement de la saincte Cene: Il nous en descrit la saincte ceremonie toute entiere; de sacrifice propitiatoire en tout cela, pas-vn mot. Au contraire; *I'oserai*, dit-il, *affermer, qu'il n'y a autres victimes parfaites & aggreables à Dieu, que les supplications & actions de graces des gens de bien; & les Chrestiens ont appris de n'en faire point d'autres, &c.*

Idem in expos. Fid. Item; *Nous immolons à Dieu, sans intermission, la victime de louange, les prieres syncores, la soueue odeur des bonnes œuures, &c.*

Tertul. aduers. Iud.

NOVS AVONS oui ci-dessus Tertullian, sur le 1. chap. de Malachie, mais le voici encor; *Il fallloit que Christ fust fait Sacrifice pour tous les Gentils, qui a esté mené comme vne brebis, en victime.* Voila l'vnique Sacrifice. Item; *Les Propheties de la Loi signifioient, que l'homme autrefois pecheur, tost apres nettoié par la Parole de Dieu, offriroit vn present au Temple; sçauoir l'oraison & l'action de graces en l'Eglise, par Iesus Christ le Catholique, c'est à dire, vniuersel Sacrificateur du Pere.* Voila donc vn Sacrificateur, & vniuersel, & vnique; par

Idem aduers. Marc. l. 4. & ad Scapul.

lequel nous preſentons à Dieu, nos ſacrifices, & nos oraiſons. Et pourtant dit-il; *Il ne faut ſacrifier à Dieu, que choſes ſpirituelles: car il eſt eſcrit; Le cœur contrit eſt l'hoſtie de Dieu: Et, Sacrifie à Dieu, ſacrifice de loüange, &c.* Item; *Ta foi t'a ſauuee: Parce*, dit-il, *qu'elle auoit compris qu'elle deuoit faire au Tout-puiſſant ſon oblation, ſçauoir l'action de graces, au vrai Temple, & par ſon vrai Pontife, Ieſus Chriſt, &c.* Et derechef; *Nous ſacrifions pour le ſalut de l'Empereur; mais à noſtre Dieu, & au ſien; & comme il nous a commandé, Pura prece, Par vne pure priere, &c.* S. Cyprian n'a peu apprendre autrement de ce maiſtre; quoi qu'on lui vueille faire croire. Il dit; *Riche Dame, viens-tu in Dominicum, au Banquet du Seigneur, ſans ſacrifice; & prens du ſacrifice qu'vn pauure a offert? &c.* Ici *Sacrifice*, c'eſt à dire *Aumoſne*, ou *Offrande*; parce que des fruicts qui ſe donnoient par les fideles, ſe prenoit dequoi diſtribuer la ſaincte Cene entre les fideles. Ils nous obiectent ſon Epiſtre à Cecilius; *Qui eſt*, dit-il, *plus Sacrificateur du Dieu Souuerain, que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, qui a offert ſacrifice à Dieu ſon Pere, & a auſſi offert cela meſmes que Melchiſedec auoit offert, c'eſt à dire, le pain & le vin, ſon corps & ſon ſang.* Obſeruons qu'ici il compare Ieſus Chriſt, auec Melchiſedec; Melchiſedec, Sacrificateur du Souuerain, dit l'Apoſtre: mais Ieſus Chriſt d'aduantage; car il s'eſt offert à Dieu lui-meſmes en ſacrifice: Melchiſedec, qui auoit offert du pain & du vin à Abraham; mais noſtre Seigneur offre ſon corps & ſon ſang aux fideles. Autrement, ce texte, contre la nature de l'autheur, n'auroit point de nerfs. Mais eſcoutons-le, s'expliquant en cette meſme Epiſtre: *Parce*, dit-il, *que nous faiſons mention de la paſſion de Chriſt en tous ſacrifices, (car c'eſt la paſſion de Chriſt que nous offrons;) Nous ne deuons rien faire que ce qu'il a fait: car l'Eſcriture a dit; Toutes les fois que vous mangerez ce pain, &c. vous annoncerez la mort du Seigneur, iuſques*

Idem in apolog.

Cypr. ſerm. 1. de Eleemoſyn.

Idem l. 2. ep. 3.

Idem de Baptiſ. Chriſti.

à ce qu'il vienne. Nous n'offrons dõc pas Ieſus Chriſt; mais nous offrons ſa paſſion, nous l'offrons ia immolé en la Croix; c'eſt à dire, nous commemorons ſa mort & paſſion; nous la repreſentons à Dieu, en remiſſion de nos pechez. Et il en donne la raiſon ailleurs: *Parce*, dit-il, *que le ſacrifice que le Fils bien-aimé a offert en la Croix, eſt ſi acceptable au bon plaiſir du Pere; que l'oblation n'en eſt pas moins efficace auiourd'hui, en la preſence du Pere; que le iour propre que le ſang & l'eau ſortirent de ſon coſté, &c.*

Orig. in ep. ad Rom. & in hom. 2. in Cant.

ORIGENE; *Le ſang de Chriſt*, dit-il, *eſt ſi precieux, qu'il ſuffiroit ſeul pour la redemption de tous.* Qu'a donc beſoin l'Egliſe d'autre ſacrifice? Et quant aux holocauſtes des Chreſtiens; *Ce ſont leurs oraiſons, leurs ſupplications à Dieu, &c.* Mais il y a plus: car quand Celſus lui obiecte; Vous n'auez point de ſacrifices; vous n'auez point d'autels: il ne reſpond pas; Ains, nous auons le ſacrifice de l'autel, &c. Mais bien, *Nos Autels & nos Temples, ſont les eſprits des gens de bien, qui reſpirent vn doux encens; les vœux & les prieres d'vne conſcience pure.* A la meſme obiection, qui ſe fait du temps d'Arnobe, & de Minutius Felix, par vn Cecile, Paien; ils reſpondent de meſmes. C'eſtoit enuiron l'an 300. Et quant au paſſage de Tertullian, *Aris adgeniculari, &c.* ſans que nous-nous y arreſtions; Pamelius, comme nous auons dit ci-deſſus, l'a corrigé par l'exemplaire Vatican; & a tres-bien monſtré, qu'il ne peut ſubſiſter ainſi; ains qu'il faut lire, *Caris Dei adgeniculari, &c.* Tant y a, que nous pouuons ici fermement argumenter au rebours de nos Aduerſaires. Ils dient; Il y auoit des Autels en la Primitiue Egliſe; Ergo, des Sacrifices: Ergo, la Meſſe. Nous donc, auec le teſmoignage de toute l'Antiquité, trois cents ans durãt; Il n'y auoit point d'Autels en l'Egliſe Chreſtienne; Ni donc de Sacrifices; ni donc de Meſſes. Et ſi nous repetons ce qui a eſté dit ci-deſſus, des

Idem l. 8. contra Celſum.

Tertul. de Pœnit. c. 9.

Autels; l'argument ira beaucoup plus loin.

ATHENAGORAS en ſon Apologie pour les Chreſtiens, a cette meſme obiection à repouſſer; & ſpond, que le ſacrifice que Dieu demande de nous, c'eſt que nous ſoions ſoigneux de le cognoiſtre, & de recognoiſtre les biens que nous auons de lui. *Mais qu'ai-ie à faire*, dit il, *de me ſoucier de ſacrifices & d'holocauſtes; dont Dieu n'a que faire? Dieu qui demande*, dit-il, *qu'on lui offre θυσιαν ἀναίμακτον, vn ſacrifice ſans ſang, vn eſprit raiſonnable, &c.* Sa reſponſe euſt eſté plus prompte; Nous immolons tous les iours Chriſt, &c. Et notons en paſſant, qu'il appelle, *ſacrifice non ſanglant:* non pour diſtinguer entre celui de la Croix, & celui de l'Autel; mais pour diſtinguer entre les ſacrifices des Iuifs & des Paiens, qui eſtoient materiels & ſanglans, & les hoſties ſpirituelles des Chreſtiens. *Athenagor. in apol. pro Chriſtianis.*

LACTANCE; *Deux choſes*, dit-il, *doiuent eſtre offertes, don & ſacrifice à Dieu; il les faut offrir incorporels: Pour don, l'integrité de l'ame; pour ſacrifice, loüanges, & hymnes, &c. Qui fait cela, ſacrifie à Dieu toutes les fois qu'il fait vn bon œuure, &c. Et pourtant ſur l'autel de Dieu, qui eſt vraiement grand, & qui eſt logé au cœur de l'homme, ſans qu'il puiſſe eſtre ſoüillé de ſang; faut poſer patience, foi, innocence, chaſteté, &c. Il n'y a plus ſainct ſeruice, que celui-là.* Cet homme ne ſçauoit encor que c'eſtoit du ſacrifice pretendu, auſſi peu que des autels. *Lactan. l. 6. c. 26.*

EVSEBE a eſté ci-deſſus allegué, expliquant le lieu de Malachie; *Nous ſacrifions donc*, dit-il, *& bruſlons.* (il reſpond aux Paiens.) *Et quoi? Tantoſt la memoire de ce grand Sacrifice, celebrans les myſteres que noſtre Dieu nous a baillez, & lui rendans graces pour noſtre ſalut, & lui offrans des hymnes religieux, de ſainctes oraiſons: Tantoſt nous conſacrans tous entiers à lui, & à ſon Pontife, ou Sacrificateur, c'eſt à dire, à Chriſt; nous dedians, dis-ie, de corps & d'eſprit, à cette Parole.* *Euſeb. de Demonſtr. l. 1. c. 6. & 10.* *Idem l. 3. c. 4. & l. 4. c. 5.*

Où nous auons à noter, qu'il cotte les ſacrifices des Chreſtiens; la memoire de la paſſion de noſtre Seigneur; les actions de graces; les oraiſons; les loüanges; le ſacrifice de nous-meſmes, &c. Du ſacrifice incruent, qu'ils pretendent, ſoit en la Cene, ſoit en la Meſſe; pas-vn ſeul mot.

Can. Nicé. OR EN CE temps tombe le Concile I. Vniuerſel de Nice, duquel nous auons vn Canon depuis peu; tiré de la Bibliotheque Vaticane, dont le tiltre eſt; περὶ τῆς ἁγίας τραπέζης, *De la ſaincte Table.* Les mots ſont; *Nous ne nous arreſtons pas baſſement au pain, & à la coupe; mais eſleuant l'entendement, penſons par foi, que l'Agneau de Dieu, oſtant les pechez du monde, giſt en cette Table,* ἀδύτοις τοῦ θυομένου ἱερέων δυόμενον; *immolé par les Preſtres, ſans immolation, &c.* Où nous remarquons, conformément à la doctrine ci-deſſus, qu'il s'y fait vne tacite oppoſition de la ſaincte Table, aux Autels de la Loi; de l'Agneau qui oſte les pechez du monde, aux ſacrifices Legaux, qui n'en eſtoient que figures; de l'immolation qui s'y faiſoit, à celle qui n'eſt que remiſe en memoire; de la realité, à la foi. Ce qui appert encor plus par ce qui ſuit, qui nous rappelle totalement du Sacrifice, au Sacrement; ſçauoir, *Que nous prenans veritablement ſon precieux corps & ſang, croions ces choſes eſtre les ſignes de noſtre reſurrectiõ: Et c'eſt pourquoi nous n'en prenons pas beaucoup, mais peu; afin que nous ſçachions, que ce n'eſt pas pour repletion, mais pour ſanctification.* Car s'il ſe fuſt arreſté au ſacrifice, s'enſuiuroit qu'il diſt; *Et que nonobſtant aſſiſtant à ce ſacrifice, nous auons reſurrection & vie, &c.* Dont auſſi dit Athanaſe, de meſme temps; *L'hoſtie ou ſacrifice du Seigneur vne fois offerte, a accompli toutes choſes, & demeure fidele en tout temps. Succeſſeurs auoient eſté donnez à Aaron; mais le Seigneur, ſine tranſitione & ſucceſſione, ſans ſucceſſion, & ſans paſſer de l'vn à l'autre, obtient la Sacrificature à perpetuité.*

Athanaſ. orat. 3. contr. Arrian.

S. BASILE; *Ceux qui ſouloient eſtre conſacrez de la ſemence d'Aaron, ſont forclos; afin qu'il leur ſuccedaſt vn Sacrificateur, ſelon l'ordre de Melchiſedec:* Et non les Preſtres ſacrifians de l'Egliſe Romaine. *Il n'eſt plus,* dit-il, *queſtion du ſacrifice continuel; plus, de ces victimes tant repetees, &c. Car il n'y a qu'vne hoſtie, c'eſt Chriſt, & la mortification des Saincts, qui eſt celebree pour ſa confeſſion: Il n'y a qu'vne aſperſion; c'eſt le lauement de regeneration: il n'y a qu'vne expiation du peché, c'eſt ſon ſang, reſpandu pour le ſalut du monde. A quoi, dit le Seigneur, tant de victimes? Il n'en demande qu'vne, & reiette toutes les autres; aſçauoir, que chaſcun ſe concilie, & offre à Dieu, comparoiſſe deuant lui en hoſtie viuante, par vne obeiſſance raiſonnable; immolant à Dieu, ſacrifice de loüange, &c.* Item; *En cette fin des ſiecles vne ſeule hoſtie eſt approuuee, vne fois offerte pour l'oblation du peché. Car l'Agneau de Dieu a oſté le peche du monde, s'offrant ſoi-meſme en oblation & hoſtie, en odeur de bonne ſenteur, &c.* Et ailleurs; *Ie ſacrifierai donc, Seigneur, mon eſprit à ta loüange, comme à quelque autel; Ie t'offrirai le ſacrifice de loüange, plus precieux qu'infinis autres, &c.*

Basil. in 1. c. Eſai.

Idem in Pſalm. 115.

GREGOIRE NAZIANZENE; *Cette grande Victime, qui ſelon ſa premiere nature, ne pouuoit eſtre immolee, eſt meſlee en tous les ſacrifices de la Loi; Icelle, dis-ie, qui eſt l'expiation, non de quelque partie du monde, non pour quelque temps; mais de tout le monde; mais pour touſiours.* Et par-ainſi, il ne nous en faut point chercher d'autre; *Mais,* dit-il, *immolons à Dieu ſur ſon celeſte autel, auec les Anges, le ſacrifice de loüange; penetrons le premier voile, approchons du ſecond; ſacrifions-nous à Dieu à toutes heures.* Et adiouſte; *Car la premiere ſapience, c'eſt la vie bonne & honneſte, nettoiee deuant Dieu; Dieu qui eſt tres-pur, & qui ne demande autre ſacrifice de nous, que cette pureté. Ce que l'Eſcriture appelle couſtumierement, vn cœur contrit, le ſacrifice de loüange, la nouuelle creature en Chriſt, &c.*

Greg. Nazianz. in Paſch. orat. 2.

Euſeb. Emiſſen. de Cœna Domini.

EVSEBIVS EMISSENVS; *Parce*, dit-il, *que noſtre Seigneur deuoit enleuer hors de nos yeux, ce corps qu'il auoit pris; il eſtoit beſoin qu'en ce iour il nous conſacraſt le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang; afin qu'on honoraſt perpetuellement par myſtere, ce qui vne fois auoit eſté offert pour prix de noſtre redemption; afin que comme la redemption auoit ſon cours ordinaire, pour le ſalut des hommes, ſans ſe laſſer; ainſi auſſi veſcuſt en noſtre memoire la perpetuelle oblation de cette redemption, & cette victime perennelle: Et que cette vraiement vne & parfaite hoſtie, c'eſt à dire Chriſt, fuſt touſiours preſente en grace, laquelle nous deuons eſtimer par la foi, & non par l'apparence; par l'affection, & non par la veuë.* Où nous noterons, qu'il dit, *Sacrement*; non, *Sacrifice*; qu'il oppoſe la memoire de l'oblation, à l'oblation meſmes; le cours effectuel de la redemption, à la redemption vne fois faite; la preſence de grace, à la preſence reelle; le corps de Chriſt eſleué au Ciel, au ſacrement d'icelui delaiſſé en la Cene.

Epiphan. contra Marcion. hæreſ. 42. & 55.

EPIPHANIVS; *Mauez-vous, dit le Seigneur, l'eſpace de quarante ans offert Sacrifice au deſert? &c. Afin qu'ils appriſſent, que Dieu par la venuë de ſon Chriſt, auoit oſté tout vſage de ſacrifices; pour vn ſacrifice, qui parfait & accomplit tous ceux qui ont eſté deuant: C'eſt le Sacrifice & la Victime de Chriſt; car Chriſt noſtre Paſque a eſté immolé, &c.* Item; *Melchiſedec offrit à Abraham pain & vin; Chriſt, aiant pris nature humaine, offre la Sacrificature meſme au Pere, afin de nous eſtre fait Sacrificateur, ſelon l'ordre de Melchiſedec, qui n'a point de ſucceſſion: car il demeure à iamais offrant dons pour nous. Et premierement s'eſt offert lui-meſmes, pour ſouldre le ſacrifice du Vieil Teſtament; lui, l'Hoſtie, & le Sacrifice, & le Sacrificateur, & l'Autel, &c. Ne diuiſant plus les Succeſſions de ce Sacerdoce, par ſemence.* Quoi donc? Peut eſtre, les rendant ſucceſſifs, par la vocation des Preſtres. Ains dit-il,

Donnant liberalement d'eſtre ſauué ſelon iuſtice, par le S. Eſprit. Ce qui eſt dit generalement pour tous Chreſtiens. Et notent dõc ici nos Aduerſaires, combien mal à propos ils nous alleguent le Sacrifice de Melchiſedec, l'Agneau Paſchal, &c. pour eſtre accomplis au ſacrifice pretendu de la Cene; puis qu'en la Croix de Chriſt, dit Epiphanius, & ceux-là, & tous autres precedens, ſont parfaits & accomplis.

CHRYSOSTOME; *Chriſt n'eſt pas touſiours crucifié; car il n'a ſouffert qu'vn ſacrifice, vne immolation pour nos pechez; mais touſiours il nous purge par icelui.* Itẽ; *Si Chriſt eſt parfait, ne peche iamais, vit touſiours; pourquoi offriroit-il beaucoup de ſacrifices pour nous? &c. Il n'y a qu'vn ſacrifice; vn ſeul nous a purgez: Apres cettui-là, le feu & l'Enfer. Pourtant l'Apoſtre tourne cela de tous coſtez, diſant touſiours; Vn Sacrificateur, vn Sacrifice; de peur que quelcun, penſant qu'il y en ait pluſieurs, n'ait moins de crainte de faillir.* Et ailleurs; *Es Cieux nous auons ſacrarium, le lieu ſacré; és Cieux le Sacrificateur; és Cieux l'hoſtie, ou le Sacrifice. Offrons donc tels ſacrifices, qui puiſſent trouuer lieu en ce ſacraire-là: Non plus brebis, ne bœufs; cela a pris fin: mais noſtre raiſonnable Seruice. Et quel raiſonnable Seruice? Les choſes qui ſont offertes ou ſacrifiees par l'ame, & ſelon l'eſprit; parce que Dieu eſt eſprit: & ceux qui l'adorent, le doiuent adorer en eſprit & verité, &c.* Combien eſloigné de l'interpretation que nous donnoit Belarmin à ce paſſage? Sçauoir, *Choſes ſpirituelles, & qui ne tiennent rien du corps; Debonnaireté, temperance, miſericorde, patience, &c. Tu vois des ſacrifices qui s'en vont, d'autres qui ſuccedent; offrons donc ceux-ci. Ceux-là ſont des biens; ceux-ci, des vertus: ceux-là, du dehors; ceux-ci, du dedans, &c.* Item; *Chriſt eſtoit le Sacrifice, & le Sacrificateur; l'offrant, & l'offert. L'autel, ce fut la Croix; non ſous vn toict, mais ſous le Ciel; afin que tout l'air en fuſt purgé.* Voila donc l'vnique Sacrificateur, & ſacrifice propitiatoire de l'Egliſe. Mais le particu-

Chryſoſt. aduerſ. Iudæos orat. 4

Idem in Ioan. hom. 17. & ad Hebr. hom. 13.

Idem hom. de Cruce & Spirit.

Ioan 4.

lier ſacrifice du Chreſtien, Sacrificateur enuers Dieu, chaſcun en ſon endroit, il le nous enſeigne; *Quel eſt*, dit-il, *ton Autel? Certes, ton entendement ſpirituel. Et quel ton ſacrifice ſpirituel? Toutes tes bonnes operations. Et quel ton Temple? Vn cœur pur, auquel Dieu prend plaiſir d'habiter*, &c. Quoi donc? Et de l'Euchariſtie n'y dit-il rien? Ains tresbien; *Si Ieſus n'eſt mort*, dit-il, *ce ſacrifice de qui eſt-il ſymbole, ou ſigne?* Item; *Nous offrons, mais en commemoration de ſa mort.* Et derechef; *Ce que Dieu faiſoit iadis pour le ſalut des Iuifs, les ramenant en memoire de ſes beneſices, par diuerſes feſtes & ſolennitez; il le fait maintenant, plus abondamment en nous, par ce genre de ſacrifice, nous incitant à vne perpetuelle action de graces pour ſes bien-faits.* Où nous auons ſommairement à remarquer, Qu'il n'y a qu'vn ſacrifice qui reellement nous nettoie; c'eſt le ſang de Chriſt: l'Euchariſtie, entant que ſacrifice, en eſt vn ſymbole, vne recordation, vne memoire. On nous obiecte ces mots; *Nous offrons la meſme hoſtie maintenant qu'alors; car par l'offrir, elle ne ſe conſume point: Non vn autre ſacrifice, comme le Souuerain Sacrificateur; mais le meſme.* Mais oions ce qui ſuit; *Ou pluſtoſt*, dit-il, *nous faiſons recordation de ce ſacrifice.*

Idem in Matth. hom. 83.

Hom. 26. in Ep. ad Heb. hom. 17.

Hom. 7. ad Heb.

CYRILLE traitte cette matiere amplement. Iulian reprochoit aux Chreſtiens, qu'ils n'auoient plus de ſacrifices; *Ains*, dit-il, *trop meilleurs, que les voſtres; que ceux meſmes de la Loi: car nous offrons à Dieu des hoſties ſpirituelles des vertus, Foi, Eſperance, Charité*, &c. *des loüanges ſpirituelles.* Et à ce propos allegue ſainct Paul; *Preſentez à Dieu vos corps en hoſtie viuante*, &c. *Dieu*, dit-il, *auoit commandé l'Agneau; mais pour figure de Chriſt: Mais pour monſtrer que c'eſtoit vn ſacrifice tranſitoire; il ordonne qu'ils le mangent en haſte.* Bien loin de ce que nos Aduerſaires veulent inferer; Que le ſacrifice de l'Agneau Paſchal doit eſtre tous les iours continué au ſacrifice reel du vrai Agneau, en la Meſſe

Cyril. l. 10. contra Iulian.

Messe. En vn autre lieu; *Ignores-tu que toute la Sacrificature est donnee à toute l'Eglise de Dieu, à tout le peuple des fideles? Oy S. Pierre, qui dit des fideles; Vous estes la gẽt eleuë, la sacrificature Roiale, &c. Tu as donc le sacerdoce, parce que tu es vne nation sacerdotale: Et pourtant tu dois offrir a Dieu, l'hostie de loüange, l'hostie d'oraisons, l'hostie de misericorde, l'hostie de pudicité, l'hostie de iustice, l'hostie de saincteté, &c.* Item; *Nostre vrai Pontife Iesus Christ est donc encor debout; & veut emplir ses mains d'encensement composé menu. Il considere ce qu'offre chasque Eglise qui est sous le Ciel; comme elle dispose bien son parfum; comme elle le sçait broier; c'est à dire, comment chascun de nous compose ses œuures, comment nous espluchons spirituellement les Escritures.* Où mesmes il semble faire alluſion au passage de Malachie; bien esloignee de l'interpretatiõ de nos Aduersaires. Brief, dit-il; *Christ est appellé Pontife sacrifiant à Dieu; & hors lui, n'y a aucun à qui nous attribuons, ni le nom, ni l'effect de Sacerdoce: Car il a esté fait Mediateur entre Dieu & les hommes; il a offert pour nous, & non pour soi-mesme, & son corps propre.* Toutes raisons fondees sur les qualitez requises au Sacrificateur du Nouueau Testament, incommunicables à tous hommes. Il appelle bien quelquefois l'Eucharistie, *ἀναίμακτον θυσίαν, sacrifice non sanglant*, mais en mesme sens que les precedens, en comparaison de ceux de la Loi. Sur sainct Iean; *Sainct Paul*, dit-il, *aux Hebrieux, n'a pas voulu oster la seconde, ni la troisieme remission du peché; mais bien la seconde oblation; parce que Christ a esté offert vne fois, & ne peut plus estre offert, &c.*

Idem in Ep. ad Hebr. hom. 11.

Idem in Leuit. l. 9.

Idem in Ioan. l. 5. c. 7. & ad Reginas, de recta fide.

Les Peres Latins ne l'ont point entendu autrement. S. Ambroise; *En Christ*, dit-il, *l'hostie, ou sacrifice a esté vne fois offert, puissant à salut sempiternel.* Item; *Le Seigneur commanda à l'Ange, d'espargner le peuple, & d'offrir le sacrifice de Dauid; car il y auoit lors des sacrifices pour les pechez; ce sont maintenant les sacrifices de pe-*

Ambros in Ep. ad Hebr. c. 10. Idem ad Theod. ep. 28.

Idem in Ep. ad Rom. c. 12. nitence. Item; *Les Anciens tuoient l'hostie; pour signifier que les hommes, à cause du peché, estoient subiets a la mort: Maintenant, que par don de Dieu, les hommes sont purifiez, & deliurez de la mort seconde; ils doiuent offrir vne hostie viuante, afin qu'elle soit signe de vie eternelle. Car il n'en est pas comme alors; que les corps estoient immolez pour les corps; maintenant il n'est plus question de tuer*

Idem ibid. *les corps, mais les vices du corps.* Item; *N'y a-il pas vn autel celeste; nostre foi? auquel nous offrons tous les iours nos oraisons? Approchons*, dit-il ailleurs, *auec vn vrai cœur, & vne plenitude de foi; Approchons en foi, en seruice spirituel, d'vn cœur syncere: Car en tout ceci, il n'y a rien de visible; ni le Sacrificateur, ni le Sacrifice, ni l'Autel, &c. En*

Idem in institut. virgin. c. 2. *esprit nous receuons les choses spirituelles, &c.* Ailleurs; *Immolons à Dieu le sacrifice de louange, dont dit l'Apostre; Ie vous prie auant toutes choses, de faire oraisons, obsecrations, requestes, actions de graces, &c.* Or est-ce l'vn des passages, dont nos Aduersaires veulent tirer la Messe, leur sacrifice propitiatoire: Et voici qu'il l'explique du sacrifice de louange. Item; *L'oraison simple est vn sacrifice; le bon sacrifice, c'est sapience; la bonne hostie, c'est foi, & toute vertu, &c.* Et de tout ce que dessus, nous tirons euidemment; Qu'il ne recognoist sacrificepour le peché, que le sang de Christ; vne fois espãdu; sacrifices entre les Chrestiens, que penitence, que mortification, qu'inuocation du nom de Dieu en foi, &c. Si parle-il, nous dira-on, de la saincte Cene quelquefois en terme de sacrifice. Mais escoutons donc comme il s'explique: il parle à propos de l'vnique oblation de Christ, & dit; *Quoi donc? n'offrons-nous pas tous les iours?* (car la Cene se faisoit lors ordinairement:) *Nous offrons*, dit-il, *mais en faisant commemoration de sa mort; & n'y a qu'vne hostie, qu'vn sacrifice; non plusieurs. Vne, & non plusieurs*, dit-il; *comment? Parce que pour vne fois elle a esté offerte au lieu tres-sainct; & ce sacrifice est l'exemplaire de celui-la, &c. Ce que nous*

Idem ep. 28. & lib. de fuga sæc. c. 8.

Idem in c. 10. Ep. ad Hebr.

faiſons, eſt en commemoration de ce qui a eſté fait. Car il nous dit, Faites ceci en memoire de moi, &c. Nous n'offrons point, comme le Sacrificateur, vn autre ſacrifice; mais touſiours le meſme; ou pluſtoſt nous ſacrifions la ſouuenance de ce ſacrifice. Ainſi diſons-nous, dit-il, *Auiourd'hui eſt la reſurrection du Seigneur; c'eſt à dire, Auiourd'hui nous rappellons en noſtre memoire, la reſurrection du Seigneur, &c.*

S. HIEROSME a auſſi peu entendu, qu'il reſtaſt aux Chreſtiens vn Seruice, qui proprement fuſt appellé Sacrifice. *Mangerai-ie, dit le Seigneur, la chair des taureaux? &c. Pſal. 49. Apres auoir reietté,* dit-il, *les ceremonies de l'Ancienne Loi, il paſſe à la pureté de l'Euangile; & monſtre ce qu'il deſire au lieu d'icelles; Immole-moi le ſacrifice de loüange, &c.* Item; *I'immolerai en ſon Tabernacle, le ſacrifice de Iubilation; c'eſt à dire, de pleine ioie; c'eſt à dire; Ie preſcherai ioieux, qu'il a pour vn temps ſouſtenu humilité pour nous; c'eſt à dire, qu'il s'eſt abbaiſsé pour nous exalter: Car Dieu prend plaiſir à tels ſacrifices de Iubilation; c'eſt le ſacrifice de predication.* Et ailleurs; *Les vieux ſacrifices ſont paſſez; il demande ſon ſacrifice és bonnes mœurs; l'holocauſte gras: C'eſt, que Dieu ſoit loüé par l'homme qu'il a creé, qu'il a rachetté, auquel il a promis le Roiaume celeſte.* Item; *Entendent ici les Iuifs, que leurs ſacrifices ont ceſſé. Et qu'aura donc deſormais l'hõme à offrir? Eſcoute ce qu'il adiouſte; Le cœur humilié, le cœur contrit, eſt vn ſacrifice au Seigneur, &c.* Oui, mais il dit ailleurs; *Noſtre Sauueur eſt le veau, de la chair duquel nous ſommes tous les iours repeus; du ſang duquel nous sõmes tous les iours abbreuuez. Ce banquet ſe celebre tous les iours; tous les iours le Pere reçoit ſon Fils; touſiours Chriſt eſt immolé.* C'eſt beaucoup dit, mais adiouſte encor vn mot; *Immolatur credentibus.* Non certes immolé par le Preſtre; mais, *Immolé,* dit-il, *aux fideles*: Entant que ce ſacrifice eſt touſiours recent, touſiours preſent deuant Dieu, tous les

Hieronym. in Eſai. c. 1.

Idem in Pſalm. 26.

Idem in Pſalm. 49. & 50.

Idē ad Damaſ.

iours appliqué en efficace aux fideles; à ceux qui comprennent leur vie, en sa mort; la propitiation de leurs pechez, en son sang. C'est ce qu'il dit en vn mot ailleurs; *Tous les iours Christ nous est crucifié.* S. Augustin plus distinctement; *Christ est proprement occis pour quelcun, lors qu'il le croit occis pour ses pechez.*

Idem in Psal 97.

Augusti. quæst. Euangel. l. 1.

S. AVGVSTIN excelle par tout; *Ce vrai Dieu & Pontife*, dit-il, *qui non au sang des boucs, mais au sien propre, est vne fois entré pour nous au Sanctuaire, &c. C'est celui, qui en soi seul a accompli tout ce qu'il sçauoit estre necessaire à l'effect de nostre redemption; Lui-mesmes Sacrificateur, & sacrifice; lui-mesmes Dieu, & Temple. Sacrificateur, par lequel nous sommes reconciliez; sacrifice, au moien duquel nous sommes reconciliez: Temple, de dans lequel nous sommes reconciliez; Dieu, auquel nous sommes reconciliez: Seul toutefois Sacrificateur, Sacrifice, & Temple; & tout cela, Dieu selon la forme de Seruiteur.* Item; *Christ par sa mort, qui est le seul vrai sacrifice pour nous offert; a purgé, aboli, esteint tout ce qu'il y auoit de pechez; dont les Principautez & Puissances nous eussent peu meritoirement detenir, pour en prendre supplice: Et par cette remission nous a appellez; nous, dis-ie, predestinez à vne nouuelle vie, nous a appellez, nous a iustifiez, nous a glorifiez, &c. Et comme ainsi soit, qu'en tout sacrifice on considere quatre choses; A qui il est offert; par qui; quoi; & pour qui; Icelui mesme, seul & vrai Mediateur, nous reconciliant à Dieu, par le sacrifice de paix; est demeuré vn auec celui à qui il offroit; a fait en lui seul, ce qui estoit à faire pour ceux pour qui il offroit; lui seul a esté & celui qui offroit, & ce qu'il offroit.* Item; *Où il y a sacrifice, il y a interemptio peccatorum, abolition des pechez, il s'y fait aussi reconciliation auec Dieu; L'autel de ce sacrifice est bien nouueau, la hauteur de la Croix* (faisant allusion, *ab altari, ad altitudinem,*) *lui-mesmes estoit le Sacrifice, & le Sacrificateur; & la Croix lui estoit l'Autel, &c.* Quoi donc? Ne reste-il plus de sacrifices aux

Idem de Fide ad Petrum Diacon. c. 2.

Pre quem
Quo
In quo.

Idem de Trinit. l. 4. c. 1. & 14.

Nos prædestinatos vocauit; vocatos, iustificauit; iustificatos, glorificauit.

Idem aduers. Iud. c. 6. & in Psal. 94. de ver. Domini. serm. 130.

Chreſtiens? *Immole*, dit le Pſalmiſte, *à Dieu, le ſacrifice de loüange : Les ſacrifices anciens ſont changez, Dieu demande maintenant à ſes ſeruiteurs, le ſacrifice de loüange. Nous mettõs vn ſacrifice ſur l'autel, quand nous loüons Dieu: Et ſi tu cerches le Sacrificateur, il eſt ſur les Cieux, intercedant pour toi; qui en terre auſſi eſt mort pour toi. Ai-ie affaire de ſacrifice*, dit-il ailleurs? *Ie retourneraí à moi, i'y trouuerai dequoi immoler; i'y trouuerai le ſacrifice de loüange. L'homme dedié & conſacré au nom de Dieu, mourant au monde, pour viure à Dieu, eſt vn vrai ſacrifice. Toute l'Egliſe, la cité rachettee, la congregation & ſocieté des Saincts, eſt vn ſacrifice vniuerſel qui s'offre à Dieu; qui eſt offert à lui par ce grãd Sacrificateur, qui s'eſt offert lui-meſmes en ſa paſſion pour nous, afin que nous fuſſions le corps d'vn ſi grand Chef, &c. Ains*, dit-il, *il y a deux autels en nous, du corps, & du cœur; & Dieu requiert de nous double ſacrifice; que nous aions & le corps chaſte, & le cœur pur, &c.* Quoi donc? La ſaincte Cene, la celebration de l'Euchariſtie ne lui eſt-elle point ſacrifice? Oui, mais propremẽt en deux manieres: L'vne, entant que c'eſt vne action ſacree, par laquelle les Chreſtiens ſont liez enſemble, ſelon la definition qu'il donne de Sacrifice; *Tout œuure*, dit-il, *qui eſt fait afin qu'en ſaincte ſocieté nous adherions à Dieu, & referé à lui, qui eſt noſtre ſouuerain bien; eſt vn vrai ſacrifice.* L'autre, entant qu'il ſe fait en icelle, vne commemoration de la mort de Chriſt, & vne action de graces ſolennelle, pour les benefices procedans d'icelle. Et pourtant dit-il; *Le ſacrifice de loüange m'honorera, Pſalm. 49. Or où eſt mieux ce ſacrifice, qu'en l'action de graces? Et dequoi pluſtoſt rendons-nous graces, que de la grace qui nous eſt faite par Jeſus Chriſt? Ce que les fideles font au ſacrifice de l'Egliſe*, &c. Item; *Le ſacrifice de loüange me glorifiera. Commẽt? Auãt la venuë de Chriſt, la chair & le ſang de ce ſacrifice eſtoit promiſe, par des victimes de reſſemblance; En la paſſion de Chriſt, ils ont eſté rẽdus par la verité meſmes:*

Idem in Pſal. 94.

Idem de ciuit. Dei. l. 10. c. 4. & 6.

Idem de Temp.

Idem de ciuit. Dei l. 10. c. 6.

Idem contr. aduerſ. Leg. & Prophet. l. 1. c. 18.

Idem aduerſ. Fauſtum l. 20. c. 21.

apres son Ascension, ils sont celebrez par le sacrement de sa memoire. Item; *Le Verbe vnique de Dieu estant fait chair, c'est offert pour nous à Dieu en sacrifice, & odeur de bonne senteur.* Voila le sacrifice reel de l'Eglise: *Auquel*, dit-il, *auec le Pere, & le S. Esprit, toute l'Eglise Vniuerselle ne cesse d'offrir en foi & en charité, le sacrifice du pain & du vin., Car és victimes charnelles estoit la figure de la chair de Christ, qu'il auoit à offrir pour nos pechez: mais en ce sacrifice, l'action de graces, & la commemoration de la chair de Christ, qu'il a offerte pour nos pechez.* Et ailleurs il se fait vne obiection; *Iesus Christ n'a-il pas esté vne fois immolé en soi-mesme? Et toutefois, voici qu'au sacrifice non seulement tous les iours de Paſques, mais tous les iours il est immolé aux peuples:* Notez, *Aux peuples*, & non à Dieu; comme S. Hieroſme ci-deſſus, *Aux fideles.* Il se respond; *Et encor*, dit-il, *ne ment point celui qui estant interrogé, respondra; qu'il est voirement immolé: car si les sacremens n'auoient quelque ressemblance des choses dõt elles sont sacremẽs, ils ne seroient du tout point sacremens, &c. Ainsi*, dit-il, *disons-nous; Nous auons demain Paſques; Ce iourd'hui le Seigneur ressuscita, &c. Et personne ne nous en reprend, encor que beaucoup d'annees se sont passees depuis; parce que la reuolution du temps nous vient à vn iour semblable, &c.* Mais il ne recognoist qu'vne immolation reelle: Car dit-il ailleurs; *Ce que Dauid a offert à Dieu, afin qu'il lui pleust espargner le peuple; estoit vne ombre du futur, par laquelle il estoit signifié, que par vn sacrifice, duquel cela n'estoit que la figure, le salut du peuple estoit spirituellement espargné. Car c'est Iesus Christ, qui a esté liuré pour nos pechez, & est ressuscité pour nostre iuſtification: Dont auſſi nous dit l'Apostre; Pascha nostrum immolatus est Christus, Christ nostre vrai Paſque a esté immolé, &c.* Et c'est ce qu'il dit ailleurs, en vn mot; *Ce que chascun appelle sacrifice, c'est le signe du vrai sacrifice.*

Idem de Fide ad Petr. c. 19.

Idem ep. 23.

Idem de ciuit. Dei. l. 10. c. 5.

OR ILS vſent donc tous de ces mots; *d'Autels,*

& *de Sacrifice* ; de ces verbes, d'*Immoler*, *de Sacrifier* pour les conſiderations ſuſdites ; leſquels couloient doucement entre les Chreſtiens d'alors, qui ſortoient tout fraiſchement d'entre les Iuifs, ou d'entre les Gentils ; deſquels le principal Seruice conſiſtoit en ſacrifices : & neantmoins y adiouſtent touſiours, ſi nous y prenons bien garde, les corrections neceſſaires. Dont nous auons à iuger, s'ils euſſent peu preuoir en quantes façons on en a abuſé, tirant peu à peu le ſacrement, en ſacrifice : puis le mot de *ſacrifice*, de metaphorique, en ſimple ; & de l'Euchariſtique, en propitiatoire ; quelles cautions ils y euſſent apporté.

CHAP. V.

Comment, & par quel progrez, le Sacrement de la ſaincte Cene a paſſé en Sacrifice Propitiatoire.

ON DEMANDE, Comment ceci eſt-il aduenu à l'Egliſe ? Non certes tout d'vn coup. Apres le Soleil couché, il reſte vn Crepuſcule, premier que de venir aux Tenebres. Apres que ces grands Aſtres de l'Egliſe, qui prenoient leur clarté de la vraie Lumiere de l'Euangile, ont eu fait leur cours ; nous voions encor long temps quelques eſtincelles de cette clarté ; bien qu'eſtouffees du brouillas des ſuperſtitions ; bien que forcees de l'vſage contraire. Nous en voions en Beda, grand diſciple de S. Auguſtin, qui dit ; *Chriſt s'eſt offert pour nous, Sacrificateur, & Sacrifice tout enſemble ; & a mangé & conſommé nos pechez ; parce qu'il eſt le Sacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſedec. Et partant les vrais Miniſtres de l'Egliſe mangent les pechez du peuple ; en leur attribuant la remiſſion de leurs pechez en l'Egliſe, en laquelle les pechez ſont remis.* *Bed. in Leui. c. 1.*

S'il euſt eſté de l'opinion de nos Aduerſaires, il deuoit conclurre; *Et pourtant les vrais Preſtres mangent les pechez du peuple; quād ils diſent la Meſſe pour lui, &c.* Item; *Il nous eſt commandé de celebrer touſiours la Paſque:* Nos Aduerſaires diroiēt ici; *De dire touſiours la Meſſe:* mais lui, c'eſt à dire, *Que nous paſſions touſiours du mal au biē, du bien au mieux: Et que nous conſacriōs nos premier-nais à Dieu, nos bonnes œuures, lequel a deffait les demons pour nous.* Item; *Le Pontife entroit en la premiere partie du Tabernacle tous les iours, pour immoler: C'eſt pour nous aduertir, d'offrir tous les iours à Dieu ſacrifices de loüange, d'humilité, d'eſprit contrit, &c.* Conuertiſſant meſmes par ces mots, les ſacrifices propitiatoires de la Loi, en ſacrifices de loüange; ceux qui s'offroient par la main du Sacrificateur, à ceux qui s'offrent par vn chaſcun Chreſtien. Le meſme dit Albinus; le meſme Charles Magne. Et quant au ſacrement de l'Euchariſtie; *Le ſacrement du corps & du ſang du ſeigneur*, dit Charles Magne, *nous a eſté concedé, pour commemoration de ſa paſſion, & de noſtre ſalut.* Et c'eſt enuiron l'an 800.

Idem in Exod.

BERTRAM, ſous Charles le Chauue, enuiron l'an 900. *Noſtre Seigneur a fait cela vne fois en s'offrant, (c'eſt à dire, ſe ſacrifiant pour nous:) Car vne fois il s'eſt offert pour les pechez du peuple; & cette oblation toutefois eſt tous les iours celebree par les fideles; mais en myſtere. Afin que ce que noſtre Seigneur Ieſus a accōpli, s'offrant vne fois, ſoit traitté tous les iours, par la celebration des myſteres, en la memoire de ſa paſſion.* Où eſt à noter, comme il oppoſe à la realité, le myſtere; à l'oblation vne fois faite, la commemoration quotidienne. Item; *Il nous a*, dit-il, *laiſſé vn exemple qui eſt tous les iours preſenté aux fideles, au myſtere de ſon corps & de ſon ſang; Sçauoir, que quiconque veut approcher de lui, ſçache qu'il doit auoir part a ſes paſſions, deſquelles il a l'image és ſaincts myſteres;* Sçauoir la fraction du pain, cōmemoration de ſon corps briſé; l'effuſion du vin, de ſon ſang eſpādu pour nous.

Bertram. de corpore & ſanguine Domini. Hebr. 7.

HAIMO dit; *A parler moralement, les victimes du Seigneur, ſont les loüanges des croians; la penitence des pecheurs; les larmes des ſupplians; deſquels il eſt eſcrit; Le ſacrifice de Dieu, eſt vn eſprit contrit, &c.* Item; *L'oraiſon eſt vn ſpecial ſacrifice de Dieu; l'aumoſne auſſi, &c.* *Haimo in c. 5. Oſe. & in c. 2. Abac. Malach. 1.*

REMIGIVS; *Si nous voulons ſacrifier à Dieu, ne cerchons point dehors, ce que nous auons à lui offrir: En nous eſt l'encenſement de loüange, le ſacrifice de foi; ſeulement que tout ce que nous offrons, ſoit embraſé de charité.* Item; *Nulles hoſties ne profitent ſans foi; car il n'y a lieu de vrai ſacrifice, hors de l'Egliſe, &c.* *Remigius in Pſalm. 55.* *Idem in Pſalm. 95.*

CES PERSONNAGES toutefois, grands en ce temps, appellent le Sacrement de la ſaincte Cene, meſme la Meſſe telle qu'on la celebroit lors, *Sacrifice:* Mais ſans doute, ſelon l'intention de Rabanus, leur contemporain; *Sacrificium*, dit-il, *quaſi ſacrum factum; Sacrifice eſt, comme qui diroit, vn fait, ou œuure ſacré; qui eſt conſacré par vne priere myſtique, en la memoire de la paſſion du Seigneur, &c.* Ce que Paſchaſius appelle autrement; *Paſſion de Chriſt en myſtere, recordation de la paſſion du Seigneur en l'autel, &c.* *Raban. de Inſt. cleric. l. 1. c. 32.* *Paſch. de corp. & ſangui. Domini.*

THEOPHYLACTE enuiron l'an 1000. *Les medicamens qui ont efficace, gueriſſent meſme du premier appareil; ceux qui ſont repetez, en la ſeule reiteration, monſtrent leur foibleſſe: Ainſi eſt-il des ſacrifices Legaux, & du ſacrifice de Chriſt. Mais ici ſourd vne queſtion, Si nous auſſi offrons des victimes ou ſacrifices ſans ſang, ou non ſanglans. A quoi nous reſpondons, qu'oui; mais entant que nous faiſons memoire de la mort du Seigneur: & n'eſt cependant qu'vn ſacrifice, non pluſieurs; parce qu'il a eſté offert vne ſeule fois: Nous offrons donc touſiours lui-meſmes; ains pluſtoſt la memoire de cette oblation là, par laquelle il s'eſt lui-meſmes offert, &c.* Ailleurs il nous donne ces maximes; *Là où il y a remiſſion de pechez, il n'eſt plus beſoin de ſacrifices: Or Chriſt a offert vne hoſtie ſuffiſante à iamais; Nous n'auons plus beſoin d'vn autre ſacrifice,* *Theophyl. in Ioan. c. 8.* *Theoph. ad Heb. c. 10.*

pas d'vn ſecond, &c.

Anſel. in Ep. ad Hebr. c. 10. ANSELME meſmes; *Encor que nous offrions tous les iours, c'eſt la recordation de la mort de Chriſt; & n'y a qu'vn ſacrifice, non pluſieurs; car il a eſté vne fois ſeulement offert, &c.* Item; *Ce que nous faiſons, c'eſt la recordation de ſa mort.* Item; *Noſtre Seigneur a dit; Prenez, mangez; & non pas, Sacrifiez, offrez à Dieu.* Et S. Paul à meſme fin; *Que les Saincts ont eſté parfaits par vne ſeule oblation.* Et ceci vient au deçà des mille ans. Tant il a eſté difficile, apres meſme l'abus introduit, de faire parler aux doctes le langage de la Meſſe! Et de fait, nous verrons ci-apres, qu'elle ne le parle pas elle meſmes.

OR SI GAIGNA-elle vn grand païs, depuis l'an cinq cens iuſques ici; mais par diuers degrez, & par la concurrence de pluſieurs cauſes. Pendant la ferueur du zele Chreſtien, la ſaincte Cene ſe celebroit tous les Dimanches; meſmes en quelques Egliſes, tous les iours; & grand peuple y communiquoit ordinairement: dont nous auons veu ci-deuant, qu'és Egliſes populeuſes il ſe diſtribuoit & pluſieurs grãds Pains, & pluſieurs grandes Coupes. Ce zele ſe va attiediſſant auec le temps; dont nous voions que S. Ambroiſe & S. Chryſoſtome ſe tourmentent; *Qu'ils ſont à attendre à la ſaincte Table; Que perſonne ne vient, &c.* Comme ces exhortations ne profitent point, diuers Canons ſont faits pour obliger le peuple; meſmes des loix Ciuiles, *Que tous les fideles communiquent, & attendent la Meſſe, ſans autre ſemonce; Qu'ils communiquent au moins les Dimanches, &c.* Ou que ſa cõtumace en fuſt cauſe; ou la nonchalance des Paſteurs; ou tous les deux; ces Canons gaignent peu: En fin, la loi eſt faite; *Que les Laics qui ne communiquent au moins à Noël, Paſque, & Pentecoſte, ſoient tenus pour infideles;* repetee depuis au Capitulaire de Charles Magne. Par ainſi, la Table, de la Cene demeuroit, pour la plus

Carol. Mag. l. 1. c. 138. 182. 167.

L. 2. c. 45.

Add. 3. 38.

part, ſolitaire; au moins, pour le regard des Laics. Les perſonnes Eccleſiaſtiques continuerent quelque temps de communiquer; & par-ainſi demeuroit encor quelque forme de Communion, ou Euchariſtie. Mais toſt apres, la desbauche s'y met, comme aux autres: dont nous voions que l'Egliſe eſt contrainte de faire des Canons; *Qu'au moins trois ou quatre communiquerοient touſiours auec les Preſtres:* Dequoi les veſtiges ſont encor en l'Abbaïe de Clugni, où le Diacre & Sous-diacre communiquent encor auiourd'hui auec le Preſtre. Et depuis, ces trois ſont reduits à vn; cet vn, à celui qui ſonnoit la cloche, qu'ils appellent Campanaire: Si auant, que Charles Magne eſt contraint de faire vne loi, par laquelle le Preſtre apres auoir conſacré, eſt obligé de communiquer; parce que lui-meſmes bien ſouuent s'en abſtenoit: & y a pluſieurs Canons anciens ſur ce ſubiect. Ainſi la Communion ſe pert par ces degrez; cette Communion, dis-ie, en laquelle les Chreſtiens eſtoient admoneſtez d'vne vraie charité; en ce qu'ils eſtoient pluſieurs grains, faiſans vn meſme pain; pluſieurs membres d'vn meſme corps, viuans d'vn meſme chef, Ieſus Chriſt noſtre Seigneur. Et à la proportion, s'y diminuent les ſacremens du pain & du vin; le pain de pluſieurs, à vn; d'vn grand, à vn petit, dont on pouuoit faire trois parts: & en fin, à ce que nous voions, iuſques à la grandeur, dit Durand, d'vn denier. Et le vin conſequemment à l'aduenant; des grands vaiſſeaux, aux burettes qui ſeruent à la Meſſe; de pluſieurs coupes, à vne; d'vne grande, à vne petite. Et eſt neantmoins à noter, que cet abus eſt demeuré à l'Egliſe Romaine ſeule; toutes les autres, Abyſſines, Armeniennes, Syriennes, Grecques, Moſcouites, &c. aians retenu, & retenans encor la Communion. Or eſtoient ces peuples, qui ne communiquoient plus à la ſaincte Cene, pour negliger le

Campanarium.

L. 5. c. 93. & l. 6. c. 118.

Add. 2. c. 7.

Seruice ; & particulierement, pour n'apporter plus d'Offrandes ; leſquelles conſiſtoient, ſelon les Canons, en pain & vin, dont ſe prenoit la Communion ; laquelle par ce moien ceſſoit. Et de fait, nous voions que cette loi eſt ſouuent reiteree par Charles Magne ; *Que le peuple ſoit admoneſté de communiquer, & apporter tous les Dimanches ſes offrandes.* Parce que l'vn ceſſoit par l'autre, & eſtoit auſſi l'vn demandé plus honneſtement, ſous pretexte de l'autre. Pour donc les entretenir & en deuotion, & en liberalité ; on leur fait entendre, Que la Meſſe ne leur ſeruoit pas ſeulement, entant qu'ils y communiquoient au Sacrement : mais que la principale partie leur en reſtoit encor, ſçauoir le Sacrifice, au merite duquel ils auoient part ; entant ſeulement qu'ils y aſſiſtoient ; pourueu qu'ils y apportaſſent de leur part leurs ſacrifices, c'eſt à dire, leurs offrandes. On continuoit auſſi pour les contenter, à leur offrir le Pain benit, qu'ils appelloient ἀντίδωρον, comme qui diroit, *vn preſent pour vn autre* ; lequel ils diſtribuoient, conſacré par vne priere ; au lieu qu'il leur auoit eſté baillé pour pain commun. Es loix de Charles Magne il eſt enioint, *De faire bien entendre au peuple, en quantes façons la Meſſe lui eſt vtile, tant pour lui, que pour les ſiens morts & viuants* ; ce qu'ils appellent, *Vim Miſſæ, i. la force de la Meſſe :* & tout enſemble, de lui faire entendre l'efficace du *Memento*, *Auquel*, dit-il, *il eſt prié pour les ames, tant de ceux qui offrent, que des leurs :* aſçauoir, parce qu'autrement, la Meſſe s'en alloit deſerte. Où eſt auſſi à noter, qu'au Canon il ne ſe diſoit pas lors ; *Pour leſquels nous t'offrons*, mais, *Qui t'offrent* : les Preſtres aians tiré depuis à eux cette prerogatiue d'offrir, priuatiuement à tous autres ; au lieu que c'eſtoit proprement le peuple qui offroit. De là en auant auſſi en l'Egliſe Latine, l'office du Preſtre fut reduit à auoir ſon Meſſel bien correct, pour chanter la Meſſe. Et fut appellé le pain du

Carol. l. 1. 5. 94. & 152.

Sacrement, pain à chanter; & l'exercice du Chreſtien reſtraint à ouïr ſeulement la Meſſe; ou bien, comme ils parlent en Italie, à la voir. Choſes inouïes en l'Egliſe Primitiue; meſmes lõg temps apres Gregoire I. encor que bonne partie de l'abus lui peut eſtre attribué; entant qu'il eſtablit le nouueau Seruice, compilé par vn nommé Scholaſticus, qui appliqua le Seruice ancien, au nouuel vſage; les Oraiſons anciennes, à l'abus, & à la corruption du temps.

OR A FORTIFIER ce pretendu Sacrifice, pluſieurs choſes concurrent. Le mot de *Sacrifice*, vſité en l'Egliſe, à l'imitation de l'Ancienne Loi; pour ſignifier les preſens qui s'offroient à Dieu par le peuple, comme il a eſté prouué ci-deuant; car ces Offrandes s'appelloient communément Oblations & Sacrifices: Dont fait foi cette ordonnance du Pape Gelaſe; *Que les ſacrifices qui ſeront offerts par le peuple à la Meſſe, ſeront diſtribuez en quatre parties; ſçauoir, pour l'Eueſque, pour le Clergé, pour les pauures, & pour l'entretenement du Temple.* Charles Magne les appelle Oblations. Et eſtoient ces preſens, à la façon Iudaïque, conſacrez par vne, ou pluſieurs Oraiſons, qui ſe liſent encor en pluſieurs Liturgies, & en la Meſſe Romaine meſmes: leſquelles, comme nous auons veu, ſont deſtournees par vn pernicieux paralogiſme; ſçauoir du ſacrifice de ces dons qui ſe preſentoient à Dieu, à l'hoſtie du pain que le Preſtre conſacre; *ab oblatis, inquam, ad Oblatam*: & par conſequent, d'vn ſacrifice de fruicts, fait à Dieu par le peuple, au ſacrifice du Fils de Dieu noſtre Seigneur, que le Preſtre preſume de lui immoler ſur cet autel. Ne faut que les oraiſons de la Meſſe, pour prouuer cela: *Nous te prions*, dit le Canon, *que tu aies pour aggreables, & benies ces dons, ces preſens, ces ſaincts ſacrifices.* Item; *Nous te recommandons ceux qui t'offrent*, ou (cõme il ſe dit auiourd'hui,) *pour qui nous t'offrons ce ſacrifice de louange.*

Item ; *Sur leſquels tu daignes regarder d'vn viſage ſerain & propice, & les auoir aggreables, comme tu daignois auoir les preſens de ton iuſte enfant Abel, &c.* Item ; *Commande qu'ils ſoient portez en ton ſainct autel, par les mains de ton Ange.* Car toutes ces Oraiſons, en leur cõſcience, peuuent-elles auoir eſté conceuës par vn Chreſtien, pour le ſacrifice que pretend faire le Preſtre, de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt ? Où nous auons touſiours ſacrifices en plurier; où il n'eſt qualifié que ſacrifice de loüange ; où Dieu ſeroit prié de daigner regarder de bon œil, ſon Fils biẽ-aimé; vn auec lui, celui auquel il a pris ſon bon plaiſir ? De le daigner aggreer, comme les preſens du iuſte Abel ; lui, en qui ſeul tous les Peres ont eſté aggreables ; ſans la iuſtice duquel les iuſtices d'Abel ſeroiẽt ſouilleure? De commander que par les mains d'vn Ange, il ſoit porté ſur ſon autel; le ſacrifice eternel, la victime eternelle; qui trouueroit, dit Iob, impureté aux Anges. Et de fait, cela apparoiſt clairement en la Liturgie qu'ils attribuent à Clement, où il y a vne priere expreſſe, *pro dono oblato; pour le don offert:* mais en ces termes; *Qu'il plaiſe au bon Dieu le receuoir en ſon autel, par l'interceſſion de ſon Chriſt, en odeur de bonne ſenteur, &c.* Es autres Liturgies Grecques auſſi, dont nous auons ci deſſus examiné le merite, où il y a prieres expreſſes ὑπὲρ τῶν προκειμένων, ἢ προσκομιζόντων δώρων, *pour les dons preſentez & apportez* ; conformes à celles que deſſus, où ils ſont appellez, *Sacrifice ſpirituel de loüange, ſans ſang, &c.*

Liturg. Clem.

LE NOM de Sacrifice, deſia inſinué en l'Egliſe Chreſtienne, qui l'auoit receu des Iuifs ; n'aida pas peu à le faire paſſer d'action de graces, en propitiatoire ; de memorial, en reel ; en l'ignorance qui regnoit apres la barbarie, és ſiecles d'alors ; en celle qui eſt ordinaire entre le peuple; & laquelle au lieu d'eſtre eſclairee par la lumiere des Eueſques, en eſtoit au contraire obſcurcie : Eſtant tout recognu deuant

tous ceux qui cognoiſſent l'hiſtoire; que les Eueſques d'alors, outre l'ignorance publique & ordinaire, eſtoient totalement addonnez aux choſes ſeculieres; dont les loix de Charles Magne nommément nous font foi; *Q'ils s'abſtiennent des affaires ſeculieres, de la Cour, de la guerre, de la venerie, de la fauconnerie, des ieux, &c.* Adioûſtez-y auſſi, la corruptiõ des langues, qui ſuit en meſme temps, par le meſlinge des peuples; leſquelles de vulgaires, deuinrẽt barbares; de familieres, nõ entenduës: Grand' aide à Sathã, pour eſpandre ſon yuroie: Autrement, qui n'euſt reietté cette realité de Sacrifice; quãd à chaſque bout de champ on oioit au Seruice, *Surſum corda*, Ἄνω τὰς καρδίας, *Eſleuez le cœur en haut*: quand on n'y parloit que d'vn Autel, d'vn Sacrifice celeſte; quand entrãt en la celebration d'icelui, on diſoit au peuple; *Annoncez la mort du Fils de l'homme, & confeſſez ſa reſurrection, iuſques à ce qu'il vienne?*

MAIS DEVX doctrines principalement, qui concurrent és meſmes ſiecles, & qui prirent leur progrez, & leur accroiſſement en meſme temps, & par meſmes degrez; eſleuerent ce pretendu Sacrifice. L'vne, la Tranſſubſtantiation: car lors qu'il fut enſeigné aux peuples, que le pain & le vin eſtoient du tout changez; que c'eſtoient reellement le corps & le ſang du Seigneur; quel honneur à ce ſacrifice? Qui doutera qu'il ne puiſſe eſtre propitiatoire, pour les pechez de tous les viuans; ſi cette hoſtie, qui s'immole en la Meſſe, eſt celle meſme, en chair & en ſang, qui fut miſe en la Croix, pour les pechez du monde? L'autre, celle du Purgatoire: car ſi nous auons, diſoient-ils, & les noſtres à paſſer au partir d'ici, par les flammes d'vn Purgatoire; s'il faut que nos pechez ſoient purgez là; pouruoions d'vn remede, allons donc à cette Meſſe, qui en ſauue; fondons-en pour nos peres & meres; laiſſons fonds, & mandement pour en dire apres nous. Et là appartiennent les

La Tranſſubſtantiation & le Purgatoire concurrent à eſtablir le Sacrifice.

loix ſuſmentionnees ſous Charles Magne; & touſiours de mal en pis.

L'IGNORANCE donc du ſiecle; l'indeuotion du peuple; l'auarice des Preſtres; la nonchalance des Eueſques; la barbarie des langues, crea, fomenta, & entretint cet abus en l'Egliſe: lequel aiant pris vne fois ſa racine & ſa force, ne pouuoit eſtre combattu, que par l'Eſprit de Dieu; quoi que pluſieurs bons eſprits s'en apperceuſſent biẽ. Arnaud de Ville-neuue, l'vn des grands hommes d'alors, tenoit en ſes poſitiõs; *Que le ſacrifice de la Meſſe eſtoit vn abus manifeſte, vn deſuoiement de la doctrine de Chriſt*: Les Vaudois, & les Albigeois en France; *Que les Meſſes, ſoit pour les viuans, ſoit pour les morts, eſtoient directement contre l'Inſtitution du Seigneur*. Et ces oppoſitions & interpellations ſe rencontrent au fort de l'abus; telle que toute la Chreſtienté en fut eſmeuë: Et non ſans fruict; car leur diſſipation en toutes les nations de l'Egliſe Occidentale, eſtoit vne ſemence que Dieu y iettoit; pour y faire renaiſtre ſa Verité en ſon temps. Mais que dirons-nous, ſi leurs plus grands Docteurs, emportez neantmoins, comme il eſt à preſumer, de la vague, contrediſent meſmes à leur doctrine?

Enuiron l'an 1200.

PIERRE LOMBARD, dit le Maiſtre des Sentences, traitte cette queſtion, enuiron l'an 1150. *On demande*, dit-il, *ſi ce que fait le Preſtre, eſt proprement dit Sacrifice & Immolation; & ſi Chriſt eſt immolé tous les iours; ou s'il l'a ſeulement eſté vne fois? A cela ſe peut reſpondre briefuement; Que ce qui eſt offert & conſacré par le Preſtre, eſt appellé Sacrifice & Oblation; parce que c'eſt la memoire & repreſentation du vrai ſacrifice, & de la ſaincte immolation faite en l'autel de la Croix.* Ce qu'il proue par pluſieurs paſſages de S. Auguſtin, & de S. Ambroiſe, &c. Notez ici, comme il ſe fuſt accordé auec le Concile de Trente, qui prononce; *Si quelcun dit, que le vrai & propre corps de Chriſt n'eſt pas offert en la*

Diſt. 12. l. 4. de Cõſec. D. 2. Can.

en la Messe ; qu'il soit anatheme.

LES SCHOLASTIQVES qui vinrent apres lui, ont osé desrober à la Croix de Christ, pour en donner l'efficace à la Messe, iusques à dire quelquefois; *Que le corps de nostre Seigneur auoit esté offert pour le peché originel ; mais qu'il est offert continuellement en l'Autel, pour les pechez actuels.* Blaspheme execrable ! par lequel la Croix de Christ est aneantie ; par lequel il lui est moins attribué, qu'à la Table de leur Autel. Directement aussi contre l'Escriture expresse, qui dit, comparant la cheute d'Adam, au benefice de Christ; *Que la coulpe a esté d'vne seule offense à condamnation, mais que le don est de plusieurs offenses à iustification.* Item; apres auoir parlé de toutes sortes de pecheurs: *Et tels*, dit S. Paul, *estiez-vous ; mais vous auez esté lauez ; mais vous auez esté sanctifiez ; mais vous auez esté iustifiez par le nom de Iesus Christ, &c.* Et en somme; *Que le Fils de Dieu est apparu, pour destruire les œuures du Diable, &c.* Mais si est-ce que Thomas, leur Coryphee, reuient ailleurs à soi ; *Christ*, dit-il, *a esté blessé pour nos iniquitez, Esa. 53. Et non souuent, mais vne seule fois, 1. Pierre, 3. Christ vne seule fois est mort pour nos pechez ; Et son vnique oblation suffit pour espuiser les pechez de tout le genre humain.* Et quant au Sacrement; *Il est representatif*, dit-il, *de la passion du Seigneur. Car S. Augustin dit ; Toutes les fois que nous celebrons la Pasque, Christ est-il occis autant de fois ? Ains c'est l'annuelle souuenance, qui represente ce qui a esté fait autrefois, & qui engendre en nous de tels mouuemens, que si nous le voions pendant en la Croix.* Et ailleurs ; *Il a fallu qu'en tout temps il y eust entre les hommes, quelque representatif de la passion du Seigneur. Au Vieil Testament, ce principal sacrement estoit l'Agneau Paschal: Dont dit l'Apostre; Christ nostre Pasque a esté immolé. A icelui donc a succedé au Nouueau Testament, l'Eucharistie ; qui est vn rememoratif de la passion passee, comme l'autre estoit pre-*

Rom. 5.

1. Ioan. 3. 8.

Thom. in Ep. ad Hebr. 6.

Idē in Summa, part. 3. q. 83.

Idem part. 3. q. 73. art. 6.

figuratif de la future, &c.

Petr. Alphonſ. l. 2. epiſt. PETRVS ALPHONSVS en ce meſme temps, ne recognoiſt l'Euchariſtie, ni meſme la Meſſe, que pour ſacrifice de loüange: Et c'eſtoit lors des diſputes des Albigeois, & de Petrus Brutis, qui fut bruſlé vif à Thouloufe, où il enſeignoit publiquemẽt, qu'elle n'eſtoit point propitiatoire. *Tous ces ſacrifices*, dit-il, *qui ſe faiſoient ſous la Loi, n'eſtoient que ſignes de ce grand ſacrifice, qui deuoit deſtruire le peché. Mais depuis que Chriſt eſt venu; nous n'vſons maintenant que du ſacrifice du pain & du vin, qu'il nous a ordonné, lequel eſt ſemblable à celui que Moyſe appelloit* תודה *ſacrifice de loüange, en la Loi, &c. Car par icelui nous loüons Dieu du benefice qu'il nous a fait, nous ſauuant par ſon Fils vnique, &c.*

Idem in Dialog. tit. 12.

ALEXANDRE HALES tient pluſieurs propoſitions qui ne peuuent compatir auec la Meſſe. *Ieſus Chriſt*, dit-il, *a offert double ſacrifice, ſpirituel & corporel: Le ſpirituel, ſçauoir eſt, vn ſacrifice de deuotion & d'amour enuers le genre humain; qu'il a offert en eſprit: le corporel, le ſacrifice de la mort, qu'il a ſouſtenuë en la Croix, qui eſt repreſentee au ſacrement.* Notez (Repreſentee:) *Le ſpirituel, prefiguré en l'encenſement & parfum qui ſe faiſoit en l'autel interieur; le corporel, qu'il a offert en chair, en deux manieres; ſçauoir ſenſiblement, en la Croix; & inſenſiblement, en l'Autel.* (Notez derechef, Inſenſiblement.) *Cettui-là figuré par les ſacrifices des animaux; cettui-ci par le ſacrifice des choſes inſenſibles, comme fruicts, pain & vin; l'vn & l'autre ſur l'Autel exterieur.* L'vn donc, dirons-nous apres lui, propitiatoire; car tels eſtoient ceux des animaux, en l'effuſion de leur ſang, pour le peché; figuratif de celui de Ieſus Chriſt: L'autre Euchariſtiq ſeulement; car tels eſtoient proprement ceux des fruicts, & choſes ſemblables. Item; *Les ſacrifices de la Loi ont eſté ſignes & du vrai ſacrifice de Chriſt, & des ſacrifices ſpirituels que nous aurions à rendre à Dieu: Cettui-là, pour*

l'expiation de tout peché, tant originel, qu'actuel; ceux-ci, qui se rapportent à la mortification de nostre chair, entant que nous pourmenons Iesus Christ en nos corps, afin que sa vie soit manifestee en nous. Circumferimus.

LYRANVS plus clairement; *Ce qui nettoie le peché, il faut qu'il soit celeste & spirituel: & ce qui est tel, a efficace perpetuelle; & par consequent ne se doit, ni peut reiterer. Ce que nous disons de l'Oblation de Christ, à cause de la Deité conionte; que faite vne fois, elle ne se reitere point, & suffit à effacer tous pechez commis & à commettre. Vous direz; Et voila neantmoins, que le sacrement de l'Autel est tous les iours offert en l'Eglise, &c. Mais il faut respondre, que ce n'est pas Reiteration de sacrifice; mais vne Commemoration ordinaire de l'vnique sacrifice, offert en la Croix; Dont il est dit en S. Matth. 26. Faites ceci en memoire de moi, &c.* Lyran. in Ep. ad Hebr. c. 10.

OR BEAVCOVP de telles gens, enflammez d'vn vrai zele, eussent arresté le cours du mal: mais l'infirmité les retenoit; la tyrannie les estonnoit; la foule les emportoit. Car au contraire, de cet erreur vne fois receu entre la multitude, suiuent ces corollaires; *Que c'est toute autre chose, d'assister à la Messe, que de participer à la saincte Cene; Que la Messe, ex opere operato, par œuure œuuree; c'est à dire, entant seulemẽt qu'on y assiste; sans y rien receuoir, sans mesmes y apporter aucun bon mouuement; applique à l'assistant tous les merites de Christ.* Gabr. Biel. lect. 26.

Qui n'eust mieux aimé la Messe, que la saincte Cene, qui requiert vn serieux examen de conscience; qui presente la vie, mais à qui la prend indignement, represente l'horreur de l'Enfer? Item; *Que la Messe a vne efficace tres-speciale, tres-grande, & moienne. Tres-speciale, pour le regard du Prestre; entant que par icelle il merite la vie eternelle. Tres-generale, pour le regard de l'Eglise, & de tous ses membres, sans exception: Puis speciale, pour le regard de celui, ou de ceux qui la font dire, &c.* Du Sacrement de la saincte Cene, Institution du

Fils de Dieu, de tous les Sacremens enſemble; ains de la mort meſmes de Ieſus Chriſt, qui d'eux en a iamais ſi magnifiquement eſcrit? Mais, puis qu'elle a tant d'efficace, que ſert-il donc de la repeter tant; de la multiplier en tant de ſortes? veu que la repetition, diſent-ils, en vne medecine, eſt marque de foibleſſe. Cette queſtion n'eſt point encor bien vuidee entre eux, qui ont craint d'en faire ceſſer le trafiq. Ils n'oſent dire, que ce ſoit faute de ſuffiſance au ſacrifice: Ils ne veulent pas dire, que l'efficace en ſoit autant eſtenduë que la ſuffiſance. Aucuns dient, qu'il n'y a que Ieſus Chriſt qui ſçache combien il en faut à chaſcun: Autres, qu'il diſpenſe la vertu de la Meſſe, ſelon la determination & applicatiõ du Preſtre ſacrifiant. Gabriel Biel ſe met en colere là deſſus; *Ie vous prie*, dit-il, *ceux qui flottent ainſi, & qui ne baillent pas ſeulement, mais vendent choſes incertaines en l'Egliſe, & en choſe ſi ſerieuſe; les pouuons-nous autrement appeller que tres-pernicieux impoſteurs?*

Gabr. Biel. lect. 26.

Doctrine de la Meſſe contradictoire.

OR COMME toutes Veritez s'accordent l'vne auec l'autre; auſſi voions-nous en cette doctrine, la marque du Menſonge, qui ſe deſtruit ſoi-meſmes. Tãtoſt ils dient, que Chriſt a offert ſon corps à Dieu, en la Cene, pour les Apoſtres; & qu'en la Meſſe s'appliquent les promeſſes du Nouueau Teſtament; meſmes celle de la Remiſſion des pechez: & de là s'enſuit qu'elle eſt propitiatoire; voire *ex opere operato*. Tantoſt ils dient, que ce ſacrifice n'opere pas ſuffiſamment, & immediatement, & n'eſt pas proprement inſtrument ordonné de Dieu pour iuſtifier, comme le Bapteſme, & l'Abſolution: mais qu'il eſt ſeulement pour impetrer le don de Penitence, par lequel le pecheur vueille approcher du Sacrement, & eſtre iuſtifié par lui. Item; tantoſt que la Meſſe porte auec ſoi la Remiſſion des pechez, entant que Chriſt a ſacrifié ſon corps & ſon ſang, en remiſſion des pechez de ſes

Bellarm. l. 2. de. Miſſa. c. 4. Idem l. 2. c. 2.

Apoſtres, à l'heure meſmes qu'il celebra la Cene auec eux, & leur a commandé de le continuer ; & partant elle eſt propitiatoire: Voire, dit Caietã, & meritoire, & ſatisfactoire infiniment. Tantoſt ils concluent qu'à la bien prendre, elle ne l'eſt pas ; mais impetratoire ſeulement: Car, dient-ils, Chriſt homme mortel, pouuoit meriter & ſatisfaire ; c'eſt pourquoi ſon ſacrifice eſt vraiement propitiatoire, entant que meritoire & ſatisfactoire; Chriſt immortel, ne peut plus ni meriter, ni ſatisfaire : Le ſacrifice donc d'icelui ne peut plus eſtre meritoire ni ſatisfactoire; mais eſt appellé ainſi, entant qu'il nous impetre remiſſion, ſoit de peine, ou de coulpe, ou la grace de bien faire & de meriter, &c. Diſons là deſſus ; Si celui de Chriſt en la Cene, fut propitiatoire, le voſtre impetratoire ſeulement ; voſtre ſacrifice donc n'eſt pas celui de Chriſt: Si c'eſt celui de Chriſt, vous blaſphemez dõc ouuertement ; car il n'auroit pas eſté propitiatoire. Adiouſtons encor; Nous auons à ce conte, moins affaire de voſtre Meſſe ; car celui ſera-il forclos d'impetrer immortel, qui a peu mortel meriter & ſatisfaire par le ſacrifice de ſoi-meſmes ? Et cette contrarieté derechef, eſt ſuiuie d'vne autre; Que le ſacrifice de la Croix par conſequent, eſt plus excellent que celui de la Meſſe ; comme dit Vega, & Belarmin meſmes ; *Que le ſacrifice de la Meſſe non eſt perfectum, neque abſolutum, neque redemptionis per ſe conſummatiuum, &c.* Et comment donc ſera-il, comme ils veulent, *idem ſubiecto & numero* ? Et que deuiendra ce qu'ils dient ailleurs, qu'il eſt *verè propitiatorium pro peccatis*: & quelques Scholaſtiques; Que celui de la Croix ne laue que le peché originel ; celui de l'Autel les actuels? Item; Si la Meſſe, comme dit Caietan, eſt de valeur infinie, parce que c'eſt la vertu de Ieſus Chriſt en ſoi-meſmes ; & par conſequent, ſon effect infini, comme de la paſſion de Chriſt; Que deuiendra donc

Idem l. 2. de Miſſa. c. 3. & 4.

Vega theſ. 8. & 124. de Miſſa. Belarm. l. 1. de Miſſa. c. 6.

Caietan. tract. 2. de Celebr. Miſſar. c. 2. q. 1.

Belarm. l. 2. de Missa c. 4. Belarmin, qui dit, que la valeur du sacrifice de la Messe est finie? *Qu'autrement*, dit-il, *tant de Messes seroient inutiles, mesmes pour vn mesme effect, &c.* On leur dit, Quoi donc? Iesus Christ, selon nous, est-il pas reellement immolé en l'vn & en l'autre? & ce que son corps a esté glorifié, auroit-il rabbatu du prix de ce sacrifice? Ici plus empeschez que deuant. Tantost Belarmin dit; Si en la Messe il n'y a vne vraie & reelle occision de Christ, il n'y a point vn vrai & reel sacrifice: car vn vrai sacrifice, qui gist en immolation, la veut reelle. Tantost, quand ce sacrifice se fait sous especes inanimees, comme de pain & de vin, l'occision n'en est pas requise; mais la manducation seulement, &c. Et de ces contraires opinions naissent aussi corollaires cõtraires. Des vns, comme dit Vega, que Christ en l'Autel meurt mystiquement, & en figure; & est offert en icelui, viuant: Des autres, que Christ est aussi vraiement immolé & occis, au sacrement de l'Eucharistie; comme vraiement il est existant au sacrement; & est offert en icelui, ou mort, ou comme mort. Item, tantost ils dient, que le sacrifice est vraiement & reellement offert, quand le pain & le vin sont consacrez par les paroles, & non plustost: Tantost, qu'il est offert reellemẽt lors que le pain & le vin sont posez sur l'Autel; & auant les mots de Consecration. Si le premier; l'oblation des especes & l'oblation de la chose se fait en diuers temps, & n'ont point de relation. Si le second; que s'ensuit-il, sinon qu'ils ne sacrifient donc que du pain & du vin? car que sont-ils autre chose, selon eux, auant la Consecration? Or de cette contradiction suit vne autre; Des vns, qui dient que le sacrifice est proprement accompli par l'oblation; des autres, par la manducation d'icelui par le Prestre. Et Vega & Belarmin en sont en controuerse. Brief, s'ils sont en differãt *de opere operantis*; ils ne sont pas mieux d'accord *de opere operato*; par quel moien le

Idem l. 2. c. 24. & 27.

Vega thes. 12. l. 8. de Missa.

Gulielm. Alanus de sacrif. Miss. l. 2. c. 9.

Vega thes. 107. Turrian. tract. 2. c. 22. Belarm. lib. 1. de Miss. c. 27.

benefice de cette operation eſt appliqué aux aſſiſtãs: Quand l'opinion commune veut, ſelon Biel, que la ſeule aſſiſtance à la Cõſecration & Oblation, en rende capable, ſans que la vie ſpirituelle y ſoit requiſe. Et a le Concile de Trente ſemblé tenir de ce coſté. Le Cardinal Caietan au contraire, qui auoit voulu, à Ausbourg, faire retracter à Luther cette propoſition, Que la foi eſtoit neceſſaire pour la perception du ſacrement, en reuient là; Que c'eſt vn commun erreur, que ce ſacrifice, *ex opere operato*, ait vn certain merite, ou applique quelque ſatisfaction à cettui-ci, ou à cettui-là, &c. Doctrines auſſi nouuelles, que ſõt les mots; que nul de ceux qui ont eſcrit douze, voire treize cẽts ans apres noſtre Seigneur, n'ouit iamais. Et ainſi ne s'accordẽt aucunement entr'eux ces gens qui veulent qu'on les croie biẽ d'accord, ni en la matiere, ni en la forme de ce pretẽdu ſacrifice; ni en l'effet, ni en la fin; ni en la ſubſtãce, ni és circonſtances. Or combien euſt-il eſté plus à propos, de ſe tenir à l'Inſtitutiõ de Chriſt, au ſeul ſacrifice propitiatoire, accompli en la Croix; à l'annonciation & commemoration qui s'en fait, ſelon l'inſtitution du Seigneur, en la ſaincte Cene?

Biel lect. 81.

Anno 1518.

Caiet. in quodlibet. de uſu ſpirit. q. 3.

AVSSI EST-IL certain, que comme par la grace de Dieu, la Lumiere vint à renaiſtre en l'Egliſe, nonobſtant la rigueur des feux qui lui fut oppoſee en toutes nations; les Docteurs de la Papauté eurent honte de cette doctrine. Dont nous voions que Sidonius, Faber, Zwifaltenſis, & autres, qui eſcriuoient du temps de Luther; ſe contentent de l'appeller Sacrifice de cõmemoration: biẽ que ſous ces mots, ils en eſtendent l'efficace ſi auant qu'ils peuuent. Mais voici le Concile de Trente conuoqué; non pour reformer l'Egliſe Romaine, comme les Princes Chreſtiens auoient eſperé; mais pour authoriſer tout ce qu'il y a de plus difforme en icelle; qui y pouruoit. *Si quelcun tient*, dit-il, *que la Meſſe ne ſoit pas vn vrai &*

Propre ſacrifice: ains vn ſacrifice repreſentatif, & de loüange, & non propitiatoire pour les viuans & pour les morts; pour pechez, peines, ſatisfactions, & toutes autres neceſſitez; qu'il ſoit anatheme. Anathematiſant par là, en peu de mots, toute l'Eſcriture, toute l'Ancienne Egliſe. Et le Pape Pie IIII. ſous lequel il fut tenu; inſera au ſerment qu'ont à faire les Eueſques, cet article exprez; *Ie croi qu'en la Meſſe eſt offert à Dieu vn vrai, propre, & propitiatoire ſacrifice, pour les viuans, & pour les morts, &c.*

Onuph. in vita Pii 4.

MAIS QVOI? Y a-il donc tant d'abominations en ce ſacrifice de la Meſſe? Sans les exaggerer, recapitulons-en les principaux erreurs. Le premier; Ce ſacrifice pretendu n'a aucune inſtitution en la Parole de Dieu; l'a, au contraire, directement pour aduerſaire. Quelle audace à l'homme, d'auoir oſé inuenter de ſon cerueau, vn ſacrifice, par lequel Dieu puiſſe eſtre appaiſé à nous? Et qu'eſt-ce donc, qu'vne ἐθελοθρησκεια, vn ſeruice controuué ſelon noſtre ſens, condamné par conſequent de Dieu, qui nous a dit; *En vain vous me ſeruez ſelon les Traditions des hommes, &c.* Pour le ſecond; Ce ſacrifice eſt vne deprauation manifeſte de la ſaincte Cene, & de ſon vſage; par laquelle de ſacrement ordonné de Dieu, pour nous aſſeurer de ſa bonne grace en Ieſus Chriſt; elle eſt deſtournee en vn ſacrifice, par lequel nous pretendons la meriter; voire la meriter, tant celui qui l'offre, que ceux qui y aſſiſtent; meſmes par leur ſeule aſſiſtance, ſans autre bon mouuement. Qu'eſt-ce donc, ſinon abolir la ſaincte Cene du Seigneur, ſous ombre de la faire? Et qui ſe ſouciera plus d'y participer auec vn examen de ſa conſcience; ſi par la ſeule ouïe de la Meſſe, il eſt aſſeuré de la vie eternelle? Et puis, quelle outrecuidance, d'auoir ainſi oſé transformer le Teſtament du Fils de Dieu, fait en ſa ſaincte Cene: Choſe non tolerable aux Teſtamens des moindres hommes? Pour

le troiſieme ; La Meſſe a derogé à l'vnique ſacrifice du Fils de Dieu, fait en la Croix ; non ſeulement iuſques à ſe mettre en ſa place, mais iuſques à eſleuer & eſtendre bien plus loin ſon efficace. Il eſt dit, *Il n'y a qu'vne oblation* ; le Fils de Dieu liuré pour les pechez du monde: La Meſſe veut eſtre encor cette oblation, & reïterable à toutes heures. *Là où il y a remiſſion*, dit l'Apoſtre, *il n'y a plus d'oblation:* Que s'enſuit-il donc, puis qu'il y a continuation ordinaire de ces oblations, ſinon qu'il n'y a point eu de remiſſion ? Que le ſacrifice donc de Chriſt a eſté ou inutile, ou imparfait ? Et qui doute que l'Apoſtre n'appellaſt cela, Euacuer & aneantir la Croix de Chriſt ? Et qu'euſt-ce donc eſté, s'il euſt oui ces blaſphemes ; Que le ſacrifice de la Croix n'a expié que le peché originel, mais la Meſſe les actuels ? &c. Et par conſequent, y aſſiſter, qu'eſt-ce, ſinon declarer le ſacrifice de Chriſt, inſuffiſant, renoncer à ſon efficace, & à ſon benefice tout enſemble ? Pour le quatrieme ; La Meſſe oſte, entant qu'elle peut, l'vnique Sacrificature de Ieſus Chriſt, incommunicable à tout autre. Car puis que le Sacrificateur deuoit eſtre eternel, l'oblation infinie; s'enſuit-il pas, qu'vn meſme deuoit eſtre & le Sacrificateur, & le Sacrifice ? Et qui donc, ſinon le Fils de Dieu, par le S. Eſprit, s'offrant vne fois ſoi-meſmes à Dieu : & touſiours, par ſon infini merite, intercedant pour nos infinis pechez ; enuers l'infinie Iuſtice & Miſericorde de Dieu ? Et quel blaſpheme donc, que quelconque homme, quelconque creature le puiſſe faire ? Et ce ſont les abominations que nous recognoiſſons en la Meſſe ; entant que Sacrifice pretendu du corps & du ſang de Ieſus Chriſt, propitiatoire pour les viuans & pour les morts ; tel que nos Aduerſaires l'enſeignent : Les autres procedantes de la deprauation du Sacrement, ſe diront ci-apres. Maintenant nous auons à voir l'origine & le

progrez de cette application pour les morts; deriuee, comme vn erreur d'vn autre, de l'opinion, ou plustoſt imagination du Purgatoire.

CHAP. VI.

Que le Purgatoire, fondement des Meſſes pour les morts, eſt nul: & premierement, qu'il n'a eſté cognu en l'Egliſe d'Iſraël, ou ſous le Vieil Teſtament.

Le Purgatoire doit auoir eu lieu en l'Egliſe Iudaique, s'il eſt.

VN DES GRANDS vſages de la Meſſe, c'eſt l'application pour les morts: Les morts, non qui viuent en Paradis; car ils n'en ont que faire: Non qui ſont en Enfer; car ils ſont d'accord, qu'elle ne leur ſeruiroit de rien: Mais bien, qu'ils pretendent eſtre en vn tiers lieu, qu'ils nomment Purgatoire; auquel ils ont à purger & ſatisfaire les pechez, deſquels partans de ce monde, ils n'eſtoient quittes & nettoiez; & à la purgation deſquels il ſoit ſuppleé, ſubuenu, & ſatisfait par nombre de Meſſes. Certes, l'homme eſt & pecheur, & mortel dés le commencement du monde; l'homme ſubiet, dis-ie, à mourir en peché, endebté par peché; & par conſequent, à encourir ce Purgatoire: Dieu auſſi de toute eternité, iuſte & miſericordieux; Iuſte pour auoir ordonné cette peine au peché, dés qu'il a fait les hommes; Miſericordieux, pour lui en auoir enſeigné dés le commencement, la mitigation, & le remede. Si donc cette doctrine a lieu, le Purgatoire n'eſt point de nouuelle creation; il eſt dés la fondation du monde: Et s'il eſt dés ſa fondation; en l'Egliſe Ancienne il en aura eſté parlé, & clairement: Le remede auſſi contre ce feu, n'aura point eſté teu; ains declaré de Dieu; ains prattiqué entre ſon peuple.

Et d'autant plus ; que la miſericorde de Dieu en Ieſus Chriſt, moins eſclaircie és premiers temps, la ſatisfaction vnique pour nos pechez eſtant cachee des voiles de la Loi, rendoit vrai-ſemblablement le Purgatoire plus hanté ſous le Vieil Teſtament ; & partant, plus neceſſaire ſon remede. Ici nous reſpondent nos Aduerſaires ; D'où vient donc qu'en tout Moyſe & en tous les Prophetes, ils n'en ſoit point parlé ? Qu'entre tant de menaces, qui ſont faites aux tranſgreſſeurs de la Loi, celle-ci ne ſoit point touchee? Qu'en tant de ſacrifices, ordonnez pour les pechez volontaires, non volontaires ; pour les delicts, pour les ignorances meſmes: Item, en tant de purgations pour toutes eſpeces de pollutions, ſoit de maladie, ſoit d'infirmité, ſoit de peché, ſoit de la contamination d'vn mort ; &c. Il ne ſe trouue rien ordõné pour les pechez apres la mort ; nul ſacrifice, nulle offrande ? Et toutefois ils mouroient tous les iours. Et combien en peché ? Il ne ſe trouue rien meſme prattiqué en l'Egliſe, à l'endroit des morts; dont on puiſſe ni literalement, ni figurément argumenter pour le Purgatoire. Les Patriarches enterrerent leurs femmes & leurs enfans: Ils sõt ſoigneux d'achetter des ſepulcres, de faire leur dueil, de tranſporter les os. Où eſtoit leur pieté, ſi pieté c'eſtoit, de prier pour les morts? Dauid pleure Ionathan, ſon plus fidele ami; & Salomon, Dauid ſon predeceſſeur, ſon pere. Si ceux-ci n'en ont riẽ prattiqué, qu'y deuinons-nous plus? S'ils l'ont prattiqué; où nous en appert-il pas vn ſeul mot ? En Dauid toutefois, qui a cõpoſé tant de prieres ſur tant de ſubiects, & ioieux, & lugubres ; En tous les Rois d'Iſraël, & de Iuda, enſeuelis auec honneur ; En tant de Prophetes, qui nous ont laiſſé leurs proteſtatiõs contre les impietez, & pour la pieté, vn chaſcun en ſon ſiecle: Nul d'eux toutefois, qui nous ait recommandé cette deuotiõ pour pieté; qui en ait blaſmé d'impieté,

l'obmiſſion ; qui nous l'ait authoriſee, ou par precepte, ou par exemple? Et n'eſt à dire ici, Qu'il n'y auoit point en l'Egliſe d'Iſraël, de ſacrifice pour les morts: parce que, ſelon la doctrine de l'Egliſe Romaine, le Paradis n'a point eſté ouuert aux Peres, iuſques à la mort de noſtre Seigneur. Car ne leur euſt-ce pas eſté ſoulagement, d'eſtre transferez du Purgatoire aux Limbes ; d'vn lieu de douleur, & telle qu'ils deſcriuent, à vn lieu de repos ? Et puis, quelle apparence, d'y auoir eſté ſans remede, depuis trois ou quatre mille ans ? quelle inegalité en ce ſupplice, au regard de ceux qui auiourd'hui en ſortent d'vn iour à l'autre; ſoit par l'authorité abſoluë du Pape ; ſoit par ſes Indulgences ; ſoit par les diligences de leurs parens à leur contribuer ces Suffrages, &c ? Concluſion ; S'il eſt, il eſt dés le commencement; & auec plus d'apparence ſous le Vieil Teſtament, que ſous le Nouueau: Et s'il eſt ſous le Vieil ; il y a deu auoir des ſacrifices pour les morts ; & lors plus neceſſaires encor, que ſous le Nouueau : Et s'il n'y a point eu de tels ſacrifices; ni par conſequent de Purgatoire alors ; ni certes auſſi auiourd'hui. Et partant, voions ſi le Vieil Teſtament en parle ; s'il en parle clairement, comme l'importance le requiert ; ſelon, dis-ie, qu'il conuient à la iuſtice & miſericorde de l'Eternel, à l'inſtruction de l'Egliſe, au repos & conſolation des pauures ames.

Le Purgatoire n'eſt point au Vieil Teſtament.

OR EST-IL tout certain, que le Vieil Teſtament ne nous monſtre que deux voies ; Benediction, ou Malediction ; Salut, ou Condamnation ; la mort des Saincts, precieuſe deuant le Seigneur; ou la mort des meſchans, condamnee deuant lui iuſques à leur memoire. Et de là eſt, que ſans nous laiſſer rien à deuiner entre deux; le Prophete dit, *Le iuſte mourant va en paix, & ſe repoſe en ſon lict.* En paix, c'eſt à dire, ſelon la façon de parler des Hebrieux, en toute proſperité; bien eſloignee des horreurs pretenduës du Pur-

Deuter. 30
Pſal. 34. & 116.
Eſai. 57.

gatoire. Oions toutefois ce qu'ils en peuuent alleguer; & nous ſouuenons touſiours, que nos Aduerſaires en font vn Article de Foi : par conſequent, qu'ici doit auoir lieu la loi des Anciens: De S. Hieroſme; *Que ſur paſſages de l'Eſcriture obſcurs, douteux, enigmatiques, allegoriques, on ne doit fonder vn poinct de doctrine*: De S. Auguſtin; *Qu'és controuerſes de la Religion, il faut mettre à part les lieux obſcurs & figurez, & ſe tenir à ceux qui ſont clairs d'eux-meſmes :* Des Scholaſtiques meſmes; *Que la Theologie allegorique n'argumente point, &c.*

IL EST DIT au Leuitique 12. (nous ſuiurons ici l'ordre des paſſages;) *Elle ne touchera point la choſe ſaincte, & n'entrera point au Sanctuaire, iuſques à ce que les iours de ſa purgation ſoient accomplis.* Il parle de celle qui accouche de ſon premier enfant, ſelon la Loi, prattiquee meſmes par la S. Vierge; comme nous liſons en ſainct Luc : Et le ſens literal eſt ſi clair, qu'il n'y faut point cercher d'allegorie. La Gloſe dit; *Elle n'entrera point au Paruis où eſtoit le Sanctuaire.* Et de meſme, le Cardinal Hugo. Qu'eſt-ce donc ici, d'y auoir trouué le Purgatoire? Que ce Sanctuaire ſoit le Paradis; où l'on ne puiſſe entrer qu'apres le Purgatoire? Si cela eſt dit de tous generalement; où ſera l'exception des Martyrs, qui n'y paſſent point? Et ſi l'allegorie eſt bonne ſur les mots de *Sanctuaire*, & de *Purgation*; comment la continueront-ils ſur la diſtinction qui s'enſuit, de celle qui a enfanté vn maſle, ou vne femelle? ſur le nombre des iours de l'vne ou de l'autre? Mais le poinct eſt, qu'ils n'ont Paraphraſte Grec, ni Hebrieu; commentaire Iuif, ni Chreſtien; qui ait iamais trouué le Purgatoire en ce texte. Origene qui a fait vne homelie exprez ſur ce verſet, quelque plaiſir qu'il prenne aux allegories, ne s'en eſt point aduiſé. Auſſi peu S. Hieroſme, l'expliquant en ſon commentaire ſur Ezechiel. Theodoret meſmes,

Leuit. 12.

S. Luc. 2.

Hugo. Card. in Leuit. c. 12.

Orig. hom. 9. *in Leuit.*

Hieronym. in Ezech. c. 47.

Theodoret in Leuit. c. 12.

qui traitte cette queſtion; *Pourquoi il eſt ordonné double purgation à celle qui a enfanté vne fille, au regard de celle qui a eu vn maſle.* Caietan tresbien; *De toutes ces loix*, dit-il, *ſe doit tirer cette pieté; Que nous naiſſons du ventre de la mere ſubiects au peché, &c.*

Caietan. in Leuit. c. 12.

1. Sam. 2. v. 6. AV PREMIER de Samuel, Anne dit en ſon Cantique; *L'Eternel eſt celui qui fait mourir, & qui fait viure; qui fait deſcendre au ſepulcre, & en fait remonter; qui appauurit & enrichit, qui abbaiſſe & qui hauſſe.* Et parce que le mot שאול ſignifie *Sepulcre*, & *Enfer*; ils veulent qu'il ſignifie en ce lieu, Enfer; & neantmoins qu'il ſoit entendu pour Purgatoire. Or ce paſſage s'explique tout ſeul. Car ces mots, *Qui mene au ſepulcre & en ramene*; ne ſont, à la façon des Hebrieux, que l'explication des precedens; *Qui fait viure, & qui fait mourir:* Comme au verſet ſuiuant; *Qui abbaiſſe, & qui hauſſe*, eſt explicatif du precedent, *Qui appauurit, & enrichit, &c.* Mais Dauid ſans autre, nous l'interpretera; *L'Eternel a fait monter mon ame du Sepulcre*, ou *de l'Enfer.* Et ailleurs; *Tu m'as monſtré beaucoup de tribulations, puis t'es tourné vers moi, & m'as viuifié, & ramené des abyſmes de la terre.* Ce que nul n'a iamais entendu du Purgatoire: & le Paraphraſte Chaldeen, qu'ils allegüent, eſt contr'eux. *Dieu*, dit-il, *mene au ſepulcre, & ramene, Ad vitam ſeculi, A la vie du ſiecle*; c'eſt à dire, à la vie preſente, comme il appert par le mot, *Rurſus.* Et Lyranus dit; *Il n'y a pas en Hebrieu, Enfer; mais, foſſe; c'eſt à dire ſepulcre. Et il veut dire, qu'il rend bien ſouuent la vie à ceux, de la ſepulture deſquels on traitte deſia, comme d'Ezechias.* Que s'il faut allegoriſer, leur Gloſe dit; *Il mene en Enfer les Iuifs obſtinez; entant qu'il les y laiſſe mener: Il en ramene les Gentils, qui le meritoient, les rappellant de l'Idolatrie.* Tertullian en tire cette doctrine; *Que puis que c'eſt la chair qui proprement eſt mortifiee, c'eſt à dire, qui ſouffre la mort; qu'il s'enſuit auſſi, qu'elle ſera viuifiee;*

Pſalm. 30.
Pſalm. 71.

Tertul. l. de reſurrect. carn. & 28.

ſçauoir, par la Reſurrection Et derechef cõtre Marcion; *Qu'vn meſme Chriſt a le iugement par deuers ſoi, & de la peine eternelle, & du ſalut eternel.* Cyrille Hieroſolimitain en argumente de meſmes contre Manés. Sophronius, Eueſque de Conſtantinople, en tire la grandeur de noſtre Redempteur, qui a conuerti la malediction d'Adam, en benediction; ſa mort, en vie; ſa cheute, en reſurrection. Mais S. Auguſtin inſiſte plus, & mieux. *Le Seigneur mortifie*, dit-il, *& viuifie, &c. C'eſt ce qu'il repete, quand il dit; Il mene en Enfer, & en ramene. Il mortifie*, dit-il, *ſuiuant ce que dit l'Apoſtre; Si vous eſtes morts auec Chriſt, cerchez les choſes d'enhaut, &c. Car vous eſtes morts, &c. Puis il adiouſte; Et noſtre vie eſt cachee en Chriſt: Voila comme il les mortifie ſalubrement; voila comme il les viuifie. Mais les mene-il auſſi*, dit-il, *en Enfer, & les ramene? Sans doute*, dit-il, *cela a eſté accompli en noſtre Chef, auquel noſtre vie eſt cachee. Car celui qui n'a point eſpargné ſon propre Fils, l'a mortifié pour nous: Et parce qu'il l'a reſſuſcité, il l'a auſſi viuifié, l'a mené & ramené de l'Enfer: ſuiuãt ce qui a eſté dit, Tu ne lairras point mon ame en Enfer; &, De ſa pauureté nous ſommes faits riches, &c.* A leur conte, il faudroit, continuant l'expoſition de S. Auguſtin, que noſtre Seigneur euſt eſté en Purgatoire. S. Gregoire; *Dieu mortifie & viuifie: Et voici*, dit-il, *l'ordre, entant qu'il mene aux Enfers, & en ramene. Car au regard de Dieu; mener aux Enfers, c'eſt eſtonner les cœurs des pecheurs, de l'apprehenſion des tourmens eternels: & les ramener, c'eſt releuer ces cœurs eſtonnez, penitens, & pleurans leurs fautes, par l'eſperance de la vie eternelle, &c.* Et toutefois chaſcun ſçait, s'il eſt fauorable au Purgatoire. Hugues Cardinal; *C'eſt vne parole metaphorique; Il mene Phenenna, iuſques à l'extremité d'affliction; lui oſtant ſes enfans: Il en ramene Anne, la faiſant feconde, de ſterile qu'elle eſtoit. Et ainſi*, dit-il, *par Enfer, eſt en pluſieurs lieux entẽdue vne grande affliction.* Le Cardinal Caietan meſmes; *En Hebrieu*, dit-il, *il y a; Il fait deſcendre en la foſſe,*

Contr. Marcion. l. 4. c. 34.
Cyril. catechef. 6.
de Monarch. Dei.
Sophron. in ſer. de Natiuit. Domini.
Auguſt. de ciui. Dei. l. 17. 6. 4.
Gregor. in 1. Reg. c. 1.
Caiet. in l. 1. Reg. c. 2.

& en fait remonter. Et parce qu'il vſe d'vn verbe preterit, & non futur; ie ſuis contraint par le nom de foſſe, de n'entendre ici, ni l'Enfer, ni le ſepulcre; mais bien, vne priſon. Car depuis la creation du monde, iuſques au temps d'Anne, nul n'eſtoit remonté d'Enfer, nul reſſuſcité des morts: mais Dieu auoit bien fait deſcendre pluſieurs perſonnes libres & innocentes en la priſon; & d'icelle fait remonter pluſieurs priſonniers.

1. *Sam. c. vlt. verſ. vlt.* AV DERNIER du 1. Samuel, il eſt dit; Que les vaillans hommes d'Iſraël, apres la desfaite de Saül, enterrerent les corps de Saül & de ſes enfans; les brulerent en Iabés; prirent les os, & les enſeuelirent, & ieuſnerent par ſept iours. Et au 1. chap. du 2. que Dauid meſmes en mena dueil, & pleura, & ieuſna. Et de là Belarmin argumente; Il ieuſna; Ergo il pria: Il pria; Ergo il croioit le Purgatoire. Au lieu qu'il deuoit argumenter au contraire; De ce que le Prophete, au denombrement de tant de circonſtances, des corps brulez, des os recueillis & enſeuelis, du pleur, du dueil, du ieuſne, &c. taiſt notoirement cette pretenduë Priere, qui toutefois en euſt eſté le principal, & la ſubſtance. Sa couuerture eſt; Qu'il eſt dit ailleurs, que Dauid ieuſna & pria pour le fils qu'il auoit eu de Berſabee. Qu'il cõſidere donc, qu'il ceſſa de ieuſner, & par conſequent de prier pour lui, dés qu'il fut mort. Mais l'hiſtoire eſt claire de ſoi; Que Dauid & le peuple recognoiſſans en cette desfaite, l'ire de Dieu ſur Iſraël, s'humilioient deuant lui. Ce qui ſe liſt en ces mots exprez; *Ils ieuſnoient*, dit-il, *à cauſe de Saül & de Ionathan, ſon fils; & du peuple de l'Eternel, & de la maiſon d'Iſraël, pource qu'ils eſtoient tombez par l'eſpee.* Et Ioſephe ne remarque rien de plus en cette hiſtoire; outre ce que nous auons à noter, que nous auons ici la complainte toute entiere que fit Dauid ſur la mort de Saül & de Ionathan, en voix lamentable; qui ne contient pas vn mot qui puiſſe eſtre tiré aux

2. *Sam. c. 1. verſ. 12.*

2. *Reg. 12.*

Prieres

Prieres pour les morts, ou au Purgatoire.

IL EST DIT au Psal. 37. *Seigneur, ne me repren point en fureur, & ne me chastie point en ire.* C'est à dire, dit Belarmin; *Ne me chastie pas en Enfer, ni aussi en Purgatoire.* Et le veut tirer de S. Augustin, en sorte que fureur se rapporte à l'Enfer; ire, au Purgatoire. Voici la foiblesse de cette interpretation: Car là où S. Augustin a leu *Fureur*, selon les Septante; S. Hieroſme, verſé en la langue Hebraïque (ce que S. Augustin n'estoit pas) a interpreté, *Ire*; & là où *Ire*, *Fureur*. Origene ne s'en est point aduisé, quand il dit; *Que cette fureur est vne discipline, par laquelle Dieu ameine a ſanté, ceux qui meſpriſent ſa Parole.* Et si est-il vn de ceux qu'ils prennent ordinairement pour garans du Purgatoire. Et par-ainsi, voila en S. Augustin, l'Enfer & le Purgatoire qui changent de place. Mais ils deuroient auoir noté, que S. Augustin dit lui-meſmes, que ce ſont deux mots mis pour vne meſme choſe, θυμὸς, & ὀργή, & que les exemplaires varient; les vns mettans *Ira*, le premier; & les autres, *Furor*. Item, ne deuoient auoir diſſimulé, que S. Augustin parle nommément du iour du Iugement; & non, du ſortir de cette vie. *Au iour du Iugement*, dit-il, *ceux qui n'ont point le fondement, c'eſt a dire, Chriſt, ſont arguez; ceux qui ſur icelui ont baſti bois, foin, & paille, ſont amendez.* Procedans ces propos d'vne opinion ancienne, Que tout le monde ſeroit lors purgé par feu, cõme nous verrons ci-apres. Bien loin donc du pretendu Purgatoire, qui doit finir lors, & est pretendu commencer au ſortir de cette vie. Auſſi ne pouuoit cette interpretation eſtre que fort douteuſe en S. Auguſtin, qui n'a iamais parlé que douteuſement du Purgatoire. S. Hieroſme ne l'y a point trouué, qui tient ces deux mots pour vn. Ni Theodoret; *Corrige moi*, dit-il, *en pere, & non en Iuge; en medecin, & non en bourreau; non en vengeant mon peché, mais en temperant ta iuſtice.* S. Baſile auſſi; *C'eſt comme*

Pſalm. 37.

Auguſt. in Pſal. 6. & 38.

Origen. in Ezechiel. Nombr. 1.

Auguſt. in Pſal. 6. & 38.

Hieron. in Pſal. 6. & 37.

Theod. in Pſal. 6. & 37.

qui diroit au medecin; Ne me penſe pas par le feu, ou par le cautere, mais par quelque plus doux remede. Ne me chaſtie pas, comme les Egyptiens, par les mauuais Anges; mais par tes propos ſalutaires. Meſmes ne me reſerue pas au iour de ton ire, de la reuelation de ton iuſte Iugement; mais pluſtoſt, auant que partir de cette vie. (ce qui eſt à noter.) *Et ainſi*, dit-il, *aduint-il à Dauid, &c.* S. Bernard; *Ne me repren point, Seigneur, en ta fureur, comme l'Ange qui ſe reuolta au Ciel; mais corrige moi en ton ire, comme l'homme en Paradis; aſçauoir*, dit-il, *en te reſſouuenant de ta miſericorde.* Brief Lyranus; *Ne me repren point en la rigueur de ta iuſtice, mais me chaſtie ſelon le temperament de ta miſericorde.* Et veut que ce qui eſt dit, *fureur*, ſoit vne alluſion à ces mots du 2. Samuel; *Et la fureur du Seigneur continua de ſe courroucer contre Iſraël: dont Dauid fut eſmeu à dire à Ioab; Va nombrer Iſraël & Iuda, &c.* Reprenant Caſſiodore, qui d'vn ſens literal terminé en Dauid, ait fait ici vn allegoriq, qu'il transfere à Iob: Comme ſi ce Pſalme eſtoit fait par Dauid, pour vne repreſentation de l'affliction de Iob, & non pour le reſſentiment de ſa propre faute; contre l'opinion de toute l'Antiquité; tant Iudaïque, que Chreſtienne. Caietan de noſtre temps, de meſmes; *Chaſtie moi en pere, & non en colere, &c.* Grand cas, que de tant de Docteurs dont ils font force, il ne s'en trouue aucun ici pour eux!

Bernard. in Cant. ſerm. 70.

2. Sam. 24.

Pſalm. 39.

DAVID ſe plaint en vn Pſalme; Que Dieu l'a grieuement affligé, mais qu'il s'eſt teu, parce que c'eſtoit de ſa main. *Quand tu redargues*, dit-il, *quelcun en ſon iniquité, tu conſumes ſon excellence, comme la tigne*; Ou, ſelon les autres, *Tu le fais fondre, ou ſecher ſon ame, comme l'araigne.* De ce mot, *Fondre*, ou *Secher*, ils concluent vn feu; & ce feu, ils veulent que ce ſoit le Purgatoire. Cependant S. Hieroſme traduit; *Tu conſumes les choſes deſirables d'icelui, comme la tigne.* Il n'eſt donc ici queſtion, ni de feu, ni d'ame. Et le Chaldeen; *Tu fais fon-*

Hieronym. in Pſalm. 39.

dre ſon corps, cõme vn limas. Il n'a donc point trouué ici les tourmẽs de l'ame. Et neantmoins ils nous font ici bouclier, d'Origene; que toute l'Antiquité a condamné pour auoir deſtourné les Eſcritures de leur ſẽs, par ſes allegories. En conſcience, qu'a cela de commun auec le Purgatoire? Et que ne ſe tiennent-ils pluſtoſt à S. Auguſtin, à S. Hieroſme, à Theodoret, qui n'y recognoiſſent que l'humiliatiõ de Dauid en ſon peché, ſous la puiſſante main de Dieu? La Gloſe dit; *Tu as enſeigné mon ame en infirmité & humilité, afin qu'elle ne preſumaſt de ſa force, & de ſon orgueil: Et la cõpare à l'araigne, par ce qu'il n'y a rien de plus tabide.* S. Hieroſme; *L'ame ſe fond, quand les concupiſcences de la chair ſont reprimees, quand le peché s'attenue, comme vn filet; qu'il n'y demeure plus rien ni de dur, ni d'eſpais.* S. Auguſtin; *Tu l'as deſſeché par l'amour de vertu, & de cognoiſſance; Tu lui as fait eſpreindre ſon iniquité hors du cœur, comme à vne araigne ſes entrailles.* Theodoret; *En preſſant le plus caché de mes vlceres, tu m'as gueri, comme vn bon medecin; bien qu'auec grande douleur.* Haimo; *C'eſt quãd par les corrections diuines, l'hõme s'humilie & ſe cõuertit à Dieu.* Lyranus; *Tu m'as rẽdu mon ame vile & abominable.* Caietan; *La tigne ronge & deſtruit ce dont elle eſt nee: Et ainſi ſommes-nous rongez & deſtruits par nos propres deſirs.* Et refere ceci à la punition de tout le genre humain, en la perſonne d'Adam. De toutes les verſions, ils ont retenu la plus eſloignee du texte; de tant d'interpretations, la plus hors de propos: Et encor n'y a-il rien pour leur Purgatoire.

Orig. 1. hom. 12. in Pſalm. 38.

Hieronym. in Pſalm. 38.

Auguſt. ibid.

Theodor. ibid.

AV PSALME 49. *Dieu rachettera mon ame de la main du Sepulcre,* ou *de l'Enfer;* (car le mot ſignifie l'vn & l'autre) *quand il me prendra à ſoi;* C'eſt à dire, à leur conte, Il me deliurera de Purgatoire. Là où ils deuroient auoir obſerué, qu'au verſet precedent il eſt dit des gẽs de ce ſiecle, *Que la mort ſe repaiſtra d'eux au ſepulcre, que les droicturiers aurõt domination ſur eux, &c.*

Pſalm. 49. 16.

où le meſme mot eſt emploié. Si les gens de ce ſiecle ne ſont menacez que du Purgatoire; qu'a donc Dauid, & qu'ont les droicturiers, en la perſonne de qui il parle, plus que ceux-là? Si en vn verſet il doit ſignifier l'Enfer, & en l'autre le Purgatoire; qu'ils nous en remarquent donc la difference. Le Paraphraſte Chaldeen; *Dieu deliurera mon ame de l'Enfer; parce qu'il m'enſeignera ſa Loi: & me prendra pour eſtre participant auec lui du ſiecle à venir.* Mais que diront-ils donc à tous les Anciens? S. Hieroſme; *Dieu*, dit-il, *fait homme, s'eſt aneanti iuſqu'à la mort, pour reparer l'homme: C'eſt ce qu'il veut dire, Cùm acceperit me.* S. Auguſtin; *Dieu rachettera mon ame, ſera-ce de la priſon, de l'oppreſſion, des vagues de la mer? &c. Ains*, dit-il, *de l'Enfer; & c'eſt cette redemption qu'il a monſtree en ſoi-meſme. Ce que nous auons veu au Chef, nous le trouuerons aux membres: Il eſt deſcendu és Enfers, & monté au Ciel, &c.*

Chryſoſto. t. 1. de Dauidicu Cant. Chryſoſtome; *Et qu'il y ait*, dit-il, *vne ſolution de la mort eternelle, il te l'enſeigne, en ces mots; Dieu a deliuré mon ame de la main de l'Enfer, &c.* Theodoret plus ſimplement; *C'eſt que Dieu donne conſeil & conſolation aux pauures, qui ſont opprimez des puiſſans.* Haimo; *De la main de l'Enfer; c'eſt à dire, de la puiſſance du Diable: Quand il m'aura pris; c'eſt à dire, veſtu mon humanité.*

Caiet. in Pſal. 49. Et ainſi le Cardinal Hugo. Caietan meſmes; *Il rachettera ma vie de la puiſſance de l'Enfer, quand il me retirera de cette vie, en la vie eternelle, au ſein d'Abraham, &c.*

AV PSALME 66. *Nous eſtions*, dit Dauid, *entrez au feu & en l'eau; Et eduxiſti nos in refrigerium; Et tu nous as mis en lieu où nous reſpirons.* Autrement, לרויה *En lieu plantureux.* Ici encor ſe trouue le Purgatoire; & s'imaginẽt que d'vn'extreme ardeur, on les iette en vne extreme froideur, &c. A l'appetit d'vne alluſion d'Origene, qui n'allegue aucunement ce texte: cõme auſſi à la lecture ſeule, elle ſeroit refutee; veu qu'il parle ſimplemẽt des diuerſes aduerſitez, dont Dieu a extraordinai-

Pſalm. 66. 11. & 12.

Orig. hom. 25. in Numer.

rement deliuré Dauid. Les Anciẽs l'ont entendu tout autrement qu'eux. Le Paraphraſte; *Tu as fait que l'exacteur a marché ſur nos teſtes; Tu nous as adiugez à la fournaiſe, & à l'eau; puis nous as mis au large*: Faiſant notoirement alluſion à la ſeruitude du peuple d'Iſraël en Egypte. Lyranus; *Par le feu, à cuire les briques; par l'eau, que nous portions pour les former*. Et s'il faut moraliſer, S. Auguſtin dit; *Par aduerſitez, & par proſperitez; par la bruſlure de tribulation, & par l'eau de corruption; L'vne, dit-il, non moins à craindre que l'autre*. Et Hugo Cardinalle ſuit. S. Hieroſme; *Ainſi ont paſſé les Martyrs, ad refrigerium; à Chriſt, qui eſt leur vrai repos; par croix, par batture, par le feu, par l'eau, par diuers ſupplices; & par iceux ont eſté faits holocauſte acceptable, &c.* Et S. Hilaire de meſme. Chryſoſtome & Theodoret plus ſimplement, des afflictiõs ordinaires des fideles. Haimo; *Des Martyrs qui ont paſſé par le feu & par l'eau; des voiagers qui pour chaud, ni pour froid, ne quittent leur viage*. S. Bernard; *Ceux qui meurent en Dieu, concitoiens des Saincts, domeſtiques de Dieu; chantẽt en action de graces; Nous auons paſſé par le feu & par l'eau, &c. Que les choſes aduerſes n'ont peu rompre, les proſperes amollir, &c.* Et parle nommément de l'heureux treſpas de S. Malachie, Archeueſque d'Irlande. Caſſiodore; *Parce qu'vn vaiſſeau*, dit-il, *durci au feu, en tient mieux l'eau*. Vn autre dit; *Comme S. Laurens a paſſé par le feu, S. Clement & autres par eau*. Et touſiours nos Aduerſaires ſe tiennent, & à la moins receuë, & à la pire. Qu'au moins ſe fuſſent-ils arreſtez à Caietan: *Il comprend*, dit-il, *ſous ces mots, d'eau & de feu, ſommairement toutes les tribulations d'Iſraël, depuis l'Egypte, iuſques au Iourdain, i. Nous auons paſſé par toutes ſortes de maux; & en fin tu nous as fait venir ad irriguam; à la bien arrouſée; c'eſt à dire, en la terre promiſe*.

Hugo in Pſ. 65.
Hieron. in Pſal. 65.
Hilar. ibid.
Chryſoſt. t. 2. in c. 4. Matth. hom. 5.
Theodor. in Pſa. 66.
Haimo in Pſal. 66.
Bernard. de tranſitu S. Malachiæ.
Caiet. in Pſalm. 66.

ET NE FAVT point que Belarmin nous allegue ici S. Ambroiſe, pour esbloüir les yeux du monde. Car

Ambroſ. in Pſa. 118. ſerm. 3.

ce Bapteſme de feu dont il parle, qui eſt à l'entree du Paradis, allegoriſant ſur le Cherubin qui en gardoit l'aduenuë, eſt vne dependance de cette ancienne opinion, Que le mõde lors de ſa conſommation, & toutes les creatures, meſmes les hõmes & les plus ſaincts, ſeroient purgez par feu: & non pas, entre la mort, & la reſurrection. Appert par ces mots; *Ce Bapteſme*, dit-il, *ſera apres la cõſommation du ſiecle, quand il enuoiera ſes Anges, pour ſeparer les bons des mauuais: Lors par la fournaiſe de feu ſera bruſlee l'iniquité, afin que les iuſtes reluiſent au Roiaume de Dieu; comme le Soleil au Roiaume de ſon Pere. Et de fait*, dit-il, *que Pierre & Iean, &c. y ſoient; ils en ſeront baptiſez.* Or eſt-il que Belarmin n'entend pas, que les Apoſtres aient paſſé, ni doiuent paſſer par ſon Purgatoire.

Pſal. 107. v. 13. AV PSALME 107. *Ils ont crié au Seigneur, de leurs angoiſſes; & il les a deliurez de leurs neceſſitez, des tenebres, & de l'ombre de mort.* Ainſi par tout où ils liſent *Tenebres, ſepulcre, feu, ombre de mort*; c'eſt touſiours le Purgatoire. Le texte eſt clair, où Dauid fait vne longue enumeration de tous les perils auſquels la vie humaine eſt ſubiette, & les deliurances que Dieu en donne à ceux qui l'inuoquent, fuſſent-ils meſmes à deux doigts de la mort. Mais ils ne nous en voudront pas croire. Lyranus dit; *Ils ont eſté touchez de penitẽce en leurs afflictiõs, & ont inuoqué Dieu, qui les a deliurez.* Et ce mot *d'ombre de mort*, il l'interprete par le Pſal. 23. *le peril de la mort.* Comme Caietan l'entend ſimplement, des incommoditez de la priſon. S. Hieroſme n'y recognoiſt rien de ſemblable; & le laiſſe aller, cõme expliqué par le precedent, *Et eduxit eos in viam rectã.* Ni S. Auguſtin qui l'entẽd des difficultez que les regenerez trouuẽt à bien faire, apres meſmes que Dieu leur a ouuert ſa cognoiſſãce, ſi lui-meſmes ne l'opere en eux. Et Proſper Aquitanicus de meſmes. Ni Theodoret qui l'explique des tenebres d'ignorance, & de la ſeruitude de

Auguſt. Hieron. & Theodor. in Pſal. 106.

Proſper. in Pſal. 107.

peché. Haimo; *En tenebres, i. en l'ignorãce, dont nul ne se peut releuer; En l'ombre de mort, c'eſt à dire en la vilaine & ſalle vie qui mene à la mort.* Et Hugues Cardinal en meſme ſens; *Tenebres, voici l'ignorance; Ombre de mort, voici la coulpe; Liez, voici la peine, &c.* Aucuns; *De ceux qui ſont en hereſie, qui en ſont rappellez par bonne inſtruction.* Mais s'ils ſe veulent tenir au pied de la lettre; il eſt dit, *Il n'y auoit perſonne qui les aidaſt.* Que deuiẽnent donc les Meſſes & Suffrages? Item, il parle de ceux qui ont eſté rebelles à la Parole de Dieu, qui ont meſpriſé le cõſeil du Souuerain. Peché mortel, & des plus griefs! Or n'eſt, à leur dire, le Purgatoire que pour les veniels. Et tant y a, que ſi nous croiõs les interpretations des Anciens, Dauid n'a rien cognu du Purgatoire. *Haim. in Pſal.*

EN L'ECCLESIASTE; *Il y a tel*, dit Salomon, *qui ſort de priſon pour regner.* C'eſt à dire, à leur ſens, de Purgatoire, pour aller au Roiaume des Cieux. En tout ce liure il diſcourt de la viciſſitude des choſes humaines: Et ce qui ſuit au meſme verſet, le refute; *Et de meſmes*, dit-il, *il y a tel, qui de Roi deuient pauure.* Or ce ſeroit contre leur doctrine propre; Que ceux qui ſont vne fois glorifiez, n'en decheent iamais. Si cela ne ſuffit; Hugues le Cardinal eſtoit plus ſupportable: *C'eſt*, dit-il, *Chriſt, qui de la priſon de Pilate, du ſepulcre, & des liens; eſt allé en ſon Roiaume.* Lyranus allegue pour exemple de l'vn, Ioſeph tiré de la priſon au gouuernement d'Egypte; & de l'autre, Sedechias trainé du throne à la priſon. *Eccleſiaſt. 4. 14.*

I'AI HONTE de refuter ces inepties, & toutefois il faut aller iuſques au bout. En Eſaïe; *Quãd le Seigneur aura laué l'ordure des filles de Sion, & eſſuié le ſang de Hieruſalem du milieu d'icelle, en eſprit de iugemẽt, & en eſprit d'ardeur.* Ce iugement & cette ardeur, c'eſt le Purgatoire. Qu'ils liſent ce qui precede, & ce qui ſuit; ils verront que le Prophete parle de la deſolation de Hieruſalẽ, & de la reſtauratiõ d'icelle en Ieſus Chriſt. *Eſai. 4.*

Mais le Paraphraſte dit; *En parole de iugement, & en parole de conſommation*. Il n'y a point ſenti de feu. Et la Gloſe; *En eſprit de iugement, les pechez les plus legers; En eſprit d'ardeur, les plus griefs; les vns & les autres, par penitence.* Or eſt-il que le Purgatoire n'eſt point penitence; qu'il n'eſt auſſi que pour les peines, & non pour les pechez: & ſi ſelon aucuns, pour les pechez; ce n'eſt que pour les plus legers. Irenee dit; *C'eſt la Parole meſmes, qui a laué les ordures des filles de Sion, qui a laué les pieds de ſes diſciples; & qui a ſanctifié tout leur corps.* Clement Alexandrin; *C'eſt le bon lauoir ſpirituel, qui purge l'ame, dont le Prophete dit; Le Seigneur a laué les ordures de Sion, &c.* S. Hieroſme expoſant ce lieu meſmes; *Ce qui eſt leger, ſe laue; ce qui eſt plus grief, ſe bruſle. Et c'eſt ce que diſoit Iean Baptiſte; Il vous baptiſera du S. Eſprit, & du feu: Car l'homme ne donne que l'eau; mais Dieu, le feu & le S. Eſprit, qui laue les ordures, & purge les pechez ſanglans*, Chryſoſtome; *Car les hommes ſont baptiſez de feu, par les tentations preſentes; ſuiuant ce qui eſt dit en Eſaie, En eſprit d'ardeur, &c.* Cyrille de meſmes; *En eſprit*, dit-il, *de iugement; c'eſt à dire, par vne ſentence iuſte; ſelon ce que dit le Sauueur, Maintenant eſt le iugement de ce ſiecle: Car il debat auec le monde, & auec Sathan, nous iuſtifiant par foi, &c. Et en eſprit d'ardeur auſſi, par la grace du Bapteſme, qui ne nous eſt point engendree ſans l'eſprit, &c. Car nous ne ſommes point baptiſez d'vne eau nuë, mais du S. Eſprit, de ce feu diuin & intellectuel, qui conſomme en nous, les ordures du vice, & fond & bruſle les taches du peché, &c.* Haimo; *Le meſme S. Eſprit eſt appellé eſprit de iugement, & eſprit d'ardeur: De iugement, parce que au Bapteſme Sathan eſt iugé, & comme damné, quand la puiſſance ſur l'homme lui eſt oſtee: D'ardeur, parce qu'il enflamme les cœurs des hommes en l'amour du Createur, conſumant la roüille du peché; dont il eſt dit, Dieu eſt vn feu conſumant; il nous baptiſera du S. Eſprit, & de feu, &c.* Et Hugo

Hieron. in Eſai. 4.

Chryſ. in Matth. hom. 5. c. 4.

Cyrill. in Eſai. c. 4.

Haim. ibid.

Cardinal de meſmes. Et par-ainſi, voila comme ſelon ces Peres, ils ont fait du S. Eſprit, vn Purgatoire ; des tentations de cette vie, les peines de Purgatoire de l'autre. Et Lyranus ; *En eſprit de iugement ; car noſtre Seigneur a ſatisfait pour l'Egliſe, par voie de iuſtice : En eſprit d'ardeur, parce qu'il l'a fait par vn grand excez de charité.* Et cependant, c'eſt vn des textes dont Belarmin ſe fortifie autant. Et n'eſt ici à oublier ſa mauuaiſe foi : car ce que S. Auguſtin a dit expreſſément, *de nouiſſimo Iudicio, du dernier Iugement ; Auquel*, dit-il, *les filles de Sion ſeront repurgees : ſoit*, dit-il, *entant qu'elles ſeront ſeparees des meſchans, comme l'or de l'eſcume en la fournaiſe : ſoit meſmes entant que toutes creatures paſſeront lors par le feu* ; Toutes les ames meſmes, ſelon l'opinion de ce temps-là ; Il le deſtourne au Purgatoire, qu'ils pretendent au partir de cette vie. Et nous prions le lecteur, de remarquer cette impoſture ſur le lieu.

PIERRE, Abbé de Clugni, abuſe ou impudẽment, ou ignorammẽt d'vn autre paſſage, Eſaie 8. *Le peuple requerra-il de ſon Dieu viſion, pour les viuans & pour les morts ?* Ainſi l'allegue-il ; au lieu que le texte dit, *Le peuple ne s'enqueſtera-il point de ſon Dieu ? Pour les viuans, ira-il aux morts ?* Reprenant ceux qui alloient aux Deuins, & les renuoiant, comme il eſt dit apres, *à la Loi, & au Teſmoignage, &c.* De fait, les Septante ont traduit ; *Enquerrõt-ils les morts ſur les viuans ?* c'eſt à dire, ſur les affaires des viuans. Et le Chaldee ; *Chaſcun*, dit-il, *enquiert ſes Idoles ; les viuans enquierent les morts.* Et Origene meſmes ; *Vous à qui Dieu a donné ſa Loi, irez-vous aux Idoles, irez-vous aux Diables, qui ſont vraiement morts ?* Ains, dit S. Hieroſme ſur Eſaie ; *Comme les infideles interroguent les faux Dieux ; ainſi les fideles doiuẽt aller au vrai Dieu ; & à la Loi, & aux Prophetes, inſpirez de lui, &c.* Lyranus le ſuit. S. Cyrille ; *Conſulterez vous, dit le Seigneur, les morts pour les viuans ? Vous qui viuez, y a-il raiſon que vous enquieriez les morts, les*

Eſai. 8. 19.

Hieron. in Eſai. c. 8.

Cyril in Eſai. l. 1. orat. 5.

corps qui giſent au ſepulcre; les ames peut eſtre, qui ſont és Enfers? Ains pluſtoſt, dit-il, *vous qui eſtes viuifiez par la viue Parole de Dieu, irez-vous aux Deuins & Magiciens, qui ſont morts en leurs ames?* Or l'argument de Pierre de Clugni eſtoit tel; Il y a donc des viſions de morts; & partant vn Purgatoire: mais fondé, comme nous auons veu, ſur vne mauuaiſe Grammaire, ou pluſtoſt ſur vne deprauation du Vieil Interprete; où aucuns notent qu'il y auoit, comme en S. Hieroſme, *Pro viuis à mortuis*, & non, *ac mortuis*. Ce qui eſt d'autant plus vrai-ſemblable, que le plus ſouuent il s'accommode au texte Grec. Et de fait, Hugo Cardinal dit, *A mortuis, des morts, pour les viuans; c'eſt à dire, Demander conſeil aux Images, qui ſont ſemblables aux morts; ce qui eſt ridicule.*

Eſai. 9. v. 17. ESAIE 9. *La meſchanceté*, dit le Prophete, *eſt embraſée comme vn feu: Elle deuorera les ronces & les eſpines, & s'allumera és lieux plus eſpais de la foreſt, &c.* C'eſt vn des fondemens de Belarmin. Là le Prophete menace le peuple d'Iſraël; *Depuis la teſte iuſques à la queuë; le rameau, & le ionc; le Magiſtrat, & le faux Prophete.* Ce ſont ſes mots: Et apres auoir deſploié l'ire de Dieu ſur les Magiſtrats, & ſur les gens d'authorité; adiouſte, *Qu'elle ne s'arreſtera pas là, mais qu'elle embraſera la populace*, qu'il compare à des halliers, ou à vn taillis eſpais. Ce qui eſt expliqué par les mots qui ſuiuent; *Et le peuple ſera comme viande, ou amorce pour le feu; nul n'y eſpargnera ſon compagnon, &c.* Qu'a cela de commun auec le Purgatoire; ſinon que par tout où il y a du feu, il l'y faille trouuer? C'eſt ce que dit S. Hieroſme; *Dieu n'aura pitié, ni du grand, ni du petit, en ce peuple; ni de l'orphelin, ni de la vefue; ni d'aucune perſonne, &c. car toute bouche a parlé folie, &c.* Et S. Cyrille; *Il entend*, dit-il, *le populaire, qu'il appelle iniquité, & non inique; pour monſtrer la griefueté de ſa meſchanceté. Il ardra donc, c'eſt à dire, Il ſera feu à ſoi-meſmes; comme il fut,*

Hieronym. in Eſai. l. 4. c. 19.

dit-il, *par ſes factions, au ſiege de Hieruſalem, ſous Veſpaſian & Tite, &c.* Et ainſi Haimo, & Procopius. Lyranus dit; *L'impieté du peuple d'Iſrael a prouoqué l'ire de Dieu, comme vn feu ardant ſur lui, pour conſumer iuſques aux halliers, c'eſt à dire le menu peuple.* Et Hugo Cardinal, qui le veut allegoriſer: *Les meſchans*, dit-il, *ſeront embraſez du feu eternel; ceux que le feu de coulpe auoit deuorez, ſeront deuorez du feu de la gehenne, &c.* l'entendant de la damnation eternelle. *Haim. in Eſai. c. 9.*

AVSSI froid eſt celui qui enſuit, Eſaie 54. *I'ai caché ma face arriere de toi pour vn petit, au moment de l'indignation: mais i'ai eu compaſſion de toi, par miſericorde eternelle.* Ici Dieu parle à l'Egliſe, comme à ſon eſpouſe, repudiee pour ſes pechez, en ſon iuſte courroux; mais repriſe en grace, en ſa miſericorde. Ce qu'il diſoit au verſet precedent; *Ie t'ai delaiſſee pour vn petit moment, mais ie te raſſemblerai par grandes compaſſions.* Or ils veulent, que ce moment d'indignation, ſoit le Purgatoire; le Paradis, la miſericorde eternelle. Au lieu que tout clairement il parle de la diſſipation d'Iſraël, recueillie en la redemption faite par Ieſus Chriſt, ains grandement multipliee, par la vocation des Gentils. C'eſt ce que dit la Gloſe; *I'ai caché ma face de toi, pour ton Idolatrie; mais ie t'ai raſſemblee, &c. en te rachettant.* Lyranus autrement; *Parce*, dit-il, *que les tribulations de la vie preſente*, (non du Purgatoire,) *ne ſont rien en comparaiſon de la gloire à venir.* Et ainſi le Cardinal Hugues; *Ie t'ai pour vn peu expoſee aux ennemis; mais plus grande ſera ma miſericorde à te ramener, que mon ire à te reietter. Et myſtiquement, Pour vn petit, c'eſt au regard des tentations de ce ſiecle, qui ne ſont rien au regard de la gloire à venir. En miſericorde eternelle, c'eſt au regard de ce que ie t'vnirai auec moi en ma gloire, &c.* Mais le verſet ſuiuãt coupe tout; *Ceci*, dit-il, *me ſera comme les iours de Noé: car i'ai iuré que les eaux de Noé ne paſſeront plus ſur la terre; & pareillemẽt, que ie ne ſerai plus indigné contre toi.* *Eſa. 54. 8.*

Ici, dit Iuſtin, *il compare la redemption du genre humain, à celle qui fut és iours de Noé, &c.* Si cela ne ſuffit, S. Hieroſme l'interprete de la multiplication de l'Egliſe, en la vocation des Gentils. S. Cyrille, des Gentils delaiſſez pour vn peu, mais eſpouſez à touſiours, &c. Haimo ſur Eſaie en meſme ſens. Ce que S. Hieroſme meſmes balance contre les Iuifs, qui veulent tirer cette Prophetie, à eux ſeuls: Nul en tout n'y a reſſenti le Purgatoire.

Hieronym. in Eſai. c. 54.

Cyril. l. 5. orat. 2 in Eſai.

Haimo in Eſai. c. 54.

HIEREMIE 1. *Que vois-tu, Hieremie? Ie voi vn pot boüillant, & le deuant d'icelui eſt vers Aquilon.* Ce pot ſignifie le Purgatoire. La viſion eſt expoſee au verſet ſuiuant; *Le mal ſe deſcouurira du coſté d'Aquilon, ſur tous les habitans de ce païs.* Tellement que le pot, c'eſt Hieruſalē; le feu qui l'embraſe, c'eſt le Roi de Babylone. Et ainſi l'interpretent S. Hieroſme, & Theodoret. Mais ſi on y veut de l'allegorie, S. Auguſtin dit; *Ce pot, eſt l'orgueil que le Diable ſouffle, où cuiſent & boüillent tous les Princes, & Paſteurs de tenebres; ceux qui priſent les biens temporels, qui adorent les richeſſes, qui conuoitēt les premieres chaires és Synagogues, qui ſe font appeller Rabbi és marchez, &c.* S. Gregoire; *Ce pot, c'eſt le cœur humain boüillonnant des ardeurs de la chair, &c. l'Aquilon, c'eſt le Diable qui les ſouffle.* Tellement que ce fondateur du Purgatoire, n'a point trouué dequoi le fonder ici. Non plus que le Cardinal Hugo, qui meſmes au ſens myſtiq, prend *le pot, pour l'Egliſe, ou meſmes pour le pecheur aſſailli des tentations du Diable.* Et demeure Origene tout ſeul en ſon allegorie. Mais Ezechiel l'explique clairement; *Elle eſt la chaudiere, & nous ſommes la chair*; Sçauoir Hieruſalem embraſee par les Babyloniens, & ſon peuple conſumé en icelle, à cauſe de ſes meurtres, en toutes eſpeces de calamitez; & au bout de tout cela, enleué d'icelle, & mené en exil.

Herem. 1. v. 13

Hieronym. in Herem.

Theodor. ibid.

Auguſt. ad Fratres in Eremo, ſerm. 12.

Gregor. l. 33. c. 27. in Iob. L. 18. Moral.

Hugo. Card. in Herem. c. 1.

Orig. hom. 11. in Pſal. 38.

Ezechiel. 11. 3. & 7.

MICHEE 7. *Ne te reſiouis point ſur moi, toi qui es mon ennemie: Si ie ſuis tombee, ie me releuerai; ſi i'ai eſté*

Miche e 7. 8.

giſante en tenebres, l'Eternel m'eſclairera: Ie porterai ſon ire, parce que i'ai peché contre lui; il me tirera en lumiere, & ie verrai ſa iuſtice. Ici derechef, *les tenebres*, c'eſt à dire, le Purgatoire; *la lumiere*, le Paradis, &c. Mais il eſt tout euident, que c'eſt l'Egliſe qui parle à Babylon, & aux autres nations Paiennes; qu'elles ne ſe reſiouiſſent point de ſa calamité, parce que Dieu la reſtablira. Ainſi diſoit Eſaie 9. *Le peuple qui giſoit à l'ombre de mort, la lumiere lui eſt leuee.* S. Matthieu qui l'allegue, n'a pas dit; Il a paſſé de Purgatoire en Paradis; mais bien, de l'ignorance, en cognoiſſance de ſalut; de la voie des pecheurs, en la voie de iuſtice, en cette vie. La Gloſe dit; *Ne me braue point, Babylon, parce que ie ſuis en tenebres, c'eſt à dire, en captiuité; car Dieu aura pitié de moi, & m'en deliurera.* Lyranus de meſme; *Ne te reſiouï point de la ruine de Iuda: Ie ſuis tombee; mais ie ſerai deliuree par Cyrus, qui exercera le iugement de Dieu ſur toi.* S. Hieroſme y adiouſte; Que le ſens moral peut eſtre, que Dieu ne veut pas la mort du pecheur; mais qu'il ſe conuertiſſe, & viue: Que Dieu par ſupplices, amene les hommes à amendement, &c. Que c'eſt vn pareil propos que celui d'Eſaie 9. *Le peuple qui giſoit*, &c. Theodoret auſſi; *Ie reſſourdrai, eſtant releuee par le ſoin de mon Dieu; il me reluira en mes tenebres; il me deliurera de ceux qui m'ont fait la guerre: Il m'a condamnee iuſtement, mais i'attens ſon iuſte iugement ſur pluſieurs torts qu'ils me font, ſur pluſieurs droicts qu'ils me retiennent*, &c. Hugues Cardinal meſmes; *En tenebres, i. En la captiuité des Medes & des Perſes: Et pour le ſens myſtiq, c'eſt Hieruſalem, ou l'ame penitente, qui dit; Si ie ſuis tombee par peché, ie me releuerai par penitence; & apres les tenebres d'ennui & de coulpe, ie verrai la lumiere de ioie & de iuſtice*, &c. *Sçauoir Ieſus Chriſt, qui m'a eſté fait ſapience & iuſtice*, &c. En leur conſcience, ces interpretations vallent-elles pas bien la moralité de leur Gloſe, qu'ils ont pour tout à alle-

Hieronym. & Theodor. in Mich. c. 7.

guer; *Ie porterai l'ire de Dieu, c'eſt à dire, ici, ou en Purgatoire?* Car quant à ce que Belarmin tire de S. Hieroſme ſur Iſaie ; Que ce paſſage ſouloit eſtre allegué pour le Purgatoire: il deuoit donc auoir dit, Que c'eſtoit par ceux qui eſtimoient que les peines meſmes de l'Enfer, eſtoient purgatoires, & deuoient prendre fin; où il entend parler d'Origene. *Mais*, dit-il, *ce ſont choſes qu'il faut laiſſer à la ſciẽce d'vn ſeul Dieu.* Et pourtant, s'il opiniaſtre que S. Hieroſme l'ait entendu autrement ; que par l'aduis d'icelui meſmes, il ſe taiſe du Purgatoire.

ZACHARIE 9. Il eſt dit; *Au ſang de ton Alliance tu as mis tes priſonniers hors du lac, auquel il n'y auoit point d'eau.* Il y a proprement; *A cauſe du ſang de ton Alliance, ie mettrai tes priſonniers hors de la foſſe, &c.* Et de fait, le Paraphraſte Chaldeen a euidemment leu ainſi. Mais demeurons-en d'accord auec eux. Or parle là le Prophete de la deliurance ſpirituelle par le Meſſie, comme il appert par tout le chapitre, faiſant alluſion à la deliurance de Babylone ; & comparant le fonds d'vn cachot, où on a les fers aux pieds, au bourbier de la ſeruitude de peché. Mais oions les Peres. S. Auguſtin par ce lac, entend *La profonde ſeichereſſe de la miſere humaine, où il n'y a point de courant de iuſtice, mais vne vaſe d'iniquité.* Et y rapporte le Pſeau. 40. *Il m'a tiré de la bourbe de miſere.* S. Hieroſme l'entend *Des peines eternelles, deſquelles Ieſus Chriſt nous a deliurez par ſon ſang.* Et bien qu'il allegue l'opinion d'aucuns, que le Prophete parle de ceux qui reſſuſciterent auec noſtre Seigneur, il n'y inſiſte pas. Theodoret ; *Ceux que tu as rachettez de ton precieux ſang, tu les as enuoiez auec ces teſtamens ſalutaires, pour declarer la liberté à tous. Et ce lac*, dit-il, *qui l'entendra, ſoit de la mort eternelle, ſoit de l'idolatrie, ne ſe deſuoiera point; Ou bien ſelon la temporalité, de la Captiuité des Chaldeens.* Et ainſi la Gloſe. Hugo Cardinal, à la letre, l'entend de *Chriſt rachettant les fideles,*

Zachar. 9. ve. 11.

Auguſt. de ciuit. Dei, l. 18. c. 35.

Hieron. in Zachar. c. 9.

Hug. ibid.

par ſon ſang: myſtiquement, *des Peres retirez par icelui des Limbes*; mais non du Purgatoire: Parce dient aucuns, *Qu'és Limbes l'eau de conſolation y eſt, qui n'eſt pas en Purgatoire, &c.* Et par-ainſi, les plus anciens & les modernes, meſmes les meilleurs ſont pour nous. Mais que diront-ils contre S. Matthieu, qui allegue tout ce paſſage pour l'aduenement de Chriſt, & la redemption de l'Egliſe en ſon ſang? &c.

MALACHIE 3. *Voici, dit le Seigneur, ie m'en vai* Malach. 3. *enuoier mon meſſager, &c. Et qui pourra porter le iour de ſa venue? Il eſt comme celui qui raffine, & comme le ſauon des foulons: Il ſera aſſis, comme celui qui raffine & purifie l'argent; il nettoiera les fils de Leui, &c.* Ce paſſage eſt allegué par tous les Euangeliſtes, de la venue de Chriſt, en ſon premier aduenement, precedé par Iean Baptiſte, &c. Et leur interpretation nous deuroit ſuffire, pour entendre ces mots, de l'efficace du Miniſtere de l'Euangile, pour la purgation du peché. La Gloſe dit; *Il les raffinera, ſçauoir ſes eleus, par diuerſes tentations: Il purgera les enfans de Leui, ſçauoir ſes Apoſtres.* Or pour ceux-là nos Aduerſaires ne veulēt pas de Purgatoire. Quoi donc? Ils ſe veulent tenir à S. Auguſtin, qui entend toutefois ce paſſage du iour du Iugement: *Il appert*, dit-il, *d'ici, qu'au iour du Iugement, quelques-vns ſouffriront ſeulement purgatorias pœnas, certaines peines pour les purger.* Qu'a cela de commun auec noſtre pretendu Purgatoire; duquel la prattique s'exerce tous les iours, ſans attendre ce Iugement? Et ainſi S. Ambroiſe. Chryſoſtome l'allegue pour preuue, que noſtre Seigneur viendra au iour du Iugement, en feu. S. Hieroſme entend ſi bien cette purgation du ſiecle preſent, qu'il dit; *Que ceux de Leui, apres auoir eſté purgez, comme l'or en la fournaiſe, offriront à Dieu ſacrifices iuſtes.* Theodoret plus pres du texte; *Le Prophete*, dit-il, *nous repreſente ici, le Seigneur, comme vn ouurier ſauonnant les ordures de nos pechez; &* de-

Aug. de ciuit. Dei l. 20. c. 25.

Chryſoſt. t. 5. hom. Quòd Chriſtus Deus.

Theodor. in hunc locum Zachar. 9.

liurant nos ames de ce venin, comme par vn feu. Notez, *Comme*. Il n'eſt donc pas ici queſtion de ce feu materiel de Purgatoire. Et de fait, il met S. Barnabas de ce nombre. S. Cyprian auſſi; *Le Seigneur m'a amendé, & ne m'a point liuré à la mort; ſuiuant ce qui eſt dit en Malachie, &c. Car*, dit-il, *Dieu amende, & conſerue ſes fideles.* S. Cyrille l'interprete de l'operation du S. Eſprit, en la regeneration & ſanctification des fideles; & par icelui expoſe le paſſage d'Eſaïe 4. *Quand le Seigneur lauera les filles de Sion, &c.* Mais encor ſi nous regardons le texte; *Voici le Seigneur*, dit-il, *quaſi ignis, comme vn feu.* Ce n'eſt donc pas le Purgatoire; mais Dieu, qui fait cette purgation: Et non proprement vn feu; mais, *comme vn feu*; le feu certes de l'Eſprit de Chriſt, qui purifie nos ames, par ſa doctrine. Et ainſi l'a expoſé S. Hieroſme. Hugues Cardinal meſmes; *Il purgera*, dit-il, *les pechez, par le feu de ſa paſſion, ou de ſon Eſprit.* Et par-ainſi nous concluons; Qu'il n'y a lieu aux liures Canoniques du Vieil Teſtament, dont on puiſſe tirer le Purgatoire, ni les Prieres, ou Meſſes pour les morts; meſmes ſelon l'interpretation des Peres, & des plus celebres entr'eux; quelque gehenne qu'on leur donne. Ce que recognoiſt meſmes de bonne foi le Moine Perion: Et de là demeure encor en differant entre ceux de l'Egliſe Romaine, S'il y auoit Purgatoire ſous le Vieil Teſtament, ou non. Reſtent ceux de Tobie, & du II. des Machabées, Apocryphes, qu'il nous faut examiner: encor que nous pourrions reſpondre en vn mot; Que toute doctrine qui n'a fondement qu'és liures Apocryphes, ne peut eſtre autre qu'Apocryphe.

Cypr. l. 3. teſtim. aduerſ. Iudæos c. 57.

Cyril. in Eſai. l. 1. c. 4. orat. 3.

Hugo in Eſai c. 4. & in Malac. c. 3.

Tobie 4. v. 18. TOBIE DIT; *Iette liberalement ton pain ſur le ſepulcre des iuſtes, & n'en donne point aux meſchans.* Les Iſraëlites auoient eſté entre les Gentils, & Tobie meſmes, qui ſouloient faire des feſtins aux funerailles de leurs proches; *Vnde parentare, & parentatum.* Les

Iuifs

Iuifs, pour ne ſembler moins honorer leurs parens, diſtribuoient des viures aux pauures. *Meſmes*, dit S. Hieroſme, *portoient des viandes à ceux qui eſtoient en dueil, & qui pleuroient leurs morts és enuirons de leurs ſepulcres.* Ce qu'il tire du 31. des Prouerb. Et Hugues Cardinal; *Il parle ici de quelque façon à nous incognue; ou bien pour la conſolation des parens, il commande des feſtins apres la ſepulture; &c.* C'eſt tout ce qui ſe peut tirer de ce paſſage.

CELVI des Machabees leur ſemble plus aduantageux *: C'eſt*, dit-il, *vne ſaincte cogitation, de prier pour les morts, afin qu'ils ſoient deliurez de leurs pechez, &c.* Premierement, c'eſt vne grand' pitié, que la doctrine de ce pretendu feu, dont ils font ſi grand cas; pour la defenſe duquel, ils ont allumé tant de feux en la Chreſtienté; n'ait fondement que ſur vn ſeul paſſage d'vn liure Apocryphe: Tel recognu par toute l'Antiquité, par les plus anciens Docteurs, & Conciles: Teſmoin S. Cyprian, S. Hieroſme, S. Auguſtin, S. Gregoire, &c. L'Egliſe Primitiue, regie par le S. Eſprit, n'a point iugé les liures des Machabees tels, ſans cauſe: Si depuis elle a permis qu'ils aient eſté leus en l'Egliſe; ç'a eſté, comme nous dit S. Auguſtin; *Pour exemples de vertu, & non pour fondement de doctrine.* S. Hieroſme dit; *Ils ſont leus pour l'inſtruction du peuple, & non pour authorité de doctrine, &c.* S. Gregoire meſme; *Ils ne ſont pas alleguez en teſmoignage, cõme Canoniques; mais ſeulemẽt pour edification.* Il y a des liures entiers ſur ce ſubiect. Quand l'Egliſe n'y auroit point touché, les narrations qui ſont contenuës au ſecond liure; partie, non conſentantes en meſme faict, auec celles du premier; partie, cõuaincuës de faulſeté par toute l'Antiquité Iudaïque; comme du Feu caché, & de l'Arche, &c. que Nehemie & Eſdras n'euſſent pas celé, &c. nous le rendent ſuſpect, comme il a eſté au Pape Gelaſe, qui ne reçoit que le premier, &c. L'autheur paſſe condam-

2. Machab. 12.

Cypr. in Symbol. Hieron. in lib. Sapient. Auguſt. contra Gaudentium. Gregor. l. 18. Moralium.

nation lui-meſmes, qui demande pardon, s'il a mal eſcrit: Le S. Eſprit, qui a inſpiré les autheurs Canoniques, n'euſt iamais eſcrit ainſi.

2. *Mach.4.7.12.* EN SECOND LIEV, il eſt certain, que du temps des Machabees, les Iuifs, par la hantiſe des Grecs, cõmençoient fort à Paganiſer: Or monſtrerons-nous ci-apres, que cette doctrine eſt tiree du Paganiſme. Appert par Iaſon, qui, en faueur d'Antiochus, dreſſe vne Academie Paienne en Hieruſalem: Par les autres Sacrificateurs, qui tournent les ſacrifices de la Loi, à l'vſage des Paiens; ſacrifians pour les Rois Idolatres; pour les Lacedemoniens; pour le ſalut d'Heliodore, pilleur du Temple: & qui permettent meſmes aux Paiens, contre la Loi, d'y offrir; à Antiochus Eupater, à l'Empereur Auguſte, &c. Par l'hiſtoire de Razias, qui ſe tuë pour ne tomber és mains des ennemis. Opinion du tout Paienne; & neantmoins loüee de cet autheur du 2. liure des Machabees. Mais apres tout, venons à l'hiſtoire, laquelle eſt celle meſme qui eſt recitee au 1. liure, ch. 5. Ioſeph, fils de Zacharie, & Azarias, Sacrificateurs, par emulation des prouëſſes de Iuda; contre ſa defenſe, entreprennent ſur Iamnia: Gorgias leur va au deuant, & les desfait, dont il en demeure 2000. ſur la place. Et fut faite grand' plaie en Iſraël; *Parce*, dit-il, *qu'ils n'auoient point obei à Iuda, & qu'ils n'eſtoient pas de ceux que Dieu auoit ſuſcitez pour la deliurance d'Iſraël*; c'eſt à dire, qu'ils n'auoient pas vocation pour ce faire. Ici s'arreſte le premier liure, ſans parler de Sacrifice, ni Priere pour les morts. Le ſecond paſſe outre: Iuda, dit-il, aiant battu Gorgias, vient pour emporter les corps τῶν ἱερατευσάντων, des ſiens qui parauant auoient eſté desfaits, pour les enſeuelir: Il trouue ſous les robes de chaſcun de ceux qui auoient eſté tuez, des choſes ſacrifiees aux Idoles. Chaſcun iugea que iuſtement ils eſtoient punis, & en donna gloire à Dieu, le priant de vouloir

2. *Mac. ch. 3. 13.*

Philo de Legatione ad Caium.

1. *Mach. 5. v. 57.*

effacer ce peché; ou pluſtoſt, cõme il eſt és meilleurs exemplaires, qu'ils ne fuſſent du tout effacez, c'eſt à dire, du tout exterminez pour ce peché. Mais Iuda publiquement remonſtra au peuple ce notable iugemẽt, afin qu'ils apprinſſent à ſe cõtregarder de peché, &c. fait vne collecte de douze mille drachmes d'argent; ou pluſtoſt, ſelõ le Grec, deux mille; qu'il enuoie en Hieruſalem, pour offrir en ſacrifices, *pour le peché*. Pour le peché ſimplemẽt, ſçauoir du peuple; afin qu'il ne fuſt cõme celui d'Achan, imputé à tout le general: & non, *pour les pechez des morts*, cõme nos Aduerſaires ont corrompu en quelques-vnes de leurs Bibles, meſme imprimees par authorité du Concile de Trente; & encor auiourd'hui liſent en leurs Meſſels. Iuſques ici ſelon la Loi, Ioſué 7. Deuter. 21. Ce qui s'enſuit, outrepaſſe: C'eſt qu'il pretend meſmes, que l'oblation de ces drachmes ſerue à l'expiation du peché des morts: Or nous auons à voir, iuſques où cela peut ſeruir au Purgatoire. Que Iuda ait deu croire, ou faire cela, ou ſelon la Loi, ou ſelon l'exemple des Peres, ou meſmes ſelon la couſtume receuë en l'Egliſe; appert que non: car il ne s'en parle point en toute l'Eſcriture. Et de fait, l'autheur donnant ſon iugement, monſtre aſſez qu'il le fait par vn diſcours particulier, πάνυ καλῶς καὶ εὐσεβῶς φρονῶν, ὑπὲρ τῆς ἀναστάσεως διαλογιζόμενος, *Faiſant honneſtement*, dit-il, *& ciuilement, en diſcourant ſur la Reſurrection*. Que ce fuſt en conſideration du Purgatoire, appert auſſi que non: *Ains*, dit-il, *de la reſurrection derniere*. Tellement que l'intention de cette Priere eſtoit proprement, Que ce peché ne leur fuſt point imputé au iugement du Seigneur, qui ſe feroit en la Reſurrection: Priere, qui ne differe ni le bien, ni le mal des morts; non plus que celle de S. Paul pour Oneſiphore viuant; *Le Seigneur lui doint trouuer miſericorde vers le Seigneur, en ce iour là*. Car quant à ce que quelques

Biblia impreſſa mandatu Concilii Trident. ſub Sixt. 5. & Clem. 8.

Miſſal. in anniuerſarios Defunctorum, & Triginta.

Miſſale reformatum Pij 5.

2. Timoth. 1.

Ingolſtadienſes. Ieſuites dient, qu'il parle de la reſurrection myſtique de peché, & non de l'actuelle; il ne faut que lire le texte, pour les refuter. Appert meſmes par la doctrine de nos Aduerſaires, que cette priere-& ſacrifice ne pouuoit eſtre pour les tirer de Purgatoire. Car le peché, ſelon leur diſtinction, eſtoit mortel; Idolatrie, crime de leze-majeſté diuine au premier chef: Or le Purgatoire n'eſt point pour les pechez mortels. Ité; Dieu, dient-ils, ne punit iamais vne meſme choſe deux fois: Or eſt-il, dit l'autheur, qu'ils auoient eſté tuez pour ce peché; & que chaſcun le iugea ainſi: Il ne leur falloit donc plus d'autre peine temporelle, c'eſt à dire, de Purgatoire. Item; Le Purgatoire ne ſatisfait point, dient-ils, pour la coulpe, mais pour la peine: Et Iudas toutefois offre ici vn ſacrifice pour le peché, lequel ne fut iamais offert en la Loi, pour la ſeule peine; mais pour la coulpe: Il n'a donc point penſé ici au Purgatoire. Tant s'en faut; car l'autheur adiouſte; *Il conſideroit qu'à ceux qui eſtoient morts en vraie pieté, il y auoit grace aſſeuree: ce qui eſt*, dit-il (par parentheſe) *vne ſaine & ſalutaire penſee.* Et ainſi eſt-il au texte Grec; bien loin de ce qu'ils pretendent; Que tous, peu ou prou, ſoient tenus d'acquitter au Purgatoire. Mais, dient-ils, ſi a-il prié pour les morts: Ainſi ſoit. Mais nous verrons tantoſt, que c'eſt mal argumenté, de telles Prieres, au Purgatoire. Au contraire, nous auons à croire, puis que, ſelon la doctrine meſmes de l'Egliſe Romaine, ce paſſage ne peut ſubſiſter auec le Purgatoire; que ce ſacrifice n'a eu autre but, comme il appert du texte, que de prier Dieu, qu'en la derniere Reſurrection il leur fuſt propice. Il y a plus; Iudas l'a fait, dient-ils; Ergo, c'eſt bien fait. Nous le nions. Combien d'actions liſons-nous és Eſcritures, des plus grands perſonnages, qui ne ſont toutefois à imiter? En l'Egliſe de Dieu, on vit de ſes loix, & non de nos exemples. Et ne voions point de fait, que depuis

les Machabees, iuſques à Chriſt, cet exemple ait eſté ſuiui en l'Egliſe. Le dueil meſmes du Lazare, eſt au contraire. Et quant à ce que l'autheur de ce liure l'approuue; certes auſſi fait-il le faict de Razias, le meurtre de ſoi-meſmes. Et c'eſt pourquoi S. Auguſtin dit aux Donatiſtes, qui le vouloient tirer en conſequence; *Que ces liures doiuent eſtre leus ſobrement.* Et ainſi nous eſt-il permis de reſpondre à nos Aduerſaires en diuers ſubiect, mais de meſme autheur. Brief, ce 2. liure des Machabees approuue les oraiſons pour les morts: Pour les faire approuuer en l'Egliſe, il a beſoin d'y eſtre approuué premier: Et tout cela neãtmoins, comme nous auons veu, ne fait rien pour le Purgatoire. Tellement, que de tant de textes alleguez du Vieil Teſtament, nous les auons veus, par la confeſſion de Perion, reduits à cettui-ci; exclus de tous les Canoniques, reſtreints à vn ſeul Apocryphe; & le plus apocryphe de tous les apocryphes: Et encor ne peut-il ſubſiſter auec le Purgatoire. Dont nous concluons ici; Que le Purgatoire n'a aucun fondement au Vieil Teſtament; nul en l'Egliſe d'Iſraël; où toutefois il ſembloit auoir eſté plus neceſſaire. Dont n'eſt à s'eſmerueiller, ſi pluſieurs de l'Egliſe Romaine ont mieux aimé dire; *Qu'il n'y auoit point de Purgatoire ſous l'Egliſe Iudaïque.* Iean 11.

CHAP. VII.

Que le Purgatoire n'a aucun fondement au Nouueau Teſtament.

POVR ESTRE, ce Purgatoire tant celebre en l'Egliſe Romaine, aura-il plus d'apparence de fondement au Nouueau Teſtament; puis qu'on en a fait vn Article de Foi; puis que tant de grands edifices, tant de fondations ſont fondees deſſus. C'eſt ce que nous auons conſequemment à examiner, ſur tous les paſſages qu'ils produiſent.

EN S. MATTHIEV 3. S. Iean Baptiſte dit; *Ie vous baptiſe d'eau en penitence; mais celui qui vient apres moi, eſt plus fort que moi, &c. Icelui vous baptiſera du S. Eſprit, & de feu. Il a ſon van en ſa main, & nettoiera ſon aire, & aſſemblera le froment en ſon grenier; mais il bruſlera la paille au feu qui ne s'eſteint point.* De ces deux feux mentionnez en ce paſſage; pour en faire vn purgatoire, lequel choiſiront-ils? Celui qui ne s'eſteint point, ne leur duit pas: car ils veulent, qu'à force d'Eau beniſte, & de Meſſes, il ſe puiſſe eſteindre: Reſte donc, que ce ſoit ce feu, dont Ieſus Chriſt baptiſe. Et que ſera ceci, qu'il nous baptiſe du S. Eſprit, & du Purgatoire? Ici euidemment eſt oppoſee l'eau, au feu; le lauemẽt exterieur, à la purification interieure. Mais noſtre Seigneur, ſans que nous en cerchions autre, l'interprete aſſez ailleurs: *Iean*, dit-il, *vous a baptiſez d'eau; mais vous ſerez baptiſez du S. Eſprit, dans peu de iours.* Et en voici l'accompliſſemẽt és Actes 2. *Et les langues*, dit-il, *furent veues ſur eux, departies cõme de feu qui s'aſſit ſur chaſcun d'eux; & furent tous remplis du S. Eſprit.* Dont s'enſuit, que le Bapteſme du S. Eſprit, & le Bapteſme de feu, n'eſt qu'vn. C'eſt pourquoi S. Marc s'eſt contenté de dire; *Il vous baptiſera du S. Eſprit*: N'eſtant le mot *de feu*, pour adiouſter à la choſe; mais pour en exprimer l'efficace. S. Hieroſme ſur ce paſſage; *Ou c'eſt parce que le S. Eſprit eſt vn feu, Actes 1. ou c'eſt parce qu'en ce ſiecle nous ſommes baptiſez de l'eſprit; au ſiecle à venir, du feu, 1. Cor. 3.* Et nos Aduerſaires choiſiſſent le ſecond; touſiours le pire, & veulent que ce ſoit le Purgatoire: Au lieu qu'il parle, comme tous les Anciens, du dernier Iugement. S. Baſile contre Eunomius; *Il baptiſe de ſon Eſprit, ceux qu'il ſanctifie; il enuoie ceux qui en ſont indignes, au feu; les liurant au malin, malins qu'ils ſont.* Chryſoſtome; *Il baptiſe les fideles d'eau, les infideles de feu*: Et ailleurs l'entend des tentations. Theophylacte mieux; *Il nous inondera des graces du S. Eſprit.* Eu-

Act. 15.

Act. 2.

Marc. 1. 7.

Hieronym. in Matth. c. 3.

Baſil. contra Eunom. l. 5.

Chryſ. in Matth. c. 3. & in oper. imperf.

cherius; *Parce*, dit-il, *que les pechez ſont bruſlez en nous, par le S. Eſprit, où nous eſt donnee la ſanctification, où eſt en nous embraſee la charité, &c.* Lyranus; *Il dit feu, parce que ſouuent en la Primitiue Egliſe il apparoiſſoit en forme viſible, comme ſur les Apoſtres, &c.* Caietanus; *Ou il le faut entendre du S. Eſprit, principe de la regeneration en vn chaſcun; ou des tribulations, auſquelles la profeſſion Chreſtienne eſt ſubiette.* Ferus meſmes; *De tant que l'eſprit eſt plus pur que le corps, le feu plus actuel que l'eau; de tant ſon Bapteſme eſt plus que le mien, &c. Le ſens donc eſt; Il nous transformera par ſon Eſprit, & nous rauira aux choſes celeſtes, par le feu.* Et ce ſont leurs plus celebres Interpretes pour ce temps, deſquels vn tout ſeul n'y a trouué le Purgatoire. Argumentons mieux: Le Bapteſme de feu, diſent-ils, eſt le Purgatoire; Et nul ne baptiſe de ce feu, que Ieſus Chriſt; non pas S. Iean Baptiſte meſmes: Nul donc ne nous peut purger, que Ieſus Chriſt: Lui ſeul, & non autre, eſt noſtre Purgatoire.

Euch. in queſt. in Nou. Teſtam.

Caiet. in Matth.

Ferus in Matth.

EN S. MATTHIEV 5. *Sois bien toſt d'accord auec ta partie, pendant que tu es en chemin auec elle; de peur qu'elle ne te liure au Iuge, & le Iuge au ſergent, & que tu ſois mis en priſon: En verité ie te dis, que tu ne ſortiras de là, que tu n'aies paié le dernier quadrin.* Cette priſon, ils veulent que ce ſoit le Purgatoire. Or le ſens literal eſt clair, & d'accord entre tous; Où noſtre Seigneur exhorte les fideles à accorder auec leurs freres au pluſtoſt; leur repreſentant le mal qui reuient ordinairement de l'obſtination à plaider. Et eſt cette interpretation de Chryſoſtome, en ces mots; *Il me ſemble*, dit-il, *qu'il parle des iuriſdictions & priſons accouſtumees, &c.* Et S. Hieroſme auſſi; *Le ſens eſt manifeſte, que noſtre Seigneur nous exhorte à auoir paix auec vn chaſcun en ce ſiecle, &c. Et y en a neantmoins*, dit-il, *qui l'expoſent, ou de la chair & de l'ame; ou de l'ame & de l'eſprit: ce qui ne peut ſe ſouſtenir.* Et le meſme dit S. Hilaire: D'au-

Matth. 5. 25. Luc 12. 58.

Chryſoſt. in Matth. hom. 16.

Hieronym. in Matth. l. 1.

Hilar. in Matth.

tres auſſi, qui par l'aduerſaire, entendent le Diable: *Comme ſi*, dit-il, *noſtre Seigneur nous euſt voulu commander d'eſtre ενυες, bien-vueillans enuers le Diable, &c.* Ce qui eſt abſurde. Et le meſme dit S. Chryſoſtome. S. Auguſtin eſt entre ceux qui l'interpretent de la chair, & de l'eſprit; condamné ici par S. Hieroſme, & renuoié à ſa propre loi; De ne prendre pour figure, ce qui peut eſtre interpreté à la lettre. Mais encor ne fait-il rien pour eux, parce qu'il refere cela nommément au dernier Iugement. Mais s'il faut allegoriſer, faiſons-le auec noſtre Seigneur, qui dit; *Si vous ne remettez les pechez aux hommes, voſtre Pere ne les vous remettra point.* Au contraire, il vous traittera comme celui de la Parabole, qu'il liura aux bourreaux, iuſques à ce qu'il rendiſt toute la dette; c'eſt à dire, à iamais: car il auoit dit auparauant, qu'il ne pouuoit paier. Mais encor oions les Docteurs. Origene dit; *On t'exigera ta dette, par labeurs, & par ouurages; par peines, & par ſupplices, &c.* Mais il parle à ſa mode, de l'Enfer proprement, & non du Purgatoire: car Origene, comme nous verrons ci-apres, n'a recognu autres peines, meſmes pour les Diables, que purgatoires. S. Ambroiſe diſtingue entre S. Matthieu, & S. Luc; en l'vn, entendant par l'aduerſaire, la Loi; en l'autre, le Peché, ou la Conſcience; & en tous deux, Dieu, par le Magiſtrat; Chriſt, par le Iuge; les Anges, par les exacteurs. Mais pour nous exclurre le Purgatoire, il en remet l'execution à la conſommation du monde; s'accommodant en cela, à Origene. Ce n'eſt donc pas encor ici, le Purgatoire Papiſtique. Tertullian dit; *Que tout premierement, il faut entendre ce texte en ſa ſimplicité*; c'eſt à dire, que l'allegorie n'y eſt point neceſſaire: En apres; *L'Ethnique*, dit-il, *c'eſt l'aduerſaire. Nous cheminions auec lui en cette commune vie: Il faudroit partir du monde, s'il n'eſtoit loiſible de conuerſer auec eux; Rendons leur donc le bien de l'eſprit: Ai-*

Aug. de ſalut. document. c. 64.

Idem de doctr. Chriſt. l. 3. c. 10.

Orig. hom. 35. in Luc.

Ambroſ. in Luc. 6. 12.

Tertul. l. de anima.

mons nos ennemis, dit Christ ; Prions pour ceux qui nous maudissent; de peur qu'estans prouoquez par quelque iniure en nos negoces, il ne nous tire à son Iuge, nous liure en prison, &c. Et cette allegorie n'est pas loin du texte. Ailleurs, il en fait de plus esloignees ; appellant la voie, nostre discipline; & cette reconciliation, l'entretenemẽt de nostre pactiõ auec le Diable; de ne prẽdre rien du sien; de renoncer à sa pompe, & à ses Anges. Mais touſiours il parle de l'Enfer; *Ne inferos*, dit-il, *experiatur*. Brief, cette prison, aux vns c'est la garde du Magistrat, comme à Chrysostome ; aux autres l'Enfer, comme à S. Augustin, à Tertullian, à S. Hieroſme mesmes, qui l'interprete du supplice eternel. Sur cette contrarieté d'allegories, qui osera fonder vn Article de Foi? qui n'aimera mieux se tenir à la lettre? Certes, leur propre Gloſe dit; *En prison, c'est à dire, aux tenebres; c'est à dire, en Enfer*: Et *Donec, iusques à ce que, &c. c'est à dire, Nunquam, iamais*; Et l'explique par vn autre *Donec*, Psal. 110. *Iusques à ce que i'aie mis tes ennemis, le scabeau de tes pieds, &c.* Et Lyranus, Hugues le Cardinal, & Beda, de mesmes. Comme aussi S. Augustin *ad Dulcitium*, ttaittant le Purgatoire, fait conscience d'y appliquer ce passage ; & confesse que ce *Donec* est de mesme nature que celui du Psal. 110. Theophylacte mieux, lequel n'ignorant point que ce passage estoit distrait par diuerses allegories, nous ramene à la simplicité; *De ne plaider point; de souffrir plustost dommage, afin que ne soions destournez des choses diuines*. Et le Cardinal Caietan de mesmes. Mais leur Ferus aussi, apres tous, mieux que tous; *Diuers ont escrit diuersement de cet aduersaire, mais ils ne s'accordent point à la lettre. En vn mot; le sens de Christ est, qu'és choses externes il vaut mieux s'accommoder à iniques conditions auec sa partie, que plaider: Qu'en procez on pert beaucoup de temps, il faut estre subiet aux Aduocats, briguer les Iuges, venus que nous sommes deuant eux, que l'enene-*

Idem de Resurrect. carn. c. 42.

Hieronym. in Lament. Ierem.

Hugo Card. in Luc. c. 12.
August. de 8. quæst ad Dulcit.

Ferus in Matth.

ment est douteux, & n'est plus à nous d'en ordonner; & sur tout que nous y perdons la tranquillité de l'esprit, & la paix enuers nostre prochain, &c. Mais posons mesmes leur allegorie; si le Diable est l'aduersaire, Dieu le Iuge; la prison, le Purgatoire; est-il possible, dit S. Hieroſme, que Christ nous ait commandé de conuenir auec le Diable? mesmes de lui estre bien-vueillans? Car il vse du mot συνῆν. Aurons-nous donc à satisfaire au Diable? & toute l'Escriture nous oblige de satisfaire à Dieu. Et qu'aura fait la mort de Christ pour nous, par cette allegorie; si nous auons à satisfaire iusqu'au dernier quadrin, soit à Dieu, soit au Diable?

Matth. 5. 21. DE CE MESME chap. ils en produisent vn autre; *Il a esté dit aux Anciens*, ou, *par les Anciens; Tu ne tueras point; & qui tuera, sera punissable par iugement. Or ie vous dis, que tout homme qui se courrouce à son frere sans cause, sera punissable par iugement: Et qui lui aura dit, Racha; sera punissable par le conseil: Et qui lui dira, Fol; sera punissable par la gehenne du feu.* Ce dernier degré, dient-ils, est puni en Enfer: Il faut donc que les deux premiers le soient en Purgatoire. Le sens du texte est clair; Que nostre Seigneur, pour remedier aux faulses interpretations des Scribes, qui terminoient les transgressions de la Loi, és actes exterieurs, les ramene par tout ce chap. à l'interieur; leur monstrant, que les fautes qu'ils estiment legeres, comme de se courroucer à son frere, lui dire quelque parole de trauers, &c. comparoissent mesmes deuant la iustice souueraine de Dieu; laquelle il represente sous les noms de κρίσις, συνέδριον, Iugement & Consistoire, termes de iurisdictions humaines. Ici donc qui nous conuie à entendre par ces mots, *Un Purgatoire?* Mais mesmes comment y subsistera-il, par leurs reigles? veu que les pechez mortels, qu'ils appellent, n'y entrent point? Or est-il, que qui hait son frere, dit nostre Seigneur, est homicide: Ni les coulpes

pareillement, mais ſeulement les peines; Or eſt-il ici queſtion de coulpes: Veu que le Purgatoire leur eſt vn lieu de ſupplice; Or ceux-ci ne le ſont que de iugement? Veu que le Purgatoire n'eſt qu'vn ſeul lieu; & il en nomme ici deux: Car lequel choiſiront-ils, & que nous feront-ils entendre par l'autre? Or S. Hieroſme, S. Chryſoſtome, Theophylacte, & tous les Peres qui ont expoſé ce paſſage par homelies entieres, ne ſe ſont iamais aduiſez de le trouuer ici. Lyranus meſmes, qui le veut moraliſer; *Noſtre Seigneur*, dit-il, *fait ici trois degrez d'ire, au cœur; Tout homme*, dit-il, *qui ſe courrouce: puis en la bouche doublement, quand elle paſſe en vne iniure confuſe; comme qui dira à ſon frere, Racha; ou bien, en vne toute formee, qui lui dit, Fatue, &c. Et ces trois degrez ont leurs punitions: Le iugement, quand on en conuient deuant la iuſtice; le conſeil, quand on vient iuſques aux voix pour en iuger, &c.* Et pourtant dit la Gloſe; *Reus eſt iudicio, c'eſt à dire, dignus accuſatione: Reus conſilio, c'eſt à dire, dignus conſenſu iudicum de danda ſententia in eum: C'eſt à dire; Le premier eſt digne d'eſtre accuſé; le ſecond d'eſtre condamné en iugement, &c.* Et Caietan le ſuit à peu pres. Que fait tout cela au Purgatoire? Qui plus eſt, bien qu'aucuns, comme S. Auguſtin, l'aient entendu des peines apres cette vie; nul iamais du Purgatoire.

EN S. MATTHIEV 12. *Quicõque aura parlé contre le S. Eſprit, il ne lui ſera remis, ni en ce ſiecle preſent, ni au ſiecle à venir.* Matth. 12. 31. Il y a donc des pechez qui ſe pardonnent en l'autre: Et c'eſt donc en Purgatoire, &c. Ce texte ne peut eſtre mieux entendu, que par les autres Euangeliſtes, & par S. Matthieu meſmes. S. Marc dit; *Il ne lui ſera point pardonné eternellement:* Marc. 3. 28. Dont S. Auguſtin dit; *S. Marc a exprimé le meſme en autres mots:* S. Luc. *Il ne lui ſera point pardonné:* Luc. 12. 10. S. Matthieu au verſet precedent, *Il ne ſera point pardonné aux hommes.* Et ſi on y veut cercher quelque choſe plus outre;

Non en ce siecle ici, où Dieu iuge les pechez de son Eglise, par le ministere d'icelle; Non au siecle à venir, lors qu'il les iugera lui-mesme en personne: C'est le droit fil de ce passage. Et de fait, les Anciens sont d'accord, que ces mots, *Siecle à venir*, signifient ou l'eternel supplice, ou l'eternelle beatitude; & doiuent estre entendus apres la Resurrection, & non deuant. En apres, ils pechent contre leurs propres maximes: car les pechez, dient les Scholastiques, ne se remettent qu'en ce siecle; bien que les satisfactions s'en facent, selon eux, en l'autre. Or est-il ici question de la remission des pechez, & non des peines temporelles d'iceux. Et n'est à dire, que les petites fautes venielles s'y remettent: car il se fait ici comparaison du peché contre le S. Esprit, auec les plus grands. Et puis, quelle façon d'argumenter, d'vne particuliere negatiue, à vne affirmatiue vniuerselle? Le peché contre le S. Esprit ne se remet ni au present siecle, ni au futur: Ergo les peines temporelles de tous pechez, non paiees ici, se paieront au siecle à venir, c'est à dire, en Purgatoire? Or aussi recognoist ici Belarmin, que l'argument ne conclut pas en Dialectique. Mais il est certain que les Anciens ne l'ont point entendu ainsi. S. Athanase a fait vn traitté exprez sur ce verset; il ne s'y est point aduisé du Purgatoire. Aussi peu S. Hilaire, & S. Hieroſme, expliquans ce propre passage. S. Ambroise non plus, qui le touche en deux lieux. S. Augustin a commencé, & S. Gregoire l'a suiui. Mais si S. Augustin eust pensé ce passage si fort, il n'eust pas escrit en d'autres lieux si douteusement du Purgatoire: Et qui plus est, il l'entend du iour de la Resurrection; non de ce qui est entre ci & là, selon l'opinion qui estoit lors, Qu'à la Resurrection les ames entachees, seroient purgees d'vne espece de feu, comme il se verra ci-apres. Et de fait, *Le siecle à venir*, dit Damascene, *signifie la vie eternelle, ou le supplice eternel.*

Damasc. de Orthod. fid. l. 2. c. 1.

Athan. in tract. Omnis olasph. Hieron. & Hilar. in Matth. Ambros. de pœnit. l. 2. c. 4. & de spi. 5. c. 1. August. de ciuit. Dei. l. 21. c. 24. Gregor. l. 4. Dial. c. 39.

Damasc. de Orth. fid. l. 2. c. 1.

Mais apres tout, combien ſont eſloignees ces propoſitions? Il y a des pechez qui ſe remettent au ſiecle à venir; & il y a des flammes au ſiecle à venir, qui exigent les peines temporelles des pechez remis au ſiecle preſent. Chryſoſtome donc mieux; *Des hommes, dit-il, les vns ſeront punis & ici, & là; comme ceux de Sodome: les autres ici ſeulement, comme l'Inceſtueux de Corinthe: les autres là ſeulement, comme le mauuais Riche: les autres ni ici, ni là, comme les Prophetes & Apoſtres. Et quant au peché contre le S. Eſprit, il ſera puni, & en ce ſiecle, & en celui qui eſt à venir, &c.* Et Theophylacte le ſuit ici, mot à mot. Hugues Cardinal dit, *In aternum, A iamais:* & en fait comparaiſon auec le peché du Diable. Adiouſtons leur Ferus meſmes, qui ſe contente de dire ſans autre choſe, en vn long commentaire; *En diſant moins, il a voulu ſignifier plus; ſçauoir, que non ſeulement ce peché ſera puni au ſiecle à venir; mais meſmes en cettui-ci:* & en donne des exemples. *Chryſ. in Matth. c. 12. hom. 43.*

DE L'HISTOIRE des tourmens du mauuais Riche, ils n'en peuuent faire leur profit. Abraham dit; *Que ce Cahos eſt ſi grand, qu'on ne peut paſſer de l'vn à l'autre.* Or veulent-ils que du Purgatoire on paſſe, apres la ſatisfaction, en Paradis. Ce qu'il veut auſſi enuoier à ſes freres, monſtre qu'il eſtoit mort en impenitence: ce qu'il demande de l'eau pour ſe rafraiſchir; qu'il eſt en vn lieu où il ne reçoit point de conſolation. Et auſſi a-il touſiours eſté interpreté de l'Enfer, par tous les Anciens. Mais ils emploient au meſme chapitre ces mots; *Faites vous des amis des richeſſes iniques, afin que quād vous defaudrez, ils vous reçoiuent és tabernacles eternels.* Et Belarmin veut triompher ici, de ce que Pierre Martyr a obmis de reſpondre à ce paſſage. Noſtre Seigneur nous admoneſte, à l'exemple de l'iniuſte œconome, de faire des amis de nos richeſſes; c'eſt à dire, d'en eſtre liberaux aux pauures: afin que comme celui-là en fit des amis, qui le receurent *Luc. 16. 23.* *Luc. 16. 9.*

quand il fut hors de charge & de credit; ainsi nous en fassions par nos aumosnes; qui, lors que nous serons rappellez de nostre dispensation (car aussi ne sommes nous que dispensateurs) nous reçoiuent és tabernacles eternels. Et ce, suiuant ce qui est dit ailleurs; Que mesmes vn verre d'eau donné au nom de Christ, n'est point sans son salaire. Ces amis, ce sont les pauures; mais tout ensemble les gens de bien: Ces tabernacles, c'est la vie eternelle: Ces amis, ils entendent eux-mesmes, qu'ils ont à mourir deuant nous; & nul des Peres ne l'a exposé autrement: C'est bien loin de demeurer derriere, à nous aider de leurs Suffrages. Qu'ils ont aussi à nous recueillir au Ciel: Bien loin donc, de nous retirer de Purgatoire. Que s'il faut allegoriser; à qui nous tiendrons-nous? Tertullian dit; Que nostre Seigneur exhorte les Iuifs, qui ont mal administré le bien que Dieu leur auoit commis, à se faire des amis, *De Mammona hominibus, des Gentils*, dit-il, *en les releuant des dettes de peché; afin que la grace venant à leur defaillir, ils les receussent en la foi Chrestienne.* S. Ambroise & S. Augustin l'entendent, *Qu'il faut donner aux Saincts en ce monde, afin qu'ils prient pour nous en l'autre.* Qui doute que la charité ne les accompagne, viuans pres de celui qui est Charité lui-mesmes; qu'ils ne desirent le regne de Dieu, le salut des eleus? Mais qu'a tout cela de commun auec le Purgatoire? Quant à S. Hieroſme, qui traitte cette question par exprez; escriuant à Algasie, apres l'auoir espluchee par tous les mots, allegué mesmes certaine allegorie de Theophile, Euesque d'Antioche, qui de cet Oeconome fait S. Paul, acquerant de la doctrine qu'il auoit acquise sous la Loi, des Chrestiens qui le reçoiuent en leurs maisons, &c. c'est à dire, au Ciel. Il en reuient en fin là; *Que de nos biens nous en deuons faire des amis, non toutes sortes de pauures, mais tels qu'ils nous reçoiuent au Ciel, sçauoir*

Tertul. de fuga in persecut.

Ambros. in Luc. Aug. de ciuit. Dei. l. 21. c. 27.

Hieronym. ad Algas. quæst. 6.

les gens de bien ; afin que leur aiant donné peu, nous receuions beaucoup ; & donnant l'autrui, aions choſe noſtre ; ſemans en benediction, pour moiſſonner en benediction, &c. Chryſoſtome auſſi, qui touche ce paſſage en diuers lieux, meſme l'explique aſſez au long ſur l'Epiſtre aux Hebrieux, n'en tire autre doctrine. Et du Purgatoire, pas-vn mot. Non pas S. Bernard, Hugues Cardinal, Caietan ; ni Ferus meſmes.

Chryſoſt. in Ep. ad Hebr.

Bernard. in Declam. Ecce, nos reliquimus omnia.

BELARMIN DIT ; *Souuienne toi de moi, Seigneur, quand tu viendras en ton Roiaume. Jamais*, dit-il, *cet homme de bien n'euſt dit cela, s'il n'euſt creu que les pechez ſe remettoient apres cette vie.* Mais que fait encor ceci au Purgatoire ? Veu qu'il n'eſt, ſelon les Scholaſtiques, que pour ceux auſquels ils ſont deſia remis ? Belarmin toutefois en excepte les plus legers. Veu auſſi, qu'il eſt ici queſtion des plus grands ? Et de qui aime-il mieux apprendre la Foi ? Ou du bon larron, qui dit ; *Souuienne toi de moi, quand tu viendras en ton regne* : Ou du Sauueur meſmes, qui lui reſpõd ; *Auiourd'hui tu es*, non en Purgatoire, mais *en Paradis auec moi.* Et en pourroit-il nommer vn ſeul des Peres, meſmes des plus modernes, qui en ait tiré cette doctrine ?

Luc. 23.

ES ACTES 2. *Lequel Dieu a reſſuſcité, aiant deſlié les douleurs d'Enfer*, ou *de la mort* ; *pourtant qu'il n'eſtoit poſſible qu'il fuſt retenu d'icelle.* D'ici Belarmin conclut ainſi ; Chriſt depuis ſa mort n'a point ſouffert de douleurs ; il n'eſt donc point parlé ici de ſes douleurs ; mais de celles des Peres : Non de ceux qui eſtoient en Enfer ; car il n'y a point de redemption : Ni és Limbes ; car ils n'en ſouffroient point : Reſte donc, qu'il ſoit ici parlé de ceux du Purgatoire. La verité eſt, qu'il y a en ce texte double leçon ; en la plus-part des exemplaires il y a ὠδῖνας, non ᾅδου, des douleurs *de la mort*, non *de l'Enfer*. Et ſi Epiphanius que Belarmin allegue, a leu en vn lieu ᾅδου, en vn autre il a leu ὠδῖνας. Or cela eſtant, il ne peut trou-

Act. 2. 24.

Epiphan. in anchorat. & in nacephal.

uer ſon Purgatoire en cet Enfer. Poſons ᾅδης : Le mot ſignifie, & Sepulcre, & Enfer : mais ici ſans doute, ſepulcre ; car il eſt allegué pour la Reſurrection du Seigneur, auec ce paſſage de Dauid, produit par S. Pierre ; *Tu ne laiſſeras point mon ame au ſepulcre.* Et quant à ce qu'il dit, qu'il ne peut eſtre entendu de Chriſt, parce qu'il n'a point ſouffert de douleurs depuis ſa mort ; Ie reſpons qu'il ne ſe peut entendre que de lui ; veu qu'il eſt dit, qu'il n'eſtoit poſſible qu'il fuſt retenu ou de la mort, ou du ſepulcre : Ce qui ne peut eſtre dit des Peres ; ce qui ne peut eſtre dit que du Sauueur Dieu & homme : Veu auſſi ce qui ſuit ; *Car Dauid dit de lui, Ie contemplois touſiours le Seigneur, &c.* Ce que Dauid n'a point dit d'aucun des Peres. Tellement, que pour nous eſchapper de la difficulté qui eſt au mot ὠδῖνας, qui peut receuoir bonne interpretation ; nous tomberions en vne qui ne ſe pourroit du tout reſouldre. Et quant à celle-là ; nous diſons, que les douleurs de la mort ſont deſliees ; non ſeulement, entant que noſtre Seigneur eſt reſſuſcité ; mais entant qu'en ſa Reſurrection, l'Empire de la Mort eſt diſſipé & deſtruit. Sur quoi n'eſt à contemner ce qui a eſté obſerué par les plus doctes, que les mots en Hebrieu, qui ſignifient douleurs & liens, ne different que d'vn petit poinct. Ce qui ſe rapporteroit treſ-bien à ce que S. Luc dit λύσας, *aiant deſlié* ; & feroit alluſion à ces mots de Dauid ; *Les cordes de l'Enfer*, ou *du ſepulcre, m'ont enuironné* : où les Septãte ont traduit ὠδῖνες, *Les douleurs de l'enfantement.* Et le Paraphraſte n'en va pas loin : & peut eſtre que le meſme mot, ſans s'arreſter aux ſcrupules des poincts, ſignifie les deux. Ce qui ſeroit à cauſe de la couſtume de lier les corps des morts, telle que nous liſons en l'hiſtoire du Lazare ; dont noſtre Seigneur dit à ſes Apoſtres, *Deſliez-le, &c.* N'eſt auſſi à oublier, que nul des Peres n'a trouué de Purgatoire en ce paſſage ; nul meſmes des plus modernes

חבלי

Pſalm. 18.6.
2. Samuel. 22.6.

Cajet. in Act. c. 2.

dernes. Caietan l'explique des pœnalitez (ainſi parle-il) que l'ame de Chriſt ſouffrit ſeparee du corps. Ferus entend, que Chriſt a diſſoult les douleurs de la mort, pour ſes fideles; entant que qui croit en lui, ne gouſte point la mort, eſt ia paſſé de mort à vie. Hofmeſter, par ces douleurs de la mort, ou de l'Enfer, toutes les paſſions que Chriſt a ſouffert pour nous, &c. Selon ce paſſage du Pſalme; *Les douleurs de la mort m'ont enuironné, les perils de l'Enfer m'ont enueloppé, &c.* Si ſont-ce les plus notables Interpretes entr'eux. *Ferus & Hofmeſter in Act. c. 2.*

S'ENSVIT leur grand argument; *Nul*, dit S. Paul, *ne peut poſer autre fondement, que celui qui eſt poſé, lequel eſt Ieſus Chriſt. Que ſi quelcun edifie ſur ce fondement, or, argent, &c. l'œuure d'vn chaſcun ſera manifeſtee; car le iour la declarera, d'autant qu'elle ſera manifeſtee par feu: & le feu eſprouuera quelle ſera l'œuure d'vn chaſcun, &c. Mais il ſera quant à lui, ſauué comme par feu.* Ce dernier feu, ils veulent que ce ſoit le Purgatoire, par lequel nous aions à eſtre ſauuez. Ici reſſouuenons-nous de ce qui a eſté dit tant de fois; Que la Theologie ſymbolique n'argumente point; Qu'on ne diſpute point par metaphores; Qu'on n'eſtablit point vn article de doctrine, par lieux obſcurs: car ce ſont maximes des Anciens, dont nous ſommes d'accord. Or eſt-il, que tout ce texte n'eſt que metaphores; fondement, architecte, edifice, or, argent, &c. bois, foin, paille, &c: qu'il eſt ſemblablement obſcur, & difficile; Iuſques là, que S. Auguſtin le conte entre ceux, deſquels S. Pierre a dit; *Qu'és Epiſtres de S. Paul il y auoit quelques choſes difficiles à entendre, &c.* Et apres en auoir dit ſon aduis; *Ie veux*, dit-il, *ouïr là deſſus les plus doctes, & plus entendus, &c.* C'eſt pour en reuenir là; Que ſur vne explication douteuſe, & obſcure, on ne doit pas fonder vne doctrine certaine; moins vn Article de Foi Chreſtienne. C'eſt auſſi, ce qui a engendré tant & ſi diuerſes Interpretations, preſque ſur 1. Cor 3. *Aug. de fide & operib. c. 15. & 16.* *Idem in queſt. ad Dulcit. q. 1.*

tous les mots. Car, par les edifians, les vns entendent tous Chreſtiens; comme ſainct Auguſtin, S. Chryſoſtome, Theodoret, &c. Les autres, les Docteurs, & Paſteurs; comme ſainct Ambroiſe, ſainct Hieroſme, Thomas, & autres. Item; Aucuns, par le mot de fondement, entendent la vraie doctrine; par l'or, l'argent, &c. les bonnes œuures; par le bois, le foin, &c. les pechez mortels, comme Chryſoſtome, Theophylacte, &c. Autres la predication de la Foi, ſur laquelle chaſcun baſtit ſes expoſitions, les vns orthodoxes, les autres heretiques, comme ſainct Ambroiſe, ſainct Hieroſme, Haimo, &c. Autres, les bonnes œuures d'vne part, & les pechez veniels de l'autre, comme ſainct Gregoire. Autres, les bons & mauuais auditeurs, comme Theophylacte, Oecumenius, &c. Item; Par le iour, ſainct Auguſtin & ſainct Gregoire entendent la vie preſente, ou le temps de tribulation, qui fait cognoiſtre les bons des mauuais: Autres en plus grand nombre, le iour du Iugement; differans neantmoins en ceci, qu'aucuns veulent que ce ſoit le grand iour du Seigneur; comme Theodoret, Theophylacte, Haimo, Anſelme, &c. Autres, le iugement qui ſe fait d'vn chaſcun homme, apres ſa mort; comme Caietanus, & pluſieurs de ce temps. Item; Ce feu qui eſprouuera l'œuure d'vn chaſcun; aux vns, ce ſont les tribulations, comme à S. Auguſtin, & S. Gregoire; aux autres, le feu eternel; aux autres, la conflagration de l'Vniuers; aux autres, le Purgatoire; aux autres, le feu du iuſte iugement de Dieu, &c. qui examine, diſent-ils, & n'afflige pas: Et en cette opinion ſemble eſtre S. Ambroiſe. Et finalement, par ce feu duquel il eſt dit; *Mais il ſera ſauué comme par feu*; aucuns entendent les tribulations de cette vie, comme S. Auguſtin & S. Gregoire; S. Auguſtin nommément qui dit, que ce paſſage obſcur en ſoi, doit eſtre expoſé par pluſieurs autres clairs; eſquels le feu ſignifie l'eſpreu-

Idem de fide & oper. c. 16. Ambroſ. in 1. Cor. 3. Hieronym. in l. 2. in Ioan. Thom. in 1. ad Cor. c. 3.

Chryſoſt. in 1. Cor. 3.

Ambroſ. in 1. Cor. 3. Hieron. in Eſai. c. 5. Haimo in 1. Cor. 3. Gregor. l. 4. dial. c. 39. Auguſt. l. de fide & oper. c. 16. Gregor. l. 4. dial. c. 39.

Ambroſ. in Pſal. 118. Conc. 20.

Auguſt. in Enchirid. ad Laurent. c. 68.

ue de tribulation. Autres, le feu eternel, comme Chryſoſtome, & Theophylacte; quelques-vns auſſi le Purgatoire: & entre ceux-ci, les vns à la mode de l'Egliſe Romaine; les autres, ſelon quelque opinion particuliere, celle nommément qui eſtoit lors commune, Que ſur le poinct du Iugement vniuerſel, tous ſeroient, ſans exception, examinez par feu. De ces differences chaſcun peut iuger de quel front nos Aduerſaires peuuent prendre ce paſſage, & ſes interpretations, pour fondement du Purgatoire; veu meſmes que Belarmin (ce qui eſt à noter) eſt contraint, pour les abſurditez qu'il y rencontre, de ſe departir de toutes; & les refuter, chaſcune pour quelque inconuenient, pour en baſtir vne particuliere.

OR DE CE Labyrinthe nous ne pouuons mieux ſortir, que par le fil meſmes du texte. Sainct Paul donc auoit parlé ci deuant des Docteurs & Paſteurs enſeignans en l'Egliſe: & pourſuiuant ſon propos, dit; Que le fondement de la Religion, c'eſt Chriſt, c'eſt à ſçauoir la remiſſion des pechez en icelui: Que ſi les Docteurs & Paſteurs baſtiſſent ſur ce fondement, conformément à icelui, c'eſt à dire, de bonnes & ſolides doctrines; elles venans à l'examen, le pourront ſouſtenir: ſi au contraire, des doctrines vaines & friuoles; qu'elles s'en vont en fumee. Les ſolides, il les compare à l'or, à l'argent, aux pierres precieuſes; matieres qui tiennent au feu: les vaines, au bois, au foin, à la paille; matieres qui n'y durent point, qui ne ſeruent au contraire qu'à l'allumer: Comparaiſons vſitees en l'Eſcriture, à meſme ſens. *Les Commandemens de Dieu*, dit Da- *Pſal. 19. & 119.*
uid, *ſont plus deſirables qu'or, argent, pierres precieuſes: Le fruict de Sapience meilleur qu'or, argent, & pierrerie.* Es Pſalmes & Prouerbes, les vaines opinions *Prou. 8. & 16.*
des hommes, deſquelles neantmoins ils font cas, ſont comparees au foin, qui paſſe; & oppoſees à la

Esai. 40. Parole de Dieu, qui dure à tousiours, Esaie 40. les
Esai. 1. & 58. compare à l'estouble, & au bois sec, Esaie 1. & 58.
Tertul. aduers. Marc. l. 5. Et ainsi l'interpretent Tertullian, S. Hieroſme, & S.
Dignam, aut indignâ doctrinâ. Ambroise: Bellarmin meſmes ne s'en destourne pas.
L'Apostre dit; *Que l'œuure d'vn chascun sera manifestee; parce que le iour la declarera*: Le iour, c'est à dire, la lumiere, opposee aux tenebres: les tenebres, sous le manteau desquelles, les plus desloiales marchandises sont couuertes: la lumiere, qui les fait cognoistre telles qu'elles sont; selon ce qui est dit, *Qui fait verité, vient à la lumiere, afin que ses œuures soient manifestees.* Item; *Ce qui manifeste toutes choses, c'est la lumiere.* Et de fait, il n'est pas dit ici, *Le iour du Seigneur*; mais, *Le iour.* Et S. Augustin, & S. Gregoire l'entendent de la vie presente. Et, *Ce iour*, dit-il, *declarera l'œuure d'vn chascun, parce qu'elle sera manifestee par feu; parce que le feu esprouuera l'œuure d'vn chascun, &c.* Non certes vn feu materiel, mais vn feu proportionné à ces matieres-là: car il faut que l'allegorie se suiue. Ces matieres sont spirituelles; doctrines vraies, ou fausses; solides, ou vaines: ce feu donc sera spirituel; l'efficace de la Parole de Dieu, de cet Esprit qui l'accompagne, qui penetre iusques aux iointures plus secrettes; deuant laquelle tost ou tard, les fausses doctrines, les Traditions humaines, basties sur le fondement que Christ a posé, ne peuuent subsister. Metaphore vsitee en l'Escriture; *Les paroles du Seigneur, sont comme argent affiné au feu: Dieu raffinera les enfans de Leui, comme l'or: Vous estes esprouuez comme l'or au feu, &c.* Et ainsi l'a entendu S. Ambroise, expliquant ces mots; *Ignitum eloquium tuum, &c. Vienne*, dit-il, *la Parole de Dieu; qu'elle entre en l'Eglise; qu'elle soit faite vn feu consumant; qu'elle bruſle le foin, & la paille, & tout ce qu'il y a de seculier; qu'elle face fondre ce plomb d'iniquité, &c.* Item; *Ce feu, c'est la Parole de Christ; vn bon feu qui sçait chauffer, & qui ne sçait bruſler que les pechez. Par ce*

Ioan. 5.

Ephes. 5.

Psal. 19.
Malach. 3.
Leuit. 1. 3.
Ambros. in Psal. 118. serm. 13.

feu, mis ſur le bon fondement, cet or de l'Apoſtre eſt eſprouué: par ce feu, l'argent des œuures, ou des mœurs eſt examiné: par ce feu, ſont miſes en luſtre ces belles pierreries; mais le foin & la paille ſont conſumees. Ce feu donc nettoie l'eſprit, conſume l'erreur, &c. Et notez, que c'eſt celui qui nous interpretoit ci-deuant ce paſſage, des Docteurs, & des doctrines: En quoi il perſiſte encor ici; entendant par l'or; les doctrines; par l'argent, les œuures; entant que des ſolides ou vaines doctrines procedent bonnes ou mauuaiſes œuures. S. Hieroſme de meſmes; *Dieu*, dit-il, *eſt appellé vn feu conſumant, pour deuorer tout ce qu'il y a de vitieux en nous, foin, bois, eſtouble, &c. Et ie penſe que c'eſt ce feu, ſçauoir le S. Eſprit, qui s'aſſit ſur les langues des Apoſtres.* Et eſt à noter, en ſomme, que nul des Anciens ne l'a entendu de leur Purgatoire. De l'examen de ce feu, qu'en aduiendra-il? Que ſi les doctrines qui y ſeront eſprouuees, tiennent coup; celui qui aura bien baſti ſur le bō fondemēt, en receura ſalaire: ſi elles bruſlent, ſi elles s'en vont en l'air; il aura perdu ſon temps, & ſa beſongne; & neantmoins, parce qu'il aura baſti ſur le bon fondement, mais qu'il ne l'aura pas ſoüillé ni renuerſé; il ſera ſauué; mais, ὡς διὰ πυρός, *comme par le feu*; c'eſt à dire, comme qui eſchappe du feu. Qui eſchappe du feu, penſe auoir beaucoup fait de s'en ſauuer tout nud: Il tient, dit le Prophete, ſon ame pour butin, quelque perte qu'il face. Et c'eſt la vraie ſignification du verbe σώζειν, comme *ſauuer*, en noſtre langue, Σωθῆτε ἀπὸ τῆς γενεᾶς τῆς σκολιᾶς ταύτης, *Sauuez vous de cette generation peruerſe, i. Eripite vos.* Comme auſſi ces mots, οὕτω δὲ ὡς διὰ πυρός, *mais ainſi comme par feu*, tiennent d'vn Prouerbe qui ſe rencontre en toutes langues és bons autheurs: En Latin, *Tanquam ex incendio effugere, vel euadere:* En Hebrieu, אוֹד מֻצָּל מֵאֵשׁ comme qui diroit en Grec, ἀλλὸς οὐδεὶς ἐκ πυρός, *Vn tiſon ſauué du feu.* Et ces particules

Hieronym. in Daniel. c. 7. In Eſai. c. 66.

Act. 2.

Cicer. de Conſol. Zachar. 3. Amos 4.

ἔτι δὲ ὡς, c'eſt à dire, *ſic autem quaſi*, nous demonſtrent aſſez, qu'il n'eſt ici parlé d'vn feu, mais d'vne efficace ſemblable au feu; & de ce feu meſmes, duquel il s'agiſt au verſet precedent. Car pourquoi là ſignifiera-il à Bolarmin, le ſeuere iugement de Dieu, examinant les œuures & doctrines; ici vn feu materiel de Purgatoire, qui bruſle non les œuures, ni les doctrines, dont eſt queſtion; mais les ames des hommes? Et de fait, S. Auguſtin, & S. Gregoire ont pris tous ces deux feux, pour vn; ſçauoir les tribulations: Chryſoſtome, & Theophylacte, pour vn; ſçauoir le feu eternel: pluſieurs des modernes, pour vn; ſçauoir le Purgatoire. La diſtinction n'eſt venue que de ce temps, qu'ō a veu ne pouuoir ſouſtenir le premier, en cette ſignification; & pourtant on s'eſt reſtraint à ce dernier. Or cela diſons-nous eſtre aduenu de pluſieurs bons & ſaincts Docteurs, leſquels ont baſti à bonne intention pluſieurs doctrines friuoles, ſur ce fondement de la Foi Chreſtienne; & ne laiſſent d'eſtre heureux, par la miſericorde de Dieu, parce qu'ils l'ont retenu, principalement lors qu'ils ſe ſont approchez des angoiſſes de la mort; comme il ſe liſt de pluſieurs, & leſquels ſe reſioüiſſent maintenant au Ciel, de les voir bruſlees, meſmes ce feu pretendu, par l'efficace de la Parole de Dieu, lequel ils voient glorifié, en la perte de leurs ouurages.

ORQVI lira ce texte, ſans preiugé; acquieſcera facilement à cette interpretation. Et de fait, celle de Bolarmin (car elle ne s'accorde auec aucun des Anciens,) ne ſe peut ſauuer de pluſieurs inconueniens. Nous ſommes à peu pres d'accord auec lui, de ce qui doit eſtre entendu par le fondement, par les baſtiſſeurs; par ce que diuerſement ils baſtiſſent deſſus. Nous ſommes en differant du iour du feu qui eſprouue les doctrines, du feu dont ſe ſauuent les docteurs. Du iour; il refute l'opinion de Caietan qui en-

tend par icelui, le iour qu'vn chaſcun eſt iugé en particulier, c'eſt à dire, ſon dernier iour: Et nous ſommes d'accord auec lui, qu'elle eſt abſurde, ſans en conteſter d'aduantage. Mais par icelui il veut entendre le iour du dernier Iugement; preſuppoſant touſiours qu'il y a, *Le iour du Seigneur*: Or l'Apoſtre dit, *Le iour* ſimplement. Dit auſſi, que ce iour declarera de quel coſté aura eſté la Verité, par la preuue qui s'en fera; ſçauoir deuant ceux qui ont intereſt à la cognoiſtre. Ce ſera donc en la vie preſente, comme l'entendent S. Auguſtin & S. Gregoire. Du feu qui eſprouue les doctrines, il eſt d'accord auec nous, que ce n'eſt pas vn feu materiel, comme diſoient ceux qui y trouuoient le Purgatoire; mais l'efficace de la iuſtice & ſeuerité de Dieu au iour du Iugement: Au lieu que nous l'entendons, ſelon S. Ambroiſe, de la Parole de Dieu, accompagnee de ſon Eſprit, exerçant ſon authorité & ſa vertu en l'Egliſe: D'autant plus conuenablement, que l'eſpreuue doit par nature preceder le iugement; que cette eſpreuue auſſi ſe fait pour l'inſtruction de l'Egliſe, pour lui monſtrer de quel coſté eſt la verité: Et donc en cette vie; & donc auant le Iugement. Mais tant y a, que iuſques ici, en tout ce paſſage, Belarmin n'a point trouué de Purgatoire. Du feu dont ſe ſauuent les Docteurs, nous ſommes proprement en differant, car ici trouue-il ſon Purgatoire: Or nous lui diſons, qu'il n'y a point d'apparence, que d'vn verſet à l'autre, ce feu ait changé de nature; de ſpirituel, en materiel; de l'efficace du Iugement de Dieu, en flamme reelle: Que ces mots, πῦρ δὲ ὡς, denotent vn feu metaphorique: Que puis qu'il eſt queſtion ici du iour du Iugement, cõme il dit; il n'y a donc plus ici de Purgatoire: Que puis que ce feu de Iugement a cõſumé le bois, le foin, la paille; il ne reſte auſſi plus rien à bruſler en cettui-ci; non meſme l'autheur, puis qu'il faut que par ce Iugement il aille à vie, ou à mort

eternelle. Car quant à ce que Belarmin dit; Il ſera ſauué, mais ainſi comme par feu; c'eſt à dire, Il ſera ſauué, pourueu qu'il ait paſſé premierement par le feu; C'eſt vne petition de principe; c'eſt preſuppoſer ce que nous lui debattons.

Chryſoſt. hom. 9. in 1. Cor.

EN FIN, il veut faire bouclier des Anciens: Nous en auons veu les contrarietez; il ne s'en peut ſeruir. Chryſoſtome entend par ce dernier feu, le feu eternel; & eſtre ſauué, n'eſtre point conſumé dedans le feu. S. Auguſtin, & S. Gregoire, les tribulations de cette vie. Theodoret, & Oecumenius, l'embraſement vniuerſel du monde, qui ſe fera au dernier Iugement. Et quant au paſſage que S. Thomas allegue de Theodoret ſur cette Epiſtre; il ne ſe trouue ni au Grec, ni au Latin: Bien dit-il, que le Docteur ſera ſauué du feu du dernier Iugement, qui precedera la face du Iuge; *Lequel*, dit-il, *ne bruſlera pas les iuſtes, mais leur donnera plus de ſplendeur.* Alcuinus, & la Gloſe ordinaire en retombent là. Origene l'entend du Purgatoire; mais du ſien, apres le Iugement; par lequel il fait paſſer & S. Pierre, & S. Paul, n'en exceptant que Chriſt; par lequel il fait purger meſmes les Diables. Et S. Ambroiſe, qui tient cela de lui, en parle en meſme ſorte: Adiouſte neantmoins, que les mauuais Docteurs, apres le Iugement, ſeront quelque temps en Enfer, mais en fin ſeront ſauuez: *Afin*, dit-il, *qu'encor il leur tourne à quelque profit, d'auoir creu en Chriſt.* Que fait tout cela, à noſtre Purgatoire? Et que diront-ils meſmes de Gregoire, qui ne l'en oſe interpreter? *Si quelcun*, dit-il, *le vent entendre du feu de la purgation à venir; il le faut peſer ſoigneuſement, &c.* Hugues Cardinal meſmes y met en auant les doutes de S. Auguſtin ſur le Purgatoire, & ſe tient *Au feu de tribulation, & à la perte des choſes temporelles.* Et de fait, Eraſme de noſtre temps a declaré en ſes cõmentaires, qu'iln'y a rien en ce paſſage qui puiſſe appartenir ni au

Alcuinus de Trinit. l. 3. c. 21. Orig. hom. 3. in Pſal. 26.

Ambroſ. in Pſal.

Grego. l. 4. Dial. c. 39.

Purgatoire, ni aux pechez veniels qu'ils pretendent. Ce qu'ils ont commandé eſtre raié. *Index Expurg.*

EN LA PREMIERE aux Corinth. chapitre 15. l'Apoſtre parlant de la Reſurrection; *Autrement*, dit-il, *que feront ceux qui ſont baptiſez pour morts, καὶ τί νεκροὶ, ſi les morts ne reſſuſcitent point?* Eſtre baptiſez, dient-ils, pour les morts, c'eſt s'affliger pour eux, c'eſt faire tout ce qui ſemble ſeruir à l'expiation de leurs pechez. Ils ſont donc en quelque lieu, où on les peut encor aider; Ergo, en Purgatoire. Et c'eſt touſiours pecher contre cette reigle; Qu'on ne doit point argumenter de lieux obſcurs & douteux. Or n'oſeroient-ils nier, qu'il n'y a paſſage en tout le Nouueau Teſtament plus obſcur, meſmes en ce qui eſt de la lettre, que cettui-ci. Et cependant ils en preſuppoſent l'interpretation à leur fantaſie; au lieu que tous les Theologiens depuis 1500. ans ſont à la cercher: Et à peine y en a-il iuſques ici, qui s'y puiſſe ſatisfaire. L'vn dit, que l'Apoſtre parle de ceux qui voians quelcun mort ſans Bapteſme, faiſoient baptiſer vn viuant pour lui; tant ils eſtoient aſſeurez de la Reſurrection: Epiphanius recite cette opinion. Et S. Ambroiſe l'entend ainſi: & apres lui, Haimo; *Couſtume toutefois*, dit-il, *que l'Apoſtre allegue, ſans l'approuuer; ſeulement pour faire honte aux Corinthiens de leur incredulité.* Ce que note la Gloſe ordinaire. Vn autre dit, que cela s'entend des cliniques, de ceux qui eſtoient attachez au lict malades, qui ſe faiſoient baptiſer au lict de la mort, ou en extreme peril de leur vie. Vn autre, des morts meſmes qu'on baptiſoit; pour monſtrer que le Bapteſme n'eſtoit pas ſeulement en ſigne de Reſurrection du corps, mais de l'ame. Et ainſi le ſemble entendre Tertullian au liure de la Reſurrection. Chryſoſtome le rapporte aux mots du Bapteſme; *S'il n'y a point*, dit-il, *de Reſurrection, tout ce que nous y faiſons, n'eſt qu'vne farce:* Sçauoir, entant qu'en

1. Cor. 15. 29

Epiphan. aduerſ. hæreſ. l. 1. tom. 2.
Haimo in Ep. ad Cor. c. 5.
Auguſt. de ciuit. Dei. l. 20. c. 9.
Chryſ. & Ambr. in 1. ad Cor. c. 15.
Cypr. l. 4. ep. 7.
Tertul. de Reſur. carn.
Chryſ. in 1. Cor. c. 15. Et in 1. Cor. hom. 23.

icelui eſt la figure de la mort & de la reſurrection enſemble. Et Theodoret conformément; Que celui qui eſt baptiſé, eſt enſeueli auec le Seigneur: *En vain*, dit-il, *ſi ce corps n'a à reſſuſciter auec lui*. Et S. Thomas ne s'en eſloigne pas. Brief, il y en a qui rapportent cela à la couſtume de celebrer les Bapteſmes és Cemetieres; où eſtoit l'exercice ordinaire des premiers Chreſtiens. De quelcune de ces interpretations, qui ſont anciennes, qu'ils nous tirent le Purgatoire? Ou que par quelcun des Anciens, ils nous prouuent la leur; eux, qui nous font tant d'eſtat des Peres, qui les penſent tous auoir de leur coſté? Sinon, il nous ſuffira de nier leur expoſition; Qu'eſtre baptiſé, ſoit s'affliger, ſoit prier pour les morts: & dirons, qu'eſtre baptiſé au texte de l'Euangile qu'ils pretendent, eſt mourir pour le nom du Seigneur, ſouffrir martyre. Chryſoſtome ſur ces mots; *Vous pouuez, diſoit le Seigneur, eſtre baptiſez du Bapteſme duquel ie ſuis baptisé, &c. Ici*, dit-il, *ie vous promets beaucoup de biens; vous acquerrez la couronne de martyre; & par mort violente, vous departirez de cette vie, comme moi, &c.* La Gloſe ordinaire; *Il parle ici du Bapteſme de ſa paſſion.* Et c'eſt toutefois le paſſage dont ils veulent tirer leur explication. Quelle impudence! Eſtre baptiſé, c'eſt eſtre affligé; Eſtre affligé, c'eſt prier pour les morts; & pour les morts qui ſont en Purgatoire! Qu'ils me dient, ſi en aucune bonne Eſchole cette ratiocination ſe peut faire, ſans honte? Mais encor apres tout; à quel propos euſt S. Paul voulu prouuer la reſurrection des corps, par les ames tourmentees en Purgatoire? Et quel euſt, en fin, eſté ſon argument? Et qu'au moins ne ſe tenoient-ils ou à Hugues Cardinal, qui dit, *Pro mortuis, c'eſt à dire, pour leurs pechez*; bien que trop obſcurement: Ou pour le mieux encor, à l'interpretation du Cardinal Caietan; *Car*, dit-il, *en ce que ceux qu'on baptiſe, ſont plongez en l'eau; il doit eſtre entendu, qu'ils ſont*

Luc. 12. Marc. 10. Chryſ. in Matth. hom. 66.

Caiet. in 1. Cor. c. 15.

morts au monde: Et en ce qu'ils font profeſſion d'y mourir pour entrer en nouueauté de vie, ils repreſentent la reſurrection des morts.

L'APOSTRE dit aux Philippiens; *Afin qu'au nom de Ieſus tout genoüil ſe ploie, de ceux qui ſont és Cieux, & en la terre, & deſſous la terre.* Ces derniers ſont ceux de Purgatoire: car les Diables, dient-ils, n'adoreroient pas. Le ſens eſt clair; Que noſtre Seigneur s'eſtant abbaiſſé & aneanti iuſques à prendre la forme, non d'homme ſeulement, mais de ſeruiteur; Dieu l'a exalté ſouuerainement, & lui a donné vn nom par deſſus tout nom; ce ſont les mots precedens; c'eſt à dire, vne puiſſance abſoluë ſur toutes creatures: ſelon ce qu'il dit ailleurs; *Toute puiſſance m'eſt donnee au Ciel & en terre:* Et en l'Apocalypſe il y adiouſte; *Les creatures qui ſont en la mer, &c.* Il n'eſt pas queſtion ici d'vne adoration, mais d'vne ſubiection; d'vne recognoiſſance de Pere, mais de Iuge: ſuiuant ce qui eſt dit; *Et il l'a conſtitué Iuge de toutes choſes.* Ils font force ſur le mot de *Ploier le genoüil*; & c'eſt ce qui plus leur nuit. Sainct Paul aux Romains allegue Eſaie; *Ie ſuis viuant, dit le Seigneur, que tout genoüil ſe ploiera deuant moi, & toute langue donnera loüange à Dieu.* Il y auoit plus d'apparence de l'entendre de l'adoration; il l'explique neantmoins du throne iudicial de Chriſt, & de ſon dernier Iugement. Et de fait, Tertullian l'entend de la ſubiection, & non de l'adoration. La Gloſe ordinaire dit ici; *Tant les Anges, que les hommes, & les Diables.* Thomas meſmes; *Les Anges volontairement, les Diables malgré qu'ils en aient. Aſçauoir*, dit-il, *ſelon ce que dit S. Iacques, que les Diables meſmes en tremblent.* S. Ambroiſe l'interprete par ce paſſage de l'Epiſtre aux Romains; *Qui eſt Dieu benit ſur toutes choſes, &c. Car*, dit-il, *il n'y a au monde que choſes celeſtes, terreſtres, & inferieures:* & le rapporte à l'authorité que Chriſt tient du Pere, &c.

Philip. 2.10

Matth. 28.

Apocal. 5.

Hebr. 1.

Rom. 14. Eſai. 45. 13.

Tertul. c. 17. & 1. de Trinit.

Thom in Ep. ad Philip. c. 2.

Rom. 9.

Chryſoſt. ad Philip. c. 2. Chryſoſtome à la gloire de Chriſt, ſous laquelle ploient hommes, Anges, & Diables; iuſtes, & pecheurs. Et Haimo, Hugo, & Caietan de meſmes. Et de fait, Belarmin n'oſe preſſer ce paſſage; non plus que celui de l'Apocalypſe; & confeſſe qu'ils ne concluent pas. Auſſi n'a-il eſté allegué que par quelques Moines modernes, à qui tout ce qu'ils rencontrent, fait pour le Purgatoire; comme aux phrenetiques, tout ce qui ſe dit, reſpond à leur fantaſie. Car comment les Anciens l'euſſent-ils ici trouué ſous la terre; quand S. Gregoire le cerche aux eaux chaudes, aux bains, en l'ombre des arbres? quand Alcuin le loge en l'air, entre le Ciel & la terre? quand le lieu certain leur eſt incertain iuſqu'à Beda, à qui ie ne ſçai quel eſprit reuela qu'il eſtoit ſous terre?

Haimo & Caiet. in Ep. ad Philip.

EN LA PREMIERE de S. Pierre; *Chriſt*, dit-il, *a ſouffert vne fois pour les pechez, &c. aiant eſté mortifié en chair, mais viuifié par l'Eſprit; par lequel auſſi eſtant allé, il a preſché aux eſprits en chartre.* Cette chartre, dient-ils, c'eſt le Purgatoire. Qu'ils liſent ce qui enſuit, & ils s'en deſdiront eux-meſmes; *Aians eſté iadis deſobeiſſans, quand la patience de Dieu attendoit vne fois és iours de Noé, &c.* Il eſt donc queſtion des iours de Noé: Or ſont-ils encor en doute, s'il y auoit Purgatoire ſous le Vieil Teſtament: Et de fait, ils ont touſiours interpreté ce paſſage des Limbes; tellement qu'ils rompent ici la paroi d'entre-deux. Item; L'Euangile ſe preſche, pour eſtre ouï, pour eſtre entendu, pour eſtre receu en foi; Et la Foi, dient-ils eux-meſmes, ne s'acquiert point en Purgatoire: A quel propos donc cette predication, en Purgatoire? Meſmes aux infideles, aux deſobeïſſans; pour leſquels, ſelon leur propre doctrine, n'eſt point baſti le Purgatoire? Or le ſens eſt, que l'Eſprit de Chriſt en tout temps a appellé les hommes à penitence; meſmes és iours de Noé, ces rebelles qui abuſoient de la patience de

1. Petr. 3. 18.

Dieu, leſquels neantmoins y furent deſobeïſſans, dont ils ſont detenus en chartre, c'eſt à dire, és peines eternelles. Et l'article Grec nous mene là, τῆς ἐν φυλακῇ: comme auſſi le mot de φυλακή, *priſon*, quand il s'agiſt des eſprits, ſe prend ordinairement pour l'Enfer: En l'Apocalypſe, *Sathan ſera deſlié de ſa priſon*: Et ailleurs; *Les Diables ſont liez de chaiſnes de tenebres, de liens eternels, &c.* Mais parce qu'ils ne voudroient pas nos interpretations; qu'ils ſe tiennent au moins aux Peres. Clement Alexandrin dit, que Chriſt & les Apoſtres preſcherent l'Euangile aux damnez. Il le tire de certains eſcrits Apocryphes, attribuez à S. Pierre & S. Paul, qui auoient mal entendu ce paſſage. Athanaſe dit, Que pendant que le corps eſtoit au ſepulcre; λόγος, *la Parole*, alla preſcher aux eſprits qui eſtoient en Enfer: Aſçauoir, dit Damaſcene, *Non pour les conuertir à la Foi, mais pour conuaincre leur infidelité; n'eſtant autre choſe cette predication, qu'vne manifeſtation de ſa diuinité aux puiſſances infernales, par la deſcente de Chriſt aux Enfers.* S. Auguſtin *ad Euodium*, traitte ce paſſage exprez; & le tourne en tous ſens, pour en tirer le ſens, ſans s'y ſouuenir en vn ſeul mot, du Purgatoire: conclut en fin, *Que pour euiter les inconueniens qui ſuiuent les autres interpretations, il le faut expoſer, non de la deſcente aux Enfers; mais de l'operation de ſa diuinité, qu'il a exercee dés le commencement du monde; aſçauoir, qu'il a preſché à ceux qui viuoient ici bas, empriſonnez en ce corps mortel, par l'Eſprit de ſa diuinité, tantoſt par inſpirations internes, & tantoſt par admonitions externes, par la bouche des iuſtes.* Et par-ainſi, au lieu du Purgatoire, entend cette vie. Ce qui eſt meſmes approuué par Thomas, traittant cette queſtion exprez. Brief, Hugo Cardinal dit, *In carcere, En la priſon de peché, & d'infidelité, &c.* & leur Gloſe, *Des tenebres d'infidelité, ou des deſirs charnels, &c.* & Lyranus, *Liez de l'accouſtumance du peché.* Et quant au paſſage entier; ils l'enten-

Apoc. 20. *2. Petr. 2.* *Iud. 1.*

Clemens l. 6.

In ep. ad Epict.

Damaſc. l. 3. de Orthod. fid. c. 9.

Augu. ad Euod. ep. 99.

Thom. 3. p. q. 52. art. 2.

dent, *De la predication de Noé, qui se faisoit aux infideles de son temps, pour les amener à penitence, en l'Esprit de Christ* : *Car*, dit-il, *Christ est hier & auiourd'hui luimesme, & aux siecles des siecles.* Que fait donc tout ceci pour le Purgatoire ?

Heb. 13.

2. Ioan. 5. 16.

EN LA PREMIERE de S. Iean; *Si quelcun voit son frere pecher du peché qui n'est point à mort; qu'il demande à Dieu, & il lui donnera la vie; à ceux, dis-ie, qui ne pechent point à mort. Il y a vn peché à mort; Ie ne dis point que tu pries pour celui-là, &c.* D'ici ils inferent; Ceux qui pechent à mort, *sont ceux qui persistent en infidelité,* dit S. Augustin, *iusques à la mort:* Et pour ceux-là ne faut point prier, ni viuans, ni morts. Pour ceux donc qui ont monstré quelque penitence, ou qui ont peché veniellement; il faut prier & viuans, & morts. Ceci comment se peut-il tirer de ce texte? où l'Apostre parle directement de ceux auec lesquels nous viuons, & desquels nous voions les œuures; des morts, pas vn mot. Ils nous alleguent S. Augustin, qui l'expose de l'impenitence perpetuelle: Qu'ils ne dissimulent donc point, qu'ailleurs il l'interprete de certains genres de pechez; comme aussi Tertullian: Qu'ils ne celent point aussi, que la plus-part des Anciens dissentent de S. Augustin; Athanase, Chrysostome, S. Hierosme, S. Basile, S. Ambroise, &c. lesquels tous, bien qu'ils entendent par ce peché à mort, le peché contre le S. Esprit; entendent neantmoins, que ce n'est pas vne finale impenitence, qui ne se cognoistroit qu'en la mort: mais vn peché obstiné, qui se commet en la vie, & au cours d'icelle. S. Matthieu dit, *Que ce peché n'est remis, ni en ce siecle, ni en l'autre*: En ce siecle, c'est à dire, en la vie presente. Et en ce sens l'emploioient nos Aduersaires contre nous: mais ils ne s'en souuiennent plus. L'Apostre aux Hebrieux dit; *Il est impossible que telles gens soient renouuellez à penitence.* Ils peuuent donc estre impeni-

Aug. de correct. & grat. c. 12.

Idē in Enchir. ad Laurent. c. 82.

Idem de serm. Domini in mōte.

Tertul. l. de pudicitia.

Hebr. 6.

tens; voire pecher à mort, deuant la mort. Mais en fin, quelle concluſion ſera-ce ici? Il ne faut point prier pour celui qui peche à mort; il faut donc prier pour les morts, qui ne pechent point à mort? Item; Il faut prier afin que la vie leur ſoit donnee, c'eſt à dire, le peché remis: Or eſt-il pas de leur doctrine, que les coulpes n'entrent point en Purgatoire, mais les ſeules peines? Et ſi les coulpes, au moins les plus legeres? Or, en leur concluſion, hors le peché à la mort, ils n'en exceptent point. Brief, à qui conſiderera le texte, tant s'en faut qu'ils argumentent par icelui; qu'ils argumentent euidemment au contraire. Et nul auſſi des Anciens, ni entr'eux des plus nouueaux, ne l'a allegué à ce propos; encor que la pluspart le touchent ou interpretent à autre fin.

OR SONT-CE tous les paſſages du Nouueau Teſtament, dont ils veulent prouuer leur Purgatoire: Paſſages obſcurs, difficiles, & diuerſement interpretez par les Docteurs; ou en tout autre ſens que par nos Aduerſaires: ſymboliques, au reſte, & metaphoriques, pour la plus-part; & pourtant, non à alleguer en diſpute de Theologie, moins qu'en toute autre: Car les controuerſes ne ſe vuident point par textes controuerſez. Et c'eſt pourquoi le bonhomme Perion diſoit, *Qu'en toute l'Eſcriture Canonique il ne ſçauoit paſſage, ni pour le Purgatoire, ni pour les Prieres des morts:* & l'Eueſque de Rocheſtre; *Qu'à la verité, il n'y a point paſſage, dont on le puiſſe conclurre, s'il n'eſt bien caché:* & Petrus à Soto, apres lui; *Qu'il n'y a rien de clair en l'Eſcriture pour le Purgatoire; mais que beaucoup d'autres choſes doiuẽt eſtre creues, qui n'y ſont pas.* A quoi donc cette impudence, de nous renuerſer toute l'Eſcriture ce deſſus deſſous; gehenner tous les textes l'vn apres l'autre; puis qu'ils ſçauent en leur conſcience, qu'elle n'en cognoiſt point? Mais certes, celle qui ne cognoiſt point le leur, a bien cognu le noſtre:

Roffenſis

Elle ne cognoiſt point le leur, ce tiers lieu pretendu: car elle dit; *Qui aura creu, & aura eſté baptiſé, ſera ſauué: Qui n'aura point creu, ſera condamné, &c.* Item; *Dieu a enuoié ſon Vnique au monde, afin que qui croira en lui, ne periſſe point, ains ait vie eternelle: Qui croit en lui, n'eſt point iugé; qui n'y croit point, eſt ja iugé, &c.* Item; *Qui croit èn celui qui m'a enuoié, il a la vie eternelle, il ne vient point en iugement, il eſt ja paſſé de mort à vie.* Et ainſi paſſe en Paradis le Larron dés l'heure. Item; *Bienheureux ſont ceux deſquels les pechez ſont remis: Bienheureux ſont ceux qui meurent au Seigneur; car dés l'heure, dit l'Eſprit, ils repoſent de tous leurs labeurs.* Or ſelon eux-meſmes, les pechez de ceux qui ſont en leur Purgatoire, ſont-ils pas remis, & ſont-ils pas morts au Seigneur? Et quel heur toutefois, és ardeurs de ce Purgatoire? Et ainſi, dit S. Paul, *Qu'il n'y a point de condamnation à ceux qui ſont en Ieſus Chriſt.* Et ainſi diſoit noſtre Seigneur à cettui-là, *Laiſſe les morts enſeuelir les morts*; qui n'euſt pas voulu lui empeſcher ſa charité: Et S. Paul derechef; *Ne ſoiez point en ſouci de ceux qui dorment.* Tous ces paſſages de l'Eſcriture ne peuuent compatir auec le Purgatoire. Mais elle a certes bien cognu & remarqué le noſtre; Chriſt, le Fils Eternel de Dieu, qui *Par ſoi-meſmes a fait la purgation de nos pechez*: Duquel *Le ſang purge nos conſciences, des œuures de la mort*: Qui s'eſt donné ſoi-meſmes, *Pour ſe purger vn peuple peculier, pour ſe nettoier vne Egliſe, par le lauement de l'eau en la Parole*: Qui *Nous purge & nettoie par ſon ſang, de tout peché.* Tellement qu'en confiance d'vn Purgatoire ſi ſuffiſant, nous pouuons dire auec S. Paul, ſans craindre l'autre; *Ie deſire partir d'ici, & eſtre auec Chriſt.* Parce auſſi que nous ſçauons, que *Si le Tabernacle de cette noſtre maiſon de terre eſt diſſoult, nous aurons vn edifice de par Dieu; non vn edifice fait de main, mais eternel és Cieux*: Non apres quelque remiſe, mais tout à l'heure; *hodie, inquam*, dés auiourd'hui;

Marc. 16.
Ioan 3.
Rom. 4.
Apocal. 14.
Hebr. 1.
Hebr. 9.
Tit. 2. Epheſ. 5.
1. Ioan. 1.
Philip. 1.
2. Cor. 5.

d'hui; dés l'heure qu'il nous appellera de ce mõde; parce que nous croions en lui: Et pourtant auons desia la vie, desia sommes-nous passez de mort à vie. Amen.

CHAP. VIII.

Que l'Eglise Primitiue, ni les Peres d'icelle, pendant plusieurs siecles, n'ont point recogneu le Purgatoire de l'Eglise Romaine.

MAIS, disent-ils, la Raison humaine mesmes ne nous iugeelle pas, que tant de personnes qui meurent si promptement, ont besoin de cette purgation; que leurs ames s'en vont tachees de ce siecle; non receuables au Ciel auec cette pollution? Ains nous vous respondons, Qu'en l'Eglise n'est pas le tribunal de la Raison humaine; Qu'en la Iurisprudence Chrestienne, c'est honte de parler sans Escriture; bien plus qu'en la Ciuile, sans Loi: Et combien plus contre l'Escriture? Et ainsi le nous ont enseigné les Anciens. Tertullian; *Adorons la plenitude des Escritures, si nous ne voulons encourir le Vae, destiné à ceux qui y adiousteront.* Basile; *C'est dethoir de la Foi, que de reprouuer ce qui est escrit, ou adiouster ce qui ne l'est point.* Chrysostome; *La pensee des auditeurs cloche, quand on leur produit vne doctrine sans Escriture.* S. Augustin; *Voions si cela est en la Loi, ou és Prophetes; ou en l'Euangile, ou aux Epistres.* Gerson mesmes; *Toute reuelation nous soit suspecte, si elle n'est confirmee par la Loi, & les Prophetes.* Mais ces Anciens mesmes, que vous nous alleguez, ont creu le Purgatoire. Posons qu'ainsi fust; (ce que non:) nous respondons, ce que nous auons monstré ci-deuant; Que nous ne receuons pas les Anciens, pour Legislateurs en l'Eglise: *Car il n'y a,* dit l'Apostre, *qu'vn Legislateur, Iesus Christ*; & eux-

meſmes le prendroient à iniure : mais, pour Interpretes de la Loi ordonnee par noſtre Seigneur, des ſainctes Eſcritures qu'il nous a laiſſees. Et c'eſt le plus grand honneur, qui leur puiſſe eſtre deferé en l'Egliſe : & en cette qualité, nous honorons leurs liures, nous peſons leurs interpretations: là où elles ſont differentes, nous taſchons de choiſir les meilleures, celles qui tiennent plus de l'analogie de la Foi. Si nous faiſions autrement, ſi nous les receuiõs pour autheurs de doctrines, & non pour interpretes ; nous ſerions en danger d'eſtre, comme nous diſions; Anabaptiſtes, auec S. Cyprian; Montaniſtes, auec Tertullian ; Chiliaſtes, auec Irenee, &c. Au lieu que nous auons à demeurer Chreſtiens, auec Chriſt, duquel *Les brebis oient la voix* ; Qui *Seul a les paroles de vie eternelle.* Or auons-nous appellé ci-deuant, tous les Docteurs à l'interpretation des paſſages produits par nos Aduerſaires, pour le Purgatoire ; leſquels ne l'ont point veu, là où ils le trouuent ; leſquels, pour la plus-part, y ont trouué le contraire: mais encor paſſerons-nous plus outre ; Que les Anciens ont affirmé des maximes, ſelon leſquelles le Purgatoire Romain ne peut ſubſiſter : Que quand ils en ont parlé, ç'a eſté non affirmatiuement, mais douteuſement ; non comme d'vn article de Religion, mais comme d'vne fantaſie, d'vne opinion problematique & arbitraire : Que ce meſme qu'ils en ont dit la plus-part, ne peut conuenir à celui dont il s'agiſt auiourd'hui entre nous. Au reſte, que s'ils l'euſſent creu pour article neceſſaire ; ils en euſſent tiré dés lors, comme d'vn theoreme de Foi, les corollaires & conſequences que nous voions auiourd'hui ; qui ne ſont venus que long temps apres, & loin à loin, & par la ſuite de pluſieurs ſiecles. Et afin que cela ſe voie plus clairement ; reſſouuenons-nous d'entree, de quel Purgatoire nous parlons ; ſçauoir, d'vn tiers lieu,

où les ames des fideles, morts en la Foi de Chriſt, vont au partir de cette vie, & ſont tourmentees par le feu, premier qu'eſtre recueillies en la Beatitude; iuſques à ce que par les Prieres & Suffrages des ſuruiuans, il ſoit ſatisfait aux peines temporelles par eux deuës; & que toutes leurs taches ſoient nettoiees; ſçauoir, entant, nous dient-ils, que par la Foi en Chriſt, nous auons remiſſion de la coulpe ſeulement; & non pas de la peine eternelle, deuë à icelui; laquelle de grace, & par la puiſſance des Clefs, eſt changee d'eternelle en temporelle; à laquelle il nous faut ſatisfaire, ſoit en cette vie, ſoit en l'autre; ſoit par nous, ſoit par autrui, &c.

Maximes des Anciens, contraires au Purgatoire.

POVR LES maximes tenuës par les Anciens, contraires au Purgatoire, les voici. La premiere; Que Dieu, par Ieſus Chriſt, efface entierement & le peché, & la peine. S. Baſile; *L'ame veautree en pechez, comment approchera-elle de Dieu? Certes, en croiant treſfermement, que la purgation de ſes pechez a eſté faite par le ſang de Chriſt, en la multitude des miſericordes de Dieu; ſelon ce qu'il a dit lui-meſmes; Si vos pechez ſont comme le vermillon, ils ſeront blanchis comme la laine.* S. Ambroiſe; *Adorons Chriſt, afin qu'il nous die, N'aiez point peur des pechez de ce ſiecle, ni des flots des paſſions corporelles; Ie ſuis la remiſſion des pechez, &c.* S. Auguſtin; *Chriſt, en prenant ſur ſoi la peine, & non la coulpe, a effacé & la coulpe, & la peine.* Item; *Nous ne ſommes point ici ſans peché, mais nous en ſortirons ſans peché.* Item; *Que prierons-nous ici? Certes, que nous y receuions pardon. Que fait ce pardon? Il n'eſſuie pas la tache. Qui recognoiſt une ride, l'eſtend: Et où s'eſtend donc noſtre ride? &c. Certes, en la Croix de Chriſt; car en cette Croix il a eſpandu ſon ſang: Et c'eſt là que l'Egliſe ſe fait ſans macule, & ſans ride, comme bien nettoiee, &c.* Item; *Il n'y a qu'vne purgation des iniques, le ſang du Iuſte, & l'humiliation de Dieu.* S. Chryſoſtome en pluſieurs lieux;

Baſil. reg. breu. inter. 10. & 13.

Ambroſ. in Luc. l. 10. c. 22.

Auguſt. de verb. Domi. ſerm. 37. & 31.

Idem de Trinit. l. 4. c. 6.

Que Dieu ne punit pas ses fideles, ni pour plaisir qu'il y prenne, ni pour vne dureté de crediteur qu'il exerce contre nous. Ce qu'il nous chastie, dit-il, *c'est plustost admonition, que condamnation; medecine, que supplice; correction, que peine. L'Apostre*, dit-il, *ne dit pas; Si nous-nous punissions, si nous prenions supplice de nous-mesmes: mais, si nous-nous iugions nous-mesmes, c'est à dire, si seulement nous voulions recognoistre nos pechez, nous ne serions point iugez.* Item; *Ie ne requiers, dit le Seigneur, qu'vne chose; c'est que les hommes confessent leurs pechez, qu'ils s'en abstiennent, & ie n'impose plus de peine aux pechez.* Et ailleurs; *Ie ne veux point*, dit-il, *que tu me dies; I'ai peché, comment pourrai-ie estre exempté de tant de pechez? Tu ne le peux: mais ton Seigneur le peut, qui effacera de telle sorte tes pechez, qu'il n'en demeurera aucune trace, tout autrement qu'il ne se fait au corps: Au corps, apres la plaie guerie, reste vne cicatrice; Dieu pardonne le peché, Dieu remet la peine, Dieu donne tout ensemble la iustice; il rend mesmes le pecheur pareil à celui qui n'a point peché*, &c. S. Hieroſme; *Dieu est appellé vn feu consumant, afin qu'il consume tout ce qu'il y a de vices en nous; de foin, de bois, d'estoubla: Ie pense que c'estoit ce feu qui s'assit sur les langues des Apostres.* Item; *Bien-heureux ceux desquels les iniquitez sont remises, desquels les pechez sont couuerts: Parce*, dit-il, *que ce qui est caché, ne se voit point; Ce qui ne se voit point, n'est point imputé; Ce qui n'est point imputé, n'est point puni*, &c. Les Scholastiques afferment de mesmes. Lombard; *Si nous regardons*, dit-il, *par vne droite foi en celui qui a esté pendu au bois, pour nous; nous sommes affranchis des liens du Diable; nous sommes deliurez du Peché, & de Sathan; tellement que mesmes apres cette vie, il ne trouue plus rien à punir en nous: Car nostre Seigneur par sa mort, par cet vnique tres-vrai sacrifice, a esteint tout ce qu'il y auoit de coulpes, dont le Diable nous eust peu retenir pour supplice.* Dont dit aussi l'Escot; *On ne peut satisfaire pour les pechez, sinon en vertu de la passion*

Chryſ. in 1. Cor. hom. 18.

1. Cor. 11. 31.

Chryſ. in Geneſ. hom. 44.

Idem in proëm. in Eſai.

Hieron. in Eſai. c. 66.

Idem in Daniel. c. 7.

Et in Pſal. 31

Lombard. l. 3. D. 19.

Scot. in l. 4. Sent. D. 15.

de Christ. Et la Gloſe du Decret; *Les pechez ne ſont remis, ni par contrition de cœur, ni par confeſſion de bouche; mais par la grace de Dieu. Mais bien eſt la contrition de cœur, vn ſigne, que les pechez ſont remis; la ſatisfaction exterieure, vn ſigne de la contrition de cœur: car la grace precede la contrition, &c.* Accordent maintenant ici nos Aduerſaires ces maximes auec celles du Purgatoire; fondé ſur la neceſſité de ſatisfaction; ſur la remiſſion de coulpe, & non de peine; ſur l'inſuffiſance de la purgation au ſang de Chriſt, &c. *Gloſ. in C. 1. de Pœnit. D.*

POVR LA ſeconde; Ceux qui enſuiuent, ne leur ſont pas plus fauorables. Iuſtin Martyr; *L'hiſtoire du Lazare & du Riche, emporte cette doctrine; Qu'apres le diuorce de l'ame & du corps, les hommes ne peuuent plus eſtre ſecourus par aucun ſoin ni prouidence.* Le meſme; *Apres que les ames ſont ſeparees du corps, il ſe fait diſtinction des bons & des mauuais; des vns, pour eſtre menez en Paradis; des autres, en Enfer, &c.* Item en ſon Tryphon; *C'eſt vne ſentence de Chriſt; In quibus vos deprehendero, in iiſdem vos iudicabo.* Et S. Cyprian l'expoſe: *Tel,* dit-il, *que Dieu te trouue, quand il te rappelle de ce monde à ſoi, tel auſſi il te iuge.* Item; *Nous vous exhortons de ſatisfaire, tandis qu'il reſte quelque choſe de ce ſiecle, &c.* Item; *Quand on eſt parti d'ici, il n'y a plus lieu de penitence, il n'y a plus d'effect de ſatisfaction; Ici on perd la vie, ou on la tient, &c. Toi, bien que tu ſois ſur le ſortir, ſur le couchant de cette vie, prie Dieu pour tes pechez, confeſſe-les lui en foi; Il pardonne à qui confeſſe; il relaſche en ſalut à qui croit; & du pas de la mort on paſſe à l'immortalité.* Quelle conſolation leur euſt-ce eſté, s'il euſt dit; On paſſe de ce pas, aux tourmens de Purgatoire? Athanaſe; *Les ames parties d'ici, c'eſt vne haute queſtion, & à nous cachee, où elles vont, & comme elles ſont; car Dieu n'a permis à perſonne d'en reuenir, pour le nous dire: Mais nous apprenons des Eſcritures, que celles des pecheurs vont deſſous terre, où ils ne voient ni la lumiere, ni la vie des hommes:* *Iuſtin. Martyr in quæſt. & reſponſ. q. 60.* *Quæſt. 75.* *Iuſtin. in Tryphon.* *Cypr. contr. Demetr. tract. 1.* *Athanaſ. in variis quæſt. quæ eius titulo feruntur. q. 19.*

mais des iuſtes, depuis la mort de Chriſt, elles vont en Paradis, lequel noſtre Seigneur n'a pas ouuert pour le Larron tout ſeul, mais pour toutes les ames des Saincts. S. Baſile; *Le temps de cette vie, c'eſt le temps de penitence: Auſſi toſt que nous en ſommes departis, le temps de bien faire nous eſt retranché.* Gregoire Nazianzene; *Les paroles des ſages m'amenent à croire, que toute ame genereuſe & aimee de Dieu, auſſi toſt qu'elle eſt partie d'ici, deſtachee de ce corps, reçoit vne volupté admirable du vif ſentiment du bien qui l'attend, & s'enuole ioieuſe au Seigneur.* Comment cette ioïe auec la douleur? ce voler à Dieu, auec le Purgatoire? S. Ambroiſe; *Dauid aſpiroit à la bien-heureuſe communion des Saincts, demandant à l'occaſion de la ſoüilleure de ce ſeiour mondain, que ſes pechez lui fuſſent pardonnez, auant que partir de cette vie: Car qui n'aura receu ici remiſſion de ſes pechez, elle ne ſera pas là: Elle n'y ſera point, parce qu'on n'y pourra paruenir à la vie eternelle: parce que la vie eternelle eſt la remiſſion des pechez. Et pourtant,* dit-il, *remets-moi, afin que ie ſois rafraiſchi, auant que i'aille, & ne ſois plus.* Item; *Quand le iour ſera venu,* dit-il, *marchons ſans peur, droict à la compagnie des Saincts: car nous irons à nos peres, à ceux qui nous ont enſeigné la foi; afin que ſi les œuures defaillent, la foi nous ſecoure; noſtre heritage nous defende, &c.* Auſſi les maximes de S. Auguſtin ſont; *Apres cette vie, chaſcun aura ce qu'il ſe ſera acquis à ſoi-meſme; En cette vie il y a lieu de penitence, à ceux qui la font: Ici la miſericorde de Dieu ſubuient; hors d'ici, elle ne ſert de rien, &c. En tel poinct que te trouue ton dernier iour, en tel te prendra le dernier iour du monde. Car quel l'homme meurt en ce iour-là, tel ſera-il iugé en cettui-ci. Il y a deux habitations; l'vne au feu eternel, l'autre au Roiaume eternel. L'vne,* dit-il ailleurs, *pour les fideles, qui eſt le Roiaume des Cieux: l'autre, pour les apoſtats & infideles en la gehenne: de troiſieme, nous n'en ſçauons du tout point, meſmes nous n'en trouuons point par les Eſcritures.* Item; *Il n'y a aucun*

Baſil. in Moral. reg. 1. c. 2. & 5.

Gregor. Nazian. in Laud. Cæſar.

Ambroſ. de bono mortis.

Idem ibid.

Auguſt. ad Maced. ep. 54.

Idem de Temp. ſerm. 66.

Idem de verb. Apoſt. ſerm. 18

Idē in Pſal. 32.

Idem de peccat. meritis l. 1. c. 2. 8.

tiers, ou moien lieu pour aucun, où celui qui n'eſt point auec Chriſt, puiſſe eſtre ailleurs qu'auec le Diable. Item; *Sçachez qu'auſſi toſt que l'ame eſt arrachée du corps; ou elle eſt logee en Paradis, pour ſes bonnes œuures; ou pour ſes pechez precipitee en Enfer, In Tartara Inferni: & pourtant, choiſiſſez auquel vous-vous voulez tenir, &c.* Idem in l. qui ei adſcribitur, de Vanitate ſæculi.

Chryſoſtome; *Tandis que nous ſerons ici, nous auons de belles eſperances; mais ſi toſt que nous en ſerons partis, il n'eſt plus en nous de nous repentir, ni de lauer nos fautes.* Chryſ. de Lazaro hom. 2.

Car, dit-il ailleurs, *qui en cette vie n'aura laué ſes pechez, apres icelle ne trouuera plus de conſolation: car ici eſt le temps des luites & des combats; là des couronnes & des preſens.* Idem in Geneſ. hom. 5. & 3. de Pœnit.

S. Hieroſme; *Tandis que nous ſommes en ce preſent ſiecle, nous pouuons eſtre aidez les vns des autres, ſoit par oraiſons, ſoit par conſeils: Comme nous ſerons venus deuant le throne de Chriſt; ni Iob, ni Daniel, ni Noé, ne peuuent prier pour nous; mais chaſcun portera ſon fardeau.* Hieron. in 13. q. 2. c. in præſent.

Mais nos Peres de Trente l'ont fait raier en l'Indice. Index Expurg. 120.

Item, ſur ce paſſage des Galates; *Pendant qu'il eſt temps, faiſons le bien, &c. Ici*, dit-il, *eſt le dernier temps de ſemer; haſtons-nous de ſemer tous nos champs, &c.* Hieron. ad Gal. c. 6.

Item en l'Epitaphe de Paule; *Tout ce qui retourne au Seigneur, eſt conté en ſa famille: Ce que nous eſtimons perdu, c'eſt qu'il eſt logé au Ciel; Car ce que Paule a eſté en ce corps, elle eſtoit abſente du Seigneur, comme pour vn voiage, Peregrinabatur à Domino, &c.* Item; *Apres*, dit-il, *que Bleſilla eut reuolé à ſon autheur, deſchargee du fardeau de cette vie, & remonté à ſon ancienne poſſeſſion, dont elle s'eſtoit abſentee, &c.* Idem de obitu Bleſillæ, ad Paulam.

Item; *Pleurons le mort, mais celui qui va en Enfer; non ceux que la troupe des Anges accompagne; non ceux auſquels Chriſt lui meſme vient au deuant, &c.* Epiphanius en meſme ſens; *Au ſiecle à venir, apres la mort de l'homme, il n'y a ni ſecours, ni ieuſne, ni vocation de penitence, ni oſtentation d'aumoſne, &c. Car comme apres la moiſſon de l'eſpic, le grain ne groſſit plus, & n'eſt point auſſi corrompu du vent, &c.* Epiphanius κατ. κ. αθ. lib. 2. tom. 1.

Auſſi n'y a-il plus ſecours de ieuſne, ni de penitence, &c. apres la mort. Car le Lazare ne vient point de la au Riche, ni le Riche au Lazare: Abraham ne iette point ſes deſpouilles au Pauure pour l'enrichir; & le Riche non plus ne reçoit point ce qu'il demande, quelque inſtante priere qu'il en face au benin Abraham: Car les greniers ſont ſeellez, le temps eſt accompli, le combat parfait, la place des athletes vuidee, les couronnes donnees. Ceux qui ont combattu, repoſent; ceux qui n'ont point deuancé, s'en ſont allez; ceux qui n'ont point combattu, n'y ſont plus; ceux qui ont eſté vaincus, ſont deboutez; toutes choſes ſont conſommees. Accordent derechef ici nos Aduerſaires ces maximes, auec leur Purgatoire; deux lieux, & non plus, auec vn tiers; la iouiſſance immediate de la vie celeſte, auec le ſeiour tenebreux & douloureux du Purgatoire; l'inutilité de toutes ſatisfactions apres cette vie, auec leurs Meſſes, Suffrages, & autres pretendues ſatisfactions.

τὸ σκάμμα. *Inde apud Tertullianum ad Scamma producere, ad Martyr. c. 3. & apud Ambroſ. l. 1. de Offic.*

D'où eſt venu le Purgatoire: Et en quel ſens eſt pris ce mot és Anciens.

ON NOVS dira; Si eſt-il receu en l'Egliſe Chreſtienne; Si y regne-il; Si y triomphe-il. Et d'où donc y eſt-il entré, puis qu'il n'eſt point de Chriſt? Par quelle porte, ou pluſtoſt par quelles feneſtres; puis que ce n'eſt point par les Eſcritures? Certes, nous auons dit ci-deuant; Que ceux qui eſtoient conuertis à Chriſt, ſoit du Iudaiſme, ſoit du Paganiſme; y ont apporté ou de leurs ceremonies, ou de leurs opinions: Ce qui eſt aduenu en cet article, comme és autres. Car Platon, qui viuoit enuiron 400. ans auant la venuë de Chriſt, a cette doctrine ſi entiere, qu'il ſemble qu'elle n'en ait eſté que traduite. Il fait donc, à la relation d'Euſebe meſmes, en ſon liure de l'ame, trois degrez d'hommes; ceux qui ont bien & vertueuſement veſcu, qu'il loge és champs Eliſees, en des demeures celeſtes & tres-pures; ceux qu'il appelle ἀνιάτως ἔχοντας, *de ſeſperez d'amendement*, qu'il loge *in Tartaro*, en Enfer, dont iamais ils ne peuuent

Plato de anima, & in Gorgia.

Euſeb. l. 11. de præpar. Euang. c. vlt. & l. 12. Arnob. l. 2. contra gentes.

ſortir; ceux qui ont commis des pechez, mais *ἰάσιμα, remediables & veniels*, qu'il iette dans des fleuues ardens, pour y accomplir leur penitence, pour les y purger; & apres la purgation, les abſoudre. Et vſe de fait, de ces mots, καθαίρειν, καὶ ἀπολύειν, *purger & abſoudre*. Notez neantmoins, qu'Euſebe, qui compare ici les opinions des Philoſophes, auec les doctrines des Chreſtiens, n'y fait mention que de deux eſtats apres la mort; des ſauuez, ou des damnez. Teſmoignage euident, que de ſon temps, l'Egliſe ne recognoiſſoit que ces deux-là. Virgile le deſcrit amplement au ſixieme des Eneides; *Virgil. l. 6. Æneid.*

------ *Aliis ſub gurgite vaſto*
Infectum eluitur ſcelus, aut exuritur igni;

Où il ſemble auoir exprimé les deux verbes ci-deſſus, καθαίρειν, καὶ ἀπολύειν. Et,

Donec longa dies perfecto temporis orbe,
Concretam exemit labem, &c.

Dont ne faut s'esbahir ſi ſainct Auguſtin dit, *Que le Purgatoire eſt vne doctrine Platonique*: Comme auſſi, *Que les morts ſoient ſecourus des Suffrages & Sacrifices des viuans; iuſques là, que les ames qui en ſont deſtituees, croupiſſent és tourmens*: Comme il ſe lit de l'ame d'Elpenor, en Homere; de Palinure, en Virgile, &c. Auſſi les Ieſuites ne feignent pas de confeſſer, que le Purgatoire s'y trouue: Et nous leur donnons de plus, qu'il eſt tout entier en l'Alcoran, ſi celui des Paiens ne leur ſuffit. Les Iuifs, comme nous auons veu, apprirent cela des Paiens, ſur le declin du Iudaïſme: non toutefois qu'il paſſaſt iuſques en l'Egliſe; car du temps de noſtre Seigneur il n'en apparoiſt rien, ains le contraire. Les liures Memoriaux dont ils vſent auiourd'hui, eſquels ils nomment trois fois l'an, ceux qui ſont morts en l'annee; prians Dieu, qu'il les mette en ſon Paradis, auec Abraham, Iſaac, & Iacob, &c. ſont venus depuis. De ceci appert par leur Ordre; car le ma-

Auguſt. de ciuit. Dei. l. 21. c. 13. & 17.

Homer. Odyſſ. 12 Virg. l. 6. Æneid.

Alcor. Azo. 10.

Paul. Fag. in Deuter. c. 13. Anton. Margarita de Superſtitionib. Iudaïcis.

lade à l'extremité eſtoit enquis, s'il ne perſiſtoit pas és 13. Articles de leur Foi; entre leſquels l'onzieme eſt de la gloire à venir, & de la mort eternelle; le douzieme, de la Foi du Meſſie; au defaut de laquelle, dient-ils, toute la Loi eſt inutile; le treizieme, de la viuification ou reſurrection des morts: De Purgatoire pas-vn mot, ni des Suffrages pour s'en exempter. Vient-il à mourir, nous voiõs leurs ceremonies par le menu. Les proches parens deſchirent leurs veſtemens; On ne mange point ce iour-là dans la maiſon, mais dehors; Ils ne mangent chair, ni boiuent vin, s'il n'eſt Sabbath; Ils ne ſe lauent, ni oignent, ſept iours durant; Ils couchent à terre, & s'abſtiennent de femme; Ils ſuiuent le corps, nuds pieds; Ils allument vne lampe ſept nuicts entieres, au plancher, par vne ſotte fantaſie, que l'ame vient, pendant ce temps, recercher ſon corps, &c. C'eſt tout ce que l'humaine Superſtition auoit iuſqu'alors inuenté; la plus-part, contre la pure Parole de l'Eternel, de ne ſe tourmenter point ſur leurs morts. Quant à l'Oraiſon, en voici les termes, tenans plus d'vn ſouhait, que d'vne priere; *Que ſon ame repoſe; que ſon dormir ſoit en paix; que les portes du Paradis lui ſoient ouuertes de par le Conſolateur à venir, &c.* Qu'a cela de commun auec le Purgatoire? Et de fait, leurs *Capitula Patrum* ne font mention que de deux lieux. Mais entre les Chreſtiens, les premieres ſemences de cette doctrine ſont és liures declarez Apocryphes, par l'Egliſe Primitiue; & Apocryphe cette doctrine par conſequent, qui n'auoit fondement qu'en eux. Vn Hermas en ſes Viſions, interrogue vne vieille, ſi apres certaines pierres iettees, il ne reſte plus de penitence. Elle reſpond, qu'ils ne peuuent venir à vne certaine tour, mais qu'on les met en vn lieu plus bas, où ils ſont tourmentez, iuſques à ce qu'ils aient accompli les iours de leurs pechez. Vn liure des Actes de S.

Hermas viſione 3.

André, prie Dieu pour vn vieil maquereau, & lui dit; *Nous obtenons bien miſericorde de lui pour les morts, pourquoi moins pour cettui-ci qui vit?* Mais la doctrine de l'Egliſe ſe lit en Irenee; *Les Preſtres*, dit-il, *diſciples des Apoſtres, diſent que ceux qui ſont transferez d'ici, ſont tranſportez en Paradis, lequel eſt preparé aux hommes iuſtes, & qui ont l'eſprit; où S. Paul fut raui; où il ouit propos inenarrables, & qu'ils y demeurent iuſques à la conſommation.* Et pourtant à bon droict a remonſtré Eraſme, qu'il a parlé comme ne cognoiſſant point de Purgatoire. Ce que les Peres de Trente ont fait raier, & Iuſtin Martyr auſſi. *Apres*, dit-il, *le depart de ce corps, il ſe fait incontinent vne ſeparation des iuſtes & des iniuſtes: car ils ſont menez és lieux dignes d'eux; aſçauoir les ames des iuſtes en Paradis, où ils ont la compagnie des Anges & Archanges, meſmes la veuë de noſtre Sauueur Ieſus Chriſt; mais des iniuſtes, aux lieux d'Enfer, &c.* Ils nous oppoſeront Clement Alexandrin, & Origene: L'vn, qui veut prouuer par les Apocryphes ſuppoſez à S. Pierre & S. Paul, que les Saincts du Vieil Teſtament ont eſté ſauuez par la Loi de Moyſe, & les Grecs par la Philoſophie: Que Chriſt & les Apoſtres ont preſché l'Euangile en Enfer, pour conuertir les damnez: Que ſoit en ce monde, ſoit en l'autre, meſmes en Enfer, il y peut auoir lieu de penitẽce, &c. L'autre baſtiſſant ſur ce mauuais fondement de ſon maiſtre, encor pis; Que tous les hõmes, pour saincts qu'ils ſoient, ont à paſſer par le Purgatoire; chacun ſelon ſa proportion; S. Pierre, S. Paul, &c. les vns, pour eſtre purgez par feu; les autres, par eau; plus ou moins, &c. Que les plus meſchans auſſi, les plus infideles, les Diables meſmes, ſont purgez, ſont amendez, ſont ſauuez par icelui. Or ie demãde, s'ils veulent approuuer ce Purgatoire d'Origene? Et s'ils ne l'approuuẽt point, qu'ils n'aient donc plus à le nous alleguer, ni tous les paſſages qui ſe rapportẽt à icelui: Veu

Iren. l. 5.

Index Expurg. p. 71.

Iuſtin. Martyr in reſp. ad quæſt. Orthod. q. 7.

Clem. Alex. l. 6.

Le Purgatoire d'Origene.

Orig. hom. 8. in Leuit.

Hom. 25. in Numer. hom. 6. in Exo. in Ep. ad Ro. c. 11.

In Pſalm. 36. hom. 3.

In Hierem. hom. 13.

meſmes que Belarmin, traittant du Purgatoire, recognoiſt que le V. Synode Vniuerſel a condamné & anathematiſé Origene, non moins qu'Arrius, & Neſtorius : meſmes que le VII. Vniuerſel recite vne reuelation, en laquelle il eſt veu en Enfer auec ces Hereſiarches. Ce qui eſt auſſi confirmé par Ioan. Diaconus en la vie de Gregoire. Eſt à noter cependant, qu'Origene n'auoit point encor appris que ces peines fuſſent ou addoucies, ou leuees par Suffrages; car il ne s'en trouue vne ſeule trace en ſon Purgatoire. Ces taches & ces pechez ne s'en vont que pour le feu, pour les tourmens; ſans en receuoir autre expiation, autre rançon. Mais comme ces fantaſies demeuraſſent encor en quelques eſprits curieux; elles furent condamnees au V. Concile Vniuerſel, par l'Egliſe Orientale; meſmes en ce qui concerne leur faux fondement, Que les pechez ſont remis en Chriſt, & non les peines. Appert par l'Apologie preſentee par les Grecs, au Concile de Baſle.

Belarm. l. 2. de Purgat. c. 8. § ſeptimum. Synod. 5. c. 11. Synod. 7. Ex prato ſpirituali.

Ioan. Diacon. in Vita B. Gregor. lib. 2. c. 45.

Apologie des Grecs, preſentee par Michaël, Eueſque d'Epheſe.

CES FANTASIES neantmoins d'Origene, pour la reputation de ſa doctrine, laiſſerent de l'impreſſion en l'Egliſe Latine : dont Vincentius Lyrinenſis a bon ſubiect de dire, *Que le ſçauoir & zele d'Origene fut vne grande tentation à l'Egliſe Chreſtienne.* Lactance dit; Que les hommes ne ſont pas iugez incontinent apres leur mort; mais qu'ils ſont gardez en vne priſon commune, iuſques au iugement, auquel ils ſont examinez par feu. Ce paſſage s'allegue mal à propos par nos Aduerſaires: car ils ne mettent pas les bons & les mauuais, les fideles & infideles, au partir de cette vie, en vn meſme lieu: ils ne reſeruent pas auſſi le Purgatoire, iuſques au Iugement, ains l'exercent dés la mort. Mais tant y a, que du temps de Lactance, la doctrine de l'Egliſe eſtoit au contraire: car Euſebe, comme nous auons dit, comparant auec icelle, l'opinion des Platoniques, ne fait que deux eſtats a-

Vincent. Lyrinenſis.

Lactan. de diuino præmio. c. 21.

pres cette vie ; au lieu qu'ils en faiſoient trois. Or eſt-il, que pour rendre la comparaiſon plus pleine, il n'euſt pas oublié le troiſieme.

MAIS ILS NOVS alleguent S. Ambroiſe, S. Hilaire, S. Hieroſme, &c. Voions ſi nous y recognoiſtrons leur Purgatoire. Certes, nul ne peut ignorer le cas que S. Ambroiſe faiſoit d'Origene, quand la plus-part de ſes Expoſitions ſont traduites, mot à mot, de lui. Mais auſſi n'a-il autre opinion, touchant le Purgatoire; & partant, non moins condamnable que la ſienne. *Tous hommes*, dit-il, *qui ſont, qui ont eſté, qui ſeront, vn ſeul Chriſt excepté, ſeront purgez par feu : Les fils de Leui, Ezechiel, Daniel, &c. s'ils ne ſont conſumez, au moins ſeront-ils bruſlez; s'ils ne ſont noiez, au moins ſeront-ils trampez; fuſt-ce Iean l'Euangeliſte meſmes, que le Seigneur aimoit tant; fuſt-ce S. Pierre, qui recent les clefs du Ciel: Il n'y a que Chriſt tout ſeul, qui ne ſente point ce feu, qui eſt la iuſtice de Dieu, qui n'a point peché, auquel le feu n'a trouué rien à bruſler.* Et cela amplifie-il par deux allegories ; l'vne priſe du glaiue flamboiant, qui eſt à l'entree du Paradis ; l'autre, du peuple d'Iſraël qui trauerſa la mer Rouge, &c. Adiouſte, que cet examen par feu, ſe fera au iour du Iugement, par la conflagration vniuerſelle du monde, qui purgera vniuerſellement tous les hommes, mais chaſcun ſelon ſa nature ; comme le feu atteint autrement le plomb, que l'or, &c. S. Hilaire non moins addonné à Origene, tient la meſme opinion, & paſſe encor plus outre : *Si*, dit-il, *la Vierge Marie, la Vierge de Dieu doit meſmes ſubir la ſentence de ce Iugement ; de ce feu, diſoit-il auparauant, par lequel il nous faut tous paſſer; qui eſt-ce qui oſera deſirer d'eſtre iugé de Dieu ?* Et ailleurs; *A ceux*, dit-il, *qui ſont baptiſez au S. Eſprit, reſte encor d'eſtre conſommez, c'eſt à dire, accomplis au feu du Iugement, &c.* S. Hieroſme meſmes s'eſtoit teinct de pareilles opinions, en liſant aſſiduellement Ori-

Le Purgatoire dont parlét quelques Anciens, n'eſt point celui de l'Egliſe Romaine.

Ambroſ. in Pſa. 118. & in Pſal. 36. & 2. ad Timoth. 2.

Hilar. in comment. in Pſ. 118.

Idem canon. in Matth. 3.

gene: *Il appellera*, dit-il, *le feu en iugement ; Le voici venir à cet appel, qui deuore premierement l'abysme, c'est à dire, toutes sortes de pechez, bois, foin, chaulme : Et puis mange ensemble la part, c'est à dire, il vient aux Saincts, que le Seigneur a pris pour son partage, &c.* Item ; *Toute creature est immunde, & doit estre purgee par le feu diuin; pour le iour du Sabbath, auquel il aura repos eternel.* Mesmes il entend, que les meschans Chrestiens seront tellement purgez par ce feu, qu'ils esprouueront en fin la clemence de Dieu : Et allegue là dessus Origene ; taisant toutefois le reste de son opinion, en ce qu'il l'estendoit finalement iusques aux Diables. Mais, que fait tout ceci au Purgatoire dont nous parlons ; qui est fait pour les fideles penitens, & non pour ceux qui meurent en peché ; pour accomplir les peines, & non pour nettoier les coulpes ; où les coulpes n'entrent point, moins les merites : où les meschans n'ont point de lieu ; moins les Saincts, moins les Apostres, moins la S. Vierge : qui commence dés apres la mort; fait son office tous les jours, sans attendre le Iugement ? Et cependant ils n'ont point de honte de nous alleguer ces passages ; qu'ils condamnent eux-mesmes en leurs liures, qui ne peuuent faire, en somme, ni pour eux, ni contre nous.

Ezech. 46.

Hieron. in vlt. cap. Esai.

Six. Senens. l. 5.

Et estoit vne doctrine problematique.

OR QVE CE fust aussi vne opinion, en laquelle on laissoit abonder les hommes en leur sens ; & non vne doctrine Ecclesiastique ; appert clairement : Car S. Augustin ne feint point de la contredire, de la confuter publiquement par ses liures ; non seulement sans reprehension, mais auec applaudissement. En quelque lieu il se sera laissé eschapper selon l'opinion courante ; Qu'apres cette vie ceux qui n'ont pas bien cultiué le champ, sont en dãger ou du feu de purgatiõ, ou du feu eternel ; encor qu'il vse de ce mot, *Videri apparere, Qu'il semble estre apparent* ; & que ces peines purgatoires, selon lui-mesmes, soient reser-

August. de Genes. contr. Manich. l. 2. c. 10. In Psalm. 37. De ciuit. Dei. l. 10. c. 25. De ciuit. Dei. l. 21. c. 13. 1. Cor. 3.

uees au dernier Iugement. Mais au liure de la Cité de Dieu, il fait vne enumeration de toutes ces opinions d'Origene, & autres dependantes d'icelle, qui ſe demenoient de ſon temps en l'Egliſe, fondees ſur la clemence de Dieu, mal interpretee ; & les confute toutes, les ramene de leur pretenduë vrai-ſemblance, à la verité ; de leur fantaſie, à l'Eſcriture. *Tu veux*, dit-il, *que les mauuais Chreſtiens ſoient en fin ſauuez par ces peines purgatoires, parce que Dieu eſt miſericordieux ; il faut donc que les Diables le ſoient, afin qu'il le ſoit d'aduantage: car aux vns & aux autres il eſt dit eſgalement, Allez au feu eternel, &c. Si tu en demandes la cauſe, la voici, & n'y en a point de plus iuſte, ni de plus ſaincte ; C'eſt que l'Eſcriture qui ne trompe perſonne, l'a ainſi dit.* On auoit abuſé du paſſage de la premiere aux Corinthiens, chapitre 3. pour le Purgatoire : il monſtre que ce feu ne peut eſtre entendu de l'Enfer; parce qu'il doit eſtre commun aux bons & aux mauuais : mais bien des tribulations, qui ſont des exercices, par leſquels Dieu repurge ſon aire en ce monde : Qu'apres ce Iugement auſſi, contre Origene, il n'y a point de peines purgatoires. Quant à celles qu'on pouuoit imaginer entre deux ; *Si*, dit-il, *en cet internalle, qui eſt entre la mort du corps, & le iour du Iugement, on dit, que les eſprits des treſpaſſez ſouffrent quelque tel feu ; & que, ſoit là ſeulement, ſoit ici & là, ſoit ici & non là, ils trouuent vn feu de tranſitoire tribulation, bruſlant les choſes venielles de ce ſiecle ; ie ne le redargue pas, parce que peut eſtre eſt-il vrai.* Et ailleurs ; *Cette interpretation*, dit-il, *autant que i'eſtime, ne s'eſtrange pas de la raiſon de verité.* Item ; *Que quelque telle choſe ſoit apres cette vie, il n'eſt pas incroiable.* Item à Dulcitius, apres auoir traitté la queſtion ; *Nous auons eſcrit ces choſes, mais en telle façon, qu'il ne leur ſoit donné aucune authorité Canonique*. Par où nous voions en premier lieu,

I. Cor. 3.

Auguſt. de ciu. Dei. l. 21. c. 16. & ſeq.

Diuuntur

Secularia venialia.

Auguſt. de fid. & operib. Quantum arbitror.

Idem in Enchirid. c. 69.

Idem in quæſt. ad Dulcit.

Qu'il condamne le Purgatoire d'Origene, de S. Ambroise, de S. Hilaire, &c. Pour le second ; Que celui dont il parle entre la mort & le Iugement ; il en parle, comme d'vne opinion douteuse & problematique. Et pour le troisieme ; Que par celui-là mesmes, il n'entend pas vn feu materiel, de mesme nature que celui d'Enfer, comme nos Aduersaires ; mais vn feu de tribulation, ou de tẽtation, tel qu'il peut aduenir en cette vie. Et n'est à obmettre, que nos bons Peres de Trente n'ont pas oublié de faire raier plusieurs bons passages de Viues, traittant de cette matiere en ses commentaires de la Cité de Dieu. Or ailleurs auons-nous monstré, qu'il ne fait que deux habitations ; au Ciel, ou en Enfer ; qu'il exclut toute purgation apres cette vie ; qu'il coupe tout net ; *De tiers lieu, nous n'en sçauons du tout point, nous n'en trouuons point és Escritures.* Que dirons-nous, si S. Hieroſme ne parle pas moins absolument ? *En quelque lieu*, dit-il, *que le bois tombe, il y demeure ; soit vers le Midi, soit vers le Septentrion : En quelque lieu aussi que la mort te prenne, tu y demeures à tousiours ; soit que ton dernier iour te trouue cruel & inexorable, ou bien clement & misericordieux.* Et Olympiodore l'esclarcit sur ce mesme lieu ; *En quelque lieu, soit clair, soit tenebreux, que l'homme soit surpris de la mort ; soit en la suite du vice, ou de la vertu ; il demeure en ce mesme poinct, en ce mesme degré, à iamais. Car ou il repose en la lumiere de la felicité eternelle, auec les iustes, & Christ nostre Seigneur ; ou il est tourmenté és tenebres auec les iniques, & le Diable, qui est leur Prince.* Ils nous obiectent, que S. Hieroſme dit en ses commentaires sur les Prouerbes ; Que les ames sont retirees du Purgatoire par Messes. Mais ils deussent auoir honte ; veu que le mot de Messe ne se trouue vne seule fois en tout S. Hieroſme : Veu aussi que ce liure ne peut estre de lui, qui allegue S. Gregoire, qui a vescu plus de cent cinquante ans apres. Et de fait, ce liure se trouue escrit à la main,

Index Expurg. pag. 3. 8.

Augustin. de Tempore, serm. 66. De verb. Apost. serm. 18. In ep. 80. ad Hesichium. Hypognosticon l. 5. Hieron. in Eccleſiast.

Olympiodor. in Prouer. c. 11.

main, ſous le nom de Beda: Et le temps, ni le ſtile n'y repugnent point. Ce qui eſt approuué par Marianus Victorius, Eueſque d'Amerin, qui les a fait imprimer, és œuures de ſainct Hieroſme, ſous le nom de Beda. Quant à Chryſoſtome, il nous expliquoit tantoſt le paſſage de l'Epiſtre aux Corinthiens, de l'Enfer, & non du Purgatoire: Et Marc, Eueſque d'Epheſe, en l'Apologie qu'il bailla pour les Egliſes Grecques, au Concile de Baſle, maintient, qu'il ne penſa iamais au Purgatoire. Auſſi auons nous veu ci-deuant, qu'il en a ſappé les fondemens; partie, en eſtabliſſant la pleine remiſſion des pechez en Chriſt; partie, en ne recognoiſſant que deux lieux ou departemens apres cette vie.

En quelle ſorte les Anciens ont parlé d'vn tiers lieu.

ON NOVS obiecte, que quelques Anciens ont recognu vn tiers lieu, autre que la gloire, & la damnation eternelle. Et ie ne le nie pas: mais il faut auſſi qu'ils confeſſent comment; ſçauoir, que ç'a eſté vne diſpute en l'Antiquité; Si au partir de cette vie, les fideles eſtoient receus en pleine gloire, & les infideles en pleine miſere; ou bien, s'il s'eſtoient reſeruez en certains lieux iuſques apres la reſurrection; ſçauoir les fideles en vn lieu de repos, où ils commençoient à gouſter la ioïe; les infideles en vn lieu de miſere, où ils commençoient auſſi à ſentir la miſere. Mais ces lieux ne faiſoient pas difference de fidele à fidele; mais de fidele à infidele. Item; ils n'entendoient pas que les fideles y fuſſent en tourment, mais en repos; en l'ardeur du feu, mais en vn rafraiſchiſſement, que meſmes ils appellent *Refrigerium*. Et ce lieu, où ils attendent le Iugement, ils l'appellent *le Sein d'Abraham*, *le doux Repos ſous l'Autel*, *le Paradis*; faiſant alluſion ſur S. Luc, cha. 16. & 23. & S. Iean en l'Apocalypſe, ch. 6. Celui qu'ils poſſedent apres le Iugement; *le Sein celeſte*, *l'Autel d'enhaut*, *le Port celeſte &c.*

Iren. l. 5. aduerſ. hæreſ.

OR EST-CE en ce ſens que dit Irenee, que les ames des diſciples du Seigneur, pour leſquels il a accompli les myſteres de la redemption, s'en vont en vn lieu inuiſible, à eux defini de Dieu, & y attendront la Reſurrection. Que Iuſtin Martyr demande, qu'a profité au Larron d'entrer au Paradis, puis qu'il n'y a point de couronne auant la Reſurrection? Et reſpond; *En ce*, dit-il, *qu'il a eſté fait digne d'eſtre en la compagnie des bien-heureux; attendant le iour de la remuneration, &c.* Que Tertullian enſeigne en infinis lieux, Que le Sein d'Abraham eſt vn lieu d'eternité à ceux qui ſont morts en ſa foi; ſinon celeſte, au moins plus haut que l'Enfer; qui donne repos & rafraiſchiſſement aux ames des iuſtes, iuſques à la perfection de toutes choſes en la Reſurrection: Que le Ciel n'eſt ouuert à aucun, tandis que la terre eſt entiere, *Terra adhuc ſaluâ, ne dixerim clauſâ:* Et qu'auec la conſommation du monde, s'ouuriroient les Roiaumes des Cieux: Qu'en ces lieux bas, toutes les ames ont, entre ci & là, les vnes leurs ſupplices, les autres leurs conſolations refrigeres, &c. Qu'Origene dit, qu'Abraham, Iſaac, & Iacob, les Prophetes & les Apoſtres, n'ont point encor receu leur ioïe; Qu'ils nous attendent pour la receuoir tous enſemble; ſeiournans cependant, dit-il, comme en vn lieu d'eſtude, ou d'erudition, en vne eſchole d'ames, où elles ſont enſeignees en toutes les choſes qu'elles n'auoient veu ici bas qu'en enigmes & en figure. S. Ambroiſe, qui marche ſur ſes pas; Que le iour du Iugement eſt ſemblable à celui des athletes, en ce qu'en vn meſme iour, les vaincus rougiſſent, & les victorieux reçoiuent la palme: & qu'entre ci & là, les ames ſont en leurs receptacles, attendans la plenitude du temps. S. Auguſtin; Qu'apres cette vie nous ne ſommes pas au lieu, où ſeront les Saincts, lors qu'il leur ſera dit, Venez les benits, &c. Mais bien, là où

Iuſtin. Martyr l. quæſt. 76. q.

Tertul. l. 3. c. 24. l. 4. aduer. Marcion. c. 34. In Apol. c. 47. de anim. c. 7. 9. 55. 56. vlt. de Reſur. carn. 17. de Iudicio Dom. c. 11. Idem l. de anim. paſſim. Nouat. de Trinit. c. 1.

Orig. hom. 7. in Leuit. l. ἀ. περὶ ἀχῶν.

Ambroſ. l. 2. c. 2. de Cain & Abel. Idem de bono mortis c. 10.

eſtoit le Lazare, que ce Riche voioit en repos, &c. Chryſoſtome; Que ceux qui ont ſouffert pour Chriſt deuant nous, encor qu'ils nous aient precedé en combat, ne nous deuanceront point en couronnes: Que la couronne ſe diſtribue à tous enſemble, & non par parcelles; & ce, apres la Reſurrection: Qu'entre ci & là, les ames ſont reſeruees en vn lieu, qu'il appelle ordinairement le Sein d'Abraham; quelquefois τὸ πρὸ τοῦ παραδείσου, *L'auant-porte des Saincts, où elles ſont en repos*, attendant la plenitude de leur gloire. Et cette opinion ſe lit en Lactance, en Victorin Martyr, en Theodoret, en l'autheur de l'œuure imparfait ſur S. Matthieu, en Arethas, en Theophylacte, en Oecumenius, en Euthymius, en S. Bernard meſmes, qui y fait plus de force que perſonne. Mais, que fait tout ceci pour le Purgatoire? ſinon autant qu'on en veut esbloüir les yeux des hommes? Car que ce fuſt lors vne opinion indifferente en l'Egliſe; appert en ce que S. Auguſtin la traittant en ſes liures des Retractations, la laiſſe indeciſe: En ce que Chryſoſtome en pluſieurs lieux parle au contraire, tranchant tout court; Que les iuſtes verront Chriſt face à face, & non plus par foi, &c. Que la mort nous conioint à la compagnie qui eſt auec Chriſt, où les Cherubins glorifient Dieu, où les Seraphins volent, où nous verrons S. Paul, &c. Tant qu'elle fut declaree heretique, ſous le nom de l'hereſie des Armeniens, par Innocent III. & Benoiſt XI. & par le Decret du Concile tenu à Florence, où il fut dit, que les ames des Saincts au partir de cette vie iouiſſent de la preſence de Dieu: Encor que le Pape Iean XXII. euſt fait vn Decret en faueur d'icelle; iuſques à vouloir aſtreindre l'Vniuerſité de Paris, de ne paſſer aucun Docteur, ni receuoir à aucun degré de Theologie, qui ne iuraſt, Que les ames ne voiẽt point Dieu deuant le Iugement. Dont fait foi Guillaume

Chryſoſt. hom. 39. in 1. Cor. & 24.
Idẽ in hom. 28. ad Hebr. & hom. 7.
Idẽ hom. ad pop. Antioch. 23. & in Matth 53. & in Geneſ. 40.
Lactan. l. 7. c. 21. Inſtit.
Victor. in Apocalypſ. c. 6.
Theodor. in Ep. ad Hebr. c. 11.
Hom. 34. auct. oper. imperf. in Matth.
Arethas in Apocal. c. 6.
Bernar. in loc. c. 6. Apoc. ſerm. 4. in Feſt. omnium Sanctorum.
Oecumenius ad Heb. c. 11.
Theoph. ad Heb. Euthym. in Luc. c. 23.
Auguſt. l. 1. c. 14 Retract.
In Pſalm. 36. De Geneſ. l. 12. c. 9.
In Enchirid. c. 108.
Chryſo. hom. 69. ad pop. Antioch. Idem ad Rom. hom. 33. Idem ad Philip. hom. 4.

Occam in oper. 93. dier. Adrian. 6. in l. 4. Sent. in fine. q. de sacram. Confirm.

Occam, en ſon œuure intitulé, *Opus nonaginta trium dierum*: & le Pape Adrian VI. ſur le 4. liure des Sétences, qui tous deux le condamnẽt. Et par-ainſi iuſques ici, ils n'ont point de tiers lieu, où les ames ſoient purgees entre la Mort & le Iugement. Car celui d'Origene, de S. Ambroiſe, de S. Hilaire, ne leur duit point: celui de S. Auguſtin refute cettui-là; & à ſon regard, eſt vn feu de tribulation; ſpirituel, non materiel; & encor douteux & arbitraire. Ces receptacles auſſi pretendus des ames, ne ſont point lieux d'angoiſſe, mais de repos; de ſatisfaction à faire, mais de contentement à receuoir, en attendant la gloire: meſmes ſont condamnez d'hereſie par eux-meſmes. Et partant reſte, s'ils en veulent auoir iuſques ici, qui eſt cinq cents ans apres noſtre Seigneur; qu'ils le trouuent chez les Gentils. Grande Antiquité; car elle precede la venuë de Chriſt de pluſieurs ſiecles: mais grand' Nouueauté en l'Egliſe Chreſtienne; entant qu'elle eſt ſans Chriſt, & hors de l'Egliſe.

CHAP. IX.

Auquel eſt ſatisfait aux obiections des Aduerſaires, voulans prouuer leur Purgatoire, par les Anciens.

Des Satisfactiõs anciẽnes.

ILS DISENT; Vous ne pouuez nier, que l'Egliſe Primitiue n'impoſaſt de grandes Satisfactions à ceux qui auoient defailli en la profeſſion du nom de Chriſt. Quãd donc ils mouroient auant les auoir accomplies; où pouuoient-ils acheuer, qu'en Purgatoire? Ains concluons au rebours; Si donc l'Egliſe Ancienne, qui impoſoit ces Satisfactions, pour les laiſſer aller en paix à Dieu, leur en donnoit ordinairement abſolution; n'eſt-ce pas vn

argument certain, qu'elle ne comprenoit point ce Purgatoire? Or la verité eſt, que ſous les grandes & continuelles perſecutions que les Chreſtiens eurent à ſouffrir l'eſpace de 300. ans, auec peu d'interualle de repos, pluſieurs ſe dementoient de la Foi de Chriſt, qui au premier beau temps y reuenoient; tout preſts de retourner à l'Idolatrie, s'il ſe changeoit. Et contre cette inconſtance, l'Egliſe Ancienne ne penſoit pouuoir prattiquer trop dures peines; par le moien deſquelles elle vouloit recognoiſtre la ſyncerité, ou ſimulation des penitens, le vif ou morne ſentiment qu'ils auoient eu de leur faute. C'eſtoit donc à les reduire au ſac, & à la cendre; à les laiſſer vn nombre de iours à genoux, demandans la paix de l'Egliſe; qui pour auoir ſacrifié ou thurifié aux Idoles; qui pour auoir baillé les Euangiles & ſaincts liures à bruſler; dont ils eſtoient appellez *Sacrificati*, *Thuriſicantes*, *Traditores*, *Libellatici*, *&c.* Si auant, que pour leur rendre la porte de l'Egliſe plus eſtroite; quelques-vns apres le Bapteſme, ne vouloient receuoir *lapſos pœnitentes*, qu'vne fois à penitence. Et Nouatus paſſa iuſques à la leur dénier entierement; dont il fut condamné de l'Egliſe, laquelle de là en auant commença à mitiguer ces peines. Quoi donc? Et s'ils mouroient auant le temps, eſtoient-ils pas liez de l'Egliſe? Et comment donc ſatisfaiſoient-ils à ces peines? Certes, l'ordre eſtoit bien, qu'auant l'accompliſſement de la ſatisfaction on ne les receuoit pas à l'abſolution, & communion de l'Egliſe: Mais auſſi eſtoit-il d'autre part, que le danger de la mort ſuruenant, meſmes deuant le temps accompli, ils eſtoient receus en la paix, abſolution, & communion d'icelle. Non certes, afin qu'ils allaſſent en Purgatoire; ils n'y penſerent onc: mais *Afin*, dit S. Cyprian, *que mourans ils aillent au Seigneur en paix.* Afin, dit Dionyſius, *Que leur peché eſtant effacé, ils partent*

Cypr. l. 4. ep. 2.

Idem l. 3. ep. 8. ſerm. 5. de Lapſis.

Idem l. 3. ep. 17. l. 4. ep. 4.

Euſeb. l. 6. c. 34.

εὐέλπιδες, *en bonne esperance de cette vie*. Bien adiouſtent-ils, que c'eſt à condition, que reuenans à conualeſcence, ils acheueroient la ſatisfaction : mais qu'ils aient à l'accomplir en l'autre ſiecle, pas-vn mot. Au contraire, S. Cyprian donne la raiſon de cette abſolution, en ces mots ; *Quoniam*, dit-il, *exomologeſis apud inferos nec eſſe, nec fieri poteſt : Parce qu'il n'y a point, & n'y peut auoir de confeſſion ou recognoiſſance publique és Enfers*. C'eſt à dire, comme nous apprenons de Tertullian, que ces actes de Canonique ſatisfaction ne ſe peuuent accomplir apres cette vie. Belarmin, & autres deuant lui, nous obiectent vn paſſage de S. Cyprian en cette meſme Epiſtre ; mais hors de propos. *Aliud, inquit, eſt ad veniam ſtare, &c. Autre choſe eſt, demeurer debout pour pardon ; autre, paruenir à la gloire ; autre, eſtre enuoié en la priſon, pour n'en ſortir iuſques à ce que le dernier quadrin ſoit paié ; autre, recenoir incontinent le loier de foi, & de vertu ; autre, eſtre amendé & purgé du feu longuement pour ſes pechez par longs tourmens ; autre, auoir purgé tous ſes pechez par vne ſeule paſſion, &c.* Ces mots de prime face, ſemblent magnifiquement faire pour eux : mais liſons toute l'Epiſtre. Il y parle des ſatisfactions qui ſe font en l'Egliſe pendant cette vie : de celles qui ſeroient à faire apres icelle, pas-vn mot. On lui diſoit ; Si vous offrez la paix de l'Egliſe aux penitens, il n'y aura plus de Confeſſeurs, il n'y aura plus de Martyrs ; (car c'eſtoit la gloire de nos Peres.) Ains, dit-il, il y reſtera touſiours vne grande difference. *Lapſi*, dit-il ; Ceux qui ſont tombez, ſont debout pour demander pardon : ils ſont comme en priſon, iuſques à ce qu'ils aient exactement accompli les ſatisfactions ordonnees en l'Egliſe : ils ſont comme raffinez au feu, en la longue douleur de leur penitence : ils ſouffrent, en ſomme, beaucoup, premier qu'auoir la paix de l'Egliſe ; & en cette paix, la paix auec Dieu, & ce qui s'en enſuit. Les Martyrs au con-

Cypr. l. 4. ep. 4.

traire, & les Confeſſeurs, eſtans demeurez en paix auec Dieu, ne paſſent point par toutes ces angoiſſes; ils paruiennent auſſi toſt à la gloire; ils reçoiuent le loier de leur conſtance; tous leurs pechez ſont engloutis en leur paſſion, &c. Adiouſte meſmes, qu'ils ont cet aduantage au Iugement de Dieu, qu'ils y comparoiſſent aſſeurez de la couronne; au lieu que les autres ſont en ſuſpens, comme qui attend la ſentence du Iuge.

Prieres pour les morts.

SI NE POVVEZ-vous dire, obiectent-ils, que l'Egliſe n'ait creu vn Purgatoire; veu qu'elle a prié pour les morts. Et nous ne nions pas que cette couſtume ne ſoit aſſez ancienne: ains au contraire, diſons-nous; Elle n'a point prié pour les morts au Vieil Teſtament: non Ioſeph pour Iacob, qu'il eſt ſi ſoigneux d'embaumer & d'enſeuelir: non Dauid pour Abſalom, qu'il regrette ſi tendrement: non pour le fils qu'il auoit eu de Berſabee; au contraire, dés qu'il le ſçait mort, il ceſſe ſon ieuſne, & ſa priere. Et ſi on nous obiecte Machabee; Nul ne l'a precedé en cette façon de faire; nul auſſi ne l'a ſuiui. L'Egliſe donc auant la Loi, & ſous la Loi; pres de 4000. ans, n'a point cognu de Purgatoire. Diſons auſſi; Noſtre Seigneur n'en a rien laiſſé à ſes Apoſtres: au contraire, *Laiſſe les morts enſeuelir les morts.* S. Paul nous dit; *Ne ſoiez point en ſollicitude de ceux qui dorment.* Entre tant d'argumens de la Reſurrection, cettui-là n'y eſt point touché, qui venoit à propos: meſmes nous les voions lauer les corps des morts; les enſeuelir ſoigneuſement; ſe conſoler l'vn l'autre en leur dueil, en eſperance de la Reſurrection: De prier pour eux, il ne s'en parle point. L'Egliſe Chreſtienne donc, à ſon commencement, n'a point cognu de Purgatoire: D'où donc ſont-elles entrees en l'Egliſe? Certes, de la meſme ſource que le Purgatoire; de l'inuention humaine, de l'imitation des Gentils; leſquels

2. *Reg.* 18.

Act. 9. & 9.

1. *Theſſ.* 4.

peu informez de l'eſtat des ames apres la mort, ſe deſchiroient ſur les morts; leur portoient des feſtins ſur leurs ſepulcres, comme pour les faire reuiure; ſacrifioient aux Dieux Infernaux, pour leurs ombres; l'affection humaine les ſuiuoit en prieres, & iuſques à la mort, & par delà. Au peuple de Dieu, mieux informé par ſa ſaincte Parole, ces afflictions extremes eſtoient defenduës; ces affections humaines auſſi terminees dedans les bornes de ſa Loi. C'eſt pourquoi ils ne s'eſchappent pas legerement, iuſques à imiter les Gentils. Des Gentils, cette opinion gliſſee és liures Apocryphes d'vn Clement, d'vn Abdias Babylonius, d'vn Hermas, & ſemblables; n'a pas eſté eſtrange à ceux qui ſortoient du Paganiſme, auſquels meſmes il eſtoit plauſible de les retenir: les Paſteurs l'eſtimans indifferant, & n'en preuoians pas la conſequence iuſques au bout, l'ont laiſſee en ſouffrance. Que s'ils euſſent veu iuſqu'où Sathan nous a miné par là, le merite de Chriſt, le fondement du ſalut; ils y euſſent ſans doute, apporté la contradiction & reſiſtance neceſſaire; & ſe fuſſent tenus à la reigle de l'Apoſtre, repetee par S. Auguſtin; *Si quelcun*, dit-il, *de quelconque choſe qui appartient à la vie, ou aux mœurs, nous annonce, pour doctrine certaine & neceſſaire, ou pour Article de Foi, choſe qui ſoit outre les Eſcritures de la Loi, & de l'Euangile; qu'il ſoit anatheme.* En Tertullian tout le premier nous auons *oblationes pro defunctis*; auſſi auons-nous *oblationem pro ſponſa*, de meſme origine; c'eſt enuiron 250. ans apres noſtre Seigneur. Les Paiens auoient accouſtumé d'offrir, quand ils ſe mouroient, quand auſſi leurs parens ou amis decedoient: les Chreſtiens, qui ne veulent pas manquer d'humanité, ni eſtre eſtimez deſnaturez, offrent de meſmes: mais, pour eſtre leurs oblations employees à autre vſage, à la nourriture des pauures; ſuiuant meſmes ce qui eſt en Tobie, *Mets ton pain ſur le ſepulcre,*

Galat. 1.

Auguſt. contr. Petil.

Tertul. de coron. milit. & l. 2. ad vxor.

Arnob. l. 2.

&c. Les Paiens auoient des Anniuerſaires de leurs naiſſances; les Chreſtiens les celebrent le iour de leur vraie renaiſſance ; du martyre, de la confeſſion, de la mort en Chriſt de leurs freres. Et note tres-bien ici Beatus Rhenanus, *D'ici eſt l'origine des Anniuerſaires*: où les Peres de Trente ont fait mettre, *Antiquité*, non *Origine*. Auſſi Tertullian ne dit-il pas, que ce ſoit vne doctrine fondee en l'Eſcriture, auſſi peu Tradition Apoſtolique ; ains vne couſtume. *Si legem*, dit-il, *expoſtules Scripturarum, nulla Legis tibi traditio prætendetur*: mais, *Obſeruationem conſuetudo roborauit. Il n'y a point d'Eſcriture*, dit-il, *qu'on puiſſe pretendre ici, l'obſeruation a fortifié la couſtume*: Et cette couſtume non venuë des Apoſtres, mais de la bonne intention de quelques fideles: *Car*, dit-il, *ne penſes-tu pas qu'il ſoit licite à tout fidele de conceuoir & conſtituer ce qu'il penſe conuenir à Dieu, à la diſcipline, au ſalut? &c.* Et par ſemblable propoſition entra l'hereſie de Montanus, & en l'Egliſe, & en ſa teſte. Et brief, il met cette couſtume au rang de pluſieurs autres, qu'il denombre là ; *De plonger troisfois au Bapteſme ; de pregouſter le laict & le miel, qu'ils appelloient Infantation ; d'offrir pour les iours de la naiſſance ; de ne s'agenoüiller point les iours du Dimanche, &c.* Toutes leſquelles ſont pieça abolies en l'Egliſe Chreſtiēne; & par-ainſi ſeroit ſubiette celle-ci à pareille abolition, comme baſtie de meſme eſtoffe ; & par conſequent leur Purgatoire.

Index Expurg. pag. 82.

EN S. CYPRIAN, qui le ſuit de pres, nous auons *ſportulas*, & *ſportulantes*. Ainſi appelloient-ils ce qu'on donnoit pour la nourriture des pauures, ou par commandement, ou en memoire du mort; au lieu du feſtin que les Gētils auoient accouſtumé d'apporter ſur le ſepulcre. Ce que quelques Chreſtiens meſmes continuoient du temps de S. Auguſtin, auec beaucoup de ſcandale; dont il ſe plaint, meſmes qu'il ne le peut retrancher qu'à force. Tant la tyran-

Cypr. ep. 9. l. 1. & ep. 5. l. 4.

Auguſt. ep. 64.

nie de la Couſtume eſt puiſſante ſur les hommes! Et de ces oblations, ou pluſtoſt legs teſtamentaires, dit le Canon; *Ceux qui denient aux Egliſes les oblations des defuncts, doiuent eſtre tenus pour meurtriers des pauures, entant qu'ils leur deſrobent leur nourriture, &c.* Or eſtoient ces feſtins qu'on faiſoit aux pauures, qualifiez du nom de Sacrifice, & Oblation; comme il ſe voit en diuers paſſages de Tertullian, de S. Auguſtin, de Chryſoſtome. Mais que fait tout cela, ni à la Meſſe des morts, ni au Purgatoire? Et que ſera-ce au contraire, ſi nous monſtrons, que ceux qui faiſoient & ces oblations, & ces prieres; où pour mieux dire, commemorations au Seruice de l'Egliſe; les faiſoient pour perſonnes qu'ils croioient eſtre ia en repos, & en felicité: tant s'en faut qu'ils en preſuppoſaſſent le Purgatoire? Tertullian dit, Que la femme offre pour le mari; que le mari offre pour la femme, *Annuis diebus dormitionis eius, &c. D'an en an le iour de ſon dormir*, c'eſt à dire, de ſa mort: Et ſe fait cela en la maiſon, auec les parens, par leurs propres bouches. Qu'a cela de commun auec le ſacrifice pretendu par le Preſtre? Dit auſſi, qu'ils demandent l'vn pour l'autre, entre ci & la Reſurrection, *refrigerium*; & en icelle, *conſortium:* c'eſt à dire, Qu'il plaiſe à Dieu donner repos au predecedé; & à tous deux, de ſe rencontrer en la Reſurrection. Qui ne ſçait, que Tertullian appelle *Refrigerium, Rafraiſchiſſement*, le Sein d'Abraham, le lieu des iuſtes, attendant la Reſurrection? *Auquel*, dit-il, *ils ſont depuis leur mort, iuſques à la conſommation des choſes?* Et par conſequent, que ce n'eſt qu'vne continuation de cette affection naturelle, qui ne ſe peut eſtancher; qui à meſure qu'elle ſe ſouuient de ceux qu'elle aime, s'eſpand en vœux pour leur proſperité; ne l'oſe croire, encor qu'elle ſoit; ne le veut preſque pas, afin de ſe laiſſer vn ſubiect de leur bien faire, ſi elle pouuoit? Et puis, quelle conuenance entre ce

C. Qui oblationes xiij. q. 2.

Tertul. de monog. & de cor. milit. Auguſt. ep. 64. & de ciuit. Dei. l. 8. c. 27. Chryſ. de martyr.

Tertul. l. 4. contr. Marcion. & l. de anima.

Rafraiſchiſſement, & le feu de Purgatoire; entre le Sein d'Abraham, d'où le Riche demande d'eſtre rafraiſchi, par le Lazare; & ce feu, non differant, dient-ils, du feu où bruſloit ce Riche, meſmes en ardeur; mais ſeulement en duree ? Sainct Cyprian ſemble parler cruement; *Offrir*, dit-il, *pour les morts, celebrer le ſacrifice pro dormitione eorum, pour leur dormir.* Mais il s'explique, quand il appelle ces oblations, *ſportules & contributions*; ces ſacrifices, *commemorations des defuncts en la priere de l'Egliſe.* Et de fait, ces oblations, ces legs, ces ſacrifices, ſe celebrent pour les Martyrs; en deduiſant leur glorieuſe mort, leur conſtante paſſion. Si c'eſtoit en propitiation, comment s'accommoderoit cela auec cette ſentence de ſainct Auguſtin; *Qui prie pour vn Martyr, lui fait iniure ?* que le Pape Innocent III. tire en conſequence pour tous les Saincts ? Ainſi nous dit ſainct Cyprian; *Nous offrons ſacrifices*; parlant de la parenté de Celerinus, qui preſque toute auoit eſté couronnee du martyre; leſquels toutefois il dit eſtre couronnez au Ciel. Il ne veut pas, au contraire, qu'il ſoit fait mention à l'Autel, c'eſt à dire, és Prieres publiques, *pro dormitione, pour le repos* d'vn certain Victor; parce qu'il auoit, contre la diſcipline, fait charger vn Preſtre d'vne tutele. Dont nous voions que ces Prieres & Commemorations eſtoient pour nous ramenteuoir la vertu des Saincts, & non pour ſatisfaire à leurs pechez. C'eſt ce que dit Rhenanus; *Sacrificia pro Martyribus offerri, ſic accipiendum, ni fallor, vt pro eis, idem valeat, quod commemoratione eorum, &c. Ce que Cyprian dit, Offrir ſacrifices pour les Martyrs, c'eſt à dire, en leur commemoration; entant que la reſſouuenance de leur paſſion, donnoit ſubiect de faire des oblations. Et pourtant, c'eſtoient pluſtoſt des prieres gratulatoires, par leſquelles on rendoit graces à Dieu,*

Cypr. l. 1. ep. 9.

L. 3. ep. 14. & 6.

Aug. de verb. Apoſt. ſerm. 17.

Innoc. C. Cum Marth. de celebrat. Miſſ. L. 4. ep. 5.

B. Rhenan. in l. ad Martyr.

de ce qu'il auoit fait tant de graces au Martyr; & le prioit-on d'vne voix, de la faire pareille à ses fideles viuans: Dont l'Eglise chantoit, Gaudeamus in Domino, &c. Resiouissons nous au Seigneur, &c.

EN CE SENS ont prié la plus-part des Anciens; & nous l'entendrons mieux par eux-mesmes. S. Denys ne parle point d'Oblations, ni d'Anniuersaires: mais, on baise le defunct, on lui verse de l'huile sur la teste. Ces diuersitez, prises de la coustume de diuers païs, en monstrent l'indifference. La Priere suit; *Qu'il plaise à Dieu lui pardonner ses pechez, & le mettre en la lumiere & region des viuans, au lieu dont fuit douleur, tristesse, & gemissement, &c.* Est-ce pourtant qu'il en doutast? au contraire, il ne fait que deux rangs; que deux seiours consequemment apres cette vie: des prophanes, qui en partent desesperez, parce qu'ils vont en misere; des Saincts qui ont bien vescu, qui en partent εὐέλπιδες, *pleins de bon espoir*; & mourans requierent à Dieu pardon de leurs pechez. *Ceux-ci*, dit-il, *se departent d'ici pleins de ioie, se voians au bout de leurs combats; & partant proches de la couronne: Ils possedent desia en esperance* κεκοιμημένην λῆξιν, *vn repos conforme à celui de Christ. Les Prieres les disent heureux, & en rendent graces à celui qui leur a donné la victoire: Le Pontife loüe Dieu, qui a destruit l'empire de la Mort: Les Ministres lisent en l'assemblee, és Escritures, les promesses de la Resurrection; afin qu'elles soient en exhortation à pareille vertu à ceux qui suruiuent: Ils les recitent en fin, entre les Saincts, en la Commemoration qui s'en fait en l'Eglise, comme desia participans de la gloire auec eux, &c.* Tout cela, ie les en croi, se peut-il dire d'vne ame qui soit en Purgatoire; dont mesme on soit tant soit peu en doute? Origene; *Nous ne celebrons point*, dit-il, *le iour de la natiuité; parce que c'est l'entree de douleur, & de tentation: mais le iour de la mort, comme la deposition, ou fin de toutes douleurs, &c.*

Dionys. de Eccles. Hierar. c. 7.

Orig. l. 3. in Iob.

Et c'eſt pourquoi nous faiſons les memoires des Saincts, & de nos parens mourans en foi ; tant pour nous reſiouir de leur rafraiſchiſſement, que pour requerir vne ſaincte conſommation en foi. Notez, *Fin de douleurs ; rafraiſchiſſement ; action de graces pour leur repos, &c.* Item ; *Nous celebrons la memoire des treſpaſſez, conuians les perſonnes religieuſes auec les Preſtres, les fideles auec le Clergé ; repaiſſans les pauures, les orphelins, les vefues ; afin que noſtre feſte ſoit en memoire du repos des ames treſpaſſees, deſquelles nous ſolenniſons la memoire.* Notez ici auſſi, *Les diſtributions des aumoſnes, la memoire de leur repos, &c.* Ce n'eſt donc pas vn ſacrifice pour leur acquerir repos : & neantmoins c'eſt celui qui premier a introduit le Purgatoire ; mais tel, qu'il ne peut compatir auec ces propitiations, parce qu'il ne ſe tient qu'à l'heure du Iugement. Tant il eſt peu ſolide d'argumenter, ou du Purgatoire aux Prieres pour les morts, ou d'icelles au Purgatoire ! Gregoire Nazianzene ; homelie 7. *Seigneur de la vie, & de la mort*, dit-il, *reçoi Caſarius ; car nous le commettons maintenant à cette raiſon, par laquelle tu gouuernes le monde, à laquelle auſſi nous recommandons, comme en depoſt, & nos ames, & celles de ceux qui nous ont precede.* Or auoit-il dit auparauant ; *Qu'il ſouiſſoit de ſa du ſalut ; que ſon ame en receuoit le fruict, &c.*

Greg. Nazianz. hom. 7.

VIENT S. Ambroiſe ; *Bien-heureux*, dit-il, *eſtes vous tous deux*, (il parle de l'Empereur Valentinian, & de ſon frere :) *Si mes prieres*, dit-il, *vallent quelque choſe, nulle des miennes ne s'en ira ſans vous honorer ; Omnibus vos oblationibus frequentabo ; Ie ferai memoire de vous en toutes les oblations* ; c'eſt à dire, en tous mes ſeruices. Item, parlant de Theodoſe ; *Donne repos, Seigneur*, dit-il, *à Theodoſe, ton ſeruiteur, Que ſon ame aille en lieu, où elle ne ſente point l'aiguillon de la mort. I'ai aimé cet homme, & le pourſuiuray iuſques à la region des viuans : Ie ne le lairrai point, que mes prieres & mes larmes ne l'aient*

Ambr. de obitu Valent.

Ambr. de obitu Theodoſ.

accompagné où ſes merites l'appellent ; En la montagne du Seigneur, où y a vie perpetuelle ; nul ſouſpir, nulle douleur, &c. Et donc, dites nous, ils eſtoient en Purgatoire ? *Ains*, dit-il de Valentinian au meſme lieu, *croions, meſmes par les teſmoignages des Anges, qu'il eſt monté au Ciel, laué de la tache du peché ; que ſa foi l'a laüée, &c. qu'il iouit de la ioïe de la vie eternelle.* Voire, ce Valentinian, qui toutefois eſtoit mort Catechumene, c'eſt à dire, auant le Bapteſme ; auquel cas euſt deu auoir lieu le Purgatoire. De Theodoſe pareillement ; *Il eſt deliuré de ce combat douteux ; Il iouit d'vne lumiere perpetuelle, de la tranquillité eternelle, &c. Il ſe glorifie és compagnies des Saincts ; il y embraſſe Gratian ; il contemple au Roiaume de Chriſt, le Temple de Chriſt, &c.* Et en parle, dit-il, confidemment ; *Parce qu'ils ſont morts en la foi de Chriſt ; parce que le Seigneur a eſté fait peché, afin qu'il oſtaſt le peché du monde ; afin que nous fuſſions tous en lui, la iuſtice de Dieu ; non plus*, dit-il, *tenus à la coulpe, mais aſſeurez du loier de iuſtice.* Auſſi ne pouuoient appartenir ces Prieres à ſon Purgatoire ; entant, comme nous auons veu, qu'il ne le mettoit qu'à l'inſtant du Iugement. A meſme intention prie S. Auguſtin pour ſa mere. *Ie te prie*, dit-il, *Seigneur, pour ſes pechez : Exauce moi, par la medecine de ſes plaies, qui a eſté pendue à la Croix, & ſied à ta dextre, te ſollicitant pour nous : Pardonnes lui, & n'entres point auec elle en iugement. Et ie croi que tu as deſia fait ce que ie te prie ; mais approuue, Seigneur, voluntaria oris mei ; les volontaires offrandes de ma bouche, &c.* Cette diſpute eſtoit plus eſchauffee enuiron l'an 500. du temps d'Epiphanius, lequel ne nous cele point, (& en ces meſmes mots ;) *Que ce n'eſt point vn commandement du Pere ; mais vne inſtitution de la Mere, c'eſt à dire, de l'Egliſe.* Aërius s'offenſoit de ces Prieres pour les morts, qui paſſoiẽt meſure. Il fait cette queſtion ; Pourquoi les noms des treſpaſſez ſont recitez apres leur mort ? & dequoi ſer-

Epiphan. contra Aërium. l. 3. t. 1. hæreſ. 75.

uent les oraiſons apres cette vie ? Si c'eſt afin qu'ils ne ſouffrent point pour leurs pechez, &c. Ici eſtoit certes le lieu de lui reſpondre ; Qu'il y a vn Purgatoire ; Que ceux qui ſont partis d'ici, ſans auoir ſatisfait pour leurs pechez, ſont ſoulagez par tels Suffrages, &c. Que preſuppoſe au contraire Epiphanius, pour fondement de cette diſpute ? Certes, tout le contraire ; *Que ceux pour leſquels les ſuruiuans prient, ſont & viuent aupres du Seigneur ; & que par ces prieres, eux qui ſont encor en ce pelerinage du monde, teſmoignent leur eſperance.* S. Chryſoſtome a parlé de ces Prieres pour les morts, plus aduantageuſement qu'aucun autre : car ce que Tertullian a appellé *Couſtume* ; Epiphanius, *Statut*, ou *Tradition des Peres* ; il l'appelle *Tradition Apoſtolique*. Ce qui ſe refute en vn mot, par S. Hieroſme, & par S. Gregoire ; qui dient, que les Apoſtres n'vſoient d'autre Oraiſon en la celebration du Seruice, que de la Dominicale. Mais aura-il penſé prier pour ceux de Purgatoire ; lui qui n'en croioit point ? Ains certes, pour ceux meſmes qui ſont auec Chriſt : *Ils ſont*, dit-il, *auec leur Roi ; non plus par miroir, non plus par foi ; mais face à face. Autrement, que ſignifient ces lampes flamboiantes ; ſinon que nous conuoions les athletes, apres leur combat acheué ? Et ces hymnes ; ſinon que nous glorifions Dieu, & lui rendons graces de ce qu'il a couronné le treſpaſſé ? qu'il l'a affranchi de toutes douleurs, qu'il le tient maintenant pres de lui ? Ce ſont donc toutes actions de ioïe. Et ſi tu conſideres ce que tu chantes alors, c'eſt ; Conuertere anima mea, in requiem tuam ; Mon ame, retire toi en ton repos : car le Seigneur t'a fait du bien. Et derechef, Je ne craindrai point les maux ; parce que tu es auec moi, &c.* Ailleurs ; *Le fidele mourant*, dit-il, *s'en-volera auec les Anges, quand meſmes perſonne ne ſe trouuera à ſes funerailles.* Et de fait, les Liturgies, qu'ils nous alleguent tant, leur en doiuent tant plus faire de foi. Celle de ſainct Baſile ;

Chryſoſt. hom. 3. ad Philip.
Idem hom. 4. ad Hebr.
Idem hom. 70. ad Antioch. in Matth. hom. 32. in Ioan. 16.

Souuienne toi, Seigneur, de ceux qui dorment en eſperance de la Reſurrection. Le Purgatoire, en conſcience, s'appelleroit-il dormir? Et quand il prie pour les viuans, il dit; *Pour leur ſalut, pour la remiſſion de leurs pechez.* Mais pour les morts; *Pour leur repos, le relaſche de leur ame, en lieu clair & lumineux, hors de pleur, & de douleur, &c.* Et ainſi Chryſoſtome. L'Office de Milan, attribué à S. Ambroiſe; *Pour ceux*, dit-il, *qui nous ont precedé auec le ſigne de la Foi, & qui dorment au ſomne de paix, &c.* Celle qu'ils attribuent à S. Iacques, en ce meſme ſens; *Pour tous les Orthodoxes depuis Abel; pour les Patriarches, Apoſtres, Prophetes, & Martyrs; pour la Vierge Marie meſmes*, qu'il appelle *Mere de Dieu, tres-ſaincte, tres-pure, &c.* Et qui d'eux voudroit dire qu'elle fuſt en Purgatoire? Et apres tout, au paſſage ci-deuant allegué, S. Hieroſme tranche tout net; *Que hors ce ſiecle nous ne ſommes aidez, ni des conſeils, ni des oraiſons les vns des autres.* Et eſt cité à cette intention au Decret. Et que dirons-nous de la Meſſe d'auiourd'hui; qui au contraire, ne prie pas pour deliurer les ames du Purgatoire: mais *De l'Enfer, du lac tenebreux, de la gueule du Lion, des peines eternelles?* Et non pour le preſent; mais pour le Iugement à venir; meſmes que ce qui ſe lit de la memoire de ceux qui dorment au ſomne de paix, & qui repoſent en Chriſt, ne ſe lit point és vieux Meſſels Romains eſcrits à la main; adiouſté ſeulement depuis que la Meſſe a eſté appliquee aux treſpaſſez. Tant eſt, & a touſiours eſté difficile, contre la verité, d'eſtaier le Menſonge!

Hieron. apud Grat. c. 20. in præſenti. 13. q. 2.

En quel ſens on a prié pour les morts.

ILS REPLIQVENT; Et pourquoi donc prier pour les morts? Nous ne pouuons mieux que de ces Peres meſmes, apprendre la raiſon de ce qu'ils font. Origene en allegue deux raiſons; *Nous celebrons*, dit-il, *la memoire de leur repos; partie, pour nous reſiouir de ce qu'ils ſont in refrigerio, à leur aiſe: partie, pour prier Dieu, qu'il nous donne, à nous qui ſuruiuons, vne bonne fin en ſoi, &c.*

Orig. l. 3. in Iob.

&c. C'eſt donc proprement pour l'inſtruction des viuans; non pour le ſoulagement des morts. S. Denys; *Pourquoi*, dit-il, *le Miniſtre prie-il Dieu, qu'il pardonne au defunct; & le loge en la region des viuans? Car, puis que chaſcun y eſt traitté ſelon ſa vie; & qu'il l'a deſia accomplie; que lui peut ſeruir cette priere?* Ici il auoit à reſpondre, ſelon le ſens de l'Egliſe Romaine; Que c'eſt pour l'exempter des peines du Purgatoire. Mais que reſpond-il donc? Que les prieres des gens de bien ne ſont point ſans efficace, en quelque temps que ce ſoit: Que Dieu rend aux fideles ſelon leurs œuures; mais en telle ſorte toutefois, qu'il efface les taches d'icelles ſelon ſa clemence; (ce n'eſt donc pas en la rigueur du Purgatoire:) Qu'encor que les promeſſes de Dieu faites aux fideles, ſoient deſia effectuees; que le Miniſtre ou Pontife neantmoins les demande à Dieu, pour trois raiſons. Premierement; Pour deſirer, ſelon l'vnion Chreſtienne, les dons & biens d'autrui, comme ſiens propres. En ſecond lieu; Pour confirmer aux aſſiſtans, les biens que Dieu promet en ſes Eſcritures, à ceux qui dorment, c'eſt à dire, meurent en lui. Et pour le troiſieme; Pour leur declarer le iugement de Dieu, ſelon la charge qu'il a de par lui, de lier, & deſlier; en admettant les vns, & reiettant les autres par ſon teſmoignage, comme s'il les faiſoit traiecter διαπορθμευτικῶς, par cette oraiſon, de cette vie, en la bien-heureuſe; car cette oraiſon anciennement ſe faiſoit en les mettant en terre. S. Ambroiſe en dit d'autres raiſons: *La douleur*, dit-il, *eſt bien ſouuent le ſoulagement du dolent. Es bonnes affections il y a meſmes quelque volupté à pleurer: Nous nous contentons en quelque ſorte, en parlant de celui que nous auons perdu, &c.* Que pouuoit-il auſſi autre choſe dire de perſonnes qu'il teſtifioit mortes en Chriſt, viuantes par conſequent, & regnantes auec lui? S. Chryſoſtome fait deux ordres de treſpaſſez; les vns mourans

Dionyſ. c. 7. Eccleſ. Hierar.

en vraie foi ; les autres non : Et pour les vns, & les autres, il trouue bon qu'on prie ; mais pour les vns, à l'Autel ; pour les autres, non : Et ne ſont point, dit-il, ces prieres, σκιὰν καὶ εἰκόνισιν ; *vne feintiſe ou farce*, mais pleines d'efficace. Voions quelle ? Eſt-ce le Purgatoire ? Ains, diſent les Grecs, il n'en creut iamais ; & auſſi peu les Egliſes Grecques. *Mais*, dit-il, *tu appelles les Preſtres & les Chantres, afin qu'ils te conſolent, & qu'ils honorent le defunct. Nous venons philoſophans de la Reſurrection, inſtituans tous ceux qui ne ſont encor atteints de la mort de leurs parens, à la porter genereuſement, ſi elle leur aduient.* Que ſi on le preſſe d'aduantage ; *Ces prieres & aumoſnes*, dit-il, *ſeruent à ceux qui ſont ſauuez, en accroiſſement de gloire ; & aux damnez, en allegement de peine*, εἰς παραμυθίαν καὶ παραψύχιν, voire (en quelque lieu) *iuſques à la pleine deliurance.* Ie demande, ſi S. Gregoire, ſi les Scholaſtiques, ſi nos Aduerſaires approuueront cela ? Epiphanius fait ce qu'il peut contre Aerius, pour s'en demeſler : & la doctrine du Purgatoire lui fuſt venuë à propos, pour ſortir d'auec Aerius, qui l'importunoit. *Car*, diſoit-il, *ſi ces prieres profitent à vn meſchant, pour ne ſubir point les ſupplices apres la mort ; y a-il mal qu'on ne face, voire contre Dieu, & contre les hommes, quand on ſera aſſeuré d'auoir quelques prieres apres la mort ?* Ains dit Epiphanius ; *Le but de ces oraiſons n'eſt pas cettuilà ; mais premierement, que les ſuruiuans ſoient admoneſtez, que ceux qui partent bien d'ici, ne ſont pas morts ; mais viuent aupres du Seigneur, c'eſt à dire, confirmez en la foi de la Reſurrection. En ſecond lieu ; Que ceux qui prient pour leurs freres, reçoiuent cette conſolation, qu'ils ſont abſens d'eux, comme pour vn voiage, ἐν ἀποδημίᾳ ; mais* (ſuiuant ce que dit S. Paul ; & Nazianzene l'a appris de lui,) *pour ſeiourner aupres du Seigneur.* Car ceux qui interpretent cette peregrination, du Purgatoire, ne peuuent ſe ſauuer de ces mots qui precedent ;

Nilus de Purgatorio.
Chryſoſt. hom. 4. ad Hebr. & hom. 70. ad Antioch. hom. 21. in Act. hom. 33. in Matt.
Idem hom. 3. ad Philip. hom. 69. ad Antioch. hom. 41. ad Corinth. 61. in Ioã. 21. in Act.
Gregor. dõt. l. 4. Dialog. c. 44.
Bonauẽtur. in 4. Sent. 46. D.
Epiphan. hæreſ. 75.
Idem. aduer. Aerium.
Paul. ad Cor. 2. 3. 5.
Nazianz. in hom. de Ceſario, quem vocat primitias. τῆς ἀποδημίας

Que l'Egliſe prie pour ceux nommément qui ſont ja receus aupres de Chriſt. Pour le troiſieme ; On prie meſmes, dit-il, *pour les Patriarches, Prophetes, Apoſtres, Martyrs, &c. Afin que par là les fideles apprennent touſiours à faire difference entre Chriſt homme, & tous hommes ; entant qu'il poſſede la vie eternelle de par ſoi, & tous autres de par lui, quelques iuſtes qu'ils puiſſent eſtre.* Et pour la fin, ſur l'inconuenient qu'alleguoit Aerius ; Que ſeroit-ce, ſi tous crimes eſtoient abolis par là ? Il lui reſpond ; *Qu'il ne faut pas penſer toutefois, que τὰ ὅλα ἁμαρτήματα, que la totalité des crimes ſoit effacee*; ſans expliquer plus auant, iuſques où l'abolition s'eſtend. Nos Aduerſaires veulent ici deuiner, qu'il a voulu dire ; Que les pechez, & non les crimes, y ſont effacez : & nous diſons, que les Scholaſtiques le leur nient : Nous penſons auſſi, qu'il nous eſt plus ſeant, d'en demeurer où il eſt demeuré, puis qu'il s'eſt voulu taire. Et de fait, Caſſander en ſa Conſultation à l'Empereur Maximilian, bien que tenant le parti de nos Aduerſaires, confeſſe ingenuement ; *Que iuſques ici on n'eſtoit point d'accord en l'Egliſe Ancienne, en quelle façon ces oraiſons profitoient aux treſpaſſez, ni meſmes de l'eſtat des ames, pour leſquelles ils prioient : mais, que c'eſtoit vn teſmoignage de charité enuers les defuncts, & vne profeſſion de foi de l'immortalité de l'ame, & de la reſurrection à venir.*

Epiphan. contr. Aerium. l. 3. c. 1. hæreſ. 75.

Caſſand. in conſult. c. de iterata Miſſa.

RESTE S. AVGVSTIN, qui leur ſemble plus fauorable que tous autres : & voici les raiſons qu'il en rend. Il a prié pour ſa mere, la preſuppoſant deſia au Ciel : La priere donc pour les morts, ſelon ſon ſens, ne preſuppoſe pas le Purgatoire. De la commemoration qui ſe fait des morts, à l'Autel, c'eſt à dire, au Seruice de l'Egliſe, il en rend cette cauſe ; Que c'eſt pour mõſtrer la cõmunion qu'ont meſmes les morts en l'Egliſe ; leſquels ne laiſſent d'en eſtre membres, encor qu'ils regnẽt deſia auec Chriſt, abſens de cette vie.

Auguſt. de ciuit. Dei. l. 1. c. 9.

Item, afin que les amis des trepaſſez reçoiuent cette conſolation, que ceux qui dorment en Chriſt, quoi qu'infirmes, ne ſont pas exclus de ſon Roiaume; ains receus en la felicité eternelle, à cauſe du Fils de Dieu, fait victime pour nous, auquel ils ont participé en l'Euchariſtie. Mais, comme il eſt preſſé de la contention du temps; car elle s'exerçoit alors ſur cet article; au lieu que tous les precedens n'auoient fait que deux ordres de treſpaſſez, il en fait trois: *Les bons*, dit-il, *qui n'ont que faire d'oraiſons*; & toutefois c'eſtoit pour ceux-là nommément qu'on auoit touſiours prié. *Les mauuais, auſquels nulles oraiſons ne peuuent ſeruir; ſi ce n'eſt, peut eſtre*, dit-il, *aux damnez, en diminution de peine*: Et Chryſoſtome auſſi diſoit, qu'elles ſoulageoient leurs peines. *Les moiens, qui en ont beſoin, & auſquels elles aident; ſoit*, dit-il, *à ce que Dieu ne les traitte pas ſelon leurs pechez; ſoit à ce que leurs eſprits ſoient purgez auant le Iugement, par peines temporelles, pour ne tomber pas és eternelles.* Brief, *les prieres qui ſe font pour les bons, ſont actions de graces; pour les mauuais, conſolations des viuans; pour les moiens, propitiations.* C'eſt donc le premier qui a ouuert ce pas, contre toute l'Antiquité, plus de quatre cents ans apres noſtre Seigneur; n'y en aiant eu auparauant aucun, qui ait lié les oraiſons pour les morts, auec vn tiers lieu, qu'ils appellent Purgatoire: Et ce Purgatoire neantmoins, duquel il dit ailleurs; *Qu'il y a apparence qu'il y en ait; Que peut eſtre y en a-il vn; Que toute l'Eſcriture n'en parle point; Qu'il n'y en a du tout point.* Douteuſes donc ces oraiſons & ces oblations, meſmes pour ce moien ordre de treſpaſſez, comme ſon Purgatoire: Ains, nulles abſolument, comme ſon Purgatoire; puis que, par ſa confeſſion, il eſt nul és Eſcritures.

Auguſt. de cura pro mortuis. Ad Paul. Nol. c. 14. 18. Ad Dulcit. q. 2. De ciuit. Dei. l. 21. c. 13. & 14. Idem de verb. Domini, ſerm. 32.

DE TOVT CE diſcours, que recueillons-nous? Certes, premierement; Que ces oraiſons n'ont fondement, ni au Vieil, ni au Nouueau Teſtament,

En ſecond lieu; Qu'elles ſont venuës, partie de l'affection humaine; partie de l'imitation des Paiens. Pour le troiſieme; Que les Anciens les faiſoient pour ceux qu'ils croioient deſia iouiſſans de la vie eternelle; Apoſtres, Prophetes, Martyrs, la S. Vierge, &c. Diſons mieux, en tel ſens qu'on pria au Concile de Trente, pour les ames des Papes Paul III. & Iules III. Car ceux qui viuent & meurent treſ-ſaincts, peuuent-ils aller; ſelon leur doctrine meſmes, ſi long temps demeurer en Purgatoire? Pour le quatrieme; Que c'eſtoit donc, pour le regard de leurs ames, vn ſainct ſouhait, en pareil ſens, que nous diſons, Viue Chriſt, Viue Dieu, &c. que nous ſçauons regner eternellement: Pour le regard de leurs corps, vne priere à Dieu, qu'il lui pleuſt les glorifier en la Reſurrection, &c. En cinquieme lieu; Qu'elles ſe faiſoient plus en conſideration des viuans, que des morts, pour ſoulager leur douleur, & confirmer leur foi. Inſtructions, que nous pouuons prendre plus ſeurement de l'Apoſtre; *Ne vous tourmentez point touchant ceux qui dorment, &c.* En ſixieme lieu; Qu'elles ne ſe faiſoient point en contemplation du Purgatoire; Veu qu'entre tant de raiſons, de tant d'anciens Docteurs, en diuers temps, en diuers lieux; nul auant S. Auguſtin, n'allegue ce Purgatoire. Pour le ſeptieme; Que ces obſeruations & raiſons ſi diuerſes, nous teſmoignent d'vne doctrine tenuë lors pour indifferente; comme auſſi la plus-part l'appellent Couſtume, Statut, Inſtitution, &c. Pour le huictieme; Que S. Auguſtin meſme, qui ſeul apres pluſieurs autres meilleures raiſons, allegue le Purgatoire, ne peut faire grand' foi pour icelui; veu que lui-meſmes ne nous diſſimule point le doute où il eſtoit du Purgatoire? meſmes nous donne des aſſertions contraires, deſquelles il y a trop d'apparence qu'il ne rabat qu'autant qu'il eſt gaigné & opprimé par les antici-

pations humaines. Brief, pour le neufieme; Que les oraiſons pour les morts, qui n'ont point de fondement en l'Eſcriture, ne doiuent point auoir plus d'authorité en l'Egliſe, que le Bapteſme pour les morts; prattiqué, dient les Anciens, non approuué dés le temps des Apoſtres: l'Euchariſtie auſſi baillee long temps en la bouche des morts; l'vn & l'autre procedant de cette meſme affection naturelle; l'vn & l'autre neantmoins aboli en l'Egliſe.

OR N'EST à oublier, que ce qu'on voioit de trop foible en S. Auguſtin, pour fortifier ce nouueau baſtiment, on s'eſt efforcé depuis, de l'appuier par eſcrits contrefaits: menſonge, par faulſeté; inuention, par crime. Car on lui a attribué les liures *de vera & falſa pœnitentia*; compoſez par des Moines, qui ſont vulgairement alleguez ſous ſon nom, où il dit; *Que celui qui attend à ſe conuertir trop tard, paſſe par le feu de Purgatoire, plus douloureux que toutes les peines que l'homme puiſſe endurer en cette vie.* Vn Sermon auſſi du iour des morts, ou de la commemoration de tous les treſpaſſez; où on l'a fait parler en meſmes termes. Liure toutefois, où l'autheur meſmes allegue S. Auguſtin: Feſte auſſi, non encor receuë en l'Egliſe, de ſon temps; ains inſtituee par Odilo, Abbé de Clugni, plus de cinq cents ans apres. Qui plus eſt, on a ſuppoſé vne Epiſtre de S. Cyrille, Eueſque de Hieruſalem, eſcriuant à S. Auguſtin, pour le confirmer en l'opinion du Purgatoire: Cyrille, dis-ie, duquel Sainct Hieroſme viuant a eſcrit la Vie; eſcriuant à S. Auguſtin, des miracles de Sainct Hieroſme apres ſa mort: En laquelle Epiſtre il eſt recité, Que S. Hieroſme apparut à vn certain Euſebe; lui commanda de mettre ſon ſac ſur trois corps morts, leſquels reſſuſciteroient auſſi toſt pour confondre cette hereſie qui nioit le Purgatoire: Que ces trois reſſuſcitez conuerſerent vingt iours entre les hommes; reciterent

Auguſt. de vera & falſ. pœnit. c. 71.

que S. Hieroſme leur auoit fait voir & l'Enfer, & le Purgatoire : Que tout ce qu'auoient enduré tous les hommes en ce monde, depuis Adam, iuſques alors, n'approchoit point de ces peines-là, &c. Que ſans l'interuention de S. Hieroſme, ils auoient eſté preſts de receuoir la ſentence de damnation, pour ne l'auoir creu, &c. N'y aiant rien plus naturel, que d'entretenir vne doctrine de menſonge, par le Menſonge meſmes.

CHAP. X.

Quel a eſté le progrez du Purgatoire en l'Egliſe Romaine : & par quels degrez.

EN FIN, apres que nos Aduerſaires ne peuuent iuſques ici choiſir vn ſeul des Peres, à l'opinion duquel ils ſe puiſſent tenir pour le Purgatoire ; (car nous leur baillons librement le choix de tous ;) nonobſtant que nous ſoions venus à cinq cents ans apres noſtre Seigneur ; Ils ſont contraints d'auoir recours enuiron l'an 600. à Gregoire, Eueſque de Rome ; Gregoire certes, qui de la couſtume des Gentils, fait vne loi en l'Egliſe Chreſtienne ; des curioſitez d'Origene, vne deuotion neceſſaire ; des problemes des Anciẽs qui l'auoient precedé, vn theoreme ; du doute de S. Auguſtin, vne doctrine affirmatiue. Mais fondé auſſi ſur tout autres raiſons que les precedans ; reuelations, apparitions d'eſprits, & autres tels fantoſmes : Directement contre ce qui eſt dit en la Loi ; *Qui s'enqueſte des morts, eſt en abomination à l'Eternel :* Contre la maxime meſmes que ſainct Auguſtin prouue ſi ſoigneuſement ; *Que les ames des morts ne ſe meſlent point des affaires des viuans.*

Purgatoire affirmé par Gregoire. *Anno 600.*

Deuter. 18. 11. Eſai. 8. 19. Auguſt. de cura pro mortuis gerend.

Sur quoi il le fonde.

La doctrine donc de S. Gregoire, pour l'abbreger, eſt ; Que comme à l'aube du iour, & ſur la brune, les tenebres ſe meſlent auec la lumiere, (ce que nous appellons Crepuſcule ;) Ainſi proche du dernier Iugement, il y a plus de communication entre les eſprits & les hommes. De ce fondement, que peut-il reüſſir de ſolide ; veu qu'il preſuppoſe dés lors la fin des ſiecles ? Que c'eſt donc, dit-il, pourquoi on apprend de ſon temps, l'eſtat des ames ; choſe moins cognuë aux precedans. De l'ame de Paſchaſius, il apprend, qu'elle faiſoit ſon Purgatoire és chaleurs des eaux chaudes ; parce qu'en certain Schiſme des Papes, il auoit tenu pour Laurens, contre Symmachus. Et de là infere, que les bonnes ames, auſquelles il manque tant ſoit peu de iuſtice, ſont retardees à la proportion de la iouiſſance des Cieux. De celles d'vn certain Seigneur, qu'elle ſeruoit aux bains à deſchauſſer tous venans ; iuſques à ce qu'vn Preſtre, auquel elle ſe fit cognoiſtre, eut offert deux pains, tels qu'on auoit accouſtumé d'offrir pour elle. De celle d'vn Moine, qui eſtoit mort auec trois eſcus, que lors qu'on celebroit en ſon nom, elle auoit receu la Communion en Purgatoire, &c. Et de là infere, que quand les coulpes ne ſont pas inſoluables, il y a moien d'y remedier, par l'oblation de l'hoſtie, &c. Et ſes Dialogues ſont pleins de telles friuoles : Encor que les Scholaſtiques, qui n'admettent au Purgatoire que les peines, ne receuront pas ici ces coulpes, pour legeres qu'elles ſoient ; Il conclut neantmoins, qu'il n'eſt que bien faire, tandis qu'on eſt ici, ſans ſe confier à ce qui ſe peut faire apres. Mais quelle πληροφορία, quelle fermeté de foi y a-il en tout ceci ? Ou pluſtoſt, qui a-il qui ne nous donne à croire, que c'eſtoient eſprits d'abuſion, attentifs à leur meſtier, à perſuader l'abus au monde ? Tertullian dit ; *Ces apparitions ſont tromperies du meſchant eſprit, qui ſe cache*

Gregor. Magn. in Dialog.

Tertul. de anim. c. 57.

ſous perſonnes ou maſques des treſpaſſez, &c. Dieu nous a aſſez monſtré, que les Enfers ne ſont ouuerts à aucun, en la Parabole du Pauure & du Riche, &c. non pas meſmes pour faire croire à Moyſe, & aux Prophetes, &c. En ſomme, toute repreſentation ou exhibition incorporee des ames, n'eſt qu'illuſion, n'eſt que magie. Chryſoſtome de meſmes; *Les demoniaques te crieront quelquefois; Je ſuis l'ame d'vn tel? Le croiras-tu? Ains*, dit-il, *ce propos vient de la fraude & impoſture du Diable. Ce n'eſt point l'ame d'vn treſpaſſé qui dit cela; mais c'eſt le Diable qui le feint, pour abuſer le peuple. Car certes, l'ame ſeparee du corps, ne va point errant par ces regions: Les ames des iuſtes ſont en la main de Dieu; celles des pecheurs apres cette vie, ſont promptement enleuees: L'hiſtoire du Lazare, & du Riche, nous en font foi.* Et derechef; *Veux-tu voir que la doctrine des Eſcritures, & des Prophetes, eſt d'autre poids que celle des morts qui reſſuſcitent; conſidere que quiconque ſoit le mort, il eſt ſeruiteur; mais és Eſcritures, c'eſt le Seigneur qui parle. Et pourtant, qu'vn mort reuiue, qu'vn Ange deſcende du Ciel; croions principalement aux Eſcritures: Car celui qui les a faites, eſt Seigneur eſgalement des morts, & des viuans; des hommes, & des Anges. Ce donc que les Eſcritures nous enſeignent plus clairement, ne cerchons point de l'apprendre des morts, &c.* Et y a Article és Synodes anciens; *Que telles viſions, ſous pretexte d'ames, ſont du Diable.* Or que penſons-nous donc qu'euſt dit ou Tertullian, ou Chryſoſtome, à Gregoire? Certes, que ces viſions euſſent eſté du Malin; certes, & ſon Purgatoire auſſi, doctrine des Diables. Et auſſi on a douté, ſi ces Dialogues eſtoient de lui, parce qu'en ſes autres liures il ſemble plus graue: Et Sabinian, ſon prochain ſucceſſeur, les fit bruſler tant qu'il peut. Mais on les a fait croire par toutes voies; pour authoriſer le Purgatoire. Et Gregoire III. nommément les fit publier par toute la Chreſtienté, à cette fin.

Chryſ. hom. 29. in Matth. & hom. 13. Idem de Lazaro hom. 4.

Anno 730.

Damaſcene le confirma.

DAMASCENE, ſi on les en veut ouïr, n'a pas peu adiouſté à cet edifice ; & touſiours par meſmes argumens : Car en vne certaine oraiſon, qu'ils lui attribuent, S. Eſtienne par ſes prieres, ſauue Falconille, Paienne, decedee en Idolatrie. Dieu auſſi fait que le teſt d'vn Preſtre Gentil treſpaſſé (car tel le deſcrit Durand) parle à Macarius, & lui explique les conſolations que ceux du Purgatoire reçoiuent par les Suffrages des viuans. Item ; à la priere de Gregoire paſſant par le marché de Traian, Dieu deliura l'ame de Traian, de l'Enfer, &c. Comment n'ont-ils honte de ces fables ; ou comment au moins, ne les rangent-ils mieux ? veu que de l'Enfer il n'y a point de redemption ? veu auſſi que, ſelon leurs doctrines, les Gentils ne pouuoient eſtre en Purgatoire ? Auſſi ſemble ce pretendu Damaſcene en auoir honte lui-meſme, quand il conclut, qu'il n'en parle pas pour rien affermer ; mais par forme de diſcours ſeulement : & de ſon diſcours ils en font vn Symbole. Et n'eſt à croire, que cette oraiſon ſoit de lui ; veu qu'en ſes liures *de Orthodoxa Fide*, eſquels il a voulu comprendre la Foi Chreſtienne, il ne fait aucune mention du Purgatoire. Or ceci tombe enuiron l'an 750.

Anno 750.

Accroiſſement du Purgatoire, par l'opinion du Sacrifice.

D'ICI EN AVANT l'opinion du Sacrifice, & celle du Purgatoire s'entre-preſtent la main à bon eſcient : l'ignorance ſe va eſpaiſſiſſant en la Chreſtienté, à veuë d'œil ; & en ces tenebres, l'eſprit de Tenebres fait ſes affaires. Il n'eſt plus queſtion de voir les Eſcritures ; mais ſeulement d'ouir des Miracles. L'vn auoit veu les ames ſur le gril ; l'autre à la broche : l'vn bruſler au feu ; l'autre tramper dans la glace : l'vn fumer à la cheminee ; l'autre diſtiller à vne goutiere : l'vn vif en ecſtaſe ; l'autre reuenant apres la mort. Item ; L'vn auoit deſcouuert vne des bouches en Irlande ; l'autre en Sicile ; & l'autre, à Pozzuolo : l'vn par la conduite d'vn Ange ; l'autre, par la reuelation du Dia-

ble. Et tous les liures du temps ſont pleins de telles inepties : autres inſtructions ne courent par le peuple ; les Legendes ; l'hiſtoire Lombardique, & ſemblables. Brief, au lieu que les Peres auoient prattiqué les Commemorations des morts, (comme nous auons veu) pour la conſolation des viuans ; ceux-ci les deſtournent tout au contraire : Car ceux-là diſoient, qu'ils eſtoient au Sein d'Abraham, en bienheureux repos ; ceux-ci en des tourmens extremes, non differens de l'Enfer, &c. Et au lieu qu'ils entendoient les apprendre à mourir en l'aſſeurance de vie eternelle ; ils leur font apprehender la mort, comme vn feu ineuitable ; s'ils ne s'en rachettent par Suffrages : & non plus par la miſericorde de Dieu ; car il eſt exacteur rigoureux : auſſi peu par la ſatisfaction de noſtre Seigneur ; car il n'a paié que les coulpes : le merite infini de ſa paſſion n'a pas peu ſatisfaire pour nos demerites ; ſes peines, pour les noſtres. Mais, *Aut ſatisfaciendum*, dient-ils, *in hac vita ; aut ſatispatiendum in altera : Ou il faut ſatisfaire en cette vie, par ſuffiſamment bien faire ; ou en l'autre, par ſuffiſamment mal ſouffrir* ; Si ce n'eſt que les Suffrages des ſuruiuans nous rachettent des peines. Et là deſſus on fait dire force Meſſes pour les treſpaſſez : on fonde des Anniuerſaires, des Obits, des Chapelles, des Monaſteres. Et la clauſe ordinaire de ces fondations eſt ; *Nous donnons, leguons, &c. telle, ou telle choſe, pour le ſalut, ou redemption de nos ames, de celles de nos predeceſſeurs, & ſucceſſeurs, &c.* Et commencent ces façons de faire & de parler, apres l'an 800. Vers l'an 1000. on met en auant vne certaine viſion ; Qu'vn homme conduit par vn Ange, auoit veu nombre d'ames diuerſement traittees ; les vnes couchees ſur l'or, les autres ſur la paille ; les vnes en abondance, les autres en mendicité ; ſelon que celles-là eſtoient aidees des Suffrages de leurs amis ; celles-ci au contraire, deſti-

Anno 800.
Anno 1000.
Anton. t. 15. c. 15.
Volater. l. 2.
Lombard. hiſtor. leg. 8.
Polyd. l. 6. c. 9.

tuees. Dont naſquit vne deuotion, d'ordonner vn certain iour en l'annee, auquel il fuſt prié generalement pour tous; C'eſt ce qu'on appelle, *Dies omnium animarum*, Le iour des morts; attribué par la pluspart, à Odilo IIII. Abbé de Clugni, perſuadé par les flammes de la montagne Æthna en Sicile, des tourmens de Purgatoire: Par quelques autres à Boniface IIII. peu apres Gregoire le Grand; à l'imitation d'vne feſte que les Romains celebroient en Feurier, pour les ames des treſpaſſez; ſçauoir, pour leur obtenir repos, par ſacrifices, prieres nocturnes, cierges & flambeaux allumez par tout le peuple, &c. Dont eſt, que Plutarque appelle le mois de Feurier, καθαρτήριον, *Purgatif*, ou *Purgatoire*. N'eſt toutefois à oublier, qu'au Concile de Lion 1244. elle n'eſtoit point encor receuë, mais ſe contenoit dans les Monaſteres de l'ordre de Clugni: Meſmes qu'en l'an 1524. le Cardinal Campegius propoſant certains Canons de Reformation, en eut honte; obmettant au Canon 20. où il reſtreint le nombre des feſtes, cette-ci tant celebree auiourd'hui.

Plutarch. in Romulo.
Anton. tit. 13. c. 1. § 1.
Hiſtor. Lõbard. leg. 157.
Polyd. l. 6. c. 9.
Canones Reform. à Cardin. Camp. propoſiti.

Non tout à coup.

ICI CEPENDANT auons-nous deux choſes à obſeruer: L'vne eſt, Que ces ſuperſtitions ne furent tout à coup receuës, auec tel accroiſſement. Car au Synode de Toledo III. il eſt ordonné; *Que les morts ſeront conduits au ſepulcre, ſeulement auec chant de Pſalmes, en eſperance de la Reſurrection.* C'eſtoit enuiron l'an 650. Et lors meſmes que Boniface, Archeueſque de Maience, fut enuoié par le Pape Gregoire III. pour reformer les Egliſes d'Allemagne à ſa mode. Il n'y trouua point ces oblations pour les morts; mais il les y introduit, par le commandement de ce Gregoire. C'eſtoit enuiron l'an 800. Et Charles Magne pour reprimer ces fondations, les limite; afin qu'elles ne fuſſent à la ruine des enfans & heritiers: meſmes ordonne de l'vſage auquel les oblations

Synod. Tolet. 3.
Epiſt. Boniſ. ad Gregor. 3. & Gregor. 3. ad Boniſac.
Carol. Mag. l. 1. c. 83.

ſeroient deſtinees, ſçauoir les deux tiers aux pauures, & le tiers au Clergé. Et n'eſt à paſſer ici legerement l'ordonnance d'Innocent III. du Preſtre non baptiſé, & neantmoins decedé en la Foi de Chriſt, lequel il dit *cœleſte gaudium incunctanter adeptum*, *auoir obtenu la vie eternelle ſans delai*; & neantmoins ordonne qu'on prie & ſacrifie pour lui. Où nous noterons deux choſes: La premiere, Que le paſſage par le Purgatoire, n'eſtoit pas, ſelon lui, neceſſaire; puis qu'vn Preſtre non baptiſé n'y auoit que faire: La ſeconde, Que les prieres pour les morts ne preſuppoſent pas le Purgatoire; puis qu'il les ordonne pour vn qu'il croit & declare eſtre en Paradis. Et n'eſt à dire ici, ce que reſpond Panormitan, qu'il l'auoit obtenu *ſpe, non re*; *en eſperance, & non en effect*: Car Belarmin meſmes allegue ce paſſage contre ceux qui nioient, que les fideles decedans iouïſſent de la viſion de Dieu, auant le iour du Iugement. Adiouſtons, qu'en toutes les Vigiles des morts, il n'y a mot ni de Purgatoire, ni de feu, ni de peines dont les morts aient à eſtre releuez par les diligences des viuans: mais bien s'y parle des miſeres de cette vie, de la miſericorde de Dieu, de la penitence & reconciliation auec lui, tandis que nous y ſommes, par Ieſus Chriſt, de la vie bien-heureuſe, de la reſurrection des morts, &c. Toutes leçons conſolatoires pour les ſuruiuans, leſquels auoient accouſtumé, apres la mort de leurs parens, de faire venir les Paſteurs de l'Egliſe, qui paſſoient la nuict auec eux, en ces ſainctes meditations; *Philoſophans*, dit Chryſoſtome, *ſelon la Parole de Dieu*. Dont elles eſtoient appellees Vigiles; au lieu qu'elles ſe diſent auiourd'hui en plein midi.

Innocent. 3. in Extrauag. de Presbyt. non baptisato.

Belarm. l. 1. de Eccles. Triumph. c. 1. & 2.

L'AVTRE EST, Que ces ſuperſtitions ne furent pas auſſi receuës ſans conteſtation. Car apres les aſpres contentions qui en furent en l'Egliſe du temps de S. Auguſtin, qui laiſſerent le Purgatoire en indif-

Oppoſitions.

Enuiron l'an 1200.

ference: comme l'on veut paſſer plus auant; Dieu, qui ne ſe laiſſe iamais ſans teſmoignage enuers le monde, pour le rendre inexcuſable, ſuſcita des oppoſitions en diuers lieux, & temps: En Orient, le V. Concile Vniuerſel, lequel eſteignit le Purgatoire en l'Egliſe Orientale, preſque en meſme temps que Gregoire le ſouffloit en la Latine; & de ſorte, qu'il ne s'y eſt peu rallumer depuis. Appert par l'Apologie preſentee par les Grecs, au Concile de Baſle; & par le traitté de Nilus, Archeueſque de Theſſalonique, du Purgatoire. En Occident, la diſpute de Claude, Archeueſque de Turin, ſous Loïs le Debonaire, contre les ſuperſtitions de l'Egliſe Romaine, & particulierement contre celle-ci, enuiron l'an 900. Les leçons & Sermons publiques de Pierre de Bruits, & de Henri ſon ſucceſſeur à Thoulouſe, qui enſeignerent l'eſpace de trente ans, par tout le Languedoc, & la Guienne; Que Chriſt n'eſtoit point de nouueau ſacrifié ſur l'Autel en la Meſſe: Que cette oblation ne ſe faiſoit point pour le ſalut des ames: Que les Meſſes, oraiſons, & autres œuures des viuans pour les morts, eſtoient inutiles, ineptes, & impies. Dont nous ne ſçauons, que ce que Pierre, Abbé de Clugni, nous dit; qui n'a pas oublié de nous denigrer leur doctrine en tout ce qu'il a peu. Et eſt à noter, que ce Pierre fut en fin bruſlé vif; & neantmoins Henri continua à prendre ſa place. C'eſtoit enuiron l'an 1100. Les liures d'Arnauld de Villeneuue, Heſpagnol de nation, excellemment docte és langues Hebraïque, Grecque, Latine, & Arabeſque; grand Philoſophe & Theologien; eſquels eſt nommément cette Theſe, auec pluſieurs autres; *Qu'il ne faut ni ſacrifier, ni ſatisfaire pour les morts.* C'eſtoit enuiron l'an 1200. En meſme temps les Vvaudois en France, enſeignent; *Que le vrai & vnique Purgatoire eſtoit en cette vie, au ſang precieux de Ieſus Chriſt; & non ailleurs: Que les*

Nilus de Purgat.

Anno 900.

Petr. Cluniacenſ. l. 1.

Anno 1100.

Anno 1200.

Messes estoient sacrileges, & non sacrifices, qui desroboient l'honneur deu au merite de nostre Sauueur, &c. Lesquels apres auoir maintenu leur doctrine en plusieurs Synodes tenus en Languedoc, & Guienne, comme appert par l'histoire mesmes des Aduersaires; furent en fin opprimez par la force des armes; la Croisade publiee contre les Turcs & Sarrazins, estant diuertie à cet vsage. Et non toutefois en telle sorte esteints, que leurs cendres, semees par la prouidence de Dieu, par toute l'Europe, n'aient depuis estouffé ces abus de nostre siecle, en la meilleure partie de la Chrestienté.

Accroissement enorme.

OR COMME le champ sembla estre demeuré au Diable; il ne s'arresta pas en beau chemin. Presuppossant le Purgatoire, on dispute aux Escholes; Si les Suffrages faits pour plusieurs ensemble, ont autant d'efficace, que faits pour vn seul: Ou bien, faits pour vn seul, s'ils vallent pour tous ceux qui sont en Purgatoire. Vn certain Præpositiuus dispute qu'ouï: *Car*, dit-il, *c'est comme d'vne chandele qui luit à plusieurs; vne leçon aussi qui en enseigne plusieurs; sans que pour les vns, il soit fait tort ou diminution aux autres.* Les Scholastiques donc, & les Moines preuoient que tout le trafic des Messes s'en alloit perdu, si cette resolution auoit lieu; se bandent consequemment de tout leur pouuoir, à l'encontre; disputent, que les Suffrages vallent specialement pour ceux pour lesquels ils se font, & non autrement: que de deux qui seront condamnez à estre chascun cent ans en Purgatoire; l'vn, par la multitude des Suffrages, en pourra sortir dés le premier iour; & l'autre, à faute d'iceux, acheuera son terme. Et de mesme l'enseigne le Maistre des Sentences: Et là dessus s'escrient leurs Moines; Que c'est donc belle chose, d'auoir des heritiers bien deuots; qui despendent largement & promptement, pour leurs parens trespassez, &c. *Et que la condition donc du*

Questions du Purgatoire.

Magist. Sent. l. 4. D. 45. Bernardin. in Rosario.

Albert. Magn. de Offic. Miſſ. c. 15. t. 3. K.

riche eſt bien meilleure que celle du pauure en Purgatoire, &c. Theologie incognuë à toute l'Antiquité; bien eſloignee de celle du Sauueur, *O qu'il eſt mal-aiſé que le riche entre au Roiaume des Cieux!*

Autres queſtions.

VNE AVTRE queſtion s'enſuit; Si les Suffrages faits pour les morts, par perſonnes qui ſont en peché mortel, les peuuent aider. Et pluſieurs eſtoient meus à croire que non. Où eſt auſſi à noter, que les Laics ſouloient encor faire ces Suffrages, par Oraiſons, Chapelets, Roſaires, &c. A cet inconuenient ils trouuent vn expedient fort ſalutaire; Que tous ſont pecheurs; que *Nemo ſine crimine viuit, &c.* Le plus ſeur donc ſeroit, que ces Suffrages ſe fiſſent par la bouche & miniſtere des Preſtres; leſquels, bien que pecheurs, bien meſmes que criminels, comme le reſte des autres hommes, n'eſtoient pas conſiderez, comme les Laics, ſelon leurs merites priuez; mais comme Syndics & Acteurs de l'Egliſe, ſelon le merite de l'Egliſe Vniuerſelle. Et de cette reſolution, grand aduantage derechef reuient aux Preſtres; notable multiplication des Meſſes pour les treſpaſſez. Et ne tint pas aux Canoniſtes, qu'ils n'adiouſtaſſent encor les girouettes à cet edifice, amené à ſon comble, par vne autre inuention; Sçauoir, qu'il y en auoit en Enfer de non extremement meſchans, deſquels les peines pourroient eſtre addoucies par tels Suffrages: Ce qui les eut en fin amenez à l'infini. Et le vouloient tirer d'vn paſſage de l'Enchiridion de S. Auguſtin, cideſſus allegué: mais ils ne s'en peurent accorder auec les Scholaſtiques. Mais les Mandiens, comme ils furent vne fois receus, cultiuerent plus que tous autres, cette doctrine; tirant chaſcun à l'enui, aux deuotions de ſon ordre. Les Cordeliers, afin qu'on allaſt à eux, commencerent à preſcher, que S. François deſcendoit tous les ans vne fois en Purgatoire, pour tirer ceux qui affectoient ſon ordre: les Iacopins, comme à l'encan

Le Purgatoire attizé par les Mandiens.

à l'enean, que S. Dominique le faiſoit tous les mois: les Carmes, que la Vierge Marie, de laquelle ils ſe renommoient, le faiſoit tous les Samedis: les Auguſtins contrediſoient à tous, monſtrans par les Eſcritures, contre S. Auguſtin meſmes; Que qui croit en Chriſt, ne vient point en iugement, mais paſſe promptement de mort à vie; ſelon que le Seigneur auoit dit au Larron; *Auiourd'hui tu ſeras auec moi en Paradis.* Ainſi eſtoient diſtraites en incertitude les ames Chreſtiennes, par ces bigearreries, ne ſçachans plus à qui deuoir leur ſalut. Et de toutes ces opinions la veritable eſtoit tenuë pour hereſie. Tant auoit gaigné l'efficace d'erreur, authoriſee de la force des hommes! Encor de noſtre temps le Frere Dominique à Soto a oſé dire; *Qu'il n'eſt pas croiable, veu que le Purgatoire n'eſt que pour les fideles; que Dieu laiſſe ſi long temps ſes amis dans ce feu; & qu'il ne penſe pas qu'vn ſeul y demeure vingt ans.* Grand' breche aux Fondations & Anniuerſaires de l'Egliſe Romaine. Mais Belarmin auſſi toſt a taſché de la remparer, à belles reuelations: *Ains*, dit-il, *il conſte par telles & telles, que tel y a eſté* 100. 200. 500. *iuſques à* 900. *ans. Et tel y ſera meſmes iuſques au iour du Iugement.*

Dominic. à Soto in 4. Sentent. D. 19. q. 3. Art. 2.

Belarm. de Purgat. l. 2. c. 9.

OR LES Egliſes Gallicane & Germanique auoient propoſé depuis 200. ans, pluſieurs articles aux Papes, qu'ils appelloient *Grauamina*; où ils ſe plaignoient griefuement de ces abus, auſquels toutefois ils n'auoient tenu conte de remedier; parce que le fons & reuenu du Clergé eſt fondé principalement ſur ce feu pretendu; feu, comme nous auons peu voir, ſans fondement aucun ni és Eſcritures, ni en l'Ancienne Egliſe. Tant que les Moines vinrent ſur le commencement du ſiecle où nous viuons, à preſcher; *Que les ames qui y eſtoient, ſautoient au ſon de l'argent qui ſe iettoit au baſſin pour elles: Qu'il n'y auoit ſi grief crime, ſi grande abomination, ni ſi dure peine, dont*

on ne fuſt rachetté par là, &c. Contre ces enormitez, pluſieurs grands perſonnages eurent courage d'eſclater ſi hautement, que le Pape s'en ſentit esbranlé, iuſques en ſon Siege ; & a taſché iuſques auiourd'hui, par mille artifices & deſguiſemens, de s'y raſſeurer, ſans en rien deſmordre. Tant s'en faut, qu'il ait eu honte de ſes impoſtures, expoſees en veüe à tout le monde ! Et en ce poinct a-il auſſi cette marque particuliere de l'Antechriſt ; du merite de noſtre Redemption deſrobé, entant qu'en lui a eſté, à Ieſus Chriſt noſtre Seigneur : Comme ainſi ſoit, que les Egliſes Abyſſines, Armeniennes, Moſcouites, Grecques, ne recognoiſſent point ce Purgatoire. Car ce qu'ils veulent faire accroire, que l'Egliſe Grecque l'aduoüa au Concile tenu à Florence, ſous le Pape Eugene, lors que l'Empereur Paleologue, preſſé du Turc, vint à recours aux Princes d'Occident ; eſt du tout vain : Parce que l'Eueſque d'Epheſe, principal Deputé, en proteſta hautement en plein Concile ; & que les Egliſes Grecques deſaduoüerent ce qui auoit eſté fait par les autres, qu'ils declarerent auoir eſté notoirement gaignez par le Pape ; comme de fait, partie d'eux demeurerent aupres de lui. Et par-ainſi, nous n'auons point de Purgatoire, ni par conſequent de Meſſes & Sacrifices pour les morts ; le Purgatoire tirant la Meſſe apres ſoi à vne ruine ineuitable, ſelon la doctrine propre de nos Aduerſaires. Mais il eſt deſormais temps de paſſer à vne autre matiere.

La doctrine du Purgatoire, marque de l'Antechriſt.

Anno 1439.

CHAP. XI.

Que l'Inuocation des Saincts n'a aucun fondement és ſainctes eſcritures du Vieil Teſtament.

PENDANT que nous conſiderons ici la Meſſe, en qualité de Sacrifice; ſemble eſtre à propos, que nous examinions conſequemment, ce qu'elle nous enſeigne des Saincts treſpaſſez, ioüiſſans de la vie eternelle; entant qu'ils y ſont inuoquez; entant qu'ils y ſont recogneus pour Interceſſeurs enuers Dieu; entant que leurs merites & paſſions lui ſont preſentees en ſatisfaction de nos fautes; entant meſmes que ce pretendu Sacrifice ſe fait en leur nom, &c. Car puis que nous auons deduit ce qu'ils pretendent que nous auons à faire pour les morts; que s'enſuit-il mieux, que de conſiderer ce qu'ils entendent que les Saincts treſpaſſez font pour les viuans? Or eſt-ce vne doctrine claire en toute l'Eſcriture du Vieil & Nouueau Teſtament; Que Dieu veut eſtre ſeul inuoqué; inuoqué, par vn ſeul Ieſus Chriſt, ſon bien-aimé; & en vertu de ſon vnique ſacrifice, accompli en l'arbre de la Croix. Si cette doctrine demeure; toutes les Meſſes qui ſe font en l'honneur des Saincts, pour les viuans, s'en vont par terre: tout ainſi qu'en eſteignant le Purgatoire, demeurent eſteintes toutes celles qui ſe faiſoient par la diligence des viuans, pour les morts,

DIEV VEVT eſtre inuoqué ſeul; car il l'a dit. Et qui croiron-snous de ce qu'il veut, autre que lui? *Inuoque moi en ton aduerſité; Je te deliurerai, & tu me glorifieras, &c. Je ſuis l'Eternel*, dit-il, *Ie ne donnerai point ma gloire à vn autre. Il n'y a point*, dient les Prophetes, *de ſalut en autre qu'en lui: Il n'y a Dieu ſauuant que*

Dieu veut eſtre inuoqué ſeul. *Pſalm.* 50. *Eſai.* 42. 8. *Eſai.* 45. *Oſe.* 13. 4.

lui, &c. Quand nous ne sçauons que faire, il ne nous reste que de recourir à lui ; car nous n'auons aide que lui, &c. Et pourtant Dauid, en tant de prieres, en tant de diuers subiects, ne s'addresse qu'à lui : *Son refuge*, dit-il, *& sa force ; son protecteur, & son defenseur ; sa paix, & sa guerre ; son conseil, & son armee : Parce*, dit-il, *que la puissance est de lui, & de lui aussi la misericorde :* c'est à dire, le vouloir, & le pouuoir ; le commander, & le faire. Parce derechef, que sa maiesté descend misericordieusement en sa benignité, pour nous escouter, nous exaucer, & nous bien faire, &c. Et S. Paul coupe tout en vn seul mot; *Comment*, dit-il, *inuoqueront ils celui en qui ils ne croient point ?* Or croions-nous seulement en Dieu, Pere, Fils, & S. Esprit : Seul donc à inuoquer, comme seul à croire; c'est à dire, à y mettre sa fiance. De quelle audace donc (car ce ne peut estre humilité,) oserons-nous donner aux Saincts, ce qui appartient à Dieu; l'hõmage qu'il a requis de nous, ses creatures; qu'il s'est reserué notoirement, & à lui seul?

2. *Paral.* 20. *Ezechiel.* 14.

Psal. 46. 18. 14. 3. 36. 62. *&c.*

Et par vn seul.

Et COMME il veut estre inuoqué seul; il le veut estre aussi par vn seul: Le Pere parle Fils, Dieu & hõme, Mediateur entre Dieu & les hommes, Sacrificateur vnique & souuerain entre la iustice de l'Eternel, & les pechez de son peuple. Et nous le sçauons; car le Pere l'a oingt pour seul & vnique Sacrificateur; l'a fait, comme tel, asseoir au throne de sa Majesté, pour demander pour nous: lui a dit, *Tu es mon Fils ; Ie t'ai auiourd'hui engẽdré; Auquel i'ai pris mon bon plaisir, &c.* Le Fils aussi; *Nul ne vient au Pere, que par moi : Tout ce que vous demanderez à mon Pere, en mon nom, ie vous di en verité, qu'il le vous donnera: Et ie le ferai, afin que le Pere soit glorifié au Fils, &c.* Pourtãt; *Venez à moi vous tous qui estes foulez, & ie vous soulagerai.* Et le S. Esprit pareillement, par la bouche des Apostres; *Il n'y a qu'vn Dieu, & vn Mediateur de Dieu & des hommes, Iesus Christ, nostre Seigneur. Si quelcun a peché, nous auons vn Aduocat*

Hebr. 8.

Matth. 12.

1. *Tim.* 2.

1 *Ioan.* 1.

enuers le Pere, Iesus Christ le Juste: En la foi d'icelui nous auons liberté, & accez au Pere en toute confiance; Accez, dis-ie, en toute confiance, au throne de grace, pour obtenir misericorde, & trouuer grace, &c. Et il le veut; *Car ce Pontife, ce Souuerain Sacrificateur est tel, qu'il est touché du sentiment de nos infirmitez; a esté tenté, comme nous, en toutes choses, hors-mis peché.* Il le peut; *Car il est assis à la dextre du throne de la Maiesté de Dieu; puissant pour sauuer ceux qui approchent de Dieu par lui; touſiours viuant, pour interceder pour eux; enuers lui.* Apres ces commandemens si exprez; quelle excuse nous peut rester de nous plus addresser au Createur, par la creature? La creature, quelle qu'elle soit, qui ne l'a peu prouoquer ici bas qu'à ire, qu'entant que grace lui a esté faite en Iesus Christ: qui là haut aussi ne recognoissant sa gloire, qu'en celle de son Dieu, ne pourroit que prendre à iniure celle qui lui seroit attribuee: Nous diroit, comme l'Ange à S. Iean; *Garde t'en bien, ie suis ton compagnon de seruice:* Nous monstreroit, comme Iean Baptiste, le mieux nai d'entre les hommes; *Voici l'Agneau qui oste les pechez du monde:* La propitiation de nos pechez n'est qu'en son sang; addressez vous à lui.

Hebr. 7. Hebr. 4. Hebr. 4. & 8. Rom. 8. Apoc. 19. & 22.

ET VEVT d'abondãt nostre Dieu estre inuoqué en son Vnique, en vertu du sacrifice vnique de la Croix; entant qu'il est seul qui soit & ait peu estre Sacrificateur & Sacrifice ensemble; tous les sacrifices, lauemẽs, & purifications de la Loi n'aians referé qu'à cettui-là, sans tache, & sans macule; tout leur sang, à son sang; tant de morts, à la sienne: Seul aussi qui pouuoit, homme & Dieu, souffrir & surmonter; s'abbaisser iusques au centre de la terre, & s'esleuer iusques au dessus des Cieux; estre malediction, & benediction; estre mortifié, en somme, & viuifier tout ensemble. Et pourtant est il dit au Prophete Esaie 53. *Il a mis son ame en oblation pour le peché; Le bon plaisir de l'Eternel prosperera en sa main: Il a esté naure pour nos for-*

En faueur du sacrifice de la Croix.

Esai. 53.

Eſai.63. *faits ; Il a chargé nos iniquitez, &c.* Item ; *Lui ſeul a marché ſur tous nos ennemis en ſa colere : Perſonne d'entre les peuples ne lui a aide ; Il a eſté ſeul à fouler le preſſoir, &c.* *Hebr.10.* *Hebr.9.* *2. Ioan.1.* Et l'a fait, dit l'Apoſtre, *Quand en la conſommation des ſiecles, il a aboli le Peché, par l'immolation de ſoi-meſme ; A eſté fait propitiation pour nos pechez ; Nous a ſanctifiez, par l'oblation vne fois faite de ſon corps ; A conſacré à perpetuité ceux qu'il a ſanctifiez.* Ce que le ſang de tous les Saincts, depuis le Iuſte Abel, iuſqu'au dernier Martyr, ne pouuoit faire : Non pour lauer le peché d'vn ſeul homme ; non la moindre faute ; non ſi ce ſang euſt eſté vn deluge : parce qu'il n'y a remiſſion qu'au ſang du Fils de Dieu : Et la cercher ailleurs, eſt reſpandre ſon ſang ; eſt le tenir pour eſpandu en vain ; c'eſt en eſtre coulpable. Car, dit S. Pierre, *Act.4.verſ.12.* *Il n'y a point de ſalut en aucun autre ; Il n'y a point d'autre nom donné aux hommes, par lequel ils puiſſent eſtre ſauuez.*

Les Peres du Vieil Teſtamẽt ont inuoqué vn ſeul Dieu.

ET POVRTANT, voions-nous, conformément à cette doctrine, que les Peres du Vieil Teſtament n'ont iamais addreſſé leur Inuocation qu'à vn ſeul Dieu. Et nos Aduerſaires l'aduoüent : car auſſi leur eſtoit-ce vne Theologie certaine, que l'Inuocation eſtoit partie de l'Adoration, deuë à lui ſeul. Ils diſent ; Que c'eſtoit de peur que ce peuple, qui d'ailleurs y eſtoit aſſez enclin, ſe deſtournaſt à l'Idolatrie : Ce qui *Eckius in Enchir.* eſt deuiner, & non reſpondre : Mais au moins, confeſſent-ils, que c'eſt vn chemin pour gliſſer en l'Idolatrie. Les autres ; Que les Peres n'inuoquoient pas les Patriarches & Prophetes ; parce qu'ils eſtoient encor aux Limbes : Ce qui ſeroit à diſputer entre nous, ſi c'en eſtoit le lieu. Mais au moins, y auoit-il des Anges, & qui conuerſoient plus ſouuent auec les hommes, & qui auoient la charge des nations : Henoch auſſi, & Elie auoient eſté rauis au Ciel ; & cettui-ci à la veuë d'Eliſee : Et ne liſons point toutefois, que peuple, ni homme, en tant de ſiecles, ait

inuoqué vn Ange; ou l'ait choisi pour interceder vers Dieu pour lui. Non plus, que Noé ou ses enfans se soient addressez à Henoch; ou Elisee à Elie; les enfans, au pere; les disciples, au maistre: bien que nous recognoissions le zele d'Elisee enuers Elie; *Mon pere, le chariot d'Israël, & sa cauallerie, &c.*

AV NOVVEAV Testament tout aussi peu; encor qu'ils tiennent, Que les Peres, par la descente de Christ aux Enfers, furent tirez des Limbes, & emmenez au Ciel. Beau subiect aux enfans d'Abraham, du pere des croians, de s'addresser à lui, de l'appeller en aide; & ainsi des autres. Encor que plusieurs des Apostres & disciples souffrirent tost apres pour nostre Seigneur; Iacques, Estienne, &c. du viuant de S. Pierre, de S. Paul, & de S. Iean. Subiect suffisant pour ne nous celer pas, qu'outre Iesus Christ, nous les auons pour Aduocats enuers Dieu; pour Intercesseurs, en vertu de leur passion & de leurs merites. Et le mesme se peut dire de la S. Vierge, que S. Iean surueſquit de plusieurs annees; l'Aduocate auiourd'hui, si on les en croit, de l'Eglise Romaine; qui pour le moins, deuoit estre exceptee en ces reigles si generales. Et ici derechef ils dient; Que les Apostres craignoient que cela ne leur fust interpreté à arrogance. Pourquoi à l'endroit des Saincts du Vieil Testament, & de la S. Vierge? Item, qu'ils auoient doute, que les Gentils ne retournassent aux Idoles. Mais pour ne perdre point tant de bonnes deuotions; ne pouuoient-ils donner quelque expedient, quelque remede? Et voudroient-ils que ces eschappatoires tinssent enuers nous, lieu de raisons? contre textes si exprez de l'Escriture?

Au Nouueau Testamẽt Dieu est seul inuoqué.

QVOI DONC, dient-ils, vous ne faites point autre cas des Saincts, de ceux qui ont ici bas souffert pour le nom de Christ, qui triomphent maintenant auec lui là haut? &c. Ains certes, nous les honorons

L'hõneur deu aux Saincts, quel.

plus que nos Aduerſaires : car nous celebrons l'Eternel en ſes Saincts; glorifians ſon nom és graces ſingulieres qu'il leur a faites, pour l'edification de ſon Egliſe ; recognoiſſans les merueilles qu'il a operees par ſa vertu, en l'infirmité de leur miniſtere ; les aiant choiſis, petits qu'ils eſtoient, pour organes de ſa puiſſance, de ſa ſageſſe, de ſa bonté, pour porter ſon nom entre les peuples ; les aiant aſſiſtez en leurs trauaux, deliurez d'infinies tribulations ; & en fin de courſe, couronnez de gloire. En apres, nous les loüõs & magnifions eux-meſmes, és dons qu'il a pleu à Dieu leur departir de ſa grace ; & principalement, qu'il leur a fait d'abondant cette grace, d'en vſer à ſa gloire ; de ce qu'aians bien manié les talens du Seigneur, ils ſont entrez en ſa ioie ; de ce qu'ils ont eſté fideles en la maiſon, iuſques à n'auoir aimé leurs ames meſmes iuſques à la mort ; dont ils ont receu de ſa liberale miſericorde, la robe blanche, &c. Et de là nous ſommes conduits à vn troiſieme honneur ; à les nous propoſer pour patrons de noſtre vie, à prier Dieu qu'il nous face la grace d'imiter leur vertu, leur pieté, leur humilité, leur zele, leur conſtance : ſuiuant ce que dit l'Apoſtre ; *Soiez mes imitateurs, comme vous nous auez pour patron & exemple.* Et ailleurs ; *Ne ſoiez point pareſſeux, mais imitateurs de ceux qui par foi & patience ont receu l'heritage des promeſſes.* En cette façon, dis-ie, nous honorons les Saincts, loüans Dieu en iceux, les loüans en Dieu, & nous conformans à eux, par ſa grace. Le tout, ſelon les preceptes & exemples que nous en auons és Eſcritures, eſquelles leur vie & leur mort nous ont eſté repreſentees à ces fins. Au lieu que nos Aduerſaires les rendent ridicules, par des Legendes ſuppoſees ; font que le nom de Chriſt, au lieu d'eſtre glorifié, eſt blaſphemé en ces inepties, qu'ils baillent pour principale inſtruction au pauure peuple :

1. Cor. 12. Gal. 2. 2. Cor. 3. Act. 9. & 14. Tim 4.

Matth. 25.

Hebr. 3.

Apocal. 12.

Rom. 15.

Hebr. 12.

Au lieu que cinq cents ans apres noſtre Seigneur, elles eſtoient condamnees de faux, & par les Eueſques de Rome meſmes, comme controuuees par perſonnes ou heretiques, ou infideles; par la malice du Diable meſmes, pour deſcrier le Nom & la Foi de Chriſt. *Gratian. D. 15. ex Gelaſio.*

MAIS BIEN nions-nous, auec les Eſcritures, qu'il les faille inuoquer, ni adorer; cela eſt deu à vn ſeul Dieu: Qu'il les faille prendre pour Interceſſeurs entre Dieu & nous; cela eſt de l'office de noſtre ſeul Mediateur, Ieſus Chriſt, noſtre Seigneur: Qu'il faille emploier leurs merites, & œuures de ſuperrogation, pour appaiſer l'ire de Dieu, & ſuppleer ou noſtre indignité, ou la paſſion du Seigneur; car c'eſt aneantir ſon parfait ſacrifice. Et c'eſt ce que nous auons en ce lieu à condamner en la Meſſe; En laquelle le Preſtre, contre ce qui nous eſt tant de fois dit, que Dieu eſt ſeul ſcrutateur des cœurs; confeſſe ſes pechez aux Anges, à la Vierge Marie, aux Saincts, & aux Saincts; & les prie d'interceder enuers Dieu, pour lui: En laquelle il prie Dieu de lui pardonner ſes pechez, non par le merite de Chriſt, non par ſon ſang; mais par le merite de tous les Saincts, & ſpecialement *de ceux deſquels les reliques ſont ſous l'Autel, &c.* En laquelle le ſacrifice qu'ils pretendent de Chriſt, eſt preſenté à Dieu, en l'honneur de la Vierge Marie, & des Saincts & Saincts, &c. Ces choſes diſons-nous eſtre directement contre la Parole de Dieu, contre l'analogie de la Foi, contre l'vſage de l'Egliſe Ancienne. Et oions conſequemment, ſi nos Aduerſaires ont rien à produire au contraire.

EN GENESE 48. Iacob beniſſant les enfans de Ioſeph, prononce ces mots; *Le Dieu qui me paiſt depuis que ie ſuis en eſtre, iuſques à ce iour-ci: L'Ange qui m'a garenti de tout mal, benie ces enfans: Et mon nom, & le nom de mes peres, Abraham, & Iſaac, ſoit inuoqué* (ou *reclamé*) *ſur eux, &c.* De ce paſſage ils tirent; Que *Geneſ. 48. v. 15. & 16.*

les Anges & les Saincts doiuent estre inuoquez. Or quant à l'Ange dont il parle; il appert que ce n'est pas vn esprit creé: car Iacob ne l'euſt pas mis en meſme rang que Dieu; ne l'euſt pas requis, & des meſmes choſes, & en meſmes termes que l'Eternel: Cet Ange donc, c'eſt celui dont parle le Prophete Malachie; l'Ange de l'Alliance; le Fils de Dieu meſmes, Mediateur de l'Alliance Ancienne & Nouuelle; en contemplation duquel, les Patriarches trouuoient grace deuant le Seigneur: Cet Ange qui eſt appellé par Moyſe en Exode, tantoſt Ange, tantoſt Iehoua meſmes, en termes ſemblables, & faiſans alluſion à ceux-ci; aſçauoir lors qu'il eſt queſtion de la conduite de Iacob, c'eſt à dire, du peuple d'Iſraël, de ſon Egliſe. Et ainſi en ont parlé les Anciens. Tertullian expliquant ce paſſage: *Comme*, dit-il, *il n'a point douté d'appeller Chriſt, Ange; ainſi que perſonne ne heſite à l'appeller Dieu, quand il entend ici, qu'en la benediction de ſes enfans, il eſt inuoqué & Dieu, & Ange enſemble. Que ſi quelque heretique veut s'opiniaſtrer contre la verité, que c'eſt ici proprement vn Ange; en ceci, qu'il ſoit rompu par la force de verité, &c.* S. Hilaire l'allegue en meſme ſens, ſur le Pſalme 123. Que nous deuons deuoir toutes nos graces, proſperitez, & deliurances, à vn ſeul Dieu. Et ainſi Chryſoſtome. Et quant à ce qu'il eſt dit du nom d'Abraham inuoqué ſur ces enfans; cette façon de parler des Hebrieux, eſt vulgaire, quand ils veulent parler de ceux ou celles qui ſont inſerez en vne famille: comme en Eſaie; Sept femmes demandent à vn homme, que ſon nom ſoit inuoqué ſur elles; c'eſt à dire, qu'elles ſoient denommees de lui, retenuës pour ſiennes, &c. Et ici il s'agiſt clairement de l'adoption des deux fils de Ioſeph; leſquels Iacob entend tenir lieu de ſes propres enfans, au partage de la terre; comme de fait, ils y tirerent pour deux. Mais, s'ils ne nous en croient; qu'ils

Malach. 3.

Exod. 10. 19. 13. 21. & 14. 24.

Tertul. de Trinit. c. 15.

Hilar. in Pſalm. 123.

Chryſoſt. in Geneſ. c. 48.

Eſai. 4.

croient au moins les leurs. Hugues Cardinal ; *Sçauoir*, dit-il, *afin qu'ils aient des tribus, comme les fils de Jacob.* Et en meſme ſens interprete-il ce mot Eſaie 4. Lyranus ; *Et inuocetur, &c. quia vocati ſunt ; Parce qu'ils ont eſté appellez fils adoptifs de Jacob, & ont eſté chefs de deux tribus, comme ſes propres enfans.* Item, l'annotation de leur Fonſeca ſur Caietan; *C'eſt vne maniere de parler, familiere aux Hebrieux ; que le nom de cettui-ci eſt appellé ſur cettui-là, quand ils veulent dire, que cettui-là eſt appellé du nom de cettui-ci.* Et y produit Eſaie 4. & Daniel 9. Se ſouuiennent auſſi de leur doctrine propre ; Que les Peres eſtoient aux Limbes; Qu'és Limbes ils ne voioient point Dieu, ni par conſequent cognoiſſoient les affaires humaines: Dont s'enſuit par eux-meſmes, qu'ils ne pouuoient eſtre inuoquez. Et nonobſtant, Belarmin, en la lumiere des lettres, n'a point de honte d'alleguer ce paſſage.

ELIPHAS dit à Iob ; *Appelle maintenant, s'il y aura quelcun qui te reſponde, & te tourne à quelcun des Saincts, &c.* Ce que les autres Interpretes liſent par interrogant. Et le fil du texte eſt ; Que nul, quand il eſt chaſtié de Dieu, ne peut dire que ce ſoit à tort: lequel, comme il a dit deuant, trouueroit à reprendre en ſes Anges. *Et combien plus*, dit-il, *en ceux qui demeurent en ces maiſons d'argille ? &c.* Et là deſſus il adiouſte ; *Iette maintenant la veuë par tout, ſi tu trouueras quelcun entre les plus ſaincts, de qui il ſe puiſſe dire, qu'il ait eſté viſité ſans cauſe.* Mais s'ils veulent, que par les Saincts, ſoient entendus les Anges ; outre qu'il n'eſt à propos du texte, il eſt auſſi toſt nié, que propoſé ; & telles figures ne concluent point. Que s'ils entendent les Saincts, encores moins : veu qu'és Limbes ils ne pouuoient ouïr ni voir, ſelon leur propre doctrine. Et certes, S. Hieroſme, s'il eſt autheur de ces commentaires, ne s'eſt point aduiſé de cette doctrine, encor qu'il y traitte nom- *Iob. 5.*

mément ce verſet.

Pſalm. 32. ES PSALMES, dit Cochleus, il eſt dit; *Pro hac orabit ad te omnis Sanctus.* L'Hebrieu dit; *Pource vn chaſcun Sainct te priera, &c.* Le Chaldee; *Pource tout homme de bien te priera en temps opportun.* Sçauoir, parce que tu es prompt à pardonner à ceux qui confeſſent leur faute. Et ainſi l'expoſe S.Paul meſmes, Rom. 4. Mais par tout où ils trouuent le nom de Sainct; ils y veulent trouuer ou l'Inuocation, ou l'Interceſſion des Saincts. Sans nous y arreſter d'aduantage, S. Auguſtin traittant ce paſſage; *Tout Sainct*, dit-il, *te priera pour l'impieté; & pour le pardon des pechez; parce que tu les remets: & autrement, nul Sainct ne te prieroit. Et quand? Au temps opportun; Quand le Nouueau Teſtament ſera venu; quand la grace de Chriſt ſera manifeſtee; quand en la plenitude du temps, Dieu aura enuoié ſon Fils, pour rachetter ceux qui eſtoient ſous la Loi, &c. Ce qui eſt dit*, dit-il, *de tous les Chreſtiens; de S. Paul meſmes, qui preſſé de l'aiguillon de la Loi, crie à Dieu; Moi miſerable, qui me deliurera du corps de cette mort? &c.* S. Hieroſme dit; *Les Saincts prient en cette vie, pour la remiſſion de leurs pechez: & parce, les plus ſaincts n'en ſont point exemptez; C'eſt le temps opportun pour l'obtenir.* Theodoret auſſi; *Ie ne te prierai pas ſeul, pour mon impieté; mais tous ceux qui auront receu ta cognoiſſance, te feront ces meſmes prieres: Parce*, dit-il, *que ſous le Nouueau Teſtament, les fideles par mer & par terre, loüeront Dieu, par le chant des Pſalmes de Dauid, &c.* Haimo; *La remiſſion de l'iniquité eſt bonne; & pour icelle auoir, tout homme ſainct priera en temps opportun, c'eſt à dire, en cette vie, en laquelle ſeule l'oraiſon peut l'impetrer.* S. Bernard; *Pro hac*, dit-il, *&c. Parce*, dit-il, *que les Saincts ont beſoin de prier Dieu, pour leurs propres pechez, pour eſtre ſauuez par ſa miſericorde; ne ſe pouuans confier de leur propre iuſtice, &c.* Et derechef; *Pro hac orabit, ô miſericors, &c. Quelque ſainct que ce ſoit*, dit-il, *ô Dieu miſericordieux,*

Auguſt. Hieron. & Theodor. in Pſalm. 32.

Haim. in Pſ. 32.

Bernard. ſerm. 73. in Cant.

Idem in ep. ad Henric. Senonenſem Archiepiſc.

il te priera pour ſon iniquité: Suppliant, entant qu'il ſent le mal; Sainct neantmoins, entant qu'il n'y conſent point; entant qu'il ſe plaiſt en la Loi, ſelon l'homme interieur, &c. Et Hugues Cardinal; *Car*, dit-il, *tous les Saincts ont beſoin de prier Dieu, pour la remiſſiõ de leurs propres pechez, &c. Et en temps opportun, i. En cette vie preſente; ſuiuãt ce qui eſt dit, Trauaillez pendant qu'il eſt iour, &c.* Bien loin donc de l'interpretation de nos Aduerſaires, Que les Saincts treſpaſſez prient pour nous. Et Lyranus ſuit S. Hieroſme. Le Cardinal Caietan, & Arias Montanus traduiſent, *Super hac*; non, *Pro hac*: Sçauoir, dit Caietan, *Que tout Sainct priera Dieu pour obtenir l'heureuſe grace de la diuine iuſtice, &c.* Il n'eſt donc point queſtion ici de prier pour autrui, en l'autre vie.

AVSSI PEV au Pſalme 121: *I'ai leué*, dit Dauid, *mes yeux vers les monts, dont me viendra ſecours, &c.* Par les monts, ils veulent entendre les Saincts: C'eſt vne figure. Et par ces monts, les vns entendoient les Eſcritures, comme S. Auguſtin; les autres, les Cieux, comme Euthymius; quelcun, les Saincts, comme Caſſiodore. De telles façons de parler on n'argumente point. Mais receuons les à tout ce qu'ils veulent. Si c'eſt aux Saincts; ils eſtoient, ſelon leur doctrine, aux Limbes: partant en vain; & euſt fallu pluſtoſt baiſſer, que hauſſer la veuë. Mais au moins, deuoient-ils conſiderer ce qui s'enſuit; *Mon ſecours eſt de l'Eternel, qui a fait les Cieux & la terre.* Et non donc de toutes ces creatures, quelques eminentes qu'elles ſoient. C'eſt ce que dit S. Auguſtin; *On ne peut entendre par ces monts, de grands hommes: Et qui plus grand que S. Iean Baptiſte, duquel le Seigneur dit; Entre ceux qui ſont nais de femme? &c. Tu vois donc cette grand' montagne luire: mais oi ſa confeſſion, (Nous auons*, dit-il, *tous receu de ſa plenitude.) C'eſt donc de cettui-là de qui ils ont receu, que nous deuons attendre noſtre ſecours, & non de ces montagnes; de Chriſt, Fils du Pere ſouuerain, &c. Et ſi tu ne*

Pſalm. 121.

Auguſt. in Pſal. 121.

leues tes yeux par les Escritures ; tu ne seras pas admonesté, pour estre illuminé de lui, &c. S. Hieroſme ; *I'ai leué mes yeux, les yeux de mon esprit, au ſommet des liures ; ſçauoir de la Loi, & des Prophetes, dont ie voi venir à moi le Seigneur, mon ſecours* ; Sçauoir le Chriſt. Et ainſi S. Auguſtin ſur S. Iean, l'interprete des Eſcritures. Ailleurs S. Hieroſme conioint ces deux paſſages, à meſme fin ; *I'ai leué mes yeux aux monts* ; & , *I'ai leué mes yeux à toi qui habites aux Cieux*: Les oppoſant à l'intention ordinaire du Diable, qui veut courber nos ames aux puiſſances contraires. Theodoret ; *Eſtans enuironnez de calamitez, dient les captifs de Babylone, nous auons tourné les yeux de toutes parts : mais nous ſçauons qu'il n'y a point de ſecours humain pour nous ; nous ſuffit le bon vouloir de Dieu, &c.* S. Bernard meſmes, parlant de Chriſt perſecuté en l'Egliſe, & en ſes membres; *Qui eſt-ce*, dit-il, *qui ſans larmes puiſſe voir les larmes de Chriſt, du profond du bourbier leuant ſes yeux aux montagnes, dont le ſecours ait à lui venir, &c.* Et non certes donc des Saincts ; car ils ſçauent qu'ils ont à eſtre ſecourus de Chriſt : mais bien, dit-il, *Du Seigneur, qui a fait le Ciel & la terre.* Caietan auſſi tres à propos; *C'eſt ici*, dit-il, *comme vn dialogue entre le peuple & le Prophete ; Attendrai-ie ici mon ſecours des montagnes? des Princes & Potentats de la terre? Ains pluſtoſt du Seigneur, &c.*

Hieronym. in Pſal. 121.

Aug. tract. 1. in Ioan.

Hieron. in Eſai. c. 52. l. 14.

Theodor. in Pſal. 120.

Bernard. in ep. ad Simonē Abbatem S. Nicol.

Pſal. 134. v. 14. AV PSALME 134. il eſt dit ; *Iudicabit Dominus populum ſuum, & in ſeruis ſuis deprecabitur.* D'vne mauuaiſe Grammaire, ils font vne mauuaiſe Theologie: *Il ſera prié*, dient-ils, *en ſes ſeruiteurs.* Or l'Hebrieu dit; *Il ſe repentira*, ou *appaiſera ſur ſes ſeruiteurs* : Et ainſi l'ont traduit Caietan, Pagnin, Arias Montanus, leurs Interpretes : & le Chaldeen meſmes ; Aſçauoir, que Dieu s'appaiſera ſelon ſa miſericorde, enuers ſon peuple. Au moins, s'ils ſe fuſſent tenus à leur Gloſe, qui d'vne mauuaiſe verſion, n'a point laiſſé de tirer vne

bonne doctrine ; *Deprecabilis*, dit-elle, *efficietur ſeruis ſuis exaudiendo, ſeruis ſuis placabilis fiet ; Il ſe rendra exorable aux prieres de ſes ſeruiteurs.* Et ainſi Haimo : Mais oions les Peres. S. Auguſtin a leu ; *Et in ſeruis ſuis adorabitur :* & interprete ce lieu, de la reiection des Iuifs, & de la vocation des Gentils, abordans de tous coſtez en l'Egliſe. S. Hieroſme, *Conſolabitur* : & en tire meſme ſens ; Que le Seigneur ſera conſolé de l'incredulité des Iuifs, en la foi des Gentils. Theodoret plus pres de l'intention du Prophete ; *Car*, dit-il, *nous voiant, Seigneur, aſſaillis des ennemis, tu ne nous abandonneras point, & ne nous chaſtieras ſelon nos pechez.* Et ainſi Caietan meſme. *Haim. in Pſ. 134*

MAIS, DIENT-ILS, l'Interceſſion preſuppoſe-elle pas l'Inuocation ? Or les Peres du Vieil Teſtament ont fait interuenir ſouuent les noms des Patriarches en leurs prieres. Iacob dit ; *Dieu de mon pere Abraham, & Iſaac, deliure moi, &c.* Moyſe ; *Souuienne toi de tes ſeruiteurs, Abraham, Iſaac, & Iacob. Souuienne toi de Dauid, de ſes afflictions, &c.* Mais certes, auſſi s'expliquent-ils aſſez clairement, ſur les meſmes lieux ; *Auſquels*, dit Moyſe, *tu as iuré par toi-meſme ; Ie multiplierai leur ſemence, & leur donnerai cette terre.* Et Salomon ; *Conſerue à ton ſeruiteur Dauid, ce que tu lui as dit ; le pact que tu lui as aſſeuré, &c.* Et l'Eternel meſmes ; *Ie me ſuis reſſouuenu de mon Alliance auec vos Peres* ; (& non pas de vos Peres, ni de leurs merites :) Sçauoir, alleguans tous iceux à Dieu, & Dieu à eux, pour toute cauſe & raiſon des graces & deliurances qu'ils demandoient, ou qu'il leur faiſoit ; la promeſſe gratuite qu'il lui auoit pleu faire aux Patriarches, à Dauid, à ſon peuple, &c. & non pas leurs merites ; leſquels, comme nous verrons ci-apres, ſont nuls enuers Dieu. Et c'eſt ce que dit la Gloſe en ſemblables paſſages ; *Firmiter promiſiſti, non licet mutari ; Tu as fermement promis, il ne t'eſt loiſible de changer.* Mais, en ce qu'ils en veulent deriuer l'Interceſſion ; ces paſſages n'en peu-

Si l'Interceſſion preſuppoſe l'Inuocatiõ.

Geneſ. 32. Exod. 32. Deuter. 9. Pſalm. 131.

Exod. 6 verſ. 5. & 32. v. 13. Leuit. 26. v. 42. Daniel. 3. Deuter. 8. 26. 34 1. Reg. 8. Pſal. 89.

uent ſeruir d'exemple. Car ſelon eux-meſmes, ceux qui eſtoient aux Limbes, ne pouuoient eſtre Interceſſeurs. Ce qui ſoit dit, & entendu, pour ne le repeter tant de fois, pour tous les paſſages ſemblables.

Iob 33. v. 23.

EN IOB 33. Elihu apres lui auoir remonſtré en quantes façons Dieu chaſtie les hommes, pour les amender, adiouſte ces mots, ſelon la vieille verſion; *S'il y a pour lui vn Ange parlant, l'vn de mille, pour annoncer l'equité de cet homme; il en aura pitié, & dira, Deliure-le; i'ai trouué dequoi eſtre appaiſé enuers lui, &c.* De là ils inferent, que les Anges intercedent pour nous. Mais, en la verité Hebraïque, le mot d'*Ange* eſt ambigu pour meſſager: & ſemble auſſi toſt deuoir eſtre entẽdu pour Prophete, ou Interprete de la volonté de Dieu; comme au liure des Iuges, 2. meſmes à cauſe du mot qui ſuit מליץ c'eſt à dire, *Interpretant.* Et il ne dit pas, pour lui; mais aupres de lui, לו qu'il face entendre à Dieu, la iuſtice de l'homme; mais à l'homme, ſon deuoir: Aſçauoir ſelon ce ſens; Que quand Dieu nous afflige, il nous vient à propos d'auoir ſoit vn Ange, ſoit vn Prophete, qui nous face entendre que c'eſt pour nos pechez; & nous exhorte à repentance, & à changement de vie, &c. afin que Dieu nous face miſericorde. Ce que Elihu meſmes ſemble dire à propos de ſoi & de ſes compagnons; afin que Iob prenne en bonne part leurs remonſtrances, & les tourne à ſon profit. Mais, parce qu'ils croient plus volontiers les Anciens; S. Hieroſme allegue pour exemple de ce paſſage, Eſaie, priant Dieu pour Ezechias malade. Car quant aux commentaires ſur Iob; on eſt d'accord qu'ils ne ſont pas de lui. Et S. Gregoire l'interprete de l'Interceſſion de l'Ange du grand Conſeil, Ieſus Chriſt, Mediateur, Dieu, & homme ſemblable à nous; en conſideration duquel, Dieu ſe rend propice aux hommes. Où eſt à noter, qu'au lieu de *Millibus*, l'vn & l'autre a leu *Similibus*: ce qui ne pouuoit

לאדם

Gregor. in Iob. v. 33.

aduenir

aduenir à S. Hieroſme, qui entendoit la langue Hebraïque, & eſtoit ſuffiſant pour achopper leur expoſition. La Gloſe dit; *Cet Ange, c'eſt Chriſt, qui parle au Pere pour nous, ſe monſtrant à lui ſemblable à nous, en vne ſeule choſe de mille, ſçauoir en ſon humanité. Et ſon parler, c'eſt ſe monſtrer homme à Dieu, outre lequel il n'y en a vn ſeul qui ſe trouuaſt iuſte, & qui ſans peché intercedaſt pour les pecheurs, &c.* Et le Cardinal Hugo de meſme.

Hugo. in Iob. c. 33.

ABSALOM, dient-ils, reconcilié à Dauid ſon pere, ne voit point ſa face, que par le moien & interceſſion de Ioab: Il nous faut donc auoir vn Ioab, vn Sainct d'authorité au Ciel, pour nous approcher de Dieu. Et quel Sainct veulent-ils plus authoriſé, que le Fils meſmes, en la foi duquel nous auons accez au Pere, & à la grace d'icelui en toute confiance, &c. Adonias auſſi, pour obtenir de Salomõ, Abiſaig à femme, s'addreſſe à Bathſeba ſa mere; à laquelle, dit-il, il ne pouuoit rien refuſer. Ainſi dõc deuons-nous à la vierge Marie, &c. Mais, où trouuent-ils que noſtre Seigneur ait partagé ſon throne auec elle? Et que ne paſſent-ils donc plus outre en l'allegorie; Que Salomon la refuſa auec colere, & en fit mourir Adonias, sõ frere? Et cõbien eſt il plus ſeur, de nous tenir à Chriſt; *Qui ſauue*, dit l'Apoſtre, *ceux qui s'addreſſent à Dieu par lui? Qui intercede pour nous, & nul alors ne nous peut accuſer, moins condãner?*

2. Sam. 14.

Ephes. 5.

Rom. 5.

Hebr. 7.

Rom. 8.

IEREMIE; *Quand Moyſe & Samuel ſe tiendroient deuant moi, ſi ne ſeroit mon affection à ce peuple ici.* Ils en euſſent en meilleure conſequence, tiré le contraire. Or le fil eſt; Que Dieu a defendu à Ieremie, de le prier pour le peuple; parce qu'il eſt reſolu de le punir, ſa meſchanceté eſtant venuë au comble. Et ainſi l'interprete S. Hieroſme. *Et afin*, dit Theodoret, *qu'il ne ſe faſche, cõme ſi cela ſe faiſoit à l'occaſion de ſa perſonne; Quãd, dit-il, ces deux-là ſeroient en ta place, ie n'en ferai pas d'auãtage.* Ces deux-là, dient S. Hieroſme, & Gregoire, *Qui pluſieurs fois ont intercedé entre l'ire de Dieu, & le peché de*

Ieremi. 15. v. 1.

Hieron. in Hieremi. c. 15. l. 3. & in Ezech. l. 5. c. 20. Theodor. in Hieremi. Gregor. l. 9. c. 9.

ſon peuple; entre Dieu meſmes, & ſes ennemis tout declarez, Pharao, Saul, &c. lors qu'il eſtoit tout preſt d'executer ſon iugement. Et Hugo, & la Gloſe de meſmes, adiouſtant ces mots; *C'eſt le vrai ſens de ce paſſage.* Et de fait, Chryſoſtome en tire vne concluſiõ toute cõtraire; *Qu'il ne ſe faut point arreſter aux prieres des Saincts, ains pluſtoſt acheminer noſtre ſalut auec crainte & tremblement, &c.*

Chryſ. ad Theſſ. 1. c. 1. hom. 1.

En Ezechiel y a vn paſſage ſemblable; *Si ces trois hommes eſtoiẽt au milieu de la ville, Noé, Daniel, & Iob; ils deliureroient leurs ames en leur iuſtice, &c. mais la terre ſera deſolee.* Il en parle donc, cõme eſtans encor en ce monde, & chaſcun en ſa qualité & condition. Et ainſi en Ieremie, de Moyſe, & de Samuel; comme auſſi l'interpretent en Ieremie, S. Hieroſme, Chryſoſtome, & Thomas d'Aquin; & ſur Ezechiel, Theodoret, en ces mots; *Quand ces trois perſonnages, Noé, Daniel, & Iob, ſe trouueroient tout enſemble au milieu d'eux, &c.* Sçauoir, que Dieu parle ſelon l'eſtat où eſtoient Moyſe & Samuel en cette vie. Autrement, s'ils le preſſent pour eſtre entendu de l'autre; qu'ils ſe reſſouuiennent encor ici de leur Limbe.

Ezechiel. 14.

DE MESME nature eſt celui qui enſuit en Ezechiel; *I'ai*, dit l'Eternel, *cerché vn hõme qui miſt vne haie entre deux, & ſe tinſt oppoſé contre moi, pour cette terre, afin que ie ne la diſſipaſſe; & ie ne l'ai point trouué.* C'eſt à dire, comme il eſt dit de Dauid, vn homme ſelon mon cœur, qui s'interpoſaſt entre mõ courroux, & ce peuple; comme Abraham, pour Sodome; Moyſe, pour Iſraël. S. Hieroſme; *I'ai cerché vn homme d'entr'eux, qui peuſt reſiſter à mon ire, comme Moyſe, & Aaron, & Samuel.* Notez, *D'entr'eux.* Theodoret encor plus clairement, qui l'expoſe par le paſſage ſus-expoſé de Ieremie, c. 5. *Voiez en vos places, ſi vous trouuerez quelcun qui face iugement, & qui cerche la foi, &c. & ie lui ſerai propice; c'eſt à dire*, dit-il, *d'entre vos Princes, vos Sacrificateurs, &c.* Qu'a tout cela de commun, auec l'Inuo-

Ezech. 22.

cation des Saincts treſpaſſez?

A FAVTE des liures Canoniques, ils ont, en fin, recours aux Apocryphes; *Onias, & Ieremie, dit Iudas Machabee, lui apparoiſſent en ſonge, prians pour l'eſtat du peuple Iudaiq.* Puis qu'ils priẽt; on les peut donc prier: Ce que toutefois ils voient que les Iſraëlites en cette anxieté ne firent pas. Nous verrons ailleurs, la force de cette conſequence: mais l'hiſtoire eſt; Que Iudas, pour dõner courage à ſes ſoldats, proches d'vn grand combat, leur recite cette viſion à lui apparuë. Or, ou elle eſt reelle de faict, ou figuratiue ſeulement. Si reelle; que deuiendra donc leur opinion des Limbes? Car des Limbes, ils ſont d'accord, qu'ils ne peuuent ni interceder, ni eſtre inuoquez. Si figuratiue, qu'ils oient donc l'interpretation de leurs Docteurs, *Qu'en Onias eſt repreſenté l'ordre Sacerdotal; en Ieremie, le Prophetiq; En l'vn & en l'autre, Ieſus Chriſt Souuerain Sacrificateur, & Prophete; Duquel Moyſe a dit; Je vous ſuſciterai vn Prophete ſemblable à moi: Duquel S. Iean auſſi; Si nous auons peché, nous auons vn Aduocat enuers Dieu, Ieſus le Iuſte; & icelui eſt propitiation pour nos pechez.* 2. Mach. c. 15. Gloſſ. in 2. Machab. c. 15.

BARVTH 3. il eſt dit; *Seigneur, oi maintenant l'oraiſon des morts d'Iſraël, & de leurs enfans qui ont peché deuãt toi.* Eſt à ſçauoir, ſi ce mot de *Morts*, s'entend de perſonnes vraiement mortes, ou bien reduites à vne extremité proche de la mort. Et le verſet precedent ſemble faire pour le dernier; *Car*, dit-il, *nous periſſons à iamais.* Mais prenons-le, meſme ſelon leur ſens. Lyranus les rebute: *Il parle*, dit-il, *ici des oraiſons que les Patriarches & Prophetes auoient fait durant leur vie pour le bon eſtat de leur poſterité.* Et leur opinion auſſi des Limbes, leur oſte ce paſſage. Baruh. 3. v. 1. 4.

MAIS QV'A de commun cette Priere & Interceſſion des Saincts viuans, auec celle des morts? Celle-là commandee, auec promeſſe d'eſtre exaucez; celle-ci non mentionnee en l'Eſcriture, ſubiette à ce grãd

Væ, tant de fois reïteré; *Malheur à ceux qui y adiouſtent*. S. Paul prie pour ceux qui eſtoient en meſme nauire: il prie auſſi les Romains de prier pour lui. Mais euſt-il ſouffert d'eſtre inuoqué; euſt-il auſſi voulu inuoquer les Romains? Et ſi de ces mutuelles prieres des fideles viuans, nous mõtons à l'Inuocation des Saincts treſpaſſez; que reſtera-il donc, ſinon, que de l'Inuocation des treſpaſſez par conſequent, nous deſcendrons à l'Inuocation & Adoration des viuans; à leur faire nos vœux & nos offrandes; à leur baſtir des temples & des autels; à leur fonder des ſacrifices, & des encenſemens; à reſueiller tout le Paganiſme, pour ceux qui ſont encor en terre, comme nous l'auons deſia fait pour ceux qui ſont és Cieux? Et voila pour ce qu'ils peuuent tirer tant pour l'Inuocation, que pour l'Interceſſion du Vieil Teſtament.

CHAP. XII.

Que l'Inuocation des Saincts n'a aucun fondement és ſainctes Eſcritures du Nouueau Teſtament.

1. *Timoth.* 2. *Rom.* 15. *Coloſſ.* 4.

DV NOVVEAV Teſtament ils alleguent; Que S. Paul ordonne, qu'il ſe face en l'Egliſe Interceſſions pour tous hommes; Qu'il prie les Romains & les Coloſſiens de prier pour lui; Qu'il eſpere eſtre donné aux oraiſons des Saincts: Que S. Iacques dit; Priez les vns pour les autres; afin que ſoiez ſauuez, &c. Que ſont tous ces paſſages, que prieres des Saincts viuans, & non des Saincts treſpaſſez; deſquels on ne peut inferer plus auant, que ce qui eſt du deuoir de charité entre les viuans; deſquels on ne trouuera Ancien, qui ait voulu tirer l'Inuocation des Saincts qui ſont là-haut?

MAIS NOVS voions, que le Riche en l'autre vie, *Luc. 16.* prie Abraham pour la moderation de ſa peine: Et pourquoi moins ici bas? Quel argument; de l'Enfer, à cette vie? des damnez, aux fideles? Et quelle Theologie celle-ci, empruntee des damnez; des damnez, qui ſentent en eux l'ire de Dieu inextinguible; qui ne le peuuent apprehender que comme Iuge courroucé; à nous, qui auons accez à ſon Palais, par Chriſt, qui en eſt & le portier, & la porte; qui ſommes conduits au throne de ſa grace, par la main du Fils? Et quel volontaire aueuglement; d'oppoſer à la lumiere des Eſcritures, les tenebres exterieures; à l'Interceſſion du Seigneur pleine d'efficace, vne priere parabolique du mauuais Riche, repouſſee par Abraham, pour ſon impertinence?

NON MOINS impertinens ſont-ils ailleurs, quand noſtre Seigneur crie en la Croix, *Eli, Eli; Mon Dieu, mon Dieu, &c.* Ces ſoldats penſent qu'il appelle Elie; *Voions*, dient-ils, *s'il viendra*: C'eſtoit donc, dient-ils, choſe familiere d'inuoquer les Saincts. I'auroi honte de refuter, s'ils auoient honte d'alleguer. Car qu'eſt ceci? Apprendre la foi de l'Egliſe, des ſoldats de Pilate; la foi d'Iſraël, des Gentils qui ſont en garniſon en Hieruſalem; qui ont ouï parler entre les Iuifs, d'vn Elie qui deuoit venir en ce temps-là; qui ſont nourris au Paganiſme, à inuoquer autant de Dieux, qu'ils en peuuent ſonger; de tenir pour Dieux, tous ceux dont ils attendent du bien, ou craignent du mal? qui par ignorance de la langue, eſtiment que noſtre Seigneur appelle Elie? S. Hieroſme ſur ce paſſage; *Ie penſe que c'eſtoient les ſoldats Romains, qui n'entendoient la proprieté du langage Hebrieu, & penſoiẽt qu'il inuoquaſt* (ou *appellaſt*) *Elie. Que ſi nous entendons les Iuifs; c'eſt donc à leur façon accouſtumee, de diffamer le Seigneur d'imbecillité; comme s'il prioit Elie.* Et la Gloſe, & Caietan l'ont entendu des Romains & Gentils. *Matth. 27. 47*

Ioan 5. 45. EN S. IEAN 5. *Ne cuidez point*, dit noſtre Seigneur aux Phariſiens, *que ie vous doiue accuſer enuers mon Pere: Moyſe, auquel vous auez eſperance, c'eſt celui qui vous accuſera.* De là ils concluent; Que c'eſtoit vne doctrine entre les Iuifs, que Moyſe prenoit la cauſe enuers Dieu, ſoit pour les accuſer, ſoit pour les defendre. Et touſiours s'oublient, que cet office ne pouuoit s'exercer aux Limbes. Or à qui a des yeux, le texte eſt clair. Moyſe, c'eſt à dire, la Loi & doctrine de Moyſe nous accuſe, nous eſt en condamnation; quand nous l'enfreignons, quand nous reiettons ce qu'elle nous preſente: & elle condamne les Phariſiens particulierement, en ce qu'ils rebutent le Chriſt, promis en la Loi. Moyſe au contraire, c'eſt à dire, cette meſme doctrine nous iuſtifie, nous eſt en ſalut, quand nous embraſſons le Chriſt, auquel elle bute toute: ſuiuant ce qu'il dit apres; *Si vous croyez à Moyſe, vous croiriez auſſi à moi; car il a eſcrit de moi.* Et les Phariſiens eſperoient en lui, c'eſt à dire, en cette doctrine: ſelon qu'il diſoit auparauant; *Enquerez vous ſoigneuſemẽt des Eſcritures; car vous penſez auoir par icelles, vie eternelle, &c.* Et en meſme ſens Abraham reſpondoit au Riche; *Ils ont Moyſe, & les Prophetes.* Non Moyſe en chair; non Moyſe en ame; mais Moyſe (comme auſſi les Prophetes,) en la doctrine. Qu'eſt-il donc ici queſtion de l'interceſſion de Moyſe? Origene; *Croire à Moyſe, c'eſt à dire, aux lettres & eſcritures de Moyſe.* Et par conſequent, eſtre accuſé par Moyſe, c'eſt à dire, par la Loi, baillee par le miniſtere de Moyſe. S. Baſile; *C'eſt la couſtume de l'Eſcriture, d'entendre ſous le nom de Moyſe, la Loi; comme quand il eſt dit, Ils ont Moyſe & les Prophetes.* Cyrille plus clairement, traittant ce meſme paſſage; *Quand*, dit-il, *tous autres ſe tairoient, le Seigneur dit; Que la ſeule Loi de Moyſe ſuffit à condamner l'incredulité des Iuifs.* Hugues Cardinal; *Moyſe, c'eſt à dire, l'Eſcriture ou la Loi bail-*

Ioan. 5. 39.

Orig. in Ep. ad Rom. l. 4. c. 4.

Baſil. de Spir. Sanct. c. 14.

Cyril. in Ioan. l. 3. c. 8.

ke à Moyse. Caietan encores plus ; *Les Iuifs ſont accuſez par Moyſe, entant que ſes eſcrits les monſtrent puniſſables, ne croians point à Ieſus : les Iuifs auſſi ſont dits eſperer en Moyſe, en ce qu'ils eſperoient en general és promeſſes contenuës eſdits eſcrits ; mais ils n'en recognoiſſent pas l'accompliſſement en Ieſus.* Caiet. in Ioan. c. 5.

EN LA SECONDE Epiſtre de S. Pierre ; *I'ai,* dit-il, *à deſloger de brief, de ce mien tabernacle, comme noſtre Seigneur meſmes me l'a declaré : mais ie mettrai peine qu'apres mon departement auſſi, vous puiſſiez continuellement vous ramentenoir ces choſes ; ſçauoir, pieté, charité, amour fraternelle, &c.* Ils inferent de là, que ce ſera par ſon interceſſion au Ciel : Nous, que ce ſera par la diligence de leur bien enſeigner, premier que partir de cette terre ; aſçauoir, comme il a dit és precedens verſets, *Par la leur ramentenoir aſſiduellement.* Et le texte y eſt formel : car il ne dit pas, *Dabo operam poſt obitum meum, vt poſſitis* ; mais, *Vt poſſitis poſt obitum meum* ; Σπουδάσω δὲ καὶ ἑκάστοτε ἔχειν ὑμᾶς μετὰ τὴν ἐμὴν ἔξοδον, & non pas, σπουδάσω μετὰ τὴν ἐμὴν ἔξοδον, c'eſt à dire ; *I'aurai ſoin qu'apres ma mort vous vous puiſſiez ramentenoir :* & non, *I'aurai ſoin apres ma mort, &c.* Ce qui s'enſuit, l'enſeigne ; *Car nous ne vous auons point enſeigné la puiſſance & la venuë de noſtre Seigneur, en artifice de fables, &c.* La Gloſe dit ; *Interim dum viuo, dabo operam, &c. Tandis que ie vis, ie donnerai ordre* ; ou, *ie m'eſtudierai, &c.* Et ainſi Hugues Cardinal ; *A force de le vous annoncer maintenant, &c.* Et quant à ce qu'Oecumenius y eſt allegué, diſant que quelques-vns veulent tirer de là, par vne hyperbate, c'eſt à dire, vn long traiect de mots, l'Interceſſion des Saincts ; ils euſſent donc deu par le deuoir de bonne conſcience, adiouſter ce qui ſuit ; *Que les autres qui le traittent plus ſimplement, l'entendent ainſi : Que ce qu'il leur empraint ſi ſoigneuſement cette doctrine, n'eſt pas qu'il les doute d'ignorance ; mais afin qu'ils y demeurent tant plus fermes apres ſa mort.* 2. Petr. c. 1. v. 15.

Caiet. 2. Petr. 1. Au moins ſe deuoient-ils tenir à Caietan ; *Ie donnerai ordre, ſçauoir dés durant ma vie, que vous aiez apres ma mort, des liures qui vous remettent en memoire cette doctrine.*

Apocal. 5. 8. EN L'APOCALYPSE 5. les quatre Animaux, & les vingt-quatre Anciens ont des harpes en la main, & des fioles d'or pleines de parfums ; *Qui ſont*, dit S. Iean, *les prieres des Saincts*: Ergo, il les faut emploier Interceſſeurs pour nous. Or n'eſt-il pas en controuerſe, s'ils prient, ou s'ils loüent Dieu : mais, s'ils intercedent enuers Dieu, pour les choſes dont particulierement nous les prions ; ſi auſſi nous les pouuons & deuons emploier pour Interceſſeurs enuers Dieu pour nous. Ce qui ne ſe peut recueillir de ce paſſage : mais bien, qu'ils loüent Dieu, & le prient. Et cette priere, ſans que la deuinions, ſuit au verſet prochain ; *Tu es digne de prendre le liure, & d'ouurir les ſeaux d'icelui, &c. Car tu nous as rachettez à Dieu, par ton ſang, de toute tribu & langue, &c.* Non donc, pour emploier leurs merites enuers Dieu pour nous, au lieu de celui de l'Agneau : mais bien, pour recognoiſtre le merite du ſang de l'Agneau ; emploié pour eux-meſmes. Et fait encor moins pour eux, ce qu'ils mettent en auant du chap. 8. où l'Ange ſe tient deuant l'Autel, auec vn Encenſoir d'or ; où pluſieurs parfums lui ſont baillez, ou pour offrir auec les prieres de tous les Saincts ; ou pluſtoſt, ſelon le Grec, pour donner aux prieres des Saincts, ſur l'Autel d'or, qui eſt deuant le throne. Car *cet Ange*, dit leur Gloſe, *c'eſt Chriſt lui-meſme, preſentant à Dieu ſon Pere, les oraiſons des fideles*, qui lui ſont aggreables de par lui. S. Ambroiſe interprete tout ce paſſage, des Docteurs de l'Egliſe, chaſcun en ſon ſiecle : Que Chriſt leur ouure le liure, quand il leur manifeſte par ſon Eſprit, le ſens des Eſcritures : Qu'ils tombent deuant l'Agneau, quand ils s'eſleuent à la meditation de ſes myſteres ; & par conſe-

Apocal. 8. 3.

Ambroſ. Augu. Primaſ. & Andreas Caſ. in Apocal.

quent, s'humilient en eux-meſmes : Que ces odeurs, ſont leurs oraiſons, deſquelles le Pſalmiſte dit ; *Que mon oraiſon monte à toi, comme le parfum de l'encens, &c.* Et ſur le chap. 8. il prend Chriſt, pour l'Ange ; l'Egliſe, pour l'Autel, &c. & fait pluſieurs ſortes d'encenſemens, & d'oraiſons des Saincts : *Car*, dit-il, *les fideles prient, quand ils demandent remiſſion de leurs pechez ; quand ils donnent l'aumoſne ; quand ils pardonnent à leurs prochains ; quand ils obſeruent les Commandemens de Dieu, &c.* Des prieres des Saincts trespaſſez pour nous, ou de nous à eux ; pas-vn mot. Auſſi peu en S. Auguſtin, Primaſius, Andreas Archeueſque de Ceſaree, Thomas d'Aquin & tous les autres. Et ce ſont, en ſomme, tous les paſſages que ie ſçache, dont ils veulent authoriſer l'Interceſſion des Saincts.

Ambr. in Apocal. c. 8.

Augu. Primaſ. Andr. Cæſar. Thom. Aquin. in Apoc. c. 5. & 8.

SI CE N'EST que nous y voulions adiouſter ce blaſpheme de l'Archeueſque Antonin ; *Approchons*, dit l'Apoſtre aux Hebrieux, *du throne de grace, &c.* c'eſt à dire, *De la Vierge Marie, qui eſt le throne de Chriſt, où il a repoſé ; afin que nous obtenions miſericorde, & trouuions grace en ſecours opportun, &c.* Ce qui eſt dit notoirement de noſtre Pontife Ieſus Chriſt. Et ne faut donc s'eſmerueiller, ſi Eckius dit franchement ; Que le S. Eſprit n'a point inſtitué, par Eſcritures expreſſes, l'Inuocation des Saincts, ni au Vieil, ni au Nouueau Teſtamẽt : & Petrus à Soto, Qu'elle n'y eſt point enſeignee ; mais ſeulement inſinuee : & les Ieſuites meſmes, Qu'elle ne nous y eſt pas baillee clairement, mais en myſtere, & par certaine conſequence. Grand' merueille au contraire, qu'vne doctrine entr'eux de telle conſequence, ne ſoit és Eſcritures ſainctes, que par vne pretenduë conſequence ! Comme de fait, le Concile de Trente ne la fonde pas en l'Eſcriture ; mais en l'ancien vſage, au conſentement des Peres, aux Decrets des Conciles. Ce que nous examinerons ci-apres.

Eckius in Euch.

Le merite des Saincts n'a aucun fondement és Escritures.

RESTE le troisieme; Qu'aussi peu sont-ils fondez en la Messe, à presenter à Dieu les merites & passions des Saincts, en satisfaction de leurs pechez, au lieu du merite infini de cet vnique sacrifice, que le Fils de Dieu a offert en la Croix: soit, que nous considerions la suffisance de cet vnique, ou l'insuffisance de tous les autres, quels qu'ils puissent estre. La suffisance; car c'est le Fils de Dieu Eternel, & infini; Sacrificateur, & Victime; duquel le sacrifice a par consequent, vne efficace & eternelle, & infinie; ainsi que l'Apostre le deduit amplement en l'Epistre aux Hebrieux. L'insuffisance des autres; parce que ce sont œuures de creatures, & par consequent finies & imparfaites: & d'hõmes, & par consequent subiets à peché, & pecheurs; & ceux le plus, qui presumeroient de ne l'estre point: selon ce qui nous est dit en S. Iean; *Si nous disons* (il se met du nombre) *que nous n'auons point peché, nous nous deceuons nous-mesmes, & verité n'est point en nous.* Ce donc, que tous les Saincts n'ont point esté condamnez; ce a esté en la misericorde de Dieu, par Iesus Christ: la saincte Vierge mesme, qu'il a daigné regarder en sa petitesse; d'autant plus obligee, que plus elle a receu; d'autant plus esloignee de merite, que plus il a pleu au Souuerain (s'il faut parler ainsi) meriter d'elle. Ce qu'ils sont regnans au Ciel; vn abysme de sa bonté, vn heritage d'enfans, & non vn gage de seruiteurs: entant qu'en son Fils bien-aimé il lui a pleu, selon les richesses de sa grace, les adopter de seruiteurs & inutiles, & peruers; en enfans, en coheritiers de son Christ: suiuant ce qui est dit en tant de lieux; *Vous estes sauuez de grace, par la foi en Christ, & non de par vous: Car c'est vn don de Dieu, non par œuures, afin que nul ne se glorifie.* Item; *Nous sommes iustifiez de grace, afin que nous soions ses heritiers, en l'esperance de vie eternelle.* Et de grace; *Car nous sommes tous conceus en peché* Originel: Et toutes les eaux des merites humains ne les peuuent

Ephes. 2.

Tit. 3.

lauer; deuinſſent-elles vn deluge: il faut que le ſang de Chriſt y interuienne. Lauez meſmes de ce ſang, les reſtes de ce naturel vicieux nous demeurẽt touſiours; afin que nous recognoiſſions ſa grace en noſtre infirmité: au lieu que noſtre premier pere la perdit par vne pretenduë fermeté de ſa nature propre. Et pourtant, auons nous à dire, auec Dauid; *Si tu entres en iugement auec ton ſeruiteur, qui le ſouſtiendra?* Auec Salomon; *Il n'y a point de iuſte en terre, qui face bien, ains qui ne peche.* Auec Iob; *Les Cieux ne ſont pas purs deuant lui; non pas les Anges: combien moins l'homme, inutile, & abominable; qui boit l'iniquité comme eau?* Dont s'enſuit auſſi, que quand Dieu auroit dõné au plus ſainct de tous les hõmes, mille Paradis, ſi faire ſe pouuoit, en heritage; il ne s'en ſçauroit garder vn ſeul ſans ſa grace; il les auroit toſt perdus par ſes pechez, par ſes infirmitez, à la rigueur de ſa iuſtice. Et comment donc en acquerir par ſa propre vertu? & commẽt encor en laiſſer de reſte pour eſtre meſnagez pour les autres? On dit; S'ils les auoiẽt perdus par leurs cheutes; S. Pierre, par auoir renié le Chriſt; S. Paul, pour auoir degaſté ſon Egliſe: Ils les ont reconquis par la confeſſion, par le martyre qu'ils ont rendu & ſouffert pour ſon nom; & ſi auant, qu'il leur en reſte. Ains blaſpheme horrible! S. Paul & S. Pierre n'en parlẽt pas ainſi: Ils ne ſe glorifient qu'en la Croix de Chriſt, qu'en ſes fleſtriſſeures, qu'en ſes plaies: Non en leur iuſtice, non en leur ſainctẽté; mais en celui qui leur a eſté fait, de par Dieu, ſapience, iuſtice, ſanctification, redemption, &c. Tant s'en faut qu'ils conſentiſſent, que pour leur regard, il euſt ſouffert en vain! Le ſang auſſi de la creature n'entre pas en compenſation, ni en paiement, pour le ſang du Fils de Dieu, du Createur du monde; auquel, comme Createur, deſia nous deuons noſtre vie; auquel, comme iuſte Iuge, nous ſommes tenus pour nos pechez, de mille morts. Et donc, comme Redempteur, & au prix de

Pſalm. 143. Eccleſiaſt. 6. Iob. 15.

1. Cor. 1. 30.

ſon ſang, Redempteur, non pour nous rachetter, mais pour nous couronner ; non pour nous tirer du mal, mais pour nous attirer à tout bien ; non pour nous deliurer de la tyrānie de l'Enfer, mais pour nous faire regner & triompher eternellement auec lui. Entrons ici en noſtre conſcience ; Qu'y pourra monter & noſtre ſang, & noſtre vie? Et pourtant diſoit l'Apoſtre; *Tout bien conté, les ſouffrãces du temps preſent ne ſont point a contrepeſer à la gloire à venir, laquelle doit eſtre reuelee en nous.* Rom. 8. 18.

OR CEPENDANT ils n'ont point de honte d'oppoſer à vne doctrine ſi clairement traittee par tous les Apoſtres, par S. Paul en toutes ſes Epiſtres; vn paſſage de S. Paul meſmes: *Ie m'eſiouï*, dit-il, *maintenant en mes ſouffrances pour vous, & accomplis le defaut des afflictions de Chriſt en ma chair, pour ſon corps qui eſt l'Egliſe.* Dont s'enſuit, diſent-ils, que les hommes par leurs afflictiõs & paſſions, peuuent ſatisfaire pour les pechez des autres. Et nous noterons en paſſant, qu'il y a en Grec τὰ ὑστερήματα: ce que Tertullian & S. Ambroiſe traduiſent auec nous, *reliqua, le reſte* ; & non le defaut. Mais ici encor, que nous oſeront-ils dire ? Que S. Paul, par ſes afflictions, ait ſatisfait pour ſoi-meſme? Ains; *C'eſt choſe certaine*, dit-il, *que Ieſus Chriſt eſt venu au monde, pour ſauuer les pecheurs, deſquels ie ſuis le premier.* Item; *Pour monſtrer en moi le premier, toute clemence, pour vn exemplaire à ceux qui viendront à croire en lui à vie eternelle, &c. Ie fai*, dit-il, *le mal que ie ne veux pas; & ne fai pas le bien que ie voudrois. Encor que ie ne me ſente coulpable de rien; ſi ſçai-ie, que ie ne ſuis pas iuſtifié par là. Encor que ſelon la iuſtice qui eſt en la Loi, ie ſois ſans reproche; i'ai reputé tout cela m'eſtre dommage : I'en ai fait littiere pour l'amour de Chriſt; ſçauoir, pour eſtre trouué en icelui, non point ſelon ma iuſtice, qui eſt de la Loi; mais ſelon celle qui eſt de la Foi de Chriſt. Et de Chriſt*, dit-il ailleurs, *crucifié.* Qui a-il là qui ſente ſa iuſtice Phariſaïque? qui tienne de la doctrine de Superrogation de nos

Coloſ. 1. 24.

Tertull. aduerſ. Marciõ. l. 5. c. 19.

1. Timoth. 1. 15.

1. Corinth. 44.

Philip. 3. 6.

1. Cor. 2. 2.

Maiſtres? Item, les mots du paſſage meſmes y repugnent: car il dit; *En mes ſouffrances pour vous, en mes afflictions pour le corps de Chriſt, qui eſt l'Egliſe.* Quoi donc? aura-il ſatisfait pour autrui? pour les peines temporelles des Coloſſiens? pour l'Egliſe de Chriſt? Et comment pour autrui, qui ne s'eſtime ſoluable pour ſoi-meſme? Et non par humilité, mais en verité? *Qui a dequoi ſe confier*, dit-il, *en la chair, plus que tout autre; circoncis le huictieme iour; de la race d'Iſrael; de la tribu de Benjamin; Hebrieu, nai des Hebrieux; Phariſien de religion; iuſte ſelon la Loi: & apres tout cela, appellé de Chriſt pour eſtre Apoſtre; & neantmoins auorton, & neantmoins ſeruiteur inutile?* Et comment donc, pour les Coloſſiens? *Reconciliez au contraire*, dit-il, *au corps de la chair de Chriſt, par ſa mort, d'ennemis & alienez qu'ils eſtoient; rachettez par ſon ſang, en remiſſion de leurs pechez; viuifiez par ſa grace, de morts qu'ils eſtoient en leurs iniquitez, par l'abolition de l'obligation de mort eternelle, qui eſtoit entr'eux, attachee auec lui en ſa Croix.* Ou comment, en fin, pour le corps de Chriſt, qui eſt l'Egliſe? *Que Dieu*, dit-il ailleurs, *s'eſt acquiſe par ſon propre ſang: Se reconciliant le monde en Chriſt, en ne lui imputant point ſes pechez: Faiſant l'Egliſe vn corps, dont il eſt le Chef; ralliant toutes nations en ce corps à Dieu, par ſa Croix, &c.* S'ils dient, que les paſſions de S. Paul ſuppleent le defaut de celle de Chriſt: Mais l'oſeront-ils dire? Et qui ſera-ce, ie vous prie, qui ſuppleera à l'infini? l'homme, au Fils de Dieu? le menſonge, à la verité; le peché, à la iuſtice; l'infirmité humaine, à la puiſſance de Dieu en ſalut? &c. Ains certes, ſainct Paul n'a point penſé à tout cela: mais dit-il, *Ie ſuis Miniſtre de cet Euangile, par lequel vous eſtes reconciliez à Dieu. Et encor qu'il m'ait fallu beaucoup ſouffrir en mon Miniſtere; pour vous; ie m'eſiouis neantmoins en mes ſouffrances; partie; pource que ie ſouffre pour le nom de Chriſt:* Comme

Philip. 3.

1. Cor. 15. 8.

Coloſſ. 1. & 2.

Act. 20. 28.
2. Cor. 5.
Epheſ. 2.

Philip. 2. il dit ailleurs ; *S'il faut que ie soie offert pour aspersion sur le Sacrifice ; ie m'en conioüis auec vous, &c.* Partie, parce que lui-meſme ſouffre en moi ; qui daigne alloüer nos afflictions, comme ſiennes ; entant que nous ſommes ſes membres. Et pourtant, dit-il ailleurs ; *Comme les paſſions de Chriſt abondent en nous: ainſi auſſi noſtre conſolation par Chriſt, &c.* Or eſt-il auſſi, que les Anciens ont parlé ſur ce paſſage, tout autrement que nos modernes. S. Ambroiſe; *Il confeſſe*, dit-il, *qu'il ſe reſioüit en ſes ſouffrances, parce qu'il en voit le profit en la foi des croians ; &c. Et ces ſouffrances*, dit-il, *il dit qu'elles ſont de Chriſt, parce que c'eſt ſa doctrine qu'ils perſecutent.* Et S. Hieroſme, par les ſouffrances de Chriſt, entend *les ſouffrances pour Chriſt, &c.* Chryſoſtome; *L'Apoſtre*, dit-il, *ſemble auoir dit quelque choſe d'arrogant; mais ce n'eſt qu'vne grande benevolence enuers Chriſt. Ce que ie ſouffre*, dit-il aux Coloſſiens; *ie le ſouffre pour lui : Et pourtant, ce n'eſt pas à moi qu'en deuez ſçauoir gré, mais à lui-meſmes.* Theodoret; *Parce qu'il ſouffre pour la predication de l'Euangile, enuers les Gentils, leur procurant la vie par icelle, &c.* Oecumenius; *Tout ce que nous ſouffrons*, dit-il, *c'eſt vπολειμμα, vn reſte bien eſloigné des paſſions de Chriſt. Car comment ceci pourroit-il eſtre rempli? Vn maiſtre ſouffrãt pour ſon ſeruiteur ; par vn ſeruiteur ſouffrant pour ſon maiſtre? Qu'y a-il de pareil ? ni prés de là ? Celui qui eſt ſans peché, ſouffrant pour des pecheurs? Et meſme τὰ ὑπὲρ τοῦ κυρίου ἀθετούμενα contre lui? Comment ſera-il remplacé par des gens de peché, ſouffrans pour leur bien-faicteur, & icelui ſans peché? &c.* Bien loin de l'arrogance de nos Aduerſaires; qui veulent que S. Paul ait merité par ſes ſouffrances, & pour lui, & pour autrui, & pour l'Egliſe meſmes, &c.

Ambroſ. in Epiſt. ad Coloſſ.

Hieronym. in Epiſt. ad Coloſſ.

Chryſoſt. in Epiſt. ad Colo. c. 1. & in 2. ad Cor. c. 1. hom. 1.

Oecumenius ex Photio.

SVFFIT DONC, que iuſques ici nous voions à clair; Que l'Inuocation, l'Interceſſion, l'emploi des Merites des Saincts qui ſont auec Dieu, n'ont aucun fondement és Eſcritures. Dont nous gaignons

certes, pour le moins, pareil aduantage ſur nos Aduerſaires, que les Iuifs ſur les Samaritains; *Que nous adorons ce que nous ſçauons*; Dieu, qui s'eſt daigné manifeſter à nous, en ſa Parole: *Eux adorent ce qu'ils ne ſçauent point*; Les Saincts certes, de l'Inuocation deſquels il ne nous a rien declaré en icelle. *Ioan. 4.*

Refutation de quelques paſſages mal employez.

OR ILS LA veulent deduire en conſequence de quelques paſſages, que nous auons à examiner auec eux. Car, dient-ils, ceux qui viuans ici, prient Dieu les vns pour les autres, & emploient les prieres les vns des autres, enuers Dieu; pourquoi moins viuans là-haut, prieront-ils pour ceux d'ici bas; & ceux d'ici bas, pourquoi n'emploieront-ils ceux de là haut? Les differences nous fourniſſent les reſponſes. Et premierement; Nous auons commandement exprez de prier les vns pour les autres ici bas; commandement accompagné d'vne promeſſe, & partant d'vne benediction ſur ces prieres faites en foi. Ce qui ſe fait au contraire, en matiere de pieté, ſans fondement en la Parole; ſe fait en incertitude: & donc ſans foi; & donc eſt peché, & par conſequent deſplaiſant à Dieu. En ſecond lieu; Nous croions que les Saincts de là haut ſont embraſez de charité enuers l'Egliſe; ne doutans point, qu'ils ne ſouhaittent bien, & au corps, pour la gloire de Dieu; & aux membres d'icelle, pour leur ſalut. Ces diſcours ne ſont point hors de la pieté, pourueu qu'on en demeure là. Mais nous nions, qu'ils voient nos neceſſitez, & qu'ils oient nos plaintes: Nous diſons, que c'eſt les faire ſemblables à Dieu, ſeul ſcrutateur des cœurs; & nos Aduerſaires meſmes ne l'oſeroient prononcer. Ils reſpondent; Qu'ils voient nos penſees, non entant qu'elles ſont en nos eſprits, mais en Dieu. Et nous leur reſpondons; Que c'eſt vne fantaſie, ſans fondement: Que l'eſprit creé ne penetre point l'eſprit increé; ains au

contraire, que les Anges autrement cognoiſtroient en Dieu, toutes choſes, non moins les futures, que les pretentes, en qui tout eſt preſent: Or leur ſont beaucoup de choſes incognuës; car le myſtere de noſtre ſalut leur eſtoit caché ci-deuant: Auiourd'hui encor, dit noſtre Seigneur, le iour du Iugement, &c. Ils dient; Mais les Anges ſe reioüiſſent au Ciel, de la conuerſion des pecheurs, &c. Et donc, ils la peuuent ſçauoir: Et nous ne le nions pas. Mais, parce que leur office eſt, d'eſtre emploiez de Dieu à ſeruir à ſes fideles, dont l'Apoſtre les appelle λειτουργικὰ πνεύματα, *eſprits de ſeruice*; auſquels Dieu donne, dit le Pſalmiſte, le ſoin des ſiens; *Les fait camper autour d'eux, &c.* Or des Saincts il n'eſt rien dit de ſemblable: ains de Dauid meſmes, qu'apres auoir ſerui à ſa generation, par la volonté de Dieu, il a eſté mis auec ſes peres. Auſſi que la priere qui eſt de telle importance au Chreſtien, ne doit point eſtre fondee ſur vne ſubtilité humaine; mais ſur la ſolidité de la Parole diuine. Car certes, Dieu peut reueler ce qu'il lui plaiſt, & aux viuans, & aux morts. Mais de ſes miracles, nous ne faiſons point de reigle; de ſes reuelations, à nous incognuës, point de precepte: De ſa puiſſance, dit Tertullian, le Theologien n'argumente, iamais à ſa volonté; mais bien de ſa volonté, à ſa puiſſance: A plus forte raiſon, quand l'Eſcriture nous dit le contraire. Dieu dit à Ioſias; *Ie m'en vai te retirer auec tes peres; & tes yeux ne verront point le mal que ie vai faire venir ſur ce lieu-ci.* Le peuple d'Iſraël dit auſſi en Eſaie; *Tu es noſtre pere, encor qu'Abraham ne nous cogniſt point, &c.* Et de ces deux paſſages, S. Auguſtin tire & maintient, que les Saincts ne cognoiſſent rien des choſes humaines; en ces mots; *Les morts ne ſe meſlent point és affaires des viuans, ni pour les cognoiſtre, ni pour les aider: Ils ſont en repos, & les inquietudes des viuans ne les trauaillent point. Dieu promit à Ioſias, qu'il mourroit deuant, afin de*

Luc. 15.

Hebr. 1.
Pſal. 34. & 91.
Act. 13.

2. Reg. 22. 20.

Eſai. 63. 16.

Auguſt. de cura pro mortuis gerend. c. 13.

afin de ne voir les maux : Les esprits donc des trespassez sont en lieu, où ils ne voient point ce qui se fait en cette vie, &c. Adiouſtez, que la plus-part des autres Peres, comme nous auons ci-deuant veu, ont enſeigné; Que les Saincts au partir de cette vie, ne ioüiſſoient pas de la veuë de Dieu ; ains eſtoient en lieu de repos, attendans la Reſurrection, pour la plenitude de leur gloire. Or ceux qui auoient cette opinion, ne pouuoient approuuer la raiſon qu'alleguent nos Aduerſaires, pour l'Inuocation des Saincts ; ſçauoir, qu'ils voient tout en Dieu: ni par conſequent, cette Inuocation, ſi elle en deſpend. S. Paul dit ; *Celui qui ſonde les cœurs, cognoiſt l'affection de l'eſprit.* Salomon, ſur le ſubiect de l'oraiſon, comme en nos afflictions il nous faut recourir à Dieu : *Car*, dit-il, *tu cognois ſeul le cœur de tous les fils de l'homme.* Cette raiſon n'auroit point de force, ſi ces deux theſes n'eſtoient veritables enſemble; Qu'on ne doit prier que celui qui cognoiſt tout ; Et que Dieu eſt celui ſeul, qui cognoiſt toutes choſes. *Rom. 8. 26.* *1. Reg. 8.*

MAIS OV LA Parole de Dieu leur manque, ils couſent des raiſons humaines; raiſons d'autant moins receuables en Theologie, en ce qui eſt de Dieu ; que celles de la Iuriſprudence, en la Medecine ; ou au contraire : Que celle-là auſſi, pour auoir vn ſubiect infini, qui n'eſt cognu qu'entant qu'il ſe daigne reueler, eſt infiniment & ſans proportion, au deſſus de toutes. Es Cours des grands Princes, diſent-ils, on ne va pas droit au Roi: Il eſt bien beſoin d'y auoir accez par la faueur de quelque Seigneur, qui ait authorité pres d'eux. Et non ſans cauſe, diſons-nous; parce que le Prince tantoſt eſt dedaigneux, tantoſt fuit les affaires. En Dieu tout infini, quelle raiſon peut auoir cette raiſon ici ; duquel la puiſſance & ſageſſe ne peuuent eſtre chargees de la conduite de tout cet Vniuers; duquel la bonté s'eſtend abondamment iuſques aux moindres choſes : Ains qui ſe tient

Refutatiõ des raiſons humaines.

plus volontiers, dit le Pſalmiſte, pres des cœurs affligez; plus preſt touſiours de nous ouïr, que nous de l'inuoquer; plus infiniment de deſcendre à nous en ſes benignitez; que nous de monter à lui, en nos prieres? Ains, dit-il, hommes vains que vous eſtes, ne me meſurez point à voſtre infirmité. *Car mes penſees, ne ſont point vos penſees; ni mes voies, les voſtres: Elles ſont plus eſleuees par deſſus les voſtres, que les Cieux ſur la terre:* Et ſes penſees nous ſont manifeſtees de par lui-meſmes; Qu'il veut eſtre inuoqué ſeul: & s'il eſt queſtion d'vn Interceſſeur, qu'il en a ordonné vn, ſon Fils vnique. Et pourtant, ils doiuent entendre qu'en bons termes de Cour, c'eſt offenſer le Roi, que de s'addreſſer à vn autre. Or eſtoit-ce l'argument des Gentils, contre les Chreſtiens, du temps de S. Ambroiſe: car d'où ils ont prins la doctrine; de là meſme, les raiſons pour la defendre. Et S. Auguſtin dit, que les Platoniques enſeignoient; Qu'entre le Souuerain Dieu, & les requeſtes des hommes, il y auoit des Dieux Interceſſeurs, qui les lui rapportoient; eſtant Dieu trop digne pour vaquer à tels affaires; nous trop indignes pour approcher de ſa Maieſté. Mais que leur reſpond S. Ambroiſe? *Quand*, dit-il, *ils ſont honteux d'auoir negligé Dieu, ils ont accouſtumé d'vſer d'vne miſerable excuſe, diſans, qu'ils ont accez à Dieu, par ces Dieux; comme par les Comtes, ou Seigneurs de la Cour, on a accez au Roi. Mais ie vous prie, y a-il homme ſi fol, ſi peu ſoigneux de ſa conſeruation, que d'attribuer au Comte, l'honneur du Roi; veu qu'en traiter ſeulement, eſt crime de leze Maieſté? Et ceux-ci ne ſe penſeront-ils point coulpables, qui deferent à la creature, l'honneur deu au ſeul Dieu; & qui le laiſſent, pour adorer leurs compagnons de ſeruice; comme s'il y auoit rien plus reſerué à Dieu que cela? Car certes, ce qu'on va au Roi, par les Tribuns, ou par les Comtes; c'eſt parce que le Roi eſt vn homme, & ne ſçait à qui ſe fier de la Republique. Mais pour ſe rendre Dieu propice, à qui rien n'eſt*

Eſai. 55.

Auguſt. de ciu. Dei. lib. 8.

Ambroſ. in Epiſt. ad Rom. c. 1. tom. 5.

caché, qui cognoist ce que chascun vaut; il n'est point besoin d'autre (Suffragatore) Entremetteur, que d'vn esprit deuot: car en quelque lieu qu'il lui vueille parler, il est pour lui respondre. Or le mesme auoit ia respondu sur ce mesme subiect, Origene à Celsus; duquel S. Ambroise emprunte volontiers; & en autant de mots, sans en rien rabbatre. Et Chrysostome qui n'en dit pas moins au faict des Chrestiens, nous monstre, que nous pouuons à mesme droict, emploier cette response, contre nos Aduersaires. *Di moi, femme*, parlant de la Chananee; *qui t'a fait si hardie, pechereſſe & inique comme tues, d'approcher du Seigneur? Ie sçai*, dit-elle, *ce que i'ai à faire. Voiez la prudence de cette femme: elle ne prie point Iacques; elle ne supplie point Iean; elle ne se tourne point vers Pierre; elle ne s'addresse point à toute la troupe des Apostres; elle ne cerche point de Mediateur; elle va tout droit à la fontaine.* Et pourquoi? Parce certes, dit-il en cette mesme homelie; *Qu'il t'entend, en quelconque lieu que tu sois, en quelcõque lieu que tu l'inuoques: Tu n'y as besoin ni de portier, ni de mediateur, ni de quelcun de la famille qui t'introduise: Tu n'as seulemẽt qu'à dire; Seigneur, aie pitié de moi, &c.* Et derechef; *Quand nous auons à faire, pour obtenir des hõmes, nous emploions la faueur des huissiers. A qui donc auras-tu recours? A Abraham? Il ne t'orra point. Mais celui seul est à prier, qui peut effacer l'arrest de condamnation contre toi, & esteindre l'embrasement, &c.*

Orig. aduerſ. Celſ. lib. 8.

Chryſoſt. in Matth. hom. 2.

Chryſoſt. de pœnit. hom. 4.

MAIS, DIENT-ILS, Dieu a plus aggreables les oraisons qui se font en humilité: Et n'y en a-il pas plus en ceux qui cherchẽt accez à Dieu par les Saincts, qu'en ceux qui osent aller tout droit à lui? Ains, il n'y a point plus grand' humilité qu'obeissance, que le Seigneur aime mieux que sacrifice: Ains, c'est humilité en l'homme, de se recognoistre perdu en soi-mesme, & en toute la nature humaine: orgueil, de cercher, soit en soi, soit en quelconque homme, ce qui ne peut estre trouué qu'en Dieu. Ainsi en iugea le

Seigneur meſmes le Phariſien pour orgueilleux, qui alleguoit les œuures de l'homme ; le Publicain pour humble, qui n'oſoit leuer les yeux vers le Ciel, & neantmoins diſoit confidemmẽt; *Dieu ſoit appaiſé vers moi qui ſuis pecheur :* & le iuſtifia, & non pas l'autre: *Car quiconque*, dit-il, *s'eſleue, ſera abbaiſſé ; & qui s'abbaiſſe, ſera eſleué.* Et c'eſt donc humilité en nos prieres, de renoncer à toute noſtre nature, pour nous addreſſer & eſleuer à Dieu. Et ne blaſphemes point ici, cõme quelques-vns ; Que Chriſt eſt plus rigoureux, plus dur ; les Saincts plus doux, & plus propices: Ains, dit-il à tous les Saincts ; *Apprenez de moi, que ie ſuis debonnaire, & humble de cœur.* Et dit l'Apoſtre; *Il a eſté rendu ſemblable en toutes choſes à ſes freres, afin qu'il fuſt Souuerain Sacrificateur, miſericordieux, & fidele, és choſes qui ſeroient à faire enuers Dieu. Tenté*, dit-il, *afin qu'il aidaſt à ceux qui ſeroient en tentation ; ſubiet à toutes nos infirmitez, hors-mis peché, afin qu'il y ſceuſt compatir.* Et pourtant dit-il, *Venez à moi vous tous qui eſtes chargez*, c'eſt à dire, qui ſentez voſtre fardeau, le faix de vos pechez, &c. Et pourtant dit auſſi l'Apoſtre ; *Approchons auec hardieſſe au throne de grace, &c.* Et auſſi peu faut-il, que ce qu'il eſt eſleué en maieſté, ou te rende honteux, ou t'en rebute. Car ce qu'il a eſté exalté, ç'a eſté pour te tirer à lui, & apres lui: Ce qu'il eſt à la dextre du Pere, dit l'Apoſtre, c'eſt pour intercéder pour toi : Ce qu'il eſt ſeant ſur le throne, pour te faire regner. Les nouueaux honneurs, qui rendent les hommes mal-accoſtables (quelles friuoles !) ne peuuent eſtre alleguez en ce ſubiect; car rien ne lui eſt accreu, à propremẽt parler: De toute eternité il eſt glorieux; mais de la meſme gloire, qu'il poſſedoit eternellement auec le Pere: *Pere*, dit-il, *glorifie moi enuers toi-meſme, de la gloire laquelle i'ai euë par deuers toi, deuant que le monde fuſt fait.* Gloire, qui n'a point empeſché qu'il ne s'aneantiſt, qu'il ne priſt forme de ſeruiteur, qu'il

Hebr. 2. & 4.

Rom. 8.

Ioan. 17. 5. Philip. 2.

ne s'abbaiſſaſt ſoi-meſme, pour noſtre ſalut; iuſques à la mort de la Croix: Gloire auſſi certes, qui ne peut empeſcher qu'il ne condeſcende à nos infirmitez; qu'il n'encline benignemẽt l'aureille à nos requeſtes; qu'il ne les rapporte fidelement au Pere: Car pour cela s'eſt-il abbaiſſé iuſques à nous; & pour cela eſt-il eſleué en noſtre nature, au deſſus de tous; *Afin*, dit l'Apoſtre, *qu'il ſoit miſericordieux & fidele en ce qui ſera à faire enuers Dieu pour nous.*

CHAP. XIII.

Que l'Inuocation des Saincts n'a eſté enſeignee en l'Egliſe Primitiue: & du progrez d'icelle.

COMMENT donc cette doctrine eſt-elle entree en l'Egliſe Chreſtienne; & comment venuë en vne loi? Certes, comme toutes les autres inuentions humaines; & par pluſieurs degrez, & par pluſieurs ſiecles. Vn iour a adiouſté erreur à l'autre, en nous plaiſant en nos inuentions: au lieu qu'il euſt deu adiouſter ſcience, en nous tenant à la Parole de Chriſt. Pluſieurs ſiecles ont eſté ſans cette Inuocation des Saincts: puis elle s'eſt gliſſee auec la foule des Gentils, ſans qu'au commencement on y ait pris garde: & a-on eſté tout esbahi, qu'elle auoit deſia formé ſa faction dans le peuple, à l'aide des preiugez du Paganiſme, quand les plus purs Docteurs l'ont voulu chaſſer. Mais cela ſe verra plus clairement en la deduction de ſon progrez; pour lequel toutefois mieux entendre, nous faut ici repreſenter deuant les yeux, quelle eſt auiourd'hui la prattique en l'Egliſe Romaine de cet article; en Inuocation, en Adora-

tion, en Pelerinages, en Temples, en Autels, en Sacrifices; en tous honneurs appartenans à Dieu priuatiuement à tous autres; qu'ils nous voudroient bien couurir & pallier, ſous ombre de quelque Apoſtrophe, ou Proſopopee addreſſee à vn Sainct; ou quelque Panegyriq en l'honneur d'vn Martyr; ou de quelque opinion priuee, laiſſee en l'arbitrage, non de l'Egliſe ſeulement, mais de chaſcun Chreſtien.

DE L'ESCRITVRE ſaincte, nous auons veu qu'elle n'y a nul fondement: au contraire, celle qui nous parle ſi honorablement des Saincts, & viuans, & treſpaſſez; des Anges auſſi, & du miniſtere qu'ils ont pour noſtre ſalut; nous arreſte court, quand nous ſortons des bornes. *Rom. 1.* *Ils ont*, dit S. Paul, parlant des Gentils, *honoré & ſerui la creature*, παρὰ τὸν κτίσαντα, *outre le Createur*; *& pourtant Dieu les a liurez à leurs affections infames*, *&c.* Et quand les hommes outrepaſſent tant ſoit peu, ce qui eſt deu à la creature, quelque eminente qu'elle ſoit, afin que l'honneur ciuilement deu à l'homme, ne paſſe tout doucement en celui qui n'eſt deu qu'à Dieu; les Saincts & les Anges les retiennent; meſmes au deçà; S. Pierre à Corneille, qui ſe iette à ſes pieds; *Leue toi, car ie ſuis homme*; *Act. 10. 26.* *Act. 14. 15.* l'Ange à S. Iean, trop bien appris du Fils de Dieu, pour adorer la creature; *Garde t'en bien*, dit-il; *car ie ſuis ton compagnon de ſeruice, & de tes freres, qui ont le teſmoignage de Ieſus.* *Apocal. 19. 22.* Et les diſciples des Apoſtres, & leurs premiers ſucceſſeurs n'auoient pas mis en oubli ces remonſtrances.

ICI SEROIT-IL trop ennuieux de reciter tous les paſſages de ces premiers Peres, de l'Inuocation d'vn ſeul Dieu, par vn ſeul Ieſus Chriſt: Tant y a, qu'és prieres de l'Egliſe Chreſtienne, deſquelles nous auons les formulaires en Clement Alexandrin, Iuſtin Martyr, Tertullian, &c. Dieu eſt ſeul inuoqué par ſon Fils; ſans qu'il y ſoit fait mention ni d'Anges,

Clemens Strom. 7. *Iuſtin. Martyr Apol. 2.* *Tertull. in Apol.*

ni de Saincts. Auſſi les diſputes ordinaires de ces premiers contre les Gentils, eſtoient ſur ce qu'ils inuoquoient les Dieux, & les Heros; ce qu'ils appelloient Idolatrie. Et le ſubiect les euſt portez à leur dire, qu'il valloit bien mieux rendre ce deuoir aux Saincts, & aux Anges, comme nos Patrons & Aduocats enuers Dieu au Ciel: Mais de cela auſſi, pas-vn mot. Au contraire, Polycarpe, diſciple de S. Iean, en la derniere oraiſon qu'il fit à Dieu, deſia attaché au poſteau pour eſtre bruſlé vif, inuoque Dieu ardemmẽt, & l'appelle, *Dieu des Anges, Dieu de tous les iuſtes qui viuent deuant ſa face.* Ceſtoit aſſez pour ſe reſſouuenir, & en cette anxieté, de ces Patrons, s'il les euſt tenus tels: Il ne s'y ſouuient que d'vn Pontife, d'vn Mediateur Ieſus Chriſt. Et Irenee, diſciple de ce Polycarpe; *Ceux qui ſont*, dit-il, *vrais diſciples de Chriſt, receuans graces de lui, accompliſſent en ſon nom, les benefices qu'ils font aux autres hommes, ſelon que chaſcun a receu don de lui. De lui ils ont la puiſſance ſur les demons; de lui la prediction des choſes futures, les viſions, les Propheties; de lui les dons de gueriſon, &c.* Il n'eſt point ici queſtion de les auoir ni des Saincts, ni des Anges: au contraire, c'eſtoit alors la doctrine des heretiques; de Baſilides, des Ophites, &c. qui inuoquoient les Anges en leurs operations, & par certains formulaires qu'Irenee nous recite; *O tu Angele ab, a, te, or, opere tuo, &c.* qui auoient auſſi leurs pretendus Saincts, Iudas, Cain, &c. auſquels Irenee n'oppoſe pas, ni Abel, ni S. Pierre; mais vn ſeul Ieſus Chriſt, noſtre Seigneur. Mais en l'Epiſtre de l'Egliſe de Smyrne, nous auõs toute cette queſtion traittee: Les Martyrs eſtoiẽt fort honorez en l'Egliſe; fort condãnez ceux qui ne les honoroiẽt, & à bon droict; vaiſſeaux choiſis de Dieu pour ſeeller, par leur teſmoignage, la Reſurrection du Seigneur. Mais iuſques où alloit cet honneur? On les enſeuelit ſoigneuſement;

Euſeb. l. 4. c. 15.

Iren. l. 2. c. 58.

Idem l. 1. c. 23. & 35.

Idem in epiſt. ad Smyrnen. apud Euſeb. l. 4. c. 15.

on recite tous les ans, vn certain iour, l'hiſtoire de leur martyre: Le iour de leur mort eſt celebré ſous le nom de naiſſance; au lieu des Genethliaques, ou Natiuitez entre les Paiens: L'Egliſe s'aſſemble és cemetieres, où ils ſont enterrez, pour prier Dieu; pour à la veuë de leurs os, eſtre excitee à ſemblable conſtance: Et alors auſſi n'auoient-ils point encor de Temples. Mais pour cela, ſont-ils ou adorez, ou inuoquez? Ains, dit cette Epiſtre; *Les Iuifs & les Gentils vinrent prier le Gouuerneur, de ne deliurer pas le corps de Polycarpe aux Chreſtiens, de peur qu'ils ne l'honoraſſent au lieu de Chriſt.* Mais comment s'en defend l'Egliſe? *Ils s'abuſent ignorammment*, dit-elle: *car nous ne pouuons iamais laiſſer Chriſt, qui a ſouffert pour le ſalut de tous ceux qui ont à eſtre ſauuez au monde; & n'en pourrons iamais* εὐσεβεῖν, *colere, honorer vn autre.* Et notez, qu'elle vſe de ce mot, qui comprend ſeruice, qui a accouſtumé, ſelon la pieté, d'eſtre rendu à Chriſt; c'eſt à dire, en l'inuoquant, & cerchant noſtre ſalut en lui. Mais leur diſoit-on; Si honorez-vous fort vos Martyrs. *Oui*, dit l'Egliſe de Smyrne: *mais nous adorons Chriſt, comme le vrai Fils de Dieu; nous aimons les Martyrs, comme ſes diſciples, & imitateurs: Et à bon droict; pour l'amour incomparable qu'ils ont porté à leur Roi, & Precepteur; ſouhaittans auſſi, eſtre faits leurs conſorts & condiſciples, &c.* Brief; *Nous celebrons la Natiuité, c'eſt à dire, le iour du martyre de Polycarpe,* εἰς τὸ τῶν προηθλησάντων μνημεῖον, *En memoire de ceux qui ont acheué le combat deuant nous,* καὶ τῶν μελλόντων ἄσκησιν καὶ ἑτοιμασίαν, *& pour y preparer & exercer ceux qui ont à y venir, c'eſt à dire, pour exciter les aſſiſtans à pareille conſtance, pour le nom de Chriſt. Lequel nous doint la grace*, dient-ils, (non les Martyrs,) *d'eſtre participans de pareille couronne, &c.* Et eſt cette Epiſtre eſcrite enuiron l'an 160. Tertullian dit; *Ie ne prie que celui duquel ie ſçai que ie puis obtenir; parce que c'eſt lui ſeul qui fait*

Tertul. in Apol.

& qui donne ; & ie ſuis celui qui ai à impetrer ; ſon ſeruiteur, qui l'honore ſeul, qui lui offre la plus graſſe hoſtie qu'il ait commandee, vne oraiſon qui part d'vne chair pudique, d'vne ame innocente, d'vn eſprit ſainct, &c. Et au liure de la Trinité, il rend la raiſon pourquoi il le prie ſeul; *Il n'appartient qu'à Dieu de cognoiſtre nos ſecrets : Or Chriſt cognoiſt les ſecrets de nos cœurs. Il n'appartient qu'à Dieu de remettre les pechez ; Or Chriſt remet les pechez*. Argumentant de la toute-cognoiſſance,& de la toute-puiſſance, à la Deité ; de la Deité, à l'Inuocation. Item; *Autrement, comment vn homme en nos oraiſons, ſeroit-il inuoqué pour Mediateur: veu que l'inuocation d'vn homme eſt ſans efficace pour le ſalut : veu qu'il eſt dit auſſi ; Maudite l'eſperance qui eſt miſe en l'homme ? &c.*

A CE QVE deſſus,ils nous oppoſent vn lieu d'Irenee, où il fait comparaiſon d'Eue, auec la Vierge Marie. *Comme*, dit-il, *Eue a eſté ſeduite par la parole d'vn Ange ; ſçauoir d'vn mauuais ; pour fuir Dieu, en tranſgreſſant ſa Parole : ainſi la Vierge Marie a receu la bonne nouuelle, par la parole d'vn Ange, aſçauoir bon ; pour porter Dieu, en obeiſſant à ſa Parole. Et comme celle- là a eſté ſeduite, pour fuir Dieu : ainſi celle-ci a eſté perſuadee de lui obeir ; afin que d'vne Vierge Eue, la Vierge Marie fieret Aduocata ; fuſt faite, diſent-ils, Aduocate.* Ici dit Belarmin, Qu'y a-il de plus clair ? Ains pluſtoſt, lui diſons-nous, de plus obſcur ? Que la Vierge Marie ſoit Aduocate d'Eue enuers Dieu; nee quatre mill'ans apres Eue ; receuë meſmes au Ciel long temps apres elle ? quand meſmes nous voudrons auoir eſgard à leur opinion des Limbes? Mais, & ce qui precede, & ce qui ſuit, monſtre clairement qu'Irenee n'a eu autre but, que d'oppoſer le bien aduenu au genre humain, par le miniſtere de Marie; au mal introduit en icelui, par celui d'Eue. Et quant au mot *d'Aduocate*, on eſt d'accord qu'Irenee a eſté traduit de Grec en Latin : car nous en auons encor de grands

Obiections.

fragmens en Grec ; & iamais eſcriuain Latin n'euſt eſcrit de ce ſtile. Et d'ailleurs, il eſt peu heureuſement tourné par l'interprete. Or eſt-il, qu'en la langue Grecque vn meſme mot ſignifie Aduocat, & Conſolateur, ſçauoir παράκλητος ; vn meſme verbe, conſoler, & exhorter ; comme il ſe voit frequemment és Eſcritures. Ainſi en S. Iean, ce qui eſt tourné en l'Euangile, *Paraclet*, par la vieille Verſion, parlant du S. Eſprit, Conſolateur de nos ames ; eſt interpreté *Aduocat*, en l'Epiſtre de S. Iean, parlant de Chriſt Mediateur. Meſmes Tertullian là où il eſt parlé du S. Eſprit, le traduit *Aduocatum* : tant il eſtoit indifferemment expoſé de l'vn & de l'autre. Et par-ainſi, c'eſt comme ſi Irenee diſoit ; Que cõme Eue a eſté en ruine au genre humain ; ainſi la S. Vierge en conſolation ; voire à Eue meſmes, qui auoit peché ; entant que Dieu a choiſi ce vaiſſeau pour porter la cõſolation du genre humain, depuis le premier hõme, iuſqu'au dernier.

1. Cor. 7. & 8. & paſſim. Ioan. 16.

1. Ioan. 2. 11.

Tertul. de Trinit. c. 29.

Iuſtin. Martyr Apol. 2.

ILS ABVSENT de plus mauuaiſe foi, d'vn lieu de Iuſtin Martyr. Les Gentils reprochẽt aux Chreſtiens, qu'ils ſont des athees, c'eſt à dire, ſans Dieu. Les Chreſtiens reſpondent ; *Oui, ſans Dieux, au regard de ceux que vous penſez Dieux ; mais non pas du vrai Dieu. Car quant à cettui-là, nous l'adorons ; ſçauoir le Pere, & le Fils qui eſt de lui, (qui eſt venu, & nous a enſeigné ces choſes, & à toute l'armee des bons Anges, qui le ſuiuent) & l'Eſprit Prophetique* ; C'eſt à dire, Nous adorons le Pere, le Fils, & le S. Eſprit. Or ces mots, leſquels neantmoins ne ſe trouuent point en pluſieurs exemplaires, doiuent eſtre euidemment leus en parentheſe : car il y fait alluſion à ce que dit S. Paul aux Epheſiens, *Que le ſecret de noſtre Redemption, qui eſtoit caché de tout temps en Dieu, a eſté manifeſté aux Principautez & Puiſſances és lieux celeſtes, &c.* Autrement, que ſeroit-ce à dire ; *Nous adorons le Pere, le Fils, les Anges, & le S. Eſprit?* Et le S. Eſprit meſmes, apres les Anges?

Epheſ. 3. 10.

Et par-ainſi, pour ſauuer les Saincts, ils ne font point de conſcience de blaſphemer le S. Eſprit. Cependant c'eſt la verſion du Moine Perion : & de là cet erreur a eſté transfus en pluſieurs liures de ce temps.

VIENT ORIGENE, eſprit hardi ; *Que i'aime,* dit S. Hieroſme, *pour tranſlateur, & non pour dogmatiſte ; pour ſon eſprit, & non pour ſa foi ; parce que ſes eſcrits ſont venimeux, hors des Eſcritures, & faiſans violence à icelles, &c.* Et ainſi en iuge toute l'Egliſe. Apres cela, à qui ne ſera-il ſuſpect ? Comme ci-deuant il nous a ietté les fondemens du Purgatoire, ſur des opinions Platoniques : d'icelles meſmes il tire la premiere pierre, ſur laquelle depuis on a poſé l'Inuocation des Saincts. Les Platoniques diſoient, qu'il faut ioindre le haut auec le bas, par vn milieu ; Dieu auec les hommes, par les Anges ; ſçauoir par l'interuention d'iceux. Les Chreſtiens ne deuoient pas preſter l'aureille à cela, auſquels Dieu a bien manifeſté vn autre ſecret, leur aiant dõné ſon Fils, Dieu & homme, & cõioint en vne ſeule perſonne, pour le ſalut du genre humain, ce qui eſtoit encor plus eſloigné par noſtre peché, que les Platoniques ne le pouuoient comprendre. Cependant, les inuentions humaines nous plaiſent ordinairement plus, que les reuelations de Dieu ; & la chair & le ſang les embraſſe plus volõtiers ; parce qu'elle y recognoiſt quelque choſe du ſien. Or le ſommaire eſtoit ; Qu'entre la grandeur de Dieu, & l'infirmité humaine, il y auoit deux ordres de Mediateurs ; les Demons, ou les Intelligences ſeparees, & les ames des bien-heureux ; diſons en langage Chreſtien, les Anges, & les Saincts : Que ces Anges preſentẽt les requeſtes des hommes à Dieu ; les rapportent, les obtiennent par leur interceſſion, &c. Qu'à cette occaſion il les faut prier & honorer ; partie, comme Aduocats ; partie, comme plus excellens en merite que les hommes : Qu'ainſi en fõt auſſi ceux, qui pour leurs merites,

Emiſsõ l'an 260. Hieronym. ad Pammach. & Ocean. Epiphan. t. 2. l. 1. hæreſ. 64.

Euſeb. de præparat. Euangel. l. 12. & 13. Auguſt. de ciuit. Dei. l. 8. c. 14. 18. 20. 22. 23. 25. 26.

d'hommes qu'ils eſtoient en terre, ont eſté enleuez pour eſtre comme Dieux; és Cieux vn Æſculape, qui fait les meſmes effects au Ciel, pour la ſanté des hommes, par ſa diuinité, qu'il faiſoit ici bas par ſon art: vn Hermes, qui aide & conſerue tous ceux generalement qui addreſſent leurs prieres à lui, &c. Qui ne recognoiſt ici les opinions de l'Egliſe Romaine? Or elles n'entrerent pas tout à flot en l'Egliſe Chreſtienne: mais ſi eſt-il certain, que les Gentils qui y entroient, imbus de cette doctrine, n'y pouuoient eſtre ſi peu entretenus, ou par la conniuence, ou par la ſouffrance des Paſteurs; qu'elles n'y priſſent grand pied en peu de temps.

Orig. hom. 3. in Cant.

QVE DIT donc Origene? *Les Saincts*, dit-il, *qui ſont partis de cette vie, aians encor la charité enuers ceux qui ſont au monde; ſi on dit, qu'ils ont ſoin de leur ſalut, & qu'ils les aident de leurs prieres & interuentions enuers Dieu; il n'y a rien d'inconuenient: car il eſt eſcrit aux Machabees; Cettui-ci eſt Hieremie le Prophete de Dieu, qui prie touſiours pour le peuple, &c.* Notez, *Il n'y a point d'inconuenient.* Encore eſt-on d'accord entre les doctes, que ces homelies ſur les Cantiques, ſont d'vn autheur Latin, & non d'Origene. Sur Ioſué; *Ego ſic arbitror; I'ai bien opinion que tous les Peres qui ont dormi deuant nous, cõbattent auec nous, & nous aident de leurs oraiſons: & ainſi I'ai-ie oüi dire à quelques-vns de nos vieux maiſtres.* Sur les Nombres il s'eſchauffe d'aduantage: car, dit-il, *Quis enim dubitat; Qui doute qu'ils ne nous aident de leurs oraiſons, & ne nous confirment de leurs exemples? &c.* Où il eſt à conſiderer, comme il parle douteuſement de cette opinion; & que lui, qui ſçauoit l'Eſcriture par cœur, s'il y euſt appris paſſage pour la fonder, ne ſe fuſt pas tenu ni à vn paſſage Apocryphe du ſecond liure des Machabees, ni au dire de ſes vieux maiſtres. Mais auſſi que ce fuſt vn diſcours d'Origene, & non la foi de ſon temps; appert par lui-meſme;

Si, dit-il, *les Saincts, hors de ce corps, qui ſont auec Chriſt, ſont quelque choſe pour nous, à la façon des Anges qui procurent noſtre ſalut ; que cela ſoit tenu entre les ſecrets cachez de Dieu, & qui ne ſe doiuent commettre au papier ; c'eſt à dire en vn mot, inter Apocrypha :* Car ἀπόκρυφον ou ὑπόκρυφον en Grec, n'eſt autre choſe. *Idem in Ep. ad Rom.*

MAIS DE CE priué diſcours, de ce pretendu ſecret occulte, que les Saincts prient pour les fideles ; tire-il cette conſequence ; Il faut donc que les Chreſtiens les prient ? Et l'Egliſe de ſon temps le faiſoit-elle ? Ains tout au contraire ; Celſus Paien lui obiecte, Qu'il ne peut eſtre deſplaiſant au Dieu ſouuerain, qu'on face vœux & ſupplications aux Demons, comme à ſes amis, qui aident les hommes de leurs prieres enuers lui, &c. Il lui reſpond ; Qu'il ne recognoiſt point ces Demons, mais bien les ſaincts Anges, ſeruiteurs de Dieu, & les bien-heureux, qu'il daigne appeller ſes amis. Et le fil de la diſpute vouloit, s'il l'euſt ainſi creu, qu'il adiouſtaſt ; *Auſquels Dieu a aggreable que les hommes facent leurs vœux & leurs prieres, & non à vos Demons.* Mais que dit-il ? *Nous offrons*, dit-il, (& parle ici non plus comme Origene ; mais comme Syndic de l'Egliſe de ſon temps) *en toute humilité nos vœux à Dieu, qui preſide ſur tous, par ſon Fils vnique Ieſus Chriſt ; auquel nous ſupplions, entant qu'il eſt la propitiation pour nos pechez, que comme Souuerain Sacrificateur il offre nos prieres à Dieu, &c.* Car *Dieu*, dit-il apres, *doit eſtre ſeul adoré, & le Verbe ſon Fils Vnique, & premier-nai de toute creature ; doit eſtre ſeul inuoqué, comme ſouuerain ; afin qu'il rapporte à Dieu nos prieres qui ſeront paruenuës à lui, &c. Que ſi nous deſirons*, dit-il encor, *que la compagnie des Anges nous aide à l'auoir plus propice*, (& c'eſtoit ici le lieu de nous conſeiller de les prier,) *ſçachons que les Anges aimeront & affectionneront ceux, qu'ils cognoiſtront aimer Dieu, le ſeruir, & l'inuoquer de cœur, comme eux-meſmes l'inuoquent, & adorent, &c. Car ne* Orig. contr. Celſ. l. 8.

vaut-il pas mieux, adiouſte-il, *ſe commettre & fier à Dieu qui preſide ſur toutes choſes, qui nous preſente cette doctrine par Jeſus Chriſt, & lui demander à lui-meſmes l'aſſiſtance & la protection qui nous pourroit venir & des Saincts, & des Anges? &c.* Que ſi Celſus lui replique, ou pluſtoſt nos Aduerſaires, enſeignez par Celſus; Mais fait-il pas bon auoir des amis vers le Roi en Cour? & pourquoi moins vers Dieu en Paradis? &c. *Certes*, dit-il, *encor que cette vie ſoit pleine d'exemples, d'appaiſer les Grands, & puis par eux les Rois; nous n'auons toutefois qu'vn Dieu à appaiſer, qui s'appaiſe par pieté & vertu. Et comme l'ombre ſuit le mouuement des corps: ainſi tous les inferieurs celui de ce ſuperieur. Qui a Dieu pour ami, il a par conſequent tous ſes amis; ſoit les Saincts, ſoit les Anges, leſquels, ſans eſtre priez, prient auec lui, prient pour lui, l'aſſiſtent de tout leur pouuoir, &c.*

CEPENDANT, comme lors que les Eſcritures Canoniques leur manquent, ils ont recours aux Apocryphes: ainſi parce que les vrais liures d'Origene ne les contentent pas; ils ont recours aux ſuppoſez. Origene, dient-ils, a prié les Saincts; *Vous Saincts de Dieu*, dit-il, *ie vous prie, que vous-vous proſterniez aux miſericordes de Dieu, pour moi miſerable.* Mais, qu'ils ne diſſimulent donc point, que ce liure appellé les Lamentations ou Penitence d'Origene, eſt declaré ſuppoſé par le Pape Gelaſe. Sur Iob, diſent-ils, il dit; *O S. Iob, prie pour nous miſerables, afin que la miſericorde de Dieu nous deliure, &c.* Mais, qu'ils aient honte de faire cette honte à Origene, de lui attribuer ce liure, outre ce qu'il ne tient rien de lui, pollué d'Arrianiſme, iuſques à appeller la S. Trinité; ſecte, hereſie, infidelité; les trois perſonnes, les trois cornes du Diable. Et de fait, il a eſté attribué à cet Eueſque des Arriens, Maximin; contre lequel a eſcrit S. Auguſtin. Et ſe ſouuiennent auſſi, qu'il s'y parle des Manicheens, de Lucian Martyr, des Homouſiens, qui ſont tous venus long

Gelaſ. Decret. 15.

temps apres lui. Ce qui eſt confeſſé par eux-meſmes: Comme auſſi des homelies du meſme autheur *in diuerſos*. Apprennẽt auſſi d'Origene, qu'il veut eſtre leu, comme homme, & non comme Ange : *Aduiſe*, dit-il, *ſi ce que nous diſons, ſe peut accommoder auec l'Eſcriture: Ie le ſoupçonne; c'eſt ma coniecture: mais voi s'il peut eſtre ainſi, &c.* Mais tant y a, qu'il a dit ſeulement, & rien plus outre; Qu'il eſt croiable que les Saincts retenans encor leur charité, ſouhaittent du bien aux hommes. Mais voulons-nous voir combien il eſt loin de s'attendre d'entrer en Paradis, par les merites des Saincts? *Quoi*, dit-il, *penſons-nous donc, que les Apoſtres aient eſté tous ſcandaliſez en noſtre Seigneur; & que ſa mere en ait eſté exempte? Ains*, dit-il, *ſi elle n'a ſouffert ſcandale en la paſſion du Seigneur, Ieſus n'eſt point mort pour ſes pechez. Or ſi tous ont peché, & ont beſoin de la grace de Dieu; iuſtifiez & rachettez par ſa grace: certes Marie meſme pour vn temps fut ſcandaliſee; & c'eſt ce que Simeon prophetiſe ici, diſant; Voici, vn glaiue tranſpercera ton ame, de toi qui te ſçais auoir enfanté ſans homme; qui as ouï de Gabriel; Le S. Eſprit ſuruiendra en toi, & la vertu du Tres-haut t'ombragera: vn glaiue d'infidelité, qui te bleſſera de doute & d'incertitude, comme d'vne pointe, en ce que diuerſes penſees te deſchireront, quand tu verras crucifier & mourir celui que tu auois ouï nommer Fils de Dieu, &c.* *Orig. hom. 17. in Luc.*

S. CYPRIAN tire vn peu plus outre; non iuſques à inuoquer les Saincts treſpaſſez: mais bien à les prier pendant qu'ils viuent, de ſe reſſouuenir de nous, quand ils ſeront là haut. C'eſt en ce ſens qu'il dit; *Reſſouuenons nous l'vn de l'autre; prions l'vn pour l'autre, par tout: Et qui de nous que Dieu retire le premier, que noſtre amitié cõtinuë touſiours aupres de Dieu: Que nos oraiſons ne ceſſent point pour nos freres & ſœurs enuers la miſericorde du Pere.* Aſçauoir, eſtendant S. Cyprian le ſoin des Saincts treſpaſſez, non ſur l'Egliſe en general ſeulement, mais par vne continuation de ſaincte affection *Cypr. l. 1. ep. 1. ad Cornel.*

ſur ceux qu'ils auroient aimez en Chriſt ici bas. Et ceci, bien qu'il n'ait exemple en l'Eſcriture, eſt bien loin encor de nos Aduerſaires : car il prie les viuans, & non les Saincts morts. Et n'eſt point queſtion entre nous, s'ils prient, & iuſques à quoi : mais, ſi nous les deuons prier en tout. Ie ſçai bien ce qu'ils ſçauent alleguer du Sermon de l'Eſtoile, & des Sages d'Orient; Que les enfans innocens tuez par Herode, ſont faits Senateurs en Paradis, & obtiennent grace pour ceux qui ne la meritent pas, &c. Mais ils n'ignorent point que ce Sermon a touſiours eſté par eux-meſmes mis entre les ſuppoſez. Auſſi ce qu'ils nous produiſent du liure de la Penitence de S. Cyprian ; Qu'il auoit eſté Magicien, & que par l'aide des Demõs il voulut attenter à l'honneur d'vne fille : mais qu'elle inuoqua Ieſus Chriſt ſon eſpoux, puis la Vierge Marie qui l'en deliura ; dont S. Cyprian fut conuerti. Mais de quel front ? quand S. Hieroſme nous dit, Que S. Cyprian eſtoit vn Rhetoricien, qui fut amené à Chriſt; partie, par la hantiſe de Cecilius, dont il fut ſurnommé Cecilian; partie, par la lecture du Prophete Ionas. Quand S. Cyprian en ſa conuerſion, qu'il nous deſcrit luimeſmes, ne nous parle point de tout cela: Auſſi peu Pontianus ſon Diacre, qui a eſcrit ſa vie. Mais qui plus eſt ; quand le Pape Gelaſe, meſmes en vn temps que l'Inuocation des Saincts auoit pris plus de racine, leur prononce ce liure Apocryphe. Et ainſi cependant abuſent-ils le vulgaire, du nom des Peres. Car quant au Sermon de Gregoire Nazianzene ; Marulle a fort bien obſerué, qu'il a confondu Cyprian Damaſcene, auec Cyprian Carthaginois ; cettui-là qui ſouffrit ſous Valerian ; cettui-ci ſous Diocletian ; & pluſieurs l'ont remarqué deuant & apres lui.

Hieron. in epiſt. ad Paul. & in comment. in Ionam, c. 3.
Cypr. l. 2. ep. 2.

Gelaſ. D. 15. c. Sancta Rom.

Dionyſ. Eccleſ. Hierarch. c. 3.

ICI NOVS mettons Denys, pretendu Areopagite ; car il ne peut eſtre, comme nous auons prouué, ſi ancien qu'ils le font : & diſons en paſſant, qu'il ne faut point

point douter, que les miracles, que Dieu faiſoit ſur l'eſtabliſſement de l'Egliſe, aux monumens des Martyrs, pour authoriſer la Foi, & pour honorer l'ignominie du nom Chreſtien; ne fiſſent abbaiſſer les yeux de pluſieurs vers les Martyrs; au lieu de les eſleuer à vn ſeul Dieu: Et d'autant plus, que cela s'appelloit, honorer Dieu en ſes Saincts, que ce ſembloit eſtre auſſi vn aiguillon à ſouffrir pour le nom de Chriſt. Adiouſtez, qu'il ne ſe trouuoit pas à chaſque bout de champ, des Paul, & des Barnabas, qui reprimaſſent ces deuotions deſreiglees du peuple; & les fiſſent conuertir des creatures, au Dieu viuant. Mais ſi eſt-il, que ce Denys recitant les cauſes pour leſquelles il ſe faiſoit mention des Saincts au Seruice; ne parle que de celles-ci: *Afin*, dit-il, *que les ſuruiuans appriſſent en ces exemples, à bien viure, & à bien mourir en Dieu; fuſſent admoneſtez, que ceux qui meurent en lui, viuent hors d'ici, en vne meilleure vie: Que Dieu les a en ſa memoire, ſelon ce qui eſt dit; Dieu cognoiſt ceux qui ſont ſiens; La mort des Saincts eſt precieuſe deuant Dieu: Qu'ils ſont auſſi vn auec Chriſt, par vne vnion indiſſoluble: Qui eſt cauſe*, dit-il, *qu'on en fait mention, lors que le ſacrement ſe celebre, ſacremẽt de l'vnion de Chriſt auec ſes mẽbres*; Sçauoir, pour nous monſtrer, que bien qu'ils ne facẽt plus partie de ce ſiecle, ils ne laiſſent pas de faire partie de l'Egliſe. *Act. 14.*

LA CONTENTION des Arriens fut cauſe, que pour quelque temps on parla correct. Les Chreſtiens argumentoient; Chriſt eſt vraiement Dieu, car nous ſommes tous d'accord de l'inuoquer: Or eſt-il, que nous n'inuoquons que Dieu. Cet argument n'euſt eu aucune force, ſi l'Egliſe euſt lors inuoqué les Saincts: car la replique euſt eſté prompte; Et combien inuoquez vous de Saincts, que vous ſçauez n'eſtre pas Dieux? Cependant encor que S. Hilaire philoſophe comme les precedens, ſur l'interuention des Anges; la protection des Patriarches, & Apoſtres, &c. il re- *Hilar. in Pſal. 129.*

Idē in Psal. 123. ſerue l'Inuocation pour vn ſeul Chriſt : *Parce*, dit-il, *qu'il croit qu'il eſt vrai Dieu ; qu'il eſt preſent par ſa nature, quand il eſt fidelement inuoqué ; qu'il aſſiſte à celui qui croit en lui, &c.* Mais pour le regard des Saincts ; *Les Vierges*, dit-il, *reſpondent qu'elles ne peuuent donner d'huile ; parce qu'il faut qu'vn chaſcun en achette pour ſoi, & que nul n'eſt aidé des merites & œuures d'autrui, &c.* Athanaſe de meſmes ; *Les Saincts*, dit-il, *ne demandent point d'aide aux creatures : Or ils inuoquent Chriſt en leurs neceſſitez ; Il n'eſt donc point creature, il eſt vrai Dieu.* Item ; *Si tu adores*, dit-il, *Chriſt homme, parce que la Parole de Dieu habite en lui ; adore donc les Saincts, parce que le domicile de Dieu eſt en eux, &c.* Ce qu'il prouue eſtre abſurde. Quelle force euſt eu cette raiſon, ſi le Sermon intitulé de la Vierge Mere de Dieu, eſtoit de lui, où il l'inuoque *Dame*, *Maiſtreſſe*, *Roine*, *&c.* Mais les doctes ſçauent que la plus-part du 3. & 4. tome d'Athanaſe ſont ſuſpects de faulſeté ; comme a meſme recognu Nannius, Profeſſeur de Louuain, qui les a traduits. Et cettui-ci a vne marque ſpeciale, en ce que le mot de θεοτόκος, n'eſtoit point receu en l'Egliſe du temps d'Athanaſe, bien que la doctrine en fuſt hors de doute.

Athanaſ. orat. 2. contr. Arrian. *Idem de incarnat. Verb.*

Anno 350. OR SOMMES nous donc venus au temps du Concile de Nice I. ſans que ce mot d'Inuocation des Saincts ait eſté ouï en l'Egliſe ; laquelle par ce moien, auoit eſté plus de 4000. ans ſans cette doctrine ; meſmes pres de 400. ans depuis l'incarnatiõ du Seigneur. Signe manifeſte, qu'elle n'eſt pas de lui, mais du Malin : ſelon la reigle que nous donne Tertullian, pour les doctrines de l'Egliſe ; *Que ce qui eſt le premier, eſt le tres-vrai ; ce qui eſt venu apres, baſtard & contrefait.* Ou meſme ſelon celle de Lyrinenſis ; *Ce qui a touſiours eſté, par tout, & par tous.* Les premiers toutefois qui l'introduirent, pouuoient eſtre menez de bonne intention ; & ceux qui la ſouffrirent, ne pre-

Tertull. aduerſ. Praxeam.

uoir pas iuſques à quel abus elle auoit à venir ; eſtant le naturel de la Superſtition tel, que celui que nous deſcriuent les Medecins de la fieure hectique, au commencement difficile à cognoiſtre, facile à guerir ; au progrez, difficile à guerir, trop facile à cognoiſtre.

LES PRIERES des Saincts treſpaſſez, pour les viuans, furent opinions particulieres d'Origene, & de Cyprian, fondees ſur le vrai-ſemblable. Elles furent nourries és ſolitudes des Moines ; iuſques à en inferer les prieres des viuans addreſſees aux treſpaſſez. Des cabanes des Monaſteres, elles viennent maintenant à monter en chaire, ſur ce grand accroiſſement de l'Egliſe qui ſuiuit l'Empire de Conſtantin & ſes ſucceſſeurs ; à eſtre plus toutefois en figure de Rhetorique, qu'en article de Theologie, prononcees és Panegyriques. Et S. Baſile, & Nazianzene, qui amenerent les Moines d'Egypte & de Syrie en Grece, en ſont les promoteurs ; Orateurs les plus celebres de ce ſiecle : Siecle certes, qui accreut l'Egliſe en honneurs, & en biens, ſous la protection de l'Empire ; mais auſſi en erreurs tirez du Paganiſme, qui gliſſerent auec la foule des Gentils, pendant que l'Egliſe eſtoit occupee à combatre les hereſies en la Trinité, qui eſtoient lors en leur force : Ne penſans pas les plus clair-voians auoir peu gaigné ſur les Gentils, quand ils les auoient deſtournez des Demons, aux Anges ; des Heros anciens, aux Saincts Chreſtiens ; du ſeruice des vns, à l'admiration des autres. S. Baſile donc parlant du Martyr Gordius, celebre ſa feſte, recite ſa vie, exhorte le peuple à l'imiter : Tout cela, ſelon l'ordre de l'Egliſe. Mais en l'oraiſon qu'il fait du Martyr Manins, il paſſe de l'obſeruation de l'Egliſe, à la ſuperſtition populaire : *Souuenez-vous*, dit-il, *quantes fois vous l'auez veu en ſonge ; quantes fois à voſtre aide, en vos prieres, en vos voiages, &c.* Cela paſſe & les Eſcritures, & les Statuts de l'Egliſe : &

Introduction de l'abus, par figure de Rhetorique.

Anno 378.

Baſil. in Gordi. Martyr. & de Martyre Manante.

eust mieux vallu, qu'il se fust tenu à la reigle qu'ailleurs il nous donne; *Que c'est dechoir de la Foi, que sortir des Escritures.* Cependant, nos Aduersaires lui font dire encor plus qu'il ne veut. Il dit en celle des 40. Martyrs; *Qui est en affliction, va à ces 40. qui est en ioie, cours à eux, &c. La femme les priant pour son mari; la mere, pour ses enfans, &c.* C'est dire, ce que faisoit le vulgaire. Belarmin plus aduantageusement; *Celui qui est affligé, qu'il aille à eux, &c.* comme s'il leur prescriuoit de ce faire. Et là nous ont amené les Panegyriques.

Nazianz. in orat. 1. in Iulian.

NAZIANZENE contre Iulian; *Oiez, tous peuples, tribus, langues, & ages, c. qui viuez auiourd'hui, & qui naistrez ci apres: Oiez armees du Ciel, compagnies d'Anges: Escoute mesme, ame du Grand Constantin, s'il y a quelque sentiment; & vous, ames des autres Empereurs Chrestiens.* Item sur la Pasque; *O Pasque*, dit-il, *grand & sacré, la purgation de tout le monde; Ie veux parler à toi, comme si tu auois vne ame, &c.* Qui ne voit ici, que c'est ce que les Rhetoriciens appellent Apostrophe? Car, si c'estoit vne Inuocatiõ formee, l'eust-il addressee confusément à tout ce qui vit, & à tout ce qui ne vit pas? autãt aux mauuais, qu'aux bõs? aux inanimez, qu'aux animez; aux viuãs, qu'aux morts? Et quãt aux morts; les eust-il priez auec tãt d'incertitude, & si peu de foi? *Si τις ἀκούοντος*: façon de parler vraiement Paienne; *S'il vous reste*, dit-il, *encor quelque sentiment.* Il s'eschauffe en quelques lieux encores plus: En son Panegyriq de S. Basile, iusques à dire, qu'il est és Cieux, qu'il y sacrifie, qu'il y prie pour le peuple: mesmes iusques à lui dire; *Regarde de nous de là haut; reprime l'aiguillon de cette chair, par tes prieres, &c.* Et en celui d'Athanase; *Dirige ce peuple, addresse-le en ce combat:* Et en celui de S. Cyprian de mesmes. Mais pour nous faire voir, que c'estoit encor vne opinion priuee, que les Pasteurs tenoient plustost de la deuotion des peuples; que non pas les peuples de l'instruction des Pasteurs; obseruons touſiours ces

Idem in orat. sanct. Pasch.

In orat. de Basil.

Idem in orat. de Athanas. & Cypr.

mots, ὡς οἶμαι, *comme ie penſe*, πείθομαι δὲ, *cõme ie me perſuade*, εἰ μὴ τολμῶ τοῦτο εἰπεῖν, *ſi cela ſe peut dire ſans arrogãce*, *&c.* Item, εἴ τις αἴσθησις, *s'il leur reſte quelque ſentiment: Ie ſuis contraint de parler à lui, comme preſent, & oiant: Ie vous conſeille, de regarder à lui, comme ſi vous le voiez, & qu'il vous viſt.* Et plus clairement és funerailles de ſa ſœur Gorgonia, apres pluſieurs telles boutades, il ſe reprime; *Si tu as ſoin*, dit-il, *de ces honneurs: ſi cet honneur eſt donné de Dieu en recompenſe aux ames ſainctes: ſi elles ſentent, entendent, ou approuuent ces choſes; enten auſſi noſtre propos, &c.* Toutes paroles qui teſmoignent vne opinion douteuſe; & par conſequent, vne oraiſon ſans foi: Au lieu que des Articles de la Foi, l'Egliſe a accouſtumé de dire; *Fidelis ſermo, firmiſſimè tene, & nulla tenus dubites*; *C'eſt vne parole fidele, vne foi indubitable.* Et qui veut voir encor plus clairement iuſques où la Rhetorique les emportoit; liſe la Monodie de Nazianzene, ſur la vie de S. Baſile: car il en fait vne comparaiſon auec Adam, Henoc, Noé, Abraham, Iſaac, Iacob, Ioſeph, Moyſe, Aaron, Ioſué, Dauid, Salomon, Elie: Iuſques à le preferer ſeul, & à chaſcun, & à tous enſemble; meſmes à S. Iean Baptiſte, & aux Apoſtres, en ces mots; *Qu'il a eſté enuoié Apoſtre, pour reſtablir la Foi au monde. Charge*, dit-il, *d'autant plus difficile, qu'ordinairement il y a plus de peine à reſtablir, qu'à faire de nouueau.* Ce qui ſoit vne fois dit, pour aduertir auec quelle caution, ces chaleurs d'oraiſon ſe doiuent lire.

Idem in Epith. patris.

Idem in funer. Gorgon.

MAIS OIONS en ce meſme temps la voix, non d'vn particulier; mais de l'Egliſe aſſemblee au Synode de Laodicee, ſur ce ſubiect: non en figures de Rhetorique; mais en vn Canon bien iugé, & en termes exprez. Theodoret expliquant ces mots de l'Epiſtre aux Coloſſiens; *En humilité, & religion des Anges*: *Ceux*, dit-il, *qui defendoient la Loi, les induiſoient à ſeruir aux Anges; alleguans, que la Loi auoit*

Opinion Eccleſiaſtique, non populaire.

Theodor. in Ep. ad Coloſſ. 2.

eſté baillee par eux. Et ce vice demeura longuement en Phrygie, & Piſidie : Tant, que le Synode aſſemblé en Laodicee, capitale de Phrygie, leur defendit par loi expreſſe ; Ne colerent Angelos, De ſeruir les Anges. Et iuſques ici, on voit encor chez leurs voiſins, les Oratoires de S. Michel. Or cela conſeilloient-ils, ſous ombre d'humilité; diſans, que le Dieu de l'Vniuers eſt inuiſible, incomprehenſible, inacceſſible ; Partant, qu'il ſe falloit rendre Dieu fauorable. Et c'eſt ce que S. Paul dit, en humilité & ſeruice des Anges. Et il adiouſte; Cheminant, ou s'ingerant és choſes qu'il n'a point veuës, c'eſt à dire, vſant de ſes propres diſcours. Et au 3. chap. *S. Paul commande, qu'ils rendent graces à Dieu le Pere, par Chriſt ; non par les Anges : Or le Synode de Laodicee, ſuiuant cette loi, voulut remedier à cette ancienne maladie ; & ordonna qu'ils ne prieroient point les Anges, & qu'ils ne laiſſaſſent pas Chriſt.* Et de ces Oratoires de S. Michel, Nicephore parle auſſi, ſelon ſon temps. Or à vne authorité ſi claire, que diront-ils? Certes, l'Eſprit de contradiction ne demeure iamais court. Es Conciles que nous auons, le Canon eſt en ces termes ; *Non oportet Eccleſiam Dei relinquere, & abire, atque Angelos nominare, (alias Angulos) & congregationes facere, quæ interdicta noſcuntur. Si quis igitur, &c.* C'eſt à dire, ſi vous liſez *Angelos, Anges ; Il ne faut point laiſſer l'Egliſe, & s'en aller, & nommer les Anges, & faire des congregations qui ſont interdites. Et partant, ſi quelcun eſt trouué ſeruant à cette occulte Idolatrie, qu'il ſoit anatheme ; parce qu'il a delaiſſé noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, le Fils de Dieu, & s'eſt liuré à l'Idolatrie.* Que ſi vous liſez, *Angulos* ; c'eſt à dire *Coins, ou Anglets ; Il ne faut point ſe retirer en des coins, &c.* Et tant y a, que nul ne peut ietter l'œil ſur ce Canon, qui ne voie bien, qu'on a pris plaiſir à le corrompre. Or par la conference de Theodoret, il eſt clair : C'eſt, qu'il eſt queſtion, non *de Angulis*, mais *de Angelis* ; non *de quelques Anglets*,

Niceph. l. 7. c. 50.

Tom. 1. Concil. Laodic. c. 35.

mais *des Anges*. Car à quel propos ; eſtre idolatre, eſtre anatheme, pour ſeruir Dieu en quelque coin: veu meſmes qu'il eſt dit ; *Quand tu voudras prier, retire toi en ton cabinet ? &c.* Et le Synode n'auoit pas defendu de nommer les Anges: car quel crime de les nommer? Mais de ἐπικαλεῖν, c'eſt à dire *inuoquer*; ils ont fait καλεῖν, c'eſt à dire *nommer*. Car pourquoi les nommer, ſeroit-ce abandonner le Fils de Dieu, ſe liurer à l'Idolatrie? Le Breuiaire de Fulgentius & Ferrandus dit, *Vt nullus ad Angelos congregationem faciat*: celui de Creſconius intitule ce Canon, *De his qui Angelos colunt*; c'eſt à dire, *De ceux qui font quelque ſeruice aux Anges*: Ce que le Canon Grec apelle συνάξεις ποιεῖν, *Faire en leur honneur, le ſeruice de l'Egliſe*. Mais ainſi penſent-ils s'eſtre eſchapez des paſſages qui leur nuiſent.

EPIPHANIVS & Chryſoſtome, principaux Eueſques de l'Egliſe Orientale, feront encor plus de foi de la Foi de leur temps, ſur cet Article. Epiphanius, dis-ie, qui, ſur ce que certaines femmes en Thrace, & en Scythie, offroient vn gaſteau à la Vierge Marie, qu'il appelle κολλυρίδα ; prend occaſion de reprendre & conuaincre non ſeulement cet abus particulier, mais tous les autres de pareille nature, qui s'eſtoient ſoufferts en l'Egliſe, ſous ombre de deuotion, & ſous le manteau de quelques celebres perſonnages : Et en paſſe (qu'euſt-il dit de ce temps?) iuſques à les condamner d'hereſie: *Que les Saincts*, dit-il, *ſoient en honneur, & leur repos en gloire; mais il ne les faut pas honorer, plus qu'il conuient; mais honorer le Seigneur diceux*. Et afin que nous ne ſoions point en doute de ce qu'il entend par honorer: *Des Saincts meſmes*, dit-il, *nous apprenons quels honneurs ſont deus à Dieu, & quels à eux: mais ne leur faut pas attribuer apres leur mort, les honneurs, que viuans ils ont attribué à Dieu: de peur*, dit-il, *que Veritas abeat in errorẽ; que la Verité ne paſſe en erreur*: Sçauoir, entant que ce qui eſt fait deuëment à Dieu,

Epiphan. contr. Antidicomarianitas. contr. hæreſ. & aduerſ. Hyridianos.

ne peut estre qu'indeuëment fait aux creatures. Or ces honneurs, c'est l'Adoration, c'est l'Inuocation; parties de ce qu'il appelle Latrie. Car ainsi l'exprime il, par les exemples qu'il donne de ceux qui honorent en Ieremie, les exercites, & la Roine du Ciel: de Noé rendant graces à Dieu de sa deliurance, par vn sacrifice; de Iacob, implorant l'aide de l'Eternel en sa necessité, en versant l'huile sur la pierre, &c. Et parce que l'abus croissoit plus fauorablement, sous le nom de la S. Vierge: *Il y en a*, dit-il, *qui ne l'honorent pas assez; & y en a qui la glorifient trop. Le Diable, sous pretexte de bien, entre dedans les esprits des hommes; deifie la nature humaine, pour leur faire adorer des morts, &c. Mais, bien que le corps de Marie fust sainct; il n'estoit pas toutefois Dieu: C'estoit vne Vierge à honorer, mais nō à adorer; adorant elle mesme celui qui estoit nai d'elle, selon la chair: Dont il lui dit, Qui a-il entre moi & toi, femme? De peur que quelcun lui attribuant trop d'excellence, tombast en heresie.* Ses raisons en toute cette dispute, sont: En premier lieu; Il n'en est point parlé és Escritures; *Où est*, dit-il, *l'Escriture? Où est le Prophete qui en ait parlé?* Et pour le second; *C'est vne ancienne erreur, qui ne nous doit point dominer, de laisser le viuant, & adorer ce qu'il a fait: selon ce qui est escrit; Ils ont serui à la creature, outre le Createur, &c. Non dōc Helie, ni S. Iean, ni Thecla, ni Marie. Car s'il est defendu des Anges; pourquoi permis à la fille d'Anne, c'est à dire Marie?* Et apres des pages entieres de semblables propos: *Que Ieremie*, dit-il, *reprime ces femmelettes, qu'elles ne troublent l'Vniuers, qu'elles n'aient plus à dire, Honorons la Roine du Ciel, &c.* Qu'orroit il autre chose auiourd'hui és deuotions de l'Eglise Romaine? Puis conclut: *Et ceci auons-nous escrit pour ceux qui veulent apprendre la verité de l'Escriture: Que si quelcun aime mieux faire le contraire;* (car cette superstition n'auoit pas faute de Moines qui la portoiēt,) *qui oit, oie; qui est desobeissant, soit desobeissant, &c.*

Rom. 1.

CHRYSOSTOME ſemble auoir pris à taſche, la demolition de cet abus; tant il eſt ſoigneux d'en ſapper les fondemens, à toutes occaſions. Il voioit que le peuple penſoit plus à eſtre aidé des Suffrages d'autrui; qu'à amender ſa vie: Il combat donc cette opinion. Ains, dit-il, *Nous ſommes bien plus ſeurs par noſtre propre ſuffrage, que par celui d'autrui: & Dieu ne donne pas ſi toſt noſtre ſalut, aux prieres d'autrui, qu'aux noſtres. Car ainſi eut-il pitié de la Chananee: ainſi donna-il la foi à la paillarde; ainſi Paradis au brigand, ſans eſtre flechi par interceſſion ni d'Aduocat, ni de Mediateur.* Mais; *Ie n'ai point, dis-tu, de bonnes œuures; Ie ne me puis fier de ma bonne vie: C'eſt pourquoi, il faut auoir recours à ſa miſericorde; le port tranquille des pecheurs, où le iugement ceſſe, où il y a vn ſalut inexpliquable; à l'exemple de la Chanance, qui ne s'addreſſa ni à Iacques, ni à Iean, ni à Pierre, &c. Mais au lieu de tous ceux-là, s'accompagna de penitence, qui lui tint lieu d'Aduocat; & alla droit à la ſouueraine ſource. Et pourquoi, diſoit-elle, eſt-il deſcendu, a-il pris chair humaine, s'eſt-il fait homme; ſinon afin que ie parle à lui?* En vn autre lieu; *Veux-tu voir*, dit-il, *que nous faiſons plus pour nous, par nos prieres, que par celles d'autrui? Quand les Apoſtres prient pour la Chananee, ils ſont repouſſez: Ie ne ſuis pas enuoié que pour les oüailles d'Iſraël, &c. Quand elle parle elle-meſme, toute pechereſſe qu'elle eſtoit; c'eſt lors qu'elle obtient grace; c'eſt lors que le Seigneur l'exauce.* Oui, mais l'Eſcriture nous commande de prier les vns pour les autres: Les oraiſons donc d'autrui ne ſont pas inutiles. Ainſi ſoit; mais des Saincts viuans, & non des morts. Et c'eſt de cette Interceſſion des Saincts qu'il parle, & non de celle de l'Egliſe Romaine. *Quand nous offrons*, dit-il, *tous enſemble à Dieu, ce qui vient de nous; & que l'interceſſion des Saincts y entreuient, elle nous ſert beaucoup.* Car dit-il ailleurs; *Les oraiſons & ſupplications des Saincts ont grand' force pour nous: & pourtant, ne les negligeons pas;*

Chryſoſt. hom. 5. in Matth.

Idem hom. 12. in Matth.

Idem hom. de prof. Euang.

Idem. hom. 44. in Geneſ.

Idem hom. 5. in Matth.

Idem hom. 1. in 1. ad Thess. *ains prions-les de prier pour nous, & de nous bailler la main.* Mais quels Saincts? Certes, les viuans: & nous le cognoissons par les exemples qu'il en donne; *D'Abraham, intercedant pour Loth; de Ieremie, auquel Dieu defend de faire requeste pour le peuple*; & plusieurs autres. Où cependant est à noter la bonne foi des Docteurs de l'Eglise Romaine, qui l'alleguent des Saincts trespassez, & non des fideles viuans, qui sont en toute l'Escriture communément appellez Saincts.

Genes. 18. Ierem. 7. 16. 11. 14.

QVANT AVX Saincts trespassez, il parle quelquefois selon l'opinion commune, principalement en ses Panegyriques; Que la magnanimité des Martyrs est en terreur aux Tyrans, aux Diables, au Prince des Diables: Qu'ils parlent à Dieu en confiance; comme vn soldat qui monstre ses plaies à son Prince: Que si S. Paul a aimé ici les hõmes, il a encor là haut vne plus ardente charité enuers eux; mais ce n'est iamais iusques à prier ni les Saincts, ni les Martyrs: au contraire, en toutes ses prieres nous n'y oions iamais que Dieu seul. Mais, par leurs passions, par leurs merites, n'ont-ils pas gaigné Paradis; & non pour eux seulement, mais pour ceux qui les inuoquent? Ains, du tout loin de là. Au contraire, dit-il, *Dieu est seul sans peché: & afin qu'il fust sans peché, il a permis qu'Abraham pechast par infidelité*; *Moyse par ingratitude*; *la Vierge mesmes mere de Christ, en sa passion, par doute*; *Animum matris gladius dubitationis pertrãsiit, &c. Le glaiue*, dit-il, *de doute, ou deffiance perça son ame*. Mesmes, dit-il, *Quelquefois par ambition, par vanité, par mescognoissance de la diuinité de son Fils, &c.* Comme si par exprez il eust voulu ou preuenir, ou reprimer l'abus qui naissoit lors, & qui s'est accreu depuis, par l'inuention & culture des Moines, des merites infinis de la S. Vierge.

Idem in Basil. Martyr. Idem in Iuuent. & Maxim.

Idem hom. 40. in Genes. & 49.

Idem hom. 45. in Matth. Idem hom. 20. in Ioan.

A CELA que nous opposent-ils? La Liturgie de Chrysostome? Mais nous auons ci-dessus verifié, qu'elle est compilee plus de 500. ans apres lui.

Vne homelie de la natiuité de S. Pierre & de S. Paul, où ils lui font dire; *Pierre, & Paul, priez pour nous, ſans ceſſe; car vous l'auez promis.* Et où? *Vous Paul, quand vous auez dit, Venite mecum, & bonis ne deficiamur: Et vous Pierre, Studebo poſt meum obitum, &c.* Or les plus doctes ont eu honte de l'inſerer en ſes œuures. Et ne font-ils point de conſcience, de lui faire ainſi alleguer l'Eſcriture à faux? En celle qu'il fit, reuenant d'exil; *Ie vous ai conuié*, dit-il, *aux Apoſtres; venons à Timothee, à André, &c.* Il les enſeigne donc, dient-ils, d'aller aux Saincts. Ains il diſcourt là, à qu'elles perſecutions les Saincts ont eſté ſubiets, & les renuoie à conſiderer les exemples de ceux-là; afin qu'ils n'en trouuent rien eſtrange. De meſme foi eſt ce qu'ils alleguent de l'homelie 5. ſur S. Matthieu; *Ce que nous diſons, n'eſt pas pour nier, qu'il ne faille prier les Saincts:* Car ſes mots ſont; *Et nous diſons bien, non que nous nions que les Saincts ne doiuent prier pour les pecheurs:* Sçauoir, comme nous auons ci-deuant monſtré, les Saincts viuans. Et meſmes toute cette homelie fait au contraire. Et de fait, Belarmin a eu honte d'alleguer les paſſages ci-deſſus, ſe tenant à vn ſeul de l'homelie 66. au peuple d'Antioche. *L'Empereur* (lui font-ils dire) *eſt là lui-meſmes auec ſa pourpre, pour ſupplier les Saincts d'interceder enuers Dieu, pour lui. Il prie vn Tentier, & vn Peſcheur, comme ſes protecteurs.* Or eſt à noter, que ces meſmes mots ſe liſent en vn Sermon attribué à S. Auguſtin, *de Sancto Paulo*: & le Chanoine Garet les allegue d'vn Theodoret Daphnoiopatus, bien plus recent. Tant il eſt peu certain qu'elle ſoit ni de S. Auguſtin, ni de Chryſoſtome, directement contraire à toute la ſuite de ſa doctrine! Et par-ainſi voions-nous, comme Chryſoſtome & Epiphanius s'accordent en cette verité, nonobſtant les aſpres contentions qui eſtoient d'ailleurs entr'eux.

Idem in hom. poſt reditum ab exilio.

Idem hom. 5. in Matth.

CYRILLE, Patriarche d'Alexandrie, les ſuit

de pres, & en temps, & en doctrine. Ses maximes ſont; *Nul ne vient au Pere, que par Chriſt: Le Fils a eſté fait la porte & le chemin de reconcilier les hommes enuers le Pere, & diſtribue lui-meſmes la grace auec lui, &c. Il eſt le Mediateur, le Souuerain Sacrificateur, le Paraclet, c'eſt à dire, l'Aduocat,* Iean 2. *Il donne accez à nos requeſtes vers le Pere: Il nous donne liberté & hardieſſe vers lui, &c. Voire,* dit-il, *entant que Dieu ottroie les prieres de ceux qui l'adorent, (c'eſt à dire, de ceux qui l'inuoquent:) car à qui conuiẽt-il pluſtoſt d'ottroier aux Saincts leurs ſouhaits, qu'à celui qui ſeul eſt naturellement & veritablement Dieu?* Mais quant aux Saincts; tant d'hõneur que vous voudrez: mais ſans l'Adoration, ſans l'Inuocatiõ, qui en fait la principale partie: encor que de ſon tẽps les ſuperſtitiõs priuees euſſent peu paſſer iuſque là. L'Empereur Iulian lui reproche; Vous autres Chreſtiens, vous adorez vn homme. *Oui,* dit-il, *mais vn homme que nous recognoiſſons homme & Dieu enſemble.* Mais au moins les Martyrs; *Ains,* dit-il, *nous ne les tenons point pour Dieux; nous ne les adorons point: ſeulement nous les honorons, nous loüons leur conſtance, d'auoir meſpriſé leur vie pour la verité, &c.* Et cet honneur il nous dit en quoi il conſiſte; *En vne memoire,* dit-il, *qui ne fleſtrit iamais de leur inſigne vertu.* Il n'oublie pas cepẽdant à deſcrire en quantes façons les Grecs honoroient leurs Dieux; ſçauoir, s'addreſſans à eux, comme protecteurs & tuteurs des ſuruiuans. Et c'eſtoit le lieu de dire; Et ce que vous autres faites indeuëmẽt à ceux-là, nous le faiſons deuëmẽt à nos Saincts: au contraire tout à plat; *Mais nous,* dit-il, *nous n'en faiſons rien. Non donc cõme les Grecs, vrais ſeruiteurs des hommes, qui ſans conſideration, ont attribué la gloire de Dieu, à qui ils ont voulu, &c. Car l'Eſcriture,* dit-il, *ne nous preſche qu'vn Dieu; & n'auõs point accouſtumé d'adorer aucun outre lui. Et les Saincts,* dit-il ailleurs, *ont bien obtenu le don de Dieu, par grace & par cõmunication; mais*

Cyril. ad Reg. de rect. fid.

Cultores

Idem in Theſaur. l. 4. c. 2.

ils ne le peuuent donner à d'autres, à leur plaisir : Au lieu que le Fils, comme fontaine de saincteté, sanctifie ses disciples de sa propre puissance; Receuez, dit-il, le S. Esprit, &c. La conclusion de Cyrille est, en fin, apres toute cette dispute; *Il faut donc prier au nom du Sauueur, si nous voulons estre exaucez du Pere.* Et cependant, on est venu à telle impudence, contre la foi de toute l'Antiquité, de lui auoir suppose vn liuret, imprimé autrefois à Paris, *La Liturgie & les Heures de la Vierge Marie.* Quant à Theodoret, nous auons veu ci-dessus, ce qu'il nous disoit du Concile de Laodicee: encor ne faut-il oublier ce qu'il dit sur ces mots de S. Paul à Timothee; *Vn Mediateur de Dieu, & des hommes, &c. Si*, dit-il, *comme dit Arrius, & Eunomius, le Fils n'est point participant de la substance du Pere; comment sera-il Intercesseur? &c.* Non donc Intercesseurs les Saincts; si par mesme moien nous ne les faisons Dieux.

Theodor. 1. Timoth. c. 2.

CHAP. XIIII.

Continuation de la pure doctrine, touchant l'Inuocation: & du progrez de la corruption d'icelle en l'Eglise Latine.

REVENANS ICI, où nous auons laissé la suitte de cette doctrine en l'Eglise Occidentale; S. Hilaire en demeuroit là; *Nonobstant que les Anges & les Saincts continuent en charité, qu'il faut inuoquer vn seul Dieu, par Christ; attendu qu'il est seul qui sçait & qui peut toutes choses.* Voici maintenant S. Ambroise, S. Augustin, & S. Hieroſme, en l'Eglise Latine, desquels il nous faut examiner les opinions: le premier respondant à peu pres, au temps de Basile & de Nazianzene; les deux autres à celui d'Epiphanius & de S. Chrysostome, en la Grecque.

Ambroſ. in funere fratris Satyr.

S. AMBROISE certes, comme S. Baſile, n'a pas faute de la Rhetorique du temps. Es funerailles de ſon frere Satyrus, il s'eſchauffe: *Et bien*, dit-il, *entre le premier en cette maiſon commune, & de moi maintenant plus deſiree que toute autre: Appreſte nous-y logis; ne me laiſſe point long temps languir apres toi; appelle moi, ſi ie tarde: aide moi a me haſter*, &c. Et ailleurs; *D'où te ſerai-ie venir Pierre, pour me dire ce que tu penſois, lors que tu pleuras? Sera-ce du Ciel, où tu es meſlé en la compagnie des Anges; ou bien du tombeau?* &c. Qui ne recognoiſtra ici les Apoſtrophes familieres aux Orateurs? Au liure des vefues, la declamation l'emporte encor plus auant; *Quand*, dit-il, *la belle-mere de Pierre auoit la fieure, André & Pierre prierent le Seigneur pour elle: Et toi, vefue, tu as tant de prochains qui prient pour toi; les Apoſtres, les Martyrs, les Anges: Il te les faut donc prier; car ils peuuent prier pour nos pechez; veu qu'ils ont laué les leurs, de leur propre ſang; veu qu'ils ſont ſpeculateurs de nos actions.* Item; *Eſt-elle a cauſe de ſon peché, moins idoine à prier, au moins à impetrer? qu'elle emploie d'autres qui prient*, &c. Qui ne ſe ſcandaliſera de ces hyperboles, de ces excez inſupportables de langage; directement contraires à la doctrine de Chriſt, & des Apoſtres? De Chriſt, qui appelle les penitens à ſoi; qui y ſont d'autant plus idoines, qu'ils ſe ſentent plus chargez de leurs pechez: *Venez*, dit-il, *a moi vous tous qui eſtes chargez? &c.* De l'Apoſtre qui nous dit, Que les pechez meſmes des Apoſtres ont eſté lauez du ſang de Chriſt? A la doctrine meſmes de ſon Origene, qu'il aime tant; Que la Vierge Marie a eu beſoin d'eſtre lauee, d'eſtre ſanctifiee, d'eſtre rachettee en ce ſang? Mais le nous voici maintenant, comme vn torrent en la plaine, hors des chaleurs de Rhetorique, commentant les Eſcritures de ſens froid: & certes, en tout autre langage. Les Gentils lui diſoient, comme nous auons veu ci-deuant; Il eſt beſoin d'auoir accez

Ambroſ. in Luc. l. 10.

aupres des Rois, par les Grands: ainſi aupres de Dieu, par les Dieux: Et ainſi diſent nos Aduerſaires, par les Saincts. Que leur reſpond-il, ſur les Romains? Ains, dit-il, & amplement; *Vers Dieu il ne te faut autre Entremetteur, qu'vn eſprit deuot: C'eſt crime de leze Maiſté, de s'addreſſer à lus, par ſes creatures. Bon pour les Rois, qui ne ſçauent à qui ſe fier de la Republique: mais non pour le regard de Dieu, qui cognoiſt toutes choſes, qui ſçait ce que vaut vn chaſcun, &c.* Mais, veux-tu vn Entremetteur? voi celui qu'il te donne: *Ieſus Chriſt lui-meſme*, dit-il, *eſt noſtre bouche, par laquelle nous parlons à Dieu; noſtre œil, par lequel nous voions le Pere; noſtre main droitte, par laquelle nous offrons au Pere. Et ſi cettui-là n'intercede; nous & tous les Saincts n'auons rien de commun auec Dieu.* Et ailleurs; *Il ne faut rien*, dit-il, *adorer outre Dieu; comme l'Eſcriture dit, Tu adoreras vn ſeul Dieu: Le S. Eſprit auſſi doit eſtre adoré; puis que nous adorons celui qui, ſelon la chair, eſt nai du S. Eſprit. Mais que perſonne ne tire pas cela iuſques à la Vierge Marie; Elle eſtoit le Temple de Dieu, mais non le Dieu du Temple, &c.* Et ſi on replique, qu'il parle d'adorer, & non de prier; il vuide la queſtion; En vain certes, prions-nous, ſi nous n'auons fiance. *Or*, dit-il, *la toute-puiſſance de Chriſt a eſté declaree & illuſtree; à ce que nous ſceuſſions, que c'eſt celui ſeul auquel nous deuons auoir fiance, &c. Tellement, que ſi quelcun penſe deuoir affecter ſa deuotion, ou à quelcun des Anges, ou à quelcune des Puiſſances ſuperieures; qu'il ſçache qu'il erre: car celui qui s'humilie deuant les ſubiets, eſt du tout eſgaré; il ne retient point le chef; il eſt ſans teſte, &c.* Et c'eſt à propos du paſſage des Coloſſiens, expliqué ci-deuant par Theodoret; & du Canon du Concile de Laodicee.

Ambroſ. in Ep. ad Rom. c. 1.

Idem de Iſaac & anima.

Idem lib. 3. de Spir. San. c. 12.

Coloſſ. 1.

Truncus eſt.

DV TEMPS DE S. Hieroſme, cette Inuocation s'inſinuoit de plus en plus, entre le peuple; & ia paſſoit en ſcandale, en contention publique. Appert par la diſpute entre S. Hieroſme, & Vigilantius:

Hieron. contr. Vigilant.

ſoit que Vigilantius pechant en l'autre part, ne parlaſt aſſez honorablement des Martyrs: ſoit que S. Hieroſme le lui impute à tort; paſſant ici, comme ailleurs, de la reprehenſion en la colere, (indigne certes d'entrer és diſputes de la Religiõ:) mais des Theſes de Vigilantius, parce que ſes liures ne ſont plus; nous n'en ſçauons que ce qu'en dit S. Hieroſme. Appert meſmes que l'Egliſe Gallicane n'approuuoit cette ſuperſtition; en ce que cet Eueſque des Gaules, dont parle S. Hieroſme à Ripacius, homme ſainct & venerable, tenoit l'opinion de Vigilantius: ſuiuãt ce que dit Irenee; Que les Gaulois & Germains retenoient ſi fermement ce qu'ils auoient premierement receu de la Foi Apoſtolique, qu'ils fermoient les aureilles à tout ce qui s'en departoit. Vigilantius dit, à la relation de S. Hieroſme; Qu'il ne faut ſeruir ni adorer les Martyrs, ni les Saincts treſpaſſez. De l'adoration, & du ſeruice; qui le peut nier? De l'honneur iuſtement deu à la memoire des Martyrs, & des Saincts, par recognoiſſance des dons de Dieu en eux, par imitation de leur conſtance; qui le voudroit debattre? Mais en cet honneur, direz-vous, eſt compriſe l'Inuocation: Ce que Vigilãtius nioit. Qu'ils nous monſtrent donc en toute cette diſpute, quelque eſchauffé qu'y ſoit S. Hieroſme, vn ſeul mot de l'Inuocation des Saincts, ou des Martyrs? vne ſeule alleguation qu'il face pour cela, ou de l'Eſcriture, ou des Peres, ou des Conciles, ou des Liturgies, Grecques, ou Latines? Comme ainſi ſoit toutefois, qu'il ne pouuoit ignorer à Hieruſalem cette belle Meſſe de S. Iacques, ſi elle eſtoit alors, pour en prouuer l'Interceſſion de la Vierge Marie, & des Saincts. Car quant à ce qu'il dit; *Si qualcun vuol prier ad memorias Martyrum*; on ſçait que c'eſt pour deſigner le lieu, où on s'eſtoit accouſtumé de long temps à faire les aſſemblees Chreſtiennes; pour exciter les aſſiſtans par icelui, à pareille conſtance.

ORIGENE

ORIGENE auoit le premier prononcé, mais douteusement; Que les ames bien-heureuses prient en l'autre siecle, pour l'Eglise. Sur cette pierre on auoit voulu asseoir, de degré, en degré, cette Inuocation. Vigilantius se prend à ce fondement, & le nie; adiouſtant, que nous deuons prier ici les vns pour les autres; & qu'il n'y en a point de lieu ailleurs. S. Hieroſme combat pour ce probleme d'Origene, comme ſur vn article de Foi; Vigilantius le contredit, comme contraire à la Foi: tous deux ſortans des bornes, parce que cette propoſition, ſi on en demeure là, eſt indifferente en l'Egliſe. Mais S. Hieroſme en tire-il cette concluſion; Les Saincts prient Dieu là haut, pour l'Egliſe; Ergo, L'Egliſe ne doit pas ſeulement inuoquer Dieu ici bas; mais auſſi les Saincts?

LA SVPERSTITION diſoit; Mais pourquoi ne les prierons-nous, puis qu'ils prient pour nous? Car y a-il pas apparence, qu'ils ioignent leurs prieres aux noſtres, quand nous les prions à leurs tombeaux? &c. Vigilantius reſpond; Ains, ils ne ſont plus meſlez és affaires humaines: Tant s'en faut que leurs ames conuerſent autour de ces tombeaux! S. Hieroſme là deſſus s'eſcrie; *Veux-tu lier les Apoſtres; veux-tu faire la loi à Dieu? &c. Ne ſuiuent-ils pas l'Agneau par tout où il va? &c.* Mais il n'eſt pas queſtion ici, de la puiſſance de Dieu; ains de la nature, qu'il a donnee pour loi à toutes choſes. Tertullian lui euſt dit; Que c'eſt mauuaiſe Theologie, *d'argumenter de la puiſſance de Dieu, à la volonté ou à l'effect.* Et S. Chryſoſtome; *Que les ames ſeparees du corps, ne conuerſent point en ces regions; Que les ames des iuſtes ſont en la main de Dieu.* Et S. Auguſtin lui euſt prouué par l'Eſcriture; *Qu'elles ne ſont plus preſentes és choſes de ce monde:* Qu'en ce paſſage meſmes, *Suiure l'Agneau, c'eſt ſuiure les traces de Chriſt. Non*, dit-il, *entant qu'il eſt le Fils de Dieu, par lequel toutes choſes ont eſté faites: mais fils de*

Apocal. 14.

Chryſ. hom. 29. in Matth. Item de Lazaro & Diuite.

Auguſt. de cura pro mort. gerend. Idem de S. Virgin. c. 27.

Hieron. in Epitaph. Nepotian. *l'homme, qui nous a monstré en soi-mesme, ce que nous deuons faire.* Mais S. Hieroſme nous dit il ce que dient ceux de l'Egliſe Romaine; Qu'ils cognoiſſent toutes choſes, en la viſion de Dieu? partant liſent en Dieu, ce qui eſt en nos cœurs, en nos penſees, &c. Ains tout au contraire: En l'Epitaphe de Nepotian; *Tout ce que ie lui ſçache dire, ſemble eſtre muet, parce qu'il n'oit point.* Item; *Ne nous laſſons point de parler de celui, auec lequel nous ne pouuons plus parler.* Or ne laiſſe-il pas d'auoir ſes figures de Rhetorique, ſes Apoſtrophes, comme les autres; en l'Epitaphe de Paula, qu'il auoit tant aimee; en l'oraiſon de la mort de Bleſille; où il parle à elles, où il les fait reſpondre, la fille morte conſoler le dueil de ſa mere, &c. Mais en ſes commentaires, hors de colere, & de douleur; *S'il y a confiance en quelcun*, dit-il, *confions-nous en vn ſeul Dieu: car maudit eſt l'homme qui a confiance en l'homme, bien qu'ils ſoient Saincts; bien qu'ils ſoient Prophetes. Il ne faut point ſe confier principibus Eccleſiarum, aux principaux des Egliſes; leſquels quand bien ils ſeront iuſtes, ne deliureront que leurs ames; non pas celles de leurs fils.* Et afin que nous ne penſions qu'il n'ait entendu parler que des viuans, eſcriuant ſur l'Epiſtre aux Galates, ſur ces mots; *Chaſcun portera ſon fardeau*; voici ce qu'il nous dit; *Nous apprenons, bien qu'obſcurement, par cette petite ſentence, vne nouuelle doctrine, qui eſt cachee; Que tandis que nous ſommes en ce preſent ſiecle, nous pouuons eſtre aidez des oraiſons & conſeils l'vn de l'autre: mais comme nous ſerons venus deuant le tribunal de Chriſt; ni Iob, ni Daniel, ni Noé, ne peuuent prier pour perſonne; mais vn chaſcun portera ſon fardeau, &c.* Qui ſemble eſtre vne tacite retractation de ce qu'il auoit opiniaſtré contre Vigilantius. Car de ce texte ſe tirent deux propoſitions enſemble; ſçauoir, Que les oraiſons des viuans ne ſeruent de rien aux morts, ni des morts aux viuans: Et ce paſſage eſt inſeré au Decret. De la Vierge Marie meſme il dit;

Idē in Ezechiel. l. 4. c. 14. tom. 5.

Idem in Ep. ad Galat. l. 2. c. 6.

Grat. C. in præſenti xiij. q. 2.

Tu as adoré Dieu enfant auec les Sages; La Vierge Marie n'a point d'autre honneur, sinon que quand celui est à bon droict honoré, qui a daigné naistre d'elle, &c. *Hieron. de Assumpt. Mariæ Virg. tom. 4.*

SAINCT AVGVSTIN se trauaille fort contre les abus de son temps, & se plaint souuent des presomptions & preiugez qui auoient gaigné dedans les hommes: mais si nage-il, tant que son modeste naturel le peut compatir, contre le fil des superstitions. *C'est grand' pitié*, dit-il, *comme tout est plein de presomptions*, c'est à dire, d'opinions anticipees au preiudice de la verité: *Ie voi beaucoup de choses, que ie n'ose si librement improuuer; pour euiter les scandales de quelques personnes, les vnes saintes, les autres turbulentes.* Comme s'il disoit, qu'és vnes la bonne & deuote intention donne faueur à l'erreur; és autres, l'insolence le supporte. Item, pour nous ouurir le iugement à discerner sa pure opinion: *Autre*, dit-il, *est, ce que nous enseignons; & autre, ce que nous supportons: autre, ce que nous sommes commandez d'enseigner; & autre, ce que nous sommes enseignez d'amender, & contraints neantmoins de tolerer, iusques à ce que nous l'aions amendé.* Et ces reigles nous doiuent esclaircir la veuë, en la distinction de sa doctrine. Mais particulierement il semble qu'il nous a voulu monstrer du doigt cet abus ici, quand il dit; *Beaucoup de choses qui sont proprement du seruice de Dieu, ont esté vsurpees & transferees aux honneurs des hommes, soit par trop grande humilité, soit par vne adulation pestifere: en telle sorte toutefois, qu'on les tient touſiours pour hommes; mais que nous disons, qu'il faut seruir, qu'il faut honorer: adiousions tant soit peu, & il les faudra adorer.* Iusques là, que le Concile de Carthage, où il assistoit, pour reprimer la multitude des Autels qu'on bastissoit, sous ombre des Martyrs, & de leurs apparitions, ordonne bien, que ceux où ils ne sont point enterrez, soient demolis: Mais c'est auec

Augustin. ep. ad Ianuarium.

Idem contr. Faust.

Idem de ciuit. Dei. l. 10. c. 4.

Concil. Carthag. 5. c. 14. cette clause; *S'il n'y a danger de tumulte populaire:* Tant auoit gaigné la fureur de l'Idolatrie, qu'elle faisoit desia peur aux Conciles!

August. ep. 121. ad Probam viduam. POVR VENIR donc à nostre poinct, voici les maximes qu'il nous baille, pour bien prier: *Quiconque*, dit-il, *dit en son oraison, chose non contenue en la priere Euangelique, c'est à dire, en l'Oraison Dominicale; ou il prie charnellement, ou il prie illicitement.* Il faut donc prier vn Dieu seul; car il n'y est point fait

Psalm. 24. mention des Saincts. Mais Dauid a dit; *I'ai leué mes yeux vers les montagnes:* & Origene & S. Hilaire auoient varié là dessus; tantost pour les liures Prophetiques; & tantost pour les Anges, du ministere desquels Dieu se sert pour la conduite des siens. Au contraire, vous diriez qu'il a entrepris d'arracher cela. *Voicy donc*, dit-il, *que ton esperance n'est point és montagnes:*

August. l. de Pasto. *car Dauid dit; Mon secours est du Seigneur, qui a fait le Ciel & la terre. Et ne penses point que tu faces tort pour cela à ces sainctes montagnes: car ce sont ces montagnes mesmes, qui te le chantent. S. Paul, qui est vn de ces monts, qui te crie; I'entens qu'il y a des schismes entre vous; Ie suis de Paul; & moi, d'Apollos; & moi, de Cephas; & moi, de Christ: Esleue les yeux à ceste montagne, oi ce qu'elle te dira, & t'y arreste. Paul donc a-il esté crucifié pour vous? Ainsi, quand tu auras leué tes yeux aux montagnes, dont il ait à te venir secours, c'est à dire, vers les autheurs des Escritures diuines; escoute-les attentiuement, qui crient du fonds de leurs ossemens, du fonds de leurs mouëlles; Seigneur, qui est semblable à toi? &c. Afin que sans crainte de faire tort à ces montagnes, tu dies franchement; Mon secours est de Dieu, qui a fait le Ciel & la terre. Et lors ne crain point, qu'ils t'en vueillent mal: ains ils t'en aimeront d'auantage; ains ils t'en seront plus fauorables: si au contraire, tu mets ton esperance en eux; tu les contristes. Vn Ange qui auoit monstré de grandes & diuines merueilles à vn homme, est adoré*

de cet homme : De cette montagne, où il leuoit la veuë, il le rappelle à Dieu ; *Ia n'aduienne*, dit-il, *que tu le faces ; Adore Dieu : car ie suis ton compagnon de seruice, & de tes freres, &c.* Et en vn autre lieu ; *Quand tu trouueras vn S. homme, seruiteur de Dieu, & que tu le voudras seruir ou adorer pour Dieu ; il t'en empeschera : car il ne te veut pas estre pour Dieu, mais bien estre auec toi, sous Dieu. Et ainsi en firent Paul & Barnabas, &c. Et ne crain point*, dit-il, *qu'ils se fachent, si tu ne les honores point : Ils veulent, qu'vn seul Dieu soit serui, vn seul Dieu adoré. Ainsi tous les Saincts, & tous les Anges ; ils cerchent la gloire de ce seul Dieu, lequel ils aiment : Ils n'ont autre estude, que de nous enflammer, de nous tirer comme par force, à le seruir, à l'inuoquer, à le contempler.* Et notez, *Inuoquer* ; car il en fait partie de l'Adoration. *Ils se courroucent autant quand on les honore, que les Diables quand on ne les honore point : car ils annoncent Dieu aux hommes, & non eux-mesmes : Et aussi sont-ils Anges, (c'est à dire, messagers :) Les Diables au contraire, cerchent leur gloire propre. Ils respondent ; Nous ne seruons pas les Diables, mais les Anges, les Vertus, & Officiers du grand Dieu. Que pleust à Dieu les seruissiez-vous ! car vous apprendriez facilement d'eux-mesmes, à ne les seruir point. Voulez-vous ouïr vn Ange pour Docteur, qui ne cerchoit que la gloire de son Seigneur : Leue-toi, dit-il ; que fais-tu ? Ie suis ton compagnon de seruice, &c. Quand donc tu le veux seruir, c'est lors proprement que le bon Ange se fasche, &c.* Et ailleurs ; *Ce que le plus grand des Anges honore, c'est cela mesme que le moindre ou le dernier des hommes doit honorer : car à faute de l'honorer ; la nature des hommes a este rendue la derniere. Car l'Ange n'est point ou sage, ou veritable, d'ailleurs que l'homme : mais de par vne mesme Sapience, vne mesme Verité immuable. La Verité & Sapience mesme de Dieu, de mesme substance que le Pere, a daigné prendre nature humaine, pour nous enseigner par icelle, que l'homme n'a autre à adorer & seruir, que celui qui est*

Idem in Ps. 96.

Colere.

Adeum orationem.

Colere

Idem de vera relig. c. 55. tom. 10.

adoré & ſerui par toute creature douee d'entendement & de raiſon. Croions auſſi, que les bons Anges le veulent ainſi; Que nous adorions auec eux, vn meſme Dieu: Et pource, nous les honorons de charité, mais non de ſeruice; & ne leur baſtiſſons point de Temples: Et pourtant, que la Religion nous relie & aſtraigne à vn ſeul Dieu Tout-puiſſant, &c. Et par-ainſi, voila vn des fondemens de l'Inuocation ſappé, par cettui-ci; Que nous ne deuons adorer qu'vn ſeul Dieu; Que les Anges & les Saincts prennent à iniure, que nous facions autrement; Qu'en l'Adoration entre pour partie, l'Inuocation, &c.

Seruitute

Idem in Pſ. 29.

EN VOICI vn autre; Qu'il n'y a qu'vn ſeul Mediateur; Que ce ſeul Dieu ne veut eſtre inuoqué que par cettui-là. *Si tu conſideres*, dit-il, *la diuinité de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt; nous ne trouuons en elle, ni ſubiect, ni lieu, ni affection de prier: Car, au commencement eſtoit la Parole, &c. Mais oi ce qui vient apres; La Parole a eſté faite chair; Tu as vne Maieſté que tu pries, vne humanité qui prie pour toi. Car ceci a eſté dit par l'Apoſtre, meſmes depuis la Reſurrection; Qui ſied, dit-il, à la dextre de Dieu, & intercede pour nous; parce qu'il a daigné eſtre Mediateur entre Dieu & les hommes. Et qu'eſt ce Dieu? Pere, Fils, & S. Eſprit. Et que ſont les hommes? Pecheurs, impies, mortels. Entre cette Trinité-là, & l'infirmité & iniquité des hommes, a eſté fait Mediateur, vn homme.* Mais peut eſtre cet homme n'eſt-il pas tout ſeul en cette charge: *Ains eſcoute encor; Voici que te dit ton Sauueur; Tu n'as où aller, ſinon à moi; Tu n'as par où y aller, ſinon par moi. Chemine par Chriſt, & tu paruiens à Dieu: Tu vas par lui: Tu vas à lui: Ne cerches point par où tu puiſſes paruenir à lui; ſinon par lui. Il a eſté fait la voie, par laquelle tu as à venir. Ie ne te di point, Cerche le chemin: Lui, qui eſt le chemin, eſt venu à toi; Leue toi & chemine; Chemine des mœurs, chemine des pieds: Quiconque court hors de ce chemin; plus il court, plus il s'eſgare, parce que plus il ſe recule du chemin.*

Non eſt quò eas, niſi ad me.
Non eſt quà eas, niſi per me.
In Ioã. trac. 22.
Idem de Relig. ſerm. 55. tract. 10.
Præter ipſum.

Et parce que l'Oraiſon eſt le moien, par lequel l'homme s'approche vers Dieu; il s'explique plus outre: *Il n'y a point*, dit-il, *de iuſte oraiſon, que par Chriſt: Meſme l'oraiſon qui ne ſe fait point par Chriſt, eſt peché. Que ſon oraiſon*, dit-il, *ſoit en peché. Et pourquoi? Parce qu'elle n'eſt point faite par le Mediateur de Dieu & des hommes, Ieſus Chriſt homme.* Quoi donc? Les Saincts, les Martyrs, les Apoſtres, les Anges, ne peuuent-ils eſtre Mediateurs; ne peuuent-ils eſtre nos Aduocats? Eſcoutons-le. *S. Iean ne dit pas*, dit il, *Vous auez vn Aduocat; comme ſe ſeparant des pecheurs; comme s'il n'auoit plus beſoin de la propitiation qui ſe fait par le Mediateur, aſſis à la dextre du Pere, & intercedant pour nous: Car il euſt parlé arrogamment & faulſement. Et s'il euſt dit; Vous m'auez pour Mediateur enuers le Pere, i'obtiens pardon pour vos pechez (comme Parmenian, qui mettoit l'Eueſque pour Mediateur entre le peuple & Dieu) encores pis. Qui l'euſt alors pris pour Apoſtre de Chriſt? qui au contraire, ne l'euſt pris pour Antechriſt? Afin donc que les Chreſtiens gardent vnité d'eſprit, en toutes leurs oraiſons; qu'elles ſoient aſſeurees d'vn ſeul Mediateur. Car les Chreſtiens ſe recommandent les vns les autres par leurs oraiſons: Mais celui ſeul eſt vrai Mediateur, qui intercede pour tous, & pour qui nul ne prie. Ainſi Paul, bien que membre principal ſous le Chef, mais membre tant y a, ſe recõmande lui-meſme aux oraiſõs des fideles: Il ne ſe fait point Mediateur entre le peuple & Dieu; mais il prie que tous les membres du corps de Chriſt prient pour lui, &c. Car ſi Paul eſtoit Mediateur; auſſi le ſeroient tous ſes compagnõs d'Apoſtolat: Et s'il y auoit pluſieurs Mediateurs, Paul meſme ſe trouueroit hors de cõte, en ce qu'il dit; Vn Dieu, vn Mediateur de Dieu, & des hommes, &c.* Ailleurs; *Nous auons vn Aduocat, &c. Voiez Iean, celui qui beuuoit de la poictrine du Seigneur, &c. Il ne dit pas, Vous auez; mais, Nous auõs: Et ne dit pas, Vous m'auez pour Aduocat; mais, Vous auez Chriſt. Et a mieux aimé*, dit-il, *ſe mettre au nombre des*

Idem in Pſ. 109.

Idem contr. Parmen. l. 2. c. 8.

Exoro

Non conſtaret ei ratio.

Idem in 1. Ep. Ioan.

pecheurs, pour auoir Christ Aduocat; que de se mettre pour Aduocat, au lieu de Christ, & estre trouué dãné entre les fiers & orgueilleux. Qui a tenu cela, n'a point fait d'heresie, n'a point fait de schisme. Car c'est de là que sont venus les schismes, quand les hommes dient; Nous sommes iustes; nous sanctifions les immondes; nous iustifions les meschans; nous prions; nous obtenons, &c. Et les Saincts donc, dit-il, ne prient-ils point pour nous? Et les Eueſques ne prient-ils pas pour le peuple? Ains liſez les Eſcritures, & vous verrez, que les Eueſques ſe recommandent au peuple. L'Apoſtre dit, Prians auſſi pour nous: l'Apoſtre pour le peuple; le peuple pour l'Apoſtre: Vous pour nous; nous pour vous: Tous les membres l'vn pour l'autre; le Chef pour tous, &c. Et donc les Saincts viuans, & non les morts: car c'eſtoit ici le lieu de le dire; s'il euſt creu autrement. Non les Anges meſmes; *Car*, dit-il ailleurs, *qui trouuerois-ie qui me reconciliaſt à toi? Me faudrais-il aller aux Anges? Mais par quelle priere? par quels ſacremens? Pluſieurs taſchans de retourner à toi, & ne le pouuans d'eux-meſmes; ont, comme i'entens, tenté cette voie, & ont eſté trompez par des illuſions, comme ils meritoient, &c. Mais le vrai Mediateur eſt apparu entre les mortels pecheurs, & le Iuſte immortel, Ieſus Chriſt hõme, &c. En lui eſt mon eſperance; Il intercede vers toi pour nous. Autrement i'allois prendre la fuite; mais tu m'as retenu, diſant; Pource eſt mort Ieſus Chriſt pour les pecheurs, &c. Voila donc, Seigneur, ie iette ſur toi tout mon ſouci, & ie viurai.*

Idem l. 10. Confeſſ. c. 42.

MAIS APRES auoir poſé ces maximes, voici comme dextrement il taſche de deſtourner le cours des preſomptions de ſon temps. C'eſtoit vne opinion ia inueteree; Que l'Egliſe recueillie au Ciel, auoit ſoin de celle qui cõbat encor en terre. Il ne s'aheurte pas, cõme Vigilantius, contre cela: au cõtraire, *Vne grand' troupe*, dit-il, *nous deſire là haut, deſia aſſeuree de ſon ſalut, encor en peine du noſtre.* Item; *Maintenant Nebridius eſt au Sein d'Abraham: Il boit auidement la Sapiẽce;*

Idem de Prædeſt. Sanct. c. 14.

Idem Confeſſ. l. 9.

& si ne pense-ie toutefois, qu'il s'en enyure tant, qu'il nous oublie: veu que toi, Seigneur, qui l'abbreuues, daignes en auoir souuenance, &c. En quelque lieu il passe iusques à souhaitter, que S. Cyprian prie pour lui. *Voila*, dit-il, *S. Cyprian deschargé de ce corps, qui voit plus clairement la verité: qu'il nous aide par ses oraisons, en cette chair mortelle, comme en vne tenebreuse nuee; a ce que par la grace de Dieu, nous le puissions ensuiure, &c.* C'est vn souhait, & non pas vne Inuocation: au contraire, apres auoir discouru sur la question, Si les Martyrs entreuiennent aux affaires humaines, apparoissent en songes & visions, &c. & icelle tournee en tout sens; il proteste que *Cela passe son esprit, qu'il ne va point si haut, &c.* Et neantmoins prononçant son opinion selon les Escritures: *Prenne*, dit-il, *vn chascun ce que ie dirai, comme il voudra; Si les ames des morts se trouuoient és affaires des viuans, ma bonne mere ne me laisseroit vne seule nuict: mais certes, ce que le S. Psalme retentit, est vrai; Mon pere & ma mere m'ont delaissé. Et si nos peres & nos meres n'ont point soin de nous; quels autres morts sçauent, ou ce que nous faisons, ou ce que nous souffrons? Esaie dit, Tu es nostre pere; car Abraham nous a ignorez, Israël ne nous a point cognus. Si donc ces grands Patriarches ont ignoré ce qui se faisoit de ce peuple, procreé d'eux; comment les morts se mesleront-ils de secourir les affaires des viuans? Et comment dirons-nous, qu'il ait esté pourueu à ceux qui s'en sont allez de ce monde, deuant que les maux qui ont suiui leur trespas,* (il parle de Iosias) *arriuassent, afin qu'ils n'eussent point cette affliction de les voir?* Et la conclusion est; *Les esprits donc des trespassez sont en lieu où ils ne voient point ce qui se fait, ou qui aduient en la vie des hommes.* Et sur l'obiection du mauuais Riche; *Si la en tel soin des viuãs, que nous des morts: Nous ne sçauons ce que les morts font; ni lui aussi du tout, ce que les viuans faisoient.* Or cette cognoissance ostee aux trespassez; que deuiénent les oraisons à eux addressees par les viuãs?

Idem contr. Donatist. l. 5. c. 1.

Idem de cura pro mort. agend. 10. & 13.

2. Reg. 22. 2. Paralip.

August. de cura pro mort. c. 13. 14. 15. 16.

Miracles aux sepulcres des Martyrs.

CEPENDANT, disoit le populaire, nous voions des miracles aux sepulcres des Martyrs. Ains, afin que de là ils ne prennent argument de les inuoquer, comme tenans le bien d'eux; il les ramene à autres causes. *C'est Dieu*, dit-il, *qui fait cela par soi-mesme, par cette admirable façon; dont, bien qu'Eternel, il fait les choses temporelles: ou il les fait par ses ministres; ou bien ce qu'il fait par ses ministres, il le fait aussi quelquefois par les esprits des Martyrs, comme par des hommes qui seroient encor en corps: ou bien il opere tout cela par ses Anges; les Martyrs l'impetrans, & non l'operans: ou en somme, par quelque façon incomprehensible aux mortels, mais telle qu'elle fait foi de la Resurrection eternelle.* Qui ne voit en l'enumeration de si diuerses causes, qu'il les veut arracher de l'vne, en ce qu'il conclut, que la cause en est incomprehensible; qu'il leur veut rompre & leurs discours, & les consequences qu'ils en font? Mais en la maxime qu'il donne ailleurs; qu'il les veut ramener des Martyrs à Dieu, quand il dit; *Que tous les miracles qui se font, soit par les Anges, soit en toute autre maniere, ne recommandent autre Religion, deuotion, ni seruice, que du seul Dieu, auquel seul consiste la vie bienheureuse & eternelle.*

Augustin. de ciuit. Dei. l. 10. c. 12.

MAIS POVRQVOI donc, prier, faire le seruice, ce qu'ils appellent mesmes sacrifier, *ad memorias Martyrum, aux sepulcres des Martyrs?* Certes, nous auons dit, qu'auant que les Chrestiens eussent des Temples, & pendant les persecutions de l'Eglise, ils s'assembloient volontiers és Cemetieres, pour fomenter le zele, par l'exemple des Martyrs: & cette coustume estoit encor retenue long temps depuis. Mais estoit-ce donc pour inuoquer les Martyrs, pour leur sacrifier? Ainsi n'aduienne. *Nous fabriquons*, dit S. Augustin, *à nos Martyrs, non des Temples, comme à des Dieux; mais des memoires, comme à des hommes morts, desquels les esprits viuent aupres de Dieu. Et n'y*

Idem de ciuit. Dei. l. 22. c. 10.

dressons point d'Autels, pour sacrifier aux Martyrs: mais nous immolons vn sacrifice à vn seul Dieu, & de nous, & des Martyrs; auquel sacrifice les Martyrs sont nommez par ordre, (car la liste s'en lisoit *ex diptychis*) *comme hommes de Dieu, qui ont vaincu le monde en sa confession; mais ils ne sont pas inuoquez par le Prestre qui fait le service: car il sacrifie à Dieu, & non à eux; encor qu'il le face, in memoria eorum,* (*non in memoriam,*) *au lieu de leur memoire, & non pas en leur memoire.* Où est à noter, qu'il oppose euidemment à leurs deuotions particulieres, *precem Canonicam, le formulaire de la priere de l'Eglise.* Tesmoignage euident, qu'au Seruice de son temps, la Commemoration des Saincts n'auoit pas encor passé en Inuocation: Et par consequent, nous doit mettre en soupçon d'vn lieu allegué par nos Aduersaires, des Catecheses Mystagogiques de Cyrille, Euesque de Hierusalem, où sont ces mots; *Quand nous offrons le sacrifice, nous faisons mention des Saincts qui ont dormi deuant nous; à ce que Dieu par leurs oraisons reçoiue nos prieres, &c.* Et de fait, ces liures se trouuent en Grec, escrits à la main, en quelques Bibliotheques, sous le nom d'vn Iean, qui vint long temps depuis. *Gesner. in Bibioth.* En vn autre lieu, S. Augustin; *Nous honorons les memoires des Martyrs; tant pour rendre graces au vrai Dieu, en ces celebres assemblees, de leurs victoires; que pour estre exhortez par le renouuellement de leur memoire, à les imiter, en inuoquant ce mesme Dieu à nostre aide.* *August. de ciuit. Dei. l. 8. c. 27.* Et parainsi, *Ad sepulcrum aut memoriam Petri supplicare*, n'est pas prier S. Pierre; mais prier Dieu, en nous ressouuenant sur le lieu, du martyre de Pierre; qu'il nous donne la constance qu'il donna à Pierre. Et c'est pourquoi, du temps de S. Augustin, au Concile de Carthage III. & au Mileuitain, furent faits Canons exprez, de ne rien changer temerairement és prieres de l'Eglise; mal obseruez neantmoins depuis. Cettui-là dit; *Quand on est à l'Autel, que l'oraison soit* *Idem. ep. 42.* *Concil. Carthag. 3. c. 23.*

touſiours addreſſee au Pere: Et quelques prieres que quelcun ſe dreſſe, qu'il n'en vſe point, ſans que premier il en ait conferé auec les mieux inſtruits de ſes freres. Cettui-ci;

Concil. Mileuit. c. 12. *Que nulles Prieres, Oraiſons, Meſſes,* (c'eſt à dire Collectes) *Prefaces, ou Recommandations, ne ſe facent en l'Egliſe, qu'elles n'aient eſté approuuees en Concile: De peur,* dit-il, *qu'il ne s'y coule quelque choſe contre la Foi, ou par ignorance, ou par inaduertance.* Et S. Auguſtin nommément aſſiſtoit à ce Concile.

August. ep. 43. & 44. LES GENTILS obiectoient aux Chreſtiens, & vn certain Maximus Madaurenſis à S. Auguſtin; Et bien, *Que faites-vous moins que nous? Nous inuoquons les Vertus de Dieu, ſous beaucoup de noms; nous les ſupplions diuerſement; Pijs precibus adoramus, Nous les adorons par ſainctes prieres,* (car notez touſiours, que l'Inuocation fait és Anciens, partie de l'Adoration:) *Et que font moins les Chreſtiens, qui au lieu de Jupiter, de Iuno, de Minerue, de Venus, habent & colunt, ont & ſeruent les Martyrs d'Afrique, Mygdor, Sananes, Nampſion, Lucitas? &c.* Mais S. Auguſtin le lui aduouë-il? Au contraire, comment le prend-il au poinct d'honneur? *Sçaches,* dit-il, *que nul Chreſtien Catholique ne ſert, ou adore aucun des morts: Que rien n'eſt adoré pour Diuinité, qui ait eſté creé de Dieu; mais le ſeul Dieu, qui a creé toutes choſes.* A Fauſtus Manicheen, de meſmes; *Vous auez,* diſoit-il, *changé les Idoles en Martyrs, quos votis ſimilibus colitis, que vous ſeruez de ſemblables vœux;* Où le mot de *Vœux* eſt pris comme en Grec, pour *Prieres.* Et les Gentils ſçauoient bien dire, qu'ils n'adoroient pas les Idoles, comme Dieux; mais comme Mediateurs vers Dieu. Ains, dit-il, *Nous honorons les Martyrs, d'vn ſeruice de dilection & de ſocieté; comme nous ferions les gens de bien en ce monde; ſauf que c'eſt auec plus de deuotion, parce qu'ils ſont deſia victorieux. Mais de ce ſeruice, qui s'appelle λατρεία, il n'eſt deu qu'à vn ſeul Dieu: Et parce qu'à lui ſeul appartient l'oblation;* nous en-

Nullum coli mortuorum.

εὐχαῖς

August. contra Fauſt. l. 20. c. 22.

seignons, que cela, ni chose semblable ne peut estre deferé ni à Martyr, ni à Ange. Se demeslent de ce passage nos Aduersaires, qui disent tous les iours des Messes, sacrifices pretendus du Fils de Dieu, en l'honneur des Saincts & des Anges. Nous respondent aussi, comment ils les peuuent prier; puis qu'ils ne leur peuuent sacrifier: veu que les oraisons sont les sacrifices des Chrestiens, comme nous auons amplement monstré, & par l'Escriture, & par tous les Anciens: & ils ne le peuuent nier. Et combien feroient-ils mieux de conclurre, auec S. Augustin; *Non sit nobis Religio, cultus mortuorum; Que le seruice des morts ne soit point tenu de nous pour Religion. Ils sont à honorer par imitation; & non à adorer par deuotion. S'ils ont vescu en pieté, ils ne demandent point ces honneurs-là; mais ils veulent que nous seruions vn seul Dieu: & les Anges de mesmes.* *Idem de vera relig. c. 55.*

OR PAR TOVT ce que dessus, appert assez de l'opinion de S. Augustin sur cet article: & ne faut point douter, que s'il eust peu d'aduantage contre le torrent du temps, il ne l'eust fait. Cependant, comme vne faulse doctrine ne se peut soustenir que de faulsetés, nos Aduersaires ont meslé dans S. Augustin certaines homelies de Fulbert, Eueſque de Chartres, qui est venu pres de 600. ans apres S. Augustin, où il dit; *Sancta Maria succurre miseris, &c. Sentiant omnes tuum iuuamen, &c.* Le Chanoine Garet a esté de meilleure foi, qui les cite sous le nom de ce Fulbert. Et ainsi citent-ils les liures des Meditations, qu'ils sçauent aussi n'estre de lui, &c. Mais S. Augustin n'a iamais pensé entrer en Paradis, par le merite d'autre que d'vn seul Christ: car sa maxime est vniuerselle; *Qu'il n'y a vne seule ame en tout le genre humain,* (ainsi l'escrit-il à S. Hieroſme) *pour la deliurance de laquelle, le Mediateur de Dieu & des hommes, Iesus Christ homme, ne soit necessaire.* Et n'en eust pas mesmes excepté la S. Vierge; veu qu'il dit, apres plusieurs Peres precedens; *Que* *Serm. 2. de Annūt. & Assumpt.* *Augustin. ad Hieronym. de natur. & origine animar.*

Idem in quæſt. Veter. & Nou. Teſt. q. 73.

la Vierge, en laquelle a eſté geré le myſtere de l'Incarnation de Chriſt, douta en la mort du Seigneur, tant qu'elle fuſt confirmee de la Reſurrection.

QVE GAIGNONS nous de tout ce diſcours? Certes, que iuſques au temps de S. Chryſoſtome, & de S. Auguſtin, c'eſt à dire, pres de 300. ans apres la mort de noſtre Seigneur, il n'y auoit point d'Inuocation des Saincts en l'Egliſe Chreſtienne, ni mention d'icelle au Seruice de l'Egliſe: Que c'eſtoient à quelques-vns des deuotions particulieres, retenuës pour la plus-part, de l'Eſchole des Gentils; leſquelles les grands hommes de ce temps taſchoient de reprimer, par l'oppoſition de la pure doctrine, comme nous auons veu par leurs diſputes. Et s'ils parloient ainſi, lors que ces miracles, qu'il plaiſoit à Dieu faire, pour la confirmation de la Foi, & l'approbation de ſes Martyrs, eſtoient plus frais; qu'euſſent-ils donc dit, de ce que nous voions auiourd'hui, quand on n'inuoque pas Dieu, comme lors, és Cemetieres des Martyrs; mais les Martyrs meſmes; mais toute eſpece de pretendus Saincts; & directement, & comme autheurs des biens; & ſans mention de Dieu, & en leurs Images? Et quant à ce qu'ils recueillent çà & là, quelques paſſages qui ſemblent faire pour eux, les vns vrais, & mal interpretez, les autres euidemment ſuppoſez, quelques-vns tirez de la Rhetorique, en conſequence de Theologie; que ſont-ce, ſinon des araignes, qui des plus ſaines herbes tirent le venin, au lieu que les abeilles tirent la douceur des plus ameres?

N'OVBLIONS cependant à noter encor ici, qu'en ce temps, & pluſieurs ſiecles apres, eſtoit indifferent en l'Egliſe; Si les fideles partans de ce monde, eſtoient auſſi toſt recueillis aupres de Dieu, & iouiſſans de ſa preſence: ou bien, s'ils attendoient le iour de la Reſurrection, au Sein d'Abraham, en vn

bien-heureux repos, pour de là estre receus au Ciel tous ensemble. Qui plus est, Irenee, Iustin, Tertullian, Origene, S. Ambroise, S. Augustin, S. Chrysostome, Theodoret, &c. S. Bernard mesmes non moins que tous les precedens, enclinent plus à croire, qu'elles sont reseruees iusques à la Resurrection, sans iouir de sa presence. Or est-il, que l'Inuocation des Saincts est fondee sur l'Intercession; leur Interceſſion, sur la vision & presence de Dieu, selon nos Aduersaires: Dont s'ensuit, que l'Inuocation des Saincts ne pouuoit estre creuë en l'Eglise, pendant tout ce temps; ne le pourroit mesmes auec certitude, par S. Bernard, qui viuoit il n'y a que 300. ans: veu qu'il insiste plus sur cette opinion, que nul autre; estant l'Inuocation des Saincts incompatible auec cette doctrine.

Bernard serm. 4. in fest. omn. Sanctor. Item serm. 3.

CHAP. XV.

Progrez de la corruption de l'Inuocation en l'Eglise, tant Grecque, que Latine.

QVAND ces grandes Lumieres de l'Eglise, S. Hieroſme, S. Augustin, S. Chrysostome, Epiphanius, & semblables, furent esteintes; ne faut s'esmerueiller, si le Prince de Tenebres y fit beau mesnage, en peu de temps; ; mesmes sous l'Ignorance introduite en l'Europe auec les Barbares. En l'Eglise Orientale ils auoient esté imbus des Apostrophes de Basile, Nazianzene, Ephrem, & autres: mais l'Inuocatiõ des Saincts n'estoit point encor entree au seruice; ains seulement la Commemoration, dont les vestiges restent en ces mots; *En nous reſſouuenant de la S. Vierge, des Patriarches, des Prophetes, Apostres, Martyrs, &c. Recommandons-les eux-mesmes, & nous,*

Progrez de l'abus en l'Eglise Grecque.

In Liturg. Iacobo, Basilio, Chrysost. attributis.

& toute nostre vie, à Dieu, &c. Termes, qui au lieu de les inuoquer, les comprennent en mesme recommandation, & en mesme besoin de la grace de Dieu, que nous: suiuant cette opinion qu'ils auoient, Qu'ils n'estoient pas encor en pleine beatitude. Mesmes nous en auons la reigle Ecclesiastique en S. Basile, hors des chaleurs de Rhetorique; *Quand*, dit-il, *les Chrestiens comparoissent aux memoires des Martyrs, ou és lieux voisins; il ne faut pas que ce soit à autre fin, que pour prier, & pour estre incitez à l'imitation de leur constance, par la recordation d'iceux. Car*, dit-il ailleurs, *de la commemoration de leurs beaux faits, il nous reuient du profit; comme du maniement d'vn parfum excellent, vne bonne odeur.* Or maintenant, vn certain Petrus Gnapheus, Euesque d'Antioche, ordõne qu'en toute priere publique, en son Eglise, (& notez que son Patriarchat s'estendoit fort loin,) l'Inuocation de la Vierge Marie seroit emploiee. Et estoit ce Pierre, vn heretique tres-pernicieux, condamné au V. Concile Vniuersel, tenu à Constantinople, pour l'heresie des Theopaschites, dont il estoit autheur; enseignant, que Dieu mesmes, entant que Dieu, auoit esté crucifié & souffert en la Croix. Le mal, qui ne demeure iamais oisif, passa tost plus outre: Le Concile de Nice II. enuiron l'an 800. en establissant l'Adoration des Images, ordonna l'Inuocation des Saincts. Et aussi est-ce enuiron ce mesme temps, que le Moine Euagrius introduit le Roi de Perse, priant S. Sergius, en ces mots; *Que lui & Syra s'amie esperent en sa puissance, & croient en lui.* Damascene enuiron l'an 800. prie lui-mesme la Vierge Marie; *Ie serai*, dit-il, *sauué en esperant en toi: En t'aiant pour defense, ie ne craindrai rien: En ton secours tout-puissant, ie mettrai mes ennemis en fuite: Tu es le salut du gẽre humain, ouure-nous la porte de misericorde, &c.* Et ainsi fut emportee la Pureté à vau-l'eau, par les torrens de Superstition; n'y aiant plus d'Epiphanius, ni de

Basil. in asceti. c. 40.

Idem hom. 19.

Anno 500.

Niceph. l. 15. c. 18.

ni de Chryſoſtomes, qui preſtaſſent leurs eſpaules à l'encontre. Et toutefois, és Inquiſitions d'Emeric, il cotte entre les erreurs des Grecs, qu'ils tiennent; *Qu'il ne faut point inuoquer les Saincts, ni meſme la Vierge Marie, mais vn ſeul Chriſt Mediateur: Que leur offrir des dons, eſt ſacrifier au Diable, &c.* Ce qu'il doit auoir dit de quelques nations de l'Egliſe Orientale, où cet abus n'eſtoit encores paruenu.

MAIS EN l'Egliſe Occidentale, ſelon ſon priuilege ſpecial, encores pis: A la Rhetorique des Declamateurs, s'adioint la licence des Poëtes. Vn Prudentius, Poëte elegant, mais mauuais Theologien, accõmode aux Saincts, ce que les prophanes ſouloient à leurs Dieux: ſuiuãt le dire de Cyrille, Patriarche d'Alexandrie; *Que ces loüanges annuerſaires des Martyrs, eſtoient à l'imitation de celles que les Grecs auoient ordonné à ceux qui eſtoient morts en la bataille de Marathon.* Cõme auſſi Theodoret, & le Concile d'Afrique ne nous celent point, que toutes les ſolennitez qui s'y faiſoient, venoient du Paganiſme. Il dit donc de la Vierge Marie; *Seruat ſalutem Virgo Quiritium; Elle conſerue le ſalut des Romains, & des Saincts. Poſcunt, litantur, indicant; On leur demande, on leur ſacrifie, on leur monſtre ſon mal; & perſonne ne s'en retourne triſte, &c.* Pontius Paulinus de meſme, parlant de S. Felix; *Petat omne quod audet; Qu'on demande par ſi bon Aduocat, tout ce qu'on oſe: Par ſes bons merites, il ſurmonte nos mauuais, &c.* Et notez la bonne Theologie de l'homme; *Que les Epiſtres de S. Paul appliquees aux maladies, les gueriſſent.* Fortunat parlant de S. Martin; *Dulcis adorande, & mihi pectore, voce, colende; Que ie dois adorer, qui ie dois honorer & de cœur, & de voix.* Item; *Inter me & Dominum Mediator adeſto benigne, Sois Mediateur entre Dieu & moi.* Directement contre S. Hieroſme; *Qu'il ne faut colere, nique adorare, ſeruir, ni adorer Cherubins, ni Seraphins, ni Anges, ni Archanges, ni quelconque nom qui ſoit nom-*

Progrez de cet abus en l'Egliſe Latine.

Cyril. l. 6. contr. Iul.

Theodor. l. 8. de Martyr.

Concil. Afric. c. 27.

Hieron. ad Riparia. Presbyt.

mé; *de peur que nous seruions à la creature, & non au Createur. Et qui est cet insensé*, dit-il mesme contre Vigilantius, *qui iamais ait adoré les Martyrs, ou leurs reliques? &c.* Que reste-il donc ou à Dieu, ou à Iesus Christ? Et qui ne voit qu'ils iouoient, s'il faut ainsi parler, les opinions populaires en vers? Et quel iugement pensons-nous qu'en eussent fait Epiphanius, Chrysostome, S. Augustin? &c. Viennent apres, les Moines à les mettre en prose; Maximus, Leo, Euthymius, Fulgentius, Gregoire; mesmes iusques à dire, *Nous esperons en la puissace de Dieu, & en la vertu de S. Pierre, &c.* Tout cela neantmoins encor dedans les prieres priuees; dont il nous peut encor apparoir par les plus anciennes Collectes, tirees des plus anciens Offices, en ces mots; *Donne nous d'estre enflammez des exemples de tels & tels Saincts, cõme nous nous resiouissons de leurs vertus; de prononcer leur foi, de nostre langue; exprimer leur vie, en nos mœurs; profiter en l'exemple de leur constance, &c.* Parlans des Martyrs generalemẽt, & des Saincts; particulierement en la Commemoration de S. Laurens; *Comme tu lui as donné de surmonter les flammes des tourmens, donne nous de vaincre les ardeurs de nos vices:* De S. Estienne; *Que nous apprenions à aimer nos ennemis; comme il a prié pour ceux qui le persecutoient:* De S. Iean Baptiste; *Comme tu nous rends honorable le iour de sa naissance, octroie à tes peuples la grace des ioies spirituelles, & dirige les esprits de tous fideles en la voie de vie eternelle, par ton Christ*: De S. Pierre & S. Paul Apostres; *Donne à ton Eglise de suiure en toutes choses l'enseignement de ceux, du ministere desquels elle a pris son commencement, par Iesus Christ, nostre Seigneur, &c.* Toutes oraisons addressees au Pere, par son Fils, tendantes à obtenir la grace de les imiter: nulle addressee à eux, ni de par eux; nulle pour paruenir à aucune grace, par leur grace.

Idem contr. Vigil.

Gregor. Magn. l. 12. ep. 22.

MAIS VOICI venir Gregoire au Pontificat, qui refond tous les Formulaires de l'Eglise; les Prieres

publiques, les Litanies, la Messe mesmes. Il trouue les peuples tous labourez, prests à receuoir cette semence; tous preparez, par la coustume tiree du Paganisme, & par l'instruction des Moines, à approuuer ce changement. Icelui donc change en la Messe, la Commemoration des Saincts, en Inuocation; & insere nommément en la Litanie; *Sancta Maria ora pro nobis*; *Saincte Marie prie pour nous*: ordonne & fait celebrer la Messe sur les corps de S. Pierre & S. Paul; & ouure, en somme, l'escluse à toutes superstitions, qui depuis y entrent à coup, & à pleine vague: au lieu que les Peres precedens auoient pris beaucoup de peine à les retenir.

Gregoire des prieres priuees, les tire aux publiques.

Gregoire change la Commemoration en Inuocation.

DE CE QVE dessus appert par les Liturgies qu'ils alleguent eux-mesmes: De S. Iacques, où le Prestre ne se confesse qu'à Dieu, & lui demande pardon par son Fils: De S. Clement, où vn seul Dieu est inuoqué, par vn seul Iesus Christ; sans qu'il y soit fait mention de prier ni la Vierge, ni les Saincts: De celle qui estoit sous S. Augustin, par l'allegation qu'il en fait lui-mesme, que les Martyrs sont mentionnez, mais non inuoquez: Et celle de S. Ambroise ne pouuoit estre autre alors; puis qu'il precedoit S. Augustin; dont appert qu'elle a esté corrompuë depuis. Mesmes, qui considerera bien le *Communicantes* de la Romaine; il recognoistra que la clause qui est au bout, *Quorum meritis & precibus concedas*; *Aux prieres desquels il te plaise donner, &c.* est vne priere rapportee hors œuure. Car aiant dit; *En communiquant & venerant la memoire de la S. Vierge, de tels Saincts & Sainctes, &c.* il s'ensuiuoit, que le Prestre dist quelque chose; & il coupe tout court, laissant la sentence suspenduë pour ce regard; pour conclurre par vne priere qu'il y attache, que les vns attribuent au Pape Siricius, les autres à Gregoire. De la Litanie, tout de mesmes: car c'estoit vne Priere generale, qui se faisoit par articles, pour tou-

August. de ciui. l. 22. c. 10.

tes les neceſſitez du corps de l'Egliſe, & de ſes membres; meſmes pour l'eſtat du monde, &c. Et au bout de chaſcun article, le Clergé & le peuple ſouloit reſpondre, Κύριε ἐλέησον, *Seigneur, fai-nous miſericorde.* Choſe encor qui ſe practique és Egliſes Reformees d'Angleterre. Et en toutes les Liturgies ſuſdites, tous ces articles ſont demandez à vn ſeul Dieu, par Ieſus Chriſt; meſmes en celle de Clement, Pape; *Pro ſuperna pace Deum oremus; Pro ſalute animarum noſtrarum; Pro proſperitate ſanctarum Eccleſiarum; Pro Clero & populo; Pro Magiſtratibus totius mundi; Prions pour la paix de là haut; Pour le ſalut de nos ames; Pour la proſperité des ſainctes Egliſes; Pour le Clergé; pour le peuple, pour les Magiſtrats du monde, &c.* Et à chaſque article que le Diacre prononçoit; le peuple & le Clergé reſpondoient; *Seigneur, fai-nous miſericorde.* Or parce que le Concile de Carthage III. auoit dit, Que toutes prieres s'addreſſeroient à Dieu; ceux qui vouloient inſerer l'Inuocation des Saincts, commencerent indirectement; *Seigneur, exauce-nous, par l'interceſſion de la Vierge; Seigneur, addreſſe nos pas, par les prieres de tes Saincts, &c.* Mais Gregoire paſſa iuſques à l'oraiſon directe; *S. Marie, prie pour nous, &c.* Et afin que cela fuſt receu auec plus d'applaudiſſemẽt; il fut dit, Qu'on auoit ouï les Anges en la celebration de quelque ſolennelle Litanie, crians; *Regina Cœli lætare; Roine du Ciel reſiouï toi, &c.* Comme auſſi, afin de poſer vn plus certain fondement à cette doctrine, Gregoire deſtruit, autant qu'il peut, celle des precedens. Car S. Auguſtin auoit dit, & prouué par les Eſcritures, Que les Saincts ne ſe meſloient point des affaires humaines: Gregoire au contraire; *Ceux qui voient, dit-il, la charité de Dieu Tout-puiſſant, il n'eſt pas poſſible qu'ils ignorent quelque choſe.* Et ceci tombe enuiron l'an 600. Vers l'an 680. fut tenu le VI. Concile Vniuerſel à Conſtantinople, où fut condamnee l'hereſie des Monothelites. Ils nous citent de

Gregor. l. 12. comment. in Iob. c. 13.

ce Concile, ces mots ; *Apres auoir adoré vn ſeul Dieu; qu'on inuoque les Saincts, pour interceder enuers ſa Maieſté.* L'Egliſe & Orientale, & Occidentale eſtoit deſia aſſez corrompuë, pour en eſtre venuë là. Mais quand nous leur alleguons ce Concile, en autre inſtance; ils nous ſçauent dire, qu'il n'y fut point fait de Canons : & que ces neuf, qui ſont és tomes des Conciles, ſont ſuppoſez. Damaſcene, enuiron l'an 800. prouigna cette opinion ; iuſques à enſeigner, qu'il falloit adorer la S. Vierge, l'appellant la Roine de toutes creatures ; & les Saincts, amis de Dieu; iuſques à leur baſtir des Temples; directement contre S. Auguſtin : Et Beda, ſon contemporain, en faiſoit de meſme. Car comment non les Saincts; puis que le Concile de Nice II. auoit ordonné en ce meſme temps, l'Adoration de leurs Images ? Mais voici en ce meſme temps, Claude, Eueſque premierement d'Auxerre, & puis de Turin ; (lui qui auec Adalbret, Eſcoſſois, reſtablit l'Vniuerſité de Paris, ſous Charles Magne) qui lui fait la guerre : *Reuenez*, dit-il, *aueugles que vous eſtes, à la Lumiere qui illumine tout homme venant au monde ; A cette Lumiere, qui luit és tenebres, & que les tenebres n'ont point compriſe. Qu'eſt-ce à dire, quand Noé, & Daniel, & Iob, ſeroient au milieu de vous ; ſinon afin que perſonne ne ſe confie ni du Merite, ni de l'Interceſſion des Saincts? Parce que ſi nous n'auons la foi, la verité, la iuſtice qu'ils auoient ; nous ne pouuons plaire à Dieu. Oiez donc, vous autres fols entre le peuple, qui allez à Rome, qui cerchez à Rome l'Interceſſion de l'Apoſtre; Oiez, dis-ie, ce que S. Auguſtin a tant de fois prononcé contre vous? &c.* Or Ionas, Eueſque d'Orleans, lui reſpondit apres ſa mort ; & nous n'auons preſque de ce Claude de Turin, que ce qu'il nous en allegue. Mais tant y a, qu'il n'en fut point pis auec Charles Magne, ni auec l'Empereur Loys le Debonaire, ſon fils, ni meſmes auec l'Egliſe Gallicane de ſon temps. Teſmoignage manifeſte, que le con-

Damaſc. l. 4. de Orthodox. fid.

Oppoſition à l'Inuocation des Saincts.

Claud. Taurinēſ. aduerſ. Theod. Abbat.

traire de l'Inuocation des Saincts n'eſtoit pas tenu pour hereſie. Et de fait, ce Synode de Paris que nous auons allegué ci-deſſus, aiant à prouuer que les Images *non ſunt colendæ, neque adorandæ; ne doiuent eſtre ſeruies, ni adorees:* prouue par les Anciens, que les Anges & les Saincts ne ſont à ſeruir, ni adorer. Or eſt l'Inuocation, principale partie de la vraie Adoration, du vrai Seruice. Auſſi n'eſtoit pas encor la Litanie venuë au poinct qu'elle eſt maintenant: ains tenoit plus de la Commemoration, que de l'Inuocation des Saincts: Car il s'en liſt vne en vn vieil liure en l'Abbaie de Corbei, ſur Vveſer, en Allemagne, qui eſt de l'an 900. ou enuiron, comme il ſe voit, en ce qu'elle fait mention de l'Empereur Arnoulph; & du Pape Eſtienne, qui deuoit eſtre VII. en laquelle le Diacre ſe contente de nommer les Saincts: & le peuple & le Clergé, au lieu de reſpondre, *Ora*, ou *Orate pro nobis*, c'eſt à dire, *Prie*, ou *Priez pour nous*; *reſpond par tout*; *Audi Chriſte, Chriſt vueille nous exaucer*; *Redempteur du mõde vueille les aider*, &c. Pour exemple, le Diacre dit; *Arnulpho Regi vita & victoria*; *Dieu doint vie & victoire au Roi Arnoulph*: Le peuple reſpõd; *Sauueur du monde, aſſiſte-le.* Puis le Diacre nomme *S. Mere de Dieu, S. Michel, S. Gabriel, S. Raphael, S. Iean*: Le peuple reſpond, *Chriſt vueilles exaucer*, &c. En l'an mil, au lieu que les excommunications ſe faiſoient en l'Egliſe, en l'authorité du Pere, Fils, & S. Eſprit; ils cõmencerent d'y meſler la Vierge Marie, & les Saincts. Appert par le Concile de Rheims, C. 12. *En l'authorité*, dit-il, *du Dieu Tout-puiſſant*, &c. *& par l'interuention de la Vierge Marie*, &c. *Nous excõmunions, maudiſſons, & damnons*, &c. En Allemagne neantmoins, cette forme n'eſtoit point encore receuë; cõme il ſe voit en celle que prononce Bernard, Eueſque de Halberſtat, contre l'Empereur Otho; ni és autres agendes du meſme ſiecle. Depuis, tous les Saincts y furent adiouſtez; & paſſa cela

Synod. Pariſ. ſub Lothar.

Batto Abbas Corbeien. ſub Arnulpho, apud Krantzium, in Metrop. l. 2. c. 10

Anno 1000.

Concil. Rhemenſ. c. 12.

en forme commune. L'absolution aussi des Penitenciers, pour la clef desliante, qu'ils appellent, fut conceuë en ces termes, vers l'an 1000. *La passion de nostre Seigneur Iesus Christ; le merite de la biẽ-heureuse Vierge, de S. Pierre, de S. Paul, & de tous les Saincts; & en outre, tout ce que tu feras de bien, ou que tu souffriras de mal, te soit en remission de tes pechez.* Enuirõ l'an 1100. Anselme argumẽtoit estrangemẽt, en vn traitté exprez de l'excellence de la Vierge Marie. *Christ*, dit l'Apostre, *est la vertu, & la sapience de Dieu: En lui sont tous les thresors de sapience, & de science: Or Christ est en Marie; Ergo tous ses thresors, &c. sont en Marie.* Et par ce mesme argument on conclurra le mesme de tous les fideles; car il est dit *Habiter en tous les croians:* Cependant c'est de là qu'il tire ces belles consequences; *Quòd Domina, quòd Mediatrix, quòd Saluatrix*; Qu'elle est Dame du Ciel & de la terre, de droict maternel; Roine des Anges; Reparatrice du genre humain, & par consequent Mere; comme Dieu en est le Createur, & par consequent Pere. Et c'est de ce temps aussi que Hermannus Contractus, Comte de Veringhen en Allemagne, composa le *Salue Regina*; lequel toutefois ne fut receu en l'Eglise Romaine, qu'enuiron 150. ans apres, sous le Pape Gregoire IX.

Anno 1100. *Anselm. in lib. de excellẽ. Virg. Maria.*

Anno 1250.

VOVLONS-NOVS voir cependant vn exemple memorable, comme les abus ne sont pas venus d'vn coup; comme cette Inuocation des Saincts, insinuee en la Messe, n'estoit pas encor venue iusques à corrompre la consolation des personnes qui estoient à l'extremité; & cõme Dieu espargnant misericordieusement son peuple, apres toutes ces impietez; leur reseruoit son salut, en vn seul Iesus Christ, à l'heure de la mort? Il se trouue entre les Epistres de cet Anselme, vn formulaire de consoler les malades, que i'ai pensé meriter d'estre ici inseré tout entier. *Te resiouis-tu (disoit le Prestre au malade) que tu meurs en la Foi Chrestien-*

L'Inuocation du seul Dieu par Iesus Christ, retenue en la consolation des malades, & moribõdes.

Anselm. in epi. manuscripts.

ne? Reſponſe, Oui. Confeſſes-tu auoir ſi mal veſcu, qu'il n'eſt deu que peine eternelle à tes merites? R. Oui. En as-tu regret? R. Oui. As-tu volonté de t'amender, ſi tu en as le loiſir? R. Oui. Crois-tu que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt eſt mort pour toi? R. Oui. Lui en rends-tu graces? R. Oui. Crois-tu que tu ne peux eſtre ſauué que par ſa mort? R. Oui. Or ſus doc, pendãt que l'ame te reſte, mets tout ton ſalut en cette ſeule mort; n'aies confiance en aucune autre choſe; confie & commets toi totalement à cette mort; couure toi d'icelle ſeule; d'icelle ſeule enueloppe-toi tout entier. Et ſi le Seigneur Dieu te veut iuger, di lui; Seigneur, i'oppoſe la mort de Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, entre moi & ton iugement: autrement, ie ne puis debattre auec toi. Et s'il te dit, que tu es pecheur; di lui, Seigneur, ie mets la mort de Ieſus Chriſt, noſtre Seigneur, entre toi & mes pechez. Et s'il te dit derechef, que tu as merité damnation; di lui, Seigneur, ie tends la mort de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, entre toi & mes demerites: Ie t'offre ſon merite, au lieu de celui qui deuroit eſtre en moi, & qui n'y eſt point. S'il te dit encor, qu'il eſt courroucé contre toi; Seigneur, di lui, ie mets la mort de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, entre moi & ton ire. Et cela accompli, que le malade die trois fois; Seigneur, ie recommande mon eſprit entre tes mains.

DE CETTE meſme veine eſt la differẽce que nous remarquons entre la vie & la maladie extreme de S. Bernard. Il dit tresbien quelquesfois; *Qui veut venir, vienne apres moi; vienne par moi; vienne à moi. Apres moi, dit le Seigneur; car ie ſuis la verité: Par moi; car ie ſuis la voie: A moi; car ie ſuis la vie, &c.* Item; *Ie le deliurerai, parce qu'il a eſperé en moi: Non,* dit-il, *és ſentinelles; non en l'homme; non en l'Ange: mais en moi, n'attendant bien aucun que de moi ſeul. Car il faut que la garde ſoit non ſeulement de moi; mais de par moi.* Et de la Vierge meſmes il dit; *Elle n'a point beſoin de faux honneurs, au comble où elle eſt des vrais: Ce n'eſt pas l'honorer, mais lui oſter l'honneur: La feſte de la Conception ne fut iamais bien inſtituee,*

Bernard in parvis ſerm. 23.

Idem ſerm. 15. in Pſalm. 91.

Idem ep. 174.

&c. Mais ſi eſt-il certain, qu'ailleurs il aide fort à aduancer cet abus, iuſques à dire; *Tu as, ô homme, vn ſeur accez à Dieu, où la Mere eſt deuant le Fils, le Fils deuant le Pere; la Mere monſtrant au Fils ſon ſein & ſes mammelles; le Fils monſtrant au Pere ſon coſté & ſes plaies.* Au peril de la mort neantmoins, ſe voiant raui deuant le tribunal de Dieu; Sathan en teſte, pour accuſateur; il ne ſe ſouuient que des plaies du Fils; il a toſt oublié le ſein de la mere. *Ie confeſſe*, dit-il, *que ie ne ſuis point digne par mes merites d'obtenir le Roiaume des Cieux; mais mon Seigneur le tient à double tiltre, & par heritage du Pere, & par le merite de ſa paſſion: Il ſe contentera de l'vn, & me donnera l'autre: Et ſi en vertu de ſon don, ie me l'attribuë; ie ne ſuis point confus.* Comme auſſi il auoit tresbien dit ailleurs; *Ie cerche ma medecine és plaies de mon Seigneur; mes merites, és miſericordes de mon Dieu.* Et meſmes nous liſons encor au Breuiaire de l'ordre de Premõſtré, qui fut inſtitué de ſon temps, ces rythmes Latines, en l'Office de tous les Saincts;

Gothfrid. in vita Bernard. l. 5.

Le Breuiaire de Premonſtré.

Adiuuent nos eorum merita,
Quos propria impediunt ſcelera:
Excuſet eorum interceſſio,
Quos propria accuſat actio.
At tu qui eis tribuiſti
Cœleſtis palmam triumphi,
Nobis veniam ne deneges peccati.

Serons-nous, dit-il, *aidez des merites de ceux, qui ſont empeſchez de leurs propres crimes? excuſez par l'interceſſion de ceux, que leurs propres actions accuſent? Ains toi, Seigneur, qui leur as donné la palme du triomphe celeſte, ne nous denieras point le pardon de noſtre peché, &c.* Mais comme l'Abus cependant tinſt la campagne; s'y forma l'aſpre oppoſition des Vaudois, & Albigeois; iuſques à venir en diſpute aux Conciles; iuſques à emplir vne notable partie de la France, dont elle ne peut eſtre exterminee que par tout genre & de fraude, & de force;

Oppoſition des Vaudois.

iusques à auoir meſmes pris racine (& les hiſtoires du temps, bien qu'ennemies, en font foi) en toutes les nations de la Chreſtienté.

NOVS LISONS donc entre leurs articles, cettui-ci; *Qu'il n'y a qu'vn Mediateur, & que toutes les Inuocations & Seruices des Saincts ſont Idolatrie.* Adiouſtent meſmes les ſuſdites hiſtoires; Que la doctrine des Vaudois n'eſtoit point nouuelle, mais continuee depuis les Apoſtres; au moins depuis le Pape Sylueſtre I. c'eſt à dire; Que le changement eſtant venu par ſucceſſion de temps en l'Egliſe Chreſtienne, ils auroient retenu la pureté par deuers eux. Et de fait, vn liure de ce temps-là dit; *Qu'elle eſtoit pour trois raiſons plus dangereuſe, que toutes les autres Sectes. La premiere; Quia diuturnior; Parce*, dit-il, *qu'elle eſt de plus long temps: car on tient qu'elle dure depuis le Pape Sylueſtre; aucuns meſmes dient depuis le temps des Apoſtres. La ſeconde; Quia generalior; Parce qu'elle eſt plus generale; car il n'y a preſque païs où elle n'ait lieu. La troiſieme; Parce que les autres, par leurs blaſphemes contre Dieu, font horreur aux hommes: au lieu que celle-ci a grande apparence de pieté, en ce qu'ils viuent iuſtement deuant les hommes; croient bien ce qui eſt de Dieu, & tout le Symbole; s'attachent ſeulement à l'Egliſe Romaine, &c.* Et ainſi en parloient leurs ennemis meſmes: Ce qui ſoit dit en ce lieu, vne fois pour toutes.

Hiſtor. vetus de Valdenſib.

OR IL N'EST pas à croire, comme cet abus tenant par force ouuerte le deſſus de la Verité, deuient horrible en peu de temps. Lombard met deſormais pour ſentence, *Que les Saincts intercedent pour nous; & par leur merite, en ce qu'ils ſuppleent les noſtres: & par leur affection, en ce qu'ils ſe ioignent à nos vœux.* Cela n'auoit point encor eſté dit ſi crud. Et tous les Scholaſtiques deſormais non ſeulement le ſuiuent, mais encheriſſent par deſſus. Alexander Halez, Bonauanture, Thomas, &c. Et leur raiſon eſt; *Que vltima reducuntur in Deum*

Lombard. l. 4. d. 55.

per media; *Que les extremes ne peuuent paruenir à Dieu, que par les moiens:* La meſme qu'alleguoient les Platoniques, pour l'Interceſſion des Heroes & Demons. Quant à la queſtion, Si les Saincts cognoiſſent les affaires humaines, ou non; ils la terminent auſſi, *Qu'ils cognoiſſent toutes choſes, comme les Anges, en la viſion de Dieu.* Ce que S. Gregoire auoit dit comme en paſſant. Que feront-ils donc à S. Bernard meſmes, qui diſpute, que les Saincts ne ſont pas receus à iouir de la preſence de Dieu, iuſques à la Reſurrection? Au Pape Iean XXII. que Guillaume Occam dit l'auoir ainſi reſolu, & voulu faire iurer à la Sorbone? A S. Thomas en fin, qui enſeigne; Que *Les Anges, par la cognoiſſance naturelle, n'entendent point les myſteres de la grace*; *Que par celle qu'ils ont en la viſion de Dieu, ils n'en ſçauent qu'autant qu'il lui en plaiſt reueler: & qu'ils ne cognoiſſent, au reſte, ni les choſes contingentes*; *ni les penſees des cœurs?* Subiects neantmoins ordinaires, ſelon nos Aduerſaires, & de l'Inuocation des hommes, & de l'Interceſſion des Anges. Mais pendant qu'ils nous reduiſent, pour parler en leurs termes, *ab extremo, ad ſupremum, per media*; voici les extremitez où ils nous ameinent: Antonin, Archeueſque de Florence, enſeigne; *Que les Saincts doiuent eſtre & inuoquez, & adorez de tous: Que tous ceux ſur leſquels la Vierge Marie tourne ſes yeux, ſont neceſſairement iuſtifiez & ſauuez: Que Chriſt eſt trop rude, entant qu'Aduocat & Iuge tout enſemble: Et pource, que Dieu nous a pourueu d'vne Aduocate, en laquelle il n'y a rien que doux.* Ce qui eſt donc dit en S. Iean, *Si nous auons peché, nous auons vn Aduocat*, &c. il le deſtourne en termes exprez, ſur la Vierge Marie: Ce que nous dit l'Apoſtre aux Hebrieux, de Chriſt, Souuerain Sacrificateur, *Approchons au throne de grace*, &c. il veut qu'il ſoit dit d'elle; Car *Marie*, dit-il, *eſt le throne de Chriſt*, &c. Que dirai-ie plus? *Les Seraphins*,

Thom. Sum. 9. 57. art. 5. & 12. art. 8.

Antonin. part. 3. Summ. t. 3. & 12. Idem part. 4. t. 15.

1. Ioan 2.

Hebr. 4.

dient-ils, *voulurent retenir Marie, comme elle montoit au Ciel: Non, dit-elle; Il n'eſt pas bon que l'homme ſoit ſeul;* (parlant du Fils Eternel, aſſis à la dextre du Pere) *Ie luy ſuis donnee pour aide, en redemption, par compaſſion; en glorification, par interceſſion: afin que s'il menace de noier la terre, comme au Deluge; s'apparoiſſe deuant luy, comme l'Arc celeſte, afin qu'il ſe reſſouuienne de l'Allian-ce, &c.* Et quand verrons-nous la fin de ces blaſ-phemes?

Geneſ. 2.

Bernard. in Marial.

BERNARDIN en ſon Marial, s'enhardit encores plus; comme ſi c'eſtoit à pis faire. *Dieu*, dit-il, *luy a dit en ſa naiſſance; Ie t'ai donnee en lumiere aux Gentils, afin que tu ſois noſtre ſalut iuſques au bout de la terre, lumiere en reuelation aux Gentils, &c.* Le Prophete Eſaie, ou Simeon, penſerent-ils iamais à cela? Item; *Toutes les graces qui decoulent ſur nous du Pere, & du Fils; c'eſt par la Vierge, Mediatrice entre Dieu & les hommes: Nulle grace ne vient du Ciel, que par ſes mains; Toutes les graces entrent en elle, & ſortent d'elle: Elles ſont en Chriſt, tanquam in capite influente; comme au chef qui les influe: En Marie, tanquam in collo transfundente, comme au col qui les diſtribue. Elle eſt Mediatrice de ſaluation, de conionction, de iuſtification, de reconciliation, d'interceſſion, de communication, &c. Brief, le Pere celeſte lui a donné la moitié de ſon Roiaume; Ce qui fut ſignifié és perſonnes d'Aſſuerus & d'Eſther; & s'eſt retenu la iuſtice à diſtri-buer, lui aiant laiſſé ſa miſericorde à l'exercer: Tellement que nous pouuons appeller, à foro iuſtitiæ Dei, de la Cour de iuſtice de Dieu, à la Cour de miſericorde de la Vierge Marie.*

ET QVE dirons-nous donc, de ſes Litanies, de ſon Pſaultier, de ſes Heures? De ſes Heures, où elle eſt *Roine de miſericorde, où elle a briſé la teſte du Serpent:* Ce qui fut dit à nos premiers peres, du ſeul Fils de Dieu; où *Elle a ſeule exterminé toutes les hereſies du mon-de:* où elle eſt appellee *Reparatrice & Saluatrice du*

genre humain : où on lui demande generalement tout ce qui se peut & doit à vn seul, par Iesus Christ, priuatiuement à tout autre; *Impetra nobis veniam, Applica nobis gratiam, Præpara nobis gloriam; L'octroi de pardon, de grace, & de gloire, &c.* De son Psaultier, i'en ai horreur; où tout ce que Dauid a dit de Dieu, Pere, Fils, S. Esprit; lui est transferé, & appliqué, sans aucune exception, depuis le commencement iusques à la fin; changeant seulement *Dominum* en *Domina*; *le Seigneur*, ou *l'Eternel*, en *la Dame. Bien-heureux qui aime Marie; qui la craint; qui celebre son nom; qui s'y fie; qui espere en elle, &c. Les Cieux racontent ta gloire; La terre & sa plenitude est à toi; Tu regnes auec Dieu eternellement: Bien-heureux sont ceux qui te cherissent, parce que tu lauer as leurs pechez en tes misericordes: Aies merci de moi, Mere de misericorde; & selon les entrailles de tes misericordes, laue-moi de toutes mes iniquitez. Malin Serpent, dequoi te glorifies-tu? ploie le col sous Marie; O Dame, brise-le par la vertu de ton pied; Abysme-le iusques au fonds, par ta force : Sauue-moi en ton nom, & me delivre de mes iniustices : Aies pitié de moi, car mon cœur est prest à receuoir ta volonté : Tu nous as repoussé, Seigneur, pour nos pechez; & as eu pitié de nous, à cause de la Vierge Marie. Que Marie se leue, & tous ses ennemis seront dissipez. Seigneur, donne ton iugement à ton Fils; & ta misericorde à la Roine sa mere. Dame, le salut & la vie consistent en ta main, &c. O que Dieu est bon à ceux qui adorent sa mere! Dieu est le Dieu des vengeances; mais tu es la Roine de misericorde: Venons & adorons la Dame: Celebrons la Vierge qui nous a sauuez; Adorons-la, & lui confessons nos pechez, &c. L'Eternel regne; Marie sied sur les Cherubins, à sa dextre. Qui habite sous son aile, est sous vne bonne protection, &c. Le Seigneur a dit à Madame; Sieds, ma mere, à ma dextre; Tu as pris plaisir en bonté & saincteté, & pource tu regneras auec moi. Aies souuenance, ô Dame, de Dauid, & de tous ceux qui inuoquent*

Psal. 19. 24. 32. 51. 52. 53. 56. 59. 67. 71. 91. 93. 94. 98. 109. 111. 131. *&c.*

ton nom. Louez l'Eternel; car il eſt bon, car ſa miſericorde eſt donnee par Marie, &c. Et quand auroi-ie fait; quand il y a moins de mots, que de blaſphemes? En meſme façon ont-ils corrompu les Cantiques des Prophetes, de Simeon, de la S. Vierge: les Cantiques auſſi attribuez à Athanaſe, & à S. Ambroiſe, qu'on appelle par leurs premiers mots; *Quicunque*, & *Te Deum. Mon cœur s'eſt exalté en Madame; parce que celui qui eſt puiſſant, m'a fait grandes choſes, de par Marie, ſa mere, &c. Mon ame magnifie Madame, &c. Laiſſe aller, Seigneur, la ſeruante de Marie, en paix; parce que mes yeux ont veu le ſalut de Marie; que tu as preparé deuant la face de tous peuples; lumiere en reuelation aux Gentils, &c. Quiconque veut eſtre ſauué, qu'il ſçache auant toutes choſes, ce qu'il faut fermement croire de Marie. Te Matrem Dei laudamus; Nous te celebrons, Mere de Dieu; Mere de la diuine Maieſté; Dame des Anges; Eſpouſe, & Mere du Roi Eternel; Promeſſe des Patriarches; Verité des Prophetes; Enſeignereſſe des Apoſtres; Maiſtreſſe des Euangeliſtes; Dame du monde; Roine du Ciel, ſauue ton peuple, &c.* Et quant à la Litanie, faite exprez pour elle; elle y eſt inuoquee en toutes ces qualitez, & pluſieurs autres; iuſques à y eſtre appellee, *Le vrai ſalut, & la vraie beatitude, la grandeur de la charité, la largeur de la pieté, à laquelle les Anges obeiſſent: Elle eſt priee de donner toutes benedictions, comme Dieu; meſmes de conſeruer l'Egliſe, & le peuple Chreſtien*: Et en ces mots; *Te rogamus, audi nos; Nous te prions de nous ouir*: De pardonner les pechez; *Propitia eſto, parce nobis Domina; Sois nous propice, Dame pardonne nous, &c.* De deſtourner tous maux, ſoit de peine, ſoit de coulpe: tous pechez, toutes afflictions; l'Enfer meſmes, en ces mots; *Libera nos Domina; Deliure nous noſtre Dame, &c.* Meſmes en certaine Proſe qu'on lui chante, elle eſt ſommee de cõmander au Fils de Dieu, en authorité de mere; *O pia paupera pians ſcelera; Iure*

Deſtrix.

matris impera Redemptori; Cõmande en authorité de mere, au Redempteur. Brief, pour cõble de toute abominatiõ, ils ont attribué à la Vierge, ce que le S. Eſprit auoit dit du Fils Eternel de Dieu, de la Sapience Eternelle; *La Seigneur m'a poſſedé au commencement de ſes voies; auant qu'il creaſt choſe aucune, i'ai eſté ordonnee eternellement, &c.* Et ſe lit en ce ſens, au Meſſel Romain, au iour de la Natiuité: Et le Pape Leon X. en ſes Epiſtres, deſquelles le Cardinal Bembo fut le Secretaire, l'appelle *Deam, Deeſſe*: Tiltre incognu à tous les ſiecles precedens; Pour adiouſter encor à ce comble, ce ſeul qui lui manquoit, les girouëttes. Et ce ſont les belles doctrines, contenuës en ces beaux liures, dont les Conuents eſtoient pleins; *Marialia, Roſaria, Hortulus animæ, Promptuarium diſcipul. &c.*

Proverb. 8.

Leo 10. in ep. 17. Anno 1514.

VENONS aux Saincts. Alexander Halez, & Bonauanture ont enſeigné; Qu'ils ſont Mediateurs de noſtre ſalut; Qu'encor qu'ils ſoient ſuffiſamment remunerez pour leurs merites, & ne ſoient plus en eſtat de meriter; toutefois, pour auoir fait tant d'œuures de Superrogation, ils ont acquis vn ſi grand lieu, que non ſeulement ils ont merité pour eux, beatitude & gloire; mais meſmes en peuuent ſecourir & donner ſupplément aux autres: tellement que qui parauant en eſtoit indigne, eſt fait auſſi toſt digne, par leur Interceſſion. Or ſur ce fondement qu'ont-ils baſti? Certes, vn Paganiſme tout entier; encor ſi ce n'eſt pis. Chaſque nation, ville, village, famille, a eu ſon Sainct affecté: Chaſque eſtat, chaſque meſtier, chaſque maladie. On eſt venu, à l'imitation des Paiens, à canoniſer les Saincts, c'eſt à dire, à deifier les hommes: Deifier ie dis; car ce ſont leurs termes: *On canoniſe ceux qu'on entend eſtre adorez & inuoquez*; C'eſt la definition qu'on en donne. Item; *A vn Sainct canoniſé appartiennent ſept choſes: La premiere; d'eſtre tenu publiquement pour Sainct: la ſeconde; d'eſtre inuoqué és Prieres*

Anton. part. 5. Summ. t. 12. c. 8.

de l'Eglise : la troisieme ; d'auoir Temples & Autels : la quatrieme ; Office & Sacrifice en son honneur : la cinquieme ; Jour de feste : la sixieme ; Image auec lumiere, en signe de gloire : la septieme ; Reliques & Chasses. Adioustez, que directement on les inuoque par l'Oraison Dominicale mesmes, addressee au Pere : Encor disent-ils que ce n'est point Idolatrie ; que ce n'est que Dulie : & pensent paier Dieu de leurs distinctions. Et qu'ils se souuiennent au moins, de ce que dit leur Pape Innocent ; *Qu'il y a deux especes de Seruice ; Latrie, & Dulie : celle-là, pour le Createur ; celle-ci, pour les creatures : mais qu'à celle-là appartiennent les Temples, les Autels, les Sacrifices, les Festes, les Ceremonies, &c.* Et Durand a dit de mesme ; Que c'est donc, à leur conte, pure Idolatrie.

Innocent. l. 5. c. 4.

Gulielm. Durãt. Ep. Mimatenſ.

ET QVE DIRONS-nous, en fin, de leurs François & Dominique, en la personne desquels ils ont pris plaisir d'abolir & d'estouffer, entant qu'ils ont peu, & le merite, & le nom de Christ ? *François*, dient-ils en leur liure des Conformitez, *est plus que Iean Baptiste : Iean fut prescheur de Penitence ; François, & prescheur, & instituteur de l'ordre des Penitens : Iean precurseur de Christ ; François, & precurseur, & port'enseigne : Iean receut la parole de penitence, de Christ ; François, & de Christ, & du Pape ; quod est plus, qui est d'auantage. De Iean, il fut reuelé à son pere, par vn Ange, quel il deuoit estre ; De François, à sa mere, & à ses seruiteurs, par Iesu Christ : Iean fut ami de l'espoux ; François semblable à l'espoux mesmes : Iean singulier en saincteté ; François en conformité : Iean esleué entre les Seraphins ; François en mesme ordre que Iean, mais assis de plus, en la place dont Lucifer fut debouté, &c. Il est derechef meilleur que tous les Apostres ; car ils ne laisserent que leur nasselle ; & il laissa pour Iesus Christ, iusques à ses chausses. La Vierge Marie, & les autres Saincts au Ciel vont en procession, chascun en son ordre : mais cettui-ci est logé dedans le coſté de Christ*

François. *Anno* 1200.

Barthol. de Pisis l. Conformit.

Fol. 39.

de Christ : Il en sort par sa plaie, auec la banniere de la Croix au poing, pour les conduire. C'est vn Jesus Typicus; vn Sauueur figuratif ; Vn Crucifixus singularis ; vn singulier Crucifié ; qui a receu en vision les mesmes plaies que Christ, souffert les mesmes douleurs : C'est via vitæ, La voie de vie : Abusant de ce que nostre Seigneur auoit dit de soi-mesmes ; *Ie suis la voie, la verité, & la vie. C'est l'image de Christ, comme Christ est l'image du Pere, &c.* Et quoi plus? *Christus orauit, Franciscus exorauit; Christ n'a fait que prier, mais François a obtenu. Bienheureux qui meurt in Domino, en Christ : Ains, qui meurt* dient-ils, *en l'habit de S. François, seulement la main en la manche. Le Baptesme remet le peché originel; Le froc de S. François bien plus : Toutes les fois qu'il te prend vne resolution d'y continuer, cela te vaut vn nouueau Baptesme ; ains vne nouuelle abolition, non du peché originel seulement, mais de tous les pechez actuels.* Brief, nous auons veu escrit sur la porte des Cordeliers de Blois ; *Quæretur peccatum illius, & non inuenietur ; On cerchera son peché, mais on ne le trouuera point.* Ce que l'Apostre auoit dit d'vn seul Christ: ce que le Prophete auoit dit de l'abolition des pechez, en son sang. Et ne faut point qu'ils nous dient ici, que ce sont opinions particulieres, & non approuuees en l'Eglise Romaine : Car les Papes Gregoire IX. Alexandre IIII. & Nicolas III. ordonnerent à tous fideles, sous les peines d'heresie; de croire les Stigmes de S. François : Et le Pape Benoist XII. voulut que le iour qu'il les auoit receus, fust solennisé. Et Alexandre IIII. particulierement print en la protection du Siege Romain & sienne, *montem Aluerniæ, la montagne où cela se disoit auoir esté fait.* Et n'est à oublier cependant, que Bonauanture dit, que lui estant mort, ces Stigmes furent veus & recognus de plusieurs, iusques à y mettre des cloux. Et Matthias Paris au contraire, Moine qui viuoit lors de sa mort, plus ancien de 40. ans, que Bonauanture, es-

Fol. 66.

Anton. Archiepisc. tit. 24. §. 30.

Matth. Paris, Monach. Albanens. in histor. Anglic. in Henric. 3.

crit en ſon hiſtoire, qu'il n'en parut aucune trace apres ſa mort. Non ſuſpect toutefois en la matiere; car il n'en parle moins ſuperſtitieuſement que les autres. De Dominique, en auront-ils moins dit? Ains il falloit touſiours encherir ſur le blaſpheme. Et d'autant plus, que l'enuie ſe prit entre ces deux ordres; parce que Dominique, qui eſtoit venu le premier, ſembloit eſtre le dernier en reputation. L'Archeueſque Antonin donc, qui eſtoit de cet ordre, peſe ſes miracles, non contre ceux de S. François; mais contre ceux de noſtre Seigneur: & les prefere, ſoit en poids, ſoit en nombre. *Chriſt*, dit-il, *en tout, ne reſſuſcita que trois morts; Dominique à Rome ſeulement, en reſſuſcita autant: mais 40. pres de Thoulouſe, qui s'eſtoient noiez à cheual dans la Garonne, & infinis autres. Chriſt apres la Reſurrection, entra à ſes diſciples, les portes cloſes: Dominique portant encor ce corps mortel, qui eſt bien plus, entra au Temple, les portes fermees.* Notons cependant que, ſelon eux, c'eſt ou par la proprieté d'vn corps ſpirituel & glorieux; ou par vne toute-puiſſance. Et pourſuit ainſi, par tous les miracles de noſtre Seigneur; faiſant touſiours venir Dominique au deſſus. Brief, Ieſus Chriſt dit apres ſa mort; *Toute puiſſance m'eſt donnee au Ciel, & en la terre: Et certes*, dit-il, *cette puiſſance ne fut pas peu communiquee à Dominique, ſur tout ce qui eſt au Ciel, en terre, & és Enfers, dés cette vie meſmes: car il auoit les Anges à ſon ſeruice; les Elemens lui obeiſſoient; les Diables trembloient ſous lui.* Ce qu'il deduit par pluſieurs exemples. A Rome, adiouſte-il, y auoit deux ſtatuës; l'vne de S. Paul, l'autre de S. Dominique: Aux pieds de celle-là eſtoit eſcrit; *Per iſtum itur ad Chriſtum*; *Par cettui-ci on va à Chriſt*: Aux pieds de l'autre; *Facilius itur per iſtum*; *Mais plus facilement par cettui-ci, c'eſt à dire par Dominique.* Aſçauoir, dit Antonin; *Parce que la doctrine de Paul & des Apoſtres induiſoit à croire: mais celle-ci à obſeruer les conſeils, qui eſt le plus court chemin.* Et par-ainſi, le voila de-

Dominique.

Anton. Archiep. tit. 23. c. 1. §. 1.

fia plus que S. Paul,& tous les Apoſtres. Mais que dirons-nous donc de ce qui ſuit? *Quia*, dit-il, *Domino noſtro ſimilis eſt, aptiſſimè denominatus eſt Dominicus*; *A bon droit fut-il appellé Dominique, parce qu'il eſtoit ſemblable Domino, à noſtre Seigneur. Et eſtoit poſſeſſiuè, en poſſeſſion, ce que noſtre Seigneur eſt authoritatiuè, en authorité: Car le Seigneur dit; Ie ſuis la lumiere du monde: & l'Egliſe chante de Dominique, Vous eſtes la lumiere du monde. Les Prophetes rendent teſmoignage Domino, i. au Seigneur, & à Dominique auſſi. Zacharie ch. 11. Ie me ſuis choiſi deux verges; l'vne, que i'ai nommee Decorem, Beauté; c'eſt l'ordre de S. Dominique: l'autre, Funiculum, Corde, ou Liaiſon; c'eſt l'ordre des Cordeliers:* (ainſi abuſent-ils de l'Eſcriture.) *Dominus, c'eſt à dire, le Seigneur, naſquit ſur la terre nuë; mais la Vierge de peur du froid, le mit en la creche: Dominicus dés le berceau abhorrãt les delices du monde, fut trouué ſouuent par ſa nourrice, giſant tout nud, ſur la terre nue. Pour le Seigneur apparut vne eſtoile au Ciel; en ſigne qu'il illuminoit l'Vniuers: Au front meſmes de Dominique, cõme on le baptiſoit, la marraine remarqua vne eſtoile; ſignifiant vne nouuelle lumiere au monde, &c. La priere du Seigneur fut touſiours exaucee quand il voulut; car au iardin, ce qu'il demãdoit ſelõ la ſenſualité, il ne vouloit pas l'obtenir ſelon la raiſon: Mais Dominique ne demãda iamais rien à Dieu, qu'il n'obtint entieremẽt ſelon ſon deſir. Dominus, i. Le Seigneur nous a aimez, & nous a lauez de nos pechez en ſon ſang: Dominique par vne perfection de charité, prenoit tous les iours trois diſciplines de ſa propre main; non d'vne corde, mais d'vne chaiſne de fer, iuſques à effuſion de ſon ſang: L'vne, pour ſes fautes, qui eſtoiẽt treſpetites; l'autre, pour ceux de Purgatoire; & la tierce, pour ceux qui conuerſent au monde, &c.* Et deduit l'Archeueſque Antonin cette cõparaiſon par toutes les parties de la vie de noſtre Seigneur. Brief, noſtre Seigneur aiant à partir de ce monde, promet le Paraclet, ou Conſolateur, à ſes diſciples: *Et Dominique dit aux ſiens; Ne vous faſchez* §. 14.

Anton. tit. 23. c. 1. §. 1.

point; Où ie vai, ie vous ſerai plus vtile, que ie n'ai eſté ici: Car là vous m'auez pour Aduocat meilleur que tout autre que vous puiſſiez auoir ici, &c. Et que deuiẽt donc, ce que nous dit S. Iean; *Si nous auõs peché, nous auons vn Aduocat, Ieſus le Juſte? &c.* Et ſont neantmoins ces blaſphemes authoriſez de l'Egliſe Romaine; pour l'eſtabliſſement qu'ils ont apporté à l'authorité des Papes: Car Gregoire IX. canoniſa Dominique, l'an 1223. & lui ordõna vne feſte, & authoriſa ſa Reigle, & la munit de priuileges: Et celui qui eſcrit ces choſes, eſtoit vn Archeueſque de Florẽce, fort celebre entre nos Aduerſaires. Cependãt, ils ſe gardent bien de nous dire, entre leurs miracles, ce que Krantzius nous recite; Qu'vn certain Bernard, Iacopin, Cõfeſſeur & Chapelain de l'Empereur Henri VII. l'empoiſonna en l'hoſtie: Dont, dit l'Abbé Trithemius, le Pape Clemẽt V. leur ordõna, en ignominie, que les Preſtres de leur ordre, de là en auãt ne cõmuniqueroient que de la main gauche. Exemple aux Papes de ce temps, pour ordonner, auec meſme raiſon, qu'ils fuſſent encor perclus de la droicte; en haine de l'aſſaſſinat commis par frere Clement, Iacopin, en la perſonne de noſtre Roi Henri III. Brief, pour reuenir à noſtre poinct; A qui a voulu s'adioindre non au Conuent, mais à la Confrairie ſeulement de S. François, de S. Dominique, &c. *Pour meriter le Royaume des Cieux; Pour rachetter les ames de ſoi, ou des ſiens:* (car ce ſont les termes propres de la Bulle;) Les Prouinciaux lui ont baillé des Bulles de fraternité; par leſquelles ils le rendent capable, tant en la vie, qu'en la mort, de participer aux Merites de tout le Conuent, & de tous les freres de la Prouince; à leurs Meſſes, Oraiſons, Sermons, Ieuſnes, Contemplations, Veilles, Abſtinẽces, Diſciplines clauſtrales, Deuotiõs, Chants, Leçons, Labeurs, &c. Enuiron ce meſme tẽps auſſi, fut en Angleterre vn Thomas Becket, qui fut tué pour auoir ſeditieuſemẽt voulu ſouſtraire le Clergé de

Albert Krantz. in hiſt. Saxoniæ l. 9. c. 7.

Abb. Trithem. in Chronic. Hirſaugienſ.

Bullæ fraternitatum ordinis Fratrũ. & Dominic.

l'obeiſſance du Roi. En pleine Sorbone il fut diſputé à Paris, qu'il eſtoit digne de mort eternelle: le Clergé neantmoins le fit canoniſer par Alexandre III. Et en deriſion du ſang de Chriſt, il y eſtoit prié en ces mots;

Tu per Thomæ ſanguinem
Quem pro te impendit,
Fac nos Chriſte ſcandere
Quò Thomas aſcendit ;

Qu'en faueur du ſang de Thomas, il nous face monter où Thomas eſt monté, &c. C'eſtoit enuiron l'an 1220. Et qui ne ſera donc honteux pour eux, de ce qu'encor en vne ſi grande lumiere, ils n'en aient point de honte?

CERTES, il ne le faut point diſſimuler: auſſi y en a-il eu qui ſemblent en auoir rougi en leurs ames, capables de mieux enſeigner, s'ils euſſent oſé. Alexandre Halez, & Bonauanture meſmes, apres tous leurs eſgaremens, en reuiennẽt à nos maximes. Alexandre; *Il ne faut adorer, ni inuoquer qu'vn ſeul Dieu, &c. Les Saincts doiuent pluſtoſt eſtre tenus ex parte orantium, quàm illius qui oratur ; comme aſſiſtans nos prieres par les leurs, que non pas pour eſtre eux-meſmes priez.* Bonauanture auſſi; *Il nous faut garder, en amplifiant l'excellence de la Mere, i. de la S. Vierge, que nous ne retranchions de la gloire du Fils : Et en ce faiſant, la prouoquions elle meſme à courroux, qui aime mieux que ſon Fils ſoit exalté, qu'elle; elle creature, lui Crateur.* Et à ce qu'on lui repliquoit, que l'honneur de la Mere retournoit au Fils; *Si ne faut-il pas pourtant,* dit-il, *attribuer à la Mere, tout ce qui ſe doit au Fils, &c.* Et c'eſtoit beaucoup dit, & en ſon temps, & au Conuent de S. François.

Alex. Hales q. 91.

Bonauent. in l. 3. Sentent.

IEAN VVICLEF peu apres paſſa plus outre: car entre pluſieurs abus de l'Egliſe Romaine, il condamna cettui-ci ouuertement, par les Eſcritures; le maintint au peril de ſa vie, cõtre toute la Faculté de Theologie en Angleterre. Ses mots ſont; *C'eſt, ce ſemble, vne ſottiſe, de laiſſer la ſource qui nous eſt plus en main, pour*

Anno 1360.

Vviclef. apud Thomam Vvaldenſ. tom. 3. tit. 12. c. 121. & 124.

cercher des ruisseaux troubles, & neantmoins plus esloignez, &c. Item ; *Qui voudroit faire vn ie ne sçai qui scurram, vn homme de peu,* (c'est le Latin du temps,) *son Mediateur, quand il peut librement parler au Roi?* Et ne laissa pour cela, & d'estre bien venu aupres du Roi Edouard III. & apres vn exil de peu de temps en Boeme, de mourir saoul de iours en sa maison; laissant apres lui, nombre de disciples de toutes qualitez, en Angleterre; esquels sa doctrine surueſquit, iusques à y paruenir où nous la voions. Et le mesme pouuons-nous dire de Iean Hus, & Hieroſme de Prague, executez contre la foi du saufconduit, au Concile de Constance; auquel ces bons Peres, au lieu d'estre conuiez, & par la verité de leur doctrine, & par la constance de leur foi, à la Reformation de l'Egliſe ; les aimerent mieux auoir pour herauts de condamnation, au Iugemẽt de Dieu; que de penitence, deuant l'apparence des hommes. Mesmes comme ſi c'euſt esté par despit, ils conuertirent en ce Concile, ce bel Hymne, que l'Egliſe Chreſtienne auoit fait pour le sainct Esprit, à la Vierge Marie : & au lieu de, *Veni Sancte Spiritus, &c.* firent, *Veni, Mater gratiæ, &c.* où ils l'appellent, *La fontaine de miſericorde ; la lumiere de l'Egliſe ; le ſalut de ceux qui l'inuoquent ; la Mediatrice entre Dieu, & les hommes ; le port de la naſſelle de S. Pierre ; la mort des hereſies, &c.*

Anno 1416.

OR CEPENDANT, comme en ce ſiecle où nous viuons, on commença à remuer à bon eſcient cette ordure, auec autres ſemblables ; la puanteur en vint telle, à ceux meſmes qui l'auoient faite, qu'ils furent contraints d'y bouſcher le nez, & taſcherẽt de la couurir autant qu'ils peurent. Viues, ce grand Heſpagnol, euſt pluſtoſt fait de les deteſter, que de les pallier, en diſant ; *Qu'il ne peut recognoiſtre de difference entre l'opinion que les Chreſtiens ont de leurs Saincts, & celle que les Paiens auoient de leurs Dieux; quand ils leur font les meſ-*

Viues in Augu. de ciuit. Dei. l. 8. c. vlt.

mes honneurs qu'à Dieu meſmes. Et ſi quelque nombre ſe fuſt trouué de meſme zele de ſon temps; il y euſt eu eſperance de remede contre l'Idolatrie. Mais certes la plus-part ont mieux aimé, contre leur propre conſcience, par vne prudence charnelle, recourir aux palliations & deſguiſemens. Les vns diſans; Qu'il ne falloit pas inuoquer les Saincts, pour obtenir d'eux ſecours, bien, ou miſericorde: mais ſeulement, pour eſtre aſſiſtez de leurs oraiſons, pour les obtenir de Dieu. C'eſtoit en vn mot, renuerſer toutes les Heures, Pſaultiers, Litanies, Prieres, ci-deſſus alleguees, qui s'addreſſent directemẽt à la S. Vierge; non pour impetrer ſeulement, mais pour donner. Quelques autres plus hardiment; Que meſmes il ne les falloit point inuoquer, eſtant l'Inuocation deuë à vn ſeul Dieu; mais ſeulement *compellare, ſolliciter*, de ſe ſouuenir de nous enuers lui; comme nous faiſons les viuans, de nous ſecourir de leurs prieres. Autres encores plus; Que cette Inuocation n'eſtoit qu'vne figure de Rhetorique, par laquelle nous eſtions admoneſtez, que les Saincts treſpaſſez, comme membres triomphans de l'Egliſe Catholique, ont ſoin là haut des membres qui militent encor ici bas: en meſme façon qu'il eſt dit au Cantique des trois enfans en la fournaiſe; *Eſprits & ames des iuſtes, beniſſez le Seigneur, &c.* Toutes ces palliatiõs neantmoins, teſmoignages euidens, non tant d'vne repentance, pour venir à Reformation; que d'vne vergongne d'eſtre ſurpris & deſcouuerts en cet adultere ſpirituel. Caſſander donc & Hofmeiſterus plus ingenuemẽt, s'ils l'euſſẽt prattiqué en l'Egliſe, comme ils le croioiẽt de cœur: Cettui-là certes, qui apres auoir excuſé à l'Empereur Maximilian, l'Egliſe Romaine, entant qu'il a peu, meſmes ſur cet article, que *Orate*, c'eſt à dire, *Vtinam oretis*; *Priez*, c'eſt à dire, *Ie ſouhaitte que vus priez*: dit neantmoins; Qu'il n'addreſſe, pour ſon regard, ſa priere, qu'à Dieu, par Ieſus

Viuellius.

Dan. 3. ex Gr. 60.

Christ; & l'estime le plus seur : Cettui-ci, qui apres auoir assemblé tout ce qu'il a peu des Anciens, conclut par ces mots de S. Augustin ; *Ie parlerai plus confidemment, & plus ioieusement à mon Iesus, qu'à quelconque des saincts esprits de Dieu, &c.*

August. de visitat. infirmorũ. si eius est, l. 1. c. 2.

MAIS, QVE dient donc ici nos Peres de Trente ; apres nous auoir voulu faire esperer si long temps vne Reformation? Approuuent-ils, au moins, ces explications, ces temperamens? ou en apportent-ils quelque meilleure? Ains au contraire, ils ordonnent d'inuoquer les Saincts, *suppliciter, les supplier à genoux*: d'auoir recours non à leurs oraisons seulement, mais à leur secours ; & declarent impies, ceux qui ont autre opinion. Et le Catechisme, fait par authorité dudit Concile, dit clairement; *Les Chrestiens adorent les Anges, non toutefois comme Dieu : Nous deuons inuoquer les Saincts ; entant que par le merite & grace d'iceux, Dieu nous fait du bien.* Et le Cardinal Hosius, par eux approuué, à ceux qui alleguent S. Paul ; Que nous ne pouuons inuoquer que celui en qui nous croions, respond fierement; *Qu'aussi faut-il credere in Sanctos, mettre sa foi aux Saincts.* Quelle Reformation de ceux, qui apres de si enormes fautes, recognuës en la lumiere de la Chrestienté ; de ceux mesmes qui se creuent les yeux; ne veulẽt point auoir failli? Encor y adiouſtent-ils vne malignité notable; c'est qu'en leur Index Expurgatorius ils font raier és bons liures, ce qui leur nuist. Pour exemples: Là où S. Augustin distingue entre l'honneur deu à Dieu, & aux Saincts; l'interprete auoit noté; *Ceci, c'est à dire, ce qui doit estre reserué à Dieu seul, se donne maintenant à tous les Saincts* ; *Deleatur, Qu'il soit raié.* Es Indices de sainct Augustin, de sainct Chrysostome, de sainct Hieroſme, estoient notez plusieurs passages, qui nous addressoient où ils traittent contre l'Inuocation des Saincts ; *Deleantur.* En Erasme & en Faber Stapulensis, autheurs

Rom. 8.

Index pag. 8. 10. 24. 25. 30. 31. 36. 38. 47. 49. 50.

célebres de leur profession ; *Deum solum omnis oratio & adoratio decet ; Toute l'inuocation & adoration n'appartient qu'à vn seul Dieu : N'est-il pas escrit, Torcular calcaui solus ; I'ai seul pressé le pressoir : Tous les Saincts ne sont rien, s'il est question du vrais seruice : Toutes nos œuures, & de nos peres, aussi peu, depuis le commencement du monde, &c. Deleantur.* En Cassander aussi, où il explique comment les Anciens ont vsé du mot de *Merite*, & de *Meriter* ; Que, *Quand ils ont dit, Orate, ce a esté comme s'ils eussent dit, Vtinam oretis, &c. Deleatur.* Or quelles raisons suffiront à ces gens, s'il ne faut que raier ? quels tesmoins, s'il n'y a qu'à brusler ?

Index pag. 49. 50. 55. 59. 67. 255.

CHAP. XVI.

Que l'homme ne peut meriter la vie eternelle pour soi, moins pour autrui : où il est premierement consideré auant la regeneration.

NOS ADVERSAIRES inuoquent les Saincts, dient-ils ; parce qu'ils intercedent enuers Dieu, pour eux : Nous auons ja ruiné ce fondement. Et ils intercedent, dient-ils, pour eux, en vertu de leurs merites ; pour leur obtenir non seulement dons & graces en cette vie, mais mesmes la felicité eternelle en l'autre. Nous auons donc consequemment à leur monstrer, pour ne laisser rien en doute ; Que nul homme ne peut meriter enuers Dieu ; non la vie eternelle, mais la moindre grace de cette vie caduque ; non pour autrui, mais pour soi-mesme. Ce que nous considererons selon les trois estats de l'homme ; en son integrité, en sa corruption, en la regeneration.

L'homme en ſon premier eſtat, ne pouuoit meriter. *Geneſ.* 1. *Epheſ.* 4. *Coloſſ.* 3. *Pſalm.* 49.

DE SON integrité, il eſt dit; Que Dieu l'auoit creé à ſon image: & S. Paul l'explique, *En iuſtice, en ſainčteté, en cognoiſſance de Dieu, &c.* Qu'il l'auoit mis en vn Paradis, en vn lieu de toute felicité: ce que Dauid appelle, *Mis en honneur.* Tellement, qu'il tenoit & l'eſtre, & les graces, & la gloire, du bon plaiſir de ſon Createur; de ſa pure bonté gratuite. La faculté à demeriter, pouuoit eſtre grande; veu les bien-faicts: mais quelle donc la faculté de meriter, vers celui de qui on tient tout, vers celui pour qui on ne peut rien? Poſons donc, que noſtre premier pere euſt tres-bien vſé de toutes ces graces; qu'il les euſt poſſedees auec la crainte qu'il deuoit; qu'il euſt meſmes accompli la Loi, comme naturellement il pouuoit: Euſt-il peu dire, apres tout cela, qu'auec le meſme orgueil, qui le precipita du haut de ſoi-meſmes; I'ai merité que Dieu me donne encor cela par deſſus, voire qu'il me continuë ce qu'il m'a ja donné? Si nous n'appellons abuſiuement, noſtre merite; le plaiſir qu'il plaiſt à Dieu prendre, d'adiouſter aux ſiens, grace ſur grace, gloire ſur gloire; de bien meriter de nous, s'il faut ainſi dire, d'autant plus liberalement, que nous ne pouuons rien meriter de lui? C'eſt donc ici qu'a lieu ce que Dieu dit en Iob; *Qui eſt-ce qui m'a donné le premier, & ie lui retribuerai?* Ce que nous dit S. Paul; *Qu'eſt-ce que tu as, que tu n'aies receu? Et ſi tu l'as receu; pourquoi t'en glorifies-tu, comme ſi tu ne l'auois point receu? &c.* Et le Concile d'Orange II. tenu enuiron l'an 450. determine en ces mots; *La nature humaine, meſmes en ſon integrité, ne pouuoit garder ſon integrité, ſans l'aide de Dieu, &c.*

Iob. 41. *verſ.* 1.

1. *Cor.* 4. 7.

Concil. Araſſ. 1. *can.* 19.

L'hõme apres la cheute, beaucoup moins.

MAIS EN LA corruption qui a ſuiui la cheute de noſtre premier pere, nous ſommes bien en plus forts termes. L'homme en ſon integrité meſmes, ne pouuoit au regard de Dieu, meriter aucun bien: l'hõme auiourd'hui en ſa corruption, ne peut que demeri-

ter; ne peut meriter que l'ire de Dieu, que maledi-
ction, que mort eternelle. Corruption, qui a alteré
les parties les plus nobles & de l'homme, & de l'ame;
la volonté, pour eſtre ſerue de l'appetit; l'entende-
ment, de l'imagination à tout mal, pour eſtre en elles
meſmes vicieuſes; la volonté, aliene de l'amour de
Dieu; l'entendement, de ſa cognoiſſance; l'vn & l'au-
tre, de ſon propre & vnique bien; portees au contrai-
re, de toute leur faculté, à vouloir & à ſçauoir ce qui
lui deſplaiſt, ce qui leur nuiſt. L'homme maintenant
en cet eſtat, que peut-il faire? que peut-il que forfai-
re? Et c'eſt neantmoins l'eſtat de tous les hommes,
en eux-meſmes, depuis la cheute, ſans nul excepter.
Dieu prononce cette ſentence generale, en Geneſe;
Toutes les penſees du cœur de l'homme, ſont tenduës à mal, Geneſ. 64.8.
en tout temps. Les plus ſaincts le recognoiſſent tant
plus. Iob; *Qui tirera rien de net, de ce qui eſt ſoüillé? Pas* Iob. 14.
vn. Dauid; *Voici que ie ſuis engendré en iniquité, & ma* Pſalm. 51.
mere m'a conceu en peché: Et pourtant il prie Dieu de
lui creer vn autre cœur. Noſtre Seigneur en l'Euan-
gile; *Ce qui eſt engendré de chair, eſt chair; ce qui eſt de* Ioan. 3.6.
l'eſprit, eſprit: ſi l'homme n'eſt regeneré, il ne peut
entrer au Roiaume des Cieux. Et S. Paul l'explique;
Parce qu'en la chair n'habite rien de bon; Parce que l'hom- Rom. 7.18.
me animal ne comprend point ce qui eſt de l'eſprit de Dieu: 2. Cor. 3.5.
Parce que *Nous ſommes naturellement morts en pechez.* Epheſ. 1.
Nos œuures donc & mortes, & mortelles: Et pour en
faire d'autres, il y faut du miracle; il nous faut reſſuſ-
citer: Et cela, n'eſt que de Dieu. Parce, dit-il encor,
que *Nous ſommes enfans d'ire: Que Toute la conuoitiſe,* Epheſ. 2.5.
toute l'intelligence meſmes de noſtre chair, (dont nous fai- Rom. 8.6.
ſons tant de cas) *eſt inimitié contre Dieu.* Et ſans exce-
ption: Car, *Il n'y a perſonne,* dit le Sage, *qui puiſſe dire;* Prouerb. 10.
Mon cœur eſt net; Ie ſuis pur de peché. Et l'Apoſtre plus
expreſſément; *Tous les hommes ont peché, & ſont morts* Rom. 5.17.
en Adam. Par vn homme, le peché eſt entré en tout le monde, 1. Cor. 15.

en tous les hommes; & par le peché, la mort, &c. Voire en Moyse, le plus benin de tous les hommes; *Tu as mis deuant ta face, abſconditum noſtrum; le peché qui nous eſtoit caché:* cette vitioſité naturelle, laquelle, comme vne naturelle maladie, nous eſt cachee, nous eſt moins ſenſible. Et en Dauid, l'homme ſelon le cœur de Dieu; *Cree*, dit-il, *en moi vn cœur nouueau:* Parce que le cœur de l'homme eſt tout peruers. *Ab occultis meis munda me; Nettoie moi de ce qui m'eſt caché.* Et en S. Paul, vaiſſeau de ſon election; *La Loi*, dit-il, *eſt ſpirituelle, & ie ſuis charnel, vendu ſous peché: Ie voi vne loi en mes membres, bataillant contre la loi de mon entendement, & me rendant priſonnier à la loi de peché, qui eſt en mes membres. Miſerable que ie ſuis, qui me deliurera du corps de cette mort? &c.* En S. Iean Baptiſte; le mieux-nai d'entre ceux qui ſont ſortis de femme, qui dit à noſtre Seigneur; *I'ai beſoin d'eſtre baptiſé de toi*; c'eſt à dire, d'eſtre laué, d'eſtre regeneré par ton Eſprit, &c. Et en la S. Vierge meſmes: car elle recognoiſt ſa petiteſſe; elle ne magnifie que la miſericorde de Dieu; elle ſe met entre ceux qui auoient faim, qui ont eſté remplis de biens: elle s'eſgaie en Dieu, qui eſt ſon Sauueur; tant s'en faut qu'elle quitte ſa part du ſalut promis en Ieſus Chriſt de l'autheur de ſalut qui eſt en elle. Et de fait, l'Apoſtre aux Hebrieux, n'a ſeparé, n'a excepté du peché, qu'vn ſeul Ieſus Chriſt: La S. Vierge meſmes a ſubi les loix de la Purification ordonnee en l'Egliſe; ſigne de la purification interieure que Dieu requiert en toutes nos actions: Afin que cette parole demeure veritable; Que *Dieu a enclos tout ſous rebellion:* Que nul auſſi ne penſe eſtre exclus de celle qui enſuit, *Qu'il a neantmoins fait à tous miſericorde:* Que ce que tous les Saincts ont eſté ſauuez; la ſaincte Vierge meſmes, eſt de ſa pure grace, des richeſſes de ſes grandes miſericordes.

Pſalm. 51.

Pſalm. 116.

Rom. 7. & 14. verſ. 23.

Luc. 2.

Hebr. 7.

Rom. 11. 32.

OR NOS ADVERSAIRES, qui ne veulent

pas estre appellez Pelagiens, sont d'accord en apparence, de cette corruption de l'homme : mais quand on vient à leuer l'appareil, ils ont comme peur de se blesser ; ils font le mal le plus petit qu'ils peuuent; craignans d'estre trop obligez à Dieu: & ne considerans pas, que lui ouurir ses plaies, c'est les guerir ; lui confesser ses dettes de bon cœur, c'est en estre quitte: au lieu que les couurir, c'est les rendre mortelles ; les denier, les celer, les pallier, c'est se rendre prisonnier en la gehenne, au feu eternel, iusqu'au dernier quadrin. Pighius donc dit effrontément, que la peine d'Adam a passé en sa posterité, comme vn esclaue en engendre vn autre ; mais non que son peché ait esté transfus en ses enfans. Qu'y a-il de plus contraire à toute l'Escriture ? Ains, comme est-il possible que cet homme eust si mal profité en la cognoissance de soimesmes ? Andradius, vrai interprete des ambiguitez du Concile de Trente, enseigne ; Que la concupiscence est en la nature corrompuë, toute telle qu'elle estoit en la nature entiere ; sauf qu'en celle-là elle estoit reprimee, par vn don supernaturel de iustice originelle, qui la reprimoit, que Dieu a ostee au premier homme, & à tous les hommes en lui, en peine de son peché: Par-ainsi, que cette concupiscence n'est point peché és hommes ; qu'elle n'est contre aucune loi de Dieu : ou si elle est, que c'est le moindre de tous les pechez; entant seulement que c'est quelque desordre en la Nature. Comment se peut accorder cette fantasie auec S. Paul? auec cette loi des membres, qui nous rend serfs de peché ? le peché, qui n'a autres gaiges que la mort? Mais sur ces differans, y a plaisir de voir comme les Anciens en ont parlé, traittans la question contre les heretiques de leur temps ; d'autant moins suspects en cette cause, que plus ils ont eu tesmoignage de saincteté ; & en icelle neantmoins n'ont laissé de recognoistre l'infirmité humaine.

Comme les Aduersaires extenuent le peché originel.

Albert. Pigh. de peccat. origin.

Teſmoignages des Peres.

S. AMBROISE; *Il eſt tout clair, que tous ont peché en Adam, comme en la maſſe: De lui donc nous ſommes tous pecheurs, comme de lui nous ſommes tous. Il a perdu le benefice par le peché, &c.* Item; *Deuant que nous naiſſions, nous ſommes ſoüillez de la contagion: Deuant que nous iouiſſions de la lumiere, nous receuons le dommage de noſtre origine, entant que nous ſommes conceus en iniquité, &c. Et ſi l'enfant d'vn iour n'eſt point ſans peché; beaucoup moins les iours de la conception maternelle: Nous ſommes donc conceus au peché de nos pere & mere; nous naiſſons en leurs delicts, & l'enfant meſme a ſes ſoüilleures.* Et ſi tu doutes iuſques où va cela; il nous l'explique. *De là eſt*, dit-il, *que nous ſommes mortels; de là la multitude non tant de nos miſeres, que de nos crimes; la foi perdue, l'eſperance abandonnee, l'entendement aueuglé, la volonté captiue.* Et que deuiennent donc les vertus des non-regenerez, de ceux qui demeurent en leur nature? *Sans le ſeruice du vrai Dieu*, dit-il, *meſmes ce qui ſemble eſtre vertu, eſt peché: Nul ne peut plaire à Dieu, ſans Dieu: Et qui ne plaiſt à Dieu; à qui plaira-il, ſinon au Diable?* Mais au moins, eſt-il demeuré à l'homme quelque reſte de bon, dequoi ſe releuer: Ains au contraire; *Nul*, dit-il, *ne trouue en ſoi, dequoi ſe remettre: L'homme ne retourneroit iamais à Dieu, s'il ne le retournoit vers lui: La grace du Sauueur par ſon œuure, c'eſt à dire, par ſon operation, repare ſon œuure: La volonté de l'homme n'a rien en toutes ſes facultez, ſinon qu'vne faculté ou facilité à ſe perdre, periculi facilitatem, &c.*

Ambroſ. in Ep. ad Rom. c. 5. tom. 5.
Idem de vocat. Gent. lib. 1. c. 3. tom. 2.
Idem in apol. Dauid. c. 11.
Notet Pighius.
Idem Ambroſ. de vocat. Gent. l. 1. c. 5.
Opere ſuo opus ſuum reparat.

GREGOIRE de Nyſſe; *L'homme ſe reuolta de celui qui l'auoit fait, & paſſa au parti de ſon aduerſaire, c'eſt à dire, du Diable: Puis changea ſa liberté, la puiſſance de ſoi-meſmes, & ſa volonté impie, en vne griefue & pernicieuſe ſeruitude de peché: Suiuit l'abolition de l'image & de la marque diuine, qui eſtoit imprimee lors de la premiere creation en nous: Adiouſtez la perte de la drachme. Dont eſt, que l'Eſcriture nous enſeigne, qu'entre tous les hommes*

Greger. Nyſſ. l. de Orat.

ne s'en peut trouuer vn, qui viue vn ſeul iour ſans tache: C'eſt pourquoi auſſi nous vſons de ces mots; Remets nous nos dettes: Quand ce ſeroit vn Moyſe, & vn Samuel, parce que la meſme voix de penitence, qui conuient à Adam, eſt commune à tous; afin que le Seigneur nous ſauue par grace, en nous octroiant l'abolition de nos pechez. Et ne faut point, pour recognoiſtre cela, que nous entrions en conſideration de la nature commune: ains chaſcun entrant en ſa conſcience, peut recognoiſtre combien il lui eſt neceſſaire, de requerir miſericorde.

CHRYSOSTOME; *Le premier homme par l'arreſt de Dieu, par le peché, a encouru la mort, & l'a deleguee à toute ſa race, &c. Le ſecond homme eſt venu du Ciel, ſeul ſans peché, qui ne deuoit rien à la mort; afin qu'il fuſt libre entre les morts, & que la mort fuſt condamnee en ſa mort.* Item; *La nature de cette peſtilence a commencé d'vn corps, & a paſſé par toute la multitude.* Et ſi tu demãdes quelle elle eſt: *Quand le peché entra*, dit-il, *il ruina la liberté, il corrompit la puiſſance donnee à la nature, il introduit la ſeruitude, &c.* Voire telle; que ceux qui en ſont detenus, ne peuuent rien faire qui vaille. Car, dit-il ailleurs; *Les Ethniques, encor qu'ils fiſſent de bonnes œuures, ne les faiſoient toutefois vraiement bonnes; parce qu'ils ne les faiſoient pas en conſideration de Dieu; mais pour la reputation, ou parce que le bien eſt bon, ou pour conſeruer la ſocieté humaine, &c.*

Chryſ. in Geneſ. hom. 29. tom. 1.

Idem in Matth. hom. 33. tom. 2.

Idem ſerm. 6. de prodit. & myſter. Cœnæ Dominic.

hom. de Adam & Eua. in 5. cap. Eſai.

MAIS S. Auguſtin, contre les Pelagiens, a traitté cette matiere à plein fonds, comme celle en laquelle il dit conſiſter toute la Religion Chreſtienne. *Tien fermement*, dit-il, *que tout homme qui eſt conceu par la couche de l'homme & de la femme, naiſt en peché originel, aſſubietti à impieté, ſubiet à la mort; & de cette nature là, enfant d'ire, &c. Et pourtant cette nature de l'hõme, dés qu'il naiſt, a beſoin de medecin, parce qu'elle n'eſt pas ſaine, &c.* Ains mortellement atteinte, cõme il ſe voit en la ſuite des maux qu'il lui attribue; Sçauoir, la perte du franc

Auguſt. de pecat. originali. l. 2. c. 23.

Idem ſuper Pſalm. 50.

Idem l. de natur. & grat. c. 3.

de fid. ad Petrum c. 23.

Idem paſſim.

arbitre, la seruitude de peché, l'ignorance, & la malice; l'exclusion du Roiaume des Cieux, l'arrest de mort eternelle. Dont dit-il, *Nous ne pouuons estre releuez, si par grace nous ne renaissons en Christ.* Quoi donc? Et tant de belles vertus des Paiens? *Ia n'aduienne*, dit-il, *qu'il y ait vraie vertu en celui qui n'est point iuste: Ia n'aduienne, qu'il y ait quelcun vraiement iuste, s'il ne vit ex fide, par la foi. Fabricius sera moins puni que Catilina; non comme bon, mais comme moins mauuais. Sans foi, il est impossible de plaire à Dieu: Or ils ne l'ont creuë ni en leurs œuures, ni en leurs cœurs, &c. Il faut*, dit-il ailleurs, *chãger l'homme premieremẽt, afin que ses œuures se changent. Antequam iustificetur impius; quid est, nisi impius? Deuãt que l'impie soit iustifié, qu'est-il sinon impie? &c.* Reste-il donc point à l'homme, dequoi se releuer vers Dieu, sans estre changé, sans estre regeneré par son Esprit? Et que deuient donc nostre franc Arbitre? Escoute; *L'homme*, dit-il, *abusant du franc arbitre, a perdu & soi-mesme, & son franc arbitre. Car comme celui qui se tue, en se tuant, ne vit plus; & ne se peut plus ressuscíter, s'estant vne fois tué: ainsi l'homme en pechant par son franc arbitre, le peché demeurant vainqueur, a perdu son franc arbitre. Car de qui quelcun est vaincu, de cettui-là mesmes il est esclaue: Et pourtant n'en peut l'homme estre libre à iustement operer, s'il n'est affranchi de la seruitude de peché, & serf de iustice. Or d'où viendra cette liberté à l'homme, vendu, liuré, & asserui, &c. s'il n'est rachetté par celui qui a dit; Si le Fils vous deliure, vous serez vraiement libres, &c. c'est à dire, s'il ne vous refond par sa grace, pour estre nouuelles creatures en Christ? &c.* Et pourtant, sont ici ses maximes ordinaires; *Le franc arbitre ne nous vaut, & ne nous sert, n'a aucune puissance, sinon à pecher. Tu n'as rien mis en toi, sinon le moien de te perdre: & ne sçais te trouuer, si celui qui t'a fait, ne te cerche. Voire*, dit-il, *s'il ne te tire, c'est à dire, s'il ne te donne de croire en Christ: puissance qui n'est aucunement au franc arbitre; puissance qui n'est*

Idem ep. 107.

Idem contra Iul. Pelag. l. 4.

Idem serm. 12. de verb. Domini. Idem ep. 106.

Idem in Enchirid. c. 30.

Idem de spirit. & liter. tom. 3.

Tu non posuisti in te, nisi perdere te.

Idem ad Bonif. l. 1. c. 3.

n'eſt que de Dieu ſeul. Car, conclut-il ailleurs; *Tout homme naiſt en peché originel; par conſequent, fils d'ire: Et de cette ire, nul ne puet eſtre ſauué, que par la foi du Mediateur: Et ne peut aucun faire penitence ici, ſi Dieu ne l'illumine; ſi par ſa gratuite miſericorde, il ne le conuertit à lui.* Proſper Aquitanus; *Par la plaie du peché originel, la nature de tous hommes a eſté corrompuë & mortifiee en Adam; dont eſt procedee la maladie de toutes concupiſcences, contre laquelle n'y a autre remede, que la mort de Chriſt, &c. Voire* dit-il, *maladie à lui volontaire; à nous, de par lui neceſſaire. Car,* dit-il, *à lui ne pecher point, n'eſtoit autre choſe, que ne vouloir point pecher: mais à nous ne ſuffit pas, de vouloir viure ſans reprehenſion, noſtre volonté eſtant vicieuſe & empeſchee par noſtre langoureuſe poſſibilité: ce qui fut en lui volupté, en nous eſt fait neceſſité de pecher.* Et ſi vous lui parlez des œuures des infideles, il vous reſpond en ces vers;

Idem de fide ad Petr. Diacon.

Proſper Aquit. ad Capitul. Vincentij.

Idem de vitâ contemplat. c. 2.

Per omnes calles errat ſapientia mundi,
Et tenebris addit quæ ſine luce gerit.

Idem in 2 pſgr. 81. & in l. de ingrat. & paſſim.

Cette lumiere qu'il appelle Foi, quand il dit ailleurs;

Omne etenim probitatis opus; niſi ſemine veræ
Exoritur fidei, peccatum eſt, inque reatum
Vertitur; & ſterilis cumulat ſibi gloria pœnam.

CYRILLE Alexandrin; *Celui qui eſt aſſubietti à la ſeruitude de peché, encor qu'il ſe ſoit jetté de plein gré en cette miſerable ſeruitude, ne peut pas toutefois ſecouer ce ioug, quand il lui plaiſt; il faut qu'il en ſoit deliuré par vn autre, ſçauoir le Fils de Dieu. Ne tentons point autre voie de recouurer liberté: car par icelui ſeul eſt octroié le vrai affranchiſſement de peché; afin que le peché ne domine, ni regne plus en noſtre corps mortel, & qu'au ſiecle à venir il ne trouue aucun lieu.* D'où nous recueillons en deux mots; Qu'en noſtre nature nous ſommes ſerfs de peché; qu'il regne en nous ſans contredit, iuſques à y operer les peines du ſiecle à venir, ſi nous ne ſommes renouuellez en Chriſt.

Cyril. in Ioan. l. 6. c. 2.

Petr. Diaconus &c. Episcop. Orient. ad Fulgen. &c. Episc. Afric. Damnatur mortis pœna.

PETRVS DIACONVS *ad Fulgentium*; *Adam, aiant transgressé volontairement la loi de Dieu, par son iuste iugement est condamné à la peine de mort; & est tout entier; c'est à dire, tant en corps qu'en ame, changé en pis; & aiant perdu sa propre liberté, est fait esclaue sous la seruitude du peché. De là est, qu'il n'y a aucun homme qui ne naisse attaché du lien de peché, excepté celui, qui pour desnoüer ce lien, est nai d'vne nouuelle façon de generation, le Mediateur de Dieu & des hommes, Iesus Christ. Car que pouuoit naistre d'vn esclaue, qu'vn esclaue? Et pourtant, comme tout homme est d'Adam; aussi par Adam tout homme est serf de peché, Rom. 5. &c. Et se trompent ceux qui dient, que la mort, & non le peché, a passé au genre humain. Ou de cette damnation & mort, nul du tout n'est deliuré, que par la grace du Redempteur, &c. Sans cette grace, l'homme pouuoit penser & desirer choses humaines; mais non penser ni vouloir les diuines: Car le premier & principal fondement d'icelles, c'est de croire au Seigneur de gloire, crucifié. Ce qui ne vient point de la liberté de nostre arbitre, ou volonté naturelle; car la chair & le sang ne le reuelent point, mais bien le Pere celeste à qui il veut, l'attirant à cette vraie liberté; non par vne necessité violente, mais par vne douce infusion du S. Esprit; par lequel, nous croions & disons, que Iesus est le Seigneur: Ce que nul ne peut dire, par la liberté de sa volonté, mais seulemẽt de par le S. Esprit, &c.* C'est ce qu'en escriuoiẽt les Euesques Orientaux aux Euesques d'Afrique.

Notes Pighius.

Bernar. de grat. & liber. arb. Libertas à peccato.

S. BERNARD; *En la cheute Adam tomba de pouuoir non pecher, à ne pouuoir ne pecher point; aiant du tout perdu la liberté de son conseil, & celle qu'il auoit à ne pecher point. Et ce, en abusant de la liberté de sa volonté, &c. Estant tombé de sa volonté, il ne lui est pas cependant libre maintenant de se releuer par icelle mesmes. Car encore qu'auiourd'hui il le vueille; si n'est-il pas en lui de ne pecher point. Il faut que Christ y infonde nouuelle vertu, par sa restauration: Que l'Esprit du Seigneur nous transforme*

en cette image; mais la perfection n'en eſt qu'en la vie à venir, &c. Et il eſt plein en tous ſes liures, de ſemblables paſſages, qui ſe verront ci-apres plus à propos.

PIERRE LOMBARD dit; *Apres le peché, deuant la reparation de grace, l'homme eſt vaincu & preſſé de concupiſcence; & à infirmité à mal, mais il n'a point de grace à bien: Et pourtant il peut pecher, & ne peut ne pecher point, meſmes damnablement, &c.* Item; *En ce qu'Adam a peché par franc arbitre, & que le peché l'a vaincu, il a perdu ſon franc arbitre; Libertatem, inquam, à peccato; cette liberté de ne pecher point, de laquelle l'Apoſtre dit; Là où eſt l'Eſprit du Seigneur, là eſt la liberté, & la verité de l'Euãgile: Si le Fils ne vous deliure, vous ne pouuez eſtre libres, &c. Et cette liberté, c'eſt eſtre affranchi de peché, aſſerui à iuſtice, &c. Ce que ceux ont; & non autres, que le Fils a reparez par grace, &c.* Et pourtant diſoit Anſelme, allegué par Lombard; *Toute la vie des infideles, eſt peché; Car il n'y a point de bien, ſans le ſouuerain bien, &c.* Thomas auſſi nous donne ces maximes; *La perſonne d'Adam a infecté la nature, & la nature maintenant infecte la perſonne: Le corps infecte l'ame, non en agiſſant, mais en receuant; car l'ame eſt le propre ſubiect du peché originel: En tous eſt le peché originel egalement; en tous la peine d'icelui; pour laquelle nul homme ne pouuoit ſatisfaire; mais Dieu ſeul ſe faiſant homme. De là nul ne peut reuenir de ſoi-meſmes: Car de l'eſtat de nature, à l'eſtat de grace, on ne paruient point, ni par franc arbitre, ni par merite; mais per appoſitionem gratiæ, ex mera gratia, per addition de grace, de pure grace, &c.*

Lombard. l. 2. d. 25.

Anſelm. in 14. ad Rom.

Thomas in 2. Sent. diſt. 31. q. 2.

Idem l. 1. d. 41.

PEVT ESTRE auront-ils excepté quelque-vns de cette commune condition; au moins la Vierge Marie. Eſcoutons-les. S. Auguſtin; *Toute chair, qui naiſt de la couche de l'homme & de la femme, eſt chair de peché; Celle ſeule qui n'en eſt point nee, n'a point eſté chair de peché, c'eſt à dire, celle ſeule de noſtre Seigneur.* Item; *Quiconque penſe, qu'il y ait*

Sans nul excepter, non pas la S. Vierge.

Auguſt. de nupt. & concupiſc.

Idem de per fect. iustit.

eu aucun homme, (en Latin, il comprend l'vn & l'autre sexe,) *ou homme excepté le seul Mediateur de Dieu & des hommes ; auquel, ou ausquels la remission des pechez n'ait esté necessaire ; il est contraire à l'Escriture saincte ; où l'Apostre dit, Par vn homme le peché est entré au monde, &c.* Voire, dit-il ailleurs, *il est heretique : Car si sans doute, la chair de Christ n'est point chair de peché, mais semblable à la chair de peché ; que reste-il, sinon, qu'icelle seule exceptee, toute autre chair humaine est chair de peché ? &c.* Puis conclut ; *Qui nie cela, est vn detestable heretique.* Voire celle de la Vierge : car, dit-il, *Appert que la concupiscence, en laquelle Christ n'a point voulu estre conceu, a fait la propagation du mal au genre humain ; Parce que le corps de Marie encor qu'il soit venu de là, toutefois ne l'a point transfuse au corps de Christ, qu'elle n'a point conceu de là.* Et n'est à alleguer, ce qu'il dit en autre lieu, qu'il ne parle pas volontiers de la Mere du Seigneur, quand il est question du peché : *Parce qu'il lui a esté donné plus de grace, pour vaincre de toutes parts le peché.* Car en ce qu'il dit vaincre, il presuppose le combat du peché ; pour lequel vaincre, elle ait eu besoin de nouuelle grace. Auquel propos nous alleguions ci-deuant Origene ; *Que si elle n'eust esté rachettee, iustifiee, sanctifiee par le sang de Christ ; elle ne l'estoit du tout point.* S. Ambroise dit ; *Nostre Seigneur Iesus est celui seul, de tout ce qui est nai de femme, qui n'a point senti la contagion de la corruption terrienne, par la nouueauté d'vn enfantement sans macule.* Item ; *Tout homme est menteur ; & nul sans peché ; sinon vn seul Dieu. Il est donc à obseruer, que de l'homme & de la femme, c'est à dire, de la conionction de leurs corps, nul n'est sans peché : & celui qui est sans peché, il naist aussi sans cette conception, &c.* Anselme ; *Ie demande*, dit-il, *comment de cette paste pechereresse de ce genre humain, tout infecté de peché, Dieu a tiré vn homme sans peché ; tanquam azymum de*

Idem contr. Iul. l. 5. c. 9.

Idem de natur. & grat. c. 36.

Ambros. in Luc.

Immaculati partus nouitate Idem in Esai.

Anselm. l. 2. Cur Deus homo c. 16. & in 2. ad Corinth. c. 5.

fermento ; comme vn pain sans leuain, du leuain mesmes. Car encor que la conception de cet homme soit pure ; la Vierge toutefois, de laquelle il a esté pris, fut conceuë en iniquité ; & sa mere la conceut en peché ; & nee auec le peché originel ; parce qu'icelle mesmes a peché en Adam ; en la personne duquel, tous ont peché. Rom. 5. 12. Par où se voit l'impudence de nos Aduersaires, qui sur la seconde aux Corinthiens, où il auoit dit ; *Tous sont morts en pechez, sans nul excepter* ; comme au passage ci-dessus, ont adiousté ; *Dempta Virgine Maria, Excepté la Vierge Marie.* Et à lui aussi effrontément ose attribuer Petrus de Natalibus la feste de la Conception. S. Bernard, parlant de S. Iean Baptiste, au Sermon de sa saincteté ; *Nous tous qui entrons au monde, tirons auec nous, vne grand' corde de peché originel : Celui seul qui n'a point fait de peché, en est excepté, &c.* Item, traittant de la Conception de la S. Vierge ; *Excepté vn seul Christ homme, ce qu'vn homme confesse humblement de soi, (c'est à dire Dauid) regarde tous les hommes ; Ie suis conceu en iniquitez, & ma mere m'a conceu en peché.* Mesmes il va plus auant, iusques à s'en mettre en colere : *La Vierge Marie, qui est comblee des vrais honneurs, n'a point besoin des faux : Ce n'est pas l'honorer, mais la deshonorer : La feste de la Conception ne deuoit point estre instituee ; Elle n'est ni de l'Ordre de l'Eglise, ni de la Raison, ni de la Tradition : Il n'y a que le seul Seigneur conceu sans peché : Elle se passera donc volontiers de cet honneur, par lequel, ou nous honorons le peché, ou nous falsifions vne saincteté, &c.* Et Potho, enuiron l'an 1200. en parle de mesme.

Bern. de excel. & sanctis. Ioannis Baptistæ, & serm. 73. in Cantic.

Idem epist. 174. ad fratres Lugdun.

Potho Prunicn. Presbyter l. 3. de statu domus Dei

LOMBARD auoit dit ; *Il se peut dire & croire, selon les attestations des Saincts, que la chair mesmes de la Parole auroit esté auparauant subiette à peché, comme toute la chair de la S. Vierge : mais qu'elle auroit esté nettoiee par l'operation du S. Esprit ; tellement qu'elle a esté vnie à la Parole, exempte de toute contagion.* Et par-ainsi, voila

Lombard. l. 3. d. 3.

Anno 1200. l'opinion de l'Egliſe, iuſques en l'an 1200. & plus. Ce qui s'eſt enſuiui depuis, quelle authorité, quelle creance peut-il auoir? Lombard commença à dire, à bonne intention; Qu'il eſtoit à croire, que lors qu'elle conceut noſtre Seigneur, elle auoit eſté nettoiee du peché originel. D'autres y adiouſterent; Qu'elle auroit bien eſté conceuë en peché originel: mais qu'elle ſeroit nee ſans peché, aiant eſté ſanctifiee au ventre de ſa mere. Ce que toutefois Occam reſtreint à ne pouuoir pecher, que veniellement. L'Eſcot plus hardiment, qu'elle auroit eſté conceuë ſans peché originel: auquel ſont contraires Thomas, Bonauanture, Gregoire de Rimini, &c. Et au defaut des Eſcritures ſuppleoit le Proteuangile de S. Iacques, Apocryphe; au defaut de la volonté de Dieu manifeſtee en ſa Parole, la toute-puiſſance; au defaut de la verité, la vrai-ſemblance: Tant que le Concile de Baſle determina; Que tout Catholique deuoit croire qu'elle eſtoit conceuë ſans peché originel; & qu'il ne ſe deuoit preſcher ni enſeigner au contraire. En fin, le Pape Sixte IIII. ſur ce que les contentions ne s'appaiſoient point, interpoſa ſon authorité; *Que l'affirmatiue & la negatiue ſeroient indifferentes*, (que deuenoit donc l'authorité de ce Concile? *) & ſans en encourir hereſie*; *parce que le S. Siege n'en auoit encor decidé*: Monſtrant toutefois qu'il inclinoit plus à l'affirmatiue; en ce que peu auparauant il auoit ordonné l'Office de la feſte de la Conception; & en ce qu'il la fauoriſoit d'auſſi grandes Indulgences, que la feſte du Sacremẽt: Et le Concile de Trente en eſt demeuré là deſſus.

Occam in l. 3. Sent. q. 2.

Cöcil. Baſil. Seſſ. Anno 1439.

Anno 1483.

Anno 1466.

OR PAR LA voions-nous, comme en peu de temps les abus viennent à l'extremité, depuis que nous quittons l'Eſcriture, pour nous abandonner à noſtre ſens. Mais nous concluons en fin, de cette conſideration de noſtre eſtat apres la cheute, par le

consentement de toute l'Eglise Ancienne; Que cette cheute estoit mortelle, & de la mort premiere, & de la seconde: Qu'elle a corrompu tout le genre humain, en telle sorte, que l'aueuglement & la peruersité ont saisi l'entendement: suiuant ce que S. Paul dit; *Vous auiez l'entendement obscurci de tenebres*; *vous estiez mesmes tenebres*: La brutalité & la concupiscence, la volonté: suiuant aussi ce qu'il dit; *Faisans les volontez de la chair; & de leurs fantasies, &c. Jusques a estre toute leur sapience, inimitié contre Dieu.* Que demeurans en l'estat de nature, nostre condamnation estoit certaine: duquel estat cependant, il n'est point en la nature de se releuer; ni par consequent, de damnation eternelle: Parce que ce n'est pas vn feu, qu'il ne faille que souffler vne maladie, dont il se faille restaurer: mais vne cendre morte; vne ame, pour le regard du spirituel, sans ame; c'est à dire, qui a perdu toute vie spirituelle, separee de Dieu, qui est sa vie & son esprit: qui a besoin consequemment de la puissante main, & de la souueraine grace du Createur, plus que le Lazare, mort de quatre iours; (car au moins n'y resistoit-il point:) plus mesmes que le Chaos, auant l'ordre des choses; C'est à dire, d'vn nouueau feu, qu'il allume, malgré qu'elle en ait dans elle; d'vn nouuel esprit, que par vne nouuelle grace il espande en nos cœurs. Dont S. Paul dit; *Quand vous estiez morts en vos pechez, il vous a viuifiez par Christ.* Item; *Vous estiez tenebres; mais maintenant lumiere au Seigneur, &c.* Et par-ainsi, que ne pouuant vne seule creature reffoudre de sa cheute sans nouuelle infusion de la grace de Dieu; & icelle, de pure grace, nulle creature, quelque bien qu'elle vse apres cette grace, ne se peut glorifier enuers Dieu; ne lui peut alleguer son merite ni pour autrui, ni pour elle; ce pretendu merite, duquel l'Apostre lui dira tousiours; *Qu'as-tu que tu n'aies receu? &c.* Qui n'entre point aussi en

Ephes. 4. & 5.
Ephes. 2.
Rom. 8.
Ephes. 1.
Coloss. 2. 13.
Ephes. 4. & 5.

proportion, moins en comparaiſon; temporel qu'il eſt, auec la vie eternelle; fini qu'il eſt, auec vne beatitude infinie: Voire fuſt-ce celui de la ſaincte Vierge, conceuë, ou non conceuë qu'elle fuſt en peché originel. Car ſi elle l'eſt; elle eſt rachettee gratuitemẽt, comme toute autre; regeneree comme toute autre, de pure grace. Et ſi elle ne l'eſt point, (ce que l'Eſcriture ſaincte nie;) c'eſt touſiours de cette meſme grace: & plus grande elle eſt, plus grande auſſi l'obligation; & plus loin le merite, & plus loin l'orgueil; & plus deuë l'humilité à la gratuite miſericorde du Souuerain: ſuiuant ce qui eſt dit; *A qui il aura eſté beaucoup donné, & beaucoup commis, tant plus lui ſera-il redemandé, &c.*

Luc. 12. 48.

CHAP. XVII.

Que l'homme depuis la Regeneration, ne peut meriter vie eternelle, ni pour ſoi, ni pour autrui.

VENONS à la condition de l'homme regeneré, à l'eſtat de grace, qu'on appelle: & voions donc, ſi en cettui-ci quelcun peut meriter enuers Dieu, par ſes œuures, ou ſon ſalut, ou l'autrui. L'Eſcriture parle magnifiquement de la Regeneration de l'homme: Elle le nous refond, par l'efficace du S. Eſprit, en toutes ſes parties: Et de la reparation, nous comprenons la decadence. Car *L'Eſprit de Chriſt nous deliure de la puiſſance des tenebres: De morts que nous eſtions és pechez, il nous viuifie: Il purge nos cœurs par la foi: Il illumine les yeux de noſtre entendement, par la cognoiſſance de Dieu: Il deſtruit le corps de peché: Il mortifie, voire crucifie le vieil homme, auec toutes les maladies, concupiſcences, & affections de la chair: Il*

Preuues par l'Eſcriture ſaincte.

Coloſſ. 1. 13. *Act.* 15. *Epheſ.* 1. *Coloſſ.* 2. 13. *Gal.* 5. *Rom.* 6. *Coloſſ.* 2. *Rom.* 8. 14.

nous fait enfans de Dieu, & comme tels, crier Abba, c'eſt à dire, Pere. Mais de tout cela s'enſuit-il, ou que nous ſoions apres la Regeneration, nets de tout peché; ou qu'en ce monde nous le puiſſions deuenir? Ceux qui ſe ſont flattez, en faiſant leur corruption, petite; auroient à penſer que peu de choſe l'euſt reparee: Mais que diront-ils; Quand il a fallu, que pour ſauuer cette miſerable chair, la Parole ait eſté faite chair? Quand pour nous deliurer de la ſeruitude de peché; il a fallu que celui qui n'auoit point cognu peché, fuſt peché lui-meſmes? Penſeront auſſi que regeneree qu'elle eſt, elle peut toutes choſes? Et voudront monter de leurs ailes au Ciel, ſans l'eſchelle de Iacob, ſans l'aide du Seigneur, ſans ſon merite? Plus preſts encor de perdre le benefice de Regeneration, par leur orgueil propre, que noſtre Pere ne fut de perdre les excellens dons de ſa Creation, par la ſuggeſtion de la femme. Mais eſcoutons comme l'Eſcriture en parle; *Ie ſuis*, dit S. Paul, *crucifié auec Chriſt*; *Ie vis, non plus moi, mais Chriſt en moi: & la vie que ie vis maintenant en chair, ie la vis par la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & qui s'eſt liuré lui-meſme pour moi.* Que ſe peut-il dire de plus haut? Et où eſt le regeneré qui puiſſe parler plus hardiment que cela? Eſcoute-le cependant, reuenant de la celebration de la grace receuë de Dieu, à la conſideration de ſon infirmité: *Ie voi*, dit-il, *vne autre loi en mes membres, bataillant contre la loi de mon entendement; & me rendant priſonnier à la loi de peché, qui eſt en mes membres, &c.* C'eſt à dire; Ie ſens la concupiſcence, le germe de la chair, &c. Et cette loi, cette concupiſcence, ſi tu es en doute; ne penſe pas qu'elle ſoit bonne: Car, *Ie ſçai*, dit-il, *qu'en moi, c'eſt à dire, en ma chair, n'habite point de bien: Le vouloir en eſt bien attaché à moi; mais ie ne trouue point le moien de le parfaire.* Ains, cette concupiſcence eſt mal: car il t'adiouſte; *Le mal eſt attaché à moi: Ie fai le mal que ie ne vueil point,*

Galat. 2. 16.

Rom. 7.

le mal que ie hai; C'eſt à dire que ie condamne en mon entendement: Et tel mal, qui repugne à la Loi de Dieu, qui ne ſe peut appeller que peché; ſelon ce que dit S. Iean, πᾶσα ἀνομία, *tout ce qui eſt contre la Loi, eſt peché; iuſques à ſeruir de ma chair, non à la loi de mon Dieu, que ie conſens eſtre bonne; mais à la loi de peché, que ie condamne en mon eſprit.* Et derechef; *Ce peché eſt tellement peché, qu'il me fait recognoiſtre que c'eſt que peché. Car ſi la Loi n'euſt dit; Tu ne conuoiteras point; ie n'euſſe point recognu le peché; mais maintenant ie le cognoi:* Et à la racine ſi profonde en moi, que ie ſuis contraint de m'eſcrier; *Miſerable que ie ſuis, qui me deliurera du corps de cette mort?* Et au fruict qu'elle produit; *Le peché habitant en moi, le peché qui engendre mort, qui n'a autre ſolde que la mort: qui meſmes au lieu de ſe reprimer par la Loi de Dieu, s'eſleue naturellement contre elle, prend d'elle occaſion de ſe multiplier:* S'irrite, comme vn vlcere malin, contre le medicament. Ainſi parle S. Paul de ce peché; & non és infideles, mais és regenerez; & non és vulgaires, mais en ſoi-meſme. Concluant par tout; qu'il le faut deſpoüiller, deſtruire, mortifier, crucifier; & que cela neantmoins ne ſe fait pas tout d'vn coup. Car, *Combien*, dit-il, *que noſtre homme exterieur ſe dechee; toutefois l'interieur eſt renouuellé de iour en iour.* Et non toutefois, iuſques à telle perfection, qu'aucun ſe puiſſe vanter, d'auoir en ce monde tout veſtu l'vn, tout deſpoüillé l'autre; Car, *Nous ne nous rencontrons iamais en ce monde, en homme parfait, à la meſure de la parfaite ſtature de Chriſt:* Nous auons touſiours à dire; *Pardonne-nous nos pechez:* Et à l'Apoſtre meſme demeure vne eſcharde en la chair, pour l'humilier; Parce que *La grace de Dieu nous ſuffit, ſa vertu s'accomplit en noſtre infirmité.*

Rom. 8. Gal. 5. Coloſſ. 3. Epheſ. 4.

2. Cor. 4. 16.

Epheſ. 4. 13.

2. Cor. 12. 7.

QVEL EST donc ce priuilege; quelle la prerogatiue des regenerez? Grande certes, en toutes manieres: Que le peché habite en eux; mais n'y regne

point: Que le vieil homme vit encor en eux; mais ne les peut faire mourir; mais y meurt tous les iours: Qu'ils ſont aſſeurez contre le peché; car leurs pechez leur ſont remis en Chriſt: & pourtant bien-heureux, aſſeurez contre la mort eternelle. *Car il n'y a point de condamnation en ceux qui ſont en Ieſus Chriſt, qui ne cheminent point ſelon la chair, mais ſelon l'eſprit: entant que la loi de l'Eſprit de vie, qui eſt en Ieſus Chriſt, les a affranchis de la Loi, du Peché, de la Mort, &c.* Rom. 8. 2.

S. AVGVSTIN traittant cette queſtion par exprez, n'en a point autrement parlé. *Ne penſons pas*, dit-il, *que dés que quelcun eſt baptiſé, toute ſa vieille infirmité ſoit conſumee: ains ſon renouuellement commence par la remiſſion de tous ſes pechez, &c. Autrement*, dit-il, *l'Apoſtre n'euſt pas dit; Encor que l'homme exterieur deperiſſe, l'interieur ſe renouuelle de iour en iour.* Mais peut eſtre, cette concupiſcence apres le Bapteſme, eſt indifferente à bien, & à mal: C'eſt ce que Iulian, Pelagien, lui conteſtoit: *Ains*, dit-il, *ſi i'euſſe pensé cela, ie ne t'euſſe pas dit; Qu'elle eſt mauuaiſe, mais qu'elle l'auroit eſté: Car tu parles comme ceux qui veulent dire, qu'elle auroit eſté ſanctifiee au Bapteſme. Or nous diſons, & qu'elle eſt mauuaiſe; & qu'elle demeure neantmoins en ceux qui ont eſté baptiſez.* Mais, dit Iulian, *Reatus eius*, Son peché eſt abſous. *Non ſon peché*, reſpond S. Auguſtin; (car ce n'eſt pas vne perſonne:) *mais bien le peché, dont elle rendoit l'homme originellement coulpable, eſt remis & vuidé: Comme quand quelcun eſt abſous d'homicide, tu ne dis pas, que le crime d'homicide eſt abſous; mais l'homme de ce crime*, Mais elle n'eſt pas, peut eſtre ſi mauuaiſe que l'on dit; & pluſtoſt en qualité de peine, que de coulpe. Ains, dit-il derechef; *C'eſt vn ſi grand mal, qu'il nous tiendroit en la mort, & nous traineroit en la mort derniere; ſi ſon lien n'eſtoit deſlié en la remiſſion de tous pechez, qui ſe fait au Bapteſme.* Et encor que, ſelon le vulgaire, il appelle quelquefois peché,

Teſmoignages des Peres. *Auguſt. de pecc. merit. & remiſſ. l. 2. c. 7.*

Idem l. 6. c. 6. contr. Iulian.

Idem contr. eundem l. 6. c. 5.

Non ipſum concupiſcere, ſed poſt concupiſcentias ire; Non le germe, mais le fruict qui en ſort: Si demeure touſiours la ſentence de S. Paul indubitable; *Ie n'euſſe point cognu que la conuoitiſe euſt eſté peché, ſi la Loi n'euſt dit; Tu ne conuoiteras point, &c.* De fait, S. Auguſtin le prouue à Iulian, par tous ceux qui l'auoient precedé. Par S. Ambroiſe, qui l'appelle iniquité: *Parce*, dit-il, *qu'il eſt inique, que la chair conuoite contre l'eſprit.* Item; *Vne delectation contraire à la Loi de Dieu.* Par S. Hilaire, qui appelle nos corps, *Matiere de tous vices; les maux qui ſont en nous, vne malice originelle, dés noſtre premiere conformation, &c. Dont*, dit-il, *nous ne retenons rien de net, rien d'impollu, rien d'innocent: Non pas meſmes les Apoſtres; auſquels*, dit-il, *apres eſtre lauez & ſanctifiez par la Parole, reſtoit encor la malice, per conditionem communis originis, par la condition de l'origine commune: Ce que noſtre Seigneur nous enſeigne, diſant; Si vous, qui eſtes neantmoins mauuais, &c.* Et en conſequence de tous ces precedens, S. Auguſtin enſeigne; *Que la concupiſcence eſt vn mal; non de ceux qu'on ſouffre par patience, mais de ceux qu'on refrene par continence; c'eſt à dire, vn mal de coulpe, & non de peine: Que c'eſt vn vice qui doit eſtre combattu par la vertu; qui eſt remis, mais non fini, non eſteint par le Bapteſme: Non*, dit-il, *à ce qu'il ne ſoit plus inherent à l'homme, tant qu'il vit; mais à ce qu'il ne lui nuiſe point apres ſa mort: Que c'eſt vne infirmité qui ſuccombe à la Loi de Dieu, vne langueur qui luite contre noſtre ſalut.* Brief, *Que c'eſt & vne peine du peché, & vne cauſe du peché, tout enſemble: Peine*, dit-il, *entant qu'elle eſt renduë aux merites de deſobeiſſance: Cauſe, entant que l'homme ou eſt pollu en ſa naiſſance, ou conſent au peché par ſon defaut: Voire peché meſmes, entant que c'eſt vne deſobeiſſance contre la domination de l'entendement; vne conuoitiſe, contre laquelle le bon eſprit conuoite, c'eſt à dire, l'eſprit de l'homme regeneré, par l'eſprit de Dieu.* Mais en vn lieu, apres pluſieurs conteſtations, il traitte toute

Rom. 7.

Auguſt. contr. Iulian. l. 2.

Malitiam per conditionem originis.

Idem contr. eundem l. 5. c. 4. 5. & lib 2.

Idem de pecc. merit. l. 1. c. 3. & tract. in Ioan 41.

Idē contr. eund. l. 5. c. 3. Aut defectione conſentiēdi, aut contagione naſcendi.

la queſtion: *Les regenerez*, dit-il, *ſont deliurez du peché.* Mais comment? *Ils en ſont deliurez*, dit-il, *entant qu'ils ſont & ſans crime, & ſans complainte: mais c'eſt vne liberté commencee, & non parfaite, non toute entiere, non encores pure; parce que ie voi vne autre loi en mes membres, &c.* Item; *Tout ce que nous auons peché, eſt effacé au Bapteſme: Eſt-il dit toutefois ſi l'iniquité eſt effacee, qu'il n'y demeure point d'infirmité? Certes, s'il n'y en demeuroit point; nous viurions ſans peché. Si donc tu ſers de ta chair, à la loi de peché; fai ce que dit l'Apoſtre, Que le peché ne regne point en noſtre corps mortel: Il ne dit pas, qu'il n'y ſoit point; mais, qu'il n'y regne point; parce que tant que tu vis, il eſt de neceſſité que le peché ſoit en tes membres: mais au moins, que le roiaume lui ſoit oſté; qu'en ce qu'il commande, il ne ſoit pas obei.* Voire vn peché, qui eſt haï de Dieu, meſmes és regenerez, encor qu'il les aime. Car, dit-il, *Il n'y a point de pechez que Dieu iuſtifie, que Dieu approuue; il les hait tous: mais par ſa grace, il fait que le peché eſt conſumé en nous; entant qu'il eſt dimmué en la vie de ceux qui profitent, conſumé en la vie de ceux qui ont atteint la perfection, c'eſt à dire, apres cette vie.* Ce qu'il explique ailleurs, par S. Hilaire; *Il dit*, dit-il, *qu'en cette vie il n'y a point de purification, & toutefois il eſpere la perfection humaine, c'eſt à dire, la nature parfaitement nettoiee en la derniere Reſurrection.* Ce que noſtre Seigneur, ſi nos Aduerſaires l'euſſent voulu croire, auoit dit en vn mot, à ſes Apoſtres; *Vous eſtes deſia nets à cauſe de ma Parole:* Et toutefois auoit-il dit; *Mon Pere vous nettoie, vous eſmonde encor tous les iours; afin que vous portiez plus de fruict, &c.* Si donc és regenerez habite encor le peché; & tel peché, qui engendre infinis pechez en nous, & ces pechez la mort; autant de fois que nous pechons, autant de morts, autant d'Enfers acquerons-nous: Bien loin donc, de meriter la vie pour autrui; non que pour nous. Et n'auons contre cela, autre exception à alleguer, que celle-ci; Il y a dequoi

Idem tr. in Ioan. 41.

Criminib. & querela.

Idem l. 2. contr. Iulian.

nous condamner, & tant & plus, en nous: mais loüee ſoit la grace de noſtre Dieu ; *Que nous ſommes en Chriſt, &c. Qu'il n'y a point de condamnation pour ceux qui ſont en lui.* Que ſi on nous dit ; Que tout ainſi que la chair opere le peché en nous, à condamnation, ſi la grace ne ſubuenoit: ainſi fait l'eſprit regeneré les bonnes œuures à ſalut ; voire ſuffiſamment, voire abondamment, &c. Nous reſpondons; Que le principe des bonnes œuures eſt tout de Dieu, au lieu que le principe de peché eſt de nous : à nous donc la condamnation ; mais à Dieu le ſalut : Que ces bonnes œuures auſſi procedans d'vn cœur non parfaitement regeneré, tiennent touſiours du mal ; le mal qui eſt de nous, ſuffiſant à les rendre deſplaiſantes à Dieu, ſinon entant qu'il les ſupporte en ſes miſericordes deſploiees en ſon Fils : le bien, que nous ne pouuons alleguer en conte deuant Dieu, puis qu'il eſt ſien.

DE TOVS LES hommes donc generalement, il eſt dit ; (mais cette parole eſt expreſſément encor addreſſee aux regenerez ; afin qu'en leur mal, ils cerchent le remede que Dieu leur a preparé en Chriſt ;) Que tous ſont pecheurs : *Il n'y a point vn homme en terre, qui face bien : Nul ne peut dire, Je ſuis net de peché : Meſme entre ſes Saincts, Dieu n'en trouue point qui puiſſe ſubſiſter : Et ſi nous diſons*, dit l'Apoſtre, *que nous n'auons point de peché, nous-nous trompons nous-meſmes, & verité n'eſt point en nous.* Au contraire, nous auons à toute heure, *A demander pardon* ; Parce qu'à toute heure nous pechons : Et pardon, *Ab occultis noſtris, Des pechez que nous ne ſentons point* : Tant nous ſommes cauteriſez & eſtiomenez, au regard du ſentiment de peché ! Et de tout cela s'enſuit, Que comme Dieu a tout enclos ſous rebellion ; pareillement auſſi ſous condamnation, eu eſgard à nous, ſi ſa grace n'euſt ſuruenu. Quant à nos bonnes œuures; *Sans moi*, dit le Fils de Dieu, *vous ne pouuez rien faire,*

Eccleſ. 6.
Prouerb. 10.
Iob. 15.
Pſalm. 143.
Pſalm. 19.
Ioan. 15. 6.

non pas ſeulement penſer rien de bon : mais ce que vous y eſtes idoines, eſt de Dieu : De Dieu, qui ouure noſtre cœur, qui l'encline à ſes loix, qui le fortifie en ſa voie; *Qui parfait en nous ; & le vouloir, & le parfaire, ſelon ſon bon plaiſir gratuit ; De Dieu, Pere des lumieres, duquel eſt tout bon don, &c.* mais principalement le don de la Foi, ſans lequel, ni nous, ni rien de nous ne peut plaire à Dieu: la Foi, dis-ie, de ſon Fils, *Que la chair & le ſang ne reuelent point, mais le Pere celeſte.* Or de ce que Dieu fait en nous, de ſa pure grace, de ces bonnes œuures pretenduës, nous en aura-il de l'obligation? Ains diſons pluſtoſt auec le Prophete ; *Iſraël, ta perdition eſt de toi.* Tu la dois imputer à toi-meſme. Mais, *Ton ſalut eſt de moi :* Tu n'en as donc rien à reprocher. Que ſera-ce donc, ſi ces œuures meſmes, à la balance de Iuſtice, ſont pechez? & d'autant plus pechez, que tu les penſes ſainctetez: & d'autant plus damnables, que tu les figures meritoires. Le Fils de Dieu diſoit à ſes Apoſtres, *Quand vous aurez fait tout ce qui vous eſt commandé, dites ; Nous ſommes ſeruiteurs inutiles.* Mais combien loin en ſommes-nous? Et puis, qu'eſt-ce ; *Faire ce qu'on doit* ; Sinon comme on le doit, ſinon pour le reſpect qui ſe doit? &c. Et qui eſt celui, qui en vne ſeule action puiſſe obſeruer tout cela? non qu'en toutes? la faire pour Dieu, ſans y meſler de ſon intereſt, de ſon bien, de ſon honneur propre? &c. Et où eſt le mal que nous ne facions trop bien; où eſt le bien au contraire, que nous ne façions tresmal; & en pluſieurs inſtances? Par ainſi il nous faut dire auec le Prophete; *Toutes nos iuſtices ſont comme le drap ſoüillé.* Nos iuſtices, dit-il, & non nos iniuſtices: car en tous nos œuures, pour bons qu'ils ſoient, concurrent touſiours les actions & de l'eſprit, & de la chair; ſelon qu'ils ſont plus ou moins forts en nous: ſuiuant ce que dit S. Paul, qui ne nous apprend point à nous flatter,

2. Cor. 3. 5. Act. 16. 14. Pſalm. 119. Philip. 2. 13.

Iacq. 1. 17.

Matth. 16.

Oſe. 13.

Luc. 17. 10.

Rom. 7. *Philip. 3.* *Quand ie vueil faire le bien*; comme s'il disoit, Quand mesmes i'y bande tout mon esprit; *le mal est attaché à moi: le vouloir est en moi, mais ie ne puis trouuer le moien de le parfaire, &c.* Et ne nous y faut autre preuue, que la consideration de nous-mesmes, & de nos meilleures actions: de nos prieres, trauersées d'infinies imaginations: de nostre zele, s'il est auec science, destrampé de froideur; s'il est plus eschauffé, le plus souuent sans science: de nos charitez, plus pour l'apparence, que pour la chose; plus au regard des hommes, que de Dieu: de nostre foi, ou petite, ou vacillante; bien loin du grain de seneué; bien loin de transporter les montagnes: de toute nostre vie, en somme, examinee à ce sommaire de la Loi, à l'amour parfait de Dieu, & du prochain; qui ne nous fournira pas d'vne action qui y responde, & tous les iours, voire toutes les heures, nous en produira de contraires. Et que sera-ce donc des paroles; ains des pensees qui entrent en la cognoissance de nostre Dieu, qui subissent la rigueur de son iugement?

Iusques où passe la concupiscence és regenerez, selon les Anciens.

OR NOVS auons ouï les Anciens, sur la concupiscence qui reste aux regenerez: mais, peut estre, pourrons-nous penser, qu'en quelques-vns elle ne passe pas iusques au peché actuel, qu'ils appellent peché: Oions-les donc.

Tertul. de præscript. aduers. hæres. Probatus aliquis. TERTVLLIAN dit; *Est-ce merueille, que la personne approuuee vienne à dechoir? Et voila Saül, qui est renuersé par l'enuie; ains Dauid, l'homme selon le cœur de Dieu, par meurtre & adultere; Salomon doüé de sagesse de par Dieu, induit par les femmes à idolatrie: parce qu'il estoit reserué au seul Fils de Dieu, de demeurer sans peché.*

Augustin. de fide Orthod. c. 49. S. AVGVSTIN; *Il n'y a ne sainct, ne iuste, qui soit sans peché; & toutefois ne laissent d'estre saincts & iustes, parce qu'ils retiennent la saincteté en affection. Et pourtant, les Saincts se prononcent veritablement pecheurs, &c.*

Idem ad Innoc. Pap. ep. 95. Item; *O mort, où est ta victoire, où est ton aiguillon?*

L'aiguillon

L'aiguillon de la mort, c'eſt le peché. Et y en a eu qui ont penſé, qu'il y pouuoit auoir des hommes en cette vie ſans peché; ſinon dés leur naiſſance, au moins par conuerſion de peché, à iuſtice, &c. Et ainſi veulent-ils entendre ce qui eſt dit; Que Zacharie & Elizabeth auoient cheminé en toutes les iuſtifications du Seigneur, ſine querela, ſans reprehenſion: Mais ils deuoient auoir conſidere, que Zacharie eſtoit Sacrificateur, & que les Sacrificateurs eſtoient tenus par la Loi de Dieu, d'offrir premierement ſacrifice pour leurs propres pechez: Et puis, ſommes-nous pas tous conuaincus de peché, en ce qu'il nous eſt commandé de dire; Remets-nous nos pechez, &c. Car, dit-il ailleurs; Il nous doit ſuffire, qu'il ne ſe trouue vn ſeul homme en l'Egliſe, en quelque progrez, excellence, ou iuſtice qu'il ſoit; qui oſe dire, que cette priere ne lui ſoit neteſſaire; Remets-nous nos pechez, &c. Car ce ſeroit dire, qu'il n'auroit point de peche, & partant s'abuſer, & n'auoir point verité en ſoi; encor qu'il veſcut ſine querela, ſans qu'on ſe plaignist de lui. Item; *Voire, quand tous les Saincts ſeroient interroguez enſemble s'ils n'auroient point de peché, ils reſpondroient; Si nous diſons que nous n'auons point de peche, verité n'eſt point en nous, &c.* Mais dit-il; *Encor que l'Apoſtre cõfeſſe ouuertement, que & lui & tous les Saincts ſont attachez à cette neceſſité de peché; Il prononce neantmoins hardiment, que nul d'eux n'eſt ſubiet à condamnation, quand il dit; Il n'y a donc point de cõdamnation à ceux qui ſont en Chriſt, &c.* Vous direz; *Mais en voila 144. mille en l'Apocalypſe, qui ne ſe ſont point ſoüillez auec les femmes; ils ſont irreprehenſibles; menſonge n'a point eſté trouué en leur bouche, &c. Et ſçais-tu pourquoi? Certes, parce qu'ils ont confeſſé leur peché; qu'ils ont eſté accuſateurs d'eux-meſmes, &c. Autrement verité n'euſt point eſté en eux; & où verité n'euſt point eſté, le menſonge euſt eſté, &c.* Et ceci dit-il, parlant des Martyrs.

Epiſt. 9.

Idem de perfect. Iſtitut. & in Enchirid. c. 33.

Idem ſerm. de Temp. Dominic. 4. poſt. oct. Epiphan.

Idem en ep. 54. ad Maced.

S. HIEROSME; *Les Philoſophes, Patriarches des heretiques, ont ſoüillé la pureté de l'Egliſe, par vne peruerſe*

Idem de Mart. Hieron. aduerſ. Pelag.

doctrine, de ne ſçauoir pas qu'il eſt dit de la fragilité humaine; Pouldre & cendre, dequoi t'enorgueillis-tu? Veu meſmes que l'Apoſtre dit; Ie voi vne autre loi en mes membres. Item; *Ie ne fai pas le bien que ie veux, mais le mal que ie ne veux pas, S'il fait ce qu'il ne veut pas; comment peut ſubſiſter ce qui ſe dit; Que l'homme, s'il veut, peut eſtre ſans peché? Et comment pourra-il eſtre ce qu'il veut; veu que l'Apoſtre afferme, qu'il ne peut accomplir ce qu'il deſire? Quand donc ie penſerai eſtre paruenu au bout des vertus; lors s'en ſerai au commencement: car il n'y a autre perfection aux hommes, que de ſe cognoiſtre imparfaits.* Ailleurs; *Il n'habite point de bien en noſtre chair: l'eſprit veut vne choſe, la chair eſt contrainte de faire l'autre. Il n'y a aucun net de peché, quand ſa vie n'auroit eſté que d'vn iour. Les Aſtres ne ſont pas nets deuant Dieu. Et s'il y a peché au Ciel; combien plus en terre? Si en ceux qui n'ont point de tentation corporelle; combien plus en nous; enuironnez de cette chair fragile, qui crions auec l'Apoſtre; Moi miſerable, qui me deliurera de ce corps mortel? &c.* Mais S. Paul dit; *Nous autres qui ſommes parfaits, eſtimons cela, &c.* Il y a donc quelque perfection en ce monde. *Ains,* dit-il, *afin que tu voies que la parfaite perfection des dons de Dieu, n'eſt point ici; il adiouſte tout de ce pas; Non que i'aie encores receu, ou que ie ſois parfait. Il eſtoit donc parfait, par l'eſperance de la glorification future; imparfait, par le fardeau de la corruption & de la mortalité: parfait, en l'attente du don; imparfait, en la fatigue du combat: parfait, en ce qu'il ſçauoit pleinement, que Dieu eſt puiſſant de faire tout ce qu'il a promis aux ſiens; imparfait, en ce que Dieu n'a pas encores fait és ſiens, tout ce qu'il leur a promis. Brief, imparfait, penſant à ce qui lui defaut pour la perfection; parfait, en ce qu'il n'a point de honte de confeſſer ſon imperfection; & pour y paruenir, il s'y achemine, comme bon voiager. &c.* Proſper Aquitanus fait vne queſtion à ce propos; Pourquoi les iuſtes ſont appellez pecheurs: car s'ils

Idem ad Ruſtic.

Idem ad Pelag. & 29. ad Salman.

Proſper. in Pſ. 105. & 142.

ſont iuſtes; comment pecheurs? & ſi pecheurs, comment iuſtes? *Nul*, dit-il *de ceux qui viuent en cette mortelle chair, ne peut dire, qu'il ſoit ſans contagion de peché: Non pas meſmes ces Belliers excellens entre les oüailles de Chriſt; puis qu'il leur commande de dire, Remets-nous nos pechez, &c. Non aucun des Saincts, quelque bien & loüablement qu'il viue en ce monde. Mais*, dit-il ailleurs, *ceux-là ſont appellez iuſtes; parce que le peché leur eſt tous les iours oſté & diminué (ſçauoir par le progrez de la Regeneration:) ceux-ci pecheurs, parce qu'il s'augmente tous les iours en eux, (ſçauoir par le progrez de la Corruption,) &c.* Comme auſſi nous alleguions ci-deuãt de Chryſoſtome; *Que Dieu, pour monſtrer qu'il eſt ſeul iuſte, & tous les iuſtes, pecheurs; a permis que les plus approuuez tombaſſent, &c. Abraham, Dauid, Pierre, &c.* Iuſques à n'en excepter pas la Vierge Marie; laquelle tantoſt il taxe d'ambition, tantoſt de peu de foi, &c. Et Origene paſſe plus outre: *Si*, dit-il *la Vierge n'a ſouffert ſcandale en la paſſion du Seigneur; le Seigneur n'eſt point mort pour ſes pechez. Et ſi tous ont peché, & ont beſoin de la grace de Dieu, iuſtifiez & rachettez par ſa grace; Marie donc, pour vn temps, a auſſi eſté ſcandaliſee, &c.* Et nous n'en repetons point pluſieurs autres, parce qu'ils ſont alleguez ci-deuant.

Idem in Epiſt. 46. & in Pſ. 129

Orig. hom. 18 Luc. 17.

NOVS SOMMES donc tous pecheurs, ſans exception quelconque: mais de ces pecheurs, comme le peché procede à meritoire condamnation; peut-il point ſortir quelque œuure meritoire de ſalut? Eſcoutons-les plus outre. Origene expoſant ces mots de S. Paul; *A qui opere, le loier n'eſt point imputé comme grace, mais comme choſe deuë, &c. Mais moi*, dit-il, *ie ne me puis perſuader, qu'il ait vn ſeul œuure qui puiſſe demander remuneration à Dieu, comme choſe deuë, &c.* Et il adiouſte la raiſon; *Car le gage de la mort, c'eſt peché; mais la grace, c'eſt la vie eternelle.* S. Auguſtin; *Nous ne ſommes point ici ſans peché; mais nous en ſorti-*

Idem in Epi. ad Rom. c. 4. ver. 4.

Auguſt. de verb. Apoſt. ſerm. 31. Idem epiſt. 54. ad Maced. Idem in Pſal. 142.

rons ſans peché. Item; *Qui dit qu'il eſt ſans peché, n'eſt point en la verité: Et qui dit, qu'en quelque œuure treſbien fait il eſt ſans peché, il ſe trompe ſoi-meſme, &c.* Car, dit-il ailleurs; *Iamais homme ne fit vn bon œuure, auec autant de charité qu'il a peu & deu: & pourtant chaſcun eſt demeuré iniuſte: Or l'iniuſte ne peut ne pecher point, en vn œuure iuſte.* Et pour abbreger, dit-il; *Charité eſt vne vertu, par laquelle nous aimõs ce qui doit eſtre aimé: Es vns plus grande; és autres moindre; és autres nulle: En nul telle, tant que l'homme vit, qu'elle ne ſe puiſſe accroiſtre. Et ce qu'elle a de moins qu'elle ne doit, eſt du vice: Et de ce meſme vice, qui fait qu'il n'y a nul iuſte en la terre; nul qui face bien, ains qui ne pèche: De ce vice, dont homme viuant ne peut eſtre iuſtifié deuant Dieu: Vice, duquel il eſt dit; Si nous diſons que nous n'auons point peché, &c. A cauſe duquel nous auons à dire, quelques aduancez que nous ſoions; Pardonne-nous nos pechez, &c.* Où nous voions, que S Auguſtin maintient, que le defaut de charité continue touſiours ici; ſeul ſuffiſant de rendre inſuffiſant ce que nous penſons de plus ſuffiſant en nos œuures. Brief, il tranche tout net; *Qui ſont les bien-heureux? Non ceux eſquels Dieu ne trouue point de peché: car il en trouue en tous, &c. Non ceux qui font de bonnes œuures: car on regarde*, dit-il, *toutes tes œuures, & elles ſont toutes trouuees mauuaiſes. Et s'il rendoit à tes œuures ce qui leur eſt deu; ſans doute qu'il te dãneroit: car le gage du peché, eſt la mort. Et qu'eſt-il deu aux mauuaiſes œuures, que damnation? &c. Mais, Bien-heureux ceux auſquels les pechez ſont remis: Dieu ne te rend pas la peine deuë, mais te donne la grace indeuë.*

Idem epiſt. 30. ad Hieronym.

Ambr. de Iacob. S. AMBROISE dit; *Il me prend bien que nous ne ſommes point iuſtifiez par les œuures de la Loi: Ie n'ai donc point dequoi ie me puiſſe glorifier en mes œuures; mais bien en Chriſt. Ie ne me glorifierai point, parce que ie ſuis iuſte; mais parce que ie ſuis rachetté: parce que ie ſuis vuide de peché; mais parce que mes pechez me ſont remis: parce que ie m'y ſuis aidé, ou vne autre à moi; mais*

parce que i'ai vn Aduocat enuers le Pere, &c. Item; *Comme il n'y a acte si meschant, qui puisse empescher le don de grace; aussi n'y a-il œuures si excellens, ausquels puisse estre deu par retribution, ce qui est attribué gratuitement: Autrement, la redemption de Christ s'auiliroit, & la prerogatiue des œuures de l'homme ne succomberoit pas à la misericorde de Dieu; si la iustification, qui se fait par sa grace, estoit deuë aux merites precedens: & ne seroit plus vn present d'vn qui donne; mais vn loier d'vn qui trauaille, &c. Brief, les merites humains, ni passez, ni à venir, ne viennent point ici en conte.* S. Hieroſme dit; *Quelle droitture, quelle nettetè peut estre ici, en la vie des iustes? Les œuures que nous administrons par ce corps, sont tousiours meslez de quelque erreur.* Item; *Nous sommes,* dit Gregoire de Nyſſe, *enseignez en l'Escriture, qu'il ne se peut trouuer aucun entre les hommes, qui puisse passer vn seul iour sans macule,* Mais S. Bernard; bien qu'en vn siecle rempli des presomptions humaines, a tousiours retenu cette pureté: *S'il y a,* dit-il, *quelque basse iustice en nous; droitte peut-elle estre, mais iamais pure; si ce n'est que nous-nous estimions meilleurs que nos peres; lesquels, non moins veritablement, qu'humblement, ont dit; Toutes nos iustices sont comme le drap soüillé de la femme, &c. Car, où sera la pure iustice, quand la coulpe n'en peut estre hors? Mais il nous semble que la iustice des hommes soit droitte, quand elle ne consent point au peché, iusques à le laisser regner en ce corps, &c.* Item; *Le Seigneur est celui qui me iuge; car ie ne puis decliner sa iustice: Et si mesmes ie suis iuste, ie ne leuerai point la teste; parce que toutes mes iustices sont comme le drap soüillé; parce que deuant Dieu, nul homme ne peut estre iustifié, non pas vn seul.*

Quia profui Idem de vocat. Gent. l. 1. c. 5.

Hieron. in Prouerb. c. 20. & in Eccles. c. 7.

Gregor. Nyss. l. de Orat.

Bernard. serm. 50.

Idem de verb. orig.

CHAP. XVIII.

Que la Loi a eſté baillee à l'homme, pour le conuaincre de peché, & lui faire cercher ſon ſalut en la grace, par la foi en Chriſt. Selon les Eſcritures, & les Peres.

La fin de la Loi, ſelon l'Eſcriture ſaincte.

QVOI donc, nous dira-on, la Loi de Dieu, ſi nous ne la pouuons faire? Certes, afin que tu ſçaches, quelle difference il y a entre la iuſtice de Dieu, & la pretenduë tienne; que tu ſçaches que tu ne la puis faire: Certes, afin que tu ſois conuaincu en ton orgueil, condamné en tes iuſtices, obligé à ſes miſericordes. Et toute ſa pedagogie, toute ſa diſcipline, ſi tu la conſideres, n'eſt autre choſe. Moyſe dit; *Ne di point en ton cœur, ô Iſraël; C'eſt à cauſe de ma iuſtice, que Dieu m'a fait entrer en cette terre: Ce n'eſt point pour la droicture de ton cœur; car tu es vn peuple de col roide, &c.* Et combien donc moins, en la vraie terre? en la Chanaan celeſte? Tout le Seruice de la Loi, ce n'eſt que lauement, ce n'eſt que ſang, ce n'eſt que mort; qui reſpond à nos ſoüilleures, à nos pechez, à nos crimes, à nos accidens, à nos ignorances meſmes; aux defauts que nous cognoiſſons, aux defauts que nous ne cognoiſſons point; qui ſe reïtere ſoir & matin, ſe continue perpetuellement: Vne accuſation donc, & ordinaire, & continuelle, de toute noſtre vie, de tout ce qui eſt en nous, de tout ce qui ſort de nous. Dont Dauid dit; *Si tu prenois garde à nos iniquitez, Seigneur; qui ſouſtiendroit, qui tiendroit coup?* Au lieu qu'il dit de ſes iuſtices; *Tu es le Seigneur, mon bien ne vient point iuſques à toi.* Les Prophetes auſſi ne nous parlent iamais que d'vn cœur circoncis, d'vn cœur nouueau, d'vn cœur de chair; au-lieu de ce cœur incirconcis, de ce cœur de pierre; afin que nous ſçachions où le

Deuter. 9.

Pſalm.

mal nous tient, à la partie plus noble, qu'il n'eſt point en nous de reformer ; qui a beſoin d'vne conformation toute nouuelle, de l'operation du Createur meſmes par ſon Eſprit: Et en la ſource, ſont condamnees toutes les eaux ; en l'arbre, tous les fruicts ; au principe, tous les mouuemens ; en l'operateur, toutes ſes œuures. Dont auſſi S. Paul, vrai Interprete de la Loi, nous ramene touſiours des œuures à la foi; de la Loi, à la grace. *La Loi*, dit-il, *a donné cognoiſſance du peché ; la Loi l'a fait abonder ; la Loi opere l'ire ; la Loi eſt vn miniſtere de mort : Par les œuures de la Loi, nul n'eſt iuſtifié ; car nul ne peut l'accõplir.* Et ce pendant ; *Maudit, qui ne demeure en toutes les paroles d'icelle.* Et que ferons-nous donc ? Mais, dit-il ; *Le iuſte viura de Foi : Il ſera iuſtifié par Foi, ſans les œuures de la Loi ; Iuſtifié gratuitement, par la grace de Dieu, par la redemption faite en Jeſus Chriſt : La grace qui ſurabonde, là où le peché a abondé ; La foi, qui nous applique cette grace, qui nous eſt imputee pour iuſtice ; entant que nous croions en celui, qui a reſſuſcité Chriſt des morts, liuré pour nos pechez, reſſuſcité pour noſtre iuſtification*, &c. Et ; *Si c'eſt par grace*, dit l'Apoſtre, *ce n'eſt donc plus par les œuures ; autrement, grace n'eſt plus grace : Et ſi c'eſt par les œuures ; ce n'eſt plus grace ; autrement, œuure n'eſt plus œuure.*

Rom. 3.

Rom. 4.

Rom. 11. 5.

LA FOI cependant, don de Dieu ; la Grace, c'eſt à dire, la remiſſion des pechez, don auſſi de Dieu: Et la main, dis-ie, pour receuoir la gratuité de noſtre Dieu en Chriſt ; & cette gratuité meſmes, don de Dieu. La foi ; *Car vous eſtes ſauuez*, dit l'Apoſtre, *par grace, par la foi : Et cela non point de vous ; c'eſt de Dieu.* La grace, la remiſſion des pechez, pareillement : *Car*, dit-il auſſi, *ſi par l'offence d'vn ſeul, pluſieurs ſont morts ; beaucoup pluſtoſt la grace de Dieu, & la donation par la grace, &c. a abondé ſur pluſieurs*, Item ; *Les gages de peché, c'eſt la mort.* Nos Aduerſaires diroiẽt:

La Foi, don de Dieu

Ephes. 2. 8.

Rom. 5.

Rom. 6. Et les gages des bonnes œuures, c'eſt la vie eternelle: Ains, dit noſtre Apoſtre; *Mais le don de Dieu, c'eſt à dire, le don de iuſtice, l'abondance de grace, c'eſt la vie eternelle par Ieſus Chriſt.* Et ce don neantmoins, eſt appellé vn heritage, heritage d'enfans; & non loier de ſeruiteurs. Mais vn heritage, que nous bien qu'adoptez pour enfans, perdons tous les iours, entant qu'en nous eſt, par nos pechez; ſi Dieu à toute heure, en l'obeiſſance de ſon Fils, ne le nous rendoit; encores de pur don. Car, dit S. Iean; *Il nous a donné la dignité d'eſtre faits enfans de Dieu.* Et; *Si*, dit S. Paul, *vous eſtes fils; vous eſtes donc heritiers, vous eſtes donc coheritiers de Chriſt.* Tant prend de peine l'Apoſtre à nous arracher cette doctrine Phariſaïque: du pretendu Merite; tantoſt nous faiſans heritiers, tantoſt donataires, ou pluſtoſt heritiers donataires; entant qu'il nous eſt donné d'eſtre enfans, ce que naturellement nous n'eſtions pas! Or qui eſt l'enfant qui ſoit ſupporté, s'il dit qu'il merite de ſon pere; de ſon pere toutefois, de qui il ne tient que cette vie mortelle, & pluſtoſt comme de l'inſtrument, que comme de l'autheur?

Rom. 5.

Iean 1.

Rom. 8.

La fin & but de la Loi, ſelon les Anciens.

ON DEMANDOIT de meſme aux Anciens; A quoi la Loi de Dieu, ſi nous ne la pouuons faire? Et voici qu'ils reſpondent.

Ambroſ. l. 9. Ep. 71.

S. AMBROISE; *La Loi opere l'ire: Adam tomba en offenſe, par deſobeiſſance; en coulpe, par inſolence. Or parce que l'orgueil fut cauſe de la cheute; & la prerogatiue d'innocence, cauſe de ſon orgueil; il falloit faire vne loi, qui le rendiſt ſubiet à Dieu: Car ſans la Loi, le peché eſtoit ignoré: au lieu que maintenant, nul ne s'en peut excuſer par ignorance, Elle eſt donc faite; premierement, pour oſter excuſe; ſecondement, pour humilier vn chaſcun à Dieu, par la cognoiſſance du peché. Le peché a ſurabondé par la Loi, & m'a commencé d'eſtre nuiſible de ſçauoir, ce que par infirmité ie ne pouuois euiter: car il fait bon ſçauoir ce dont on ne ſe peut garder, ne pourroit que nuire. La Loi donc eſt*

tournee au rebours ; ſinon que par l'accroiſſement meſme du peché, elle m'a eſté faite vtile ; entant que i'ai eſté humilié, &c. En fin, la coulpe eſt accreue par la Loi: mais auſſi l'orgueil diminué, autheur de la coulpe ; & cela a tourné a mon profit: car l'orgueil a inuenté la coulpe ; mais auſſi la coulpe a fait la grace, &c. Item ; *Le peché auoit exclus la loi naturelle, meſme preſque abolie: & pourtant, cette Loi a ſuccedé, pour nous conuaincre par eſcrit; nous fermer la bouche; rendre tout le monde humilié deuant Dieu: Humilié, parce que par la Loi nous ſommes tous conuaincus, & par les œuures de la Loi nul n'eſt iuſtifié, c'eſt à dire ; que par la Loi le peché eſt cognu; mais la faute n'eſt pas pardonnee. Il ſembloit donc que la Loi euſt porté dommage, en ce qu'elle nous auoit fait tous pecheurs: mais noſtre Seigneur venant, nous a dõné le peché que nous ne pouuions euiter, & a effacé noſtre cedule de ſon ſang, &c. La Loi donc*, dit-il, *eſt vn pedagogue qui nous meine au maiſtre; & le maiſtre, c'eſt Chriſt.* *ep. 73.*

S. AVGVSTIN ; *La lettre de la Loi, qui enſeigne qu'il ne faut point pecher, ſi l'eſprit viuifiant n'y eſt, nous occit: Car elle a fait pluſtoſt cognoiſtre le peché, que l'euiter: Car en toute ſorte, il eſt beſoin d'vne iuſtice abſoluë; comme ainſi ſoit toutefois, qu'il n'y a aucun homme ſans peché, excepté celui ſeul, qui n'eſt pas ſeulement homme, mais Dieu de ſa nature, &c. Ainſi*, dit-il, *la iuſtice de Dieu a eſté manifeſtee; mais non ſans la Loi : car par la Loi, il a monſtré à l'homme ſon infirmité; afin que recourant par foi à ſa miſericorde, il fuſt gueri, &c.* Item ; *L'iniuſte vſe legitimement de la Loi, comme d'vn pedagogue ; car elle eſt impoſee pour la terreur des iniuſtes: le iuſte en vſe bien auſſi; & n'eſt pas toutefois iuſtifié par elle, mais par la loi de la foi. La Loi des œuures eſt au Iudaiſme ; la loi de la foi au Chriſtianiſme, &c. Par la loi des œuures, Dieu dit ; Fai ce que ie commande : par la loi de la foi nous diſons à Dieu; Donne-nous de faire ce que tu commandes. Car ce que la Loi commande, c'eſt pour nous faire entendre ce que fait la Loi. Qu'eſt-ce donc*, dit-il ailleurs, *vſer legitimement de* *Auguſt. de ſpirit. & liter.*

Idem de verb. Apoſt. ſerm. 13.

la Loi ? C'eſt par la Loi cognoiſtre ſa maladie : La Loi eſt vn pedagogue, vn conducteur d'enfant ; le pedagogue ne conduit pas l'enfant à ſoi-meſme ; mais au precepteur, mais au maiſtre ; c'eſt à dire, à Chriſt. Ailleurs ; *Qui eſt-ce,* dit-il, *qui puiſſe accomplir la Loi iuſques à vn poinct, ſinon, celui par qui ſont faits tous les mandemens de Dieu, c'eſt à dire, Chriſt ? Mais auſſi en ces cõmandemens, nous auons cettui-ci de prier ; Pardonne-nous, &c. Ce que l'Egliſe cõtinue iuſques au bout du monde. Mais,* dit-il, *tous les commãdemens ſont reputez accomplis, quand ce qui n'en eſt point accompli, eſt pardonné.* Tu dis ; *Pourquoi donc auroit-il commandé ce qui pourroit eſtre accompli ? Ains,* dit-il, *que ne pouuoit-il mieux, pour le bien de l'hõme, que de lui cõmander de cheminer droit ; afin que s'il recognoiſſoit qu'il ne le peuſt, il euſt recours au remede ?* Et c'eſt ce qu'il recapitule en vn autre lieu ; *Parce qu'ils ne pouuoient accomplir la Loi par leurs forces, eſtans rendus coulpables ſous la Loi, ils ont imploré l'aide du Liberateur : Eſtre conuaincu par la Loi, a fait deſpit aux ſuperbes ; le deſpit des ſuperbes a eſté en confeſſion aux humbles ; les malades maintenant ſe confeſſent malades : Vienne, dient-ils, le medecin, & nous gueriſſe, nous malades ; & le medecin, c'eſt noſtre Seigneur, &c.* Les demi-Pelagiens, entre autres le Moine Caſſianus, faiſoit cette queſtion à Proſper, ce grand Theologien de nos Gaules ; Et pourquoi donc la Loi ? *Certes,* dit-il, *afin qu'on cherchaſt la grace ; & la grace, pour accomplir la Loi : La Loi,* dit-il, *qui ne s'accompliſſoit point ; non par ſon defaut, mais par le noſtre ; & noſtre defaut nous a eſté neceſſairement monſtré par la Loi, afin qu'il fuſt gueri par la grace : Autrement, la Loi accroiſt pluſtoſt le peché, qu'elle ne le retranche ; entant qu'à la concupiſcence elle adiouſte la deſobeiſſance,* Et ailleurs en vn mot ; *Index peccati Lex eſt, &c.*

S. CHRYSOSTOME dit ; *La Loi veut iuſtifier l'homme, mais elle ne peut, car nul ne l'accomplit iamais : Et nul ne peut eſtre iuſtifié, qu'en l'accompliſſant ; ce qui*

Idem l. 9. retract.

Idem de perfect. Iuſtit.

Idem in Ioan. tr. 3.

Reatus Legis.

Proſper Aquit. in Sentent. 41. & 44. In Epigr. 43. in Pſal. 118.

Chryſ. in Ep. ad Rom. hom. 5. & 17.

n'eſt poſſible à aucun. Que fait-elle donc ? *Elle s'efforce, elle faut ſon deuoir de nous ennoier à celui qui le peut ; Et c'eſt Ieſus Chriſt*, dit-il, *ſi tu crois en lui.* Et c'eſt ce que S. Bernard a ſi bien dit; *Dieu en nous commandant choſes impoſſibles, n'a pas fait proprement les hommes pecheurs; mais il les a faits humbles : Car en receuant le commandement, & reſſentant le defaut ; nous crierons au Ciel, & Dieu aura pitié de nous: & ſçaurons ce iour-là, que ce n'eſt point par les œuures que nous aurons fait, que nous ſerons ſauuez; mais par ſon bras, &c.*

Idem in 1. Tim. hom. 2. Tranſmitit.

Bern. in Cantic. ſerm. 50.

ORCEVX qui nous enſeignent ſi bien le miniſtere de la Loi, ne peuuent conſequemment faillir à nous bien expliquer le benefice de la grace; nous menant de Moyſe, à Chriſt; des œuures, à la foi; de la mort où nous ſommes naturellemẽt dés noſtre generation, & que depuis noſtre regeneration nous encourons continuellement, par nos fautes; à noſtre vie, à noſtre iuſtice, qui eſt cachee en Chriſt. Nous ne pouuons viure par la Loi; car nous ne la pouuons accomplir: Il faut donc auoir recours à la Grace ; La grace, c'eſt à dire la miſericorde de Dieu, deſploiee gratuitemẽt en Ieſus Chriſt ; qui a accompli la Loi, par ſon obeiſſance; qui en a porté les tranſgreſſions en la Croix: mais pour ceux auſquels Dieu a dõné par meſme grace, de ſentir leur condamnation en eux-meſmes, & de croire leur ſalut en lui. Et c'eſt pourquoi, ces deux poincts ſont ordinairement conioints, & és S. Eſcritures, & és ſaincts Peres; la grace & la foi oppoſees à la Loi & aux Oeuures: Aſçauoir la grace, c'eſt à dire, le don que Dieu nous fait de la iuſtice de ſon Fils vnique ; voire de ſon Fils, & de tout ce qu'il poſſede, pour abolir nos pechez; La foi, c'eſt à dire, la faculté qu'il nous donne par ſon Eſprit, de receuoir en humilité, & neantmoins en toute certitude, ce bien incomparable qu'il nous donne ici bas, arre de ceux qu'il nous donnera conſequemment de poſſeder auec lui là haut.

La Loi meine à la Foi, la Iuſtice à la Grace.

Grig. in Ep. ad Rom. l. 3. c. 3.

ORIGENE expliquant ces paroles de l'Apoſtre; *Où eſt ta vanterie? Elle eſt forcloſe, &c. Il dit*, dit-il, *que la iuſtification de la ſeule foi ſuffit, encor que le croiant n'ait fait aucun œuure. Et pour exemple, nous auons le Larron, pour la ſeule foi duquel, Ieſus lui dit; Auiourd'hui tu ſeras auec moi en Paradis, &c. Ainſi cette femme en l'Euangile Luc 7. Le Phariſien diſoit; S'il eſtoit Prophete, il la cognoiſtroit: mais pour la ſeule foi, Ieſus lui dit, Tes pechez te ſont remis, &c. Et pource l'Apoſtre ne ſe glorifie point ſur ſa iuſtice, ſa chaſteté, ſa ſageſſe, &c. mais en la Croix de Chriſt, en la loi de la foi qui eſt en Ieſus Chriſt, &c.*

Ambroſ. de virgin. l. 3.

S. AMBROISE dit; *Chriſt ne t'a pas rachetté par or, ni par argent: Aies ton argent preſt; Tu n'es pas touſiours ſergenté, mais touſiours tu dois. Il a paié pour toi ſon ſang; tu lui dois ce ſang; car nous eſtions engagez à vn mauuais crediteur: Nous auions creé la cedule de coulpe, par pechez: Nous deuions pour peine, noſtre ſang; Le Seigneur Ieſus eſt veuu, il a paié ſon ſang pour nous, &c.* Item, *Noſtre redemption eſt par le ſang de Chriſt; noſtre remiſſion, par ſa puiſſance; noſtre vie, par ſa grace.* Item; *La vie eternelle, c'eſt la remiſſion des pechez; & le Seigneur Ieſus eſt venu pour attacher nos paſſions à ſa Croix; pour nous donner nos pechez; pour crucifier noſtre obligation; pour lauer tout le monde en ſon ſang. Autrement*, dit-il, *pourquoi euſt dit le Prophete; Aies merci de moi, s'il ſe fuſt confié en ſa iuſtice? ſi ce n'eſtoit la miſericorde, qui deliure du peché? Or qui a beſoin de miſericorde, eſt pecheur: Et pourtant, tout le bien qui nous aduiẽt imputõs-le à la iuſtice de Chriſt: C'eſt la miſericorde du Seigneur, que la remiſſion des pechez nous eſt donnee: Que perſonne ne ſe glorifie, qu'il ait vn cœur chaſte, &c.* Item, *Ma ſageſſe, c'eſt la Croix de Chriſt; ma redemption, la mort de Chriſt.* Item; *Par la deſobeiſſance d'vn ſeul homme, pluſieurs ſont faits pecheurs: & par l'obeiſſance d'vn ſeul homme, pluſieurs ſont faits iuſtes.* Item; *Dieu a pris noſtre chair pour abolir la malediction de noſtre chair pechereſſe: Il a eſté fait pour nous ma-*

Idem de fide l. 3. c. 3.

Idem de bono mortis c. 2. & ep. 72. 73.

Idem de Iacob. & vita beat. l. 1. c. 5.

Pſalm. 118.

Idem de fide l. 3. c. 3.

Idem de fuga ſecul. c. 7.

lediction, afin que la benediction engloutiſt la malediction; l'integrité, le peché; la grace, l'arreſt; la vie, la mort: Car meſmes il a ſubi la mort, pour accomplir l'arreſt, pour ſatisfaire au iuge; par la malediction de la chair pechereſſe, iuſques à la mort, &c. Mais voila la piſcine de grace, la ſource de vie gratuitement ouuerte: Qui nous y iettera? Qui nous en puiſera? Certes la foi, dit l'Apoſtre: Voire, *La ſeule foi*, dit S. Ambroiſe. *Eſperons*, dit-il, *le pardon par la foi, & non comme par dette: La foi le nous impetrera, comme en vertu d'vne cedule, (c'eſt a dire, des promeſſes de Dieu, par leſquelles il s'oblige à nous:) Præſumptio propior eſt arroganti, quàm roganti, &c. La preſomption,* (ſçauoir de nos œuures) *eſt plus proche d'arrogance, que de priere, &c.* Item; *Ils ſont iuſtifiez gratuitement; parce que c'eſt ſans rien operer, ſans rendre le change: Ils ſont iuſtifiez par la ſeule foi, par don de Dieu, &c. Le meſchant, impius, eſt iuſtifié enueres Dieu, par la ſeule foi, &c.* Car, *Qui oſe*, dit-il, *preſcher, que la grace de Dieu eſt donnee ſelon les merites des hommes; preſche contre la Foi Catholique, &c. Que perſonne donc ne ſe glorifie en ſes œuures; car par icelles nul ne ſera iuſtifié: Qui eſt iuſte, il l'a de don;* (Tertullian l'appelle *Donatiuum;*) *car il eſt iuſtifié par lauement: C'eſt la Foi qui nous deliure par le ſang de Chriſt; Bien-heureux auquel le peché eſt remis, & le pardon donné, &c.* Item; *Par le peché d'vn, tous ont merité condamnation, pechans ſemblablement: Car en la iuſtice d'vn, tous ſeront iuſtifiez, credentes, en croiant.* S'il euſt enſeigné, comme nos Aduerſaires; falloit-il pas pour l'antitheſe, qu'il diſt; *En meritant ſemblablement, en faiſant bien comme lui? &c.*

Iudicato

La Foi reçoit la Grace. *Idem de Panit. l. 2. Ex ſyngrapha. Idem in Ep. ad Rom. c. 3. & 4.*

Idem de vocat. Gent. l. 2. c. 8.

Idem ep. 71.

Idem. ad Rom. c. 8.

ICI NOVS faudroit apporter tout S. Auguſtin: mais nous-nous contenterons de ſes maximes ordinaires; *La mort ne pouuoit eſtre vaincuë que par la mort: Chriſt a ſouſtenu la mort, afin que l'iniuſte mort vainquiſt la iuſte; afin qu'il deliuraſt les coulpables, iuſtement, eſtant meurtri pour eux iniuſtement. Chriſt en portant la peine*

Auguſt. ſerm. 101. de Temp. *Idem ſerm. 141. de Temp.* *ſans la coulpe; a paié & la peine, & la coulpe : Sa reſurrection a paié ou diſſous nos deux morts; elle a formé auſſi nos deux reſurrections, &c. Noſtre iuſtice eucor qu'elle fuſt vraie, eſt toutefois telle en cette vie, qu'elle conſiſte pluſtoſt en la remiſſion des pechez, qu'en la perfection des vertus. Noſtre aſile, noſtre franchiſe, c'eſt la remiſſion des pechez, &c. Si noſtre iuſtice n'eſt en Chriſt, elle n'eſt nullement iuſtice. Noſtre iuſtice, c'eſt celui qui va au Pere; & toutefois nous ne ſommes point ſeparez de lui, entant qu'il eſt vn auec nous, auec ſon corps, qui eſt l'Egliſe. Noſtre iuſtice, c'eſt la iuſtice de Dieu, & non la noſtre, qui eſt en lui, & non en nous: La Loi ne pouuoit eſtre accomplie de par toi, elle a eſté accomplie par Chriſt, &c. Et pourtant, dit le Pſalmiſte; Deliure-moi en ta iuſtice; car ſi tu me regardes en la mienne, tu me condamnes. Or c'eſt cette iuſtice de Dieu, qui eſt faite noſtre, quand elle nous eſt donnee.*

Idem de ciuit. Dei. l. 19. c. 27. & l. 2. c. 29. *Idem de verb. Dom. ſerm. 61.* *Idem de verb. Apoſt. ſerm. 6.* *Idem in Pſ. 30.* *Idem in Pſ. 70.*

Item; *Ie ne cognoi point de iuſtice en moi; ie ne me reſſouuiens que de ta iuſtice; Deliure-moi par la tienne, & non par la mienne: car ſi par la mienne, ie ſerai de ceux, de qui il eſt eſcrit; Qu'ignorans la iuſtice de Dieu, & cerchans d'eſtablir la leur propre; ils ne ſe ſont point rangez à la iuſtice de Dieu;* c'eſt à dire, à la iuſtice de foi, deſploiee en la grace: *Laquelle,* dit-il, *releue les abbatus, au lieu que la Loi abbatoit les eſleuez; confere le bien à l'homme, au lieu que la Loi ne le faiſoit que commander :* ſçauoir, entant qu'elle nous iuſtifie au ſang de Chriſt. *Et queſt-ce,* dit-il, *qu'eſtre iuſtifié en ſon ſang? Le Pere courroucé vit le Fils mort pour nous, & fut appaiſé à nous. Nous ſerons donc ſauuez; non en nous, mais en Dieu; non par nous, mais par Ieſus Chriſt.* Et non en noſtre iuſtice, mais en la ſienne. *Car l'Apoſtre S. Paul dit bien, qu'il eſt ſans reproche ſelon la iuſtice qui eſt de la Loi; mais cette iuſtice-là il la reputa fiente & perte, en comparaiſon de la iuſtice que nous eſperons: & dont nous deuons auoir ſoif, &c. Parce,* dit-il ailleurs, *que l'vne nous fait perdre l'autre. Car, Si vis alienus eſſe à gratia,* dit-il, *Si tu veux n'auoir point de*

Rom. 10. 3.

Auguſt. contra aduerſar. Legis.

Idem de Trinit. l. 13.

Idem de grat. Chriſt. l. 1. c. 48.

Idem in Pſ. 31. & in Pſal. 138.

part à la grace ; vante tes merites : Tout eſt imputé à la grace de Chriſt, & non à nos merites : Bien-heureux ſont, non ceux eſquels le peché n'eſt point trouué, mais auſquels les pechez ſont remis, &c. Ailleurs; *Exauce-moi en ta iuſtice, c'eſt à dire non en la mienne: S'il diſoit, Exauce-moi en ma iuſtice, il l'appelleroit cõme merite. Bien l'appelle-il en quelques lieux, ſa iuſtice: Mais quand il dit, ſienne; il entend, donnee: comme quand nous diſons, Donne-nous noſtre pain, &c. Mais il parle plus correctement quand il dit, En ta iuſtice.* Item; *Tu me viuifieras en ta iuſtice, non en la mienne ; non parce que ie l'ai merité, mais parce que tu as pitié de moi. Ceux deſquels les pechez ſont couuerts, car ſont-ils couuerts, ils ſont abolis : Si Dieu a couuert nos pechez; voluit auertere; il ne ne les a pas voulu apperceuoir; & ſinon apperceuoir, noluit animaduertere; il n'en a point voulu prẽdre cognoiſſance; ni*, dit-il, *par conſequent, les punir: Noluit agnoſcere; maluit ignoſcere; Il n'en a point voulu ordõner, il a mieux aimé les pardonner. Car qu'euſt-ce eſté les voir, que les punir ? &c. Le corps de Chriſt, c'eſt à dire, l'Egliſe, n'eſt point iuſtifiee en ſoi, mais en ſa grace : Et tous ſes membres, tous ceux qui ſont iuſtifiez par Chriſt ſont iuſtes; non certes en eux, mais en lui.*

Idem in Pſ. 142.

Idem ſerm. 49. de Temp.

Idem in Pſ. 142.

Idem tract. 3. in Ioan.

CETTE GRACE donc deſploiee en Chriſt, cette iuſtice de Chriſt, qui doit entrer en paiement pour noſtre ; comment l'aurons-nous? Par le merite de nos œuures, ou par le moien de la foi? *Certes*, dit-il, *par la foi. Par la Loi*, dit l'Apoſtre, *nul n'eſt iuſtifié: mais il adiouſte ; La iuſtice de Dieu eſt manifeſtee : Il ne dit pas, La iuſtice de l'homme, ou de ſa propre volonté; mais, la iuſtice de Dieu : Et non certes celle, par laquelle Dieu eſt iuſte; mais celle de laquelle il veſt l'homme, quand il iuſtifie le meſchant. La iuſtice de Dieu toutefois, par la foi de Chriſt; c'eſt à dire, par la foi, par laquelle on croit en Chriſt.* Item; *La Loi, ſelon laquelle l'Apoſtre, treſconſtant preſcheur de la Grace, dit, que nul ne ſera iuſtifié, ne conſiſte pas ſeulemẽt en la Circõciſion, ni ès autres ſacremens*

Idem de ſpirit. & lit. c. 8.

qui ont eu des promesses figuratiues ; mais mesmes en ses œuures, que qui les fait, vit iustement ; asçauoir en la Loi des dix Commandemens, &c. C'est bien loin de ce que respondent nos Aduersaires ; Que l'Apostre entendoit parler en toute cette dispute, de la Loi Ceremoniale. *Et les facteurs de cette Loi ne seront point iustifiez, c'est à dire, ne seront faits iustes, ne seront point tenus ni reputez pour iustes. Mais,* dit-il, *la iustification est impetree par la foi ; Intantum iustus, inquantum saluus ; Entant que tu es sauué, entant que tu es iuste. Or par la foi, tu impetres le salut, &c.* Item, *La Loi dit, Tu ne conuoiteras point ; la foi dit, Gueri mon ame ; la Grace dit, Voila, que tu es gueri, &c.* Plus clairement ; *La iustice est par la foi, par laquelle nous croions, que nous sommes iustifiez, c'est à dire faits iustes, par la grace de Dieu par Iesus Christ ; en telle sorte, que nous soions trouuez en lui, n'aians point la iustice qui est de la Loi, mais celle qui est par la foi de Christ.* Et derechef ; *Si la iustice de Dieu est vn œuure à ce que nous croions en Christ, donne le nom à cet œuure : Croire donc en Christ, s'appelle foi, &c. Et d'icelle,* dit-il, *le iuste vit : Or est-il difficile, que celui viue mal qui croit bien.* Item ; *Comment,* dit-il, *tiendrai-ie Iesus Christ absent ? Comment enuoierai-ie ma main au Ciel ? là où il sied ? pour l'y tenir ? Enuoie la foi, & tu le tiens. La foi de Christ, est croire en celui qui iustifie le meschant ; croire au Mediateur, croire au Sauueur : Ceux qui veulent establir leur propre iustice, ne peuuent croire.* Et pourtant, dit-il ailleurs ; *Tous les Anciens iustes, mesmes deuant l'Incarnation de la Parole, ont esté iustifiez en cette foi de Christ, en cette vraie iustice qui nous est Christ, en ce qu'ils croient deuoir estre fait ce que nous croions fait, &c. Et deuant, ni depuis cette Incarnation, ne se trouue aucun reconcilié à Dieu, que par cette foi, &c.*

Idem ep. 106.

Idem in serm. 237. de Temp.

Idem in Psalm. 123.

Idem in Ioan. tract. 50. & 53.

Idem de patient. c. 21. & Psalm. 104.

CYRILLE DIT ; *La foi apporte salut, la grace iustifie ; & l'œuure de Dieu, c'est la foi en Christ, &c.* Item ; *Nous sommes iustifiez par foi, non par œuures, ni par*

Cyril. in Ioan. l. 3. c. 31. in thesaur. l. 12. c. 1. Idem in dial. de Trinit. l. 5.

par merites. Item ; *La foi nous fait familiers au Pere, & par le Fils nous eſtablit aupres de lui ; & ſommes ſauuez par la foi, non autrement: ſuiuant ce qui eſt dit, Le Seigneur eſt ma clarté, & mon ſalut, & c.* *Idem in Ioan. c. 14.*

S. HIEROSME ; *A cette partie de ſyllogiſme, qui eſt ici propoſee ; Si la iuſtice eſt par la Loi, Chriſt donc eſt mort gratis, c'eſt à dire, pour neant, ou en vain ; nous deuons prendre pour Aſſumption, ce qui enſuit, & qui ne ſe peut nier ; Or n'eſt-il point mort pour neant, &c. & partant conclurre ; La iuſtice n'eſt donc point par la Loi.* Mais bien, dit-il ailleurs ; *Noſtre iuſtice eſt en ce que ce qui eſt caché, n'eſt point veu ; & ce qui n'eſt point veu, n'eſt point imputé ; & ce qui n'eſt point imputé, ne ſera point puni, &c.* Et c'eſt expliquant le Pſalme, *Bien-heureux ceux deſquels les pechez ſont remis, &c.* *Hieronym. in Pſalm. 31.* *Ad Galat. 1 2. 8.*

S. BASILE ; *Qu'eſt-ce que noſtre iuſtice ? Eſcoute ; Bien-heureux ſont ceux deſquels les pechez ſont remis.* Itẽ ; *L'homme doit recognoiſtre, qu'il eſt deſtitué de la vraie iuſtice, & qu'il eſt iuſtifié par la ſeule foi en Chriſt. Car, ô homme,* dit-il apres, *ne te glorifie point en ta iuſtice: Toute ta vanterie eſt en Dieu: Rien ne te reſte dequoi te vanter, que de faire mourir tout ce qui eſt de toi, pour chercher la vie à venir en Chriſt ; de laquelle nous auons les premices, viuans entierement de la grace, & du don de Dieu.* *Baſil ſerm. de Bapt. c. 2. & hom. 29. & in moral. regul. 1. c. 2. & 5. & regul. breuiſ. inter 10. 13. Idem hom. de humil. aximi. Idem in epiſt. 7.*

CHRYSOSTOME ; *Nul n'a eu la vie, ſans la foi ; & la ſeule foi a ſauué le Larron. Et qu'a apporté Dieu pour le ſalut de ce larron? Certes, la remiſſion des pechez. Et le larron de ſon coſté, qu'y a-il apporté ? La foi de ſa confeſſion, grande, haute, qui atteignoit iuſques au Ciel, &c.* Item ; *Celui qui diſoit en ſainct Matthieu, I'ai gardé toutes ces choſes ; n'interrogeoit pas de ce qu'il auoit à croire, ni comment ; mais de ce qu'il auoit à faire, pour poſſeder la vie eternelle : Parce que la foi des Iuifs* (c'eſt à ſçauoir d'alors) *eſtoit en leurs œuures.* Mais, dit-il ailleurs ; *Iamais les œuures n'ont iuſtifié perſonne : C'eſt comme vne lampe ; l'huile ne l'allume pas, mais elle la nourrit : la foi* *Chryſo. de fide. in Pſalm. 50. Idem in Matth. hom. 33. Idem hom. de fid.*

aussi ne naist pas des œuures, mais elle en est nourrie; Il faut que la foi precede les œuures. Ie puis monstrer vn fidele sans œuures; le Larron: mais nul n'a eu la vie, sans la foi. Les œuures ne pouuoient sauuer: Il faut que la foi luise deuant les œuures: que les œuures suiuent, comme chambrieres. Ailleurs; *Ie vi en la foi, c'est à dire, ie vi par la foi que i'ai en Christ: Si Iesus est mort, il est tout clair, que la Loi ne peut iustifier.* Au contraire, dit-il aux Romains; *Aussi tost que quelcun a creu, aussi tost il est iustifié.*

Idem ad Galat. hom. 3.

In Ep. ad Rom. hom. 5. & 17.

EPIPHANIVS in Anchorato, en peu de mots; *Christ m'a esté fait iustice, entant qu'il a dissous le peché: Sanctification, entant qu'il m'a deliuré*, sçauoir de la seruitude d'icelui: *Redemption, parce que son sang en est la remission, &c.*

Epiphanius in Anchorato.

ENNOS Gaules, enuiron l'an 500. estoit debattue cette matiere: & cõme des contentiõs naist la lumiere; nul ne la mieux esclaircie que Prosper: *La Loi nous a mõstré nostre malade; la grace en Iesus Christ est ouuerte pour la guerir.* Cette grace est-elle tellement necessaire, que nul autrement ne se puisse sauuer, quelque sainct, quelque excellẽt qu'il soit? Certes, dit Prosper, respondant aux chapitres des Gaulois; *Sçachez que ni deuant, ni depuis la Loi, nul n'a esté iustifié, que par cette mesme grace, par cette mesme foi en Christ.* Et le repete en plusieurs lieux. Et cette grace comment nous est-elle communiquee? Est-ce par nature? *Ains*, dit-il, *comme ceux qui ont voulu estre iustifiez par la Loi, sont decheus de la grace: ausquels l'Apostre dit; Si la iustice est de la Loi, Christ donc est mort pour neant: Ainsi disons à ceux qui appellent nature, la grace que la foi de Christ reçoit; Si la iustice est par nature, Christ donc est mort pour neant: Car Christ est venu pour accomplir la Loi, que l'homme ne pouuoit accomplir; pour sauuer aussi la nature perduë en elle-mesmes: suiuant ce qui est escrit; Qu'il est venu cercher ce qui estoit esgaré, sauuer ce qui estoit perdu.* Et en mes-

Prosper ad capitul. Gall. c. 7. in lib. de ingrat.

Idem in Sentent. 315. & in lib. de ingrat.

mes termes parle le Concile d'Orange II. Quoi donc? Et le moien d'en approcher? *Confeſſons*, dit-il aux Gaulois, *qu'à cette grace nul ne peut courir, que par grace. Tout ce que mon Pere m'a donné, vient à moi; & y vient par la foi. Per ipſam niſi curratur, non itur ad ipſum, &c. A Dieu*, dit-il ailleurs, *on ne peut aller, que conduit de par Dieu: Enuoie la lumiere & la verité, & elles m'ameneront en ta ſaincte Montagne, en tes ſaincts Tabernacles.* Voire ſans aucuns precedens merites; ſans aucune autre cauſe precedente, que le ſeul bon plaiſir, la ſeule bonne volonté de Dieu. *Entant*, dit-il, *que la cauſe en nous, de ce que nous receuons la grace; eſt cette volonté, en laquelle, & chez laquelle eſt cachee la raiſon de noſtre election; nos merites commençans par cette grace, que nous auons receuë ſans merites. Autrement, il ne ſeroit pas dit; Si l'homme n'eſt regeneré d'eau & d'eſprit, il ne peut entrer au Roiaume des Cieux: mais bien; Si l'homme n'eſt iuſte, &c. Et c'eſt donc*, dit-il ailleurs, *la miſericorde de Dieu, qui fait que nous cerchons ſa miſericorde; qui nous tire, comme par force, à cette miſericorde.* Aſçauoir, parce qu'il *nous appelle le premier, & nous donne de l'ouir, & de le croire; nous aime le premier, & nous donne de l'aimer, par l'infuſion de ſon Eſprit, &c.* Ce qu'il deduit en liures entiers. Or cette grace particuliere, qui nous addreſſe à la grace vniuerſelle, à la ſource de grace, s'appelle foi: *Foi*, dit-il, *le fondement de iuſtice, laquelle nulles bonnes œuures ne precedent, & de laquelle elles procedent toutes; laquelle nous purge de tous pechez, illumine nos entendemens, nous reconcilie à Dieu, nous aſſocie à tous ceux qui participent de meſme nature, nous inſpire l'eſperance de la remuneration future, nous augmente les ſainctes vertus, nous confirme en la poſſeſſion d'icelles.* Et icelle, pur don de Dieu; contre ce qu'obiectoit Vincentius, Que la foi pour croire, eſtoit de l'homme; mais qu'à qui auoit la foi, Dieu adiouſtoit ſon E-ſprit. *Autrement*, dit-il, *grace ne ſeroit plus grace, ſi*

Concil. Arauſic. can. 17. *Proſper ad capit. Gall. obiect. 8. & in l. de ingrat.*

Idem de vocat. Gent. l. 1. c. 24.

Idem de vocat. Gent. l. 18.

Idem in ep. ad Demetriad.

Idem de vita contemplat. 3. 1.

Idem ad obiect. Vincent. ad Dubium 1. 2.3. Idem in ep. ad Rufin.

elle estoit preuenue de quelque chose, en faueur de laquelle elle eust esté donnee. Car, dit-il à Rufin; *L'homme ne faisoit pas iustement, dont iustice lui ait esté adiouſtee; & ne marchoit pas vers Dieu, dont sa course lui ait esté fortifiee; & n'aimoit pas Dieu, dont sa charité ait esté enflammee. Ains*, dit-il, *il estoit sans foi, & par conſequent impie; & a receu l'esprit de foi, & a esté fait iuſte: aueugle & mort qu'il estoit, il a receu & la vie, & la veuë.*

Idē in Sent. 374 & l. de ingrat.

Et pourtant, dit-il ailleurs, *n'est-il pas dit; Tout homme qui oit ma voix, est de la verité: mais au contraire; Tout homme qui est de la verité, oit ma voix: Parce que l'homme n'est pas de la verité, à cauſe qu'il oit la voix; mais bien oit la voix, parce qu'il est de la verité; parce qu'il a receu ce don, de celui qui est Verité. Et qu'est-ce autre choſe ce don,*

Inſpir. ata fides.

ſinon, croire en Chriſt, par la grace de Chriſt, par le don de Chriſt meſmes? Et pourtant, autant est en erreur, qui attribue l'infidelité des meſchans à Dieu; que qui de la foi & iuſtice des gens de bien fait autre autheur que Dieu. Car celui qui a perdu ce qu'il auoit receu, ne le peut plus reprendre d'où il l'a perdu: mais il faut qu'il le recouure pour l'auoir, d'où il l'auoit premierement eu, & l'a laiſsé

Idē in Sent. 316

perdre. Brief, dit-il, *pouuoir auoir la foi, pouuoir auoir la charité, c'est à dire, estre ſuſceptible de ces graces; est de la nature des hommes: mais auoir la foi, auoir la charité; est de la grace des fideles:* Sçauoir que Dieu fait gratuitement à qui bon lui ſemble. Et toutefois lui obiectoit l'aduerſaire; Ie voi S. Paul, qui louë la foi des Romains, des Corinthiens, des Epheſiens, des Philippiens: & pourquoi la louër, ſi elle eſt don de Dieu,

Idem aduerſ. Collat. c. 36.

ſi elle n'eſt point d'eux? *Ains*, dit-il, *afin que tu ne t'imagines point, que pour estre loüee, elle ſoit moins donnee; lis donc plus outre; Qu'il loue Dieu de la grace qui leur est donnee en Chriſt; Qu'en toutes choſes ils ſont faits riches en lui; Qu'il leur a donné la foi, qui opere par dilection; Qu'il eſpere & ſe confie que celui qui a commencé, parfera depuis le premier iour, iuſques au iour de Chriſt.*

Et conclu plustost, dit-il à ceux de Gennes ; *Que la foi & commencee, & parfaite, est don de Dieu : Que le commencement de la foi, iusques à la consommation de perseuerance, est de lui, &c.* Ce que le Concile d'Orange II. resoult en ces termes ; *Si quelcun dit que le commencement de la foi, & ipse credulitatis affectus, par lequel nous croions en celui qui iustifie le meschant ; & non seulement l'accroissement, ne soit pas don de grace, par l'inspiration du S. Esprit, nous appellant & corrigeant d'infidelité, à foi ; d'impieté, à pieté, &c. Qu'il soit tenu pour aduersaire de la doctrine des Apostres, &c.* *Idē ad excerpt. Genuens.* *Idem de vocat. l. 1. c. 23.* *Concil. Arausic. 2. c. 5.*

AINSI DISPVTOIT Prosper en nos Gaules: Et ce differant, ou semblable, est remué par vn Abailardus, long temps apres, contre nostre S. Bernard ; (car l'orgueil indomptable des hommes se rend tousiours le dernier,) lequel bien que des derniers, n'est posterieur à aucun en cette matiere. *Dieu*, dit-il, *a laué de l'eau d'autrui, ceux qui auoient esté soüillez du peché d'autrui: Et non toutefois tellement de l'autrui, qu'il ne fust nostre ; autrement, il ne nous eust pas soüillez : mais d'autrui, parce que nous auons tous peché en Adam ; nostre, parce qu'aussi nous auons peché. Et encor que nous aions peché en autrui, il nous estoit neantmoins imputé par le iugement de Dieu ; iugement iuste, bien que caché. Mais, ô homme, toutefois tu n'as que te plaindre ; au lieu de la desobeissance d'Adam, t'est donnee l'obeissance de Christ, &c. De Christ*, dit-il, *qui est venu iustifier gratuitement les pecheurs ; faire les seruiteurs, ses freres ; les esclaues, ses coheritiers ; les bannis, Rois. Il a dit, Consummatum est, Tout est accompli, il n'y a plus rien à faire, &c.* Et comment ceci s'est-il fait? *En ce*, dit-il, *qu'il s'est fait peché: Tout le peché, tant originel, que personnel, a esté effacé ; mesmes le peché singulier a esté banni. Les miseres vaincront-elles donc les misericordes ; ou bien les misericordes, les miseres? Et n'a pas seulement pris la forme de serf, pour estre assubietti ; mais de mauuais serf, pour* *Bernard. Dom. serm. 1.* *Idem serm. 4. in fer. hebdom.*

estre battu ; & de serf de peché, pour paier la peine ; lui toutefois, qui n'auoit pas la coulpe, &c. Que donc le nom de saincteté ne t'estonne point : car Dieu n'appelle pas ses Saincts selon le merite, mais selon son arrest ; c'est à dire, selon qu'il en a proposé : non selon leur affection, mais selon son intention. Et il en donne la raison ailleurs : Car, dit-il ; *Que pourroit estre nostre iustice deuant Dieu, sinon vn drap souillé, comme dit le Prophete ? Toute nostre iustice, en somme, vraie iniustice ? Et que seroit-ce, à plus forte raison, de nos pechez ? Et pourtant, recourons auec le Prophete, à la seule misericorde ; c'est celle seule qui peut sauuer nos ames : Et cette misericorde certes, despioiee en vn seul Christ. En vn seul Christ*, dit-il, *lequel se chargeant de la peine, & ne tenant rien de la coulpe, nous a merité enuers Dieu, vie & iustice : En vn seul Christ, qui mourant pour les pecheurs, a remis le peché ; dont il n'y a plus*, dit-il, *aucun merite, & neantmoins nostre dette est paiee : En vn seul Christ ; en la mort duquel, la mort est mise en route, & sa iustice nous est imputee.* Mais ; *Quelle iustice diras-tu, que l'innocent meure pour le coulpable ? Oui : Et aussi n'est-ce pas iustice, mais misericorde, &c.* Mais derechef ; *Que par cette mort, le coulpable soit iustifié ? Ains pourquoi non ? Vn aura peché, & tous seront coulpables ? & l'innocence de l'vn ne sera-elle reputee qu'à vn ? Le peché d'vn a causé la mort à tous ; & la iustice d'vn ne restitueroit la vie qu'à vn ? Le peché d'Adam me sera imputé, & la iustice de Christ ne m'appartiendra point ? La desobeissance de l'vn m'a perdu ; & l'obeissance de l'autre ne me seruira de rien ? &c. Ains*, dit-il, *nous naissons de Dieu, selon l'esprit, bien plus naiuement, plus legitimement que d'Adam, selon la chair, &c. Et donc*, dit-il, *Iesus Christ a peu remettre les pechez, comme Dieu ; & mourir comme homme ; & en mourant, acquitter la dette de la mort, entant que iuste : & lui seul nous estre suffisant à tous, à iustice, & à vie, &c. En cette iustice*, dit-il, *tu es sauué gratis, pour ton regard, & pour rien : mais pour son regard, du tout non gratis ; car il a*

Idem serm. 3. ad fratres.

Propositum

Idem in fest. Sanctor.

Idem de sepulcro ad milites.

Mult o germanius

Idem in Psalm. 91. serm. 14.

ſouffert, &c. Or à toi, Seigneur, la gloire en apparſouffert, &c. Or à toi, Seigneur, la gloire en apparIdem in Cant. ſerm. 13. 14. 22. 23. Illibata
tienne, ſans que perſonne y touche; qui as ſeul triomphé de l'ennemi, ſeul deliuré les captifs, ſeul combatu, ſeul vaincu, &c. Car ceux qui veulent eſtablir leur iuſtice, qui ne iuſtifie point, ains qui accuſe; il ne les faut qu'abandonner à leur propre iuſtice, qui les opprimera, au lieu de les iuſtifier, &c. Au contraire, Seigneur, la ſouëue odeur de ta iuſtice eſt tant eſpandue par tout, que tu n'es pas ſeulement iuſte, mais la iuſtice; voire la iuſtice qui iuſtifie le pecheur, &c. Et c'eſt, dit-il, en cette iuſtice que ie ſuis iuſte: Car illumine mes yeux, & ie ſuis ſage; ne te ſouuien point des pechez de ma ieuneſſe, & ie ſuis iuſte; condui moi en la voie, & ie ſuis ſainct: mais ſi ton ſang ne ſollicite pour moi, ie ne ſuis point ſauué: Mais bien-heureux, & non pas ſeulement iuſte, celui auquel le peché n'eſt point imputé, &c. Il me ſuffit donc, pour toute iuſtice, d'auoir celui propice, auquel ſeul i'ai peché: Tout ce qu'il aura ordonné de ne m'imputer point, c'eſt comme ſi iamais n'auoit eſté: La iuſtice de Dieu, c'eſt de ne pecher point; la iuſtice de l'homme, c'eſt le pardon de Dieu. Voions encor, Indulgẽtia Dei. Idem ſerm. 61.
cõme ce ſainct perſonnage ne ſe peut ſaouler de cette doctrine. Mon merite, dit-il, c'eſt la miſericorde du Seigneur: Ie ne ſuis point pauure de merites, tandis qu'il ne l'eſt point de miſericordes. Ie chanterai eternellement. Et quoi? Mes iuſtices? Ains, Seigneur, ie me ſouuiendrai de ta ſeule iuſtice: car icelle meſme eſt mienne: car tu m'as eſté fait iuſtice de par Dieu. Craindrai-ie qu'elle ne ſuffiſe à tous deux? Ains, ce n'eſt point vn manteau court, qui n'en puiſſe couurir deux: Ta iuſtice, eſt iuſtice à toute eternité; Cette iuſtice large & eternelle couurira & toi, & moi, eternellement; & en moi, multitude de pechez, &c. Aucontraire, dit-il; Là où le merite a Idem ſerm. 67. 68.
occupé la place, la grace ne peut entrer: Tout ce que tu attribues aux merites, appartient à la grace de Dieu, &c. Les enfans meſmes tout frais-nais n'ont point faute de merites; car ils ont les merites de Chriſt, &c.

Idem ep. 190. contr. Abailard. *Car*, dit-il, *parce que l'homme auoit faute de ſa iuſtice, la iuſtice d'autrui lui a eſté aſſignee; L'homme eſtoit detteur, & l'homme a paié; La ſatisfaction d'vn ſeul eſt imputee à tous; Le Chef a ſatisfait pour les membres*, Coloſſ. 2. &c. *Et pourquoi la iuſtice ne nous viendra-elle d'ailleurs que de nous, puis que d'ailleurs eſt venu le peché? Et le peché donc aura-il eſté en la ſemence du pecheur, & la iuſtice ne ſeroit point au ſang du Sauueur? Ains, comme ils meurent en Adam, ils ſeront viuifiez en Chriſt: I'attouche à cettui-là, par la chair; mais à cettui-ci, par la foi. Et ſi tu m'obiectes la generation, ie t'oppoſe la regeneration; ſpirituelle, à charnelle. Celui qui a eu pitié du pecheur, ne condamnera point le iuſte: & iuſte me puis-ie dire, mais par la iuſtice de Chriſt. Et quelle? La fin de la Loi, c'eſt Chriſt, en iuſtice à tout croiant; qui nous a eſté fait iuſtice, de par le Pere. Or s'il m'a eſté fait iuſtice; eſt-elle pas mienne? La iuſtice donc de l'homme eſt au ſang du Redempteur*, &c. Si auant, *Qu'il eſt impoſſible*, dit-il, *que les moindres pechez ſoient lauez, que de Chriſt, & par Chriſt*, &c. *Et qui ſe iuſtifie ſoi-meſme, qui preſume autres merites que ſa grace; c'eſt celui-là proprement, qui ignore la iuſtice de Dieu; Celui ſeul fait les merites, qui ſeul a fait ceux à qui les donner. Ce que nous appellons Merites, ce ſont les pepinieres d'eſperance, les allumettes de charité, les ſignes d'vne predeſtination occulte, les preſages d'vne future felicité; le chemin du Roiaume, mais non la cauſe de regner*, &c. *Entant certes, que le Roiaume des Cieux eſt vn heritage; mais le chemin d'y venir, c'eſt de cheminer en la crainte de Dieu: Es bonnes œuures, dit l'Apoſtre, que Dieu a preparees; afin que nous cheminions en icelles*, &c. Par où nous pouuons iuger, combien la doctrine de S. Bernard eſt eſloignee de nos Aduerſaires en ce poinct; (& ſi eſcriuoit-il, n'y a que 300. ans) quand il ne recognoiſt iuſtice capable de iuſtifier le pecheur, que la iuſtice de Chriſt, imputee au pecheur; vſant touſiours de ce mot d'*Imputer*, qu'ils contrediſent tant:

Altunde

Idem de Cœna Domini.

Idem l. de grat. & liber. arbit.

Incentura. Via regni, ſed non cauſa regnandi.

Ne recognoiſt, dis-ie, merite, que le merite de Chriſt; ſatisfaction, que celle qu'il a faite pour nous en la Croix.

ET TOVT CELA fait noſtre, par la ſeule foi; comme il appert par ce qui enſuit: *Pretende*, dit-il, *qui voudra ſon merite; il m'eſt bon de mettre mon eſperance en Dieu. Dieu les ſauuera, dit le Pſalmiſte: Par quels merites? Oi ce qui vient apres; Parce qu'ils ont eſperé en lui. Par-ainſi voici leur iuſtice; celle qui eſt de la Foi; mais non celle qui eſt de la Loi. La Foi dit; Grands biens ſont preparez aux fideles: l'Eſperance; Ces biens me ſont reſeruez à moi: la Charité; Je cours là, tant que ie puis, &c. Tout le merite en ſomme, de l'homme, c'eſt qu'il mette toute ſon eſperance en celui qui a ſauué tout l'homme, &c. Quiconque attaint de compunction de ſes pechez, a faim & ſoif de iuſtice; qu'il croie en toi, Seigneur, qui iuſtifies le meſchant, & il aura paix auec Dieu. Iuſtifié, dit-il, par la ſeule foi: Car, dit-il, la fin de la Loi, c'eſt Chriſt; en iuſtice, dit l'Apoſtre, à tout croiant, &c.*

Idem in Pſ. 91. ſerm. 9.

Idem ſerm. 10. & 15.

Idem in Cantic. ſerm. 24.

Epiſt. 190.

CHAP. XIX.

Que les bonnes œuures ſont don de Dieu, & partant ne peuuent meriter: Et à quoi elles ſeruent, ſelon les ſainctes Eſcritures, & les Peres.

QVOI DONC? Nos œuures ſont elles inutiles? I'a n'aduienne. Inutiles ſont-elles à te iuſtifier deuant Dieu; mais vtiles certes, à iuſtifier, c'eſt à dire, à verifier ta foi deuant l'Egliſe: Inutiles à te faire fils, à te faire heritier; mais vtiles à te monſtrer vraiement fils, vraiement enfant de la promeſſe; en ce que tu vis ſelon Dieu, en ce que tu taſches d'edifier les ſiens. *Car*, dit l'Apoſtre, *nous ſommes creez en Chriſt,* *Eph. 2.*

A quoi ſeruent les œuures.

2. Cor. 5. 1. Pet. 2. *à bonnes œuures; que Dieu a preparees, afin que nous cheminions en icelles. Il eſt mort; il eſt reſſuſcité pour nous: mais c'eſt afin que nous viuions à lui, que nous mourions à peché, que nous viuions à iuſtice: Il nous a deliurez de la ſeruitude de peché, de la puiſſance de tenebres: mais afin que nous ſoions ſerfs à iuſtice; que nous renoncions aux œuures de tenebres; que nous veſtions les armes de lumiere.* Parce que *La Foi ſans œuures, eſt morte:* Parce que *Qui dit cognoiſtre Dieu, & ne fait point ſes commandemens, eſt menteur:* Parce que *Nous ſommes detteurs de viure ſelon l'eſprit, & non ſelon la chair.* Et donc, ſi nous n'auons point la dilection; nous n'auons point de foi: & ſi nous n'auons point de foi; nous ne ſommes point de Dieu; nous n'auons rien à pretendre à ſon heritage. Mais certes, ce que nous faiſons, ſi nous ſommes vrais enfans de Dieu, nous ne le faiſons pas meſme pour l'heritage; ce ſeroit choſe aucunement ſeruile: mais bien, pour la conſideration de la grande bonté de Dieu, qui a tant aimé le monde; qui nous a particulierement tant aimez, que d'auoir donné ſon Fils vnique à la mort; afin que croians en lui, nous euſſions vie eternelle: qui d'abondant, nous a manifeſté ce ſecret, nous a donné d'y croire, nous a iuſtifiez en ſon Fils, nous ſanctifie par ſon Eſprit: Parce que ce grãd amour de Dieu enuers nous miſerables, doit engendrer vn amour en nous, qui le nous face aimer ſeul, & pour lui-meſme; qui nous face renõcer à nous, pour lui; qui nous face aimer nos prochains, en lui: Non point pour auoir vn Paradis; mais pour l'amour de lui; mais pour l'auoir lui-meſmes: ains, pour perdre vn Paradis pour lui; ſi nous pouuiõs, ſans lui. Tant doit eſtre noſtre amour enuers Dieu, pour eſtre entier, net de tout intereſt de loier ou de peine! Comme auſſi le bõ enfant n'obeit pas au pere, parce qu'il eſt heritier; ce ſeroit mauuais ſigne: mais naturellement, par ce qu'il eſt fils. Et n'eſt pas heritier, parce qu'il obeit,

Rom. 13.

Iacq. 2. 1. Timoth. 5. Rom. 8.

L'amour de Dieu ne doit conſiderer le loier, mais le deuoir.

Ioan. 3.

mais parce qu'il eſt enfant : enfant qui par obeir, ne peut meriter cet heriage ; car il le doit : qui neãtmoins, par deſobeir, le pourroit perdre, & à toute heure ; entãt certes, que l'heritage depend du pere, & que grace ſe perd par ingratitude, ſi elle n'eſt ſupportee, & releuee par la bonté du pere ; bonté, qui deſcend plus volontiers du pere au fils, que du fils elle ne monte au pere.

ET C'EST pourquoi derechef, c'eſt vn don de Dieu, que cet amour de Dieu qui opere en nous les bonnes œuures : L'amour de Dieu nous a acquis à lui, pour enfans, au ſang de Chriſt : ce meſme amour nous donne d'eſtre vrais enfans, nous donne d'aimer Dieu, par ſon Eſprit. Cette amour gratuite, dis-ie, de l'Eternel, qui nous a iuſtifiez en ſon ſang, nous ſanctifie par ſon Eſprit : entant que le merite de Chriſt ne va pas ſeulement, iuſques à nous obtenir la remiſſion de nos pechez, en ce que nous mourions en lui ; mais meſme, iuſques à nous donner le S. Eſprit, qui renouuelle l'eſprit de noſtre entendement, afin que nous viuions à lui. Et l'vn & l'autre don cependant, eſt appellé iuſtice : celui-là, aſçauoir l'imputation de la iuſtice de Chriſt, en remiſſion de nos pechez ; quand il eſt dit ; *Abraham a creu, & il lui a eſté imputé à iuſtice :* cettui-ci, ſçauoir l'operation du S. Eſprit nous renouuellant de iour en iour, de l'homme exterieur, en l'interieur ; du vieil, au nouueau ; quand il eſt dit ; *Que nous ſommes affranchis de peché, pour ſeruir à iuſtice.* Item ; *Quiconque fait iuſtice, eſt nai de Dieu, &c.* Mais ces deux iuſtices, bien que procedantes d'vne meſme liberalité, bien differentes l'vne de l'autre : Celle-là, qui peut tenir contre l'ire de Dieu, à toute preuue ; parce que c'eſt la iuſtice de Chriſt, imputee à l'homme fidele, par laquelle il eſt iuſtifié, c'eſt à dire, quitte enuers Dieu ; non pour auoir paié, mais pour auoir eu quittance, mais pour auoir veu caſſer ſa cedule : & pourtant eſt-il dit ;

Amour de Dieu, don de Dieu.

Double iuſtice : l'vne & l'autre, don de Dieu. *Rom. 6.*

1. *Ioan. 2.*

Bien-heureux à qui le peché n'eſt point imputé, &c. Celle-ci, qui ne ſe peut iamais rendre ſoluable à Dieu, qui nous rend de iour en iour debiteurs enuers lui, par la contradiction de la chair & de l'eſprit; par la contriſtation que l'Eſprit de Dieu reçoit en nous; dont l'Apoſtre meſme s'eſcrie, *Qui me deliurera de ce corps mortel? &c.* Et ce peu neantmoins de iuſtice, ou de ſanctification qui paroiſt en nos œuures, touſiours don de Dieu, grace ſur grace; entant que ceux qu'il a iuſtifiez, il les a auſſi ſanctifiez; nous a donné la foi, & l'eſprit; & le croire, & le faire: dont derechef le Seigneur nous vient à dire; *Qu'as-tu que tu n'aies receu? Qui m'a donné le premier, & ie lui rendrai? &c.* Vous n'eſtes point voſtres; *Car vous eſtes rachettez de prix, &c.*

1. *Cor.* 9.

Pourquoi loier.

ET NEANTMOINS, entant que *Pieté a les promeſſes de la vie preſente, & de la vie à venir*; Dieu daigne quelquefois appeller Loier, ce qu'il nous donne ſelon ſes promeſſes gratuites: loier promis par lui, mais non merité par nous: loier, dont il eſt debiteur à ſoi-meſme, pour couronner ſes propres dons; à la fidelité, dis-ie, de ſes promeſſes, & non à la ſuffiſance de nos merites. Car quant au mot de *Merite*, il ne ſe trouue point en toute l'Eſcriture: ce mot n'y eſt moins nouueau, que la doctrine qui le ſuit. En l'Eccleſiaſtique ch. 16. où ils alleguent; *Un chaſcun trouuera ſelon le merite de ſes œuures*; il y a ſimplement au Grec, *Selon ſes œuures*: Aux Hebrieux auſſi, où ils traduiſent, *Talibus hoſtiis promeretur Deus*; *On merite enuers Dieu, par tels ſacrifices*; ſçauoir par benefice, ou communication de ſes biens, le Grec dit, εὐαρεστεῖται ὁ Θεός, *Dieu y prend plaiſir*. Mais oions encor, la depoſition des Anciens.

Le mot de *Merite*, incognu à l'Eſcriture.

Eccleſ. 16.

Hebr. 13.

Leur Gloſe a noté, Placetur Deo.

Ainſi en ont parlé les Peres.

LE SEIGNEVR *Ieſus*, dit S. Ambroiſe, *eſt venu pour attacher nos paſſions à ſa Croix, pour nous donner nos pechez*; *En ſa mort nous ſommes iuſtifiez, &c.* Or

Ambroſ. de Iacob. & vita beata. l. 1. c. 5.

comme nos pechez nous ſont remis en ſa mort ; qu'en ſa mort auſſi meurent les paſſions de noſtre chair ; qu'elles ſoient attachees à ſes cloux ; conuerſons auec Chriſt, cerchons auec Chriſt, les choſes celeſtes. Nous ſommes renouuellez d'eſprit ; cheminons en eſprit, ne contractons point nouuelles cedules par nos pechez ; deſpoüillons le vieil homme, &c. Mais, dit-il, *la rançon du ſang de Chriſt s'auiliroit trop, ſi la iuſtification qui eſt faite par grace, eſtoit deuë aux precedens merites : Ni les precedens, ni les futurs, ne peuuent venir en conte. Mais bien,* dit-il ailleurs, *puis que viuifiez en Chriſt, nous ſommes morts au ſiecle ; nous n'auons plus à ſeruir au ſiecle ; nous n'auons plus à viure noſtre vie, mais la vie de Chriſt ; la vie d'innocence, de chaſteté, de toutes vertus. Nous ſommes reſſuſcitez auec Chriſt, viuons auec lui ; montons à lui ; montons en lui : Et que le Serpent ne trouue plus en nous de talon à bleſſer, parce qu'il ne nous trouuera plus en ces choſes terriennes.* Or qu'eſt-ce tout cela, ſinon ce que diſoit S. Paul ; Que la foi opere dilection ; Qu'aians receu la vie, par la foi de Chriſt, nous viuions deſormais en Chriſt ? Ce que nous diſions, que celui qui nous a iuſtifiez en ſon Eſprit, nous ſanctifie par ce meſme Eſprit, en renouuellement de l'homme interieur, &c.

Idem de voc. Gent. l. 1. c. 5.

Idem de fuga ſæcul. c. 7.

S. AVGVSTIN de meſmes. Nous diſions, que les œuures iuſtifient la foi, & la foi le Chreſtien, c'eſt à dire, qu'elles ſont preuue de la verité de ſa foi : Ainſi S. Auguſtin ; *Le bon œuure ne ſe fait que par celui qui eſt ia iuſtifié ; mais la iuſtification eſt impetree par la foi.* Et ces maximes lui ſont ordinaires ; *Opera ſequuntur iuſtificatum, non præcedunt iuſtificandum ; Les œuures ſuiuent celui qui eſt iuſtifié, elles ne precedent pas celui qui eſt à iuſtifier : Les merites des iuſtes ſeruent, parce qu'ils ſont iuſtes ; mais non à les faire iuſtes : Les œuures n'engendrent pas la grace ; mais la grace, les œuures : La grace nous eſt donnee, non parce que nous auons fait de bonnes œuures ; mais afin que nous en puiſſions faire : Les œuures ne pre-*

Auguſt. de ſpir. & lit. c. 8.

De fid. & operib. c. 14. ep. 105. ad Sixt.

Idem ad Simplic. l. 1. q. 9. 11.

Idem de ſpirit. & liter. c. 10. *Idem de patient. c. 21.* *Lib. 1. ad Simpl. q. 11.* *Idem de fid. & oper. c. 4.* *Idem ſerm. 181. de temp. de fid. & oper.* *Idem quæſt. 93.* *Non finitur.* *Idem in Pſ. 31.* *Exſide.* *Idem in Pſ. 30.* *Confeſſ. l. 12.* *Concil. Araſic. c. 24.*

uiennent pas la miſericorde de Dieu ; mais la ſuiuent ; meſmes ne peuuent eſtre, ſi la grace n'a preuenu par la foi. Et ſont par lui appellees quelquefois les bonnes œuures; *Oeuures de iuſtice ; Parce*, dit-il, *qu'elles ſuiuent la iuſtice, c'eſt a dire, la iuſtification.* Et voila donc, que les œuures ſont preuues de la foi; voire effects neceſſaires & inſeparables. *Car*, dit-il, *croire en lui, c'eſt l'aimer: ce que ne peuuent ni les meſchans, ni les Diables; mais les Chreſtiens ſeulement : Parce que la foi ſans dilection, eſt vaine. Et c'eſt*, dit-il, *de cette ſalubre foi Euangelique, que parle l'Apoſtre, de laquelle les œuures procedent par cette dilection: Celle qui n'en produit point, S. Pierre l'appelle fontaine ſeiche ; S. Iude, nuee ſans eau ; S. Iacques, foi morte, &c. Et eſt expoſé*, dit-il, *S. Paul, par S. Iacques; Aſçauoir qu'il n'entend pas, qu'a celui qui a creu, n'appartienne plus de bien faire; mais bien, qu'il ſçache qu'il n'eſt point paruenu au don de iuſtification, par les merites de ſes œuures precedens, & auſſi peu par les conſequens; parce qu'il n'eſt point donné en cette vie: Car celui qui eſt iuſtifié par la foi; comment peut-il deſormais, ſinon iuſtement operer? &c. L'vn donc*, dit-il, *loue la foi d'Abraham, l'autre les œuures; & ne ſont point contraires. Grand eſt l'œuure d'Abraham, mais de la foi: Ie voi le fondement de la foi ; ie loue le fruict du bon arbre : mais en la foi i'en cognoi la racine non ſterile, ni aride, &c.* Dont il conclut ; *Que perſonne ne vante ſes œuures deuant la foi, que perſonne ne les neglige, quand il l'a receuë, &c. Comme Chriſt vit en ton cœur; qu'ainſi il habite en ta bouche; ainſi en tes faicts, &c.* C'eſt ce que dit le Concile d'Orange, tenu ſur cette queſtion; *Aimer Dieu, eſt vn don de Dieu : Celui a donné d'eſtre aimé, qui a aimé ſans eſtre aimé : Il nous a aimez lors que nous lui deſplaiſions, afin que nous aimant, nous lui pleuſſions ; car il a eſpandu la charité en nos cœurs, &c.* Brief, dient ces bons Peres ; *En tout bon œuure, nous ne commençons pas ; & puis Dieu nous aide a acheuer : ains icelui ſans aucuns precedens merites, nous inſpire ſa foi, &*

ſon amour, &c. Peut eſtre au moins, direz-vous, pour meriter apres. Ains, dit-il, *Qu'as-tu que tu n'aies receu? &c.* Et Proſper Aquitanus, qui eſtoit de ce temps; *A vn chaſcun*, dit-il, *eſt donné, ſine merito, vnde tendat ad meritum; ſans merite, dequoi tendre à meriter; & eſt donné auāt aucun labeur, à vn chaſcun dequoi receuoir loier, ſelon ſon labeur, &c.* Et donc, direz-vous, voila du merite, & du loier; mais voici qu'il l'explique: *Si Dieu trouue en nous, ce que nous y auons fait; nous en ſerons damnez: mais s'il y trouue ce qu'il y aura fait, nous ſerons couronnez: Parce*, dit-il ailleurs, *que tout noſtre merite, depuis le commencement iuſqu'à la fin, eſt don de Dieu; toutes nos œuures, au reſte, ne pouuans tendre qu'à damnation.* Ce qu'il comprend en ces vers, contre les ingrats;

Nam meritum ad mortem ſubeundam ſufficit vnum;
Ad vitam, niſi quod donarit gratia, nullum.

Et pourtant, de la iuſtice qui nous eſt imputee, il dit; *Noſtre iuſtice conſiſte plus en remiſſion des pechez, qu'en perfection de vertus*: Et icelle remiſſion, en la iuſtice de Chriſt: De la noſtre, entant que nous ſommes renouuellez; *Ipſa, inquit, virtutum gaudia vulnus habent; Les ioies de leurs vertus ont leurs plaies; Nous n'en auons loier, qu'en nous pardonnant.*

Proſper. de vocat. Gent. l. 1. c. 23. & l. 2. c. 8.

Idem Sentent. 126.

Idem contr. Collat. & contr. ingrat.

Idem in Sentent.

S. BERNARD dit en vn mot; *Par la foi, Chriſt habite en nos cœurs, mais les œuures atteſtent la vie de la foi.* Item; *Le fruict de la cognoiſſance de Dieu, c'eſt la clameur de l'oraiſon, &c. La mort eſtant morte, la vie reuient; le peché eſtant oſté, reuient la iuſtice, &c.* Et comment? *Parce*, dit-il ailleurs, *que ceux qui ſont iuſtifiez de leurs pechez, deſirent & ſe reſoluent à ſainctété, ſans laquelle nul ne verra Dieu: Car ils oient le Seigneur qui crie, Soiez ſaincts, &c.* Mais, *Tous ces œuures là*, dit-il, *tous ces pretendus merites, ſunt via regni, non cauſa regnandi; c'eſt la voie pour regner, mais non la cauſe.*

Bern. in Pſ. 91. ſerm. 9. & 15.

De ſepulcr.

Idem in Cantic. ſem. 22.

MAIS COMME nous diſions ci-deuant,

ces deux iuſtices ſont bien differentes ; ſçauoir celle qui iuſtifie noſtre foi, de celle qui nous iuſtifie nous meſmes: celle-là, qui bruſle à la ſeule lueur de la face de Dieu ; celle-ci qui eſt à preuue du feu de ſon ire, de l'Enfer meſmes: celle-là, œuure de l'homme nouueau, qui ſe renouuelle bien lentement en nous; celle-ci, du Dieu Eternel meſmes, qui s'eſt donné tout entier à nous. Et pourtant, toute cette iuſtice-là, deuant celle-ci, eſt tenuë pour rien; par l'Apoſtre meſmes, pour pis que rien, ſçauoir pour corruption & ordure ; tant s'en faut qu'elle nous merite rien. Et ce peu meſmes qu'il y peut auoir de bien, eſt don de Dieu, eſt œuure de Dieu, beſongnant en nous par ſon Eſprit, qui dit à noſtre orgueil ; *Qu'as-tu que tu n'aies receu?* Ce qui y abonde, œuure d'Adam, plus peſant ordinairement que le reſte, qui conclut contre lui; *Qui tirera rien de net, de ce qui eſt ord? &c.* Car comment ſeroit l'œuure parfait, d'vne foi imparfaite? le fruict bien ſain, d'vn arbre maladif? Or eſt-il, que nous crions touſiours ici bas; *Accroi-nous la foi, fortifie-la, repurge-la de toute deffiance:* Et neantmoins, admirons ici la bonté de Dieu: Ce qu'il donne à celui qu'il a iuſtifié, par le don de la foi, par le don de iuſtice; il veut qu'il ſoit appellé ſalaire ; mais certes promis, & non gaigné. Et noſtre orgueil a pris pied là deſſus, pour fonder le merite; mot incognu en toute l'Eſcriture ; mot condamné en toute l'analogie de la foi, laquelle n'a obiect que le merite de Chriſt, ſelon la promeſſe gratuite de l'Eternel.

Abus du mot de *Merite.*

CEPENDANT, par tout où il y a *Merces, Loier*, promis de Dieu ; l'orgueil humain leur fait trouuer le merite des hommes. Ieremie dit à l'Egliſe Iudaïque, l'aſſeurant de ſon reſtabliſſement: *On retournera du païs de l'ennemi ; Ton œuure aura ſon ſalaire.* De là Thomas argumente pour le Merite ; encor qu'il s'y agit proprement de l'eſtat de ce ſiecle, &

Ierem. 31. v. 16.

non

non du Roiaume celeſte : Il conclut neantmoins, que loier & merite ne ſe peuuent dire qu'improprement, entre Dieu & les hommes ; entre leſquels il n'y a nulle proportion : Aſçauoir, dit-il, *Que l'homme obtienne de Dieu, comme vn loier, ce pourquoi il lui a donné la vertu de trauailler.* Mais S. Hieroſme auoit mieux dit, alleguant ce paſſage ; Que ce loier eſt *L'heritage de ceux qui ſeruent a Dieu.* Es Euangeliſtes ſouuent; *Reſiouiſſez vous, que voſtre loier eſt grand és Cieux, &c.* Certes S. Ambroiſe, par tout où il y a *merces*, interprete *præmium :* le fait donner à la miſericorde de Dieu, receuoir par la foi du Chreſtien : Et ainſi tous les autres, comme nous verrons. Et quant à ce que Thomas argumente ; *Ce qui eſt rendu ſelon iuſtice, ſemble eſtre vn condigne loier* : Or l'Apoſtre dit ; *La couronne de iuſtice m'eſt reſeruee, que le Seigneur iuſte Iuge me rendra en ce iour-là, &c.* Certes il ſe deuoit ſouuenir, que S. Ambroiſe expliquant ce paſſage, dit ; *Parce que Dieu donne de treſgrands dons à ceux qui l'aiment :* Sçauoir condignes à ſa grandeur, non à nos merites. Et la Gloſe ordinaire ; *Puis que la foi eſt grace ; & la vie eternelle, grace : il la rendra donc de grace.* Mais S. Auguſtin, comme nous verrons plus au long ci-apres ; *Ains*, dit-il, *Paul, s'il t'euſt rendu ce qu'il deuoit ; il t'euſt rendu le ſupplice, &c. Pardonne moi, Apoſtre ; ie ne voi rien proprement tien, que du mal : & tu le nous as enſeigné toi-meſme ; Quand Dieu couronne tes merites, il ne couronne que ſes propres dons, &c.* Et Thomas meſme ſemble en rapprocher, quand il dit; *Que nos œuures, conſiderees comme procedantes de noſtre franc arbitre, ne peuuent meriter ; mais bien, comme procedantes de la grace du S. Eſprit, à nous donnee.* Et de fait, qui ſera l'orgueilleux, qui oſe dire ; Qu'Abraham a merité Dieu par ſes œuures ; ſous ombre que Dieu lui dit ; *Ie ſuis ton loier ?* Abraham, dit l'Apoſtre ; *Auquel la foi a eſté imputee à iuſtice.*

Thom. l. 2. q. 114 art. 2. Quaſi mercedē.

Hieronym. in Eſai. l. 15. c. 95.

Matth. 5. 22. Luc. 6. 23.

Ambr. in Luc l. 5. c. 6.

2. Tim. 4

Ambr. in 2. Tim. c. 4. Ampliſſima præmia.

Aug. in hom. 30. Idem hom. 14.

Thom. l. 2. q. 114. art. 3.

Et d'où il eſt venu.

OR SEROIT-IL à deſirer, que les Anciens euſſent plus ſobrement vſé de ce mot; encor que leur intention ſoit aſſez claire. Mais la verité eſt, que ce que les Grecs dient ἀξίαν, *dignité*; les Latins l'ont traduit, *merite*: & conſequemment, ce qu'ils diſent ἀξιῶσθαι, *eſtre fait*, ou *reputé digne*; l'ont expoſé, *mereri*; faute d'vn autre verbe, pour l'exprimer en vn mot. Et de fait, le vieux Gloſaire dit; ἀξιῶσθαι, *mereri eſtre fait digne*, s'explique par ce mot de *meriter*:, Mais il ſe peut verifier par pluſieurs lieux. En la diſpute qui fut entre les Orthodoxes & les Donatiſtes, du temps de S. Auguſtin; ce mot eſt ordinaire en cette ſignification: *Proponant qui iſta elicere meruerunt*, dit Petilian, Donatiſte; c'eſt à dire, *Obtinuerunt*: car il y parle de ſes Aduerſaires. Emeritus, Donatiſte, en meſme ſens; *Quis ſupplicauit, quis legem meruit, quis iudicium poſtulauit?* Inferant, puis que les Orthodoxes auoient obtenu & impetré la loi de la Conference; que c'eſtoit à eux à l'ouurir les premiers. Plus clairement en la harangue d'vn Habet-Deus, Eueſque; *Pour ne dire rien*, dit-il, *du ſang Chreſtien eſpandu par Leontius, Urſatius, Macarius, Paulus, &c. & autres executeurs, Quos in Sanctorum necem à Principibus ſeculi meruerunt, Que ces gens ont obtenu, ou impetré des Empereurs, ou Princes ſeculiers, pour meurtrir les Saincts.* Mais en leurs propres oraiſons, il ne ſe peut autrement ni interpreter, ni ſouſtenir; *Excita, Domine, potentiam tuam: ſubueniat miſericordia tua, vt ab imminentibus peccatorum noſtrorum periculis, te mereamur veniente eripi, aut ſaluari: Eſueille, Seigneur, ta puiſſance; que ta miſericorde nous ſecourre; afin que par ta venuë nous meritions d'eſtre deliurez des prochains perils de nos pechez, &c.* Meriter d'eſtre deliuré ou ſauué par la miſericorde, ou par la puiſſance de Dieu; ſe peut-il dire autrement, qu'en eſtant fait digne par cette puiſſante miſericorde? En d'autres; *Donne nous d'aller au de-*

Collat. Carthag. 1. & 3.

uant de Christ en œuures iustes, afin que associez à sa dextre, nous meritions de posseder le Roiaume, Te largiente, &c. Donne nous de meriter d'estre ses consors au Roiaume de grace; comme nous auons merité de l'auoir au ventre de la Vierge, participant de nostre nature. Y a-il quelcun qui puisse faire cette priere en autre sens? Vne autre plus creuë; *Donne nous de sentir la saincte Vierge interceder pour nous, par le moien de laquelle nous auons merité de receuoir l'autheur de vie.* Comment merité par nos œuures, l'Incarnation du Fils de Dieu, soit deuãt qu'il vinst, soit depuis qu'il est venu; si ce n'est que nous l'interpretions par ἀξιοῦσθαι, *estre reputez dignes?* S. Ambroise mesmes, parlant de l'eau du Baptesme; *O aqua, quæ sacramentum Christi esse meruisti! O eau, qui as merité d'estre sacrement de Christ! &c.* Comment se peut-il entendre autrement, d'vne creature inanimee? Et nous en pourrions citer infinis lieux semblables és Peres. Et de fait, en quelques Collectes, au lieu de *meruimus*, il y a *valeamus*, c'est à dire, *puissions*. Et Cassander confesse qu'il le faut entendre ainsi: mais nos Peres de Trente l'ont fait raier en tous ses liures.

Meruimus

Cassãd. in Hymn. Eccles. f. 48. Index Expurg. f. 36. & 38.

MAIS RIEN ne peut tant esclaircir leur intention, que l'interpretation qu'ils donnent & au mot de *Merite*, pour ne meriter rien; & au mot de *Loier*, pour n'estre que de grace. S. Hilaire; *Les œuures mesmes de iustice ne suffiroient point à meriter la parfaite beatitude, si la misericorde de Dieu n'y fournissoit.* Item; *Le loier ne peut prouenir d'vn don; il est deu pour l'œuure: Or Dieu nous a donné à tous, en pur don, vne grace gratuite, par la iustification qui est de la foi.* Et derechef; *La remission des pechez n'est point vn merite de probité; mais vne indulgence, vn pardon de franche volonté, &c.* Mais cependant, le loier des bons s'appelle *retribution. Oui*, dit S. Basile; *mais selon la coustume de l'Escriture, qui dit* ἀντιδόσιν, *pour* δόσιν, *retribution, pour don: & retribuë, c'est à dire, donne.* S. Augustin; *En la voie de la Foi, ceux sont tenus*

Hilar. can. 18. in Matth. super illud. Idem in Ps. 51. Donauit. Idem in Ps. 142

Basil. in Ps. 7.

Augustin. in Psal. 109. 118. 101.

pour non pecheurs, auſquels les pechez ne ſont point imputez. Dieu s'eſt fait noſtre detteur; non en receuant quelque choſe de nous, mais en promettant ſi grandes choſes a nous. Reſiouïſſons nous, parce que nous auons vaincu; parce que nous ſommes vaincus en nous; parce que nous auons vaincu en lui. Lui, dit-il, *Qui te couronne, parce qu'il couronne ſes dons, & non pas tes merites: Voire les couronne, dit le Pſalme, in miſeratione & miſericordia; en compaſſions & en miſericordes. Et non en toi ſeulement, homme, qui que tu ſois:* Mais; *En toi-meſmes, Apoſtre,* dit-il, *quelque grand que tu puiſſes eſtre. I'ai, dis-tu, combatu le bon combat, &c. Le Seigneur qui eſt iuſte Iuge, me rendra la couronne: Il la doit donc. Que rendra-il? Il la rendra; car il eſt iuſte Iuge: Il ne peut refuſer le loier, aiant fait veuë de l'œuure. I'ai combatu le bon combat; c'eſt vn œuure: Acheué la courſe; c'eſt vn œuure: Gardé la foi; c'eſt vn œuure: Me reſte à receuoir la couronne de iuſtice; c'eſt le loier. Ains,* dit-il, *au loier tu n'agis aucunement; en l'œuure tu n'agis pas tout ſeul: La couronne eſt de lui; l'œuure eſt de toi, mais non que par ſon aide. Quand donc tu dis; Il retribuë des biens; c'eſt qu'il s'eſt preuenu, en donnant des biens, auſquels il retribueroit d'autres biens. Il retribuë donc, mais aux biens qu'il a donnez, au bon combat, à la courſe acheuee, à la foi gardee. Car, s'il ne les a donnez; pourquoi donc dis-tu, I'ai plus trauaillé qu'eux tous? Non moi; mais la grace de Dieu en moi. Et s'il n'a donné la courſe; pourquoi derechef, Il n'eſt du voulant, ni du courant, mais de Dieu faiſant miſericorde. Et s'il ne t'a donné de garder la foi; n'eſt-ce pas en vain que nous gardons, que nous veillons; ſi Dieu ne garde? &c. Pardonne moi, Apoſtre; Ie ne voi rien de ton propre, que maux: Pardonne moi, Apoſtre; nous le diſons, parce que tu l'as enſeigné: Ie t'oi confeſſant; Ie ne t'oi point ingrat; Ie ne voi rien qui te ſoit preparé de par toi, que du mal: Et pourtant, quand Dieu couronne tes merites, il ne couronne que ſes dons, &c.* Or ſi les merites, par

Idem de verb. Apoſtol. ſerm. 2.

Idem hom. 50. hom. 14.

2. Timoth 4.

leſquels le loier eſt pretendu, ſont dons; don eſt, à plus forte raiſon, le loier attribué à ces merites, qui ſont dons. *Comme Dieu ne nous peut rien retribuer, (car il ne peut rien auoir receu de nous) ni nous certes à lui rien retribuer pour ſes dons: car nos biens n'atteignent point iuſques à lui. Tu n'as rien*, dit-il, *à lui retribuer; car tu attens tout de lui. Dauid cerchoit de tous coſtez que lui retribuer; qu'a-il trouué? Ie prendrai, dit-il, le hanap de ſalut. Tu penſois à rendre; & voici derechef que tu prens: Et ſi tu prens, tu te conſtitues derechef detteur; à quand donc retributeur? &c.* Ailleurs; *La grace precede ton merite; car le merite eſt de la grace; & non la grace du merite: Car ſi tu as achetté la grace, par merite; tu ne l'as donc pas gratis: Or eſt-il dit; Tu les ſauueras pour rien. Et qu'eſt-ce, pour rien? C'eſt, que tu ne trouues rien en eux pour les ſauuer, & neantmoins tu les ſauues. Tu donnes gratis; tu ſauues gratis; tu precedes tous merites, afin que tes dons acquierent tes merites gratis: entant que tu ne trouues aucun ſubiect de ſauuer, mais beaucoup de damner, &c.* C'eſt l'air de S. Auguſtin en tous ſes eſcrits; *Nul ne monte en la ſaincte Hieruſalem, qui ne declare ouuertement, que ce n'eſt point de ſon œuure; mais du don de Dieu. Autrement*, dit-il, *c'eſt dette, c'eſt loier; il ne ſe pourroit bien appeller grace. La grace n'eſt point donnee aux merites; ains les merites ſont donnez par la grace: Diſcute tous tes bons merites, & tu ne trouueras que mes dons:* Certes donc, ni en tes loiers, que mes graces. Et pourtant, dit-il; *La vie eternelle meſmes, qui eſt le certain loier des bonnes œuures, l'Apoſtre l'appelle, la grace de Dieu: car*, dit-il, *la mort eſt le ſalaire de peché; mais la grace de Dieu, vie eternelle, &c. Et les merites de l'homme de bien, ſont des dons de Dieu; auſquels la vie eternelle eſtant rendue, qu'eſt-ce, ſinon grace pour grace?*

Idem ſerm. 141. de Temp. Pſal. 16.

Idem de verb. Apoſt. ſerm. 15.

Idem in Sent. 95.

Idem de verb. Apoſto. ſerm. 2. & in Pſalm. 51. & ep. 105.

S. BERNARD; *Dieu nous a eſleus en ſon Fils; par l'Eſprit qui eſt de Dieu, la charité eſt eſpandue en nos*

Bernard. ſerm. de ſepulcr.

cœurs. *Mais cette spirituelle generation ne se sent point en la chair, mais au cœur; par ceux seulement qui peuuent dire auec S. Paul; Or nous auons le sens de Christ, &c.* Et pourtant, dit-il; *Quand nous traittons choses mauuaises en nostre cœur; c'est nostre pensee: mais quand bonnes, c'est la Parole de Dieu: Et pourtant, Dieu parle en nous, paix, iustice, pieté; & ne les pensons point de nous-mesmes, nous les oions en nous: mais les blasphemes, les meurtres, &c. nous ne les oions pas, nous les prononçons, &c. Or n'auons nous pas grand interest de sçauoir, d'où est le mal en nous, pourueu que nous sçachions qu'il y est, &c. Mais bien y a-il dequoi errer, mesmes damnablement; si nous donnons à nous-mesmes, ce qui est de Dieu en nous, pensans que la visitation du Verbe, c'est à dire, de la Parole eternelle, soit nostre propre pensee. La suffisance donc du cœur, est de la grace de Dieu; & ce que, nous pensons de bon, est la voix de Dieu, & non vn enfantement de nostre cœur, &c.* Item; *I'apprehende tout ce qui est du mien, pour estre mien; la grace me rend iustifié gratis, &c. Ton merite, dit le Seigneur, n'y est point entreuenu; mais mon plaisir. L'Eglise a esté preuenue de la premiere grace, & apres celle-ci vient encor vne autre grace, &c. Et n'a point besoin l'Eglise d'estre en soin de merites, veu qu'elle a plus seurement dequoi se glorifier in proposito Dei, au propos, c'est à dire, au decret, ou arrest de l'Eternel, qui dit; Pour l'amour de moi-mesme ie le ferai, &c. Et d'où*, dit-il, *te vient la gloire, pouldre puante que tu es? De saincteté? mais c'est l'Esprit qui te sanctifie; de Dieu, non pas le tien, &c.* Item; *Comme*, dit-il, *ie recommandois la grace de Dieu, quelcun me dit; Si Dieu fait tout, quelle recompense attens-tu? Ie respondis; Il a donné le vouloir; qu'il donne aussi le parfaire. Et où sont donc nos merites, dit-il? Escoute; Non par les œuures, dit l'Apostre, &c. Car que nostre vouloir fust, la grace creante l'a fait: qu'il amendast; la grace le fait, &c. Et ne faut point*, dit-il peu apres, *cercher de merites; car la seule misericorde sauue; le salut est du Seigneur; le salut*, c'est

Idem serm. 30 in Cantic.

Proles cordis. Idem serm. 67. 68.

Idem serm 13. in Cantic.

Idem de lib. arbitr.

Quid præmij

Tit. 3

le Seigneur; *le chemin à ſalut, c'eſt le Seigneur: Tam noſtra opera, quàm eius præmia, ſunt Dei munera*; *Et nos œuures, & ſes loiers, ſont dons de Dieu, &c. qui opere en nous le bien penſer, le bien vouloir, & le bien faire.* Or, où ſera donc, ſelon les anciens Peres, ou le Merite proprement dit, quand le bien eſt de Dieu; ou le Loier, quand le mal eſt de nous? Et qui ne voit, ce que nous auons ci-deuant remarqué en pluſieurs autres poincts; que l'orgueil humain, qui s'enfle de tout ce qu'il peut, d'vne mauuaiſe Grammaire a fait ici vne pire Theologie; aimant mieux exiger de Dieu, la vie eternelle, comme ſalaire de mercenaire; que de la receuoir de ſa liberale main, en heritage, comme d'enfant?

AINS, DISENT-ILS, vous meſmes eſtes orgueilleux, qui oſiez preſumer cette aſſeurance d'eſtre iuſtifiez, d'eſtre enfans de Dieu, &c. Oui; Mais de l'orgueil d'Abraham; *Qui creut*, dit l'Apoſtre, *ſous eſperance, contre eſperance: Et ne fut point debile en la foi, ne douta point de la promeſſe de Dieu, par deffiance; ſçachant certainement, que celui qui auoit promis, eſtoit puiſſant de le faire.* De l'orgueil de Dauid, qui dit; *Dieu eſt mon ſalut; qui craindrai-ie? Non pas*, dit-il, *l'ombre de mort: Ie ne ſerai iamais esbranlé; iamais confus.* De l'orgueil de S. Paul; *Qui nous accuſera, qui nous condamnera? Qui nous ſeparera de l'amour de Chriſt? Ains*, dit-il, *ie ſuis pleinement perſuadé, que ni mort, ni vie, ni Anges, ni Principautez, &c. ne nous peuuent ſeparer* (il parle de tous fideles, & non de lui,) *de la dilection qu'il nous a monſtree en Ieſus Chriſt.* Orgueil plaiſant & aggreable à Dieu; & non cette foi douteuſe de nos Aduerſaires, qu'il reproche à ſes Apoſtres, ὀλιγόπιστε τὶ ἐδίστασας; *Homme de petite foi, que doutes-tu?* Cet eſprit ſuſpendu en l'air, qu'il leur defend, en ces mots, μὴ μετεωρίζεσθε, &c. & és choſes meſmes dont ils n'ont pas ſi expreſſe promeſſe? Aſçauoir, entant que c'eſt humilité à

L'aſſeurance en la miſericorde de Dieu, eſt humilité, non orgueil. *Rom.* 4. 18.

Pſalm. 23. 26. 30. & 6.

Rom. 8.

Matth. 6. & 14. *Luc.*

Abraham, de soufmettre tout son discours à la volonté de Dieu, quelque opposition qu'il pense voir à sa promesse ; au Chrestien, de s'asseurer & de la remission de ses pechez, & du Roiaume mesmes des Cieux; en la gratuite bonté de Dieu, manifestee en sa parole: Orgueil au contraire, qui tient encor du premier, de croire plustost les doutes ou de la chair, ou de la creature, que la parole du Createur ; d'aspirer aussi à la moindre chose, par tous nos merites, à plus forte raison de pretendre estre Dieux, sans Dieu, comme nostre premier pere.

Hilar. in Matth. c. 5.

ET AVSSI est-ce, ce que nous en apprenons de ces mesmes Peres. S. Hilaire; *Le Roiaume des Cieux, que nostre Seigneur a declaré consister en lui, il veut que nous l'esperions sans aucune ambiguité de volonté incertaine: Car si la foi est ambigue, il n'y a aucune iustification par la foi.*

Cypr. de mortal.

Et pourtant S. Cyprian disoit; *Pourquoi serons-nous en anxieté? Qui sera treblant, ou triste, sinon celui à qui l'esperance & la foi defaillet? C'est à celui à craindre la mort, qui ne veut pas aller à Christ. De ne vouloir pas aller à Christ, c'est à celui qui ne croit pas, qu'il cõmencera, mourant, de regner auec Christ: Car il est escrit; Que le iuste vit par la foi. Si tu es donc iuste; si tu vis de foi; si tu crois veritablement en Dieu; que n'embrasses-tu la mort; certain que tu seras auec Christ, asseuré de la promesse de ton Dieu? &c. C'est*, dit-il ailleurs, *ne cognoistre point Dieu : C'est offenser Christ, le Maistre des croians, par le peché d'incredulité : C'est n'auoir pas en la maison de la foi, la foi qui est establie en l'Eglise.* Mais n'est-ce donc point outrecuidance ? Escoute S. Augustin ; *Presume*, dit-il, *non de tes œuures, mais de la grace de Christ: car vous estes sauuez de grace*, dit l'Apostre. *Prescher ce que tu as receu ; ce n'est pas arrogance, c'est foi ; ce n'est point outrecuidance, c'est deuotion.* Mais nous sommes indignes ; mais nous sommes debiles en foi, &c. *Oui*, dit-il ; *Mais Dieu l'a dit; mais il l'a promis : Et si tout cela encor te semble peu ;*

Aug. de verb. Domini serm. 28.

Idem in Psal. 88.

Mais il l'a iuré. Puis donc, dit-il, *que la promeſſe de Dieu n'eſt pas ferme ſelon nos merites, mais ſelon ſa miſericorde; nul certes ne doit preſcher auec vn doute tremblant, ce dont il ne peut aucunement douter.* Mais nous faut-il pas tous comparoir deuant le tribunal de Chriſt? *Et comment t'oſes-tu promettre*, dit-il, *que tu ne viendras point en iugement?* Ains; *Ia n'aduienne*, dit-il, *que ie me l'oſe promettre: mais ie croi à celui qui a promis; Qui croit à celui qui m'a enuoié, a vie eternelle, & ne viendra point en iugement, c'eſt à dire en condamnation; & eſt ia paſſé de mort à vie. Et c'eſt donc par ſa promeſſe, & non pas par ma preſomption, que ie ne vien point en iugement.* *Idem tract. 22. in Ioan.* *Ioan. 5. 24.*

ET C'EST ce que diſputoit S. Bernard contre Abailardus: *Si la foi*, dit-il, *flotte; elle eſt vaine; & vaine noſtre eſperance, &c. Qui dit cela, n'a point encor receu le S. Eſprit. Mieux S. Auguſtin; La foi ne giſt point en opinion, ni en coniecture; elle eſt au cœur de qui l'a, de par celui duquel elle eſt: mais certæ ſcientiæ acclamãte conſcientia, par vne certaine ſcience, à laquelle reſpond la conſcience. C'eſt la ſubſtance des choſes qui ſont à eſperer; & non la fantaſe de nos coniectures: Par le nom de ſubſtance, t'eſt preſixe vne choſe certaine & fixe: la foi donc, n'eſt point vne opinion; mais vne certitude.* Mais; *Qui es-tu*, dit-il? *Et combien grande eſt cette gloire? Et par quels merites donc t'eſperes-tu? Ie conſidere*, reſpond-il, *trois choſes, eſquelles mon eſperance conſiſte; La charité de l'adoption; la verité de la promeſſe; la puiſſance de la liuraiſon: Murmure au reſte, mon ſot diſcours, tant qu'il voudra; ie reſpons conſidemment; Ie ſçai à qui i'ai creu, & ſuis tout aſſeuré, parce qu'il m'a adopté en vne abondante charité; parce qu'il eſt veritable en ſa promeſſe; parce qu'il eſt puiſſant à l'exhiber & effectuer. C'eſt cette triple corde, qui eſt difficile à rompre, laquelle nous a eſté coulee de noſtre vraie patrie, de là haut, en cette priſon: Tenons nous y fermement, afin qu'elle nous enleue, qu'elle nous tire, qu'elle nous attire iuſques à la preſence de la gloire du grand Dieu, &c. Les* *Bernard. in ep.* *Æſtimatio.* *Idem de fragmentis ſeptem. ſerm. 3.* *Fiducialiter.*

Idem serm. 5. dedicat.

disciples dient; Qui peut estre sauué? Le Seigneur leur respond; Il est impossible, selon les hommes, mais non à Dieu. Nous sommes donc asseurez de sa puissance: mais où le sommes nous de sa volonté? Car qui sçait, nous dit-on, qui est digne d'amour, ou de haine? (C'est ce qu'Abailardus lui obiectoit de Salomon, & nos Aduersaires à nous. Or, dit-il; *C'est ici qu'il faut que la Foi nous subuienne; que la Verité nous secoure: afin que ce qui est caché de nous au cœur du Pere, nous soit reuelé par son Esprit: & que cet Esprit qui testifie, persuade à nostre esprit, que nous sommes enfans de Dieu; le nous persuade, en nous appellant, en nous iustifiant gratis, par la foi, &c.*

CHAP. XX.

Comment est entree la doctrine du Merite en l'Eglise: Quel a esté son progrez: Et des oppositions qu'elle a receu en tous lieux, mesmes iusques à S. Bernard.

VEV DONC, que cette doctrine de la iustification gratuite, opposee au merite des œuures, est si claire en l'Escriture; si clairement enseignee, & si long temps en l'Eglise; d'où vient auiourd'hui ce Merite? & comment a-il gaigné si auant? & comment s'est-il logé au lieu du sang de Christ? & cõment nous a-il appris cette presomption, non l'accomplir seulement la Loi de Dieu; mais infinies œuures de Superrogation, plus meritoires que la Loi? Non pour nous sauuer seulement, mais pour sauuer autrui; mais iusques à pouuoir dire, non plus auec Dauid; *Le salut est du Seigneur*: mais, Mon salut; mais, Ton salut est de moi. Et s'il nous faut recercher l'antiquité de cette opinion, où la trouue-

rons nous mieux, qu'en la bouche du Serpent ? en l'aureille de la femme ? mais qui pis eſt, au cœur de noſtre premier pere; *Vous ſerez comme Dieux; vous ſerez ſemblables au Tres-haut ? &c.* *Geneſ. 3. Eſai. 4. 14.*

AVSSI S'EST toute l'Eſcriture buttee à l'arracher de l'homme: La Loi, comme nous diſions, & toute ſa pedagogie, pour nous enſeigner noſtre infirmité: les Prophetes, pour la nous redarguer à toute heure; & en general, & en particulier. En general, Dieu par les Prophetes, dit à l'Egliſe; *Tu es extraicte du pais des Cananeens; Ton pere eſtoit Amorrheen, & ta mere Hethienne: Au iour que tu naſquis, ton nombril ne te fut point coupé; Tu ne fus point lauee en l'eau, ni ſalee, ni emmaillottee: Chaſcun auoit horreur de toi; i'en eus ſeul pitié; ie te vis ſonillee en ton ſang; ie te fis viure en icelui; i'eſtendis le pan de ma robe ſur toi; ie couuris ta nudité; i'entrai en alliance auec toi; ie te lauai; ie t'oignis d'huile; ie te veſtis de broderie; ie te fis proſperer; ie te fis regner: puis tu t'es fiee en ta beauté, & as paillardé à cauſe de ta renommee, &c.* Qu'eſt-ce tout cela, en tout ce progrez de l'Egliſe; ſinon, qu'il n'y a que ſoüilleure & imperfection de par elle ? que tout ce qu'elle a d'eſtre & de bien eſtre, eſt de par Dieu ſeul ? que ſa corruption, ſon desbordemẽt, vient de ſe fier en ſa beauté; & beauté cependant, qui n'eſt pas d'elle ? En particulier, il dit aux plus iuſtes; & les Prophetes meſmes s'y comprennent; *Vous eſtes tous comme une choſe pollue; Toutes vos iuſtices comme le drap ſoüillé; Vos iniquitez vous ont tous tranſportez comme le vent: Et n'y a autre remede, que de recourir à moi, qui efface vos pechez; & pour l'amour de moi, qui ne m'en veux point reſſouuenir; & en faueur de mon Chriſt, ſur lequel eſt la correction de voſtre paix, qui eſt naure pour vos pechez, en la meurtriſſeure duquel vous eſtes gueris, &c.* Tout cela cependant, a-il empeſché que ce peuple, compoſé d'hommes, ces hommes, imbus de ce premier or- *Eſai. 64. Idem 43. Idem 53.*

L'Eſcriture n'a but que d'humilier l'hõme en ſon peché, pour l'amener à la neceſſité du merite de Chriſt. *Ezech. 16.*

gueil de l'homme; n'ait touſiours taſché de reuenir à cette pretenduë iuſtice, qui nous nage touſiours deſſus le cœur?

Le Merite, entre les heretiques Iuifs.

DV TEMPS de noſtre Seigneur, nous y voions deux Sectes entachees de ce venin: Les Eſſeens, qui vouloient eſtre ainſi appellez, comme Facteurs de la Loi; accuſans les Phariſiens, de n'en eſtre que Docteurs; deſquels l'Apoſtre taxe τὴν ἐθελοθρησκίαν, *la deuotion priſe à plaiſir*; & les ſuperſtitions, *Ne gouſte, ne touche, &c.* eſquelles ils fondoient leurs merites. Les Phariſiens, qui enſeignoient, que l'homme pouuoit accomplir la Loi; qui auoient meſmes de ces œuures de Superrogation, deſquelles le Prophete dit: *Qui a requis ceci de vos mains?* Deſquels, ſelon les diuerſes obſeruations, le Thalmud fait ſept Sectes; mais vne ſpecialement, qui auoit ce nom; *Que doi-ie faire, & ie le ferai?* dont nous auons la marque en celui de l'Euangile; *I'ai fait toutes ces choſes dés ma ieuneſſe, &c.* L'vne & l'autre mal preparee à receuoir la grace; par conſequent, ennemies de noſtre Seigneur; qui les raualle au deſſous des publicains, & des paillardes. Contre ceux-là donc il s'eſtend en diuerſes maledictions; parce qu'ils ne vouloient point du Roiaume des Cieux, & empeſchoient le peuple, par leurs interpretations, de le receuoir; c'eſt à dire, la remiſſion des pechez en Chriſt. Dont S. Iean Baptiſte, preparant le chemin à ce Roiaume, pour le deſenſorceller, commence ſes Sermons par là; *Faites penitence, le Roiaume des Cieux approche, &c.* De ceux donc de la Circoncision qui receurent Chriſt, quelques-vns apportoient cet erreur en l'Egliſe Chreſtienne: ceux auſſi qui s'obſtinoient au Iudaïſme, n'auoient autre choſe à alleguer, que la iuſtice de la Loi; & par les œuures d'icelle: & pource, les Epiſtres aux Romains, & aux Galates leur font la guerre; où l'Apoſtre leur oppoſe la foi, & la grace; leur fait conſiderer

l'enormité du peché, & l'integrité de la iuſtice de Dieu; les reduit, en ſomme, à cercher leur ſalut en la Croix de Chriſt; leur benediction & leur iuſtice, en ce qu'il eſt fait & malediction, & peché pour eux. Encor cette doctrine, qui tenoit de la nature de cet ancien Serpent, ne peut eſtre coupee en tant de pieces, par le glaiue de la Parole de Dieu; qu'elle ne taſche de ſe renouër: Et d'autant plus, qu'elle eſtoit plauſible lors de ce grand abord des Gentils en l'Egliſe, comme conforme à la Philoſophie du monde, de leur αὐτεξούσιον, *de leur franc Arbitre*, ſource de toute cette outrecuidance humaine; receu en la Theologie des Docteurs Grecs, qui ſortoiēt de cette Eſchole-là, plus qu'il n'euſt eſté beſoin. Et en fut le promoteur, vn Pelagius, Breton de nation, enuiron l'an 400. en l'Egliſe Latine, qui auoit eſté Moine en Syrie; & eut pluſieurs Moines pour ſectateurs. Mais Dieu nous ſuſcite auſſi en ces ſiecles, contre cette doctrine, S. Hieroſme, Proſper Aquitanus, Fulgentius, Primaſius, & autres grands perſonnages, qui la combattent aſprement; & ſur tout, vn S. Auguſtin, qui lui ſappe tous ſes fondemens; qui meſmes prend occaſion de ce ſcandale, d'arracher tous les preiugez que la Circonciſion, ou le Paganiſme, la Loi, ou la Philoſophie auoient gliſſé és ſiecles precedens, en l'Egliſe Chreſtienne. Qu'en-ſuit-il? Il euſt fallu arracher les hommes: tant ce germe eſt profond en l'homme! Car S. Auguſtin n'eſt pas ſi toſt retiré de ce monde, que cette hereſie vient à renaiſtre en vn Moine Caſſianus, mediocrement dōcte; qui commence, pour ſe gliſſer plus doucement, à prendre vn milieu entre S. Auguſtin & Pelagius: & par ce moien, gaigne païs bien auant en nos Gaules; & y a auſſi toſt pour oppoſant, ce Proſper d'Aquitaine, & quelques autres. Cettui-là donc enſeignoit; Que pluſieurs venoient à la grace, ſans grace; par la ſeule vertu du franc Arbitre:

Merite des Philoſophes introduit en l'Egliſe.

Contradictiōs

Que l'homme la demandant de soi-mesme, elle lui estoit donnee; & puis apres accreuë, à la proportion de ses merites: Que neantmoins il y en pouuoit auoir aucuns, qui malgré eux, estoient faits participans de cette grace, par pure grace: Faisant ainsi deux ordres de Chrestiens, les vns sauuez par le franc arbitre, les autres par pure grace: Qu'il estoit au pouuoir de l'homme, depuis la cheute, de faire de soi-mesmes de bonnes œuures; de meriter mesmes la vie eternelle. Mais que lui dit là dessus Prosper; puissant, si aucun autre, és Escritures? & il le faudroit ici amener tout entier: Certes, qu'il se faut tenir ferme en la doctrine de S. Paul, tres-bien expliquee par S. Augustin; & y rameine tresdoctement nos Gaules; Que nul ne vient à la grace, sans pure grace: Que ceux qui y fuient, par la terreur de la mort, & ceux qui y courent d'vne gaie esperance, sont preuenus de mesme grace: Que l'homme en Adam, a perdu tous les moiens de venir à la vie celeste, toutes les semences de pieté, & de vertu: Que qui attribue nos merites à autre qu'à Dieu; ou à l'homme autre chose que demerites; erre grandement, & parle contre les Escritures; fust-ce vn Iob, vn Prophete, vn Apostre; n'estant la Loi donnee à autre fin, que pour nous condamner, nous rendre consequemment alterez de grace. Et neantmoins, reuient tousiours à nager au dessus, cette heresie & pretention naturelle, de la nature contre la grace, fomentee par les Moines, les Pharisiens des derniers temps; embrassee par les peuples, qui tiennent volontiers leur salut d'eux mesmes; negligee par les Eueſques suiuans, la plus-part ignorans; entretenue par les tenebres espesses qui sous la Barbarie couurirent vn long temps toute la terre: Dieu ne souffrant pas toutefois, que cette verité du salut, en la foi d'vn seul Christ, fust estouffee; comme il est aisé de verifier par les escrits des plus cele-

bres. Gregoire dit; *Nous ſommes rachettez de grace: A toutes nos bonnes œuures, qui leur feroit droict, au lieu de leur donner Chriſt, on leur retribueroit le ſupplice: Mais, autre eſt, ce qu'a merité l'homme par iuſtice; autre, ce qu'il a receu par grace.* Item; *Iouir de la lumiere interieure, ne deſpend pas de noſtre effort; mais de ce que Dieu a daigné nous en departir: Car combien de fois la demandons nous auec ſouſpirs? Et in eius amœnitate recipi non meremur, Et ne meritons pas* (c'eſt à dire tout notoirement, Ne ſommes pas reputez dignes) *de la receuoir en ſon plaiſir; & vne autre fois tout à coup la diuine grace nous preuiendra, &c.* Item; *Hors lui, il y auroit quelque Sainct, ſi quelcun ſans le don du Fils Vnique, euſt peu auoir l'eſprit de ſanctification: Mais qui l'oſeroit aſſeurer des hommes, quand il ne ſe peut des Anges?* Item; *Noſtre iuſtice examinee à celle de Dieu, eſt iniuſtice: Ce qui reluit en l'eſtime de l'ouurier, n'eſt qu'ordure en l'examen du Iuge. Et pourtant S. Paul auoit dit; Je ne me ſens en rien coulpable: mais auſſi toſt il adiouſte; Mais ie ne ſuis pas iuſtifié pour cela, &c.* Et derechef; *Ie reuiens en vie, non par merites, mais par pardon. Et quant à ceux qui ſe vantent d'eſtre ſauuez par leurs merites; ils ſe contrarient: car voulans eſtre & innocens, & rachettez; ils aneantiſſent la redemption en eux.* Mais, dit-il ailleurs; *Encor que la ſaincte ame deſuoie de iuſtice; toutefois retenant la foi en celui qui iuſtifie le pecheur, & pleurant aſſiduellement ſes pechez ſous cette foi, par ſes aſſidus lauemens, elle retient ſa iuſtice.* Et de la foi, ces maximes lui ſont familieres; *Tous les Saincts, deuant la venue de Chriſt, ont eſté ſauuez par la foi; Ne nous fions ni en nos pleurs, ni en nos actions; mais en l'allegation de noſtre Aduocat. La foi precede la charité: Elle doit eſtre preſchee la premiere, pour nous eſleuer aux bonnes œuures: Les vertus ne nous amenent pas à la foi, mais la foi aux vertus: La vraie foi eſt celle qui dit, & que ſes mœurs ne contrediſent point; Nous tenons fermement la foi, mais auſſi nous l'exerçons*

Anno 600. Gregor. in c. 28. Iob. l. 18. c. 22.

Non noſtri cognaminus, ſed diuinæ dignationis

Idem in 3. cap. Iob. l. 5. c. 8.

In deſtructione iudicii.

Idem in cap. 9. Job. 2. c. 11. & in c. 28. l. 18. c. 22.

Idem in Cantic. Canticor.

Idem in Ezech. l. 1. hom. 9. & 7.

In Ezec. hom. 19. In Euang. hom. 29. l. 3. indict. 12. ep. 27.

L. 1. in 1. c. Reg.

eu bonnes œuures. Qu'eſt-ce tout cela; ſinon ce que nous diſons; Que le iuſte vit de foi; Que ſa foi ſe monſtre viue, par ſes œuures? Et en meſme ſens en parlent ſouuent Caſſiodore, Olympiodore, Orgelitanus, & autres de meſme temps; encor que moins proprement en quelques lieux.

Anno 700. Progrez de l'abus.

LES SIECLES ſuiuans tiennent de la nuict cloſe; auſſi y luiſoit-il peu d'eſtoiles. Au lieu d'vne ſeule remiſſion des pechez, au ſeul ſang de Chriſt, celebree par toute la pure Antiquité; Gregoire, & Caſſiodore auoient commencé à dire, Que les pechez eſtoient remis par le martyre, par l'aumoſne, par pardonner à nos freres, par ramener vn pecheur, &c. recognoiſſans neantmoins, que tout cela n'eſtoit bon qu'en foi; mais touſiours mal, & contre la vraie foi. Ceux qui viennent apres; vn Ceſarius, Adelhelmus, & autres, nous content iuſques à douze actions qui nous iuſtifient; *Le Bapteſme; la Charité; l'Aumoſne; les Larmes; la Confeſſion; l'Affliction; la Correction; l'Interceſſion des Saincts; la Miſericorde; la Conuerſion d'autrui; Pardonner à nos freres; Souffrir martyre.* De la foi en Chriſt, qui eſt la ſeule; ils la laiſſent derriere. C'eſtoit des reſtes de l'opinion de Pelagius, qu'ils penſoient, comme nos Aduerſaires, auoir bien moderee, quand ils diſoient; Que la premiere grace eſtoit de Dieu; la premiere remiſſion, du Bapteſme; que le reſte, nous le deuions cercher en nous, & par nos œuures. Et la concurrence de l'Inuocation des Saincts, en ce ſiecle, fortifie l'erreur. Et eſt à noter, que comme au changement du vent, nous voions les nuës vaciller, premier que ſe reſouldre; ainſi les eſcrits des Anciens de ces ſiecles, premier que de ſe rendre totalement à la corruption. Car Beda franchit tout net;

Anno 800.

Beda in Pſ. 24. & 31. *Pardonne moi mes pechez, non pour mes merites, mais pour ta bonté: Car il n'y a merite qui ſuffiſe pour la beatitude; Il n'y a que la ſeule grace de Dieu qui ſauue, voire grace donnee*

donnee gratis, & ſans precedens merites, ſans eſgard de ceux à venir: Et par la foi, par la ſeule iuſtice, dit-il, *de la foi, qui ſeule guerit l'interieur, qui ſeule remet les pechez, qui ſeule a ſauué ceux qui viuoient ſous la Circonciſion, & ſans leurs victimes & ſacrifices; qui ſeule nous adopte en enfans de Dieu, &c. qui eſt la vie de noſtre ame, mais qui monſtre ſa vie par les bonnes œuures, &c.* Et Albinus de meſmes; *Laue moi, Seigneur, des taches de mon iniuſtice, par le don de ta miſericorde: I'ai bien peu me ſoüiller; mais ie ne me puis nettoier: Nul homme n'eſt iuſtifié deuant toi, que par ta grace, par ta miſericorde, au nom du Sauueur, & non par ſes merites. Et cette grace nous eſt diſtribuee par le moien de la foi en Chriſt, &c. & icelle, don de Dieu, &c.* Cependant il eſchappe à ces grands perſonnages des paſſages diſſemblables, ſelon la contagion du temps; *Que nous ſommes iuſtifiez par humilité, par patience, par virginité, &c.* encor qu'ils y adiouſtent touſiours la foi.

Idem in Pſ. 77.
Idem l. 1. in Mar. c. 2. & 4.
Idē l. 2. in Luc. c. 1. & 2.
Idē l. 4. in Luc. c. 11.
Idem in Ioan. c. 6.
Albin. l. 3. de Trinit. c. 1 & 7.
Idem in Pſal. 4. & 20. Trinit. & in 7.
In Ioan. l. 1. c. 10.
Bed. l. 3. in Iob c. 1.

HAIMO, Archeueſque de Halberſtat dit; *La iuſtice de Dieu, c'eſt à dire, la iuſtification par laquelle il iuſtifie ceux qui croient en lui, eſt manifeſtee en l'Euangile, quand le Seigneur dit; Qui croira, & ſera baptiſé, ſera ſauué, c'eſt à dire, ſera iuſte. Cette eſt la iuſtice, par laquelle tous les croians ſont iuſtifiez, par don du Pere, du Fils, & du S. Eſprit; laquelle eſt appellee iuſtice de Dieu, parce qu'en faiſant participans d'icelle, les fidelles; il les rend iuſtes, &c. & elle eſt appellee iuſtice de foi, par laquelle Abraham a eſté iuſtifié, &c.* Et Chriſt nous eſt autheur de cette iuſtice; *Car deuant la conſtitution du monde*, dit-il, *Dieu decreta auec ſon Fils, de ſauuer le genre humain, ſans aucuns precedens merites: car meſmes l'homme n'eſtoit point encor, &c. Ce Fils qui a donné la remiſſion des pechez, & tous autres benefices, par ſa ſeule miſericorde; Qui nous eſt fondement de toute iuſtice; Au ſeul ſang duquel nous pouuons eſtre ſauuez, entant qu'il ne peut rien ſortir de nous digne de nous rendre Dieu propice:*

Anno 900. Haimo in Ep. ad Rom. c. 1. & 4.
Impartiendo.
Idem in Pſ. 84.
Idem in Pſ. 16.

Idem in Mich. c.6. Idem in Zach.c.3. Idem in Cant. Cant.c.4. Consortium diuum. Idem in Ep. ad Rom.c. 10. Idem in Ep. ad Heb.c.5. & 9. Idem in Ep.ad Rom.c.6. Adelbert. in altercat.

En la passion duquel l'iniquité a esté remise, & la iustice redonnee en vn mesme iour; non seulement iusques à estre iustifiez, mais mesmes iusques à meriter (c'est à dire, estre reputez dignes) *par icelles, la compagnie de Dieu. Et ce, c'est à dire, entant que nous croions, & que son obeissance suffit à tous croians à vie eternelle; estans iceux parfaitement lauez en la remission qui est en son sang.* Si vous demandez; Mais à quelle fin donc la Loi; puis qu'elle ne iustifie point? Haimo respond; *Non pour oster le peché, mais pour le monstrer:* Hincmarus; *A cause des transgressions, & pour la dureté du peuple:* Adelbertus; *Pour nous enseigner nostre concupiscence; pour nous apprendre ce qui est deu à nos pechez; pour nous faire chercher la grace:* Theophylacte; *Pour nous conuaincre de peché, & nous mener à Christ:* Anselme; *Pour monstrer de quels liens de pechez estoient tenus ceux qui presumoient de leur force, d'accomplir iustice; pour faire sentir ce venin, non pour l'oster; pour augmenter le peché, non pour le nettoier.* Mais, ne l'accomplissons nous donc point? Radulphe dit; *Qui est l'homme sur la terre qui le puisse? Non certes vn seul.* Et Gisilbert; *Aussi n'a-elle rien amené à perfection: Elle a ouuert les plaies; mais elle ne les a pas gueries.* Autrement, dit Theophylacte; *Nous n'eussions point eu besoin de Christ:* Et Anselme; *La Loi qu'est-ce qu'vne lettre, pour ceux qui la sçauent lire, & qui ne la peuuent accomplir?* Et pourtant, nous a-elle seulement menez comme par la main, à la grace. Mais, cette grace derechef, qui a meu l'Eternel à la nous faire? Certes, dit Haimo; *La seule bonté qui est en lui: Et pourtant, que personne ne presume de ses merites; mais de la seule clemence du Sauueur; lequel,* dit l'Apostre, *nous a sauuez gratis, c'est à dire, sans aucuns precedens merites; qui nous sauue,* dit-il, *de grace preuenante; & iustifie, de grace subsequente. A nul la vie eternelle n'est baillee, comme chose deue, mais par misericorde gratuite, &c.* Et S. Remi; *Adam fit le peuple ancien: mais nostre Sei-*

Theophyl. in Ep. ad Timoth. c. 1. Anselm. in Ep. ad Rom. passim.

Radulph. in Leuit. l. 20. c. 1. Gisilb. in alter.

Theophyl. ad Rom. c. 3. Anselm. in 7. ad Rom.

Haimo in Psal. 118. & in c.6. ad Rom. & passim.

gneur le nouueau ; entant qu'il l'a iuſtifié gratis, ſans precedens merites : Car nous-nous ſommes faits pecheurs ; mais ſa ſeule miſericorde nous a faits iuſtes : Voire, dit-il, nous a faits de impies, pies ; de ſerfs, libres ; de damnez, receus au Roiaume des Cieux. Et Theophylacte ; *Il nous a ſauuez eternellement, non par œuures de iuſtice que nous aions faites ; mais par l'operation de ſa ſeule clemence, &c.* Et Anſelme ; *Ce a eſté par la grande & inenarrable dilection de Dieu, que le Fils vnique s'eſt liuré ſoi-meſmes à la mort ; le maiſtre, pour les ſeruiteurs ; le Createur, pour la creature : Qu'il a dit à l'homme ; Pren mon Fils vnique, & le donne pour toi : Que le Fils a dit, Pren moi, & rachette toi, &c.* Et tout ce traitté n'eſt autre choſe. Et cette grace derechef, comment la receuons-nous ? Haimo dit ; *De la foi, & par la foi, nous ſommes iuſtifiez ; heritiers par la foi, & non par la Loi ; par la grace, & non par le merite : afin que la promeſſe faite à la ſemence d'Abraham, demeure ferme, &c.* Remi ; *Toute ma foi eſt en Chriſt, en lui ſeul ie me croi iuſtifié & ſauué : C'eſt ma montagne ; c'eſt mon refuge, &c. Les Cieux chantent la gloire de Dieu.* Et quelle ? Certes, dit-il, *que nous ne ſommes pas ſauuez par nos œuures, mais par ſa miſericorde. Et c'eſt la grand'gloire de Dieu, que tous ont peché, tous ont beſoin de cette gloire, iuſtifiez gratis ; ſçauoir en la miſericorde exhibee par le Fils, &c.* Giſilbertus ; *La Foi a precedé la Loi ; & ſans la Loi, a iuſtifié les fideles : Noſtre pere Abraham pleut à Dieu par la Foi, pluſtoſt que par la Circonciſion. Pluſieurs auec la Circonciſion, ſont peris ; pluſieurs auant icelle, ont eſté iuſtifiez par la ſeule foi : Chriſt eſt l'heritage des fideles ; lequel ils reçoiuẽt par la foi, &c.* Theophylacte ; *Le iuſte fait par la foi, à la vie, ſoit celle à venir, ſoit la iuſtice meſmes : La Foi iuſtifie, entant qu'elle deſlie les pechez : La Loi vouloit iuſtifier les hommes, mais elle n'a peu ; la Foi donc l'a fait, laquelle iuſtifie, & non les œuures : Voire, dit-il, la foi iuſtifie ſeule, & non les œuures. La Loi nous maudiſſoit, & la Foi nous benit, &c.* Mais eſtre iuſtifié, eſt-ce pas eſtre fait iu-

Remig. in Pſ. 19. & 21. & 32. & 70.

Theophyl. in Ep. ad Tit. c. 3.

Anſelm. in c. 5. ad Epheſ.

Cur Deus homo. c. 2.

Haimo in c. 9. ad Rom. in c. 3. ad Gal. Super Euang. in oct. Paſch.

Remigius in Pſ. 10. & in 18. & 19.

Giſilbert. in alt. c. 1. & 13.

Theophyl. in Abac. c. 2.

Idem ad Rom. c. 9.

Idem in c. 3. ad Gal.

ſte? Et donc, de quelle iuſtice? *Certes*, dit Haimo, *de la iuſtice de Chriſt, de laquelle il rend les fideles, iuſtes; en la leur departant: & pourtant, eſt-elle appellee iuſtice de Dieu: Et nous eſt icelle appliquee, par don de Dieu; c'eſt à dire, par la redemption qui eſt en Chriſt, & non par les œuures de la Loi, &c. Dont eſt*, dit-il, *que faire miſericorde, n'eſt pas ſeulement pardonner les pechez, mais meſmes donner la iuſtice.* Giſilbertus; *Cette iuſtice de Dieu*, dit-il, *ce n'eſt pas celle, par laquelle il eſt iuſte; mais celle dont il reueſt le iuſte, quand il iuſtifie gratis le meſchant: Et c'eſt à cette iuſtice que la Loi & les Prophetes rendent teſmoignage: La Loi; car en ce qu'elle commande, & menace, & ne iuſtifie aucun; monſtre aſſez, que l'homme n'eſt iuſtifié que de don de Dieu, par l'Eſprit viuifiant: Les Prophetes, parce que l'aduenement de Chriſt a accompli ce qu'ils auoient predit.* Et Anſelme; *La iuſtice de Dieu eſt par la foi, par laquelle nous croions en Chriſt: Et elle s'appelle la foi de Chriſt, en meſme façon que la iuſtice, la iuſtice de Dieu, par laquelle nous ſommes iuſtifiez: Et ſont appellees de Dieu, & du Seigneur; parce que l'vne & l'autre ſont dons de ſa largeſſe.* Item; *Et par cette foi nous ſommes iuſtifiez, non par les œuures de la Loi, ni de Nature, ni par les forces du franc Arbitre; car la iuſtification eſt obtenuë par la Foi: Et par-ainſi, par la iuſtice de la foi eſt accomplie la vraie iuſtice de la Loi: Voire, dit-il, encor que nous ſoions iuſtifiez par la foi, c'eſt neanmoins gratis: Car la foi meſmes eſt vn don gratuit d'enhaut, &c.* Item; *Mon impieté*, dit-il, *ne merite pas ce benefice: mais que merite auſſi la pieté de mon Redempteur? Ni mon iniuſtice ni ma malice, ni mon orgueil: mais que ne peut auſſi, ſa iuſtice, ſa bonté, ſon humilité? Et que ne peut contre l'empire de la Mort, le ſupplice de la Croix? pour racheter l'homme, le Fils de Dieu, fait homme? Sçauoir entant qu'en lui, & auec lui, nous ſont pardonnees toutes nos fautes, nous ſont donnees toutes ſes graces.* Cette Foi donc qui nous iuſtifie, ſera-elle nuë? n'aura-elle point d'œuures? Ains

Haimo in c. 1. & 3. & 4. ad Rom.

Idem in Pſ. 83.

Giſilbert. in alter. c. 8.

Anſelm. in 1. Cor. 11.

Idem in c. 10. ad Rom.

Idem in c. 5. ad Rom.

elle paroiſtra és œuures; & ne nous iuſtifiera pas toutefois, par ſes œuures. Haimo dit; *De la foi on vient aux œuures; mais non des œuures à la foi: la foi ſe conçoit au cœur, ſe prononce par la bouche, ſe pare de bonnes œuures; & de cette foi vit le iuſte en vie eternelle: celle qui eſt ſans œuures, eſt morte. Mais ſi Abraham meſmes euſt peu eſtre iuſtifié, ſans eſtre preuenu de la grace de Dieu; le don de iuſtification ne lui euſt pas tenu lieu de don, mais de choſe deuë: Et Chriſt donc ſeroit mort en vain.* Ausbertus; *Il faut premierement croire; puis, on aime ce qu'on croit; puis, la foi & l'amour nous font faire bonnes œuures.* Theophylacte; *Sans foi, la charité ne profite de rien; meſmes ſans foi, elle ne peut eſtre.* Anſelme; *Par la foi, l'ame commence à viure, qui eſtoit morte par infidelité: Et la foi, par laquelle on vit, c'eſt celle qui opere par dilection; parce que la foi ſans œuures, ſeroit morte.* Mais dit Ausbertus; *Pour ſainct ou iuſte que quelcun puiſſe eſtre, il a touſiours à croiſtre en vertu: Dont le Pſalmiſte dit; Seigneur, oublierous-tu d'auoir pitié de moi? &c.* Et Radulphus; *A peine ſe peut-il faire aucun bon œuure, ſans le meſlinge de quelque peché. Et pourtant, il eſt à craindre, que tandis que nous attendons la recompenſe d'vne parfaite deuotion; Dieu n'exige de nous, la peine du peché que nous y auons meſlé.* Et Anſelme; *Si l'homme ſeruoit à Dieu mille ans, meſmes en grand ardeur, il ne meriteroit pas, ex condigno, d'eſtre vn demi iour au Roiaume des Cieux.* Car, dit-il ailleurs; *Les œuures ſont par la grace, & non la grace par les œuures: & pourtant, nul en aucune façon ne peut eſtre iuſtifié par les œuures; mais ſeulement par la foi, qui procede de grace.* Or n'ignore-ie pas cependant, que quelquefois ces meſmes Docteurs n'attribuent beaucoup aux œuures: Comme quand Haimo, en ſuite de Ceſarius, propoſe ſept moiens d'obtenir remiſſion des pechez: Et quand Rabanus recommande à meſme fin, les ieuſnes, les aumoſnes; pluſtoſt neantmoins, comme eux-meſmes dient, *Pour entrer en compenſation des pechez*

Haimo in c. 11. ad Rom.

Idem in c. 1. & 4.

Ausbert. l. 2. c. 2. in Apocalyp.

Theophyl. in c. 6. ad Epheſ.

Anſelm. in c. 1. ad Rom.

Ausbert. in Apocal. l. 10. c. 22.

Radulph. l. 1. c. 1. in Leuit.

Anſelm. de mẽſur. Crucis.

Idem in c. 2. ad Galat.

Haimo ſuper Euang. in oct. Paſch.

veniels, (ce qui toutefois repugne à leurs propres maximes,) *que pour meriter*; *& plustost pour indices de penitence*, *que pour satisfaction*, *&c.* Mais si faut-il que ces maximes-là demeurent fermes, & que ce qu'ils dient de plus, soit moderé & limité par icelles; entant mesmes, qu'elles sont par eux prononcees, lors qu'ils ne parlent pas de leur propre sens, mais recerchent le vrai sens de la Parole de Dieu. Et tant y a, que nous sommes encores bien loin de ces doctrines, preschees au commencement de ce siecle; *Que les œuures sans foi meritent de receuoir la foi*: *Que les œuures des fideles meritent la vie eternelle*: *Que le Chrestien ne la peut pas seulement meriter pour soi, mais mesmes pour autrui, &c.* Et si sommes-nous venus iusques à l'an 1100. Mais le mal estoit; Que ce qui estoit presché ordinairement aux peuples, par les Prestres, ou auaricieux, ou ignorans, pouuoit plus à les desuoier; que ce qui estoit escrit par ces Docteurs, qui n'estoient que pour les doctes, à les raddresser au chemin. Et d'ailleurs, que la terre où la mauuaise semence tomboit, estoit fort susceptible de cet abus; l'orgueil & la presomptiõ naturelle de l'homme. Encor est-il à remarquer, ce que nous auons veu, traittant de l'Inuocation des Saincts; Qu'au Catechisme des malades, ou plustost moribondes, tiré des Epistres d'Anselme, ils estoient tousiours enseignez de n'opposer aux reproches de Sathan, aux accusations de la propre conscience, que le seul merite de nostre Seigneur; à l'ire de Dieu contre le peché, que sa iustice. Et pour plus ample preuue, par vn passage d'Anselme; eschantillon suffisant du discours que faisoient tous les saincts personnages du mesme siecle, sur ce subiect. *Ma vie*, dit-il, *m'estonne*: *car, quand ie l'ai bien discutee*; *ou c'est tout peché, ou ce n'est que sterilité. Et s'il y paroist quelque fruict; il est ou simulé, ou imparfait, ou corrompu*; *tellement qu'il ne peut plaire à Dieu, ne peut que lui desplaire. En somme, ou*

Anselm. in epist. manuscript.

Anselm. in medit.

elle eſt toute en peché, partant damnable; ou infructueuſe, partant contemptible. Et qu'eſt-il meſmes beſoin de diſtinguer l'infructueuſe, de la damnable? Car puis qu'elle eſt infructueuſe, eſt-elle pas damnable? puis que tout arbre qui ne fait point de fruict, ne vaut qu'à ietter au feu? O donc, bois aride, & inutile que tu es, digne des feux eternels; que reſpondras-tu, à ce iour qu'on te demandera conte, iuſques à vn clin d'œil, de tout le temps que tu auras deſpendu? En quelle angoiſſe te trouueras-tu? quand le peché t'accuſera, & la iuſtice t'eſtonnera; le gouffre d'Enfer au deſſous; le Iuge celeſte en courroux, au deſſus; au dedans, vne conſcience qui te cuit; au dehors, le monde qui t'embraſe? Et veu que le iuſte eſt à peine ſauué; le pecheur ſurpris, en quel coin ſe preſſera-il? Ou il lui ſera impoſſible de ſe cacher; intolerable de comparoir? D'où aurai-ie conſeil, & d'où ſalut? ſinon de cet Ange du grand Conſeil? de mon Ieſus, le Salut meſmes? & le Iuge neantmoins, entre les mains duquel ie tremble. Repren haleine, pecheur; ne deſeſpere point: Eſpere en celui que tu crains; fui vers lui, duquel tu t'enfuiois. Chriſt, di lui; pour l'amour de ton nom, fai moi ſelon ton nom: regarde ce miſerable qui t'inuoque. Sois moi Ieſus, pour l'amour de ton nom: Si tu me reçois dans le large ſein de ta miſericorde, il n'en ſera pas plus eſtroit pour moi. Et bien que ie confeſſe, que ma conſcience a merité damnation, que ma penitence ne ſuffit pas à ſatisfaction; ſi ſuis-ie certain, que ta miſericorde eſt au deſſus de toute offenſe, &c.

LE SIECLE ſuiuant ſemble pluſtoſt auoir amendé, qu'empiré les precedens; au moins eu eſgard aux eſcrits du temps. Lombard demande; *Pourquoi la perfection contenue en la Loi, eſt-elle commandee à l'homme; veu qu'en cette vie nul ne la peut auoir?* Et reſpond; *Parce, qu'on ne court pas droict, ſi on ne ſçait où il faut courir: & comment le ſçaurions-nous, s'il ne nous eſtoit monſtré par ces preceptes?* Rupertus dit; *Pour monſtrer,* dit-il, *le peché; non pour l'oſter:* Et Hildebert, Eueſque du

Lombard. l. 3. diſt. 27.

Rupert. in Ioan. c. 1. l. 2.

Hildeb. ep. 43.

Mans: *Afin qu'elle nous fust vne caution pour l'aduenir, non vne medecine du passé; Sçauoir*, dit-il, *pour nous preparer à la grace.* Puis donc, que la iustice de la Loi ne se peut trouuer en nous; & que nous ne comparoissons point deuant l'Eternel, sans iustice; quelle autre auronsnous? *Certes*, dit Rupertus, *la iustice de foi, qui gist en la promesse de l'aduenement de Christ: en laquelle Abraham a creu; & lui a esté reputé à iustice: lequel*, dit-il, *nous iustifie, & nous enseigne, que nous sommes iustifiez par la Foi, & non par les œuures de la Loi.* Et Honorius d'Autun; *C'est en Christ, que tous hommes, auant la Loi, sous la Loi, & sous la Grace, ont esté sauuez.* Et en lui, c'est à dire, en son sang; auquel seul est la remission des pechez. Car, dit Rupertus; *Si Christ n'eust laué ses bien-aimez de leurs pechez, en son sang; ni Pierre, ni aucun des autres n'eust eu part auec lui: mais en son sang nous est laué non seulement le peché originel, mais tous nos pechez actuels: Tellement que sa passion, & resurrection, est la somme de nostre salut, le fondement de nostre foi.* Item; *Nous sommes lauez, sanctifiez, iustifiez, au nom de Christ, & par l'Esprit de Dieu.* Et Hildebert l'applique confidemment à soi; *Ie ne suis point en peine de ma redemption; i'ai esté vne fois redimé du sang de Christ; ie n'ai que faire de l'estre derechef: Ce sang est ma rançon: ce sang est mon prix: ce seroit chose indigne, que ie fusse rachetté de prix; moi, duquel le prix est sans prix, asçauoir Christ.* Et ce Christ à nous donné, en rançon pour nos pechez, par la pure & gratuite misericorde de Dieu: Car, dit Honorius; *Les fideles, Seigneur, sont ta misericorde. Ils sont sauuez, non par leur merite, mais par ta grace: Et le Roiaume des Cieux à eux donné, selon ta grace; & non selon leurs merites: car que peut l'homme meriter sinon mal? & pour quel merite, peut-il attendre recompense de Dieu?* Et Rupertus; *La grace du S. Esprit, est la vraie & seule remission des pechez: Nous auons receu grace pour grace; sçauoir, la grace du salut eternel, pour la*

Rupert. in Abac. l. 1. c. 1.
Idem in Ioan. c. 11.
Honor. in Spec. Eccles. serm. de Natiuit. Domini.
Rupert. l. 11. c. 13. in Ioan. l. 1. in Leuit. c. 17. in Psalm. 17.
Idem in Ioan. l. 7. c. 7.
Hildebert. ep. 3.
Honor. in Ps. 5. & 6.
Idem in dial. de præd. & liber. arbitr.
præmium
Rupert. in Ioan. l. 2. c. 1. & l. 1. c. 1.

grace de la foi preſente: à laquelle foi nous ſommes appellez gratis, par la predication de ſa Parole, ſans merites precedens: & iuſtifiez par la gratuite remiſſion des pechez. La grace donnee gratis, nous eſt rendue gratis, par la ſeule grace de Chriſt, à tous qui ſommes reconciliez à Dieu, par lui: Par icelle ſeule nous ſommes cõduits à la vie celeſte, laquelle nous ne pouuons acquerir par aucuns merites d'œuures. Ie ne ſuis plus iuſte que tel autre qui ſoit, ſinon par la gratuite miſericorde de celui qui appelle & iuſtifie ceux qu'il veut, &c. Et cette grace eſt receuë de nous, par la foi, voire par la ſeule foi. Rupertus; *Ceux qui ſont deſcendus profondement en la mort, de tant qu'ils ſe ſont plus reculez du Dieu viuant, &c. euiteront la mort eternelle, tant pour le peché originel, que pour les actuels; voire ſeront menez au fort de ſalut, en confeſſant vn petit mot de foi.* Item; *En Chriſt il n'y a Circonciſion, ni Prepuce: La ſeule foi eſt requiſe; la foi eſt la premiere iuſtification; le principe de iuſtification.* Et ailleurs; *Magniloqui dicuntur, &c. Ceux*, dit-il, *ſont bien appellez magnifiques parleurs, qui ſe confient en eux-meſmes, comme iuſtes, & preſument des œuures de la Loi: Comme au contraire, ceux ſont appellez, & ſont vraiement pauures, qui ſe cognoiſſent pecheurs, & ſentent ne pouuoir eſtre iuſtifiez que par la foi de Chriſt. Et pourtant*, dit-il, *faut depoſer cette opiniaſtreté, de penſer eſtre ſauué par les œuures. Sans foi, il eſt impoſſible de plaire à Dieu; il eſt meſmes impoſſible que par foi: d'ailleurs n'ont eſté ſauuez Abraham, Iſaac, Iacob, &c. Car la iuſtice eſt ex fide, in fidem; de foi, en foi: De foi, aſçauoir de celui qui a promis, qui a iuré: En foi, ſçauoir de celui qui a creu au promettant, qui a adiouſté foi au iurant, &c. Or telle n'eſt pas la foi de ceux qui ne ſont vrais Iſraëlites; car en cerchant leur propre iuſtice, ils ne ſe ſont pas aſſubiettis à celle-ci; ains d'œuures en œuures: Comme ſi Abraham auoit eſté iuſtifié par les œuures; duquel l'Eſcriture dit; Il a creu, & lui a eſté imputé à iuſtice, &c. Tres-bien donc eſt-il dit; De foi, en foi: Car ce que le Fils de Dieu eſt venu, &c. c'eſt de la*

Idem in Ioan. l. 5. c. 5.

Idem in Ioan. l. 7. c. 7.

Idem l. 10. c. 19. in Apocal.

Idem in Soph. 2. c 3.

Idem l. 2. in Geneſ. c. 3. Idem in Eſai. c. 8.

Idem de victor. verb. Dei. l. 4. c. 21. *foi de Dieu, duquel il eſt eſcrit; Dieu eſt fidele, &c. Aſçauoir en ce que Dauid & les autres ne l'ont point trauerſé par leurs pechez; qu'il n'accompliſt par ſa grande foi, ce qu'il auoit promis par ſa grande grace. Et cette iuſtice tend in fidem, à vne autre foi; parce qu'il n'eſt pas poſſible qu'aucun ſoit iuſtifié deuant lui par ſes œuures, mais par la foi: ſelon ce qui eſt dit; Si tu obſerues mes iniquitez, Seigneur, &c.* Et en ſomme, il prononce ſouuent ces mots; *La ſeule foi de Ieſus Chriſt peut iuſtifier, &c.*

Idem in reg. l. 2. c. 39.

Lombard. l. 3. d. 19. & 25. LOMBARD meſmes; *Nous ſommes iuſtifiez par la mort de Chriſt, c'eſt à dire, Nettoiez de nos pechez par la foi de ſa mort: Le regardans par la foi, comme le Serpent d'airain, nous ſommes deliurez du lien du Peché, & du Diable; tellement qu'il n'a plus rien à nous demander. Sans la foi de ce Mediateur, nul n'a eſté ſauué, ni deuant, ni apres; nul deliuré de la damnation qui eſt par Adam, ſinon par la foi, &c. Et cette foi,* dit-il, *de par Dieu; ſelon ce que dit S. Auguſtin; La miſericorde de Dieu me preuiendra; La miſericorde de Dieu me ſuiura, &c.*

Idem l. 3. d. 26.

Rupert. in Ioan. c. 1. Impregnatam mentem. Aſçauoir, dit Rupertus; *Parce que croire, c'eſt auoir conceu la ſemence de la Parole de Dieu, auec amour, en ſon cœur, & en auoir l'eſprit comme gros & empraint.* Et Lombard; *C'eſt aimer Dieu, en croiant en lui, lui adherer, lui eſtre incorporé: Par telle foi le meſchant eſt iuſtifié; tellement que de là en auant la foi, opere par dilection: Car il n'y a de bonnes œuures, que celles qui ſe font par dilection de Dieu; & cette dilection eſt œuure de la foi.*

Lombard. l. 3. d. 23.

Honor. in ſpecul. Eccleſ. Honorius; *Celui eſt vraiement bien-heureux, qui croit droittement, & qui en cette croiance vit bien: mais la foi eſt le fondement, & ſur elle ſe poſe la dilection de Dieu & du prochain.*

Richard. in Apocal. l. 1. Et Richard; *De la foi naiſt la charité; de la charité, les bonnes œuures.* Et tout cela, qu'eſt-ce, ſinon ce que nous diſons tous les iours; Que la foi ne peut eſtre ſans charité, moins que le feu ſans chaleur: Que la vie de la foi, comme d'vn arbre, ſe cognoiſt à ce qu'elle produit: Brief, que nous ſommes iuſtifiez par

la ſeule foi? mais foi neantmoins, qui n'eſt iamais ſeule, qui a vne chaleur en ſoi, qui lui eſt naturelle, touſiours actiue, iamais oiſiue; produiſant touſiours, comme vne ſource l'eau, les effects de ſon amour enuers Dieu, les bonnes œuures enuers le prochain.

MAIS S. Bernard, que nous auons ci-deſſus tant de fois produit, paſſe tout: Car aiant, en ſon temps, vn Petrus Abailardus, vrai Pelagien, oſé dire; *Que ce que Chriſt s'eſtoit aneanti ſoi-meſme, iuſques à la mort, &c. n'auoit eſté, que pour nous donner la reigle de bien viure; & que noſtre ſalut ne conſiſtoit pas en la Croix de Chriſt, mais au progrez de noſtre bonne conuerſation*: Il ne ſe contente pas, de lui monſtrer, que c'eſt ce qu'appelle l'Apoſtre, Euacuer la Croix de Chriſt: mais prenant occaſion de là, paſſe plus outre; aiant le balai vne fois en ſa main, ne nettoie pas ſeulement cette ordure de l'Egliſe, qui le lui a fait prendre; mais taſche tout d'vne main, de balaier tout ce que le Iuif, le Gentil, le Philoſophe, le Moine ſuperſtitieux, y auoient apporté auec leurs pieds, negligé ou toleré par les precedens; comme ſouuent nous aduient, de n'eſtre excitez à repurger le mal, tant qu'il ſoit grand: Et pourtant, reprenant les erres de S. Auguſtin, remet ſus la vraie iuſtification au ſang de Chriſt, par la foi, plus exactement que tous les autres.

NOSTRE MAISTRE, dit-il, *ſçauoit bien que la Loi excedoit nos forces; mais il la nous a donnee, pour nous admoneſter de noſtre inſuffiſance: Telle*, dit-il, *que nous ne pouuons iamais rendre à Dieu, ce que nous lui deuons: Tellement que quand nous-nous eſcorcherions, nous ne ſçaurions ſatisfaire à nos pechez. Mais nous auons recours à la voix du ſang de Chriſt, qui a bien crié plus haut que le ſang d'Abel, qui crie és cœurs des eſleus la remiſſion de leurs pechez: A l'Agneau*, dit-il, *ſans macule, qui porte les pechez du monde, ſeul iuſte, & par conſequent, ſeul capable d'entrer au Sainct des Saincts. Mais s'il y entre ſeul;*

Bernard. ſerm. 50. ſuper Cant.

Idem ſerm. de verb. orig.

Idem ſerm. 38. ſuper Cantic.

Idem ſerm. 11. in Annuntiat. Mariæ.

au moins y entre-il tout entier ; vn ſeul de ſes os ne ſera briſé: La teſte n'entrera point ſans ſes membres, ſes fideles cohærentes fide, conformes moribus, qui lui ſont attachez par la foi, qui ſe conforment à ſes mœurs. Et y entreront couuerts de ſa iuſtice: car, dit-il; *Il la leur a donnée; elle leur eſt imputee: il leur eſt fait iuſtice de par Dieu; iuſtice ſuffiſante. Et puis qu'il nous eſt fait iuſtice; elle eſt donc noſtre, &c. Et toute la noſtre au contraire, n'eſt qu'iniuſtice: Il faut que les plus ſaincts prient pour leurs pechez, afin qu'ils ſoient ſauuez par miſericorde: Il faut que Noé, Daniel, & Iob, viennent à cette fonteine, pari voto, auec meſme vœu, meſme deſir, meſme ſoif, que tous les autres. Car ces pechez meſmes que nous commettons tous les iours, & que nous eſtimons legers, ſont tels qu'ils reçoiuent ſentence de damnation ſur le champ. Et mon ame,* dit-il, *de ſoi-meſme, ſi Dieu ne m'euſt ſouſtenu, ie le confeſſe, & le confeſſerai; eſtoit capable de tomber en toute eſpece de peché. Mais,* dit-il, *voiez ſa grace; Il nous a iuſtifiez gratis, afin que ſa grace nous fuſt plus recommandable. Et cette grace ne nous pardonne pas ſeulement nos pechez, mais nous donne ſes merites: Car pour auoir remiſſion des pechez, il eſt neceſſaire d'auoir indulgentiam Dei, le pardon de Dieu; & eſt impoſſible d'auoir aucun bon œuure, s'il ne le donne lui-meſmes: impoſſible encor plus, de meriter la vie eternelle, par aucunes œuures, ſi elle n'eſt auſſi donnee gratis, &c. Dont le Prophete dit; Bien-heureux à qui le Seigneur n'impute point le peché, &c. Et pourtant,* dit-il, *nous auons beſoin de triple grace; Grace, pour eſtre conuertis; grace, pour eſtre aſſiſtez és tentations; grace, pour eſtre remunerez. La premiere nous eſbauche, par laquelle nous ſommes appellez; la ſeconde nous aduance, par laquelle nous ſommes iuſtifiez; la troiſieme nous acheue, par laquelle nous ſommes glorifiez. Et la premiere s'appelle, le bon plaiſir de Dieu; la ſeconde, merite,* (notez en quelle ſignification il le prend;) *la troiſieme, præmium, don, loier, recompenſe; & toutes trois, graces. De la premiere il eſt dit;*

Idem ad milit. Templ. c. 11.

Idem ep. 99.

Idem ſerm. 22. ſuper Cant. ſuiſſimè.

Idem in Can. ſerm. 73.

Idem ſerm. 1. in Natal. Domini.

Idem de triplici miſeric. Dei.

Idem de ſept. miſericord.

Idem ſerm. 3. de Aduent. Domini.

Idem Dominic. 1. poſt oct. Epiphan.

Idem ſerm. 1. de Annunt. Virg. Mar.

Initiat.

Nous auons tous receu de ſa plenitude: des autres, grace, pour grace: le don de la vie eternelle, pour le merite, c'eſt à dire, pour le don de la milice temporelle. Et cette grace de iuſtification, de ſanctification, de glorification, ſe reçoit en l'Egliſe, par la foi en Chriſt. Car, dit-il, *La Synagogue mal-aduiſee, qui a meſpriſé la iuſtice de Dieu, pour eſtablir la ſienne, a eſté repudiee: mais à l'eſpouſe de Chriſt, à la vraie Egliſe, il eſt dit; Deſponſaui te mihi in fide; Ie t'ai fiancee en foi, ie t'ai fiancee en iugemẽt, & en iuſtice, en miſericorde, & commiſerations. Et ne faut point dire, que tu m'aies eſleu; mais moi toi: Et pour t'eſlire, ie n'ai point trouué tes merites, mais ie t'ai preuenuë: Et par-ainſi, ie t'ai fiancee en foi, c'eſt à dire, non és œuures de la Loi, & en iuſtice; mais en celle qui eſt de la Foi, & non de la Loi. Reſte donc, que tu iuges entre moi & toi; puis que ie t'ai fiancee, non ſelon ton merite, mais ſelon mon bon plaiſir: Et pourtant ne m'allegues point ici, ni tes merites, ni les œuures de la Loi, ni le chaud du iour, & le haſle que tu pretens auoir porté: Ains recognoi, que tu m'es fiancee, & par foi, & par la iuſtice de la foi; & en miſericordes, & en miſerations. Car la vraie eſpouſe recognoiſt l'vne & l'autre grace; & celle qui l'a preuenuë, & celle qui la ſuit.* Et ce qu'il dit de l'Egliſe, il le dit des fideles; ce qu'il dit du corps, des membres. *Il nous ſuffit*, dit-il, *pour merster, de ſçauoir que les merites ne ſuffiſent point. Ne preſumer point des merites, c'eſt merster; & toutefois ne preſumer point d'iceux, eſt preſumer bien plus ſeurement: Car nous auons grand matiere de gloire, les grandes miſericordes du Seigneur, ſa verité qui demeure eternellement;* c'eſt à dire, la foi de ſes promeſſes. *Car n'y a-il pas dequoi nous glorifier ſeurement, quand Miſericorde & Verité ſe rencontrent enſemble pour nous? &c.* Et tout cela par foi. *Crois*, dit-il, *que tes pechez te ſont pardonnez; par celui auquel ſeul tu as peché, & qui ſeul les peut effacer; & tu fais bien: C'eſt le teſmoignage que le S. Eſprit rend en nos cœurs, diſant; Tes pechez te ſont remis. Dont l'Apo-*

Idem ſerm. 5. de Aſſumpt. beat. Mar.

Idem ſerm. 67. ſuper Cantic.

Idem ſerm. 68. ſuper Cantic.

ſtre dit, que les hommes ſont iuſtifiez gratis, par la foi: Voire, dit-il, *par la ſeule foi; & ainſi l'a entendu S. Ambroiſe, au liure de la mort de Valentinian: Et auec tels ie veux ou errer, ou eſtre ſage; croiant, que par la ſeule foi l'homme peut eſtre ſauué; meſmes ſans la perception du Sacrement,* (car Valentinian eſtoit mort catechumene,) *pourueu qu'il ait deſir de le receuoir. Et c'eſt peut eſtre,* dit-il, *pourquoi noſtre Seigneur aiant dit; Qui croira, & ſera baptiſé, ſera ſauué: en ce qui ſuit, dit ſeulement; Qui n'aura point creu, ſera condamné, &c. Pour monſtrer que la ſeule foi ſuffit quelquefois à ſalut; & que ſans elle, n'y profite rien.* Mais cette foi, par laquelle le iuſte vit, vraiement viue: autrement, comment viuifieroit elle? Car, *Par cette foi,* dit-il, *le cœur eſt nettoié; Et Dieu ne peut eſtre veu, c'eſt à dire, cognu, que du cœur net.* Et n'eſt point cette foi, vne creance douteuſe; *Au contraire, ſi l'opinion a de l'aſſertion, elle eſt temeraire; la foi, ſi elle a de la heſitation, elle eſt infirme.* Et pourtant, elle paroiſt par ſes effects, elle monſtre ſa vie. *Sa vie,* dit-il, *c'eſt Chriſt habitant en nos cœurs: Et certes là où il habite, il n'habite pas ſans dilection, ſans ſanctification, ſans bonnes œuures. Sa vie, c'eſt la dilection, la charité:* La vie de la foi, comme la foi eſt la vie de noſtre ame. Car, dit-il; *Si tu diuiſes actum à fide; l'action de la foi; tu diuiſes iniquement, tu tues la foi: Car la foi eſt morte, ſans les œuures. Et veux tu offrir à Dieu vn preſent mort, vne foi ſans dilection, vn corps ſans ame? &c. Ains,* dit-il, *les œuures teſtifient la vie de la foi: Noſtre vie ſe cognoiſt par le mouuement; & celle de noſtre foi, par nos bonnes œuures.* Argumentons ainſi; Or l'homme ne vit pas, parce qu'il ſe meut; mais il ſe meut, parce qu'il vit: Et donc, le fidele n'eſt pas iuſtifié, n'a pas la vie de ſon ame; parce qu'il fait de bonnes œuures: mais, parce qu'il eſt iuſtifié, parce que ſon ame vit en Chriſt par la foi, il fait les bonnes œuures: Ces bonnes œuures neantmoins, leſquelles, eu eſgard à la iuſtice de

Idem ſerm. 1. in Annũtiat. Mar. *Idẽ ſuper Cant. 22. ep. 77.*

Idem ſerm. 46. part. ſerm.

Idem l. 5. de conſider.

Idem ſerm. 1. in oct. Paſch. *Idem ibid.*

Idem ſerm. 24. in Cant. *Ep. 107.* *Idem ſerm. de Reſurrect. Domini. 2.*

Idem de ſerm. omn. feſtor.

Dieu, ſont par lui comparees à ce qui eſt de plus ſoüillé au monde; & telles toutefois qu'elles ſont, eu eſgard à ce peu qu'elles tiennent de bon; de Dieu, non de nous meſmes; le fruict non moins que l'arbre. Car dit-il, *Il faut que le S. Eſprit te teſmoigne que tu ne les as que de lui; il en eſt l'autheur, le remunerateur, la remuneration entiere: Ce ſouuerain bien nous eſt doublement cauſe des biens; l'efficiente, & la finale.* Si auant, dit-il; *Que ſans la grace, nous ne ſommes pas ſeulement ſuffiſans de penſer vne bonne penſee.* Tellement, que parlant de ſes propres œuures, il attribuë à Dieu; *Ce que dés le commencement ſon ame ne s'eſt abandonnee à tout peché; ce qu'elle a eſté changee d'amertume en douceur; ce qu'elle s'eſt repentie du peché, non inutilement, comme pluſieurs; ce qu'il lui a eſté gratuitement pardonné; ce qu'il a eu grace de n'y retomber point; ce qu'il a profité de l'abſtinence du mal, à l'exercice du bien; ce qu'il eſpere mieux au ſiecle à venir, &c.* Or que reſte-il donc à attribuer à l'homme? au lieu que de nos Aduerſaires nous diſons; Que reſeruent-ils donc de reſte à Dieu? Car ſi nous deuons à Dieu, ce dont nous pretendons meriter; la foi ouurante par charité, & noſtre pretendu merite: (car que ne deuons-nous à celui de qui nous tenons tout?) quel loier pouuons-nous pretendre de choſe non noſtre; ſinon la miſericorde de celui & qui la fait noſtre, & qui lui-meſme, ſelon la richeſſe de ſa grace, veut eſtre noſtre? Et c'eſt auſſi ce que ce bon Pere nous laiſſoit par teſtament; *Ie ſçai bien*, dit-il, *que ie n'ai nul merite pour paruenir au Ciel; mais mon Seigneur le poſſede à double tiltre; par nature, & par obeiſſance: Il eſt content de l'vn, & me donne l'autre, &c.*

Idem ſerm. de Annunt. Mar.

Idem ſerm. 9. in Pſ. 91. & ſerm. 32.

Idem de ſept. miſericord.

In vit. Bernard.

CHAP. XXI.

Quel a esté le progrez du Merite depuis S. Bernard iusques à nous: Et quelles les oppositions à icelui, iusques à la pleine renaissance de l'Euangile.



OR APPROCHONS nous de l'an 1300. que la Chrestienté receut vne notable mutation en la doctrine, & particulierement en cet article. La Philosophie commença à y regner sur la Theologie, par l'introduction des Scholastiques; & Aristote à gaigner sur S. Paul: La solidité passa en subtilité, en curiosité, en temerité: les seconds l'enuierent sur les premiers; & ainsi iusqu'à nous. Et cette Scholastique tomba en des Moines; qui à la Philosophie adiousterent le Pharisaïsme; voulurent se faire reuerer aux peuples, se rendre mesme Dieu obligé, par des austeritez inuentees à plaisir, & affectees. A Dieu, ils lui mettoient en conte, toutes leurs Messes, Oraisons, Sermons, Ieusnes, Contemplations, Veilles, Abstinences, Disciplines claustrales, &c. pour les faire valoir, non pour eux seulement, (car il y en auoit de reste,) mais pour tous ceux qui faisoient du bien à leurs Conuens. Aux peuples, ils les assignoient pour deniers contens; pour paier leurs pechez, pour satisfaire à l'ire de Dieu, pour obtenir la vie eternelle. Grand progrez donc fit cet abus, depuis que tant de gens, *tanquam agmine facto*, y eurent mis la main: Et d'autant plus, qu'estans Mendians, ils auoient leur vie assignee sur les pretendus merites du peuple: pour à quoi paruenir, ils lui assignoient aussi la vie eternelle, sur leurs deuotions. Et n'est ici à oublier le formulaire des donations qui se faisoient de ce temps, aux Monasteres

Monasteres, tel qu'il ensuit; *L'homme doit peser, comme legerement le present passe, & l'aduenir s'approche: Penser par mesme moien, s'il a rien qu'il puisse donner aux lieux venerables, pour remede de son ame; afin qu'il merite de posseder le repos eternel, en Paradis, auec S. Pierre & S. André: Parce que ceux-là, en donnant leurs biens, ont achetté le Roiaume de Cieux. Le Roiaume de Dieu vaut autant, & selon que tu as: Qu'y a-il, ni à meilleur marché, quand on l'achette; ni plus cher, quand on le possede? &c.* C'estoit le narratif, puis le dispositif suiuoit; *En cette promesse donc,* (qui leur estoit faite par les Moines,) *Ie N. fort atteint en mon ame, donne, liure, trado, au Monastere ou Conuent de, &c. telle piece de terre, &c.* Et nous auons veu encor de nostre temps, ces vers aux Troncs des Eglises Cathedrales; *Bulla fraternitatum Dominicanorũ & Franciscanorum.*

Hîc datur exponi Paradisus venditioni, &c.
Ici est Paradis à vendre, &c. Mais encor voit-on quelques degrez par tout en l'abus; & nous les remarquerons en ce qui reste.

ALEXANDER Alés & Thomas dient tres-bien; *Que la Loi est vn ministere de condamnation, non qu'elle soit mauuaise, mais parce qu'elle monstre le mal:* Mais Thomas se lasche en quelque endroit, contre toute l'Antiquité; *Que la Loi ne nous induit pas à l'impossible, mais à la perfection:* Tellement, dit-il, qu'il semble que l'homme la puisse accomplir; Accomplir toutefois, *Non optimo modo*, dit-il, *sed infimo; Non en la meilleure maniere, mais au moins en la moindre.* Et en donne vn exemple: *Voila*, dit-il, *que la moindre façon d'accomplir le commandement d'aimer Dieu; c'est, de n'aimer rien plus que lui, contre lui, ni à l'esgal de lui: Il y a d'autres degrez plus parfaits; mais au moins, qui ateint iusques là, n'est point transgresseur.* Or ie demande, demeurant en cet exemple; Qui est, ou a iamais esté celui au monde, qui ait peu paruenir là? qui ne soit demeuré bien loin au deçà? Et si ce n'est pas proprement reuenir à ce

Alex. Alés. p. 3. q. 28. membr. 1. art. 5. & q. 60. membr. 10. art. 1.

Thom. 1. 2. q. 55. art. 3. 2. 2. quæst. 184. art. 1.

Pharisien; *I'ai accompli cela dés ma ieunesse? &c.*

ITEM, Alexandre & Thomas enseignent tresbien; *Que le peché de l'homme, eu esgard à Dieu, contre lequel il est commis, est infini; partant ne peut estre satisfait, que par vne peine infinie; laquelle ne pouuoit estre portee, que par la Parole faite chair, c'est à dire, par Dieu mesmes.* Et de là donc auoient ils à conclure; Que nul homme ne pouuoit trouuer ni pardon, ni iustice, en soi; ne les pouuoit recouurer qu'au Mediateur: Car qui a-il de plus repugnant au pretendu Merite? Car de fait, ils affermment, que deuãt mesmes la venuë de Christ, nul homme n'a peu estre sauué, que par la seule foi en Christ: Et non donc par l'accomplissement de la Loi; ains de pure grace, comme ils dient quelquefois; *Que la remission des pechez est donnee gratis; Que ce que nous auons par l'efficace du merite de Christ, nous est conferé gratuitement, &c.* Mais voici que la Philosophie les nous emporte, l'αὐτεξούσιον, ou franc Arbitre d'Aristote. *Cinq choses*, dit Thomas, *se considerent en la iustification: Premierement, Dignatio Dei, La benignité de Dieu; par laquelle il daigne exciter le pecheur: Secondement; Le consentement du franc Arbitre, se disposant: En troisieme lieu; L'infusion de grace iustifiante l'ame: Pour le quatrieme; Le merite du iustifié, profitant en grace: Et pour le cinquieme; La nourriture de la consolation, qui refait l'ame.* En quoi il rend le franc Arbitre de l'homme, cooperant à son salut, auec la premiere grace: Et par-ainsi, meritant l'infusion de la grace iustifiante; & par icelle puis apres, l'accroissement de grace, &c. Iusques à dire; *Que l'homme cooperant à la grace de Dieu, par contrition, confession, satisfaction, &c. se laue soi-mesme: Et que le Diable n'est pas seulement vaincu, par la passion de Christ; mais par les merites des iustes, &c.* Et ainsi en parlent quelquefois Albert, Alexandre, & autres, qui baillent des leçons, par quelles œuures on peut se descharger de ses pechez, au moins des veniels: Comme Albert; *Que les pechez veniels se*

Alex. Ales. p. 3. q. 1. membr. 6. art. 2. q. 18. membr. 2. art 1.

Thom. in Summ. de verit. mater. 28.

Idem 3. Summ. q. 68. art. 1.

Idem in Apocal. c. 1. & in Summ. de verit. mater. 29. q. 7.

Idem in Apocal. c. 3.

Idem in Apocal. c. 7. & 12.

Albert in Luc. 18.

rachettent par battre la poitrine, la Patenoſtre, le ſigne de la Croix, l'Eau beniſte, la Confeſſion, &c. Partageant l'œuure de noſtre ſalut entre Dieu & nous, entre ſa grace & le franc Arbitre : dont ceux qui ſont venus apres, ont bien ſceu tirer à eux la meilleure part. Mais voions comment cela ſe peut accorder auec les autres principes de Thomas ; & remarquons en lui, ce que nous auons dit ailleurs, des Philoſophes ; Que bien ſouuent ils ſont ſourds à leur voix propre. *Eſtre ſauué*, dit-il, *ou eſtre damné, ne vient point de la diuerſité des merites ; mais de la principale intention du premier agent, c'eſt à dire de Dieu : Lequel*, dit-il, *de pure grace, a de toute eternité propoſé de laiſſer quelques-vns defaillir, & d'adiouſter des aides aux autres, afin qu'ils ne defaillent ; afin de manifeſter és vns la vertu de ſa grace ; és autres, le defaut de la nature : ne pouuant l'homme par merites, paruenir de l'eſtat de Nature, à l'eſtat de Grace ; mais ſeulement par la grace de Dieu, laquelle il n'eſt enclin à donner, ni pour auoir veu nos merites precedens, ni pour auoir preueu nos merites à venir. Au contraire, nous trouuons bien en l'homme, vn merite dequoi endurcir ſon cœur ; mais vn merite de miſericorde, nous n'en trouuons point : Non pour la grace qui lui eſt donnee à iuſtification ; encores moins à predeſtination : Car aiant eſleu eternellement ceux qu'il lui a pleu ; quels pourroient auoir eſté leurs merites?* Or c'eſt Thomas qui parle : Et ie demande ; Comment ces maximes ici, qu'il fonde ſi ſeurement, peuuent s'accorder auec le merite de la vie eternelle? dont le commencement eſt eternellement donné ; la fin eternellement ordonnee ; ſans eſgard des merites ?

Thom. aduerſ. Gent. c. 44. l. 3.

Idemin l. 1. Sect. d. 40. & 41. 45.

LES MOIENS, peut eſtre, diront-ils, qui entreuiennent entre cette intention eternelle, & l'execution finale, ſont de nous ; au moins nous les meritons en quelque partie, par la concurrence de noſtre franc arbitre. Ains, c'eſt contre nature, que celui qui a ordonné de pure grace, de la fin d'vne choſe, auant

qu'il la fiſt eſtre de rien; ne donne à cette meſme choſe, de meſme grace, les moiens pour la faire telle. Et pourtant, dit-il; *L'homme n'eſt pas ſeulement dit auoir la grace de Dieu, parce qu'il eſt aimé de Dieu en vie eternelle: mais auſſi, parce qu'il lui donne vn don, par lequel il le fait digne de la vie eternelle*; *ce que nous appellons gratiam gratum facientem, grace qui rend aggreable*; c'eſt aſçauoir cette foi infuſe par le *S. Eſprit, habitant en nos cœurs*; *Par laquelle*, dit-il, *ont eſté aggreables à Dieu & iuſtifiez tous les Peres du Vieil Teſtament*; *par laquelle nous auſſi ſõmes deliurez du Peché, & de la Mort*. Et, *Cette foi*, dit-il, *viuifie l'ame, par grace*; *Galat. 2. Elle la purge de pechez*, *Act. 17. &c. Elle donne iuſtice à l'ame*, *Rom. 3. Elle la fiance à Dieu*, *Oſee 2. Elle adopte les hommes vn enfans de Dieu*, 1. *Iean* 1. *Elle nous approche de Dieu*; *Heb.* 11. *En fin*, *par elle les hommes obtiennent le loier de vie eternelle*, *Iean 6. &c.* Item; *Pour affermir vn ſyncere cœur, la ſeule foi ſuffit*, *&c. Par la foi, la paſſion de Chriſt nous eſt appliquee, pour en pouuoir receuoir les fruicts*, *Rom. 3. Elle eſt en nous & le commencement, & la cauſe de iuſtice*; *Rom. 8. La iuſtice par la foi de Chriſt*; *&c.* Voire ſi auant, dit Ægidius, *Que toutes nos bonnes œuures, ſont œuures de Dieu: Tu as, Seigneur, dit Eſaie, operé nos œuures: Et ne ſommes pas ſuffiſans, dit l'Apoſtre, de rien penſer de bon, de nous meſmes: C'eſt lui qui nous fait iuſtes, & qui fait en nous les œuures de iuſtice.* Or valloit-il pas mieux, ſe tenir à ces maximes là, & aux corollaires qui neceſſairement s'en enſuiuent, pour deuoir à l'infinie grace de Dieu, noſtre iuſtification; à la parfaite iuſtice de Chriſt, noſtre iuſtice; à Dieu, par Ieſus Chriſt, le commencement, le milieu, & la fin de noſtre ſalut, ſelon les Eſcritures: Que non pas, ſelon les creuſes meditations qui aduiennent aux plus excellens eſprits, quand ils prennent l'eſſor; cercher noſtre ſalut en nous, où n'y a que perdition; dequoi paier Dieu, dequoi meſmes acquerir la vie eternelle

Idem in ſerm. de verit. mate. 27.

Idem in 1. 2. q. 102. art. 5. Idem in expoſ. 1. Decret. In offic. de corp. Chriſti. In Hymno. Tert. Summ. q. 4. 49. art. 1.

Ægid. Rom. t. 22. l. 2. Examer. & l. 2. c. 4.

& pour nous, & pour autrui, en noſtre bourſe.

CEPENDANT, voions comme les ſubſequens ont ſceu baſtir ſur ces eſtoubles. Thomas auoit dit; *Que le franc Arbitre, meu par la grace de Dieu, procedoit à bonnes œuures, & cooperoit auec ſa grace*: Ceux-ci dient, *Que le franc Arbitre de ſon pur naturel, fait de telles œuures, qu'elles meritent que Dieu l'illumine de ſa grace, lui donne la foi, &c.* Tellement que les infideles meritent par leurs œuures, enuers Dieu; non plus le don de foi, & de iuſtice; mais la foi, & la iuſtice, pour loier: qu'ils appellent, *Meritum de congruo*; comme qui diroit, de bien-ſeance: Voulans dire, que ſi non par iuſtice, au moins par bien-ſeance, Dieu eſt tenu de leur donner ſa grace. Voiez comme cela s'accorde auec l'Eſcriture; *Ce qui ſe fait ſans foi, ne peut plaire à Dieu*: Auec S. Auguſtin; *Les œuures des infideles, conſiderez en eux, ſont pechez*: Auec Thomas meſmes; *Ce que Dieu eſt meu à departir ſa grace, n'eſt point par les merites precedés, ni ſubſequens; ſed ex mera gratia; mais de pure grace.* Et c'eſt cependant ce que diſent les Scholaſtiques en leur gergon; *Que l'homme par ſes forces naturelles, faiſant ce qui eſt en ſoi, ſans la foi, & ſans le S. Eſprit, peut meriter, de congruo, que Dieu lui donne grace.* Et Gabriel Biel explique ces mots, *Ce qui eſt en ſoi; Aimant Dieu*, dit-il, *ſur toutes choſes*: Ce qu'il afferme que *L'homme peut de ſes propres forces naturelles.* Comme ainſi ſoit toutefois, que l'amour vient de la cognoiſſance; & que la cognoiſſance imparfaite ne peut engendrer amour parfait. Voire paſſe plus outre: Car, dit-il, *Comme le ſubiect ne reçoit point la forme, ſans y eſtre diſpoſé; ainſi faut-il que noſtre ame ſoit preparee à l'infuſion de grace; qui eſt noſtre iuſtice formelle deuant Dieu: Ce qu'elle eſt, par le franc Arbitre; qui lui fait cognoiſtre ſon peché, & s'y deſplaire; qu'il appelle, diſpoſitionem præuiam: puis la reſoult à aimer Dieu ſur tout, qu'il appelle diſpoſitionem concomitantem; qui la rend apte à recenoir ſa forme, ſçauoir l'infu-*

Gabr. Biel. in 3. Sent. d. 27. In 4. Sent. d. 14. q. 1. d. 14. l. 3. q. 2.

sion de sa grace, par cet acte meritoire d'icelle : Iusques là, que la grace lui est necessairement, & aussi tost infuse : Ne plus ne moins, dit-il, *que és choses naturelles, vltima & immediata dispositio necessitat ad formam.* Qui est à dire, en bon François; Que nostre franc Arbitre, non seulement merite grace de Dieu par bien-seance, mais mesmes par necessité & par contrainte. Tout le rebours de ce que S. Paul repete tant de fois, *Par grace*; Thomas mesmes; *Mera liberalitate, mera gratia, &c.* Tout le rebours aussi de ce qu'il fait *La grace, principe de nostre salut, en intention, effectiue en execution, &c.*

THOMAS derechef auoit dit; *Que le franc Arbitre deliuré par la grace de Dieu, operoit certaines actions purgatiues des pechez veniels, & excitatiues d'augmentation de grace.* Or ceux qui viennent apres, n'en demeurent pas là : car cette grace infuse de Dieu, par le merite du franc Arbitre de l'homme, leur est vne habitude de l'esprit, conforme à la loi & volonté de Dieu; par lequel *L'homme*, dit ce Gabriel mesmes, *n'est pas seulement deliuré de l'obligation de damnation, mais mesmes est rendu digne de la vie & gloire eternelle : Et l'ame*, dit-il, *informee de cette grace, par vn acte tiré de cette grace & de sa volonté ensemble, merite la vie eternelle, non plus de congruo, c'est à dire, par bien-seance; mais de condigno, pour auoir fait acte digne d'icelle, c'est à dire, par iustice.* Car aussi, ainsi le definissent-ils; *Que les œuures des regenerez, faits en charité en cette vie, meritent la vie eternelle; entant qu'elle doit estre retribuee aux bonnes œuures, par le deuoir de la iustice diuine.* Tout au rebours de S. Paul, qui dit; *Rom. 8. 18.* *Mais la vie eternelle est grace de Dieu, &c.* Les passions de ce siecle, c'est à dire, le martyre mesmes que nous souffrons pour le nom de Christ, *non sunt condignæ, ne sont pas dignes de la gloire à venir, &c.* Comme s'ils auoient vsé de ce mot de *Condignum*, exprez en despit de l'Apostre. Et Durãd mesmes dit en termes formels; *Que nul ne peut meriter,*

Durand. 2. d. 18. q. 4. art. 12.

du condigno, selon la iustice de Dieu, ni commutatiue, ni distributiue: Que tel merite a lieu entre les hommes, mais non enuers Dieu: Que le Philosophe nous apprend, Qu'és choses qui concernent Dieu, & les peres & les meres, il n'y a point d'equiualent, ni de pareille: Que dire le contraire, est temerité, & blaspheme: Que quand Dieu ne donneroit point la gloire eternelle à celui qui mourroit en grace, il ne pourroit estre appellé iniuste; non pas mesme quand il l'osteroit, à qui l'auroit: Au contraire, Que Dieu lui pourroit dire ce qui est en l'Euangile; Puis-ie pas de ce qui est mien, faire ce que bon me semble? Et que cettui-là n'auroit à dire, sinon ce que dit Iob; Le Seigneur me l'a dõné; le Seigneur me l'a osté, &c. Entant que tout bien quelcõque est du don gratuit de Dieu, &c. *Arist. 8. Ethic.*

EN APRES, Thomas auoit dit; *Qu'il y auoit quelque moien d'accomplir la Loi, sinon selon la plus haute façon, au moins selon la plus basse*: Ceux-ci bien plus; *Que non seulement elle se peut accomplir parfaitement, mais choses plus difficiles; sçauoir, qui ne sont point d'obligatiõ, mais de Superrogation. Et comme par l'accomplissement de la Loi, nous acquerons la vie eternelle pour nous; que par l'accomplissement de ce qui est outre & par dessus la Loi, nous l'acquerõs pour autrui: Et en ce rang viennent les Traditions humaines, les Deuotions prises à plaisir, les Afflictions volontaires, les Ieusnes affectez, les Flagelle?, & les Batus, &c.* De toutes lesquelles choses Dieu nous a dit; *Ne faites pas ce qui semble droit à vos yeux, mais ce que ie vous cõmande: Qui a requis telles choses de vos mains? C'est en vain que vous me seruez selon les preceptes des hommes, &c.* Brief, vn Cordelier fut si effronté au Concile de Trente, de declamer, expliquant le 2. de l'Epist. aux Romains; *Que ceux qui auoient vescu auant la Loi, sans la foi de Christ, auoient obtenu vie eternelle.* Et nous lisons au liure intitulé, *Flosculi B. Francisci; Que tous ceux qui estoient venus depuis S. François, le reclamans, estoient sauuez par lui.* Et auons veu, que prendre son froc, estoit vn second Bapteſme; mourir en son froc, mettre seulement la main *Deuter. 12. Numer. 15. Esai. 1. & 29 Matth. 15*

dedans en mourant, auec intention de le prendre; vn equiualẽt du Martyre. Et que dirons-nous, quand encor auiourd'hui, porter des grains benits, des medailles, & autres marchandiſes de Rome; ſont autant de degrez ou pour monter en Paradis, ou pour remonter de Purgatoire? Quand les Agnus-Dei ſont conſacrez auec ce blaſpheme; *Qu'ils aient la meſme puiſſance de nous deliurer de la puiſſance du Diable, que le Fils de Dieu, l'Agneau ſans macule, immolé en l'autel de la Croix: Effacent nos pechez; impetrent noſtre pardon; nous conferent grace: Et grace, par laquelle nous puiſſions & meriter, & receuoir la vie eternelle?*

Cremon. Rem.

IVSQVES LA donc en eſtions nous venus, (& n'en pouuons ſortir,) que nous ne voulions plus rien deuoir à Dieu; & lui euſſions meſmes deſrobé noſtre creation, s'il euſt eſté poſſible. Tant l'orgueil, maſqué d'humilité, auoit eſté puiſſant en nous, de vouloir luitter de noſtre iuſtice cõtre la ſienne; au lieu que noſtre miſere deuoit implorer ſa miſericorde. Or ne furent pas toutefois ces blaſphemes ſans cõtradiction: S. Paul s'en eſtoit defendu contre la Circõciſion; S. Auguſtin, cõtre Pelagius; S. Bernard, contre Abailardus & autres de ſon temps: En ce ſiecle auſſi, où les Scholaſtiques & les Mendians vinrent à le fortifier, les Vaudois & Albigeois s'y oppoſerent, deſquels vn des articles eſtoit; *Que le fidele eſt iuſtifié par la ſeule foi en Chriſt, &c.* Vviclef en Angleterre en l'an 1400. en pleine Academie: Iean Hus, & Hieroſme de Prague en l'an 1415. au Concile de Conſtance: Hieroſme Sauonarola, en l'an 1490. ou enuiron, duquel les liures ſont pleins de tres-excellens paſſages de la iuſtification gratuite, contre les pretẽdus merites de tous les Saincts & Martyrs; qu'il les nous faudroit ici trãſcrire de mot à mot: & lequel eut auſſi telle reputation en Italie, que le Comte Pic de la Mirande l'appelloit S. Prophete, & oſa bien le defendre par vn liure exprez,

Profeſſ. fidei Valdenſ. ad Vladiſlaum Reg.

Toute la meditation ſur le Pſ. 51.

enuers le Pape. Et que dirons-nous, quand eux-mesmes, de nostre temps, sur le cõmencement de la Reformation, en eurent hõte? Certes, Adrian d'Vtrecht, qui fut depuis Pape Adrian VI. dit clairement; *Nos merites sont vn baston de roseau: Qui s'y appuie, le rompt, & se perce la main: Nos iustices, vn drap soüillé; Sur ce drap de bonne vie, que nous pensons tistre par les œuures de iustice, nous distillons assiduellement le pus & l'ordure de diuers crimes, &c.* Et Clithoueus disoit à Paris; *Nos merites sont nuls enuers Dieu, auquel nous deuons tout: Nos bonnes œuures, si aucunes y en a, ne lui sont bonnes que par sa bonté: Nos iustices ne sont que soüilleure, &c.* Mesmes Ioannes Ferus, Cordelier, qu'ils ont qualifié en nos iours, premier Prescheur & Docteur d'Allemagne, est censuré pa: Dominicus à Soto, Iacopin Hespagnol, en 67. endroits; principalement pour auoir mal parlé de cet article, selon leur intention, en ses commentaires: Et pour l'en defendre, Michaël Medina, Cordelier Hespignol, a fait vn liure exprez. La verité est, qu'il enseigne; *Que toute nostre vieille natiuité*, ainsi appelle-il l'homme non regeneré, *& toutes les forces de nostre nature sont condamnees en l'Escriture: Que nous ne sommes que peché, & tenebres: Que nos pensees, nos discours, nostre raison, nostre volonté sont maudites: Que nostre lumiere, si celle de la Parole de Dieu ne l'esclaire, ne nous fait que seduire: Que la Loi mesme, quoi que bonne en soi, sans la grace, n'engendre que des hypocrites: Que sans la foi, il n'y a nul bon œuure; & qu'il n'y a que les fideles, qui en puissent faire: Qu'és regenerez, non seulement apres le Bapteſme, mais mesmes apres la foi actuelle, il demeure touſiours vn reſte du peché originel, qui produit le peché en nous; dont il se doit dire, que nul n'est sans peché; & neantmoins, que les fideles ne laissent d'estre tous nets, sçauoir étant qu'ils sont purifiez par la foi, & par icelle inserez au corps de Christ; participans à sa saincteté; le possedans lui-mesme: suiuant ce que dit S. Paul; Mais vous*

Adr. 6. in 4. Sēt.

Clithou. in Can.

Ioan. Ferus in Matth. l. 1. In Ioan. c. 1. v. 4. 13. 17. 19.

Idem in Ioan. c. 13. v. 10. & c. 14. v. 16. & c. 16. v. 9.

estes lauez, mais vous estes sanctifiez, &c. Et qu'encor que considerez en eux-mesmes, ils ne sont que peché; neantmoins il n'y a point de condamnation pour eux, enuers Dieu, qui ne leur impute point leurs pechez & souilleures; ains les repute nets, à cause de la foi en Christ: Que cette foi, au reste, qui nous iustifie, n'est autre chose que l'asseurance de la gratuite misericorde de Dieu; remettant les pechez à cause de son Christ; laquelle seule est requise de nous à salut, &c. & opere en nous vne certitude d'icelui, iusques à nous donner des arres & vn gage de la vie eternelle: Que par les seuls merites de Christ, nous sommes sauuez, & d'iceux merites faits participans par la seule Foi. Esquels poincts il est notoirement d'accord auec nous, c'est à dire, auec toute l'Antiquité; & condamné consequemment, par le Concile de Trente, en plusieurs Canons de la Session sixieme.

OR DE TOVTE cette deduction nous recueillons; Que cette doctrine de la gratuite iustification au sang de Christ, par la Foi, a esté long temps conseruee en l'Eglise en sa pureté; bien que viuement assaillie par Sathan, & en diuerses instances; comme le siege de nostre salut. Que neantmoins elle a receu de grandes alterations, par la nature orgueilleuse de l'homme; par la doctrine des Philosophes; par la subtilité des Scholastiques; par l'humeur Pharisaïque des Moines: Tant que, nonobstant la courageuse defense de plusieurs grands personnages, tenans iusques en l'an 1200. & plus, pour la grace de Dieu, contre l'ingratitude de l'homme; la doctrine Pharisaïque gaigna le dessus: Non tellement toutefois, qu'en mesme temps elle ne fust encor contredite presque par toutes les nations de la Chrestienté, par plusieurs gens de bien; iusques à souffrir la mort pour sa confession: contredite mesmes par les plus solides maximes de ceux, desquels la subtilité l'auoit establie: Qu'en icelle nous est proprement aduenu, com-

me és regions plus Septentrionales, eſquelles la clarté des deux Crepuſcules ſe rencontre de ſi pres, que le iour n'eſt pas ſi toſt mort d'vn coſté, qu'il ne renaiſſe de l'autre : N'aiant eſté cet article ſi toſt offuſqué des tenebres qui auoient occupé l'Egliſe, que nous ne l'aions veu toſt apres, plus eſclairci que iamais. En quoi nous auons à remarquer la ſinguliere bonté de Dieu enuers ſon Egliſe : Car d'autant que la iuſtification eſt le poinct de la doctrine Chreſtienne qui ioinct l'homme à Chriſt; qui fait la difference propre de l'Egliſe, à toute autre Aſſemblee ; du Chreſtien, à tout autre homme ; ſans lequel nul ne peut eſtre Chreſtien; auec lequel ſeul bien entendu, nous en retenons & le nom, & l'effect : brief, qui ſe peut appeller, à bon droict, la vie du Chreſtien, l'ame de l'Egliſe, le lien du mariage de Chriſt & de ſon Egliſe ; Il eſtoit certes du tout neceſſaire, puis que Dieu, ſelon ſa promeſſe, ne pouuoit perdre ſon Egliſe ; que cet article fuſt conſerué en icelle ; que ſon Eclipſe fuſt briefue; qu'il reuinſt toſt en ſa premiere ſplendeur & lumiere. Brief, comme les Medecins dient, que le cœur eſt le premier viuant, & le dernier mourant en l'homme ; Que ce cœur auſſi de l'Egliſe, par lequel elle a commencé à viure, bien que premier attaqué du venin de Sathan, en fuſt le dernier attaint au vif, & le premier deliuré : comme certes il eſt aduenu en nos iours, eſquels Dieu faiſant comme renaiſtre ſon Euangile, apres tant de tenebres ; a voulu, par ſa ſinguliere grace, que ce poinct ait eſté le premier remis en ſon entier, par ceux qu'il auoit ſuſcitez pour la reſtauration de ſon Egliſe.

Recapitulation.

OR AVONS-NOVS en cette troiſieme Partie conſideré la Meſſe, en qualité de Sacrifice: & nous reſte, pour nous recueillir apres vne ſi longue deduction, à la recapituler, comme il enſuit. La Meſſe eſt proprement vne corruption & abaſtardiſſement de la ſaincte Cene de noſtre Seigneur: & la ſaincte Cene n'a point eſté inſtituee pour ſacrifice proprement dit; ains pour ſacrement. Et ne peut eſtre nommee ſacrifice; ſinon entant que c'eſt vne action ſacree, ou vne commemoration du Sacrifice de noſtre Seigneur vne fois fait en l'arbre de la Croix, pour nos pechez: ou vne action de graces pour les benefices receus par icelui. La Meſſe donc ne peut eſtre appellee proprement ſacrifice; & moins, ſacrifice propitiatoire: d'autant que toute l'Eſcriture, & toute l'Antiquité nous enſeignent; Qu'il n'y a en l'Egliſe qu'vn Sacrifice vraiement propitiatoire, le ſang de noſtre Seigneur, eſpandu pour nos pechez, repreſenté ſous la Loi, en tous les ſacrifices; accompli ſous la Grace, en vn ſeul; qui ne doit, ni peut eſtre reïteré ſans ſacrilege. De ce pretendu Sacrifice de la Meſſe, ont eſté tirees les Meſſes pour les Treſpaſſez; par vn pareil abus, que celui qui eſt condamné par pluſieurs Conciles anciens, de donner l'Euchariſtie aux morts. Or auons-nous monſtré, qu'il n'y a point de Purgatoire; Que le Vieil & Nouueau Teſtament n'en ont point recognu: auſſi peu la premiere Antiquité; s'ils ne la prennent des Paiens: Que ceux meſmes qui en ont parlé, n'ont point entendu celui de nos Aduerſaires; ains, que c'eſt vne opinion du tout incompatible auec la leur: Et par-ainſi, vont par terre les Meſſes & Suffrages pour les Treſpaſſez. De ce pretendu Sacrifice auſſi auoient procedé les Meſſes en l'honneur des Saincts, eſquelles ils auoient eſté & priez, & adorez; voire iuſques à ſacrifier en leur honneur, le Fils de

Dieu, ſi on les vouloit croire. Or auons-nous monſtré, que l'Inuocation & Adoration des Saincts eſt condamnee par toute l'Eſcriture Ancienne & Nouuelle, & par la vraie Antiquité: Que là où on a commencé à s'en dementir, ce a eſté à l'imitation du Paganiſme; auec beaucoup de contradictions, par vn long ſuccez de temps: Et par-ainſi, trebuſche tout le Seruice des Saincts; grand' portion de la doctrine Papale. Et d'autant que l'Inuocation eſt fondee ſur le Merite des Saincts; & ce Merite ſouuent allegué en la Meſſe, parlant à Dieu meſmes pour la remiſſion des pechez; auons verifié, qu'il n'y a point de Merite enuers Dieu, ni és Eſcritures, ni en l'Antiquité, ni meſmes en la plus pure Nouueauté; ſi ce n'eſt celle dont eux-meſmes ont auiourd'hui honte: Qu'il n'y a, en ſomme, ni ſacrifice, ni nom, ni merite, qui ait iamais ſauué les morts; qui puiſſe iamais conſeruer les viuans; que le ſeul Nom, Merite, & Sacrifice d'vn ſeul Ieſus Chriſt, Dieu & homme, mort pour nos pechez, reſſuſcité pour noſtre iuſtification: Auquel, auec le Pere, & le S. Eſprit, ſoit gloire & honneur, pour les richeſſes de ſa grace, eternellement. Amen.

Fin du troiſieme Liure.

LIVRE QVATRIEME;
AVQVEL LA SAINCTE CENE DV SEIGNEVR EST CONSIDEREE comme Sacrement;& conſequemment la Meſſe : Et eſt traitté de la Tranſſubſtantiation.

CHAP. I.

Que c'eſt que Sacrement; & en quoi il conſiſte : Et de la difference entre les ſacremens du Vieil & du Nouueau Teſtament ; où ſont baillees certaines reigles des Anciens, pour les entendre.

IVSQVES ICI nous auons conſideré la Meſſe, comme vne corruption de la S. Cene du Seigneur, en qualité de Sacrifice ; S'enſuit maintenant que nous l'examinions comme vne corruption d'icelle meſme, en qualité de Sacrement. Matiere traittee ſi exactement par pluſieurs grands perſonnages en ce temps ; qu'apres eux ce ſeroit temerité d'y entrer, ſinon pour y ſuiure leurs pas. Toutefois, parce que cet œuure ſeroit imparfait, ſans cette partie; i'en traitterai le plus ſommairement qu'il me ſera poſſible, inſiſtant non tant ſur la diſpute, que ſur le fil de l'hiſtoire: afin que ce qui ſemble auoir au moins l'appui de l'Antiquité, ſoit recogneu n'eſtre recommandé

que de la plus nouuelle Nouueauté qui ſoit en l'Egliſe Romaine.

LA LOI ne fut pas ſi toſt donnee à l'homme, que le peché s'enſuiuit: le peché non ſi toſt eſclos, que l'homme n'en receuſt arreſt de condamnation, & en ſentiſt la peine; mais auſſi que l'Euangile ne lui fuſt annoncé, par la bouche propre de Dieu; aſçauoir, en la promeſſe de la ſaincte Semence, qui briſeroit la teſte du Serpent; en l'Incarnation du Fils de Dieu, pour le rachapt du genre humain, pour la remiſſion de nos pechez. Et cet Euangile, c'eſt la reconciliation de Dieu auec les hommes, par le ſang de noſtre Seigneur, eſpandu effectuellement, auant la fondation du monde; entant que dés icelle il a operé le ſalut & la redemption des Patriarches, & Prophetes; de tous ceux, en ſomme, qui ont eſté ſauuez, ou ſans la Loi, ou ſous la Loi: eſpandu neantmoins naturellement, en ſon temps determiné, lors que noſtre Seigneur, aiant pris noſtre chair, fut eſtendu en l'arbre de la Croix, pour nous.

Geneſ. 3.

La neceſſité des ſacremens.

L'HOMME cependant, en ſon aueuglement & peruerſité, eſtoit incapable & de voir, & de croire cet excellent myſtere, ſi Dieu ne lui euſt reuelé: capable au contraire, de l'oublier promptement, ſelon noſtre nonchalance ordinaire és choſes celeſtes, s'il ne lui euſt repreſenté à toute heure deuant les yeux. Et puis; Quelle apparence à l'homme pecheur, ingrat enuers Dieu, condamné en ſa conſcience; que Dieu daignaſt eſtre ſon Dieu, ſe reconcilier à vne vile & inutile creature; faire alliance auec la pouldre; ſe donner à lui en heritage perpetuel; liurer ſon Fils Vnique à la mort ignominieuſe, pour lui? Tous œuures d'vn abyſme de miſericorde, enuers vne miſerable creature; qui n'attend, ſelon ſa propre conſcience, qu'vn abyſme d'ire.

OR EST-CE auſſi pourquoi, Dieu noſtre Createur, le commencement, le milieu, & la fin de noſtre ſalut;

ſalut; non contant d'auoir promis & donné ſon Fils à nos premiers peres, en reconciliation & redemption; & en leurs perſonnes, à leur vraie poſterité, qui eſt l'Egliſe; renouuelle de temps en temps, cet Euangile à ſes enfans, cette bonne nouuelle de l'Alliance faite auec ſes fideles, pour leur ſalut; leur donnant tantoſt des Prophetes, qui annoncent ſon Chriſt à venir; tantoſt des Apoſtres, qui le certifient venu en chair, mort, & reſſuſcité pour nous. C'eſt le Miniſtere de ſa ſaincte Parole, continué perpetuellement en ſon Egliſe. Leur ordonne d'abondant, des ſacremens de cette Alliance faite & parfaite; arres & gages palpables de la certitude de ſes promeſſes; teſmoignages de ſa fidelité; remedes de leurs deffiance: qui parlent & teſtifient dehors, & à leurs aureilles, & à leurs yeux, par l'analogie & conuenance de leur nature; dedans, à leurs entendemens, & à leurs cœurs, par l'operation du S. Eſprit qui les accompagne: Sçauoir, Que cette Alliance eſt certaine; qu'ils y ſont particulierement receus & compris, &c. Operent', qui plus eſt, au dedans vne foi des promeſſes gratuites du Createur, de la remiſſion des pechez en ſon Fils, &c. vne confirmation de la conionction plus eſtroitte des fideles auec Dieu, vne vnion auec Chriſt, par la liaiſon de ſon Eſprit; comme des membres auec le chef, duquel ils tirent ſalut & vie. Dont s'enſuit, qu'ils ſont faits nouueaux hommes, entant que la force & efficace de l'Eſprit de Chriſt les tire en ſa nature; les conuertit de la leur; les regenere, & les refond peu à peu, & en leurs affections, & en leurs actions; pour mettre leur fiance en Dieu, par Ieſus Chriſt; renoncer à eux-meſmes, pour l'amour de lui; bien vouloir & bien faire à leurs prochains, aux membres ſpecialement de ce meſme corps, & en lui, & pour lui.

Que c'eſt que Sacrement.

OR C'EST donc ici l'office des ſacremens: & par-ainſi, Sacrement, à proprement le definir; eſt vne

ſaincte ceremonie inſtituee de Dieu, adiouſtee à la promeſſe de grace faite en Ieſus Chriſt; pour eſtre vn arre & teſmoignage certain à tous fideles, que cette promeſſe de grace, expliquee en la Parole de Dieu, lui eſt particulierement exhibee, ratifiee, & appliquee à ſalut. Et tels eſtoient en l'ancien peuple, depuis Abraham, & Moyſe, iuſques à noſtre Seigneur, la Circonciſion & la Paſque, inſtituez de Dieu à telle fin; au lieu deſquels nous ont eſté ordonnez par noſtre Seigneur, le S. Bapteſme, & la S. Cene, pour durer iuſques à la fin des ſiecles.

Conſiſte en ſigne, en choſe, & en parole.

DE CES ſacremens, l'Eſcriture parle ainſi. De la Circonciſion; *Elle vous ſera*, dit l'Eternel, *en ſigne de l'Alliance entre moi & vous; & mon pact*
Geneſ. 17.10.13 *ſera en voſtre chair, en Alliance eternelle*. Voila le ſigne. Et S. Paul; *Abraham*, dit-il, *receut le ſigne de la*
Rom. 4. *Circonciſion*, σφραγῖδα, *ſeau de la iuſtice de foi*. Et nous ſçauons que la iuſtice de foi, eſt celle qui nous eſt gratuitement promiſe & exhibee en Ieſus Chriſt, noſtre Seigneur. Voici donc l'effect, & par conſequent, le ſacrement parfait: ſuiuant ce que dit Moyſe; *Circonciſez le prepuce de voſtre cœur*: Et S. Paul;
Deuter. 10. *Rom.* 2. 28. *La Circonciſion n'eſt pas celle qui eſt faite en la chair; mais*
Exod. 12. *du cœur, en eſprit*. De la Paſque; *Le ſang de l'agneau vous eſt en ſigne, és maiſons eſquelles vous ſerez: Ie verrai ce ſang, & paſſerai outre*. Mais ce ſang, dit l'Apoſtre, c'eſt le ſang de Chriſt; *Chriſt noſtre Paſque a*
1. Cor. 5. *eſté immolé pour nous, &c.* Voila derechef, & le ſigne, & la choſe: Et l'vn & l'autre, par la Parole, c'eſt à dire, par l'inſtitution de Chriſt, qui a ordonné le ſigne pour la choſe, & donné la choſe auec le ſigne; autrement, nud & inutile pour l'effect qui s'en attend.
Geneſ. 17. Cette Parole en la Circonciſion, c'eſt; *Ie ſuis le Seigneur Tout-puiſſant, &c. Ie mettrai mon Alliance entre*
Exod. 12. *toi & moi, &c.* En la Paſque; *Le dixieme iour du mois, chaſcun prenne vn agneau, &c.* Eſquels lieux Dieu

inſtitue ces ſacremens ; & leur donne par ſon inſtitution, efficace perpetuelle en l'Egliſe: comme par ces mots vne fois proferez ; *Croiſſez & multipliez*, il a donné pour touſiours ſa benediction au ſainct Mariage.

LE MESME eſt-il des ſacremens de la Nouuelle Alliance. Le Bapteſme nous reçoit en l'Alliance de Dieu, au lieu de la Circonciſion : la S. Cene, au lieu de la Paſque, nous y nourrit, & entretient : dont l'vn eſt proprement appellé, *Regeneration* ; comme qui diroit, Renaiſſance : l'autre, *Communion du corps & du ſang du Seigneur, en nourriture de vie eternelle.* Au Bapteſme, l'eau eſt le ſigne ; le ſang de Chriſt eſt la choſe ſignifiee : l'eau, qui nettoie les taches du corps ; le ſang qui nettoie les pechez de l'ame ; aſçauoir, par l'interuention de la Parole, ou inſtitution de Dieu, accompagnee de ſon Eſprit, qui donne efficace au ſacrement. Du ſigne, S. Iean Baptiſte dit ; *Je vous baptiſe d'eau* : De la choſe ; *Il vous baptiſera du S. Eſprit* ; Sçauoir le Seigneur. Des deux enſemble, l'Apoſtre dit ; *Nous ſommes tous baptiſez en vn Eſprit, enſeuelis au Bapteſme, en la mort de Chriſt, & reſſuſcitez en ſa reſurrection, ſauuez par le lauement de regeneration, & de renouuellement du S. Eſprit.* Entant que la Parole, c'eſt à dire, l'inſtitution du Seigneur, adiouſtee à l'element de l'eau, opere ſupernaturellement en nos ames, par le S. Eſprit ; ce que l'eau en nos corps, par la proprieté qui lui eſt naturelle ; *Baptiſez au nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit, &c.* Et le meſme dirons-nous ci-apres plus amplement de la ſaincte Cene, *Le Nouueau Teſtament du Seigneur en ſon ſang* : Qu'eſtant inſtituee à meſme fin, elle eſt auſſi de meſme nature que les autres ſacremens : le pain & le vin, pour ſignes tres-conuenables de la vraie & parfaite nourriture des fideles qui eſt en Chriſt ; nourriture, qui ne peut eſtre mieux expliquee, que par celle de nos corps ; qui conuertiſſent en leur ſubſtance, ce qu'ils mangent &

Matth. 3.
Act. 1.
1. *Cor.* 12. 13.
Coloſſ. 2. 11.
Rom. 3. 6.
Gal. 3. 27.
Tit. 3. 5.

boiuent : ſauf, que la communication du corps & du ſang de Chriſt a cela de plus, à cauſe de ſa vertu, plus puiſſante infiniment que la noſtre ; qu'elle nous conuertit en ſa ſubſtance, nous fait chair de ſa chair, os de ſes os ; nous fait viure en lui, & par lui, &c. au lieu que nos corps, plus puiſſans que la choſe qu'ils mangent, la font viure en quelque ſorte en eux, la conuertiſſent en leur ſubſtance. Les ſignes donc, ſont le pain & le vin ; & ainſi ſont-ils touſiours appellez par S. Paul, meſmes apres les paroles qu'ils dient de conſecration : La choſe, c'eſt la communi-
1. Cor. 10. & 11. cation du corps de Chriſt, rompu pour nous ; de ſon ſang, eſpandu pour nos pechez : La parole, c'eſt l'inſtitution du Seigneur qui y entreuient ; *Faites ceci en memoire de moi ; Annoncez la mort du Seigneur iuſques à ce qu'il vienne, &c.*

Les Iſraëlites ont participé à meſme choſe que nous.

C'EST CE que nous diſent les Anciens ; Que Chriſt eſt le ſeul ſalut de l'Egliſe, en toutes ſes perio-des ; ſans la Loi, ſous la Loi, & ſous la Grace : Qu'il eſt figuré en tous les ſacrifices ; exhibé en tous les ſacremens, tant vieux, que nouueaux ; leſquels ſont en tout temps inutiles, ſans Chriſt ; ne peuuent eſtre fructueux, qu'en Chriſt ; qui en eſt ſeul, & le fondement, & la ſubſtance. S. Paul diſoit aux Corinthiens ;
1. Cor. 10. *Ie ne veux point*, dit-il, *que vous ignoriez, &c. que nos peres ont tous mangé d'vne meſme viande ſpirituelle ; & tous beu de meſme breuuage ſpirituel : Car ils beuuoient de la pierre ſpirituelle, qui les ſuiuoit ; & la pierre eſtoit Chriſt.* Expliquant l'Apoſtre, par les mots de manger & de boire, la communication qu'ils auoient en Chriſt ; voire Chriſt immolé, ſacrifié, crucifié ; lequel autrement ne profitoit ni à eux, ni à nous. On nous reſpond ; Que S. Paul entend, qu'ils mangeoient voirement entr'eux d'vne meſme viande, &c. mais non d'vne meſme que nous. C'eſt ce qu'il nous faut voir. Certes, le but de l'Apoſtre eſt clair, de monſtrer aux Corinthiens, qu'ils

s'abuſent, de ſe confier en l'vſage de ſacremens, & cependant irriter Dieu par leurs abus: Ains, dit-il, nos peres ont eu des ſacremens, comme nous: Ils ont mangé & beu la meſme viande, & le meſme breuuage; & neantmoins ceux qui ont irrité Dieu, n'ont pas laiſſé de perir. Si S. Paul ne l'euſt entendu en comparaiſon des Chreſtiens aux Iuifs; quelle euſt eſté la force de ſon argument? Et n'euſſent-ils pas peu repliquer; Ceux-là ne mangeoient pas Chriſt, comme nous? &c. Mais les Anciens nous vuideront la diſpute.

TERTVLLIAN; *Cette eau*, dit-il, *qui decouloit de la pierre qui accompagnoit le peuple; c'eſtoit le Bapteſme: Car ſi la pierre eſtoit Chriſt; ſans doute nous voions que le Bapteſme eſt beni par l'eau en Chriſt.* Item; *Marcion a heurté contre la pierre, de laquelle beuuoient au Deſert nos peres, &c.* Origene; *Ce que les Iuifs appellent le paſſage de la mer; S. Paul l'appelle Bapteſme: ce qu'ils appellent la nuee, il le prend pour le S. Eſprit; & veut qu'il ſoit entendu ſelon que dit noſtre Seigneur en l'Euangile; Si l'homme n'eſt regeneré de l'eau, & du S. Eſprit, il ne peut entrer au Roiaume de Dieu. Derechef; la manne, que les Iuifs prenoient pour viande charnelle, il l'appelle viande ſpirituelle, &c.* Et le repete encor peu apres, en la meſme homelie. S. Auguſtin; *Les temps ont eſté changez, non la foi: En ſignes diuers vne meſme foi; comme en paroles diuerſes, ils croient les meſmes choſes à venir, que nous venues: Et pourtant*, dit l'Apoſtre; *Ils ont beu vn meſme breuuage ſpirituel: Meſme ſpirituel, non corporel; car ils beuuoient de la pierre ſpirituelle; & icelle eſtoit Chriſt. Voiez donc vne meſme foi, ſignes diuers. Là, Chriſt eſt la pierre; à nous, Chriſt eſt ce qui eſt mis en l'autel. Et ceux-là, pour vn grand ſacrement du meſme Chriſt, ont beu l'eau qui decouloit de la pierre; Nous, les fideles ſçauent ce que nous beuuons: Si tu regardes l'eſpece viſible, c'eſt autre choſe; ſi la ſignification inuiſible, ils ont beu le meſ-*

Tertul. de Bapt. & aduerſ. Marcion. l. 6.

Orig. in Exod. c. 7. hom. 5.

Auguſt. in Ioan. tract. 45.

me breuuage ſpirituel, &c. Et ailleurs ; *Ils ont mangé vne meſme viande ſpirituelle. Qu'eſt-ce vne meſme, ſinon celle que nous mangeons auſſi? &c. Certes, ie ne trouue point comment i'entendrai vne meſme viande ; ſinon celle que nous mangeons. Car il y en auoit qui gouſtoient Chriſt en leur cœur plus que la manne en la bouche ; qui entendoient ſpirituellement cette viande viſible, &c. en auoient faim, en auoient ſoif, &c.* Item, expliquant ce paſſage de S. Iean, *Ceci eſt le pain qui eſt deſcendu du Ciel, &c. La manne*, dit-il, *l'autel de Dieu, &c. ont ſignifié ce pain : Ces choſes ont eſté ſacremens, diuers en ſignes, mais pareils en la choſe ſignifiee. Eſcoute l'Apoſtre ; Or freres, ie ne veux pas que vous ignoriez, &c.* Epiphanius en argumente comme Tertullian contre Marcion. *Ils mangeoient*, dit-il, *meſme viande, & beuuoient meſme breuuage, aſçauoir Chriſt : Et en verité, dit l'Apoſtre, non en apparence.* Ils nous oppoſent Chryſoſtome, lequel à la verité, parle de la manne, & de l'eau, comme de figures de nos ſacremens : Mais ſi adiouſte-il ces mots ; *Encor que ces choſes fuſſent ſenſibles, ſi eſt-ce qu'elles nous bailloient choſes ſpirituelles ; non par la conſequence de la nature, mais par la grace du don ; & nourriſſoient l'ame auec le corps, les induiſant à la foi, &c.* Meſmes, expoſant ailleurs ce paſſage, en homelie expreſſe, il y trouue en certaines conſiderations, de l'eſgalité : & de faict, l'argument de l'Apoſtre perd autrement ſa force. Meſmes la ſimilitude de Chryſoſtome, en la meſme homelie ; Qu'vn meſme Roi eſt peint des premiers traicts, & puis des plus viues couleurs ; & eſt touſiours ce meſme Roi : Ainſi Chriſt és deux Teſtamens, & en leurs ſacremens, &c. Beda, ſur ce paſſage, vſe des meſmes mots de ſainct Auguſtin, ſans y rien changer. Bertram, Preſtre, ſous Charles le Chauue ; *Tu demandes*, dit-il, *quelle meſme viande? Certes, celle qu'auiourd'hui le peuple des croians mange & boit en l'Egliſe : Car il n'eſt permis d'entendre choſes diuerſes ;*

Idem de vtilit. ieiun.

Idem in Ioan. tract. 26. & in Pſal. 77.

Epiph. l. 1. f. 3.

Chryſoſtom. in 1. Corinth. 10.

Idem in homil. Nolite ignorare fratres.

Bed. in 1. Cor. 10.

Bertram. in l. de corp. & ſang. Domini.

puis que c'eſt vn meſme Chriſt, qui au Deſert repaiſſoit lors de ſa chair, & abbreuuoit de ſon ſang, le peuple baptiſé en la nuee & en la mer; & qui maintenant paiſt en l'Egliſe, le peuple des croians, du pain de ſon corps, & l'abbreuue de l'onde de ſon ſang, &c. Et ſi tu lui obiectes; Mais comment? veu qu'il n'auoit pas encor pris chair humaine; veu qu'il n'auoit pas encor gouſté la mort, pour le ſalut du monde? &c. *Certes*, dit-il, *cette meſme toute-puiſſante Vertu, qui conuertit ſpirituellement auiourd'hui le pain & le vin, en la chair de ſon corps, & au breuuage de ſon ſang; faiſoit auſſi lors inuiſiblement, la manne donnee du Ciel, ſon corps; l'eau qui decouloit de la pierre, ſon ſang.* Bien eſt vrai que nos Peres de Trente y auoient pourueu en leur Index Expurgatorius; ordonnant, ſelon leur bonne foi, que ces paſſages fuſſent raiez de Bertram. Paſchaſius Rapertus, Abbé de Corbie, en l'an 900. ou enuiron; & Hugues de S. Victor, enuiron l'an 1100. enſeignent le meſme; bien que des plus durs en cette matiere. Et leurs termes ſont; *Non materia, ſed ſignificatione:* Meſme viande; *Non en la matiere, mais en la ſignification; Idem ſignificantem, vel idem efficientem; Entant qu'elle ſignifioit meſme choſe, ou faiſoit meſme effect.* Car, dient-ils; *Cette viande eſtoit de meſme efficace que celle-ci.* Anſelme; *Ils ont mangé en la manne, la meſme viande que nous au pain; beu le meſme breuuage du ſang de Chriſt, de la pierre, que nous de la coupe: Et par-ainſi, ont mangé meſme viande ſpirituelle que nous, bien qu'autre corporelle; parce qu'ils ont entendu la viande viſible ſpirituellement; ſpirituellement ont eu faim; ſpirituellement ont gouſté, pour eſtre ſpirituellement raſſaſiez, &c. Et pourtant*, dit-il, *n'eſt-il pas dit; La pierre ſignifioit Chriſt: mais, La pierre eſtoit Chriſt. Car ainſi a accouſtumé de parler l'Eſcriture, appellant les choſes ſignifiees, du nom de celles qui les ſignifient, &c.* Et ainſi la plus-part des Scholaſtiques. Gratian en ſon Decret, extrait deux Canons de S. Auguſtin,

Index Expurg. p. 11.

Paſchaſ. Rapert. de corp. & ſang. Domin. c. 5. Hugo de S. Victor. in 1. Cor. & q. 80.

Anſel. in 1. Cor. c. 10.

Gratian. C. Inquit. & C. Inillo. d. 12.

formels, ſur ce ſubiect. La Gloſe ordinaire meſmes dit; *Ils mangeoient la manne, & beuuoient de la pierre, &c. Signes de Chriſt, qui faiſoient le meſme effect aux croians. Et c'eſtoit*, dit-elle, *la meſme foi.* Thomas; *Meſme viande ſpirituelle que nous; mais autre corporelle; ſçauoir les Peres qui croioient en Chriſt.* Et le Cardinal Hugo tout ouuertement; *Le corps de Chriſt, le ſang de Chriſt:* Et y produit ce paſſage de S. Auguſtin; *Croi, & tu as mangé.*

Thom. Aquin. in 1. Cor. c. 10.

Hugo ibid.

En quoi nos ſacremens excellent.

ON OBIECTE; Quelle eſt donc la prerogatiue du Chreſtien? Qu'ont de plus nos ſacremens, que les anciens? La reſponſe eſt claire: La Parole Prophetique & l'Apoſtolique ſont de meſme efficace; Chriſt eſt en l'vne, & en l'autre, par tout eſgal à ſoi-meſme: Si auant, que noſtre Seigneur parlant des Eſcritures Prophetiques, dit; *Examinez-les, car vous croiez auoir vie en icelles.* Ainſi eſt-il des ſacremens de l'ancien & du nouueau peuple: & toutefois la Parole & les ſacremens du nouueau, ne laiſſent pas d'auoir leurs prerogatiues; non en ſubſtance, mais en circonſtance; non en genre, mais en degré. Ils conuiennent en ce qu'ils annoncent, promettent, ſignifient, exhibent la meſme communion de Chriſt, par la foi, & l'eſprit; par laquelle les eſleus, depuis Adam, iuſques au dernier, ſont ſauuez: Car hors cette communion, ni au nouueau peuple, ni en l'ancien, il n'y a point de ſalut. Ils different, en ce que ſous le Vieil Teſtament, nos Peres auoient cette communion au Chriſt à venir; & partant, la grace plus obſcure: nous au Chriſt venu en chair, &c. & partant la meſme grace plus illuſtre. Ils conuiennent derechef; en ce qu'ils ſeellent le ſalut, & la grace, à tous ceux generalement qui les reçoiuent en foi: Ils different, en ce que les anciens n'eſtoient proprement ordonnez qu'à la poſterité d'Abraham; ceux-ci à toutes les nations de la terre, qui ſont inſerees en l'Egliſe, & en la commu-

nion de Christ, en la foi d'Abraham. Ils conuiennent, brief, en ce qu'ils nous seellent l'Alliance auec vn mesme Dieu, par vn mesme Christ, pour vne mesme reconciliation, dont s'ensuit mesme fruict, la remission des pechez, & la vie eternelle: Ils different en ce que Dieu qui auoit iadis parlé par les Prophetes, a daigné parler par son propre Fils; en ce que nous pouuons dire, auec S. Iean; *Que ce qui estoit dés le commencement de la Parole de vie, nous l'auons ouï, veu de nos yeux, touché de nos mains, &c.* Et auons mesmes de plus grands aides, pour esleuer nostre foi, en l'asseurance de la grace; de tant, que l'accomplissement est plus que la promesse; l'exhibition en chair plus efficace à nous mouuoir, que l'attente; qu'entre les sens aussi, l'vn est plus vif, & plus concluant que l'autre; ce qui se sent par plusieurs, plus certifiant que par vn: ce qui se cognoist de la bonté de Dieu, en l'enuoi de son Fils, crucifié deuant nos yeux; plus vigoureux à nous engendrer l'asseurance de sa misericorde; & par consequent, de son amour enuers nous, & l'allumer de nous enuers lui; que ce qu'il nous en auoit annoncé par ses Prophetes, figuré par ses sacrifices, en tous les siecles precedens. Et ne laissent neantmoins les anciens sacremens d'estre figures des nostres; la Circoncision, du Bapteſme; la Pasque, de la S. Cene: mais certes, antitypes plustost que types; figures correspondantes, non figures nuës; figures qui contenoient la mesme chose, bien que non en la mesme maniere, bien que non au mesme degré de clarté & d'amplitude. Et c'est ici que la similitude de Chrysostome a lieu: *Le peintre*, dit-il, *qui veut peindre vn Roi, designe ses premiers traicts, de couleurs obscures; on y reconnoist neantmoins le Roi: quand il y a mis ses viues couleurs, qu'il l'a acheué de tout poinct; c'est tout autre chose; & c'est toutesfois la mesme chose.* Et c'est en traittant ce passage mesmes de S. Paul. Ainsi disons-nous de la

Chrysost. in hom. Nolite ignorare.

Idem hom. 17. in Ep. ad Hebr.

Circonciſion & du Bapteſme; L'vn & l'autre nous entent en l'Egliſe, nous ſeellent noſtre regeneration: tellement que S. Paul appelle le Bapteſme, Circonciſion; la Circonciſion, Bapteſme: *Quand vous auez*, dit-il, *deſpoüillé le corps des pechez de la chair, en la Circonciſion de Chriſt, enſeuelis auec lui au Bapteſme.* Ils different neantmoins, & de ceremonie, & de clarté; à cauſe que celui en qui ils ont leur vertu, eſt venu, qui eſtoit à venir: & d'extenſion, pluſtoſt que d'intenſion, en ce que la Circonciſion n'eſtoit ordonnee qu'à la poſterité d'Abraham, & pour vn temps; le Bapteſme à toutes nations, & iuſques à la fin du monde. Ce que S. Ambroiſe recognoiſt, quand il dit; *Que les Anciens furent baptiſez en la mer, c'eſt à dire*, dit-il, *qu'ils furent entierement purifiez, & que leurs pechez ne leur furent point imputez*. S. Auguſtin; *Que par la Circonciſion ils eſtoient deliurez du peché originel.* Et Beda; *Que pour la remiſſion du peche, la Circonciſion ne differoit point du Bapteſme.* Et le Maiſtre des Sentences; *Qu'elle auoit la force de remettre le peché:* Et apres lui, tous les Scholaſtiques. Il adiouſte, *Mais non de conferer grace:* Ineptement; car qu'eſt-ce remiſſion des pechez, ſinon grace, & grande grace, & pure grace? Le meſme dirons-nous de la Paſque, & de la S. Cene: En l'vne & en l'autre ſont ſignifiez l'immolation de noſtre Seigneur en la Croix, l'effuſion de ſon ſang pour nos pechez: mais en la Paſque, l'immolation & effuſion à faire; en la S. Cene, l'immolation & effuſion faite. En l'vn & en l'autre auſſi, ſont mangez & beus le corps & le ſang du Seigneur: en l'vne, la choſe baillee auec la figure; non moins qu'en l'autre, la figure baillee auec la choſe. Et par tout il eſt queſtion de manger & de boire; & par tout de celebrer vn memorial; & par tout d'vn Teſtament, d'vne Alliance faite au ſang: iuſques là, que S. Paul appelle la viande des vns & des autres, meſme viande; les Peres noſtre Cene, Paſque; la Paſque des

Coloſſ. 2.

Ambroſ. in 1. Cor. 10.

Auguſt. de nupt. & concupiſc. ad Valerium.

Bed. in Luc.

Iuifs, Cene. La difference eſt; Que le vrai Agneau a eſté crucifié, qui eſtoit à crucifier; dont noſtre ſacrement eſt plus clair: Donné pour les pechez du mõde, & non de la poſterité d'Abraham ſeulement; dont il eſt auſſi plus celebre & plus auguſte: Ordonné finalement, iuſques à ce que le Seigneur vienne; & partant ferme & immuable.

Teſmoignages des Peres.

C'EST CE que dit S. Auguſtin; *Il ſuffit pour monſtrer à Fauſtus Manicheen, ſon ignorance; de lui faire voir combien radotent ceux qui penſent, que pour eſtre les ſignes & ſacremens changez, les choſes ſoient diuerſes; Sçauoir celles que le ſeruice Prophetique a prononcé eſtre promiſes, de celles que le ſeruice Euangelique annonce eſtre accomplies.* August. contr. Fauſt l. 19. c. 16.

Ritus Prophetici.

Item; *La chair & le ſang de ce ſacrifice eſtoient promis deuant la venue de Chriſt, par la ſimilitude des beſtes ſacrifiees; en ſa paſſion il a eſté exprimé par la meſme verité; apres ſon aſcenſion, il eſt celebré par le ſacrement de ſa memoire.* Item; *Venturus, & venit, diuerſa verba ſunt; Il eſt à venir, & il eſt venu, ſont diuers mots; mais vn meſme Chriſt. Les ſacremens eſtoient diuers en ſignes, mais pareils en la choſe: A ceux qui n'entendoient, & ne croioient point, c'eſtoit de la manne, & de l'eau; à ceux qui croioient, le meſme Chriſt qu'auiourd'hui.* Idem in Ioan. tract. 26. l. 20. c. 21.

Et neantmoins dit-il; *Les noſtres ſont plus faciles, en moindre nombre, plus auguſtes, & plus heureux.* Idem in Pſ. 73. Plus faciles certes; car l'intelligence des choſes aduenues eſt touſiours plus facile, que des choſes à venir: En moindre nombre; car au lieu de tant de ſacrifices & de ſacremens, figuratifs de Chriſt, ſainct Auguſtin n'en recognoiſt que ces deux ſacremens: Plus auguſtes; car ils ſont eſpandus, auec l'Egliſe, & iuſques au bout, & iuſques à la fin du monde: Plus heureux; car nous ſommes libres du peſant ioug des Ceremonies. Et neantmoins, l'Eſprit de Dieu eſt eſpandu plus abondamment au Nouueau Teſtament, qu'au Vieil; entant que la ſource en a eſté ouuerte par

l'aduenement du Seigneur, à tous peuples; au lieu qu'elle estoit cachee, ou cachettee pour la plus-part: que ceux mesmes, ausquels elle est ouuerte, en peuuent puiser plus abondamment; entant que de plus claire cognoissance vient plus grande foi; & la foi est la main, & le vaisseau dont nous receuons les graces de Dieu, dont nous puisons en cette source; plus grandement donc & plus abondamment, selon la mesure de nostre cognoissance, & de nostre foi.

CECI AVONS-nous traitté vn peu amplement; parce que de cette proposition depend en partie la demonstration de la question que nous traittons; pour laquelle mieux entendre, nous auons aussi à presupposer quelques autres maximes, tenues des Anciens, lesquelles ensuiuent. Et cette-ci donc demeurera pour la premiere; *Que Christ est la substance de tous les sacremens, tant du Vieil, que du Nouueau Testament; & qu'en iceux il estoit receu; voire beu & mangé, c'est à dire, tres-estroitement communiqué; comme nous a dit l'Apostre.*

Christ receu en la Parole, comme és sacremens.

LA SECONDE qu'ils nous apprennent, est; Que le mesme Christ, qui est receu és sacremens, est aussi receu en la parole, voire beu & mangé en icelle: entant que l'Euangile est la puissance de Dieu en salut à tous croians; la Parole de reconciliation, qui nous regenere d'vne semence incorruptible; nous remet le peché, nous impute la iustice, nous fait vn auec Christ; fait en somme, en nous, le mesme que le sacrement. Et cette doctrine n'est point nostre; mais des Anciens. Origene dit; *Ne t'arreste point au sang de la chair, mais apprens plustost le sang de la Parole: & escoute-le qui te dit; C'est mon sang qui sera liuré pour vous, en remission des pechez: Car celui qui est imbu des mysteres, cognoist & la chair & le sang de la Parole de Dieu.*

Orig. in Leuit. hom. 9.

Hieron. in c. 3. Ecclesiast.

S. Hieroſme; *Parce que la chair du Seigneur est vraie viande, & son sang vray breuuage, iuxta ἀναγωγὴν, selon vn*

ſens plus eſleué ; nous auons ce ſeul bien, en ce ſiecle, d'eſtre repeus de ſa chair, & abbreuuez de ſon ſang : Non ſeulement, dit-il, *au myſtere, c'eſt à dire, au ſacrement ; mais en la lecture des Eſcritures : Car la vraie viande & le vrai breuuage, qui ſe prend de la Parole de Dieu, c'eſt la ſcience des Eſcritures.* Et pourtant, dit S. Auguſtin ; *Que Ieſus Chriſt eſt preſché par langue, par epiſtre, par le ſacrement de ſon corps & de ſon ſang, &c.* C'eſt à dire, que le ſacrement eſt vne parole muette, ou comme lui-meſme l'appelle, vne parole viſible ; la parole, vn ſacrement parlant, vn ſacrement receu par l'ouie ; c'eſt à dire, Chriſt, & la vie par Chriſt, en tous les deux.

LA TROISIEME ; Que tout ſacrement conſiſte en trois choſes ; au ſigne, en la choſe ſignifiee, & en la parole ou inſtitution de Dieu : Le ſigne baillé par le Paſteur, & receu de la main du fidele, qui va en l'eſtomach : la choſe baillee de Dieu, & receuë de la foi du fidele, qui va à l'ame : & ce, par l'interuention de la parole, & par l'operation du S. Eſprit qui l'accompagne, qui aſſocie la choſe ſignifiee, au ſigne : Non toutefois, en la changeant de nature ; mais bien, en le faiſant d'element, ſacrement ; de commun, ſacré ; de terreſtre, celeſte ; brief, inſtrument de noſtre regeneration, conionction, vnion auec Chriſt ; auquel giſt noſtre vie. Le ſigne, qui eſt viſible ; la choſe, c'eſt à dire la grace, qui eſt inuiſible ; l'operation de la Parole & de l'Eſprit, incomprehenſible. Et derechef, le ſigne qui a proprement ſon analogie & proportion à l'homme exterieur : la grace, c'eſt à dire, la choſe ſignifiee, à l'homme interieur ; entant qu'il eſt renouuellé, nourri, & fomenté par l'Eſprit, en ſon eſprit, auquel eſt le ſacrement proprement offert : à l'ame, dis-ie, non au corps ; à l'eſprit, non au ſens. Ce que derechef nous apprendrons des Anciens. Sainct Auguſtin dit ; *Sacrement eſt vn ſigne viſible d'vne grace inuiſible ; vn ſigne d'vne choſe ſacree*, *Aug. in ſerm. ad infant. ad al's. de ſacram.*

Sacremẽt conſiſte au ſigne, en la choſe, & en la parole.

Idem de ciuit. Dei l. 10. c. 5.

auquel on voit vne choſe du ſens, on entend vne autre de l'eſprit. Item; *Le Seigneur ſanctifie par vne inuiſible grace, par le S. Eſprit; & la giſt tout le fruict des ſacremens viſibles: Sans cela, que pourroient-ils profiter? &c.* Item; *Sacrement, eſt vne ceremonie, en laquelle, ſous la couuerture des choſes viſibles, la vertu diuine opere plus ſecrettement noſtre ſalut.* Chryſoſtome; *Chriſt és choſes ſenſibles, nous a baillé les inſenſibles.* Rabanus; *Sacrement s'appelle, tout ce qui par ordonnance diuine, nous eſt baillé pour gage de ſalut; quand la choſe geree viſiblement, opere inuiſiblement au dedans, toute autre choſe, &c.* Et Paſchaſius, & Lõbard, en meſmes termes. Et S. Bernard, traittant cette matiere, en donne vn exemple: *Sacrement*, dit-il, *eſt vn ſigne ſacré. Une bague ſe peut donner pour vne bague ſeulement: mais elle ſe peut donner auſſi, pour inueſtir & mettre en poſſeſſion d'vn heritage. Et lors nous diſons, La bague eſt peu de choſe; mais c'eſt l'heritage que nous y cerchons. Et ainſi*, dit-il, *noſtre Seigneur approchant de la mort, eut ſoin d'inueſtir les ſiens de ſa grace; à ce que cette grace inuiſible leur fuſt baillee par quelque ſigne viſible, &c.* Où nous noterons, que le mot de gage, la ſimilitude de la bague ou de l'anneau, ſont de l'Antiquité; & c'eſt pour noſtre definition. Ce que nous appellons ſigne, les Anciens l'appellent quelquefois ſacrement; encor que toute cette ſaincte action s'appelle ordinairement ainſi: Comme quand ils dient; *Qu'autre eſt le ſacrement, & la choſe du ſacrement*; C'eſt à dire; qu'autre eſt la choſe, & autre le ſacrement d'icelle; c'eſt à dire derechef; Autre eſt le ſigne, autre eſt la grace, qui eſt la choſe ſignifiee. *Autre la figure*, dit Tertullian, *autre la choſe de la figure. Autre la figure*, dit S. Hilaire, *& autre la verité: La figure, qui ſe voit en dehors, la verité, qui ſe croit en dedans. Autre*, dit Chryſoſtome, *la choſe ſenſible; autre, l'intelligible. Autre*, dit S. Auguſtin, *le ſacrement; & autre, la vertu du ſacrement: Le ſacrement de la choſe,*

Idem in quæſt. ſup. Leuit. q. 84.
Idem de corp. Chriſti.

Chryſ. hom. 83. in Matth. Anno 900.
Raban. l. de ſacr. Euchar. c. 9.

Paſch. de corp. & ſang. Chriſt.
Lõbard. l. 4. d. 1.
Bern. in ſerm. de Cœn. Domini.

Signe appellé par les Anciens, ſacrement.

Tertul. cont. Marc. l. 4.
Hilar. de Conſecr. d. 2.

Chryſ. in Matth. hom. 83.
Auguſt. in Ioan. tract. 26.

dit-il, *que les vns prennent à vie, les autres à perdition: La choſe, c'eſt à dire la grace, dont le ſacrement eſt ſacrement, c'eſt a dire ſigne, que nul homme ne participe à ſa ruine; ains tout homme à vie.* Et de ce nous auons des exemples. En la Circonciſion, ſous laquelle pluſieurs auoient le ſigne, & non la choſe: dont nous voions que les Prophetes appellent les Iſraëlites, *Incirconcis de cœur*: Et S. Paul dit, *Que la Circonciſion leur deuient prepuce.* En la Manne, en laquelle les vns, dit S. Auguſtin, *Ne mangeoient que la manne ſeule; les autres y ſauouroient le corps de Chriſt.* Au Bapteſme, qu'il dit, *Que Simon le Magicien receut ſans la grace inuiſible; le ſigne, ſans la choſe.*

Idē apud Grat. ex Sentent. Proſper.

Rom. 2.

LE SIGNE & la choſe neantmoins, parce qu'ils ne ſe peuuent conſiderer l'vn ſans l'autre; eſtans és termes de relation, qui font que l'vn preſuppoſe l'autre; ſi conioints, que l'vn eſt nommé ſouuent pour l'autre: Où les Anciens nous donnent pour precaution; Que nous gardions bien de prendre le ſigne pour la choſe, ni la choſe pour le ſigne. Car le ſigne, eſt ſigne de la choſe ſignifiee; ne peut eſtre ſigne, qu'au regard d'elle: & au rebours, ne peut eſtre auſſi le ſigne & la choſe enſemble, ni en tout, ni en partie; non plus que le fils n'eſt fils qu'au regard du pere; & ne peut eſtre toutefois fils & pere tout enſemble, en vn meſme regard. Ainſi, *La Circonciſion, ſigne de l'Alliance, eſt appellee Alliance; & l'agneau de Paſque, ou du Paſſage, Paſque, ou Paſſage; la pierre, Chriſt; & l'eau du Bapteſme, regeneration, &c.* Tous ſignes, ou memoires de l'Alliance, Circonciſion de cœur, Cõmunication auec Chriſt, Regeneration de l'homme, &c. qui ne pouuoiẽt eſtre & ſignes, & choſes tout enſemble. Et pourtant, dit S. Auguſtin; *Les ſacremens, c'eſt à dire, les ſignes, pour la ſimilitude qu'ils ont auec les choſes, prennent les noms d'icelles meſmes.* Et donne cet exemple; *Demain ſera la paſſion du Seigneur; Auiourd'hui*

L'eſtroite conionction entre le ſigne & la choſe.

Auguſt. ad Bonifac. ep. 23.

Christ est ressuscité ; Nous sommes ensevelis auec Christ, par le Baptesme, &c. Mesmes ; *Il ne dit pas*, dit-il, *Nous signifions la sepulture : mais absolument, Nous sommes ensevelis ; appellant le sacrement de la chose, (c'est à dire, le signe) du nom de la chose mesme.* Item ; *La chose qui signifie, a accoustumé d'estre nommee du nom de celle qu'elle signifie : Comme ; Les sept espics, sont sept ans ; il ne dit pas, Signifient : La Pierre estoit Christ ; il ne dit pas, Signifie Christ ; comme si elle estoit en substance, ce qu'elle n'est qu'en signification, &c.* Ce que Theodoret appelle, Commutation de noms ; du signe ou symbole, à la chose : *Parce*, dit-il, *que Dieu a voulu que ceux qui perçoiuent les mysteres diuins, ne s'arrestent pas à la nature des choses qu'ils voient ; mais qu'ils croient par la mutation des noms, à la transmutation qui est faite de grace : Non*, dit-il, *que la nature soit changee, mais grace y est adiouſtee.* Ce qui fait dire à S. Gregoire, & nous le pouuons dire auec lui ; *Qu'en la celebration du sacrement, les choses hautes sont iointes aux basses, les terrestres aux celestes, les visibles aux inuisibles, &c.* Mais S. Augustin nous donne la reigle de n'exceder point : *C'est*, dit-il, *vne miserable seruitude de l'ame, de prendre les signes pour les choses ; C'est Carnaliter sapere, Ne gouster que la chair, Sentir charnellement ; qui est vne vraie mort de l'ame, &c. Les Iuifs s'attachoient opiniastrement aux signes ; la liberté Chrestienne n'a pas en veneration vn signe vtile, institué de Dieu ; mais ce à quoi tels signes doiuent estre referez, &c.* C'est asçauoir, parce que le signe & la chose sont correlatifs. Et ; *Comme*, dit-il, *c'est vne infirmité seruile, de prendre les signes pour les choses signifiees ; aussi est-ce vn erreur bien vagabond, de les interpreter inutilement.* Et prend nommément pour exemple, les sacremens de l'Egliſe Chreſtienne : Le Bapteſme ſpecialement, en vn autre lieu ; *Nous y voions*, dit-il, *de l'eau ; mais l'Esprit qui ne s'y voit point, y opere, qui laue l'ame des pechez : Et comme les choſes viſibles profitent aux viſibles; ainſi*

Idem in Leuit. l. 3. q. 7. & cont. Adimant. c. 12. ep. 102.

Gregor. in dial. l. 4.

August. de doct. Christ. l. 3. c. 5.

Idem de Trinit. l. 9. quæst. ex Nou. Test. c. 59.

ainſi l'Eſprit aux ſpirituelles, &c. Ailleurs; *Es ſacremens il faut touſiours regarder, non ce qu'ils ſont mais ce qu'ils ſignifient: Sunt enim ſigna rerum*, dit-il, *aliud exiſtentia, aliud ſignificantia*; *Car ce ſont ſignes de choſes, leſquels ſont autre choſe en eux, que ce qu'ils ſignifient.* Et Anſelme en meſme ſens; *L'Eſcriture ſaincte appelle les choſes ſignifiantes, comme les ſignifiees; parce que les ſignes ſemblent porter la perſonne des choſes qu'ils ſignifient: dont il eſt dit; La Pierre eſtoit Chriſt; Ce qu'elle eſtoit en ſignification, non en ſubſtance.* Et ailleurs; *Il ſe faut bien garder d'interpreter vne locution figuree, ſelon la lettre; car ce ſeroit Carnaliter ſapere, Auoir vn gouſt charnel, &c.* Et Thomas de meſme. Et certes auſſi la difference y eſt-elle trop grande, pour les confondre: Car dit ſouuent S. Auguſtin; *Dieu ſeul donne la choſe; Bons & mauuais peuuent donner le ſigne.* Et Chryſoſtome; *Quand tu es baptiſé, ce n'eſt pas le Preſtre qui te baptiſe; c'eſt Dieu meſmes qui tient tu teſte, par vne puiſſance inuiſible: Ange, ni Archange n'y oſeroit toucher.* Et Leon I. *Chriſt a donné à l'eau, ce qu'il donna à ſa mere; ce qui lui a fait engendrer le Sauueur; ſçauoir, l'operation du S. Eſprit donne à l'eau de r'engendrer l'homme, &c.* Et Anſelme qui n'eſt des plus anciens; *Pourquoi Dieu ſeul*, dit-il, *donne-il la choſe, & les hommes le ſigne? Certes, parce que ſans l'interuention de ſa Parole, le ſigne eſt vn ſigne tout nud; voire doit perdre le nom de ſigne, entant que la choſe n'y peut eſtre coniointe, de laquelle il eſt ſigne.* Ainſi la Circonciſion des Turcs n'eſt rien; car elle eſt ſans inſtitution du Seigneur: & auſſi peu celle des Ethiopiens, bien que Chreſtiens; le ſigne toutefois y eſt entier; la ceremonie entiere. Ainſi quand la manne pleuueroit demain, & quand l'eau couleroit de la roche; ce ſeroit de la manne, & de l'eau; ce ne ſeroit point, meſme aux Chreſtiens, participer à Chriſt: ce l'eſtoit aux Iuifs. En la pomme que mangea Adam au iardin, il

Idem cõtr. Maxim. l. 3. c. 22.

Idem in 1. Cor. 10.
Idē in 2. Cor. 3.
Thom. in tract. de differ. Ver. diui. & Ium. Summ. q. 1. art. 6. vbi allegat, Petra erat Chriſtus.
Aug. contr. Maxim. l. 3. c. 22. in Ioan. tract. 5. & contr. liter. Petil. l. 3. c. 4. 9.
Chryſ. in Matth. hom. 5 1.
Leo de Natiuit. ſerm. 4.

n'y auoit point de venin ; & toutefois elle lui fut mortelle : parce que la transgression de la Parole du Seigneur, engendre mort. En ces sacremens, quelques precieux qu'ils soient, il n'y a point de fruict, sans l'institution de Dieu ; car sa Parole en est la vie. C'est ce que dit S. Augustin ; *Les signes des choses diuines sont visibles, esquels nous honorons les choses inuisibles : & neantmains nous ne deuons pas tenir l'espece qui est sanctifiee par la benediction, comme celle dont on vse communément : car il faut considerer que signifie la Parole qu'elle a ouïe, ce qui est caché en icelle, dont elle porte la similitude.* Irenee aussi ; *Le pain aiant receu sa vocation de la Parole de Dieu, n'est plus pain commun ; mais est fait vne Eucharistie, qui consiste en deux choses ; l'vne terrestre, & l'autre celeste.* Et le mesme eust-il dit de tous sacremens. S. Ambroise ; *Qu'as-tu veu au mystere du Baptesme ? Des eaux : mais non seules. L'Apostre t'a enseigné, qu'il ne faut pas contempler les choses qui se voient, mais celles qui ne se voient point : Pense que la diuinité y est presente. En croiras-tu l'operation, & non la presence ? &c. L'eau, sans la predication de la Croix du Seigneur, est de nul effect pour le salut, &c.* Et S. Augustin derechef ; *Vous estes nets, pour la parole que ie vous ai dite. Pourquoi*, dit-il, *n'a-il dit plustost, Pour le Baptesme dont vous estes lauez ; si ce n'est, que c'est la parole qui laue en l'eau, que le Baptesme est consacré par la parole ? Oste la parole ; & qu'est-ce l'eau, sinon eau ? La parole est adioustee à l'element, & il est fait sacrement ; car c'est aussi vne parole visible. D'où est cette si grand' force de l'eau, qu'elle touche le corps, & laue le cœur ; sinon que la parole le fait ? Non parce qu'elle est prononcee, mais parce qu'elle est creuë : car en cette mesme parole, autre est le son qui passe ; autre le son qui demeure dedans. Lis l'Apostre ; & voi ce qu'il adiouste ; Afin qu'il la sanctifiast, la nettoiant du lauement d'eau, en la parole : Le lauement ne s'attribueroit pas à cet element fluide, s'il n'estoit adiousté ; En la parole.*

Signacula Augustin. de Catech. rud. c. 26.

Iren. l. 4. c. 34.

Augustin. in Ioan. tract. 80.

ET NEANTMOINS, tout ce que Dieu nous preſente és ſacremens, ſanctifiez par ſa Parole; à nous infructueux, à nous inutile ſans la foi, à nous appliquable & receuable par la ſeule foi. Dont auſſi nous diſions; Que la grace que Dieu nous y preſente, eſt receuë de la foi du fidele, comme le ſigne eſt receu de ſa main. Car les ſacremens ne donnent pas la foi; la foi les reçoit; & ils l'augmentent. Tout ainſi que la Parole de Dieu ouïe exterieuremēt, ne donne pas la foi; mais la foi la reçoit, & s'en nourrit: la foi, dis-ie, engendree en nous, non par la parole exterieure qui bat nos aureilles, mais par l'interieure qui frappe à la porte de noſtre cœur, en l'efficace de l'Eſprit. Ainſi la Circonciſion eſt donnee à Abraham; non afin qu'il euſt foi; mais, *En ſeau de la iuſtice de foi*, dit l'Apoſtre, *qu'il auoit euë au prepuce*. Et; *En la Māne*, dit S. Auguſtin, *ceux qui croioient, receuoient & ſauouroient le corps de Chriſt; non ceux qui ne croioient point*. Et du Bapteſme, Philippes dit à l'Eunuque; *Si tu crois de tout ton cœur, il t'eſt loiſible d'eſtre baptiſé*. Et S. Pierre; *Faites penitence, & ſoiez baptiſez, en remiſſion des pechez*. Et les petits enfans meſmes, ou les peres pour eux y reſpondent, *Credo*: Parce que les ſacremens ſont ordonnez aux fideles; non afin qu'ils croient, mais parce qu'ils croient; non afin qu'ils ſoient en l'Alliance de Dieu, mais en ſigne qu'ils y ſont receus: comme la viande aux hommes; non afin qu'ils apprennent à manger, mais afin que mangeans, ils ſe nourriſſent. C'eſt ce que dit S. Auguſtin; *Que pour participer à la choſe, c'eſt à dire, à la grace du ſacremēt, il faut demeurer en Chriſt, & l'auoir demeurant en ſoi: Il faut eſtre membres de ſon corps, c'eſt à dire, incorporez en lui, par la foi: Que qui diſcorde d'auec lui, quand bien il le receuroit tous les iours, n'en reçoit que le ſigne; Sacramento tenus*, dit-il, *non re vera; Sacramentellement, & non reellement; le ſacrement, & non la choſe du ſacrement*. Et Chryſoſtome; *Que plus il reçoit le ſigne, & plus il s'acquiert de*

La Foi reçoit le ſacrement.

Rom. 4.

Act. 8.

Act. 2.

Auguſt. ſenſt. 338. & in Ioan. tract. 26. de ciuit. Dei. l. 25. c. 25.

Chryſoſt. in 1. Cor. 11.

condamnation : comme, dit-il, *la condamnation des hommes s'eſt accreuë, dece que Dieu s'eſt manifeſté à eux en chair &c.* Et S. Baſile; *L'homme interieur a auſſi ſa bouche, par, le moien de laquelle il eſt repeu, en recenant la Parole de vie, le Pain qui eſt deſcendu du Ciel, &c.* Et S. Auguſtin nous en donnoit la raiſon : *Parce*, dit-il, *que les hommes donnent le ſacrement ; mais Dieu, ſeul ſcrutateur des cœurs, la choſe du ſacrement.*

Baſil. in Pſ. 33.

Auguſt. contr. Max. l. 3. c. 22.

LA QVATRIEME ; Que cette commutation de noms n'induit pas és ſacremens, commutation des ſignes ou elemens, en leur nature ; ains ſeulement en leur vſage : Autrement, contre la doctrine de ces Anciens, ils ſeroient meſme choſe à tous ; autant à l'infidele, qu'au fidele ; à l'hypocrite, qu'au vrai penitent, &c. Ne pouuant Chriſt, qui eſt la verité & ſubſtance des ſacremens, eſtre receu qu'à vie ; bien que les ſacremens, c'eſt à dire, les ſignes, ſoient receus de pluſieurs à condamnation. Et de faict ; nul des Anciens n'a dit, que la Manne fuſt conuertie en la chair de Chriſt ; l'eau de la Pierre, l'eau meſme du Bapteſme, en ſon ſang : encor que S. Paul ait dit ; Que nos peres mangeoient la meſme viande, & beuuoient le meſme breuuage que nous, c'eſt à dire, Chriſt : Que les premiers de l'Antiquité aient recognu, que les vrais Iſraëlites mangeoient la chair de Chriſt, en la Manne ; beuuoient ſon ſang, en la Pierre : Que nous ſoions tous d'accord, qu'au Bapteſme nous ſommes lauez de nos pechez, au ſang de Chriſt ; non moins veritablement, que nos corps ſont lauez d'eau : Que meſmes ſainct Auguſtin dit ; *Qu'il ne faut nullement douter, que les fideles au Bapteſme, ne ſoient faits participans du corps & du ſang du Seigneur ; encor qu'ils partent de ce ſiecle, premier que d'auoir mangé le pain, & beu la coupe, &c.* Parce ; nous diſoit ci-deuant Theodoret ; *Que cette commutation de noms eſt pour nous deſigner la verité du myſtere ; non que la nature des ſignes ſoit*

La mutation des noms n'induit pas le chãgement és ſignes.

pourtant changee, mais entant que grace leur eſt adiouſtee. Et c'eſt pourquoi les Anciens appellent les ſacremens, myſteres, & non miracles: Es myſteres diuins la grace de Dieu eſt cachee; és miracles elle eſt manifeſte. Les miracles ſe font, pour mouuoir les infideles, les conuaincre par leur propre ſens; & bien ſouuent pour les rendre inexcuſables, par leur euidence: Les myſteres ſont reſeruez aux fideles; au moins à ceux qu'on preſuppoſe tels, pour ſeeller leur ſalut, exciter leur foi; les eſleuer du ſens, à l'eſprit; de l'opinion, à la foi; de la terre, au Ciel, &c. Et pourtant ne voions nous point, que iamais l'Eſcriture nous face remarquer des miracles és ſignes de ſes myſteres; bien qu'elle ſoit tres-ſoigneuſe de publier les merueilles de l'Eternel en l'Egliſe. Elle nous celebre le paſſage de l'Ange Exterminateur par deſſus les maiſons des Iſraëlites, ſans y toucher: L'Agneau en eſtoit le memorial; iuſques à eſtre appellé, ce Paſſage meſme. En ce Paſſage donc, elle nous remarque le miracle, en la difference que l'Ange fait des Iſraëlites aux Egyptiens: en l'Agneau elle nous en recommande le myſtere. Ainſi de la Manne, & de la Pierre: Ce que l'vne pleut; ce que l'autre fond en eau, eſt le miracle: ce qu'ils nourriſſent & abbreuuent ſpirituellement les vrais Iſraëlites, eſt le myſtere. Et de l'eau conuertie en vin, en Cana, S. Iean nous recite le miracle: Du Iordain conuerti tous les iours en ſang, pour tant de perſonnes qui tous les iours confeſſoient leurs pechez, & eſtoient baptiſez, combien euſt-il eſté plus celebre? Mais ce n'eſtoit pas vn miracle; ains vn myſtere. Tres-bien donc a dit vn Scholaſtique; *Que nous ne deuons cercher les miracles que là où ils ſont: Que quand nous pouuons ſauuer les Eſcritures ſainctes, par les choſes que nous voions naturellement; nous ne deuons point auoir recours à la puiſſance de Dieu, ni aux miracles.* Or nous les ſauuons tres-aiſé-

Difference de myſteres à miracles.

Ægid. l. 2. Exam. c. 13.

ment, quand nous entendons les myſteres, myſteriellement; les ſacremens, ſacramentellement; les figures, figurémẽt; les choſes ſpirituelles, ſpirituellement, &c. Chryſoſtome dit; *Qu'eſt-ce, entendre les choſes charnellement? Simplement, ſelon la lettre, ſans rien y penſer plus auant: Or il faut*, dit-il, *conſiderer tous les myſteres d'vn yeux intetieurs, c'eſt à dire, ſpirituellement.* Et comme nous les conceuõs ſpirituellement; auſſi les receuons-nous de meſme, ſçauoir par la foi. Car, dit-il, *Les choſes qui ſont en eſperance, nous penſons qu'elles ſoient ſans ſubſtance: mais la foi leur donne vne ſubſtance; non toutefois qu'elle leur donne rien d'aduantage, mais elle eſt leur eſſence meſme, &c.* Theodoret; *Les choſes myſtiques ſont dites myſtiquement; & les choſes qui ne ſont cognuës a tous, ſont declarees apertement.* Thomas meſmes; *La parole de Chriſt œuure effectuellement, & ſacramentellement: Sacramentellemẽt*, dit il, *c'eſt à dire, ſelõ la force de la ſignification.*

Chryſ. in Ioan. c. 6. hom. 46.

Idem in c. 11. ad Hebr. hom. 21. Theophyl. ibid.

Theod. dial. 1.

Thom. 3. part. Sũm. q. 78. art. 7.

CHAP. II.

Que la doctrine de la ſaincte Cene doit eſtre examinee par les reigles traittees ci-deſſus, comme celle de tous les autres ſacremens, tant du Vieil, que du Nouueau Teſtament.

OR SOMMES-NOVS, pour la la plus-part, d'accord; Que les reigles ſuſdites ſont prattiquables és autres ſacremens: mais nos Aduerſaires ne nous conſentent pas, qu'elles le ſoient en l'explication de la ſaincte Cene: Et nous auons conſequemment à voir, ſi les ſainctes Eſcritures, & les eſcrits des Peres ſouffrent, ains veulent neceſſairement, que la doctrine de la ſaincte Cene ſoit examinee par ces meſmes reigles: leſquelles nous reduiſons en peu de mots, en ces termes; Que ſacrement eſt vn ſigne

visible d'vne choſe, c'eſt à dire d'vne grace inuisible: Que le ſigne & la choſe ſont correlatifs, & partant que l'vn n'eſt pas l'autre: Que le ſigne eſt donné par le Miniſtre ou Paſteur; la choſe par Dieu ſeul: Que le ſigne eſt receu de la main, par vrais fideles & hypocrites; la choſe, de la foi, par les ſeuls fideles: Que la ſimilitude qui eſt entre le ſigne & la choſe, a fait que le nom de l'vn s'attribuë à l'autre, c'eſt à dire, de la choſe au ſigne; mais qu'il n'y a pourtant aucun changement de l'vn en l'autre, ni par miracle, ni par œuure ſupernaturel, &c. mais ſeulement des noms, pour deſigner le myſtere: Que les ſacremens & myſteres ont vn ſtile peculier, qui doit eſtre entendu myſteriellement, & ſacramentellement, &c. Ce qui a eſté verifié en tous les autres ſacremens, tant du Vieil Teſtament, eſquels l'Apoſtre dit; Que nos peres ont mangé la meſme viande, & beu le meſme breuuage; que meſmes au Bapteſme, ſacrement du Nouueau.

Quelle eſt la cõmunication des fideles, en la ſaincte Cene.

VENONS DONC à la ſaincte Cene du Seigneur. Nous croions, qu'en icelle le fidele reçoit, boit & mange non ſeulement du pain & du vin; mais auſſi la vraie chair de Chriſt, le vrai ſang de Chriſt: la chair, donnee pour la vie du monde; le ſang, eſpandu pour la remiſſion de nos pechez. Qu'il n'eſt pas plus vrai, que le pain eſt rompu, le vin verſé, & qu'ils paſſent en la nourriture de noſtre corps, pour cette vie caduque; qu'il eſt vrai que la chair du Seigneur eſt rompuë, & ſon ſang eſpandu pour nous, qui paſſent en la nourriture de noſtre ame, (ſeiche d'elle-meſme, mais alteree de ſa iuſtice) pour la nourrir en vie eternelle: Bien plus, qu'au lieu que le pain & le vin ſont changez en noſtre ſubſtãce, par l'operation de noſtre chaleur naturelle, pour eſtre incorporez en nous; la chair & le ſang de noſtre Seigneur, par l'operation du S. Eſprit, nous incorporent de plus en plus à lui;

nous communiquent ſa ſubſtance, & en icelle, ſa vie, & tous ſes benefices; comme membres de Chriſt, os de ſes os, chair de ſa chair; pour eſtre crucifiez, iuſtifiez, ſanctifiez, glorifiez en lui: entant que noſtre chaleur, plus forte que le pain & le vin, les conuertit en nous; le S. Eſprit plus fort que nous, nous conuertit & à lui, & en lui. Et par-ainſi, nous ne receuons pas Chriſt ſeulement, reellement, & ſubſtantiellement, en la ſaincte Cene, celebree ſelon ſon inſtitution; ains nous ſommes faits de plus en plus, vn corps entre nous, dont il eſt le chef, & nous les membres; Les fideles, dis-ie, qui tirent la vie ſpirituelle, le ſentiment, le mouuement, l'action ſpirituelle de leurs ames, de lui; vn corps animé & viuifié par ſon Eſprit; vn enſemble de par lui; vn par ſa grace auec lui. Et ainſi en ont parlé & les ſaincts Eſcritures, & les Anciens.

Selon les ſaincts Eſcritures.

NOSTRE Seigneur dit; *Qui vient à moi, qui croit à moi, qui me mange, qui mange ma chair, & boit mon ſang; demeure en moi, & moi en lui; Il a la vie eternelle; Il vit à cauſe de moi; Ie le reſſuſciterai au dernier iour, &c.* Cette communication ne laiſſe pas de ſe faire ſpirituellement, ſans le ſacrement: mais noſtre Seigneur, pour aides de noſtre infirmité, nous a ordonné ces ſacremens; en la manducation & breuuage deſquels, il nous a voulu repreſenter la certitude de cette vie ſpirituelle qui eſt en ſon corps, & en ſon ſang; non moins certaine, que la corporelle eſt au pain & au vin. Du pain donc il a dit; *Ceci eſt mon corps:* Mais, *Mon corps*, dit-il, *qui eſt donné pour vous:* Ce corps, dont il auoit dit en S. Iean, *Ma chair eſt vraiement viande:* Cette chair, dont il auoit dit; *Le pain que ie donnerai, c'eſt ma chair, laquelle ie donnerai pour la vie du monde.* Car ce corps, cette chair, ne nous profitent, qu'entant qu'ils ſont liurez pour nous; pour la remiſſion de nos pechez; pour la redemption de nos ames. Et pourtant s'explique-il enuers les Capernaïtes; *La*

chair ne profite rien: Les paroles que ie vous dis, ſont eſprit & vie. Du calice auſſi il a dit; *Ceci eſt mon ſang, le ſang du Nouueau Teſtament, &c.* Et ailleurs; *Cette coupe eſt le Nouueau Teſtament en mon ſang*: Non du ſang ſeulement, mais de la coupe; afin que nous ne nous arreſtions aux elemens de cette coupe vraiement, qu'il auoit à boire pour nous; de cette amere mort, de laquelle il auoit dit; *Que cette coupe paſſe arriere de moi:* Car cette coupe, cette paſſion, eſt le nouueau Teſtament, la nouuelle Alliance de Dieu auec nous. *Et en mon ſang*, dit-il, *qui eſt reſpandu pour vous.* Car le ſang de noſtre Seigneur n'entre point en noſtre eſtomach, n'eſt point reſpandu en nos entrailles; à quelle fin, en ce ſacrement, où il eſt queſtion de la nourriture de noſtre ame, & d'vne nourriture en vie eternelle? Ce ſang meſmes conſideré ſimplement, ne paſſe point au profit de noſtre ame; ni entant que ſang, ni entant que ſang de Chriſt: mais certes ſeulement, entant que c'eſt le ſang de Chriſt crucifié pour nous; le ſang du Fils de Dieu, eſpandu pour la remiſſion de nos pechez, pour le ſalut de nos ames. Manger cette chair, boire ce ſang; c'eſt puiſer par la foi, noſtre vie ſpirituelle; de ſa chair, briſee pour nous; de ſon ſang, eſpandu pour nous; de Chriſt, Fils de Dieu, crucifié pour nous: C'eſt viure de lui; c'eſt viure en lui; c'eſt eſtre auec lui; c'eſt à dire, viure de ſa iuſtice, au lieu que nous mourions de noſtre peché: de la redemption qu'il a faite, au lieu que nous giſions en ſeruitude: eſtre en ſomme, iuſtifiez par lui, ſanctifiez en lui, pour eſtre viuifiez & glorifiez auſſi en lui.

ET LES Anciens n'ont point entendu cette communication autrement. S. Cyprian; *Noſtre conionction auec Chriſt, ne meſle point les perſonnes; elle n'vnit point les ſubſtances: mais elle aſſocie les affections, elle confedere les volontez, &c. Il auoit dit*; *Que ſi nous ne mangions ſa*

Selon les Anciens. *Cypr. de Can. Domini.*

chair, &c. nous n'aurions point la vie en nous: Nous instruisant par vn enseignement spirituel, & nous ouurant l'esprit à vne chose si cachee; afin que nous sceussions, que nostre demeurer en lui, est vn manger; nostre incorporation, vn breuuage: Ce qui se fait par vne sousmission d'obeissance, vne coniection de volonte, vne vnion d'affection. Le manger donc de cette chair, c'est vne auidité, vn desir ardent de demeurer en lui: Comme par le boire, & le manger, la substance corporelle vit, & est nourrie; ainsi la vie de l'esprit est nourrie de ce propre aliment. Ce qu'est le manger au corps; c'est la foi à l'ame: Ce qu'est la viande au corps; c'est la parole à l'esprit, accomplissant eternellement par vne plus excellente vertu, ce que font temporellement les alimens charnels, &c. Et derechef; *En celebrant ces sacremens, nous sommes admonestez d'auoir tousiours la passion en memoire.* Item; *Nous sommes faits de ce corps, c'est à dire, du corps de Christ; entant que par le sacrement, & la chose du sacrement, nous sommes conioints & vnis à nostre chef. Or est-il certain que ceux viuent, qui touchent le corps de Christ.*

Hilar. de Trinit. l. 8. S. Hilaire; *Ces choses prises & beuës* (c'est à dire le pain & le vin) *font que nous sommes en Christ, & Christ en nous.* Non certes, comme il enseigne là mesmes, que son corps entre dans les nostres: mais par similitude de nature; entant que nous sommes conioints, comme membres au chef, à son corps humain, sainct, & glorieux: Et cette vnion se fait par la foi de la mort & passion du Seigneur, en son Esprit. S. Augustin; *Christ est le pain, duquel qui mange, vit eternellement: duquel il a dit; Et le pain que ie donnerai, c'est ma chair, que ie donnerai pour la vie du monde. Il determine comme il est pain; non seulement selon la parole, par laquelle toutes choses viuent; mais selon la chair, prise pour la vie du monde. Car la chair humaine qui estoit morte au peché, vnie à la chair nette, incorporee & faite vne auec elle, vit de l'Esprit de Christ, comme vn corps vit de son esprit: mais qui n'est point du corps de*

Augustin. ep. ad Iren. De Consecr. D. 2.

Idem ep. 57. ad Dardan.

Christ, ne vit point de son Esprit, &c. De ce corps, Christ est le chef: l'vnité de ce corps est recommandee par ce sacrifice, &c. Par nostre chef nous sommes reconciliez à Dieu; parce qu'en lui est la diuinité du Fils vnique, faite participante de nostre mortalité, afin que nous le fussions de son immortalité. Item; *Qui est en l'vnité de ce corps, c'est à dire, en l'assemblage des membres de Christ, duquel les fideles en communiquant, ont accoustumé de prendre de l'autel, le sacrement du corps; on peut dire veritablement, que cettui-là mange le corps de Christ, & boit son sang: Ceux au contraire, qui ne sont point ses membres, ne le peuuent manger, &c. Car il a dit; Qui mange ma chair, & boit mon sang, il demeure en moi, & moi en lui. Qui ne demeure donc point en moi, & en qui ie ne demeure point; ne le peut manger, ne boire: Il le mange, sacramento tenus, non re vera; c'est à dire, il n'en prend que le signe, & non la chose:* Car, dit-il, *Ceux qui ne demeurent point en lui, ne sont point ses membres.* Et ailleurs; *Quand il nous a recommandé de manger sa chair, &c. c'est à dire, de demeurer en lui, & lui en nous: Or nous demeurons en lui, quand nous sommes ses membres; lui en nous, quand nous sommes son temple. Ce qui est trop plus clairement expliqué par le Seigneur mesmes; Je suis le sep, & vous estes les branches, &c. Les branches tirent la vie du sep: non certes, afin qu'elles soient branches; mais parce qu'elles sont branches; mais bien en la tirant, elles se font plus belles & plus plantureuses branches. Et ainsi les fideles mangent Christ en la Cene, non afin qu'ils en soient faits membres; mais parce qu'ils en sont membres; & pour, en tirant la vie de lui, en estre faits tant plus vigoureux membres.* Chrysostome; *La pain que nous rompons, n'est-ce pas la communion du corps de Christ? Pourquoi l'Apostre n'a-il aussi tost dit, Participation? Parce qu'il a voulu declarer quelque chose de plus, & monstrer la grande coniunction. Car nous ne communiquons pas seulement, entant que nous prenons & participons; mais entant que nous sommes vnis: Car comme ce corps-là qu'il a vne fois pris, est*

Idem de ciuit. Dei, l. 21. c. 25. Compage.

Idem in Ioan. tract. 27.

Chrysost. in 1. Cor. c. 11.

vni à Christ; ainsi par ce pain nous sommes vnis à lui, &c. Car, dit-il, *que signifie le pain? Le corps de Christ: Et que sont faits ceux qui le reçoiuent? Le corps de Christ, &c.* Dont nous apprenons, Que la communion n'est pas vne manducation charnelle; mais vne coherence & vnion des fideles auec le corps de Christ; qui ne pouuoit estre mieux representee, que par la manducation, qui est la plus estroite & inseparable façon, par laquelle vne nature naturellement puisse estre coniointe à l'autre. Leon I. en mesme sens; *Cela est tellement d'accord, en la bouche de tous; que mesme iusques aux enfans, ils ne se taisent pas entre les sacremens de nostre cõmune foi, de la verité du corps & du sang de Christ: Parce qu'en la mystique distribution de la nourriture spirituelle, cela est baillé, cela est pris; afin que prenans la vertu de la viande spirituelle, nous passions en la chair de celui, qui a esté fait nostre chair, &c.* C'est à dire, soions nourris de lui, ainsi qu'il a esté dit; comme chair de sa chair, os de ses os, &c. Manger donc la chair, boire le sang de Christ; c'est tirer nostre nourriture spirituelle de lui; & de lui mort pour nous: afin que la similitude ait son cours entier, comme l'homme corporel ne tire sa vie des choses, qu'entant qu'elles meurent pour la sienne. Estre conuiez à cette manducation, c'est estre exhortez à entretenir nostre conionction auec Christ, nostre vie en Christ, par la continuation de cette nourriture: Et cette conionction en Christ, opere vne conionction entre nous, membres d'vn mesme corps, qui nous est de plus en plus estrainte en la saincte Cene; laquelle S. Paul exprime en ces mots; *Nous qui sommes plusieurs, sommes vn seul pain, & vn seul corps; car nous sommes participans d'vn mesme pain, &c.* C'est à dire, tirans vie d'vn mesme sep, sommes vegetez d'vn mesme esprit, &c. qui est la seconde fin de la saincte Cene, dependante toutefois de la premiere; entant que nous

συνάφεια

Leo ad Cler. & pleb. Constant.

Conionction des fideles entr'eux en la S. Cene.

1. Cor. 10.

ne pouuons eſtre conioints par foi à Chriſt, que nous ne le ſoions par charité à nos freres. Ignace dit; expliquant cette conionction; *Il n'y a qu'vne chair du Seigneur Ieſus, vn ſang d'icelui reſpandu pour nous; vn pain rompu pour tous, vn calice de toute l'Egliſe.* Irenee; *Le Seigneur promit d'enuoier le Paraclet, c'eſt à dire, le S. Eſprit. Car comme d'vn froment ſec il ne ſe peut faire ni vne paſte, ni vn pain ſans humeur: auſſi ne pouuons-nous eſtre faits de pluſieurs vn en Chriſt, ſans l'eau qui eſt du Ciel.* S. Cyprian; *Quand noſtre Seigneur appelle ſon corps pain, paiſtri de l'vnion de pluſieurs grains; il monſtre que noſtre peuple qu'il portoit, eſt vni enſemble: Et quand il appelle le vin, ſon ſang, eſpraint enſemble de pluſieurs raiſins; il ſignifie auſſi noſtre troupeau conioint par la commixtion adunatæ multitudinis, d'vne multitude vnie.* Or cette vnion, diſoit Irenee, comme elle eſt ſpirituelle; auſſi ſe fait-elle par l'Eſprit. S. Denys; *Le Preſtre*, dit-il, *deſcouurant le pain couuert & indiuiſé, & le departant en pluſieurs pieces, & diſtribuant la coupe à tous, multiplie & diſtribuë l'vnité ſymboliquement*, &c. S. Auguſtin; *Et vous*, dit-il, *eſtes là en la table; & en la coupe vous eſtes auec nous.* Item, *De ce corps Chriſt eſt le chef.* C'eſt la cõmunion des membres auec le chef. *De ce corps l'vnité eſt recommandee par noſtre ſacrifice*: C'eſt la communion des membres entr'eux. Ce que l'Apoſtre a ſignifié, diſant; *Nous ſommes tous vn pain & vn corps*, &c. Chryſoſtome; *Que dis-ie communion; nous ſommes ce corps-là meſmes. Car qu'eſt le pain? Le corps de Chriſt: Et que ſont faits ceux qui le prennent? Corps de Chriſt: Non pluſieurs corps, mais vn corps. Car comme le pain eſt vni de pluſieurs grains mis enſemble, de ſorte qu'ils n'apparoiſſent point, encor qu'ils ſoient; & ne ſe voit point leur diſtinction, à cauſe de la coherence: ainſi ſommes-nous coherens, & entre nous, & auec Chriſt: Car nous ne ſommes pas nourris, toi d'vn corps, cettui-là d'vn autre; mais d'vn meſme tous.* Ce ſont donc les deux

Ignat. ad Philadelph.

Iren. l. 3. c. 19.

Cypr. l. 1. ep. 6. ad Magn. & l. 2. ep. 3. ad Cæcil.

ὁ ἱερεὺς

Auguſt. de Conſecr. D. 2. C. quia paſſus.

Ep. 57. ad Dardan.

Chryſoſt. in 1. Cor. 10.

συμφέρεται

principales fins du Sacrement, l'accroiſſement de l'vnion auec Chriſt, noſtre chef; & de l'vnion auec nos freres, qui ſont meſme corps en lui: Lequel ne ſe peut faire plus efficacement, que par la commemoration de la mort du Seigneur; qui nous excite vne amour enuers lui, qui nous a tant aimez, que de s'eſtre liuré à la mort pour nous; iuſte, pour les pecheurs, &c. Dont ne pouuans ni viure, ni mourir vtilement pour lui-meſme, (car quel bien peut paruenir de nous à lui?) nous ſommes incitez à viure & mourir pour ſon corps, qui eſt l'Egliſe; à n'eſpargner point tout ce qui eſt en nous, noſtre ſang propre, pour l'edification d'icelle, pour le bien & ſalut de nos freres, tant procreez, que rachettez d'vn meſme ſang. Et c'eſt pourquoi S. Baſile dit; *Quelle vtilité ont ces mots; Prenez, ceci eſt mon corps? Afin que beuuans & mangeans, nous ſoions perpetuellement memoratifs de celui qui eſt mort & reſſuſcité pour nous: Celui qui ne rappelle cette memoire là, eſt dit manger indignement, &c.* Et ailleurs; *Quel eſt le propre de ceux qui mangent le pain, & boiuent la coupe du Seigneur? Certes*, dit-il, *de garder la memoire perpetuelle de celui qui eſt mort & reſſuſcité pour nous, &c.* Parce, dit auſſi S. Ambroiſe; *Que le ſacrement ne ſert à aucun vſage de ſalut, ſans la predication, c'eſt à dire, commemoration de la Croix du Seigneur.*

Baſil. de Baptiſ. & in Moral.

Ambroſ. de iis qui myſt. initiãtur, c. 3.

ET IVSQVES ici, peut eſtre, ſommes-nous d'accord auec nos Aduerſaires; entant que les vns & les autres diſons, Que le corps & le ſang du Seigneur ſont en la S. Cene, celebree ſelon ſon inſtitution; & ſont vraiement beus & mangez en icelle, par les fideles, membres de Chriſt, en aſſeurance de la remiſſion des pechez, & vie eternelle. Mais le differant eſt entre nous; Que nous diſons, qu'ils ſont receus en la S. Cene du Seigneur, auec les ſacremens du pain & du vin: Eux, ſous les accidens, la blancheur, la rondeur,

Où giſt le differant.

&c. du pain ; la rougeur, la liqueur, &c. du vin ; la ſubſtance d'iceux eſtant, à l'inſtant que les paroles ſe prononcent par le Preſtre, ſoit aneantie, pour faire place au corps & au ſang ; ſoit conuertie au corps & au ſang de Chriſt, ce qu'ils appellent Tranſſubſtantiation. Item; Que nous diſons, Que le corps & le ſang de Chriſt, nourritures de noſtre ame, qui eſt ſpirituelle, nous ſont communiquez par l'efficace de l'Eſprit de Dieu, & receus auſſi de nous ſpirituellement, & par la foi : Eux, Qu'ils ſont baillez par la main du Preſtre, ſous les accidens du pain & du vin, conuertis en chair & en ſang, par la prononciation des paroles que ils appellent ſacramentelles ; receus en la bouche, aualez en l'eſtomach, corporellement, & reellement, &c. & non des fideles ſeulemẽt, mais de tous, bons & mauuais, qui les reçoiuent, &c. Ainſi, la queſtion n'eſt pas entre nous; Si la communion du corps & du ſang de Chriſt, ſe fait en la ſaincte Cene: mais, Comment. Et ce Comment n'eſt point nai de nous, de noſtre incredulité, ni curioſité; mais de nos Aduerſaires, qui au lieu de s'arreſter à la ſimplicité des Anciens, l'ont recerché ſi curieuſement, qu'ils ſe ſont enferrez en infinies abſurditez ; dont ils ont fait douter, ains douté eux-meſmes du *Si*, au lieu de s'eſclaircir; & les autres du *Comment*. Certes S. Cyprian dit ; *Que c'eſt choſe Apoſtolique, & qui appartient à la ſyncere verité, d'expoſer comment le pain & le vin ſont la chair & le ſang du Seigneur*. S. Auguſtin auſſi ne craint point de demander, *Comment le pain eſt le corps de Chriſt, veu que le Seigneur, le iour de l'Aſcenſion, enleua ſon corps au Ciel*. Ains nous a meſmes donné des reigles, ſelon leſquelles ces façons de parler ſe doiuent expliquer. Mais cette ſaincte perquiſition de verité, eſt bien eſloignee de la profane curioſité de nos Aduerſaires: Ceux-là en cerchent la deciſion, en la nature des Sacremens, en la comparaiſon des Eſcritures, en l'analogie de la Foi,

Procede de la curioſité de nos Aduerſaires.

& du Symbole; és vraies reigles de Theologie: Ceux-ci, en la destruction des Sacremens, de la nature de Christ, des Articles de nostre Foi, nostre seule Theologie; en la destruction mesme des loix que Dieu a mises en la Nature, par vne fausse Philosophie. Tant ils ont pris de plaisir en l'opinion, contre la foi; en la chair qui ne profite de rien, contre la parole, qui est esprit & vie; en la lettre morte, & qui occit, contre l'Esprit viuifiant!

La lettre ne peut, ni doit estre touſiours ſuiuie.

ILS DISENT; Mais y a-il rien si clair; *Ceci est mon corps; Ceci est mon sang*? Mais y a-il rien aussi plus clair; *La pierre estoit Christ*? Et de la Circoncision; *Ceci est mon Alliance*? Item; *L'Agneau est le passage? Ces os sont la maison d'Israël? Iean est Elie; Ie suis la vraie vigne; Ie suis le pain vif, qui suis descendu du Ciel? &c.* Et si la clarté se mesure aux mots, & non au sens; y auoit-il rien plus clair, que ceux-ci; *Faisons l'homme à nostre image & semblance?* Et les Anthropomorphites en ont conclu, que Dieu auoit forme humaine. *Qui n'a point de cousteau, qu'il vende sa robe, & en achette*: Et quoi donc, dit Origene, *Les Eueſques mettront-ils la main à l'espee là dessus? Moi & le Pere sommes vn:* Et Sabellius en a tiré; Que le Pere auoit souffert en chair. *Ie suis le pain de vie; qui aura mangé ce pain, viura eternellement*: Et du temps de S. Augustin, il y en auoit qui enseignoient, que si vn homme auoit communiqué à la S. Cene, quand bien il renonceroit à la profession Chrestienne, il ne pouuoit iamais perir. Quand donc nous lisons tels passages, il nous faut touſiours souuenir de ces reigles: *Le bon lecteur*, dit S. Hilaire, *attend l'intelligence de ce qui est dit; non de son opinion anticipee, mais de la cause de ce qui se dit.* Et S. Hieroſme; *Le prudent lecteur se garde touſiours d'vne intelligence superstitieuse: il attempere son sens aux Escritures, & non les Escritures à son sens.* Et S. Augustin traittant cette mesme matiere; *Il faut expliquer vne Escri-*

Genes. 1.

Luc. 22.

Augustin. de ciuit. Dei, l. 21. c. 25.

Hilar. de Trinit. l. 1.
Hieronym. in Matth.
August. cont. aduers. Leg. & Prophet. l. 2. c. 9.

ture

ture par l'autre : En toutes les ſainctes Eſcritures, ſelon la ſaine foi ; ſi nous expoſons quelque choſe faite, on dite figurément, il faut que cette expoſition ſoit tiree ſagement, & non negligemment, des autres choſes & paroles qui ſont contenues ès ſainctes lettres. Mais ſur tout, auõs à conſiderer au fait des ſacremens, que c'eſt ſacrement; au fait de la S. Cene, qu'il s'agit d'vn tres-excellẽt, c'eſt à dire, d'vn grãd myſtere, d'vn profond & haut ſecret: Et dés que nous oions le mot de ſacremẽt, deuons eſleuer noſtre eſprit des choſes exterieures, aux interieures; de l'eſcorce, à la mouëlle; de la terre, au Ciel: obſeruer quelle eſt la nature du myſtere; que ſignifie le mot, & que ſouffre la choſe; que dit la lettre, & que veut l'Eſprit.

AINSI, *Ceci eſt mon corps*, ſelon leur ſens, que ſera-ce à dire? *Hoc*; *Ceci*. Si c'eſt le pain, ſera-ce; *Ce pain, eſt mon corps?* Ce n'eſt pas leur intention : car ils confeſſent, qu'il ne peut eſtre deux ſubſtances tout enſemble. Et quand deux ſubſtances premieres, c'eſt à dire, deux indiuidues qu'appellẽt les Logiciens, ſont dites l'vne de l'autre; il faut neceſſairement qu'il y ait figure: Or ils n'y en admettent point. En outre, ils ne pretendent pas qu'il ſoit le corps, iuſques à la prononciation du dernier mot: & nous en ſommes encor au premier. Et cependant, n'eſt-ce pas ce que noſtre Seigneur auoit pris, beni, rompu, donné à ſes diſciples; c'eſt à dire du pain? Que ſera donc ce *Hoc*? Les accidens du pain, ſans ſubiect; la blancheur, rondeur? &c. Et que ſeroit-ce dire ici? *Les accidens du pain ſont mon corps, qui eſt liuré pour vous* : ou bien leur *indiuiduum vagum, aut vagè determinatum* ; *Ce ie ne ſçai quoi en l'air, qu'ils ne peuuent nommer, ni deſigner*; qui ſoit pain au commencement de la prononciation des mots, & corps à la fin. Combien de figures obſcures & eſtranges; combien de deſignations contradictoires, pour euiter vne figure claire & familiere és ſacremens? En apres, *Ceci eſt mon ſang*; Ici, que nous ſi-

Ces mots, *Ceci eſt mon corps*, ne peuuent eſtre interpretez ſans figure.

gnifiera ce *Hoc* ? Il eſt dit, Que prenant le calice, il le benit, & dit; *Beuuez-en tous, Bibite ex hoc omnes.* Ce *Hoc* donc, c'eſt le calice, la coupe, de laquelle il dit, *Ceci eſt mon ſang.* Or ſans figure, la coupe peut-elle eſtre appellee le ſang? veu que, ſelon eux-meſmes, c'eſt le vin, & non la coupe ? S'enſuit *Eſt*: C'eſt, diét-ils, vn verbe ſubſtantif. Ainſi ſoit; mais eſt-il pourtãt tranſſubſtantiatif ? *Ceci eſt mon corps*, eſt-ce à dire, *Ceci eſt fait mon corps*; Il eſt conuerti ſubſtantiellement, il eſt tranſſubſtantié en mon corps, & mon ſang ? C'eſt leur intention; & appellent ce mot en leur gergon, vn *Eſt operatif & prattique.* Mais s'il s'entend du pain; quelle figure? Et comment ſe ſouſtiendra leur phantaſie; Que le pain n'eſt pas conuerti au corps, mais reduit à neant, pour faire place au corps ? Et quel monſtre de figure ſera-ce dõc ici? *Hoc eſt, c'eſt à dire, Ce vague indiuidu qui n'a point de nom, eſt tranſſubſtantié au corps.* Et s'il eſt vague; il n'eſt point τόδε τί, *Il n'a point de ſubſtance*: Ou biẽ, *Ce pain eſt reduit à neãt, pour faire place au corps, &c.* Mais ce mot *Eſt*, peut-il eſtre expoſé par *Fit, factum eſt, conuertitur, tranſſubſtantiatur*; *Il eſt fait, cõuerti, tranſſubſtantié* ? voire meſme par *Fiat, conuertatur, tranſſubſtantietur*; *Qu'il ſoit fait, conuerti, tranſſubſtantié*; ſans figure? ains ſans contradiction? Et de la coupe particulierement; ſans recognoiſtre qu'elle eſt tranſſubſtantiee? Ce qu'ils n'admettent pas. Pourſuiuons; *Prenez, mangez.* Et quoi ? Des accidens ? Mais ils ne tombent point ſous les dents. Le corps donc de Chriſt ? Mais ſelon eux-meſmes, il n'y eſt point encor. Et puis, il n'y eſt point maſché; il n'y eſt point briſé. Manger donc que ſera-ce ? ſinon taſcher de manger, faire ſemblant de maſcher? &c. Et combien euſt-il mieux vallu expliquer ce paſſage, par la nature des autres ſacremens? deſquels il eſt dit; *Ceci eſt mon Alliance*: comme ici, *Ce Calice eſt le Nouueau Teſtament en mon ſang*; *Ceci eſt le ng du Nouueau Teſtament, &c.* reuenant à meſme

ſens. Item; *La pierre eſtoit Chriſt; Ie ſuis le pain de vie*; comme ici, *Le pain eſt mon corps; La coupe eſt mon ſang.* L'expliquer, dis-ie, par Ieſus Chriſt en S. Iean; *Ma chair eſt vraiement viande, mon ſang vraiement breuuage:* où apertement il nous refere à ſa mort, quand il dit; *Ce ie donnerai pour la vie du monde*: comme auſſi ici; *Qui eſt liuré, qui eſt eſpandu pour vous.* Mais, dit-il aux Capernaïtes; *Les paroles que ie vous dis, ſont eſprit & vie:* Et pourtant tiennent aucuns, que tout ce Sermon n'eſtoit qu'vn commentaire exprez, preparatif à l'intelligence de la ſaincte Cene. L'expliquer en fin, par S. Paul; *Qui nous baille, ce qu'il a receu du Seigneur.* Et quoi? des accidens? Ains du pain; *Toutesfois & quantes*, dit-il, *que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, &c.* Et repete ce mot de pain, iuſqu'à cinq fois, meſmes apres les mots qu'ils apppellẽt de Conſecration: & neantmoins, *Le corps du Seigneur.* Car, *Qui mange*, dit-il, *de ce pain indignement, mange ſon iugement, eſt coulpable du corps & du ſang du Seigneur, &c.* Comme qui diroit, *Reus maieſtatis, Coulpable de leze maieſté du corps de Chriſt, &c.* Parce qu'il a abusé de ſes ſacremens à mort, qui lui eſtoient ordonnez à vie. Et qui a-il de plus ordinaire en l'Eſcriture, que d'vſer des mots de boire & manger ſpirituellement? Où la Sapience dit; *Ceux qui me mangent, auront encores faim de moi; Ceux qui me boiuent, auront encores ſoif:* Où noſtre Seigneur, la Sapience eſſentielle crie; *Si quelcun a ſoif, qu'il vienne à moi, & boiue.* Et particulierement en l'Agneau Paſchal, figure correſpondante de la ſaincte Cene, en eſtoient-ce pas les paroles qu'ils appellent ſacramentelles; *verba, inquam, concepta; Ce pain, eſt le pain de miſere, que nos peres ont mangé en Egypte: Qui a faim, qu'il vienne, & mange? &c.* Mais l'abſurdité de cette interpretation pretendue literale, & neantmoins toute figuree, toute impropre, toute monſtrueuſe; ſe cognoiſtra mieux à l'examen, où nous verrons qu'elle

Eccleſiaſt. 24.

Ioan. 7.

destruit la nature de tous sacremẽs; de ceux du Nouueau Testament; de la Cene mesmes celebree par nostre Seigneur auec ses Apostres: destruit la nature humaine de Christ, fait tort à la diuine; en somme, l'analogie de la Foi, le consentement des saincts Escritures; le Symbole des Apostres; tout ce qu'il y a de plus certain en la Theologie. Ce que nous deduirons briefuement de poinct en poinct.

CHAP. III.

Que l'interpretation que donnent nos Aduersaires aux paroles de la saincte Cene, destruit tous les fondemens de la Foi Chrestienne, mesmes la nature de Christ, & de ses sacremens.

La Transsubstantiation destruit la nature de tout sacrement.

PREMIEREMENT, la Trãssubstantiation destruit la nature de tout sacrement: Car tout sacrement consiste en signe, & en chose signifiee; qui demeurent entiers, sans que l'vn puisse estre l'autre; ni partie de l'autre; ni confus, ni conuerti en l'autre: Et neantmoins, ils dependent l'vn de l'autre; ils ne peuuent estre considerez l'vn sans l'autre. Or elle destruit le pain, signe & seau du corps; le vin, signe & seau du sang du Seigneur; soit en les cõuertissant, soit en les aneantissant, ou reduisant, dient les autres, en la premiere matiere; de substances en accidens, contre toute nature, contre la loi mesme des sacremens, qui choisit les signes proportionnez aux choses signifiees: La manne qui pleut, au pain vif qui descend du Ciel; l'eau qui laue les taches corporelles, au sang iuste qui nettoie les spirituelles; le pain & le vin, qui nourrissent & entretiennent cette vie, au corps & au sang de Christ, qui nous substantent en vie eternelle. La rondeur, la blancheur, la liqueur, la rougeur, que ils nous baillent pour signes, quelle analogie ont-ils à la nourriture spirituelle? les accidens, à la substan-

ce ? Et au lieu d'imprimer de plus en plus la foi; que nous peuuent-ils engendrer que des opiniõs creuſes, de vaines fantaſies ? Oſtons au Bapteſme l'eau, ſigne de cette Eau viue du S. Eſprit qui laue nos ames: ains dit le Prophete, qui noie nos iniquitez; quelle doctri ney reſte-il? Oſtez le pain en la S. Cene, ſigne du Pain du Ciel, du Pain vif qui donne vie au monde; le vin, ſigne du ſang de l'Agneau, où nous auons à lauer nos robes, dont nous cõfortons meſmes nos ames; l'vn & l'autre, ſignes de noſtre vnion, entant qu'ils ſont faits de pluſieurs grains, paiſtris & foulez en vn; quelle inſtruction nous en demeure-il ? Ces accidens quelle proportion ont-ils à noſtre vie ? non certes à celle de l'ame; mais meſme à celle de ce corps?

Mich. 7.
Nehem. 9.
Pſal. 70.
Ioan. 6.
Apoc.

EN SECOND LIEV; Que dirai-ie de la choſe ſignifiee? comment la traittent-ils? La choſe ſignifiee, c'eſt le corps & le ſang de Chriſt, c'eſt Chriſt lui-meſmes. Pourquoi donné en la ſaincte Cene? Certes, dit-il, *Pour donner vie au monde*. Et à quel monde? Certes, à ceux qu'il a retirez & garantis du monde: A ceux, dit-il; *Qui croient en lui, qui demeurent en lui*: A ceux, dit l'Apoſtre; *Es cœurs deſquels il habite*: A ceux, dit S. Auguſtin; *Qui ſont ſes membres*; & non à autres. Quel tort fait donc ici la Tranſſubſtãtiation à noſtre Seigneur, à cette perle precieuſe de l'Euãgile; qui la donne aux hypocrites & infideles; qui la iette aux chiens, & aux pourceaux; tellement, qu'il n'eſt queſtion que d'auoir vne bouche pour le prendre, vn eſtomach pour l'y aualler ? Cela ſe peut-il maintenir, ni par l'Eſcriture, ni par l'Egliſe Ancienne ? Nous diſons de tout ſacrement; Que le ſigne, qui s'appelle ordinairemẽt ſacrement, peut eſtre receu de tous: mais la choſe du ſacrement, *res ſacramenti*; des fideles ſeulement. Et pour le regard de la ſaincte Cene, la Parole du Fils de Dieu y eſt formelle; *Ceci eſt mon corps qui eſt liuré pour vous, mon ſang qui eſt eſpandu pour vos pechez*. Il ne les baille

En la choſe.

en nourriture, qu'à ceux, pour qui il eſt eſpandu, pour qui il eſt rompu, c'eſt à dire, qui ſont effectuellement rachettez, & par conſequent ſes membres. Et ainſi dit Origene; *Que de cette vraie viande, de cette Parole faite chair; nul meſchant ne peut manger: Parce*, dit-il, *qu'il eſt la Parole, & le Pain vif; Parce que qui mange ce pain, vit eternellement.* S. Cyprian; *Qu'encor que les ſacremens ſe laiſſent prendre & manier par les indignes; qu'ils ne peuuent toutefois eſtre participans de l'eſprit:* c'eſt à dire, de la grace. Et S. Auguſtin; *Que les ſignes ſont communs aux bons & aux mauuais, la choſe propre aux ſeuls fideles. Qu'encor qu'ils ſerrent des dents, tanta rei ſacramentum*, c'eſt à dire, *le ſigne de ſi grand' choſe; ils n'en mangent toutefois que leur iugement. Qu'il n'y a que ceux qui croient, qui demeurent en lui; que ceux qui demeurent en lui, qui le mangent; que les autres mãgent ſacramento tenus, non re vera; le ſigne, non la choſe. Que les Apoſtres mãgeoient panem Dominum, le pain qui eſtoit le Seigneur; mais Iudas le pain du Seigneur, contre le Seigneur, &c.* Encor que S. Hilaire dit, que du tout il n'y communiqua point: Et le Canon, *Qui diſcordat*, tiré de S. Auguſtin, y eſt formel. Or eſt-il pas neantmoins tout clair; que ſi leur opinion a lieu, les infideles & hypocrites receuront le corps de Chriſt; Chriſt habitera en leurs corps corporellement? ceux qui ſont morts en leurs pechez, receuront le pain de vie, & en icelui la vie eternelle? Ainſi donc deſtruiſent-ils le ſacrement de la Cene, & en la choſe, & au ſigne; proſtituant la ſaincteté, aux prophanes; le pain des enfans, aux chiens; la vie ſpirituelle, aux infideles: Aux ſignes, les faiſant paſſer de ſubſtãces, ſignes d'vne ſubſtance ſubſtantifique, en accidens vains & imaginaires; accidens, qui ſubſiſteront ſans ſubiect, & neantmoins auront ſaueur, & neantmoins ſubſtanteront, & neantmoins produiront & des excremens, & des vers, c'eſt à dire, des ſubſtances; ſe conuertiront en cendre, c'eſt à dire, en matie-

Orig. in Matth. c. 11.

Cypr. l. de Cœn. Domini.

Auguſt. tr. 26. in Ioan.

Idem de ciuit. Dei, l. 21. c. 25. In ſen. Proſper. 338. tract. 59. in Ioan.

re;(accordons la contradiction de ces choſes?) voire ſeront briſez & rompus en pieces. Car ſi ce n'eſt point le pain qui eſt rompu, ſera-ce le corps? Ils ne le peuuent dire: L'Eſcriture eſt trop claire; *Ses os ne ſeront point briſez.* Et donc, ce ſeront les accidens, ſans corps. *Ioan. 19. Exod. 12.*

POVR LE TROISIEME; La nature d'vn ſacrement eſt entẽdue par l'autre. Nous l'auons dit ci-deſſus des anciens, auec l'Apoſtre; *Qu'és ſacremens du Vieil Teſtament, les peres receuoient la meſme viãde, & le meſme breuuage*: Et neantmoins, ſans Tranſſubſtantiation; aſçauoir Chriſt: Et nommément ils l'ont entẽdu en comparaiſon de la S. Cene. S. Auguſtin; *La foi demeure, les ſignes varient: Là la pierre eſtoit Chriſt; Ici ce qui eſt mis ſur l'autel: Là, ils beuuoiẽt l'eau qui decouloit de la pierre; & nous, les fideles ſçauent ce que nous beuuons, &c.* Et Bertram; *Ils mangeoient & beuuoient celle meſme viande, que le peuple des crõians mange & boit en l'Egliſe, la chair & le ſang du Seigneur*: Et infinis autres. Diſons-le maintenant des nouueaux. Du Bapteſme il eſt dit; *Soiez baptiſez au nom de Chriſt, en remiſſion des pechez*: De la Cene; *Ceci eſt mon corps, qui eſt rompu; mon ſang, qui eſt reſpandu pour vous, en remiſſion des pechez.* De l'vn; *Si l'homme n'eſt regeneré d'eau & d'eſprit, il ne peut entrer au Royaume de Dieu*: De l'autre; *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'auez point de vie en vous.* Il eſt dit, en ſomme; Qu'en l'vn; *Nous veſtons Chriſt, nous ſommes baptiſez en ſa mort, confirmez en ſa reſurrection, regenerez, renouuellez, ſauuez, &c.* Qu'en l'autre; *Nous demeurons en Chriſt, nous y ſommes nourris en vie eternelle, &c.* Et S. Paul ſemble les auoir cõioints en vn meſme verſet; *Nous auons tous eſté baptiſez en vn meſme Eſprit, tous abbreuuez d'vn meſme Eſprit; pour eſtre vn meſme corps, &c.* Pour pareils effects, procedans de meſme puiſſance, tendans à meſme fin; pourquoi en ces ſacremens voulons-nous trouuer diuerſes natures? Et pourquoi l'eau demeurera-elle eau; & neant-

Deſtruit la cõformité de la S. Cene auec les autres ſacremens.

1. Cor. 12. 13.

Tit. 3. 2. Petr. 1. moins *Aspersion*, dit l'Apostre, *du sang de Christ*; Lauant en regeneration, en remission des pechez, & à salut, par l'operation du S. Esprit: le pain & le vin, par icelle mesme, ne pourront estre instrumens de nourrir nos ames, du corps & du sang de Christ; ains faudra qu'ils soient aneantis; que le corps & le sang entrent en leur place; que la nature de toutes paroles, & de toutes choses, & sainctes, & non sainctes, soit renuersee? Comme si la puissance de Dieu estoit moindre en l'vn, qu'en l'autre. Et si est-il certain, qu'il n'y a rien plus familier aux Peres, que d'argumeter du Bapteſme à la S. Cene. Quād Epiphanius dit; *Que la vertu du pain, & la force de l'eau sont faites fortes en Christ, &c.* Et Chrysostome, parlant de la Cene; *Le Seigneur*, dit-il, *ne nous a rien baillé ici de sensible: Il le nous faut voir des yeux de l'entendement, &c. Et ainsi*, dit-il, *par l'eau du Bapteſme qui est sensible, nous a-il donné la regeneration, qui est vn don intelligible.* Et S. Augustin en mesme subiect; *Le Chrestiē est engraissé inuisiblement*, (ſçauoir en la S. Cene,) *comme aussi il renaist inuisiblemēt*; ſçauoir au S. Bapteſme. Et Eusebius Emissenus voulant declarer quelle est la mutatiō qui se fait au pain, & au vin; qu'il explique par celle qui se fait en la regeneration de l'homme; *Qui demeure*, dit-il, *idem & idem, lui-mesme; tout autre neantmoins, par le progrez de la foi.* Damascene de mesme, bien que des plus grossiers en cette matiere: Gratian aussi, au Canon *Vtrum*, qui est tiré de S. Augustin, & plusieurs autres.

Epiphan. contr. hæres. l. 3. t. 2. & in Ancorat. Chrys. in Matth. hom. 83.

August. in Ioan. tract. l. 25. & 26.

Euseb. Emiss.

Damasc. l. 4. c. 14.

D. 2. C. qui a corpus de Consecr. & C. Vtrum.

CERTES LE Concile de Nice dit du Bapteſme; *Nostre Bapteſme n'est point à considerer des yeux du corps, mais des yeux de l'esprit:* Et ainsi de la Cene; *N'arrestez point ici vos yeux, sur ces symboles, mais les leuez en haut, &c.* Et ne laisse de dire du Bapteſme; *Vois-tu de l'eau? Consideres-y la diuine vertu qui est cachee en ces eaux, pleines de sanctification, pleines d'vn feu diuin*: C'est à dire, pleines du S. Esprit, pleines de son efficace; non toutefois conuerties en feu; non en S.

Esprit: Et non plus certes, le pain & la coupe en la saincte table; ou en accidens, ou en autres substances; desquels ce mesme Concile dit; *Que nous deuons entendre par foi, que nous prenons veritablement le corps & le sang du Seigneur, & qu'ils nous sont symboles de nostre Resurrection, en vie eternelle.* S. Ambroise aussi n'admet point de conuersion en l'eau du Baptesme, & ne laisse pas de dire; *Tu vois de l'eau, & doutes-tu du mystere? Tu crois l'operation, & ne croiras-tu point la presence de la Diuinité? D'où seroit l'operation, si elle n'estoit procedee de la presence?* Item; *Ne croi pas aux yeux du corps seulement: Ce qui n'est point veu, est plus veu; parce que celui-là est temporel, cettui-ci eternel, &c.* Et pourtant, S. Augustin ne dit pas; Oste l'eau, afin que le sang de Christ prenne sa place: mais bien; *Oste la parole de Dieu à l'eau, & ce ne sera que de l'eau: adiouste-y la parole, & ce sera vn sacrement.* Et de mesme Tertullian; *Le S. Esprit descend, & sanctifie l'eau.* S. Basile; *Le Royaume des Cieux y est ouuert.* S. Chrysostome; *Je croi au Baptesme, la purgation de l'ame, par l'Esprit, &c.* Et tous toutefois, sans presupposer changement en l'eau. Cependant, ces gens ne nous obiectent que la Toute-puissance de Dieu, lors qu'il est proprement question, non de sa puissance en vn miracle; mais de sa volonté en vn mystere. Ainsi disoit Praxeas à Tertullian; *Pourquoi Dieu ne pouuoit-il estre Pere & Fils ensemble? Est-il pas dit, Moi & le Pere ne sommes qu'vn? &c.* Et il lui respond; *Le pouuoir de Dieu n'est autre chose que sa volonté; le non-pouuoir de Dieu, sa non-volonté: Il pouuoit auoir construit l'homme pour voler, comme vn milan; & ne l'a pas fait, &c.* Et cette volonté, nous l'entendons par sa Parole, de laquelle il est dit; *Le Ciel & la terre passeront; la Parole de Dieu demeure eternellement.* Nostre Seigneur a dit; *Que des pierres il peut susciter des enfans à Abraham.* Qui en peut douter? Ie ne croirai pas toutefois pour cela, s'il ne m'appert de sa volonté; que tel, ou tel soient

Ambr. de iis qui myst. init. c. 3. & de Spir. Sanct. l. 3.

August. tr. 80. in Ioan.

Response à la Toute-puissance.

Tertul. contr. Prax.

procreez de pierres: Auſſi peu, ſi tu me monſtres vne pierre, que ce ſoit vn enfant d'Abraham; en laquelle ie ne voi que la figure; ne ſens que la dureté, la peſanteur, la froideur d'vne pierre. Car, dit S. Auguſtin; *Dieu eſt proprement appellé Tout-puiſſant; parce qu'il fait tout ce qu'il veut; parce que ſa volonté n'eſt trauerſee ni de la volonté, ni de la puiſſance d'aucun.* Mais la volonté de noſtre Seigneur, manifeſtee en ſa Parole; eſt de nourrir les fideles de ſa chair, & de ſon ſang, en ſa ſaincte Cene: ie croirai fermement qu'il le fait, & n'irai point là deſſus remuer ni les predicables, ni les predicamens; ains aſſubiettirai ma raiſon à ſa promeſſe, par vne obeiſſance de foi. Nos Aduerſaires ne comprennent point, qu'il puiſſe nourrir leurs ames; s'il ne s'approche de leur corps, s'il n'eſt en leur bouche: Et cõbien le Soleil, vne creature, produit-il, vegete-il, eſchauffe-il, eſclaire-il de choſes, & de ſi loin? Et celui qui nous en nourrit, en S. Iean, ſans ſacremens, ſans ſignes; pourquoi moins és ſignes & ſacremens? qui adiouſtent à noſtre infirmité, n'oſtent rien de ſa puiſſance? Et celui qui habite tous les iours és cœurs des ſiens; pourquoi non vn certain iour plus manifeſtement? parce, certes, qu'il l'a ordõné; parce auſſi que ſon logis y eſt plus preparé, par noſtre foi, par noſtre zele, par noſtre repentance. C'eſt incredulité à nous, de ne le croire que de pres: Ne le pouuoir que de pres, à Dieu ce ſeroit impuiſſance. Et c'eſt ce que dit S. Auguſtin; *Afin que perſonne ne s'abuſaſt, d'adorer le chef au Ciel, & de fouler ſes pieds en terre; il a dit où eſtoient ſes membres: Le chef aiant à monter au Ciel, a recommandé ſes membres en terre, & eſt parti; &c. Il a dit d'enhaut à Saul; Pourquoi me perſecutes-tu? I'ai monté au Ciel; mais ie ſuis encor en terre: Ici, ie ſieds à la dextre du Pere; Là, i'ai encor faim, i'ai encor ſoif; Ie ſuis eſtranger, &c. La teſte, bien qu'elle n'eſt pas en ſes pieds, leur donne mouuement: & le Fils de Dieu, chef de l'Egliſe, ne le donnera pas à ſes membres?*

Auguſt. in Ench. ad Laurent. c. 9. De ciuit. Dei, l. 5. c. 10.

Ioan 6.

Auguſt. in Ioan. tract. 10.

EN QVATRIEME LIEV; La Transſubſtantiation nous oſte cette conſolation; Que le meſme myſtere que noſtre Seigneur a celebré auec ſes Apoſtres, il le continuë en ſon Egliſe auec nous: ſuiuant ce qu'il a dit en termes exprez; *Faites ceci en memoire de moi.* Deſquels mots l'efficace doit eſtre perpetuelle en l'Egliſe; Sçauoir, que celebrans la meſme action, & en la meſme ſorte, nous communiquons auſſi en la meſme grace, & en la meſme maniere. Si c'eſt au contraire, & à vne autre grace, & en vne autre façon; au lieu de conſolation, nous entrons en vn doute: Car où en eſt l'inſtitution ailleurs? & où la parole; & où la promeſſe? Et qui fait le ſacrement, que la Parole? Qui nous en donne l'effect, que la promeſſe? Si nous ne receuons point la meſme choſe que les Apoſtres, & en la meſme façon; à quoi donc ces mots du Seigneur; *Faites ceci, &c.* & de l'Apoſtre; *I'ai receu du Seigneur ce que ie vous ai baillé?* Et de quels autres paſſages le deuons-nous apprendre? Que ſi c'eſt la meſme choſe, & en la meſme maniere; reſſouuenons-nous donc, que c'eſt vne choſe ſpirituelle, & nō charnelle? ſpirituellement, & non charnellement? par la foi, & non par la bouche: car il leur parle du corps qui eſt rompu pour eux, qui ne l'eſtoit pas encor; du ſang eſpandu pour eux, qui eſtoit encor en ſes veines: qu'ils mangeoient donc, & beuuoiēt, comme auoient fait deuant eux, les Patriarches, & les Prophetes, ſpirituellement, & par foi. Et c'eſt ce que dit S. Auguſtin; *Que Ieſus Chriſt baillant les ſacremēs de ſon corps & de ſon ſang à ſes diſciples; ſe portoit quodammodo, en quelque façon, ſoi-meſme.* Si c'euſt eſté reellement, le *quodammodo* n'y ſeruiroit de rien: Car *quodammodo*, diſent les Eſcholes, eſt *terminus diminuens, vn mot qui rabbat de la verité, de la realité.* Et ſi donc c'eſt *quodammodo*; c'eſt ce qu'il dit ailleurs, *ſecundum quendam modum*; Sçauoir, dit-il, *Par la ſimilitude des ſignes aux choſes:* Non en ve-

La Transſubſtantiatiō nous oſte le moyen de faire ce que le Seigneur a fait.

Aug. in Pſ. 33. De Conſecr. d. 2. C. Hoc eſt. Vbi Gloſa.

Auguſt. ep. 23. ad Bonifac.

rité, dit le Canon; *mais en ſignification*: Non veritablement, dit la Gloſe; *mais improprement*; c'eſt à dire, ſacramentellement. Et de faict, ce qu'il dit en vn lieu; *Il ſe portoit en quelque maniere en ſes mains*; il dit ailleurs, *Il portoit le pain en ſes mains*: Entant qu'il ſe preſentoit ſous ces ſacremens, en viande, & en breuuage ſpirituel, à ſes diſciples, &c. Et leur Gloſe, expliquant les mots de la Cene, dit; *Accipite, comedite; Prenez, mangez; Intelligite, fide comedite; Entendez, mangez par foi, &c.* Le Cardinal Hugo auſſi; *Prenez, c'eſt à dire, croiez de cœur, confeſſez de bouche, &c.* Cependant, ils nous veulent rendre plus priuilegiez que les Apoſtres, qui n'auront receu que le corps de Chriſt, mortel & paſſible; nous, glorieux & immortel: Et nous nous contentons, certes, de le receuoir comme les Apoſtres, & non en plus haute maniere; d'y receuoir le corps rompu, le ſang eſpādu pour nous: Car le Fils de Dieu proprement, ne nous viuifie pas, entant qu'il eſt eternel; mais entāt qu'il s'eſt fait mortel: ne nous glorifie pas, entant qu'il eſt glorieux; mais entāt qu'il s'eſt aneanti ſoi-meſme, prenant forme de ſeruiteur, aſſubietti iuſques à la mort ignominieuſe de la Croix. De l'y receuoir, dis-ie, en la meſme façon; le pain, pour ſigne & gage aſſeuré de ſon corps; & neātmoins, au meſme inſtant receuoir ſon corps: le vin, ſigne & gage aſſeuré de ſon ſang; & neantmoins au meſme inſtant receuoir ſon ſang, par l'efficace interieure du S. Eſprit: l'vn & l'autre, en remiſſion des pechez, & en reſurrection de vie; parce que *Chriſt eſt mort pour nos pechez, reſſuſcité pour noſtre iuſtification, &c.* Et de faict, les Anciens n'ont point autrement entendu la S. Cene de Chriſt auec ſes Apoſtres. Tertullian; *Il fit le pain qu'il prit, & qu'il diſtribua à ſes diſciples, ſon corps, c'eſt à dire, la figure de ſon corps.* Et ailleurs; *Le pain, par lequel il repreſente ſon corps.* S. Ambroiſe; *Le Seigneur luimeſme crie, Ceci eſt mon corps: Auant la benediction des*

Idem de verb. Domi. in Euang. Matth. ſerm. 33.

Hugo Card. in Matth. c. 26. & in Marc. c. 14.

Tertul. aduerſ. Marc. l. 5. c. 40. & l. 1. c. 14.

Ambr. de iis qui myſter. init. c. 9. & de ſacr. l. 4. c. 5.

paroles celeſtes, vne autre eſpece eſt nommee; apres la conſecration, le corps de Chriſt eſt ſignifié. Et ailleurs plus clairement; *Ce qui eſt*, dit-il, *la figure du corps & du ſang de noſtre Seigneur.* S. Hieroſme; *Il n'a pas offert de l'eau, ains du vin, en figure de ſon ſang.* Et ailleurs, parlant du pain & du vin; *Repreſentans*, dit-il, *la verité de ſon corps, & de ſon ſang.* S. Auguſtin; *Le Seigneur n'a point fait doute de dire, Ceci eſt mon corps, quand il donnoit le ſigne de ſon corps.* Item; *Il a recommandé, & baillé à ſes diſciples, la figure de ſon ſang.* Antitypes, dit S. Macaire, Egyptien, *Exhibans la chair & le ſang de Chriſt.* Theodoret; *Celuy qui appelle ſon corps naturel, froment & pain, & qui s'eſt nommé vigne; a honoré les ſymboles & ſignes qu'on voit, du nom de ſon corps, & de ſon ſang; non en changeant la nature meſme, mais en adiouſtant la grace à la nature.* Euſebius Emiſſenus; *Parce que le Seigneur devoit enleuer aux Cieux, le corps qu'il a pris, il eſtoit neceſſaire qu'au iour de la Cene, il nous conſacraſt le ſacrement de ſon corps & de ſon ſang; afin que ce qui eſtoit vne fois offert pour rançon, fuſt continuellement honoré par myſtere.* Et ne faut point ici, que nous confondions ces mots, *Veritablement*, & *Charnellement*, ou *Reellement*, l'vn auec l'autre; bien differens, & bien diſtinguez és Anciens: Car Ieſus Chriſt s'appelle *La vraie vigne:* & Cyrille l'appelle, *La vraie manne:* & Origene, les Apoſtres, *Les vrais Cieux:* & S. Hieroſme les fideles, *Vn vrai pain:* Auſquels il euſt eſté mal-aiſé de faire croire, que Chriſt euſt eſté reellement la vigne, ou la manne; les Apoſtres, les Cieux; les fideles, vn pain, &c. Et voila donc quelle eſtoit la S. Cene des Apoſtres: & ie croi que tout Chreſtien n'en veut point d'autre.

Hieron. l. 2. aduerſ. Iouinia. & in Matth. c. 26.

Auguſt. contr. Adimant. c. 12. Idem in prolog. ſuper Pſal. 3.

Macar. hom. 27. Theodor. in polymorph. ſeu Euariſt. dial. 1.

Cyril. l. 3. c. 24. in Ioan. Orig. in Geneſ. hom. 1. c. 1. Hieron. ad Gal. c. 4.

POVR LE CINQVIEME; Elle deſtruit la nature humaine de Chriſt; pour la verité de laquelle toute l'Egliſe Ancienne a tant combatu contre les heretiques; en la verité auſſi de laquelle giſt la conſolation du genre humain, le moien vnique de noſtre

La Tranſſubſtantiation deſtruit la nature humaine de Chriſt.

Hebr. 2. salut: Entant, dit l'Apoſtre, *Qu'il n'a point pris les Anges*, c'eſt à dire, la nature des Anges; *mais la ſemence d'Abraham*, c'eſt à dire, la nature humaine; *participant à la chair & au ſang, &c. pour deſtruire l'empire de la Mort, par ſa mort, &c.* Car en preſuppoſant, ſans la Parole de Dieu, que ce corps peut eſtre en mille lieux à la fois; ils concluent, contre la Parole de Dieu, que ce corps n'a point ce qui eſt de la vraie nature d'vn corps: Contre ce que diſoit le Seigneur apres la Reſurrection, redarguant l'incredulité de S. Thomas; *L'eſprit n'a ni chair, ni os, &c.* Contre ce qu'enſeigne toute l'Antiquité; *Que ce qu'il a pris vne fois, il ne l'a iamais laiſſé: Qu'en veſtant la gloire, il ne deſpoüille ni la nature, ni les conditions de la nature, &c.* Chriſt, certes, en prenant noſtre nature, a pris & noſtre chair, & noſtre ſang; & ce ſang diſtribué dans ſes veines, &c. Que fait donc cette Tranſſubſtantiation, qui encloſt ſon corps à part, ſous les accidens du pain; ſon ſang à part, ſous les accidens du vin? Il a pris auſſi, & noſtre chair, & noſtre ame: Et donc, vne ſubſtance corporelle ſera-elle conuertie en vne ſpirituelle? le pain, en l'ame de noſtre Seigneur? &c. Ou ſi elle n'y eſt conuertie; ſera-ce donc vn corps ſans ame? Et ſi ce corps, qui fut baillé aux Apoſtres, eſtoit viuant; ce pain eſtoit-il pas conuerti en ame? Or ils le nient. Et ſi donc il eſtoit mort; eſtoit-il pas mort & viuant tout enſemble? mort & inuiſible celui qui fut baillé; vif & viſible celui qui le bailloit? Combien d'abſurditez, d'vne abſurdité! Et qui ne voit, comme les anciens heretiques, qui controuerſoient la vraie nature humaine de Chriſt, euſſent bien fait leurs affaires ſur ces maximes?

Chriſt abſent, ſelon la nature humaine, preſent à tout, ſelon la diuine.

CERTES, Ieſus Chriſt, noſtre Seigneur, apres ſa Reſurrection, monte en corps au Ciel; laiſſe ce monde, iuſques à ce qu'il vienne iuger le monde; comme il en auoit aduerti ſes Apoſtres; comme il

leur auoit fait voir visiblement; comme aussi apres lui, ils nous en aduertissent; *Vous ne m'aurez pas tousiours auec vous; Ie y suis pour vn peu de temps: Il est expedient pour vous, que ie m'en aille: Ie suis venu au monde, & derechef laisse le monde: Ie m'en vai à celui qui m'a enuoié, duquel ie suis & issu, & venu; & si ie ne m'en vai, le Consolateur ne viendra point. Vous me cercherez; mais, comme i'ai dit aux Iuifs, là où ie vai, ils ne peuuent venir; & ie le vous dis aussi maintenant.* C'est à dire, en vn mot; Ne me cerchez plus ci-apres en cette nature humaine. Et de faict, il les benit, se retire d'eux, est esleué en haut au Ciel, assis à la dextre du Pere; *D'où il reuiendra*, disent les Anges, *ainsi qu'il a esté veu aller au Ciel.* Et faut, dit S. Pierre; *Que le Ciel le contienne, iusques au temps du restablissement de toutes choses.* Et neantmoins; *Ie ne vous lairrai pas*, dit-il, *orphelins*; *Ie suis auec vous iusques à la consommation du monde*; *Ie vous enuoierai le Consolateur qui vous enseignera, &c. Quand mesmes vous serez deux ou trois assemblez en mon nom, ie serai au milieu de vous*; Asçauoir, selon la nature diuine. Et ainsi en ont parlé tous les Anciens.

Selon les Escritures. *Ioan 7. & 13. Matth. 26. Marc. 6. Luc 24. Act. 1. 3.*

ORIGENE; *Ce n'est point l'homme qui est par tout, où deux ou trois sont assemblez en son nom; ni tous les iours auec nous, iusques à la consommation du monde; ni par tout où sont assemblez les fideles: ains la vertu diuine qui est en Iesus.* Athanase; *Ie m'en vai au Pere: Mais remplit-il pas toutes choses, le Ciel, la terre, les Enfers? &c. Et s'estoit-il iamais retiré du Pere? Et aller & venir, est-ce pas le propre de celui qui est circonscript & borné de termes & de lieux; passant du lieu où il n'estoit pas, à celui où il estoit? &c. Mais*, dit-il, *c'est parce qu'il parle de cette humaine nature qu'il auoit prise, en laquelle il doit aller au Pere, & de là reuenir iuger les vifs & les morts, &c.* S. Augustin en infinis lieux fort amplement; *Vous aurez tousiours les pauures auec vous, &c. Que les gens de bien*, dit-il, *n'en soient pas en peine:*

Selon les Peres. *Orig. in Matth. tract. 33. August. in Ioan. tract. 50.*

Selon ſa maieſté, ſa prouidence, ſa grace, &c. eſt accompli ce qu'il a dit, Ie ſuis auec vous touſiours, &c. Selon la chair que le Verbe a pris, ſelon qu'il eſt nai de la Vierge, pris des Iuifs, attaché au bois, oſté de la Croix, enueloppé de linges, mis au ſepulcre, manifeſté à la Reſurrection, ce qui eſt dit; Vous ne m'aurez pas touſiours, &c. L'Egliſe l'a eu peu de iours, ſelon la preſence de ſa chair; maintenant elle le tient par foi, & ne le voit plus des yeux, &c. Quoi donc? lui diſoit-on; N'eſt-il pas par tout? *Par tout*, dit-il: *Mais comme l'homme eſt ame & chair; ainſi Chriſt eſt la Parole, c'eſt à dire Dieu, & pareillement homme; & faut diſtinguer touſiours ès Eſcritures, ce qui eſt dit à raiſon de l'vne nature, ou de l'autre. A raiſon de l'vne, il eſt Createur; à raiſon de l'autre, creature: En l'vne, il eſtoit en terre, & non au Ciel, quand il diſoit; Nul ne monte au Ciel, &c. En l'autre, il eſtoit au Ciel, bien que non encor monté au Ciel, bien qu'encor conuerſant en la terre, &c. Et pourtant, tien toi fermement à la confeſſion Chreſtienne; Qu'il eſt monté au Ciel, qu'il ſied à la dextre; que de là, & non d'ailleurs, il viendra iuger les viuans & les morts: Et en cette meſme forme & ſubſtance de chair; à laquelle certes,* dit-il, *il a bien donné l'immortalité, mais il ne lui a pas oſté ſa nature. Et ſelon cette forme, il ne faut pas eſtimer qu'il ſoit eſpandu par tout; ains nous garder d'eſtablir la diuinité de l'homme en telle ſorte, que nous oſtions la verité du corps: Or n'eſt-il pas conſequent, que tout ce qui eſt en Dieu, ſoit par tout, comme Dieu, &c.* Ailleurs ſur ces mots; *Vado, & venio ad vos: Il alloit*, dit-il, *entant qu'homme; il demeuroit, entant que Dieu: Il alloit, entant qu'il n'eſtoit qu'en vn lieu; il demeuroit, entant qu'il eſtoit par tout.* Item; *Il vous eſt expedient que ie m'en aille; combien*, dit-il, *qu'il nous ſoit touſiours preſent par ſa diuinité: Mais s'il ne s'en eſtoit allé de nous corporellement; nous le verrions touſiours charnellement, nous ne le croirions iamais ſpirituellement, &c. Et pour cette cauſe, s'eſt-il abſenté de corps, de toute l'Egliſe; afin que la foi ſoit edifiee.* S. Cyrille; *Il faut*

Idem ad Dardan. ep. 57.

Idem in Ioan. tract. 78.

Idem de verb. Dom. ſerm. 60. & de Temp. ſerm. 40.

que

que tous les fideles croient, qu'encor que nostre Seigneur soit absent de corps, il est present par sa vertu à tous ceux qui l'aiment, &c. Et reciproquement nul ne doute, puis qu'il est monté aux Cieux, qu'il est absent de chair, bien que present de corps, &c. Qu'est-ce donc; Ie ne vous lairrai point orphelins? C'est, qu'apres qu'il est monté au Ciel, & ressuscité des morts, il est en nous, par son Esprit, &c. Cyril. Alex. in Ioan. l. 9. c. 11. l. 10. c. 39. Idem l. 6. dial. de Trinit.

Et qu'est-ce derechef; Ie suis au milieu de deux ou trois assemblez en mon nom? *Certes*, dit-il, *quand comme homme il conuersoit en terre, il remplissoit neantmoins les Cieux, il ne laissoit point pour cela la compagnie des Anges: Quand aussi maintenant il est au Ciel auec sa chair, il ne laisse point de remplir la terre de sa vertu, &c. Il apparoist pour nous là haut au Pere, & ne laisse d'habiter ici bas és Saincts, par son Esprit, &c. absent selon l'humanité, present selon la diuinité.* Fulgence; *Un mesme Christ*, dit-il, *est homme local, c'est à dire, astraint au lieu; entant qu'il est nai homme, c'est à dire, de la Vierge; & neantmoins Dieu immense, c'est à dire, sans lieu, mesure, ni terme, entant qu'il est du Pere: selon l'humaine nature, absent du Ciel, quand il estoit en terre; laissant la terre, quand il monta au Ciel: selon la diuine neantmoins, ne laissant point le Ciel, quand il en descend; ni la terre, quand il monte au Ciel, &c.* Vigilius, Eueſque de Trente; *Il vous est*, dit-il, *expedient que ie m'en aille, &c. Et comment ira-il*, dit-il, *au Pere, qui ne s'en esloigna iamais? lui qui est tout par tout auec le Pere, duquel toutes choses sont pleines? &c.* Mais, dit-il, *C'est parce qu'il emportoit de ce monde, cette nature humaine qu'il auoit prise de nous, &c. Il s'est donc retiré de nous, selon l'humanité; mais selon la diuinité, il nous dit, Ie suis auec vous insques à la consommation, &c. Mais comment derechef; Les iours viendront que vous desirerez voir le Fils de l'homme, & ne le verrez point? &c. Certes, parce qu'il est en certaine maniere, & absent de nous, & present à nous: Par la forme de seruiteur, qu'il a emportee de nous au Ciel, il est absent de nous;* Idem l. 11. c. 3. l. de Incarn. c. 21. Fulgēt. ad Thrasymund. l. 2. Vigil. l. 1. contr. Eutych. Idem l. 4.

par la forme de Dieu, qui ne s'eſloigne point de nous en terre, il eſt preſent à nous; vn meſme, par ce moien, preſent à nous, abſent de nous, &c. Mais, veu que la Parole eſt par tout, dit-il; *comment non auſſi la chair par tout? Certes, ce ſont choſes bien diuerſes; d'eſtre terminé en vn lieu; ou d'eſtre par tout: Le Fils de Dieu a eu commencement, par la nature de ſa chair; & ne l'a pas eu, par la nature de ſa diuinité: Selon celle-là, il eſt creature; ſelon celle-ci, Createur: ſelon celle-là, il eſt terminé, & circonſcript de lieu; ſelon celle-ci, il n'y a lieu qui en ſoit capable, &c. Et cette eſt la Foi & Confeſſion Catholique, que les Apoſtres nous ont baillee, que les Martyrs nous ont cõfirmee, que les fideles ont cõſeruee iuſques à maintenant, &c.* Iuſques là, qu'encor que les Tranſſubſtantiateurs aient poſé des doctrines contraires aux ſiecles ſuiuans; cette baſe eſt neantmoins touſiours demeuree immobile: En Beda; *Chriſt montant au Ciel, apres la Reſurrection, laiſſa ſes diſciples corporellement, encor que la preſence de ſa maieſté diuine ne les laiſſaſt iamais.* En S. Bernard; *Ie me retire de vous, dit le Seigneur, ſelon l'humanité; ie ne m'en retire pas, ſelon la diuinité: Ie vous abandonne de preſence corporelle, mais ie vous aſſiſte de la preſence de mon Eſprit.* Et ainſi en ont meſme parlé tous les Anciens Scholaſtiques: Si auant, que qui en a parlé autrement, a eſté cenſé Eutychien, ou Neſtorien, ſelon le dire de S. Cyrille; *Ne quis in duos Filios diuidere Chriſtum auderet; Afin que perſonne n'oſaſt diuiſer le Chriſt en deux Fils, &c.* Et de ſemblables paſſages on pourroit recueillir vn volume.

Circunſcribi loco.

Bed. in hom. Paſchali.

Bernard. in 15. ſerm. de Cœn. Dom. ſerm. 6. 9. 10.

Hugo. part. 8. c. 13. medit. Theo.

Cyril. l. 9. in Ioã. c. 21.

MAIS S'ENSVIT-IL, pour auoir retenu la nature humaine, que le corps du Seigneur ſoit circonſcript, ſoit terminé? Et que t'ont donc dit tous ces Docteurs, qui te l'ont qualifié local, circõſcript; ſubiet aux mouuemens locaux? &c. S. Ambroiſe dit; *Il y a en Chriſt la meſme verité de corps qui eſt en nous.* Item; *Toute creature eſt circõſcripte de certains limites de ſa nature; & celle qui n'a point la vertu circonſcripte & terminee, ne peut eſtre*

Ambroſ. ep. 22. & l. de incarn. Domini, & de Spir. Sanct.

dite creature. Si donc tu conſideres le Fils de l'homme, comme homme ; que ne lui laiſſes-tu ce qui eſt de l'homme? Si comme creature, (car ainſi le nommons-nous auec l'Antiquité, entant qu'homme) que diſputes-tu la circonſcription, ſi tu ne veux confondre le Createur auec la creature? non plus diuiſer, auec Neſtorius; mais auec Eutyches, confondre les natures? Meſmes S. Hieroſme, ou pluſtoſt Didymus, traduit par lui, va plus auant: *Si meſme le S. Eſprit*, dit-il, *eſtoit creature; il auroit la ſubſtance circonſcripte, c'eſt à dire, terminee.* Voire, dit S. Cyrille; *La diuinité n'euiteroit pas la circonſcription, ſi elle eſtoit faite quãtité.* Et donc, le corps glorieux les Peres le nous feront-ils point exempt de ces reigles? Penſez cõment, quand ils n'en exemptent pas la diuinité meſmes, ſi faire ſe pouuoit, preſuppoſee quãtité. Certes, non Theodoret, qui dit; *Il eſt glorifié de diuine gloire, adoré des celeſtes puiſſances; mais toutefois corps; mais toutefois auec la circõſcription qu'il a euë auparauant, &c. I'ai oui le Seigneur, qui dit; Vous verrez le Fils de l'hõme, venant és nuees, &c. Or ie ſçai, que ce qui eſt veu des hõmes, eſt circonſcript; on ne voit point la nature non circonſcripte, &c.* Non S. Auguſtin; *Car*, dit-il, *oſtez aux corps les eſpaces des lieux, ils ne ſeront nulle part: & ſi nulle part, du tout point.* Item; *Tout corps eſt local; tout local eſt corps; tout ce qui eſt local, eſt en vn lieu, & non en pluſieurs; occupe de ſa moindre partie, le moindre lieu; de ſa plus grande, le plus grand, &c.* Item; *Le Seigneur eſt là haut; mais le Seigneur qui eſt Verité (c'eſt à dire, entant que Dieu) eſt auſſi ici: Il faut que le corps auquel il eſt reſſuſcité,* (notez le corps meſme glorieux) *ſoit en vn lieu, bien que ſa verité ſoit eſpandue par tout.* Item; *Ne ſoions pas ſi inſolens de dire, que le corps n'ait pas ſeulement depoſé la mortalité, & la corruption, par la gloire de la Reſurrection; mais auſſi ce qu'il eſt corps, eſtre deuenu eſprit. Ie le croi tel au Ciel, qu'il eſtoit en terre, quand il monta au Ciel, &c. Car corps ſpirituel, c'eſt celui qui eſt deſia immortel auec*

Didym. l. 1. de Spi. Sanct.

Cyril. de Trinit. c. 2.

Theod. dial. 2.

Auguſt. ad Dard.

Idem ad q. 35. q. 65. & 20.

Idem de diuerſ. queſt. q. 83. & ep. 6.

Idem in Ioan. tract. 30. de Cõſecr. d. 2. C. Prima quidem.

Idem ad Dard. ep. 57. & ad Cõſent. 46.

l'eſprit, mais non qu'il ſoit changé en eſprit, &c. Non Gregoire Nazianzene; *Nous enſeignons*, dit-il, *le meſme Chriſt; circonſcript de corps, incirconſcript d'eſprit; de corps, contenu en lieu; & d'eſprit, non, &c.* Non l'Egliſe Orthodoxe, és Conciles de Chalcedoine, & de Conſtantinople III. *Les deux natures apres l'vnion, ont vraiement leurs meſmes natures, & leurs naturelles proprietez; & chaſcune garde ſa naturelle proprieté, ſans pouuoir eſtre changee.* Et noterons cependant ici, que les heretiques de ce temps-là, contre leſquels ces Peres diſputoient, n'alleguent point; Mais le corps de Chriſt eſt-il pas en diuers lieux, en meſme temps, en la S. Cene? Et donc, eſt-il pas ou tranſmué, ou confus en la diuinité, ou les proprietez de l'vne nature communiquables à l'autre? Ce qu'ils n'euſſent pas oublié, ſi l'Egliſe de ce temps euſt enſeigné ou la Tranſſubſtantiation, ou doctrine qui en approchaſt. Ils obiectent; Mais noſtre Seigneur ſortit du ventre clos de la Vierge; Il reſſuſcita du tombeau fermé; Il entra à ſes diſciples, les portes cloſes, &c. Il y a donc penetration de dimenſions, concurrence de corps en meſme lieu, &c. Tertullian, Origene, S. Ambroiſe, & S. Hieroſme leur reſpondroient; Que Chriſt naiſſant auoit ouuert la matrice de la Vierge: Et S. Luc allegue à ce propos la Loi; *Tout maſle ouurant la matrice, ſera ſainct au Seigneur, &c.* De laquelle Theophylacte tire vne toute autre doctrine: *Car*, dit-il, *cette loi proprement a eſté accomplie en Chriſt ſeul; lequel ſeul a ouuert la matrice de la Vierge: car pour le regard des autres meres; l'homme, & non l'enfant, les ouure.* Et Durand meſme n'y trouue point ce miracle. Pour la pierre du tombeau, Iuſtin Martyr leur diroit; *Que la puiſſance diuine luy fit faire place; ou que l'Ange la roula.* Et le Pape Leon I. auſſi; *Que Chriſt reſſuſcita, la pierre du monument eſtant rouleé.* Et S. Hilaire generalement; *Que toutes choſes fermees ſont ouuertes à la puiſſance de Dieu.* S. Hieroſme;

Nazianz. ad Theod. diſt. 1.

Concil. Chalced. apud Damaſc. l. 3. c. 3. & Euagr. l. 2. c. 4.

Concil. Cõſtant. œcumenic. 6.

Tertul. de carne Chriſti, c. 4. 20. 23. & aduerſ. Marcion. l. 3. c. 11. l. 4. c. 21. l. 5. c. 19.

Quod communi patefactis corporu lege peperer it.

Orig. in Luc. hom. 14.

Ambroſ. in Luc. l. 2.

Hieronym ad Euſtoch. de caſt. virg.

Luc. 2.

Durand. l. 4. in l. 4. Sent. d. 44. q. 6. nu. 21.

Leo 1. ad Epiſc. Palæſt.

Hilar. de Trin. l. 3. & ad Conſtant. Auguſt.

Que la creature cede au Createur, &c. Mais encor pour les portes closes; Iustin Martyr respondant à cette question expresse; *Ce ne fut point*, dit-il, *par mutation de corps en esprit; mais par la mesme raison que nostre Seigneur marcha sur la mer; rendant par sa diuine puissance, la mer propre à marcher dessus, qui de soi-mesme ne l'estoit pas: tellement que non seulement elle soustint son corps, mais mesmes celui de Pierre.* Le miracle donc estoit en la mer, & non au corps: és portes qui s'ouuroient par la puissance, & non en la subtiliation (comme ils parlent) du corps. Puis adiouste; *Car c'est mesme chose, qu'vn corps marche sur la mer, sans estre changé; & que sans estre changé, il entre les portes estans closes. Et pourtant il voulut*, dit-il, *que ses disciples le touchassent; afin qu'ils appriſſent, qu'il n'y estoit pas entré par changement de corps en esprit: mais que par la diuine puissance, qui fait des choses outre la Nature, ce corps de parties espoisses estoit entré à eux.* S. Cyrille; *Le Seigneur entra à ses disciples, les portes closes; sçauoir en surmontant, par sa Toute-puissance, la nature des choses: Et pourtant, que personne n'en cerche la cause; ains considere qu'il ne s'agist pas ici, d'vn purement homme, comme nous; mais du Tout-puissant Fils de Dieu, auquel toute la Nature est subiette. Ce a donc esté en la mesme façon qu'il a cheminé sur la mer; laquelle de sa nature ne soustient pas nos pieds,* (& notez que c'estoit auant que le corps fust glorifié.) *Et pourtant, quand tu lis cela, garde toi bien de te departir de la vraie foi, &c. Et si tu ne le peux comprendre; accuse l'imbecillité de ton esprit: & dis plustost; Que ce qu'il est ainsi entré les portes closes; c'est parce qu'il est Dieu; non autre neantmoins qu'il estoit lors qu'il conuersoit deuant sa passion, homme entre ses disciples.* Et de faict, leurs meilleurs Interpretes entre les modernes, n'abusent point de ces passages, pour la penetration des dimensions, imaginee par nos Aduersaires; laquelle face que deux corps ne tiennent qu'vn lieu. *Les portes*, dient-

Hieronym. ad Pammach. Iustin. Martyr in quæst. q. 120.

Cyril. Alex. in Ioan. l. 12. c. 53.

Ferus in Ioan. c.20. ils, *ont esté ouuertes : Pourquoi non en la mesme façon que Dieu fit que la terre s'ouurit pour engloutir Dathan & ses complices ; la mer pour faire passage aux Israëlites, & engloutir les Egyptiens ; les portes de la prison, pour deliurer les Apostres? Et si Dieu,* dient-ils, *les a peu tirer d'vne prison fermee, mortels & corruptibles qu'ils estoient ; pourquoi non lui-mesme entrer, les portes fermees?* Le miracle procedant tousiours, par ce moien, de la puissance diuine, vnie à la nature humaine ; & non, du changement fait ou pretendu en icelle : Et s'arrestant aussi la mutation és choses qui souffrent, & qui obeissoient à cette puissance-là ; sans passer en aucune maniere, iusques à la personne. Durand ; *Que nostre Seigneur entra, les portes estans fermees, par quelque autre endroit occulte : mais non par les portes fermees, &c.* Or si quelcun entre tant, a trouué cette Grotesque ; pourquoi de plusieurs interpretations veulent-ils que nous choisissions la plus rude, & la plus obscure ? Et apres tout, qu'a cela de commun auec le sacrement de la saincte Cene ? Mais nous leur respondons deux choses : En premier lieu ; Qu'en matiere de sacremens, & mesmes de cettui-ci, (comme S. Augustin nous a ci-deuant appris) il n'est point question de miracle : Et pour le second ; Que cette maxime demeure tousiours ; Que en Dieu il n'y a point d'Oui & Non, ensemble : Et partant, que nul miracle, pour grand qu'il soit, n'implique iamais contradiction. Pour l'vne, S. Tho-

Thom. in 1. parte Summ. q. 105. art. 7. mas nous dit ; *Que miracle vient d'admiration ; & que l'admiration est, quand les effects sont manifestes, & la cause occulte.* Or ici nous sommes d'accord, que les effects sont occultes, dont ils s'appellent mysteres:

August. de Trinit. lib. 5. c. 10. Dont aussi sainct Augustin tranche tout net ; *Que les sacremens sont notoires aux hommes ; & peuuent, comme choses religieuses, auoir de l'honneur : mais non,* dit-il, *de l'admiration, comme s'ils estoient miracles.* Et y parle nommément de la saincte Cene : Comme

de faict, il ne ſe liſt point de miracles, dont l'effect n'ait eſté manifeſte aux ſens. Pour l'autre, S. Thomas nous dit; *Dieu n'eſt point dit Tout-puiſſant, au regard des choſes eſquelles y a contradiction; pource qu'elles ne peuuent auoir raiſon des choſes poſſibles.* Et il en donne pour exemple; *Qu'il ne peut faire vne choſe, & ce qui eſt contraire à la definition d'icelle; vn homme, non raiſonnable; vn triangle, ſans trois angles, ou trois lignes, &c.* Parce, dit-il; *Que ce ſeroit les auoir, & ne les auoir pas.* Et pour mieux dire, auec S. Auguſtin; Parce que, *Ce ſeroit impuiſſance, & non Toute-puiſſance: Car grande eſt la puiſſance du Verbe,* dit-il, *de ne pouuoir mentir; Que là, il ne peut eſtre Eſt & non; mais, Eſt, eſt; Non, non, &c.* Or ſommes-nous pas és termes de S. Thomas; quand on nous fait vn corps, ſans quantité; vne quantité, ſans dimenſion; vn local, ſans lieu: Vne quantité donc ſans quantité; vn corps, ſans corps? Et ainſi donc deſtruiſent-ils la nature humaine de Chriſt, en laquelle giſt la principale conſolation du genre humain; l'article auſſi de ſon aſcenſion au Ciel, de ſa ſeſſion à la dextre, &c. c'eſt à dire, noſtre Symbole meſmes.

Thom. 1 p. Sum. q. 25. art. 3. & 4. & aduerſ. gent. l. 1. c. 84. & l. 2. c. 25.

Aug. de Trinit. l. 15. c. 14.

EN SIXIEME LIEV; Voions comme ils traittent la nature diuine. C'eſt vne reigle de toute l'Antiquité, comme nous auons veu; Que les hommes diſtribuent les ſacremens, c'eſt à dire, les ſignes; mais que Dieu ſeul donne la choſe; particulierement en cettui-ci, où il plaiſt au Fils de Dieu ſe donner à nous, ſa chair & ſon ſang en nourriture de vie eternelle. Or auec quelle reuerẽce pouuons nous dire, qu'vn autre le nous donne; voire tellement, que cela ne deſpende pas ni de l'inſtitution du ſacrement en ſoi, ni de la vertu meſmes des paroles qu'ils appellent ſacramentelles: mais, comme és operations de la Magie, eſquelles la forte imagination fait la choſe, de l'intention du Preſtre qui les prononce? Dieu donc aura attaché ſa grace à l'intention du Preſtre conſacrant:

La Tranſſubſtantiation iniurieuſe à la nature diuine du Fils de Dieu.

& non à ſon inſtitution, accompagnee de ſon Eſprit? Et le Fils de Dieu ne ſera noſtre, c'eſt à dire, la vie qui eſt en lui, ne ſe diſtribuera aux fideles ; qu'à la meſure & diſcretion de cette intention ? Et ſera en la puiſſance, ou pluſtoſt impuiſſance du Preſtre, de fruſtrer toute vne aſſemblee de Chreſtiens, congregez au nom de Chriſt, ſouſpirans en vraie foi, apres ſa grace, de ce precieux don, qu'il leur fait de ſoi-meſmes : au lieu qu'il nous a dit ſi gracieuſemẽt; *Quand vous ſerez deux ou trois aſſemblez en mon nom, ie ſerai au milieu de vous? &c.* Voire de les fruſtrer en toutes ſortes, ſoit qu'il ait intẽtion, ſoit qu'il n'en ait point. Car s'il n'en a point; ſelon leur doctrine, il ne conſacre point ; le Fils de Dieu ne ſe communique point : Et s'il cõſacre neantmoins, ils n'y communiquent point; car ils ont touſiours ſubiect de douter, s'il a eu intention, ou non. Et là où il y a doute, il n'y a point de foi ; & où il n'y a point de foi, n'y a que peché. Or ſont-ils d'accord, que celui ne peut receuoir le corps de Chriſt, qui ne l'y croit point. Mais quel ſera donc le priuilege du bon, ſur le meſchant; puis que l'intention, ou non-intention du Preſtre tranſſubſtantie, ou ne tranſſubſtantie point ; puis que l'vn & l'autre ont ſubiect de douter de cette intention, & partant de l'effect; puis que l'vn & l'autre, ou doutans, ou certifiez d'icelle, reçoiuent eſgalement, ou ne reçoiuent point ? Que deuiendra auſſi leur doctrine *de opere operato*; Que la choſe nous profite, entant qu'elle ſe fait ; & non au regard de la perſonne qui la fait, puis que tout ce myſtere deſpend maintenant *ex opere operantis, de l'operation du ſacrifiant*? En-apres, l'excellence de ce ſacrement par deſſus tout ſacrement, où ſe trouuera-elle ; ſi les autres deſpendent de la grace de Dieu, ſans neceſſité de l'intention du conſacrant ; comme la plus-part confeſſent du Bapteſme ; du pretendu ſacrement de Mariage? &c. De Dieu, dis-ie, duquel l'intention ne man-

que iamais, ni par conſequent l'obiect de noſtre foi; celle-ci, pour ne dire rien de plus aigre de l'infirmité de l'homme, ſubiette à faillir à tous momens? Mais, que deuiendront meſmes leurs Meſſes priuees; veu que Bonauanture & Biel tiennent; *Qu'outre l'intention du conſacrant, eſt requiſe l'intention de l'inſtituant*; qu'il ne ſuffit pas que le Preſtre ait intention de conſacrer, s'il ne ſuit l'intétion de Chriſt en ce ſacremẽt? Or Hugo, & Biel, & la plus-part des Scholaſtiques, ſont-ils pas d'accord, que la Meſſe priuee, en laquelle il ne ſe fait point de publique commemoration de la mort de Chriſt, ne conuient aucunement auec l'intention de l'inſtituant? Et donc, quelle conſolation à ceux de l'Egliſe Romaine au ſacrement; quand au lieu de nourrir la foi, il entretient le doute; quand apres s'eſtre bien preparez, ils ne ſçauent ce qu'ils reçoiuent: Ne pouuant l'efficace de la Conſecration penetrer, ſelon eux, au ſacrement, ſans cette intention; ne pouuant auſſi l'homme en aucune ſorte, penetrer en l'intention du Preſtre conſacrant? Ainſi, en voulant trop donner à la dignité du Preſtre; ils ont oſté à Dieu, qui ſeul le fait, l'effect du ſacrement; au peuple, l'vtilité & le fruict qui lui en vient; pour lequel il eſtoit fait. Et tout cela, pour eſtre adorez en la diſpenſation des myſteres de Dieu, plus que Dieu meſme, plus que le Createur; duquel ils n'ont point eu honte, depuis la doctrine de la Tranſſubſtantiation receuë, de ſe dire meſme createurs. Or telle ne fut onc la doctrine de l'Ancienne Egliſe: ils n'ont iamais penſé à euoquer Chriſt du Ciel, à force de paroles: ils ont attribué la communion du corps de Chriſt, à l'inſtitution du Seigneur; à l'operation du S. Eſprit; à la foi du fidele. Conſacrer, en leur langage, c'eſt ſanctifier; c'eſt benir; c'eſt changer vne choſe d'vn vſage commun, en vn ſacré; d'vn prophane, à vn ſainct: ce qui ſe fait par la Parole, c'eſt à dire, par l'inſtitu-

Bonau. in Comp. ſacr. Theol. rubr. 11. l. 6. Gabr. Biel. lect. 6. lit. C.

Stella Clericorum.

Que c'eſt que conſacrer.

tion du Seigneur, qui lui donne efficace. Ainsi parlé S.Cyprian ordinairement; *Que le pain & le vin de la saincte Cene, sont sanctifiez par la Parole.* Et S.Augustin l'explique; *Non*, dit-il, *entant qu'elle est dite; mais entant qu'elle est creuë: non vn son qui passe, mais vne vertu permanente, c'est à dire, l'operation de l'Esprit de Dieu, &c.* Ainsi tous les Anciens; S.Hilaire, Ambroise, Hieroſme, Gregoire, &c. Isidore mesmes; *Par le commandement de Christ, nous appellons son corps & son sang, ce qui est sanctifié des fruicts de la terre, & fait sacrement, par l'inuisible operation de l'Esprit de Dieu, &c.* Auquel sens, les autheurs prophanes vsoient aussi du mot de *Consacrer*. Cornelius Fronto dit; *Consacré, c'est ce qui est fait sainct, qui estoit auparauant prophane, c'est à dire, commun en vsage.*

Isidor. l. 6.

Promiscui vsus.

OR IA N'ADVIENNE, que nostre Seigneur ait assubietti la Communion qu'il nous presente de son corps, ni au son des paroles, ni à l'intention de celui qui les prononce. Les Prestres & les Apostres mesmes, sont faits pour l'Eglise; & non l'Eglise pour eux: Ils sont Ministres; & non Seigneurs de l'Eglise: Ils ne dispensent pas leurs mysteres, mais ceux de Christ; & non, qui plus est, les mysteres de Christ; mais les signes de ses mysteres seulement; aussi peu que la foi, qui procede de l'ouïe de la Parole, encor qu'ils nous administrent la Parole: Dieu par l'efficace de son Esprit, s'estant reserué le don de foi, la dispẽsation de sa grace; aussi peu dependante de l'administrateur, qu'attachee aux signes qu'il administre, &c. Dieu certes dit à Moyse; *Et tu le sanctifieras, &c.* Mais aussi dit-il ailleurs; *Ie suis le Seigneur qui le sanctifie.* S.Augustin demande là dessus; Comment, & l'Eternel, & Moyse? *Certes*, dit-il, *Moyse, par les sacremens visibles, par son ministere: mais l'Eternel, par sa grace inuisible, par son Esprit, là où gist tout le fruict des sacremens visibles.* Ainsi S. Iean Baptiste, le plus grand

1.Cor.13.

Leuit.3.

Auguſt. in quæſt. in Leuit.

d'entre les nais de femme, dit le Seigneur, baptiſoit d'eau; le don de l'Eſprit eſtoit de Chriſt: Et par le miniſtere de Paul & d'Apollos, pluſieurs ont creu; mais le don de la foi, par laquelle on croit, dit S. Paul meſmes, eſt du Seigneur. Ce que conclut le Canon, en termes exprez; *Que le ſacrement n'eſt pas du merite du conſacrant, mais de la parole du Createur, & de la vertu du S. Eſprit, accompliſſant toutes choſes, &c.* 1. *Cor.* 3. *C. Verum de Conſecr. d.* 2.

POVR LE SEPTIEME; Elle deſtruit l'analogie & conuenance des Eſcritures ſainctes: Car comme ainſi ſoit, qu'à l'exemple d'Eſdras, nous deuions interpreter les Eſcritures, par les Eſcritures; & par la clef que nous baille S. Auguſtin pour les ouurir; expoſer vn lieu par pluſieurs, & non contre pluſieurs; vn obſcur, par pluſieurs clairs; en voulant retenir les mots d'vn paſſage, ils renuerſent la claire doctrine de pluſieurs; & de cettui-ci meſmes ne tirent que contradiction & tenebres. Celui qui nous donne ſon corps, nous donne auſſi ſon ſang; le corps & le ſang eſgalement precieux; l'vn & l'autre, le prix & rançon de nos pechez: l'vn & l'autre donc, donnez en meſme ſens. Or eſt-il, que du ſang il eſt dit; *Cette coupe eſt le Nouueau Teſtament en mon ſang.* Ce qui ne ſe peut entendre de la coupe, mais du vin; aſçauoir, ſelon ce que S. Matthieu le refere; *Ceci eſt mon ſang, le ſang du Nouueau Teſtament, &c.* Si donc il y a figure toute euidente en l'vn; elle ne doit eſtre excluſe de l'autre. Et comme l'vne ſe reſoult en ces mots; *Ceci*, c'eſt à dire, *Ce vin, eſt mon ſang:* ainſi l'autre en ceux-ci; *Ceci*, c'eſt à dire, *Ce pain, eſt mon corps.* Et comme du vin, ou de la coupe il eſt dit; *Cette coupe eſt le Nouueau Teſtament en mon ſang:* Ainſi du pain ſe peut-il dire; *Ce pain eſt le Nouueau Teſtament en mon corps, &c.* Et parce derechef que, ſelon eux-meſmes, le pain ne peut eſtre le corps, ni le vin le ſang reellement; parce que ce ſont deux indiuidus (comme parlent les Dialecti- Deſtruit l'analogie des Eſcritures, & de la Foi. Luc 22. Matth. 26.

ciens) annoncez l'vn de l'autre; certes, nous les exprimerons par ces mots de S. Paul; qui ne nous a baillé, que ce qu'il a receu; ne nous a enſeigné, que ce qu'il a appris du Fils de Dieu; *Ce pain eſt mon corps, qui eſt rompu pour vous*: c'eſt à dire; *Ce pain que ie romps, eſt la cõmunion de mon corps; Cette coupe, ou ce vin que ie benis, eſt la communion de mon ſang, &c.* Et ſi encor nous heſitõs; Mais quelle eſt cette communion? & comment ſe fait-elle? & comment ce manger, & ce boire? &c. Nous aurons recours à noſtre Seigneur; *C'eſt le pain qui eſt deſcendu du Ciel; afin que ſi quelcun en mange, il ne meure point*; Vn pain vif, vn pain viuifiant, vn pain de Dieu, qui fait viure eternellement: *Ma chair*, dit-il, *& mon ſang ſont vraiement viande, vraiement breuuage, que i'ai donnez pour la vie du monde: Et celui en mange, & en boit, qui vient à moi, qui croit en moi, qui demeure en moi, &c.* Si ceci vous ſcandaliſe, comme les Capernaïtes; apprenez; *Que c'eſt l'Eſprit qui viuifie, que la chair ne profite de rien, que mes paroles ſont eſprit & vie, &c.*

1. Cor. 10.

Iean. 6. 50.

Comment ſe doit entendre S. Iean 6.

ET N'EST ICI à obiecter; Que S. Iean parle de la manducation ſpirituelle, & non de la ſacramentelle: Car bien qu'il parle de la ſpirituelle, il ne laiſſe pas de nous expliquer quelle eſt la ſacramentelle, ſçauoir ſous les ſacremens, obiects de nos ſens, aides de noſtre foi; neantmoins ſpirituelle: Et ainſi l'ont touſiours entendu les Anciens, qui ſe ſont ſeruis de ce paſſage de S. Iean, pour commentaire des autres Euangeliſtes; qui en ont tiré la neceſſité de l'expoſer figurément: Item, que les ſeuls fideles participent à la choſe du ſacrement, & non les impies. Mais comme les Tranſſubſtantiateurs y ont depuis admis la charnalité, & par conſequent la manducation des impies; auſſi n'ont-ils plus voulu admettre en cette queſtion, l'authorité de ce Sermon du Seigneur; Sermon à la verité fait vn an, ou enuiron, auant l'inſtitution de la S. Cene; mais euidemment preparatoire à icelle:

Tout ainſi certes, que le propos que tint noſtre Seigneur à Nicodeme touchant le Bapteſme, eſtoit preparatoire au Bapteſme. Là noſtre Seigneur diſoit; *Si l'homme n'eſt regeneré, c'eſt à dire, nai derechef, il ne peut entrer au Roiaume de Dieu:* Et ici; *Si l'homme ne mange ma chair, & boit mon ſang, il ne peut auoir vie en lui, &c.* Là Nicodeme ſe ſcandaliſoit; *Et comment l'homme ancien peut-il renaiſtre, rentrer au ventre de ſa mere? &c.* Et ici les Capernaïtes; *Cette parole eſt rude; qui la peut ouïr? Et comment nous peut cettui-ci donner ſa chair à manger?* Pluſieurs meſmes des diſciples, iuſques à ſe departir de lui. Et là il s'explique à Nicodeme; *Il faut que l'homme ſoit renai d'eau & d'eſprit; Ce qui eſt nai de la chair, eſt chair; Ce qui eſt nai de l'eſprit, eſt eſprit, &c.* Et ici pareillement aux Capernaïtes; *C'eſt l'eſprit qui viuifie; la chair ne profite rien, &c.* Or fut le Bapteſme ordonné formellement depuis les propos tenus à Nicodeme; le ſigne adiouſté à la choſe; l'eau, à l'eſprit, &c. Et neantmoins, l'eau n'y change point ſa nature; ce texte auſſi ne laiſſe pas de ſeruir vtilement à l'explication du Bapteſme. Et pareillement, depuis le Sermon de noſtre Seigneur aux Capernaïtes, fut inſtituee la S. Cene; les elemens de la nourriture corporelle, ordonnez pour ſacremens de la ſpirituelle, &c. Et donc? pourquoi y changeront ces ſignes de nature? Et pourquoi moins ſera allegué ce paſſage, pour nous interpreter la S. Cene, pour nous eſclaircir en quoi giſt noſtre nourriture ſpirituelle? puis que l'inſtitution du Bapteſme venue depuis, n'a point rendu la regeneration charnelle, pour y eſtre l'element adiouſté; pourquoi l'element adiouſté à la manducation & communion ſpirituelle de Chriſt, l'aura-il rendue charnelle? *Ioan. 3.*

S. AVGVSTIN demande; Veu que S. Matthieu, S. Marc, S. Luc recitent tous; Que noſtre Seigneur prit le pain, le benit, le donna à ſes diſciples; leur dit; *Les Peres. Auguſt. de conſenſ. Euang. l. 3. c. 1.*

Prenez, mangez; ceci eſt mon corps: d'où vient que S. Iean n'en recite rien en ce lieu? c'eſt à dire, au recit de ce qui preceda la paſſion du Seigneur? Certes, dit-il, *Il teſmoigne clairement, que le Seigneur en a parlé beaucoup plus amplement ailleurs.* Et où donc, qu'en ce Sermon de Capernaum? Et Chryſoſtome; *Comment*, dit-il, *les diſciples ne furent-ils point fort troublez, quand ils ouirent cela?* Sçauoir ces mots, *Ceci eſt mon corps? &c.* Certes, dit-il; *Parce qu'auparauant il auoit traitté de cela, pluſieurs & grandes choſes; il n'a point confirmé ce qu'ils en auoient ia entendu, &c.* Et derechef; *Et en beut*, dit-il, *lui-meſme: de peur qu'entendans ces paroles, ils diſſent; Quoi donc? Beuuons-nous le ſang, & mangeons-nous la chair? &c. Car quand il parla de ces choſes premierement, pluſieurs ſe ſcandaliſerent ſeulement pour les paroles: Afin donc que cela n'aduinſt, il fit cela lui-meſmes le premier, pour les induire d'vn eſprit tranquille à la communication des myſteres.* Dont appert, que ces excellens Peres ont referé le paſſage de S. Iean, à l'interpretation de la S. Cene, depuis inſtituee; c'eſt à dire, Que la manducation qui eſt ordonnee ſous ſacrement, en la S. Cene; eſt celle meſme qui ſans ſacrement eſt declaree en ce paſſage: Si donc elle eſt ſpirituelle ici, qu'elle l'eſt là. Et pourtant, oions les Anciens ſur icelui. Tertullian; *Combien qu'il dit, Que la chair ne profite rien; il faut tirer le ſens, de la matiere de ce qui ſe dit. Car pource qu'ils ont eſtimé ſon propos dur & intolerable, comme s'il euſt determiné de leur bailler veritablement ſa chair à manger; pour diſpoſer l'eſtat de leur ſalut, à l'eſprit, il a mis deuant; C'eſt l'eſprit qui viuifie.* Notez qu'il dit, *Veritablement*; qui ne ſe peut expoſer là *Viſiblement*; mais, *Charnellement, &c.* à quoi par conſequent, nous auons à oppoſer, *Spirituellement.* Athanaſe; *Le Seigneur diſputant en S. Iean, de la manducation de ſon corps; & voiant que pluſieurs s'en eſtoient ſcandaliſez, leur dit; Que ſera-ce donc, ſi vous voiez monter le Fils de l'homme où il eſtoit aupa-*

Chryſ. in Matth. hom. 83.

Tertul. de Reſurrect. carn.

Athanaſ. ſur ce paſſage, Quiconque aura dit parole contre le Fils de l'homme, &c.

rauant ? &c. C'eſt l'eſprit qui viuifie, &c. Car il a parlé ici de l'vn & de l'autre ; de la chair & de l'eſprit: & a diſtingué l'eſprit de la chair ; afin que croians non ſeulement en ce qui paroiſt aux yeux, mais auſſi la nature inuiſible; nous appriſſions, que ces choſes qu'il diſoit, n'eſtoient pas charnelles, mais ſpirituelles. Car à combien d'hommes euſt peu ſuffire ſon corps à manger; pour eſtre la nourriture de tout le monde ? Mais pour les retirer de l'intelligence charnelle, il a fait mention de ſon Aſcenſion : & pour leur faire entendre par apres, que la chair de laquelle il auoit parlé, eſtoit vne viande celeſte, & vne nourriture ſpirituelle, qu'il deuoit donner d'enhaut; Car les choſes, dit-il, que ie vous ai dites, ſont eſprit & vie : comme s'il diſoit ; Mon corps qui eſt monſtré & donné pour le monde, eſt donné en viande, afin qu'il ſoit baillé ſpirituellement à vn chaſcun ; & qu'il ſoit fait à tous defenſif & preſeruatif en reſurrection de vie eternelle. S. Auguſtin expoſant ces mots; *Les paroles que ie vous dis, ſont eſprit & vie* ; introduit noſtre Seigneur interpretant ceux de la ſaincte Cene, en ces termes ; *Entendez*, dit-il, *ſpirituellement, ce que i'ai dit* ; *Vous ne mangerez point ce corps que vous voiez; vous ne boirez point ce ſang que reſpandront ceux qui me crucifieront : Ie vous ai recommandé quelque ſacrement, lequel entendu ſpirituellement, vous viuifiera: Et s'il eſt neceſſaire, qu'il ſoit celebré viſiblement, il faut toutefois qu'il ſoit entendu inuiſiblement.* Item ; *Qu'eſt-ce à dire, Sont eſprit & vie ? Il les faut entendre ſpirituellement. Les as-tu entenduës ſpirituellement ; elles ſont eſprit & vie: Les as-tu entenduës charnellement; elles ſont neantmoins eſprit & vie ; mais non pas à toi.* Et ſpirituellement, c'eſt à dire, figurément, myſtiquement : Charnellement, c'eſt à dire, literalement, reellement. Car, dit-il, *Tu as à obſeruer cette reigle ; Si en l'Eſcriture vne locution, ou façon de parler te defend vne meſchanceté, ou te commande vn bon œuure; elle n'eſt point figuree : Si au rebours, &c. tu dois eſtimer qu'elle l'eſt.*

De peccat. contr. Spirit.

Auguſt. in Pſal. 98.

Idem tract. 27. in Ioan.

Idem de doctr. Chriſt. l. 3. c 16.

Si vous ne mangez la chair, &c. semble commander vn forfaict, &c. C'eſt donc vne locution figuree; vne façon de parler qui nous commande, qu'il faut communiquer à la paſſion du Seigneur; & doucement & vtilement nous rememorer, que ſa chair a eſté crucifiee & nauree pour nous. S. Cyrille, Eueſque de Hieruſalem; *Si vous ne mangez, &c. N'entendans pas ces choſes ſelon l'eſprit, ils s'en allerent ſcandaliſez, eſtimans qu'il les conuioit à manger chair humaine.* S. Cyrille, Eueſque d'Alexandrie; *Si vous ne mangez, &c. Si tu le prens ſelon la lettre, cette lettre t'occit, &c. Mais ſi vous eſtes enfans de l'Egliſe, & inſtruits és myſteres Euangeliques; ſi la Parole qui eſt faite chair, habite en vous, & c. cognoiſſez que les choſes qui ſont eſcrites és liures diuins, ſont figures, &c. Car il y a meſmes au Nouueau Teſtament, & és Euangiles, lettre qui occit, &c. celui qui n'apperçoit ſpirituellement les choſes qui ſont dites, &c.* Et en produit ce paſſage pour exemple. Dont auſſi Theophylacte, bien que du temps de l'introduction de la Tranſſubſtantiation, dit ſur ce paſſage; *Pource que nous l'entendons ſpirituellement, nous ne ſommes point mangeurs de chair; mais pluſtoſt ſommes ſanctifiez par cette viande.* Item; *D'autant qu'ils l'entendoient charnellement, il leur dit; Il faut entendre ſpirituellement, ce que ie dis; & cela eſt profiter: Mais les expoſer charnellement, ne profite rien; ains eſt fait occaſion de ſcandale. Il adiouſte donc; Les paroles que ie dis, ſont eſprit, c'eſt à dire, ſpirituelles; & vie, c'eſt à dire, qui n'ont rien de charnel, & apportent la vie eternelle.*

Cyril. Catechef. myſtag. 4.
Idem in Leuit. l. 7.
Theoph. in Ioan. c. 6.

ET SI DONC, du conſentement de tous les Anciens, ce paſſage de S. Iean explique la ſaincte Cene, & doit eſtre entendu ſpirituellement; auſſi doiuent eſtre entenduës les paroles de l'inſtitution d'icelle, ſi nous ne voulons faire heurter les Eſcritures les vnes contre les autres; & vne contre pluſieurs; & vne contre elle meſme: ſi nous ne voulons, que contre l'analogie d'icelles, il y ait Tranſſubſtantiation;

non

non du pain, en corps ; mais d'vn ie ne ſçai quoi, qui ne ſe nomme point, en corps : non du vin, en ſang ; mais du vin, ains de la coupe, en ſang ; ou pluſtoſt en Nouueau Teſtament au ſang : Si nous ne voulons auſſi, que le pain & le vin ſoient aneantis, en S. Matthieu, en S. Marc, & en S. Luc, apres les paroles ; demeurent neantmoins en leur entier, en S. Paul, apres icelles meſmes : C'eſt à dire ; Si nous ne voulons renuerſer, pour le ſens literal d'vn ſeul mot, l'eſprit eſpandu par toutes les Eſcritures ; rendre les ſacremens de l'Egliſe Chreſtienne, par la dureté de nos interpretations, plus crus & plus charnels, que tous ceux de la Iudaïque.

CE SONT les abſurditez qui ſuiuent l'interpretation des Tranſſubſtantiateurs ; au lieu que la noſtre retient la nature de tous ſacremens ; la conuenance des vieux auec les nouueaux ; du S. Bapteſme à la ſaincte Cene ; de la Cene des Apoſtres, auec celle de l'Egliſe Chreſtienne : & ſur tout, la fin principale d'icelle, qui eſt la nourriture de l'ame en vie eternelle, par la conionction qu'elle entretient des fideles auec Chriſt, des fideles enſemble, &c. Conſerue auſſi la verité de la nature humaine du Seigneur, que la precedente deſtruit ; la dignité de ſa nature diuine, qu'elle raualle : Et tout cela, en gardant l'analogie de la Foi de Chriſt, la conuenance des ſaincts Eſcritures.

CHAP. IIII.

Que les Peres n'ont point cogneu la Tranſſubſtantiation, ni la preſence reelle és ſignes : Ce qui eſt deduit iuſques au temps du premier Concile de Nicee, icelui enclos.



RESTE-IL certain auſſi, que telle a eſté la doctrine de l'Egliſe, non Primitiue ſeulement, mais meſmes bien auant dedans la Corruption ; cette partie noble de l'Egliſe, n'aiant pas eſté entamee ni entachee des premieres. Ce que nous prouuerons

de temps en tẽps, par les Peres; sauf que nous ne repeterons pas plusieurs passages ci-dessus alleguez, selon que le fil de nostre deductiõ les nous a fait produire.

Clem. Rom. Constit. l. 6. c. 6. S. CLEMENT, Euesque de Rome, en la mystique action de graces qui suit la Cõsecration; *Pere, nous te rendons graces, pour le precieux sang de Iesus Christ, qui est espandu pour nous; & pour son corps precieux, duquel nous parfaisons ces antitypes.* Notez, *antitypes*, c'est à dire, *figures correspondantes*, mesmes apres la Consecration; *l. 8. c. 17.* *Lui-mesme nous l'auant ordonné, afin que nous annoncions sa mort, &c.* Item en sa Liturgie, apres la Consecration; *Nous t'offrons, Roi, & Dieu, selon ton ordonnance, ce pain, & ce calice, &c.* Et ailleurs; *l. 5. c. 61:* *Antitypes*, dit-il, *& misteres de son corps & de son sang, esquels* (dict *l. 2. c. 61.* les Apostres, à la relation de Clement) *Iudas n'estoit present auec nous.* Et tels toutefois, à cause du sainct mystere auquel ils sont consacrez: *Qu'il exhorte à s'en approcher, comme du corps d'vn Roi.* Si c'eust esté le corps du Seigneur reellement; eust-il pris vne autre comparaison que de lui-mesmes? Eust-il pas dit, qu'il l'eust fallu adorer comme Dieu?

Ignat. in epist. ad Philadel. IGNACE; *Il y a vne chair de nostre Seigneur, & vn sang espandu pour nous; vn pain aussi rompu pour tous, vn calice de toute l'Eglise.* Comment eust-il peu mieux distinguer les signes, des choses, que par ces quatre mots; *chair* & *sang*, d'vne part; *pain* & *calice*, de l'autre? Belarmin veut que par ces mots, *chair* & *sang*, il entende le corps estendu, le sang espandu en la Croix: par *pain* & *calice*, le corps rompu; le sang espandu en la S. Cene. Mais mangeons-nous donc en la S. Cene, autre corps, que celui qui a esté estendu? beuuons-nous autre sang, que celui qui esté espandu en la Croix pour nous? Et qu'est-ce, sinon nous oster toute nostre consolation, toute nostre gloire? Et donc, les Apostres ne cõmuniquerent-ils point à Iesus Christ crucifié? Et la gloire de ce grand Apostre, qui

ne veut ſçauoir que cela ſeul ; que deuient elle ? Et n'eſt-ce pas meſmes abuſer outrageuſement de l'Eſcriture ? qu'il ne ſoit pas parlé en la Cene, du corps rompu de douleurs, en la Croix ; mais du corps rompu ſous les accidens du pain : du ſang eſpandu pour nos pechez ; mais pris & verſé du calice, ſous les accidēs du vin ? Comme ainſi ſoit toutefois, que là où S. Luc dit, *Eſpandu pour vous* ; S. Matthieu dit ; *Eſpādu pour pluſieurs.* Ce qui ne peut eſtre referé à la fraction, ni effuſion faite en la S. Cene ; mais à celle qui fut reellement faite en la Croix. Ce meſme Pere ſappe auſſi le fondement de la Tranſſubſtantiation, par la nature de Chriſt : *Ici bas*, dit-il, *eſt la courſe ; là haut la couronne attend ; Chriſt, Fils de Dieu ; celui qui eſt intemporel, c'eſt à dire, non ſubiet au temps, en temps ; inuiſible de nature, viſible en chair ; impalpable, & neantmoins pour l'amour de nous, corporel, & palpable, &c.* *Ignat. ep. 8. ad Polycarp.*

IVSTIN MARTYR compare le pain de l'Euchariſtie, à la vache qui eſtoit immolee en l'Ancienne Loi, pour ceux qui eſtoient purgez de lepre. *Il a donné*, dit-il, *l'Euchariſtie à faire, pour memoire de ſa mort*, (notez *memoire*) *qu'il a ſoufferte pour ceux deſquels les eſprits ſont purgez de peché, afin que nous en rendions graces à Dieu.* Item ; *Il a donné le pain*, dit-il, *afin que nous aions ſouuenance, qu'il a eſté fait corps, pour ceux qui croient en lui ; Le calice, afin que nous rendions graces, nous ſouuenant de ſon ſang, &c.* Et en la ſeconde apologie, apres auoir deſcrit toute la ceremonie de la S. Cene ; *Cette viande*, dit-il, *s'appelle Euchariſtie, à laquelle il n'eſt permis à aucun de participer, qu'à ceux qui croient ce que nous enſeignons, &c. Car nous ne prenons pas ces choſes, comme pain & breuuage commun ; &c. Mais, comme noſtre Sauueur, aiant pris chair, par la Parole de Dieu, a eu chair & ſang, pour noſtre ſalut : ainſi ſommes-nous enſeignez, que cette viande ſanctifiee de lui, par la parole de la priere, de laquelle noſtre ſang & nos chairs ſont nourries par mutation,* *Iuſtin. in dial. cum Tryphon.* *Idem in apol. 2.*

est la chair & le sang d'icelui Iesus Christ fait chair, &c. Or Belarmin s'arme de ce passage ; & voions comment. *Ce n'est point*, dit-il, *pain ni breuuage commun.* Qui en doute; puis qu'il est sanctifié par l'institution du Seigneur? Mais tant y a, que c'est pain, & breuuage ; qui n'est point deuenu accident, ains demeure substance: Et donc, a changé d'vsage; & non de nature. *Il est sanctifié de par Dieu, par la parole de la priere.* Ce n'est donc plus par les cinq paroles pretẽdues Transsubstantiues; ains par la priere commune faite à Dieu, en suite de son institution, à laquelle tout le peuple respondoit, Amen. Et de cette viande sanctifiee, *Nos chairs & nostre sang sont nourris, par mutation.* Il faut certes, que ce soit, ou reellement, ou sacramentellement. Reellement ; oseront-ils dire cela, de la chair, & du sang du Seigneur? Et Belarmin mesme le nie. *Car de là*, dit-il, *s'ensuiuroit, que l'Eucharistie seroit la nourriture du corps, non de l'esprit : & il n'y a rien de plus absurde.* Reste donc, que ce soit sacramentellement, & pour donner lieu à sa similitude ; Que comme nos chairs & sang sont nourris par la mutation du pain & du vin, sanctifiez, conuertis en nostre substance : ainsi nos ames le soient, de la chair & du sang de Christ, fait chair & sang pour nous, à nous communiquez en vie spirituelle, par l'operation du S. Esprit, en mesme instant que les signes. Et notez, que l'Index n'a pas oublié de noter, que tout ce que Langus a escrit sur ces passages, doit estre raié ; parce qu'il n'y recognoist point la Transsubstantiation ; Catholique Romain toutefois.

Index Expurg. p. 75.

Iren. l. 4. contr. hares. c. 34.

IRENEE; *Le pain terrien, receuãt la vocation de Dieu, n'est pas lors pain commun, mais Eucharistie, composee de deux choses; terrienne, & celeste : & ainsi nos corps receuans l'Eucharistie, ne sont plus corruptibles, aians l'esperance de la Resurrection.* Pesons tous ces mots: Le pain reçoit la vocation de Dieu; c'est à dire, Par son institution, de

commun, il eſt fait ſacré; il eſt fait Euchariſtie: icelle compoſee de deux choſes, terreſtre & celeſte. Non donc des accidens d'vne choſe terreſtre, & d'vne choſe celeſte: ains faut que les deux demeurent; la terreſtre, c'eſt ce pain ſanctifié, dedié à vn vſage ſainct; la celeſte, c'eſt le pain du Ciel; le pain viuifiant, &c. ce pain viuifiant, qui de corruptibles, nous rend incorruptibles, par la foi de la Reſurrection; & neantmoins, nous rampons encor ici bas, ſubiets à coruption: de la meſme ſorte certes, que le pain terreſtre nous eſt fait celeſte, nous eſt fait viuifiant; non par changemẽt reel qui ſoit fait en ſa nature, mais par la foi en laquelle nous le receuons, & par la vocation qu'il a receu de l'inſtitution. Dont Irenee ne fait point de doute de dire, parlãt des Marcionites, heretiques de ſon temps; *Comment noſtre Seigneur auroit-il iuſtement confeſsé* (c'eſt à dire, declaré) *le pain, huius conditionis quæ eſt ſecundum nos, de cette condition terreſtre, ſon corps; & temperamẽtum calicis, ce qui eſtoit en la coupe, ſon ſang?* ſçauoir; ſi le Seigneur n'eſtoit vrai homme? Item; *Prenãt le pain, qui eſt creature; le Seigneur dit, qu'il eſtoit ſon corps; le calice, ſon ſang, &c.* Et nous le diſons auſſi, aſçauoir ſacramentellement; & ſi nos Aduerſaires veulent reellement, qu'ils ſe ſouuiennent de la maxime de Thomas; *Qu'il ne ſe peut dire en bonne Theologie, Que le pain eſt le corps de Chriſt:* ains de la leur propre; *Que iamais l'Egliſe Catholique n'a parlé ainſi, &c.* Car quant à ce que Belarmin allegue d'Irenee, contre nous; *Comment diront-ils, que la chair vienne en corruption; & ne reçoit pas la vie, qui eſt nourrie du corps & du ſang du Seigneur?* le prenant ainſi groſſierement; il ſe deuoit reſſouuenir de ce qu'il diſoit, traittant le paſſage de Iuſtin; *Qu'il n'y a pas plus grand erreur, que de dire; Que le corps & le ſang de noſtre Seigneur, ordonnez pour la nourriture de nos ames, paſſent en celle de nos corps, &c.*

Idem l. 4. c. 34. & 57.

Thom. p. 3. q. 75. art. 8.

Belarm. l. 2. c. 5. & 6.

CLEMENT Alexandrin; *La chair & le ſang de*

Clem. Alex. in pædag. l. 1.

Christ, c'est la nourriture de la foi, & de la promesse. Item; *Que ce qui fut benit, fut du vin,* (& non des accidens;) *il le monstra, disant, Je ne boirai plus du fruict de cette vigne, &c.* Et derechef; *Il y a double sang de Christ; l'vn charnel, par lequel nous sommes rachettez; l'autre spirituel, par lequel nous sommes oincts.* Et, *C'est boire le sang de Christ, qu'estre participant de l'incorruption du Seigneur, &c.*

Hoc est bibere, &c.

Tertul. l. 4. aduers. Marcion. c. 40.

TERTVLLIAN; *Le pain qu'il prit, & qu'il distribua à ses Apostres, il le fit son corps; disant, Ceci est mon corps, c'est à dire, la figure de mon corps.* Où nous auons à noter, que par ce *hoc, cecy*; il n'entend point, comme nos Aduersaires, vn indiuidu vague: mais *le pain*; & non vn pain, ou esuanoui en soi, ou transmué en autre nature; mais en vne condition sacramẽtelle, entant qu'il est signe du corps de Christ, voire signe d'vn vrai corps, dit il: *Car il n'eust peu estre figure, s'il n'eust esté vrai corps.* Et de là il argumente contre Marcion, qui nioit la verité du corps. Item; *Venez, dit Ieremie, iettons le bois au pain d'icelui, certes en son corps; car Dieu l'a ainsi reuelé en nostre Euangile,* (c'est à dire, celui de S. Thomas) *appellant le pain, son corps; afin que de là tu entendes, qu'il a donné la figure de son corps au pain, &c. Au pain,* dit-il ailleurs; *Quo ipsum corpus suum representat, Par lequel il represente son corps.* Et non, *In quo,* comme veut Belarmin: Qui seroit, selon son sens, *Auquel il rend present son corps.* Il obiecte vn passage semblable à celui d'Irenee; *La chair est nourrie du corps & du sang de Christ, afin que l'ame soit repeuë ou engraissee de Dieu.* Argument ordinaire aux Anciens, pour prouuer la Resurrection; Que Dieu a monstré euidemment, qu'il vouloit sauuer l'ame & le corps, quand és principales ceremonies de l'Eglise, il les a tousiours conioints, cõme en l'Eucharistie; donnant le sacrement au corps, la grace à l'ame: & en parlent quelquefois hyperboliquement. Mais qu'il se ressouuienne encor ici, de ce qu'il disoit n'a-

Idem ibid. l. 3. c. 19.

Idem aduers. eund. l. 1. c. 14.

Idem de Resur. rect. carn.

gueres; *Qu'a le prendre ainſi, l'erreur ſeroit trop groſſier.* Et donc, qu'il le faut entendre ſacramentellement; c'eſt a-ſçauoir, expliquant Tertullian, par ſoi-meſme, en ces mots du meſme liure; *Combien que noſtre Seigneur dit, que la chair ne profite rien; il faut addreſſer le ſens, ſelon la matiere de ce qui eſt dit; car ils ont eſtimé ſes paroles dures, cõme s'il euſt determiné de leur bailler veritablement ſa chair à mãger: Afin donc qu'il diſpoſaſt l'eſtat de ſalut en eſprit, il a mis deuant; C'eſt l'eſprit qui viuifie, &c. Veritablemẽt,* dit Pamelius, *c'eſt à dire, cruement.* De quel paſſage ne s'eſchappera-on, ſi telles figures ſont receuës en diſpute? *Idem ibid. c. 37.*

ORIGENE nous donne ces maximes, qui renuerſent la Tranſſubſtantiation; *Ce qui eſt ſanctifié par la Parole de Dieu, & par la priere, ne ſanctifie pas de ſa propre nature, celui qui en vſe.* Item; *Cette viande meſmes ainſi ſanctifiee, ſelon ce qu'elle a de materiel, va au ventre; & de là, au retraict: ſelon ce que noſtre Seigneur a dit; Ce qui entre par la bouche, va au ventre, & eſt jetté au retraict, &c.* Que ſçauroit-on dire de plus clair? Si on veut dire, comme aucuns, qu'il ne parle pas de l'Euchariſtie; appert par ces mots, tirez de S. Paul, traittant cette matiere, contre ceux qui en abuſoient; *Et pourtant, pluſieurs ſont infirmes entre vous, &c.* Si on dit, auec Belarmin, que par la matiere qui va au retraict, il entend les accidens; quelle Grammaire, ou quelle Rhetorique enſeigna iamais cette figure, qui prend la matiere, pour les accidens? *Qu'eſt-ce donc,* dit-il, *qui profite en cette viande? Certes, non la matiere du pain,* dit-il; *mais la parole dite ſur icelui, à celui qui le mange dignement: Et ces choſes ſont dites de ſon corps figuratif, & ſymbolique, &c. De cette viande, laquelle quiconque mangera, viura eternellement, laquelle nul meſchant ne peut manger, &c.* Item; *Nous beuuons le ſang de Chriſt, non ſeulement en la ceremonie des ſacremens; mais auſſi quand nous receuons ſes paroles, eſquelles la vie conſiſte: ſelon ce que lui-meſme a dit; Les paroles que* *Orig. in Matth. c. 15.* *1. Cor. 11.* *Orig. in Numer. hom. 16.*

ie vous dis, sont esprit & vie, &c. Et expliquant mesmes les paroles de la S. Cene; *Ce pain que le Verbe Dieu confesse son corps, est la parole nourriciere de nos ames, &c.* Mais, dit Belarmin; *Si dit-il, que nous nous gardions de rien laisser tomber du don consacré.* Et qu'est-ce que nous ne faisions nous-mesmes, pour la reuerence deuë aux sacremens? *Et que receuant le pain de vie, & la coupe, nous nous deuons humilier, & dire auec le Centurion; Seigneur, ie ne suis pas digne que tu entres sous mon toict, &c.* Ce toict, ie leur demande en conscience, que c'est? Si c'est nostre ventre, ou si c'est nostre ame? puis que c'est nostre ame, & non nostre ventre, qui doit s'humilier?

In Matth. c. 26.

Idem in Exod. hom. 13.

Idem hom. 5. in diuers. Euang. loc.

S. CYPRIAN; *Le Seigneur appelle son corps, le pain paistri de plusieurs grains; & son sang, le vin pressé de plusieurs raisins*: Donc, *Hoc*, c'est à dire, *Ce pain, ce vin*, contre nos Aduersaires. Et il en donne ailleurs la raison; *Parce qu'en la table du Seigneur, les choses signifiantes & les signifiees sont appellees du mesme nom.* Il ne dit pas; Parce que le signe est transmué en la chose, ou que la chose prenne la place du signe. Item; *Le sang de celui par lequel nous sommes rachettez, & viuifiez, ne peut estre veu, quand le vin n'est point au calice, par lequel le sang de Christ ostenditur, est monstré.* Peu apres il dit; *Exprimitur, Est exprimé*: qui est *Annoncé par le tesmoignage & sacrement de toutes les Escritures.* Il dispute contre ceux qui n'vsoient que d'eau au sacrement; & conteste que le vin y est necessaire: Parce que la proportion de la vie & sustentation corporelle à la spirituelle, n'y est pas autrement bien signifiee. Et comment donc se soustiendra son argument, s'il n'y a que des accidens? Au sermon de la Cene, (on doute toutefois s'il est de lui;) *Deuant ces paroles là, cette viande commune n'estoit commode qu'à nourrir le corps: mais depuis que le Seigneur eut dit, Faites ceci en memoire de moi; C'est ma chair, c'est mon sang:*

Cypr. li. 1. ep. 6.

Idem de Vnct. Chrismat.

Idem l. 2. ep. 3.

Toutes les fois qu'il ſe fait, en ces paroles, & en cette foi, ce pain ſubſtantiel, & ce calice conſacré par vne benediction ſolennelle, profite à la vie, & au ſalut de tout l'homme; eſtant tout enſemble, vn medicament pour guerir les infirmitez, & vn holocauſte pour purger les iniquitez. Notez premierement; Qu'il n'en attribue pas la conſecration aux cinq paroles, mais à l'inſtitution. Secondement; Que les paroles meſmes, qu'ils appellent ſacramentelles, ne ſont pas celles qu'ils determinent; mais, *Hæc eſt caro mea; Hic eſt ſanguis meus.* En troiſieme lieu; Que la foi y eſt neceſſaire: Pour le quatrieme; Que c'eſt touſiours pain & calice, beni & conſacré, non tranſſubſtantié. Et pour le cinquieme; Qu'ils ne changent point de nature, les ſignes demeurans auec leur vertu de nourrir le corps; la grace y ſuruenant par la parole, pour nourrir les ames. C'eſt ce qu'il explique au meſme traitté, en autres mots, deſquels ils veulent, & ne peuuent abuſer. *Le pain*, dit-il, *que le Seigneur preſentoit aux diſciples, changé non d'effigie, mais de nature; par la toute-puiſſance de la Parole, eſt fait chair.* Ils s'arreſtent ſur le mot de *nature*; comme ſi c'eſtoit ſubſtance, & non proprieté; & ſur ces mots, *eſt fait chair*: Et ſe deuroient ſouuenir, que c'eſt contre leur doctrine propre, que le pain ſoit fait chair; mais il s'eſclaircira puis apres: *Cõme en la perſonne de Chriſt*, dit-il, *l'humanité ſe voioit, la diuinité eſtoit cachee; ainſi au ſacrement viſible, eſt infuſe par vne façon ineffable, l'eſſence diuine.* L'eſſence diuine, dit-il, & non la nature humaine; l'eſprit donc, & non la chair. *Et cette vnité du ſigne auec la choſe, ne paruient pas*, dit-il, *iuſques à la conſubſtantialité de Chriſt, c'eſt à dire, iuſques à eſtre fait meſme ſubſtance; mais, vſque ad ſocietatem germaniſſimam eius, iuſques à vne ſocieté treſeſtroite.* Non donc, iuſques à Conſubſtantiation, ni Tranſſubſtantiation; mais iuſques à l'vnion ſacramentelle, qui exhibe au fidele la grace, auec la choſe;

l'esprit, auec la chair; le pain celeste, auec le terrestre, &c. Si estroitement liee, que *Les choses signifiantes & signifiees*, comme il dit ailleurs, *ont mesmes noms*: selon ce que dit Beda long temps apres lui; *Que la nature du pain & du vin est transferee au sacrement de la chair & du sang de Christ, par la sanctification ineffable du S. Esprit.* Et ainsi dit Cyrille, des eaux du Bapteſme; *Qu'elles sont reformees par l'operation du S. Esprit, en diuine nature.* Et S. Ambroise; *Je n'y cognoi point l'vsage de Nature, mais l'excellence de la Grace.* Et si sont-ils d'accord, qu'il n'y a point de Transsubstantiation en l'eau du Bapteſme; sinon, comme dit Basile, *Ex præsentia spiritus, De la presence de l'esprit.* Et S. Ambroise; *Par la predication de la Croix du Seigneur, &c.* Et si nous sommes encor en doute de son intention; *Le Maistre mesme*, dit-il, *l'a exposé; Ces paroles sont esprit & vie; Le sens charnel n'y penetre point, si la foi n'y vient; Christ appelle quelquefois sacrement, c'est à dire, le signe, son corps; quelquefois sa chair & son sang, quelquefois pain, &c. Le pain, pour raison de la similitude de la nourriture; le sang, à cause de l'effect de la viuification; la chair, à cause de la proprieté de l'humanité qui a esté prise, &c. Asçauoir, entant que le pain commun, changé en chair & en sang, procure la vie & l'accroissement de nos corps; par lequel effect à nous accoustumé, l'infirmité de nostre foi est aidee, & instruite par argument sensible, qu'és sacremens visibles est l'effect de la vie eternelle, & que nous ne sommes pas tant vnis à Christ par transition corporelle, que spirituelle.* Et cette conionction il l'explique en diuerses façons: *Elle ne mesle point*, dit-il, *les personnes; elle n'vnist point les substances; elle associe les affections, elle allie les volontez. Manger la chair, boire le sang*, dit-il, *nostre Maistre nous l'a appris: C'est demeurer en lui; cette mansion, c'est vne manducation; ce demeurer en lui, c'est vn manger; ce boire, c'est vne incorporation; cette incorporation, c'est vne vnion de volontez & d'affections à son obeissance. Ce qu'est*

Bed. in oct. Epiphan.

Cyril. in Ioan. l. 2. c. 4.

Ambr. de iij qui myster. init. c. 4. & 9.

Basil. de Spirit. Sanct. c. 15.

Ioan. 6.

la viande à la chair ; cela meſme eſt la foi à l'ame, la parole à l'eſprit, &c. Et pourtant, nous n'aiguiſons pas nos dents, pour manger ; mais en ſyncere foi nous rompons le ſainct pain, & le partiſſons ; nous diſtinguons le diuin, de l'humain, & neantmoins les conioignons ; confeſſans vn ſeul Dieu & homme ; meſmes eſtans faits ſon corps, nous ſommes attachez & vnis à lui, & par le ſacrement, & par la choſe du ſacrement, &c. Et pour conclure ; *En cette table*, dit-il, *où le Seigneur participa le dernier feſtin auec ſes Apoſtres, il leur donna de ſes propres mains, le pain & le vin ; mais il liura ſon corps aux mains des ſoldats, pour eſtre naure en la Croix ; afin que la vraie ſyncerité, & ſyncere verité, plus ſecrettement imprimee aux Apoſtres, expoſaſt aux Gentils, comment le vin & le pain ſont la chair & le ſang, & en quelles façons les cauſes conuiennent aux effects, & diuers noms, ou eſpeces ſont reduites à vne meſme eſſence ; & les choſes ſignifiantes & les ſignifiees ſont appellees de meſmes noms.* Demonſtrant par là, que le pain & le vin diſtribuez en la ſaincte Cene, prenoient leur effect, du corps liuré aux ſoldats pour eſtre crucifié : ſuiuant ce que noſtre Seigneur diſoit, en baillant le pain ; *Ceci eſt mon corps qui eſt liuré pour vous.*

Ambr. in ſerm. de Chriſmat.

Conſentur iiſdem vocabulis.

VIENT EN ce temps, le Concile de Nice I. duquel on produit de la Bibliotheque du Pape, ce Canon ; *En cette diuine table, ne ſoions ici baſſement attentifs au pain propoſé, & à la coupe : mais en eſleuant l'entendement, entendons par foi, que l'Agneau de Dieu, qui oſte les pechez du monde, eſt ſur cette table, immolé par les Preſtres, ἀδύτως θυόσας immolation ; & que nous prenans veritablement ſon μυστικὸν precieux corps & ſang, croions que ce ſont σύμβολα, les ſymboles, marques, ou enſeignes de noſtre Reſurrection. C'eſt pourquoi nous n'en prenons pas beaucoup, mais peu ; afin que nous cognoiſſions, que ce n'eſt pas pour nous emplir, mais pour nous ſanctifier.* Ce Canon eſt inſcript, *De la table diuine, & du myſtere qui eſt en icelle, du corps & du ſang du Seigneur.* Or la table diuine, c'eſt la ſaincte Cene,

Concile de Nice. *Ex Biblioth. Vaticana.*

ἐκ εἰς πλησμονὴν, ἀλλ' εἰς ἁγιασμόν.

qui giſt en ſigne, & en grace ; où le Ciel & la terre ſe ioignent enſemble ; & tout myſtere doit auſſi eſtre myſterialement expoſé. En cette table donc, dit-il, c'eſt à dire, en la ſaincte Cene, nous auons du pain, & vne coupe. N'y arreſtons pas nos yeux, dit-il ; cela eſt trop bas pour les fideles : mais eſleuons nos eſprits en haut, c'eſt à dire, des ſignes, à la grace ; du Preſtre, à Dieu. Sur la table materielle nous ne verrions que du pain, & vne coupe ; & du pain, vraiement pain ; vne coupe, vraiement coupe : Mais ſur la table du Seigneur, c'eſt à dire, en la ſaincte Cene, nous auons à entendre par foi, c'eſt à dire, non à voir, mais à croire ; Que l'Agneau qui oſte les pechez du monde, y eſt immolé, y eſt mangé : Immolé, dit-il, ſans eſtre immolé, c'eſt à dire, comme le Canon l'expoſe, myſtiquement ; car la table eſt myſtique ; *Non rei veritate, ſed ſignificante myſterio :* Et donc mangé, ſans eſtre mangé ; & toutefois vraiement immolé, vraiement mangé : entant que nous croions & rememorons ici, qu'il a eſté ſacrifié pour nous ; entant auſſi que nous ſommes certains, que nous participons à ce ſacrifice, qui eſt noſtre ; que la chair d'icelui nous eſt viande en reſurrection, en vie eternelle : Car il nous a dit, qu'il l'a donnee pour nous. Le Concile a donc dit, *Veritablement :* parce qu'il n'y a rien plus veritable, que la promeſſe de Dieu ; rien plus certain, que ſon effect, quand elle eſt receuë en foi : & neantmoins, que le pain & le vin, n'en ſont que *les ſymboles*, ou *ſignes* ; afin que, ſuiuant l'exhortation couſtumiere des anciennes Liturgies, *Surſum corda, ἄνω τὰς καρδίας, Eſleuez vos cœurs en haut, &c.* nous attendions noſtre viande ſpirituelle, de la main de Dieu, & non de celle de l'homme : nous-nous eſleuions bien haut au deſſus de ces ſignes, & de cette table ; deuant laquelle, ſi alors la doctrine de nos Aduerſaires euſt eu lieu, le Concile nous euſt deu dire, comme on dit auiour-

C. Iteratur. C. Hoc eſt. D. 2. de Conſecr.

d'hui ; Prosternez-vous deuant cette table ; Arrestez vos yeux sur vostre Dieu, qui y descend ; Agenoüillez-vous, & adorez-le là.

S. ATHANASE, qui estoit de ce temps, nous esclaircira l'intention de ce Concile : *I'ai veu*, dit-il, *vn semblable charactere en l'Euangile de S. Iean, où le Seigneur traittant de la manducation de son corps, & voiant que plusieurs s'estoient scandalisez pour cela, parla en cette sorte ; Cela vous scandalise-il ? Que sera-ce donc, si vous voiez monter le Fils de l'homme où il estoit auparauant ? C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne profite rien, &c. Car il a parlé ici de l'vn & de l'autre ; de sa chair, & de son esprit ; & a distingué l'esprit de la chair : afin que croians non seulement à ce qui apparoissoit aux yeux, mais aussi la nature inuisible ; nous apprissions, que les choses qu'il disoit, n'estoient pas charnelles, mais spirituelles.* Où nous noterons, qu'il interprete ces mots du Concile ; *Que nous ne soions pas attentifs aux symboles proposez, mais que nous entendions par foi, &c.* par ceux-ci, *Que nous ne croions pas seulement à ce qui apparoist aux yeux, &c.* Il adiouste ; *Car à combien d'hommes eust peu suffire son corps à manger, pour estre fait la viande de tout le monde ?* Monstrant par là, qu'il nous faut touſiours estimer du corps de Christ, comme d'vn vrai corps. Et en ce sens le Concile disoit ; *C'est pourquoi nous en prenons peu, &c. Parce qu'il est question de sanctifier l'esprit, & non d'emplir le corps.* Et puis ; *Et pourtant a-il fait mention de son Ascension au Ciel ; pour les retirer de l'intelligence corporelle ; & que de là en auant ils appriſſent que la chair, de laquelle il auoit parlé, estoit vne viande celeste & spirituelle, qu'il leur deuoit donner d'enhaut.* Dont nous apprenons, que cette manducation doit estre tellement entendue, qu'elle retienne touſiours la verité du corps de Christ, & de son ascension locale. *Car*, dit-il, *ce que ie vous ai parlé, c'est esprit & vie : comme s'il disoit ; Ce corps qui est monstré, & donné pour le monde, sera donné en vian-*

Athan. de verb. Quicunque dixerit, &c.

de, pour estre attribué à vn chascun spirituellement, & leur estre fait vn defensif, & vn preseruatif, en resurrection de vie eternelle. Opposant aux symboles que le Concile auoit dit, la distribution spirituelle de cette viande celeste, c'est à dire, la chose mesmes. Et c'est pourquoi en vn autre lieu, il l'appelle, *Table mystique*; comme le Concile, *Table diuine:* A laquelle, dit-il, *Ceux qui participent, entrent en la compagnie de Dieu*; sçauoir, ceux qui reçoiuent la chose du sacrement; c'est à dire, la grace. La chose donc, contre la doctrine de nos Aduersaires, ne se reçoit point par les impies, qui n'entrent point en la compagnie de Dieu: Et ne se reçoit donc point de la main ni du fidele, ni du Prestre, incorporee auec le signe, &c. Car quant au passage que Belarmin allegue d'Athanase, cité par Theodoret, où il dit; *Que du vrai corps il est dit, Sieds-toi à ma dextre: Pareillement, Ceci est mon corps qui est liuré pour vous, & que par ce corps, il a esté fait nostre Pontife, &c.* Il est à propos contre les heretiques qui nient la verité de la nature humaine de nostre Seigneur; non contre nous: il le seroit encor auiourd'hui, contre les Transsubstantiateurs qui la destuisent.

Theodor. dial. 2. ex orat. Athan. de fide.

S. HILAIRE, Euesque de Poictiers, du mesme temps, cité par Gratian; *Le corps de Christ, qui est pris de l'autel, est vne figure, en ce que le pain & le vin sont veus exterieurement; mais verité, en ce que le corps & le sang de Christ en verité sont creus interieurement.* Autres l'attribuent à Hilaire, Euesque de Rome. Item; *Nous prenons veritablement sous mystere, la chair de son corps; & parce, serons vn.* Et; *Afin qu'icelui fust creu estre en nous, par le mystere des sacremens.* Et derechef; *Il n'y a lieu de douter de la verité du corps & du sang de Christ: Car, & par la profession du Seigneur mesmes, & par nostre foi; c'est vraiement la chair, & vraiement le sang: lesquels pris & beus, font que nous sommes en Christ, & Christ en nous.* Où nous auons à noter la figure, opposee à la verité;

In C. Corpus Christi, de Consecr. d. 2.

le myſtere, à la realité; la profeſſion du Seigneur, coniointe auec noſtre foi, pour nous rendre participans de cette verité, l'effect qui s'en enſuit de la conionction des participans à cette verité auec Chriſt: de laquelle conionction ſont exclus les impies; & donc, de la perception de cette verité, qui ſe fait par foi; & partant n'y peut auoir lieu la reelle mutation. Et de faict, il dit clairement ailleurs; *Que Iudas ne fit point la Cene auec noſtre Seigneur: Car*, dit-il, *celui ne pouuoit boire auec lui, qui ne deuoit boire en ſon Roiaume; veu qu'il promit à tous ceux qui beuuoient lors du fruict de cette vigne, qu'ils beuroient par-apres auec lui.* Ce que nous diſoit ci-deſſus S. Clement, à la relation des Apoſtres. Notez, du fruict de cette vigne; & non des accidens du vin; & non du ſang de Chriſt reellement, mais ſacramentellement. Mais ils nous obiectent vn paſſage, où ie requerroi volontiers, plus de conſcience en eux, & au Lecteur la peine de le lire tout entier; pour y obſeruer la reigle de ce Docteur meſmes; *Que les choſes qui ſe diſent, doiuent eſtre entenduës par les cauſes qu'on a eu de les dire. Si*, dit-il, *le Verbe ou la Parole veritablement a eſté fait chair; & nous veritablement prenons le Verbe chair, par la viande du Seigneur; comment ne deuons-nous eſtimer qu'il demeure naturellement en nous?* Où ils entendent, par *Cibum Dominicum, La viande du Seigneur*, l'Euchariſtie; par *Demeurer naturellement en nous*, Receuoir le corps de Chriſt reellemẽt par la bouche. Et c'eſt ce qu'il nous faut examiner. S. Hilaire traitte ici contre les Arriens: *Le Pere*, diſoit S. Hilaire, *& le Fils ſont vn.* Oui, diſoient-ils; mais vn, comme nous auec Chriſt. Or, ce que nous ſommes vn auec Chriſt; c'eſt en volonté, non en nature: Et en volonté, non en nature, le Pere & le Fils ſont auſſi vn. S. Hilaire donc, pour leur prouuer, que le Pere & le Fils ſont vn en nature; leur prouue, que nous ſommes vn en nature auec Chriſt.

Hilar. in Matth. c. 30.

Lib. 8. de Trinit.

Idem ibidem.

Et ſa deduction eſt telle: Premierement; Qu'il y a vne meſme nature humaine en Chriſt, & en nous, par l'incarnation du Fils de Dieu; qu'il appelle ſacrement de parfaite vnité, ſacrement de la chair & du ſang; & par lequel, *Naturalis communionis proprietas nobis indulgetur*, *La proprieté de la communion naturelle nous eſt donnee par noſtre Seigneur*: Vſant du mot de ſacrement, pour myſtere, au faict de l'Incarnation; comme il fait ordinairement. Façon de parler lors familiere, comme nous liſons en la Conference des Catholiques & Donatiſtes; où Marcellin qui y preſidoit, pour l'Empereur Honorius, iure *Par le myſtere de la Trinité, & per Incarnationis Dominicæ ſacramentum, &c.* En ſecond lieu; Qu'outre cette nature, qu'ont les fideles & infideles commune auec noſtre Seigneur; il y a vne particuliere conionction, qui ſe fait par l'eſprit de Chriſt, demeurant és fideles; qui les regenere, les viuifie, les ſanctifie, les conforme à lui, les transforme en lui: Pour preuue de laquelle, il allegue le 6. 14. & 17. de S. Iean, que nos Aduerſaires ne nieront pas appartenir à la manducation ſpirituelle des ſeuls fideles; & non à la ſacramentale, qui leur eſt commune auec les infideles. Ce qu'il eſclairciſt encor plus, quand il adiouſte; Que la cauſe de noſtre vie eſt par Chriſt, demeurant naturellement en nous, par ſa chair, nous vniſſant à lui; & par lui, au Pere: Que Chriſt eſt en nous, par la verité de ſa nature; Qu'il demeure en nous naturellement, nous eſtans faits, par cette vnion tres-eſtroite, chair de ſa chair, tirant noſtre vie de ſon eſprit. Ce qu'il explique encor par pluſieurs manieres de parler, qui rendent vn meſme ſens; *Nous communiquer ſa chair*: *Meſler en nous la nature de ſa chair*; *Eſtre naturellement en nous, & nous en lui*. Ce que nos Aduerſaires meſmes confeſſeront ne ſe pouuoir dire des impies; & par conſequent, ne pouuoir appartenir à la manducation orale, ou ſacramentale,

Collat. Carth. 1. ſect. 5.

mentale, c'eſt à dire, qui ſe fait par la bouche. Adiouſtez; Que celui qui dit, qu'il eſt naturellement en nous, dit auſſi; *Que nous ſommes naturellement en lui.* Et naturellement n'y ſommes-nous pas, entant que charnellement, ni reellement; mais entant qu'inſerez par foi en ſon corps: Ni donc par cet argumẽt, Chriſt charnellement, & corporellement en nous. Pour le troiſieme; Il nous allegue pour teſmoignage de cette ſaincte vnion, la Cene du Seigneur, quand il dit, que nous prenons veritablement le Verbe chair, *cibo Dominico, par la viande du Seigneur*, c'eſt à dire, la chair du Verbe, le Verbe incarné, la chair du Fils de Dieu, par l'organe du pain de l'Euchariſtie; aſçauoir, parce qu'il eſt ſacrement exhibitif de cette chair, exhibitif de la grace repreſentee par le ſigne, qui conſiſte en cette vnion de nous auec Chriſt. Ce qu'il appelle, *Sub myſterio carnem Chriſti ſumere, Prendre la chair de Chriſt, ſous myſtere*; c'eſt à dire, ſignifiee en ce ſymbole myſtique. Et par-ainſi, tout ceci ne fait rien à propos du pain, ou de l'individu vague, tranſſubſtantié en corps: Autrement, s'enſuiuroit par tout le diſcours de S. Hilaire, que Chriſt demeuraſt naturellement & corporellement au pain: Et ſi corporellement & naturellement; certes, contre la nature neantmoins, & les proprietez de corps; contre celles meſmes que S. Hilaire recognoiſt au corps de Chriſt. Car, dit-il ailleurs; *Il oſte la ſotte temerité de ceux qui debattent que noſtre Seigneur fut veu en chair, ſous vn faux corps, &c. Ne ſe reſſouuenant pas, qu'apres la Reſurrection du corps, il fut dit aux Apoſtres, qui penſoient que ce fuſt vn eſprit; Voiez mes mains, & mes pieds, &c.* Et par vn faux corps, il entend celui qui n'a point toutes les conditions ordinaires d'vn corps: Car ailleurs expliquant ces mots; *Le Fils de l'homme qui eſt au Ciel, &c.* il diſcerne euidemment les natures en Chriſt; *par le fini, & l'infini; l'eſtre en vn lieu, & l'eſtre par tout, &c. Ce qu'il eſt Fils*

Hilar. de Trinit. l. 8.

Idem in Pſ. 137.

Idem de Trinit. l. 10.

Idē in Ps. 124. & l. 8. de Trini.

de l'homme, dit-il, *c'est l'enfantement de la chair prise de la Vierge: Ce qu'il est au Ciel, & neantmoins en terre, c'est la puissance de la nature qui demeure touſiours.* Item ; *Il est present à ceux qui l'inuoquent fidelement; mais par la nature diuine, par l'esprit penetrant, & contenant toutes choses: Il est en nous, mais nous auons à entendre, que c'est par le S. Esprit; &c.* Et de mesmes expose-il le passage; *Ie suis auec vous iusques à la consommation, &c.* Et ainsi sommes-nous venus, sans la Transsubstantiation, ni doctrine qui en approche, iusques au temps du I. Concile Vniuersel de Nicee, icelui compris.

CHAP. V.

Continuation de la creance des Peres de l'Eglise, au faict de la saincte Cene, depuis le Concile de Nicee I. iusques au temps de Gregoire le Grand.

Dionys. Hierarch. l. 3.

POVRSVIVONS selon l'ordre des temps, & des Peres. S. DENYS, pretendu Areopagite ; car nous auons dit, qu'il semble tomber enuiron ce temps; ne l'a point entendu autrement. *Apres*, dit-il, *que le Pontife a declaré les œuures de Iesus; pour le salut du genre humain, selon le bon plaisir du Pere, &c. & qu'il a preſché la venerable contemplation d'iceux, qui se comprend de l'entendement; Il s'achemine à l'administration symbolique d'iceux; & ce, selon l'institution diuine: Dont s'escriant premierement à lui; Tu l'as dit, Faites ceci en commemoration de moi; Il administre les choses sacrees; & met deuant les yeux, les choses qui ont esté preschees par les symboles saincterement proposez, &c.* Item ; *Par ces venerables signes*, dit-il, *Christ est signifié, & pris, &c.* Où nous noterons briefuement ; Que la saincte Cene se celebre par l'institution du Seigneur,

& pour ſa commemoration : Que c'eſt vne ſymbolique, c'eſt à dire, figuree adminiſtration de la redemption du genre humain, repreſentee par les ſymboles du pain & du vin, ſignes du corps rompu, & du ſang eſpandu pour nous : Que cette inſtitution n'eſt point reſtreinte aux cinq paroles, auſquelles nos Aduerſaires la reduiſent ; car il en refere nommément d'autres ; *Tu l'as dit, &c.* Que ces ſignes nous ſignifient Chriſt, & neantmoins le nous exhibent, c'eſt à dire, ſa grace. Tout cela que tient-il de la charnelle manducation ?

ILS SE FONT forts de S. Cyrille, Eueſque de Hieruſalem : voions comment. *Si vous ne mangez ma chair, &c. Les Iuifs*, dit-il, *s'en ſcandaliſerent, parce qu'ils n'entendoient pas ces choſes ſelon l'eſprit, & penſoient qu'on les conuiaſt à la manducation de la chair humaine.* Ceci deuroit ſuffire pour nous eſleuer au deſſus de la tranſmutation reelle : mais ce qui s'enſuit, leur ſemble fort preſſant ; *Tenons pour tres-certain, que ce pain que nous voions, n'eſt pas pain, encor que le gouſt le ſente ; ains qu'il eſt le corps de Chriſt ; & du vin, le meſme, &c.* Et que ne ſe ſouuiennent-ils, au moins, de leur maxime ; Que l'Egliſe Catholique ne dit iamais, *Que le pain fuſt le corps de Chriſt, &c.* Et pourtant, s'ils veulent que S. Cyrille ſoit Catholique ; qu'il ne doit eſtre pris au pied de la lettre. Mais receuons-le donc, à s'interpreter ſoi-meſme : *Ne le conſidere point*, dit-il, ψιλον ἄρτον, *comme du pain nud, cõme du vin nud : car c'eſt le corps & le ſang de Chriſt.* Et comment ? *Certes*, dit-il, *ſelon les paroles du Seigneur, &c. Et encor que le ſens le ſuggere autrement, que la foi le nous confirme ; Ne iuge point ces choſes par le gouſt, &c.* C'eſt donc du pain, & du vin ; & non des accidens : mais du pain & du vin, qui ne ſont pas nuds ; car ils ſont ſacremẽs, organes ſanctifiez de Dieu, reueſtus d'vne autre qualité, pour nous veſtir de Chriſt : Et ce qu'ils ſont de plus, nous le receuons *par la foi* : & icelle

Cyril. Catechef. myſtag. 4. & 5.

fondee sur *les paroles du Seigneur*; sçauoir, que ses paroles sont esprit & vie. Mais, ont-ils donc point, ou perdu, ou changé leur substance? Attens-le encor. Certes, non plus que l'eau au Baptesme; de laquelle il dit en mesmes termes; *Ne pensez pas a ce Lauement, comme a simple ou nue eau*; sçauoir; *Parce qu'elle est non plus eau de breuuage*, dit Chrysostome; *mais eau de sanctification, &c.* Non plus aussi que le Chresme, ou Vnguent, duquel Cyrille dit; *Vous estes oincts de l'vnguent, estans faits participans & compagnons de Christ. Mais regarde, que tu n'estimes cela seulement vnguent: Car comme le pain de l'Eucharistie, apres l'inuocation du S. Esprit, n'est plus pain commun, ains le corps de Christ: ainsi ce sainct vnguent, n'est pas vn vnguent nud, ni commun, apres qu'il est consacré; ains est le benefice de Christ, lequel, par l'aduenement du S. Esprit, a vne energie par sa diuinité.* Es-tu donc en doute, que c'est, que n'estre plus pain nud? C'est, n'estre plus pain commun; c'est, estre consacré. Es-tu en doute iusques où va cette mutation? χρίσμα etsi fiat χάρισμα; Le Chresme, encor qu'il soit instrument de la grace de Christ, n'est point changé en sa nature: Aussi peu le pain & le vin de l'Eucharistie, en la leur; encor qu'instrumens sanctifiez de Dieu, exhibitifs de sa grace. *Car*, dit-il encor ailleurs; *Ce sainct pain est appellé supersubstantiel; pour-autant qu'il confirme la substance de l'ame: Il ne descend pas au ventre; il ne va pas au retraict; mais il est distribué par tout toi; par tout l'homme, au salut & vtilité du corps & de l'ame, &c.* C'est à dire; Il n'entre point par la bouche du corps, ains est receu par celle de l'ame, distribué par toutes les veines d'icelle, en resurrection de vie. Et derechef, *Boi ce vin en ton cœur; sçauoir, ce vin spirituel, &c.*

Chrysostom. in Psal. 25.

Cyril. Catech. 3.

Idē Cateches. 5.

Idem Cateches. 4.

S AMBROISE; *Cette oblation est la figure du corps & du sang du Seigneur, &c. Ce n'est pas ce pain qui entre au corps; mais le pain de vie eternelle qui fortifie nostre ame.*

Ambr. l. 4. c. 5 & l. 5. c. 4.

Item ; *Parce que nous ſommes deliurez par la mort du Seigneur, en memoire de cela, en beuuant & en mangeant ; nous ſignifions là, la chair & le ſang du Seigneur, qui ont eſté offerts pour nous.* Or qu'eſt-ce, *Eſtre figure, ſignifier, commemorer* ; ſinon ce que nous diſons, *Le pain eſt ſacramentellement le corps de Chriſt ?* & ce qu'il dit luimeſmes, *En ce ſacrement eſt Chriſt ?* Mais on obiecte d'ailleurs ; *Tu diras parauanture*, dit-il, *Mon pain eſt vſité*, (c'eſt à dire, commun ;) *Sçaches que ce pain eſt pain auant la parole des ſacremens ; apres la Conſecration, du pain il eſt fait la chair de Chriſt, le corps de Chriſt, &c. ſçauoir par la conſecration de la parole celeſte, &c. Qui ail*, dit Belarmin, *plus clair que ceci ?* Et ſi donc il eſt ſi clair ; qu'il nous reſponde, pourquoi Thomas d'Aquin, & eux tous apres lui, condamnent cette propoſition de S. Ambroiſe ; *Que du pain eſt fait la chair, ou le corps de Chriſt :* Attendu, dit-il, *Qu'il ne ſe peut dire proprement, que d'vn non-eſſence ſoit faite vne eſſence ? &c.* Et s'il ne ſe peut dire proprement ; n'eſt-ce pas donc improprement ? Et cette improprieté, qui la peut, & doit mieux reduire à proprieté, que lui-meſmes ? Il adiouſte donc ; *Or vois-tu combien la Parole de Chriſt a d'efficace. Et ſi donc il y a telle force en icelle, que les choſes qui n'eſtoient point, commencent d'eſtre* ; ſçauoir en la creation : *Combien plus operera-elle, qu'elles ſoient ce qu'elles eſtoient, & qu'elles ſoient commuees en autre choſe ?* Or qu'eſt ce donc, *Eſtre ce qu'elles eſtoiēt* ; ſinon, Demeurer en leur nature ? & par conſequent, *Eſtre commuees en autre choſe* ; ſinon, Changer de condition & d'vſage ? Belarmin penſe auoir prou fait, quand il reſpond ; que S. Ambroiſe entend qu'elles ſont, ce qu'elles eſtoient en l'exterieur, mais non en l'interieur. Suffit-il de le dire ? Mais S. Ambroiſe nous leue bien toutes ces cauillations ailleurs : *La vraie chair de Chriſt*, dit-il, *c'eſt celle qui a eſté crucifiee, & enſeuelie : De cette vraie chair, le ſacrement, eſt ſacrement ; & noſtre Seigneur le crie,*

1. Cor. 11.

Ambroſ. de ſacram. l. 4. c. 4.

Thom. part. 3. Summ. q. 75. art. 8.

Vt ſint quæ erāt, & in aliud commutentur.

Ambr. de iis qui myſter. initiant

de nous approcher, auec la reuerence, l'humilité, la penitence, la foi requiſe, &c. Et de ce paſſage ils deuſſent pluſtoſt auoir appris; Qu'apres la Conſecration, c'eſt touſiours pain, c'eſt touſiours vne coupe. Mais, dient-ils; Pourquoi donc temerité d'y toucher? Car S. Baſile dit; *S'il y a de ſi grandes menaces contre ceux qui approchent temerairement des choſes ſanctifiees par les hommes; que dirons-nous de celui qui ſera temeraire contre vn tel myſtere?* Certes, nous dirons, auec S. Paul; *Qu'il boit & mange ſa condamnation, ne diſcernant point le corps du Seigneur.* Mais nous apprendrons de S. Baſile, au meſme endroit; que cet attouchement n'eſt pas du corps, mais de l'ame. Car, dit-il; *D'autant plus qu'il eſt plus grand que le Temple, &c. d'autant eſt-il plus redoutable, d'attoucher temerairement en impureté de l'ame, le corps de Chriſt, que d'approcher des moutons & des taureaux, &c.*

Idem ſerm. 2. de Baptiſm. c. 3.

DE GREGOIRE de Nyſſe, frere de S. Baſile, ils citent vn paſſage, qui ne fait rien pour eux; traittant de la Manne. *Le pain*, dit-il, *qui deſcend du Ciel, qui eſt vraie viande, qui eſt ſignifié en cette hiſtoire, n'eſt pas vne choſe ſans corps: Car comment vne choſe ſans corps, ſeroit-elle viande à vn corps?* Cela ſeroit à propos, contre ceux qui nieroient la verité du corps de Chriſt; & ne ſe peut tirer plus outre: Et s'ils veulent en tirer; Que le pain commun, par la Conſecration, ſoit fait pain du Ciel; & le pain du Ciel, corps, pour nourrir nos corps; ils pechent en beaucoup de ſortes, contr'eux meſmes: car ils ne veulent pas, ni que le pain ſoit fait corps, ni qu'il entre en nourriture du corps: Dont il nous reſte à entẽdre ce paſſage, par le Concile de Nicee; Que le ſacrement, pour eſtre vtile & à l'ame, & au corps, nous eſt ſymbole de la reſurrection, &c. Mais voulons nous entendre clairement, qu'en a ſenti ce Pere? *Le pain*, dit-il, *eſt au cõmencement commun; mais le myſtere l'aiant fait ſacré, il eſt dit, & eſt le corps de Chriſt;*

Gregor. de Vita Moſis.

Idem de Bapt.

& ainſi le vin: Et eſtans choſes de petite eſtime auant la benediction; apres icelle, laquelle procede de l'eſprit, ils œuurent excellemment. Quoi donc, y a-il mutation en la ſubſtance? *Ainſi,* dit-il, *par la nouueauté de la benediction, la meſme vertu, c'eſt à dire du S. Eſprit, fait le Preſtre, venerable & ſeparé du vulgaire: Car de l'vn de la multitude du peuple, qu'il eſtoit hier; il eſt ſoudainement fait precepteur & docteur de pieté, ſur-intendant des myſteres cachez: Et tout cela, ſans qu'il ſoit en rien changé, ou de corps, ou de forme. Ainſi derechef, l'Autel eſt ſainct; c'eſt toutefois vne pierre commune, non differente des autres dont les parois ſont baſties; mais c'eſt parce qu'il eſt dedié à Dieu.* Argumentons de là; Ni donc le pain & le vin changez en eux, ni de corps, ni de forme; mais entant que de communs, ils ſont faits ſacrez; organes ſanctifiez de Dieu, pour nous exhiber ſa grace, &c.

GREGOIRE Nazianzene; *Sans confuſion, & ſans doute, mange le corps, & boi le ſang, &c. Ne denie point la foi aux choſes qui ſe dient de la chair & paſſion du Seigneur, &c.* C'eſt à dire; Ne te ſcandaliſe point, comme les Iuifs ou les Gentils, de la Croix, & des infirmitez de Chriſt. Mais, dient-ils, il dit, *Manger & boire, &c.* Et qui en veut douter? Nous ne ſommes pas en differant de la choſe; mais de la maniere. *Certes,* dit-il, *ſoions faits participans de la Paſque; & toutefois encor ſpirituellement; encor que cette Paſque ſoit plus manifeſte que l'ancienne: Car la Paſque de la Loi, ie le dis hardiment, eſtoit vne plus obſcure figure d'vne figure, &c.* Et donc, la noſtre eſt encore figure; mais figure plus claire. Et aux funerailles de ſa ſœur Gorgonia; *Si,* dit-il, *ſa main auoit quelque part ſerré quelque choſe des antitypes du precieux corps ou ſang de Chriſt, &c.* Apres la Conſecration donc, ils demeurent antitypes, c'eſt à dire, figures. Et autrement, qui voudra croire que ces ſaincts perſonnages, plus zelez certes, & plus reuerens enuers les choſes ſacrees, que ceux d'auiour-

Greg. Nazianz. in orat. 2. de Paſch.

Idem in funere Gorg.

d'hui ; euſſent permis à ces femmes, de les toucher ainſi de leurs mains ; de les pourmener & tracaſſer ainſi par leurs maiſons ?

Optat. aduerſ. Parm. l. 2.

OPTATVS exaggere les fureurs des Donatiſtes, en ces mots ; *Vous auez briſé les autels, eſquels vous auez autrefois offert ; eſquels les vœux du peuple, & les membres de Chriſt ont eſté portez ; dont pluſieurs ont receu le gage du ſalut eternel, la tutele de la foi, l'eſperance de la reſurrection : Vous auez rompu les calices, porteurs du ſang de Chriſt, &c. l'autel qui eſt le ſiege de ſon corps & de ſon ſang, &c.* Qui ne voit, que tout ceci ne peut eſtre entẽdu que figurément ; & que les premieres figures nous obligent aux autres ? Certes, en la meſme façon, que les membres de Chriſt, c'eſt à dire les fideles, & leurs vœux ont eſté portez ſur l'autel, c'eſt à dire, en eſprit ; en icelle meſme, le corps & le ſang y ont eſté poſez, les calices en ont eſté porteurs, &c. Et quand meſmes il dit ; *Gage du ſalut eternel, Eſperance de la reſurrection* ; Qu'eſt-ce, ſinon ce que diſoit le Cõcile de Nice ; *Symboles de la reſurrection* ? Et au moins, de ce qu'il dit puis apres ; *Que vous auoit offensé Chriſt, le corps & le ſang duquel, par certains momens, habitoit en ces autels ?* deuoient-ils auoir appris, que cela ne peut eſtre entendu, que de l'vſage & celebration de la S. Cene ; & que lors ils ne les auoient pas gardez en vn Tabernacle ſur l'autel, pour y reſider, & y eſtre adorez perpetuellement.

Ephrem. l. de natur. Dei nimium ſcrutanda.

ET AVSSI peu eſt concluant ce qu'ils alleguent de S. Ephrem ; *Que cerches-tu*, dit-il, *les choſes inſcrutables ? Tu ne ſeras plus fidele, mais curieux.* Car à qui mieux s'addreſſe ceci, qu'aux Tranſſubſtantiateurs, qui veulent examiner ces myſteres, par Auerroës & Ariſtote ? *Ains*, dit-il, *ſois fidele, & innocent ; participe au corps immaculé de ton Seigneur, en treſplaine foi ; aſſeuré que tu manges le meſme Agneau tout entier, &c. Ces choſes excedent toute admiration ; Il nous a donné le feu & l'eſprit à manger & à boire ; ſçauoir, ſon corps & ſon ſang, &c.* Feu

donc, & eſprit, qui ne ſe prennent point de la main; mais ſpirituellement; mais, comme il a dit, *D'vne treſplaine fos, &c.*

EPIPHANIVS; *Nous voions ce que le Seigneur a pris en ſes mains, comme l'Euangile le porte; Qu'il ſe leua en la Cene; qu'il prit ces choſes; qu'apres qu'il eut rendu graces, il dit,* τοῦτο μού ἐστι τὸ σῶμα, *Ceci eſt mien, & cela, & cela: Et nous voions qu'il n'eſt ni eſgal, ni ſemblable ni à l'image en la chair, ni à la deité inuiſible, ni aux lineamens des membres: Car ceci eſt de forme ronde, & ſans ſentiment, quant à la puiſſance.* Il diſpute là, que l'homme a receu l'image de Dieu, veritablement; non toutefois ſelon la propre nature de la diuinité, mais par grace; & allegue pour preuue, l'exemple du Sacrement: Or comment donc le ſacrement eſt-il le corps de Chriſt? *Certes,* dit-il, *il a voulu dire, par grace; Ceci eſt mien, cela, & cela; &c. Et perſonne ne doute de cette parole: Car qui ne croit qu'icelle eſt vraie, comme il a dit; il eſt decheu de la grace, & du ſalut.* Où eſt à noter, que Belarmin obmet ces mots, *Comme il a dit*; pour ne les referer à la parole, mais à la choſe. L'argument donc demeure; L'homme eſt image de Dieu, non ſelon la nature propre de la diuinité, mais par grace: ainſi le pain eſt le corps de Chriſt, par grace, & non par nature: Et l'hõme eſt regeneré en l'image de Chriſt; non par n'eſtre plus homme, mais par eſtre ſanctifié en Chriſt: Ainſi le pain eſt fait le corps de Chriſt, non par n'eſtre plus pain, mais par n'eſtre plus pain commun, par eſtre fait ſainct, par eſtre fait ſacrement, &c. Ce qu'il exprime encor mieux, par la ſimilitude du Bapteſme: Car, dit-il, *La vertu du pain, & la force de l'eau, ſont faites fortes en Chriſt; afin que non le pain, mais la vertu du pain nous ſoit faite vertu; & le pain eſt viande, mais la vertu qui eſt en lui, eſt à viuification: Ainſi que l'eau ne nous nettoie pas ſeulement, mais nous eſt faite en perfection de ſalut, par la foi, &c.* Où il compare l'eau du Bapteſ-

Epiphan. in Ancorato.

τῇ ἐνσάρκῳ εἰκόνι. ὁ τοῖς χαρακτῆρσι τῆς μελλόντων. ζεζυλοειδὲς ἢ ἀναίσθητον.

Epiphan. contr. hæreſ. l. 3. tom. 2.

me, au pain de la Cene; or en l'eau il n'y a point de changement: Oppose la vertu, à l'element; la foi, au lauement: la vertu qui nous offre le bien, la foi qui le reçoit en nous, és ames desquels se parfait le mystere; car pour elles est-il fait, & non és elemens, qui sont faits pour nous.

CHRYSOSTOME a des paroles hyperboliques; mais desquelles nous ne pouuons auoir meilleur interprete que lui, en examinant les lieux, soit en eux-mesmes, soit en comparaison des autres: Il dit donc; *Tu le vois, tu le touches, tu le manges, tu fiches les dents en sa chair, tu le reçois en toi.* Oui; mais donc, de la façon que ie le voi; Or *Il m'est inuisible:* Que ie le touche; Or *C'est*, dit-il, *de cœur net:* Que ie le reçoi; Or c'est *En mon ame:* Que i'y fiche les dents; Or ce sont *Les dents de la foi.* Nul Transsubstantiateur n'oseroit parler autrement. De la mesme façon donc, ie le mange; c'est à dire, sacramentellement, spirituellement, par foi. *La main du Prestre*, dit-il, *ne te baille pas le corps; c'est celle de Christ: Ce n'est pas vn homme, c'est vn Seraphin, auec vne pincette, tel que vid Esaie: Pense que c'est le sang qui coule de son costé; Approches-y donc de leures pures, &c.* Oui derechef; Mais c'est donc ce corps, & ce sang, en la mesme façon, que celui qui me les baille, est vn Seraphin, ou Christ lui-mesme; en la mesme façon, que le Charbon ardent m'est fait en cet exemple, propitiation de mon peché. Il ne se fait point de mutation en la personne du ministre, en la nature du charbon; ni donc au pain: Et toutefois nous receuons le corps, l'asseurance aussi de la remission de nos pechez; mais en la façon que Christ nous les baille, c'est à dire, spirituellement & sous mystere. Et pourtant, il adiouste à ces hyperboles; *Si nous venons auec foi, nous le verrons couché en la creche, &c.* Item; *Ceux qui sont instruits és mysteres, entendent ce qu'on dit, &c.* Et souuent il compare la Cene, au Bapteſme:

Chryſoſt. hom. 60. & 61. ad pop. Antioch.
Hom. in Matth. 14. 83.
In encæniis de Euchar.
De S. Philog.

Idem hom. 51. in Matth.

Esai. 6.

Hom. 83. in Matth.

Au Bapteſme, dis-ie, auquel, par accord des parties, ne ſe fait point de Tranſſubſtantiation. *Il a dit*, dit-il; *Ceci eſt mon corps : croions-le, ſans ambiguité, & le voions des yeux de l'entendement : car Chriſt ne nous a rien baillé de ſenſible, &c. Ainſi par l'eau du Bapteſme, qui eſt ſenſible, il nous a donné la regeneration, qui eſt vn don intelligible.* Et il adiouſte la raiſon; *Car ſi tu eſtois ſans corps, il t'euſt baillé ces dons nuds, ſans corps : parce que ton ame eſt conionte à vn corps, il te baille à entendre ſes dons, par les choſes ſenſibles.* Mais traittant cette matiere par exprez, & és lieux meſmes où elle a ſon ſiege ; il ſe ſçait expliquer bien intelligiblement: *Mes paroles, dit le Seigneur, ſont eſprit & vie ; c'eſt a dire, Il les faut entendre ſelon l'eſprit, myſtiquement, ſpirituellement, & non charnellement : Et charnellement*, dit-il, *c'eſt à dire, ſimplement, au pied de la lettre ; Spirituellement, c'eſt à dire, en conſiderant les ſacremens des yeux de l'eſprit.* Item ; *Ce ſacrifice eſt le ſymbole, le ſigne, l'exemplaire de celui qui a eſté fait en la Croix: Dieu a preparé cette table, pour monſtrer tous les iours le pain & le vin au ſacrement, ſelon l'ordre de Melchiſedec ; en ſimilitude du corps & du ſang de Chriſt. Comme nos peres faiſoient la Paſque, en ſouuenance des miracles d'Egypte; ainſi vous celle-ci, en ma ſouuenance. Ce ſang-la fut eſpandu pour le ſalut des premiernais; cettui-ci, pour les pechez de tout le monde, &c. Et comme Moyſe dit; Ce vous ſera vn memorial eternel, &c. Ainſi moi; Vous le ferez en memoire de moi, &c. I'ai deſiré faire cette Paſque auec vous, pour vous faire ſpirituels. Il beut donc auec eux, afin qu'ils ne diſſent pas ; Boirons-nous le ſang d'vn homme? &c.* Item; *Où ſera la charoigne, là s'aſſembleront les aigles: Les aigles*, dit-il, *pour monſtrer, qu'il faut bien que celui qui veut s'approcher de ce corps, prenne ſon vol bien haut; qu'il n'ait rien de commun auec la terre ; qu'il regarde au Soleil de iuſtice ; qu'il ait l'œil de l'entendement bien aigu : Car cette table, eſt la table des aigles, & non des corneilles.* Ils ont à penſer, dit-il ail-

Idem hom. 46. in Ioan.

Idem hom. 17 ad Hebr. & hom. 83. in Matth.

Idem hom. 26. in Matth.

Idem hom. 24. in 1. Cor. c. 10.

leurs ; *Qu'ils gouſtent de celui qui eſt aſſis la haut, adoré des Anges: Ils ont a monter aux portes du Ciel, pour le voir; Il remplit l'eſprit, & non pas le ventre ; Il diſtribue les choſes ſainctes aux ſainctz ; Tu le peux embraſſer, mais d'vne pure conſcience; toucher, mais en montant d'eſprit au deſſus des Cieux.* Or qu'a tout cela de commun auec les Tranſſubſtantiateurs ? En l'Epiſtre à Ceſarius : on la met en doute; ancienne toutefois. *Le pain*, dit-il, *auant qu'eſtre ſanctifié, nous le nommons pain; apres qu'il eſt ſanctifié par la grace de Dieu, & a il eſté eſtimé digne de l'appellation du corps du Seigneur, encor que la nature du pain ſoit demeuree en lui, &c.* Et ailleurs ; *S'il eſt dangereux, de transferer à vſages priuez, les vaiſſeaux ſanctifiez, eſquels n'eſt pas le vrai corps de Chriſt, mais le myſtere de ſon corps; combien plus les vaiſſeaux de nos corps, que Dieu s'eſt preparez pour habitacle ? &c.* Que Chryſoſtome, ou Maximin, ou autre, ſoit autheur de ce liure ; tant y a, qu'il en parle, ſelon qu'eſtoit lors l'vſage & la creance de l'Egliſe. Car quant à ce que Belarmin dit, que quelque diſciple de Berẽgaire a inſeré cela; il nous eſt auſſi facile de le nier, qu'à lui difficile de le prouuer.

Idem hom. 60. ad pop. Antioch.

Idem in Pſ. 144. & 132. & in Matth. hom. 7. & 90

Idem in ep. ad Ceſar. monach.

Idem in oper. imperf. hom. 11. in Ioan.

S. HIEROSME ne parle point autrement: *Apres*, dit-il, *que la Paſque fut accomplie, & la chair de l'Agneau mangee auec les Apoſtres ; il prend le pain, qui conforte le cœur de l'homme, & paſſe au ſacrement de la vraie Paſque : Afin que, comme Melchiſedec, Sacrificateur du Dieu Souuerain, offrant en prefiguration d'icelui, auoit fait ; icelui auſſi repreſentaſt la verité de ſon corps.* Belarmin veut ici, que repreſenter, ſoit preſenter : mais S. Hieroſme s'expliquera. *Si*, dit-il, *le pain qui eſt deſcendu du Ciel, eſt le corps de Chriſt, & le vin ſon ſang, eſpandu pour pluſieurs en remiſſion des pechez, &c. montons auec le Seigneur, en cette grande ſale, &c. & prenons de lui là haut, le calice du Nouueau Teſtament ; & la celebrans auec lui la Paſque, ſoions enyurez de lui, du vin de ſobrieté, &c.* C'eſt donc ici bas, qu'il le repreſente ; là

Hieronym. in Matth. 26.

Idem ad Hedib.

haut, qu'il le preſente. Ils repliquent; Si dit-il, *Le pain qu'il a rompu, & donné aux diſciples, eſt le corps du Sauueur; le Seigneur eſt conuiua, & conuiuium; le conuiant, & le feſtin; celui qui mange, & celui qui eſt mangé*, &c. Non certes, ſelon la lettre; car Belarmin ne voudroit pas blaſmer S. Hieroſme d'hereſie: & ce leur eſt hereſie; *Que le pain, ſoit le corps de Chriſt*. Et donc, en myſtere, en figure, en memoire, en gage, &c. Et auſſi vſe-il lui meſme de tous ces mots; *Il print le pain*, dit-il, *& le beniſſant, comme il deuoit ſouffrir; il nous a laiſſé ſa derniere memoire; comme celui qui va és pais eſtranges, laiſſe quelque gage à ſon ami*, &c. *qu'il ne peut regarder ſans larmes*. Et c'eſt en traittant la matiere de la Cene. Ailleurs; *Il a offert du vin, en figure de ſon ſang*, &c. *En figure de ſa paſſion, pour prouuer la verité de ſon corps*. Et ſur le Leuitique; *De cette oblation*, dit-il, *qui ſe fait merueilleuſement, en commemoration de Chriſt, il eſt permis de manger: mais il n'eſt pas permis à aucun, ſelon ſoi, de manger de celle que Chriſt a offert en l'autel de la Croix*. Que deuient donc ce qu'ils diſent, Qu'on prend de la bouche celle-ci meſmes? Et quelle diſtinction y peut faire S. Hieroſme; ſinon que celle-là, c'eſt à dire le ſacrement, ſe prend de la bouche; celle-ci, ſçauoir la choſe, de la foi? Et c'eſt ce qu'il dit ailleurs; *Que tous ceux qui ont veſtu Chriſt, au Bapteſme, mangent le pain des Anges*; *Que nous ſommes nourris de ſa chair, & aux ſacremens, & és Eſcritures; Que ceux qui ont à en eſtre nourris, doiuẽt auoir vn eſprit net & neuf*: Cõparant la perception de Chriſt en la ſaincte Cene, à celle qui ſe fait au Bapteſme, & en la Parole. Item; Que la chair de Chriſt eſt entenduë doublement; *Ou la ſpirituelle & diuine, de laquelle il eſt dit; Ma chair eſt vraiement viande*, &c. *Ou celle qui fut crucifiee & percee de la lance du gendarme*. Celle-là donc, c'eſt la ſacramentelle; c'eſt à dire, le pain Euchariſtique; ainſi appellé, pour l'eſtroite vnion du ſacrement, & de la choſe, &c. Celle-ci, c'eſt la reelle, en laquelle

Idem in 1. Cor. c. 11.

Idem aduerſ. Iouin. l. 2.

C. de hac quidem de Conſecr. D. 2.

In cp. ad Hebr.
In Eccleſ. c. 3.
Idem in 1. Cor. 11.
In Eſai. c. 66.

Idem ad Epheſ. c. 1.

nous sommes entez & inserez, par la vertu du S. Esprit; crucifiez en lui, pour estre glorifiez auec lui, &c. Car quant à ce que nos Aduersaires dient; que celle-là, c'est la chair impassible; celle-ci, la passible; ils se deussent ressouuenir, que ceci est dit plusieurs siecles apres la glorification du Seigneur; duquel la chair, selon eux-mesmes, ne peut plus estre passible.

VIENT S. AVGVSTIN. Nous auons veu ses maximes ci-deuant, preparatoires à la decision de cette matiere: Il nous disoit; *Les peres ont mangé la mesme viande que nous, en leurs sacremens*: & nous en bailloit la S. Cene pour exemple. Item; *Les signes prennent souuent le nom des choses signifiees; la colombe, du S. Esprit; la pierre, de Christ, &c.* Il nous en donne aussi maintenant la S. Cene, pour exemple; *Comme*, dit-il, *secundum quendam modum, selon quelque maniere, le sacrement du corps de Christ, est le corps de Christ; & le sacrement du sang, son sang: ainsi le sacrement de la foi, est la foi.* Notez, *selon quelque maniere*; c'est à dire, *per modum sacramenti, suo modo, sub mysterio; en façon de sacrement, sacramentellement, sous mystere.* Si c'eust esté reellement; il n'eust pas parlé ainsi: Et c'est, selon ce qu'il dit en autre lieu; *Qu'és sacremens on regarde, non ce qu'ils sont, mais ce qu'ils demonstrent; d'autant qu'ils sont vne chose, & en signifient vne autre.* Ils sont donc touſiours ce qu'ils sont: & pour en signifier vn autre; ce qu'ils sont, ne s'esuanoüit pas, ne deuient pas vn autre. Et de ce il prend pour exemple, en S. Iean; *l'esprit, l'eau, le sang*. Et c'est pourquoi il nous admoneſtoit ci-deuant, de nous bien garder de prendre les signes, pour les choses; mesmes au faict du Bapteſme, & de la S. Cene, qu'il nomme expressément; *Esquels*, dit-il, *il faut obseruer où ils se rapportent, pour les reuerer; non d'vne seruitude charnelle, mais d'vne liberté spirituelle.* Mais, parce qu'il nous faudroit ici apporter tout S. Augustin; nous nous contenterons de produire les passages qui semblent

August. q 57. In Leuit. & ad Euod. contr. Maxim. l. 3. c. 22.

Idem ep. 23. ad Bonifac.

Idem contr. Maxim. ep. l. 3. c. 22.

1. Iean. 5. 8.

Aug. de doctr. Christ. l. 3. c. 5. & 9.

blent plus formels, tant d'vne part, que d'autre. *Le Seigneur*, dit-il, *n'a point fait de doute de dire, Ceci eſt mon corps, en donnant le ſigne de ſon corps : Il admit Iudas au feſtin, où il recommanda à ſes diſciples la figure de ſon corps, & de ſon ſang. Le pain celeſte, qui eſt la chair de Chriſt, eſt appellé, ſuo modo, à ſa façon, le corps de Chriſt; combien qu'il ne ſoit que le ſacrement de ce corps qui a eſté mis en la Croix, &c. Non*, dit-il, *par la verité de la choſe, mis par vn myſtere ſignifiant.* Et aux enfans ; *Ce que vous auez veu, c'eſt le pain & le calice ; & vos yeux le vous annoncent : mais ce que voſtre foi, qui eſt à inſtruire, demande ; le pain, eſt le corps de Chriſt ; le calice, le ſang.* Et c'eſt toutefois cette propoſition que nos Aduerſaires condamnent tant. *Vous direz ; Mais nous ſçauons d'où il a pris ſa chair, &c. Il a eſté crucifié, &c. Il ſied maintenant à la dextre du Pere, &c. Comment donc, eſt le pain ſon corps ; le vin, ſon ſang ? Ces choſes, freres, s'appellent ſacremens ; parce qu'en iceux on voit vne choſe, & on en entend vne autre : Ce qui ſe voit, a vne eſpece corporelle ; ce qui s'entend, a vn fruict ſpirituel, &c. Veux-tu entendre, que c'eſt que le corps de Chriſt ? Oi l'Apoſtre, diſant aux fideles ; Vous eſtes le corps, & les membres de Chriſt, &c. Et pourquoi au pain ? Oi derechef ; Nous ſommes tous vn pain, & vn corps : Entendez, & vous reſiouiſſez, &c. Si vous ne mangez ma chair, &c. C'eſt vne figure, qui nous commande de communiquer à la paſſion de Chriſt, &c.* Et pour y communiquer, pour le manger ; que prepararons-nous ? *Non*, dit-il, *les dents & le ventre : Prepare le cœur, & non la bouche ; Croi, & tu as mangé. Croire en lui, c'eſt manger le pain vif ; c'eſt manger du cœur ; & non pas preſſer de la dent : Qui croit en lui, le mange ; Il eſt engraiſſé inuiſiblement, parce auſſi qu'il renaiſt inuiſiblement :* (notons touſiours, comme il compare la manducation à la regeneration.) *Alors le corps & le ſang de Chriſt, eſt vie à vn chaſcun ; quand ce qui ſe prend viſiblement au ſacrement, eſt mangé & beu*

Idem contr. Adim. c. 12. & in Pſal. 3.

In ſentent. Proſper.

Auguſt. in ſerm. ad infantes.

Idem de doctr. Chriſt. l. 3 c. 26.

Idem in Ioan. tract. 25. & 26.

Idem de verb. Domini in Luc. ſerm. 33.

Idem de verb. Apoſtol. ſerm. 2.

ſpirituellement, en la verité de la choſe, &c. Manger, c'eſt eſtre refait: Mais tu es refait de ce qui ne defaut point en te refaiſant. Mange la vie, boi la vie; tu auras la vie; & la vie ne laiſſe d'eſtre toute entiere. Et toutefois il dit ailleurs; *Que le pain, qui eſt fait pour cette action, eſt conſumé, en prenant le ſacrement.* Ce pain donc n'eſt pas la vie, qui ſe reçoit en la S. Cene; ce pain n'en eſt que le ſacrement. Et derechef; *Ce pain eſt mangé de pluſieurs, qui ne mangent pas la vie.* La vie donc ne giſt pas en ce pain; elle eſt d'ailleurs, ſelon qu'il dit; *Celui auquel Chriſt ne demeure point, ne le mange point; encor qu'il ſerre de ſes dents le ſacrement, &c. mais bien mange-il ſon iugement, parce qu'il a preſumé d'approcher immonde des ſacremens de Chriſt.* Ce que nous auons aſſez traitté ci-deuant. Ainſi dit-il, *Que l'ame Chreſtienne n'oie pas en vain, Surſum cor, Aiez le cœur en haut: & ne reſponde pas auſſi en vain, Qu'elle l'a au Seigneur.* C'eſtoient les mots du ſeruice, preparatoires au ſacrement; *Celui touche Chriſt, qui croit en Chriſt. On approche de lui, non de chair, mais de cœur; non par la preſence du corps, mais par la puiſſance de la foi; enuoie la foi, & tu le tiens: Ne le peux-tu plus atteindre de la main, car il eſt au Ciel; atteins-le de la foi, &c. Ce n'eſt pas ce qui ſe voit, qui nourrit; mais, ce qui ſe croit: Ce n'eſt pas ce pain qui entre au corps; mais le pain de vie eternelle, qui ſouſtient noſtre ame. Nos yeux ſe paiſſent de lumiere; l'œil de noſtre cœur, de Dieu; & pluſieurs yeux ne le diminuent point: Ainſi de Chriſt en la Cene. Si on te louoit pour ton diſner vne grand' viande, tu appreſterois ton ventre: On te loüe, on te fait cas de Dieu; prepare ton entendement.* Or tant de paſſages ſi exprez, & plus beaucoup, és lieux dont ils ſont pris; s'en iront-ils par quelque friuole diſtinction? Ils obiectent ces mots en S. Auguſtin; *Chriſt eſtoit porté en ſes mains*; quand il dit, recommandant ſon corps à ſes diſciples; *Ceci eſt mon corps.* Qu'ils adiouſtent donc ce qu'il dit apres; *Et comment eſtoit-il porté en ſes mains?*

Idem de Trinit. l. 3. c. 10.

Idem in Ioan. tract. 26.

Idem ep. 156.

Idem ſerm. 157. de Temp. contr. Fauſt. l. 33. c. 8. Idem in Ioan. tract 50. Idem de verb. Domini, in Luc. ſerm. 18. & 33. & 64.

Idem in Pſ. 33. 1. & 2. ſerm.

Parce que recommandant ſon corps & ſon ſang, il prit en ſes mains, ce que les fideles ſçauent; c'eſt à dire, le pain & la coupe; *& il ſe portoit en quelque façon, diſant, Ceci eſt mon corps, &c.* Or qu'ils nous interpretent que c'eſt à dire, *Quodammodo, En quelque ſorte*; ſinon, *Sacramentellement*; ou, comme dit le Canon, *Improprement*, *non en verité, mais en myſtere*: *Afin*, dit-il, *que le ſens ſoit; Il eſt appellé le corps de Chriſt*; c'eſt à dire, il le ſignifie. Il compare, diſent-ils, la deuotion dont on le doit honorer, à celle du Centurion, qui dit à noſtre Seigneur; *Je ne ſuis pas digne que tu entres ſous mon toict, &c.* A quel propos, ſi nous ne receuions que le ſigne? Ains, nous receuons la choſe, de la foi; le ſigne, de la main: Comme le Centurion receuoit le Seigneur corporellement, ſous ſon toict; ſpirituellement & par foi, en ſon ame: & corporellement, ſans la foi, en condamnation; ſpirituellement, par la foi, à ſalut: ſelon ce que dit S. Auguſtin ailleurs; *Que la Vierge n'eſt pas heureuſe, parce qu'elle a conceu & porté noſtre Seigneur en ſon ventre; mais par foi, en ſon ame.* Mais il a dit, dient-ils; *Adorez le ſcabeau de ſes pieds*: Et par là, il entend ſa chair: Et de ſa chair il dit; *Que nul ne la mange, qui ne l'ait premierement adoree*: Ce n'eſt donc pas le pain. Et qui doute, qu'il ne nous faille adorer la chair de Chriſt, vnie hypoſtatiquement à la Deité? & que nul ne peut la manger, qui ne la croit; nul la croire, qui ne l'adore; nul l'adorer vraiement, qu'il ne la croie? Et cela meſme n'eſt-il pas contre nos Tranſſubſtantiateurs, qui enſeignent que les impies la mangent? ceux, dis-ie, qui ne la peuuent ni adorer, ni croire? Mais l'adorer, c'eſt l'adorer au Ciel, & non au pain; eſleuant noſtre eſprit en haut; & non, baiſſant noſtre veuë en terre. Et c'eſt noſtre diſpute: *Non*, dit S. Auguſtin, *le ſigne qu'on voit, & qui paſſe; mais ce à quoi il doit eſtre referé*. Mais qu'ils aient donc honte, de n'auoir adiouſté ce qui ſuit; *En quelque terre que tu te*

C. Hoc eſt quod. De cõſecr. D. 2.

Idē ep. 118. c. 3.

Idem in Pſ. 98.

Idem de doctr. Chriſt. l. 3. c. 9.

proſternes, ne regarde comme point la terre; mais le Sainct duquel elle eſt le ſcabeau; c'eſt à dire, l'humanité de Chriſt. *Et quand tu l'adores, n'arreſte pas ta penſee en la chair, & ſans eſtre viuifié de l'eſprit; car c'eſt l'eſprit qui viuifie, &c.*

Idem in Pſ. 98. *Et c'eſt pourquoi noſtre Seigneur dit aux deux, &c. Entendez ſpirituellement ce que i'ai dit, Vous ne mangerez pas ce corps, que vous voirez; & ne boirez pas ce ſang, que reſpandront ceux qui me crucifieront: Ie vous ai commandé quelque ſacrement, qui ſpirituellement entendu, vous viuifiera, &c.* Euſt-il donc pas mieux vallu pour eux, qu'ils euſſent laiſſé ce paſſage derriere? Ils produiſent vn autre lieu; *Ce qui eſt pris*, dit-il, *des fruicts de la terre, conſacré par la priere myſtique, que nous prenons pour le ſalut ſpirituel, en memoire de la paſſion du Seigneur, &c. n'eſt pas ſanctifié pour eſtre ſi grand ſacrement, ſinon par l'operation inuiſible du S. Eſprit.* Et qui en doute? Mais n'y a-il autre operation du S. Eſprit, que la Tranſſubſtantiation? Et la regeneration au Bapteſme, n'eſt-ce point vne merueilleuſe operation du S. Eſprit? où l'eau toutefois en ſa ſubſtance ne reçoit point de changement. Ains en ce qu'il dit des fruicts de la terre, & qu'ils ſont faits vn grand ſacrement; ils deuoient auoir appris, que pour demeurer ſacremens, ils demeuroient fruicts de la terre: pour demeurer fruicts de la terre, ils demeuroient auſſi ſacremens; c'eſt à dire, ſignes ſacrez de la grace de Dieu. Et tels, & encor moins concluans ſont ceux-ci; *Autre eſt la Paſque que les Iuifs celebrent encor d'vn agneau; autre, celle que nous prenons du corps & du ſang du Seigneur.* Car qui le nie? Et meſmes apres le vrai Agneau, qui a fait ceſſer le typique ou figuratif; qui lui a oſté & la choſe, & le ſacrement? Item; *Au lieu de tous les anciens ſacrifices, le corps de Chriſt eſt offert, & adminiſtré à ceux qui y participent.* Qui doute de la choſe; Et combien de fois leur a-on dit, qu'il eſt queſtion de la maniere, Et en fin, ils la veulent trouuer en vn lieu cité par Yuon, Eueſ-

Idem de Trinit. l. 3. c. 4.

Idem contr. li. Peti. l. 2. c. 37.

Idem de ciuit. Dei, l. 17. c. 20.

que de Chartres; *Prenez au pain, ce qui a eſté pendu en la Croix; en la coupe, ce qui ſortit du corps de Chriſt.* Qu'eſt-ce, ſinon ce qu'il diſoit aux enfans; comme ici il parle aux neophytes, ou nouueaux Chreſtiens? *Ces choſes ſont appellees ſacremens, parce que l'on y voit l'vn, & on y entend l'autre: Communiquez à la paſſion du Seigneur, ſerrez en voſtre memoire, que ſa chair a eſté crucifiee & nauree pour vous.* Encor, ce paſſage ne ſe trouue-il point en ſes œuures; mais allegué par ledit Yuon de Chartres. Iuge ſeulement ici le ſain Lecteur, que c'eſt de ces paſſages, au regard de tant d'autres qui les nous expliquent ſi clairement.

Idē apud Yuon. Carnut. in ſerm. ad neophyt.

Idem de doctr. Chriſt. l. 3. c. 16.

CYRILLE, Patriarche d'Alexandrie, nous donne ces maximes; *Noſtre myſtere n'eſt point vne Anthropophagie; c'eſt à dire, ne giſt point à manger la chair humaine: Il ne faut point ranger les eſprits des fideles, à ces penſees groſſieres; és choſes qui ſe prennent par la ſeule pure & exquiſe foi, &c. Chriſt entre en nous par la foi, & par le S. Eſprit y habite: Car l'Eſprit n'eſt point ſeparé du Fils, &c. Si tu ſuis ſelon la lettre, ce qui eſt dit; Si vous ne mangez la chair, &c. cette lettre t'occit: Si tu le reçois ſpirituellement, il y a eſprit viuifiant en elle, &c. Le Fils vnique eſt le vrai pain, qui viuifie tout. Comme le pain terreſtre ſouſtient l'imbecillité de noſtre chair; ainſi il viuifie noſtre eſprit par le S. Eſprit, & deliure le corps de corruption:* c'eſt à dire, ſelon ce qui eſt dit tant de fois; *En reſurrection de vie.* Item; *Cette chair, ou ce corps viuifie, parce qu'il eſt par vne maniere ineffable conioint au Fils de Dieu, par lequel toutes choſes ſont viuifiees: Et parainſi, quand nous mangeons cette chair, nous auons vie en nous; entant que nous lui ſommes conioints; que nous ſommes corps & membres de Chriſt; que par la benediction du myſtere, nous receuons le Fils de Dieu meſmes. Et eſt neceſſaire, ſi quelcun reçoit la chair & le ſang de Chriſt; qu'il ſoit tellement conioint à lui, que Chriſt ſoit trouué en lui, & lui en Chriſt, &c.* Manger donc la chair de Chriſt,

Cyril. anath. 11.

Cyri. l. 3. c. 24. l. 11 in Joan.

Idem in Leuit. l. 7.

Idem in Ioan. l. 3. c. 24.

Idem l. 4. c. 14. & 16. 17.

à S. Cyrille ; c'eſt croire en Chriſt, c'eſt l'auoir habitant en ſoi, viuant en ſoi, par ſon eſprit, eſtre membre de Chriſt, vn auec Chriſt, &c. Et qui n'a Chriſt en ſoi, ne mange point ſa chair, ne boit point ſon ſang, &c. Ceci comment ſe peut-il accorder auec la manducation pretendue par la bouche ? Ils nous obiectent, qu'il dit ſur S. Iean ; *Nous ſommes vnis au Pere, par la meditation du Sauueur ; car nous receuons corporellement, & ſubſtantiellement, le Fils de Dieu, vni naturellement au Pere ; & par-ainſi ſommes glorifiez, eſtans faits participans de la ſupreme nature, &c.* Ce qui proprement eſt dit de l'Incarnation, qu'il appelle myſtere ; comme S. Hilaire, ſacrement. Mais, qu'ils ne deguiſent donc point, que S. Cyrille expoſe là cette ſentence ; *Ie ſuis la vigne, & vous en eſtes les ſarmens :* comme S. Hilaire ci-deſſus, & en meſme ſens : Que l'intention de Cyrille, à qui voudra lire le paſſage entier, eſt toute claire : Que comme eſtre vni à Chriſt, ſelon l'eſprit ; eſt auoir l'eſprit de Chriſt, regenerant le ſien : ainſi lui eſtre vni corporellement, ou ſelon le corps ; eſt eſtre ioints à ſon corps, & membres de ſon corps ; conformes à icelui en cette vie, par vn commencement de ſanctification, & vie ſpirituelle ; attendant que nous ſoions accomplis en lui, c'eſt à dire, glorifiez en la vie celeſte. Or dit-il que cette vnion ſe fait par foi, & s'entretient par manger ſa chair, & boire ſon ſang ; Que qui les boit & mange, eſt en Chriſt, & Chriſt en lui, &c. Il entend donc, que cette vnion corporelle & ſubſtantielle ſe fait par vne manducation ſpirituelle, par cette foi exquiſe & pure qu'il requiert ; & non par la corporelle, qui nous eſt commune auec pluſieurs membres ſecs ou pourris, auec les impies & infideles ; deſquels il ne ſe peut dire, que Chriſt ſoit en eux, ni eux en Chriſt. Et de faict, il a affaire là aux heretiques qui pretendoient que Chriſt n'eſtoit pas appellé *Vigne*, ſelon l'humanité, mais ſe-

Idem in Ioan. l. 11.

lon la deité : Lui au contraire ; Que les fideles communiquent à la nature humaine de Chriſt ; comme les ſarmens à la vigne, par la participation de ſon Eſprit ; &c. Et c'eſt ce qu'il dit ; *Qu'ils ſont attachez à Chriſt, comme les ſarmens à la vigne, conioints & collez habituellement à lui, par ſon Eſprit : Qu'ils ſont faits ſarmens, entant qu'ils ſont regenerez ; entant que la racine leur communique ſes qualitez : Produiſent fruicts, entant qu'ils pendent de la vigne, conioints à icelle, par foi & ſainctetè, nourris à toute vertu par ſon S. Eſprit, &c.* Brief, tout ainſi qu'il dit ; *Que Chriſt eſt corporellement en nous ; de meſme dit-il que nous ſommes corporellement en Chriſt : Or ne ſont pas nos corps corporellement en Chriſt ; mais nous y ſommes inſerez par foi : Ni donc le corps de Chriſt corporellement en nous, mais ſpirituellement receu par la foi.* Or en bonne conſcience, cela peut-il eſtre entendu d'vne manducation qui ſe face par la bouche, qui puiſſe eſtre faite que par les vrais fideles ? Ainſi en Cyrille, eſtre conioint corporellement, n'eſt pas, comme on parle aux Eſcholes, *Ratione modi, ſed ratione obiecti ; C'eſt à dire, Eſtre conioint par le moien du corps, mais eſtre conioint au corps.* Et de faict, il declare cette conionction, par vn paſſage aux Corinthiens, où les fideles ſont appellez membres de Chriſt, c'eſt à dire, conioints inſeparablement au corps de Chriſt : & non certes, par le corps ; mais, dit-il, par la mediation de ſon Eſprit : Et par celui de S. Iean, où nous ſommes d'accord, qu'il eſt parlé de la manducation ſpirituelle, & non de la corporelle. Mais ie prie le Lecteur de lire tout le lieu, pour mieux iuger du deguiſement. Ils obiectent cependant, le Synode d'Epheſe, où Cyrille preſidoit : *Nous-nous approchons*, dit-il, *des benedictions myſtiques, & ſommes ſanctifiez, eſtans faits participans du ſainct corps, & precieux ſang de Chriſt, &c. ne le receuans pas, comme vne chair commune ; ia n'aduienne ; ni comme d'vn homme ſanctifié, &c. mais comme faite chair*

Affixi.

Idem in Ioan. l. 10. c. 13.

Idem au lib. 12.

propre du Verbe, ou Fils eternel de Dieu. Et qui le leur met en doute? Mais il eſt queſtion, non de l'obiect de noſtre Communion, mais de la maniere. Et voici comme il l'explique; *Quand*, dit-il, *ils eurent oui; Si vous ne mangez ma chair, &c. ils furent troublez, &c. Parce*, dit-il, *qu'ils n'auoient pas encor cognu la forme & diſpenſation tres-belle de ce myſtere:* Aſçauoir, comme il dit à Euoptius; *Qu'il ne faut pas traitter par cogitations humaines, ce qui ne ſe prend que de la ſeule & pure foi: Que le corps du Seigneur n'eſt pas commun, encor qu'on ne mange pas la nature de la Parole diuine: Que la participation de ce myſtere, eſt vne vraie confeſſion & commemoration, que le Seigneur eſt mort pour l'amour de nous, & qu'il eſt reſſuſcité pour nous; & qu'à cauſe de cela, il nous remplit de benediction diuine: Que l'operation, en fin, du ſacrement, ne ſe fait pas au pain, ni au vin; mais en nous, mais en nos ames. Car*, dit-il ailleurs, *le Seigneur dit; Prenez, mangez; & non pas, Gardez-le, reſeruez-le au lendemain, &c.* (Ce qui eſt à noter pour ci-apres, & qu'aucuns alleguent ſous le nom d'Origene:) *Et que l'effect d'icelui, c'eſt l'habitation de Chriſt en nous, par ſon Eſprit: Or*, dit-il, *il y entre par la foi.*

Idem in Ioan. l. 12. c. 58.

Idem in Leuit. 15.

Theodor. dial. 1. THEODORET, qui aſſiſta au Concile d'Epheſe, & de Chalcedoine, vuide cette queſtion, traittant contre les Eutychiens: *Noſtre Seigneur*, dit-il, *en baillant les myſteres, a appellé le pain, corps; & le vin trampé, ſang.* Puis l'Orthodoxe, introduit en ce dialogue, en rend la raiſon à l'Eraniſte, à celui qui diſpute auec lui: *Certes*, dit-il, *il changea les noms; donnant au corps le nom du ſigne, & au ſigne le nom du corps. Et en la meſme façon, qu'il appella ſoi-meſme, vigne; il appella le ſigne, ſang.* Et derechef en donne la raiſon: *Afin*, dit-il, *que ceux qui participent aux myſteres diuins, ne s'arreſtent point à la nature des choſes qui ſont veuës; mais qu'à cauſe du changement des noms, ils croient à la mutation qui ſe fait de grace. Car celui qui appella ſon corps naturel, froment & pain,*

&c. a honoré les ſymboles & ſignes qu'on voit, du nom de ſon corps & ſang; non en changeant la nature, mais adiouſtant grace à la nature, &c. Qui eſt autant, comme s'il nous diſoit; que, *Ceci eſt mon corps, Ceci eſt mon ſang*, doit eſtre interpreté par ces mots du meſme Seigneur; *Ie ſuis le pain du Ciel; Ie ſuis le ſep de vigne, &c.* Ailleurs; *Les ſymboles myſtiques*, dit l'Orthodoxe, *qui ſont offerts à Dieu par les Preſtres de Dieu, ſont ſignes du corps & du ſang du Seigneur.* Mais, dit-il à l'Eraniſte; *Tu t'es enlacé en ta propre rets; car ils ne ſortent point de leur nature apres la ſanctification, ains demeurent en leur premiere ſubſtance, figure, & forme, palpables comme auparauant, &c.* Et qu'on compare les ſolutions de Belarmin, par ſes accidens ſenſibles, auec le texte de Theodoret, qui merite d'eſtre leu au long; on les trouuera du tout friuoles. *Idem dial. 2.*

NOVS LVI ſçauons cependant bon gré, de ce qu'il confeſſe ingenuement, que Gelaſe, ſoit-il Pape, ou Eueſque de Ceſarce, eſt de meſme opinion que Theodoret, comme il eſt de meſme temps. *Certainement*, dit-il, *c'eſt choſe diuine, que les ſacremens du corps & du ſang de Chriſt que nous prenons; à cauſe dequoi, & par iceux, nous ſommes faits participās de la diuine nature; & toutefois elle ne laiſſe point d'eſtre ſubſtance de pain & de vin: Et certes, l'image & ſemblance du corps & du ſang de Chriſt ſont celebrez en l'action des ſacremens.* Notez, *Image & ſemblance*; c'eſt à dire, *La figure, & non la choſe.* Item; *Qui demeurent en leur ſubſtance de pain & de vin.* Suffit-il de dire, que par le mot de *ſubſtance*, il a entendu des accidens? *Gelaſ. de duab. natur. in Chriſt.*

LEON I. Eueſque de Rome; *En la diſtribution myſtique de la nourriture ſpirituelle, cela eſt donné, cela eſt pris; à ce que prenans la vertu de cette viande celeſte, nous paſſions en la chair de celui qui eſt fait noſtre chair.* Autant de mots, autant de breches à la Tranſſubſtantiation. *Diſtribution myſtique*, c'eſt à dire ſacramentelle: *Nourriture ſpirituelle*; *La vertu de la viande celeſte*; *Paſſer en* *Leo 1. ep. 23. ad Cler. & pleb. Conſtant.*

la chair de celui qui eſt fait noſtre chair. Car cela ne ſe fait point par la digeſtion de la chair, qu'ils pretendent. Ils oppoſent, (car le reſte ne porte point) *On prend par la bouche, ce qu'on croit de foi.* Et donc, diſent-ils, on le prend par la bouche. Ains nous au contraire, l'expliquons par S. Auguſtin; *Tu prens le pain le Seigneur, par ta bouche, ſi tu le crois de cœur: Tu prens le pain du Seigneur, à ta condamnation, ſi tu ne crois point.* Et parainſi, ce que tu crois de foi, tu le prens de bouche; ſoit à ta condamnation, ſoit à ſalut.

Idem ſerm. 6. de ieiunio 7. menſ.

Heſychius in Leuit. l. 1. c. 2. l. 2. c. 8. l. 6. c. 22.

HESYCHIVS; *Si ſon corps n'auoit point eſté crucifié, nous ne le mãgerions point; car la viande que nous mangeons maintenant, c'eſt que nous prenons la mémoire de ſa paſſion.* Item; *Il nous defend de rien penſer de charnel & terrien, des choſes ſainctes; & nous commande de les prendre diuinement & ſpirituellement, &c.* Et de ſon temps la couſtume eſtoit, comme il teſmoigne, *De bruſler au feu tout ce qui reſtoit du ſacrement.* Argument, que l'opinion n'en eſtoit pas en l'Egliſe telle qu'auiourd'hui.

ILS PENSENT faire mieux leur profit d'Euſebius Emiſſenus: non ce Grec, duquel parle S. Hieroſme; car puis qu'il parle des Pelagiens, ce ne le peut eſtre: mais l'autheur du Sermon *de corpore Domini*; Latin ſans doute, que les vns penſent eſtre Fauſtus Rhegienſis; les autres, Cæſarius, plus recent que l'vn & l'autre; tous deux Abbez de Lirin. Oions-le. *Que toute doute, toute ambiguité de foi ſe retire de nous.* Nous en ſommes d'accord. *Ce ſacrifice doit eſtre eſtimé par la foi, non par l'apparence; par l'affection interieure, & non par la veuë exterieure.* Et de cela auſſi. Mais, dient-ils; *Le Sacrificateur inuiſible change ſes creatures viſibles, en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, par ſa Parole, par vne puiſſance ſecrette.* Notez, le Sacrificateur inuiſible, & non le viſible, ou le Preſtre. Mais tant y a, dient-ils, qu'il conuertiſt. En conſcience, prenant ces mots à la lettre, les voudroient-ils ſigner? les

C. quia corpus, de Conſecr. D. 2.

pourroient-ils approuuer par leurs propres maximes ; *Que c'eſt erreur, voire hereſie, que le pain ſoit fait le corps de Chriſt, ſoit conuerti au corps de Chriſt?* Contre leur Gloſe meſme ſur le mot *Conuertantur*, qui condamne expreſſément cette propoſition, *De pane fit corpus Chriſti* : & en allegue les inconueniens, &c. Certes, interpretons-le donques par lui-meſmes, & non par nos preiugez. *Au ſacrement*, dit-il, *parce que noſtre Seigneur eſloignoit ſon corps de nos yeux ; il eſtoit neceſſaire, qu'il nous conſacraſt le ſacrement de ſon corps & de ſon ſang, le iour de la Cene* : *Afin*, dit-il, *que coleretur iugiter, per myſterium, fuſt celebré perpetuellement par myſtere, ce qui auoit eſté offert vne fois, pour le prix de noſtre redemption : Et que comme la redemption perpetuelle couroit pour le ſalut de tous ; qu'auſſi d'icelle redemption l'oblation fuſt perpetuelle.* (Sçauoir, dit la Gloſe; *La predication de ce ſacrifice vnique, apres lequel n'en vient plus d'autre.*) *Et que cette perpetuelle victime veſcut en noſtre memoire, & fuſt touſiours preſente en grace : Victime*, dit-il, *qui ſe doit eſtimer par la foi, non par l'eſpece ou apparence ; par l'affection interieure, non par la veuë exterieure.* Voila donc deſia, vne oppoſition expreſſe ; du myſtere, à la realité ; de la memoire, à la preſence; de la preſence de grace, à la preſence reelle; de la foi, à l'apparence; de l'affection, à la veuë. Mais neantmoins, dient-ils, il y a du changement. Et donc, quel? Certes, tel qu'il le deſcrit: car il compare la mutation qui s'y fait ; Premierement à la creation : *Car comme*, dit-il, *au clin d'œil de l'Eternel ſubſiſterent incontinent le ciel, la mer, la terre; bien que de rien: par la meſme puiſſance auſſi és ſacremens, là où cette vertu commande, l'effect ſuit incontinent.* Or voudroient-ils dire, que par la Conſecratiõ, Chriſt fuſt de nouueau creé? Et produire de rien, eſt-ce conuertir, eſt-ce tranſſubſtantier? Et qu'en peuuent-ils donc inferer, ſinon que le meſme Eſprit, qui fit le ciel & la terre; les cõioint en la S. Cene,

C. ſemel Chriſt. de conſecr. D. 2.

Gloſſ. ibid.

comme nous auons tant de fois dit? Et ſecondement, à la mutation qui ſe fait en nous, par la regeneration en Chriſt; en laquelle, dit cet Euſebe; *Non viuendo, ſed credendo tranſiliiſti*; *Nous ne ſautons ou paſſons pas, par viure; mais par croire: Nous ſommes faits d'enfans de perdition, enfans adoptifs de Dieu; par vne occulte pureté; demeurans idem atque idem, les meſmes en ſubſtance; mais bien tout autres, par le progrez de la foi.* Changez, dit Belarmin, *accidentellement*, & non *ſubſtantiellement*. Et donc, le pain & le vin en la S. Cene, de meſme, changez, diſoit Theodoret en vn mot; *Non en leur nature, mais par addition de grace, &c.* Et comment donc y receuons-nous le corps de Chriſt? Certes, en vne maniere proportionnee à cette mutation, correſpondante à cet obiect. *Quand*, dit-il, *tu approches de l'autel, pour eſtre repeu de ces viandes ſpirituelles; regardes par foi, le corps & le ſang de ton Seigneur: atteins-y de l'entendement, mente contige; pren-le de la main du cœur; boi-le hauſtu interioris hominis, à longs traicts de ton ame, de tout l'homme interieur, &c.* Et c'eſt cependant celui de tous, dont ils ſe penſent plus appuiez.

Procop. Gazæus in Geneſ. c. 49.

PROCOPIVS Gazæus dit auſſi; *Le Seigneur donna l'image, effigie, ou type de ſon corps, a ſes diſciples; ne receuant plus les ſanglans ſacrifices de la Loi.* Macarius Egyptien plus clairement; *Qu'on deuſt offrir*, dit-il, *en l'Egliſe le pain & le vin, antitypes, ou figures exhibitiues de la chair & du ſang de Chriſt; les Peres du Vieil Teſtament ne le ſçauoient point; & que ceux qui prendroient du pain viſible, mangeroient ſpirituellement la chair du Seigneur, &c.* Images donc touſiours, & types, & antitypes du corps & du ſang; qui excluent la realité és eſpeces: comme auſſi la mutation és ſubſtances, en ce qu'ils les appellent touſiours pain & vin, &c. Et ainſi, ſommes-nous venus iuſques au temps de Gregoire I. enuiron l'an 600. de noſtre Seigneur.

Macar. Ægypt. Anachor.

CHAP. VI.

Que meſmes long temps depuis Gregoire, la Tranſſubſtantiation n'eſtoit cognuë: meſmes,, que toutes les Liturgies plus celebres entre nos Aduerſaires, y repugnent.



OR GREGOIRE I. n'auoit point encor paſſé iuſques à cet erreur, bien qu'enueloppé de pluſieurs autres. *Qui doute*, dit-il, *entre les fideles; qu'à l'heure du Sacrifice, à la voix du Preſtre, les Cieux ne ſoient ouuerts, le Ciel ioint à la terre? &c.* Et nous le leur diſons à toute heure, s'ils le veulent ouir: Et non le Ciel ioint à la terre ſeulement, mais Dieu à l'homme; la iuſtice au pecheur, &c. Ils diſent, que c'eſt ſous les accidens du pain; nous, en la nature de noſtre ame. Lequel eſt plus digne de la Theologie? Mais quand S. Gregoire dit; *Quand nous prenons le pain, ſoit leué, ou non leué, nous ſommes faits vn corps du Seigneur, noſtre Sauueur:* A quoi, *Leué, ou non leué*; s'il n'y a que des accidens? Et n'y a-il pas trop de difference, que nous-meſmes ſoions faits le corps du Seigneur; ou bien le pain, & le vin; le vague indiuidu; des accidens en l'air? Mais il dit; *Le ſang eſt mis ſur les deux poſteaux, quand il n'eſt pas pris de la bouche du corps ſeulement, mais auſſi de la bouche du cœur.* C'eſt donc à dire, dient-ils, qu'il ſe prend auſſi de la bouche du corps. Ains diſons-nous, c'eſt ſelon la reigle ci-deſſus; qui donne au ſigne, le nom de la choſe; Sçauoir, que le ſacrement ſe prend de la bouche du corps; la choſe, de la bouche de l'ame: & és fideles, l'vne auec l'autre. Ce que S. Gregoire explique ailleurs, en ces mots, parlant des impies; *Encor qu'ils reçoiuent le ſacrement de la bouche, ils ne ſont point toutefois remplis de la vertu du ſacrement.* Et partant, diſons-nous, ne pre-

Anno 600.

Gregor. dial. l. 4. c. 58. & in Regiſtro.

Idem hom. 22. in Euang.

Idem l. 2. expoſ. in l. 1. Reg. c. 1.

noient point la chair & le ſang: *Car qui les prend, dit le Seigneur, a vie eternelle.*

Bed. 1. Cor. 10. BEDA SVIT pied à pied S. Auguſtin; & à cette occaſion, peut eſtre, Belarmin l'a laiſſé derriere. Il enſeigne donc, que les ſacremens du Vieil Teſtament & du Nouueau, ſont meſmes en ſubſtance: Qu'en tous ſacremens, autre eſt le ſacrement, autre la vertu du ſacrement; En celui de la ſaincte Cene particulierement, que ce qu'on voit, a vne eſpece corporelle; ce qu'on entend, vn fruict ſpirituel: Que le pain eſt dit, eſtre le corps de Chriſt; en la meſme façon, que nous ſommes appellez ſes membres, &c. Brief, dit-il, *La creature du pain & du vin, par la ſanctification ineffable du S. Eſprit, eſt transferee au ſacrement de ſa chair & de ſon ſang.* Au ſacrement, dit-il; non en la choſe meſme; c'eſt à dire, d'elemens ils ſont faits ſacremens; ils ſont faits organes du S. Eſprit, pour noſtre nourriture ſpirituelle; aſçauoir, pour l'analogie qui y eſt: *Entant,* dit-il, *que le pain confirme la chair, & le vin opere le ſang en la chair; l'vn rapporté myſtiquement,* (il ne dit pas, tranſſubſtantié reellement) *au corps de Chriſt; l'autre, à ſon ſang.* Et de faict, dit-il ailleurs; *Nul infidele ne mange la chair de Chriſt.* Item; *Si vous eſtes le corps de Chriſt, & ſes mẽbres; voſtre myſtere eſt mis à la table du Seigneur, vous prenez le myſtere du Seigneur, &c.* Et c'eſt enuiron le temps de Charles Magne, c'eſt à dire, pres de 800. ans apres noſtre Seigneur; lequel meſmes dit en ſon liure contre les Images; *Que noſtre Seigneur n'a laiſſé autre image de lui, qu'en la ſaincte Cene.* Albinus auſſi ſous lui; *Que celui qui ne demeure point en Chriſt,* (ſçauoir par foi,) *encor qu'il fiche la dent au ſacrement, ne mange point le corps du Seigneur.* Et pouuons affermer auec bonne conſcience, que iuſques ici ne ſe peut cognoiſtre és liures des Anciens, doctrine aucune qui tende à la Tranſſubſtantiation de l'Egliſe Romaine; ains au contraire. Ce que meſmes les

Idem in Luc. l. 6. c. 22.

Idem in Exod. c. 12. & in 1. Cor. 10.

Carol. Magn. de Imaginib.

Nulle Tranſſubſtantiation, iuſques au tẽps de Charles Magne.

Liturgies & Prieres Eccleſiaſtiques, qu'ils tiennent plus anciennes, nous peuuent teſmoigner.

EN CELLE qu'ils pretendent de S. Iacques, il parle du ſacrement, en ces mots; *Diuin & celeſte myſtere; table ſpirituelle; en laquelle le Fils de Dieu* προέκειται μυστικῶς, *giſt myſtiquement:* Prie Dieu de *Declarer* τηλαυγῶς, *clairement, ce qu'il leur monſtre* συμβολικῶς, *en ſignes ou ſymboles:* Exhorte le peuple, ἄνω τὰς καρδίας, *D'eſleuer ſon cœur en haut*: Recite ſyncerement l'inſtitution de la S. Cene; apres laquelle, le peuple reſpond; *Nous annonçons la mort du Seigneur, & confeſſons ſa reſurrection*, &c. Prie meſmes long temps apres les paroles prononcees; *Qu'il plaiſe à Dieu enuoier ſon Eſprit, ſur les dons*; c'eſt à dire, ſur le pain & le vin, qu'il appelle neantmoins, *honorables, venerables, redoutables*, &c. *Et ſur ceux qui ont à y participer, afin qu'ils leur ſoient ſanctifiez, & faits le corps & le ſang de Chriſt.* De Chriſt, dit-il, *Qui leur eſt departi & diſtribué*, c'eſt à dire, en ſacremẽt; *& qui neantmoins ne ſe depart, ni diſtribue point*; c'eſt à dire, en ſoi. Qu'a tout cela de compatible, ains de non incompatible auec la vertu des cinq paroles, auec tout le fantoſme de la Tranſſubſtantiation?

Prouué encore par les Liturgies.

Celle de S. Iacques.

μελιζόμενον.

οὐ μὴν μελιζόμενον.

CELLE QVI eſt attribuee à Clement, Eueſque de Rome, appelle le pain & le vin, apres la Conſecration, *figures*; comme nous auons dit: Et ces mots y ſont conſiderables; *Nous te prions, Seigneur, que tu daignes regarder ſur ces dons propoſez en ta preſence*; &c. *& qu'il te plaiſe enuoier ton S. Eſprit ſur ce ſacrifice*, (notez apres la Conſecration) *teſmoin des paſſions de noſtre Seigneur Ieſus; afin qu'il monſtre ce pain, le corps de ton Chriſt; & ce calice, ſon ſang: afin que ceux qui le reçoiuent, ſoient confirmez en pieté, aians remiſſion des pechez*, &c. *Si les dons & le ſacrifice, eſt vne meſme choſe*; *l'vn & l'autre, Chriſt reellement*; *de quelle bouche peuuent-ils prier Dieu, qu'il les daigne regarder, y enuoier ſon S. Eſprit?* &c. Et comment, le pain, *teſmoin des paſſions de Chriſt*; Chriſt lui-meſmes?

Celle de S. Clement.

ἀντίτυπα.

Et pourquoi prie-il Dieu, *De monſtrer le pain, corps de ſon Chriſt; ia, ſelon nos Aduerſaires, tranſſubſtantié en Chriſt, par lès paroles conſecrantes, qui ont precedé?* Et ce qu'il dit; *Afin que ceux qui le reçoiuent, &c.* qui ne ſe peut en Grec referer qu'au pain, & au calice, & comment n'eſt-il pluſtoſt referé au corps? &c.

Celle de S. Baſile.

DE CELLE de S. Baſile, nous en auons ia parlé: Il appelle le pain & le vin, apres la Conſeration, ἀντίτυπα, c'eſt à dire *figures:* prie Dieu d'enuoier, & ſur eux, & ſur les communians, ſon S. Eſprit, pour les ſanctifier: *Le pain, pour eſtre le corps du Seigneur, &c. Les communiquans, pour eſtre vnis entr'eux, vnis au corps & au ſang de Chriſt, en ſorte qu'ils l'aient habitant en leurs cœurs.* Et les exhortations qui precedent, ſont; *Que perſonne ne penſe ici rien de terreſtre; Que toute chair mortelle ſe taiſe; Le Seigneur eſt immolé pour ſes fideles, &c.* Tout cela derechef, comment s'accordera-il auec la Tranſſubſtantiation charnelle, attachee à des paroles qui ne conſacrent point? En celle-ci, communiquee aux infideles, qui n'ont point de part ici; referee aux elemens, qui ne ſont ici conſiderez, que pour inſtrumens de noſtre conionction en Chriſt; non par l'auoir paſſant par noſtre bouche, mais par le poſſeder habitant en nos cœurs, par ſon Eſprit.

Celle de S. Ambroiſe.

DE CELLE de S. Ambroiſe; la preface commence, comme toutes, *Surſum corda.* Le Preſtre prie, qu'il plaiſe à Dieu auoir pour aggreable l'oblation qui lui eſt faite; *Figure*, dit-il, *du corps & du ſang de Chriſt.* Et ce mot de *figure*, eſt nommément en ſon liure des ſacremens; où elle eſt recitee entiere; qu'on a effacé malicieuſement de la Meſſe publiee au nom de S. Ambroiſe. Suit l'inſtitution de noſtre Seigneur, où ſont les mots qu'ils appellent *conſecrans:* Et neantmoins, apres iceux prononcez; *Nous t'offrons cette hoſtie, ou oblation ſans macule.* Et quelle? *Le ſainct pain,* dit-il, *& le calice de vie eternelle:* Et te prions *De la receuoir*

Ambroſ. l. 4. c. 5. de ſacr.

ceuoir en ton autel, par les mains de tes Anges ; comme tu daignas les presens de ton enfant Abel, le sacrifice du Patriarche Abraham, &c. En conscience, cela peut-il estre dit du vrai corps, & du vrai sang de nostre Seigneur; viuant, impassible entre les mains du Prestre ? &c. Item ce qui suit; *Ton corps est rompu, ô Christ, ton calice est benit; Ton sang nous soit en vie eternelle*; peut-il estre dit, & selon eux-mesmes, que du pain; & non du corps? veu qu'au corps ils n'admettent point de fraction? Et de faict, il appelle les especes apres la Consecration, *creatures*, en ces mots ; *Per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas, sanctificas, viuificas, &c. Par lequel, Seigneur, tu crees toutes ces choses, les sanctifies, les viuifies, &c.* Mais les Oraisons qui se disoient apres la Communion, qu'ils appellent *Post-communions*, nous feront foi de l'intention de l'Eglise ; *Nous qui prenons le gage de vie eternelle, te supplions humblement, que ce que nous auons touché par l'image du sacrement, nous le receuions par vne perception manifeste, &c.* Item ; *Repeus de viande & breuuage celeste, nous te prions que nous soions fortifiez des prieres de celui, en commemoration duquel, nous auons receu ces choses.* Item ; *Que nous receuions l'effect salutaire, dont nous auons receu le gage, par ces mysteres.* Notez, *Gage* ; *image du sacrement* ; *communication, mysteres, &c.* qu'ils appellent aussi communément, *Commercia sacrosancta redemptionis nostræ; Le sainct commerce de nostre redemption* ; *Dons celestes* ; *Table celeste* ; *Sacremens celestes*; *Alimens spirituels* ; *qui se prennent de l'esprit, en mysteres visibles, mais par effect inuisible, &c.*

SVIT CELLE qu'on attribue à Chrysostome ; Auec quelle apparence, nous l'auons monstré ci-dessus : car elle ne peut estre cinq cents ans apres. Les prefaces y sont à l'accoustumé : Il s'y parle de mutation ; mais non par la prononciation des paroles, ains par l'inuocation du nom de Dieu, & par la vertu du S. Esprit ; & non en la nature des elemens, mais en Celle de Chrysostome.

l'vſage : car meſme apres la Benediction; il y a priere, *Pour les precieux dons ſanctifiez :* Et le pain s'appelle, *ſainct pain*, qui ſe diſtribue aux aſſiſtans, en ces mots ; *L'Agneau de Dieu, le Fils du Pere, eſt diſtribué, & non diuiſé; touſiours mangé, & iamais conſumé; mais il ſanctifie ceux qui y participent.* Cela ſe peut-il dire, que figurément ? Ils nous obiectent, qu'il y eſt dit, *Que Chriſt y eſt preſent ; qu'il y eſt touché de la main, veu de l'œil :* & veulent, que tout cela ſoit pris à la lettre. Comment donc eſt-il dit, & deuant, & tout d'vne haleine ; *Chriſt y eſt inuiſiblement ; Il ne tombe point ici, ſous noſtre veue ? &c.* Et ces contradictions en vne meſme periode, comment s'accorderont-elles ; ſinon, qu'en l'vne il ſoit parlé du ſigne; en l'autre, de la choſe? Eux-meſmes les peuuent-ils ſupporter en leur opinion, ſans tomber, comme dit le Canon, en plus grande hereſie que Berengaire ? Mais certes, ainſi a parlé Chryſoſtome ailleurs ; *Chriſt eſt crucifié deuant vos yeux; ſon ſang decoule de ſon coſté, &c.* Et S. Paul meſmes aux Galates; *Chriſt eſt crucifié deuant vos yeux:* Comme en S. Hieroſme, *Nos viſages au Bapteſme ſont marquez du ſang de Chriſt:* en Tertullian; *Nous ſommes lauez en la paſſion du Seigneur, &c.* en S. Bernard ; *Lauez en ſon ſang au Bapteſme, &c.* Tout cela, ſans mutation reelle és elemens.

Hieronym. in Pſal. 85.
Tertul. de Baptiſm.

Celle des Latins.

EN LA MESSE meſmes d'auiourd'hui, encor qu'on l'ait bien refrippee depuis, nous en auons des traces ; car le pain & le vin y ſont appellez *dona, munera ; dons, preſens :* & ces meſmes dons apres la Conſecration, ſont appellez *creatures : Per quem hæc omnia ſemper bona creas, &c.* Au lieu que les Preſtres veulent, que nous croions, quand ils y ont paſsé, que c'eſt le Createur meſmes. Et ils prient Dieu, *Qu'il les daigne accepter, comme les preſens d'Abel, &c.* Si c'eſt Chriſt lui-meſme ; de quel front cela ſe peut-il faire ? D'auantage, il y a pluſieurs Poſt-communions encor du

ſtile de S. Ambroiſe ; comme celle-ci ; *Pignus vitæ æternæ, &c. Le gage de vie eternelle.* Item ; *Seigneur, que tes ſacremens accompliſſent en nous ce qu'ils contiennent ; à ce que nous puiſſions recevoir en verité, ce que nous traitons en figure.* Autrement, comment expliqueroient-ils celle-ci, ſans figure; *Que le corps que i'ai pris, & le ſang que i'ai beu, adhere à mes entrailles :* ſi nous ne l'entendons des entrailles de l'ame ; & par conſequent, de ſa bouche: ſelon les paroles qui ſuiuent; *Afin qu'il ne demeure point de tache de mes iniquitez en moi ? &c.*

Quod ſpecie geſtimus, rerū veritate capiamus.

ILS PENSENT contre toutes ces preuues ſi euidentes, auoir beaucoup fait, quand ils nous obiectent; Obiection. Que noſtre Seigneur auoit dit à ſes diſciples, qu'il ne parleroit plus à eux par ſimilitudes; Qu'il eſt ici queſtion d'vn Teſtament, où tout doit eſtre clair. Mais à bon eſcient, qui y apporte plus d'obſcurité, qu'eux? Qui d'eux, ou de nous, y admet & plus de figures, & plus eſtranges figures ? Ains, diſons nous, il y a à dire entre paraboles & figures; & les figures ſont donnees pour eſclaircir, & non pour obſcurcir. Et y a plus; qu'il n'y a endroit en l'Eſcriture, ſans parler ni de leurs figures, ni des noſtres, où il y ait tant de figures. *Pere, que cette coupe paſſe arriere de moi : Qu'on vende ce qu'on a, pour achetter vn couſteau : Cette coupe eſt le Nouueau Teſtament, &c. Ie ne boirai plus de ce fruict de vigne: Voila ta mere, &c.* Sont-ce point figures ? Et y a-il pas meſmes, & deuant, & apres la paſſion, non des paroles figurees ſeulement ; mais des faicts figurez ? *Le lauement des pieds des Apoſtres : Le morceau baillé à Iudas, &c. Le ſouffler ſur les Apoſtres, en ces mots ; Receuez le S. Eſprit, &c.* Et ces figures neantmoins, ſoit és faicts, ſoit és mots, qui donnent & de l'emphaſe, & de la lumiere à la choſe, plus que beaucoup de paroles ? Car combien en euſt-il fallu, pour expliquer le deuoir que noſtre Seigneur vouloit que ſainct Iean rendiſt à la Vierge ? l'humilité qu'il recommandoit aux Apo-

Tout le propos de la ſaincte Cene, plein de figures.

ſtres ? la preſence de l'Eſprit qu'il auoit à leur enuoier, auſſi certaine, que le ſouffle qui lui ſortoit de la bouche ?

CHAP. VII.

Que l'Egliſe Ancienne n'a point creu, ni enſeigné, la Tranſſubſtantiation, veu qu'elle n'a point fait, ni obſerué, enuers les eſpeces, ou ſacremens, ce qui ſe fait auiourd'hui.

MAIS VOVLONS-nous encor mieux voir cela? Si l'Egliſe Anciẽne euſt creu ou enſeigné la Tranſſubſtantiation; elle n'auoit point faute, ni de ſcience à recognoiſtre ce qui eſt ſeant au ſeruice de Dieu; ni de conſcience à le prattiquer; ni de zele & deuotion à le procurer: Et donc, elle euſt fait ce que l'Egliſe Romaine a fait depuis; ce qu'encor elle fait. Or elle ne defendoit point l'attouchement des ſacremens; elle ne les eſleuoit point; elle ne les adoroit point; elle ne les mettoit point en reſerue, pour les faire adorer au peuple; elle ne les appelloit point, *Mon Seigneur, & mon Dieu*; comme on fait auiourd'hui. Et donc, elle ne les croioit point, comme auiourd'hui: & donc, elle ne les recognoiſſoit que comme organes de la grace de Dieu, &c. Et tout ceci ou eſt ja prouué ci-deſſus; ou ſe peut prouuer aiſément par l'Antiquité.

Les ſacremens eſtoiẽt anciennemẽt maniez.

TOVS LES fideles touchoient les ſacremens, les femmes meſmes: Appert; car nous auõs veu qu'on les leur bailloit en la main; Qu'õ leur diſoit, *Accipe, Pren*; Que les femmes, en Tertullian, & en Nazianzene, les ſerroient, les emportoient; Que les reſtes en eſtoient baillez à manger aux enfans des Eſcholes; Que la defenſe aux femmes de les toucher de la main nuë, n'eſt

Tertul. l. ad vxorem.
Greg. Nazianz. de Gorgon.
Euagrius.

qu'enuiron l'an 700. par vn Concile Prouincial tenu à Auxerre : la couſtume de les bailler en la bouche; encor plus de deux cents ans apres. Meſmes le vin eſtoit porté en des verres ; le pain en des paniers ordinaires, comme il ſe liſt d'Exuperius, Eueſque de Thoulouſe. L'horreur de les reſpandre, n'eſtoit pas venu ſi auant ; parce qu'on ne les eſtimoit que ſacremens; c'eſt à dire ſignes : & encor ne les reputoit-on plus tels, hors de l'vſage. *Cœcil. Altiſiod. c. 36. 37.*

ON NE LES eſleuoit point, pour les faire admirer au peuple; on ne les monſtroit point du tout, par deſſus la teſte : au contraire, on eſleuoit les yeux, & le cœur du peuple en haut, par cette celebre Preface, *Surſum corda* : on les arrachoit de la terre, par le Canon du Concile de Nicee ; *Ne iettez point vos yeux en bas, &c.* S'il y euſt eu quelque Deité entre les mains du Preſtre, on l'euſt addreſſé là; on l'euſt arreſté là. Ils produiſent vn lieu de S. Denys; Τὰ μὲν ἐγκεκαλυμμένα δῶρα πρὸς τὸ ἔμφανες ἄγει, *Il produit en veuë, les dons qui auoient eſté couuerts & enueloppez iuſques là :* Ce que Pachymeres explique par ces mots, ὑπ' ὄψιν ἄγει, *Il met en veuë.* Qu'ils n'oublient donc point, que c'eſt apres les auoir pluſieurs fois appellé σύμβολα, c'eſt à dire, *ſignes*, repreſentans, dis-ie, le corps & le ſang de Chriſt, ἐκ τῆς ἡμετέρας φύσεως εἰδοποιηθέντα, *fait conforme à noſtre nature.* Item ; Que là où il dit, ὑπ' ὄψιν ἄγει, *Il met en veuë* ; Il adiouſte tout d'vn tenant, τὰ ὑμνημένα διὰ τῶν προκειμένων συμβόλων, *les choſes ſignifiees par les ſignes ou ſymboles*; c'eſt à ſçauoir, en les expliquant ſoigneuſement aux aſſiſtans. Mais la couſtume eſtoit ; Que les dons, ou offrandes eſtoient preſentez par le peuple; Que d'iceux ſe prenoient le pain & le vin, pour les ſacremens ; Qu'ils demeuroient couuerts d'vn linge blanc, iuſques à ce qu'on vint à la Communion ; & lors ils eſtoient deſcouuerts : Ce qu'il appelle, πρὸς τὸ ἐμφανες ἄγειν, &c. C'eſt ce que dient les Interpretes de *Dionyſ. Hierar. c. 3.*

Il n'y auoit point d'eſleuation.

S.Denys:Pachymeres; *Apres les prieres, ſe deſcouurent & deſueloppent les ſaincts dons, qui demeurent couuerts iuſques au temps de la Participation*. Maximus adiouſte; *Que la coupe eſtoit auſſi couuerte, ce qu'il dit ne s'obſeruer de ſon temps*. Eſt à noter auſſi, que c'eſtoit vn grand pain qui ſe coupoit par pieces: Dont S.Denys dit; *Et ouurant le pain couuert, & non diuiſé, & le diuiſant en pluſieurs pieces; & departant à tous l'vnité de la coupe*; c'eſt à dire, vne ſeule coupe; *Il accomplit ſymboliquement ou figurément l'vnité*, c'eſt à dire, Il leur enſeigne qu'ils ſont tous vn, en Chriſt; vn entr'eux meſmes; nourris d'vn meſme pain; vegetez d'vn meſme eſprit. Ce n'eſtoit donc pas vn pain qu'on monſtraſt ſur l'eſpaule, pour l'adorer; mais pour aduertir le peuple de ſe preparer à la Cõmunion, en ces mots, qui ſe prononçoient alors; τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις, *Les choſes ſaincte aux ſaincts*: par leſquels ils eſtoient aduertis, non d'adorer les ſacremens; mais bien de s'en abſtenir, s'ils n'y venoient auec foi & repentance; reſolus de viure ſelon l'vnité & charité Chreſtienne, &c. C'eſt ce que dit S.Chryſoſtome; *Le Preſtre dit ces mots, afin que ſi quelcun n'eſt ſainct, qu'il n'en approche point*. Et en la Liturgie qui lui eſt attribuee; *Approchez*, dit-il, *auec crainte de Dieu, foi & dilection*. Cabaſilas; *Approchez pour participer; voici le pain de vie; mais ſi vous eſtes ſaincts: Non toutefois*, dit-il, *que vous ſoiez parfaits, mais tendans à la perfection, &c*. Et comme l'Egliſe Chreſtienne fut multipliee; dedans les Temples y auoit vn Voile, qui ſeparoit la ſaincte Table, de la Nef, qu'on tiroit lors que le peuple venoit communiquer; duquel nous auons parlé ci-deuant: Dont nous liſons en Chryſoſtome, *Cum vela diducuntur*; *Quand on tire les voiles, &c*. Apulee en fait auſſi mention, és myſteres des Gentils. Ils font inſtance ſur ce mot, ὑψοῖ, *Il eſleue*; dont vſe Maximus, Grec moderne: & ne veulent pas voir qu'és meſmes Liturgies, le Preſtre ὑψοῖ, *eſleue*

Chryſoſ. in Epiſt. ad Heb. hom. 17

Chryſoſ. in Epiſt. ad Ephe. hom. 3.

l'Euangile; c'eſt à dire, le monſtre au peuple. Eſtoit-ce dõc pour l'adorer? eſtoit-ce qu'il y euſt vn Dieu reellement, en ce liure de l'Euangile? ou que ce liure meſme fuſt Dieu? Or eſt-il cependant à noter; Que de toute l'Egliſe Latine, qui ſe fait la mere de toutes ces belles Ceremonies; ils n'en peuuẽt rien produire, & ſont contraints de recourir à la Grecque. Sont auſſi d'accord, qu'en celles d'Ethiopie (eſquelles le ſeruice ne ſe fait iamais, ſans Communion;) il ne s'en fait eſleuation aucune. Mais la verité eſt auſſi, que ce pain ne cõmença à y eſtre monſtré, que lors que deux lourds abus s'y rencõtrerent enſemble, de la Tranſſubſtãtiation, & de la Manducation du ſeul Preſtre. Car alors, cõme nous verrons ci-apres, on voulut repaiſtre les yeux du peuple, au lieu de ſon eſprit & de ſon ame. Cependant Durand eſt ſi effronté, que d'y appliquer ces paroles de noſtre Seigneur, en S. Iean; *Quãd i'auray eſté exalté, ou eſleué, ie tireray tous à moi:* Ce qui eſtoit dit de l'eſleuation du Seigneur en la Croix. Ailleurs plus probablement il dit; *Que cette couſtume eſtoit venue de l'eſleuation & tournoiement des Offrandes qui ſe faiſoit en la Loi Iudaïque*; cõme nous auons traitté en ſon lieu. Or eſt-il certain auſſi, que les ſacremens ſe prenoient ordinairement des offrandes du peuple.

Aluarés en l'hiſtoire Ethiopienne.

Durand. lib. 4. in 6. parte, Can. Ioan. 12.

Leuit. 7.

DE L'ADORATION nous diſons de meſmes. Le commandement de Dieu eſt ſi exprez; *Tu adoreras vn ſeul Dieu:* La diſtance d'ailleurs, ſi grande, d'vn pain dedié au ſeruice de Dieu, à Dieu meſmes; qu'il n'y a aucune apparence, ſi nous euſſions eu à l'adorer, que l'Eſcriture ſaincte nous l'euſt celé: Vn ſi grand peril; ſoit à le faire, ſans ſubiect; car c'eſt idolatrie: ou à l'obmettre, le ſubiect y eſtant; car ce ſeroit vn meſpris de Dieu. Quand donc les Euangeliſtes; quand S. Paul, qui nous aduertit ſi ſoigneuſement de nous eſprouuer nous-meſmes; qui reprend ſi aſprement les Corinthiens, pour n'attendre pas les vns les autres;

Nulle adoration.

ne nous en dient mot : Quand en toute l'Antiquité bien entenduë, il ne se parle point d'adoration addressee aux sacremens ; non plus au pain & au vin de la S. Cene, qu'à l'eau du Baptesme : Qu'auons nous à conclurre ; sinon que la Transsubstantiation n'estoit point cognue ? Car qui doute Chrestiennement, qu'où Iesus Christ est, il n'ait à estre adoré, & de latrie, & de tout ce que l'homme peut ; de faict, de parole, & de pensee ? Qui ne voit aussi, quel puissant argument c'eust esté aux Orthodoxes contre Arrius & ceux de sa Secte ; quand pour prouuer la Diuinité eternelle du Fils de Dieu, ils recueillent tous les lieux où il est dit, qu'il a esté adoré ; s'ils leur eussent peu dire, mesmes par l'vsage ou tradition de l'Eglise ; *Et qu'il soit vrai, nous l'adorons, vous & nous au sacrement, sous les accidens du pain & du vin, &c.* Aux Arriens, dis-ie, auec lesquels nous ne lisons point qu'il y ait eu aucun differant pour le sacrement. Au contraire, à Eutyches sur les Orthodoxes, quelle prise ; quand il veut maintenir, que la nature humaine de Christ est confuse en la diuine, s'il leur eust peu dire ; *Et qu'il soit vrai ; Nous adorons le corps & le sang, &c. au sacrement : Ce qui ne se doit, s'ils n'y sont reellement : & ils n'y peuuent estre, s'ils ne sont en tous lieux : & estre en tous lieux, est vn propre incommunicable de la nature diuine, &c.* Ie laisse là, que la S. Cene anciennemẽt se celebroit à la façon d'vn banquet ; où mesme on estoit assis : dont nous voions encor vn reste au *Mandatum* des Moines de S. Benoist : Que S. Augustin nous dit, que plusieurs encor de son temps, le iour que nostre Seigneur la fit, la solennisoient en vn Souper ; où ils s'entre-conuioient, pour annoncer la mort du Seigneur, & tesmoigner leur vnion : Non en vn temple, non sur vn autel ; mais en maison priuee ; sur vne table : non moins saincte toutefois, parce que ce don, c'est à dire cette action, sanctifioit l'autel. Or sommes-nous

d'accord; Que Chriſt, Dieu & homme, doit eſtre adoré par tout; Qu'au nom de Ieſus, tout genouil doit eſtre ploié; Que toute langue doit confeſſer, qu'il eſt en la gloire du Pere: Nous honorons ſa ſaincte Parole; ſes ſaincts Sacremens; l'eſcoutons auec attention; en approchons auec reuerence: Que nos Aduerſaires l'appellent honneur, veneration, adoration meſmes, s'ils veulent; pourueu que nous ſoions d'accord de la choſe. Mais nous diſons; Qu'il faut faire difference du S. Sacrement, & de noſtre Dieu meſmes; Que meſme honneur n'eſt pas deu à l'vn & à l'autre; Que celui meſmes qui ſe rend aux ſacremens, c'eſt à cauſe qu'ils ſont organes & vaiſſeaux de ſa grace: non à cauſe d'eux-meſmes; non parce qu'ils ſont reellement & ſubſtantiellement lui-meſme; non, dit Bonauanture, *Parce qu'ils contiennent la grace, mais parce qu'ils la ſignifient.*

Reſponſe aux paſſages obiectez des Peres. Nulle inuocation.

ILS NOVS remettent en auant, leur pretendu Arcopagite: Il inuoque, dient-ils, ce ſacrement; car il dit, *O ſaincte & diuine Ceremonie, monſtre-nous ouuertement, ce qui nous eſt caché par des ſignes obſcurs & enigmatiques, &c. Empli les yeux de noſtre eſprit d'vne ſinguliere lumiere, &c.* Qu'ils oient donc ſon interprete Pachymeres, là deſſus: *Il parle à cette Ceremonie*, dit-il, *comme ſi elle auoit vne ame; & auec apparence: comme Gregoire le Theologien dit, O ſaincte & grande Paſque: Car noſtre Paſque, & cette ſaincte Ceremonie, c'eſt noſtre Seigneur Ieſus, auquel il addreſſe ſa parole: Noſtre Seigneur, certes, qui eſt la ſubſtance de la ſaincte Cene, comme il eſtoit de la Paſque; comme il l'eſt du Bapteſme; comme il l'eſt de tous les ſacremens.* Et ſi tu veux ſçauoir, où il le cerche; certes au Ciel, non ſur la table; car il les a appellez ſymboles: Et nous diſoit peu auparauant, *Entrons des effects aux cauſes, &c.* Et donc, quand S. Ambroiſe dit à l'eau du Bapteſme; *O Eau qui as lané le monde du ſang de Chriſt; qui as merité*, c'eſt à dire, as eſté fai-

Claud. Eſpenſ. de ador. Euchar. l. 1. c. 2.

τελετὴν. *Diony. Hier. c. 3. vbi & Pachym.* συμβολικῶς ἀμφιεσμένα ἅγια ἀινιγμάτων. ὡς ἐμψύχω

te digne, *d'estre sacrement de Christ*, *&c.* il aura adoré l'eau, il l'aura estimee transsubstantiee en Christ ? Et quand leur pretendu Amphilochius crie ; *O venerable ceinture*, de la Vierge, *fai nous heritiers de la vie eternelle, conserue ton peuple, & ton heritage*, *&c.* il aura deifié cette ceinture ? Et quand eux-mesmes dient à l'huile; *Aue sanctum oleum, sanctum chrisma; Ie te salue saincte huile, ou sainct chresme:* A la Croix; *Aue Rex noster; aue spes vnica; Ie te salue nostre Roi, nostre esperance vnique*; ils l'auront reellement transsubstantiee ? Ains, qu'ils confessent donc, que ce passage ne conclut rien : & se ressouuiennent, qu'Epiphanius nous appelloit ci-deuant ce mystere, *Chose insensible* ; Que Pachymeres le cõpare *à la Pasque de Nazianzene*; Que c'est donc proprement vne Apostrophe, vne figure de Rhetorique: Qu'eux-mesmes, au reste, ne sont pas d'accord, si le corps de Christ y est mort, ou vif ; animé, ou inanimé ; sensible, ou insensible, &c. Et donc, qu'ils ont à s'en accorder, premier que de faire force sur ce passage.

Epiphan. in Anchor.

Orig. in diuers. Euang. loc. hom. 5.

ORIGENE; *Quand*, dit-il, *tu manges & bois le corps & le sang du Seigneur; le Seigneur entre sous ton toict: Et donc, humilie-toi, comme le Centurion*, *&c.* Il entend donc, qu'on adore le Sacrement : Et donc, il entend aussi, que nous adorions les Saincts ; c'est à dire, les gens de bien, quand ils nous viennent voir. Car il enseigne en ce mesme lieu, deux voies, par lesquelles Christ entre aux fideles: l'vne, quand les Pasteurs des Eglises les visitent; l'autre, quand ils prennent la viande incorruptible du sacrement. Ce qu'il dit ailleurs;

Ibid. hom. 1. *Que Dieu est en nous, par la predication des Apostres, & par le sacrement de son sang.* Et que cette visitation se face en nous, par la Parole, & par l'Esprit; il l'explique là

Hom. 5. mesme; *Di seulement la parole*, dit-il, *vien seulement de la parole ; Ta parole, c'est vn regard, c'est vn effect parfait: Montre absent du corps, ce que tu peux d'esprit*, *&c.* Si

donc, ſelon Origene, nous deuons adorer les ſacremens, & les Paſteurs; certes, & les gens de bien auſſi: Si ceux-ci, d'vne adoration ciuile ſeulement; & ceux-là de meſmes. Et ſi l'adoration deuë particulierement à Dieu, eſt idolatrie pour ceux-ci; certes pour ceux-là pareillement: ou ce paſſage ne conclut rien.

CHRYSOSTOME; *Les Sages ont reueré ce corps en la creche: ils l'ont adoré auec crainte & tremblement: Imitons au moins ces barbares, nous qui ſommes citoiens des Cieux.* Il parle du corps de Chriſt, repreſenté au ſacrement; & exhorte le peuple à y venir en reuerence. Mais les Sages, certes, ne l'adorerent pas, cõme Dieu; mais comme Roi. Et pourtant, ce ſeroit reuenir à ce que dit Clement; *Approchez vous de ce ſainct myſtere, auec la meſme reuerence que vous feriez d'vn Roi*; c'eſt à dire, d'vne perſonne venerable. Il adiouſte; *Tu ne le vois pas entre les bras d'vne femme; mais tu vois le Preſtre preſent; l'Eſprit abondamment reſpandu ſur ce ſacrifice.* Le Preſtre, certes, des yeux corporels; mais l'Eſprit, des yeux de l'eſprit: car eſtoit-il pas autrement plus coulant, ſi telle euſt eſté ſon intention; de dire, pour ſuiure l'oppoſition; *Non entre les bras d'vne femme, mais entre les mains du Preſtre: Non l'Eſprit eſpandu ſur les choſes propoſees*; c'eſt à dire, ſur les ſacremens: *mais Chriſt ſacrifié lui-meſmes?* Mais le fil nous porte là; Que Chryſoſtome eſleue les aſſiſtans, des choſes baſſes, aux hautes, quand il leur dit; *Qu'il n'y a que les aigles qui approchent de ce corps*; *Ceux*, dit-il, *qui n'ont rien de commun auec la terre; qui ont les yeux de l'entendement aigus, clair-voians, tendus vers le Soleil de iuſtice*: Les tranſporte, entãt qu'il peut, au deſſus des Cieux; quand il leur dit auſſi; *Nous deuons, auec les Sages, adorer ce corps*: ce corps, certes, qui n'eſt plus en terre, mais là haut à la dextre de Dieu. Et donc, certes, apres toutes ces hyperboles; en eſprit, & non en corps: Sçauoir, dit-il, *Entant que ce myſtere fait que la terre t'eſt*

Chryſoſt. in 1. Cor. 10.

Clem. l. 2. Conſtit.

vn Ciel; que les portes du Ciel te ſont ouuertes; que tu y as accez & entree, &c. Et puis comment? Certes, *En purgeant ton ame; en preparant ton eſprit; pour receuoir ces myſteres, pour voir, pour toucher, pour manger ce corps.* En la meſme façon, certes, que S. Hieroſme dit de Paula; *Tu as offert par foi, les meſmes dons, que les Sages: Tu as adoré auec eux, Dieu en la creche, &c.* Mais, dient-ils, il le prie en ſa Liturgie; (celle, dis-ie, qui lui eſt attribuee;) Chriſt, veritablement; mais non le ſacrement: *Oi*, dit-il, *Seigneur, du ſiege de la gloire de ton Roiaume; qui es aſſis auec le Pere, qui nous aſſiſtes ici bas inuiſiblement, &c. Seigneur, aies pitié de moi, pauure pecheur, &c.* Cela, en conſcience, s'addreſſe-il à Dieu, ou au ſacrement? Eſt-ce pour nous faire regarder à l'autel; ou pour nous eſleuer aux Cieux des Cieux?

Chryſ. in Liturg.

Ambr. de Spirit. ſanct. l. 3. c. 12. Pſal. 96. & 98.

S. AMBROISE; *Adorez le ſcabeau de ſes pieds: C'eſt la chair de Chriſt*, dit-il, *que nous adorons és myſteres; que les Apoſtres ont adoree en Jeſus, &c.* Et S. Auguſtin de meſmes; *Nul ne mange cette chair, que premierement il n'ait adoré.* Qui doute, que nous ne deuions adorer la chair de Chriſt? Chriſt, inſeparablement Dieu & homme? Qui doute auſſi, que nul ne peut mãger cette chair; s'il ne l'a premierement adoree? adoree, en vraie foi; adoree de cœur & d'affection, &c. Mais; nous l'adorons, cõme nous la mangeons; nous la mangeons, comme nous la prenons; nous la prenons, cõme nous la touchõs: En verité, mais en eſprit; en eſprit, & neantmoins en verité. Mais ja n'aduienne, que le Chreſtien n'ait autre moien de toucher Chriſt, que de la main; de le manger, que de la dent: puis que la Vierge n'eſt pas heureuſe, par l'auoir conceu en ſon ventre; ni Simeon, par l'auoir receu en ſes bras; mais bien, par l'auoir creu. Que dirons-nous donc à ces bons Peres? Certes, ce qu'ils nous dient eux-meſmes; *Nous adorons Chriſt, comme nous le touchons:* Et, *Nous le touchons,* dit S. Ambroiſe; *non par vn attouchement corporel, mais*

Ambr. in ſerm.

par la foi. De meſme, dit-il, *Que S. Eſtienne en terre, voioit & touchoit Chriſt au Ciel:* Voire, dit S. Auguſtin; *Le voioit, eſtant ſous le toict du ſiege Iudicial; qu'il perçoit,* dit-il, *& les Cieux au delà.* Et donc, des yeux de l'eſprit. Nous l'adorons és myſteres, mais non les myſteres; au ſacrement, mais non le ſacrement; le Createur, en la creature ſanctifiee; mais non la creature. Car S. Ambroiſe, qui l'appelle creature; *Tu as veu,* dit-il, *les ſacremens ſur l'autel; Tu as admiré cette creature; Creature toutefois ſolennelle & cognuë, &c.* ne nous euſt iamais conſeillé d'adorer la creature. Ainſi S. Chryſoſtome dit; *Que nous adorons Chriſt au ſacrement du Bapteſme.* S. Hieroſme; *Que Paula l'auoit adoré en la creche.* Euſſent-ils pourtant voulu dire, qu'ils euſſent adoré l'eau, ou la creche? Et diroient-ils pour cela, qu'ou l'eau, ou la creche fuſſent tranſſubſtantiez en Chriſt? Mais ils deuſſent donc auoir adiouſté ce qui ſuit, en S. Auguſtin; *Adorez-le,* dit-il, *car il eſt ſainct.* Et qui eſt-ce qui eſt ſainct? *Celui,* dit-il, *en l'amour duquel tu adores le ſcabeau, &c.* c'eſt à dire, la chair de Chriſt, l'humanité de Chriſt. *Et quand tu l'adores; n'arreſte pas ta penſee, en la chair; de peur que tu ne ſois point viuifié par l'Eſprit, &c.* Et cette meſme bonne foi ſe monſtre en vn autre paſſage qu'ils alleguent de S. Auguſtin, encores mieux: Car là où il y a, *Les riches ont eſté amenez à la table du Seigneur; Ils ont pris du corps & du ſang; Mais ils ont ſeulement adoré; Ils n'ont point eſté ſaoulez, &c.* Aſçauoir, parce qu'ils ſe ſont contentez de faire profeſſion de ſon nom, ſans ſe conformer à Chriſt: ce qu'il explique par ces mots; *Non ſaturati ſunt, ſicut pauperes, vſque ad imitationem; Ils n'ont point eſté ſaoulez comme les pauures, iuſques à ſe conformer à lui:* Ils n'ont point eu honte d'adiouſter, *Illud;* Pour lui faire dire; *Ils ont adoré le corps & le ſang:* & non ſimplement, *Ils ont adoré.* Et vn d'entr'eux a adiouſté, comme en continuãt le texte; *Ils ont recognu, que Chriſt eſtoit là preſent.*

58. de Mar. Magdal. & in Luc. l. 10. c. 24.

Auguſt. de cognit. veræ vitæ. c. 42.

Chryſ. in Marc. hom. 14.

Ep. 120. c. 21.

Pſal. 21.

Hardingus.

La meſme impudence le deuoit pouſſer, iuſques à adiouſter; *Reellement, corporellement, per modum Transſubſtantiationis, &c.*

ILS SE VEVLENT ſeruir de Theodoret: &, comme nous auons veu, n'ont aucun plus contraire; car il nous a dit, *Que les ſignes ne ſont point changez; demeurent en leur ſubſtance, & nature, &c.* Et leurs plus grands Docteurs ſont d'accord, qu'il n'y peut auoir d'adoration, ſans Tranſſubſtantiation. Il dit donc; *Et toutefois, ces meſmes ſymboles du pain & du vin, qui retiennent leur premiere ſubſtance, ſont entendus, creus, & adorez, comme eſtans les choſes qu'ils ſont creus eſtre.* Adorez donc, comme ils ſont entendus, comme ils ſont creus: aſçauoir, *Vt antitypa, ratione prototypi; Comme ſignes, en conſideration de ce qu'ils ſignifient*: comme le Concile de Nicee II. parle des Images; eu eſgard, non à ce qu'ils ſont, mais à ce qu'ils repreſentent. Car auſſi Theodoret les appelle-il *images*; és mots qui ſuiuent prochainement: *Compare*, dit-il, *l'image auec l'exemplaire, & tu y verras de la ſimilitude; car il faut que la figure reſſemble à la verité.* Or les images de quelconque choſe, ne ſont pas adorees de latrie: Et par conſequent, *Adorer*, en Theodoret; ne peut eſtre, qu' *honorer, venerer, receuoir en reuerence*: ce que nous attribuons tres-volontiers aux ſacremens.

Preuue par les Peres.

Clem. conſtit. l. 2. c. 6.

ET C'EST auſſi à la verité, ce que les Anciens nous enſeignent. S. Clement (ſi ces liures ſont de lui;) *Que tous prennent par ordre le corps & le ſang precieux du Seigneur, s'approchant doucement auec crainte & reuerence, comme du corps d'vn Roi.* S. Auguſtin; *Les ſacremens peuuent eſtre honorez, comme choſes religieuſes.* Et ailleurs; *Comme ſignes viſibles des choſes diuines; eſquels les choſes inuiſibles ſont honorees; & non pas comme choſes cõmunes, depuis qu'ils ſont ſanctifiez par la benediction.* Item; *Qui adore vn ſigne vtile inſtitué de Dieu, duquel il entend la force, & la ſignification; ne venere pas ce qui ſe voit & paſ-*

Auguſt. de Trinit. l. 3. c. 10. De catechiſm. rud. c. 26.

Idem de doctr. Chriſt. l. 3. c. 9.

ſe; mais ce pluſtoſt à quoi toutes telles choſes doiuent eſtre rapportees. Où il eſt à noter, qu'il vſe des mots, *d'adorer, & de venerer*, indifferemment; qu'il les refere, non aux ſignes, mais aux choſes ſignifiees. Et peu apres, il en baille pour exemple, le ſacrement du Bapteſme, & la Celebration du corps & du ſang du Seigneur: Et de celle-ci nommément il dit; Que ce qui eſt dit, *Surſum corda*; c'eſt, *pour nous admoneſter de prier Dieu, qu'il eſleue nos cœurs, pour monter, & gouſter les choſes qui ſont en haut, où Chriſt eſt ſeant à la dextre de Dieu; Non pas les choſes qui ſont ſur la terre: Dieu*, dit-il, *auquel il faut rendre graces de ſi grand' choſe, &c.* Et quand meſmes, ce que non, il ſeroit eſchappé à quelcun des Anciens, de dire tout cruëment, *J'adore l'excellence du ſacrement*; que ſeroit-ce, ſinon au meſme ſens que Tertullian dit; *J'adore la plenitude ou ſuffiſance des Eſcritures?* Des Eſcritures, parce que Dieu y parle à nous, y donne l'efficace de ſon Eſprit, &c. Et toutefois, elles ne ſont pas Dieu; elles ne ſont pas adorees cõme Dieu. Du ſacremẽt donc auſſi, parce qu'il plaiſt à Dieu s'y donner & communiquer eſtroitement à nous; non toutefois Dieu; mais organe de la grace de Dieu; venerable, par ſa benediction; non adorable, comme ſon eſſence ou perſonne propre. Auſſi toutes les Egliſes Orientales n'ont iamais admis l'adoration; tant celles qui ſont ſous le Patriarchat de Conſtantinople, que d'Antioche: & les Abyſſines meſmes auiourd'hui communiquent aux ſacremẽs debout, bien qu'auec beaucoup de reuerence: Bien auſſi, qu'elles ſoient toutes d'accord auec nous, de l'adoration deuë à noſtre Seigneur; Lequel S. Iean, dient les Peres, a adoré eſtant encor au ventre de la Vierge: Lequel, dit quelcun, ſi la doctrine de la Tranſſubſtantiation auoit lieu, l'Egliſe euſt adoré en l'eſtomach des Preſtres & des fideles; & chaſcun en ſon prochain. Ce que iamais perſonne n'a mis en auant.

Idem de bono perſeuer. l. 2. c. 13.

Aluarés.

L'Antiquité ne l'a point appellé son Seigneur

QVE DIRONS-nous, quand encore ils veulent faire accroire à l'Antiquité, qu'elle a appellé le Sacrement, *Son Seigneur, & son Dieu?* Mais voions à quel tiltre. S. Cyprian recite, qu'il aduint de son temps, qu'vn qui auoit renoncé Dieu, par la crainte de la persecution; prenant la saincte Communion en la compagnie des Chrestiens, ouurant sa main, trouua le sacrement conuerti en cendre. *Ce miracle*, dit-il, *nous peut estre vn enseignement, que le Seigneur se retire, quand on le nie:* c'est à dire, qu'il abandonne ceux qui le renoncent. Ils en tirent neantmoins; Que le Seigneur dont il parle, c'est le sacrement. Le Seigneur certes, delaisse celui qui le nie: Est-ce donc le sacrement qui l'a nié, ou l'homme? Certes, l'homme, & non le sacrement: Et Dieu donc ne delaisse pas ici le sacrement; mais l'homme: Mais Dieu, pour signe euident qu'il a delaissé l'homme; le destituë mesmes du sacrement. Ainsi, comme Deuterius, Eueſque Arrien, voulut baptiser vn homme à sa mode; l'eau tarit soudainement au Baptistere. S. Cyprian eust peu dire de mesme; Que Dieu nous enseignoit par là, qu'il se retiroit; c'est à dire, qu'il soubstrait sa grace, quand nous en abusons: Il n'eust pas pourtant tiré de là, que l'eau eust esté Dieu; parce qu'il auoit monstré son indignation en la tarissant. Item; *Nous demandons*, dit S. Cyprian, *que nostre pain, c'est à dire Christ, nous soit donné tous les iours.* Et qui en doute, que Christ soit nostre pain, le pain descendu du Ciel, qui donne vie au monde; qu'il soit nostre vie, nostre voie? &c. Mais, S. Cyprian ne dit pas, que le sacrement soit Christ: ains les mots qui suiuent, l'expliquent; *Afin*, dit-il, *que nous demeurions, & viuions en Christ; & ne nous esloignions iamais, de sa sanctification, & de son corps. Or cette mansion, nous dit-il, se fait par foi: Cette conionction n'est point vn meslinge de substances, mais vn accord de volontez, &c.* Ils le gehennent plus outre; iusques à le lui faire appeller

Cypr. serm. de lapſ.

Paul. Diacon. l. 15.

Cypr. in orat. Domin.

appeller Dieu : *Car*, dient-ils, *il dit* ; *Que par vne maniere ineffable l'essence diuine est infuse au sacrement* : Il est donc Dieu. Et donc, dirons-nous, l'eau du Bapteſme, Dieu. Car Tertullian dit ; *Que le S. Esprit descend du Pere, & se repose sur les eaux du Bapteſme.* S. Ambroiſe ; *Que toute la Trinité les sanctifie.* Paulinus en ſes vers ; *Que cette eau meſme conçoit Dieu, ou de Dieu.* S. Auguſtin ; *Que Dieu assiste à ses paroles, & à ses sacremens.* Et nul de nous n'en doute : & qui toutefois d'eux tous auroit voulu dire, que l'eau fuſt Dieu ? Qu'eſt-ce donc à dire en S. Cyprian ; *La diuine puissance s'espand sur le sacrement visible* ? Certes, ce qu'il dit ailleurs ; *Es sacremens la puissance diuine opere plus puiſſamment ; la verité assiste au signe ; l'Esprit, au sacrement, &c.*

Idem serm. de Cœna Domini. Se infundit.
Tertul. de Baptiſm.
Auguſt. de Baptiſ. contr. Donat. l. 3. c. 10. & l. 1. c. 19.
Cypr. de vncti. Chriſmat.
Adeſt signo.

CHRYSOSTOME ; *Approchons-nous du corps du Seigneur, auec honneur, & netteté : Et quand tu verras cela proposé ou mis ſur la table ; di πρὸς ἑαυτὸν*, dit-il, *& non, πρὸς αὐτὸ ; en toi-meſme, & non au ſacrement*, (non à ce que tu vois propoſé ; car la Grammaire ne le ſouffre point) *A cauſe de ce corps, ie ne ſuis plus terre & cendre*, &c. De ce corps, vers lequel il nous exhortoit és periodes precedentes, de voler hautement, comme des aigles : De ce corps donc, qui eſt à la dextre du Pere ; non és mains du Preſtre : de ce corps, en ſomme, qui n'eſt pas enclos au pain, mais ſignifié par le pain, duquel il t'a dit auparauãt *Que ſignifie le pain ? Le corps de Chriſt.* Et de faict, il te parle d'approcher du ſacrement, auec reuerence : mais de Dieu, auec ardeur de charité, auec fermeté de foi : De t'y repreſenter à cet inſtant, ta miſere, & ſa miſericorde, pour participer dignement à ce myſtere : Ta miſere, en ce que tu n'es que terre & cendre ; ſa miſericorde, en ce qu'il daigne eſleuer cette cendre en gloire : Ta miſere, en ce que tu n'es que peché, & corruption ; ſa miſericorde, en ce qu'il a fait ſon propre Fils, peché, pour toi ; a liuré ſon corps, pour eſtre briſé ; ſon ſang, pour eſtre

Chryſoſt. in 1. Cor. 10. hom. 24. Accedamus

espandu pour tes transgressions. Et pourtant, approchant de ce sacrement de la commemoration de sa mort, lui dois-tu à bon droict dire; *A cause de ce corps, ie ne suis plus terre & cendre.* Mais, *S'en approcher*, dit S. Augustin, *c'est croire: Le vrai approchement se fait de cœur, & non de chair: de la puissance de la foi, & non de la presence du corps*, &c. Comme en mesme sens il nous dit du Bapteſme; *Nous sommes portez au Christ, nostre Medecin; pour receuoir le sacrement du salut eternel:* Sçauoir, portez à Christ au Bapteſme, en la mesme sorte, qu'en l'Eucharistie nous-nous approchons de Dieu; qu'en l'ouïe de la Parole, le mesme nous dit; *Approchez de celui qui vous est preſché.* Et de cet approchement, Chryſoſtome nous dit ailleurs; *Il ne faut point que tu passes d'vn lieu à vn autre, pour t'en approcher; il t'est touſiours proche.* Et l'Apoſtre en mesme sens; *Approchons du throne de grace*, &c. Le ſon neantmoins qui retentit aux Sermons, l'eau qui se respand aux Bapteſmes, ne furent iamais appellez Dieu. S. Auguſtin au contraire, dit; *Vn Dieu est plus qu'vn Bapteſme: car le Bapteſme n'est pas Dieu, mais vn ſacrement de Dieu.* De mesme conſcience ſont ceux-ci. S. Ambroiſe dit de ce ſacrement; *Gouſtez, & voiez que le Seigneur est bon:* Certes, qui nous diſtribue ſes graces en ce ſacrement; qui nous y preſente ſa chair & ſon ſang, &c. Et là mesmes il dit; *Apres la Conſecration, le corps de Chriſt est ſignifié: Ce n'est pas vne viande corporelle, mais ſpirituelle.* Il parle donc du Seigneur, & non du ſacrement; de celui duquel il adiouſte, *Bienheureux qui eſpere en lui.* S. Auguſtin en Beda; *Qui oſera manger ſon Seigneur?* Ains bien plus, diſons-nous: car il dit; *C'est pain, & c'est pain, & c'est pain; Dieu le Pere, Dieu le Fils, Dieu le S. Eſprit; Dieu, quoi qu'il te donne, ne te donne rien meilleur que ſoi-meſme.* Mais: certes, ce pain celeſte: duquel S. Hieroſme dit; *Les ſaincts ſont repeus de ce pain; Ils ſont ſaoulez de toute parole de Dieu; Ils ont vn meſ-*

Auguſt. aduerſ. Iudæ. c. 1.

Idem de peccat. merit. l. 1. c. 18.

Chryſoſt. hom. 12. de mulier. Canan.

Auguſt. de vnico Baptiſm. contr. Petil. c. 5.

Ambr. de iis qui initiantur myſt. c. 9.

De verb. Dom. ſecũd. Luc. ſerm. 29.

Hieronym. ad Pammach.

me,& pour Seigneur,& pour viande:Duquel Cyrille dit; *Cette chair a le Verbe diuin,qui eſt naturellement vie*.Duquel S.Auguſtin là meſme; *Tout fidele eſt fait participant du corps & du ſang du Seigneur,quand il eſt fait membre de Chriſt, au Bapteſme, &c. Il eſt noſtre viande; mais à qui a vn palais au cœur, &c.*

Auguſt. ad infantes, citatus à Beda, in 1. Cor. Idem in Ioan. tract. 7.

ILS DEVSSENT donc pluſtoſt auoir pris pied ſur ces theſes formelles des Anciẽs.Chryſoſtome; *La Parole de Dieu n'eſt rien moins que le corps de Chriſt*. S. Hieroſme; *Ie tiens que l'Euangile eſt le corps de Chriſt: Et encor*,dit-il,*que ces mots, Qui mange ma chair,&c.peuuent eſtre entendus du myſtere; c'eſt plus veritablement la parole des Eſcritures*. Aſçauoir, parce que la Parole & le Sacremẽt ſont organes,eſquels il plaiſt à Dieu deſploier ſes graces. Origene; *Eſtimez vous qu'il y ait moins de danger de negliger la Parole de Dieu, que ſon corps ?* Qui doute,ſi le ſacremẽt euſt eſté Dieu meſme, qu'ils euſſent parlé autrement?S.Ambroiſe dit; *Il nous donne auiourd'hui ce pain, que le Preſtre conſacre tous les iours, par ſes paroles* : c'eſt aſçauoir de Chriſt. *Nous pouuons auſſi prendre le Seigneur meſmes,qui dit,Ie ſuis le pain de vie*.Epiphanius; *Ce pain eſt de figure ronde, inſenſible,&c. Noſtre Seigneur tout ſens,tout ſenſitif, tout Dieu, tout mouuant,&c*.Origene;*Ce pain ſanctifié par la Parole de Dieu & par la priere,ſelon ce qu'il a de materiel, paſſe au ventre, va au retraict,&c*.Eſt-ce pas apertement diſtinguer le pain celeſte,c'eſt à dire,Chriſt;du pain ſanctifié,c'eſt à dire,du ſacrement?la creature,du Createur; ce qui va en l'eſtomach,de ce qui penetre l'ame ? Et qui pourra donc plus ſouffrir, qu'on impute ces blaſphemes à l'Antiquité; qu'elle ait appellé la creature, Dieu; ains encor pis, qu'elle ait appellé Dieu, creature ? Car ils n'ont point de honte de prononcer, & d'eſcrire ; *Le Preſtre eſt createur de ſon Createur: Celui qui vous a creez, vous a donné de le creer : Celui qui vous a creé ſans vous, eſt creé par vous, par le moien de vous.*

Chryſ. in oper. imperf. hom. 11.

Orig. in Exod. hom. 13.

Ambroſ. de bened. Patriarc.

Stella Clericor. ſerm. diſcipuli, ſerm. 111.

Creatur à vobis, mediantibus vobis.

Ne s'en reseruoit rien.

CERTES, adiouſtons encor ceci: Si l'opinion des Anciens euſt eſté telle; ils n'euſſent pas vſé du ſacrement, de ce qui en reſtoit, comme nous liſons qu'ils faiſoient. Leur pretendu Clement I. dit; *Apres que chaſcun en a pris, les Diacres ſerrent les reſtes, & les portent in Paſtophoria, c'eſt à dire, au paruis où ſont logez les Preſtres.* Et ainſi ſont-ils appellez par Apuleius, & par Ruffin, en la deſcription du Temple de Serapis, &c. Penſez ſi du temps de Nero, les pauures Martyrs Chreſtiens auoient eu encor le loiſir de ſonger à cette architecture? Origene; *Le Seigneur diſoit a ſes diſciples, du pain qu'il leur donnoit; Prenez, mangez: Il ne les remit point à le manger apres, & ne commanda point qu'il fuſt gardé au lendemain.* S. Hieroſme; *Apres la Communion, ceux qui mangeoient le ſouper enſemble, en l'Egliſe, acheuoient tout ce qui eſtoit reſté des ſacrifices.* Ainſi hors l'vſage, ils le mangeoient comme pain commun. Heſychius; *Nous voions qu'en l'Egliſe on bruſle au feu tout ce qui n'a point eſté conſumé.* Selon Euagrius, & Nicephore; *On les bailloit aux petits enfans de l'Eſchole, pour les manger à l'heure meſme.* Et le Concile de Maſcon II. l'ordonne ainſi: Celui de Tours, enuiron l'an 813. tenu ſous Charles Magne, y adiouſte; *Que ce ſoit auec diſcretion.* Meſmes le Cardinal Humbert, Bourguignon, eſcriuant contre Nicetas; *Blaſme les Grecs, de ce qu'ils ne les bruſloient pas.* Mais tant y a, qu'ils n'eſtoient point conſeruez, eſleuez, enfermez, pour les faire adorer au peuple. Bien liſons-nous, qu'on en enuoioit aux malades, & abſens: Que les Eueſques, en ſigne de l'vnion Chreſtienne, qu'ils eſtoient tous vn pain; s'entr'enuoioient des pains ſanctifiez; &c. Les Paroiſſes meſmes à Paſques, les vnes aux autres: Ce qui eſt defendu au Concile de Laodicee, can. 14. Mais pour cela, ne la pouuoit-on garder que fort peu; parce qu'en cette ferueur de zele, la S. Cene ſe celebroit preſque tous les iours: Et beaucoup moins que l'eau

Clem. ep. 2. Idem in Liturg.

Apul. Metamorph. l. 11. Ruf. Eccleſ. hiſt. l. 2. c. 23. Gloſſæ antiq. apud Turneb. Hieron. in Eſai. c. 22.

Orig. in Leuit. hom. 5.

Hieronym. in 1. Cor. 11.

Heſych. in Leuit. l. 2. c. 8. Euagr. l. 4. c. 36. Niceph. l. 17. c. 25.

Concil. Matiſc. 2. c. 25. Concil. Turonēſ.

Concil. Laod. c. 14.

des Baptiſteres;qui pour cela,n'eſtoit ni tranſſubſtantiee, ni adoree. Et tel eſtoit l'vſage de l'Egliſe. La ſuperſtition de quelques particuliers, en portoit en leurs maiſons;des femmes en ſerroient en leurs mouchoirs; en enfermoient en leurs coffres; en mangeoient chez elles, &c. Qu'on iuge ſi l'Antiquité euſt creu le ſacrement eſtre Dieu; ſi elle euſt enduré ces profanations? Mais ces exemples doiuent auoir autant de force en l'Egliſe, que de ceux qui la mettoient en la bouche des enfans;abuſans de ce paſſage, *Si quelcun ne mange ma chair; &c.* d'autres,en la bouche meſmes des morts, &c. condamnez par pluſieurs Conciles. Mais ceux-là, eſuanoüis d'eux-meſmes;bien qu'ils fuſſent fondez en Tradition fort ancienne, dés le temps de Tertullian,& de S.Cyprian;meſmes en l'ordonnance de Charles Magne; *Que les Preſtres euſſent touſiours l'Euchariſtie conſacree, pour les enfans:* Parce qu'ils ne prenoient fondement, que de l'Eſcriture mal-entendue. L'vſage meſme, non de la garder,mais de la bailler à ceux qui eſtoient en extremité, vint de ce que pluſieurs venans à defaillir ſous la Perſecution, eſtoient exclus des ſacremens, par la ſeuerité de cette premiere diſcipline;iuſques à la mort;à quoi ſe rapporte l'hiſtoire celebre de Serapion: Et lors,pour leur donner cette conſolation, qu'ils eſtoient receus en la paix & communion de l'Egliſe, en aiant donné ſigne de repentance;les Miniſtres de l'Egliſe,accompagnez de leurs amis, leur communiquoient la S. Cene, & ſouuent participoient auec eux.

Cypr. de lapſ. ſerm. 5. Tertul. ad vxor. Nazian. de Gorgon.

L. 1. c. 161.

AVSSI NE liſons-nous point en tous ces 800. ans qui tombent au temps de Charles Magne, és liures de ces graues & ſaincts Docteurs, les queſtions qui ont depuis empli les Eſcholes. Le peuple qui liſoit, & oioit la Parole de Dieu, & ſon Seruice, en ſa langue; eſtoit accouſtumé à la façon de parler des Eſcritures: les brebis du Seigneur oioient & entẽdoient

Les queſtions de ces derniers ſiecles, ne ſe trouuent point és premiers, meſmes 800. ans apres noſtre Seigneur.

ſa voix;& y acquieſçoient. La Barbarie introduite en l'Egliſe, a engendré ces barbares interpretations; & conſequemment,ces queſtions blaſphematoires, non que barbares; *Si noſtre Seigneur part du Ciel, pour venir en la place du pain: Si en y venant, il paſſe par l'air; S'il s'en va, dés que l'eſpece eſt atteinte de la dent; ou s'il va en l'eſtomach: Et en l'eſtomach, s'il y demeure du tout; & combien. Demeurant en l'eſtomach; s'il y attend au moins, iuſques à ce que la forme du pain ſoit digeree; S'il ſe conuertit alors, en l'ame, ou au corps du communiquant; Ou bien s'il va à neant, ou retourne au Ciel. Si les accidens du pain & du vin lui adherent, ou s'ils pendent en l'air: Si le Preſtre en remuant l'hoſtie, remue le corps de Chriſt, ou les accidens ſeulement; Ou bien, ſi le Preſtre remuant les accidens, Dieu accommode à ce mouuement, le corps de Chriſt.* Item; *Ce que ces accidens nourriſſent*, ains empoiſonnent, comme il s'eſt veu; *ſi c'eſt vne nouuelle ſubſtance, que Dieu cree en l'eſtomach, à laquelle ils s'attachent: Si le corps de Chriſt eſt tout entier en chaſcune partie de l'hoſtie, au moins en celles qui ſont viſibles à vne veuë mediocre; le ſang auſſi en la moindre goutte. S'il y eſt touſiours debout, la teſte tournee vers le Preſtre, &c. Ou bien en la meſme poſture qu'il eſt au Ciel; aſſis, ou autrement; & s'il y eſt veſtu, ou nud. Si le Preſtre peut conſacrer tout le pain, & tout le vin du monde, ou ſeulement ce qui eſt deuant lui: Et ſi ce qu'il voit ſeulement, ou meſmes ce qu'il ne voit point, pourueu qu'il ſoit en meſme diſtance: Si pour conſacrer pluſieurs hoſties, les paroles ſuffiſent prononcees vne fois, ou pluſieurs: Et quelles paroles; ou celles que profera noſtre Seigneur, en beniſſant; que nous ne ſçauons point; ou ces quatre, Hoc eſt corpus meum. Ou ſi, Enim, y eſt neceſſaire: Ou meſme, Quod pro vobis datur, &c. Si l'intention du Preſtre eſt requiſe, ſinon actuelle, au moins habituelle: Si Chriſt entre au pain, dés que Hoc eſt prononcé, ou Eſt; ou toutes les cinq paroles. S'il y entre,*

voiant, oiant, parlant, faiſant tout ce qu'il voit, oit, &c. au Ciel; ou bien, aueugle, ſourd, muet, &c. & mille ſemblables que nous verrons ci-apres. Queſtions, dont il n'y a trace quelconque en cette venerable Antiquité; non plus que de leur doctrine: Dont ces bons Peres auroient honte & horreur, s'ils pouuoient reuiure; & que certes, i'euſſe fait conſcience de reciter, ſi la conſcience meſme ne nous obligeoit de deſcouurir en quelles abſurditez vne faulſeté vne fois receuë nous auoit jettez: Dont l'Impudence meſmes auroit à rougir; mais celle qui eſt veſtuë d'Eſcarlate, teinte au ſang des Martyrs de Chriſt, ne rougit point.

CHAP. VIII.

Quelle a eſté l'origine, progrez, & acheminement de l'opinion de la Tranſſubſtantiation, iuſques, à l'an 1215. qu'elle fut eſtablie par decret, au Concile de Latran.

INSI DONC, voions-nous, quelle a eſté l'opinion, non de la premiere Antiquité ſeulement; mais preſques de la moderne, touchant la ſaincte Cene; & combien eſloignee de celle d'auiourd'hui: Et nous reſte ſeulement à voir, comme elle s'eſt tranſſubſtantiee; par quels degrez, & par quels mouuemens: ce que nous taſcherons conſequemment de faire. Or eſt-il à ſe remettre deuant les yeux, que le premier zele de la Chreſtienté eſtant amorti; les Chreſtiens venoient rarement participer au S. ſacrement; dont nous auons ouï ces bons Peres ſe plaindre en leurs Sermons; iuſques à eſtre contraints d'implorer l'authorité des Empereurs, deſquels nous auons les loix; *Que chaſcun communiquaſt tous les Dimanches; puis, au moins trois fois l'an, ſur peine de n'eſtre plus tenu pour Chreſtien.*

L'origine de la Tranſſubſtantiation.

Les Preſtres donc, qui craignoient que les Offrandes, ſur leſquelles ils eſtoient lors principalement fondez ; (car il n'y auoit point encor de Patronats, ni de fondations de Meſſes, ou Seruices priuez,) ne vinſſent à tarir, furent contraints, comme nous auons veu ; d'enſeigner au peuple, bien qu'il ne communiquaſt pas, qu'il ne laiſſoit de retirer vne grand' vtilité pour ſon ſalut, de la ſeule aſſiſtance de leur ſeruice: Et pour le leur perſuader, comme nous diſions ci-deuant, lui coulerent tout doucement; Qu'il n'eſtoit pas ſeulement queſtion d'vn ſacrement, mais d'vn ſacrifice : Que s'il ne communiquoit à l'vn, au moins il participoit à l'autre. Doctrine aggreablement receuë de la plus part, qui apprehendoient l'approbation, ou eſpreuue de ſoi-meſme, requiſe en la ſaincte Cene ; n'en approchoient qu'auec crainte & tremblement : & voioient, au contraire, qu'il n'y auoit rien de plus aiſé, que d'aſſiſter à ce pretendu ſacrifice ; dont l'vtilité leur eſtoit ſi hautement recommãdee, meſmes fortifiee par les loix que nous auons veu ci-deuant des Empereurs. Et pour le rendre plus venerable, abuſent aiſément, en vn ſiecle ignorant, & vers vn peuple, auquel tout le ſeruice ſe faiſoit lors en langage non entendu ; (par la mutation qui ſuruint aux langues, preſques par toute la Chreſtienté;) de pluſieurs propos de ces bons Peres : Ce qu'on n'euſt pas peu en leur ſiecle ; lors que le peuple eſtoit imbu de la doctrine de Chriſt; par la lecture des ſainctes lettres ; la predication des bons Eueſques ; la frequentation de leurs ſermons, & du ſeruice Eccleſiaſtique, qui s'y faiſoit par tout, ſelon l'Apoſtre, en langue vulgaire & entenduë. Cependant, ne nous imaginons pas, que ce Monſtre ſoit venu à cet accroiſſement, tout en vn coup. Il a eu qui l'a conceu; qui l'a porté ; qui l'a enfanté ; qui l'a receu ; qui l'a nourri; qui la leché: Beaucoup de ſiecles ont paſſé par

deſſus, ſans lui donner vne certaine forme: Et à peine, l'auoit-il encor bien aſſeuree, comme nous verrons; quand la plus docte & ſaine partie de la Chreſtienté, par l'Eſprit de la bouche du Seigneur, l'a condamné, l'a tantoſt eſtouffé.

DAMASCENE enuiron l'an 800. fut le premier qui remua les bornes des Anciens, ſur ce ſubiect; Patron en ſon temps, de pluſieurs autres ſuperſtitions, & particulierement de l'adoration des Images. De cettui donc, nos Aduerſaires alleguent ces mots; *Le pain & le vin ne ſont point figures du corps & du ſang de Chriſt: ainſi ne ſoit; mais c'eſt le meſme corps deifié du Seigneur; le Seigneur lui-meſme diſant, Ceci eſt mon corps, non la figure du corps, &c.* Directement contre Tertullian, S. Ambroiſe, & S. Auguſtin; *Le Seigneur n'a point douté, d'appeller le pain, ſon corps; bien qu'il fuſt la figure, & le ſigne de ſon corps, &c.* Item, dit Damaſcene; *Si aucuns les ont appellez exemplaires, ἀντίτυπα, comme Baſile; c'eſt auant la Sanctification.* Or ſommes-nous d'accord, meſmes auec Belarmin, qu'auant icelle, ils ne pouuoient receuoir ce nom: Et de faict, c'eſt apres. Que ſera-ce s'il s'accorde auſſi peu, ſoit auec nos Aduerſaires, ſoit auec ſoi-meſme? *Tu demandes*, dit-il, *comment le pain eſt fait le corps de Chriſt, &c. Et ie te reſpons; Le S. Eſprit opere ces choſes, par deſſus la parole, & l'intelligence; mais le pain & le vin ſont pris.* Ils retiennent donc leur ſubſtance. Item; *Dieu condeſcendant à noſtre vſage, par les choſes accouſtumees à la nature, fait les choſes qui ſont par deſſus la nature: Comme au Bapteſme, il a conioint la grace du S. Eſprit à l'huile, & à l'eau; & a fait cela, lauement de regeneration: Ainſi, parce que c'eſt choſe couſtumiere aux hommes, de manger du pain, & boire du vin; il a conioint à ces choſes ſa diuinité, & les a fait ſon corps & ſon ſang, &c.* Le pain donc & le vin demeurent en la S. Cene, auſſi peu tranſſubſtantiez, que l'eau & l'huile au Bapteſme. Puis declarant cette conion- L. 4. c. 14.

ction ; *Esaie*, dit-il, *vit le charbon ; non tout simple, mais vni au feu : ainsi le pain de la Communion n'est pas tout simple, mais ioint à la diuinité:* Abusant neantmoins de la comparaison vsitee des Anciens, pour representer l'vnion de la nature humaine à la diuine, en Christ. Or le charbon ardent demeure charbon en Esaie; & toutefois propitiation de ses pechez. Tout ceci comment s'accorde-il auec ce *corps deifié*, qu'il disoit ci-dessus? auec ce que dient ceux d'auiourd'hui, apres Thomas ; *Que le pain n'est point le corps de Christ; Que l'essence du pain ne passe point en l'essence du corps, mais fait place au corps, mais s'esuanoüit; &c.* Et qui ne voit, que ce sont pieces mal cousues par vn Moine, qui ne sçauoit à quoi s'en tenir ? Aponius mieux (grand homme en son temps ;) *Christ selon le lieu, le temps, & la cause; est fait la viande & le breuuage de l'Eglise, par le sacrement de son corps & de son sang.* Et ailleurs, il appelle ce sacrement, *Desponsationem annuli, & traditionem osculi, L'anneau & le baiser des fiançailles de Christ auec son Eglise:* c'est à dire, le gage certain de la coniunction des fideles auec Christ. Mais voici la doctrine de l'Eglise, au VII. Concile Oecumenique, tenu en ce mesme temps à Constantinople, sous l'Empereur Constãtin V. où toutes images de Christ furent condamnees; celle-ci, (ainsi y est appellee la S. Cene) seule reseruee: *S'esiouissent*, dit-il, *tous ceux qui apportent au salut de l'esprit & du corps, la vraie image de Christ; laquelle nostre Souuerain Prestre, prenant entierement nostre masse, approchant de sa passion, bailla à ses Prestres, & disciples, en figure & memoire de tresgrãde efficace: Car s'estant volontairemẽt exposé à la mort; il prit le pain, le benit, &c. & dit; Prenez, mãgez en remission des pechez; Ceci est mon corps, &c. Faites ceci en memoire de moi : Comme n'y aiant aucune autre espece choisie de lui; ni autre figure, où son Incarnation peust estre representee. Voila donc l'image de son corps viuifiant, qui est honorablement & glorieusement exhibee, &c.* Or ce

Anno 800.

Apon. l. in Cantic. Cantic. & l. 5. sub fin.

Citatur in Nicen. Syn. 2. art. 6

Concile fut condamné depuis, par le Concile de Nicee II. qui eſtablit l'adoration des Images : Et ſans doute, non ſans esbranler par meſme moien, la verité de cet article ; comme il ſe verra en ce qu'en eſcrit Theophylacte. Mais auſſi fut celui de Nicee II. condamné par celui de Francford & de Paris, comme nous auons veu ci-deuant ; tenus ſous l'authorité de Charles Magne, Loïs,& Lothaire; qui peut eſtre cauſe que nos Docteurs François tinrent encores ferme pour la vraie doctrine. *Anno 900.*

THEOPHYLACTE donc, enuiron l'an 900. en ſuite de Damaſcene; *Le pain n'eſt point la figure, & quelque patron du corps du Seigneur ; mais le corps de Chriſt eſt conuerti en lui.* Ou bien ailleurs; *Le pain* μεταποιεῖται, *eſt conuerti au corps.* Item ; *Il n'eſt pas ſeulement quelque figure de la chair du Seigneur, ains la meſme chair du Seigneur, &c.* Certes, auſſi peu aſſeuré que Damaſcene, veu qu'il dit és meſmes lieux; *Dieu condeſcendant à noſtre infirmité, garde la figure du pain & du vin.* Il ne dit pas, Les accidens : *Il les tranſelemente en la vertu de la chair & du ſang.* Il ne dit pas; En la chair,& au ſang. Et n'eſt pas ici à oublier, qu'en pluſieurs exemplaires ces mots ne ſe trouuent point. Item ; *Nous celebrons vne oblation ſans ſang, la memoire d'vne oblation qu'il a vne fois faite, &c.* La memoire comment s'accordera-elle auec la realité ? Mais quand il dit, *Tranſelemente* ; qui l'interpretera mieux que S. Auguſtin; qu'il paſſe d'element, en ſacrement ; en vertu de la Parole, c'eſt à dire,de l'inſtitution de Chriſt? Autrement,ſi on le prend à la lettre, nos Aduerſaires, qui n'approuuent point cette propoſition, *Le pain eſt, ou eſt fait le corps de Chriſt* ; pourroient-ils receuoir celle-ci de Theophylacte; *Le corps de Chriſt nous eſt conuerti en pain; Le pain de l'autel nous eſt tranſelementé en corps de Chriſt ?* Et quelle interpretation donc y donneront-ils, ſinon ; *Il nous eſt fait en nourriture ſpirituelle ?* puis qu'il dit ail-

Theophyl. in Marc. c. 14. & in Matth. 26. τὸ ἀντίτυπον

In Ioan. c. 6.

In Marc. c. 14.

μετασυνχεῖται

Ad Hebr. c. 10.

leurs; *Qu'il n'y a rien ici de charnel*: Que le pain, en ſomme, comme nous diſons, auec toute l'Antiquité, eſt ſacramentellement le corps de Chriſt.

OR DV VIVANT de Charles Magne, Ioannes Eryngerus, Scotus, Moine de S. Benoiſt, compagnon d'Alcuinus, precepteur de Charles Magne, auoit eſcrit vn liure de la ſaincte Cene; où il combattoit cet abus, dés ſa conception: Argument certain de ce qu'en auoit enſeigné le Venerable Beda; parce qu'il eſtoit ſon diſciple. Ce que ie dis, à l'occaſion de quelques paſſages qu'on a corrompus és œuures de Beda; meſmes ſur S. Matthieu, qu'Auentinus teſmoigne auoir recognu, par la collation des vieux exemplaires, qui s'en gardent és anciens Monaſteres d'Allemagne, auoir eſté falſifiez, auec cette meſme foi & integrité Catholique, dont ont vſé nos Peres de Trente en leur Index Expurgatorius, ordonné au Concile, contre tous les plus notables autheurs qui ont eſcrit depuis 100. ans. Or de ce Scotus nous n'en auons rien; car ſon liure fut bruſlé au Concile de Verſeil, par le Pape Leon IX. plus de deux cents ans apres ſon decez; lors qu'on y condamna Berengaire. Mais bien auons-nous celui de Bertram, Preſtre, qu'il eſcriuit au Roi Charles le Chauue, frere de l'Empereur Lothaire; comme cette diſpute s'eſchauffoit en France, eſtant conſulté par ledit Charles, ſur deux queſtions: La premiere; *Si le pain & le vin, pris par la bouche des fideles, eſt le corps & le ſang de Chriſt, en verité, ou en myſtere*: La ſeconde; *Si c'eſt ce meſme corps, nai de la vierge Marie, &c. ſeant à la dextre du Pere, &c.* Et de ce liure fait mention l'Abbé Trithemius, qu'il appelle *opus commendabile, œuure recommandable.* Meſmes du perſonnage; duquel il louë la rareté, tant en doctrine ſaincte & ſeculiere, qu'en bonne vie. Et la reſolution qu'il donne au Roi Charles, deduite par les teſmoignages de tous les Anciens, eſt en ſomme;

In Biblioth. Paſſauiē. & Vualtſacienſ.

Trithem. de doctorib. Eccleſ. & Chron. Hirſſaugien.

Que les Peres ſous la Loi, en leurs ſacremens, ont mangé la chair, & beu le ſang de Chriſt, comme nous; Que la manducation en la ſaincte Cene, ſe fait par la meſme voie, que la regeneration au Bapteſme; Que les elemens viſibles, en ſont ſacremens, ſignes, myſteres, ſimilitudes, qui ſont priſes de la bouche & de la main; Que les choſes inuiſibles, ſçauoir, la chair & le ſang de Chriſt, ſont receues en l'ame, & priſes par la foi; Que les elemens ſanctifiez demeurent en leur ſubſtance, & neantmoins nous exhibent, par l'inſtitution du Seigneur, ce qu'il a promis par ſa Parole: Dont le fruict eſt, Eſtre conioint à Chriſt, & aſſocié à ſes paſſions, deſquelles l'image & la memoire eſt celebree en ce myſtere. Ie prie le Lecteur, de ne plaindre point de lire ce liure; parce qu'il eſt docte; repreſentant au vif, l'opinion de l'Antiquité; preſſant les paſſages & de l'Eſcriture, & des Anciens; & comme preuoiant toutes les cauillations des Tranſſubſtantiateurs: Mais qu'il prenne garde, qu'il ſoit imprimé deuant le Concile de Trente; Parce qu'en continuation de bonne foi, ils ordonnent en leur Index, que tout ce qui leur y deſplaiſt, ſoit ou changé, ou raié; c'eſt à dire, la plus part du liure. Les corrections & interpretations ne ſont point plus ſubtiles, que de changer vne affirmatiue, en vne negatiue; & au rebours: de *viſibiliter*, en faire *inuiſibiliter*; *de ſubſtances*, *accidens*; *de temporel*, *eternel*, *&c.* Et eſt cependant à noter, qu'il ne fut point taxé d'hereſie pour cela: & que l'Abbé Trithemius, qui n'oublie pas de le remarquer és autres, quand il y a ſubiect; n'en fait aucune mention en lui.

S. Auguſt. S. Hieron. S. Ambr. &c.

Index pag. 11.

HAIMO, Eueſque de Halberſtat; auditeur d'Alcuin, precepteur de Charles Magne; *Ceci eſt mon corps*, dit-il, *ſçauoir le pain, que Chriſt bailla à ſes diſciples, & à tous les predeſtinez à vie eternelle; & que les Preſtres conſacrent tous les iours en l'Egliſe, par la vertu de la diuinité, qui remplit ce pain; eſt le corps de Chriſt.* A duoueront-ils cette propoſition; *Que ce Hoc, ſoit le pain?* Non done

Haim. in 1. cor. 11. & in Sabbath. poſt Iudic.

leur indiuidu vague ; non des accidens. *Baillé aux eſleus ou predeſtinez :* Non donc aux impies ; & non par la bouche. *Rempli de vertu diuine* : Non donc Chriſt reellement, qui en eſt la plenitude. Et en fin ; *Ce pain, corps de Chriſt :* Comment, ſelon eux-meſmes, ſans hereſie ? Comment donc, ſinon ſacramentellement, par l'vnion eſtroite de la choſe auec le ſigne ? Item ; *La chair que Chriſt prit en vnité de perſonne, & ce pain, ne ſont pas deux corps, mais vn.* Comment, ſinon par cette vnion ſacramentelle ? L'vn donc, comme dit le Canon ; *En verité ; l'autre, en myſtere.* Derechef, *A l'inſtant que ce pain eſt rompu & mangé, Chriſt eſt immolé & mangé ; entier neantmoins, & viuant.* Le pain donc rompu, & non le corps ; & non les accidens. Et donc, ſuiuant ce qu'il dit apres, *Hoc facite, Sanctifiez ce corps, en commemoration de moi ; en memoire*, dit-il, *de ma paſſion, de voſtre redemption, de ce que ie vous ai rachettez de mon ſang. Le Seigneur donc*, adiouſte-il, *a laiſſé ce ſalutaire ſacrement à tous fideles, pour imprimer en leurs cœurs, qu'il eſt mort pour leur redemption. Ainſi vn homme qui s'en va mourir, laiſſe à ſon ami vn preſent, & lui dit ; Garde-le en memoire de moi ; & il s'attriſte quand il le voit : Et nous, quand nous participons au ſacrement de ce don eternel, en deuons approcher auec reuerence ; nous reſſouuenir de quel amour il nous a aimez, s'eſtant liuré à rançon pour nous.* Le pain donc, ſacrement du don ; & non le don meſmes ; (mais encor en plus forts termes qu'il ne dit,) qui nous aſſeure de plus en plus, de la reelle poſſeſſion de noſtre vie & nourriture en Chriſt ; *Auquel*, dit-il ailleurs, *demeurer ; c'eſt le manger, c'eſt viure de lui, c'eſt eſtre os de ſes os, chair de ſa chair, vn auec lui-meſmes.*

Raban. in Eccl. l. 7 c. 8.

RABANVS Maurus, Archeueſque de Maiance ; *Le Createur des choſes, & Redempteur des hommes, faiſant des fruicts de la terre, c'eſt à dire du froment & du vin, vn myſtere conuenable ; les conuertit en ſacremens de ſon*

corps & de ſon ſang. Il ne dit pas ; En ſon corps, & en ſon ſang. *Il a voulu,* dit-il ailleurs, *que ces ſacremens fuſſent receus de la bouche des fideles, & redigez en leur paſture ; afin que par l'œuure viſible fuſt demonſtré l'inuiſible ; c'eſt à dire, par la vraie manducation corporelle, la vraie manducation ſpirituelle.* Où ſont donc nos accidens ? *Car tout ainſi,* dit-il, *que la viande materielle nourrit & vegete le corps exterieurement ; ainſi la Parole de Dieu nourrit & conforte interieurement l'ame, &c.* En quoi il nous expoſe la conuenance ou analogie, laquelle venant à ceſſer, comme elle ceſſe par la Tranſſubſtantiation ; s'enſuit la deſtruction du ſacrement. On obiecte ; Mais ſont-ils pas corps & ſang ? Eſcoutons-le ; *Parce que le pain confirme le corps, il eſt nommé conuenablement le corps de Chriſt ; & le vin, parce qu'il opere le ſang en la chair, eſt referé au ſang.* Notez, *Qu'ils ſont nommez. Mais quand ils ſont ſanctifiez ; lors par le S. Eſprit, ils paſſent en ſacrement du corps diuin.* Et non donc, en la choſe meſme du ſacrement : *Leſquels,* dit-il ailleurs, *il nous a laiſſez, parce qu'il falloit qu'il montaſt aux Cieux ; afin qu'ils nous fuſſent figures & characteres de ſa chair & de ſon ſang ; & que noſtre eſprit & noſtre chair fuſſent par ces choſes plus abondamment nourris, à receuoir par foi, les choſes inuiſibles & ſpirituelles.* Et par-ainſi, la choſe des ſacremens eſt ſpirituelle ; & ſe reçoit par foi, c'eſt à dire, ſpirituellement. Et auſſi de faict, ne ſe reçoit-elle que par les fideles ; par ceux qui ont l'eſprit de Chriſt habitant en leurs cœurs. Car, dit-il, *Autre choſe eſt le ſacrement ; & autre, la vertu du ſacrement : Le ſacrement eſt pris de la bouche ; mais la vertu du ſacrement, par l'homme interieur : Le ſacrement eſt reduit en nourriture du corps ; la vertu du ſacrement, nous eſt en vie eternelle. Le ſacrement par aucuns eſt pris à perdition ; la choſe touſiours à ſalut.* S'ils dient, que les meſchans prennent au ſacrement, le corps de Chriſt, mais non la vertu d'icelui : comment, ſans blaſpheme, peuuent-ils ſeparer le corps de

Idem l. 1. c. 5. de propriet. rerum & verb.

Idem de ſacram. Euchar. c. 10. & 41.

Idem de prop. ſerm. l. 5. c. 11.

Idem l. 1. c. 3.

Christ, de son ame? l'vn & l'autre, de sa diuinité? de son esprit? Et qui peut receuoir cela, qu'à salut? Ils repliquent encor; Si est-ce qu'il dit; *Que la figure & le charactere est bien ce qui se sent exterieurement: mais, que ce qui est pris interieurement, est tout verité; sans aucun ombrage.* Et sans doute aussi, disons-nous, & lui-mesme l'explique; *Nous participons veritablement à la chair de Christ qui a esté crucifié pour nous; & d'icelle veritablement les sacremens sont. ici: Et par-ainsi, y a par tout verité, soit en la chose, soit au sacrement.*

Idem de sacr. Euchar. c. 41.

PASCHASIVS, Abbé de Corbie en Saxe, tenoit l'opinion contraire: car les Escholes & Monasteres estoient partis sur ce poinct. Et toutefois, tant cette doctrine estoit nouuelle, au liure qu'il en a fait, nous voions qu'il ne sçauoit encor comment s'en expliquer. Il dit; *Le Seigneur a fait au Ciel & en terre, tout ce qu'il a voulu, & pource qu'il l'a voulu*; (Il presuppose ce qui est en question;) *Encores que ce soit la figure du pain & du vin, toutefois apres la Consecration, faut du tout croire qu'ils sont la chair & le sang de Christ.* Et tous ses argumẽs sont tirez de la toute-puissance de Dieu; sans preuue de sa volonté. Mais les Transſubstãtiateurs approueroient-ils ces mots; *Le pain & le vin sont la chair & le sang de Christ?* Neantmoins il se tourmente fort; *Qu'il faut qu'en la S. Cene il y ait figure, & neantmoins verité:* & comment l'vn se peut, sans preiudice de l'autre, &c. Iusques à dire, *Que ce n'est pas merueille, si ce mystere est figure; & si les paroles d'icelui sont appellees figures; veu que Christ mesmes est appellé charactere & figure, lui qui est la verité: Que nous croions que cela se fait spirituellement; & ainsi le deuons croire: Qu'il est immolé pour nous, en mystere: Que nous cheminons en foi, & non en apparence: Que nostre Seigneur nous a laissé ces figures visibles, montant au Ciel, pour nourrir nostre esprit, & nostre chair, par foi aux choses spirituelles, &c.*

Paſch. Ratpert. de corp. & sang. Domini, c. 1. 19. & 50.

Paschas. ad Fridег.

Idem de corp. & sang. Dom. l. 4.

Oppositions.

CEPENDANT, nonobstant l'opposition des plus

plus doctes; l'abus ne laiſſoit pas de gaigner païs: parce que les ignorans, dont la partie eſt touſiours plus forte, y recognoiſſoient & de l'authorité, & du profit pour eux. En Angleterre nous liſons particulierement, qu'il y eut vn grand ſchiſme entre Odo, Archeueſque de Canturberi, aſſiſté des menus Preſtres, portant le parti de la Tranſſubſtantiation; & les plus doctes de ſon Clergé. A leurs argumens, & aux paſſages des Docteurs; il oppoſa l'authorité, & la force: puis enuers les idiots, des illuſions, & faux miracles; dont ces ſiecles ignorans n'auoient iamais faute. C'eſtoit enuiron l'an 950. Mais en France, Berengaire, Doien de S. Maurice d'Angers, enuiron l'an 1050. releue *Anno 1050.* l'Enſeigne de Verité, fait vn traitté de la S. Cene; duquel nous n'auons que ce qu'il a pleu à Landfranc, ſon aduerſaire, en citer en ſes eſcrits contre lui: Tel neantmoins, qu'il ne fait point de tort, ni à la Verité, ni à ſa memoire; encor qu'il y a bien apparence, qu'il n'a pas oublié d'affoiblir & eneruer ſes raiſons, autant qu'il a peu. Ce Berengaire donc, eſcriuoit priuément à Landfranc, Milanois, lors Abbé du Bec-Heloin en Normandie, ce qu'il ſentoit de la S. Cene: En l'abſence de Landfranc, ſes Chanoines ouurirent la lettre; & l'enuoierent à Rome: Il loüoit en icelle, le liure de Ioannes Scotus, eſcrit ſous Charles Magne. L'Epiſtre eſt rapportee en vn Synode tenu à Rome; condamnee, ſans ouir l'autheur; & ordonné à Landfranc, de la refuter; s'il ſe vouloit purger du ſoupçon d'auoir part au pretendu erreur; attendu l'intelligence qu'il auoit trop familiere auec Berengaire: Le liure de Scotus auſſi bruſlé 250. ans apres ſa mort. Berengaire continuë vertueuſement, ſuiui de pluſieurs grands perſonnages en France; entr'autres, de Frevvard, & Vvaldo, Cheualiers, &c. Ce qui eſt vrai-ſemblable; puis que les Papes, autrement plus curieux des querelles du monde, que des queſtions de Theologie; *Landfranc. contr. Berengar.*

s'en tourmentoient tant. Leon IX. donc conuoque vn Concile à Verſeil en Piedmont, & s'y trouue en perſonne: Berengaire n'oſe y comparoir; & y enuoie ſeulement, pour repreſenter ſes raiſons, deux des ſiens; leſquels ſont facilement intimidez. Le Concile donc de Rome y eſt confirmé: Ordonné neantmoins que l'Egliſe Gallicane s'aſſembleroit en Concile à Tours, pour faire obeir Berengaire. Ce fut ſous le Pape Victor II. & y eſtoit Hildebrand (depuis Gregoire VII.) de ſa part, le plus violent Prelat qui fut onc. Là comparut Berengaire, qui leur declara; *Qu'il n'enſeignoit point des ſignes nuds en l'Euchariſtie; ains que le pain & le vin y ſont gages & ſeaux treſcertains de la reelle communication au vrai corps & ſang de noſtre Seigneur, leſquels y ont & reçoiuent tous ceux qui prennent ces ſignes en vraie foi: Que le pain & le vin neantmoins ne changent point de ſubſtance; mais bien, de communs, ſont faits ſaincts; d'elemens, ſacremens, &c. Et qu'au reſte, il ſe tenoit à ce qu'en auoient eſcrit tous les Anciens; & aux termes meſmes de l'Office ordinaire de l'Egliſe, &c.* Ainſi demeura le Concile content de lui. Le Pape Nicolas II. voit que cette doctrine reprend pied; il cite derechef Berengaire à Rome, en Latran, où il eſt attiré par belles paroles. Le premier argument qu'on lui fait; c'eſt, s'il ne retracte, qu'il ſera bruſlé: & là deſſus, Humbert Bourguignon, depuis Cardinal, lui dreſſe vne reuocation, telle que nous liſons au Decret; *Qu'il confeſſe qu'apres la Conſecration, le pain & le vin ſont le vrai corps & ſang de Chriſt: Qu'ils y ſont ſenſuellement & en verité maniez des mains des Preſtres; rompus & briſez des dents des fideles, &c. Qu'il anathematiſe tous ceux qui en eſtiment autrement, &c.* c'eſt à dire, toute l'Egliſe Romaine d'auiourd'hui, qui tient ces propoſitions pour heretiques; *Que le pain ſoit le corps; Que le corps ſoit briſé des dents, &c.* Où eſt auſſi à noter, qu'il dit; *Des fideles*; non, *De*

C. Ego Berengar. de Conſecr. d. 2.

Landfranc. de ſacr. & Alger.

tous les participans : reſte de la pure doctrine ; & ſigne de la mauuaiſe, encores mal expliquee. Et pourtant, la Gloſe du Decret y adiouſte; *Garde, ſi tu n'entens ſainement ce que dit ici Berengaire, que tu ne tombes en plus grandes hereſies qu'il n'eut iamais:* Et la Gloſe ſur le Canon, *Vtrum*, à ces mots; *Il n'eſt point loiſible de manger Chriſt des dents: Berengaire*, dit-elle, *dit le contraire; mais il a parlé hyperboliquement, & a excedé la verité* : & par conſequent ; le Pape Nicolas, & le Concile de Rome, compoſé de 114. Eueſques, & toute l'Egliſe Romaine mentionnee au Canon, *Ego Berengarius*. Tant eſtoit encor cet Ourſon mal leché ! Cependant cette belle Palinodie eſt enuoiee par toute la Chreſtienté ; Synodes Prouinciaux aſſemblez en toutes nations, pour la faire receuoir. Mais Berengaire retourné en France, la refute; publie la violence dont il auoit eſté gehenné, par *l'Egliſe* (qu'il appelle) *des malins, le Concile de vanité*. Et contre lui s'eſcarmouchent Humbert, fait à cette occaſion Cardinal ; & Guitmond, de Moine de la Croix S. Leuffroi, fait Eueſque d'Auerſe. Ce fut vers l'an 1059. En fin, mourut Berengaire en France ; perſeuerant, nonobſtant les fouldres du Pape, en ſa premiere profeſſion : Et lui fut fait vn Epitaphe par Hildebert, ou Fuldebert, Eueſque du Mans, tel qu'il ſe pouuoit du plus grand & plus ſainct perſonnage de ce ſiecle-là, qui commence ;

Quem modò miratur, ſemper mirabitur orbis, &c.

où il eſleue ſa pieté, & ſa doctrine admirable, & à ſon temps, & à la poſterité; où il deplore ſa mort, ruineuſe à toute l'Egliſe, parce qu'il eſtoit l'eſperance & la gloire du Clergé; où il dit, que l'Enuie qui l'a opprimé, le pleure elle meſmes, &c. Puis conclut par vn ſouhait ardẽt, de pouuoir repoſer & viure auec lui; de n'auoir meilleure condition que lui, au partir de cette vie, &c. Mais, il eſt plus à propos de le voir en Mamelsburienſis, qui le recite tout entier. Et Platine meſmes, l'hiſto-

C. Vtrum. de Cons. d. 2. ex Auguſt. vbi Gloſ.

Eccleſia multorum.

Auerſanus Epiſcopus.

Epitaph. Berengary, per Fuldebert. Epiſc. Cenoman. apud Mamelsbur. vel per Hildeb. ex Gaguin.

Mamelsbur. l. 3. c. 58.

rien des Papes, en la vie de Iean XV. lui rend vn honorable teſmoignage. Aucuns adiouſtẽt, que mourant, il dit; *Auiourd'hui Chriſt m'apparoiſtra, ſelon ma penitence, cõme i'eſpere, à gloire; ou à cauſe des autres, à peine.* Dont la plus ſaine interpretation eſt, qu'il ſe repentoit d'auoir flechi en la profeſſion de Verité, & qu'il craignoit d'auoir ſcandaliſé ſes freres, par ſes infirmitez. Et eſt à noter cependant, que Landfranc, Alger, & Guitmond, n'en parlent pas encor, comme ceux d'auiourd'hui. Bien commencent-ils à appeller le pain & le vin, *eſpeces*, apres la Conſecration; au lieu que les Anciens les appellent de ce nom, meſmes deuant; entendant par ce mot, *des ſubſtances*; & non, *des apparences ſeulement*; comme ceux de ce temps. Item, commencent à dire, que le corps & le ſang inuiſibles és eſpeces; ſont ſacremens du corps & ſang viſibles; de peur que l'horreur n'en offenſe l'infirmité humaine: Mais ils n'auoient pas encor eſtudié en la Sorbone; Que la ſubſtance du pain & du vin s'eſuanouit; Que les accidens demeurent pendus en l'air; & neantmoins ſont remuez de la main, ſont briſez de la dent du Preſtre, &c. Auſſi n'auoient-ils encores imposé le nom de *Tranſubſtantiation*, à cette charnelle fantaſie: Meſmes apres la Conſecration, ils retenoient le nom de *ſignes & ſymboles*. Landfranc diſoit ſouuent auec les Peres; *Le ſacrement de l'autel eſt la figure du corps & du ſang du Seigneur, &c.*

Landfranc & Guitmond ne parlẽt pas cõme nos Aduerſaires.

ET QVE DIRONS-nous plus; quand Benno, Cardinal d'Hoſtia, Doien des Cardinaux, nous recite en ſon hiſtoire, que le Pape Gregoire VII. dit Hildebrand, lequel auoit aſſiſté au Concile de Tours, Legat du Pape Victor II. contre Berengaire, en eſt en telle doute; qu'il enuoie deux Cardinaux, ſes confidens, Acto, & Cõno, à S. Anaſtaſie; afin qu'ils ieuſnaſſent trois iours, auec Suppon, Archipreſtre de cette Paroiſſe-là, chantans par ces trois iours, le Pſaultier,

Doute du Pape Gregoire 7. ſur la Trãſſubſtantiation.

Benno Card. in Gregor. 7.

& la Meſſe; afin que Dieu leur monſtraſt par quelque ſigne, quelle eſtoit la plus ſaine opinion, ou celle de l'Egliſe Romaine, ou celle de Berengaire: *Et pour tout cela*, dit-il, *n'en fut rien*. Quand non content de cela, il ordonne à meſme fin, vn ieuſne à tous les Cardinaux: Quand meſme Ioannes Portuenſis, auquel il commettoit tout ſon ſecret, celui qui dit le premier la Meſſe en Latin à Conſtantinople, ſelon l'ordre Romain, dit apres ſa mort, *ex ambone B. Petri*; *de deſſus la chaire ou pulpitre de S. Pierre*; aux aureilles de tout le peuple & du Clergé; *Hildebrand & nous auons fait vne choſe, dont nous deurions eſtre bruſlez vifs*: Voulant dire, dit Benno; *Qu'il auoit interrogé le Sacrement, comme l'oracle, contre l'Empereur Henri, ſon ennemi; puis l'auoit ietté au feu, en preſence, & contre le gré de quelques Cardinaux qui lui aſſiſtoient*. Ce Hildebrand, dis-ie, duquel ils ne ſe peuuent laſſer de dire, & à bon droict; *Vir Pontificatu dignus, &c.* *Perſonnage digne du Pontificat, &c.* Le decret donc du Pape Nicolas II. ne peut ſi toſt arracher l'antique verité du cœur des hommes: Et les traces s'en peuuent encores voir és plus deuotieux vers l'Egliſe Romaine. Anſelme, diſciple de Landfranc, & ſon ſucceſſeur, tant en l'Abbaïe du Bec-Heloin, qu'en l'Archeueſché de Canturberi; enſeigne, conformément aux Anciens; *Que les Peres ſous la Loi, ont mangé la meſme viande ſpirituelle, que nous; le corps & le ſang de Chriſt: Qu'és ſacremens, les choſes ſignifiantes, c'eſt à dire les ſignes, prennent le nom des ſignifiees: Et ainſi*, dit-il, *la pierre eſtoit Chriſt: Que la fraction du pain eſtoit ſigne de la fraction du corps qui ſe feroit en la paſſion: Que manger indignement, c'eſt manger de la bouche du corps; dignement, de la bouche du cœur, &c.* S. Bernard traittant de la Cene; *Vn anneau ſe baille pour vn anneau abſolument; & n'y a point de ſignification: Il ſe baille auſſi pour inueſtir de quelque dignité, ou heritage: tellement que celui qui l'a receu, peut dire; L'anneau ne vaut rien, mais c'eſt l'heritage que*

Anſelm. in 1. Cor. 10

Bern. in ſerm. de Cana.

i'y cerche. En cette maniere donc, nostre Seigneur approchant de sa passion, a eu soin de nous inuestir de sa grace; afin que sa grace inuisible nous fust baillee, par quelque signe visible. Pource sont instituez tous les sacremens; pource aussi l'Eucharistie, & le Baptesme, &c. Que diront ici ceux qui blasment, que nous appellions les sacremens, anneau, ou gage? Ailleurs il donne cette antitheſe; *On ne prend pas du tout auec mesme allegresse, l'escorce du sacrement, & la gresse du froment; la foi, & les richesses; la memoire, & la presence; l'eternité, & le temps; le visage, & le miroir; l'image de Dieu, & la forme de seruiteur.* Item; *La vraie substance de la chair nous est exhibee au sacrement; mais spirituellement, non charnellement.* Et qu'eſt-ce ſpirituellement? Certes, dit-il ailleurs, expliquant ces mots; *Noli me tangere; Cet attouchement desormais, depuis que Christ est au Ciel, se fait de l'affection, non de la main; du desir, non de l'œil; de la foi, non du sens. Tu le toucheras de la main de la foi; du doigt du desir; de l'embrassement de deuotion; de l'œil de l'entendement, &c. Le croire, c'est l'auoir trouué. Les fideles sçauēt que Christ habite par foi, en leurs cœurs; qui a-il de plus proche?* Hugues de S. Victor; *Cette espece visible, est nommee chair, par la coustume de l'Escriture, qui donne aux sacremens, les noms des choses dont ils sont sacremens.* Item; *Le pain est proposé, afin qu'en icelui soit prise, & par icelui soit signifiee la verité du corps & du sang de Christ.* Et derechef; *La reception de l'Eucharistie, est le sacrement & l'image de la participation de Iesus: Car ce sien sacrement, que nous prenons visiblement, est le signe que nous deuons estre vnis à lui spirituellement.* Brief; *Il t'est meilleur*, dit-il, *que Christ entre en ton entendement, qu'en ton ventre: Cette viande est de l'ame, & non du corps.* Qui eſt enſeigner, en ſomme, auec nous; Que le pain eſt corps de Chriſt ſacramentellement, en ſignification, & en figure; exhibant neantmoins à nos ames, la choſe en verité, ſpirituellement, & par foi. Et

Idem in Cant. serm. 33.

Idem de S. Martino serm. 28.

In Cant. 76.

Hug. erud. Theolog. tract. 6. c. 7. Summe Sitent. & de sacr. l. 2. p. 8. c. 8. & 13.

en meſmes termes s'explique Berengaire, cité par Landfranc. Or n'ignore-ie pas, que ces meſmes Docteurs, en autres lieux, n'aient parlé moins proprement: mais tant y a, que la Barbarie n'auoit pas encor du tout eſtouffé le langage ancien de l'Egliſe; bien que la perſecution fuſt decretee contre ceux qui le vouloient parler franchement. Pierre de Bruits, Docteur celebre à Thoulouſe, qui enſeignoit, que la tranſmutation des eſpeces eſtoit contre la Parole de Dieu, ſuiui d'vn grand peuple és Prouinces de Dauphiné, Prouence, Languedoc, & Guienne, eſt bruſlé vif: Et Henri, ſon condiſciple, ne laiſſe de prendre courageuſement ſa place, & pluſieurs auec lui. Vn Abbé ſe leue d'autre coſté en France, qui preſche la meſme doctrine: Vn autre en Angleterre, diſputant; *Panem eſſe ſacramentum, non rem ſacramenti*; *Que le pain eſt le ſacrement*; *& non la choſe*; qui eſt opprimé par Malachias, Eueſque d'Irlande. En Grece meſmes, en ſuite de cette doctrine, on diſpute; *Si le corps de Chriſt, apres eſtre pris, eſt corruptible, ou incorruptible*: Nicetas prend vn parti, & Humbert le Bourguignon, l'autre; appointez contraires en toutes choſes. Ainſi, par ces queſtions friuoles & fantaſtiques, qui paſſoient en contentions cruelles, eſtoit deſchiré le vrai corps de Chriſt, & reſpandu ſon vrai ſang; au lieu qu'il auoit eſté inſtitué pour l'vnion de l'Egliſe.

Oppoſitions.

Petrus Cluniacenſis, l. 2.

Nicetas.

VIENNENT maintenant Gratian & Lombard, freres; Patrons, l'vn des Canoniſtes, l'autre des Scholaſtiques; l'vn compilateur du Decret; l'autre des Sentences: la plus-part tiré des Peres; mais quelquefois hors de leur ſens, pour les accommoder à leur temps. Si ne laiſſerons-nous d'y voir comme la verité ne s'y peut cacher. Commençons par Gratian: Le Canon, *Inquit*, eſt exprez; *Que les Peres du Vieil Teſtament ont mangé la meſme viande ſpirituelle que nous, &c.*

Anno 1200. Les Canons.

Gratian.

C. Inquit. 80. de Conſecr. d. 2.

C. Quia paſſ. 35. de conſecr. d. 2. & C. Nulli. 129 d. 4.

Le Canon; *Quia paſſus*; *Que chaſque fidele eſt participant du corps & du ſang de Chriſt, du pain & du calice d'icelui au Bapteſme*: maximes du tout contraires aux Tranſſubſtantiateurs: Et quant à l'Euchariſtie; le Canon, *Prima quidem*, dit; *Vous ne mãgerez pas ce corps que vous voiez; ni boirez le ſang que reſpandront ceux qui me crucifieront: Ie vous ai recommande quelque ſacrement; icelui entendu ſpirituellement, vous viuifie.* Et la Gloſe; *Vous ne mangerez point ce corps, &c. Sçauoir, en cette meſme eſpece & grandeur, mais en ſacrement.* C'eſt directement contre ce qu'ils enſeignent; *Que le meſme corps qui a eſté crucifié, eſt mangé en l'Euchariſtie.* Pour s'en eſchapper, ils y couſent ces mots; *Ipſum, & non ipſum; C'eſt le meſme, & non le meſme: Le meſme, inuiſiblement; non le meſme, viſiblement, &c.* Mais les Canõs, *Dupliciter*, & *Hoc eſt quod*, leur rompẽt tout; *La chair & le ſang de Chriſt s'entendent doublement: Ou la ſpirituelle & diuine, dont le Seigneur dit; Ma chair eſt vraiement viande, &c. Ou la chair qui a eſté crucifiee, & le ſang eſpandu auec la lance, &c.* Or eſt-il, par S. Auguſtin, que celle-ci ne ſe mange, ni boit. Item par le Canon, *De hac quidem; Il n'eſt permis*, dit-il, *à aucun de manger de l'hoſtie que Chriſt a offert en l'autel de la Croix; mais bien de celle qui ſe fait admirablement, en commemoration de celle-là.* Reſte donc à nous, à manger la commemoration ſeulement, &c. Item; *Le pain celeſte, qui eſt la chair de Chriſt, eſt appellé le corps de Chriſt; ſuo modo, en ſa maniere: Comme ainſi ſoit toutefois, qu'il eſt le ſacrement du corps de Chriſt; ſçauoir de celui qui eſtant viſible, palpable, & mortel, fut mis en la Croix; & que cette immolation ſoit appellee paſſion, mort, &c. Non en verité de la choſe, mais par myſtere ſignifiant, &c.* En la Gloſe, *Il eſt appellé corps de Chriſt, c'eſt à dire, Significat, Il le ſignifie: Le ſacrement celeſte, qui veritablement repreſente la chair de Chriſt, eſt dit corps de Chriſt; mais improprement, &c.* Ainſi donc, ſelon les Canons, nous

C. Prim. quid. 43 de Conſecr. d. 2. & ib. Gl. & C. Non hoc 44. ibid.

C. Dupliciter. 47 C. Hoc eſt quod 48. d. ead. & ibid. Gloſſ.

Aug. in Pſ. 98. Thom. op. 58. c. 19.

C. De hac quidẽ 75. d. 2. vbi Hieron.

C. Hoc corpus. 47 de Conſec. d. 2.

mangeons en l'Euchariſtie, la chair de Chriſt, &c. ſpirituellement, non charnellement. S'enſuit à voir, ſi c'eſt par la foi, ou par la bouche. Le Canon, *Quia corpus*, dit; *Le Seigneur aiant a monter aux Cieux, nous a conſacré au iour de la Cene, le ſacrement de ſon corps & de ſon ſang; afin que ce qui vne fois auoit eſté offert en paiement, fuſt continuellement honoré par myſtere, & que cette victime perdurable veſcuſt en memoire; laquelle doit eſtre conſideree fide, non ſpecie; par foi, non par apparence; eſtimee par affection interieure, non par veue exterieure.* Le Canon, *Qui manducant*: *Ce qu'on prend au ſacrement viſiblement, eſt en verité mangé & beu ſpirituellement*: *Ce qu'on voit, c'eſt pain & coupe, &c. Ce dont il eſt beſoin que la foi ſoit inſtruite; le pain eſt le corps de Chriſt, &c. Et ſont dits ſacremens, parce qu'vne choſe eſt veuë, & l'autre entendue*: *Ce qu'on voit, a eſpece corporelle; ce qu'on entend, vn fruict ſpirituel.* Le Canon, *Vt quid*; *A quoi prepares-tu le ventre, & les dents? Croi, & tu as mangé.* Le Canon, *Credere*; *Croire en Chriſt, c'eſt manger le pain vif.* Le Canon, *Non iſte panis*; *Ce n'eſt pas ce pain qui va au corps, qui ſouſtient la ſubſtance de noſtre ame; mais le pain de la vie eternelle.* Le Canon, *In illo*; *Chriſt eſt en ce ſacrement*: *Non donc vne viande corporelle, mais ſpirituelle.* Le Canon derechef; *Quia corpus*: *Quand tu montes à l'autel, pour eſtre repeu des viandes ſpirituelles; regarde par la foi, le ſainct corps de ton Dieu; touche-le de l'entendement; pren-le de la main du cœur.* Vne ſeule miſerable Gloſe s'oppoſe à tout cela, qui dit; *Dés que l'eſpece eſt touchee des dents; auſſi toſt le corps de Chriſt eſt rauy au Ciel, &c.* Et encor eſt-elle diuerſement agitee, par les Canoniſtes, & Scholaſtiques. De la manducation par la bouche, s'enſuiuroit le maſcher des dents: Or ces meſmes Canons y ſont contraires. Le Canon, *Qui manducat*; *Quand nous le mangeons, nous n'en faiſons pas des morceaux*: *Les fideles ſçauent comme ils mangent la chair de Chriſt*:

C. Quia corpus. 34. C. Qui manducat. 57. C. Vt quid. 46. C. Credere 18. C. Tunc eis. 89. C. Non iſte panis 55. de Conſecr. d. 2.

C. Quia corpus. 34. d. 2. de Conſe

Gloſ. in C. Trib. de Conſecr. d. 2.

C. Qui manduc. 57. & Miſſ. in ſequent. C. Vtrum. 71. C. Vt quid 46. C. Mutas. 69.

Elle eſt mangee par parties au ſacrement, i. au ſigne; mais elle eſt toute entiere au Ciel, toute entiere en ton cœur. Le Canon, *Vt quid*; *A quoi prepares-tu tes dents?* Le Canon, *Vtrum*; *Il n'eſt pas loiſible de le manger des dents.* La Meſſe meſme en ſes Sequences; *Celui qui le prend, ne le coupe point, ne le briſe point, ne le met point en morceaux*, &c. A cette ancienne verité contredit le ſeul Canon, *Ego Berengarius*, fait par le Cardinal Humbert, comme en deſpit de toute l'Antiquité, qui dit; *Qu'il eſt rompu & briſé des dents.* Et ſans lui oppoſer l'Euangile, qui dit, *Vn ſeul de ſes os ne ſera briſé*; nous lui mettons en teſte, deux Gloſes, qui declarent heretique, le Pape Nicolas II. & toute l'Egliſe Romaine d'alors: Celle de ce Canon meſmes, qui dit; *Rapporte tout aux eſpeces, car nous ne faiſons point de parts du corps de Chriſt; autrement, tu tomberas en plus grande hereſie que Berengaire:* Et celle du Canon, *Vtrum*, ſur ces mots; *Il n'eſt pas loiſible de deuorer Chriſt des dents. Berengaire*, dit-elle, *dit le contraire*; (c'eſt à dire le Cardinal Humbert en la retractation de Berengaire;) *mais il a parlé hyperboliquement, & a excedé la verité.* De la manducation par la bouche, s'enſuiuroit auſſi, que les impies mangeroient le corps de Chriſt. Les Canons derechef y reſiſtent. Le Canon, *Qui deſcordat*; *Qui diſcorde de Chriſt, ne mange point ſa chair, ni boit ſon ſang; combien qu'il prenne tous les iours le ſacrement d'vne ſi grande choſe, au iugement de ſa perdition.* Le Canon, *Qui manducant*; *Ceux qui mangent & boiuent Chriſt, boiuent & mangent la vie.* Le Canon, *Chriſtus*; *Chriſt eſt le pain, duquel qui mange, viura eternellement.* Meſmes le Canon, *Ego Berengarius*, attribue proprement aux fideles, de le manger des dents. Brief, ſur la queſtion meſmes de la Tranſſubſtantiation; Si le corps de Chriſt; apres les paroles prononcees, doit eſtre cerché au Ciel, ou és mains du Preſtre; & ſi du pain & du vin n'y ſont demeurez que les accidens:

A ſumente non conſciſſus, non confractus, non diuiſus, integer capitur.

Ioan. 19.

Gl. in C. Ego Berenq. 41. & in C. Vtrum.

C. Qui diſcordat 64.

C. Qui manducat. 57. C. Quia paſſ. 35. C. Chriſtus 56.

Fidelium dentibus atteri.

Christ, dient les Canons, *est au Ciel, iusques à ce que ce siecle soit fini; Il faut que le corps de Christ soit en vn lieu; mais la verité est espandue par tout.* Et pour les especes; *Il ne faut offrir autre chose au sacrement, que le vin, l'eau, & le pain, qui sont benis en type de Christ: Deuant la benediction, vne autre espece est nommee; apres la benediction, le corps est signifié. Le pain & la coupe sont vne nourriture de resurrection, par la consecration mystique, i. par l'efficace de la Parole, & institution de Christ.* Sçauoir, dit la Glose, *Vne refection spirituelle de l'ame, qui ressuscite du peché.* Item; *Demeurent*, dit-il, *le pain & la coupe, ce qu'ils sont; & neantmoins sont conuertis en autre chose.* Notez, *Demeurent ce qu'ils sont.* Et il l'explique consequemment; *Car comme tu as pris la similitude de la mort; ainsi aussi bois-tu la similitude du sang.* Et non donc le corps reellement, ni le sang: mais dit la Glose, *Entant qu'ils les signifient.* Brief, *Le sacrifice de l'Eglise consiste au sacrement, & en la chose du sacrement; comme Christ consiste de Dieu & de l'homme, &c. Parce que toute chose contient la nature & la verité des choses dont elle est faite.* Argumentez: Or Christ, pour estre Dieu, ne laisse pas d'estre homme: Ni donc, le pain & le vin, d'estre pain & vin, encor qu'ils soient sacremens. Et voila comment, par le Decret mesmes, composé par le Moine Gratian, authorisé des Papes; la Transsubstantiation ne peut subsister.

C. Prima quidem hæres. 43. d. ead.
C. Non oportet. 3. C. Panis. 38.
C. Hoc est quod dicim. 47. C. Ante benedict. 39. C. Panis est. 54.
Constat ex Deo & homine.

VENONS à Pierre Lombard, vulgairement le Maistre des Sentences: Combien a-il affaire à se demesler des Anciens? Et d'autant plus, qu'il a voulu prononcer son opinion; au lieu que Gratian, pour la plus-part, se contentoit de rapporter l'autrui. Pour establir donc celle de son temps, il sappe les fondemens de l'ancienne; & dissimule en ce qu'il extraict des Anciens, ce qui lui nuist; n'introduisant, autant qu'il peut, que ce qu'il pense lui pouuoir seruir. Premierement; S. Augustin auoit dit en cent lieux, apres S. Paul;

Lombard.

Idem l. 1. d. 2.

Que les Peres ſous la Loi, auoient mangé en leurs ſacremens, la meſme viande ſpirituelle, que nous és noſtres: Il enſeigne, *Que ceux-là ſignifioient ſeulement le ſalut, mais que ceux-ci le donnent*; Alleguant vn lieu de S. Auguſtin tronqué, qu'il explique ordinairement par ces mots; *Qu'ils eſtoient ſacremens du Chriſt à venir*; *les noſtres, du Chriſt venu*, &c. Pour le ſecond; S. Auguſtin apres S. Paul, nous auoit appris; Que nous veſtons Chriſt au Bapteſme; que nous y ſommes participans meſmes du corps & du ſang de Chriſt: Et tous les Anciens ſouloient argumenter du Bapteſme, à la ſaincte Cene; de l'eau, au pain & au vin; recognoiſſans l'efficace du S. Eſprit ſemblable en l'vn & en l'autre: Lombard, parce que cela lui ſemble nuire à la pretenduë Tranſſubſtantiation; plus maigrement; *Le Bapteſme*, dit-il, *nous laue*; *l'Euchariſtie nous conſomme au bien*, &c. meſmes iuſques à lui preferer la Confirmation. En troiſieme lieu; Les Anciens n'auoient recognu au ſacrement, que le ſigne & la choſe du ſacrement; en la ſaincte Cene nommément, le pain & le vin ſanctifiez, pour ſignes; le corps & le ſang, pour choſes: Or Lombard, contre la nature de ſacrement, recognuë en tous les autres ſacremens; pour fonder la Tranſſubſtantiation, y recognoiſt & double ſigne, & double choſe. Double ſigne; *Les eſpeces, qu'il appelle, du pain & du vin, auant la Conſecration*; & apres icelle, *Le corps & le ſang inuiſible*; *ſignes du corps & ſang viſible de noſtre Seigneur*: Et pour doubles choſes; *L'vne contenuë & ſignifiee*; *ſçauoir, la chair de Chriſt, qu'il a tiree de la Vierge*; *& le ſang qu'il a reſpandu pour nous*: *Et l'autre non contenuë, & neantmoins ſignifiee*; *l'vnité de l'Egliſe, & ſa conionction auec Chriſt, qu'il appelle la chair myſtique de Chriſt*: Directement contre S. Auguſtin, & contre le Canon qui dit; *Vous ne mangerez point la chair que les Iuifs crucifieront*; *vous ne boirez point le ſang qu'ils reſpandront*, &c. En quatrieme

Aug. in Pſ. 73.

Lombard. l. 4. d. 8.

C. Non hoc.
C. Dupliciter.

lieu; Toute l'Antiquité nous disoit, Que les signes demeurent en leur nature; S. Augustin, & S. Ambroise particulierement; *Apres la Consecration, ils sont ce qu'ils estoient:* Lombard cauteleusement; *Ils retiennent les noms de ce qu'ils estoient auparauant*: Contre les Canons, *Non oportet*; *In sacrament. Cùm omne: Panis, hoc est quod dicimus, &c.* Pour le cinquieme; Consequemment les Anciens enseignoient, Que les fideles prenoient *sacramentum, & rem sacramenti; le signe, & la chose*; les non-fideles le sacrement seulement: Lui donc, qui fait double signe, & double chose; & la chose qu'il appelle contenue & signifiee, signe apres la Consecration, de la signifiee & non contenue; c'est à dire, le corps & le sang de Christ inuisible, sous les apparences de pain & de vin, signes du corps visible & maniable de Christ; enseigne, comme par esprit de contradiction, *Que les meschans mangent la chose du sacrement, & non le sacrement.* Ils ne mangent pas le sacrement: (ainsi appelloient les Anciens le pain & le vin;) car selon Lombard, il n'y en reste que les accidens, qui ne tombent point sous la dent: Et toutefois, nostre Seigneur auoit dit; *Prenez, mangez*; & l'Apostre; *Qui mangera de ce pain, &c.* Et neantmoins, si nous le croions, ils mangent le corps & le sang inuisible de Christ; mais sans participer à ce corps & sang visible, dont il est signe: Contre les Canons, *Qui discordat; Christus; Qui manducant, &c.* mais, qui pis est, contre le Fils de Dieu, qui nous dit; *Qui mange ma chair, & boit mon sang, il demeure en moi, & moi en lui; il a vie eternelle, &c. Prenez ceci, en remission de vos pechez, &c.* là où certes, il ne distingue point par inuisible, & visible: Contre la vraie Theologie aussi, qui nous enseigne; *Que la chair & le sang du Fils de Dieu ne sont point sans son ame, sans son esprit, sans sa diuinité:* Ni donc, sans la vie eternelle, sans nourriture à ceux qui les prennent, & en vie, & en resurrection de vie. Et

Lombard. l. 4. d. 8.

De Consec. d. 2.

Lombard. l. 4. d. 9. c'eſt ce que Lombard dit, en ces mots; *Les mauuais prennent ſacramentellement, c'eſt à dire, ſous ſacrement, c'eſt à dire, ſous l'eſpece viſible, la chair de Chriſt, priſe de la Vierge, &c. mais non la myſtique, qui n'eſt que des bons:* Aſçauoir, l'vnité qui eſt auec Chriſt & ſes membres; celle-là, qu'ils appellent le propre corps; celle-ci, le corps ſpirituel: au lieu que l'Antiquité n'a iamais ſceu en noſtre Seigneur, qu'vn corps; & icelui vrai corps. Et auſſi n'a-il pas peu à faire, à ſe tirer d'auec S. Auguſtin; & ne s'en eſchappe, qu'en le corrõpant. Pour le ſixieme; Les Anciens n'auoiẽt recognu, apres la ſanctification des eſpeces, qu'vne commutation de noms; de la choſe au ſigne; & appelloient *eſpeces*, ces ſubſtances, & deuant, & apres: Lombard entend par eſpeces, *les accidens ſeulement, la blancheur, la ſaueur, le poids, &c.* Diſpute, *Si cette conuerſion eſt formelle, ou ſubſtantielle.* Au commencement dit, *Qu'il ne le peut definir*: puis s'en-hardit; *Elle n'eſt point formelle*; *car les qualitez demeurent.* Et ces qualitez peuuẽt-elles eſtre ſans matiere? Aucuns dient, *Subſtantielle*; c'eſt à dire, que la ſubſtance du pain eſt conuertie en corps. *Et quoi donc*, dit-il, *tous les iours la chair de Chriſt croiſtroit-elle?* Autres; Que le corps & le ſang entrẽt en la place des ſubſtances de pain & de vin. *Et que deuiẽnent donc*, dit-il, *les ſubſtances du pain & du vin? S'en vont-elles en la matiere preiacente, ou s'en vont-elles à neant? &c.* Autres; que l'vne & l'autre demeurent enſemble; l'vne pour ſigne, l'autre pour choſe. Or toutes ces queſtions ne ſe trouuent point és Anciens; auſſi peu, que celles qui en-

Idem l. 4. d. 12. ſuiuent; *Où ſont fondez les accidens; en ſubiect, ou ſans ſubiect: Si le corps & le ſang y prend leur forme; ou ſi noſtre Seigneur y eſt tel qu'il apparoiſtra en iugement*; A quoi conclut Lombard. *S'il y eſt rompu, ou s'il le ſemble, &c.* où il a bien de la peine à ſe demeſler du Canon, *Ego Berengarius*: Concluant neantmoins au contraire; *Qu'il n'y a que l'eſpece, c'eſt à dire, l'appa-*

rence rompuë, &c. Et tant d'opinions, & ſi diuerſes; non toutefois condamnees, mais problematiques, & libres à vn chaſcun; nous font foi, que les bonnes gens ne ſçauoient encor où s'en tenir, & que cette doctrine eſtoit bien nouuelle en l'Egliſe. Car ſi elle euſt eſté ancienne; qui doute, que tant de grands perſonnages, en tant de ſiecles, les euſſent pieça reſolues? Or c'eſt ſur ce ſubiect deſormais, que s'exercent tous les Scholaſtiques; qui prenant vn parti, & qui l'autre; iuſques au Concile de Latran, qui en fait la deciſion: encor apres, ne peuuent-ils bonnement acquieſcer; tant il leur reſte de ſcrupules contre ce phantoſme. Cependant, il eſchappe à Lombard de dire; *Que Chriſt n'eſt pas ſacrifié, ou immolé en la Meſſe en effect, mais en myſtere: Que ce n'eſt pas vn ſacrifice proprement; mais vne repreſentation & memoire du ſacrifice.* Argumentons de là; S'il y eſt, & il y eſt ſacrifié; il y a vn reel ſacrifice: S'il n'y a point de reel ſacrifice, s'il ne s'en fait que la commemoration; Ni donc d'hoſtie preſente, ni de corps & de ſang de Chriſt reellement en l'hoſtie.

OR EN L'AN 1215. le Pape Innocent III. au Concile de Latran, publie ſa Decretale; *Firmiter credimus, Nous croions fermement, &c.* qui determine la forme de la pretendue conuerſion, & donne le nom à ce Monſtre, en ces mots; *Qu'au ſacrement de l'autel, le corps & le ſang de Chriſt ſont vraiement contenus; le pain eſtant tranſſubſtantié en corps, & le vin en ſang, par puiſſance diuine.* Et de là en auant, a eſté ainſi enſeigné en l'Egliſe Romaine. Mais concurremment auſſi, nous auons les Albigeois, en toutes ces Prouinces de Dauphiné, Prouence, Languedoc, & Guienne, qui s'en ſcandaliſent, & s'eſleuent contre l'Egliſe Romaine. Le Pape, plus aſpre à les ſubuertir, qu'à les conuertir; enuoie d'vne part, Dominique, pour les preſcher; mais en effect, pour les forcer, Leopold,

C. Firmit. credimus de Summ. Trinit. & Fid. Cathol. Eſtabliſſement de la Tranſſubſtantiation.

In Concil. Lateranenſ. I. de Fid. Cathol. §. vna.

Duc d'Auſtriche ; & Simon, Comte de Montfort, auec grandes armees : Diuertit & emploie contr'eux la Croiſade, parauant inſtituee contre les Turcs: Emplit, en ſomme, toutes ces Prouinces, de feu & de ſang; & les eſpand cependant, contre ſon intention, par toute l'Europe. En ce meſme temps, la Chronique d'Angleterre teſmoigne, qu'on s'y remuë pour meſme ſubiect : Vincent, qu'on en bruſloit à Paris par douzaines. Et ſi nous doutons, ſi c'eſtoit pour meſme foi ; la Confeſſion des Vvaudois nous en eſclaircira ; laquelle nous prions le Lecteur de ne deſdaigner point ; parce que tous les argumens des Tranſſubſtantiateurs y ſont refutez, aſſez ſolidement ſelon le temps ; la pureté auſſi de la doctrine conuenablement exprimee. La ſomme eſt; *Qu'en la Cene, le fidele reçoit le vrai corps & ſang de Chriſt: Que le pain & le vin ne changent point de nature, ni de ſubſtance ; parce que ſi l'element laiſſoit d'eſtre, le ſacrement ne ſeroit plus: Qu'au reſte, le corps & le ſang de Chriſt ne doit point eſtre ſacrifié, ni eſleué en adoration; mais receu par les fideles, &c.* Ce qui eſt adiouſté, parce que le Sacrifice deſlors auoit ja gaigné fort auant; & s'entre-tendoient la main à leur mutuel eſtabliſſement, la Tranſſubſtantiation, & le Sacrifice; l'vn eſtant, ſans doute, rendu plus recommandable par l'autre.

Confeſſ. fratrum Vvaldenſium.

CHAP. IX.

Quel a eſté le progrez de la Tranſſubſtantiation, depuis le Concile de Latran, iuſques à celui de Trente: & les abſurditez & contradictions procedees d'icelle.

DESORMAIS donc, depuis le Decret de Latran, ſont occupez les Scholaſtiques à defendre la Tranſſubſtantiation, par la Philoſophie : au lieu que les precedens auoient eſté empeſchez à reſoudre la maniere de la conuerſion. Et n'eſt plus queſtion

ſtion aux Docteurs, que d'inuenter des raiſons plauſibles, pour la maintenir; aux Papes, des ceremonies pour l'honorer comme Dieu meſmes.

INNOCENT III. grand promoteur de cette Chimere, fait cette monſtrueuſe & beſtiale queſtion; *Que mange la ſouris, quand elle ronge le ſacrement?* Lombard auoit reſpondu, *Dieu le ſçait.* Et toutefois ſur la fin; *Il ſe peut dire ſainement, que le corps de Chriſt n'eſt point pris par les beſtes.* Mais la Sorbone a annoté; *Hic Magiſter non tenetur; Le Maiſtre des Sentences n'eſt point ſuiui en ceci.* Ioannes de Burgo, groſſierement; *La ſouris prend le corps de Chriſt.* Innocent plus ſubtilement; *Le pain s'en va miraculeuſement, quand le corps vient: le corps s'en va, quand la ſouris approche, & le pain reuient en ſa place.* Alexandre Hales; *Le corps de Chriſt eſt meſme au ventre de la ſouris, ſans deroger au corps de Chriſt, ni au ſacrement: au corps auſſi d'vn chien, & d'vn pourceau, &c.* Bonauanture certes, plus honneſtement; *La ſouris ne le peut manger; Ainſi n'aduienne.* Et que nous diroient les Peres ſur ces abſurditez, qui nous enſeignent; *Que nul ne prend le corps de Chriſt, qui ne l'ait adoré premierement? Que pluſieurs meſmes l'adorent, qui ne le prennent point?* Et quelle inegalité auſſi eſt-ce ici, d'eſleuer vn pain, en corps de Chriſt; de l'appeller noſtre Seigneur; de l'adorer, & le croire pour Dieu; & apres l'auoir ſi haut eſleué, le raualler iuſques au vomiſſement de l'homme, iuſques aux entrailles de la beſte? C'eſt pour vn eſchantillon de la belle Theologie qui a procedé de la Tranſſubſtantiation; & les liures en ſont pleins.

Brutales queſtions, procedees de la Tranſubſtantiation, incognuës aux Peres.
Innoc. l. 4. c. 19. Lombard. l. 4. d. 13. Ioan. de Burg. de cuſtodiend. Euchar. c. 10.

Alex. p. 4. q. 45. membr. 1.

LEVRS contrarietez ne ſont pas moins notables. LA PREMIERE; *Le corps de Chriſt eſt-il pris de la bouche? Va-il en l'eſtomach?* Au premier ils reſpondent, Oui: Au ſecond, ils s'eſtonnent. La Gloſe de Gratian dit; *Dés que la dent le touche, il eſt rauy au Ciel.* Durand; *De la bouche il paſſe au cœur*; c'eſt à dire, en

Contrarietez ſur la deciſion d'icelles queſtions brutales.
Gl. in C. Tribus Durand. in Ration. l. 4. c. 42.

l'ame : *Et lors ceſſe la preſence corporelle, & ne reſte que la ſpirituelle.* Vn autre ; *Ainſi, il deſcend au ventre, pourueu que l'eſpece n'ait point eſté changee en la bouche.* D'autres ; *Il y va, & y demeure, tant que les eſpeces ſoient conſumees.* Combien euſt-il mieux vallu ſe tenir aux Anciens ; *Le pain celeſte qui nourrit noſtre ame, ce n'eſt point celui qui va en l'eſtomach? &c.* Et de faict, le Cardinal Caietan en a eu honte; *C'eſt choſe,* dit-il, *tres-fauſſe, que le corps de Chriſt ſoit pris corporellement : car il eſt pris ſpirituellement en l'Euchariſtie, en croiant, & non en receuant.* Item; *Celui qui mange, ne maſche pas le corps de Chriſt, mais les eſpeces : mais la manducation ſpirituelle, qui ſe fait par l'ame, atteint à la chair de Chriſt qui eſt au ſacrement, &c.*

Aſteſa. in Sum. l. 4. part. tit. 17. Richard. 4. d 9. q. 1. Bonau. 4. d. 9. q. 1 Thom. 3. q. 80. art. 3. C. Si quis per ebrietatem. & ibi Gloſ. Caiet. tom. 2. tr. 2. c. 3. & 5.

LA SECONDE; *Le corps de Chriſt, lors qu'il eſt pris en l'Euchariſtie; eſt-il au Ciel, ou non?* Thomas reſpond; *Il eſt viſiblement au Ciel, en forme humaine; mais ſa diuinité & ſon corps eſt en tout autel, ſacramentellement.* S'il entendoit ce mot, comme S. Auguſtin ; nous ſerions d'accord: mais il entend ſelon vn corps inuiſible. Et que deuiendra donc ce que nous dient tous les Anciens; *Entant que Dieu, il eſt infini, il eſt par tout; entant qu'homme, il eſt circonſcript, il eſt en vn ſeul lieu?* Lors ils alleguent cette belle diſtinction; & s'en paie qui pourra ; *Le corps de Chriſt eſt en lieu, mais non localement : Il eſt quantum, mais non par maniere de quantité;* c'eſt à dire, Il eſt corps, mais non corporellement, &c.

Thom. opuſc. 58. c. 13.

LA TROISIEME; *Que deuiennent en cette conuerſion, les ſubſtances du pain & du vin?* Thomas dit, apres Lombard; *Qu'elles ſont cõuertes en la ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt.* La Gloſe de Gratian, & les Extrauagantes ; *Qu'elles s'en vont à neant.* Et le Pape Innocent III. de meſme : L'Eſcot là deſſus, refute Thomas ; & Caietan, l'Eſcot. Meſmes ils ne s'accordent pas de leurs propoſitions : car pluſieurs ne feignent pas de dire, apres tous les Anciens; *Le pain eſt le corps*

Gl. in C. Species de Cõſec. d. 2. Et in C. Firm. Ext. de Sum. Trinit.

Caiet. in Thom.

de Christ. L'Escot au contraire, dit; *Qu'il ne se peut dire:* & aussi peu; *Panis fit corpus Christi*; *Le pain est fait corps de Christ:* mais bien; *Du pain se fait le corps de Christ, &c.* Et combien estoit-il plus court, de se tenir aux Peres; Le pain est le corps de Christ, Est fait le corps de Christ, *per modum sacramenti, en maniere de sacrement?*

LA QVATRIEME; *Que deuient l'eau en cette conuersion?* Qui *la reduit à rien?* Et qui *la transsubstantie en sang, auec le vin?* Et qui, *en l'humeur vitale de Christ, &c.* Thomas plus subtilement; La conuertit *d'eau, en vin; & puis de vin, en sang?* Durand plus sobrement; *Qui l'oseroit definir?* Et que deuiendra donc leur allegorie; Que l'eau signifie l'Eglise; la mixtion de l'eau auec le vin, la conionction de l'Eglise auec Christ? Mais l'Escot, apres tout, donne vn estramaçon à toutes ces pretendues cõuersions: *La premiere opinion*, dit-il, *a esté, que la substance du pain demeure: la seconde, qu'elle ne demeure point, mais va à neant, ou est resolue en la matiere premiere: la troisieme, que la substance du pain est conuertie au corps de Christ, &c. Or ie dis, que quand bien la substance du pain demeurera; elle n'ostera point la veneration, & ne sera point occasion d'idolatrie; & que la substance du pain represente plus le sang de Christ, que les accidens seulement; veu qu'il y a plus de conuenance de substance à substance, que de substance à l'accident.* Et le Cardinal de Alliaco l'a suiui: *La maniere*, dit-il, *qui pose, que la substance du pain demeure, ne repugne point à la raison, ni à l'authorité de la Bible: au contraire, elle est plus facile à entendre, & plus raisonnable, & ne pose point des accidens sans subiect; qui est vne des difficultez qui se trouue ici.* Accordez-les auec la Transsubstantiation.

C. Non oportet, & ibi Glos. de Consecr. d. 2. C. Cum Martha. §. verum. de celebr. Miss. Thom. 3. q. 74. art. 8. Durãd. l. 4. c. 42. Scot. in Rep. d. 2. & 3. & d. 10. q. 1.

Petr. de Alliac. l. 4. Sent. d. q. 6.

LA CINQVIEME; *Si les substances n'y sont plus; que sont donc cette blancheur, cette rondeur? &c.* Ces accidens en somme; *Et où fondez?* Aucuns du temps de Lombard, disoient; *Qu'ils sont en l'air*: Lombard; *Qu'ils sont sans subiect*: Et Thomas de mesme. On replique;

Lombard. l. 4. d. 12.

Mais nous voions qu'ils nourriſſent? *Vn Roi Loïs le Debonaire*, dit le Moine Aimoinus, *qui quarante iours durant, ne mangea autre choſe: Vn Empereur*, Henri IIII. dit Platine, *empoiſonné en l'hoſtie*, &c. Et des vers meſmes s'y engendrent. Ici, d'vn pretendu miracle, ils en font cent: Thomas dit; *Que ce ſont neantmoins accidens, mais qui peuuent nourrir: Que les vers, au reſte, ſont engendrez de la quantité dimenſiue.* Les autres; *De la ſubſtance du pain*: Et d'autres, *De l'air prochain.* D'vne abſurdité, combien de millions d'abſurditez?

Aimoinus ex Adem. l. 5. c. 19.

Platin. in Vit. Clem. 5.

Thom. opuſc. 59. & 3. q. 79.

Durand. in Ration. l. 4. c. 41.

LA SIXIEME; Ce miracle, en ſomme, qui en produit tant; *Par quels mots ſe fait-il?* Si c'eſt par ces mots; *Hoc eſt corpus meum*; pourquoi donc le Preſtre dit-il apres; *Jube hæc perferri*; *Commande que ces dons, c'eſt à dire, les ſacremens ſoient portez en ton autel celeſte, par les mains de ton Ange?* &c. Et de faict, Lombard n'en eſt pas loin: Et pluſieurs tirent de là, que la Conſecration ſe fait au Ciel, par le miniſtere des Anges. Et ſi ce n'eſt point par ces mots; pourquoi nous en fait-on tant d'inſtance? Et donc, par quels autres? Et où en eſt la fin, où le commẽcement? Ici eſt la grand' querelle: Et cependant, vous diriez, à les ouïr parler, qu'ils ſoient tous d'accord: & ſi n'eſt-il pas, ſelon eux, queſtion de peu de choſe. Que nous diront-ils donc? *Chriſt*, dit Durand, *conſacra, par le mot, Benedixit*: Et ſa raiſon eſt; Que noſtre Seigneur rompit le pain, auant les mots, *Hoc eſt corpus meum.* Thomas s'en penſe tirer, en diſant; *Que les Euangeliſtes n'y ont pas gardé l'ordre*: Hugues Cardinal en baille de quatre ſortes: Et toutefois, dit-il, *Il n'y en peut auoir qu'vne vraie.* Et donc, qui la deuinera? L'Eſcot ingenuement dit, *Qu'il n'en ſçait rien*; *& que cette ignorance eſt licite; & que qui penſe ſçauoir quels, & quants mots il y faut, ſe trompe: Que les Grecs, qui ne s'arreſtẽt pas à ces mots, ne laiſſent pas de conſacrer.* N'eſt-ce pas aſſez clairement nous dire, auec les Anciens; Que la ſancti-

Lombard. d. 13. l. 4. Gloſ. in C. Verum in v. Perfer. de Conſ. d. 2.

Durand. in Ration. l. 4. c. 41. Lõbard. l. 4. d. 2.

Thom. opuſc. 59. & 3. q. 78. Hugo Card. in Luc. c. 26. & in Marc. c. 4. Scot. in Rep. d. 8. q. 2.

fication des ſacremens ne deſpend pas de quelques mots comme les operations de Magie; mais de l'inſtitution du Seigneur? En apres, *Hoc*, que nous ſera-ce? A Thomas, *Hoc*, c'eſt à dire, *hoc contentum, ce qui eſt contenu ſous ces eſpeces ou accidens, eſt mon corps*. A Innocent III. ce *Hoc*, n'eſt point conſecratif; il n'y apporte ni le ſi, ni le non: Et ainſi l'Eſcot; & ſignifie vn indiuidu vague, duquel Chriſt prononce, qu'il eſt ſon corps, ia conſacré, ia fait par la benediction precedente; de laquelle il eſt dit, *Benedixit*, *&c.* Et Durand meſmes n'en va pas loin, quand il dit, que par *Hoc*, n'eſt rien ſignifié; mais qu'il eſt mis *materialiter*, *&c.* A Bonauanture, *Hoc*, c'eſt à dire le pain, la ſubſtance du pain. A Gerſon auſſi: & de noſtre temps Gardiner l'a ſuiui. Mais cette propoſition; Le pain eſt, ou eſt fait le corps de Chriſt, eſt tenue auiourd'hui pour heretique. Et ſi on dit; *Les eſpeces, ou accidens du pain*; elle ne le ſera pas moins: Car cõment ou vne ſubſtance ſera-elle vne autre; ou des accidens, vne ſubſtance? A Occam, *Hoc*, c'eſt à dire, *corpus Chriſti, le corps de Chriſt*. Et que ſera-ce donc; *Le corps de Chriſt eſt le corps de Chriſt*? Et ainſi Petrus de Alliaco. Propoſition, dit Holcot, *vaine & inepte, ſçauoir eſt identique*. Et parce qu'il ne peut y eſtre encor, iuſques à ce que tous les mots ſoient prononcez; Ioannes de Burgo y adiouſte, *Hoc, Ce qui eſt preſent ſous cette eſpece, ou qui bien toſt y ſera, eſt mon corps*. Et Holcot, pour s'en eſchapper; *Il ſignifie quelque choſe commun à tous les deux termes, termino à quo, & termino ad quem*: Mais il ne dit point quoi. Et combien euſt il mieux vallu ſe tenir à l'interpretation des Peres; *Ceci eſt la figure de mon corps*; *vous eſtes mon corps, en ſacrement, & en myſtere*? Aux Canons anciens meſmes; *Ceci ſignifie mon corps*, *&c.* Sur les autres mots ils ne s'accordent pas mieux. *Eſt* aux vns, eſt ſubſtantif; les autres les condamnent, & veulent qu'il ſoit operatif. Et de

Thom. in l. 4. Sent. d. 8. art. 6.

Innoc. 3. de offic. Miſſ. p. 3. c. 6. & 14.

Scot. in l. 5. Sẽt. d. 8. q. 3.

Durand. l. 4.

Gerſon. contr. Flor. l. 4.

Occam. in 4. Sẽt. d. 13. q. 6. & 7.

Petr. de Alliac. ibid.

Holcot. in 4. Sẽt. q. 3.

ces operatifs, les vns l'expliquent par *Fit, Eſt fait :* les autres par *Conuertitur, Eſt conuerti*: les autres, par *Tranſſubſtantiatur, Eſt tranſſubſtantié, &c.* Et veulent puis apres, que *Fit*, vaille *Fiat*; & *Conuertitur, Conuertatur, &c.* c'eſt à dire; *Ceci ſoit fait mon corps, Ceci ſoit conuerti en mon corps, &c.* Et derechef; les vns veulent, que dés qu'il eſt prononcé, tout ſoit fait: les autres veulent, que les cinq paroles ſoient acheuees: les autres, tout ce qui ſuit; *Qui eſt liuré, ou qui eſt eſpandu pour vous, &c.* Et qui pourroit recueillir, ou toutes ces friuoles queſtions, dont tous les Peres n'en cognurent iamais vne; ou toutes leurs contradictions, ſuites infaillibles & d'incertitude, & de menſonge? Cependant, oiez les parler; Ils s'eſcarmouchent ſur vn differant qui eſt entre Luther & Caluin, & penſent pouuoir diſſimuler au monde, tant de contrarietez qui ſont entr'eux.

Les Scholaſtiques monſtrent qu'ils ſont gehénez par l'authorité du Decret de Latran. *Hugo Card. in Matth. c. 26. & in Marc. c. 14. & in Luc. c. 26.*

ENCOR, APRES s'eſtre tournez de tous coſtez, leur eſchappe-il dequoi donner à entendre, que c'eſt le Concile de Latran, ou pluſtoſt la Tyrannie du Pape, qui leur lie la langue; & non pas la force concluante de leurs pretendues raiſons. Le Cardinal Hugo en ſa Poſtille perpetuelle, nage entre la verité & l'erreur du temps, le mieux qu'il peut; *Il benit*, dit-il: & eſt bien empeſché, à dire, par quelles paroles, pour s'accommoder à l'opinion receuë; iuſques à faire quatre conſtructiõs de ce texte, fort diuerſes: *Fregit, Il rompit; c'eſt à dire, Frangendum in Cruce ſignauit; Il ſignifia que ſon corps ſeroit briſé en la Croix. Accipite, Prenez; Sçauoir*, dit-il, *en croiant de cœur, en cõfeſſant de bouche. Comedite, Mangez; ſçauoir, en vous conioignant à lui, par amour & vnion. Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang; ſçauoir, que ie vous donne en viande, que ie vous donne en breuuage: ſuiuant*, dit-il, *ce qu'il dit en S. Iean 6. Ma chair eſt vraiement viãde, & mon ſang eſt vraiement breuuage.* Or eſt-il que nos Aduerſaires l'entendent de la mãducation ſpirituelle. Et puis, dit-il, *A qui le baille-il?*

Certes à ſes diſciples: Ses diſciples, & non autres, ont droict de le manger & boire; ceux qui entrent en ſes eſcholes, qui ruminent ſes leçons d'humilité, de douceur, de charité, &c. Et ne laiſſe pas cependant, apres tout cela, de s'entortiller ci & là, dans les erreurs du temps. Thomas, apres auoir emploié tout ſon eſprit à la preuue de la Tranſſubſtantiation, reuient à approuuer l'opinion de Damaſcene; *Le charbon n'eſt pas du bois ſimple, mais il eſt vni au feu: ainſi le pain de la Communion, n'eſt pas pain ſimple, mais vni à la diuinité.* Et nous ſommes d'accord auec lui, s'il l'entend d'vne vnion ſacramentelle; s'il entend, que du pain il ſoit dit, *Ceci eſt mon corps qui eſt liuré pour vous*: En la meſme maniere qu'il eſt dit du charbon; *Ceci a touché tes leures; pourtant ton iniquité s'en ira, & ſera fait propitiation pour tes pechez.* Car d'hypoſtatique, il ne le voudroit pas. Bonauanture nie tout à plat, l'interpretation de Thomas; *Que le pain fuſt le corps de Chriſt, lors que noſtre Seigneur prononçoit, Ceci eſt mon corps.* Item, tient pour erreur; *Que la grace ſoit contenue eſſentiellement és ſacremens, comme la medecine en la boëte: ains tient, que c'eſt entant qu'ils la ſignifient.* Or le corps de Chriſt, en leur conſcience, eſt il ſans la grace? *Que la grace neantmoins eſt en iceux; s'il n'y a defaut de la part du participant.* Pouuoit-il dire en meilleurs termes, Que le corps de Chriſt n'eſt receu que par les fideles? Et ſa cõcluſion preſſe encor plus; *Entendant ainſi*, dit-il, *que la grace eſt en l'ame, & non és ſignes viſibles*; c'eſt à dire, que l'effect du ſacrement ſe fait en noſtre ame, par l'operation du S. Eſprit; & non quelque miracle és ſubſtances du pain & du vin. Le meſme, ſur le mot de Manger: *Manducation*, dit-il, *ſe trouue proprement és choſes corporelles, & d'icelles eſt transferee aux ſpirituelles: Et pourtant, ſi nous voulons bien prendre la droicte manducation ſpirituelle; il eſt beſoin que nous paſſions de la propre ſignification du mot, à la tranſlatiue.* Et par-ainſi, il y recognoiſt figure.

Thom. 3. p. Sum. q. 76. art. 1.

Damaſc. l. 4. c. 14.

Bonauent. in l. 4 Sent. d. 8. & d. 1 q. 3.

Idem in l. 4. d. 9. q. 1.

Scot. l. 5. Rep. in 4. Sen. d. 10. q. 1.

Et notez, qu'il estoit & Cordelier, & Cardinal. Iean Duns, dit l'Escot, pres de 100. ans apres le Concile de Latran, ose bien remettre en question; *Si le corps de Christ est reellement contenu sous les especes*: & dispute que non. Et ses fondemens sont; *Que la quantité ne le peut souffrir; aussi peu la localité, & circonscription, attachees à la nature d'un vrai corps, tel que celui du Seigneur: Que comme vne chose temporelle ne peut estre ensemble en diuers temps; aussi peu vne chose locale ensemble en diuers lieux. Partant, que l'opinion qui tient, que le pain & le vin demeurent en leur substance, lui semble plus*

Idem d. 11. q. 3.

Idem d. 2. & 3. & 10. q. 20.

soustenable, & non moins venerable, &c. Neantmoins, *Qu'il s'en tient à ce que l'Eglise en ordonna au Concile de Latran; parce qu'il est dit, Que la foi de S. Pierre ne defaudra point, &c. Encor*, dit-il, *que les paroles de l'Escriture se pouuoient sauuer, par vne interpretation plus facile, & en apparence plus vraie.* Occam ose mettre en

Occam in Centilog. Theol. concl. 25. 26. &c.

auant; *Que le corps de Christ est par tout, comme Dieu est par tout: & que s'il y auoit vne hostie qui rempliſt tout le monde, le corps de Christ pourroit coexister à chascune partie d'icelle, quand elle seroit consacree.* Directement contre le Concile d'Epheſe, qui retient les proprietez de chascune nature, non communiquables reellement de l'vne à l'autre. Et de lui semblent auoir

Idem l. 4. q. 6.

puisé les Vbiquitaires de ce temps. Ailleurs il tient; que l'opinion qui pose, *Que la substance du pain demeure; & que le corps de Christ coexiste à icelle; est la plus probable, subiette à moins d'inconueniens, non repugnante a la raison, ni à l'authorité de la Bible: toutefois qu'il se tient à la determination de l'Eglise, & opinion plus commune.* Guillaume Durand de S. Pourçain, que la

Durand. de S. Port. in l. 4. Sent. d. 11.

Sorbone appelle *Magister*, par excellence, & *le Docteur tres-resolu*; plus sagement: *C'est temerité*, dit-il, *de dire, que le corps de Christ, par la diuine vertu ne puisse estre au sacrement en autre maniere, que par la conuersion du pain en icelui, &c. Car cela est dur, & semble deroger à*

la toute-puiſſance diuine, &c. Et que diront donc ceux qui nous alleguent pour tout, cette Toute-puiſſance? *Au contraire*, dit-il, *poſant que les ſubſtances du pain & du vin demeurent, il ne s'en enſuit qu'vne difficulté; ſçauoir, que deux corps ſont enſemble; ni trop grande, ni indiſſoluble: Poſant le contraire, il s'en enſuit pluſieurs; ſçauoir, comment ces accidens peuuent nourrir, eſtre corrompus, comment il s'en peut engendrer quelque choſe; veu que toutes choſes ſe font de la matiere preſuppoſee: & pourtant, ſemble qu'on ſe deuroit pluſtoſt tenir au premier, &c.* Et toutefois ces meſmes Tranſſubſtantiateurs ne laiſſent pas auiourd'hui de nous mettre deux corps en meſme lieu; en la pierre du tombeau, aux portes fermees, &c. vn corps conſequẽment en mille lieux, ſelon Holcot: *Si*, dit-il, *il y euſt eu mille hoſties en mille lieux, lors que Chriſt pendoit en la Croix; Chriſt euſt eſté crucifié en mille lieux, &c.* En fin, au lieu que l'Eſcot s'en eſchappoit par l'Egliſe; cettui-ci en veut reuenir à l'Eſcriture: *Il ne faut point*, dit-il, *ici entaſſer vne difficulté ſur l'autre; ains pluſtoſt, ſelon la doctrine de l'Eſcriture, taſcher d'eſclaircir les obſcuritez: Et partant, où il ſe trouue vn moien clairement poſſible, & intelligible, & vn autre non intelligible; il ſemble que cettui-là probablement deuroit eſtre choiſi & retenu, &c.* Aſçauoir; *Que les ſubſtances demeurent, comme clairement intelligible & poſſible; & le contraire non.* Le Cardinal de Alliaco nous diſoit; *Cette opinion qui poſe que la ſubſtance du pain demeure, ne repugne ni à la raiſon, ni à l'Eſcriture; ains eſt plus facile, & plus raiſonnable.* Gabriel Biel plus hardiment; *Si c'eſt par conuerſion, ou ſans conuerſion, il ne s'en trouue rien exprimé au Canon de la Bible.* Brief, au Cõcile de Latran, Innocent III. Pape n'anathematiſe point ceux qui tiennent l'opinion contraire; ſçauoir, *Que les ſubſtances du pain & du vin demeurent*: encor qu'il la recite tout du lõg; & que ce ſoit le ſtile des Conciles, de poſer l'vne, & anathematiſer l'autre. Et ſi Vviclef en Angleterre, enuiron l'an 1370.

Holcot. in 4. Sent. q. 3.

Idem in d. l. 4. d. 11. q. 3. num. 5.

Card. de Alliac. in 4. Sent. q. 6.

Biel. in Can. lect. 40.

Anno 1370.

s'en fuſt tenu là, ſans remuer la puiſſance du Pape, il n'euſt pas eſté inquieté: Encor mourut-il en paix, en ſa Paroiſſe; & ſes os ne furent bruſlez que long temps apres. Mais il y a plus: car au Concile de Florence, qui fut tenu en l'an 1439. ſous Eugene IIII. où le Pape & l'Empereur de Conſtantinople eſtoient en perſonne; comme les Grecs & les Latins ne peuſſent tomber d'accord ſur le faict de la Tranſſubſtantiation, ainſi qu'il eſt amplement recité és actes dudit Concile; ce differant n'empeſcha point que l'vnion ne fuſt ſignee entre l'Egliſe Grecque & Latine, qui commence, *Exultent Cœli, &c.* Signe tres-euident, que l'opinion de la Tranſſubſtantiation eſtoit encor problematique, & que la contraire n'eſtoit point tenuë pour hereſie: Tant s'en faut qu'elle tinſt lieu d'article de Foi; comme auiourd'hui au Concile de Trente, lequel a le premier prononcé; *Si quelcun dit que les ſubſtances du pain & du vin demeurent, & c. qu'il ſoit anatheme.* Tant eſt la pretendue Antiquité de la Tranſſubſtantiation, ieune & nouuelle! Fille donc, non des Apoſtres, ou des ſiecles plus proches d'eux: non de ces Peres des premiers cinq cents ans, ou des ſeconds; ou meſmes des troiſiemes: mais, à proprement parler, de ces Peres que nous voions tous les iours, & deſquels nous auons peu voir les peres: engendree au plus caduq & decrepit aage de l'Egliſe Romaine; nee au ſiecle le plus corrompu, ſoit en la doctrine, ſoit és mœurs. Car ſi S. Hieroſme diſoit, de ſon temps, en le deplorant, que c'eſtoit la lie, au regard de la pureté des precedens; qu'euſt-il dit de cettui-ci, ſinon *Ex fece tartarum, Que c'eſt la lie de la lie, le tartre meſmes?*

Concil. Flor. Seſſ. vlt.

La Tranſſubſtantiation n'eſt paſſee en article de Foi, que du Concile de Trente.

OR QVELQVE ſcrupule qui en reſtaſt touſiours aux plus doctes, qu'ils ne pouuoient ni digerer, ni celer, comme nous auons veu en leurs eſcrits; les Papes, ſelon leur pretendue toute-puiſſance en l'E-

Decrets des Papes pour honorer la Tranſſubſtantiation.

gliſe, (car en celle-là a-elle ſon fondement, & non en la diuine,) ne laiſſent pas de paſſer par deſſus: car auſſi leur importoit-il de l'eſtablir, pour authoriſer le Sacrifice de la Meſſe, & le rendre venerable au peuple; auquel la Communion ordinaire de la ſaincte Cene auoit eſté retranchee, la reduiſant au ſeul Preſtre; auquel meſmes, lors qu'vne fois l'an il y eſtoit receu, on auoit oſté le Calice. Il eſt donc queſtion d'honorer cette nouuelle doctrine: & en voici le progrez.

Eſleuation du pain, ou hoſtie.

AV LIEV qu'on auoit accouſtumé d'eſleuer les Offrandes qu'on conſacroit à Dieu pour les pauures; ſoit à l'imitation des Iudaïques; ſoit pour exciter le peuple à ſemblable charité; le Preſtre commence à eſleuer l'hoſtie, c'eſt à dire, le pain; lequel, de grand qu'il ſouloit eſtre, capable de nourrir pluſieurs perſonnes; & par conſequent, d'eſtre diſtribué en la ſaincte Cene, à vn grand peuple; s'eſtoit reduit, peu à peu, comme à neant, pour vn ſeul; c'eſt à dire, à ce qu'ils appellent pain à chanter; au moins, dit Durand, *de la grandeur d'vn denier*. Nous en auons l'Ordonnance de Honorius III. enuiron l'an 1220. apres le Concile de Latran, en ces mots; *Que le Preſtre enſeigne ſouuent ſon peuple de s'encliner reuerемment, quand on eſleue la ſalutaire hoſtie, &c.* Gregoire IX. enuiron l'an 1230. y adiouſta *la clochette, pour aduertir vn chaſcun de s'agenoüiller*. Ce qui ſe fait, dit Durand; *Afin que le peuple ſoit aduerti, que Chriſt vient ſur l'autel*. Et c'eſt pourquoi Gerard Lorichius, en ſon liure de la Meſſe, infere de cette eſleuation; *Que la Meſſe n'eſt point legitime, ſi elle n'eſt faite pour l'vſage public de l'Egliſe; le peuple y prenant le ſacrement, ou y celebrant le ſacrifice de loüange; & par conſequent, que les Meſſes priuees, qui ſe font ſans peuple Catholique, ſont pluſtoſt abominations, qu'oblations.*

Durand. in Ration. l. 4.

L. 3. Decret. de celebr. Miſſar. Blond. l. 7. dec. 2. Thom. Cantipratenſis, & Iacob. de Vitriaco. Gerard. Lorich. l. 5. de priuat. Miſſ.

IVSQVES AV temps de Clement III. enuiron

l'an 1188. nous voions que l'Euchariſtie n'auoit point de lieu peculier és Tẽples, où elle fuſt gardee & adoree: Car il ordonne, *Qu'il ſoit mis autant de pain que le peuple en peut conſommer; & que ce qui en reſte, ſoit acheué ſur le champ par les Clercs.* Innocent III. donc, apres le Concile de Latran, enuiron l'an 1215. c'eſt à dire, apres qu'il eut fait paſſer, entant qu'il peut, la Tranſſubſtantiation, en article de Foi; commande qu'en tous les Temples il ſoit erigé vn Cabinet, appellons-le Ciboire, ou ταμιεῖον, comme S. Matthieu, qui nous en aduertit; où l'Euchariſtie, c'eſt à dire, cette hoſtie conſacree par le Preſtre, ſoit gardee ſous la clef. Et parce que cette Ordonnance n'eſtoit pas bien obſeruee, elle eſt peu apres renouuellee par Honorius III. enuiron l'an 1220. Auſſi eſtoient ordinairement eſcrits ces mots és Egliſes Cathedrales, ſur les Ciboires, ou Tabernacles de l'hoſtie, en groſſe lettre; *Hic Deum adora, Ici adore Dieu*: ou bien,

Flecte genu, lapis hic venerabilis hoſpite Chriſto, &c.

Flechi le genouil; cette pierre eſt venerable, parce que Chriſt y loge, &c. Qu'eſt-ce, ſinon vne claire interpretation de ce paſſage de S. Matthieu; *Si on vous dit, Le voici és Cabinets, &c. ne le croiez point?* Ce meſme Honorius ordonna, Que les Preſtres portaſſent honorablement l'hoſtie, priſe de ces Ciboires, aux malades: au lieu que l'Egliſe Ancienne leur enuoioit les ſacremens de l'aſſemblee meſme des fideles; comme nous auons veu en Iuſtin Martyr. Et de ce temps fut tenu vn Concile à Cologne; ſous l'Empereur Raoul de Hapsbourg premier de la maiſon d'Auſtriche; où nous remarquons combien l'Egliſe auoit profité depuis ce Concile de Latran: Car c'eſt là que nous liſons premierement ces beaux & ſalutaires Canons, dont toute l'Antiquité ne s'eſtoit point aduiſee; *Que le Preſtre choiſiſſe vn calice bien entier, & qui ait le pied ferme; Que les burettes ſoient marquees, afin qu'il ne pren-*

C. Tribus gradibus de Conſ. d. 2.

Innoc. 3. l. 3. decr. tit. 44. & in Conc. Lateranẽſ. c. 20.

Honor. l. 3. decret. de celebr. Miſſ.

Matth. 24. Ecce eſt in ταμιείοις, nolite credere.

ne l'eau pour le vin: Qu'il aduiſe que ſon hoſtie ſoit entiere, ſolide, & non trop vieille; Qu'il ne mette que deux ou trois gouttes d'eau; Qu'il expedie la prononciation des mots du Canon, tant qu'il pourra, pour euiter l'ennui des aſſiſtans, & autres inconueniens; Que l'eſleuation ſe face apres les mots, Hoc eſt, &c. Et que la clochette ſonne trois fois; afin que de toutes parts on vienne adorer: S'il tombe quelque choſe du corps ou du ſang ſur la palle de l'autel; que la pierre ſoit coupee & bruſlee, & la cendre miſe en lieu ſainct, ou iettee en la piſcine: Si c'eſt partie du Corporal, qu'elle ſoit lauee, & l'eau beuë à ieun par le Preſtre: Si c'eſt ſur la pierre, ou ſur la terre; que le Preſtre la leche, puis qu'elle ſoit raclee, & ſa racleure miſe en lieu ſainct, ou en la ſaincte piſcine: Si vne araigne, ou vne mouche y eſt tombee; qu'ils en ſoient tirez habilement, & bruſlez ſur la piſcine: Que le Preſtre ait vne boëtte pour la garder, qui ſoit d'or, d'argent, d'yuoire, ou pour le moins de cuiure, &c. Que portant l'hoſtie au malade, il aille diſant la Letanie, & autres oraiſons; & marche auec la clochette & le cierge ardant: Que ceux qui l'accompagneront, allant & venant, reueremment, aient dix iours d'indulgences: Que ceux qui le rencontreront, s'ils ſont à cheual, mettent pied à terre, pour s'agenoüiller, &c. Que premier que de communiquer quelcun; le Preſtre l'enquiere, s'il ne croit pas, que ſous la forme du pain, eſt le corps de Chriſt, nay de la Vierge, crucifié, reſſuſcité, &c. S'il le reuomit, qu'on ramaſſe les pieces, qu'on les face prendre à vn fidele; & que le reſte du vomiſſement ſoit bruſlé, & mis pres de l'autel, &c. Ce que i'ai penſé deuoir ici mettre au long; afin que chaſcun ait à recognoiſtre, Que toutes ces inuentions ſont des ſuites & engeances de la Tranſſubſtantiation: Nouuelle donc en l'Egliſe, puis qu'elles y ſont ſi nouuelles.

In piſcinam.

Cautè.

OR ENCOR l'abus ne demeure-il pas là: car l'an 1264. Vrbain IIII. inſtitue & ordonne la celebration du iour qu'on appelle la Feſte-Dieu, auec ſes octaues: Et ce, ſur la pretendue reuelation d'vne

La Feste-Dieu. *Petr. Pramonstratens. & Arnold. Bostius. Bul. Vrban. Pap. ad Euam reclusam, data apud Vrbem veterem, 6. Id. Septemb. ann. Pontif. 3.*

certaine femme du païs du Liege, nommee Eue, recluse en Monastere, qu'il auoit cognue auant son Papat. Nous en auons encor ses lettres à cette Eue, qui commencent; *Nous sçauons S. fille, que tu as desiré, qu'il fust institué vne feste solennelle du corps de Christ en l'Eglise, &c.* Puis suiuent ces mots plus que blasphematoires, qui destournent le Cantique de la S. Vierge, à cette femmelette, & à cette idole; *Magnificet anima tua Dominum*; *Que ton ame donc*, dit-il, *magnifie le Seigneur, &c. Parce que tes yeux ont veu ton salut; que nous* (sçauoir le Pape) *auons preparé deuant la face de tous peuples, &c.* Par mesme moien il lui enuoie *quaternum in quo Officium continetur, le cahier de l'Office*: Lequel on tient auoir esté composé par Thomas d'Aquin, grand defenseur de cette nouuelle opinion; & en auoir eu, en don du Pape, vne colombe d'argent: dont est, qu'on le peint tousiours auec vne colombe, à l'espaule droicte: Et nommément il destourna l'Hymne, *Pange lingua glorioſi*, que Fortunatus auoit composé, enuiron l'an 600. sur la passion de nostre Seigneur, à l'honneur de cette feste. Mais parce, comme dit la Glose des Decretales, *de reliquijs & veneratione Sanctorum*, que cette Constitution ne fut pas par tout receuë; enuiron l'an 1311. c'est à dire, quelques 50. ans apres, Clement V. ordonna au Concile de Vienne, qu'elle fust obseruee de tous: Et enuiron l'an 1360. commencerent les Processions & Tabernacles à Pauie, desquelles l'exemple fut recommandé à toute la Chrestienté. Car de faict, en la Clementine il n'estoit point encor de mention, de le promener, ni de le presenter par les ruës à adorer; ains y sont seulement ces mots; *Que cette feste estoit instituee, pour preparer vn chascun à le mieux receuoir, &c.* Mesmes, il est par tout parlé des deux especes. Mais en despit de ce que Berengaire, qui auoit combattu la Transubstantiation, estoit Doien de S. Maurice d'Angers; il fut re-

Platin. in Vit. Vrb. 4.

Nauel. de Thom.

In Decret. de reliq. & veneral. Sanct. vbi Gloss. Clem. l. 3.

commãdé à cette ville-là, de celebrer ſingulierement ce iour : Dont eſt l'origine du Sacre d'Angers ; plus execrable,& plus en deriſion de noſtre Seigneur,qu'il n'eſt par tout ailleurs. Depuis,le Pape Martin V. & le Pape Eugene IIII.apres l'an 1400. redoublerent encor les indulgences;ſi auant,que celles du iour des Octaues, calculees par Pomerius, montent à 44000. iours de vrai pardon : & y a autant de part celui qui regarde ,que celui qui communique . Et c'eſt la belle Theologie des Papes, ſur la ſaincte Cene de noſtre Seigneur. *Pomerius.*

ADIOVSTONS-Y la Pompe Romaine ; car elle eſt venue encor depuis: *Au milieu d'icelle , vn peu deuant le Pape , ſe meine vne haquenee blanche , qui porte le pretendu Sacrement, enfermé en vne boëte. Cette haquenee a vne clochette au col, bien ſonante : Vn Baldachin eſt porté deſſus, auec les armes du Pape ; douze Eſtafiers marchant deuant , &c.* Quelquefois meſme , ſi le Pape va aux champs , on l'enuoie auec le train & le bagage. Et qui en voudra encor d'aduantage ; liſe leurs liures Pontificaux, où ils traittent des Proceſſions par la ville , du Pape, ou de l'Empereur couronnez. Or c'eſt à nous à remarquer , quelle conuenance il y a entre ces inuentions Papales , & l'inſtitution de noſtre Seigneur ; *Prenez , mangez ; Faites ceci en memoire de moi, &c.* Quel moien auſſi il y a d'excuſer cette idolatrie, ſelon leurs propres maximes. La Pompe Romaine. *L. 3. Ceremon. Eccleſ. Roman.* *Lib. Pontificalis, ſect. 1. 2. 5. 12. l. 1. & 3. de offic. ſacriſt.*

ILS TIENNENT que , *Si le Preſtre n'a eu intention , les vns, actuelle ; les autres, habituelle , de conſacrer; qu'il ne conſacre point : Que meſmes , s'il n'a eu intention que de conſacrer la moitié d'vn pain ; l'autre moitié eſt pain commun.* Ceux donc qui adorent ; s'il n'a point eu cette intention , qu'adorent-ils , ſinon la creature? Et auec quelle foi , ores qu'il l'ait euë , puis qu'ils n'y peuuent penetrer ? En faudra-il donc reuenir à l'expedient de Thomas Salisburienſis; *D'adorer ſous la* Ne ſe peut excuſer d'idolatrie. *Summ. Angel. Euchar. c. 26.* *Thom. Saliſburienſ. de arte prædicandi. c. 25.*

condition, que tout y ait esté bien fait? &c. Tiennent aussi; *Qu'il ne suffit pas de l'intention du consacrant, si celle de l'instituant n'y est*; c'est à dire, *Que le Prestre ait intention* (dit Bonauanture) *s'il n'opere selon l'institution de Christ.* Adorer donc en vne Messe priuee, n'est-ce pas idolatrie; puis que Hugues de S. Victor, Gabriel Biel, Gerardus Lorichius, leurs plus grands Transsubstantiateurs, tiennent ouuertement; *Que la Messe priuee, où il ne se fait aucune commemoration, ni communion publique, est contre l'institution de Christ?* Mais quand il y a infinis cas, & assez ordinaires, & neantmoins non apperceus des assistans, esquels le Prestre ne consacre point; *S'il oublie de mettre du vin au calice; Si le pain est fait d'autre farine que de froment; Si l'eau y surmonte le vin; Si le vin est aigre; Si de sept pains, plus ou moins, il n'en a pensé que six; S'il a obmis vne des paroles*; De ces paroles, dis-ie encor, dont ils ne sont pas d'accord entr'eux, &c. Qui asseurera la foi des assistans, de la consecration; leur conscience par consequent, contre l'idolatrie?

Bonauent. in compend. sacr. Theol. l. 6. rub. 11.

Thom. p. 3. q. 83. Ioan. de Burgo, pupilla. c. 3. Gerson. contr. Florent. Extr. de celebr. Miss.

OR EST-IL certain aussi, que plusieurs en ce siecle mesmes, ont eu honte de cette doctrine. Iean Pic, Comte de la Mirande, osa disputer publiquement à Rome, contre la Transsubstantiation. Et ses theses sont; *Que le vrai corps de Christ est localement au Ciel; sacramentellement à l'autel: Que ces mots aussi, Hoc est corpus meum, ne consacrent point, si les precedens ne sont exprimez*; *sçauoir, Pridie quam pateretur, &c.* C'est à dire, que la Consecration ne gist pas en certaines paroles; mais en l'institution de Christ. *Que les quatre paroles tenẽtur materialiter, non significatiuè.* Mesmes il donne vne particuliere maniere de manger la chair, & boire le sang de Christ, en la S. Cene; *Sine conuersione panis in corpus Christi, vel panis ad is annihilatione; Sans conuersion du pain en corps, & sans aneantissement du pain: sçauoir, Entant*, dit-il, *que Dieu peut quamcumque creaturam*

Plusieurs grands personnages de ce temps en ont eu honte.

Pic. Mirand. in thesib. secund. Thom. & Scot.

Idem in apol. in disput. de Euch.

turam ſuppoſitare, ſuppoſer ou s'vnir hypoſtatiquemen quelconque creature, &c. Moiennant quoi, dit-il, *Le pain demeureroit pain, & le corps ſeroit auec le pain, &c.* Et pour cette Chimere, ne fut neantmoins declaré heretique: parce que chaſcun eſtoit encor receu à y apporter ſon expedient. Le Cardinal Caietan clairement; *C'eſt choſe treſfauſſe, que le corps de Chriſt ſoit pris corporellement; ains les Theologiens enſeignent, qu'il ſe prend ſpirituellement; & non en prenant, mais en croiant.* Fiſcher, Eueſque de Rocheſtre, autrement Roffenſis, eſcriuant contre Luther; *Iuſques ici*, dit-il, *parle S. Matthieu, qui ſeul a parlé du Nouueau Teſtament: Et n'y a ici aucun mot, par lequel il ſoit prouué, qu'en noſtre Meſſe il ſe face vne vraie preſence de la chair & du ſang de Chriſt.* Ains, dit-il peu apres, *Il ne ſe peut prouuer par l'Eſcriture.* Le Cardinal Contaren, au Colloque de Ratisbone, en l'an 1541. ſur ce que le paſſage du Pape Gelaſe lui fut allegué; *Que la nature & ſubſtance du pain & du vin demeurent en l'Euchariſtie*; fut ſans reſponſe. Au Colloque de Poiſſi en ce Roiaume, tenu en l'an 1561. entre les Eueſques & Docteurs de l'Egliſe Romaine, & les Miniſtres des Egliſes Reformees, fut conuenu, en ces mots; *Nous confeſſons que Ieſus Chriſt en ſa ſaincte Cene nous preſente, donne, & exhibe veritablement, la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, par l'operation de ſon S. Eſprit: & que nous receuons & mangeons ſacramentellement, ſpirituellement, & par foi, ce propre corps qui eſt mort pour nous; pour eſtre os de ſes os, & chair de ſa chair; afin d'en eſtre viuifiez, & perceuoir tout ce qui eſt requis à noſtre ſalut. Et pource que la Foi appuiee ſur la Parole de Dieu, fait & rend les choſes promiſes, preſentes; & que par cette foi, veritablement & de faict nous prenons le vrai & naturel corps & ſang de Ieſus Chriſt, par la vertu du S. Eſprit; En cet eſgard, nous confeſſons la preſence du corps & du ſang d'icelui Ieſus Chriſt en la ſaincte Cene.* Mais la Sorbone, à la ſuſcitation du Cardinal de Tournon,

Card. Caiet. t. 2. tr. 2. c. 3. & 5.

Ioan. Fiſcher. contr. captiuit. Babylonic.

desaduoua ceux qui parloient pour eux ; seulement pour ne donner cet aduantage, qu'ils eussent en rien failli: Encor que ceux qui auoient esté choisis pour la Conferance, & qui auoient consenti à ce Concert, fussent les plus notables du Clergé; Charles, Cardinal de Lorraine; les Euesques de Valance, & de Sees; & les Docteurs Salignac, Bouteiller, & Despense. Cassander en sa Consultation à l'Empereur Maximilian II. sur les differans de ce temps, recognoist; *Que la Transsubstantiation, & en nom, & en effect, est nouuelle ; & qu'il vaudroit mieux se tenir aux termes des Anciens: Que mesmes les abus sont venus iusques à approcher d'idolatrie.* En ses autres escrits de mesme. Bien est vrai, que les Peres de Trente ont ordonné qu'ils soient raiez là où ils leur desplaisent. Brief, les Legats du Pape, lors des premieres Protestations de Luther, enuoiez à diuerses fois en Allemagne ; Campege, Contaren, Caietan, ne dissimuloient point, & à l'Empereur, & aux Princes, & mesmes és Conferences ; Qu'il auoit esté peché & en cet article, & en plusieurs autres. Le seul Concile de Trente, c'est à dire, le Pape en ce Concile, pour auoir plustost fait, & pour n'auoir rien à reformer; n'a point voulu auoir failli : En cela, comme en tout le reste, euidemment contraire à S. Pierre, qui cognut & recognut sa faute : euidemment le Fils de perdition; qui veut de gaieté de cœur estre perdu, & perdre tout le monde ; la cognoissant au lieu eminent où il est, & ne la recognoissant point.

Cassand. in Consult.

Index Expurg. p. 36. 37. 38.

Les Docteurs de ce tẽps non d'accord entre eux.

QVOI DONC? Depuis la tenue de ce Concile, sont-ils au moins bien d'accord ensemble? Les Iesuites, les estaffiers de cette doctrine ; au moins entr'eux ? C'est ce qui nous reste seul à voir. Ils s'arrestent tant sur ces mots ; *Hoc est corpus meum* : & n'en sont d'accord ni entr'eux, ni chascun en soi-mesme. Belarmin en vn lieu les appelle, *principium productiuum, vn principe produisant* ; sçauoir, du pain, le corps de Christ :

Belar. l. 1. de sacr. c. 18. & l. 1. de Euchar. c. 10. & 11.

Et en vn autre, ne veut pas que *Hoc*, ſignifie le pain; mais le corps de Chriſt, par vne propoſition identique; par conſequent inepte. Mais, comment encor, s'il n'eſt point produit que par les paroles? & non, comme il dit, par le commencement, mais par la fin d'icelles? Item; *Hoc eſt*, eſt vne parole operatiue: S'enſuit donc que *Hoc eſt*, c'eſt à dire, *Hoc fiat*; *Ceci eſt*, c'eſt à dire, *Ceci ſoit fait mon corps*: Et toutefois ils ne veulent point de figure; ne veulent pas auſſi, que *Eſt* ſignifie *Fiat*; mais *Eſt*, ſimplement. Qui ne voit donc, qu'elle ſera enunciatiue ſimplement; & non plus pratique, comme ils parlent, ou operatiue? Item; Qui dit que *Hoc*, ſignifie le pain, ou le calice; qui au contraire, qu'il ſignifie ce qui eſt caché ſous les eſpeces d'iceux: Quelle difference, de l'eſpece au corps; de la ſubſtance, aux accidens? Item; Les vns dient, que le corps de Chriſt eſt fait du pain; le ſang, du vin, comme de ſa matiere: les autres le nient: & Belarmin l'afferme & nie tout enſemble. Item; Quelquefois preſſez de Tertullian, & de S. Auguſtin, ils y recognoiſſent figure; quelquefois la nient tout à plat, &c. Auſſi incertainement parlent-ils de la conuerſion: Tantoſt Belarmin dit, que la ſubſtance du pain eſt conuertie en Chriſt tout entier, corps & ame; Dieu, & homme: Tantoſt au corps ſeulement, &c. Et tantoſt qu'il y eſt hypoſtatiquement; & comme il parle, auec ſa perſonalité, pour ne tomber en l'erreur de Rupertus Tuitienſis: Tantoſt que non. Et y a qui dit, que la ſubſtance du pain eſt conuertie en la verité du corps: Et qui, en l'energie & vertu ſeulement: Et qui, en diuers lieux l'vn & l'autre. Que deuient apres ce corps? Auſſi ambiguement en reſpondent-ils. L'vn dit; Dés que les eſpeces ſont corrompuës, il ſe retire: Ains, dit l'autre, il y demeure pour ſemence incorruptible de reſurrection; ſinon en ſubſtance, au moins en energie. Arguons donc; Si l'energie ſuffit en ſemence de

Turrian. ſibi ipſi contrar. tract. 1. c. 22.

Belarm. l. 1. de Euchar. c. 11.

Scarg. l. 1. c. 5. pro ſacrat. Euchariſt.

Veg. de Miſſ. f. 13. theſ. 23. & fol. 7. theſ. 11.

Belarm. l. 3. Euchar. c. 18.

Veg. de real præſent the. 133.

Scarg. art. 7.

Turr. tr. 1. c. 22.

Belar. l. 3. de Euchar. c. 15. & l. 1. c. 2. & l. 3. c. 20. & l. 3. c. 6.

Turrian. tr. 1. c. 18.

Idem tr. 1. c. 19. Veg. aſſert. 206. Belar. l. 3. de Euchar. c. 10. & 24. & l. 1. c. 14.

Veg. de reali præsent. c. 58.

resurrection & d'incorruption; pourquoi le corps en nostre corps? Et pourquoi admettons-nous cette absurdité, de tant de corps dedans nos corps, contre raison, contre nature, contre toute Theologie? Absurdité, en laquelle encor ils s'impliquent eux-mesmes. Car si le corps glorifié est supernaturellement par tout; pourquoi dient-ils, qu'il descend sur l'autel; pourquoi, qu'il s'en va du corps? S'il descend, s'il remonte; pourquoi nient-ils qu'il soit circonscript, qu'il n'est pas corporellement par tout? Item; Tantost ils dient; *Nous fichons la dent en la chair du Seigneur, nous le deuorons des dents, &c. Nous le maschons, nous le brisons:* Et tantost ils se courroucent, qu'on le leur reproche; ils s'en tourmentent, ils le nient. Brief; (car nous n'aurions iamais fait, si nous voulions recueillir toutes leurs contradictions, & ceci suffira pour eschantillon;) quand la honte les prend, ils s'offensent, qu'on leur reproche qu'ils ont dit; *Que les Prestres sont createurs de leur Createur, &c.* & aussi tost ils reuiennent à leur naturel, prononcent franchement; *Que l'Eucharistie n'est point creature; Que c'est le Createur mesmes; Que c'est vne grace hypostatique; Qu'elle merite d'estre adoree, d'estre inuoquee, &c. Icelle neantmoins,* dient-ils, *qui depend de l'intention du Consacrant.*

Turrian. tr. 1. c. 11. & 19.

Scarg. art. 11. pro sacratiss. Euchar. c. 6. &c. Iurg. contr. Vel. Vega de Miss. fol. 11. thes. 19. & 20. Idem de reali præsent. tb. 84. Scarg. in art. 11. Turr. tr. 1. c. 7. tr. 2. c. 11. & 8. Stella Clericor.

ORAVONS-nous donc acheué ce qui eſt de l'hiſtoire, & de la doctrine de la Tranſſubſtantiation en l'Egliſe Romaine: Combien eſloigné de l'ancienne ſimplicité de l'Egliſe Chreſtiéne; & combien de l'Inſtitution que noſtre Seigneur fit de ſa S. Cene? La ſomme en reuient là; Qu'en la S. Cene nous ſommes ſerieuſement admoneſtez, de noſtre obligation enuers noſtre Seigneur; & de noſtre deuoir enuers noſtre prochain: Pareillement, entretenus & fortifiez en la conionction de nous auec Chriſt, noſtre Chef; dont depend noſtre vraie vie, laquelle ſe verifie & fait cognoiſtre, comme l'ame par ſes mouuemens, par noſtre zele enuers Dieu, par nos deportemens enuers nos prochains. Nous y recognoiſſons noſtre obligation, quand nous commemorons, ſelon ſon commandement, la mort & paſſion du Seigneur: Que nous eſtions donc morts en nos pechez, morts veritablement & eternellement; puis qu'il a fallu que le Fils Eternel de Dieu ſe ſoit expoſé à la mort, & à la mort de la Croix, pour nous rachetter de cette mort; Mort donc eternelle. Et de là s'enſuit vne Action de graces, ſolemnelle en cette action, & perpetuelle en nos ames, ſi nous ſommes vraiement fideles: Car qui croit à bon eſcient, ce grand & inenarrable benefice, comment le peut-il oublier? comment eſt-il poſſible, qu'il ne s'eſpande en continuelle action de graces? Quand, dis-ie, à toute heure il peche, à toute heure il a ſubiect de s'humilier, d'apprehender & la Mort, & l'Enfer; & à toute heure eſt releué en eſperance, par la memoire de cet eternel Sacrifice, par la commemoration qui s'en fait, nommément en ce Sacrement; Que le Fils de Dieu a liuré ſon corps pour lui, a eſté rompu de douleurs; ſon ſang a eſté reſpandu en remiſſion de ſes pechez. Et c'eſt pourquoi, ce Sacrement eſt appellé & Commemoration,

Comparaiſon de la S. Cene, à la Meſſe.

& Eucharistie, ou Action de graces : car de la Commemoration de ce benefice, de ce don de salut (& par cet ineffable moien) s'ensuit en tout cœur Chrestien, vne serieuse Eucharistie. Et ce fruict defaut nommément en la Messe Papistique : car cette Commemoration ne s'y fait point ; la mort du Seigneur n'y est point annoncee au peuple: C'est pour tout, vn amas de paroles, vne diuersité de gestes, aussi peu entendus l'vn que l'autre. Nous sommes pareillement admonestez en la S. Cene, de nostre deuoir enuers nos prochains : car nous ne sommes pas seulement creez d'vne mesme masse ; mais recreez, mais rachettez d'vn mesme sang; mais membres d'vn mesme corps ; mais vegetez d'vn mesme esprit ; mais viuans, mouuans, & sentans d'vn mesme chef ; Vn auec lui, par la grace de son bon plaisir : Vn donc aussi entre nous ; & par son commandement, & par naturel deuoir. Et si le chef, le Fils Eternel de Dieu, a donné sa vie pour nous ; pour nous faire, dis-ie, ses membres ; que doiuent, ou que ne doiuent ces membres, les vns pour les autres? Veu mesmes que ce chef, tres-sensible de tout ce que font ou souffrent ses mẽbres, ne dedaigne point de nous declarer ; Que ce qui est fait ou denié au moindre, est fait & denié à lui, à salaire, ou peine de lui ? Et c'est pourquoi les Anciens l'ont appellee συνάξιν, *Collecte, Communion.* Et ce second fruict de la S. Cene manque derechef en la Messe; où il n'y a aucune communion entre les membres, aucune signification de cette coniunction de Christ auec nous ; de nous ensemble, faisans tous, de tant de grains, vn pain & vne coupe ; tirans tous la vie, d'vne mesme mort ; la nourriture, d'vne mesme viande, de la chair & du sang du Seigneur. Mais particulierement, pour nostre propre regard, nous membres de Christ, viuifiez par Christ, y sommes nourris & fortifiez & en Christ, & de Christ. Et n'est pas plus certain, que le

Preſtre ou Miniſtre nous baille le pain & le vin, que nous les prenons de la main, que nous les mangeons & beuuons, qu'ils ſont conuertis en noſtre ſubſtance, paſſent en la nourriture de nos corps, pour entretenir & fortifier cette vie ; qu'il doit eſtre certain à tout Chreſtien, que noſtre Seigneur en la S. Cene, celebree ſelon ſon Inſtitution, nous baille à meſme inſtãt, ſa chair & ſon ſang ; que nous les prenons par la foi, que nous les mangeons & beuuons, qu'ils ſont conuertis en la vie & ſubſtance de nos ames, & paſſent en la nourriture d'icelles, pour nous entretenir & fortifier en la vie ſpirituelle. Mais, qui plus eſt, par la predominante vertu qu'elles ont, conuertiſſent nos ames & à Chriſt, & en Chriſt ; les vniſſent à lui, les font vn auec lui ; & nos corps, en conſequence de nos ames: nous font os de ſes os, chair de ſa chair; mẽbres de ce chef, regis par ſon Eſprit; vn auec lui, pour reſſuſciter vn iour corps & ame ; eſtre glorifiez, & regner auec lui. Et ce fruict derechef de la S. Cene, manque en la Meſſe de l'Egliſe Romaine ; en laquelle il n'y a rien du tout, qui repreſente ni cette eſtroitte conionction auec Chriſt, ni la vraie manducation, par laquelle elle s'entretient; où les aſſiſtans ne mangent ni boiuent; ni corporellement, ni ſpirituellement; où pour tout, ils ſont ſpectateurs ocieux d'vn Preſtre, qui mange & boit ; d'vn pretendu myſtere ſourd & muet ; où il n'y a, en ſomme, ni action qui excite leur conſcience, ni inſtruction aucune qui adiouſte à leur ſcience.

CE SONT donc les fins principales, pour leſquelles noſtre Seigneur auoit inſtitué la S. Cene, deſquelles nous auons eſté deſtituez en l'Egliſe Romaine; laquelle, au lieu de cette viande ſacree, que nous ſoulions manger à la Table de noſtre Pere; nous a repeus de ſiliques, de ſingeries, de mommeries : entretenant, pour tout, à l'antique Romaine, le pauure peuple, de vaines pompes & ceremonies ; & pourtant

affamez de la diuine grace: De ce païs lointain, où nos phantasiés humaines nous auoient transportez; nous nous sommes ressouuenus de la table de nostre Pere, nous sommes resolus de reuenir à lui: de ces abus tant esloignez de son Institution, à sa verité; de nos pechez, à la grace, & par sa grace. *Pere*, auõs-nous dit, *nous auons peché, & contre le Ciel, & contre toi: nous ne sommes plus dignes d'estre appellez tes enfans.* Et il nous a, selon cette mesme misericorde, remis l'anneau en la main, nous a reuestus de Christ; nous a fait manger sa chair & son sang. *Ils estoient morts*, a-il dit, *& ils sont retournez à vie: ils estoient perdus, & ils sont retrouuez, &c.* A Dieu en soit loüange & gloire eternellement, par icelui son Fils, Iesus Christ, nostre Seigneur. Amen.

Recapitulation de tout l'œuure.

RECAPITVLONS maintenant, tout ce que nous auõs traitté en tout cet œuure. AV PREMIER liure nous auons deduit la Structure de la Messe, de tẽps en temps, & piece à piece: Nous auons monstré, que l'Ancien Seruice consistoit en vne Confession publique des pechez; en la Lecture du Vieil & Nouueau Testament, & des liures entiers d'icelui; en Chants de Psalmes, par toute l'Assemblee; en vn Sermon au peuple, qui se faisoit par l'Eueſque ou Pasteur, interpretant ou quelque passage qui auoit esté leu, ou tel autre qu'il iugeoit propre à l'edification de l'Eglise: en l'Offrande, qui se faisoit par le peuple, pour les pauures, & autres vsages d'icelle; en vne Priere generale pour toutes les necessitez de l'Eglise, & de l'Estat; en l'Institution de la S. Cene, prise de l'Euãgile, ou de l'Apostre; en vn Tesmoignage de syncere amitié des fideles, les vns auec les autres, premier que s'approcher de la S. Table; & vne Denonciation à ceux qui n'estoient point de ce nõbre, de s'en abstenir:

en la Diſtribution de la ſaincte Cene, à tout le peuple ſous les deux eſpeces; pendant laquelle derechef, continuoit ou le Chant des Pſalmes, ou la Lecture des Eſcritures: & finalement, en vne Action de graces ſolemnelle du benefice receu, tant en la Mort & Paſſion du Seigneur, qu'en la Communion de ſon corps & de ſon ſang, en la S. Cene. Quoi fait, l'Eueſque, ou Paſteur, par vne ſaincte benediction, licentioit le peuple. Et n'eſt à oublier, comme nous auons veu, que tout cela ſe faiſoit en Langage entendu. Pour les Prieres des Morts, l'Inuocation des Saincts, le Canon du pretendu Sacrifice, & toutes les pieces dont il eſt compoſé; nous les auons veu venir pluſieurs ſiecles apres, & loin à loin, & empirer de temps en temps. Retenans donc, pour noſtre Seruice, ce que nous recognoiſſons pour vraiement Ancien, reiettans ce qui eſt notoirement Nouueau; Que ſera-ce, en bonne conſcience, ce Seruice, ſinon celui meſme des Egliſes Reformees?

AV SECOND LIVRE, nous auons comparé les Circonſtances du Seruice Ancien, & celles de la Meſſe: Auons trouué premierement l'Egliſe ſous la Perſecution; ſans Lieux publics, pour inuoquer le nom de Dieu: puis, lui auons veu des Temples, ſans aucunes Images; des Tables (appellons-les, ſi on veut, Autels) pour la Communion de la ſaincte Cene: Nuls Luminaires; nuls Encenſemens; nulle Conſecration, ni Dedication, &c. Auons remarqué les Eueſques legitimement eſleus & appellez au ſacré Miniſtere, par vn Examen de vie & de doctrine; adminiſtrans la Parole de Dieu, & les ſaincts Sacremens en langue populaire, ouie & entendue d'vn chaſcun; auec vn Habit modeſte, & neantmoins ordinaire; non aſſeruis au Celibat, mais bien obligez à vne Chaſteté exemplaire: non appellez Sacrificateurs, ſinon eptant qu'ils ſacrifioient l'Euangile; Sans Onction, au reſte,

ni Charactere. Tout le surplus introduit long temps apres, & par degrez; tantost par vne inepte imitation du Iudaïsme; & tantost par l'importune accoustumance du Paganisme; sçauoir les Images, les Autels, les Luminaires, les Encensemens, les Onctions, Consecrations, Dedications, soit de personnes viuantes, ou de choses mortes; les Vœux, les Characteres; la Barbarie au Seruice, & choses semblables, &c. Retranchans donc derechef, cette Nouueauté, & nous tenans au Vieil, en toutes ces Circonstances des lieux, temps, personnes, & de toute leur suite; verrons-nous pas ce que les Eglises Reformees ont pretendu; le Seruice de Dieu repurgé d'Idolatrie, de Superstition, de Vanité, de tant d'ineptes Ceremonies; le Clergé de toute cette Pompe, ou Iudaïque, ou Paienne, dont il enforcelle le vulgaire? Mais, qui plus est, de cette impureté de vie, qui le scandalise, qui le rend puant par tout le monde; le peuple aussi, de la barbarie, stupidité, & crasse ignorance en laquelle il est entretenu, asçauoir de son propre salut, de ce qui lui est seul neceſſaire?

AV TROISIEME, & quatrieme, nous auons traitté de la doctrine Ancienne de la saincte Cene, la comparant à celle de la Messe Romaine. Et premierement, pour le regard du Sacrifice; monstré, que l'Eglise n'a recognu qu'vn seul Sacrifice Propitiatoire; Christ estendu en la Croix pour nos pechez, duquel la Commemoration est commandee en la saincte Cene; pour lequel aussi, Actions de graces lui sont solemnellement rendues en icelle: Que ces Messes ou Sacrifices, soit pour les Viuans, soit pour les Morts; n'estoient point cognuës de l'Antiquité; non pas le Purgatoire mesmes, sur lequel on les fonde: Aussi peu les Sacrifices en l'Honneur & Inuocation des Saincts trespassez; ausquels n'estoit deferé ni Adoration, ni Inuocation; desquels aussi le Merite ne

fut onc emploié par les Anciens; ni pour rançon, ni pour remede du peché; ains celui seul du seul Mediateur, le Fils de Dieu, nostre Seigneur. Et pour le regard du Sacrement; Que l'Ancienne Eglise y suiuoit l'Institution du Seigneur, en sa simplicité; l'administroit aux peuples fideles, apres le sainct Seruice; leur distribuant le Pain & le Vin, symboles & gages certains de la Chair & du Sang de Christ, qu'ils receuoient à ce mesme instant, en vraie foi, par l'operation du S. Esprit, en nourriture de leurs ames, & asseurance de resurrection en vie eternelle. N'imaginoit point, pour cela, de mutation en la nature des signes; mais en leur condition & vsage: Et pourtant, ne les esleuoit, ni adoroit, ni enfermoit, ni pourmenoit, ni appelloit Dieu, ni Seigneur, &c. comme on fait auiourd'hui; encor qu'elle eust & le zele certes plus ardent, & la cognoissance plus claire. Que tout cela au contraire, est tres-nouueau, introduit depuis trois iours, *heri, aut nudius-tertius*, comme parle l'Escriture; condamnable par la seule datte de leur institution; sous les siecles plus ignorans, moins religieux, & plus corrompus de l'Eglise Romaine. Ostons donc de la doctrine du Seruice de l'Eglise, le Sacrifice Propitiatoire, & la Transsubstantiation; que nous demeure-il, sinon l'Eucharistique? le Sacrifice de Commemoration, & d'Action de graces, que nous recognoissons en la S. Cene? la Communion aussi que nous auons estroite en icelle, par foi en nostre Seigneur, pour estre rachettez de son obeissance, viure de sa iustice; estre vn auec lui; vn par consequent, auec nos freres?

ET PAR-AINSI, tout deduit & rabbatu; renonçans à la Nouueauté, & embrassans l'Antiquité; nous renonçons à la Messe de l'Eglise Romaine, nous embrassons la Communion de l'Eglise Reformee. Ce qui est de plus en la substance; nous le pouuons dire

en bonne conſcience; ou il eſt de la vanité de l'Homme; ou il eſt de la peruerſité du Malin. Et Dieu vueille donc, par ſa ſaincte miſericorde, nous ouurir à tous les yeux, pour cognoiſtre ſes voies; ains principalement nous mouuoir les cœurs, nous addreſſer les pieds pour y cheminer, pour y faire progrez: afin que nous ne tombions en la peine de l'Arreſt du Seigneur, prononcé par ſa bouche; *Si vous eſtiez aueugles*, dit-il, *vous n'auriez point de peché: Celui qui ſçait la volonté du Maiſtre, & ne s'en met point en deuoir, ſera batu de pluſieurs coups.* Et au Dieu Tout-puiſſant, ſeul autheur & inſtituteur & des Sacrifices, & des Sacremens; A Ieſus Chriſt, noſtre Seigneur, noſtre ſeul Sacrificateur, & Sacrifice, noſtre vie, & viande ſpirituelle; Au S. Eſprit, vrai inſpirateur de cette vie, diſtributeur de cette nourriture; ſoit honneur, gloire, & empire à iamais. Amen.

Iean 9. Luc 12.

FIN.